RAPPORT

DE

L'ARCHIVISTE

DE LA

PROVINCE DE QUÉBEC

POUR

1930-1931

RÉDEMPTI PARADIS
IMPRIMEUR DE SA MAJESTÉ LE ROI

1931

ÉDIFICE DU MUSÉE ET DES ARCHIVES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

RAPPORT

DE

L'ARCHIVISTE

DE LA

PROVINCE DE QUÉBEC

POUR

1930-1931

RÉDEMPTI PARADIS
IMPRIMEUR DE SA MAJESTÉ LE ROI

1931

Digitized by the Internet Archive
in 2018 with funding from
University of Toronto

https://archive.org/details/rapport08queb

Québec, le 2 décembre 1931.

A L'HONORABLE M. ATHANASE DAVID,

Secrétaire de la Province.

Monsieur le ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter mon onzième rapport sur les Archives de la province de Québec.

Nos archives sont enfin rendues dans le palais que le gouvernement de la Province leur a élevé sur les Plaines d'Abraham, théâtre des deux plus grands faits d'armes de l'histoire du Canada: la bataille des Plaines d'Abraham (13 septembre 1759) et la bataille de Sainte-Foy (28 avril 1760).

Les archives, au sens rigoureux des mots, sont silencieuses. Elles témoignent mais ne parlent pas. Seulement, pour ceux qui gardent le culte du passé, ces vieux papiers, conservés dans un monument élevé à l'endroit même où Montcalm fut blessé à mort et où Wolfe expira en apprenant sa victoire, ne sont-ils pas plus éloquents, plus évocateurs de souvenirs, que les discours les plus beaux et les mieux réussis ?

Aussi, soyez assuré, Monsieur le ministre, que tous les membres du personnel des Archives prendront un soin jaloux de toutes ces paperasses jaunies par le temps, usées, parfois presque illisibles, qui racontent avec une scrupuleuse exactitude une époque disparue mais non oubliée. Nous les garderons ces vieilles choses, comme des fils bien nés conservent les objets qui ont appartenu à leurs parents bien-aimés.

* * *

Notre installation dans le palais du Musée et des Archives n'est pas entièrement terminée. Le classement et le placement de milliers et de milliers de pièces d'écriture, d'imprimés de toutes sortes, de gravures, de cartes, etc., etc., ne se font pas en quelques

semaines. Notre personnel s'est attelé à la tâche. Tous y ont mis une bonne volonté, je dirais un entrain, dont je les remercie. Le travail se poursuit au fur et à mesure et, dans quelques mois, j'espère pouvoir vous dire, Monsieur le ministre, que chaque pièce est à sa place et que ceux qui désirent se renseigner peuvent venir consulter nos archives.

Ce qui a retardé notre installation c'est que, pendant les six mois écoulés depuis notre déménagement sur les Plaines d'Abraham, nous avons reçu tous les chercheurs sérieux qui se sont présentés, et mis à leur disposition les pièces dont ils désiraient prendre connaissance, et cela malgré les retards et les ennuis que nous occasionnait parfois la recherche de ces documents. Pareillement, nous avons répondu aux centaines de demandes de renseignements qui nous étaient adressées.

* * *

La matière du présent Rapport est d'une grande importance, je crois.

Correspondance de Talon:

Nous publions intégralement les lettres de l'intendant Talon. Le grand ouvrage du docteur E.-B. O'Callaghan, *Documentary History of the State of New York*, contient, au volume neuvième, presque exclusivement consacré à la Nouvelle-France, la traduction anglaise de quelques lettres de Talon. De même, dans la *Collection de Manuscrits*, publiée à Québec en 1882, on trouve des fragments de lettres de Talon reproduits de pitoyable façon. Le présent Rapport renferme toutes les lettres connues de Talon au roi et au ministre Colbert. Photographiées sur les originaux mêmes conservés aux Archives Nationales de France, elles ont la valeur de l'original. Il suffit de comparer les lettres données ici avec celles publiées par O'Callaghan et dans la *Collection de Manuscrits* pour se rendre compte qu'une publication intégrale de ces pièces s'imposait, était nécessaire.

Correspondance des évêques de Québec:

M. l'abbé Ivanhoë Caron continue dans ce Rapport l'inventaire des lettres des évêques de Québec. Il nous donne, cette an-

née, le résumé des lettres de Mgr Louis-Philippe Mariaucheau d'Esgly, de Mgr Jean-François Hubert et de Mgr Charles-François Bailly de Messein, coadjuteur.

Inutile d'insister sur l'importance de cet inventaire des lettres des évêques de Québec pour la *petite histoire*. Nos archives paroissiales gardent bien les registres de l'état civil, les délibérations des marguilliers et les livres de comptes, mais très peu de curés, surtout autrefois, ont pris la peine de conserver les lettres reçues. Les monographies de paroisses se font de plus en plus nombreuses. On reproche à quelques-unes de manquer de précision dans les détails, de mélanger les faits. Le seul résumé des lettres inventoriés permettra à nos auteurs d'histoire locale de suivre le développement de la paroisse dont ils racontent les événements heureux et malheureux, et de mieux coordonner leur récit.

Les engagements pour l'Ouest:

Le répertoire des engagements pour l'Ouest, commencé l'année dernière par M. E.-Z. Massicotte, se continue dans le présent Rapport. Nous espérons en donner la fin l'année prochaine. Ce répertoire a été une véritable révélation pour des centaines de généalogistes. Que de Canadiens dont on ne pouvait retracer les noms dans nos registres de l'état civil et nos greffes de notaires se retrouvent dans le répertoire de M. Massicotte!

Nos ancêtres avaient le goût des aventures, des voyages lointains. Partis pour l'Ouest avec l'intention de revenir au bout d'un an, de deux ou de trois ans, plusieurs ont perdu la vie dans ces solitudes et combien d'autres ont fini par s'y établir. Le répertoire de M. Massicotte a attiré l'attention de plusieurs sociétés historiques des États-Unis, et nous avons eu à répondre à de nombreuses demandes de renseignements concernant ces engagements pour l'Ouest.

* * *

Dans la série déjà longue de nos inventaires, j'ai publié cette année le cinquième volume de l'*Inventaire des procès-verbaux des grands voyers* et le *Papier Terrier de la Compagnie des Indes Occidentales*.

Le *Papier Terrier de la Compagnie des Indes Occidentales*, c'est tout simplement le premier cahier des actes de fois et hommages du régime français. Cette vieille pièce d'archives, très souvent consultée, était un sujet d'inquiétude depuis plusieurs années. Les ans, l'humidité des voûtes, le frottement continuel des doigts de ceux qui cherchaient à la déchiffrer, l'avaient rendue presque impalpable, sans consistance. Il aurait fallu la mettre sous verre afin de la conserver. J'ai cru que le meilleur moyen de remédier à la chose était de livrer à l'impression ce précieux cahier. Répandu à plusieurs centaines d'exemplaires, le *Papier Terrier de la Compagnie des Indes Occidentales* sera facilement consulté. On n'aura ainsi recours à l'original que dans des cas exceptionnels.

* * *

Au cours de l'année 1930-1931, le Bureau des Archives de la province de Québec a reçu les dons suivants:

Audet, F.-J., Ottawa:
Livres, brochures et revues.

Becdelièvres, S. J., R.P., Paris:
Les Cahiers Notre-Dame—Numéro jubilaire de la proclamation du dogme de l'Immaculée-Conception, 1864-1929 (don de l'auteur).

Belleau, Noël, Avocat, Lévis:
Série complète du Journal *Le Sourire.*
Plusieurs numéros de journaux anciens publiés à Québec.

Bernier, Alphonse, Québec:
Photographie des employés du Secrétariat de la province de Québec.
Les Révélations du crime de Cambray et ses complices.

Binet, Mlle Béatrice, Québec:
Livres et brochures.

Blanchard, Étienne, Grenoble, France:
Études canadiennes: Le Rebord Sud de l'Estuaire du Saint-Laurent (don de l'auteur).

Bonnault, Claude de, Les Murs-par-Vierzon, France:
Plusieurs livres, brochures, cartes, etc., etc.

Bouffard, Mgr, Québec.
Quatre volumes du *Bulletin Paroissial de Saint-Malo.*

Bourbeau, Mlle Hermine, Danville:
Une vieille carte géographique
Plusieurs anciens manuscrits.

Bouzanquet, Gaston, Nîmes, France:
Un Voyage au Maroc (don de l'auteur).
Le Rire et l'Humour (don de l'auteur).

Caron, L'abbé Ivanhoë, Québec:
Journal de Catalogne (copie au photostat).
Influence de la Déclaration de l'Indépendance américaine et de la Déclaration des Droits de l'Homme sur la Rébellion canadienne de 1837 et 1838 (don de l'auteur).

Casterman, M. Louis, Tournai, Belgique:
Répertoire alphabétique de 7000 auteurs, par le R. P. Sagehomme, S.J.
Le 150ème anniversaire de la fondation de la maison Casterman, Tournay, 5 octobre 1930.

Département de l'Intérieur, Ottawa:
North West Territories and Yukon.

Desmeules, Alexandre, Québec:
Livres et brochures.

Ernest-Béatrix, Révérend Frère, Iberville:
Chez les Sauvages (don de l'auteur).

Fauteux, Aegidius, Montréal:
Livres et brochures.

Flornoy, Olivier, Paris:
Livres et gravures.

Fortier, Mme Taschereau, Québec:
La Huronne, par Maxine.
Les Orphelins de Grand-Pré, par Maxine.

Gérin, M. Léon, Coaticook:
La Première Tentative de colonisation française en Amérique (don de l'auteur).

Hamel, Mlle Gabrielle, Québec:
Livres et brochures.

Kelley, Canon, A.-R., Québec:
Un certain nombre d'exemplaires de la revue *The Church Messenger*.

Laramée, R. P., Québec:
L'Ame huronne, drame (don de l'auteur).

Leymarie, M. Léo, Paris:
Notice historique sur la maison de Lévis.

Magnan, M. C.-J., Québec:
Historique de la Société Saint-Vincent de Paul au Canada (don de l'auteur).

Maillet, M. Roger, Montréal:
Lithographie de sa maison restaurée à Sainte-Thérèse.

Massicotte, M. E.-Z., Montréal:
Plusieurs livres et brochures.

McLennan, M. Francis, Lorette:
Simpson's Journey Round the World.
Fleur de Lys, par Arthur Weir.
La Chanson du paysan, par Ulric-L. Gingras.
Plusieurs livres, brochures, revues, etc., etc.

McCoy, M. J. C., Grasse, France:
Canadiana and French Americana in the library of J. C. McCoy (don de l'auteur).

Minnesota Historical Society, Saint-Paul, Minnesota, États-Unis:
A History of Minnesota, by William Watts Folwell.

Morin, M. Victor, Montréal:
Livres et brochures.

Morissette, Mlle Mina, Québec:
Livres et brochures.

New York State Library, New York:
Documentary History of the State of New York.

Niagara Historical Society, Niagara:
Records of Niagara, par le brigadier général Cruikshank.

Nisbit, M. Robert-H., Québec:
Licence pour vente de liqueurs alcooliques accordée à James Henderson & Sons, de Sainte-Geneviève, en 1848.

Perrault, Mme J.-E., Arthabaska:
Manuscrits canadiens.

Richard, Mlle Ernestine, Québec:
Livres et brochures.

Riddell, Honorable juge, Toronto:
Titles in Early Canada (don de l'auteur).

Rouleau, L'abbé Jos.-D., curé de Pintendre (Lévis):
Plusieurs cartes géographiques anciennes concernant le Canada et l'Amérique.
Gravures anciennes représentant des Sauvages.
L'Émigration percheronne au Canada, par M. de la Sicotière.
Différentes brochures.

Roy, L'abbé Adalbert, Saint-Côme-de-Kennebec:
Grandes fêtes paroissiales à Saint-Côme-de-Kennebec (don de l'auteur).

Roy, M. Adjutor, Lévis:
Livres, brochures et revues.

Roy, M. Antoine, Québec:
Manuscrits et livres.

Roy, M. Pierre-Georges, Lévis:
Manuscrits, livres, brochures, revues, vieux journaux.

Saint-Pierre, Le comte de, Montereau, France:
Les Saint-Périer, ancienne famille du Gâtinais (don de l'auteur).

Salinger, Mme Jehanne Brétry, Toronto:
Les Idées d'un précurseur sur les questions actuelles (don de l'auteur).

Sasco, M. Émile, Saint-Pierre et Miquelon:
Historiques des rues de Saint-Pierre (don de l'auteur).

Savard, Mme Télesphore, Québec:
Cinq photographies anciennes représentant des rues de Québec.

Simard, M. Chs-Jos., Québec:
Plusieurs livres et brochures.

Tessier, L'abbé Albert, Trois-Rivières:
Deuxième Cahier de la Société d'Histoire des Trois-Rivières: l'abbé F.-X. Noiseux, par l'abbé Vallée.
Fastes trifluviens (don de l'auteur).

Vézina, Élie, Woonsocket, R. I.:
Vieux Cantiques et Hymnes Religieuses.

Warburton, M. E., Montréal:
Hochelaga; or England in the New World.

Women's Canadian Historical Society, Toronto:
Plusieurs rapports et transactions de cette Société.

Wood, M. William, Québec:
Livres et brochures.

* * *

Laissez-moi vous dire, en terminant, toute la reconnaissance que nous devons à monsieur C.-J. Simard, ancien sous-secrétaire de la Province, décédé le 8 novembre dernier. Je vous écrivais l'année dernière: "Nous nous consolons un peu du départ de monsieur Simard en songeant que le Musée et les Archives seront sous le même toit. Nous pourrons ainsi encore profiter de ses bons conseils."

Hélas! Les espoirs des hommes sont souvent des rêves. Monsieur Simard n'a pu se rendre que deux fois au Palais du Musée et

des Archives. Il n'eut pas même la force de monter à l'étage supérieur où était son bureau. Je vois encore le long regard attristé qu'il jeta sur les rayons et les vitrines en laissant notre salle des Archives. Il contemplait pour la dernière fois ces choses, ces riens, auxquels son âme d'artiste et de patriote s'était si vivement attachée. La province de Québec a perdu en monsieur Simard un serviteur dévoué, et moi, le plus fidèle et le plus sincère ami. Son souvenir restera attaché à ce Bureau d'Archives dont il a vu avant de mourir l'heureux épanouissement. Le Bureau des Archives de la province de Québec n'oubliera pas ce qu'il doit au regretté monsieur Simard. Qu'il jouisse de la paix éternelle!

Je demeure,

Monsieur le ministre,

Votre très dévoué serviteur,

L'Archiviste de la Province,

PIERRE-GEORGES ROY

JEAN TALON, INTENDANT DE LA NOUVELLE-FRANCE

L'INTENDANT JEAN TALON

M. Chapais a intitulé la traduction anglaise de son *Jean Talon, intendant de la Nouvelle-France, The Great Intendant.* Ce titre, croyons-nous, n'est pas exagéré. Talon a été véritablement un grand intendant. Il surpasse de beaucoup tous ceux qui occupèrent ce poste après lui. Et, pourtant, MM. Raudot, Bégon et Hocquart étaient des hommes remarquables.

Jean Talon était né à Châlons-sur-Marne, en Champagne, vers 1625. Il appartenait à une famille de robe dont plusieurs membres s'étaient distingués.

Talon entra dans l'administration militaire vers 1653. Il fut commissaire des guerres en Flandre, sous les ordres de Turenne. En 1654, nous le voyons commissaire du Quesnoy, petite ville du Hainaut. L'année suivante, il montait un échelon et devenait commissaire de tout le Hainaut. Il devait exercer cette charge pendant dix ans, de 1655 à 1665.

Le 23 mars 1665, Talon était nommé intendant de la Nouvelle-France. Il remplaçait M. Robert, nommé à cette charge en 1663, mais qui n'était pas venu dans la colonie.

M. Talon partit de La Rochelle le 24 mai 1665, sur le navire *le Saint-Sébastien*, et débarqua à Québec le 12 septembre 1665. Talon avait été cent dix-sept jours sur mer, à partir de son embarquement.

Talon resta dans la Nouvelle-France un peu plus de trois ans. A plusieurs reprises, il avait demandé son rappel en France. Le climat du Canada lui était défavorable. De plus, des intérêts de famille lui faisaient désirer de retourner dans son pays. Le 15 octobre 1668, M. de Bouteroue, successeur de M. Talon, arrivait à Québec, et celui-ci s'embarqua, quelques jours plus tard, pour la France.

Trois mois à peine après son retour en France, le roi décida de le renvoyer dans le Nouvelle-France. Louis XIV et Colbert avaient jugé que Talon était l'homme nécessaire dans la colonie.

Le 10 mai 1669, le roi signait la nouvelle commission de Talon, mais l'intendant ne put s'embarquer que le 15 juillet 1669. Le vaisseau qui le portait fut assailli par des tempêtes. Il lutta pendant trois mois contre les vagues en furie et fut obligé, à la fin, de relâcher à Lisbonne. Après s'être ravitaillé et avoir repris la mer, le vaisseau, qui jouait de malheur, fit naufrage tout près de Lisbonne. Talon ne revint en France qu'au mois de janvier 1670.

Enfin, vers le milieu de mai 1670, Talon s'embarqua de nouveau. Cette fois, il put se rendre à Québec mais après une traversée de trois mois. Il débarqua dans la capitale de la Nouvelle-France le 18 août 1670. La seconde administration de Talon dura moins de trois ans. Parti de Québec au milieu de novembre 1672, il était de retour à Paris dans les premiers jours de janvier 1673.

Talon vécut en France tout le reste de sa carrière, mais toujours avec le désir ou le rêve de revenir dans la Nouvelle-France. Il décéda le 23 novembre 1694.

Ce sont là les grandes dates de la vie de Talon. Le grand intendant a eu en M. Chapais un historien sympathique, mais consciencieux et juste.

Les lettres de Talon que nous publions ici ne changeront aucune des appréciations de M. Chapais. Elles ajouteront même très peu de nouveau à son livre, mais il convenait de les mettre au jour d'une façon définitive parce que celles de ces lettres qui ont été publiées dans des recueils de documents sont tronquées ou incomplètes. Le texte que nous offrons a été photographié sur l'original même de chacune des lettres de Talon. On pourra donc s'y fier comme si on avait la lettre originale sous les yeux.

Ajoutons que la photographie de ces lettres a été faite sous la direction et la surveillance de M. Claude de Bonnault. C'est une nouvelle garantie d'authenticité.

CORRESPONDANCE ÉCHANGÉE ENTRE LA COUR DE FRANCE ET L'INTENDANT TALON PENDANT SES DEUX ADMINISTRATIONS DANS LA NOUVELLE-FRANCE

POUVOIR D'INTENDANT POUR LE Sr TALON (23 MARS 1665)

Louis par la grace de Dieu Roy de france et de Navarre A nre amé et feal Coner en nos Conels Le Sr Talon Salut, Considerans que pour le bien de nos peuples & le reglement de la Justice police & finances en nos pays de Canada, Il est necessaire d'establir en la charge d'Intendant sur les lieux Une personne capable de nous y servir dignement, nous avons a cette fin jetté les yeux sur Vous pour la particuliere confiance que nous avons en vre experience bonne conduite & intégrité qui sont des qualitez dont vous avez donné des preuves en toutes les occasions que vous avez eues de faire paroistre vre affection pour nre service, A ces causes & autres a ce nous mouvans, nous vous avons commis ordonné & deputé, commettons, ordonnons, & deputons par ces presentes signées de nre main Intendant de la Justice police & finances en nos pays de Canada, Acadie, & Isle de Terreneuve, & aues pays de la France Septentrionale, pour en cette fonction vous trouver aux Conseils de guerre qui seront tenus par nre Lieutenant general en l'Amerique & par le gouverneur & nre Lieutenant gnal aud. pays de Canada; Ouyr les plaintes qui vous seront faites par nos peuples desd. pays, par les gens de guerre & tous autres sur exceds, torts, & violences, leur rendre bonne & brieve Justice, Informer de toutes entreprises, pratiques & menées faites contre nre service, proceder contre les coupables de tous crimes de quelque qualité et condition qu'ils soient, leur faire, & parfaire le procez jusques a Jugement diffinitif & execution d'iceluy inclusivement; appellé avec Vous le nombre des Juges & gradüez porté par les ordonnances, & generalement connoistre de tous crimes & delits, abus, et malversations qui pourroient estre commises en nosd. pays par quelque personne que ce puisse estre, presider au Conel Souverain en l'absence des Srs de Tracy nre Lieutenant general en l'Amerique, & de Courcelles gouverneur & nre Lieuten. gnal en nosd. pays de Canada, juger souverainemt seul en matiere Civile, & de tout ordonner ainsy que vous verrez estre juste & a propos, Validant dès a present comme pour lors les Jugemens qui seront ainsy par vous rendus Tout ainsy que s'ils estoient emanez de nos Cours Souveraines, nonobst toutes recusations, prise a partie, Edits, Ordonnances & autres choses a ce contraires, Voulons aussy que vous ayez l'œil à la direction, maniement & distribution de nos deniers destinez & qui le seront cy après pour l'entretenement des gens de guerre, Comme aussy des vivres, munitions, reparaons fortiffications, parties inopinées, empruncts & contributions qui pourroient avoir esté et estre faites pour les depenses d'icelles, & autres fraix qui y seront a faire pour nre service, Veriffier & arrester les estats & ordonnances qui en seront expediées par nre Lieutenant general en chef, & en son absence par nos autres Lieute-

nans gn^aux aux payeurs qu'il appartiendra, Vous faire representer les extraicts des montres & reveües, les controller & registrer, & en tout ce que dessus circonstances & dependances, faire et ordonner ce que vous verrez necess^re et a propos pour le bien et advantage de n^re service et qui dependra de la fonction & exercice de lad. charge d'Intendant de la Justice police & finances en nosd. pays, de laquelle nous entendons que Vous jouissiez aux honneurs, pouvoirs, authoritez, prerogatives, préeminences, qui y appartiennent & aux appointem^s qui Vous seront par nous ordonnez, de ce faire Vous donnons pouvoir, authorité, Commission & mandem^t spécial, Mandons ausd. Srs de Tracy & de Courcelles de vous faire jouir de l'effet & contenû en ces pn^tes, Ordonnons aux officiers du Con^el souverain & tous nos autres Officiers, Justiciers & Sujets de Vous reconnoistre, entendre & obeir en lad^e qualité de Vous assister & prester mainforte, & prisons, si besoin est, pour l'execution desd. presentes. Car tel est n^re plaisir. Donné a Paris le 23e Jour de Mars L'an de grace 1665 & de n^re regne le 22e. Signé Louis & plus bas par Le Roy de Lionne & scellé du grand sceau de cire jaune (1).

POUVOIR AUX S^rs DE TRACY, COURCELLES ET TALON POUR LES CHANGEMENTS À FAIRE AU CONSEIL SOUVERAIN DE CANADA (23 MARS 1665)

Louis par la grace de Dieu Roy de france & de Navarre, A nos chers et bien aimez Les Srs de Tracy Lieuten^t général en l'Amerique, de Courcelles gouvern^r & n^re Lieutenant g^nal en Canada, Acadie & Isle de Terreneuve et aut^es païs de la france Septentrionale, & Talon Intendant de la Justice, police & finances esd. pays Salut. Estant nécessaire pour le bonheur de nos peuples esd. pays que les officiers qui en composent le Con^el Souverain soient de bonnes mœurs, capables en droict, zelez pour la Justice, experimentez, diligens & affectionnez à notre service, au bien des habitans des lieux & à l'augmentation des Colonies nous avons résolû de vous commettre pour examiner led. Con^el afin que sur la connoissance que vous en aurez, & des qualitez de ceux qui le composent, vous puissiez soit en faisant des changemens ou autrement y apporter l'ordre que vous adviserez en vos consciences estre plus à l'advantage de nosd. peuples, A ces Causes nous vous avons commis, ordonné & député, commettons, ordonnons & députons par ces présentes signées de n^re main pour connoistre & examiner tous les Off^rs dont led. Con^el Souverain est composé, pour s'il en est besoin, les licentier tous, ou en partie, & en mettre selon les formes ordinaires à la place des licentiez d'autres qui soient dignes de ces employs pour, s'il est expédient, changer l'establissement & le pouvoir dud. Con^el et enfin pour le former & régler ainsy que dit est selon que vous jugeréz en vos consciences devoir estre pour le plus grand bien de nosd. peuples, celuy de n^re service & l'augmentation desd. Colonies, Auquel Con^el Vousd. Sr de Tracy présiderez tousjours & en v^re absence vousd. Sr de Courcelles comme gouverneur & Lieutenant général aud. pays, ensuite L'Evesque de Petrée puis L'Intendant de Justice & les Con^ers choisis dans lesd. pays chacun selon son ordre. De ce faire vous donnons pouvoir authorité, commission et mandem^t spécial, Approuvant, Validant & Ratifiant dès

(1) Archives Nationales, Colonies. B. 1.

à présent tout ce que vous aurez fait à cet égard. Mandons & enjoignons à tous nos offrs & sujets qu'il appartiendra étant aud. pays de Canada de vous obéir & entendre es choses concernant le présent pouvoir à peine de désobeissance, Car tel est nre plaisir. Donné à Paris le 23e Mars L'an de grace 1665 et de nre regne le 22e. Signé Louis & plus bas par Le Roy de Lionne & Scellé du grand Sceau de cire Jaune (1).

MÉMOIRE DU ROI POUR SERVIR D'INSTRUCTION À TALON (27 MARS 1665)

Sa Majesté ayant fait choix dud. Sr Talon pour remplir cette charge, a considéré qu'il avoit toutes les qualités nécessaires pour prendre une connoissance parfaite de l'estat dud. pays, de la manière que la justice, police et finances y ont esté administrées jusques à présent, en reformer les abus, et, en ce faisant, maintenir les peuples qui composent cette grande colonie dans la possession légitime de leurs biens, et dans une union parfaite entr'eux, ce qui pourra produire avec le temps une augmentation considérable de lad. colonie, qui est la fin principale où Sa Majesté désire parvenir.

Pour cet effet, led. sieur Talon sera informé que ceux qui ont fait des relations les plus fidèles et les plus désintéressées dud. pays ont tousjours dit que les Jésuites (dont la piété et le zèle ont beaucoup contribué à y attirer les peuples qui y sont à présent) y ont pris une autorité qui passe au delà des bornes de leur véritable profession qui ne doit regarder que les consciences. Pour s'y maintenir, ils ont esté bien aises de nommer le Sr évesque de Petrée pour y faire les fonctions épiscopales, comme estant dans leur entière dépendance, et mesme jusques icy, ou ils ont nommé les gouverneurs pour le Roy en ce pays là, ou ils se sont servis de tous moyens possibles pour faire revoquer ceux qui avoient esté choisis pour cet employ sans leur participation, en sorte que, comme il est absolûment nécessaire de tenir dans une juste balance l'autorité temporelle qui réside en la personne du Roy et en ceux qui le représentent, et la Spirituelle qui réside en la personne dud. Sr Evesque et des Jésuistes, de manière toutesfois que celle cy soit inférieure à l'autre, La première chose que led. Sr Talon devra bien observer, et dont il est bon qu'il ayt en partant d'icy des notions presque entières, est de connoistre parfaitement l'estat auquel sont maintenant ces deux authoritez dans le pays, et celuy auquel elles doivent estre naturellement. Pour y parvenir, il faudra qu'il voye icy les Pères Jésuistes qui ont esté aud. pays et qui en ont toute la correspondance, ensemble le Procureur gnal et le Sr Villeray, qui sont les deux pnaux du Conel souverain estably à Québec, que l'on dit estre entièrement dévoués ausdits Jésuistes, desquels il tirera ce qu'ils en peuvent scavoir, sans néanmoins se découvrir de ses intentions.

Il importe qu'il scache que led. pays avoit esté concédé à une Compagnie formée du temps du ministère de feu Mr le cardinal de Richelieu en 1628; que cette compagnie n'ayant point assez de force pour soustenir le pays, elle remit en 1644 entre les mains des habitans la traite de la pelleterie, qui est le seul avantage qu'elle en tiroit, à condition seulement d'un millier de Castors tous les ans

---

(1) Archives Nationales, Colonies. B. 1.

pour son droit de seigneurie; et, en 1662, lad. compagnie n'estant plus composée que de 45 parts, de 100 dont elle estoit composée dans son commencement, les intéressez en ces 45 parts l'ont remis purement entre les mains du Roy, n'estant pas en estat de fournir à la grande dépense qu'il falloit faire sans qu'ils en retirassent aucun proffit.

Depuis lad. année 1662, Sa Mat^té^ a joinct led. pays à la concession qu'elle a faite à la Compagnie des Indes Occidentales, dont il est nécessaire que led. s^r^ Talon voye les titres de concession par lesquelles la Compagnie est en droict de nommer le gouverneur et tous les autres Officiers; et comme la Compagnie connoist assez qu'elle ne pourroit pas trouver des personnes qui eussent assez de mérite et qui fussent assez autorisées pour occuper ces postes et les remplir dignement, elle a esté bien aise que le Roy fist cette nomination jusques à ce que, par la continuation des bontez et de la protection de Sa Mat^té^, cette Colonie s'augmentant considérablement, lad. Compagnie puisse alors par elle mesme trouver des sujets propres pour y envoyer.

Il a esté bon que led. s^r^ Talon, sceust toutes ces choses pour luy faire connoistre que l'intention et la volonté du Roy sont qu'il protège, appuye et travaille, autant qu'il sera en son pouvoir, à bien establir l'authorité de la Compagnie dans led. pays, dont, pour luy donner de plus grandes lumières, il pourra voir les instructions qui ont esté données aud. s^r^ de Tracy, l'Edit portant establissement du Con^el^ souverain, l'arrest du Con^el^ donné sur le sujet de la concession et deffrichement des terres, et toutes les lettres qui ont esté écrites depuis un an par le s^r^ de Mézy, gouverneur, led. s^r^ évesque de Petrée et les officiers dud. Con^el^ souverain, par lesquelles il sera amplement informé des démeslez qui sont survenus entre eux.

Pour luy en faire une déduction succincte, il sera informé que les Jésuites firent tant de plaintes, il y a deux ans, contre le s^r^ baron Dubois d'Avaugour qui estoit gouverneur du pays, et lequel depuis a esté tué, en défendant avec beaucoup de valeur le fort de Serin contre les Turcs, sur la frontière de Croatie, que le Roy, pour leur donner satisfaction, se résolût non seulement de le rappeler, mais mesme de leur laisser le choix d'un autre gouverneur; ils jettèrent donc les yeux sur led. s^r^ de Mézy, major de la ville de Caen, qui faisoit profession d'estre dévot et qu'ils croyoient sans doute qui se conduiroit par leurs sentimens; mais ils se sont trouvés courts dans leurs mesures quand il a esté en possession du commandement, parce que non seulement diverses passions de colère et d'avarice qu'il avoit cachées dans les commencemens, ont éclaté, à ce qu'ils disent, au désadvantage du service du Roy et de la colonie, en sorte qu'il a interdit et restably à plusieurs fois, suivant ce qu'il luy a plu, les officiers du Con^el^ souverain; mais, ce qui paroist d'essentiel dans ce démeslé, c'est que de son authorité, en 24 heures de temps, il a fait embarquer et fait partir les sieurs Bourdon, procureur g^nal^, et Villeray, con^er^; de sorte que cette conduite violente ne pouvant estre approuvée du Roy, Sa Mat^té^ a fait expédier un pouvoir aud. s^r^ de Tracy et aux s^rs^ de Courcelles qu'elle envoye en la place dud. s^r^ de Mézy, et Talon, pour faire informer par des personnes qui ne soyent point suspectes de partialité de la vérité des plaintes que l'on a formées contre luy, et, en cas qu'ils les trouvent bien fondées, ils le fassent mettre en arrest pour luy faire et parfaire son procès jusques à jugement diffinitif exclusivement, et l'envoyer ensuite prisonnier en France, estant une satisfaction qu'elle estime devoir à sa justice et au repos de ses peuples en ces quartiers là.

Les Iroquois, qui sont distinguez en diverses nations et qui sont tous ennemis perpétuels et irréconciliables de la Colonie, ayant, par le massacre de quantité de François et par les inhumanitez qu'ils exercent contre ceux qui tombent en leur pouvoir, empesché que le pays ne se soit pas peuplé plus qu'il l'est à présent, et par leurs surprises et leurs courses inopinées tenant toujours le pays en échec, le Roy, pour y apporter un remède convenable, a résolû de leur porter la guerre jusques dans leurs foyers pour les exterminer entièrement, n'y ayant aucune seureté dans leurs paroles, et violant leur foy aussy souvent qu'ils trouvent les habitans de la colonie à leur advantage et pour cet effet, a ordonné aud. sr de Tracy d'y passer des Antilles avec quatre compagnies d'infanterie de troupes réglées pour commander en cette expédition; et outre ce, envoye mille bons hommes sous la conduite du sr de Salière, ancien me de Camp d'infanterie, avec toutes les munitions de guerre et de bouche qui ont esté estimées nécessaires pour cette entreprise, dont il est remis un ample mémoire aud. sr Talon, comme aussy des fonds qui ont esté faits tant à ce sujet, que pour les autres dépenses qui pourront estre à faire dans le pays, lequel fournira aussy 3 à 400 soldats qui sçavent la manière de combattre ces peuples sauvages.

Comme l'intention du Roy est qu'il assiste dans tous les Conels de guerre qui se tiendront dans le cours de cette expedition, et qu'ainsy il sera exactement informé des résolutions qui se prendront, sa principale application devra estre en ce temps là à faire en sorte que toutes les choses dont l'on aura besoin pour le service et le souslagement des troupes ne manquent point, et de pourvoir par sa vigilance et par son industrie aux incidens imprévus; et comme peut estre cette entreprise estant finie à la gloire des armes de Sa Mté et à la seureté de la Colonie, ainsy qu'il y a lieu de l'espérer, lesd. srs de Tracy, de Courcelles, de Salière et les autres chefs estimeront à propos de construire quelques forts pour la conservation des lieux que l'on aura occupez, il faudra en ce cas qu'il donne pareillement tous ses soins pour les fournir des vivres et munitions nécessaires pour leur deffense et la subsistance des soldats que l'on y pourroit laisser.

Avant que de partir de Québec pour cette expédition, il sera bon qu'il prenne, autant que le temps le luy permettra, toutes les connoisscs qu'il pourra, tant de ce qui concerne l'administraon de la Justice, que de ce qui regarde l'estat des familles, afin que, s'il y avoit quelque chose à redresser au premier poinct et qu'il pust travailler utilement au second, il le fist auparavant que d'entreprendre ce voyage; mais, au retour, comme il sera plus libre estant déchargé des principales affaires de la guerre, et que, suivant le pouvoir qui luy est donné et ausd. srs de Tracy et de Courcelles, ils auront ou licentié le Conel souverain pour le composer d'autres personnes, en cas qu'ils ayent remarqué qu'ils n'ayent pas fait leur devoir, ou se seront contentez d'en oster quelques uns, ou enfin les auront tous confirmez, Si effectivement ils auront reconnû qu'ils ont de bonnes intentions et qu'ils n'envisagent que le bien de la justice, il importe qu'il ayt perpétuellement dans l'esprit que cette mesme justice devant faire la félicité des peuples et remplir la première intention du Roy, sa principale application doit estre à la faire régner sans distinction de qui que ce soit, en prenant garde que le Conel souverain la rende tousjours avec intégrité, sans nulle cabale et sans fraix. Et, quoy qu'il luy soit conféré l'authorité de juger seul souverainement et en dernier ressort les causes civiles, il sera bon neantms qu'il ne s'en serve pas que dans une nécessité absolue, estant de conséquence de traiter les affaires dans leur ordre naturel et de n'en point sortir, que par des occasions indispensables.

Comme la Colonie tirera un autre avantage très considérable de l'establissement d'une bonne police, tant pour ce qui regarde l'administration des deniers, publics, la culture des terres, que dans les manufactures que l'on y pourra establir, led. sr Talon concertera avec les officiers qui composeront led. Conel et les principaux habitans du pays les moyens de faire quelques règlemens fixes sur ce sujet pour les faire observer inviolablemt, les fondant, s'il se peut, sur l'exemple de ceux qui sont en vigueur dans les villes du royaume où l'ordre est le mieux estably.

Il luy est remis un estat du revenu du pays, et de l'employ qui s'en est fait jusques icy, ensemble des debtes qui ont esté contractées, et des intérests qui s'en payent annuellement; mais comme il pourra, estant sur les lieux, en tirer encore plus d'esclaircissement, l'intention du Roy est qu'il tasche d'entrer si avant dans cette matière qu'il connoisse avec certitude jusques au dernier sol à quoy ce revenu monte effectivement, et mesme, s'il s'y est commis quelques abus, qu'il en fasse informer pour faire punir les coupables s'ils se trouvent prévenus de malversations considérables.

L'une des choses qui a apporté plus d'obstacle à la peuplade du Canada a esté que les habitans qui s'y sont allez establir ont fondé leurs habitations où il leur a plu, et sans se précautionner de les joindre les unes aux autres, et faire leurs défrichemens de proche en proche pour mieux s'entresecourir au besoin. Ils ont pris des concessions pour une espace de terres qu'ils n'ont jamais esté en estat de cultiver par leur trop grande estendue, et, estant ainsy épars, se sont trouvez exposez aux embûches des Iroquois, qui, par leur vitesse, ont tousjours fait leurs massacres avant que ceux qu'ils ont surpris ayent pu estre secourus de leurs voisins; c'est aussy par cette raison que le Roy fit rendre, il y a deux ans, un arrest du Conel dont il sera délivré une expédition aud. sr Talon, par lequel, pour remédier à ces accidens, Sa Mté ordonnoit qu'il ne seroit plus fait à l'avenir aucun deffrichemt que de proche en proche, et que l'on réduiroit les habitations en la forme de nos parroisses et de nos bourgs, autant qu'il seroit dans la possibilité, lequel néantmoins est demeuré sans effet, sur ce que pour réduire les habits dans des corps de villages, il faudroit les assujettir à faire de nouveaux défrichemens et à abandonner les leurs. Toutesfois, comme c'est un mal auquel il faut trouver quelque remède pour garantir les sujets du Roy des incursions des sauvages qui ne sont pas dans leur alliance, Sad. Mté laisse à la prudence dud. sr Talon d'adviser avec le sr de Courcelles et les offiers du Conel Souverain de Québec à tout ce qui sera praticable pour parvenir à un bien si nécessaire.

La difficulté qui s'est rencontrée, ainsy qu'il est dit cy dessus, à l'exécution de cet Arrest pour réünir les habitations en corps de paroisses, ayant empesché l'effet d'une chose qui est tout à fait salutaire au pays, et laquelle peut le plus contribuer à rendre cette Colonie florissante, il sera important que sans s'arrester à vouloir exécuter cet Arrest à la rigueur, led. sr Talon travaille de concert avec les habitans à l'exécuter en partie, s'il ne peut estre exécuté entièrement; et le tempérament que l'on y pourroit apporter seroit, par exemple, qu'un habitant qui auroit une concession pour 500 arpens de terre dont il n'auroit défriché que 50 arpens, en abbandonneroit cent arpens au nouveau François qui viendroit s'habituer au pays; à quoy s'il s'opposoit, on pourroit mesme le menacer de luy oster toutes celles qu'il n'auroit pas encore mises en culture, et effectivement en cas de besoin, il sera expédié une déclaration pour estre enregistrée aud. Conel Souverain de Québec, portant que lesd. habitans seront obligez de défricher toutes les terres qui leur ont esté concédées, sinon et à faute de ce faire, il leur en sera retranché chaque année

le 10e ou 15e pour les donner à de nouveaux colons; et par ce moyen il y auroit lieu d'espérer que dans un petit nombre d'années toutes les terres concédées seroient généralement mises en culture.

Il reste encore une chose à faire sur la mesme matière qui servira beaucoup à l'augmentation de la colonie qui est que le Roy désire que dans le cours de chacune année, led. sr Talon fasse préparer 30 ou 40 habitations pour y recevoir autant de nouvelles familles, en faisant abbattre les bois et ensemencer les terres que l'on aura défrichées aux dépens de Sa Maté.

Le Roy, considérant tous ses sujets du Canada depuis le premier jusques au dernier comme s'ils estoient presque ses propres enfans, et désirant satisfaire à l'obligaon où il est de leur faire ressentir la douceur et la félicité de son règne ainsy qu'à ceux qui sont au milieu de la France, led. sr Talon s'étudiera uniquement à les souslager en toutes choses et à les exciter au travail et au commerce, qui seuls peuvent attirer l'abondance dans le pays et rendre les familles accomodées. Et d'autant que rien ne peut mieux y contribüer qu'en entrant dans le détail de leurs petites affres et de leur domestique, il ne sera pas mal à propos qu'après s'estre estably, il visite toutes les habitations les unes après les autres pour en reconnoistre le véritable estat, et ensuite pourvoir autant bien qu'il pourra aux nécessitez qu'il y aura remarquées, afin qu'en faisant le devoir d'un bon père de famille, il puisse leur faciliter les moyens de faire quelques profits et d'entreprendre de labourer les terres incultes qui sont les plus prochaines de celles qu'ils ont desjà mises en culture.

Il observera que l'un des plus grands besoins du Canada est d'y establir des manufactures, et d'y attirer des artisans pour les choses qui sont nécessaires à l'usage de la vie; car jusques icy il a fallu porter en ce pays là des draps pour habiller les habitans, et mesme des souliers pour les chausser, soit qu'estant obligés de cultiver la terre pour leurs subsistce et celle de leurs familles ils en ayent fait leur seule et leur plus importante occupation, soit par le peu de zèle et d'industrie de ceux qui les ont gouvernez jusqu'à présent. C'est pourquoy il examinera tous les moyens que l'on pourra embrasser pour l'introduction d'une chose si utile aud. pays, à laquelle Sa Maté contribuera par l'ouverture de ses coffres, estant bien persuadée qu'elle ne sçauroit employer une bonne somme d'argent à un meilleur usage.

L'éducation des enfans estant le premier devoir des pères à leur esgard, led. sr Talon les excitera à leur inspirer la piété et une grande vénération pour les choses qui concernent nre religion (quoyque le sr évesque de Petrée et les Jésuistes s'y appliquent avec beaucoup de fruict), et ensuite beaucoup d'amour et de respect pour la personne royale de Sa Maté, et après à les accoustumer de bonne heure au travail; car l'on a tousjours fait une expérience certaine que la fainéantise des premières années de la vie est la véritable source de tous les désordres qui la traversent, au lieu que l'application produit un effet contraire parmy ceux qui évitent l'oysiveté dans ces premiers temps.

L'expédition contre les Iroquois estant achevée, le Roy désire que led. sr Talon invite les soldats, tant du régiment de Carignan que des quatre compagnies d'infanterie qui ont d'abord passé en l'Amérique sous le commandemt dud. sr de Tracy à demeurer dans le pays, en faisant à chacun d'eux une légère gratifion au nom de Sa Maté pour leur donner plus de moyen de s'y establir, et leur procure mesme, des anciens habitans, quelques terres défrichées outre celles qu'il pourra leur accorder pour les mettre en culture.

Par un arrest du conseil que le sr évesque de Petrée, qui travaille avec beaucoup de zèle et de ferveur à l'avancement et à la perfection du Christianisme de la Nouvelle France, emporta le dernier voyage qu'il fit à la Cour, le Roy establit des dixmes sur les fruits de la terre et luy permit et à son clergé de lever le 20e pour ayder à la subsistance du Séminaire et des eclésiastiques qui font les fonctions curiales, à Québec, Montréal, Trois Rivières et autres habitations de la Colonie, Sa Mate estimant alors que cette charge ne seroit pas grande ausd. habitans, attendu que l'Eglise prend le onziesme pour la dixme en la plupart des lieux du royaume. Néantmoins son intention est que led. sr Talon examine avec lesd. srs de Tracy et de Courcelles, si, effectivement, cet establissement est trop onéreux au pays, parce qu'en ce cas, il faudroit voir le tempérament que l'on y devroit apporter, et que sad. Majesté contribueroit plutost d'ailleurs à l'entretien du Séminiare et des Prestres qui le composent.

Par tous les rapports qui ont esté faits du Canada, il est constant qu'il s'y trouve une très grande quantité de bois propre à toute sorte d'usages, et mesmes à la construction de toutes les parties d'un vaisseau, et qu'il y a des arbres de la grosseur et de la hauteur nécessaires pour master. Et comme c'est un trésor qu'il faut soigneusement conserver pour avec le temps dresser quelques ateliers pour y bastir des navires pour le Roy, il sera bon, lorsqu'il se fera quelque nouveau défrichement, d'empescher l'abbattis du bois qui sera de la plus belle venue, et que l'on pourra employer à l'effet susd. Cependt led. sr Talon rendra un service au Roy qui luy sera bien agréable, et contribuera en mesme temps à l'establissement du commerce dans la Colonie, s'il peut disposer les habitans les plus accomodez à entreprendre quelques bastimens pour eux; à quoy mesme ils trouveront d'autant plus de facilité, si l'on vient à ouvrir les mines de cuivre, de plomb et de fer que l'on a vériffié estre très abondantes par les divers essais qui en ont esté faits.

Le sieur Talon examinera de plus si les terres rapportent beaucoup de bled par leur fertilité, et, par ce moyen, si y en ayant dans le pays au delà de ce qui est nécessaire pour la nourriture de tous les habitans qui composent la Colonie et de leurs familles, il ne seroit pas plus avantageux ausd. habitans de semer en quelques unes des chanvres et des légumes; et en cas qu'il l'estime nécessaire, il pourra par la participation du gouverneur et du Conel souverain en dresser un règlement pour le faire après exécuter.

Et comme les nourritures de bétail, à quoy le pays est fort propre par la salubrité des eaux et la vaste estendue des prairies, contribueront beaucoup à l'advantage de la Colonie, il sera bon aussy que led. sr Talon examine, avec la mesme participation dud. sr gouverneur et dudit Conel, s'il ne seroit pas à propos de faire des deffenses de tuer des bœufs, vaches, veaux, brebis, porcs et gnalement toute aue espèce de bestail pendant un temps dont ils conviendront. Au surplus led. sr Talon doit estre fort soigneux à informer le Roy de tout ce qui se passera audit pays, et d'envoyer à Sa Majesté les observations qu'il aura faites sur la présente instruction.

Fait à Paris le 27e jour de mars 1665. Signé Louis, et plus bas de Lionne (1).

---

(1) Archives Nationales, Colonies. B. 1.

MÉMOIRE DU ROI POUR SERVIR D'INSTRUCTION À TALON (27 MARS 1665) AVEC NOTES DE TALON

Sa Mat^té^ ayant fait choix dud. s^r^ Talon pour remplir cette charge, a considéré qu'il avoit toutes les qualitez nécessaires pour prendre une connoissance parfaite de l'estat dud. pays, de la manière que la Justice, police et finances y ont esté administrées jusques à présent, en reformer les abus, et, en ce faisant, maintenir les peuples qui composent cette grande colonie dans la possession légitime de leurs biens et dans une union parfaite entre eux, ce qui pourra produire avec le temps une augmentation considérable de lad. colonie, qui est la fin principale où Sa Mat^té^ désire parvenir.

Pour cet effet, led. Sr Talon sera informé que ceux qui ont fait des relations les plus fidelles et les plus désintéressées dud. pays ont toujours dit que les Jésuistes dont la piété et le zèle ont beaucoup contribué à y attirer les peuples qui y sont à présent y ont pris une autorité qui passe au delà des bornes de leur véritable profession qui ne doit regarder que les consciences. Pour s'y maintenir, ils ont esté bien aises de nommer le s^r^ évesque de Petrée pour y faire les fonctions épiscopales, comme estant dans leur entière despendance; et mesme jusques icy, ou ils ont nommé les gouverneurs pour le Roy en ce pays là, ou ils se sont servis de tous moyens possibles pour faire révoquer ceux qui avoient esté choisis pour cet employ sans leur participation, en sorte que, comme il est absolument nécessaire de tenir dans une juste balance l'authorité temporelle, qui réside en la personne du Roy et en ceux qui le représentent, et la Spirituelle, qui réside en la personne dud. s. Evesque et des Jésuistes, de manière toutefois que celle cy soit inférieure à l'autre, La première chose que led. s. Talon devra bien observer, et dont il est bon qu'il ayt en partant d'icy des notions presque entières, est de connoistre parfaitement l'estat auquel sont maintenant ces deux autoritez dans le pays, et celuy auquel elles doivent estre naturellement. Pour y parvenir, il faudra qu'il voye icy les Pères Jésuistes qui ont esté aud. pays et qui en ont toute la correspondance, ensemble le Procureur général et le s^r^ de Villeray, qui sont les deux principaux du Con^el^ souverain estably à Québek, que l'on dit estre entièrement dévouez auxd. Jésuistes, desquels il tirera ce qu'ils en peuvent sçavoir, sans néantmoins se découvrir de ses intentions.

Note de M. Talon en marge:

Pour respondre au second article de la presente instruction, le premier ne demandant aucun esclaircissement, Je dis que le peu de temps qu'il y a que je suis en Canada ne m'a pas encore donné une parfaite connoissance de la conduite Que y ont tenu par le passé les Jesuistes qui y sont establis, que cependant ayant fort observé s'ils se servent presentement de l'authorité spirituelle pour affoiblir la temporelle, qui ne doit resider qu'ez personnes qui representent celle du Roy, J'ay reconnû qu'ils se renferment assez dans l'Estendue de leur veritable profession et jusques icy il ne m'a pas paru qu'ils s'empressent pour les affaires du gouvernement, si leur conduite future confirme ou destruict la créance que la presente m'a fait naistre, J'auray l'honneur d'en advertir le Roy, mais il y a lieu d'Esperer qu'ils ne seconderont pas moins les intentions de sa Mat^té^ dans l'Establissement du pays qu'il les font valloir dans l'avancement de la Gloire de Dieu, Les deux premiers objets de sa Mat^té^ Et comme je crois les deux principaux sujets de ma mission.

Il importe qu'il sçache que led. pays avoit esté concédé à une compagnie formée du temps du ministère de feu M. le cardinal de Richelieu, en 1628; que cette

compe n'ayant point assez de force pour soustenir le pays, elle remit en 1644 entre les mains des habitans la traite des pelleteries qui est le seul advantage qu'elle en tiroit, à condition seulement d'un millier de castors tous les ans pour son droict de seigneurie; et, en 1662, lad. Compagnie n'estant plus composée que de 45 parts, de 100 dont elle estoit composée dans son commencement, les intéressez en ces 45 parts l'ont remis purement entre les mains du Roy, n'estant pas en estat de fournir à la grande despense qu'il falloit faire sans qu'ils en retirassent aucun proffit.

Note de M. Talon en marge:

Comme cet article n'est purement que po. m'instruire il semble ne demander aucune response. J'observeray neantmoins que le pays ne me paroist pas si ingrat que je n'aye lieu de croire que puisque la dernière compagnie l'a remis au Roy parce qu'elle n'en tiroit aucun avantage, ou elle n'estoit pas en puissance de se le rendre fructueux par ses avances, ou elle a esté peu fidèlement servie par ses commis et ces deux sentimens ont un fondement esgal, les Memoires que J'envoye a Monsieur Colbert sur la nature du pays et sur ses productions pntes et avenir font connoistre l'utilité que sa Mate en peut esperer.

Depuis lad. année 1662, Sa Majesté a joint led. pays à la concession qu'elle a faite à la Compagnie des Indes Occidentales, dont il est nécessaire que led. sr Talon voye les titres de concession par lesquelles la Compagnie est en droict de nommer le gouverneur et tous les autres officiers; et comme la Compagnie connoist assez qu'elle ne pourroit pas trouver des personnes qui eussent assez de mérite et qui fussent assez authorisées pour occuper ces postes et les remplir dignement, elle a esté bien a aise que le Roy fist cette nomination jusqu'à ce que, par la continuation des bontez et de la protection de Sa Mate, cette colonie s'augmentant considérablement, lad. compagnie puisse alors par elle mesme trouver des sujets propres pour y envoyer.

Note de M. Talon en marge:

Sa Mate scait les raisons po. lesqlles elle a joint le Canada aux Indes occidentales meridionnales aux termes de la concession qu'elle en a faite a la Compagnie qui a le droict de nommer tous les officiers et mesme les Gouverneurs, peut estre que si sa Mate regarde bien ce vaste pays en toute son Estendue, quels changemens il peut recevoir a l'avenir par l'accroissement de ses habitations et la multiplication de ses colons et les avantages qu'Elle et ses successeurs en peuvent tirer, Elle y voudra tousjours des Gouverneurs de sa part qui n'estant pas aux gages de la Compe et dans sa despendance ne se croiront pas obligez de se partager entre les Interests de sa Mate dans l'Establissemt du pays et ceux de lad. compe fort souvent opposez.

Il a esté bon que led. sr Talon sceust toutes ces choses pour luy faire connoistre que l'intention et la volonté du Roy sont qu'il protège, appuye et travaille, autant qu'il sera en son pouvoir, à bien establir l'authorité de la Compagnie dans led. pays, dont, pour luy donner de plus grandes lumières, il pourra voir les instructions qui ont esté données au sr de Tracy, l'édit portant establissement du Conel souverain, l'arrest du Conel donné sur le sujet de la concession et deffrichement des terres, et toutes les lettres qui ont esté écrites depuis un an par le sr de Mézy, gouverneur, led. sr évesque de Petrée et les officiers dud. Conel souverain, par lesquelles il sera amplement informé des démeslez qui sont survenus entre eux.

Note de M. Talon en marge:

Messrs de Tracy, de Courcelles et moy avons satisfait a cet article autant qu'il a despendu de nous, puisque la compagnie est en possession du pays et que son Agent gnal recoit pour Elle les honneurs de lEsglise, tient son rang dans le Conel, et profite

de tous les avantages qu'il peut Legitiment pretendre des droicts de seigneurie et de l'Establissement du commerce.

Pour luy en faire une déduction succincte, il sera informé que les Jésuites firent tant de plaintes, il y a deux ans, contre le s^r^ Baron du Bois d'Avaugour qui estoit gouverneur du pays, et lequel depuis a esté tué en deffendant avec beaucoup de valeur le fort de Serin contre les Turcs, sur la frontière de Croatie, que le Roy, pour leur donner satisfaction, se résolut non seulement de le rappeler, mais mesme de leur laisser le choix d'un autre gouverneur; ils jettèrent donc les yeux sur led. s^r^ de Mézy, major de la ville de Caen, qui faisoit profession d'estre dévot et qu'ils croyoient sans doute qui se conduiroit par leurs sentimens; mais ils se sont trouvez courts dans leurs mesures quand il a esté en possession du commandement, parce que non seulement diverses passions de colère et d'avarice, qu'il avoit cachées dans les commencemens, ont esclaté, à ce qu'ils disent, au grand désavantage du service du Roy et de la colonie, en sorte qu'il a interdit et restabli à plusieurs fois, suivant ce qu'il luy a plû, les officiers du Con^el^ souverain; mais, ce qui parroist d'essentiel dans ce démeslé, c'est que de son authorité, en 24 heures de temps, il a fait embarquer et fait partir les Srs Bourdon, procureur général, et Villeray, con^er^; en sorte que cette conduite violente ne pouvant estre approuvée du Roy, Sa Ma^té^ a fait expédier un pouvoir aud. s^r^ de Tracy et aux s^rs^ de Courcelles qu'elle envoye en la place dud. s^r^ de Mézy et Talon, pour faire informer par des personnes, qui ne soyent point suspectes de partialité, de la vérité des plaintes que l'on a formées contre luy, et, en cas qu'ils les trouvent bien fondées, ils le fassent mettre en arrest pour luy faire et parfaire son procez jusqu'à jugement diffinitif exclusivement, et l'envoyer ensuite prisonnier en France, estant une satisfaction qu'elle estime devoir à sa justice et au repos de ses peuples en ces quartiers là.

Note de M. Talon en marge:

M. de Mezy ayant prevenu par sa mort l'information que l'on auroit deu faire contre luy, s'il avoit vescu, il Importe seulement d'Informer sa Ma^té^ qu'avant qu'il mourut il a semblé condamner luy mesme de violence sa conduite passée, ceux qui vivent et qu'il a blessez souhaitteroient que l'on ne laissast pas que d'informer autant pour leur satisfaction que pour leur justification. Mais il se trouvera d'autres moyens pour les contenter sans troubler le repos d'un homme mort dans le repentir.

Les Iroquois, qui sont distinguez en diverses nations et qui sont tous ennemis perpétuels et irréconciliables de la colonie, ayant, par le massacre de quantité de François et par les inhumanitez qu'ils exercent contre ceux qui tombent en leur pouvoir, empesché que le pays ne se soit pas peuplé plus qu'il l'est à présent, et par leurs surprises et courses inopinées tenant tousjours le pays en échec, le Roy, pour y apporter un remède convenable, a résolu de leur porter la guerre jusques dans leurs foyers pour les exterminer entièrement, n'y ayant aucune seureté dans leurs paroles et violant leur foy aussy souvent qu'ils trouvent les habitans de la colonie à leur avantage et pour cet effet, a ordonné aud. s^r^ Tracy d'y passer des Antilles avec quatre compagnies d'infanterie de troupes réglées pour commander en cette expédition; et outre ce, envoye mille bons hommes sous la conduite du s^r^ de Salière, ancien Mestre de camp d'infanterie, avec toutes les munitions de guerre et de bouche qui ont esté estimées nécessaires pour cette entreprise, dont il est remis un ample mémoire aud. s^r^ Talon, comme aussy des fonds qui ont esté faits tant à ce sujet que pour les autres despenses qui pourront estre à faire dans le pays, lequel fournira aussy trois à quatre cens soldats qui sçavent la manière de combattre ces peuples sauvages.

Note de M. Talon en marge:

Les troupes destinées pour l'expedition contre les Iroquois sont passées assez heureusement et avec perte de peu de soldats. Il n'en est pas tout a fait de mesme des munitions de guerre et de bouche que la mer a altérées, mais il sera fait un supplement aux uns par ce qui se trouvera dans le pays et aux autres par l'œconomie autant que par le travail de quelques ouvriers qui pourront fournir quelque chose de leur industrie.

Comme l'intention du Roy est qu'il assiste dans tous les con^els^ de guerre qui se tiendront dans le cours de cette expedition, et qu'ainsy il sera exactem^t^ informé des résolutions qui se prendront, sa principale application devra estre en ce temps là à faire en sorte que toutes les choses dont l'on aura besoin pour le service et le soulagement des troupes ne manquent point, et de pourvoir par sa vigilance et par son industrie aux incidens imprévus; et comme peut estre cette entreprise estant finie à la gloire des armes de Sa Ma^té^ et à la seureté de la colonie, ainsy qu'il y a lieu de l'espérer, lesd. s^rs^ de Tracy, de Courcelles, de Salières et les autres chefs estimeront à propos de construire quelques forts pour la conservation des lieux que l'on aura occupez, il faudra en ce cas qu'il donne pareillement tous ses soins pour les fournir des vivres et munitions nécessaires pour leur deffense et la subsistance des soldats que l'on y pourroit laisser.

Note de M. Talon en marge:

Je travaille avec toute l'application que je puis a soustenir les troupes avancées et a leur donner les moyens de construire les forts qu'elles ont commencez vers les Iroquois, particulierement a faire passer les vivres, les habits, les armes et les munitions necessaires jusques au mois de May, Et, si les glaces ne previennent mes soins, J'espere qu'Elles auront dans tout le mois d'octob. ce qui peut leur faire besoin durant tout l'hiver.

Avant que de partir de Québec pour cette expédition, il sera bon qu'il prenne, autant que le temps le luy permettra, toutes les connoissances qu'il pourra, tant de ce qui concerne l'administration de la justice, que de ce qui regarde l'estat des familles, afin que, s'il y avoit quelque chose à redresser au premier poinct et qu'il pûst travailler utilement au second, il le fist auparavant que d'entreprendre ce voyage; mais, au retour, comme il sera plus libre estant déchargé des principales affaires de la guerre, et que, suivant le pouvoir qui luy est donné et auxd. s^rs^ de Tracy et de Courcelles, ils auront ou licentié le Con^el^ souverain pour le composer d'autres personnes, en cas qu'ils ayent remarqué qu'ils n'ayent pas fait leur devoir, ou se seront contentez d'en oster quelques uns, ou enfin les auront tous confirmez, si effectivement ils auront reconnû qu'ils ont de bonnes intentions et qu'ils n'envisagent que le bien de la justice. Il importe qu'il ayt perpétuellement dans l'esprit que cette mesme justice devant faire la félicité des peuples et remplir la première intention du Roy, sa principale application doit estre à la faire régner sans distinction de qui que ce soit, en prenant garde que le Con^el^ souverain la rende tousjours avec intégrité, sans nulle caballe et sans frais. Et, quoy qui luy soit conféré l'authorité de juger seul souverainement et en dernier ressort les causes civiles, il sera bon néantmoins qu'il ne s'en serve pas que dans une nécessité absolue, estant de conséquence de traiter les affaires dans leur ordre naturel et n'en point sortir, que pour des occasions indispensables.

Note de M. Talon en marge:

Pour remplir la p^re^ et principale Inten^on^ du Roy qui recherche la félicité de ses sujets dans l'administration de la Justice que sa Ma^té^ veut leur estre rendûe sans distinction et sans frais, j'ay accommodé jusques a p^nt^ toutes les affaires et tous les procez

qui sont venus pardevant moy. De maniere qu'il n'y a eu ny sergens ny Greffier employez. En cela j'ay simbolisé avec Mons. de Tracy dont l'Esprit est d'accommodement, et je crois pouvoir faire gouster cette voye plus douce qui n'est d'aucune despense, et qui espargne des temps precieux aux parties qui sont dans les habitations Esloignées dont elles ne peuvent sortir qu'en canot. Quand le Con^el^ souverain sera fixement estably, je luy renvoyeray les matieres civiles et criminelles pour estre par luy Traittées dans l'ordre naturel et ne prendray connoissance que de celles dont l'Interest de sa Ma^té^ voudra que je me saisisse a l'exclusion dud. Con^el^.

Comme la colonie tirera un autre avantage très considérable de l'establissement d'une bonne police, tant pour ce qui regarde l'administration des deniers publics, la culture des terres, que dans les manufactures que l'on y pourra establir, led. s^r^ Talon concertera avec les officiers qui composeront led. Conseil et les principaux habitans du pays les moyens de faire quelques règlemens fixes sur ce sujet pour les faire observer inviolablement, les fondant, s'il se peut, sur l'exemple de ceux qui sont en vigueur dans les villes du royaume où l'ordre est le mieux estably. Il luy est remis un estat du revenu du pays, et de l'employ qui s'en est fait jusques icy, ensemble des debtes qui ont esté contractées et des intérets qui s'en payent annuellement; mais comme il pourra, estant sur les lieux, en tirer encore plus d'éclaircissement, l'intention du Roy est qu'il tasche d'entrer si avant dans cette matière qu'il connoisse avec certitude jusqu'au dernier sol à quoy ce revenu monte effectivement, et mesme, s'il s'y est commis quelques abus, qu'il en fasse informer pour faire punir les coupables s'ils se trouvent prévenus de malversations considérables.

Note de M. Talon en marge:

Comme les lumieres me viennent de differens endroicts, je travaille autant que je puis a les rassembler pour pouvoir plus utilement dresser des reglemens fixes sur la police, l'administration des deniers publics, la culture des terres, et les manufactures qui se peuvent introduire et establir dans le pays, Cependant sa Ma^té^ peut estre informée par les Memoires que j'envoye a Monsieur Colbert de ce qui est desja venu a ma connoissance sur ce sujet et sur tout des raisons qui m'obligent a conserver, comme Je pretends faire, le droict du quart des pelleteries qui repond aux aydes de France, et qui est presque la seule marque de souveraineté qui reste icy a sa Ma^té^ si la Comp^e^ fait les Establissem^ts^ que son Agent g^nal^ y pretend pour Elle. Il est bon d'observer qu'en tout le pays de Canada il n'y a pour tous deniers publics que ce seul droict pretendu par l'agent g^nal^ qui soustient qu'il a esté cedé pour tousjours a la Comp^e^.

L'administration des deniers publics dans les temps precedens, sera examinée a fond apres que les troupes auront receu le secours que je leur dois pour tout l'hiver.

L'une des choses qui a apporté plus d'obstacle à la peuplade du Canada a esté que les habitans qui s'y sont allés establir ont fondé leurs habitations où il leur a plû, et sans se précautionner de les joindre les unes aux autres, et faire leurs défrichemens de proche en proche pour mieux s'entre secourir au besoin. Ils ont pris des concessions pour une espace de terres qu'ils n'ont jamais esté en estat de cultiver, par leur trop grande estendue, et, estant ainsy espars, se sont trouvez exposez aux embusches des Iroquois, qui, par leur vitesse, ont tousjours fait leurs massacres avant que ceux qu'ils ont surpris ayent pû estre secourus de leurs voisins; c'est aussy par cette raison que le Roy fit rendre, il y a deux ans, un arrest du con^el^ dont il sera deslivré une expédition aud. s^r^ Talon, par lequel, pour rémédier à ces accidens, Sa Ma^té^ ordonnoit qu'il ne seroit plus fait à l'avenir aucun défrichement que de proche en proche, et que l'on réduiroit les habitations en la forme de

nos paroisses et de nos bourgs, autant qu'il seroit dans la possibilité; lequel néantmoins est demeuré sans effet, sur ce que, pour réduire les habitans dans des corps de villages, il faudroit les assujettir à faire de nouveaux deffrichemens et à abandonner les leurs. Toutefois, comme c'est un mal auquel il faut trouver quelque remède pour garantir les sujets du Roy des incursions des sauvages qui ne sont pas dans leur alliance, sad. Mat^té laisse à la prudence dud. s^r Talon d'aviser avec le s^r de Courcelles et les officiers du Con^el souverain de Québec à tout ce qui sera praticable pour parvenir à un bien si nécessaire.

Note de M. Talon en marge:

Il n'est que trop connû que la distance qu'il y a d'une habitation a l'autre est tres prejudiciable au pays, tant parce qu'elles se trouvent toutes exposées aux courses des Iroquois que par la difficulté que rencontrent les Curez et le Juges, les premiers a administrer les Sacremens de l'Esglise, et les autres a rendre la Justice. Le mal pour le passé est presq. sans remede, mais je trouve assez de facilité à ne plus tomber dans ces inconveniens et a former des vilages et des bourg, Et desja je commence a faire deffricher pour preparer un lieu ou les nouveaux colons que nous esperons l'année prochaine pourront vivre en communauté quoy que dans des habitations particulières.

La difficulté qui s'est rencontrée, ainsy qu'il est dit cy dessus, à l'exécution de cet arrest pour réunir les habitations en corps de paroisses, ayant empesché l'effet d'une chose qui est tout à fait salutaire au pays, et laquelle peut le plus contribuer à rendre cette colonie florissante, il sera important que, sans s'arrester à vouloir exécuter cet arrest à la rigueur, led. s^r Talon travaille de concert avec les habitans à l'exécuter en partie, s'il ne peut estre exécuté entièrement; et le tempérament que l'on y pourroit apporter seroit, par exemple, qu'un habitant qui auroit une concession pour 500 arpens de terre dont il n'auroit défriché que 50 en abandonneroit cent arpens au nouveau François qui viendroit s'habituer au pays; à quoy s'il s'opposoit, on pourroit mesme le menacer de luy oster toutes celles qu'il n'auroit pas encore mises en culture, et effectivement, en cas de besoing, il sera expédié une déclaration pour estre enregistrée aud. Con^el souverain de Québec, portant que lesd. habitans seront obligez de deffricher toutes les terres qui leur ont esté concédées, sinon, et à faute de ce faire, il leur en sera retranché chaque année le 10e ou quinzies^e pour les donner à de nouveaux colons; et par ce moyen il y auroit lieu d'espérer que dans un petit nombre d'années toutes les terres concédées seroient généralement mises en culture.

Note de M. Talon en marge:

Quoyque le retranchement des terres proposé dans cet article ne soit pas un moyen praticable partout ny seur pour obliger les habitans de Canada a faire plus promptement leurs deffrichemens, il est toujours tres a propos de m'en envoyer une declaration pour estre enregistrée au con^el souverain et publiée dans toutes les paroisses portant que les habitans seront obligez de donner par denombrement les terres qui leur auront esté concedées, celles quils peuvent cultiver chaque année, et sur le pied de leur declaration leur en laisser po. trente ans retirant le reste pour le distribuer aux nouveaux colons a condition cependant qu'il leur sera encore retranché chaque année autant de terres qu'ils en auront laissées non deffrichées de la quantité de celles qu'ils se seront engagez de mettre en culture. Je dis d'en donner ce qu'une famille en peut cultiver pour trente ans, parce que le chef de famille travaille avec plus d'application a preparer a ses Enfans de quoy leur donner demeure et subsistance dans son voisinage et parce que lorsque cet Enfant est en aage de travailler pour soy, il est bien aise d'augmenter l'heritage de son pere qui le regarde et auquel il doit succeder.

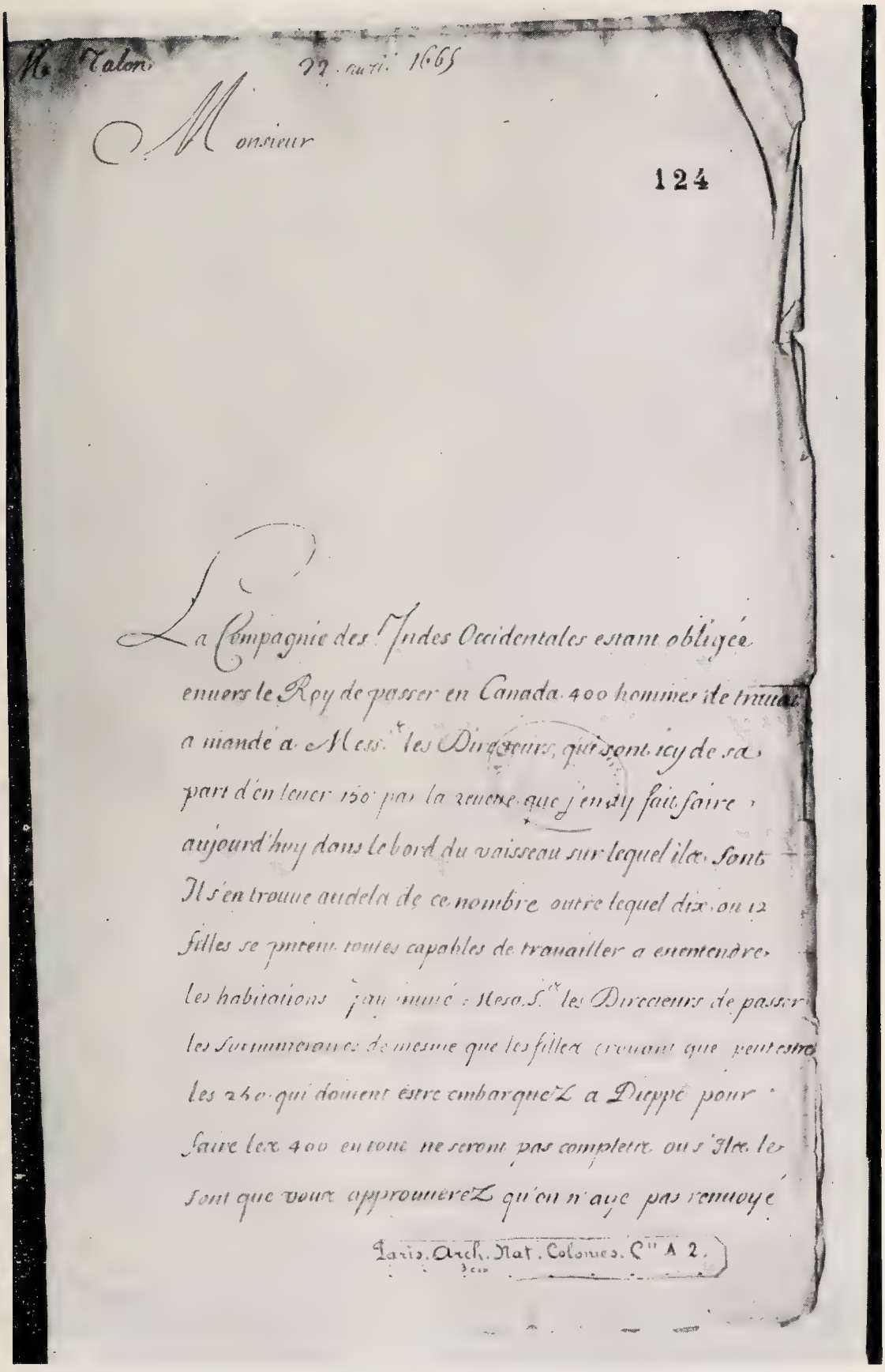

Talon 22 avril 1665

Monsieur

124

La Compagnie des Indes Occidentales estant obligée envers le Roy de passer en Canada 400 hommes de travail a mandé a Mess.rs les Directeurs, qui sont icy de sa part d'en lever 150 par la reserve que j'en ay fait faire aujourd'huy dans le bord du vaisseau sur lequel ilz sont. Il s'en trouve au delà de ce nombre outre lequel dix ou 12 filles se present toutes capables de travailler a entendre les habitations j'ay invité Mess.rs les Directeurs de passer les surnumeraires de mesme que les filles croyant que peut estre les 250 qui doivent estre embarquez a Dieppe pour faire les 400 en tout ne seront pas complettes ou s'ilz le sont que vous approuverez qu'on n'aye pas renvoyé

Paris. Arch. Nat. Colonies. C11 A 2.

LETTRE DE TALON AU MINISTRE COLBERT

(Voir pages 20 et 21)

ens qui auroient pris par leur retour dans les provinces
sans perdre a donner l'ordre [illegible] pour venir dans la
prochaine année pour passer avec l'escorte de France.

J'ay trouué icy le S.r Denis habitant du Canada, qui m'a
assuré qu'il connoissoit l'endroit de Gaspe ou est la mine de
plomb, de laquelle vous m'auez fait l'honneur de me
parler, sur cette assurance je l'ay engagé à monter sur le
Vaisseau qui porte les hommes de Trauail dont j'ay cy deuant
parlé. Et comme ce Vaisseau qui partira dans deux jours
doit approcher d'une ou deux lieues la pointe de Gaspé
auant que d'entrer dans le fleuue de S.t Laurens, j'ay donné
ordre qu'on y descargeast 25 trauailleurs sous la conduite
du S.r Denis auec les viures et les outils necessaires
que Mess.rs de la Compagnie ont fait faire a ma priere
a la forme et par le Taillandier que je leur ay indiqué.
J'espere que le Vaisseau qui portera le S.r Denis et les
hommes de Trauail, partant quelques jours auant ceux
qui nous porteront M. de Courcel et moy, si je descends
a Gasné comme je le pretends. J'y trouueray desja q
matiere [illegible] je pourray emporter [illegible]
pour faire [illegible] et vous informer

Dans [illegible] Cn A 2.

dés cette année si cette mine est abordantou non.

Je ne puis encore marquer le temps auquel nous pourrons nous embarquer jusques a ce que Monsieur de Tarron qui doit se rendre demain ou apres demain icy, soit arrivé.

Les Officiers du Regiment de Carignan travaillent a l'envie de rendre leurs Compagnies plus que completes et jon m'a asseuré quil y en a plus de moitié qui ont des Surnumeraires. Ils témoignent tous quils passent avec joye en Canada ce qui me fait beaucoup esperer de l'utilité de leur Service. Je suis avec le respect que je doit.

Paris, Arch. Nat., Colonies, C11 A 2.

Monsieur

Vostre tres humble, tres obeissant et tres obligé serviteur

Colbert

La Rochelle le 22 Avril 1665

Il reste encore une chose à faire sur la mesme matière qui servira beaucoup à l'augmentation de la colonie qui est que le Roy désire que, dans le cours de chacune année, led. sr Talon fasse préparer trente ou quarante habitations pour y recevoir autant de nouvelles familles, en faisant abbattre les bois et ensemencer les terres que l'on aura deffrichées aux dépens de Sa Maté.

Note de M. Talon en marge:

Du Landemain de mon arrivée on travaille a remplir l'Intention de sa Maté a cet esgard avec tant d'application que j'espere qu'au printemps prochain il y aura non quarente habitations mais peut estre soixte et dix ou 80, et s'il se peut en forme de vilage ou de bourgs et j'adjouste que quoyque les anciens habitans m'ayent voullu persuader qu'un arpent de terre pour estre mis en bonne cullure demandoit cent francs de despense, il en coustera peu a sa Maté.

Le Roy, considérant tous ses sujets du Canada depuis le premier jusques au dernier comme s'ils estoient presque ses propres enfans, et désirant satisfaire à l'obligation où il est de leur faire ressentir la douceur et la félicité de son règne ainsy qu'à ceux qui sont au milieu de la France, led. sr Talon s'étudiera uniquement à les soulager en toutes choses et à les exciter au travail et au commerce, qui seuls peuvent attirer l'abondance dans le pays et rendre les familles accommodées. Et d'autant que rien ne peut mieux y contribuer qu'en entrant dans le destail de leurs petites affaires et de leur domestique, il ne sera pas mal à propos qu'après s'estre estably, il visite toutes les habitations les unes après les autres pour en reconnoistre le véritable estat, et ensuite pourvoir autant bien qu'il pourra aux nécessitez qu'il y aura remarquées, afin qu'en faisant le devoir d'un bon père de famille, il puisse leur faciliter les moyens de faire quelques profits et d'entreprendre de labourer les terres incultes qui sont les plus prochaines de celles qu'ils ont desjà mises en culture.

Note de M. Talon en marge:

Il n'est rien de plus vray que le travail et le commerce sont les deux principaux moyens de mettre l'abondance dans le pays de Canada, de soustenir les familles accommodées et relever les miserables et sans la liberté du dernier en faveur des habitans, Je demeure persuadé par ce que j'ay desja reconnû que non seulemt le pays ne s'establira pas, mais qu'il se destruira par la retraitte des principales familles. Il seroit donc a propos que sa Maté fist entendre que son Intention est que lesd. habitans fassent tout le commerce que leur Industrie leur peut rendre util, mesme des pelleteries qu'ils envoyeront en france et qu'en eschange d'icelle par retour de voiture ils pourront sortir du Royaume de france non seulement de quoy subsister Mais encore de quoy traitter avec les sauvages; il a esté besoin d'un peu de Rethoriq. po. remettre les esprits des peuples tous abbatus, parceque l'Agent general de la Compe leur avoit fait entendre que le commerce leur estoit deffendu.

Sortant du bord j'ay pris terre a la coste de beaupré qui est au nord de l'Isle d'Orléans et j'ay visité pres de sept lieues de pays passant d'habitation en habitation, De manière que j'ay commencé par cet endroict a satisfaire a lordre que j'ay receu de sa Maté. Je continueray Dieu aydant, et au per loisir Je visiteray toutes les familles, prendray connoissance de leurs affaires, soulageray leurs besoins autant quil dependra de moy et leur rendray des tesmoignages les plus sensibles que je pourray de la tendresse que le Roy a pour elles.

Il observera que l'un des plus grands besoins du Canada est d'y establir des manufactures et d'y attirer des artisans pour les choses qui sont nécessaires à

l'usage de la vie; car jusques icy il a fallu porter en ce pays là des draps pour habiller les habitans, et mesme des souliers pour les chausser, soit qu'estant obligés de cultiver la terre pour leur subsistance et celle de leurs familles ils en ayent fait leur seule et leur plus importante occupation, soit par le peu de zèle et d'industrie de ceux qui les ont gouvernez jusques a présent. C'est pourquoy il examinera tous les moyens que l'on pourra embrasser pour l'introduction d'une chose si utile aud. pays, à laquelle sa Maté contribuera par l'ouverture de ses coffres, estant bien persuadée qu'elle ne sçauroit employer une bonne somme d'argent à un meilleur usage.

Note de M. Talon en marge:

Toute la disposition que sa Maté désire par cet article a l'establissemt des manufactures en Canada se trouve en beaucoup de personnes, les noms desquels j'ay par escrit et dont j'ay tiré des engagemts sur l'asseurance respective que je leur ay donnée q. sa Maté les ayderoit de ses finances qui peuvent a mon advis estre tres utilement employées a cet usage. Je dis mesme avec profit po. sa Maté. J'ay pris une parfaite connoissance des raisons pour lesqlles il n'y a pas eu de manufactures introduites en Canada, et j'ay en mesme temps trouvé les moyens de les faire cesser, ainsy je crois pouvoir prendre sur moy d'accomplir dans l'année prochaine une partie du desir de sa Maté a cet esgard et si on n'excepte les draps po. lesquels on n'a pas de laine, Je vois peu de danrées en france que l'on ne puisse faire trouver icy dans quelques années.

L'éducation des enfans estant le premier devoir des pères à leur esgard, led. sr Talon les excitera à leur inspirer la piété et une grande vénération pour les choses qui concernent nre religion (quoyque le sr évesque de Petrée et les Pères Jésuites s'y appliquent avec beaucoup de fruict), et ensuite beaucoup d'amour et de respect pour la personne royale de Sa Maté, et après à les accoustumer de bonne heure au travail; car l'on a tousjours fait une expérience certaine que la fainéantize des premières années de la vie est la véritable source de tous les désordres qui la traversent, au lieu que l'application produit un effet contraire parmy ceux qui évitent l'oysiveté dans ces premiers temps.

Note de M. Talon en marge:

J'executeray ce qui m'est commandé par cet article. Il est vray qu'on ne peut rien adjouster au zele et a la charité de Mons. l'Evesque de Petrée et des Peres Jesuistes Qui travaillent fortement au salut des personnes Aagées et ne negligent rien de l'Education des Jeunes. Je les imiteray et feray beaucoup si je puis le bien faire.

L'expédition contre les Iroquois estant achevée, le Roy désire que led. sr Talon invite les soldats, tant du régiment de Carignan que des quatre compes d'infanterie qui ont d'abord passé en l'Amériq. sous le commandement dud. sr de Tracy à demeurer dans le pays, en faisant à chacun d'eux une légère gratification au nom de Sa Maté pour leur donner plus de moyens de s'y establir, et leur procure mesme, des anciens habitans, quelques terres deffrichées outre celles qu'il pourra leur accorder pour les mettre en culture.

Note de M. Talon en marge:

J'ose desja respond. qu'une partie des soldats du Regiment de Carignan restera en Canada puisque plusieurs officiers ont promis de m'ayder au dessein que je forme de les faire travailler cet hiver a former pour eux des habitations, a desfricher, et cultiver la terre au printemps prochain pour lesqlles semer, je le. donneray du bled, du chanvre et autres grains, et non seulement le Roy aura des habitans, mais des habitans soldats qui formeront des colonies par le soin que je prendray de leur donner des gens de mestiers les plus necessres au maintien de la vie.

Par un arrest du Conel que le sr évesque de Petrée, qui travaille avec beaucoup de zèle et de ferveur à l'advancement et à la perfection du christianisme de la Nouvelle France, emporta du dernier voyage qu'il fit à la Cour, le Roy establit des dixmes sur les fruicts de la terre et luy permit et à son clergé de lever le vingtiesme pour ayder à la subsistance du Séminaire et des esclésiastiques qui font les fonctions curialles à Québec, Montréal, Trois-Rivières et autres habitations de la colonie, Et Sa Mathé estimant alors que cette charge ne seroit point grande auxd. habitans, attendu mesme que l'Eglise prend le onzièse pour la dixmes en la plus-part des lieux du royaume. Néantmoins son intention est que led. sr Talon examine avec lesd. srs de Tracy et de Courcelles, si, effectivement, cet establissement est trop onéreux au pays, parce qu'en ce cas, il faudroit voir le tempérament que l'on y devroit apporter, et que sa Mathé contribueroit plutost d'ailleurs à l'entretien dud. séminaire et des prestres qui le composent.

Note de M. Talon en marge:

L'Esglise pour la conservation de ses droicts demande la perception des dixmes; la difficulté de la lever sur des habitations fort escartées et les frais qu'il convient faire pour les remettre en un lieu commun, autant que la pauvreté des paroissiens ne souffre pas qu'on les exige. Mais je crois que Mr l'Evesque de Petrée trouvera bon l'expedient que je luy proposeray pour concilier ces deux interests opposez. Je m'estends davantage sur cet article dans les memoires que j'envoye a Monsieur Colbert.

Par tous les rapports qui ont esté faits du Canada, il est constant qu'il s'y trouve une très grande quantité de bois propre à toute sorte d'usages, et mesme à la construction de toutes les parties d'un vaisseau, et qu'il y a des arbres de la grosseur et de la hauteur nécessaires pour master. Et comme c'est un trésor qu'il faut soigneusement conserver pour avec le temps dresser quelques ateliers pour y bastir des navires pour le Roy, il sera bon, lorsqu'il se deffrichera quelque terre, d'empescher l'abbattis du bois qui sera de la plus belle venüe, et que l'on pourra employer à l'effet susd. Cependant led. sr Talon rendra un service au Roy qui luy sera bien agréable, et contribuera en mesme temps à l'establissement du commerce dans la colonie, s'il peut disposer les habitans les plus accommodez à entreprendre quelques bastimens pour eux; à quoy mesme ils trouveront d'autant plus de facilité, si l'on vient à ouvrir les mines de cuivre, de plomb et de fer, que l'on a vérifié estre très abondantes par les divers essais qui ont esté faits.

Note de M. Talon en marge:

Le temps ne m'a pas encore permis d'examiner moy mesme la nature du bois propre a construire les vaisseaux, mais j'apprens par rapport des personnes que j'ay employées a la recherche desd. bois qu'il se trouve de la masture et du bordage et mesme des courbes mais plus rarement; j'iray moy mesme a la descouverte et porteray avec moy les memoires que j'ay dressez et ceux qui m'ont esté envoyez par Monsieur de Terron enrichis de la figure de chaque piece de celles qui composent un bastiment, J'ay desja attroupé quelques habitans pour entreprendre des bastimens du port de 30 à 40 tonneaux pour l'espreuve et je m'asseure que pourveu que sa Mathé trouve bon que je fasse venir de france le fer et les toiles qui nous manquent, de mesme que les cordages po. faire les agrez, nous aurions dans peu des vaisseaux du port de cent et de deux cens tonneaux.

Led. sr Talon examinera de plus si les terres rapportent beaucoup de bled par leur fertilité, et, par ce moyen, si, y en ayant dans le pays au delà de ce qui est nécessaire pour la nourriture de tous les habitans qui composent la colonie et de leurs familles, il ne seroit pas plus avantageux auxd. habitans de semer en quelques unes des chanvres et des légumes; et en cas qu'il l'estime nécessaire, il pourra par

la participation du gouverneur et du Conel souverain en dresser un règlement pour le faire après exécuter. Et comme les nourritures de bestail, à quoy le pays est fort propre par la salubrité des eaux et la vaste estendue des prairies, contribueront beaucoup à l'avantage de la colonie, il sera bon aussy que led. sr Talon examine, avec la mesme participaon dud. sr gouverneur et dud. Conel, s'il ne seroit pas à propos de faire des deffenses de tuer des bœufs, vaches, veaux, brebis, porcs et généralement toute autre espèce de bestail pendant un temps dont ils conviendront. Au surplus led. sr Talon doit estre fort soigneux à informer le Roy de tout ce qui se passera aud. pays, et d'envoyer à Sa Mate les observations qu'il aura faites sur la présente instruction.

Fait à Paris le 27e jour de mars 1665. Signé Louis, et plus bas de Lionne.

Note de M. Talon en marge:

Je ne puis douter que les terres de ce pays qui produisent ordinairement plus de bled que les habitans n'en peuvent consommer ne soyent propres à tous legumes & particulierement aux chanvres, ainsy sa Mate peut s'asseurer qu'on en fera semer ayant apporté a cet effet la graine de chanvre et de lin avec moy et j'oze asseurer que si ce pays se peuple il en produira plus que ne fait la Bretagne.

On n'a pas encore jugé a propos de faire la deffense de tuer des bœufs et il en paroist assez pour qu'il y ait a craindre que l'espece diminue trop. Cependant il faudra donner quelques reglemens la dessus. Je crois avoir satisfait au commandement et au desir de sa Mate remettant pour une plus grande instruction aux memoires que j'adresse a Monsieur Colbert.

Fait a Quebeck ce octobre 1665 (1).

TALON.

LETTRE DE TALON AU MINISTRE COLBERT (22 AVRIL 1665)

22 avril 1655

Monsieur,

La Compagnie des Indes Occidentales estant obligée envers le Roy de passer en Canada 400 hommes de travail a mandé à Mess les Directeurs, qui sont icy de sa part d'en lever 150; par la reveue que j'en ay fait faire aujourd'huy dans le bord du vaisseau sur lequel ils sont, Il s'en trouve audela de ce nombre outre lequel dix ou 12 filles se pntent toutes capables de travailler a estendre les habitations. J'ay invité Mesd. s les Directeurs de passer les surnuméraires de mesme que les filles croyant que peut estre les 250 qui doivent estre embarquez à Dieppe pour faire les 400 en tout ne seront pas complets ou s'ils le sont que vous approuverez qu'on n'aye pas renvoyé ces gens qui auroient pû par leur retour dans les provinces faire perdre à d'autres le dessein de se présenter dans la prochaine année pour passer en la Nouvelle France.

J'ai trouvé icy le S. Denis, habitant du Canada, qui m'a asseuré qu'il connoissoit l'endroit de Gaspé où est la mine de plomb, de laquelle vous m'avez fait l'honneur de me parler, sur cette asseurance je l'ay engagé à monter sur le vaisseau qui porte les hommes de travail dont j'ay ci devant parlé. Et comme ce vaisseau, qui

(1) Archives Nationales, Colonies, F.3, 67.

partira dans deux jours, doit approcher d'une ou deux lieues la pointe de Gaspé avant que d'entrer dans le fleuve de St Laurens, j'ay donné ordre qu'on y deschargeast 25 travailleurs sous la conduite dud. S. Denis, avec les vivres et les outils nécessaires, que Messs de la Compagnie ont fait faire à ma prière à la forme et par le Taillandier que je leur ay indiqué. J'espère que le vaisseau qui portera led. S. Denis et les hommes de travail, partant quelques jours avant ceux qui nous porteront M. de Coursel et moy, si je descends à Gaspé comme je le prétends, j'y trouveray desja quelque matière préparée que je pourray emporter à Québec pour faire une première espreuve et vous informer dès cette année si cette mine est abondante ou non.

Je ne puis encore marquer le temps auquel nous pourrons nous embarquer jusques à ce que Monsieur de Terron, qui doit se rendre demain ou après demain icy, soit arrivé.

Les Officiers du Régiment de Carignan travaillent à l'envie de rendre leurs Compagnies plus que complètes et on m'a asseuré qu'il y en a plus de moitié qui ont des surnuméraires; Ils témoignent tous qu'ils passent avec joye en Canada ce qui me fait beaucoup espérer de l'utilité de leur service. Je suis avec le respect que je dois,

Monsieur

Votre très humble très obéissant et très obligé serviteur

TALON.

La Rochelle le 22e avril 1665 (1).

LETTRE DE TALON AU MINISTRE COLBERT (27 AVRIL 1665)

La Rochelle, 27 avril 1665

Monsieur,

Le second vaisseau que la Compagnie des Indes Occidenles tenoit à la Rade de la Rochelle a fait voile aujourd'huy pour le Canada avec la marée du matin ayant dans son bord 150 hommes de travail faisant partie des 400 que lad. Compagnie est obligée de faire passer en la Nouvelle France. J'ay fait entrer dans ce bord un homme de ma part pour prendre soins desd. hommes de travail à leur débarquement et je l'ay chargé d'une instruction pour en faire la distribution et passer les contracts de l'engagement avec les habitans, qui voudront s'en servir pour le terme de trois ans.

J'ay pareillement fait entrer dans led. bord le S. Denis habitant de Canada, qui s'est chargé de descendre à Gaspé et d'y appliquer 24 hommes de travail à fouiller dans la mine de plomb, auquel effet les Directeurs de la compagnie qui sont icy luy ont donné les victuailles, les instrumens et les choses qui luy sont nécessaires. Et d'autant que le pilote se deffendoit d'entrer dans la baye dud.

(1) Archives Nationales, Colonies. C11 A.2.

Gaspé pour mettre à terre led. S. Denis, parce que par son traité il n'y est pas obligé et qu'il craint que les vents ne soient contraires à sa sortie; je luy ay fait entendre qu'il n'y entreroit que supposé qu'il le puisse sans le desperissement ou le retardement de son vaisseau, estant d'ailleurs bien persuadé qu'il peut faire ce debarquement sans aucun inconvénient.

J'ay donné aud. S. Denis une instruction qui luy ordonne de quitter le poste à l'arrivée des 40 hommes que la Compagnie fait passer de Dieppe à Gaspé, s'il n'est jugé par le S. Doublet, qu'on m'a dit les devoir conduire, que le séjour dud. S. Denis luy soit util, ainsy je crois avoir préveu et remédié à tout ce qui pourroit causer quelque despense extraordinaire à lad. Compagnie, en envoyant à l'avance faire la tentative de la mine de plomb pour tascher de gagner une année si elle est abondante et si elle se trouve stérile tourner nos soins ailleurs.

Comme nous sommes dans la saison la plus favorable de la traitte des pelteries, j'ay jugé avec Mess^s^ les Directeurs pour la Compagnie qu'il estoit a propos qu'ils fissent promptement passer leur Agent afin que lad. Compagnie puisse par le retour des Vaisseaux, qui nous porteront, recevoir dès cette année quelque fruict de sa despense, cet Agent est sur le vaisseau qui a fait voile aujourd'huy.

Il sera mesme avantageux dans le temps que les Hurons et Algonquins nos alliez descendront pour la traitte, ils s'appercoivent du premier secours, qu'ils verront débarqué, et, persuadez, qu'ils seront d'un plus grand, se disposent d'autant plus volontiers à se joindre avec les troupes du Roy pour faciliter l'expédition contre les Iroquois. Je suis avec tout le respect possible,

Monsieur,

Votre très humble, très obéissant et très obligé serviteur,

TALON.

A La Rochelle le 27e avril 1665 (1).

LETTRE DE TALON AU MINISTRE COLBERT (4 MAI 1665)

La Rochelle, 4 may 1665

Monsieur,

Depuis l'arrivée de Monsieur de Terron, je vois beaucoup de disposition a n^re^ ambarquement, et rien ne peut, ce semble, retarder nostre navigation, que les Vents qui sont présentement contraires.

M. de Sallier et huict compagnies du Régiment de Carignan doivent le 6e du courant entrer dans leurs bords et faire voile au premier vent faborable. Les deux Vaisseaux qui nous doivent porter M. de Courcelles et moy, et les huict compagnies restantes, ne feront voile que six ou 8 jours après les premiers, sur lesquels je m'estois offert de passer à l'avance pour recevoir les troupes, Mais on a jugé plus à propos que je restasse jusques à la fin dud. ambarquement; voilà l'estat auquel sont à p^nt^ les choses à cet esgard.

(1) Archives Nationales, Colonies. C^11^ A.2.

Je n'eu qu'hier communication des Estats de ce qui a esté préparé pour envoyer en Canada où il semble qu'on envoye de toutes choses en suffisance, et cependant je suis persuadé qu'il en manquera comme des matelats n'y en ayant présentement que 200 pour 1200 soldats, on fait à la vérité un supplément à ce manquement par 500 paillasses, mais cette commodité ne vaut pas l'autre pour le coucher dans un pays ou les froids sont perçans. Le manquement n'est pas réparable puisqu'on m'asseure que l'on ne trouve pas de bourre icy ny de laneton, il faudra sur les lieux faire de son mieux pour que les soldats n'y souffrent pas.

Mess^s de la Compagnie des Indes Occidentales, qui ont icy la direction des ambarquemens, m'ont resmontré qu'au préjudice d'un article de la déclaration du Roy qui les fait seuls maistres du commerce à l'exclusion de tous autres, il y avoit des gens qui voulloient passer en Canada avec des marchandises et m'ont demandé que je les empeschasse. Mais lorsque je leur ay fait connoistre que ces gens estoient habitans dud. Canada qui portoient plus pour leur propre subsistance que pour le commerce et qu'il importe que les habitans connoissent dans le comm^cemt de l'establissement de la nouvelle Compagnie en leur pays qu'elle ne prétend pas les réduire à prendre d'Elle leur subsistance au prix de ses magazins, Ils sont tombés d'accord que l'on ambarqueroit les provisions desd. habitans, ce que j'ay crû estre aussy conforme à v^re intention, qu'à l'instruction, que j'a receuë de vous.

J'ay laissé entre les mains d'un de mes frères quelques plans des villes de Flandres dont j'ay eu l'honneur de vous parler et j'ay mandé à l'Ingénieur Wallon qui travaille aux autres de les luy envoyer quand ils seront faits, afin que tous vous soient présentez ensemble.

Je vois icy préparer l'ambarquement pour Marony qui me remet en mémoire ce que j'ay oublié de vous dire, Lorsque j'ay eu l'honneur d'estre auprès de vous, que m'estant trouvé en Flandres entre quatre des principales testes du pays, je connûs par leur entretien que de toutes les entreprises que le Roy fait au dehors de ses Estats, celle qui leur donne plus de jalousie est la prise de possession de terre ferme de l'Amérique suivie des colonnies que Sa Ma^té y envoye et ces quatre personnes ne peurent s'empescher de me faire connoistre que les ministres d'Espagne craignent qu'à la mort de Philippes 4e refusant au Roy les parties des pays bas, qu'ils connoissent luy estre légitimement acquises, ils n'ouvrent la porte à l'invasion (c'est le terme dont il se servent) que Sa M^té pourra faire des parties de l'Amérique qu'ils occuppent, qu'ils estiment l'ame de leur Monarchie, qui ne se soustient pas comme la France par la multitude de ses peuples, l'abondance de ses productions et la richesse de son commerce, toutes ses principales forces luy venant des mines de ce pays. Je suis dans un profond respect,

Monsieur,

Votre très humble, très obéissant et très obligé serviteur,

TALON.

A La Rochelle le 4e may 1665 (1).

---

(1) Archives Nationales, Colonies. C^11 A. 2.

LETTRE DE TALON AU MINISTRE COLBERT (14 MAI 1665)

La Rochelle, 14 may 1665

Monsieur,

Je fus avant hier dans les bords de *l'Aigle d'or* et de *la Paix* ou j'assistay à la reveüe, que le Commissaire du Chaunoy fit des huict compagnies du Régiment de Carignan, que ces deux navires doivent porter en Canada, Et je remarquay dans cette reveüe, que quoyque toutes soient complètes à une près, Il y avoit des Officiers qui se distinguant des autres par leur application à mettre leurs compagnies non seulement au nombre d'hommes ordonné par les règlements du Roy mais au dela et en bien meilleur estat que les autres par l'armement et les habits, mériteroient qu'on les distinguast par quelque gratification, et je crois que si Sa Mat^té ordonnoit presentement quinze ou vingt pistolles à M. de Sorelle, la compagnie duquel a parû la meilleure aux yeux de tous, cette despense quoyque légère ne seroit pas sans fruict.

Je m'asseure que vous n'improuverez pas cette demande que je fais et le dessein dans lequel je suis d'employer cent ou cent cinquante pistolles à reconnoistre et augmenter le zèle de ceux qui serviront plus utilement, dans le temps que le Régiment de Carignan sera en Canada; je vous supplie très humblement de me faire scavoir si Sa Majesté l'aura agréable sur l'asseurance que je vous donne que je seray fort œconome et légal distributeur de ces menues gratifications. Je suis dans un profond respect,

Monsieur,

Votre très humble très obéissant et très obligé serviteur,

TALON.

A La Rochelle le 14e may 1665 (1).

LETTRE DE TALON AU MINISTRE COLBERT (15 MAI 1665)

La Rochelle, 15 may 1665

Monsieur,

En attendant que les vaisseaux qui nous doivent porter soient prests à mettre à la voile, je profite tant que je puis du temps et je m'instruits sur la Nouvelle France; par les lumières que j'emprunte j'entrevois beaucoup de choses à faire qui ne contribueront pas peu à faire réussir vos desseins à la gloire du Roy et à l'utilité de la Compagnie des Indes Occidentales. Mais je ne vous en marqueray rien jusques à ce que je les aye mieux examinées et reconnues de plus près. Je ne puis sans commettre les intérests du Roy vous taire que je reçois advis de plus d'un endroit, que les Anglois qui sont establis dans la Virginie et particulièrement à

(1) Archives Nationales, Colonies. C^11 A. 2.

Baston, ont les yeux ouverts sur la partie de l'Acadie qui reste en la possession des sujets de Sa Ma^{té} et d'autant plus que ces sujets, qui ne sont qu'au nombre de trois chefs d'habitations, ne sont pas assez forts pour se soustenir d'eux mesmes dans leur voisinage. Ils n'envisagent pas moins l'Isle de Terreneuve qu'ils possèdent desja en sa partie plus estenduë et leur conduite fait connoistre que recevant de grandes utilitez de la pesche des morües, des loups, et chiens marins ils essayent de s'en rendre insensiblement les Maistres n'osant dans la conjoncture des affaires présentes se déclarer à force ouverte. Je joins à cet avis celuy que j'ay receu que les trois sujets du Roy, qui occupent la partie de l'Acadie qui reste à Sa Ma^{té} et en cette partie près de deux cens lieues de pays, s'estant flattés jusques icy d'une possession indépendante et presque de souverain^{té} et craignants que la compagnie ne les prive de ces grands pays, pourroient prendre la résolution d'en traiter avec les Anglois, ainsy que M. de La Tour a cy devant fait de ce qu'il occupoit vers Pantagoüest et le Port Royal et quoyque ces traitez n'ayent aucune validité ne pouvant avoir de force qu'autant qu'il plaist au Roy et qu'ils sont authorisez par Sa Ma^{té}, ils ne laissent pas d'ouvrir la porte à l'Invaseur et à retarder les establissemens qu'on projette, ce qui me fait dire que comme la saison s'avance fort et qu'il y a peu d'espérance d'entreprendre dans le reste de cette campagne l'expédition contre les Iroquois, l'on pourroit visiter toute la coste de l'Acadie, l'asseurer tout de nouveau à Sa Ma^{té}, reconnoistre les havres et la bonté des terres qu'on dit estre meilleurs qu'à Québek parce qu'elles sont plus au Sud. Si les bois sont propres à bastir des vaisseaux ainsy qu'on nous l'asseure, de toutes ces choses en envoyer au Roy des mémoires fidèles et en attendant y faire à l'avance les establissements qui se pourroient avec quelque fruit, surtout en l'Isle du Cap Breton qui, si elle estoit un jour occupée par les Anglois, nous fermeroit l'ouverture du Golphe de St Laurens. Si toutes ces choses que je propose ne se peuvent faire par M. de Courcelles et par moy dans tout le reste de cette année, j'essayeray d'envoyer en tous ces pays pour reconnoistre les mesures qu'il y aura à prendre pour les asseurer et les advantages qu'ils peuvent donner à Sa Ma^{té}.

Il importe que je scache si Sa Ma^{té} approuvera que, faisant nostre route, je descende à Plaisance pour voir l'estat du poste et vérifier si un nommé Belleville, né sujet du Roy qui s'est estably dans le voisinage dud. Plaisance, y est ainsy qu'on me l'asseure de la part des Anglois de Baston, cette descente ne retardera nostre route que d'un ou deux jours seulement. Je fais encore dessein de descendre à Gaspé, po. vérifier la mine de plomb, si ne recevant pas sur ces deux desseins vos ordres que je puis encore espérer avant que je parte d'icy, Monsieur de Terron ne me fait connoistre qu'il faut faire n^{re} route sans mouiller.

Je suis avec un très grand respect,

Monsieur,

Votre très humble, très obéissant et très obligé serviteur,

TALON.

A La Rochelle le 15e de may 1665 (1).

---

(1) Archives Nationales, Colonies. C^{11} A.2.

LETTRE DE TALON AU MINISTRE COLBERT (21 MAI 1665)

La Rochelle, le 21 may 1665

Monsieur,

Par la reveüe que le Controlleur de la Marine a faite aujourd'huy en la présence de M. de Courcelles et la mienne des huict Compagnies qui doivent passer avec nous en Canada, il s'est trouvé plus de soixante et dix surnuméraires; cette augmentation vient de ce qu'ayant reçeu la lettre par laquelle vous m'avez fait connoistre que le Roy approuvait qu'on receut tous les passagers qui se présenteroient pour le Canada et que Mess^s^ les Directeurs des Indes Occidentales avoient receu vos ordres à cet effet, j'ay invité les officiers du Régiment de Carignan à fortiffier leurs compagnies dans lesquelles j'ay d'ailleurs fait entrer tous les hommes qui se sont présentés à moy, La despense me parroissant moindre pour Sa Ma^té^ en me servant de cet expédient que si la compagnie eust fait celle de la levée et du passage de ces hommes; et comme il y a un navire qui doit faire voile quelques jours après nous et qu'il se présente encore tous les jours des gens pour la Nouvelle France, j'ay très humblement prié Monsieur de Terron d'approuver que lorsque ce vaisseau sera prest ils se présentent à luy avec un billet de ma main pour que par ses ordres ils puissent estre reçeus dans le bord. Je me suis fait donner des rolles particuliers de chaque soldat afin qu'arrivez que nous serons, je puisse en tirer ceux qui seront d'une profession plus utile au public et les distribuer aux habitans, laissant cependant lesd. compagnies complettes n'empruntant sur elles qu'autant qu'il y aura de surnuméraires ou bien donner à chaque soldat de mestier quelque occupation qui luy convienne pour qu'il ne demeure pas oisif dans le temps que le service du Roy ne l'attachera pas à son premier et principal employ, la guerre.

Je projète dès icy de choisir les plus habiles gens de tous mestiers et de former de chacun des atteliers pour l'utilité publique, supposé que dans le pays je trouve quelque disposition à cela ou du moins que je n'y trouve aucun obstacle essentiel, et mesme si je puis j'engageray les Maistres à prendre des apprentifs pour commancer de bonne heure à multiplier et perpétuer chaque espèce de mestier sans qu'il soit nécessaire de retomber tous les ans sur la France pour en tirer des ouvriers d'ailleurs utils à l'Estat.

Ce qui me fait former ce dessein est que dès icy, j'apprens qu'il n'y a pas de boutiques ouvertes, que la pluspart des habitans sont Maîtres des gens de mestier, qu'ils tiennent à leur gages, et qu'ils ne prestent ou ne louent à journée qu'à grosse récompense, ce qui fait la cherté de main d'œuvre; si vous jugez, Monsieur, que mon projet soit à mettre en pratique et que pour cela il soit nécessaire de m'envoyer des lettres de Maistrise pour inviter par cette marque distinctive les plus habiles à eslever des boutiques et prendre des apprentifs, je puis encore les recevoir ou au moins vos sentimens sur cet article, que j'ay crû assez de conséquence pour vous le donner en destail, et sur le pied de celuy cy, Je bastiray des règlemens de police pour la culture des terres, les manufactures et le commerce.

Quoy que dans cette lettre je me nomme seul pour tous les projets, je ne prétends rien faire qui ne soit approuvé de Mess^s^ de Tracy et Courcelles.

Par l'instruction que le Roy me donne, Sa Ma^té^ me recommande d'exciter les habitans de Canada à faire quelque commerce à quoy je vois de la disposition

en ayant amuté (ameuté) cinq ou six icy pour leur faire comprendre les avantages qu'ils en tireroient auxquels j'ay fait mesme entendre ainsy que vous me l'avez ordonné que Sa Mat^té^ les ayderoit. Cependant les Directeurs qui sont icy pour la compagnie des Indes Occidentales et l'Agent g^nal^ qu'elle a fait passer en Canada m'ont fait connoistre que je blesserois ses intérest si je souffrois qu'aucun en fist que ses Commis. Je vous supplie très humblement Monsieur, de me faire scavoir une dernière fois quel party je prendray la dessus afin que me conformant à vos ordres je ne donne pas lieu de plainte à la compagnie pour les avantages de laquelle je veux travailler de toute mon application.

On a payé les officiers du Régiment de Carignan de tous leurs appointemens jusques au mois de Janvier prochain inclusivement; comme les vaisseaux qui nous apporteront quelque secours en l'année 1666 ne peuvent arriver qu'environ le mois de Juillet, je les auray infailliblement sur les bras durant prez de six mois et je seray cependant en un pays où il n'y a pas de resources et où l'industrie des gens est bientost épuisée. Souffrez Monsieur, que je vous fasse cette très humble rémonstrance pour satisfaire à ce que la prévoyance demande de moy, si le Roy juge à propos d'envoyer le fonds de quatre mois y en ayant desjà deux icy que Monsieur de Terron ne juge pas à propos de donner, il peut nous estre apporté par *le Jardin d'Hollande* qui partira douze ou quinze jours après nous, et cependant nous nous ambarquerons comme je crois le 24e du courant. Je suis avec tout le respect possible,

Monsieur,

Votre très humble, très obéissant et très obligé serviteur,

TALON.

A La Rochelle le 21e may 1665 (1).

LETTRE DE TALON AU MINISTRE COLBERT (24 MAI 1665)

La Rochelle le 24 may 1665

Monsieur,

On doit radouber un vaisseau pour le charger et l'envoyer en Canada après nous, cela me fait espérer que je pourray encore une fois recevoir l'honneur de vos commandemens, et dans cette espérance je me donne celui de vous dire, que trois sujets du Roy venus de leurs provinces avec tous leurs biens, M. de Villeray, Con^er^ au Con^el^ Souverain de Québek, et quatre ou cinq autres habitans de Canada ont icy employé ce qu'ils avoient en achapt de denrées tant pour la subsistance de leurs familles, que pour leurs autres besoins, lorsqu'ils seront en la Nouvelle France, et toutes ces denrées ne font pas entre eux tous plus de vingt cinq tonneaux qu'ils ont espéré de faire porter par les vaisseaux du Roy ou de la Compagnie en payant le fret, mais jusques icy fort inutilement, car tous les vaisseaux qui sont partis

(1) Archives Nationales, Colonies. C^11^ A.2.

estoient assez encombrez d'ailleurs; comme il ne reste plus que le vaisseau qu'on prépare pour porter les farines des troupes, les provisions des officiers principaux, et autres, et qu'ils connoissent que ce vaisseau n'est pas d'assez grand port pour tout recevoir, ils craignent qu'ils ne soient obligés de laisser les dites provisions et que l'employ qu'ils ont fait de leurs deniers ne leur soit ruineux.

Cela les a obligé de me faire instance de vous supplier très humblement pour eux d'ordonner en leur faveur qu'on charge leurs provisions en payant le fret, je juge cet ordre de vostre part d'autant plus util au service du Roy dans cette conjoncture, que du passage de ces danrées accordé ou refusé, dépend la bonne ou mauvaise impression que les peuples prendront de l'Establissement de la Compagnie des Indes Occidentales en leur pays.

Mess^s^ les Directeurs des Indes Occidentales ont receu ordre de leur Compagnie de prendre conformément aux vostres tous les passagers qui se présenteront, mais parce qu'ils n'envoyent aucun vaisseau en Canada dans tous le reste de cette année, et que ceux qui portent les trouppes du Roy, de mesme que celui qu'on prépare pour porter leurs provisions sont si encombrez, qu'ils ne peuvent recevoir aucun passager, je n'oze me hazarder à promettre le passage craignant de le faire inutilement, cependant beaucoup de gens se présentent pour la Nouvelle France qui marquent leur inclination par leur empressement, et qui receus de cette sorte sauvent au Roy la despense de la levée et de l'avance que la Compagnie faisoit à ceux qu'elle a fait passer pour le compte de Sa Ma^té^. Ces considérations me font vous donner advis qu'on m'asseure qu'il y a à Nantes une petite frégate Suédoise appartenant à un marchand Hollandois qui voudroit s'en deffaire, ce vaisseau est du Port de 55 ou 60 tonneaux et du prix de trois à quatre mille livres. Je crois, si cela tomboit dans vostre sens, que je pourrois engager quatre ou cinq habitans du Canada qui sont icy à traiter avec moy de ce vaisseau duquel ils se serviroient à porter leurs danrées et sauveroient par là une partie de son prix par le fret et s'il se présentoit des hommes de travail ou des filles d'âge propres au mariage on pourroit les mettre dans ce bord, Sa Ma^té^ voulant bien payer pour leur passage les cinq^te^ francs que la Compagnie a reçeus pour les autres passagers; outre ces considérations assez fortes celle de l'engagement dans lequel je mettrois lesd. habitans de s'ingénier lorsqu'ils seroient au pays pour ne pas laisser leur bastiment inutil et qui feroit que peut estre ils s'éveilleroient sur le commerce et la navigation, me paroist seule suffisante. Comme je dois aujourd'huy entrer dans le bord du navire, qui me doit porter, je laisse ordre à un de mes amis auquel j'ay eu recours en l'absence de M. de Terron, que, s'il aprend par mon frère que vous approuvez ce dessein, qu'on ne fera pas d'obstacle à la cargaison que feront les habitans du Canada et que Sa Ma^té^ leur fera payer autant de fois cinq^te^ francs qu'ils passeront de gens de travail, il traite de ce vaisseau après l'avoir fait visiter et avoir bien examiné son Inventaire.

Comme je crois que je n'auray plus l'honneur de vous escrire de France, puisque je n'attends plus que le vent pour me mettre à la mer, souffrez que je vous asseure que je parts pour le Canada, très reconnoissant de toutes les graces que vous avez eu la bonté de me despartir et de me mesnager auprès du Roy, que comme je scay qu'on ne peut vous tesmoigner de plus forte reconnoissance qu'en servant bien Sa Ma^té^ ny mériter de nouveaux bienfaits qu'en payant les premiers par une sérieuse et forte application à faire réussir les choses qu'elle désire de nous, je n'espargneray rien de la mienne pour remplir ses Intentions au lieu ou je vay.

Ayez, s'il vous plaist, la bonté de me donner et la protection et les secours qui me feront besoin et si je ne travaille avec succez, je travailleray du moins avec zèle et fidélité, je suis avec tout le respect possible,

Monsieur,

Votre très humble, très obéissant et très obligé serviteur,

TALON.

A La Rochelle le 24e may 1665 (1).

LETTRE DE TALON AU MINISTRE COLBERT (18 SEPTEMBRE 1665)

A Quebek, le 18e septembre 1665

Comme je suis encore dans l'embaras, que cause ordinairemt un desbarquement de troupes, et de munitions de bouche et de guerre, je remetz à me donner l'honneur de vous escrire sur nre navigation l'Estat du pays et gnalment ce qui regarde le service du Roy dans le Canada au retour des vaisseaux, qui nous ont apportez, et je me contenteray pour le coup de vous faire sçavoir que j'ay receu par *le Jardin d'Hollande* la lettre, que vous m'avez fait l'honneur de m'escrire, à laquelle J'auray celuy de respondre, qu'on ne peut vous estre plus obligé, que je vous le suis pour les offres que vous me faites si genereusement de vos offices ny plus disposé à les reconnoistre par tous mes services tres humbles.

Je me sens obligé de vous rendre en faveur de Mrs de Villepart et Guillon le tesmoignage, qu'ont icy rendu les officiers, quils ont passés dans leurs bords, qui se sont louez du traitement, quils ont receu d'eux, non seulement en leurs personnes, mais en celles de leurs soldats: De maniere que vous devez bien estre satisfait de leur navigation, puisqu'ils ont si fidelement executé les ordres, qu'ils avoient receus de vous a cet esgard. Et si j'avois a choisir des gens pour le passage d'autres troupes, je n'en pourrois souhaitter de mieux intentionnez. Je leur ay donné des certificats pour le nombre d'hommes qu'ils ont icy desbarquez et je ne les leur ay deslivrés que sur les extraicts des reveües qui ont esté faites avant mon arrivée par les ordres de Monsieur de Tracy.

Tous les Capitaines des vaissaux du Roy ont pris des Pilots a Tadoussac pour remonter jusques a Quebek ainsy que vous l'avez ordonné, comme nous n'avons pas icy plus de vivres et plus d'argent qu'il nous en faut pour fournir aux despenses necessaires, lesd. Capitaines ont fait l'avance de leur recompense et, outre la nourriture, ils leurs ont donné a chacun dix escus, qu'ils esperent que vous leur rembourserez, si cependant vous croyez que cette despense doive tomber sur le fonds que nous avons icy, je feray payer cette partie a la Rochelle.

J'eu l'honneur de vous dire avant que de prendre congé de vous a la Rochelle, que j'avois envoyé a Gaspé le s. Denis pour y verifier la mine de plomb qu'on y a ouverte et je receu des lettres de Monsieur Colbert, qui ont approuvé cette des-

(1) Archives Nationales, Colonies. C11 A.2.

cente; après que led. S. Denis qui y avoit esté porté par le vaisseau du *Chat* freté par la compagnie, y a travaillé il s'est embarqué sur *l'Aigle d'or* et a passé jusqu'icy avec vingt quatre hommes aux frais de M. de Villepart; il pretend avec justice sa despense et celle de ses vingt quatre hommes qu'a mon sentiment on peut repeter sur le sr Petit qui auroit deub les passer jusqu'a Quebek; cela est une affaire de la Compagnie que je crois que M. Hubert achevera au moindre mot que vous aurez la bonté de luy en dire. Je finis bien plustost que je ne voudrois par vous donner de nouvelles asseurances que je suis et veritablement et passionément icy comme partout ailleurs, Vostre tres humble et tres obéissant serviteur,

TALON.

Je ne puis m'empescher de vous tesmoigner la joye que j'ay receu en trouvant icy Monsieur de Tracy en parfaite santé et de vous dire qu'il a mis les affaires du Canada en un si bon estat que j'auray peu de choses a y faire; en verité Le Roy a en Luy un excellent suject (1).

OBSERVATIONS QUE TALON A FAITES SUR LA NAVIGATION DE LA ROCHELLE EN CANADA (4 OCTOBRE 1665)

4 octobre 1665

Comme la traversée de La Rochelle en Canada est rude et longue, et que dans tout le grand Océan il ne s'en fait pas qui ne donne lieu aux Vaisseaux blessez ou manquans de victuailles ou d'eau de se radouber, de faire de nouvelles victuailles ou du moins de legader (*sic*) du bois en relaschant en quelques terres ou Isles, celle cy seule se faisant sans prendre connoissance de terre qu'après huict cens lieues de trajet il importe beaucoup de choisir pour cette navigaon de forts vaisseaux esquipez de bon nombre de matelots et fournis abondamment de victuailles,

Il importe pareillement beaucoup de partir a bonne heure au moins pour le plus tard au quinziesme d'avril pour profiter des vents de Nord et de Nordest qui règnent en cette saison plus que tous autres. La pratique de tous les Terreneuviers marque assez l'avantage qu'ils tirent de partir dès la première saison et quoyque quelquefois les glaces facent de grands obstacles à la navigation, comme cela arrive rarement et qu'elles sont ordinairement dissipées au 15e de May tous les capitaines de vaisseaux et les premiers Pilotes de ce pays concluent à la navigation d'avril pour faire le retour à bonne heure et prévenir les vens orageux qui précèdent l'hiver.

Il m'a souvent paru qu'il est très util pour ne pas dire absolumt nécessaire de donner deux chaloupes à chaque navire dont l'une soit plus grande que l'autre. Plusieurs raisons appuyent cette nécessité, mais une seule et principale est que dans le fleuve St Laurens ou il faut que ce petit bastiment agisse incessamment, soit pour faire du bois, soit pour legader (*sic*) ou pour sonder à l'aproche des terres et aux mouillages, les vens de terre sont si fréquens et soufflent par surprise avec tant de violence qu'une chaloupe n'y peut estre en seureté et celle du St *Sébastien* s'est trouvée une fois coulée à fond et ne fust sauvée que par l'amarre qui l'attachait à

(1) Bibliothèque Nationale, Mélanges Colbert, vol. 133, fol. 184.

la proüe du vaisseau, il est tousjours bon d'en avoir une sur le pont tandis que l'autre est à la mer.

De bons cables et plusieurs grelins à cause de la profondeur de la Rivière de St Laurens.

Trois ancres proportionnées à la grandeur du vaisseau et deux autres, une de toüé et une petite qui demeure sur le pont.

Deux jeux de voiles et de bons agrez.

Après avoir parlé de ce qu'il faut pour le bon esquipage, observer pour la route qu'allant de l'Est à l'ouest en partant par le 46e degré et deux tiers, il est beaucoup meilleur de fréquenter le Nord que le Sud, tant pour profiter des vents qui soufflent plus de cette partie que d'ailleurs, que pour éviter la route des corsaires, les chaleurs et les calmes du Sud.

Qu'en quittant le grand banc si on le coupe à la latitude de 46 degrez jusques à 46 et deux tiers il faut éviter trois basses qui découvrent faisant route plus au sud pour prendre le Cap de Raze.

Du Cap de Raze si le temps est commode et si le vent porte à la route, il faut prendre connoissance des Isles de St Pierre ou du Cap de St Laurens et, au défaut de ces deux, faire route droict au cap de Raye avec précaution à cause des non veusts qui desrobent la connoissance de la terre.

Du Cap de Raye aux Isles aux Oiseaux ou aux Isles Brion qui sont à droite route, évitant les deux pointes de l'Est et de l'Ouest de l'Isle d'Anticosty qui mettent hors deux à trois lieues.

Et parce qu'entrant dans le fleuve les terres de l'Acadie qui le bornent sont plus saines que celles d'Anticosty, il faut les ranger, continuant autant que les vents le permettent à fréquenter le Sud de la Rivière jusques au travers des monts Notre Dame ou estant, si le vent n'est pas contraire, il est bon pouvant doubler les Sept Isles de passer au Nord à la veüe des Monts Pellez faisant route au large desd. monts à cause des dangers et bastures qui règnent en cet endroict, et quittant lesd. monts on peut traverser jusques à Matan et continuer à ranger les terres du Sud jusques à la Rivière du Bic ou l'Isle de St Barnabé.

De l'Isle de St Barnabé on a accoustusmé, et on s'en trouve bien, de faire la traversée jusques au Moulin Baude à une lieue de Tadoussac et on observe soigneusement d'y arriver de jour pour y faire le mouillage sur les avis des pilotes qui sont destinez et envoyez à Tadoussac à cet effet avant l'arrivée des vaisseaux, cet endroit est délicat tant à cause des courans de la rivière du Saguenay qu'à cause de la grande pointe des alouettes qu'il faut doubler avec beaucoup de précaution allant chercher l'Isle Rouge qui est au sud de la pointe presque debout au corps et dans son milieu faisant le sud et le surouest à la faveur et gouverné par le pilote de la rivière qu'on aura pris à Tadoussac.

Dès la ranger l'Isle aux Lièvres, et de l'Isle aux Lièvres, tenir la coste du Nord de la Malbaye jusques au cap aux oyes.

Puis prendre l'Isle au Coudre au milieu du chenal jusques à la pre pointe septentrionale et ranger de rechef la coste du Nord de la baye St Paul prenant po. guide les balises de futailles flotantes qui seront mises aux deux points des batures qui serrent le chenal en cet endroit po. éviter, et mouiller de là en avant jusques au cap Bruslé attendant le temps commode po. passer la traversée qui règne depuis le cap Tourmente jusques à de petites Isles qui sont au large de l'Isle aux Oyes et ne laissent qu'un chenal de fort peu de fond, ce qui fait qu'il ne faut passer que de flot, lad. traversée se réglant sur les deux balises qui seront mises sur les extrémitez

des bastures du nord et du sud sur l'Isle aux Roc en prenant la tierce partie de l'Isle du costé de l'Est jusques à demy lieue de terre ou environ et de la dresser son cours sur l'Isle d'Orléans rangeant jusques à Québek, celle des deux terres que les vens favoriseront davantage.

Fait à Québek ce 3e Octobre 1665.

TALON (1).

LETTRE DE TALON AU MINISTRE COLBERT (4 OCTOBRE 1665)

Monsieur,

S'il vous plaist de reprendre de suite les responses que j'ay faites à chacq article de l'instruction que vous m'avez donnée, vous ferez mieux l'application de cette despesche et vous verrez que m'explicant sur la première response, je dis que si par le passé les Jésuistes ont balancé l'autorité temporelle par la spirituelle, ils ont bien réformé leur conduite, et pourveu qu'ils la tiennent tousjours telle quelle me parroist aujourd'huy, on n'aura point à se précautionner contre elle à l'avenir, je la surveilleray cependant et empescheray, autant qu'il sera en moy, qu'elle soit préjudiciable aux intérests de Sa Mate et je crois qu'en cela je n'auray pas de peine,

La seconde response demanderoit bien que je vous fisse un plan exact de tout le pays et que dans cette despesche je m'estendisse sur toutes ses productions; mais comme les vaisseaux du Roi, qui retournent à La Rochelle sont prêts à mettre à la voile et que M. de Tracy prétend dans deux jours remonter la rivière pour visiter les forts et distribuer les quartiers d'hiver aux troupes, il faut que je donne ma principale application a faire charger sur douze barques et trente ou quarante basteaux toutes les choses nécessaires, po. leur hivernement, parceque la conservation des troupes et l'expédition contre les Iroquois roulent la dessus, ainsy je remets au retour du vaisseau de Dieppe à vous informer pleinement de tous les avantages que Dieu, pour sa gloire, et le Roy, pour son Estat, peuvent espérer de ce pays; cependant pour vous en donner un crayon grossier, j'auray l'honneur de vous dire que le Canada est d'une très vaste estendue, que, du côté du Nord, je n'en connais pas les bornes tant elles sont esloignées de nous, et que du costé du Sud, rien n'empesche qu'on ne porte le nom et les armes de Sa Mate jusques à la floride, Les nouvelles Suède, Hollande et Angleterre, et que par la première de ces contrées on ne perce jusques au Mexic.

Que tout ce pays différamment arrousé par le fleuve de St Laurens et par de belles rivières qui se deschargent dans son lict par ses costez, a ses communications par ces mêmes rivières avec plusieurs nations sauvages riches en pelteries, particulièrement celles qui habitent le nord; que les nations du sud, vers lesqlles nous pouvons remonter par le lac Ontario, si les portages que nous ne connaissons pas encore ne sont trop difficiles, ce qui cependant ne seroit pas sans remède, si elles n'ont pas la mesme abondance de pelteries qu'a le Nord, peuvent avoir des denrées plus précieuses, et si nous n'en avons pas la connoissance c'est que les pays qui les produisent sont séparez de nous par l'interposition des Iroquois nos ennemis.

---

(1) Archives Nationales, Colonies. C11 E. 13.

M. Talon. 14. May 1665.

133

Monsieur

Je fus auanthier dans les bords de l'aigle d'or, et de la paix, ou j'assistay à la veuëüe, que le Commissaire du Chaunoy fit des huict compagnies du Regiment de Carignan, que ces deux nauires doiuent porter en Canada, Et Je remarquay dans cette veuëüe, quequoyque toutes soient completes à vne pres, Il y auoit des Officiers, qui se distinguant des autres par leur application à mettre leurs compagnies non seulement au nombre d'hommes ordonné par les reglements du Roy

Paris, Arch. Nat., Colonies, C11 A 2.
1 2 3 cm

LETTRE DE TALON AU MINISTRE COLBERT

(Voir page 24)

133vo

Mais au delà et en bien meilleur estat que les autres par l'armement et les habits, meriteroient qu'on les distinguast par quelque gratification, et je crois que si sa Ma.té ordonnoit presentement quinze ou vingt pistolles a M. de Sorelle, la compagnie duquel a paru la meilleure aux yeux de tous, cette despense quoique legere ne seroit pas sans fruit. Je m'assure que vous n'improuverez pas cette demande, qui Je fais et le dessein dans lequel Je suis d'employer cent ou cent cinquante pistolles a reconnoistre et augmenter le Zele de ceux, qui seruiront plus vtilement dans le temps, que le Reaiment de Carignan sera en Canada : Je vous supplie tres humblement de me faire seauoir si sa Majesté l'aura agreable sur l'asseurance que je vous donne que je seray vn Oeconome et Leaal distributeur de ces gratifications. Je suis dans ce mesme sentiment

Paris, Arch. Nat. Colonies. C11 A 2.

3em

Monsieur

[illegible] tres humble tres obeissant et tres obligé serviteur

[illegible]

A la Rochelle le 14e May 1664

Que le climat qui fait appréhender par ses grandes froidures la demeure du pays est cepandant si salubre qu'on n'y est pas souvent malade et qu'on y vit très longuement, que la terre fort inesgale à cause de ses montagnes et vallons, est surchargée d'arbres qui n'en font qu'une forest, qui estouffent à mon sentiment de belles et riches productions. Sa fertilité pour les grains nous parroist par les récoltes abondantes que les terres descouvertes et cultivées donnent dans chaque année et d'autant mieux que ne recevant les semences qu'à la fin du mois d'Avril jusques au 15 de may, elles produisent leurs fruicts à la fin de celui d'Aoust, et au commencement de celuy de septemb. ainsy quant aux choses nécessaires à la vie, on les peut abondamment espérer de ce seul pays s'il est mis en culture et je dis plus que, quand une fois il aura été fourny de toute sorte d'espèces d'animaux champestres et domestiques, a la nourriture desquels il est fort propre, il aura dans 15 ans suffisamment de surabondant, tant en bled, légumes et chair, qu'en poisson pour fournir les Antilles de l'Amériq., mesme les endroicts de la terre ferme de cette grande partie du monde; je n'avance pas cecy légèrement et je ne le dis qu'après avoir bien examiné la force de la terre dans sa 1re nature et sans quelle ayt receu le secours et l'aide que le fumier donne à celles de France; un minot de bled tout communément rend ici quinze, 20, et va jusques a 30, mesme au dela dans des endroicts bien situez.

Je passe de la fertilité de la terre à sa fécondité, et de ses fruicts à ses minéraux et je dis que si le fondeur q. Messs de la Compagnie nous ont envoyé par vos ordres est aussy habil homme dans l'opération, qu'il se le dit dans la connoissance et le discernement des véritables et des aparens minéraux, vo. devez espérer po. Sa Mate de grands avantages de ce pays. J'ay eu avec ce fondeur plusieurs conférences particulières sur tout ce que j'avois amassé en remontant le fleuve de St Laurens, et mettant pied à terre aux endroicts dans lesquels je croyois trouver des productions particulières de la terre ou du climat, lui ai fait voir des excrémens de mine, des marcassites et quelque chose de plus pur que j'ai tirez de différens endroicts, ou que le fleuve arrache des roches ou produit de son fond et roule avec soy; si le jugement, qu'il porte sur ce qu'il a veu est d'un homme expérimenté, il y a de l'or et de l'argent dans les lieux, qui produisent ces marcassites, à la recherche desquels je vay travailler avec application, faisant de la descouverte des minéraux ou riches ou de basse estoffe, un essentiel aux affaires du Roy et à l'establissement du Canada. Je ne vous demande pas si vo. aprouverez que pour cela je fasse la despense qu'il conviendra, comme je ne puis recevoir vos ordres sur toutes choses pour le courant de cette année; j'irai tant que je pourrai au bien du service de Sa Mate et à ce que je croiray vous devoir satisfaire, cependant avec toute l'œconomie possible et je prendray sur moi pour cette année tous les mauvais évenemens, et si pour les suivantes, vous jugez que, par la résolution que je prens, je pousse mon zèle trop avant, apres que vous aurez consulté les marcassites, que je vous envoye, et ceux que j'ai remis pour plus de seureté entre les mains de ce fondeur, qu'il trouve de plus belle espérance, vo. l'arrêterez, s'il vous plaist en lui donnant des bornes et me marquant jusques ou il pourra s'estendre, tant sur cet article que sur toutes les entreprises que je croiray utiles à l'Estat et que je ne ferai que de l'avis de Messs de Tracy et de Courcelle.

Ce mesme fondeur partira demain dans une chaloupe que je lui fais esquiper avec l'agent gnal de la compagnie pour le faire passer à Gaspé, où il prétend non sur ce qu'il a vu en France, mais sur ce que je lui ai monstré d'une veine de roche que j'ay arrasché moy mesme en passant aud. Gaspé, trouver de l'argent. Sa pré-

tention paroist fondée, l'importance est de reconnoistre si cela étant, il y aura du métail abondamment pour que le travail des hommes produise du bénéfice et si la dureté de la Roche qui enferme la mine n'en rendra pas l'ouverture très malaisée et de grand coustz; mon sentiment est qu'a moins d'un secret particulier, ou de la faire dans le bois qui la couvrant la rend plus humide et plus molle, il faudra de puissantes machines pour lui faire une belle ouverture.

La facilité avec laquelle ce fondeur prétend travailler dans une roche très vive et les grands avantages qu'il promet de son travail joints aux espérances de mines d'or et d'argent dont il nous flatte, surtout ce que je lui ay fait voir, me font dire qu'il est bon de l'examiner et reconnoistre s'il respondra aux espérances qu'il fait naistre, surtout sur les mines d'or et d'argent qu'il assure presque devoir se trouver en ce pays.

Quoy que par la response que je donne au 4ème article de mon instruction, vous puissiez bien connoistre s'il est avantageux au Roy de cedder a la Compagnie la propriété dece grand pays avec le droict de pourveoir au gouvernement ou de conserver l'un et l'autre à Sa Ma^{té}, je m'explique sur le motif qui a pû la porter a faire cette cession a lad. Compagnie et je dis que s'il a esté d'augmenter ses profits pour lui donner d'autant plus de moyens de soustenir ses premières despenses, augmenter le nombre de ses vaisseaux, et faire un grand commerce utile à son estat, sans avoir pour objet l'estendue des habitations de ce pays et la multiplication de ses colons, il est à mon sens plus utile au Roy de laisser à lad. Comp^{e} cette propriété sans aucune réserve. Mais si elle a regardé ce pays comme un beau plan, dans lequel on peut former un grand Royaume et fonder une monarchie ou du moins un Estat fort considérable, je ne puis me persuader qu'elle réussisse dans son dessein, laissant en d'autres mains que les siennes la seigneurie, la propriété des terres, la nomination aux cures, et j'adjouste mesme le commerce qui fait l'âme de l'establissement qu'elle prétend. Ce que j'ay vu jusques ici depuis mon arrivée, m'a bien persuadé ce que j'avance, puisque depuis que les Agens de la Comp^{e} ont fait entendre qu'elle ne souffriroit aucune liberté de commerce, non seulement aux François qui avoient coustume de passer en ce pays pour le transport des marchandises de France, mais mesme aux propres habitans du Canada jusques à leur disputer le droict de faire venir pour leur compte des danrées du Royaume, desquelles ils se servent tant pour leur subsistance que pour faire la traite avec les sauvages, qui seule arreste icy ce qu'il y a de plus considérable entre les habitans, qui pour y demeurer avec leurs familles ne trouvent pas assez de charmes en la seule culture de la terre; enfin je reconnois très bien que la Compagnie continuant de pousser son establissement jusques où elle le prétend porter, profitera sans doute beaucoup en desgraissant le pays et non seulement elle lui ostera les moyens de se soustenir, mais encore elle fera un obstacle essentiel a son établissem^{t} et dans dix ans il sera moins peuplé qu'il ne l'est aujourd'huy.

On a mis la Compagnie en possession non seulement des droicts honorifiques et de Seigneurie, mais encore de tous ceux qui rendent quelque utilité. Quant au commerce j'appréhende qu'elle ne le fasse dans une trop grande estendue. Elle se prevaut pour cela des termes de sa concession qui le luy donne privatement à tous autres et je crains que, par là, elle fasse perdre cœur à la plus nombreuse et considérable partie des habitans du Canada; comme sa prétention et les ordres que le Roy m'a donnez par mon instruction, par lesquels Sa Ma^{té} me commande d'exciter lesd. habitans au commerce, ne s'accordent pas trop, je tiendray tant que je pourrai les choses en balance pour nourrir quelque espérance de lucre et de

profit dans les esprits que je trouve abbatus jusques a ce que dans l'année prochaine Sa Ma^{té} se soit mieux expliquée de ses intentions sur ce sujet, sur lequel je m'estendray davantage dans mes premières despesches.

Il n'a pas été jugé à propos d'informer contre M. de Mézy, après sa mort, M^{r} L'Evesque et les autres particuliers qu'il avait blessez par sa conduite, ne faisant plus d'instance pour cela nous avons crûs Mess^{s} de Tracy, de Courcelle et moy que Sa Majesté ne seroit pas faschée qu'on ensevelit sa faute avec sa Mémoire; on fera cependant raison pour le civil à ceux qui prétendent avoir souffert quelque domage de la conduite qu'il a tenue et si Sa Ma^{té} veut quelque chose de plus quand il me paroistra par vos lettres, que j'espère recevoir l'année prochaine, je feray de ma part ce que vous m'ordonnerez de celle de Sa Ma^{té}.

Je ne m'estendray pas sur la guerre ny sur les troupes dont il est parlé dans le 7eme article de mon instruction parce que je suis persuadé que Mess^{s} de Tracy et de Courcelle vous en rendent un compte fort exact, je diray seulement en cet endroit que quoyque n^{re} navigation ay esté de très longue durée, quelques vaisseaux entre autres ceux que nous montions ayant demeuré cent dix sept jours à la mer, à compter de celui de l'embarquem^{t}, les troupes sont ici arrivées en assez bon état et dans tout le trajet nous n'avons perdu aucun officier et il n'est mort qu'environ huict soldats; ce n'est pas que plusieurs vaisseaux, surtout le n^{re} qui estoit fort petit, fort encombré et fort chargé de monde, n'ayt esté remply de malades et j'y en ay veu jusqu'à 80, de manière que si nous n'eussions pas fréquenté le Nord, les chaleurs du sud auroient pû causer la peste dans n^{re} bord et il importe de mettre un peu au large les troupes que Sa Ma^{té} voudra faire passer à l'avenir.

Les compagnies qui composent le régiment de Carignan, à l'exception des quatre qui sont venuës de l'Amérique, sont encore aujourd'hui presque toutes plus que completes; il s'en trouve entre autres qui sont de 66 hommes, toutes vont estre distribuées dans les forts commencés et dans les trois habitations, celle cy, les Trois Rivières et Montréal pour y passer l'hiver. Je donneray la meilleure partie de mon application à leur conservation et leur envoyeray pour cet effet, si la rivière ne se glace bientost, outre ce qui est nécessaire pour leur subsistance quelques douceurs pour charmer la rigueur de l'hiver, afin que Mess^{s} de Tracy et de Courcelle les trouvent en estat d'agir contre les ennemis. Je ne dis rien des vivres que consomment les surnuméraires, outre les volontaires du pays, les matelots et autres gens employez aux transports des munitions de guerre et de bouche non plus que des despenses qu'il faut faire de nécessité plus considérables que vous ne les avez crûes, parce qu'il doit être de mon industrie, autant qu'il est de mon obligation de faire des supplémens a toute sorte de manquements, vous voulez le service et je suis persuadé que vous voulez bien aussi que pour l'avancer on n'espargne pas le nécessaire.

Comme il manque beaucoup aux munitions de guerre et de bouche qui nous estoient destinées, comme parroist par le mémoire que Mr de Terron m'a mis entre les mains et de ce que nous avons receu qu'il y a beaucoup de choses altérées et de nul service, soit que cela vienne du peu d'exactitude de ceux qui en ont esté chargez, soit que la mer ayt causé de la diminution sur le nombre et sur le poids et de l'altération dans la qualité, je renvoye à mond. Sieur de Terron copie dud. estat vérifié article pour article, par le garde général des magazins qu'il a icy envoyé de sa part et que je fais partir parce qu'il me le rendemande, afin qu'il puisse prendre une plus ample connoissance de ce qui a pû causer les diminutions dont je parle.

Je crois m'estre suffisamment expliqué sur ce qui regarde l'administration de la Justice en ce pays, et je ne vous crois pas moins informé par les despesches de M. de Tracy, des raisons qui ont fait que jusques icy on n'a pas fixé le Conseil qui se composera sans doute bien plus judicieusement au retour du voyage que Mond. sieur de Tracy va faire, que nous n'aurions pu faire avant que d'avoir pris connoissance du génie, du talent et du mérite des personnes qui doivent entrer dans ce corps, au reste vous pouvez estre persuadé que tant que je pourray faire rendre la justice consulairement et brièvement, je le feray avec soin, pour les raisons que j'explique dans les responses que je donne à l'instruction que j'ay receu de Sa Mat^té^.

Il semble qu'il n'y a rien a remarquer de plus que ce que j'ai respondu sur l'article de mon instruction qui parle de l'administration des deniers publics, de l'establissement de la police et des manufactures, je remets à mes premières despesches à vous envoyer un mém^re^ de ce que j'auray reconnû qu'on pourra utilement pour l'Estat manœuvrer et fabriquer icy, et je n'insiste présentement que sur l'article du quart des pelteries, prétendu par l'Agent général de la Compagnie, comme une chose cédée sans réserve pour quarante ans, terme de la concession que Sa Mat^té^ lui a faite; ce droit faisant comme je l'ay observé tout le fond des deniers publics sur lequel s'empruntent les charges indispensables du pays, et dans les besoins pressans, les secours essentiels à son salut, j'ay crû qu'il falloit vous demander pour l'avenir une explication des intentions de Sa Mat^té^ à cet égard et cependant je demanderai à M. de Tracy qu'il soit au moins estably un controlleur pour tenir registre de la recepte qui se fera desd. droicts, po. que si Sa Mat^té^ trouve à propos de se les conserver, voulant bien faire passer par ses mains l'acquit des charges du pays, on puisse luy en faire rendre un compte fidelle; en tout cas si Sa Mat^té^ les veut absolument abandonner, elle aura au moins une connoissance plus parfaite du bénéfice que la Compagnie en aura reçu, et je ne dis pas cecy sans raison, puisque j'ai desja remarqué qu'encore qu'il nous paroisse à Mess^s^ de Tracy, de Courcelles et à moy que ce quart a desjà beaucoup produit, l'agent de la Compagnie ne convient pas trop qu'elle en profite beaucoup, et mesme il fait difficulté d'acquitter certaines charges qu'il dit n'estre pas comprises dans l'Estat de celles qu'on doit emprunter sur ce fond.

Vous avez trop bien reconnû que, tandis que les habitations ne se feront pas de proche en proche, le pays ne sera pas en estat de se soustenir par luy mesme contre les Iroquois, ses ennemis irréconciliables; on apportera, autant qu'on le pourra, le remède au mal passé et on ne tombera pas dans cet inconvénient à l'avenir. Je projette une forme de desfrichement pour bastir une première bourgade; quand elle sera tout à fait résolue je vous envoyerai le plan.

J'espère que vous jugerez la déclaration, que je vous demande dans la response que je donne à l'instruction du Roy, si non nécessaire, au moins utile à l'establissement du pays puisqu'elle ne peut qu'elle n'excitte les habitans au travail; ainsy je crois que vous ordonnerez qu'elle me soit envoyée.

On peut tousjours à bonne heure disposer des familles à passer dans l'année prochaine en ce pays, sur l'asseurance que je donne qu'il y aura des habitations préparées et quand, au lieu de 40 que vous m'ordonnez dans la courante, le Roy voudra pour les suivantes qu'on en dispose un plus grand nombre, j'en feray faire autant qu'il plaira à Sa Mat^té^, si de sa part elle me donne les secours nécessaires.

Je ne dis plus rien sur l'article qui m'ordonne d'exciter les habitans au commerce, puisque j'ay marqué cy dessus que je nourriray leurs esprits de l'espérance

du lucre, qu'ils peuvent faire par cette voye, contre la crainte qu'on leur a donnée que la Compagnie leur en vouloit oster les moyens, et desja j'ay commencé d'atrouper quelques gens pour travailler à la pesche, préparer des bois propres à faire quelques petits vaisseaux, et j'ai mesme au deffaut des denrées qui manquoient aux magazins de la Compagnie avant l'arrivée du vaisseau de Dieppe, envoyé à Montréal une partie des marchandises que j'avois acheptées pour mon compte, pour en faire icy des eschanges, parce que l'argent n'y fait pas pour la subsistance des personnes, ce qu'y font les denrées, et j'ai joins de l'avis de M. de Tracy quelques munitions tirées du magazin du Roy pour estre distribuées aud. Montréal au soulagement des habitans et cependant à l'utilité de Sa Ma^té^, puisqu'en retour je prétens en recevoir du bled ou des légumes pour faire la subsistance du soldat et mesme des Peaux d'Origneaux pour faire des grands canots bien plus seures à la navigation que ne sont ceux d'escorce. Je verray par cet essay et par quelques autres que je feray faire cy après avec les sauvages, ce q. la traitte peut produire de bénéfice pour pouvoir vous en mieux informer.

Je remets au retour du vaisseau de Dieppe à vous faire tenir le mémoire que je prétens dresser sur toutes les manufactures qu'on peut introduire en ce pays, vous en proposer les moyens et vous demander les assistances nécessaires pour les mettre en pratique.

Vous pouvez, Monsieur, vous reposer sur l'asseurance que je vous donne que pour faire valoir les pieuses intentions du Roy, et seconder les vostres, je donneray mes principaux soins, à porter non seulement les enfans, mais mesme les chefs de famille au culte divin, à la vénération qu'ils doivent aux mistères de n^re^ Religion et à l'amour respectueux qu'ils sont obligés de conserver pour la personne sacrée de Sa Ma^té^.

Je crois que je puis sans me trop engager vous respondre que pour peu que je fasse d'avantage aux soldats du Régiment de Carignan, il en demeurera beaucoup en ce pays si Sa Ma^té^ prend résolution d'en tirer ce corps.

Quoyque je marque par la response que je donne à l'article de l'instruction qui parle des dixmes, q. je vous envoyerai un mémoire, vous ne le trouverez pas ici, remettant à vous le faire passer par le vaisseau de Dieppe.

Je juge qu'on pourra quelque jour bâtir ici des vaisseaux propres à la navigation, lors particulièrement que nous serons plus avancés vers le Sud, où les arbres sont d'une plus belle venue et où les chesnes sont moins rares qu'ici et d'autant plus que le fondeur dont j'ai parlé m'asseure qu'il fera couler le sable de fer, qui se trouve ici assez abondamment à ce que l'on m'a dit, en voici un petit sac pour en faire l'espreuve à laquelle ce mesme fondeur pourra bien travailler si vous luy ordonnez; il l'auroit fait icy s'il y avoit trouvé les instrumens qu'il dit estre nécessaires a cet usage; d'ailleurs pour les agrez vous connaîtrez que par la dernière response donnée à l'instruction on peut attendre de ces terres du moins autant de chanvre qu'on en tire de celles de France, puisqu'elles n'ont pas moins de disposition de le produire, et si je trouve quelque facilité à faire du Bray et de la Rézine, ce que je n'oze encore espérer, vous trouveriez en ce pays tout ce qu'il faut pour un vaisseau sans tirer du dehors de secours pour aucune de ses parties.

Je reconnois si peu de santé en M. de Tracy, que je crains avec raison que nous ne le perdions, soit par la mort, soit par la retraitte qu'il médite dans l'espérance que le Roi luy donnera son congé, si Sa Ma^té^ a esgard à son âge et aux incommoditez qu'une longue et pénible navigation lui ont causées et que je crois que deux climats fort opposez, dans lesquels il vit et a vécu, pourront bien augmenter, et je

crains d'autant plus sa perte qu'au milieu des atteintes qu'il reçoit de son mal il ne reslâche rien de son travail pour ne rien desrober à son zèle et que, surmontant son aage et son infirmité, il agit de mesme que s'il jouissoit d'une santé parfaite et qu'il n'eust que trente ans. Je vous asseure, Monsieur, qu'il me surprend et deussé-je blesser le dessein qu'il forme de retourner en France dans l'esté prochain, je ne puis m'empescher de vous dire qu'ayant le génie qu'il a singulièrement propre à former un pays neuf, ou le reformer quand il est mal policé, et la chaleur avec laquelle il embrasse tout ce qui peut donner quelque gloire au Roy, ou quelque avantage à son Estat, je doute fort que Sa Ma^té^ luy accorde le congé que je sçay qu'il désire; si Elle fait réflexion sur l'utilité de son séjour en ce pays et le besoin que nous aurons encore de sa présence pour soustenir son grand ouvrage commencé, si cependant Sa Ma^té^ inclinoit à le luy accorder, pour ne luy pas donner le dégoust d'un refus absolu, je crois qu'elle l'engageroit honnestement à continuer son application et ses soins, si, luy laissant la liberté du retour elle luy ordonnoit de ne s'en prévaloir qu'après avoir bien reconnû que sa retraite n'apportera aucun préjudice à son service dans toute l'estendue de ce pays.

Si la frégate qui portoit les provisions de Mons. de Tracy est comme on la croit perdue, je le plains fort, en vérité, il a desja vendu une partie des danrées qu'il avoit pour s'achepter le nécessaire et je crois que quelque résolution qu'il ayt faite de ne rien emprunter d'autruy il sera obligé pour soustenir sa despense de recevoir le secours de ceux qui seront plus accomodez: de l'humeur que je le connois je doute fort qu'il veuille vous desclarer ses besoins.

M. le Chevalier de Chaumont, Capitaine des Gardes de Mons. de Tracy, qui sert auprès de lui fort assidument et fort utilement a esté gratiffié par Sa Ma^té^ d'un brevet d'ayde de Camp dont il me demande les appointemens, vous scavez, Monsieur, que je n'ay aucun fond pour cela; il en espère de Sa Ma^té^ le payement par v^re^ moyen.

Vous trouverez cy joint un mémoire d'observation que j'ay fait sur la navigation; comme je sçay qu'elle est très dangereuse dans la Rivière de S. Laurens, je me suis fort estudié à reconnoître les mesures qu'il faut prendre pour la faire seurement, afin de soulager la peine qu'ont les Capitaines de vaisseaux a se bien gouverner dans cette rivière, quand ils s'y engagent sans la scavoir parfaittement. J'envoye un duplicata de ce mémoire à M. du Terron pour qu'il puisse le concerter avec les plus expérimentez Pilotes, et, s'il est trouvé bon, que chacun des vaisseaux qui partiront de la Rochelle en emporte une coppie avec soy; je crois qu'il ne sera pas mal à propos d'en envoyer autant en Normandie, pour les vaisseaux qui en sortiront.

Je ne dois pas finir cette despesche sans rendre un tesmoignage à l'application que donne icy Mons. de Courcelles, à toutes les choses qui regardent le service du Roy. Je puis vous asseurer, Monsieur, qu'il seconde fortement Mons. de Tracy et j'espère qu'il le soulagera beaucoup dans l'expédition contre les Iroquois.

Je suis avec tout le respect que je dois, Monsieur,

Votre très humble, très obéissant et très obligé serviteur,

TALON.

Québec 4e octob. 1665 (1).

---

(1) Archives Nationales, Colonies. C^11^ A.2.

LETTRE DE TALON AU MINISTRE COLBERT (7 OCTOBRE 1665)

7 Octobre 1665

Depuis cette despesche fermée nous avons assisté Mrs de Tracy, de Courcelles et moy à l'abjuration que M. Bertier, capitaine au regiment de Carignan Salières, a faitte de son heresie entre les mains de M. l'evesque de Petrée, il l'a faitte en secret et à portes clauses differant de la faire publiquement et avec ceremonie dimanche prochain. Depuis mon arrivée qui n'est pas encore d'un mois voilà le seizième converty. Ainsy V. M. moissonne desja a pleine main de la gloire pour Dieu et pour elle, bien de la renommée dans toutte l'estendue de la chrestienté, puis qu'elle fournit aincy les moyens d'estendre icy le christianisme par le baptesme et les principes de nostre religion que les Sauvages reçoivent et la catholicité par la conversion des heretiques. Comme Je sçay que cet officier a embrassé la religion de V. M. sans considérer la ruine de ses affaires domestiques et de famille, Je suis persuadé qu'il aura de la peine à subsister, si V. M. n'a la bonté de luy faire quelque grace parce qu'il ne doit plus esperer aucun secours de ses parens.

TALON.

Quebec, ce 7e octobre 1665 (1).

LETTRE DE TALON AU MINISTRE COLBERT (10 OCTOBRE 1665)

Monseigneur,

Pour rendre au Roy un compte plus exact de la commission, dont vous m'avez chargé de la part de Sa Maté, et pour l'informer mieux de ce qu'il a désiré sçavoir par l'Instruction, qu'il m'a fait donner, j'ay repris cette mesme instruction, j'ay respondu a chacun de ses articles et je la luy ay renvoyée, remettant cependant a dresser des mémoires raisonnez sur l'Estat de ce pays, et sur l'utilité, que Sa Maté en peut esperer, au retour du vaisseau, qui nous est arrivé de Dieppe, chargé des marchandises de la Compagnie des Indes occidentales, des hommes de travail, et des filles, que Sa Maté nous (a) envoyés pour peupler le Canada, si présentement je ne satisfais pas a toute Mon obligation, et si pour remplir mon devoir je ne vous envoye pas un plan de ce pays et un Estat de ses affaires c'est parce qu'il faut dans ces commencemens, q. nous tournions tous nos soins et donnions toute nostre application à faire passer les troupes dans les postes avancez, les employer à la construction des forts, et leur donner les moyens de s'y deffendre et d'y subsister durant l'hiver, J'auray seulement à ce coup l'honneur de vous dire que je crois que le Canada n'a jamais esté regardé comme il le devoit estre; puisque de soy il est un grand pays d'une vaste et prodigieuse estendue, qui dans ces lieux que nous habitons, quoyque les moins considerables, a de fort bonnes pro-

(1) Archives Nationales, Colonies. C11 A.2.

ductions, et que tout son manquement vient de celuy de ses habitans creatures sauvages, qui ne scavent pas le faire valloir par la culture.

Je ne doute pas que vous ne soyez bien informé par Messrs de Tracy et de Courcelle que les troupes de Sa Maté ont icy desbarqué en assez bon Estat: quoy qu'après une fort longue navigation et je puis dire presentement qu'il se trouve pres d'onze cens hommes dans les 20 compagnies, qui sont passées de france, n'y comprenant point les quatre qui sont venues de l'Amerique moins fortes que les autres.

Comme nous ne sommes arrivés icy M. de Courcelle et moy q. le 12e du mois passé, Il ne restoit pas assez de belle saison po. entreprendre l'expedition contre les Iroquois, cela a fait prendre résolution à Mons. de Tracy de pousser une partie des troupes dans la rivière de Richelieu, qui conduit par le Lac Champlain aux premieres habitations de ces Ennemis irréconciliables du pays, et d'y faire construire des forts, qui nous mettent à portée, et nous facilitent les moyens d'en faire d'autres au dessus de ce lac pour estre au printemps prochain plus prets de nos Ennemis, et oster l'envie aux Anglois de s'y venir establir, pour se faire un droict sur cette rivière, qui coulle dans le fleuve de St Laurens, ce dessein à la vérité ne s'exécutera pas sans peine, Mais je n'en vois pas d'assez considérable pour en divertir Mons. de Tracy, qui ne trouve rien de difficile lorsqu'il s'agit du Service de Sa Maté.

Toutes les autres troupes se distribueront dans les autres quartiers Quebec, les trois Rivieres et le Montreal distant a la verité de 30 lieues les uns des autres. Au printemps prochain Elles se rassembleront po. porter la guerre jusqu'aux habitations des Iroquois.

Comme j'ay apporté avec moy tout le respect que j'avois pour vous, et que la grande distance ne m'en fait rien diminuer, Je vous suplie très humblement de ne diminuer pas aussy la protection que vous avez eu la bonté de m'accorder, je vous la demande très Instamment et je vous demande encore plus fortement que vous me donniez lieu de vous faire utilement connoistre le zele qui m'attache a vous, et la passion tres respectueuse avec laquelle Je suis,

Monseigneur

Vostre tres humble, tres obeissant et très obligé Serviteur

TALON.

A Quebec le 10e octob. 1665.

Si je me sers d'une main empruntée pour me donner L'honneur de vous escrire, cest parce que mon caractere n'est pas si beau que celuy cy. En cela Monseigneur je ne perds rien du respect que Je vous dois. Je vous supplie tres humblement une fois pour touttes d'approuver que j'en use ainsy a l'avenir (1).

---

(1) Archives Nationales, Colonies. C11 A.2.

LETTRE DU MINISTRE COLBERT À TALON (5 JANVIER ET 5 AVRIL 1666)

A Versailles le 5 janvier 1666

Monsieur

J'ay receu vos deux depesches des 4e Octobre et 12e Novembre de l'année dernière avec tous les memoires qui y estoient joincts, ensemble les responses a vos Instructions. Et apres en avoir fait la lecture entiere au Roy, & que sa Majesté a fait les reflexions necessres sur tous vos raisonnemens, Elle m'a commandé de vous expliquer ses intentions sur toutes les affaires du Canada en la manière qui suit:

Le Roy ne peut convenir de tout le raisonnement que vous faites sur les moyens de former du Canada un grand & puissant Estat, y trouvant divers obstacles qui ne sçauroient estre surmontez que par un tres long espace de temps, parce que quand mesme il n'auroit point d'autre affaire, & quil pourroit employer, et son application, et sa puissance a celle là, Il ne seroit pas de la prudence de dépeupler son Royaume comme il faudroit faire pour peupler le Canada; Outre cette consideration qui vous paroistra essentielle, Il y en a encore une autre a faire qui est que si sa Mate y faisoit passer un plus grand nombre d'hommes que celuy que le Pays qui est a present deffriché pourroit nourrir, Il est certain que s'ils ne perissoient tous d'abord, au moins souffriroient de grandes extremitez qui les reduisant en des langueurs continuelles, Ils s'affoibliroient petit a petit, & qu'outre les incommoditez qu'ils endureroient eux mesmes, Ils en porteroient aux anciens habitans qui sans cette augmentation de Colons vivroient de leur Travail, & de la culture de leurs Terres; Vous connoistrez assez par ce discours que le veritable moyen de fortifier cette Colonie est d'y faire regner la Justice, d'y establir une bonne police, de bien conserver les habitans, de leur procurer la Paix, le repos, & l'abondance, et de les aguerrir contre toutes sortes d'ennemis, parceque toutes ces choses qui sont les Bases et les fondemens de tous les establissemens estant bien observées le Pays se peuplera insensiblement, et avec la succession d'un temps raisonnable pourra devenir fort considerable, d'autant plus qu'a proportion que sa Mate aura plus ou moins d'affaires au dedans de son Royaume, Elle luy donnera les assistances qui seront en son pouvoir.

Vous devez tousjours avoir dans l'esprit le plan que je vous fais en peu de mots qui est conforme a ce qui est plus au long contenu dans vos Instructions, & aux entretiens que j'ay eus icy avec vous, et ne vous en departir jamais, parcequ'il est notoirement impossible que toutes ces pensées de former de grands & puissans estats puissent reussir si l'on n'a des Peuples inutiles a faire passer dans les lieux ou l'on veut les establir. L'autre raisonnemt que vous faites sur l'abandonnement que le Roy a fait du Pays a la Compagnie des Indes Occidentales, et les inconveniens que vous en apprehendez peut estre aussy combatu par une raison qui est capable elle seule de destruire toutes les autres que vous apportez au contraire, c'est que nous avons veu par experience que cette Colonie n'est tombée dans l'estat languissant ou elle a esté jusques icy, que parceque l'ancienne Compagnie estoit trop foible, & parce que cette mesme Compagnie l'a ensuite abandonnée entre les mains des habitans, Et si vous estudiez bien ce qui s'est passé sur ce fait là, vous demeurerez d'accord que ces deux causes ont produit la desertion des anciens Colons, et empesché que d'autres ne s'y soient allez establir comme ils

auroient fait asseurement si une Compagnie puissante comme celle cy les avoit soustenus.

Il est constant que vous aurez trouvé de grandes difficultez dans les commencemens, et par l'inexperience et peut estre par l'avidité des agens & Commis de la Compagnie, Mais vous en serez bientost sorti par les remedes que la Compagnie mesme y aura apportez, et par les soins qu'elle prendra de revoquer ceux de ses agens & Commis qui auront quelque emportem^t^, pour en substituer d'autres plus moderez en leur place.

Ce n'est pas dans ces seules precautions que le Roy veut borner les moyens de faire subsister les habitans du Canada. Sa Ma^té^ a fait condescendre la Compagnie a se relascher en leur faveur de la Traite avec les Sauvages quoy qu'elle puisse la pretendre aux Termes de sa concession, et qu'il auroit peut estre esté mesme plus advantageux de la luy laisser, parcequ'il est a craindre que par le moyen de la Traite, les habitans ne demeurent une bonne partie de l'année dans l'oysiveté, au lieu que s'ils n'avoient pas la liberté de la faire, Ils seroient necessitez de s'appliquer a bien cultiver leurs Terres.

Tout ce que vous alleguez pour faire connoistre qu'il seroit plus advantageux de laisser le Commerce en la disposition de tous les habitans que de le renfermer es mains de la seule Compagnie estant particulierement fondé sur la mauvaise administration des agens & Commis, Il sembleroit que les precautions que l'on prendra a l'avenir d'en faire de bons choix suffiroient pour vous persuader du contraire, Mais pour vous donner lieu d'en juger encore avec plus de certitude, la Compagnie sur les Instances que je luy en ay faites en a accordé la liberté pour cette année indistinctem^t^ a toutes sortes de personnes quoy qu'il soit fort a craindre que ces particuliers n'envoyeront de france que les Marchandises & denrées sur lesquelles Ils trouveront du benefice, & laisseront manquer le Pays de celles qui luy seront peut estre les plus necessaires, outre que par ce moyen les Castors estant en differentes mains, Il est certain que le debit s'en fera a vil prix.

Quant a la jouissance du droit du quart sur les Castors & du dixiesme sur les Orignaux dont la Compagnie a esté mise en possession, le Roy luy ayant concedé le Canada ainsy que tous les autres pays de sa concession en toute seigneurie et proprieté ne s'en estant reservé que la souveraineté, Sa Ma^té^ n'a pas lieu de former aucune pretention sur ces deux droicts non pas mesme sur les Mines qui ne peuvent regarder que la Comp^e^ ou la Communauté du pays comme les ayant establis sur elle pour satisfaire aux charges dont elle estoit tenue en vertu du Traité fait avec l'ancienne Compagnie de la nouvelle france.

Vous observerez de plus que lad. Compagnie de la nouvelle france, aux droicts de laquelle celle des Indes Occidentales a esté subrogée, avoit a elle seule la Traite des pelleteries, moyennant laquelle elle payoit les charges du pays comme il luy plaisoit, & que les habitans ne pouvant s'abstenir de faire la Traite la Communauté desd. habitans en traita avec elle qui la leur ceda aux conditions qu'ils seroient obligez d'acquiter toutes les charges & de luy donner annuellement un millier de Castors livré en france, ou une somme dont l'on convint, pour le payement desquelles charges et de cette redevance annuelle la Communauté imposa le droict du quart sur les Castors, et deux sols pour livre sur les Orignaux a payer en especes, de sorte que la Compagnie des Indes Occidentales ayant les droits de l'ancienne Compagnie de la nouvelle france peut pretendre legitimement de faire seule la Traite des Pelleteries, ou du moins en executant la cession qui en a esté faite aux habitans, pretendre la redevance annuelle d'un millier de Castors.

Sur quoy il escheoit neantmoins a considerer que comme par les nouveaux establissemens qui sont faits, et par l'augmentation du nombre des Colons la Traite augmentera aussy de valeur, Il est juste que non seulement elle aquite avec regularité les charges ordinaires, Mais qu'elle supplée de quelque chose aux extraordinaires, Convenant desja de faire un fonds annuel de deux mil livres pour subvenir aux parties inopinées, & mesme que si le Roy forme quelque entreprise dans laquelle son propre advantage et celuy du pays se rencontrent esgalement, de fournir aux frais qu'il sera necess^re^ de faire.

La mesme raison qui fait conserver a la Compagnie le droit du quart sur les Castors qui est qu'ayant remis la traite aux habitans qui estoit le droict seigneurial, ce droit de Traite luy en doit tenir lieu a present, vous obligera a vous determiner sur l'incertitude ou vous estiez de faire toutes les infeodations au nom de la Compagnie, et de proceder a la confection du Papier Terrier sur la requeste de son agent general.

Les divers essays qui ont esté faits par les soins des Directeurs de la mesme Compagnie des Marcassites extraites des mines que vous avez envoyées icy n'ayant rien produit de certain, et l'Espreuve du sable n'ayant pas aussy reussy parcequ'il estoit en trop petite quantité, Ils ne laissent pas de vous renvoyer le fondeur Allemand qui estoit repassé en france, avec les Outils necess^res^ pour faire toutes sortes d'essays sur les lieux, et particulierement de la Mine de Gaspé.

Le Roy a approuvé que vous ayez fait poser ses armes aux extremitez de l'estendue du Canada, et que vous vous prepariez en mesme temps a dresser aussy des procez verbaux de prise de possession, parce que c'est tousjours estendre sa souveraineté, ne doutant pas que vous n'ayez en cette occasion fait reflexion avec M. de Tracy & les autres Off^ers^ qu'il vaudroit mieux se restraindre a une espace de terre que la Colonie sera elle mesme en estat de maintenir, que d'en embrasser une trop vaste quantité dont peut estre on seroit un jour obligé d'abandonner une partie avec quelque diminution de la reputation de sa Ma^té^, & de cette Couronne.

Puisque toutes les choses necess^res^ a la Vie viennent en Canada avec la mesme facilité qu'en france, et que d'aucunes comme le Bled y rendent mesme beaucoup plus, Il est a souhaiter que les habitans du pays proffitent d'une si heureuse disposition pour leur subsistance en cultivant toutes leurs terres & augmentant leurs defrichem^s^, les resserrant pres des habitations, et ne les faisant que de proche en proche. Le moyen d'y establir des manufactures consiste plustost dans leur industrie et leur travail que dans les secours que le Roy y peut donner qui dans la conjoncture p^nte^ ou sa Ma^té^ est engagée a soustenir une grande guerre contre les anglois qu'aucun de ses predecesseurs n'avoit pas encore attaquez par mer, les forces de cette nation ayant tousjours paru formidables sur cet element a toutes les autres, ne seroient pas aussy considerables que si elle estoit dans une parfaite tranquilité au dehors comme elle est au dedans de ses estats, de sorte qu'il vous faut reduire, et compter principalement sur ce que vous pourrez faire pour les denrées et les matieres que le pays fournit maintenant avec assez d'abondance, comme en empeschant de tuer les agneaux par un arrest du Con^el^ souverain ou par une Ordonnance emanée de vous seul, et mesme les femelles de chaque espece d'animaux pour les multiplier en moins de temps, parcequ'il est certain que quand le Canada sera rempli d'une grande quantité de bestes a laine et a Corne, on pourra par le moyen de leur dépouille, & de leur peau, manufacturer des Draps et autres estoffes, et des Cuirs que l'on convertira en divers usages a la commodité, et a l'avantage des habitans.

Les bleds estant souvent a vil prix en Canada on pourra ensemencer une partie des nouveaux defrichemens en Chanvre et au bout de quelques années y establir une Manufacture de Toiles qui par la qualité du Chanvre deviendra peut estre aussy florissante que celle de la basse Bretagne, Et comme c'est un point auquel le Roy vous a recommandé par vos instructions de vous appliquer fortement, Je ne fais point de doute que vous n'ayez a present disposé les habitans a y preparer quelques unes de leurs Terres.

L'esperance que vous me donnez que l'on trouvera des bois en tres grande quantité propres a la construction des vaisseaux, a fort resjouy le Roy, et pour en pouvoir faire un fondement asseuré Sa Mat^té^ ordonne a Mr Colbert de Terron de faire passer en Canada deux ou trois charpentiers pour bien reconnoistre la qualité du bois, et si l'on y en rencontrera en abondance pour chaque membre et partie d'un navire, par ce que sur leur relation, ou Sa Mat^té^ pourroit bien faire bastir pour son compte dans le pays, ou au moins fera tailler et preparer le plus grand nombre de ces membres et pieces qu'il sera possible pour les apporter dans ses atteliers de Marine en france pour les employer au bastiment de ses vaisseaux. Je vous diray de plus a ce sujet qu'il me semble qu'en faisant une grande quantité de Merrein en Canada l'habitant y trouveroit bien son Compte parce que le Roy faisant reserver tous les bois propres a la construction des vaisseaux qui sont dans son Royaume sans permettre que l'on en fasse du Merrein, les part^ers^ sont obligez d'en aller chercher en Nortwegue, et par tout le Nort d'ou le transport est pour le moins aussy long & aussy difficile qu'il seroit de Canada, et ou sans doute Ils l'achetent bien plus cherement qu'ils ne feroient dans cette Colonie.

En faisant du Merrein le pays en tirera un double avantage: l'un que l'on augmentera les defrichemens, & l'autre que l'on fera du proffit d'une chose dont jusques icy on ne s'estoit pas avisé d'en recueillir, ainsy je suis persuadé que vous ne sçauriez mieux employer vos soins pour l'utilité des habitans qu'en les excitant, & les encourageant a ce travail dont le gain estant seur et prochain leur doit estre beaucoup plus agreable que les autres desquels Ils n'ont sur le champ qu'une esperance tardive et reculée.

Vous sçavez que l'establissem^t^ des lettres de maistres a esté fait dans l'esprit d'exclure tous les mauvais ouvrages et de donner simplement le cours aux bons, et sur ce principe Je croy que dans une Colonie qui est encore naissante comme le Canada Il s'agit plustost d'y attirer toutes sortes d'ouvriers indistinctem^t^ que de s'attacher dans les commencemens a ne recevoir que ceux qui reussissent dans chaque art. Ce n'est pas que v^re^ proposition ne soit bonne dans un sens qui est que quand vous en aurez cy apres nombre suffisant de chaque mestier, vous ne puissiez conferer ces lettres de concert avec les off^ers^ du Con^el^ souverain & les principaux habitans du pays, Car il importe que ces sortes de choses se fassent tousjours autant qu'il est possible avec l'agréement & le consentem^t^ universel du pays.

Il seroit bien difficile de vous envoyer un si grand nombre de Brebis que celuy que vous me marquez, parce qu'outre la difficulté du trajet Il faudroit fretter divers vaisseaux pour leur Transport seulem^t^ Et vous trouverez bon que je vous dise sur cette proposition que les Espagnols dans les conquestes qu'ils ont faites des Empires de Mexique, & du Perou, et des autres pays qu'ils possedent dans l'Amerique, se sont contentez de porter dans les diverses flottes qu'ils y ont fait passer de l'Europe quelques animaux des especes qui multiplient avec plus de facilité, lesquels par le grand soin qu'ils ont eu de conserver et la succession de quelque temps, y sont devenus aussy communs que dans les lieux d'ou ils avoient esté transportez, de

sorte que le veritable moyen de faire multiplier les Brebis, les bestes a corne, & autres animaux Domestiques, c'est d'empescher de tuer les femelles, et mesme une bonne partie des Masles jusques a ce que chaque espece s'estant fort multipliée, on puisse le permettre.

On apportera toutes les precautions qui seront possibles dans le choix des nouveaux Colons qui vous seront cy apres envoyez, & particulierem^{t} dans celuy des filles, mais il ne faut gueres esperer tant que la guerre d'Angleterre durera de le pouvoir faire en Normandie, parceque la manche estant occupée par les forces Maritimes du Roy de cette nation, & par celles des hollandois, Il n'y auroit pas apparemment beaucoup de seureté pour le Voyage.

J'attendray le procez verbal que vous me faites esperer concernant les particuliers qui pretendent estre creanciers de la Communauté de Canada, afin d'en faire mon rapport au Roy. Et cependant j'advertiray M^{rs} les Comm^{res} du Con^{el} qui ont esté nommez pour faire cette liquidation de ne se charger d'aucune Requeste de leur part que par ordre de sa Ma^{té}, ne doutant pas qu'en me l'envoyant vous n'y joigniez un rolle exact de tous les habitans de la Colonie estant une chose essentielle qui fera connoistre clairement au Roy la force du pays, & luy donnera le moyen de mieux juger la resistance qu'il pourroit faire en cas de necessité, en ce qu'il pourroit entreprendre dans l'occasion. Pour augmenter la Colonie, dans l'esprit avec lequel vous travaillez a reduire les habitations qui sont esparses en Corps de parroisses, Il me semble que sans s'attendre a faire Capital sur les nouveaux Colons que l'on peut envoyer de france, Il n'y auroit rien qui y contribuast davantage que de tascher a civiliser les Algonquins, les hurons et les autres Sauvages qui ont embrassé le Christianisme, et les disposer a se venir establir en Communauté avec les François pour y vivre avec eux, et eslever leurs enfans dans nos mœurs, et dans nos Coustumes.

Je suis surpris de l'erreur qui s'est trouvé dans les munitions de guerre et de bouche, et dans les Vivres qui ont esté envoyez par les soins de Mr Colbert de Terron, veu l'exactitude qu'il apporte en toutes choses. Mais comme il ne sçauroit y avoir gueres de remede en celles de cette nature je me contente de luy escrire d'examiner par qui elles ont esté embarquées, et si l'on y auroit manqué de bonne foy, et de se mieux precautionner a l'esgard de ce qui vous sera envoyé cy apres. J'ay fait payer au Sr de la Mothe la somme de Treize mil cinq cens livres suivant v^{re} lettre particuliere dont il estoit porteur sur le fonds qui a esté fait pour la subsistance des Troupes qui sont en Canada jusques a la fin de l'année courante, dont vous trouverez un memoire cy joinct pour vous servir d'esclaircissem^{t} sur cette matiere.

Le Roy a esté tres aise de veoir dans les depesches de Mr de Tracy & par les v^{res} que la pluspart des Soldats qui composent les quatre Compagnies qui ont d'abord passé en l'amerique sous le Commandement dud. Sr de Tracy et le Regiment de Carignan Salieres tesmoignent beaucoup de disposition de s'habituer dans le pays pour peu qu'on les ayde a s'y establir, Car sa Ma^{té} le juge si important au bien de son service, et de cette Colonie qu'elle desireroit qu'ils demeurassent tous en Canada. Le Roy a fait le fonds pour les appointemens de Mr de Tracy, pour les v^{res}, & ceux de M. de Courcelles jusques a la fin de cette année, et de plus Il a accordé douze cens escus au Sr Chevalier de Chaumont, qui sert d'ayde de Camp, douze cens livres au Sr Berthier, Cap^{ne} au Regim^{t} de l'Allier, et autant a v^{re} Secret^{re}, Et de plus a fait une gratiffication considerable aud. Sr de Tracy en consideration

de la perte qu'il a faite d'une Barque chargée de vivres & denrées qu'il faisoit venir de france qui a fait naufrage dans la Riviere de St Laurens.

Sa Maté escrit a Mr de Tracy dans le sens que vous avez estimé necessre afin de l'obliger de demeurer en Canada jusques a l'année prochaine a moins que sa santé ne le luy puisse permettre, et au surplus est fort contente d'apprendre, et par luy & par vous que M. l'Ev. de Petrée, & les PP. Jesuistes n'ont pour but de leur dessein que l'avancemt du Christianisme dans le pays, de maintenir les habitans dans la pureté de la foy et des moeurs, et de bien eslever les enfans dans la crainte de Dieu en leur inspirant l'envie de travailler, & de fuir l'oysiveté. Elle a jugé aussy que vous avez fait prudemment d'ensevelir la faute du feu Sr de Mezy avec sa memoire en vous reservant de faire faire justice aux parters ausquels il sera demeuré redevable de quelque chose avec un legitime fondemt sur les effets qu'il peut avoir laissez par sa mort, et je dois vous asseurer que la precaution que vous prenez pour me faire connoistre que vous ne ferez aucun commerce pour vre compte est fort inutile parce qu'elle est bien persuadée que vous n'envisagez dans vre employ que l'augmentaon de la Colonie, et les moyens de luy plaire et que vous n'estes pas allé en Canada dans la veüe et la pensée de proffiter des occasions qui seroient en vre pouvoir pour y mesnager quelques legers interests qui vous fussent personnels. Je suis,

Monsieur,

Votre tres humble et tres aff. serviteur

COLBERT.

A Versailles le 5e avril 1666 (1).

M. TALON INTENDANT DE JUSTICE, POLICE ET FINANCES À MM. DE TRACY ET DE COURCELLES, 1666

1er septembre 1666

PROBLESME

S'il est plus avantageux au service du Roy de faire la guerre aux Agnez, que de conclure la paix avec eux.

POUR LA GUERRE

Supposé ce qu'on tient véritable dans tout le Canada que jamais paix ne s'est faite solide avec cette nation, qui ne la garde qu'autant qu'elle lui est utile ou qu'elle craint qu'en y faisant infraction elle n'en reçoive quelque détriment, j'estime que la guerre est plus avantageuse que la paix par les raisons suivantes.

(1) Archives Nationales, Colonies. C11 A.2.

La première.

Que le Roy ayant envoyé en Canada un Régiment de douze cens hommes de guerre et de troupes réglées commandées par de bons officiers avec ordre de combattre cette nation barbare qui retarde si fort l'establissement de la Colonie Françoise, Il sera plus glorieux à Sa Majesté et plus utile au pays qu'il travaille à la destruire, que ce qu'il vive en paix avec elle.

La seconde.

Que de trop fréquentes expériences veulent qu'on demeure persuadé que les paix faites avec ces infidelles se rompent à la première occasion qui se présente à eux d'en tirer queque avantage sur les François. La mort de Mess^s de Chazy et Travery et celles des S^s Chamot et Morin en rendent un tesmoignage aussi funeste que récent, puisqu'ils ont esté attaquez et tuez dans le temps qu'il y avait des Ambassadeurs à Québec de la nation d'Onnei8t, traittant pour celle d'Agnez.

La troisiesme.

Que quand cette nation ne seroit pas de tout tems sur le pied et dans la pratique de rompre aussi souvent la paix que la pensée luy en vient et qu'elle croit que cela luy est utile, soit que cela parte de l'aversion qu'elle a des François, Algonquins et Hurons, soit que ce soit un effet de son naturel inhumain et barbare, la proximité des Anglois qui donnent un grand mouvement à leurs desseins, doit faire appréhender que tost ou tard cette nation Européenne en guerre contre la Françoise n'excite lesd. Agnez et Onnei8t à nous la déclarer au haut de la Rivière pour partager nos forces, tandis quelle voudra faire quelque progrès sur nous dans l'entrée ou le courant du Fleuve de St Laurens.

La quatriesme.

Que la conjoncture présente paroist la plus favorable de toutes celles qu'on peut espérer ci après, parce qu'il n'y a de tems à prendre pour la destruction de cette Nation que celui cy, celuy de l'hyver ou du printems prochain.

L'Hyver au sentiment et au rapport de tous ceux qui durant le dernier ont accompagné M. de Courcelle en son expédition, est trop rigoureux et trop ruineux aux troupes.

Le printemps est beaucoup moins propre que l'automne, car outre les chaleurs extraordinaires, les piqures de Maringouins causent de si fascheuses enflures, qu'elles rendent quelquefois un soldat inutile au combat et d'ailleurs les eaux sont ordinairement si hautes en cette saison qu'on ne peut passer les rivières qui nous séparent de la nation d'Agnez qu'en faisant des ponts de bois ou de batteaux.

Outre que Mr de Saurel ayant esté avec trois cents combattans jusques à une journée du vilage d'Agnez, à dessein de l'emporter et sur la rencontre du Bastard Flamand envoyé en paix, estant retourné sans faire aucun acte d'hostilité, on doit supposer avec raison que lesd. Agnez ne sont pas sur leurs garde et ne se précautionnent pas puisque un Sauvage de la nation des Loups renvoyé par led. de Saurel a deub leur dire qu'il se retiroit les asseurant d'une solide paix qu'il venoit de conclure à Québec avec led. Bastard Flamand. Ainsi il y a lieu d'espérer qu'on rencontrera ces barbares partagez et ce qui se trouvera dans les habitations, dormans sur les deux oreilles ou se précautionnant peu.

La Cinquiesme,

Que quelque paix que l'Angleterre fasse avec la France, comme au printemps prochain nous ne pourrons pas encore en avoir de nouvelles, nous devons tousjours supposer la guerre, que le Roy par ses lettres marque avoir déclarée et que sur ce pied la prudence veut qu'en cette saison du printemps où l'Anglais sera plus a

craindre qu'aujourd'huy, on partage les troupes et qu'on en retire des forts qui approchent des Iroquois pour la conservation de Québec et du corps de la Colonie du Canada.

La Sixiesme.

Qu'infailliblement l'hyver tousjours rude en ce pays emportera quelque soldat, et affoiblira les troupes par le nombre: outre qu'il pourra par les incommoditez qu'il cause les rendre moins propres à la fatigue de la guerre.

La septiesme.

Que présentement nous avons toutes les munitions de guerre et de bouche nécessaires à cette expédition et qu'il n'est pas asseuré qu'au printemps prochain nous les aurons de mesme, puisque nous n'avons encore reçu qu'une foible partie de ce qu'il faut pour la subsistance des troupes de Sa Majesté et que le reste porté par trois vaisseaux est encore soubs le vent et à la mercy de la mer.

La Huitiesme.

Qu'aux occasions de guerre où il y a plus à espérer qu'à craindre il semble qu'on doive tenir le party d'entreprendre. Qu'il faut tomber d'accord qu'en celle cy l'expédition proposée promet bien plus de succez qu'elle ne fait appréhender de mauvais événemens puisqu'on peut aller avec tant de forces aux ennemis, qu'elles ne puissent être combattues par toutes les leurs ensemble.

La Neuviesme et dernière.

Que le succez de l'entreprise contre les Agnez ouvre la porte à l'enlèvement du fort d'Orange, d'autant plus qu'on peut trouver les Hollandois disposez à se joindre aux armes du Roy, pour ayder à insulter et à emporter ce fort, tout au moins peut on espérer que les troupes de Sa Majesté ayant fait une action de la vigueur, dont est celle qu'on propose, à la veüe des colonies Angloises, cette nation plus forte en ces contrées que la Françoise et capable d'entreprendre de ruiner le Canada par une descente en pourroit estre divertie, si elle nous sentoit en estat de lui porter la guerre chez elle en nous voyant à ses portes et au milieu de ses habitations.

RAISONS POUR LA PAIX

La première.

Qu'il est à craindre que l'Anglois ne soit dans la rivière et qu'il n'ayt déjà pris quelqu'un des trois vaisseaux qui restent à venir et qui ne paroissent pas: quoyque la saison soit avancée qu'ainsy on ne peut dégarnir Québec et ses environs sans exposer la colonie.

Note de Talon en marge:

Quand il seroit vray que L'Anglois seroit dans la rivière il n'y a pas lieu de croire qu'il se hasarde d'entreprendre une descente dans un pays où il est bien persuadé qu'il y a douze cens hommes de guerre, sans les habitans qui la scavent bien faire, qu'il ne soit fort de plus d'une fois autant et on ne scait que trop que Baston n'a que très peu de troupes réglées et que ses milices ne sont pas bien capables d'une action de cette nature, outre qu'entre la saison où nous sommes et celle des glaces il y a peu de tems.

La seconde

Que pour faire la guerre il faut lever des gens du pays ce qui ne se peut faire dans la saison de la récolte, qu'en retardant la mesme récolte ou luy faisant préjudice.

Note de Talon en marge:

Que ce mal quelque grand qu'il puisse estre est tousjours beaucoup moindre que celuy que font les courses des Iroquois quand ils passent de la paix à la guerre. Et

Mel. Coll. 133

A Quebec le 18.e Septembre 1666

Comme je suis encore dans l'embarras, que cause ordinairem.
un desbarquement de troupes, et de munitions de bouche,
et de guerre, je remetz à me donner l'honneur de vous
escrire sur une navigation l'Estat du pays et qualment
ce qui regarde le service du Roy dans le Canada au
retour des vaisseaux, qui nous ont apportez, et
je me contenteray pour le coup de vous faire sçavoir
que j'ay receu par le Jardin d'Hollande la lettre, que vous
m'avez fait l'honneur de m'escrire, à laquelle j'auray
celuy de respondre, qu'on ne peut vous estre plus obligé,
que je vous le suis pour les offres que vous me faites si
genereusement de vos offices my plus disposé à les
reconnoistre par tous mes services tres humbles.

Je me sens obligé de vous rendre en sçavoir de M.rs de
de Villepart et Guitton le tesmoignage, qui ont icy rendu
les officiers, qu'ils sont passés dans leurs bords, qui se sont
louez du traitement, qu'ils ont receu d'eux, non seulement
en leurs personnes, mais en celles de leurs Soldats
Demanier que vous devez bien estre satisfait de leur
navigation, puis qu'ils ont si fidelement executé les
ordres, qu'ils auroient receus de vous a cet esgard

LETTRE DE TALON AU MINISTRE COLBERT

(Voir pages 29 et 30)

[illegible]

[illegible]

ont fait l'avance de leur [illegible] avance et pour la nourriture

que vous leur rembourserez [illegible] cependant vous croyez

que cette dépense doive tomber sur le [illegible] nous

[illegible] cette partie avec [illegible]

[illegible] vous

de vous à la Rochelle, que j'avois envoyé à Gaspe le s.r

Denis pour y vérifier la mine de plomb qu'on y a

[illegible] cette descente après que le d. s.r

Aci no. 135

Denis qui y avoit esté porté par le vaisseau du chat
frété par la compagnie, y a travaillé il s'est embarqué
sur l'Aigle d'or et a passé jusqu'icy avec vingt quatre
hommes aux frais de M. de Villepart il pretend avec
justice sa despense et celle de ses vingt quatre hommes
qui a mon sentiment on peut repeter sur les Sieurs
qui auroit deub les passer jusqu'a Quebek cela est une
affaire de la Compagnie que je crois que M. Hubert
achevera au moindre mot que vous aurez la bonté
de luy en dire. Je finis bien plustost que je ne voudrois
par vous donner de nouvelles asseurances que je
suis et veritablement et passionement icy comme
partout ailleurs Votre tres humble et tres obeissant
Serviteur

Talon

[illegible]

que quand le pays devroit souffrir la perte du bled que les guerriers ne couperont pas, il lui sera plus salutaire que lesd. guerriers s'appliquent à la guerre qu'à la récolte qui d'ailleurs se fera par tous les autres habitans, sur quoy il sera fait un règlement de Police.

La Troisiesme.

Que les Algonquins et autres sauvages ne se trouveront peut estre pas disposez à retourner à cette guerre par ce qu'ils ont paru mal contens de ce qu'on ne leur a pas laissé la disposition des Ambassadeurs faits par eux prisonniers.

Note de Talon en marge:

Qu'on peut ou commander les Algonquins et autres sauvages po. la guerre ou les y engager par force de raisonnemens et par présens qui les désintéresseront des avantages qu'ils auroient faits des prisonniers qu'ils avoient faits, s'ils leur avoient esté laissés.

La Quatriesme.

Que les Agnez qui semblent demander la paix avec une intention sincère de la bien maintenir ne voudront jamais plus y entendre, s'ils s'apperçoivent qu'on ayt formé un dessein de guerre dans le temps qu'ils apportoient des paroles de paix.

Note de Talon en marge:

Qu'il vaut mieux estre en guerre ouverte avec les Agnez que d'avoir avec eux une paix peu solide et d'autant de durée qu'il plaira au plus capricieux d'entre eux, estimant mesme qu'il est plus à désirer que tous les François soldats et autres les regardent comme ennemis déclarés que de les supposer amis, puisque d'eux à nous il n'y a pas plus de fidélité qu'entre les bestes les plus farouches.

La Cinquiesme.

Que les Anglois et Hollandois qui jusqu'icy n'ont fait aucun acte d'hostilité pourront se résoudre à nous faire la guerre s'ils nous voyent destruire une nation sauvage qui semble estre soubs leur protection.

Note de Talon en marge:

*Que bien loing de craindre que les Hollandois entrent en jalousie du succez des armes du Roy nous devons estre persuadés par toutes les démarches qu'ils ont faites jusques à présent qu'ils en recevront de la joye et peut-estre attendent-ils une occasion de cette nature pour se venger de l'usurpation qu'on a faite injustement sur eux, lassez d'ailleurs qu'ils sont de la dommina*on *insupportable des Anglois... y ayant déclarée entre la France et L'Angleterre, il n'y a pas lieu de croire qu'il faille de nouveau prétextes aux Anglois pour qu'ils tirent sur nous tous les avantages qu'ils pourront par la voye des armes ou par autres, ainsy l'Irruption sur les Iroquois ne les rendra pas plus nos ennemis qu'ils le sont aujourd'huy.*

La Sixiesme.

Que pour aller en quelque façon seurement a la destruction des Agnez il faut prendre dans les forts les meilleurs officiers et soldats, ce qui retardera de beaucoup le transport des vivres.

Note de Talon en marge:

Que si l'expédition contre les Agneronnons a son succez, il faudra moitié moins de munitions dans les forts parce qu'il faudra moitié moins de troupes, et quand elle ne l'auroit pas, on pourroit reprendre les postes au printemps prochain. Pour un coup de partie on expose quelque chose sans exposer le tout.

Je ne doute pas que le parti de la paix ne se soustienne encore par d'autres raisons que celles cy: c'est pourquoi il seroit bon de les déduire pour balancer les unes par les autres afin de se tenir à celles qui auront le plus de poids. Voilà ce que Talon prie très humblement Messieurs de Tracy et de Courcelles d'examiner.

Fait à Québec le 1er Septembre 1666 (1).

LETTRE DE TALON AU MINISTRE COLBERT (3 NOVEMBRE 1666)

Monseigneur,

Le peu de temps qu'il y a que je suis arrivé en ce pays ne m'a pas permis d'en penetrer toutes les parties, et d'en reconnoistre le fort, et le faible, le bon, et le mauvais, et jusques icy Je n'ay eu que quelques lumieres empruntées sur ce qui s'y peut faire de plus util pour le service du Roy aussy je n'en ay fait qu'une legere description que j'ay envoyée a Sa Maté; si je ne vous en donne pas une copie c'est parce que je me persuade que Sa Maté vous en fera voir L'Original.

Vous, Monseigneur, qui n'estes né que pour des grandes choses trouvez en ce pays un champ bien ouvert a de grandes entreprises; comme le Canada confine à la floride et par cette partie au Mexique, a la Virginie, a La nouvelle suede, et a la nouvelle hollande on a dans son voisinage une bonne partie des puissances de l'Europe sur lesquelles Le Roy peut tomber par cet endroict, si Sa Maté travailloit a l'establissement d'une grande colonie et faisoit occuper les lacs et les testes des Rivières qui communiquent aux contrées occupées par les Européens, ce que je propose a bien des difficultez mais comme Elles ne sont pas invincibles Je n'hésite point a les mettre en avant. Aux grandes ames comme a celle du Roy il ne faut que de hautes entreprises et aux esprits de la trempe du vostre rien du commun. C'est ce qui fait, Monseigneur, que je ne vous parle point de tous les petits avantages que cette grande et vaste estendue de pays peut donner a l'Estat par ces differentes productions.

Mons. de Tracy, arrivé près de deux mois avant Mons. de Courcelle et moy, n'a perdu aucun temps et a fait agir les premieres troupes au moment de leur debarquement avec tant de diligence qu'elles ont entrepris trois forts sur le courant de la Riviere de Richelieu a l'achevement desquels Mons. de Courcelle a fortement fait travailler et j'espere que dans tout cet hiver ils les mettront au point de leur perfection.

Le premier qu'on trouve en partant d'icy est celuy qu'on appelle du nom de l'ancien Richelieu.

Le second distant de celuy cy de douze lieues en remontant vers le Lac Champlain est le fort de St Louis qui sert d'antrepost et qui soustient celuy de Ste Therese a trois lieuës au dessus qui presentement fait le poste avancé, et a pour sa garde et sa deffense trois compagnies du Regiment de Carignan, quoyque ce fort ne soit pas tout a fait en Estat, Je n'apprehende pas beaucoup qu'il soit insulté par les Iroquois mais J'apprehende plus que la Rigeur de l'hiver et le grand froid

---

(1) Archives Nationales, Colonies. C11 A. 2.

du climat ne fassent une plus rude guerre aux troupes de Sa Maté que ces Sauvages nos Ennemis.

J'espere que l'année prochaine me donnant de nouvelle matiere de vous entretenir et, par le retour des vaisseaux que nous esperons reçevoir, de nouvelles occasions de vous tesmoigner le respect avec lequel Je suis

Monseigneur

Vostre tres humble, très obeissant et très obligé serviteur

TALON.

A Quebek le 3e novemb. 1666 (1).

LETTRE DE TALON AU MINISTRE COLBERT (10 NOVEMBRE 1666)

Monseigneur

Si J'avois accompagné Messs de Tracy, et de Courcelle dans Le voyage qu'ils ont fait aux Iroquois de la nation d'Agniegue, J'aurois l'honneur de vous donner une relation de ce qui s'y est passé, mais vous aurez pû voir par mes precedentes Lettres que j'estois demeuré aux bagages, Je remetz donc a Messs de Tracy et de Courcelle a vous Informer du succez de leur entreprise po. laquelle ils ont employé cinqte trois jours de marche a pied, ou en canot de bois ou d'escorce, a travers des forests, des Rivieres, des Lacs et des rapides qu'on ne comprend pas. Quoyque le nombre des Ennemis des chrestiens ne soit pas diminué dans cette expedition, La desolation de leurs familles causée par l'Incendie de leur forts, et par le degat de leurs campagnes, pourra les affoiblir nottablement, et leur faire perdre cœur, ce n'est pas qu'il n'y ait tousjours beaucoup a craindre des coups fourés que ces sauvages font brusquement, et souvent a la cravate, mais il faudra se précautionner, et mesme redoubler Les soigns des colons Francois.

Il ne se peut que les Anglois et Hollandois de ces contrées qui ont veu les armes du Roy dans leurs habitations, et dans celles des sauvages qu'ils protègent, a cause du benefice qu'ils reçoivent de Leur traitte, ne soient surpris de connoistre Le françois capable de faire en huict mois, et dans trois différentes saisons, L'hyver, L'Esté et L'automne, Trois differens voyages chacun dans trois cens lieuës de desert avec des peines insuportables a toute autre nation et qu'ils n'ayent de la veneration, du respect, et de la crainte po. Le nom de sa Maté.

Il ne me reste, Monseigneur, qu'a vous demander par grace particuliere La continuation de La protection que vous m'avez fait esperer, lorsque j'eu l'honneur de prendre congé de vous, et qu'a vous protester que personne ne sera jamais avec plus de respect que je suis,

Monseigneur

Vostre très humble, très obeissant et très obligé Serviteur.

TALON.

A Quebec Le xe 9bre 1666 (2).

---

(1) Archives Nationales, Colonies. C11 A.2.

(2) Archives Nationales, Colonies. C11 A.2.

LETTRE DE TALON AU MINISTRE COLBERT (11 NOVEMBRE 1666)

Québec, le XIe novembre 1666

Quoyque les ordres que Vostre Majesté a donnés à Mr de Tracy et à Mr de Courcelle et au Regiment qu'Elle a icy envoyé pour agir contre les Iroquois, n'ayent pas esté exécutés jusques à l'entière destruction de cette nation sauvage, Je m'asseure que Vostre Majesté demeurera satisfaite du service qu'on tasche de luy rendre en Canada, par la connoissance que les relations que Mesd. Ss de Tracy et de Courcelle luy font par escrit, et que celle que Mr le Chevalier de Chaumont pourra faire de vive voix lui pourront donner que ses gens de guerre ont remply tout leur devoir et fait tout ce qu'humainement ils pouvoient faire en trois voyages entrepris contre ces payens et barbares. Il est vray, Sire, qu'on ne peut rien adjouster au zele et à la chaleur que tout le monde a tesmoigné pour procurer de la gloire aux armes de Vostre Majesté dans trois expeditions consécutives. Il m'est d'autant plus seant de rendre ce tesmoignage, que Je n'ay nulle part en la chose, et que tandis que tout le monde travailloit et prenoit sur soy des fatigues extraordinaires, Je demeurois à Québec en repos, Je l'avoue avec confusion et Je n'ay pour me consoler que le merite de mon obeissance. On me persuada qu'il le falloit ainsy et J'y acquiescay.

Ce n'est pas à moy de faire icy l'eloge de Messs de Tracy et de Courcelle. La voye publique fait connoistre à tout le Canada qu'on ne peut rien adjouster à tous leurs travaux et qu'il faut avoir leur zele pour le service de Vostre Majesté pour entreprendre ce qu'ils ont entrepris.

On ne pouvoit rien desirer dans la dernière expedition qu'un peu plus de vigueur aux Ennemis qu'on vouloit attaquer pour qu'opignastrant leur deffense ils eussent fait mieux connoistre et valoir ce que peut un françois, quelque nation qu'il ayt à combattre, quand il combat pour la gloire de Vostre Majesté et qu'apres avoir sacrifié aux manes de tant de chrestiens esgorgés et bruslés la meilleure partie de ces barbares, on eu pû voir l'autre sur les galeres de Vostre Majesté.

Il ne se peut que les Anglois et les Hollandois de ces contrées qui ont veu les armes de Vostre Majesté dans leurs habitations et dans celles des sauvages qu'ils protegent à cause du Benefice qu'ils reçoivent de leur traitte, ne soient surpris de connoistre le François capable de faire en huict mois, et dans trois differentes saisons, l'hyver, l'esté et le printemps trois differens voyages chacun de trois cens lieües de desert avec des peines insuportables à toute autre nation, et qu'ils n'ayent de la veneration, du respect et de la crainte pour le nom de Vostre Majesté.

Le terme du sejour que vostre Majesté m'a prescrit en Canada ne peut qu'il ne soit expiré, quand J'auray l'honneur de recevoir ses commandemens. J'espere qu'elle me fera celuy de partir. Cependant quelque légitime que soit la passion que J'ay de me raprocher d'Elle pour luy continuer avec mes services mon obéissance très respectueuse et que d'ailleurs ma santé soit icy fort souvent attaquée, Je suis prest de rester si vostre Majesté l'ordonne. Qui doit sa vie à son souverain, luy doit à plus forte raison tout ce qui n'en fait que la suite et sur tout la santé qu'on ne peut mieux sacrifier qu'au service de son Prince. La grace qu'en cela Je pourrois demander est que Je sceusse au vray le temps que j'auray à servir icy.

Si Je n'ay pas l'honneur d'escrire de ma main à Vostre Majesté c'est que mon caractere n'est pas si lisible que celuy de la main que J'emprunte.

TALON (1).

LETTRE DE TALON AU MINISTRE COLBERT (13 NOVEMBRE 1666)

Novembre 1666

Monseigneur

Voicy Le procez verbal que j'ay promis de vous envoyer avec ma precedente despesche, Je l'accompagne du Rolle des familles, auquel il y a quelques obmissions qui ne peuvent estre reparées, que dans l'hyver prochain.

Je joins à ces deux pieces Le procez verbal de la possession que M. du Bois porteur de ce paquet a prise au nom du Roy, de toutes Les habitations, et des forts des Iroquois. Ce Gentil homme vieil officier ayant autrefois commandé l'artillerie en Italie, & en France Le Regiment d'Estré, et depuis qu'il est icy avec moy tres utilement servy en toutes occasions, meriteroit qu'on eust quelque consideration pour Luy, pour qui je vous demande tres humblement, Monseigneur, L'honneur de vostre protection. Il a fait Le voyage avec Messieurs de Tracy, et de Courcelle, chargé de la distribution des vivres, des bateaux, et canots, des munitions de guerre, et du passage des Rivieres, et en tout il s'est tres dignement acquitté de son devoir. Je l'ay jusques icy entretenu po. agir dans les forts, et partout ailleurs, ou je ne puis me trouver en personne. Ce Gentilhomme est celuy que j'ay chargé de mon billet, pour recevoir du Tresorier ce que vous ordonnerez. Si vous me faites La grace de m'envoyer mon congé, et que vous vouliez entretenir icy une personne de la part du Roy qui soit seulement chargée de la police, et des finances, Je scay que Monsieur de Tracy vous propose Mr de Ressan son secretaire, souffrez, Monseigneur, que je vous le propose aussy, pour ces deux chefs, pour lesquels Je luy trouve tout Le talent necessaire, outre que je luy crois un bon fond de probité.

Je me suis trouvé necessité d'employer la mesme somme du produit de la ferme, que Le Conseil employoit les années precedentes, tant pour acquitter Les pensions, et charges Indispensables du pays, que pour les autres despenses a faire pour Le service du Roy, et la conservation de la Colonie, sur quoy J'ay donné mon certificat au commis de la Compagnie, J'ay mesme encore esté obligé d'employer à cet usage le fonds du droict de dix pour cent qui s'est trouvé reçeu. Je dresseray un estat de cet employ, Lors que j'auray satisfait les gens de mestiers, qui reviennent des forts, et les Matelots du pays qui retournent de la navigation. Je vous supplie tres humblement d'approuver ce que j'ay fait en cela, comme je dis par pure necessité. Pensez s'il vous plaist, Monseigneur, que les trois voyages qui se sont faits aux Iroquois n'ont pû se faire sans despense.

La Barque que j'avois envoyée à la pesche des Loups marins, est retournée chargée de six vingt graisses. Un seul de ces animaux s'est trouvé si gros, que quatre hommes ne pouvoient Le Lever de terre, on peut sans doute en faire de l'huile abondamment pour en charger quelque navire, ou le raport des pescheurs est peu veritable.

---

(1) Archives Nationales, Colonies. C^{11} A.2.

Monsieur Colbert de Terron m'a envoyé icy deux chaudieres a Brasserie, Je vous supplie, Monseigneur, d'avoir la bonté de me les accorder a telle condition qu'il vous plaira, soit que je parte, soit que je demeure. Je feray de mes deniers la despense de la brasserie qu'il faut bastir pour les placer, et cela me sera de quelque utilité. Cependant de quelle maniere que vous en ordonnerez, je me tiendray esgallement obligé, Je suis avec tout le respect que je dois,

Monseigneur,

Votre tres humble, tres obeissant et tres obligé serviteur,

TALON.

A Quebec Le XIIIe 9bre 1666 (1).

LETTRE DE TALON AU MINISTRE COLBERT (13 NOVEMBRE 1666)

A Quebec 13 novembre 1666

Monseigneur

Je n'auray plus l'honneur de vous parler du grand establissement que cy devant j'ay marqué pouvoir se faire en Canada à la gloire du Roy et à l'Utilité de son estat puisque vous connoissez qu'il n'y a pas dans l'ancienne France assez de surnuméraires, et de sujets ynutils po. peupler La Nouvelle, et entrant dans toutes Les raisons de vostre dernière despesche, Je tourneray mes soins, et donneray toute mon application à ce que vous m'ordonnerez jusques à ce que cette matière informe vous paroisse digne de quelque plus grand secours, que celuy qu'elle a reçeu cette année. Souffrez seulement Monseigneur que Je dize que si elle paroissoit à vos yeux ce qu'elle est vous ne luy refuseriez pas quelque peu de vostre application, Persuadé d'ailleurs qu'un pays sauvage ne se peut faire par soy mesme s'il n'est aydé dans ses commencemens.

La Compagnie jouissant de tous les avantages que le Roy a pretendu luy faire par la concession de ce pays, Je crois avoir de ma part travaillé à son establissement conformément à vos intentions de manière qu'il ne me paroist plus rien d'essentiel à faire pour elle de tout ce que vous me commandez par la mesme dépesche.

J'ai mesme fait autant que je l'ay pû tomber entre les mains de ses commis toutes les pelleteries, jugeant bien qu'en souffrant qu'elles soient partagées, on diminue de beaucoup le bénéfice qu'elle en devroit attendre. Et je conviendrois aysément que si la compagnie se chargeoit de fournir abondamment le Canada de tout son nécessaire on pourroit donner à tous autres l'exclusion du commerce, Laissant seulement aux habitans la liberté de tirer de France ce qui pourroit estre à leur usage particulier.

Je me suis suffisamment expliqué sur cet article avec L'agent général de la compagnie qui présentement doit estre auprès de Messrs Les Directeurs.

---

(1) Archives Nationales, Colonies. C11 A.2.

Toutes les Inféodations se feront au nom de la Compagnie, J'ay desja commencé par Le Mont Real, principal Fief de ce pays, a luy faire rendre Les Foy et hommage, et a luy fournir Les adveus et denombremens. Je fais travailler à la confection du papier terrier, et elle aura dans la conservation de ses droicts tous les avantages que le Roy Luy accorde.

La compagnie jouira du quart de pelleteries, dixiesme d'orignaux et traitte de Tadoussac a telle condition que vous ordonnerez et il me suffit de connoistre vos mouvemens pour que je les suive. Quand j'ay representé dans mes lettres que le droict de quart de pelleteries pouvoit estre conservé et mis à ferme au plus offrant et dernier enchérisseur, je n'ay pas prétendu disputer les interests du pays contre la compagnie mais comme ce qui provient de cette ferme fait tous les deniers publics du Canada qui ne pouvant souffrir d'Imposition retombe de necessité sur les coffres du Roy, quand Le fonds de ce droict ne suffit pas pour faire Les despenses necessaires, J'ay crû qu'il falloit le faire valloir, Tout autant qu'on pourroit à la descharge de sa Majesté. Il sera cependant réservé à la compagnie à telle somme qu'il vous plaira régler si mieux elle n'ayme que le pays Luy paye La redevance d'un milliers de castor.

Je devrois en cet endroit vous faire un destail des despenses auxquelles ce pays icy engage mais à la vérité Je n'ose tant j'ay de confusion de celles que j'y ay faites, et tant j'ay de crainte de ne paroistre pas bon œconome du bien du Roy. Depuis mon arrivée J'ay esté obligé de fournir pour la guerre à Mr de Tracy et à Mr de Courcelle cent cinquante deux batteaux capables de porter quinze hommes avec leurs vivres et le seul Fret des munitions de guerre et de bouche qu'il faut faire remonter par les lacs et les rapides à tous les postes avancés, couste par au près de douze mille Livres. Vous pouvez Monseigneur juger de la qu'elles peuvent estre les autres despenses du Canada pour lesquelles je n'ay pas reçeu un sol cette année. Je feray cependant de tout mon mieux pour soustenir Le succès que les armes du Roy ont eu, et disposer le pays à produire quelque chose d'utile, dans l'espérance que j'ay que vous aurez la bonté de ne nous pas abandonner. Je trouve que dans l'envoy que Monsieur de Terron nous a fait en denrées, Il peut y avoir du surabondant en quelques unes, Je Les mesnageray pour en faire Les despenses plus pressées, quelqu'instance qui puissent faire Les officiers des troupes pour que je donne Le tout au soldat. J'en ay ainsy usé l'an passé, et j'ay vendu, et converty quelqu'eau de vie en bled dont je me suis bien trouvé.

J'Informe La Compagnie de l'Employ present de leur fondeur que je trouve plus propre a contenter L'Esprit des curieux qu'à faire des extraits de mines qui produisent de grands bénéfices. Je viens présentement de faire l'essay d'une mine de charbon qui règne en plusieurs endroicts du pied de la montagne sur Laquelle Québec est planté. J'ay trouvé qu'il chaufoit assez bien la forge, quoy qu'il ne soit tiré que de la superficie pour que je puisse en envoyer à Monsieur de Terron si elle se vérifie bonne. J'en pourray faire tirer du fond pour Lester, et charger les vaisseaux qui retourneront d'icy en France fort souvent sans aucun fret charge, en ce cas La marine recevra de la un secours assez considérable, on pourra mesme se passer du charbon d'Angleterre.

Je n'oze respondre qu'il se trouve icy des mines de cuivre rouge, mais au mesme endroict ou j'ay fait prendre aujourd'huy Le charbon dont je parle, J'ay moy mesme amassé forces petits morceaux qui paroissent de la nature du cuivre que La Suede produit, j'en ay fait fondre dans une cuillière, mais cette matière s'est incorporée avec le fer de lad. cuillière qu'elle a fait couler. Je donne cet effet à la

quantité du souffre qui accompagne ce métal, on fait bien souvent des espreuves inutiles pour reussir utilement une fois.

Je travaille autant que Je puis a reunir et raprocher Les habitations esloignées et je m'oppose à ce qu'à l'avenir on en forme aucune, qui ne soit en corps de communauté, hameau, Vilages ou Bourgs; pour faire connoistre que La chose est aysée J'ay entrepris de former trois Vilages dans le voisinage de Québec qui sont desja bien avancés; j'en destine deux pour les familles que vous avez dessein d'envoyer cette année, et pour Lesquelles l'Instruction que j'ay receue, m'ordonne de preparer quarante habitations. La Troisiesme se forme par dix huict personnes des plus considérables des troupes. Mr Le Chevalier de Chaumont, L'agent général de la Compagnie, six capitaines du régiment de Carignan Salière et dix subalternes de mesme que Le secretaire de Mr de Tracy entreprennent chacun d'y former une habitation, cela en excitera d'autres. Comme j'ay emprunté des P. Jesuistes, et de quelques particuliers Le terrein que j'ay fait occuper, on peut leur en laisser la seigneurie, et les droits qui seront exigés, si sa Majesté n'ayme mieux commencer de se faire icy un fonds de domaine ou s'asseurant Le service de ces nouveaux colons, en la manière qu'il est porté par le projet de reglement que j'ay adressé a mon frère, Le jugeant d'une Lecture trop Longue pour vous estre présenté, Je trouverois par la les moyens de donner des soldats au fort de St Louis pour sa garde de Québec; ou par des droicts de domaine util, de quoy soustenir un jour Le pays par Luy mesme.

Quand j'ay demandé quelque secours pour Introduire ycy et y ayder plustost la fabrique que les manufactures, J'ay eu Intention de seconder les vostres, qui me paroissent dans l'article quinziesme de mon Instruction qui me dit en ces termes parlant des manufactures. C'est pourquoy Il examinera tous les moyens que l'on pourra ambrasser po. l'Introduction d'une chose si utile aud. pays a laquelle Sa Mté contribuera par l'ouverture de ses coffres, estant bien persuadée qu'elle ne sçauroit employer une bonne somme d'argent à un meilleur usage. Je ne scavois pas, Monseigneur, quand j'ay eu l'honneur de vous escrire pour vous demander quelque secours à cet effet, que le Roy eut à combattre les forces d'Angleterre, et présentement quelque avantage que Je juge qu'on puisse tirer des manufactures et fabriques à Introduire icy, Je ne vous demande plus ce que je scay vous estre plus util ailleurs; si cependant vous estimez a propos de faire quelque avance pour cela, elle sera mesnagée et remplacée peut estre avec bénéfice.

Je responds que le chanvre vient parfaitement bien en ce pays. J'en ay fait semer et recuillir en différents endroicts, il est cru beau et grand et s'est trouvé très bon; J'en envoye à Monsieur de Terron pour espreuve, et à mon frère pour vous le faire voir, si vous le désirez. Je ne doute pas qu'il ne s'en fasse icy quelques jours autant, et plus que dans la basse Bretagne.

Les terres nouvellement deffrichées m'ont paru les meilleures pour le bien nourrir; quand j'ay distribué La graine que j'avois apportée l'année passée, j'ay voulu qu'on m'en rendit autant à la recolte de la presente, et cela s'est pratiqué de manière que je donne ce que j'en reçois a qui n'en a pas, aux mesmes conditions pour l'année prochaine, on pourra bien nous en envoyer de france, mais comme elle ne peut passer Icy qu'elle ne soit trop vielle d'une année, elle ne produit pas toute. J'ay trouvé que pour engager les habitans à cultiver beaucoup de chanvre, il falloit Les reduire à avoir besoin de fil; pour cela je me suis saisy de tout celuy que j'ay trouvé icy que je ne fais distribuer qu'a ceux qui s'engagent de rendre une quantité de chanvre pour le fil qu'on leur donne et sur ce pied je pretends continuer l'an

prochain, si j'ay suffisamment de graine. Il seroit donc bon a cet effet que vous eussiez agréable d'ordonner à Mess^s Les directeurs de la Compagnie de deffendre à leurs commis d'envoyer icy du fil, que j'en fisse achepter deux, ou trois mille Livres par un homme que j'adresse à mon frère, et que cette quantité fust reçeue dans les vaisseaux que nous esperons recevoir l'an prochain. Je m'arreste a cet article, par ce que je connois que le Roy en tirera un jour de grands avantages pour la marine.

Non seulement on peut faire icy quantité de merin; mais on y peut aussy trouver beaucoup de bois propres à bastir des vaisseaux et peu de pièces entrent dans le corps d'un navire qui ne se trouvent icy, ou les rapports que les charpentiers du Roy, que Monsieur de Terron entretient en ce pays, m'ont fait ne sont pas véritables. Je pourray parler plus scavant l'an prochain parce que cet hiver je pretends visiter moy mesme sur les neiges Les forests Les plus fournies de chesnes, érables, charmes et francs fresnes. J'asseure desja que j'ay veu de quoy faire du bordage et j'oblige Les mesmes charpentiers à rendre compte à Monsieur Colbert de Terron de ce qu'ils ont veu dans les forests que je leur ay fait visiter.

Pour exciter les habitans du Canada a entreprendre la construction de quelque petit vaisseau, pour l'utilité du pays, j'en ay fait commencer cet hiver un du port de six vingt tonneaux et j'employe a cet ouvrage le benefice d'environ deux mille escus, que j'ay reçeu sur la vente des denrées que j'avois acheptées des douze mille Francs de mes appointemens que le Roy a eu la bonté de me faire passer sans payer de fret. Ce vaisseau sera à Sa Majesté, ou au pays, ainsy qu'il Luy plaira en ordonner. J'espère qu'au printemps prochain il sera en estat de servir s'il me vient des agrèz.

Je feray faire dès cet hiver L'essay du merin et je charge La personne que j'envoye en france de m'amener au printemps prochain six fondeurs pour servir de chefs d'atteliers et faciliter aux gens du pays les moyens de réussir en cette fabrique.

Il est certain que sans faire passer de france icy une grande quantité de brebis, Le peu qui s'y trouve aujourd'hui peut multiplier assez considérablement pour en fournir tout le pays, mais comme du grand nombre de ces animaux on emprunte La quantité de Laine si utile a tant de manufactures on ne peut les espérer qu'après une longue succession de temps, si ce n'est que nous ayons commerce ouvert avec les anglois par le Lac Champlain, ou les François de l'acadie qui sont soubs leur domination, avec lesquels j'espère que nous pourrons quelque jour communiquer par la Rivière de St Jean. Je seray fort exact à faire conserver Les espèces de ces animaux pour en introduire plustost la multiplication.

Nous esperons l'an prochain quelques nouveaux colons, dans le courant de celle cy il s'en est estably plus de deux cens cinquante qui ont formé des habitations.

Les quatre vingt et dix filles que le Roy a fait passer sont toutes mariées à l'exception de six auxquelles je suis obligé de donner quelque secours de temps en temps, de mesme qu'aux mariées dans le besoin qu'elles souffrent les premières années de leur mariage.

Je vous envoye le procez verbal que j'ay dressé sur les debtes de la communauté qui fera connoistre au Roy de qu'elle nature elles sont et qu'elle est leur origine. Les plus considérables creanciers de ce pays sont en france, et ont deub s'adresser à Monsieur de Pussort. Je joings mon avis a ce procez verbal au désir de l'arrest du Conseil de Sa Ma^té et je marque Les expédiens que je crois qu'elle peut prendre

pour desgager cette communauté de ses detes; en attendant L'Estat de Liquidation et de la distribution que sa Mat^té ordonnera, Je feray conserver les deniers qui proviendront du dix pour cent, hors quelque chose que je suis obligé de donner aux plus pauvres du pays.

J'accompagne cet estat d'un Rolle des familles. La Lecture d'une feuille peut vous faire voir l'ordre que j'ay fait observer pour mieux connoistre La véritable force et les differens mestiers de ses colons. Ce que je puis asseurer est que presque tout ce qu'il y a d'hommes d'aage, et de force a porter les armes ont l'air de la guerre, et sont capables de la faire. Il n'est pas si exact cette année qu'il le sera la prochaine.

Quelque temps après mon arrivée icy J'ay proposé de donner des règles de police aux Sauvages Algonquins et Hurons pour former leurs mœurs sur celles des François, dans la veüe que vous me marquez et pour avoir droict de les punir quand ils contreviendront aux ordonnances, Les faisant d'ailleurs jouir des avantages qu'ont icy les François, entre autre de l'usage des boissons qui jusques icy leur ont esté deffendues, mais J'ay trouvé quelque obstacle que je tascheray de lever cet hyver. Il est vray qu'on a deub dès il y a longtemps leur faire apprendre nostre Langue et ne pas necessiter les sujets du Roy à estudier la leur pour pouvoir communiquer avec eux.

Il y a eu beaucoup plus d'erreur surtout dans la qualité des munitions de bouche envoyées l'an passé que je n'ay eu l'honneur de vous le marquer, et je me suis trouvé fort court, mais graces à Dieu j'ay receu par l'assistance du pays Les secours necessaires. Monsieur Colbert de Terron nous a envoyé cette année des vivres bien mieux conditionnées et je me suis bien aperçeu qu'il avoit fait veiller sur la conduite des marchands chargés des fournitures du Canada. Je vous remercie très humblement, Monseigneur, de la bonté que vous avez eu d'escrire sur cet article duquel depend La conservation des troupes du Roy et le soulagement de toute La colonie, sur laquelle il faut retomber quand Le soldat n'a pas son nécessaire. Ces manquemens passés m'ont fait essuyer de la mauvaise humeur de quelques officiers particuliers, mais le corps en général en a bien usé et a eu toute la patience que j'en pouvois désirer. Il est composé pour la partie plus nombreuse de très honnestes gens. Je vous remercie pareillement de ce que vous avez eu la bonté de faire aquitter La lettre de change que j'avois donnée au Sr de la Motte je n'en tireray plus de cette manière. Mais je vous supplie très humblement de faire ordonner que du fonds fait pour les troupes qui servent icy Le Tresorier en remette un tiers sur mon billet portant promesse d'en tenir compte et de luy en fournir descharges Vallables parce que les vaisseaux n'arrivant icy qu'au mois de Juin et plus tard, ainsy que cette année en laquelle ils n'ont paru qu'au mois d'Aoust Je suis obligé pour soustenir en les attendant L'officier et Le soldat, et fournir aux autres despenses, d'emprunter de toute part, et rendre après à Paris et ailleurs ainsy que j'ay fait dans tout le cours de l'année présente, cela n'augmentera pas la despense du Roy, et me facilitera de beaucoup son service. J'ay mis entre les mains d'un officier que j'envoye un billet a cet effet. Le Trésorier pourra luy remettre ce fonds si vous luy ordonnez de le faire.

Je suis si persuadé qu'avec l'ayde que vous faites esperer Les soldats du Regiment de Carignan Salière, de mesme que des quatre Compagnies qui ont servy en l'amérique soubs le commandement de Mr de Tracy, s'habitueront icy, que j'oze vous respondre que la meilleure partie y demeurera, et mesme plusieurs officiers m'ont desja donné Leurs parolles pour cela, si le Roy tesmoigne avoir agréable ce que je

propose dans un mémoire que j'adresse à mon frère, ou vous pourrez voir l'oeconomie qui se peut faire icy pour la subsistance des troupes qui y serviront.

Vous m'ordonnez de faire regner la justice et d'establir une bonne police pour augmenter La colonie, on a satisfait à ces deux devoirs autant qu'on l'a pû par des Reglemens escrits. Il s'en est fait d'autres pour la vie civille et honneste par des coustumes introduites, voye plus douce, plus agréable aux peuples que n'est celle de l'ordonnance qui semble porter par la contrainte les hommes à leur devoir auquel ils sont insensiblement engagés par la coustume qui les invite à la pratique.

Toutes les gratifications que vous avez procurées ont esté très bien reçeues particulièrement celle de Mr de Tracy. J'en reçois une tous les ans dont je suis obligé de vous remercier très humblement, c'est la liberté que vous me donnez de convertir partie de mes appointemens en denrées qui passent icy sans payer de fret, sur l'eschange des quelles je trouve du bénéfice. Je vous asseure que j'en feray bon usage et le plus utile que je pourray au service du Roy afin de mieux mériter la continuation des graces que je reçois de Sa Maté par vostre moyen.

Jusques icy j'ay respondu aux articles que vous m'avez fait l'honneur de m'escrire. Je commence présentement à me donner celuy de vous rendre compte de beaucoup de choses.

Je crois m'estre cy devant presque suffisamment expliqué sur le secours de bois que le Roy peut tirer du Canada pour sa marine de France, cependant j'ajouste que tous les avis qu'on me donne me persuadent qu'ils peuvent estre plus considérables que je ne les ay marqué. J'asseureray quand j'auray veu moy mesme dans le voyage que je pretends faire ce que je n'avance que sur le raport d'autruy.

Je confirme ce que j'ay marqué sur le chanvre, et j'asseure qu'on peut espérer que ce pays en produira quelque jour presqu'autant que l'ancienne France, si on le sème bien abondant, et si on le cultive avec le mesme soin que dans la basse Bretagne.

Comme il se trouve icy quantité de pins et sapins, on peut esperer de ceux cy du Bré, de la résine, et de l'encens, et de ceux La du goldron. Je commenceray au printemps prochain à faire des essays des uns et des autres, et puis j'auray l'honneur de vous marquer l'effet de mes espreuves.

Il est très asseuré qu'il y a icy de fort belles mastures, mais la plus part ne se trouvent pas au bord du fleuve. Cependant comme tout ce pays est fort percé de très belles Rivières qui se desgorgent dans led. fleuve, on peut espérer que lesd. Rivières faciliteront le transport desd. mastures jusques a luy. Le peu d'application qu'on a eu jusques icy à faire valloir le pays fait qu'on n'est pas scavant de ce qu'il peut produire. Il ne tiendra pas à mes soins que vous ne l'apprenniez. Dieu veuille que ce soit à vostre satisfaction.

Sur l'avis que j'ay eu que deux vaisseaux pescheurs avoient fait l'an passé naufrage à l'Isle percée et dans la Baye de Gaspé, j'ay proposé à Mr de Tracy d'en sauver les canons et par la les oster aux Anglois de Baston qui auroient pû en profiter, Nous les donnant dans un temps auquel je les croyois non seulement utiles mais nécessaires à la deffense de ce pays qui en a peu. Pour cela j'ay fait partir une barque qui en a apporté dix de quatre et six Livres de balle. Si vous jugez qu'ils soient aquis au Roy par droict d'admirauté n'ayant pas esté repetés dans l'année, c'est un bien sauvé pour Sa Maté et s'il est juste de les rendre aux Maistres des navires, ils seront restituez au moindre ordre qu'ils en envoyeront de vostre part.

Ayant envoyé une grande barque au naufrage du vaisseau *la Paix* qui se perdit l'an passé dans le fleuve de St Laurens, on a sauvé quelques agrèz et une assez bonne quantité de pelleteries appartenantes à des marchands dont le droict de Sauvage remplacera du moins La despense que j'ay faite pour sauver lesd. agrèz qui sont au Roy.

J'ay fait commencer la pesche de morüe dans le fleuve et j'ay reconnû qu'elle s'y pouvoit faire abondamment et avec bénéfice. J'espère mesme qu'on pourra en establir de sedentaires qui seront d'une double utilité, puisque l'hiver les esquipages pourront faire la chasse d'orignaux.

Un des grands avantages que je regarde en ce pays est qu'il pourra fournir quelques jours grand nombre de matelots s'il se peuple beaucoup, les habitans ayant une grande et prochaine disposition à la navigation.

J'ay envoyé à la pesche du Loup marin pour faire cette année une tentative, qui puisse servir de Règle pour les autres, mais la barque n'estant pas encore retournée, Je ne puis vous marquer le succez de mon entreprise.

J'ay renvoyé à Monsieur Colbert de Terron le plus de mousquetz et de bandollières que j'ay pû retirer des troupes qui sont icy et aux Trois-Rivières pour les remettre dans les magazins de la marine, parce qu'il m'a tesmoigné qu'il estoit du service du Roy de le faire ainsy. J'aurois envoyé tout ce que Le Régiment de Carignan en a, si le reste ne s'estoit trouvé dans les forts, ou une partie peut servir très utilement.

Je ne puis me deffendre de vous faire connoistre que les fréquentes et nombreuses ambassades des Iroquois dont quelqu'unes ont esté de six vingt et plus, avec la nourriture des prisonniers de cette nation, dont vingt deux sont encore gardez, ont fait presque autant de despense que trois compagnies des troupes du Roy.

Je ne dis rien de la despense extraordinaire des deux expeditions de guerre dans lesquelles, surtout dans la dernière, Il a fallu nourrir habitans Francois, Algonquins, Montagnez et Hurons en grand nombre. Le Roy aura à ces extraordinaires, qu'il faut que je soustienne, tel esgard qu'il Luy plaira et je me contenteray de tout ce que Sa Ma^té^ ordonnera.

Monsr de Tracy et Monsr de Courcelle sont revenus de leur expédition. Les Iroquois ayant pris le party de se retirer et d'abandonner leurs habitations Mond. Sr de Tracy n'a pû en prendre d'autre, que de brusler leurs forts et faire un degat général. C'est à ces deux Mess^s^ à vous informer de ce qui s'est passé dans tout le voyage, qui a demandé cinq^te^ trois jours de marche; ce que je scay de la voye publique est qu'on ne peut rien adjouster à ce qui s'est fait de ce qui se pouvoit faire et que les ordres du Roy auroient esté parfaitement exécutés et son attente entièrement remplie, si ces sauvages avoient tenu ferme, à la vérité il seroit à desirer qu'une partie eust esté battue et quelqu'autre prisonnière.

L'aage avancé de Mr de Tracy doit augmenter de beaucoup Le mérite du service qu'il a rendu au Roy, en prennant sur un corps cassé comme le sien une fatigue qui n'est pas concevable, on m'asseure que dans tout le voyage qui a esté de trois cens lieues, comprennant le retour, il ne s'est fait porter que deux jours; encore y fut il contraint par la goutte. Mr de Courcelle plus vigoureux que Luy n'a pû se deffendre de se faire porter de mesme parce qu'il fut attaqué d'une retraction de nerfs. Tous deux ont à la vérité fait toute la fatigue que l'humanité peut porter.

Mond. Sr de Tracy a fait dans son voyage quelque despense pour le port des Canons, et autres services extraordinaires rendus par les troupes; j'ay voulu luy en faire Le remboursement, mais par moderation il n'a pas voulu Le souffrir.

N'ayant pas esté tesmoing de ce qui s'est fait dans cette entreprise contre les Iroquois, Je ne puis marquer Le mérite de chacun des officiers qui ont esté employés à cette expédition; c'est à Mr de Tracy et à Mr de Courcelle de vous en donner connoissance; ce que je scay par une Relation publique est que tous y ont fait ce que sa Maté peut désirer de ses plus zélés sujets.

Si le Roy faisant l'accommodement de la Hollande avec l'Angleterre, stipuloit la restitution de la nouvelle Hollande et qu'auparavant il trouvast jour d'en traitter avec Messs Les Estats, J'estime qu'il le pourroit à des conditions raisonnables et ce pays, qui ne leur est pas bien considérable, Le seroit fort au Roy qui auroit deux entrées dans le Canada et qui par la donneroit aux François toutes les pelleteries du nord, dont les Anglois profitent en partie par la communication qu'ils ont avec les Iroquois, par Manatte et Orange et mettroit ces nations Barbares à la discrétion de Sa Maté outre qu'elle pourroit touscher la suede quand il luy plairoit, et tiendroit la Nouvelle Angleterre enfermée dans ses Limites. J'ay crû devoir mettre icy cette pensée.

Vous m'avez fait l'honneur de me mander que le Roy a gratifié Mr Berthier, Capitaine au Régiment de l'Allier, nouvellement converty, de la somme de quatre cens escus. Il ne l'a pas reçeue ny moy pour Luy; si vous avez la bonté de me La faire remettre Je la Lui feray payer.

De quelque costé que doive venir Le secours de l'esglise pour la subsistance de ses Esclésiastiques, Je me sens obligé de vous le demander. Il est constant que Monsieur l'Evesque de Pétrée qui n'est que trop zélé, ne peut fournir de curés ou Missionnaires tous les endroicts de ce pays qui en ont besoin pour Le spirituel, qu'il ne soit assisté ou par Le Roy, ou par la Compagnie. Le fonds des dixmes que nous establirons cette année avec beaucoup de modération ne peut suffir à moins que Mr de Bretonvilliers, Supérieur de St Sulpice, fasse passer cinq ou six Prestres choisis dans son seminaire qui ne soient pas plus a charge que ceux qu'il nous a fait donner cette année pour deservir la cure des Trois-Rivières et administrer les sacremens aux Troupes d'un ou de deux des forts. Cet expédient me paroist le plus facile et Le plus soulageant de tous.

Quand le Roy me commanda de passer en Canada Sa Majesté me fit l'honneur de me dire qu'elle ne m'y laisseroit que deux ans, mon congé ne peut venir avant ce terme expiré. Je vous supplie très humblement, Monseigneur, d'avoir la bonté de me l'obtenir. Je ne le demanderois pas si je me connaissois assez de génie et de talent pour bien m'aquitter de l'employ que vous m'aviez fait La grace de me procurer, et policer un estat naissant sans un secours comme est celuy que je reçois de Monsieur de Tracy. Si cependant Sa Maté croit que je luy sois util je n'ay pas d'autres volontés que la sienne et la vostre; commandez et quoyqu'infirme J'obéiray, faisant un sacrifice entier de ma personne à son service et à votre satisfaction.

Je scay bien que je ne sers pas icy au gré de tout le monde et c'est ce qui, joint à mon indisposition, me fait demander mon congé au Roy, si vous désirez scavoir qui sont ceux qui peuvent n'estre pas satisfaicts de ma conduite et pourquoy M. Le Chevalier de Chaumont et l'agent général de la Compagnie pourront vous le dire et vous informer que si je voulois laisser l'Esglise sur le pied d'autorité que je l'ay trouvée j'aurois moins de peine et plus d'approbation.

Je ne demande pas que le Roy me faisant la grace de me retirer d'icy, ordonne à mon successeur d'y maintenir et conserver toutes choses au mesme estat qu'il les aura trouvées, il sera bien peu esclairé, s'il ne l'est plus que moy et s'il ne trouve à reformer dans les establissements de police auxquels J'ay pû contribuer. Je ne voudrois pas respondre si le Roy me commandoit d'y demeurer que je n'y fisse moy mesme quelque changement, selon l'exigence des temps. Je suis dans un profond Respect

Monseigneur

Vostre très humble, très obéissant et très obligé serviteur

TALON.

Québec, Le XIIIe Novembre 1666 (1).

LETTRE DE M. DE LIONNE À TALON (7 JANVIER 1667)

Monsieur,

J'ay receu vre lettre du 15e Octobre dernier ensemble le Traitté que vous avez conclu avec les Iroquois, Je le conserveray comme une piece fort curieuse et tres judicieuse, Le Roy en a escoutté la lecture avec beaucoup de plaisir aussy bien que de la Relation que vous me faites de tout ce qui se passe au lieu ou vous estes, Et Sa Maté a donné creance a tout ce que vous me mandez du Courage et de la valeur de ses trouppes estant persuadée que vous luy en parlez avec sincerité et ne faites que leur rendre Justice, Mais Je doibs vous dire aussy qu'a vre esgard sa Maté vous la rend toute entiere, et que se louant des bons succez des entreprises de ses trouppes Elle en attribue beaucoup a vos bons conseils et a vos soins dont Elle tesmoigne une satisfaction tres particuliere, Je vous prie de croyre que je seray ravy de pouvoir proffitter en quelque occasion importante pour vre advancement des dispositions favorables que sa Maté y fait paroistre, et que cependant je tascheray de luy faire valoir autant quil me sera possible les importans services que vous luy rendez. Je suis

Monsieur

Vre bien humble et tres affeux serviteur

DE LIONNE.

S. Germain en laye 7e Janvier 1667 (2)

---

(1) Archives Nationales, Colonies. C11 A.2.

(2) Archives Nationales, Colonies. F3 3.

MÉMOIRE DE TALON SUR L'ÉTAT PRÉSENT DU CANADA (1667)

Le Canada est un vaste pays de différentes hauteurs, capable dans ses différens climats, et expositions au soleil, de toutes les productions de l'ancienne france, sans en excepter aucune. Ayant ainsy qu'Elle du chaud vers le midy, du froid au Nord, et du tempéré dans le milieu de ces extremes.

Il y a en beaucoup d'endroits des prairies naturelles qui produisent de l'herbe abondamment, et de si bonne qualité, que toute sorte de bestiaux peuvent s'en nourrir grassement.

Il est fecond en hommes français naturels, les femmes y portant presque tous les ans, et en animaux des espèces que le pays produit. Il n'est pas de mesme des Sauvages dont les femmes sont assez stériles, soit que le grand travail auquel elles sont obligées, retarde leur portée, soit qu'elles nourrissent trop longtemps leurs enfans de leur laict, mais cet obstacle à la prompte formation de la Colonie peut estre surmonté par quelque réglement de Police aisé à introduire, et faire valoir, si on n'empesche pas les sauvages de sy sousmettre.

La Colonie de Canada peut ayder par ses productions à la subsistance de celle des Antilles et luy devenir un secours asseuré si celuy de france luy manquoit. Ce secours peut estre de farine, de légumes, de poisson, de bois et d'huile, et d'autres choses qu'on n'a pas encore découvert.

A mesure qu'elle recevra des accroissemens, elle pourra par ses peuples, naturellement guerriers et disposés à toute sorte de fatigues, soustenir la partie de l'Amérique méridionale, si l'ancienne france ne pouvoit luy porter ses secours; d'autant plus aysément qu'elle aura de soy des vaisseaux.

Si elle s'amplifie ou d'elle mesme, et par ses productions, elle donnera la subsistance nécessaire à ses colons, et en ce cas elle ne sera pas à charge à l'ancienne france, ou Elle empruntera de lad. france ce qui pourra luy manquer, et par la douane et sorties du Royaume, elle contribuera à l'augmentation des fermes et revenus du Roy, et accommodera ses sujets de l'ancien Estat, en les deschargeant de leur surabondant, Et, par ce qu'elle ne paye pas en argent monnoyé ce qu'elle emprunte, elle donne des denrées, pour retour, qui payent au Roy les entrées dans son Royaume.

D'ailleurs ces denrées consistantes en pelleteries tournent au bénéfice des sujets de Sa Ma^té^ lesquelles si la Colonie de la Nouvelle france n'estoit soustenue, tomberoient entre les mains des Anglois, des holandois ou des Suédois, Et cet avantage n'est pas si peu considérable que la Compagnie ne doive convenir que cette année, il passe de la Nouvelle en l'ancienne france pour prez de 550^m^ ll. de Pelleteries.

Par tous ces endroits, comme par ceux qui sont connûs, dont on ne parle pas, ou qui sont cachez, et que le temps est seul capable de découvrir, on doit connoistre que le Canada est d'une utilité sensible.

On peut adjouster à ces avantages celuy de pouvoir en cas de rupture porter la guerre par le Canada aux Colonies Angloises, holandoises, et Suédoises, et la Colonie françoise continuant de recevoir les accroissemens qu'elle reçoit tous les ans, pourroit un jour soubsmettre à l'obéissance du Roy un grand pays fertil et assez peuplé.

Le Canada se distribue en trois Estats, l'Esclésiastique, la Noblesse et le populaire.

L'ECLÉSIASTIQUE

Est composé d'un Evesque nommé, ayant le tiltre de Pétrée, *In partibus infidelium*, et se servant du Caractère, et de l'autorité de Vicaire apostolique.

Il a soubs luy neuf prestres et plusieurs Clercs qui vivent en communauté, quand ils sont prez de luy dans son séminaire, et séparement à la Campagne, quand ils y sont envoyez par voye de mission, pour deservir les Cures qui ne sont pas encore fondées. Il y a pareillement les Pères de la Compagnie de Jésus au nombre de 35. La plus part desquels sont employez aux missions estrangères pour la conversion des Sauvages, ouvrage digne de leur zèle et de leur piété, s'il est exempt du meslange de l'Intérest dont on le dit susceptible par la traite des pelleteries qu'on asseure qu'ils font aux 8ta8aks, et au cap de la Magdelaine ce que je ne scay pas de science certaine.

La vie de ces eclésiastiques par tout ce qui paroist au dehors, est fort réglée et peut servir de bon exemple et d'un bon modèle aux séculiers qui la peuvent imiter, mais comme ceux qui composent cette colonie ne sont pas tous d'esgalle force n'y de vertu pareille, ou n'ont pas tous les mesmes dispositions au bien, quelqu'uns tombent aysement dans leur disgrace pour ne se pas conformer à leur manière de vivre, ne pas suivre tous leurs sentimens, et ne s'abandonner pas à leur conduite, qu'ils estendent jusques sur le temporel, empiétant mesme sur la Police extérieure, qui regarde le seul Magistrat.

On a lieu de soupçonner que la pratique dans laquelle ils sont qui n'est pas bien conforme à celle des Eclésiastiques de l'ancienne france, a pour but de partager l'autorité temporelle, qui jusques au temps de l'arrivée des troupes du Roy en Canada résidoit principalement en leurs personnes.

A ce mal qui va jusques à gehesner, et contraindre les consciences et par là desgouster les Colons les plus attachez au pays, on peut donner pour remède l'ordre de balancer avec adresse et modération cette autorité par celle qui réside ez personnes envoyées par Sa Ma^té^ pour le gouvernement, ce qui a desja esté pratiqué; de permettre de renvoyer un ou deux Eclésiastiques de ceux qui reconnoissent moins cette autorité temporelle, et qui troublent plus par leur conduitte le repos de la Colonie, et introduire quatre éclésiastiques entre les séculiers, ou les réguliers, les faisant bien autoriser pour l'administration des Sacremens, sans qu'ils puissent estre inquiétez, autrement ils deviendroient inutils au pays, parceque s'ils ne se conformoient à la pratique de ceux qui y sont aujourd'huy, M^r^ l'Evesque leur deffendroit d'administrer les Sacremens.

Pour estre mieux informé de cette contrainte des consciences, on peut entendre Mr Dubois aumosnier du Régiment de Carignan qui a ouy plusieurs confessions en secret et à la desrobée, et Mons. de Bretonvilliers sur ce qu'il a apris par les Eclésiastiques de son séminaire estably à Mont Real.

Outre ces Eclésiastiques dont il est parlé il y a onze prestres du séminaire de St Sulpice establis à Mont Real et qui s'employent à y desservir la cure principale avec les habitations adjacentes du spirituel desquelles ils prennent soin, de mesme que de l'instruction des Sauvages, vers lesquels ils ont commencé d'envoyer en mission, et de la jeunesse française.

Comme ces Eclésiastiques ne sont à charge ny au Roy ny au pays à cause du bien qu'ils transportent en Canada, et que d'ailleurs ils ne causent pas aux

M. Talon 7 octobre 1665

155

Depuis ceste dernière fermée nous avons
assisté M. de Chavigny de Louvecelles et moy
a la bénédiction que M. Gentier capitaine
du regiment de Carignan Salieres a faitte de
son heresse entre les mains de M. l'Evesque
de Petrée, il la faitte en seeret et apres
Clauses d'icelluy de la faire publiquement
et avec la ceremonie dimanche prochain
depuis mon arrivée qui n'est pas encore
d'un mois Voila le seizieme esclave
Nous D. M. moissonne desja a pleine main
a la gloire pour Dieu et pour celle du Roy a la
renommée dans l'estendue de la chrestienté
tous qu'il se pourra par les moyens des saudes
les le christianisme par le baptesme et
les principes de nostre religion qu'ils
sauvages n'avoient, et de la catholicité par
la connoissance de nostre foy. Comme je sçay

LETTRE DE TALON AU MINISTRE COLBERT

(Voir page 39)

155mo

Que cet officier a embrassé la religion de l'Isle
dans considérer la vraine de ses affaires
domestiques et de sa famille, je suis persuadé
qu'il aura de la peine à subsister [illegible]
n'a la bonté d'en faire quelque grace —
Sa excellence ne doit plus espérer aucun secours
de ses parents. &.

Ellis

A Quebec 7 octobre
1665

Paris, Arch. Nat., Colonies. C11 A 2.
1 2 3em

colons la peine d'esprit qu'ils ressentent par la conduite des autres, j'estime qu'il seroit bon d'inviter Mr de Bretonvilliers a y en faire passer tous les ans quelqu'uns. Ces Eclésiastiques subsistent de leur revenu.

Les Pères Jésuites tant du leur que des aumosnes envoyées de france et de cinq mille Livres de pension annuelle qu'on prend sur le fonds du pays pour soustenir leurs missions estrangères.

Le séminaire de Mr l'Evesque subsiste tant de son revenu consistant ez Seigneuries de l'Isle d'Orléans et Beaupré, que de deux mille livres de pension annuelle, sur le fonds du pays, outre mille livres po. l'entretenement de la paroisse, pris sur le mesme fonds, des dixmes qu'on a commancé d'establir pour elle et de la gratification du Roy.

Outre ce nombre d'Eclésiastiques, il y a trois maisons de Religieuses, dans Québec. Celle des Ursulines est composée de vingt trois Religieuses qui s'appliquent à l'Instruction des jeunes filles, et subsistent tant de leur fondation, que de cinq cens livres de pension annuelle que le fonds du pays fournit, et principalement de leur oeconomie. Ces Religieuses sont utiles.

Plus utiles encore les Religieuses hospitalières de l'ordre de St Augustin establies à Québec, qui travaillent avec beaucoup de zèle et de charité a nourrir, penser et guérir les malades et blessez qui leur sont envoyez de tous les endroits du pays.

Mont Real a son hospital deservy par cinq Religieuses de mesme zèle et charité que les précédentes et qui assistent utilement la Colonie.

Toutes ces maisons de Charité ont besoin qu'on leur en fasse, plus l'hospital de Québec que les autres.

Si le Roy leur accordoit cette année par forme d'ausmosne quelque gratification, et permettoit que dans les vaisseaux qui seront par luy envoyez en Canada, elles pûssent faire porter dix ou douze tonneaux de denrées à leur usage, et à celuy des pauvres, sans payer fret, elles s'en sentiroient bien obligées.

LA NOBLESSE

N'est composée que de quatre anciens nobles et de quatre autres chefs de familles que le Roy a honnorés de ses lettres l'année dernière.

Outre ce nombre il peut y avoir encore quelques nobles entre les officiers qui se sont establis dans le pays. Comme ce petit corps est trop peu considérable pour bien soustenir, ainsy qu'il est naturellement obligé, l'autorité du Roy, et ses Intérests en toutes choses, mon sentiment seroit de l'augmenter de huict autres personnes choisies entre les plus méritans et les mieux intentionnées, en laissant les noms en blanc ainsy qu'il a esté fait l'an passé.

LE PEUPLE

Est de pièces de raport et quoyque composé d'habitans de différentes provinces de France dont les humeurs ne symbolisent pas tousjours, il m'a paru assez uny dans tout le temps de mon séjour. Il y a parmy ces Colons gens aisés, gens indigens et gens tenant des deux extrêmes. Le second ordre demande le secours du Roy et l'ayde des Conseils et de l'application de ceux qui sont chargez dans le

pais des affaires de Sa Mat^té qui doivent par obligation estroitte entrer dans le destail des familles.

LA JUSTICE

Est rendue en premier lieu par le juge des Seigneurs puis par un Lieutenant Civil et Criminel estably par la Compagnie en chacune des jurisdictions de Québec et des trois Rivières et sur le tout un Conseil Souverain qui juge en dernier ressort de tous les cas dont il y a appellation.

Je connois peu de choses à redresser en la Justice, si le Roy par son autorité faisoit observer le Code, en diminuer les procédures et les formalitez non essentielles, et ordonner d'ailleurs qu'elle se rende dans l'ordre plus naturel, C'est à dire que les matières de la première Instance se traittent par le Lieutenant Civil, réservant l'appel au Conseil Souverain, si les parties ne se tiennent au premier jugement.

LA GUERRE

Les troupes du Roy, et les habitans du pays y sont soubs l'autorité de Mr de Courcelle Lieutenant général et Gouverneur du pays.

Lesd. troupes en quatre Compagnies de soixante et quinze hommes chacune, officiers compris, sont distribuées.

SCAVOIR

A Mont Real teste du Pays deux compagnies. Au fort de St Louis dans la Rivière de Richelieu deux autres desquelles on a destaché trente hommes pour le fort de Ste Anne, le plus avancé vers les Iroquois, et vingt et un sergent pour le fort de S. Jean.

Ces troupes n'ont autre application que la garde des postes qui leur sont confiés, la chasse et la cultures des terres à laquelle ils s'appliquent, ou pour leur compte ou pour celuy des habitans, ne pouvant faire sur les Iroquois aucun acte d'hostilité, tandis que les sauvages conserveront la paix qu'il a plu au Roy leur accorder.

Le Gouverneur visite chaque année tous les postes avancez et y ordonne ce qu'il estime à propos pour leur seureté et le bien du service du Roy et s'il y a quelque chose à désirer de sa part, c'est qu'il exerce ou fasse exercer au port et maniement des armes les habitans du pays, ce qu'il n'a pas encore pratiqué mais ce qu'il a promis de faire.

Une despense de cent pistolles dans toute une année mis en prix pour les plus adroits exciteroit bien de l'émulation au fait de la guerre (1).

---

(1) Archives Nationales, Colonies. C^11 A. 2.

LETTRE DU MINISTRE COLBERT À TALON (5 AVRIL 1667)

A St Germain en Laye le 5 avril 1667

Monsieur

Je dois premierement accuser la reception de trois de vos depesches l'une du 14e Octobre, & les deux autres du 13e Novembre de l'année derniere 1666 avec le procez verbal des debtes de la Communauté, le rolle des habitans de la Colonie, L'acte de prise de possession des forts abandonnez par les Iroquois, & quelques autres memoires qui les accompagnoient, et ensuite Vous dire que le Roy est fort satisfait de l'application que vous avez eue pour bien executer ses intentions, Tant en administrant & faisant administrer une bonne Justice aux peuples de cette Colonie, qu'en prenant soin de faire reüssir a leur advantage toutes les choses que sa Maté avoit estimé pouvoir y contribuer. Quoy qu'elle soit entrée dans les raisons qui vous font souhaiter de revenir icy, apres que les deux années, pendant lesquelles elle s'estoit expliquée qu'elle vouloit que vous la servissiez en la nouvelle france, seroient expirées, elle a jugé qu'il estoit important que vous y demeurassiez encore une troisiesme pour fortiffier & affermir dans le pays les differents establissemens auxquels vous avez donné une si bonne disposition afin que celuy qui vous succedera n'ayt qu'a les maintenir et a travailler sur les fondemens que vous luy aurez si bien preparez.

Vous & M. de Tracy me rendez un tesmoignage advantageux de la personne du Sr de Ressan qui a un bon fonds de probité, une intelligence & une application suffisantes pour remplir cet employ lors que vous repasserez en l'ancienne france, a quoy n'ayant point de peine a donner ma creance (cette relation s'accordant aussy a celle qui m'en a esté faite d'ailleurs), Il est necessaire que vous luy communiquiez toutes vos intentions & vos pensées pour la plus grande utilité de la Colonie, que vous luy inspiriez que la principale veue qu'il devra cy apres avoir est de conserver les habitans dans le repos et la tranquilité, de procurer par une estude continuelle le succès des choses qui peuvent tourner a leur bien, d'introduire parmy eux le Commerce, l'usage des manufactures propres aux necessitez de la vie, et generalement tout ce qui peut les mettre a leur aise, et en outre d'augmenter le nombre des Colons; luy faisant connoistre que le Roy ne comptera les services qu'il pourra luy rendre dans cet employ dans la suite du temps que par cette multiplication de Colons; Et afin que je puisse connoistre moy mesme quel est le Caractere de son esprit, disposez le s'il vous plaist a me rendre compte des affaires du pays, & a me proposer les moyens qu'il croira pouvoir estre pratiquez pour l'ameliorer & l'augmenter, parce que de son raisonnement je pourray former mon jugement sur sa capacité, et si naturellement il a le sens droict, et tel qu'il le faut avoir pour gouverner des peuples, Mais vous luy insinuerez le dessein de m'escrire comme de vous mesme sans que vous luy tesmoigniez que je l'aye desiré.

La satisfaction du Roy est entiere sur les soins que vous avez pris pour faire fournir les choses necessaires aux Troupes afin de les bien faire agir dans les expeditions differentes qu'elles ont faites contre les Iroquois du succès desquelles Sa Majesté a esté bien aise d'estre informée, Mais comme l'effet des armes du Roy contr'eux quoy que considerable n'est pas suffisant pour asseurer la Colonie contre leurs invasions, n'estant pas destruicts, et estant d'ailleurs a craindre qu'ils ne

reviennent avec plus de ferocité que jamais faire leurs massacres accoustumez dans les habitations esparses & qui ne peuvent estre secourues par leur esloignement, Sa Majesté s'attend que vous engagerez et par vos Conseils, et par tous les moyens que vous aurez en main, M. de Courcelles a faire une nouvelle entreprise sur eux pendant l'esté prochain, soit pour les destruire entierement s'il est possible, soit au moins pour augmenter la Terreur qu'ils ont des forces de Sa Maté et les mettre moins en estat de troubler le pays quelque envie qu'ils en puissent avoir.

Vous apprendrez par la teneur des Ordres du Roy qui sont envoyez en la nouvelle france que le regiment de Carignan Salieres, & les quatre Compagnies qui y ont passé des Isles de l'Amerique sous le commandement de M. de Tracy y demeurent encore une année et comme vous & M. de Tracy donnez a Sa Maté une pareille esperance que la pluspart des Officiers et soldats s'y habitueront volontairement, et que c'est la chose la plus importante qui se puisse faire dans la conjoncture presente pour le bien du pays, elle desire que vous les aydiez a se confirmer dans cette resolution en leur facilitant les moyens de s'establir, Apres quoy il faudra travailler a les marier pour les y attacher encore plus fortement estant persuadée que vous leur pourrez distribuer des habitations dans les trois Villages que vous avez formez es environs de Quebec sur des Terres appartenant aux Peres Jesuistes, et qu'il vaut beaucoup mieux commencer a faire un petit Domaine de ces trois Villages dont le revenu sera appliqué aux besoins du fort, que de les eriger en Seigneurie au proffit desd. Peres Jesuistes.

Les esperances qui vous esté données par les Charpentiers qui vous ont esté envoyez par M. Colbert de Terron que l'on trouveroit dans les bois de la nouvelle france tous les membres qui entrent dans la construction des vaisseaux, et dans lesquels vous vous serez sans doute confirmé dans le voyage que vous deviez y aller faire pendant l'hyver passé, m'ont causé beaucoup de joye, et sur tout que l'on y pourroit faire quantité de bordages, parce que j'espere que nous en tirerons cy apres de ce pays là au lieu d'estre obligez d'en aller chercher dans le Nort avec beaucoup de fraix & de depenses; Mais pour estre bien seurs que l'on pourra en tout temps s'y en pourveoir, Il seroit a mon advis bien necessaire de marquer une estendue de forests que l'on reserveroit pour y preparer ainsy des bois pour la marine dans laquelle on ne fist aucun défrichement, & abandonner le reste aux particuliers qui voudront défricher les bois pour mettre des Terres en culture pour l'usage & la commodité de leur vie, bien entendu que l'on ne souffrira point qu'ils s'habitüent dans des lieux escartez les uns des autres, ces défrichemens se devant tousjours faire de proche en proche.

Les mines de Charbon de Terre estant bonnes & assez abondantes suivant le jugement que vous en faites dans le commencement de leur descouverte, Il est certain que cy apres l'on en pourra lester tous les vaisseaux qui reviendront de la nouvelle en l'ancienne france, et que par la succession de quelque temps l'on en tirera beaucoup d'utilité en sorte qu'avec celuy que nous avons a present venant des Provinces de Guyenne, Nivernois et Auvergne, nous nous passerons de celuy d'Angleterre qui emporte tous les ans des sommes tres considerables hors de l'estat; Ainsy appliquez vous s'il vous plaist a bien cultiver ces mines qui ont esté descouvertes estant un bon Commerce que l'on peut establir dans le pays. Je suis cependant marry que par l'essay qui a esté fait des matieres tirées des lieux ou l'on pretendoit qu'il y avoit du Cuivre, on ayt trouvé simplement de quoy satisfaire les Curieux sans beaucoup d'esperance d'en recouvrer de l'advantage.

Les Chanvres venant si bien en la nouvelle france le Roy a esté tres satisfait du soin que vous avez pris d'en faire semer, et d'obliger ceux a qui vous avez donné premierem^t de la graine de vous en rendre une pareille quantité pour en distribuer a d'autres, et ainsy successivement, parce que c'est un moyen d'y en faire ensemencer beaucoup de Terres en tres peu de Temps; ainsy sans empescher la liberté du Commerce & d'y transporter des fils comme vous le proposiez il y a lieu de se promettre que les habitans de la Colonie ne seront pas longtemps obligez d'en acheter dans les bureaux de la Compagnie, parce que comme les hommes s'appliquent naturellement a ce qui peut leur apporter du gain et de la commodité, L'experience leur faisant connoistre qu'ils en trouveront esgalement en mettant une partie de leurs Terres a cette Culture, Il est hors de doute qu'ils ne le fassent d'eux mesmes sans que l'on soit obligé de pratiquer cette voye extraord^re.

Sa Ma^té attend par le retour de M. de Tracy un rolle encore plus exact que celuy que vous m'avez envoyé de tous les habitans de tout aage & de tout sexe de la Colonie puisque vous mesme semblez douter qu'il soit aussy fidele qu'il seroit a desirer, par lequel elle puisse connoistre de quel nombre ils sont augmentez depuis v^re passage, voulant aussy avoir le mesme esclaircissement a l'esgard des bestiaux de chacune espece & du nombre des arpens de terre qui estoit mis cy devant et qui ont esté mis depuis v^re arrivée en Culture, ce detail estant necessaire pour sa satisfaction.

La facilité que vous trouvez qu'il y aura d'establir des pescheries et principalement des sedentaires dans le fleuve de St Laurens me donne aussy beaucoup de joye parce que c'est un moyen seur d'introduire le Commerce dans le pays, d'y faire des envoys, et d'en tirer des retours, et comme vous connoissez mieux que personne estant sur les lieux les consequences advantageuses que cet establissement peut avoir, je m'asseure que vous n'oublierez rien pour y porter les peuples de la Colonie qui s'y porteront apres d'eux mesmes quand l'utilité leur en deviendra sensible, le proffit que le Sr Sorel fait dans son habitation qui est la plus advancée estant un prejugé de celuy que les autres y feront lors qu'ils y apporteront, ou une pareille application, ou une pareille industrie.

Le Roy fait passer encore cette année en Canada par les soins de la Compagnie ensuite du traité qu'elle a fait avec Sa Ma^té quatre cens bons hommes, cinquante filles, douze cavales et deux estalons, et comme le S^r Le Gaigneur de Roüen & les autres marchands qui sont associez avec luy se sont bien acquitez les années precedentes de tout ce qui a regardé la levée & le passage d'un pareil nombre d'hommes, de filles & de chevaux, je m'asseure que vous en aurez aussy une pareille satisfaction pour cette année, & la prochaine je feray en sorte qu'elle y fasse passer un plus grand nombre de filles afin que les soldats qui se seront habituez dans le pays et les nouveaux colons puissent se marier, et ainsy donner lieu a la multiplication du peuple, Ce qui vous fera aisement comprendre qu'il est necessaire que vous disposiez encore de nouvelles habitations pour les recevoir, et mesme une levée de deux ou trois cens suisses qu'elle pourra faire dans les Cantons Catholiques pour les y envoyer en mesme temps, estant persuadée que si cette nation qui ayme naturellem^t le travail et qui est endurcie a la peine par l'aspreté de son pays peut une fois se mesler parmy nos françois dans cette Colonie, estant fort nombreuse comme elle est, nous pourrons faire chaque année une semblable, veoire mesme une plus forte levée pour fortiffier & augmenter la Colonie.

Le premier soin que doivent avoir ceux qui ont l'authorité du Roy en main sur tout dans une Colonie naissante comme la nouvelle france est de contribuer a y

faire fleurir le Culte de Dieu, la pureté du Christianisme, & d'appuyer dans les rencontres ceux qui ont la conduite spirituelle des ames, & en cela ils se conforment entierem^t^ aux s^tes^ intentions de sa Ma^té^ qui comme fils aisné de l'Eglise et heritier de la pieté de ses predecesseurs aussy bien que de leur Couronne en donne un Illustre exemple a toute la terre, Mais cette consideration et ces esgards doivent aussy avoir leurs bornes & ne s'estendre que sur les matieres qui concernent la discipline eclesiastique et la conduite des consciences, la connoissance des affaires temporelles estant naturellement reservée aux Officiers & Magistrats proposez par elle pour les administrer.

J'ay veu le traité que vous avez fait avec Mrs de Tracy et de Courcelles avec quelques unes de ces nations Iroquoises qui, n'ayant point de liaisons et s'estant destachées de celles qu'elles avoient avec les Anniez, sont venues volontairem^t^ demander la paix et se sousmettre a l'obeissance du Roy ayant fort bien remarqué que vous avez eu principalement en veue d'acquerir une possession contre les pretentions presentes ou de l'avenir des nations de l'Europe, aussy sa Ma^té^ y a donné une entiere approbation. Comme la pluspart de ces peuples sont proprement des Sauvages n'ayant quasi rien d'humain que la figure de l'homme, Je croy que quand ils s'adviseront d'envoyer cy apres des Ambassadeurs Il ne faudra constituer le Roy, ny ses principaux Officiers, ny le pays qu'a une tres legere despense estant certain que pour les tenir en bride Il importe de les traiter haut la main, la consideration que l'on a pû avoir pour eux dans les Temps passez ayant contribué a les rendre plus insolens.

Quant au produict de la ferme du droict qui se leve sur les Castors & du dixiesme des Orignaux, je comprends bien que par l'action des troupes & l'occasion de la guerre que l'on a portée jusques aux habitations des Iroquois Il vous a esté impossible de vous dispenser de le consommer entierement, Mais comme il est bien juste que la Compagnie qui fait beaucoup de fraix pour soustenir la nouvelle france tire quelque advantage de la concession que le Roy luy en a faite, Il est de consequence et c'est l'intention de sa Ma^té^ que vous reduisiez cy apres toute la depense qui s'est jusques icy prise sur cette ferme a la somme de trente six mil livres par chacun an sans vous arrester au reglement qui a esté cy devant fait par le Sr du Pont Gaudais, hors en des necessitez pressantes et indispensables comme dans la rencontre d'une nouvelle entreprise pour la destruction des Iroquois, bien entendu que vous prendrez grand soin d'en faire faire l'employ avec une exacte oeconomie d'autant plus qu'avant cette concession ces charges du pays qui estoient prises sur le mesme fonds ne montoient pas a 20^m^ ^ll^ & depuis la concession a 29^m^ ^ll^ estant la seule utilité que cette Compagnie peut tirer de la Colonie pour compenser tous les fraix differents qu'elle est obligée de faire. M. Pussort a examiné le procez verbal des debtes de la communauté du Canada duquel il fera incessamment son rapport au Roy. On trouvera sans doute des moyens de l'acquiter et de la descharger, mais en mesme temps il faut que vous travailliez a en establir d'autres pour l'empescher d'en contracter de nouvelles a l'advenir en sorte que par la necessité qui est inseparable de ces sortes de debtes elle ne retombe jamais dans la mesme incommodité ou elle se trouve.

Vous avez fait un tres bon usage du benefice que vous avez tiré par l'exemption de fret pour les marchandises auxquelles a esté converti l'argent de vos appointemens en l'appliquant a la construction d'un vaisseau de six vingts tonneaux. C'est donner l'exemple aux habitans qui sont un peu accommodez d'en faire bastir d'autres pour s'en prevaloir pour leur Commerce, et si une fois ils peuvent parvenir

a en avoir quelques uns, Ils s'en serviront advantageusement et pour cette pesche sedentaire du fleuve de St laurens, pour apporter en l'ancienne france du charbon de terre si tant est que les mines qui ont esté ouvertes soient aussy abondantes que l'on en a conceu l'esperance, et sur tout du merrein, cette derniere marchandise estant d'un tres grand debit dans le Royaume ou l'on n'en fait plus avec la mesme facilité que cy devant depuis que l'on fait conserver soigneusement les bois qui sont propres pour le bastiment des Navires.

Comme la multiplication des peuples depend de la frequence des mariages, Il est bien necessaire d'engager les Peres de familles de marier leurs enfans des qu'ils auront assez d'aage pour conduire leurs mesnages, et d'autant que l'amour que les Peres ont pour leurs enfans est le sentiment qui leur est le plus commun et qui leur est aussy le plus a cœur, Il est certain que rien ne les portera tant a affermir leur establissemt et a perdre la pensée de jamais revenir en l'ancienne france que la bonne education qu'on leur donnera en cultivant les esperances de leur jeunesse suivant leurs differents talents et les dispositions qu'ils auront en particulier pour chaque profession, et quoy que ce soin semble estre particulierement reservé ausd. Peres vous sçavez assez que ceux du Prince & des magistrats peuvent intervenir sur une chose qui regarde si essentiellemt l'interest du public.

Il est de grande importance pour la seureté de la Colonie d'adviser aux expedients qui peuvent estre pratiquez pour mettre principalement le fort de Quebec en estat de deffense en y faisant une fortiffication reguliere et le garnissant d'une bonne artillerie & de toutes sortes de munitions de guerre, en sorte que non seulement il ne puisse estre insulté, mais mesme qu'il puisse faire une vigoureuse deffense quand mesme les nations de l'Europe les plus aguerries y feroient un siege formé. On doit aussy avoir la mesme application a l'esgard des autres forts nouvellement bastis, et penser tousjours aux moyens de les rendre meilleurs, Et comme ce seroit un tres grand advantage pour la conservation du pays si l'on pouvoit y faire faire de la poudre, faites rechercher soigneusemt si l'on n'y trouvera point de salpestre.

J'ay trouvé que la depense faite pour le restablissement de la maison de la Seneschaussée qui a monté a sept mil livres est fort considerable, c'est naturellemt a la Compagnie a la faire puisque les Officiers de la Justice estant pourveus sur sa nomination, Il est juste qu'elle leur donne un lieu ou ils puissent la rendre aux sujets de la Colonie, Mais comme elle est surchargée comme je vous ay desja dit de diverses depenses, & qu'elle ne retire aucun advantage du pays Il faut la souslager autant que vous pourrez.

Le Roy trouve bon que vous preniez les deux Chaudieres propres a faire de la bierre qui ont esté envoyées par M. Colbert de Terron et que vous fassiez construire une brasserie ainsy que vous me le proposez parce que comme toutes les choses necessaires pour composer cette boisson se trouvent abondamment sur les lieux, laquelle d'ailleurs est fort saine & se pourra debiter a bon marché, les Colons y trouveront leur commodité, n'estant pas tous en estat d'avoir des vins & des eaux de vie qui s'y vendent cherement.

Quoy que les dix pieces de Canon de 6ll de bale chacune que vous avez fait repescher dans la baye de Gaspé appartiennent sans contredit au Roy n'ayant pas esté repetées dans le terme de l'année du naufrage, Sa Matté desire neantmoins qu'elles soient rendues par grace aux particuliers qui justiffieront valablement de leur propriété voulant convier par toutes sortes de bons traitemens les Marchands qui font Commerce en la nouvelle france de l'augmenter.

Comme il est a desirer par une infinité de raisons d'y pouvoir faire passer quelques familles de nos gentilshommes pour s'y habituer, et que pour les y convier il faut leur proposer des commoditez réelles & presentes, examinez si vous ne pourriez pas dans cette veue commencer a faire preparer quatre ou cinq habitations. Pour faciliter l'execution de cette pensée Il me semble qu'en faisant la distribution des terres a des roturiers ce pourroit estre a cette condition que dans un nombre d'années que vous limiteriez Ils rendroient telle partie desd. terres que vous arbitreriez juste toutes defrichées & labourées, en sorte que cette preparation estant faite, et ces gentilshommes arrivant ils trouveroient des habitations pour les recevoir et des terres capables de leur donner la subsistance & a leurs familles. Il me tombe encore dans l'esprit un autre moyen qui pourra contribuer au succès de cette pensée c'est que comme il est bien difficile qu'il ne meure quelque fois des habitans qui n'ont point d'heritiers desquels par conséquent la succession appartient au Roy ou a la Compagnie on pourroit encore la reserver pour ces mesmes gentilshommes. Et en cas mesme qu'il y eust dans le pays des gentilshommes ou des Offers des troupes qui y demeureront, qui ne fussent pas mariez ou qui ne trouvassent pas a s'y marier par la disproportion de leur qualité a celle du Peuple, je tascherois d'y faire envoyer d'icy des Demoiselles bien nourries et bien eslevées pour les unir ensemble par ce sacrement, ou bien l'on pourroit faire passer en l'ancienne france ces gentilshommes & Offers pour s'y marier et repasser ensuite en la nouvelle avec leurs femmes & leurs Domestiques.

Je vous avoue que j'ay jugé comme vous que l'on s'est fort peu soucié jusques icy de la police & et la vie civile en la nouvelle france envers les Algonkins & les hurons qui sont il y a longtemps sousmis a la domination du Roy en faisant peu d'efforts pour les destacher de leurs coustumes sauvages et les obliger a prendre les nostres, et sur tout a s'instruire dans nre langue, au lieu que pour avoir quelque commerce avec eux nos françois ont esté necessitez d'apprendre la leur; Vous avez commencé de remedier a cette longue negligence et vous devez tascher d'attirer ces peuples sur tout ceux qui ont embrassé le Christianisme dans le voisinage de nos habitations et s'il se peut les y mesler, afin que par la succession du temps n'ayant qu'une mesme loy & un mesme maistre ils ne fassent plus ainsy qu'un mesme peuple et un mesme sang.

Le Roy vous fait remettre la somme de vingt mil livres pour employer aux besoins des Troupes & de la Colonie estant bien asseuré que vous en ferez un bon usage, et que vous serez un exact et mesme un peu severe dispensateur de cette somme, d'autant plus que vous avez reconnu par experience que vous n'avez gueres d'autres ressources par l'impuissance du pays que de ce costé là. Sa Mté fait une gratiffon de six mil livres à M. l'Ev. de Petrée pour subvenir a ses necessitez personnelles, a celles de ses Prestres & de son Eglise dont il ne manquera pas aussy de faire un bon usage, et en a fait aussy d'autres au Sr Du Bois que vous m'avez recommandé comme un viel Officier dont vous avez tiré beaucoup de souslagement, et qui a pris possession des forts des Anniez apres y avoir planté la Croix et les Armes Royales, au Sr de Chambly, Capitaine dans le regiment de Carignan, qui commande dans le fort St Louis, & au Sr de la Poterie que vous avez fait partir de Quebec pour se jetter au Cap Breton avec quinze hommes et qui a esté obligé de relascher a la Rochelle par une grande et extraordinaire tourmente. Vos appointemens et ceux de vre Secretaire ont esté payez jusques a la fin de la pnte année 1667, de sorte qu'il ne me reste plus apres avoir respondu sur tous les points de

vos depesches qu'a vous prier de croire que je feray tousjours valoir a sad. Mat^té autant qu'il dependra de moy les services que vous continuerez de luy rendre en la nouvelle france, lesquels luy sont pour le moins aussy agreables que si vous les luy rendiez sous sa veue, et que je suis veritablement

Monsieur

Vostre tres humble et tres affectionné serviteur

COLBERT

A St Germain en laye le 5e avril 1667 (1).

LETTRE DU ROI À TALON (9 AVRIL 1667)

A St Germain, 9 avril 1667

Monsr Talon, J'envoye des ordres au Sr de Tracy de repasser en france, mais co^e je suis très satisfait des services que vous mavez rendus dans le canada depuis que vous y estes dans toutes les fonctions qui dependent de lemploy que je vous y ay donné, et que j'estime à propos que vous les continuiez encore pour quelque temps, Je vous fais cette lettre pour vous dire que mon intention est que vous restiez encore aud. pays pendant une année apres laquelle Je trouveray bon que vous repassiez pareillement en france. Cependant il faudra que vous vous apliquiez tousjours a faire regner la justice parmi les habitans de la colonie, a les bien policer, et a prendre un tres grand soin de la subsistance et conservation des troupes Et surtout de contribuer par toutes sortes de moyens a confirmer la resolution ou j'ay esté bien aise d'aprendre questoient la pluspart des officiers et soldats desd. troupes de s'habituer volontairement en ce pays la, facilitant leur establissement de tout votre pouvoir et Industrie. Et me remettant du surplus a ce que j'ay chargé le Sr Colbert de vous faire scavoir plus particulierement de ma part sur les aff^res generales et particulieres de lad^e colonie Je ne vous feray la p^nte plus longue que p^r prier Dieu &c. (2).

---

(1) Archives Nationales, Colonies. C^11 A. 2.

(2) Archives Nationales, Guerre.

LETTRE DE TALON AU MINISTRE COLBERT (25 AOUT 1667)

A Québec, 25 aoust 1667

Monseigneur,

Après avoir accusé la réception de la despeche que vous m'avez fait l'honneur de m'escrire le 5e Avril de la présente année, je dis que quoy que la raison qui m'a fait souhaitter mon retour en france après deux années expirées, subsiste encore aujourd'huy, et que ma santé soit aussy souvent attaquée, qu'elle fut l'an passé, aussy soubmis que je dois l'estre, je demeure en Canada pour une troiziesme année sans inquiétude, et sans chagrin puisqu'il m'est connû que c'est la Volonté du Roy et que vous me tesmoignez estre satisfait du service que j'ay l'honneur d'y rendre à Sa Maté et j'adjouste que vostre despeche est si remplie d'honnesteté et qu'elle me traitte avec des termes si obligeans quand elle parle du service que je rends icy soubs vos ordres, de soy si peu considérable, que seule elle est capable d'effacer tous les desplaisirs que pourroit me causer un plus long séjour en ce pays.

Si M. de Ressan prend le party d'hyverner en ce pays, je prendray celuy de luy donner toutes vos veües sur le Canada et ma principale application sera de luy former l'idée qu'il faut qu'il ayt de cette colonie naissante, relativement aux desseins du Roy, et à la félicité de ses sujets, qu'il devra procurer par la paix au dehors et avec les Ennemis du nom Chrestien, par la tranquillité au dedans, par l'introduction des manufactures, l'establissement du commerce, les pescheries sedentaires, et générallement, par tout ce qui les peut mettre dans l'abondance dans laquelle se trouve l'ancienne France par Vostre ministère, mais s'il se détermine à repasser la mer pour mettre ordre à ses affaires et n'avoir plus rien qui retarde l'establissement, qu'il prétend faire icy pour tousjours, si vous le gratifiez de l'employ dont vous m'avez honnoré, comme vous tesmoignez désirer de connoistre le caractère de son esprit, je ne m'opposeray pas à ce dessein, afin que vous rendant compte de vive voix, vous puissiez en porter un jugement plus asseuré. Cependant il doit commencer par sa première despeche à Vous marquer quel est son génie, à quoy je l'ay engagé, sans qu'il pûst connoistre que vous l'avez ainsy désiré.

Il ne m'auroit pas esté difficile d'engager M. de Courcelle à une nouvelle entreprise sur les Iroquois de la nation d'Agnez, puisque de luy mesme il avoit un assez grand penchant à retourner à la charge, si ceux de cette nation venus en ambassade au mois de juin dernier, n'avoient receu les asseurances de la paix qu'ils ont tesmoigné vouloir observer autant inviolablement qu'ils la solicitoient avec empressement. M. de Tracy pouvant vous dire de vive voix les raisons qui ont pû le porter à traitter avec ces barbares, je me dispenseray de les coucher icy, de mesme que les conditions soubs lesquelles la paix leur a esté accordée. J'aurois bien souhaitté pour une plus grande seureté de la colonie qu'ils nous eussent transmis un plus grand nombre de leurs familles, que celuy qu'ils nous ont laissé, puisque cela avoit esté stipulé dans le traitté fait avec toutes les nations, ne pouvant me dissuader que celle cy, qui connoist peu la bonne foy, n'ayt donné beaucoup au présent, et à la guerre qu'elle souffre de la nation des Loups et que cette mesme guerre prenant fin, ne donne commencement à la rupture de la paix qu'elle a receu de nous. Pour me trouver toujours en estat de faire exécuter pour la Campagne prochaine

les ordres que le Roy donnoit pour la présente, je prépareray toutes choses à la guerre, et je feray faire à bonne heure quantité de biscuit dans le fort le plus avancé vers Agnez, sans cependant donner lieu à nos ennemis de se réveiller, et d'entrer en soupçon sur nostre dessein, si c'est la volonté de sa Mat^té^ que, sans considérer que cette nation se sera religieusement tenue dans les termes du traitté fait avec elle, on luy donne encore une attaque. Il est bon que nous le scachions à bonne heure pour choisir la saison convenable toutes n'estant pas également propres au grand trajet qu'il faut faire et les rivières et les lacs ne pouvant se passer qu'en certain temps de l'année.

Les vaisseaux qui ont deub partir de Normandie, et porter les passagers engagez, Les filles et les cavales, ne sont pas encore arrivez; ainsy je remets a Vous rendre le compte que je vous dois sur cet article, de mesme qu'à m'expliquer sur le Chanvre qu'il faut faire cultiver en Canada, sur le charbon de terre, Le bordage, et les membres servans à la construction des vaisseaux, Les mastures et les planches de sapin pour les ponts, et pour border les hauts desd. vaisseaux, me contentant de dire à l'avance que j'espère pouvoir remplir une bonne partie de vostre attente sur toutes ces choses, de mesme que sur l'engagement dans lequel vous désirez que nous fassions entrer des officiers des troupes du Roy a s'establir en ce pays, mesme par le mariage, seulement diray-je en passant que de tous les vaisseaux venus cette année de l'ancienne France en cette rade, un seul Flamand s'estant trouvé capable de recevoir des bois que j'avois préparé cet hyver, je l'ay fait charger de quelques mastures, et presque de chaque espèce de pièces principalement nécessaires à la construction d'un navire pour servir de monstre et d'essay. Ce vaisseau ne partira que dans quinze jours de celuy cy.

Parce que présentement je me trouve fort indisposé, je remets encore au départ des autres vaisseaux qui sont en cette rade à vous envoyer Le Rolle des habitans que vous recevrez fort exact.

J'ay eu l'honneur de vous escrire de Manate, et Orange et de vous proposer, ou la conqueste, ou l'aquisition de ces deux postes, si vous trouvez jour de les donner au Roy par l'une ou l'autre de ces deux voyes, j'espère que vous aurez fait plus de la moitié de l'establissement que vous projettez en Canada et que vous en tirerez les avantages contenus au mémoire cy joint.

M. de Tracy pourra vous rendre compte des raisons qui ont pû nous obliger à establir les dixmes au profit de l'esglise et à la descharge de la Compagnie, j'accompagne cette despêche de l'acte que j'ay dressé en conséquence de la requeste de M. l'Evesque de Pétrée présentée en commun à Mr de Tracy, à Mr de Courcelle et à moy. Comme ce n'est pas mon premier mestier que de dresser des arrests, ou des ordonnances dans le stile du Conseil, je ne doute pas qu'il n'y ait à réformer à cet acte. M. L'évesque est tombé d'accord pour son clergé que si dans l'essentiel il y avoit quelque chose qui ne plust pas au Roy, que led. acte n'auroit point de lieu. Je vous supplie donc très humblement de me marquer si vous l'avez agréable ou point.

Quoyque je n'aye pas encore receu les vingt mille livres que vous avez la bonté de m'envoyer pour soustenir les despenses que le service de sa Mat^té^ demande en ce pays, non plus que les six mille livres dont le Roy gratifie M. l'Evesque de Pétrée, je vous remercie très humblement à l'avance de ces secours que le Canada reçoit, comme un fruict des soings que vous prennez de cette Colonie. Je vous remercie encore très humblement des gratifications que vous avez eu la bonté de

faire accorder à Messs du Bois Chambly et la Potterie, mais bien plus fortement des grâces que je reçois de Vous en ma personne et en celles de mes frères qui sont en France, que je scay vous estre très obligés, si la caution d'un cadet valoit pour des aisnés et que d'ailleurs ils n'eussent pas l'honneur d'estre connus de vous, je vous supplierois très humblement d'estre asseuré de leur parfaite reconnoissance par la mienne qui n'a pas de pareille.

Je suis avec tout le respect que je dois,

Monseigneur,

Vostre très humble, très obéissant et très obligé serviteur

TALON.

A Québec, le 25e aoust 1667 (1).

LETTRE DE TALON AU MINISTRE COLBERT (26 AOUT 1667)

26 août 1667

Monseigneur,

Parce que ce qui vous sera dit en premier lieu par Mr de Tracy, retournant en l'ancienne france, sur l'estat général du Canada peut vous donner les premières impressions qui suivies pourroient vous déterminer à quelques ordres ou règlemens préjudiciables au service du Roy dans l'establissement de cette colonie, je me sens obligé de vous supplier très humblement de suspendre jusqu'à l'arrivée de mon secrétaire vostre créance sur ce qui vous sera avancé touchant l'église dont l'authorité, bien loing d'estre diminuée, a repris de nouvelles forces et s'est rendue si redoutable que j'ose asseurer que tandis qu'elle demeurera au point ou je la vois, vous Monseigneur et ceux qui auront l'honneur de servir icy soubs vos ordres auront beaucoup de peine à faire valloir les bonnes intentions de Sa Majesté pour l'augmentation de cette colonie qui sera tousjours de beaucoup retardée par la crainte que l'Eglise a fait naistre de son gouvernement qu'on peut dire estre trop souverain et s'estendre au dela de ses bornes.

Pour obéir à ce que vous me commandez de vous faire un portraict fidèle de M. de Courcelles, j'auray cy après l'honneur de vous escrire de ses qualités personnelles et de vous distinguer les bonnes des mauvaises, je dis mauvaises puisqu'il n'y a pas d'homme parfaict et jusques icy ce terme doit s'entendre du tempérament. A l'avance je vous asseure que je garderay de si bonnes mesures avec luy et avec M. l'Evesque de Pétrée que le repos du Canada ne sera jamais altéré par moy et que le service du Roy ne souffrira aucune atteinte par aucune de mes violences, estant grâces à Dieu nay avec l'esprit de paix que j'inspireray partout et que je tascheray de faire régner entre les principaux officiers de sa Maté et les eclésiastiques tant séculiers que réguliers, les trouppes et les peuples. J'espère

(1) Archives Nationales, Colonies. C11 A. 2.

Monseigneur que vous prendrez aysement cette créance et que vous n'aurez pas plus de peine à demeurer persuadé que je suis dans une parfaicte soubsmission,

Monseigneur,

Vostre très humble, très obéissant et très obligé serviteur,

TALON.

A Québec, ce 26e aoust 1667 (1).

LETTRE DE TALON AU MINISTRE COLBERT (27 OCTOBRE 1667)

A Québec, 27 octobre 1667

Monseigneur,

N'ayant eu l'honneur de vous escrire par M. de Tracy que fort succintement, je suis obligé de m'estendre, tant pour respondre à vostre despeche du 5e Avril de l'année courante, que pour vous informer de la disposition en laquelle demeure ce pays, après le départ de Mond. S. de Tracy.

Je ne m'expliqueray plus sur les qualitez personnelles de M. de Ressan, sur lequel vous jettez les yeux pour le faire succéder à l'employ que vous m'avez fait l'honneur de me donner, me contentant de dire icy, qu'il me paroist d'un probité toujours esgalle, et je ne diray pas quel est le caractère de son génie, puisqu'exécutant vos ordres, je l'ay engagé de moy mesme à vous rendre compte de l'Estat du pays, et de vous communiquer ses veües, sur toutes les choses, qu'il estime pouvoir s'y faire pour le mieux du service du Roy, et le plus grand avantage des colons et cela en la manière que vous l'avez souhaitté, puisqu'il ne s'est aucunement aperçu que j'avois cet ordre de vous, et j'adjouste que ses lumières iront sans meslange à vos yeux, n'ayant pas voulu consentir qu'il me consultast sur les choses qu'il avoit à vous faire scavoir, afin qu'il vous donnast son propre ouvrage par lequel vous en puissiez mieux connoistre l'autheur.

Tandis que les Iroquois de toutes les nations joüissant du bénéfice de la paix, qui leur a esté accordée de la part de Sa Mate donneront lieu à la colonie française de s'estendre en ce pays et d'y travailler à la culture de la terre dans une profonde tranquilité, nous estimons qu'il n'est pas à propos de leur porter la guerre durant l'hyver; ainsy nous demeurons dans l'attente des ordres du Roy, si Sa Majesté veut que, nonobstant le traitté conclud avec Eux, on fasse sur ceux de la nation d'en bas une seconde irruption pour les raisons dittes dans vostre despeche.

Le moyen a mon sens d'asseurer plus fortement toute la colonie, soit contre les sauvages, soit contre les Européens, seroit de donner au Roy Manatte et Orange, ou par voye de conqueste ou par celle d'aquisition, ainsy que j'ay eu l'honneur de vous le proposer pour les raisons que j'ay mises dans le mémoire cy joint.

Si Monsieur de Tracy vous a dit à son retour que partant d'icy, il y avoit lieu d'espérer que plusieurs officiers et soldats se détermineroient à s'habituer dans le pays, il ne vous aura pas dit ce qui est arrivé depuis son départ. Que desja deux Capitaines du Régiment de Carignan Salière se sont mariez à deux Demoiselles

---

(1) Archives Nationales, Colonies. C11 A.2.

du pays, qu'un lieutenant a suivy leur exemple, ayant espousé la fille du Gouverneur des Trois Rivières, en exécution du contract de mariage que j'avois dressé, qu'un autre lieutenant, et quatre enseignes sont en pourparler avec leurs maistresses, et je les tiens desjà à demy engagés, que tous ceux dont je parle, mariez, ou non mariez, travaillent de ce moment à faire valoir chacun l'habitation que je leur ay donné soubs le bon plaisir du Roy, que les deux Capitaines employans sur les leurs les meilleurs soldats de leurs Compagnies et les subalternes ceux que leurs officiers supérieurs leur ont bien voulu accorder, pour ayder à leur entreprise, il se fera durant l'hyver prochain un très grand abattis et j'ay lieu d'espérer que le pays recevra de l'application de ces gens bien intentionnés, un accroissement fort considérable. Je ne cotte point icy les soldats qui me demandent a foule des femmes, et des habitations mais je dis que la glace estant ainsy si bien rompüe tant par eux que par les officiers, j'aurois ozé respondre de l'engagement de la meilleure partie du Régiment, si je n'avois trouvé des Esprits qui se plaisent à traverser les desseins du Roy, et a ne se faire valoir qu'en controllant la sage conduite de Messeigneurs ses Ministres. Je m'estendrois beaucoup plus sur cet article, estant un des plus importants à l'establissement que vous projettez en Canada, si mon secrétaire qui doit vous rendre cette despesche n'estoit parfaitement instruit des obstacles que j'ay receüs d'ou je devois attendre de l'ayde, et du secours, et ne vous portoit en mesme temps un mémoire des moyens que j'estime devoir estre mis en pratique, pour m'applanir toutes difficultez, avant que je repasse en l'ancienne France. Si vous desirez que j'exécute les ordres du Roy avec quelque succez et que je ne travaille pas infructueusement icy, il est très à propos que vous ayez la bonté de me faire donner les expéditions qui vous sont demandées par le mémoire dont est chargé mond. secrétaire.

Je n'ozerois vous demander quelque gratification pour chacun des officiers, Capitaines, Lieutenans, et Enseignes qui s'habituent icy (que de ma part j'ayde selon mes forces, et de ce que vous avez mis en mes mains) non plus que pour ceux qui me donnent de bonne grace les moyens d'avancer la colonnie, pour lesquels, à mon sentiment, deux mil escus seroient très bien employez, mais j'ozerois vous demander pour eux un petit tesmoignage d'estime dans quelqu'unes des lettres du Roy, ou des vostres, qui marquast que Sa Ma^té^ leur sçait gré de ce qu'ils m'ont presté la main pour les establissements qu'elle désiroit faire et qu'elle scaura leur tesmoigner aux occasions. Cela donnera une grande disposition à ce qu'on devra faire cy après pour l'exécution de vos ordres. Un d'entre tous, M. de la Motte, premier capitaine et commandant dans le fort le plus avancé vers les Iroquois, m'oblige par sa conduite prudente et sage, et accompagnée de tout le zèle qu'on peut désirer d'un fort bon officier, à le distinguer des autres, et à vous demander pour luy une gratification que j'estimerois devoir estre plus forte de quelque chose, que celle de son cadet M. de Chambly, auquel vous avez eu la bonté de faire donner quatre cens escus. J'ay tant de connoissance que cette distinction doit faire dans tout le corps un très bon effect pour le service, que plustost que cette gratification ne soit pas faite, je demande qu'on diminue mes appointemens de cinq ou six cens escus pour luy estre appliqués, pourveu qu'il luy paroisse dans quelque despeche que c'est le Roy qui luy fait cette grace pour marque de l'estime que Sa Ma^té^ fait de son zèle à son service. Il suffira que tous les autres dont j'ay donné le rolle à mon secrétaire soient nommez (ainsy que j'ay cy devant dit) dans quelqu'unes de vos despesches ou dans celle du Roy, si vous le jugez à propos.

Conformément à vostre sentiment j'attache au fort de St Louis de Québec

la mouvance des trois vilages que j'ay fait former fort prez d'icy, pour fortifier ce poste principal par un plus grand nombre de colons et le Roy, ou, au choix de Sa Mat^té la Compagnie en demeurera seigneur propriétaire jouissant du dommaine util, et des droicts que je stipule dans les contracts des habitations que je fais distribuer aux soldats, aux familles nouvellement venües, et aux volontaires du pays qui se lient par mariage aux filles que vous m'avez envoyées, auxquels je fais mesme donner la terre que j'ay fait préparer aux despens du Roy, à condition que les possesseurs en rendront autant dans l'espace de trois ans, au profit des familles envoyées de france que mes successeurs auront ordre d'establir, prétendant que par là le pays aura ce terme expiré, un fond certain et perpétuel pour la meilleure partie de la subsistance des familles dont il sera chargé. Mon but principal est en cecy de peupler le voisinage de Québec de bon nombre de gens capables de contribuer à sa deffense sans que le Roy en ayt aucun à sa solde. Je pratiqueray autant que je pourray cette mesme oeconomie dans tous les endroicts ou je feray des bourgs, villages et hameaux, meslangeant ainsy les soldats et les habitans pour qu'ils puissent s'entre instruire de la culture de la terre et s'entre secourir au besoin.

Je ne scay pas comme je suis avec les Pères Jésuistes depuis que je leur ay fait perdre l'espérance qu'ils avoient que la seigneurie des terres que j'ay employées a former ces vilages, tourneroit à leur profit, mais je scay qu'on m'asseure qu'ils en ont mal au cœur. Cependant ils ont la prudence de n'en rien tesmoigner. Ils avoient en leurs papiers un ancien contract de concession de deux lieües de front sur quatre lieües de profondeur au sud, et vis à vis de l'Isle de Montréal. Ils m'ont demandé permission de cultiver cette terre, et d'y former un establissement pour eux. Je la leur ay accordée après en avoir communiqué avec M. de Courcelle, mais soubs le bon plaisir du Roy et à condition qu'ils obtiendroient sur ce que j'ay fait l'agrément de Sa Mat^té. Il dépend de vous, Monseigneur, de la leur faire donner, ce que j'estime que vous pourriez sans blesser les intérests du Roy, si l'Estendue ne vous paroist trop grande, les obligeans cependant à prendre des lettres patentes de Sa Mat^té à cause de l'hospice qu'ils y veulent bastir.

Ce que j'ay découvert de mes yeux, tant dans le voyage que j'ay fait l'hyver, que dans la visite des postes avancés durant le printemps dernier, m'a fort confirmé dans l'espérance que les charpentiers envoyez par Monsieur Colbert de Terron, m'avoient fait concevoir, que la Nouvelle France fourniroit à l'ancienne beaucoup de bois propres à la construction de ses vaisseaux.

Outre les membres et le bordage, toutes les apparences veulent qu'on y trouve de fort bonnes mastures y ayant de fort beaux sapins, espinettes, et pins rouges, de quoy faire des planches de pins de telle longueur, et espesseurs qu'on désirera pour les haults, les pons, et les chambres des vaisseaux, des baux et du bois pour les termes. Si les vaisseaux qui sont venus icy cette année avoient esté ouverts par leurs deriers, j'aurois envoyé pour espreuve de toute espèce plus abondamment que je n'ay fait, mais il a fallu me contenter de faire charger une flute hollandoise de ce qu'elle a pû recevoir et de mettre sur un autre vaisseau par *la Ste Barbe* tout ce que j'ay pu de mastreaux, d'espars et de Damoiselles que Monsieur Colbert de Terron m'a fait sçavoir luy estre très nécessaire pour ses atteliers vivans, Les magazins du Roy s'en trouvant desfournis. Il me reste du bordage que je n'ay pû faire embarquer non plus que plusieurs mâtreaux, espars et damoiselles que je conserveray et auxquels je feray joindre ce que je pourray d'autres bois pour les faire passer l'an prochain au lieu que m'indiquera Monsieur de Terron. Si j'estois bien riche j'aurois asseurement l'avantage de mieux respondre à vos intentions

mais en vérité mon bien ne peut soustenir mon zèle. Il ne faut pas que je finisse cet article sans vous faire connoistre que ce pays n'est pas moins estimable en cette partie, s'il ne vous fournit pas présentement tous les bois qu'on vous dit qu'il nourrit comme jusques icy on n'a fait qu'efleurer que ce qui borde le fleuve de St Laurens, que les chemins ne sont pas encore ouverts pour passer dans les terres, et en tirer les bois propres à la construction d'un vaisseau, on doit espérer que le transport s'en rendra cy après naturellement facile, quand les habitans auront formé les communications de colonie à autre en ouvrant des chemins, et nettoyant les Rivières embarassées, Ce que présentement par application particulière et dans cette seule veue de profiter des bois, on ne pourroit faire qu'avec grandes despenses. L'Espérance que je puis donner au Roy avec un juste fondement est que, lorsque les forests de l'ancienne France seront altérées, ce pays luy fournira ce que Sa Maté ne trouvera plus chez elle. Et pour prévenir la dissipation qui se pourroit faire des bois propres à sa Marine, je feray de très rigoureuses deffenses de couper, non seulement ce qui se trouvera en corps de Chesnaye, mais mesme les arbres qui seront espars dans l'Estendue des concessions et qui seront de quelque utilité à la marine et pour faire observer ces deffenses, j'establiray des esgards dans tous les quartiers. En un mot, je feray de tout mon mieux pour que dans la succession des temps ce pays puisse donner au Roy ce que Sa Maté est obligée d'envoyer chercher chez les Souverains de la mer Baltique.

Je ne diray plus rien de la culture du chanvre et du lin, n'estant que trop persuadé par les espreuves qui se sont faites que ce pays en peut produire tant et plus, et fort bon. Si vous avez la curiosité d'en voir quelques brins j'en ay fait prendre par mon secrétaire comme de toutes les autres productions de ce pays sur lesquelles j'ay l'honneur de vous escrire. J'ay receu cinq barriques de graine que je feray distribuer avec la précaution que j'ay accoustumé de prendre, de faire rendre semence pour semence. Je demeure tousjours persuadé que la rareté du fil en ce pays introduiroit l'abondance de cette plante.

La mine de charbon de terre qui est au Cap Breton, dont on vous porte un essay, pour que vous en connoissiez la bonté, est si abondante, à ce que m'asseurent ceux qui en sont venus cette année, qu'un vaisseau du port de cent cinquante tonneaux peut s'en charger en huict jours de temps. Celle de Québec, dont j'ay fait faire la première ouverture, prennant son origine dans la cave d'un habitant et se conduisant soubs le chasteau de St Louis, ne peut à mon sentiment s'exploiter qu'avec risque d'endommager led. Chasteau qui est sur l'Escors de la Roche qui couvre cette mine. J'essayeray néantmoins de la trouver en biaisant parce que nonobstant qu'il y en ayt une très bonne au Cap Breton, les vaisseaux qui arrivent à Québec s'y chargeroient avec plus de facilité qu'ils ne feroient ailleurs.

Un père Jésuiste venu cette année des Outaouk a raporté un petit morceau de cuivre tiré à ce qu'il m'asseure d'une roche qu'il a veu plusieurs fois dans le lac des Hurons, mais la distance d'icy la est si grande qu'on n'oze se promettre d'en tirer de grands avantages, cependant il la dit et très pure, et très abondante; on vous porte ce morceau pour que vous en connoissiez le carac.

On vous porte pareillement le Rolle le plus exact qui s'est pû faire de tous les habitans de tous âges et de tous sexes qui composent cette colonnie. Je l'ay fait moy mesme des habitations de Mont Real, des Trois Rivières, du Cap de la Magdelaine et de tous les lieux qui sont audessus de Québec, visitant tout de porte en porte. J'aurois passé dans toutes les maisons et cabannes de ce qui est sur le fleuve au dessous de ce lieu, si ma santé me l'avoit permis, pour m'informer en tous lieux

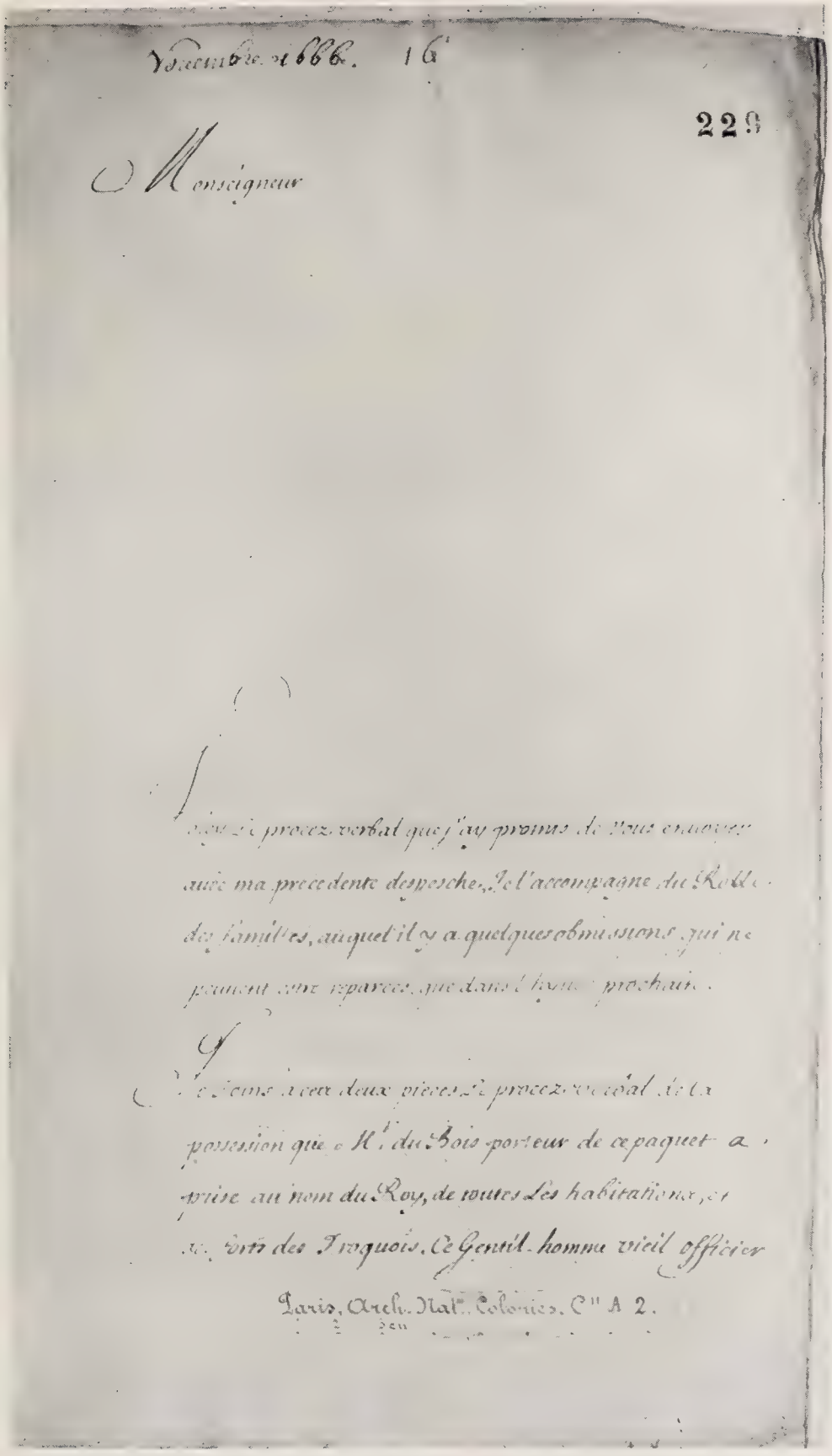

Decembre 1666. 16

229

Monseigneur

Je vous envoye le procez verbal que j'ay promis de vous envoyer
avec ma precedente despesche. Je l'accompagne du Rolle
des familles, auquel il y a quelques obmissions qui ne
peuvent estre reparées que dans l'hiver prochain.

Je vous envoye aussi deux pieces touchant le procez verbal de la
possession que M. du Bois porteur de ce paquet a
prise au nom du Roy, de toutes les habitations, et
terres des Iroquois. Ce Gentil-homme vieil officier

Paris, Arch. Nat. Colonies. C11 A 2.

LETTRE DE TALON AU MINISTRE COLBERT

(Voir pages 53 et 54)

ayant autrefois commandé l'artillerie en Italie, et
en France le Regiment d'Estré, et depuis qu'il est icy
avec moy tres utilement seruy en toutes occasions, ne lieuen
au on eust quelque consideration pour luy, pour quoy je
vous demande tres humblement, Monseigneur, l'honneur
de vostre protection, Il a fait le voyage avec Messieurs
de Tracy, et de Courcelle Chargé de la distribution des
vivres, des bateaux et Canots, des munitions de guerre, et
du passage des Riuieres, et en tout il s'est tres dignement
acquitté de son deuoir. Je l'ay jusques icy entretenu
agir dans les forts, et partout ailleurs, ou je ne puis me
nommer en personne. Ce Gentilhomme est celuy que j'ay
chargé de mon billet, pour recevoir du Tresorier ce qu'il
vous ordonnerez.

Si vous me faites la grace de m'envoyer mon congé, et que
vous voulutez entretenir icy vne personne de la part du Roy
qui soit seulement chargée de la police, et des finances
Je sçay que Monsieur de Tracy vous propose Mr. de Rem
son Secretaire, souffrez, Monseigneur, que je vous le
propose aussy, pour ces deux chefs, pour lesquels Je luy
nomme tout le talent necessaire, outre que je luy crois en

Paris, Arch. Nat., Colonies. Cn A 2.
1 2 3cm

son fond de probité.

Je me suis trouvé necessité d'employer la mesme somme du produit de la ferme, que le Conseil employoit les années precedentes, tant pour acquitter les pensions, et charges Indispensables du pays, que pour les autres despenses a faire pour le service du Roy, et la conservation de la Colonie. Sur quoy j'ay donné mon Certificat au Commis de la Compagnie, j'ay mesme encore esté obligé d'employer à cet usage le fonds du droict de dix pour cent qui s'est trouvé receu. Je dresseray un Estat de cet employ, lorsque j'auray satisfait les gens de mestiers, qui reviennent des forts, et les Matelots du pays qui retournent de la navigation. Je vous supplie très humblement d'approuver ce que j'ay fait en cela, comme je dis par pure necessité. Pensez s'il vous plaist, Monseigneur, que les trois voyages qui se sont faits aux Iroquois, n'ont pu se faire sans despense.

MARINE DEPOT

La Barque que j'avois envoyée à la pesche des Loupes marins, est retournée chargée de six vingt graisses. Un seul de ces animaux s'est trouvé si gros, que quatre

Paris, Arch. Nat., Colonies. C11 A 2.

230vo

hommes ne pouvoient le leuer de l'eau, on peut sans doute en faire de l'huile abondamment pour en charger quelque nauire, ou le rapor des pescheurs est peu veritable.

Monsieur Colbert de Terron m'a envoyé icy deux chaudières a Brasserie. Je vous supplie, Monseigneur, d'auoir la bonté de me les accorder a telle condition qu'vous plaira, soit que je parte, soit que je demeure. Je feray de mes deniers la despense de la brasserie qu'il faut basti pour les placer, et cela me sera de quelque Vtilité. Cependant de quelle maniere vous en ordonnerez je me tiendray esgallement obligé. Je suis auecque le respect que je dois

Paris, Arch. Nat., Colonies. C11 A 2.
1 2 3 cm

Monseigneur

Vostre tres humble, tres obeissant et tres obligé seruiteur

Allemand

a Quebec le xvi: 9bre 1666

des besoins particuliers des familles et y faire la fonction de Père commun, ainsy que vous me l'avez commandé. Je vous promets de ne partir point d'icy que je n'aye, en ce point, satisfait à vos ordres. J'ay fait observer dans ce rolle ce que vous avez souhaitté sur les bestiaux et la quantité de terre mise en culture depuis nostre arrivée. Et je puis vous dire sans blesser la Modestie que je dois garder en parlant du lieu ou j'ay l'honneur de servir soubs vos ordres que depuis que Mess^s de Tracy et de Courcelle sont arrivez icy, ou pour parler plus juste, depuis que de ma connoissance vous donnez vos soins au pays, il a bien changé de face quant aux habitations et à la descouverte des terres. On regarde ce changement comme le fruict de vostre application que tous les habitans vous supplient très humblement de vouloir continuer.

Si Dieu vous conserve la vie autant que je le souhaitte vous aurez sans doute de la joye de voir de vostre temps, l'accroissement de ce pays et les avantages que l'ancienne France en pourra recevoir.

Le retour de quelques Pescheurs, ayant par les pesches ambulantes fait connoistre le profit qu'on pourroit faire par les sédentaires, m'a facilité le projet que je faisois d'en establir quelqu'unes et desjà nous sommes convenus quatre des principaux habitans et moy d'y travailler au printemps prochain. Si pour l'exécution de ce dessein, mon secrétaire vous demande quelques expéditions, je vous supplie très humblement, Monseigneur, de les luy faire accorder. Je juge bien avec vous, Monseigneur, que nous en ferons naistre l'envie à qui ne l'a pas aujourd'huy et que le bénéfice que j'ay fait trouver a neuf habitans employés par moy à la pesche de la morüe pour l'usage des troupes et po. faire le Commerce des Isles de l'Amérique méridionale servira d'un puissant apas.

J'ay bien du desplaisir de me sentir obligé de vous dire qu'au lieu de quatre cens bons hommes dont vous vouliez fortifier ce pays et favoriser les habitans par le traitté que le Roy a fait avec la compagnie, je n'en ay receu que cent vingt sept, très foibles, de bas âge et de peu de service. Je veux croire que les levées qu'on faisoit en france pour la guerre ont osté les moyens de mieux réussir à ceux qui ont esté employés dans le choix qu'ils ont deu faire de ces passagers. Peut estre ont ils cru nous récompenser par l'envoy des filles, puisque au lieu de 50 que vostre despesche me fait espérer on nous en envoye quatre vingt quatre de Dieppe et vingt cinq de la Rochelle, sans comprendre les enfans que les chefs de familles ont amennés avec eux. Je m'asseure qu'ils n'ont pas considéré que vous me procurez un grand secours quand sur un grand nombre de passagers vous me donnez un Recouvrement considérable à faire des avances qu'ils ont receües en France, et qu'eux me chargent d'une double despense et pour la nourriture et pour le mariage d'un double nombre de filles de celuy qu'ils devoient m'envoyer. On a fait entendre à la plus part en france que le Roy leur faisoit plus de cent escus de mariage, particulièrement à celles qui sont de quelque naissance et qui se trouvent au nombre de quinze ou vingt, plusieurs bien Demoiselles et assez bien eslevées. Si j'ay quelque industrie je l'employeray à soustenir vostre ouvrage, quoy que les commis de la Compagnie m'en retranchent fort les moyens.

Bien que tous les chevaux soient heureusement arrivés, je ne puis m'empescher de vous dire que ceux qui ont esté employés pour en faire l'achapt ont mal fait leur devoir quand ils ont acheptez qulques bestes de neuf ans. Le Roy n'espargnant point sa bourse pour ces despenses, qu'il regarde comme très utiles, ceux qui sont employez de la part de la Compagnie devroient n'espargner pas quatre ou cinq pistolles sur chaque teste pour le p^er achapt.

Je dis le mesme des brebis car, outre qu'elles sont très foibles et d'un petit corsage, on ne s'est pas précautionné contre la malice d'un berger qui, au récit de celuy qui en a esté chargé, en a empoisonné vingt, de quoy le conducteur m'a donné son procès verbal que j'envoye à M. de Bechameil et avec lequel je m'entends sur ce fait comme sur tout ce qui regarde la conduite des gens employez par la Compe qui demande quelque réformation, afin de ne vous renvoyer pas cet embarras. Je vous tairois fort volontiers ces choses, si le silence ne nourrissoit ces sortes de désordres fort préjudiciables à l'establissement que vous projettez.

Le dessein que vous faites de tirer trois ou quatre cens suisses des cantons Catholiques pour les faire passer icy, réjouit d'autant plus les habitans de Canada qu'ayant receu cette année des hommes fort foibles, ceux que vous leur faites espérer ont de grandes dispositions a un travail fort utile; quant à moy je suis persuadé qu'un homme de cette nation en vault du moins deux de la nostre pour ce qu'on fait en ce pays. Un seul de la mesme nation qui se trouve icy s'est mis par le fruict de son travail en estat de faire construire des vaisseaux et j'en ay desja achepté un de luy pour lequel je luy ay payé deux mille livres.

Je vous remercie très humblement de ce que vous n'avez pas improuvé que j'aye consommé dans les deux premières années le fond de la ferme sur le pied que je l'ay trouvé arrivant en ce pays, n'ayant pû me dispenser d'en user ainsy à cause des charges extraordinaires qu'il m'a fallu soustenir. Peut estre ne vous a on pas bien informé quand on vous a dit qu'avant la concession faite à la Compagnie on n'employoit que 20m ll. pour satisfaire aux charges dud. pays puisqu'en mille six cens soixante quatre courant à 65 on a consommé outre tout le produit de la ferme de 46500 ll. la somme de 30 ou 40mll. qui furent envoyés par sa Maté pour le secours extraordinaire du Canada. Je réduiray à l'avenir toutes les despenses de ce pays à la somme que vous fixez et bien loing de vous demander des augmentations pour les despenses qu'il faut que je soustienne, je les mettray volontiers au dessous si par mon œconomie je le puis, quoy que je trouve icy force esprits portés à la despense qui ne peuvent souffrir que je mesnage ce que le Roy a fait remettre dans ses magazins qu'on voudroit que j'espuizasse tout d'un coup, soubs prétexte que ce qu'ils enferment est destiné pour la subsistance des troupes.

Puisque Monsieur Pussor doit faire son rapport au Roy du procez verbal dressé sur les dettes de la communauté de Canada qui luy a esté cy devant envoyé, je dois attendre l'estat de la liquidation desd. debtes et cependant je mettray en pratique les moyens que j'estimeray, avec les principaux du pays, les plus convenables pour empescher que cette communauté ne contracte de nouvelles dettes.

L'exemple a quelque force puisqu'un habitant pour avoir veu un vaisseau construit en Canada prépare de la matière pour en mettre sur le Chantier un pareil à celuy que j'ay fait faire pour s'en servir à la pesche au bas du fleuve de St Laurens. Je suis en pourparler avec ce mesme habitant et deux autres, presques de sa force, pour leur faire entreprendre pour leur compte et celuy de M. de Courcelle un vaisseau du port de trois à quatre cens tonneaux, offrant d'entrer dans la despense que demande cette entreprise, de mesme que dans celle du commerce a establir avec les Antilles ou ce vaisseau pourra porter ce que ce pays cy produit et qui manque à l'autre. A ce propos je dois dire que ce mesme marchand et moy nous servant du Retour d'un vaisseau de la Compagnie qui va, avant que de Repasser en france, en l'Amérique méridionalle, envoyons aux Antilles du saumon et de l'anguille sallés, de la morüe verte et seiche, des pois blancs et verts, des planches, du merin, de l'huile de loup marin, et quelques mastreaux qu'on dit y estre recherchés, le tout

pour faire des espreuves et ouvrir le chemin au commerce que les habitans de Canada n'ont point encore trouvé.

Si les Espagnols sont en guerre avec le Roy et qu'ils continuent d'envoyer l'an prochain leurs vaisseaux à la pesche dans les bayes de l'Isle de Terreneuve, Cap Breton, et autres lieux voisins, ainsy qu'ils ont accoustumé de faire, j'estime qu'on pourroit employer utilement le vaisseau que j'ay fait construire à leur faire la guerre, d'autant plus qu'on le peut monter de quatre pièces de fonte que je fais faire icy par un fondeur assez habile en son mestier et de quelques autres pièces de fer. On pourroit mesme aussy armer en guerre le vaisseau du Marchand dont je viens de parler, qu'il m'asseure pouvoir estre fait au mois de Juillet prochain, mais pour une entreprise de cette nature il faut non seulement l'agrément du Roy, mais je crois quelque commission particulière.

Pour toutes les raisons pressantes que vous avez déduites dans vostre despesche, on ne peut trop travailler à engager dans le mariage les filles d'âge nubile, puisqu'elles engagent à mesme temps leurs parens à demeurer fixement dans le pays dans leqeul elles prétendent faire leur establissement perpétuel; aussy ne perd-on pas un moment à seconder vos intentions en ce point, et il n'est presque pas de jour que je ne signe plustost deux contracts qu'un. Et vous ne serez pas fasché d'apprendre qu'entre ceux qui se sont liez à ce pays par le sacrement se trouvent trois charpentiers de navire, des quatre que Monsieur de Terron avoit icy envoyés.

Quoy que je scache fort bien que vous estes surchargé de despenses je ne puis m'empescher de vous dire qu'il y a icy sept ou huict filles des plus apparentes familles de Canada, mais si peu accommodées, que l'âge du mariage se passe fort en elles pour n'avoir pas de bien qui invite quelques officiers à les rechercher; si vous aviez la bonté de secourir ce nombre de cinq ou six mille livres, on pourroit faire cinq ou six mariages qui réveilleroient l'espérance d'autant de familles abattues.

L'illustre et rare exemple que le Roy donne par sa piété, partout ou Sa Majesté se porte, me persuade assez ses saintes intentions sur le culte qu'on doit à Dieu et le respect à son Esglise, pour ne rien obmettre de ma part à m'y conformer, et les faire bien valloir auprez de tous ceux sur lesquels Sa Ma^té^ m'a fait l'honneur de me donner quelque autorité. J'oze espérer que les intérests de Dieu se traitteront icy de manière que vous n'en recevrez aucune juste plainte, je dis juste, parce que je scay qu'on peut bien vous en faire qui n'auront pas de fondement, sur tout quand on voudra confondre la jurisdiction Magistrale avec l'Esclésiastique. Ce que je scay que vous ne souffrez pas.

Le Chasteau de Québec estant planté sur l'Escors d'un Rocher, et ayant dans son voisinage un terrain fort inesgalle, ne peut estre à mon sens régulièrement fortifié, et tous ceux qui ont la théorie ou la pratique de la fortification, qui en ont considéré l'assiette, tombent d'accord qu'on ne peut y faire que quelques légères chicannes, que je remets au printemps prochain, cette saison favorisant mieux que toute autre les ouvrages de terre. Si vous regardiez ce poste (asseurement le plus important du Canada à cause de la rade, et de l'abord des vaisseaux) comme un plan destiné à quelque chose de grand, il ne faudroit pas s'arrester à ce réduit capable de cinquante ou cent hommes, tout au plus; mais remontant au dessus et à la hauteur d'une montagne qui le commande, on peut bastir un fort sans destruire celuy cy qui sert à la conservation du havre. Cependant, en attendant vos ordres et pour soustenir le dessein que vous avez de le fortifier et le munir suffisamment de tout, j'y feray mettre les dix pièces de canon qu'on sauva l'an passé

à Gaspé. J'y feray pareillement remettre pour quatre mille livres de munition de guerre que j'ay achepté, par l'avis de M. de Tracy, de M. l'Evesque de Pétrée qu'il a eu en compensation de quelque argent que luy devoit l'ancienne compagnie, le prix desquelles je mesnageray sur les fonds dont vous me laissez la disposition sans vous engager à d'autres despenses.

J'estime que si la découverte qu'on a faite dans la baye de St Paul d'un terrein qui se trouve boulversé par les tremblemens de terre & meslangé de salpestre, répond à nos espérances on pourra fournir de poudre non seulement le Canada mais encore en donner au dehors, pourveu que nous trouvions le souffre.

Je vous remercie très humblement de la grâce que vous m'avez obtenue du Roy, en m'obtenant le dom de deux chaudières, desquelles je me serviray à faire une brasserie dont le public recevra beaucoup de soulagement, au sentiment des plus nottables du pays qui m'ont fait de grandes instances pour que je commençasse cet ouvrage. Outre que la bierre est saine et qu'elle espargnera plus de cent mille livres, que le vin et l'eau de vie emportent chaque année, elle excitera l'habitant au travail de la culture de la terre, parce qu'il sera asseuré de la consommation du surabondant de ses grains qui s'employera à cette boisson.

Comme il n'y a pas icy de Roturier qui voulust prendre des terres couvertes de bois à condition d'en rendre quelque partie défrichée, j'ay estimé qu'il falloit faire une seule fois la première despense en faisant préparer quelque estendue de terre pour estre distribuée auxd. Roturiers à condition d'en rendre autant dans l'espace de quatre années ou plus, Ce qui pourroit aysément se pratiquer à l'esgard des familles nobles qui passeroient de france icy et successivement perpétuer ainsy cette avance avec son remplacement. Je travailleray cependant pour lesd. familles selon l'ordre que vous me donnez. Et pour mieux faire valoir le moyen que vous me proposez pour faciliter l'establissement de ces Gentils hommes en leur accordant le bien des personnes qui meurent icy sans héritiers, j'estime qu'il seroit bon que le Roy par une déclaration donnast l'exclusion des successions aux parens de france qui se voudroient déclarer héritiers, ou que vous approuvassiez que j'en fisse rendre un arrest du Conseil Souverain de ce pays, le Procureur général le requérant, si vous ne jugez que cette exclusion pourroit esloigner les habitans de l'ancienne France d'assister de leur bien ceux de la Nouvelle leurs parens.

Si vous continuez dans le dessein de faire passer icy quelques Demoiselles Françoises de belle et noble éducation, six ou huict suffiront à mon sens pour la première année, parce que desja dans celle cy j'en ay receu quinze ou vingt qu'on dit estre d'assez bonne naissance et qui asseurent avoir esté recommandées par la Reyne et par Madame, ce qui n'a pas empesché qu'elles n'ayent esté très maltraitées par leur conductrice qui leur a friponné la moitié de leurs hardes.

Les Pères Jésuistes auxquels j'ay fait un espèce de reproche, civilement néantmoins, de n'avoir pas jusqu'icy donné l'application qu'ils devoient à la politesse du naturel des sauvages, et à la culture de leurs mœurs, m'ont promis qu'ils travailleroient à changer ces Barbares en toutes leurs parties, à commencer par la langue. Vous verrez à quoy le supérieur du Séminaire de Mont Real s'engage par un escrit cy joint. J'estime que si vous consentez que je luy promette de la part du Roy que ses ouvriers ne seront pas inquiettez à l'avenir, en tenant escole pour l'instruction desd. sauvages, on aura beaucoup fait pour les desprendre de leur humeur farouche et que l'Emulation se mettant entre eux et lesd. Pères Jésuistes, ils travailleront à l'envie à la perfection de leur ouvrage.

Le fond de la subsistance des troupes qui sont icy, ne se faisant pour chaque

année que de Janvier en Janvier, m'oblige tous les ans à faire de grands emprunts pour attendre l'arrivée des vaisseaux qui ne paroissent ordinairement icy qu'au mois de Juillet. La lettre de change que vous eustes la bonté de faire acquitter la première année me donna de la facilité et cependant il n'en cousta pas davantage au Roy. Je vous supplie très humblement, Monseigneur, d'ordonner que du fond destiné pour l'an 1668 on en remette sur mes billets la somme de dix mil escus dont je tiendray compte et dont mon secrétaire a ordre de se servir, partie à aquitter les lettres de changes particulières que j'ay données pour les emprunts que j'ay faits, partie pour achepter les matéreaus, outils et denrées que j'estime les plus nécessaires po. distribuer aux soldats qui s'habitueront icy. Et comme mon successeur n'aura peut estre pas les mesmes moyens que moy pour prévenir les besoins des troupes que vous pourrez laisser icy, j'estime qu'il seroit très à propos et pour le service du Roy et pour n'incommoder pas le pays, de faire en l'année 1668 le fond de la subsistance desd. troupes pour l'année 1669, au moins des six premiers mois. Si vous prenez ce party, mon secrétaire employera le fonds que vous luy ferez remettre en l'achapt des vivres et autres denrées nécessaires à leur usage, conformément à l'estat que je luy ay donné.

Après vous avoir bien parlé de plusieurs officiers qui servent icy avec beaucoup de zèle, je ne puis vous taire sans blesser nottablement le service du Roy que M. de Lafredière, Capitaine et Major au Régiment de Carignan, et neveu de M. de Salière, a donné lieu par ses violences a plusieurs plaintes qui nous ont obligé M. de Tracy, M. de Courcelle et moy à luy conseiller son retour en France sans en venir à une voye moins douce. Et comme il a fortement opignastré son séjour en ce pays contre nos sentimens, voulant soustenir po. justice ce qu'il avoit fait avec emportement, troublant le repos de la Colonnie de Mont Real, M. de Tracy a jugé qu'il estoit du service de Sa Ma^té^ de luy donner un ordre de partir auquel cependant il ne vouloit pas obéir, appuyé de Mr de Salière, son oncle, qui par son chagrin et sa mauvaise humeur, nous donne icy beaucoup de peine, et nous fait de grands obstacles aux establissement que vous m'ordonnez d'y faire en faveur des officiers et soldats. La coppie de cet ordre mise au bas de nostre sentiment est cy jointe, pour que vous connoissiez nostre procédé (peut estre trop modéré) et les informations faites après l'ordre donné par M. de Tracy sont entre les mains de mon secrétaire. Je scay que led. S^r^ de la fredière prétend trouver auprez du Roy de grands appuys pour faire condamner nos conduites, quelque mauvaise qu'ayt esté la sienne, mais je scay qu'estant le protecteur des troupes vous ne l'estes pas moins des peuples. Du jugement que le Roy portera sur la conduite de cet officier despend la seureté et la tranquilité des Colons du Canada et le maintien de l'autorité des supérieurs qui se trouvent dans des pays aussy esloignez qu'est celuy ou cette seule autorité les sauve de l'Insulte des inférieurs et leur donne les moyens de faire avec succez le service de Sa Ma^té^. Je parle icy plus pour mon successeur que pour moy, qui espère mon congé par vostre entremise. En vérité si vous désirez qu'il réussisse il est bon de luy donner toute l'autorité qui se peut.

J'envoye d'icy à Poitiers cent peaux d'orignal, choisies po. les y faire passer en buffles, si elles s'y passent bien, je les feray porter à Paris, pour que vous y voyez cette espreuve qui vous donnera peut estre envie de faire un magazin de réserve de dix ou quinze mille buffles pour la cavalerie du Roy. Cet amas se pourroit faire icy avec beacoup d'oeconomie.

Les Demoiselles qui sont venues de France cette année se louent fort du traittement qu'elles ont receu de Mess^s^ de la Comp^e^ à Rouen, à Dieppe et en rade, mais

elles m'ont fait de grandes plaintes de celuy qu'elles ont reçeu sur mer, et elles m'ont asseuré que du moment qu'elles ont esté soubs la voile, elles n'ont reconnu ny honnesté ny humanité, dans les officiers de leur bord, qui les ont beaucoup fait souffrir de la faim, ne leur donnant qu'un léger repas le matin, et le soir pour souper un bien peu de biscuit sans aucune suite. Il seroit à mon sentiment à propos que les gens de leur sexe et de leur qualité eussent un Conducteur sage et autorisé pour leur faire donner les choses nécessaires; elles escrivoient toutes ce mauvais traittement à leurs correspondants, mais tant que j'ay pû j'ay destourné ce coup pour l'obstacle qu'il auroit formé au dessein que vous faites d'envoyer l'an prochain des demoiselles bien choisies et je feray d'ailleurs tout ce que je pourray pour charmer leur chagrin.

La fondation de l'Hospital de Québec estant assigné sur les coches d'Orléans suit la condition de cette ferme et pour cette raison led. Hospital a besoin pour son soustien de vostre protection. Ce mesme hospital vous demande par grâce le fret des provisions qui luy sont envoyées de france qui peuvent estre de huict à dix tonneaux, si vous luy faites accorder elle luy donnera plus de facilité à recevoir et nourrir plus grand nombre de malades. J'ai fait jusques icy tout ce que j'ay pu po. le soustenir et sans vous demander d'autres secours pour luy je continueray à l'ayder des fonds que tous les ans vous me faites la grâce de me confier.

Pour ne rien obmettre de ce qui peut contribuer à l'establissement de ce pays, j'expose la pensée qui me vient qu'il y a en france beaucoup de gens sans qualité qui possèdent de grands biens et qui sacrifieroient quelque somme considérable à l'aquisition d'un tiltre ou pour eux ou pour leurs enfans. Le Roy ne pourroit il pas sans blesser ses intérests, tiltrer icy des terres de Chastelenie, Baronnie, Vicomté et autres de plus grand caractère, si Sa Ma^té^ le trouvoit à propos, à condition que ceux en faveur desquels elles seroient distribuées formeroient à leurs depens, un, deux ou trois vilages et plus selon la dignité du tiltre. Je me souviens qu'une proposition me fut faite en france qui quadroit fort avec cette pensée qui vous est aisé de rejetter si elle ne vous paroist pas praticable.

Quand on doit estre une année toute entière sans vous rendre compte, et qu'on est sur le point de quitter un pays pour l'establissement duquel on doit encore travailler quelque temps, et passer à un autre, on ne peut se deffendre d'estre un peu prolixe. Vous devez, Monseigneur, le pardonner et l'imputer au zèle qu'on a de ne rien laisser d'imparfait après soy. Je ne fais pas d'instance auprès de vous pour obtenir du Roy le congé que Sa Ma^té^ me promet pour l'an prochain, par la lettre qu'elle m'a fait l'honneur de m'escrire dans le courant, puisque vous mesme par vostre despesche avez eu la bonté de me le faire espérer. Je l'attendray, Monseigneur, pour retourner en l'ancienne france, et n'y faire toute ma vie que ce qui vous plaira. Et cependant je vous asseureray que personne n'est avec plus de respect que moy,

Monseigneur,

Vostre très humble, très obéissant et très obligé serviteur,

TALON.

A Québec le XXVII octobre 1667 (1).

---

(1) Archives Nationales, Colonies. C^11^ A. 2.

LETTRE DE TALON AU MINISTRE COLBERT (29 OCTOBRE 1667)

Talon demande à Monseigneur Colbert:

Une lettre de cachet po. Le congé de retourner en France, si le Roy l'a ainsy agreable.

Si sa Majesté Laisse des trouppes en Canada en corps de Compagnies, que Les ordres pour celles qui resteront soient expediez en blanc. Estimant qu'il est a propos d'y faire rester celles des Capitaines qui s'y seront engagez, ou voudront s'y engager par L'habitation, ou Le mariage, Et que ces ordres expliquent que sa Mat^té entend que Les officiers subalternes des compagnies qui devront retourner en france, Lesquels seront ou mariez ou habituez eschangeront Leurs places avec ceux de mesme Rang des Compagnies qui resteront en ce pays.

Qu'il soit deffendu a ceux qui seront chargés des Levées des Passagers po. Le Canada d'envoyer aucun homme qui ne soit au dessus de 16 ans et audessous de quarante parce que tout ce qui est audessus de l'un de ces aages et au dessous de l'autre ne peut accommoder ce pays et ne Laisse pas de couster au Roy.

Que pareillement deffenses soient faites d'en faire passer aucun fol, estropié, malade de maladies habituelles, ou fils de familles pris par force parce que ces sortes de personnes ou sont a charge au pays ou Le decrient.

La mesme regle pourroit estre observée a L'Esgard des Femmes et filles pour Les aages convenables a la generation, et surtout qu'elles soient choisies bien saines.

S'il trouvera bon qu'il soit expédié une Lettre de Cachet adressée a Talon par Laquelle sa Mat^té fasse connoistre qu'elle est bien informée qu'il y a des officiers de son Régiment de Carignan salliere qui secondent ses intentions avec chaleur dans les establissemens qu'elle fait faire en Canada, et qu'il y en a d'autres qui n'ont pas La mesme chaleur, et qu'elle veut et entend que tous travaillent esgallement a me faciliter Les moyens d'establir icy Leurs soldats et qu'elle aura beaucoup d'esgard au tesmoignage que j'auray L'honneur de Luy rendre sur Le service et Le merite de chaque officier.

Que d'ailleurs elle fera plus de consideration d'une compagnie qui retournera foible en France si Le Capitaine emporte avec soy un certificat qui justifie a sa Mat^té qu'il aura laissé beaucoup de ses soldats en Canada, que d'une autre qui repassera forte.

Si en conformité de cet article Il n'estime pas a propos de faire escrire sur le mesme sujet Une Lettre a M. de Salliere par Laquelle sa Mat^té Luy commande de m'ayder de toutes ses forces en tous ces Establissemens s'adressant en sa personne a tous Les officiers du Corps pour Le mesme Effet.

S'il approuve qu'on fasse amas de peaux d'orignal bien choisies.

S'il a agreable de faire remettre entre Les mains de Patoulet mon secretaire La somme de dix mille Escus faisant partie du fonds que le Roy aura fait pour La subsistance du Regiment de Carignan saliere durant L'année 1668, attendu qu'il a falu faire des emprunts pour La subsistance dud. Regiment durant Les six premiers mois.

S'il aura pareillement agreable de Luy faire remettre par avance Le fond qui sera destiné po. La subsistance des troupes qui resteront en Canada durant Les six premiers mois de l'année 1669 Et en ce cas expedier un ordre pour qu'a La Rochelle on fournisse quelque vaisseau po. Le Transport des vivres et denrées a l'achapt desquels Led. fonds sera employé.

S'il veut bien faire gratifier de Lettre de noblesse Les s^s Godefroy, Denys Le Moyne, et Amiot, quatre habitans de ce pays des plus considerables et po. Leur naissance et pour leur zelle au service de sa Ma^té, Cette distinction devant faire un bon effet mesme par l'Emulation qu'elle fera naistre dans Les familles.

S'Il n'estime pas a propos de faire expedier un ordre en vertu duquel on puisse faire passer d'icy en france toute personne de quelle conduite et qualité qu'elle soit qui blessera par sa conduite Le service du Roy.

Si Monseigneur Colbert ne voulant point changer L'ordre des finances en faisant Le fond de la subsistance de l'année ou des six premiers mois des troupes qui resteront en Canada en 1669, Veut que Talon se charge de faire faire cette avance sur son credit, avec asseurance de remboursement, sur Les certificats de son successeur.

Si sa Ma^té a agreable que Les Esclésiastiques du seminaire de St Sulpice demeurans a Mont Real portent L'Evangile aux sauvages et Les Instruisent en tous Lieux.

Si sa Majesté aprouve ou condamne qu'on traitte des boissons aux sauvages et si elle desire qu'on Les mette sur Le pied des reglemens françois.

Si Le Roy continuant d'envoyer des filles en Canada il n'est pas a propos d'achever Le bastiment qu'on a commencé de bastir pour Les recevoir pour La perfection duquel il faut environ mille escus.

Un reglement sur La contestation formée entre Les officiers des troupes du Roy et Les Margueliers de L'Esglise de Quebec sur les honneurs de L'Esglise que M. de Tracy n'a pas trouvé a propos de regler de son temps.

Si Le Roy entend qu'on ne fasse aux prosnes des Paroisses aucune publication d'ordonnance consernant son service, pas mesme d'aucun acte de ceux qui demandent cette formalité pour Valoir en Justice, conformement a deux ou trois articles de la Coustume de La Vicomté de Paris que Sa Majesté veut qu'on observe en ce pais; cette question Roule sur la difficulté qui a esté faite par M. L'Evesque de Petrée sur une affaire de cette nature.

TALON.

fait a Quebec le XXIX octobre 1667 (1).

LETTRE DE TALON AU MINISTRE LOUVOIS
(19 octobre et 19 décembre 1667)

Monseigneur,

Il ne se peut faire que M. de Tracy, vous rendant compte de son voyage de l'Amérique, ne vous ayt particulièrement informé de la disposition en laquelle il a laissé le Canada; ainsy, je me dispenseray d'en rien marquer. J'auray donc seulement l'honneur de vous dire qu'il n'y a eu, depuis son départ, aucun changement dans les quartiers où le mesme nombre de troupes est demeuré que mondit sieur de Tracy y avoit laissé, la seule compagnie des Portes ayant relevé à Montréal celle de du Gué dont le capitaine ne peut compatir avec un autre officier.

On a gardé le mesme nombre de forts avec le mesme nombre de compagnies et aparemment on ne retirera aucunes troupes desdits forts jusques à ce que vous

(1) Archives Nationales, Colonies. C^11 A. 2.

nous ayez fait connoistre si S. M. veut qu'on fasse une seconde irruption sur les Iroquois ou qu'on se contente de confirmer avec eux la paix pour en faire profiter les habitans dans la culture de leurs terres à l'avancement de la colonnie. Sur ce plan, j'ay pris mes mesures et j'ay fait porter des vivres et munitions dans lesdits forts pour tout l'hyver prochain.

Un party de quatorze Iroquois, qui avoient rôdé deux ans entiers autour de Tadoussac au nord de Québec, retournants à Agnez, a esté rencontrés par la nation des Loups nos alliez qui les ont tous ou tuez ou fait prisonniers. Ces coups, quoyque petits, humilient tousjours ces barbares.

La mort de M. du Prat, capitaine au régiment de Carignan-Salière, estant arrivée environ le mois de janvier 1666, fait que, la commission n'ayant esté donnée à M. des Portes qu'en 1667, il est demeuré dans les magazins du Roy de quoy faire la paye de ses appointemens; car quoyque j'aye esté bien pressé de faire des despenses fort utiles, je n'ay pas voulu qu'on toucha à ce revenant bon de 825 ll. seulement parce que le mois de janvier avoit esté payé à La Rochelle avant que les troupes partissent de France. J'attendray, Monseigneur, que vous disposiez de cette somme de laquelle j'ay fait espérer partie au lieut^t de ladite c^ie qui en a pris tout le soing imaginable et qui a bien de la douleur de n'avoir pu monter à la place de son capitaine (1).

J'ay fait vendre quelques denrées pour faire un fond pour les hautes payes et je continueray d'en user ainsy pour les satisfaire au moins pour partie, si je ne puis le tout. Je suis dans un pays qui demande un peu de prévoyance et d'oeconomie et je reconnois qu'il y a quelques gens qui voudroient une prompte dissipation parce qu'ils ne sont chargez de rien.

Pour ne pas faire une répétion ennuyeuse sur le sujet qui oblige M. de la Fredière, capit^ne au régim^t de Carignan-Salière, de retourner en France, je vous supplie très humblement, Monseigneur, après luy avoir demandé l'ordre sur lequel il retourne et avoir considéré le chemin qu'on luy avoit ouvert par le congé qui est au dessus dudit ordre, de vouloir vous faire faire lecture de ce que j'ay l'honneur d'escrire a Mgr Le Tellier de mesme que des informations qui sont cy-jointes. Je sçay que ledit s^r de la Fredière se plaint qu'elles ne sont pas dans les formes; mais il faut icy dire que quand M. de Tracy, M. de Courcelle et moy luy avons conseillé de repasser en France, on ne pensoit pas à faire des informations, parce qu'on ne pensoit pas à luy faire aucun mal, seulement, à guerrir par son esloignement celuy que les sujets du Roy souffroient icy de sa conduite. J'espère l'an prochain repasser en France. Si sur ce qu'il vous dira et que M. de Sallière, son oncle, pourra vous mander, vous suspendez vostre jugement, je suis asseuré que, par le compte que j'auray l'honneur de vous rendre de ce pays, vous demeurerez persuadé qu'on a eu pour luy autant de modération qu'il a eu d'emportement pour les colons et peu de déférence pour les supérieurs. M. de Tracy, qui a connu la conduite et de l'oncle et du neveu, peut vous la dire. Le premier — si ce qu'il a dit est cru — me perdra auprez de vous. Je ne me deffends pas là dessus; mais je dis seulement, parlant pour les colons de ce pays, que je sçay que vous estes le protecteur des troupes, mais que vous ne l'estes pas moins des peuples qui attendent leur appuy du Roy par vostre moyen contre les violences qu'on leur fait.

Pour rendre justice distributive à tous, il faut vous dire avec vérité qu'il y a des officiers très sages dans ce régiment; mais je puis dire aussy avec la mesme vérité

(1) En marge, de la main de Louvois: "En donner les 2 tiers au lt et le surplus au sr des Portes."

qu'il y en a quelqu'uns fort inquiets et ayant peu d'inclination à ayder aux establissemens que le Roy me commande de faire en ce pays. Comme on sçait que S. M. donne le prix à la vertu par vostre bouche ou vostre plume qui fait les expressions de ses plus véritables sentimens, j'estime que si vous me faisiez l'honneur de m'escrire et de me marquer dans vostre despesche la considération qu'elle fait de ceux qui me donnent des secours et apportent de la facilité aux choses que j'entreprends pour son service, cela produiroit un fort bon effet.

Ce pays commence à prendre une autre forme que celle qu'il avoit avant l'arrivée des troupes du Roy. Il se découvre en beaucoup d'endroicts et la résolution que forment plusieurs officiers de s'y habituer ne contribuera pas peu à son establissement. Desjà MM. de Contrcœur et du Gué, capitaines, et de Varenne, lieutenant, s'y sont engagez mesme par le mariage avec des filles du pays. Quatre ou cinq autres subalternes capitulent avec leurs maistresses et si vous tesmoignez par les premières despesches du Roy qu'ils se rendent agréables à S. M., non seulement en demeurant icy, mais mesme encore en invitant leurs soldats à y prendre party, j'estime que plusieurs ne retourneroient pas en l'ancienne France.

Si je n'estois bien persuadé que vous avez de plus agréables et de plus importantes affaires que ne sont celles du Canada, je vous en donnerois un destail dans lequel je n'obmettrois rien des moindres particuliaritez de ce qui s'y passe; mais il ne seroit d'aucune utilité. Je remetz à me donner l'honneur de vous informer moymesme de ce qui sera de plus considérable si vous avez la bonté d'appuyer auprès du Roy le congé que je supplie très humblement S. M. de m'accorder sans que je sorte de la soumission dans laquelle je dois estre à son esgard et qu'aura tousjours très esgallement au vostre

Monseigneur,

Vostre très humble, très obéissant et très obligé serviteur

TALON.

Québec le XIX 10bre 1667 (1).

LETTRE DU MINISTRE LOUVOIS À TALON (27 JANVIER 1668)

à Saint-Germain, le 27 janvier 1668

Monsieur,

J'ay reçeu la lettre que vous avez pris la peine de m'escrire le 19 d'octobre. J'ay veu parce qu'elle contient un plan assez exact des affaires de Canada et de la conduitte particulière des officiers. C'est une chose sans difficulté que les troupes doibvent apuyer les establissements qui se font par ceux ausquels le Roy a donné sa principalle autorité en ce pays là et que c'est un moyen d'obtenir des grâces de Sa Majesté.

Il est juste que le sieur des Portes et le lieutenant de la compagnie qui a esté donnée au premier par la mort du chevalier du Prat proffitent des appointements

(1) Archives de la guerre, Correspondance 463, pièce 13.

de la proposition pendant que la charge a vacqué. Et, comme le lieutenant a esté chargé du soin de la compagnie, pendant un long temps, vous pourrez luy faire deslivrer les deux tiers des 825 ll. qui ont esté mis en deniers revenant bons et le surplus au sieur des Portes.

Pour ce qui regarde les affaires généralles du Canada, je vous remetz à ce que vous en aprendrez par les lettres de monsieur Colbert et je me contenteray de vous asseurer que je suis... (1)

LETTRE DU MINISTRE COLBERT À TALON (20 FÉVRIER 1668)

De Paris, le 20 feb. 1668

Vostre Secre estant arrivé il m'a rendu vre memoire du 27e du mois d'octobr dernier et un avis pareilmt des 25, 26 et 27e du mesme mois Ensemb. un au. (autre) memoire concernant toutes les choses q. v. estimez necessre de resoudre p. le Canada suivant la constituon presente des affaires en ce pays.

Avant q. (que) d'entrer en matiere jestime ql est bon q. je vs informe des resolutin q. S. M. a prise tant a lesgd (l'égard) des troups & des offrs qui les commandent q. cy (celui) parllt (pareillement) de La Colonie qui l'ont obligée a y fr quelques reflexions.

Premiert. Elle envoye ses ordres pr fr revenir le Regiment d'Infanterie de Carignan Salières composé de 20 compnies et les quatre compagnies destachées d. corps de Pordou estans chambellé et Ligniers a L'Exceptin de quatre des d. Compagnies qu'elle laisse ds le Pays pr conserver les forts les pl. advancés et les pl. impts (importants) p. la garde des habitns et les garantir de L'Incursion des Sauvages et aue (autres) nation Ennemie en cas qls vinssent a rompre la paix qui le. (leur) a esté accordée, lesquelles quatre Compagnies sont choisies de celles dont les captn (capitaines) se sont desja mariez d. le pays ou qui seront en disption de sy marié.

Je vs informe encore q. le R. (Roi) seroit bien aise q. ts les soldat du corps de ces troup. shabituassent en Canada, et q. sa Maté sera autant et pl. satisfaite des Cptn (Capitaines) qui ayant d. le pays leurs Compnies en bon estat ne les ramèneront q. fort foibles en france, q des au. (autres) qui se feroient une affre de les fr repasser fort nombreuses. Et pr preuve de cela Sa Maté destine une soe (somme) considerb (considérable) ainsi q. vs le verrez cy dessous p. estre distribué aux soldats qui Sy marieront et habitueront aunt (autant) q. ceux dont les quatre Compagnies demeureront composés lesquels recevront leur solde c. (comme) cy devant.

Sa Maté a fait fonds pr la subsistance de vingt compagnies pendant neuf mois entiers cest a dire jusques au temps quelles reviendront en france et pr douze mois entiers p. les quatre autres qui demeureront en Canada. Les Directeurs de la Compagnie des Indes occidentales sestant chargez en recevant ce fonds de f. (faire) ts les preparatifs de vivres et marchandises necessres suivant le memre (mémoire) de vre Secre en qy (quoy) je le. (leur) ay f. connoistre ql estoit de grande consequence d'apporter beaucoup de prudence et de precaution En sorte que J'espère q. ces vivres et marchandises arrivant d. le pays vs aurez lieu d'en estre satisfait.

Sa Maté a fait fonds aussi p. vos appnts (appointements) et ceux de vre Secre p. les trois mois de l'année dernière qui vs sont deubs et p. neuf mois de la presente, et

(1) Archives de la guerre, Correspondance, vol. 212, fol. 388.

p. les mesmes trois mois de l'année dernière des appntS (appointements) de M. de Courcelles et p. douze mois entiers de l'année courante.

Elle a fait une gratiffon (gratiffication) de 1500 L. au Sr de La motte per (premier) Captn (Capitaine) du Regiment de Carignan Salieres Tant en employ de services ql a rendus en Canada ds la construction de forts q. ds les Expeditions q. ont esté ftes contre les Irocquois, q. du mariage ql a contracté dans le Pays et de la Resolution ql a prise de s'y habituer; Elle a ordonné de pl. la somme de six mil livres p. estre distribuée aux offrs des mesmes troupes ou qui s'y sont desja mariez ou qui s'y marieront cy apres afin de leur donner plus de moyens de sestablir et les mieux affermir ds la pensée ou ils sont de ne pl. revenir en france.

Elle a fait un au. (autre) fonds de Douze mil livres p. estre distribué aux soldats qui resteront aud. pays o. b. (ou bien) qui sy marieront autres q. ceux des quatre compagnies quelle y laisse, ces dernieres estant entretenus p. (par) le pyt (paiement) d. le. (leur) solde, Se remettant a vs du bon usage de cette soe (somme) q. sans doute vs trouverez considerb (considérable) et dont Lapplication estant bien fte ne scauroit manquer de produire de grds (grands) biens a l'advantage de la Colonie.

Elle a encore ordonné six mil livres p. apliquer a marier un nomb. de Demoyselles estant ds le Pays qui a cause de la pauvreté de leurs familles ne trouvent p. à se pourvoir qy (quoy) qui il y ait beaucoup d'Inconvenients a craindre d'une gratifficaon destinée p. un pareil sujet ainsi que je vs l'Expliqueray cy dessous; 1200 L p. celuy du meilleur habitant de ce Pays qui a quinze enfans et 800 p. laut. (l'autre) qui en a Dix (illisible). Elle a en ou. (outre) gratiffié M. L'Evesque de Petrée d'une soe de six mil livres p. continuer a lassister p. secourir sn Dyoceze fournir au besoin de sn Esglise et de sn Seminaire, Et enfin quarante mil livres p. estre employer a la levée de 180 hoes (hommes) et 80 fils depuis 16 jusq. a 30 ans et ny au delà, outre deux cent trente cinq q. la Compie y fera passer cette année et qui devoient estre passez lannée derniere. Douze cavales Deux estalons Deux gros asnes de Mirbalais et cinquante brebis a qy (quoy) l'on travaille en diverses provinces du Royaume Et l'on n'oublie rien p. rendre lembarqt (l'embarquement) prest de t. c. choses vers la fin du mois prochain.

Après vous avoir f. scavoir toutes les choses qui sont les fondts (fondements) de la prnte (présente) et l'applicaon que v. devez avoir p. le reste de temps q. vs. avez a demeurer encore en Canada, Je commenceray a rappe. (rappeler) a vre mémoire et pr le st (sujet) actuel qui concerne le Sr de Ressan q. je crains (?) en quelq. façon en veue de v. substituer, que le R. (Roi) vs. avoit donné la promesse de revenir icy Co (comme) est attestaon cy annexée sr grand memoire Et sil ne vs est pas communiqué avant de me l'Envoyr Je ne dois pas trouver a redire q. vs. ne l'ayez p. ft annexé, q. pr. bien servir ds (dans) un employ de cette qualité Il falloit supprté (supporter) une conduite appuyée sur dau. (d'autres) maximes que celles q. Le R. (Roi) a establies. Com. Je rends compte au R. de toutes choses je ne p. (puis) manquer de L'informer des points essentiels de ce memoire Et sa Mté a jugé ql faisoit paroistre trop danimosité envers l'Ev. de Petrée et les Jesuistes. Il n'y a pas d'apparence de donner a un hoe (homme) de ce caractère d'Esprit l'Intendance d'un pays aussi esloigné q. le Canada, dautant pl. q. qe (quoique) tout ce ql advance seroit veritable dont néammoins il y a beaucoup a douter, il ne seroit pas de la prudence de se declarer d'un mal tel q. a esté, veu q. quelq. remede ql. y pourroit apporter, il seroit tousjr (toujours) pire que le mal mesme Et il faut que lapplicaon d'un gouverneur et d'un Intendant aille a l'adoucir (illisible) sans lirriter ny se porter a aucune extrémité contre le d. sr Ev. (Evêque) et les d. Peres Jesuistes qnd bien mesme

Ils auroient abusé du pouvoir q. leur habit et le respect q. l'on a naturell^{mt} p. la religion le. (leur) donne. En se contentant par des conférences particulieres de restreindre ce pouvoir autant q^{l} se pourra de les borner d. une legitime auctorité Et espérant q. qnd le pays sera pl. peuplé, qui est la seule et unique chose q. doit convier les d. Srs Gouverneur et Int^{dt} a y employer leurs soins quant a present, la charité Royale qui sest touj. reconneue des Peuples prevaudra sur l'au^{e} (l'autre) et la contiendra aise^{mt} d^{s} de justes limites. A q^{y} (quoi) jadjouteray seul^{mt} quil ne seroit p. icy de bon sens q. le R. sirite sur les sent^{mts} (sentiments) du Sr de Ressan Sec^{re} de Mr de Tracy estant entiere^{mt} opposés ou p. mieux dire entier^{mt} contraires a ceux d. d. (du dit) s^{r} de Tracy.

Il ne se peut rien de mieux q. le soin q. v^{s} avez pris de f. (faire) former trois Villages dont v. avez attaché la mouvance au fort St Louis en faisant f. (faire) les defrich^{mts} (défrichements) des terres de par^{ses} en par^{ses} (paroisses en paroisses) p. ce q^{l} (parce qu'il) est vray q. le salut et la force du Pays consiste et consistera t^{js} (toujours) a projeter q. les habit^{ns} unissent leurs habita^{ons} et semment le pl. q^{l} se pourra d^{s} les lieux les meilleurs et les plus fertiles, sans le. permettre de sesten^{d} (s'étendre) et de se separer ou suivant le. (leur) commodité ou suiv^{t} (suivant) leurs Inclination p. ce q'estant reunis ensemb, Il est indubitab. q^{ls} en seront beauc^{p} (beaucoup) pl. forts et q^{ls} seroient en estat de sentresecourir et d. se prester la main au besoin, et ceux qui ont a present et qui auront cy apres laucthorité d^{s} le Pays ne scauroient jamais assez travailler a les aguerrir et a les rend. (rendre) adroits au mani^{mt} (maniement) des armes capab. (capables) de lobéissance et dune bonne discipline et p^{r} consequent a les mettre en estat et de se bien deffendre, et aussi d'attacquer.

Le R. connoist claire^{mt} (clairement) q. si v^{re} santé v^{s} eust permis de demeurer encor en Canada une deux ou trois années non seul^{mt} la Colonie en auroit receu beaucoup d'advantages mais aussi quelle s'en seroit considerab^{mt} (considérablement) augmentée, Et dautant q. le principal fruict de cette Colonie en lestat necessaire ou elle est encore consiste a la multiplica^{on} des peuples. Je dois vous mettre en conside^{on} (considération) quel agré^{mt} sa Ma^{té} auroit donné au service q. v^{s} luy auriez rendu, d'avoir fort^{mt} (fortement) contribué à doubler et mesme a tripler le nomb. des habitans pendant q. v^{s} seriez encor resté d^{s} le pays. Mais apres avoir entretenu v^{re} Sec^{tre} sur lestat de v^{re} santé, et avoir esté Informé p. luy des differens maux dont v^{s} estes presentement travaillé, En sorte que v. Infirmité est pr^{sq} (presque) continuelle, je ne crois q. v^{s} deviez balancer a v. servir du congé q. sa Ma^{té} v^{s} envoye p^{r} revenir.

Le R. Désire q. v^{s} fassiez bien connoistre a Mr de Courcelles q^{l} doit se conduire et agir avec une gr^{de} (grande) douceur envers t^{s} (tous) ces Peuples et une des causes qui a empesché jusquicy laugmenta^{on} du Canada provient (et v^{s} en conviendrez avec moy) q. les mariages ny sont pas assez frequents ayant veriffie sur le Rolle qu'il y a beaucoup d'hommes qui ne se marient qu'à trente ans et de filles qui ne se marient aussi qu'à vingt et vingt cinq ans. Je v. prie de bien considerer la gr^{de} (grande) et extrême conséquence de ce point p. l'augmenta^{on} de la Colonie et de bien f. (faire) considerer ensuite a tout le pays q. leur bien, leur subsistance et tout ce qui peut les rendre de pl. en pl. dep^{e} d'une résolution publicque a laquelle Il ne soit jamais contrevenu, de marier les garçons a dix-huict ou dix neuf ans et les filles a quatorze ou quinze (illisible) doivent estre rejettées par ce q. d^{s} un pays co^{e} (comme) le Canada pourveu que tout le monde travaille Il est possib. (possible) quil

trouve sa subsistance, et q^{l} est vray q. l'abondance ne peut jamais le. (ur) venir q. par labondance des hommes.

Apres cette resolution prise d'un consent^{mt} unanime il faudroit establir des moyens p. (pour) la f^{r} (faire) général^{mt} exécuter. Par suite il me semble q. sil y a quelques charges dans le Pays ou quelque severité a laquelle les habitans soient assujettis Il seroit bien de rendre ces charges ou cette severité doubles a lesgrd (l'égard) des garçons qui ne se marieroient pas a cet aage etant dans ce lieu a quelques distinctions p^{r} les honneurs dont ils seront exclus ny ayant rien qui fasse pl. d'impression ordinair^{mt} d^{s} les esprits q. la privation de ces sortes de choses qui emportent apres elles de la honte et de la confusion. Et a lesgard de ceux qui sembleroient avoir absol^{mt} (absolument) renoncé au mariage non seul^{mt} il seroit a propos de leur augmenter les charges de les priver de tous honneurs et en outre y adjouter quelques marque d'Infamie. Pour cet effect Il seroit necess^{re} destablir quelques lieux publics s^{b} (sous) la Direction des Peres Jesuites et des Missionnaires de Montréal p^{r} nourrir et eslever d^{s} la pureté du christianisme et de nos mœurs un nomb (nombre) dEnfs. (d'enfants) de Sauvages, a qui lon pourroit adjouster q^{qes} (quelques) principaux habitans et les pl. accommodez de la Colonie seroient obligés d'en entretenir un ou deux suivant le. facultez. Et qu^{d} (quand) quelques sauvages viendroient a se convertir il faudroit q. soit les Jesuistes soit les Missionnaires de Montreal qui le. (leur) auroit enseigné les vérités de l'Evangile, leur inspirassent en mesme temps l'envie et le desir de prendre n^{re} (notre) maniere de vivre et de se venir habituer p^{my} n^{s} (parmi nous) auquel cas il seroit bon de le. donner des habita^{ons}. Enfin je suis persuadé quen examinant longuement cette pensée s^{r} les lieux et la cultivant de mesme v^{s} ne trouviez de moyens de la faire réussir.

J'ay esté surpris de ne trouver d^{s} le Rolle des habitans du Canada que v^{re} Sec^{re} m'a remis es mains q. quatre mil trois cens douze personnes dont quinze cens soixante huict seul^{mt} sont en estat de porter les armes, et de ne trouver aussi que onze mil cens soixante quatorze arpens de terre cultivés sur q. (quoi) v^{re} Sec^{re} m'a dit quil y avoit beaucoup de fautes et d'obmission d^{s} cet estat p. ce que (parce que) v^{s} n'y avez pu vacquer v. mesme a cause de vos maladies, q^{l} connoissoit des familles entieres qui n'y estoient p. comprises et que t^{s} les envoyés de l'année de l'année (sic) dernière soit homs (hommes) soit filles et aussi les soldats qui ont pris des habitations ny sont pas mesme compris. Et co^{e} (comme) le R. (Roi) veut estre informé au vray du nomb. et de la qualité de ses sujets d^{s} ce pays sa Ma^{té} souhaitte q. v. fassiez vo. (votre) au. (autre) Rolle avant v^{re} départ a l'exactitude duquel il n'y ayt rien à desirer, Compatissant a leurs defauts et le. (leur) tesmoigner beaucoup d'humanité et une modération d'Esprit tres esgale, Ce qui est asseure^{mt} la p^{tie} la pl. necess^{re} a un Gouverneur p. lestablisse^{mt} de nouvelles Colonies. Je ne m'explique p. aut. (autrement) avec v. sur ce sujet. p. ce que (parce que) je sais q. parmi les bonnes qualités Il a usé de zelle et d'Emport^{mt} dont Il est bon q^{l}. se corrige. Insinuez luy aussi honnest^{mt} les senti^{mts} q^{l} doit avoir et ce q. je viens d. v^{s}. dire au sujet du Sr de Ressan et q^{l} ne doit jamais blasmer la conduite ou de l'Ev. de Petrée ou des Jesuistes en public, estant a propos q^{l} use avec grande circonspection se contentant seul^{mt} q. sils entreprenoient trop de le le. (leur) f. (faire) connoistre en p^{er} (particulier) et den envoyer des memoires icy afin quils conferent avec leurs Superieurs de ces entreprises (en cas qu'il fassent, ou puissent les moderer).

Comme v^{s} voyez bien q. le pl. grd (grand) advantage q. le. R. (Roi) peut tirer de cette colonie consiste en l'augment^{on} du Pays Je m'asseure q. v. demeurez d'accord q. les Peres Jésuites et t^{s} ceux qui ont eu jusqu'icy l'aucthorité en mains

n'ont p. assez travaillé à civiliser les sauvages en mesme tps (temps) qls se convertissoient soit en les joignant p. mariage aux françois soit en attirant leur familles entieres parmy les notres, et les obligeant a quitter la vie fainéante et oisive qls mènent et à cultiver des terres ds le voisinage de nos habitaons, Soit enfin en tirant leurs Enfans de leurs mains et d. leur consentmt p. les Eslever selon nos mœurs et leur apprendre no. langue. Et je v. asseure q. je suis assez surpris de n'avoir veu jusqu'icy aucune disposition a une chose si necessre. Et ps. q. (Puisque) rien ne peut d'autant contribuer a la multiplicaon du Pays et a rendre la Colonie nombreuse et florissante Je dois v. conjurer d'y travailler vivement pet. (pendant) le peu de tems q. v. demeurerez encor dans le Pays et d'y engager les Ecclésiastiques, les offers tant militaires que de justice, En sorte (illisible) une partie de le. (leur) devoir et la pl. importante de le. occupation; quoyq. l'on ayt accordé la soe (somme) de six mil livres q. v. avez demandé à sa Maté pr marier quelques Demlles ou naturels du pays ou qui y ont passé lesquelles sans une gratifficaon de sa part ne seroient pas pourveues, sa Maté m'a commdé (commandé) de v. bien f. (faire) observer q. cette introduction n'est peut estre pas bonne pr deux raisons.

L'une q. nos d. filles de gentilshoes retarderont a l'advenir à se marier dans lesperance d'avoir la mesme gratiffon du Roy, et quant au lieu de le. (leur) f. (faire) un bien présent d'une légère consideraon l'on tombera ds un mal futur beaucoup pl. considerab.

Et L'autre q. cette mesme Introduction confirme un usage q. je m'opposerois qui s'establit en Canada sur l'exemple du Royaume, qui est a mon advis l'un des pl. grds (grands) désordres qui se trouvent ds la chose publicque, C'est de s'attacher trop au bien, et de régler la recherche d'une fille sur ce qu'elle peut avoir, dont il s'ensuit q. les garçons et les filles se marient tard ou mesmes qls ne se marient pt (point) du tout.

Il m'est venu une pensée sur ce sujet laquelle je croys advantageuse p. peupler le Pays et augmenter les mariages ça esté de f. (faire) expédier une déclaraon du roi p. estre envoyée sur les lieux p. laquelle sa Maté deffend de donner a jamais aucune Dot aux filles et les exclure des successions de leurs Peres et meres en donnant generalmt tout le bien aux masles, à l'exception des seules heritières, cest-a-dire des familles ou il n'y auroit q. des files qui en ce cas partageroient esgalmt entre elles selon la coustume. Si vous Examinez a fonds cette matière vs connoistrez bien q. les advantages qui entrent ds les familles par le moyen des filles sont de pures imaginations, p. ce qu'un pere qui a un nomb. d'enfants esgal en masles ou femelles s'il donne des Dots a ses filles et ql en donne a ses fils, ou ql n'en donne ny a ses filles ny a ses fils cela est esgal, il ne seroit donc question q. de ceux qui du nomb. de six auroient cinq fils et une fille ou cinq filles et un fils, Et encore au mesme cas l'ynconvénient ne seroit presque d'aucune consideraon, les femmes et les filles pourroient se plaindre de cet establissmt. Mais prouvant ql soit extrememt bon en soy cette raison seule ne devroit primer. Cette nouvelle disposion produiroit q. ts (tous) les garçons ayant leurs biens personnels plus considerab. se marieroient pl. volontiers et pl. facilemt, q. les filles seprenant parmi les garçons qui seroient les pl. riches rechercheroient les mieux faits et de meilleures familles et qu'enfin l'on ne s'ynformeroit pas co. (comme) l'on fait si les filles sont riches ou ne le sont pas et q. les mariages se feroient à 14 ans pr les filles et a 18 ans pr les garçons.

C'est a vs a assembler les principaux habitans du Pays, d'Examiner soigneusemt et de discuter cette autre matière avec Eux, de bien peser les advantages q. le Pays en peut retirer ou les Inconvenients qui en peuvent arriver qui sans doute se trouve-

ront beaucoup p. Inferieurs et d'une consideration bien moins pressante et moins sensib. q. l'utilité réelle et prochaine de ce nouvel establisse^{mt}. Et enfin si v^{s} pouviez les bien persuader, c'est a v^{s} dis-je, a f. enregistrer cette Declaration de leur consent^{mt} p. servir de loy a ladvenir, et abolir l'ancien usage par l'Introduction de ce nouveau.

La concession q. v^{s} avez accordée aux Pères Jésuistes d'une estendue de Terre de deux lieues de front sur quatre de profondeur vis a vis L'Isle de Montreal a condition d'en obtenir des lettres patentes du Roy est trop vaste et est d^{s} (dans) le cas des Inconvenients qui amenent des dificultés ambigues. Neantmoins sils se veullent charger de f. passer t^{s} (tous) les ans d^{s} le pays cinquante homes ou garçons depuis l'aage de 16 jusq. a 30 ans et 20 filles des mesmes aages sa Ma^{té} pourra la confirmer et qnd il aura esté f. (fait) des concessions s^{bs} (sous) cette condition a d^{tres} per^{ones} suivant la qualité et l'estendue de terres qui le. (leur) seront concedées, et q. ceux qui ont l'autorité d^{s} le Pays tiendront la main a f. executer ces clauses, Ce seroit un moyen de le peupler en peu de temps et de decharger le Roy du soin et de la despense d'y f. passer annuelle^{mt} un nomb. de nouveaux colons.

La pensée q. v^{s} avez q. sa Ma^{té} pourroit Eriger diverses estendues de terres a defricher en Baronnies Vicomtez Comtez et Marquisats en obligeant ceux a qui elle conferroit cet honneur a les mettre en culture d^{s} un certain tems et de former un ou plusieurs villages suivant la qualité de la concession et du tiltre seroit fort bonne, Si v^{s} jouissiez d'une profonde paix et qu'elle n'eût pas besoin d'un renfort de soldats p^{r} remplir ses armées de terre et de mer car bien q. le Royaume de France soit autant peuplé qu'aucun au^{e} (autre) pays du monde Il est bien certain qu'il soit difficile d'entretenir de gr^{ndes} armées, et de f. prendre en mesme temps de gr^{ndes} Colonies en des pays esloignés. Il faut donc se réduire à tirer seul^{mt} chaque année à pe. p. (à peu près) le nomb. d'habitans de l'un et l'au^{e} (l'autre) sexe q^{l} (illisible) en Canada, et fonder principal^{mt} l'augmenta^{on} de la Colonie sur l'augmenta^{on} des mariages à mesure que le nomb. des Colons augmentera.

Le commerce estant la source de l'abondance et des commoditez de la vie je suis persuadé que dès lors q^{l} y en aura d^{s} le pays et principal^{mt} q. celuy avec les antilles qui est a present ouvert sera fortiffié, les habitans se verront beaucoup pl. a le. (leur) aise Et puis^{q}. (puisque) l'on a en Canada la facilité p^{r} pescher des morues du saumon et de l'anguille qui sont marchandises d'un débit pay^{nt} et asseuré d^{s} ces Isles, Il reste seul^{mt} à desirer q. les habitans s'appliquent a construire des V^{x} et autres moindres bastit^{t} (bâtiments) p. le continuer et l'augmenter. l'Exemple q. vs le. (leur) en avez donné par un de 3 à 400 t^{x} (tonneaux) qui est achevé et d'un au^{e} (autre) devant le port d^{s} leq. (lequel) Mr de Courcelles s'est interessé obligeant ceux d'entre eux qui sont aises d'en bastir d'au^{e} (d'autres) estant a present de bons charpentiers establis d^{s} le Pays et surtout q. t^{te} (toute) l'utilité q^{ls} retireront du commerce des antilles leur deviendra sensible.

Je conçois de grandes esperances des pesches sedentaires si une fois elles sont bien establies M^{s} co^{e} (comme) ce qui convient le pl. (plus) a une Colonie co^{e} (comme) celle du Canada qui est encore p. ainsi dire d^{s} le berceau est le repos et la tranquillité, Il est certain q^{l} faut esloigner tout sujet de guerre principal^{mt} avec les nations Europeennes ainsi sil va q^{lqes} v^{x} (vaisseaux) Espagnols a la pesche de morue a la bay de l'Isle de Terreneuve Il n'est pas a mon sens a p^{pos} (propos) de f. contre eux aucun acte d'hostilité.

Je ne v^{s} scaurois dire au^{e} (autre) chose sur la traite des boissons aux sauvages, si ce n'est q^{l} est une résolution qui se doit prendre d^{s} le Pays apr. q. l'on aura meure-

ment examiné l'advantage et le desadvantage qui en peuvent arriver a ce qui peut f. conclure a la permettre ou a la deffendre. Si une fois l'usage de la bière est introduit en Canada, et q. les Peuples s'y accoustument et il s'y accoustumeront facil^{mt}, ce breuvage étant de soy bon et sain et de beaucoup moins de depense q. les vins et les eaux de vie, L'argent qui est d^{s} le Pays s'y conservera et le vice d'Ivrognerie et les au^{es} qui l'accompagnent souvent ne causeront pl. de scandale, ou au moins les occasions n'en seront pl. si frequentes p. les qualitez froides de la biere dont les vapeurs ne font q. perdre (?) l'usage de la raison.

Par l'essay qui a esté f. des morceaux de la mine de charbon de terre q. v^{s} avez envoyés icy, la qualité s'en est trouvée fort defectueuse, ou p^{r} mieux dire ces morceaux n'ont rien produit q. de la poussierre. Il en reste q^{lques} au^{es} (quelques autres) dont l'on doit f. (faire) une nouvelle espreuve et je me remets à M. Rochenière a la pfaire (parfaire); sil estoit bien veriffié q^{l} se trouve du cuivre d^{s} le Lac des Hurons, et q. l'on en pust extraire avec facilité ce seroit une chose a bien cultiver apres avoir meure^{mt} examiné comment l'extraction de cette matière se pourroit f^{r}.

Le R. (Roy) a levé l'interdiction du Sr de Contrecœur et v^{s} en trouverez l'ordre avec les au^{es} q. v^{s} avez demandés vous objecterez q. cest a condition q^{l} demeurera d^{s} le Pays a quoy je ne fais pas de doute q^{l} ne soit bien disposé p. q^{l} s'y marie. P^{r} ce qui est des honneurs de l'Eglise sur quoy M. de Tracy s'est abstenu de prononcer estant d^{s} le pays je suis dadvis q. le Gouverneur et lIntd^{t} doivent les recevoir par preference aux off^{rs} (officiers) du Con^{l} Souverain veu q. Il n'y scauroit avoir aucune difficulté veu q. par L'Edit de Création ils en sont les membres principaux et que s'il reste d^{s} le Pays un colonel d'Infanterie ou q^{lqe} autre officier des Troupes qui eut bon caractere approchant de lesglise Il devroit aussi les recevoir p. preference m^{s} n'y devant rester q. d. simples Cp^{ne} d'infanterie le Con^{l} Souverain est en droict a mon sens de les prendre sur Eux.

L'applica^{on} q. v^{s} avez f^{te} de former une comp^{nie} part^{re} de gens du Pays p^{r}. f. (faire) seul le commerce est pleine de difficultés qui méritent réflexion.

Premier^{t} ce commerce demandant un fonds de près de 300 l. p. le faire commencer et en retirer t^{s} les advantages, les ho^{es} ne scauroient y fournir d'Eux mesmes qund bien mesme le s^{r} de la Chesnaye et quelques au^{es} (autres) q. sont accomodez y mettroient une très grosse somme, p. ce q^{l} seroient obligez d'emprunter de l'argent a gros interests co^{e} ils ont f. p. le passé, ce qui est la ruine de tout commerce, et a causé celle des habitans de ce pays q^{d} ils l'ont entrepris s^{r} cette nécessité et q. q^{d} mesme ils trouveroient les fonds necess^{res} p^{r} emprunter, Il est bien difficile qu'une affaire de commerce soit bien conduite par une co^{auté} et q. si d'ailleurs, lon en abandonne la conduite a des par^{ers} (particuliers) Il est a craindre q^{ls} ne sen rendent les maistres ce qui donneroit lieu a diverses plaintes, et divertiroit de la culture des terres qui doit estre l. (leur) principale applica^{on}.

La mesvente ou est a present le Castor et la necessité ou se trouveroit cette Comp^{ie} de le vendre p. avoir de l'argent, Ils y perdroient une so^{e} considérable au prix ou cette marchandise se vend a present en Canada. M^{s} la principale raison qui est le pl. contraire a cet establisse^{mt} est la seureté de la subsistance du pays de laq^{lle} il ne seroit pas de la prudence de se remettre entier^{mt} aux habitans q^{y} q^{ls} (quoiqu'ils) y soient les pl. intéressés p. ce qu'autr^{mt} il est naturel a l'intérest de la Comp^{gnie} touchant daut^{n} (d'autant) à son utilité particul^{re} qu'à celle du Pays en general. Dès qu'elle verra la moindre apparence de guerre Elle s'abstiendra de f. venir les choses nécess^{res} p. cette mesme subsistance p^{r} ne pas s'exposer aux risques de la

mer. Les inconvénients ayant esté preveus les Directeurs de la Comie des Indes Occidentales auroient travaillé à former en france une Compie genalle qui prist d'Elle ce commerce et la faveur du droict de quart des Castors ou de moistié des orignaux qui luy appartient moyennant une certaine soe (somme) payée Et auroient tasché de composer cette compie genlle de marchands de Paris ou de la Rochelle qui ont dep. (depuis) longtemps ft ce trafic et y f. entrer les habitans de Canada p. les services qls pourront faire sans se distraire de cette application si necessre a la culture des Terres.

Cette Compie ainsi fondée et formée & assez puissante p. agir sans emprunter auroit f. leffet qn (qu'on) peut désirer en y faisant entrer les habitans de Canada, et en establissant une liaison entre eux et la seureté p. la subsistance du Pays, Ms coe (mais comme) ce projet n'a peu reussir cette année tant pr la raison du grd (grand) nomb. de marchses restées a la Compie des Indes Occidentales des années precedentes ql faut consommer, q. pr l'obstacle q. les (illisible) en Canada apportent à ce commerce, Les d. srs Directeurs se sont resolus a le f. encore cette année sauf a reprendre l'année prochaine après votre retour les Erremens de ce mesme projet de cette Compagnie Pre.

Depuis cette ordce escrite j'ay de nouveau examiné la matière des Dots des filles et apres avoir f. reflexion q. la coustume de La ville, Prevosté et Vicomté de Paris s'observe iviolab. en Canada; et q. ts les habitans l'ont receu d'un consentement universel des le commencement de cette Colonie ce qui depuis n'a souffert aucune Interruption, Jay jugé pl. a propos de ny rien innover aussi je ne vous envoye p. la déclaron du R. (Roi) pr retrancher les Dots des filles ainsi q. j. vs l'ay marqué cy dessus.

Outre ts les fonds mentionnes ds cette lre (lettre) Il m'en a f. encore un de Dix mil livres p. les depes (dépenses) Inopinées Et elle est persuadée q. l'Empl. (l'emploi) ne s'en fera qu'avec une tres grande necessité et q. vs tiendrez la main quelle soit mise en reserve p. ny estre p. touchée q. ds occasions pressées et essentielles au bien et a l'advantage de la Colonie (1).

MÉMOIRE DE TALON SUR LE CANADA (1669)

Puisqu'il plaist au Roy que Talon retourne en Canada, il est prest à le faire, mais pour que le service qu'il doit y rendre soit aussy util qu'il le désire, il demande qu'il plaise à Sa Maté d'ordonner sur les articles de ce mémoire.

Talon estime qu'il seroit à propos qu'après qu'il aura esté déterminé si le Roy restablira les six capitaines qui se présentent pour passer en Canada avec les officiers subalternes et leurs Compagnies, ce qu'il estime le plus util et le plus important à la conservation et à l'augmentation de la Colonie, on expédiast leurs commissions, et on leur fournist les fonds nécessaires pour travailler promptement à lever cinquante hommes pour chacun à raison de soixante livres pour homme.

Qu'on fist les fonds pour leur subsistance de dix huict mois sur lequel on emprunteroit ce qu'il faudroit pour les establir, et marier dans le pays.

---

(1) Archives Nationales, Colonies. C11 A. 3.

Qu'on fist pareillement le fonds po. la subsistance de l'année courante des quatre compes qui sont restées en Canada sur le pied de 75 hommes chacunes, officiers compris (1).

Qu'on fist encore le fonds de six mois de subsistance de la prochaine année, qui sera employé à establir, et marier les soldats desd. compagnies. Et par ce moyen le Roy aura à l'avenir des colons, et des soldats auxquels il ne fournira aucune solde, et qui ne luy seront plus à charge (2).

Qu'il fust expédié un ordre, portant que les soldats des compagnies que le Roy restablira pourront estre repris par leurs officiers, partout où ils se trouveront, parce que la plus part desd. soldats désirans de retourner en Canada feront, par leur retour, que ceux qui y sont aujourd'huy se détermineront aisément à s'y establir, et marier (3).

Que ces fonds faits, ou a faire pour les troupes fussent employés par Talon, en achapt des munitions de guerre et de bouche et autres denrées nécessaires à l'establissement des officiers et soldats; ce qu'il connoist mieux que tout autre et qu'il demande avec instance, par la considération du service du Roy et de la facilité que cela luy donnera de faire réussir les desseins du Roy, parce que si ce fonds est employé, comme il a cy devant esté, ou par le commis de l'extraordinaire des guerres, ou par ceux de la compe, on en emploira partie en achapt de denrées à très haut prix et peut estre inutiles au Canada, et on n'y envoyera pas les plus nécessaires. Outre que tous les ans il y a confusion et ambarras pour le payement des officiers qui retombent sur les bras de Talon (4).

Que d'ailleurs ce fonds passast entier en Canada sans qu'il fut emprunté sur luy le fret ou transport de l'ancienne à la Nouvelle france, de ce qui est destiné pour la subsistance des troupes. Les autres faux frais de futs ou barriques, d'embalage et embarquement, se pourront prendre sur ce fonds, si Monseigneur Colbert ne juge que la solde de cinq sols diminue trop par lesd. faux frais et pour ce, ne trouve à propos de destiner quelque somme à cet usage.

On peut justifier qu'en des années il y a eu plus de 12000ll de faux frais, le fret non compris.

Que la commission qui luy sera expédiée fust la plus ample qu'il se pourra et luy donnast autorité sur les capitaines des vaisseaux qui entrent dans le fleuve de St Laurens et en sortent. La raison de cette demande est qu'on ne peut trop autoriser un homme employé dans les lieux esloigné de l'autorité Royale, et où le Prince n'eschaufe pas ses sujets par sa présence (5).

Que le S. Talon de Villeneuve son cousin germain aagé d'environ 35 ans ayant esté longtemps Coner au chastelet et depuis Procureur du Roy en la Chambre Souveraine du Domaine, soit désigné son successeur et ayt cependant la commission de subdélégué pour agir à Québec tandis que Talon se transportera dans les habitations et les postes avancez (6).

Qu'il plaise au Roy de faire un fonds total tant po. les despenses extraordinaires, que parties inopinées, et po. les gratifications à faire aux officiers qui sont demeurez en Canada, et qui y passeront, autres gratifications à faire aux hopitaux

---

(1) En marge: Bon.
(2) En marge: Bon accordé.
(3) En marge: A scavoir.
(4) En marge: Accordé.
(5) En marge: Bon.
(6) En marge: Bon.

et particuliers du pays, qui ont présenté des placets, et de remettre ce fonds entre les mains du secrétaire de Talon pour estre distribué sur les ordres dud. Talon, qui en fera un bon usage (1).

Un fonds pour le soustien de la dignité, et du Clergé de M. l'Evesque de Pétrée (2).

Que pour le fret demandé par les officiers qui se présentent et par les particuliers qui ont donné des placets, ou fourny des mémoires à cet effet, soit arresté la quantité tonneaux qui sera distribuée sur les billets de Talon qui aura esgard aux besoins de chacun de ceux que le Roy veut bien en gratifier, ou que pour le transport des denrées desd. officiers, et autres il soit fourny un vaisseaux du port d'environ deux cens cinq^te^ ou trois cens tonneaux (3).

Que le nombre de filles que le Roy veut envoyer en Canada soit déterminé, que Talon estime ne pouvoir estre moindre que de 150 à cause du grand nombre de soldats habituez et non mariez, et que po. le passage d'icy au havre, ou a La Rochelle, et de la en Canada, le fonds soit fait sur le pied de cent livres pour chacune que Sa Ma^té^ a cy devant accordées à la Comp^e^ (4).

Que le fonds soit fait pour l'achapt et transport de 12 jumens et deux estalons, cinquante brebis outre les cinq^te^ que Talon acheptera de ses deniers, si le Roy les fait passer dans ses vaisseaux (5).

Deux ou trois lettres de Cachet pour renvoyer en france les personnes qu'il jugera préjudiciables au service du Roy dans l'establissement de la Colonie, de quelque profession et qualité qu'elles soient. Ces lettres sçeues sans estre employées qu'au besoin pressant feront agir bien des personnes en conformité des intentions et intérests de Sa Ma^té^ (6).

Les vaisseaux nécessaires pour le transport des denrées destinées pour les troupes du Roy (7).

Huict lettres de noblesse en blanc, s'il plaist au Roy de les accorder, pour de ce nombre avec ce qui est en Canada former un petit corps qui s'attache plus fortement aux intérets de Sa Ma^té^, ainsy qu'il y est spécialement obligé (8).

Un ordre de faire passer en Canada une ou deux fluttes, ou vaisseaux ayant un sabord au derrier, et aux capitaines desd. vaisseaux de charger le bois propre pour la marine qui leur sera délivré par Talon (9).

Envoyer un médecin, et luy faire des gages pour servir en cette qualité et faire la pharmacie (10).

Faire passer quatre bons religieux, qui ne contraignent, et ne gehement pas les consciences, on ne peut assez dire que cet article est essentiel à la formation de la Colonie qui souffre beaucoup par ce manquement (11).

---

(1) En marge: Bon.

(2) En marge Une graton (gratification).

(3) En marge: Le Roy a accordé 6000^ll^ pour cet article. Le Roy n'envoye pas ce vaisseau mais il pourra donner quelque somme modique d'autant qu'il ne faut pas introduire une trop grande liberté aux matelots à repasser en France.

(4) En marge: Bon; est beaucoup alloué.

(5) En marge: Bon.

(6) En marge: Bon.

(7) En marge: A examiner.

(8) En marge: Non.

(9) En marge: Bon.

(10) En marge: Bon.

(11) En marge: Bon.

Permission a M. de Bretonvilliers de faire passer, chaque année, deux ou trois eclésiastiques bien choisis po. deservir Montréal et les lieux voisins (1).

Les provisions en blanc du gouvernement de Montréal pour estre remplies de la personne qui sera estimée plus utile au service du Roy dans ce poste.

Que le procez verbal des debtes de la Communauté de Canada soit remis à Talon, avec pouvoir de les faire payer à ceux qu'il jugera en avoir plus de besoin dans le pays, par relation à l'establissement de la Colonie, mesme de traitter avec les créanciers en France à la descharge de la communauté dud. Canada.

Conférer à Talon le pouvoir de prendre les expédiens qu'il jugera à propos pour l'acquit des debtes de cette communauté, après que sur ce il aura pris les sentimens des principaux du pays (2).

Faire connoistre par quelque expédition que le Roy gratifiera ceux qui feront et armeront des vaisseaux au dessus de 100 tonneaux po. la deffense et le commerce du pays, afin qu'il puisse bien tost se soustenir par ses propres forces (3).

Si le Roy jugeoit à propos po. exciter l'émulation, et reveiller quelques gens accommodés qui manquent de qualité, ériger cinq terres en Chastelenie, Baronnie, Vicomté, Comté et Marquisat, il seroit bon d'en faire expédier les lettres d'érection en blanc, lesquelles ne seroient délivrées qu'à des conditions avantageuses à la Colonie. Cecy par simple proposition que Monseigneur Colbert peut rejetter (4).

Un arrest du Conel du Roy qui confirme celuy donné par le Conel souverain de Canada sur l'establissement des brasseries, et le retranchement de la trop grande quantité d'eau de vie et de vin qu'on passe de l'ancienne à la nouvelle france, cet arrest ayant esté donné avec connoissance de cause, et tout le pays le souhaittant, et en conséquence du dit arrest escrire à Monsieur de Terron à ce qu'il ne passe pas grande quantité de vin et eau de vie en Canada (5).

Les Religieuses hospitalières de Montréal demandent des lettres patentes du Roy pour l'establissement de leur communauté, ce que Talon estime util au service du Roy ayant connû par les papiers qui luy ont esté remis par ordre de Monseigneur Colbert qu'il y a un fonds sufisant pour la subsistance de lad. communauté (6).

Non signé (7).

LETTRE DU ROI À TALON (15 MAI 1669)

15 mai 1669

Mons. Talon aïant esté informé qu'il y a plusieurs personnes en la nouvelle france qui s'opposent aux deliberations ou à l'exécution des choses qui sont résolues pour le bien et l'augmentation de cette Colonie, Je vous fais cette lettre pour vous dire qu'en cas que vous rencontriés quelqu'un qui ne concoure pas à tout ce qui sera de l'avantage de lad. colonie et du bien de mon service, mon intention est

(1) En marge: Bon.
(2) En marge: Bon.
(3) En marge: Bon.
(4) En marge: Non.
(5) En marge: Bon.
(6) En marge: Bon.
(7) Archives Nationales, Colonies. C^{11} A. 3

que vous le fassiés repasser dans l'ancienne france par les premiers vaisseaux qui y retourneront. A quoi ne doutant pas que vous ne vous conformiés, Je prie Dieu, etc. Ecrit à S. Germain en laye, etc. Signé Louis, et plus bas, Colbert (1).

LETTRE DU ROI À TALON (15 MAI 1669)

Mons. Talon, l'application que vous avez donnée aux fonctions de la charge d'intendant de la Justice, police et finances en mon païs de la nouvelle France que vous avez exercée pendant les trois dernières années me donnant lieu d'estre content de vostre conduite, et en mesme temps de croire que le séjour de deux autres années que vous y allez faire en la mesme qualité, sera suffisant pour achever de regler ce qui importe au bien et à l'advantage de cette Colonie, Je vous faits cette lettre pour vous dire que Je trouve bon que vous repassiez dans mon Royaume après l'expiration desd. deux années, où Je seray bien aise de vous donner dans les occasions qui se pourront offrir des marques de la satisfaction que J'ay du service que vous m'avez desja rendu, estant persuadé que vous ne vous servirez point de la permission que Je vous donne si vous estimez que vostre presence soit plus longtemps necessaire audit païs, sur ce Je prie Dieu qu'il vous ayt, Monsr Talon, en sa s^te^ garde. Escrit à St-Germain en Laye le 15e may 1669. Signé Louis, Et plus bas Colbert (2).

NOTE DU MINISTRE COLBERT À TALON (SANS DATE)

Prie Monsieur Talon de vouloir donner un estat des concessions qu'il a accordées aux habitans de Canada.

Une liste des officiers du Conseil Souverain pourveus et à pourvoir affin de leur donner une nomination pour obtenir sur icelle des Provisions du Roy.

Une liste des officiers de la Justice ord^re^ pour donner des provisions à ceux qui n'en auront point.

Le prie de donner son advis sur les concessions et confirmations demandées par M. Chartier, comme aussy sur le contenu en son mémoire touchant les Pères de la Mission.

Et pour les Jésuites.

Parler des concessions non habitées et scavoir comme l'on y remediera, et s'il le peut de son authorité ou sy il faut un nouvel arrest.

Le prie de tenir la main à ce que l'on réduise les concessions esloignées de Quebec a une lieue en quarré, et autour de Quebec à ce que les habitans peuvent defricher seulement.

M^r^ le lieutenant general, Procureur fiscal et greffier demandent leurs gages de l'année courante, lesquels lon estime devoir estre pris sur le mesme fonds que par le passé, et scavoir sur quel pied lesd. gages ont esté cy devant payez mesme avant que M. Talon fust dans le pays.

---

(1) Archives Nationales, Colonies. B.1.
(2) Archives Nationales, Colonies. B.1.

Parler de l'arrest pour le droit des pelleteries.

Prie led. sieur Talon de donner son advis de ce que lon accordera à M. Chartier pour les vacations extraordres qu'il fait dans le pays comme des autres inventaires, informations et autres choses de cette nature.

Scavoir ce quil estime que lon doive donner à Mr Chartier pour les peines quil s'est donné pour le papier terrier et sy il eschet de donner quelque chose aux procureur fiscal et greffier et sy ils n'ont rien tiré de ceux qui ont fait leurs déclarations.

De la préseance dentre M. de la Chesnaye et Chartier.

De la maison appellée le Magazin.

Des sommes dont lon demande un remboursement.

De la coste de beaupré que lon dict estre dans le fief de Mr De Petré (1).

OBSERVATIONS FAITES PAR TALON SUR L'ESTAT PRESENTÉ À MONSEIGNEUR COLBERT PAR LA COMPAGNIE DES INDES OCCIDENTALES, PORTANT L'EMPLOY DES DENIERS FOURNIS PAR LE ROY POUR FAIRE PASSER EN CANADA (1669)

En 1665

400	Personnes a raison de 100ll po. chacune, scavoir, Levée 10, hardes 30, et passage 60, fait la somme de	L.40000.
12	Cavales a 120ll pour achapt	L. 1440.
2	Estalons a 200ll	L. 400.
50	Brebis a 6ll	L. 300.
	Pour Le passage et nourriture desd. bestiaux	L.11200.
		L.53340.

		La Compagnie Débit	Crédit
	La Compe ne convient avoir reçeu que la somme de cinquante deux mil huict cens quarente une Livres de quoy Talon n'a pas de connoissance cy	L.52841	
	La Compe employe po. ce compte l'embarquement et passage de	433 Personnes	
	Par les estats arrestés par Talon il n'en est employé que	429	
	Partant revient au dela du traitté à la Compe 29 personnes a 100ll		L.2900.
15	Chevaux		
	Il n'en a esté debarqué et employé dans les certificats de Talon que		
14	Partant le traitté est accomply juste		L.2900.

(1) Archives Nationales, Colonies. C11 A. 3.

		La Compagnie Débit	Crédit
	Pour le montant de l'autre part.....		L. 2900.
11	Brebis		
	Il n'en a esté debarqué et certifié que		
7	Partant revient au Roy a 10ll po. chacune achapt et passage compris.....	L. 430 (1).	

En 1666

Il ne fut envoyé pour Le compte du Roy ny hommes ny animaux et si la Compe a fait passer pour son compte les 35 personnes qu'elle marque, on l'a fait desdommager par les habitans qui ont pris ces 35 personnes a leur service

En 1667

	La Compagnie a deu faire passer en Canada	
500	Personnes a 100ll.....	L.50000.
14	Chevaux douze Juments comprises....	L. 1600.
50	Brebis.....	L. 300.
	Pour Le passage desd. bestiaux.....	L.11200.
		L.63100.

	Et po. ce a reçeu L.63340.		
	Partant il revient au Roy sur ce traité.....	L. 240.	
	La Compagnie pour satisfaire a son traitté employe		
286	Personnes		
	Partant revient au Roy pour		
214	non fournies.....	L.21400.	
12	Juments		
2	Estalons ces animaux ont esté fournis		
50	Brebis		
	Il est a remarquer qu'il n'en a esté debarqué a Quebec que 29 mais que Le Berger chargé de la conduite de ces animaux a remis entre les mains de Talon un procez verbal portant qu'il en a esté ambarqué 50 que de ce nombre il en est mort 21 en Mer, et qu'apres avoir fait L'ouverture de la pluspart il a connû qu'elles avoient esté empoisonnées par Le berger du troupeau, duquel elles avoient esté tirées, pour n'avoir pas eu (a ce qu'il soupçonne) quelque gratification de l'achepteur.		
		L.22070.	L. 2900.

(1) En marge: Na qu'il est employé 40ll de trop au credit de cet article.

		La Compagnie Débit	Crédit
Pour le montant de l'autre part.....		L.22070.	L. 2900.

En 1668

	La Compe a deu faire passer			
200	Personnes a 100ll.....	L.20000.		
14	Chevaux 12 cavales comprises.....	L. 1600.		
1	grand asne de Mirbalais.....	L. 150.		
50	Brebis.....	L. 300.		
	Pour le passage desd. bestiaux.....	L.11500.		
		L.33550 (1).		
	Et pour ce a receu L.33790.			
	Partant Revient au Roy.....		L. 240.	
	La Compagnie pour satisfaire a ce traité employe			
244	personnes			
	Dans l'estat certifié il n'en est employé que			
228	partant revient seulement a la Compe.....			L. 2800.
14	chevaux ou jumens la Compe n'en ayant embarqué que			
13	partant revient au Roy po. un qui manque.....		L. 450.	
	Po. un asne de Mirbalais qui manque.....		L. 350.	
	Le nombre de brebis a esté passé compris 6 mortes en Mer.			
	La Compagnie employe deux fois dans son estat une jument passée pour M. de Courcelle pour laquelle ne doit estre employé que.....			L. 250.
			L.23110.	L. 5950.
	Total de l'argent fourny a la Compe en trois années.....	L.149971.		

	Total Débit	Crédit
	L.23110.	L. 5950.
Partant de tout ce compte revient net au Roy la somme de.....	L.17160.	
Mais attendu que la Compe employe toutes les personnes passées dans ses vaisseaux ou autres comme si elles avoient reçeu pour levée et avance 40ll employés en despense a son profit, et qu'il y en a plusieurs qui n'ont receu ny Levée ny avance, Talon estime qu'on peut retirer pour Le Roy la soe de....	L. 9250.	
Total revenant bon au Roy.....	L.26410.	

(1) En marge: Na que La Compe ne fait recepte que de la somme de 33790ll et que la despesche escrite a Talon par Monseigneur Colbert marque que le fonds a esté fait de 40000ll; à veriffier.

Sauf a lad. Compe a faire mettre en consideration par sa Mate Les faux frais qu'elle pretend avoir faits et pour lesquels Talon estime pareillement qu'on pourroit se contenter de 20098ll que lad. Compe offre presentement au lieu de 14140 qu'elle offroit par l'estat a luy renvoyé pour estre examiné.

Total des personnes passées en Canada ez années 1665, 66, 67 et 68 non compris les soldats qui y sont demeurez..	978.
Chevaux et jumens	91.
Brebis	80.

Il est a remarquer que du fonds employé par la Compe en levée et passage d'engagez pour Le Canada, Il s'est fait un recouvrement des avances faites en france auxd. engagez montant a la somme de 18135ll monnoye du pays.

Et que cette somme a esté employée tant a faire les mariages des filles envoyées de france, qu'a leur donner quelques secours dans le commencement de leur establissement et a les nourrir et Loger en atendant Leur mariage pour chacune desquelles on a donné dans la premiere année 30ll et 50 dans la seconde et troisiesme.

Ce mesme fonds a servy a ayder Les pauvres familles passées de l'ancienne a la Nouvelle france pour chaque chef desquelles on a donné 20ll et 10ll po. chaq. enfant.

Il n'est point icy parlé de la distribution du fonds du pays employé tant a l'acquit des charges indispensables, qu'a subvenir a tous les besoins d'iceluy.

Les fonds faits pour la subsistance des troupes ont esté adressez a la Rochelle, et convertis par les marchands commissionnaires des officiers, et par le Commis de l'extraordinaire des guerres, et commissaire de la marine en denrées envoyées auxd. officiers, et pour les soldats dans les magazins du Roy; desquelles denrées la distribution a esté faite auxd. soldats a l'exception de ce qui est resté dans les magazins provenant de ce fonds, Comme eau de vie et vin, qu'on n'a pas estimé a propos de donner aux soldats, tant pour eviter les fascheuses suites de l'ivrognerie, que pour mesnager de quoy subvenir aux besoins impreveus.

Ces Liqueurs, et autres denrées restées dans Les magazins sont destinées au payement de 35300ll qu'il faut que Le Commis fournisse pour Les establissemens qui ont esté ou projettés, ou commencez par Talon, conformement au memoire remis entre les mains de Monseigneur Colbert, certifié par Messs de Courcelle et Bouteroüe.

De tous lesd. fonds faits il n'en a esté envoyé en argent en Canada que la somme de neuf cens Livres, destinée au payement de la façon de quelques habits pour lesquels on n'avoit envoyé que de l'estofe.

ESTAT ABRÉGÉ DES FONDS FAITS POUR LE CANADA, ET DE L'EMPLOY QUI EN A ESTÉ ORDONNÉ

En l'année 1665 il a esté remis entre les mains de Talon une ordonnance de 20mll. tirée sur Le Tresorier de la marine pour fournir aux despenses extraordinaires	L.	20000.
En 1666. il ne fut fait aucun fonds pour les despenses extraordinaires, et fut fait seulement le fonds des troupes dont il sera parlé cy apres.		
En 1667 Il fut envoyé a Talon po. les despenses extraordres La somme de	L.	20000.
	L.	40000.

Montant de l'autre part..... L. 40000.

En 1668 il a esté fait fonds pour Les despenses extraordres et gratifications de la somme de..... L. 37500.

scavoir

Pour les despenses extraordinaires.....	L.10000.	
Pour Les officiers mariez ou a marier.....	L. 6000.	
Pour le mariage des pauvres demoiselles.....	L. 6000.	
Pour l'establissement des soldats aud. pays.....	L.12000.	
Par gratification au s. de la Motte.....	L. 1500.	
Po. la gratification de l'habitant qui a 15 enfans....	L. 1200.	
Po. la gratification d'un autre qui en a dix.....	L. 800.	
	L.37500.	
Total.....		L. 77500.

Le tiers en sus a cause de l'augmentation des especes, l'escu blanc valant en Canada 4ll la somme de..... L. 25833.68.

Somme Totale..... L. 103333.68.

Employ de cette somme

En 1665 il a esté despensé pour Le fret et transport de Quebec dans les postes avancés, des vivres, vestemens, et ustancilles des troupes qui y estoient distribuées en garnizon La somme de..... L. 6000.

Pour La premiere construction des cinq forts avancez, Richelieu St Louis, et Ste Therese durant La premiere année, Leur augmentation par St Jean et Ste anne, et entretenement dans les trois suivantes, a esté despensé la somme de..... L. 15000.

Pour cent cinquante deux bateaux plats tant pour porter Les troupes dans leurs quartiers, que pour servir a remonter aux Iroquois, et leur porter La guerre par les rivieres la somme de..... L. 7600.

Pour La despense faite en febvrier 1666 par Mr de Courcelle; En raquestes, souliers sauvages, chaussons mitaines et autres choses necessaires aux soldats et gens du pays la somme de..... L. 4500.

Pour l'expedition faite contre les Iroquois dans l'automne de 1666 a esté despensé la somme de..... L. 3000.

Pour le fret des vivres, munitions, vestemens, ustancilles & autres besoins des troupes distribuées dans les postes avancez dans l'année 1666 la somme de..... L. 7500.

Pour deux canons vendus par Mr de Tracy et portés aux Iroquois ou on les fit rompre pour empescher que Les sauvages n'en profitassent parce que Les troupes du Roy ne pouvoient les rapporter a esté payé la somme de..... L. 800.

Pour Le fret des vivres, munitions, vestemens, ustancilles, et autres besoins des troupes distribuées dans les postes avancés dans l'année 1667 La somme de..... L. 7500.

Pour Le mesme fret durant celle de 1668 La somme de..... L. 7500.

Payé au s. de la Motte premier Capitaine par gratification a luy faite par Le Roy La somme de..... L. 1500.

L. 60900.

Montant de l'autre part	L. 60900.
Il a esté distribué a quatre Capitaines, trois Lieutenans, cinq Enseignes et quelques bas officiers qui se sont establis et mariez en Canada la somme de 6000ll destinée a cet usage	L. 6000.
Aux pauvres demoiselles tant du pays qu'envoyées de france en Canada a esté distribué la somme de 6mll. destinée a cet usage, cy	L. 6000.
A esté payé au S. Denis par gratification du Roy, en consideration de sa famille nombreuse la somme de	L. 1200.
A esté payé au S. de Tilly pour pareille consideration la somme de	L. 800.
Pour des canots d'escorce employés durant quatre années en differens endroits, ou Le service du Roy en demandoit, La somme de	L. 1500.
Pour Le debarquement et la descharge des munitions de guerre et de bouche portées par Les vaisseaux du Roy et Leur remise dans les magazins de sa Mate pendant les quatre années a esté despensé la somme de	L. 1500.
Pour les reparations du Chasteau et Le commancement d'un magazin a poudre	L. 1000.
Pour les gages des commis des magazins du Roy et des boulangers servants a faire le pain durant trois années la somme de	L. 4600.
	L. 83500.
Le tiers en sus	L. 27833.68
Somme Totalle de la despense	L.111333.68
La despense excede la recepte de la somme de	L. 8000.

L'excedent de cette somme de la despense sur celle de la Recepte a esté pris sur les munitions de guerre et de bouche qui se sont trouvées dans les magazins.

1669

L'ÉTAT DU CANADA EN GÉNÉRAL

RELIGION

Il y a un Evesque avec treize ou quatorze tant prestres que clercs qui composent le seminaire suivant quil est expliqué par le memoire delivré a Mr Landais.

Une maison de Jesuites, composée de 10 ou 12 peres, et autant de freres, establie a quebec sous le nom de College. Ils instruisent environ 50 a 60 enfans pensionnaires et autant d'externes, et les hurons, elle est fondée par Mrs de gamache.

Aue maison de Jesuites, composée de trois peres et deux freres, establie a deux lieues de quebec au lieu nommé sillery et fondée par le chancellier de ce nom. Ils instruisent les Algonquins.

Aue maison de Jesuites, composée de trois Peres et trois ou quatre freres, establie au Cap de la Magdelaine dont Ils sont seigneurs. Ils instruisent aussy les Algonquins et font les fonctions de curez. Il y a encore environ huit peres qui sont en mission dans les bois.

Il y a quebec un couvent d'hospitalieres composé de 18 ou 20 filles sous la regle de St Augustin, estably pour l'un et l'autre sexe tant francois que sauvages. Il y a 3000ll de Rente de fondation, et on y recoit aumosnes.

Un couvent denviron 18 ou 20 filles de Ste ursule qui enseignent les enfans, fondé par Made de la Pelleterie.

MONTRÉAL

Il y a un seminaire d'environ neuf prestres, compris deux en mission dans les bois, dont est chef M. Labbé de quelus. L'un d'eux a fait aux trois rivieres les fonctions de curé pendant les deux dernieres années. Ils font les fonctions curiales a Montreal.

Il y a un hospital aud. Montreal composé de cinq filles dont trois de la flesche envoyées par feu Mr De la Dauversiere et les deux aues du pays. Il y a 3000ll de rente pour led. hospital payab. par Mlle Mance qui demeure sur le lieu; on tient qu'elle n'en use pas trop bien.

GOUVERNEMENT

Mr De Courcelle gouverneur.

Il y a environ 25 hommes de garnison dans le fort tirez desquels compagnies entretenues dans le pays. La garnison estoit cy devant entretenue aux despens des charges, et aujourd'huy cest le Roy qui la paye.

Il y avoit cy devant un gouverneur aux trois Rivieres qui tenoit sa commission du gouverneur de quebec, et qui recevoit 4000ll a la charge dentretenir dix hommes de garnison, Maintenant il y a une desquels compagnies que le Roy y entretient a qui on ne paye rien sur les charges, on estime seulement que par faveur Lofficier est payé de quelque chose.

Il y avoit aussy a Montreal un gouverneur avec dix hommes. Maintenant c'est une compagnie entretenue par le Roy, on ne paye rien a l'officier.

Il y a au fort de quebec un homme a qui on a donné Lemploy de Major avec 1200ll d'appointemens qui sont compris, a ce que lon croit, sur les charges, il n'y avoit point cy devant de pareil officier.

Par la on peut connoistre quil y auroit a espargner sur les charges.

JUSTICE

Un Conseil souverain composé de
Mr Le Gouverneur President
M. Levesque de Petrée
M. de Boutrou Intendant
M. de Villeray Per coner, de gages 500ll.
M. Goribon, dangereux ..... } ch'un..... 300ll.
M. Tilly, bon ..... }
M. Tessery un peu dangereux et ignorant ..... }
M. Damour bon, mais ignorant ..... }

Na que Mr Le Baroyt y entroit comme premier conseiller Mais M. de la Chesnaye ny a point eu de seance

M. filion peu de chose substitut du Procurer du Roy qui estoit M. Bourdon mort depuis un an, de gages 500ll.

M. Dumenu greffier entend son mestier, de gages 400ll.

M. Chartier Lieutenant civil et criminel peu propre a ce mestier, 300ll de gages.

M. Rageot greffier 50ll de gages

M. Dumesnu Procureur fiscal, 150ll de gages

A Lesgard des fiefs et redevances de la Compe, Il faut avoir recours au Papier terrier qui est ene les mains de M. Chartier.

Na que les grandes terres et seigneuries qui ont esté concedées depuis environ deux ans, l'ont esté par M. talon sans la participation de la Compe et pour les petites on en a communiqué a l'agent de la Compe.

Il y a environ 9 a dix mil ames.

Il y a Depuis le Cap tourmente qui est huit lieues au dessous de quebec jusques a huit lieues au dessus de Montreal, des habitations le long de la riviere, ce qui est denviron 70 lieues (1).

MÉMOIRE SUCCINCT DES PRINCIPAUX POINCTS DES INTENTIONS DU ROY SUR LE PAYS DE CANADA, QUE SA MAté VEUT ESTRE MIS EZ MAINS DU Sr TALON S'EN ALLANT SERVIR D'INTENDANT DE LA JUSTICE, POLICE ET FINANCES DUD. PAYS (18 MAI 1669)

A Paris, le 18 may 1669

Voir tout ce que sa Maté escrit et fait escrire par le Sr Colbert au Sr Evesque de Petrée, Abbé de Quelus, et autres personnes dud. pays pour rendre sa conduite, et tout ce qu'il leur dira conforme aux Intentions de sadite Maté.

Note de Talon en marge:

Talon ayant veu ce qui a esté escrit de la part du Roy a Mr l'Evesque de Petrée, l'abbé de Quelus, et autres, s'est conformé en tout ce qu'il a deu aux Intentions de sa Maté. Bon.

Vivre en bonne intelligence avec led. Sr Evesque, et Peres Jesuites, mais observer qu'ils ne portent pas l'autorité Eclesiastique au dela des bornes qu'elle doit avoir, et en cas qu'ils le fassent s'y opposer par voyes douces et amiables et en donner soigneusement part a sa Maté.

Note de Talon en marge:

La maniere de vivre de Talon, tant avec Mr l'Evesque de Petrée, qu'avec les PP. Jesuites, et autres peut estre dite tres conforme a l'ordre qu'il a reçeu de sa Maté l'autorité de laquelle ne sera jamais partagée, ny blessée par aucune entreprise, dont Talon ne donne avis avec les mesures qui luy sont precsrites. Bon.

Travailler a l'Establissement de Recoletz et tesmoigner protection et amitié a l'Abbé de Quelus afin qu'il travaille avec plus de soin a l'augmentation de la Colonie de Montreal. Ces deux corps eclesiastiques doivent estre aussy considerez pour moderer la trop grande application des Jesuites a conserver une autorité peut estre trop estendue qu'ils se sont donnée.

Note de Talon en marge:

L'Establissement des PP. Recollects n'a souffert aucune opposition, et il s'est fait avec l'agreement, et la joye, tant du clergé, que des seculiers, qui Loüent Dieu, et benissent le Roy de leur avoir donné ce secours. M. l'abbé de Quelus s'est bien apperceu de la protection que Le Roy luy accorde, et il en tesmoigne une parfaite reconnoissance. Il travaille dailleurs de tout son mieux a l'establissement de la colonie de Montreal. Bon.

---

(1) Archives Nationales, Colonies. C11 A. 3.

Donner ses avis au s^r de Courcelle sur tout ce que sa Ma^té desire de Luy par ses despesches.

Note de Talon en marge:

L'Intention de sa Ma^té est et sera remplie en ce poinct, et Talon ozeroit respondre que M. de Courcelle servira tousjours bien. Bon.

L'exciter a establir l'exercice des armes dans tout le pays et a faire voir ses forces de temps en temps aux Iroquois et autres nations qui en peuvent troubler la paix.

Note de Talon en marge:

Cet ordre du Roy s'executera dans son temps, et dans les occasions favorables, puisqu'il importe de temps en temps de reveiller la crainte que les Iroquois ont reçeue des armes du Roy. Bon.

Observer la conduite des officiers du Conseil souverain et prendre garde qu'ils apprennent les bonnes maximes pour bien rendre la Justice afin que sa Ma^té puisse se reposer entierement sur eux d'une partie si importante et si necessaire pour le bien et repos de ses peuples.

Note de Talon en marge:

Il sera satisfait au desir de sa Ma^té, et Talon fera une de ses principales applications de faire former des Juges, qui joignant a leur integrité, L'habilité et discernement des bonnes maximes d'avec les corrumpûes pour bien rendre la Justice, tiendront les peuples en repos. Bon.

Porter par tous moyens possibles les habitans au defrichement et a la culture des terres afin nonseulement qu'ils en ayent abondamment po. les nourrir, mais mesme qu'ils en puissent assister le Royaume en cas de necessité, et que cette abondance contribue pareillement a y attirer les francois du Royaume, lesquels naturellement cherchent les Lieux ou ils peuvent vivre avec plus d'aysance et de facilité.

Note de Talon en marge:

La forte application avec laquelle les sujets de sa Ma^té travaillent aux defrichemens des terres fait esperer que non seulement les colons auront le necessaire a leur subsistance, mais du surabondant pour les Antilles, et mesme au besoin pour l'ancien Estat de la france, et desja par cette raison, ou par autres des personnes demy a leur ayse, pour s'y voir tout a fait, demandent de passer en Canada. Bon.

Observer de conserver tousjours la quantité de bois necessaires tant pour l'usage du pays que po. les bastimens de mer necessaires pour Le commerce.

Note de Talon en marge:

Nonseulement Talon veillera a la conservation des bois propres a la construction des vaisseaux, mais il est resolu de faire border de Jeunes chesnes, et semer de glans tout le rivage du fleuve engageant a cet ouvrage de l'utilité publique, et qui regarde singulierement le service de sa Ma^té tous les particuliers qui ont des concessions sur led. fleuve. Bon.

Prendre soin de diviser les habitans par bourgades et de les composer d'un nombre et estendue de pays raisonnable pour chacune et les porter a observer les reglemens et usages qui se pratiquent en france pour le bien et soulagement des habitans.

Note de Talon en marge:

On met en pratique ce qui est desiré par cet article, autant que la forme, et l'estendue des lieux le peuvent permettre. Bon.

Les porter avec tout le soin et l'application possible a commencer le commerce par mer, ce qu'ils peuvent faire avec beaucoup d'avantage pour eux en portant aux Isles françoises de l'Amerique, du bois, du poisson salé, des farines, et autres vivres, et marchandises du crû du pays, chargeant pour le Royaume dans lesd. Isles les sucres, Tabacs, et autres marchandises qui y croissent, et rechargeant en france toutes les marchandises necessaires po. le Canada.

Note de Talon en marge:

Sa Ma^té^ aura bien lieu d'estre satisfaite si les suittes de l'ouverture du commerce qui se fait aujourd'huy respondent aux commencemens, puisque trois vaisseaux neus faits en Canada du bois du pays, sont a la rade de Quebec, achevant de faire leur cargaison pour passer aux Antilles, y vendre leurs denrées, prendre des sucres, et du Tabac pour retour, repasser en france, et en transporter icy Les marchandises propres aud. Canada. Bon.

Ils peuvent aussy apporter en france outre les pelleteries, du poisson salé et du bois pour les bastimens des vaisseaux qui en consommeront doresnavant une tres grande quantité pour Le Royaume.

Note de Talon en marge:

Les Pesches sedentaires a l'establissement desquelles on va travailler fourniront outre les pelleteries, du poisson salé po. l'ancienne france. Et parce que L'hyver on ne travaille pas aux pesches on employera les ouvriers a abattre et escarrir du bois pour la marine. Bon.

Prendre soin de l'augmentation des chevaux et bestiaux de toute nature, afin que nonseulement les habitans en ayent pour leurs besoins, Mais mesme en assister les Isles françoises de l'Amerique qui en auront tousjours un tres grand besoin.

Note de Talon en marge:

La copie cy jointe du contract passé avec ceux auxquels on a distribué des cavalles, fait connoistre les precautions qu'on prend po. les faire emplir, et conserver les poulains qui en proviennent. Bon.

Travailler tousjours a la recherche et establissement des mines de fer, de plomb, cuivre, et estaing, et considerer ce travail comme le plus important qu'il y ayt a faire pour l'augmentation du Canada dautant que ces mines y attireront une telle abondance qu'en peu de temps il se trouveroit peuplé au poinct qu'il pourroit facilement subsister de luy mesme, et devenir un grand et puissant Royaume qui est la fin a laquelle sa Ma^te^ veut parvenir par tous les soins qu'elle en prend avec tant de bonté.

Note de Talon en marge:

Talon a fait partir des gens Jugés capables de travailler utilement a la decouverte des mines de cuivre. Le Maistre de forge, qu'il a amené avec luy cette année, agit fortement po. descouvrir l'abondance de celles de fer qui se trouvent audessus et audessous de Quebec. Les essays envoyez a la Rochelle a Monsieur de Terron et a Paris a Mr Bellinzani, peuvent faire connoistre ce qu'on en peut attendre. Bon.

Prendre soin de faire semer des chanvres, ce qui doit encore apporter un grand profit et avantage au pays.

Note de Talon en marge:

Le chanvre est desja en usage, on en file, on en fait de la toile, et po. donner cœur a ceux qui en cultivent, Talon en a achepté deux cens livres de deux differentes personnes po. faire connoistre aux autres qu'elles en auront le débit. Bon.

Travailler pareillement a l'establissement des salines, si la qualité de la terre, et le climat y sont propres.

M. de Lionne à M. Talon, 7 Jan. 166[illegible]
au sujet des traités faits avec les Iroquois

Monsieur

J'ay receu vre lettre du 15e Octobre dernier ensemble le traitté que vous avez conclu avec les Iroquois, que je conserueray comme une piece fort curieuse et tres Iudicieuse. Le Roy en a esgoutté la lecture avec beaucoup de plaisir aussy bien que de la Relation que vous me faites de tout ce qui se passe au lieu ou vous estes, et Sa Ma.té a donné creance a tout ce que vous me mandez du courage et de la valeur de ses trouppes estant persuadée que vous luy en parlez avec sincerité et ne faites que leur rendre Iustice. Mais je dois vous dire aussy qu'a vre regard Sa Ma.té vous la rend toute entiere et que se loüant des bons succez des entreprises de ses trouppes elle en attribue beaucoup a vos bons Conseils et a vos soins dont elle temoigne une satisfaction tres particuliere, je vous prie de croyre que je seray ravy de pouuoir profitter en quelque occasion Importante pour vre aduancement des dispositions favorables que Sa Ma.té y fait paroistre, et que cependant je tascheray de luy faire valoir autant qu'il me sera possible les Importans services que vous luy rendez. Je suis

Paris Arch. Nat. Col. F3 3.

Monsieur

Germain en Laye
Jannier 166[illegible]

Vre tres humble et tres aff.né serviteur
DE LIONNE

LETTRE DE M. DE LIONNE À TALON

(Voir page 62)

Note de Talon en marge:

On n'a pas decouvert des lieux propres a faire des salines. Talon en fera faire la recherche au printemps prochains. Bon.

Convenir avec le sr Colbert de Terron des moyens que l'on peut pratiquer pour fair debiter des bois en grande quantité en Canada po. le bastiment des vaisseaux du Roy, et po. les faire apporter en france et prendre des mesures justes avec luy pour employer tous les ans trois ou quatre bastimens propres a porter led. bois.

Note de Talon en marge:

On travaille a assembler le bois po. la construction d'un navire de trois a quatre cens tonneaux, apres toutes mesures prises a cet effet avec Monsieur Colbert de Terron. Si les charpentiers envoyez par luy ne promettent pas plus qu'ils ne peuvent faire, De ce qu'ils ont veu de matiere, il y a lieu d'esperer de contenter en ce poinct sa Mate. Bon.

Pour cet effet il faut aviser ensemble quels bastimens et comment ils doivent estre percez et faire descendre le bois sur la Riviere St Laurens jusques au lieu qui sera propre pour charger ces bastimens en telle sorte qu'ils puissent faire deux voyages tous les ans s'il est possible.

Fait a st Germain en l'aye le dixhuite May 1669 (1).

LETTRE DU MINISTRE COLBERT À TALON (14 JUIN 1669)

le 14 juin 1669

Je suis bien estonné d'avoir apris par les dernieres lettres de la Rochelle que vous n'y estiez point arrivé, ce long retardement duql je ne puis deviner la cause ne peut estre que tres préjudiciable au service du Roy. Je veux croire que vous estes a present sur les lieux et que vous serez prest a vous embarquer et a reparer par vostre diligence tant de temps qui a esté perdu.

Mr de Terron vous doibt parler des expediens a prendre pour faire bastir des vaisseaux pour le Roy en Canada et des Charpentiers et forgerons qu'il fait estat d'envoyer avec vous; comme cela est d'une tres grande consequence pour le service du Roy, Je vous prie de vous y appliquer, En sorte que cela reüssisse, et que nous voyons revenir l'année prochaine deux vaisseaux bastis en ce païs là, bien chargez de toutes sortes de bois, Et qu'ensuite lors que l'establissement sera mieux fait, l'on y puisse faire bastir tous les ans trois ou quatre bons vaisseaux de 36 a 40 pieces de canon.

Examinez bien avec Mr de Terron tous les moyens possibles pour prendre si bien le temps qu'un vaisseau y puisse faire deux voyages en un an, Ce qui pourroit se faire en establissant quelque lieu d'entrepost au bas de la rivière de St Laurens, Et faisant partir les vaisseaux de france dés le mois de febvrier, affin qu'ils puissent arriver dans ce lieu d'entrepost au commencement d'Avril lors que la mer s'ouvre, prendre leur charge, repartir aussytost, et arriver a la fin de may, repartir au commencement de Juillet, et arriver en septembre d'ou ils pourroient retourner

(1) Archives Nationales, Colonies. C11 A. 3.

en France pour le mois de novembre, Et je crois qu'en observant bien ces temps, un vaisseau pourroit faire deux voyages, ce qui seroit asseurement fort advantageux.

Pour l'establissement de la fabrique des vaisseaux, Il faut sur tout rechercher des mines et y establir des fourneaux et forges, ce qui sera comme je crois assez facile, veu qu'il est impossible qu'il n'y ait de la mine en ce païs là, a l'esgard de celle de cuivre vous sçavez ce que je vous ay dit.

Pendant le temps que vous sejournerez en ce païs là; travaillez a le penetrer le plus avant qu'il vous sera possible en remontant Le fleuve de sainct Laurent, estant bien difficile que l'on n'en tire divers advantages, Je seray bien aise d'apprendre si tous les ordres qui ont esté donnez, et tous les traitez que vous avez faits avec les Capitaines pour embarquer leurs compagnies complettes auront reussy (1).

LETTRE DU MINISTRE COLBERT À TALON (3 JUILLET 1669)

Le 3 Juillet 1669

J'ay escrit si amplement a M. du Terron sur le contenù en ses Lettres du vingt quatre du passé, que jestime inutil d'y rien adjouster, Je vous diray seulement qu'il n'y a rien de si important que de presser vostre embarquement, ne doutant point que tout ne soit prest, et que vous n'ayez le nombre complet des hommes et des filles pour lesquelles le Roy a fait le fondz. Il faudra sur tout prendre garde a l'advenir qu'un si grand nombre d'habitans ne repassent tous les ans dans le Royaume; vous concerterez avec M. de Terron ce qu'il y aura a faire pour l'establissement de l'acadie et du Cap Breton, Estant certain qu'il ne se peut rien faire pour ce païs-la de plus advantageux, que destablir des lieux d'Entrepost, ou l'on puisse faire deux voyages tous les ans, aquoy la descouverte du païs contribuera beaucoup.

A l'esgard du commerce avec les Antilles, Je donneray les ordres necessaires pour empescher que les vaisseaux qui sont du Canada ne reçoivent aucun empeschement en leurs Cargaisons, et asseurement ceux qui iront au Canada seront satisfaitz sur ce poinct (2).

LETTRE DE TALON AU MINISTRE COLBERT (4 JUILLET 1669)

Monseigneur,

Parceque M. Destival m'asseure qu'il doit vous rendre une lettre de Monsieur Colbert de Terron je l'ay prié en luy remettant celle cy de vous dire en quel estat il a veu le vaisseau qui me doit porter en Canada que j'attends avec autant d'impa-

(1) Archives Nationales, Colonies. B. 1.

(2) Archives Nationales, Colonies. B. 1.

tience que vous pouvez avoir de désir que je parte promptement. Je suis tesmoing de la diligence que Monsieur de Terron a faite pour que ce vaisseau fust en estat de sortir de la rivière plustost qu'il n'a fait.

Jay fait partir mon secretaire sur le vaisseau du Sr de la Chesnaye qui mist a la voile samedy dernier et j'aurois pris moy mesme le party que je luy ay fait prendre si on ne m'avoit fait Connoistre qu'il valloit mieux que je restasse pour veoir faire l'ambarquemt des Trouppes; mond. secretaire travaillera a l'avance a disposer tout ce qu'il pourra en attendant mon arrivée.

Je suis avec tout le respect possible

Monseigneur

Vostre tres humble tres obeissant tres obligé et tres fidele serviteur

TALON

A la Rochelle ce 4e Juillet 1669 (1).

LETTRE DE TALON AU MINISTRE COLBERT (15 JUILLET 1669)

Monseigneur,

Aussitôt que *le St Charles* a esté a la veue de Ré, J'ay fait ambarquer Les trouppes destinées pour le Canada. Les six compnies se sont trouvées de 333 soldat, deux femmes de sergent et un Enfant compris ainsy il y a 33 surnuméraires que je feray passer et parce qu'ils sont tous bons hommes et parce qu'il en faudra Pour garnir quelques postes de L'Acadie, pour la restitution de laquelle Monsieur de Terron ma cejourd'huy remis les ordres du Roy d'Angleterre, qui, dans leur teneur semblent demander une commission particulière pour celuy qui la demandera au nom du Roy.

J'attend le vent favorable pour mettre a la voile, impatient de me rendre au lieu ou le service m'appelle et ou j'auray plus d'occasions qu'icy de vous tesmoigner La passion respectueuse avec laquelle je suis

Monseigneur

Votre tres humble tres obeissant tres obligé et tres fidèle serviteur

TALON

A la Rochelle ce 15e juillet 1669 (2).

---

(1) Bibliotheque Nationale, Mélanges Colbert, vol. 154, fol. 61.

(2) Bibliotheque Nationale, Mélanges Colbert, vol. 154: fol. 169.

LETTRE DE TALON AU MINISTRE COLBERT (16 JUILLET 1669)

Monseigneur

Puisque contre mon inclination, et a mon grand regret, je suis encore a la Rochelle, je diray respondant a la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'escrire le 12e du courant qu'il n'est pas possible que six charpentiers, qui Partent avec moy, et qui n'arriveront vraysemblablement qu'a l'entrée de l'hyver, puissent dans le reste de l'année construire un vaisseau. Que ce qui me paroist faisable, est de les distribuer en arrivant dans les lieux Les plus couverts de bois propres à la marine.

De les occuper a travailler sur les neiges durant tout l'hyver pour tirer au printemps prochain a la faveur des rivières ce qu'ils auront préparé de matière, et puis former leur attelier qui demande, comme vous le scavez, le concert de beaucoup de parties.

Comme je ne pretends pas, Monseigneur, vous faire les choses que vous desirez, mal aisées, pour vous les rendre plus considérables, si elles s'achèvent avec satisfaction, je ne prétend pas aussy vous faire naistre des esperances qui ne se soutiennent pas, ainsy, je remets a respondre positivement a vre demande lorsque j'auray Mis lès ouvriers en œuvre, qu'ils auront reconnû la qualité de la matière, et ce qu'on peut donner de succes a vre dessein; Je scay que vous ne demandez de moy que le faisable; a l'avance je vous le promets de ma part.

Lorsque je seray arrivé en Canada je feray dresser un estat general et fort exact de tout ce que j'y aurai fait passer cette année, pour vous l'envoier avec celuy de l'Employ des fonds que vous m'avez fait remettre, et parceque Monsieur de Terron m'a tesmoigné que vous luy demandiez a présent, je luy en ay donné un que j'ay dressé sur quelques memoires imparfaits que mon secretaire ma laissés, ayant emporté avec soy celuy qu'il avoit en ses mains pour se faire rendre compte de ce qui est ambarqué dans chaque vaisseau, ainsy cet estat peut estre fort defectueux. Je suis dans un profond respect

Monseigneur

Votre tres humble tres obeissant tres obligé et tres fidele serviteur

TALON.

A la Rochelle ce 16e juillet 1669 (1).

LETTRE DE TALON AU MINISTRE COLBERT (29 AOÛT 1670)

A Québec ce 29 Aoust 1670

Je suis arrivé le 18 du courant, tous les vaisseaux qui sont partis de France, mesme celui qui portoit les filles et les cavales s'y sont heureusement rendus. Il

(1) Bibliothèque Nationale, Mélanges Colbert, vol. 154, fol. 171.

n'en reste présentement plus qu'un à venir et je le croy desja bien avant dans la rivière, de cent soixante quatre personnes embarquées à Dieppe par le S. Guenet; il n'en est mort aucune, une seulle cavalle a payé pour tout le navire et n'est morte que pour estre trop ardente. Je suis aussy peu informé de l'estat de ce pays qu'il y a peu de temps que je suis débarqué, ainsy Monseigneur, je me dispenseray s'il vous plaist de vous en faire un plan fidel. Et d'autant plus que sy vous voulez donner un demi quart d'heure de vostre temps à M. l'abbé de Fenelon Salignac vous serez plainement instruit de ce qui s'est fait icy en mon absence qui me semble n'avoir apporté aucun préjudice au service du Roy ny retardé l'establissement de la colonnie, Messieurs de Courcelles et Boutroue ayans soutenu par l'aplication de leur zèle les deux intérests de Sa Majesté.

Je n'ose encore vous donner aucune espérence sur les mines, la construction des vaisseaux et le godron quoy que les apparences m'en facent naistre de grandes sur toutes choses, le Me charpentier qui a parcouru les rivières m'asseure qu'il trouvera du bois, le Me des forges jure que la mine de fer que je luy ay fait voir est de très bonne qualité et le faiseur de godron veut perdre sa vie s'il n'en fournit abondamment. Mais je ne vais pas sy viste qu'eux et je veux moy mesme faire descente au lieu ou est la mine, qui n'est pas d'une grande utilité quand elle est fort esloignées de rivières ou descentes d'eau capable de faire agir les souflets pour animer les fourneaux, ou quand elle manque de bois propre à faire le charbon nécessaire pour nourrir le feu desd. fourneaux.

Je veux pareillement visiter les piniers qui peuvent fournir abondamment de matières pour la confection du godron. Il n'y a que les bois propres à la Marine que je ne pouray pas parcourir, parce qu'ils sont trop espars. Mais sur l'asseurance de ce Me charpentier et des autres ses associez que je n'en manqueray pas, je vais faire dresser un gabari en un endroit que j'ay trouvé très disposé à former un bel et grand atelier.

Après que dans ces commancemens j'auray donné mes premiers soins à marier les filles et à establir les officiers et soldats et à fournir de la matière aux ouvriers, je concerteray avec Monsieur de Courcelles ce qui sera de mieux à faire pour l'employ des fons et pour les autres choses qui regardent le service du Roy en ce pays.

Comme M. l'abbé de Fenelon tiré du séminaire de St Sulpice a fait une mission chez les Irroquois avec lesquels il a hiverné et qu'en tout ce qu'il a peu il a travaillé à me donner les connoissances que je ne pouvois avoir que par luy pour les découvertes que je désirois faire, il mériteroit, Monseigneur, que vous luy tesmoignassiez quelq. satisfaction sur son zèle au service. Un autre missionnaire tiré du mesme lieu a percé plus avant que luy pour me donner la connoissance d'une rivière que je cherchois pour faire la communication de lac Ontario au lac des hurons ou on dit qu'est la mine de cuivre. Ce missionnaire a fait une carte de son voyage dont la copie est entre les mains dud. S. de Fenelon. Elle peut faire un assez juste sujet de vostre curiosité, je remets le reste à la vive voix du porteur et à vous informer plus amplement de toutes choses au départ des autres vaisseaux.

TALON (1).

---

(1) Archives Nationales, Colonies. C11 A. 3.

LETTRE DE TALON AU MINISTRE COLBERT (20 SEPTEMBRE 1670)

A Québec ce 20 septembre 1670

Ne pouvant encore, Monseigneur, vous donner que des lumières impures sur l'Estat présent du Canada, et que des mémoires imparfaits sur ce qu'il demande pour se soutenir et se perfectionner, je remets au retour des derniers vaisseaux à vous informer pleinement de tout ce qu'il importe que vous sachiez, je n'aurois pas mesme l'honneur de vous escrire par celuy cy si je n'appréhendois que vous crussiez que je néglige de vous rendre compte; je ne doute pas que d'autres ne s'estendent beaucoup et ne me priment en vous informant des projets que je fais, et vous les marquant comme des choses desjà exécutées avec le tout ou partie des succez qu'on en peut attendre. Mais j'estime, Monseigneur, qu'il est bon d'examiner avec soing quelles suittes auront les entreprises que je fais par relation aux desseins du Roy, avant que de vous faire naistre de grandes espérences qui peut estre ne se soutiendroient pas, je dois cependant dire que les premières apparences des recherches que j'ay fait faire et que je continueray veullent que moy mesme j'espère du bois pour les vaisseaux du Roy, de la mine de fer de bonne qualité, du pin de bonne nature pour le goldron, la communication avec l'Acadie, l'establissement des pesches sédentaires, L'ouverture du commerce avec les Antilles par des vaisseaux fabriquez en ce pays, les descouvertes esloignées et au dela des peuples, les plus reculez, l'establissement de plusieurs manufactures. En un mot ces mesmes apparences veullent que j'espère de pouvoir remplir une bonne partie de vos désirs. Mais je n'ay pas encore de la part de ceux que j'employe ny de mes propres connoissances assez de certitude pour que je doive me donner l'honneur de vous escrire affirmativement. Je ne say si quelque malin esprit voudroit retarder l'establissement du Canada en retardant les entreprises qu'on fait pour le procurer, mais j'apprends presque en arrivant et on me veut persuader que les Irroquois ne sont plus dans l'assiette dans laquelle je les ay laissez, qu'ils veullent rentrer en guerre avec nous en la faisant aux 8ta8actz que le Roy a pris sous sa protection; je reçois cette nouvelle comme un bruit qui peut estre estudié et semé avec dessein, je le reçois aussy comme pouvant avoir un juste fondement et je vais travailler à préparer touttes choses à la guerre sans interrompre le cours du travail commencé. Si vous prenez quelque créance en moy, vous pouvez, Monseigneur, asseurer Sa Majesté que je ne dormiray pas sur cet article qui regarde sa gloire, je m'expliqueray mieux dans mes premières depesches, cependant je vous asseure tousjours de la continuation de mes très humbles respects et qu'en tout temps vous pourrez disposer de ma fortune et de ma vie vous ayant consacré l'une et l'autre pour le service de Sa Majesté et pour le vostre particulier.

TALON (1).

(1) Archives Nationales, Colonies. C^{11} A. 3.

LETTRE DE TALON AU MINISTRE COLBERT (10 OCTOBRE 1670)

A Quebec ce 10 octobre 1670

Puisque mes memoires et les autres expeditions qui les accompagnent enferment tout ce que je pourrois me donner l'honneur de vous dire par une assez grande dépesche, je ne m'expliqueray pas d'avantage et je me contenteray d'adjouter que je n'ose vous donner sur la marine, la mine de fer et le goldron, les esperances que ceux qui ont la conduitte des establissemens à faire en ces trois points me font concevoir. Jay desja prez de mille pieces de bois pour un vaisseau, le faiseur de goldron a cinq cens pieds d'arbres ainsy que j'ay marqué, et vous pouvez veoir par la copie de la dernière lettre du maistre de forge ce qu'il espere de son travail. C'est à vous, Monseigneur, de juger si cela merite d'estre soutenu. Je suis prest à bien faire, je suis persuadé que vous le serez tousjours à me donner les moyens de servir utilement le Roy, plus jen auray et plus vous aurez de retours.

Je joins icy un memoire des ouvriers qui me sont tres necessaires, outre ceux quil faut à la forge et aux fourneaux; sy vous estimez à propos de me les envoyer, je les feray agir le plus utilement qu'il me sera possible.

Vous verrez par les estats cy joints celuy de l'employ des deniers que vous m'avez confiez. Je le feray plus exact quand je vous l'envoyeray en dernier lieu par le dernier vaisseau avec de plus amples memoires.

J'employe mes appointemens sur l'estat des fonds a faire ; sur cet article je dois faire observer que dans cette année vous avez eu la bonté de me faire faire l'advence des trois premiers mois de la suivante, ainsy je n'en dois prétendre que neuf.

Je vous demande, Monseigneur, la continuation de vostre protection et je vous asseure de tout le respect que vous doit

TALON (1).

MÉMOIRE DE TALON SUR LE CANADA (10 OCTOBRE 1670) (2)

Par les responses que j'ay données à chaque article du memoire que Sa Majesté ma fait remettre entre les mains pour me servir d'Instruction, Elle peut estre informée que ses intentions sont remplies ou pour le tout ou pour partie, et que ce qui ne s'est pas fait se fera dans son temps.

Par ce memoire elle sera informée que tous les vaisseaux qui sont partis de La Rochelle et du havre pour le Canada sont heureusement arrivez, ont fait leur decharge, et sen retournent en France.

Qu'ils ont apporté et débarqué les cinq compagnies, Qu'apparemment *le* St *Sebastien* qui a deub rendre à l'Acadie le Sr de Grandfontaine avec la sienne sera aussy heureusement arrivé, j'en attends des nouvelles par le retour de quatre hommes que j'ay envoyez en Canot pour faire l'ouverture de la communication de Quebec avec l'Acadie.

(1) Archives Nationales, Colonies. C^11^ A. 3.

(2) En marge: "Joint à la lettre de M. Talon du 10 nov. 1670."

Que ces mesmes vaisseaux ont suffisamment apporté de marchandises pour que le pays ne tombe dans aucun besoin pressant.

Que de soy il donne par les productions de la terre, bleds et legumes, et par les pesches suffisamment de nourriture pour ses Colons et quelque surabondant pour les Antilles.

Que j'ay fait charger ce surabondant sur trois vaisseaux du bois et de la fabrique du Canada pour le faire porter aux Antilles avec esperance que cette partie septentrionalle de l'Amerique pourra fournir de plus grands secours a la meridionnalle, Et que le commerce que j'ouvre entre le Canada et les Isles sera d'une commune et respective utilité pour les sujets de Sa Majesté habitans de ces lieux; mesme que les vaisseaux qui passeront d'icy au midy y chargeant de succres pour retour et rechargeant en l'Ancienne France les denrées propres pour la nouvelle, Il se fera une circulation esgalement advantageuse aux Estats de Sa Majesté, outre que sy dans quelque conjoncture de guerre les Antilles souffroient par le manquement de vivres ou de vestements, Cette partie si elle est encore soutenue quelque temps se mettra en estat de les leur fournir et de les tirer de leurs besoins.

Comme cet article me paroist de quelque consequence, mon sentiment est que, pour amorcer et donner quelques attraits aux habitans de Canada de fabriquer des vaisseaux et les employer a ce commerce, Il seroit bon que Sa Majesté leur accordast quelques privilèges comme une somme plus forte que celle quelle accorde a ses autres sujets qui acheptent ou font construire des vaisseaux, et quelques descharges de droits pour les sucres qu'ils porteroient en France avec lesd. vaisseaux.

Si les Iroquois devenus plus insolents par la retraitte des trouppes qui furent rappelées lors que je passay en France ne deviennent plus souples par le retour de celles que Sa Majesté a fait repasser cette année, Il y a lieu de soupçonner quelque infraction de leur part à la paix. Ce qui fait dire que comme les trois entreprises de fabriquer des vaisseaux, faire du goldron et exploiter les mines de fer parroissent importantes, de mesme que la formation de la Colonie qui se fait belle dans le repos, il parroist aussy important de faire encore passer icy cent ou deux cens hommes de guerre.

Le fonds que Sa Majesté a fait pour la subsistance et entretenement des six compagnies qu'elle a envoyée cette année depuis le premier juillet 1670 jusqu'au premier juillet 1671, ne suffisant pour faire l'entier establissement desd. compagnies, Sa Majesté est très humblement suppliée de leur accorder une seconde et dernière année affin qu'elles se mettent en estat de soustenir ce pays par les armes et par leur travail.

Sa Majesté peut veoir que les fonds quelle a cy devant faits ont esté employez conformement a leur destination ainsy qu'il se peut connoistre par les apostilles mis aux doubles des estats cy joints.

De touttes les filles venues cette année au nombre de près de cent soixante cinq, il n'en reste pas trente a marier.

Après que les soldats venus cette année auront travaillé a faire une habitation ils se porteront au mariage, pourquoy il seroit bon qu'il pleust à Sa Majesté d'envoyer encore cent cinquante ou deux cens filles.

Par les lettres que j'ay envoyées a Monsieur Colbert, Sa Majesté peut estre informée de l'abondance de la mine de fer Et par les espreuves qu'on peut faire de la mine de terre et de roche que j'envoye en France a Monsieur Colbert de Terron et a M. Bellinzany, elle peut apprendre sa bonne qualité, J'attendray les ordres et les secours nécessaires pour continuer cet ouvrage commencé.

De mesme que pour la marine en faveur de laquelle les charpentiers promettent beacoup.

Le faiseur de Goldron ne promet pas moins. Il part presentement pour faire son hivernement a douze lieues d'icy ou desja il a preparé cinq cens pieds d'arbres pour fournir au printemps prochain la première matiere a ses fourneaux.

Tous les conducteurs de ces travaux sont distribuez dans les lieux qui sont plus convenables a leur profession et tous agissent avec le secours d'hommes et d'outils qu'ils ont desiré. Il y a lieu d'esperer qu'ils ne travailleront pas inutilement et que l'année prochaine Sa Majesté recevra les premiers fruits de ses despenses.

Par le retour du dernier vaisseau, J'envoyeray des essais de la cendre pour faire des potasses et de l'huisle pour faire du savon, et si le S. Colinet qui s'est offert pour conduire ces manufactures passe en Canada on luy fournira la matière et les autres secours necessaires pour mettre sa science en pratique.

Les habitans de Canada qui ont proposé la pesche sedentaire demeurent dans leur premiere resolution. Monsieur de Courcelles y prendra part, et je soûtiendray cette entreprise autant que mes forces le pourront permettre.

Depuis mon arrivée j'ay fait partir des gens de resolution qui permettent de percer plus avant qu'on na jamais fait, les uns a Louest et au Norroüest du Canada et les autres au surroüest et au sud. En tous lieux ces advanturiers doivent faire des journaux et respondre a leur retour aux instructions que je leur ay données par escrit. En tous lieux ils doivent prendre possession, arborer les armes du Roy, et dresser des procès verbaux pour servir de tiltres, peut estre que Sa Majesté n'aura de leurs nouvelles que dans deux ans d'icy et lors que je retourneray en France.

Outre qu'on m'a fait entendre, et par recit et par escrit que les Iroquois menacent de rupture, je m'apperçois qu'ils ruinent le commerce des françois, chassent les castors sur les terres des sauvages qui se sont mis sous la protection du Roy et exercent sur eux des pirateries qui les despouillent de leurs pelleteries. Je suis fortement persuadé que sy on fait un establissement sur le lac Ontario, que j'avois projetté de faire avant mon départ pour France, on tiendra les Iroquois dans le debvoir le respect et la crainte plus aisement avec cent hommes, si Sa Majesté approuve que je fasse faire un petit bastiment en forme de gallere qui puisse aller a voile et a rame se faire veoir en tous les endroits du lac par lequel ces barbares font tout leur commerce. Par le dernier vaisseau je m'expliqueray mieux. Et cependant si ce vaisseau n'arrivoit pas a bon port, Il seroit seulement a propos que Sa Majesté m'envoyast trois commissions en blanc, l'une pour le commandement de ce petit bastiment, et les deux autres pour faire commander des personnes choisies dans les deux postes qu'il sera bon d'occuper au Nort et au Sud de ce lac et Mandast a Monsieur de Courcelles de me donner toute l'assistance dont j'aurois besoin pour faire reussir ce dessein.

Voilà l'abregé que j'ay estimé a propos de donner sur les affaires du Canada par le retour d'un vaisseau de la Rochelle affin que sy le dernier qui doit porter un memoire plus instructif n'arrivoit pas, Sa Majesté ait connoissance des principaux poincts.

Fait à Quebec ce dix^e^ octobre 1670 (1).

---

(1) Archives Nationales, Colonies. C^{11} A. 3.

MÉMOIRE DE TALON SUR LE CANADA AU MINISTRE COLBERT (10 NOVEMVRE 1670) (1)

Quoyque l'Instruction qui ma esté donnée semble renfermer tout mon debvoir Et qu'ayant respondu a tous les articles qu'elle contient, Il semble aussy que j'aye de ma part pleinement satisfait a ce que vous, Monseigneur, devez attendre de moy, Comme elle n'est que des principaux poincts de ma mission, J'adjouste par le present memoire.

Que par la lettre que j'ay eu l'honneur de vous escrire le dixe d'octobre (le duplicata de laquelle je mets icy avec celuy des autres expeditions qui L'accompagnent de crainte quelles ne soient perdues) Je m'engageois, Monseigneur, a vous envoyer des Estats de despense plus justes que les premiers qui vous feroient connoistre l'employ des deniers que vous m'aviez fait remettre a Paris avec des memoires plus amples sur l'Estat present du Canada, et sur ce quil pourroit demander de vous pour son accroisement. Je crois avoir en partie satisfait a ce que je dois par le memoire que je vous adresse sous le nom du Roy que sa Majesté ne verra qu'autant et aux endroits que vous le jugerez a propos; je me suis servy de cette methode sur L'asseurance qu'on m'a donnée a la Rochelle que vous la faisiez mettre en pratique.

Sur l'asseurance que j'ay eu de differens endroits, qu'on avoit trouvé de la matiere pour occuper plusieurs charpentiers de vaisseaux, je fis partir hier tous ceux qui estoient icy pour travailler durant L'hiver, pour abattre, doler et escarier les pieces quils trouveront propres a la marine, Et je les ay fait preceder par douze scieurs pour faire du bordage ou refendre les pieces qui pouront servir ainsy partagées. On me promet beaucoup, Mais je n'ose encore, Monseigneur, vous respondre de rien que d'environ douze cens pieces a toutes sortes d'usages.

Vous verrez par le Gabary de carte que je vous envoye la mettode que j'observe pour la conservation des bois utils aux atteliers du Roy. Ce gabary marque toutes les pieces avec leurs dimensions necessaires aux vaisseaux qu'au printemps on mettra sur l'estain j'en ay distribué dans tous les endroits dans lesquels on fait des defrichemens, Et dans tous Il y a ordre de conserver les bois de la forme et des mesures portées par ce gabary, Mesme ceux de toutte autre grandeur et grosseur qui de cette forme se trouveront propres a de moindres ou de plus grands vaisseaux,

Les six charpentiers envoyez de france (que par leur traitté fait avec Monsieur de Terron, le Roy n'est pas obligé de nourir) ont demandé que je les fisse subsister attendu qu'estans obligez d'errer dans les bois Et n'ayans encore icy aucunes habitudes ils ne pourroient pas sans se beaucoup divertir de l'ouvrage pourvoir a leurs besoins. Je fais suivre leur vivres et leurs ustancils partout ou je les applique par provision seullement Et en attendant que vous, Monseigneur, aiez reglé leurs pretentions sur cet article ou Monsieur de Terron a qui je les mande. Il est bon d'observer que je me suis apperceu que les cinq subalternes de ces ouvriers, ayans receu en france leurs gages d'une année par advance font beaucoup de vuide au travail, n'estans pas retenus par la crainte des retranchemens de leurs sallaires, ce qui fait dire quil seroit bon de leur retenir une partie de ces gages et de me l'envoyer icy.

(1) En marge: "Joint à la lettre de M. Talon du 10 novembre 1670."

Sur les advis que j'ay qu'en differents endroits, nonobstant les deffenses que j'ay faittes de consommer du bois propre a la marine, on en brusle beaucoup dans les deserts et les defrichements que font les habitans de Canada, mesme des pieces de consequence et qui se trouvent rarement, Je demande au Roy douze casaques de garde de Marine pour distribuer dans les costes le long du fleuve, Et pour les appointemens, quil luy plaise de m'accorder seullement ceux de quatre gardes de la prevosté au lieu de deux que sa Majesté me donne et qui servent, pourveu que les appointements qu'on dit estre de Dix huit cens livres pour chacun de ceux qui sont aupres des Intendants de province se payent comptens; j'entretiendray ce nombre d'officiers, qui rendront a sa Majesté des services infiniment plus utils si on forme un attelier de Marine, que cette despense n'est considerable, Les gardes de marine en gardant les bois et faisant agir les bastimens qui seront employez a les transporter, Et les quatre autres portans les ordres dans les differens atteliers et veillants a la conservation des outils et des matieres qui y seront remis,

Je devrois icy m'estendre sur la mine de fer parce que sy elle se veriffie bonne elle doit avoir des suittes favorables et adventageuses au Canada Et devenir mesme fort utile au Royaume, Mais j'en suis dispensé par L'envoy du S^r^ delapotardiere M^e^ de forge que Monsieur de Courcelles et moy avons estimé devoir faire passer en france avec vingt bariques de cette mine, et quelque quantité de sable de fer quil a jugé suffire pour en faire une espreuve a la veüe des M^es^ de forges ou autres connoisseurs quil plaira au Roy de luy donner. Comme la despense d'une forge et de ses fourneaux doit estre de quelque consequence, on ne peut prendre trop de precautions pour ne sy embarquer pas mal a propos, s'il reussit, dans la fonte quil pretend faire ainsy quil asseure quil est indubitable, Il sera tres advantageux quil ait fait ce voyage, pour ce qu'estant sur les lieux, il choisira luy mesme les ouvriers et les acteurs qui luy sont necessaires pour faire agir les fournaux, et les forges et fera faire les outils propres a cet usage. Cependant je feray travailler incessamment les mineurs qui sont icy a luy preparer quantité de bonnes matieres a son retour, sur l'asseurance qu'eux aussy bien que luy me donnent que ce mestail est sans chiffre, sans sallarts et sans paille, impuretez qui corrompent ordinairement les mines. Ils asseurent de plus quelle est brillante et fondante aisement, qu'elle a une terre sableuse qui luy fait un lestier favorable, Et qu'on peut esperer qu'estant aussy douce quelle parroist on pourra sen servir a la fonte des canons que le d^t^ s^r^ Delapotardiere promet. Je ne seray en tout cecy que l'auteur de la decouverte que j'en fis en 68. J'offre de faire agir de tout mon mieux et luy se fait garend de tout le reste, Et promet pourveu que je l'assiste de mes soins et de tout ce qui luy sera besoin Nous ferons au Roy un revenu considerable,

Le Sr Arnolf Alix faiseur de goldron est estably pour son hyvernement avec le nombre d'ouvriers quil ma demandé. Depuis quil est arrivé au poste que je luy ay designé, il ma fait savoir par ses lettres quil avoit quinze cens pieds d'arbres escorchez, que sans sortir de ce lieu Il pouvoit se promettre de trouver de la matiere pour travailler trente ans durant. Cependant, Monseigneur, au milieu de tant de belles dispositions, je n'ose encore vous donner aucunes esperances, jusques a ce que les Espreuves se soient faites en ces trois sortes de matieres, Et je me contenteray seullement de Vous dire que, sy ces conducteurs d'atteliers que vous m'avez fait donner pour vaisseaux, mines, et goldron son habilles et ne donnent pas trop aux apparences, vous pourrez faire du Canada un ouvrage glorieux au Roy et plus util a son estat. Je n'oserois non plus vous demander de grands fonds, Et je crois quil est mieux de vous laisser juger de touttes choses par vous mesme

jusqu'a ce que la mine soit veriffiée en france, Et que j'aye connû par moy mesme sy je pourray faire achetter un vaisseau composé en touttes ses parties des productions de ce pays, j'entends bois, fer, chanvre et goldron; sy Neantmoins vous me confiez quelque somme d'argent, je puis respondre que je l'employeray utilement ou que je vous la conserveray, ma fortune ne se fera jamais par mes mains, elle me sera plus glorieuse sy elle se forme par lestime que vous m'avez menagée aupres du Roy en luy rendant des tesmoignages favorables sur mes services, Et je seray tres aise de vous en estre redevable; faites, s'il vous plaist, Monseigneur, quelque chose pour moy, Et sy ces belles dispositions du Canada se soutiennent je feray beaucoup pour vous, j'entends pour vostre gloire (1).

Vous pouvez, Monseigneur, connoistre par le memoire que je donne au Roy, quil y a des advanturiers en campagne qui vont a la decouverte des pays inconnus, et a la recherche des choses qui peuvent estre utiles a son Estat. A mesure que j'auray quelque advis, j'en feray partir d'autres, cependant avec la précaution qu'il faut aporter a ces sortes d'entreprises (2).

Par le retour des Algonquins qui hivernerent cette année a Tadoussac, j'apprends qu'on a veu deux vaisseaux Europeens qui cabannent (c'est le terme des sauvages) assez prez de la baye d'hudson. Apres avoir bien repassé sur touttes les nations qui peuvent avoir percé jusqu'à ce lieu bien Nort, Je ne puis rabattre que sur L'angloise qui, sous la conduitte d'un nommé Desgrozeliers autrefois habitant de Canada, a pû prendre la resolution de tenter cette navigation de soy fort inconnue et pas moins dangereuse, je suis dans le dessein d'y faire passer par terre quelque homme de resolution pour inviter les Kilistinons, qui sont en grand nombre dans le voisinage de cette baye, a descendre chez nous, ainsy que font les 8ta8acts, affin que nous puissions avoir de la premiere main ce que ces derniers sauvages nous apportent qui faisants entre ces nations et nous le mestier de revendeurs Nous font payer le detour de Trois ou quatre cens lieues (3).

La proposition que ma fait le Capitaine Poullet de Dieppe doit prendre place icy. Cet homme savant par une longue habitude et une experience acquise de bas aage, devenu habille navigateur offre d'entreprendre la descouverte si desja elle n'est faite de la communication des deux mers du Nord et du Sud soit par le *fretum* david soit par le detroit de Majellan quil croit estre plus seur, pour apres avoir doublé tout le revers de L'Amerique jusqu'au Califourny reprendre les vents de Louest et a leur faveur rentrer par la baye d'hudson ou par le detroit de David, je luy ay donné une lettre quil doit vous presenter s'il n'a pas changé de dessein, qui seroit de percer jusqu'a lachine par l'un ou l'autre de ces endroicts; si vous desirez l'entendre, mon secretaire le fera venir aupres de vous (4).

Vous pourrez Monseigneur aisement veoir par l'Estat cy joint cotté G. Et par l'autre cotté H., double de celuy que Monsieur Colbert de Terron vous a envoyé de la Rochelle au mois de may dernier, que de tout le fonds fait pour les six compagnies qui sont passées en Canada et sur lequel on a pris une partie de L'armement et de la levée, Je n'ay receu que Cent cinq^te^ milliers de farine et deux cens barils de Lart, et vous pourez a mesme temps juger si le secours que je demande d'une autre année de subsistance est trop considerable pour l'entier establissement des soldats qui serviront cy apres sa Majesté en subsistant du fruit de leurs travaux, pour

(1) En marge: Espérances que donne le Canada. Bon.
(2) En marge: Bon.
(3) En marge: Bon.
(4) En marge: Examiner cette proposition.

lesquels recueillir Ils formeront la colonie. Je dois icy faire observer que ces soldats ne pouvant avoir qu'une Cabane pour leur demeure, de partie du fonds on leur fera faire une petitte maison et semer leurs terres affin quils se trouvent en estat de se marier pour concourir a la multiplication, principal soutien de cette Colonie, a quoy Ils sont presque tous disposez. Si sa Majesté accorde cette subsistance Il seroit bon qu'elle m'ordonnast de l'employer a ce que J'estimeray plus a propos pour asseurer et augmenter les establissemens tant des officiers et soldats desd. compagnies, que des soldats des quatre qui sont habituez les premieres, et les familles nouvellement venues pour commencer les manufactures, par ce qu'autrement si ce fonds estoit uniquement destiné pour la subsistance et entretenement des six compagnies, les officiers et soldats pretendroient qu'on ne pourroit en faire l'autre usage que je propose pour ceux des quatre premieres compagnies, et pour les familles, mesme qu'on ne pourroit leur precompter les cinquante livres quils ont receu.

Le sr Deladurantaye capitaine d'une des six compagnies s'est marié avec une veuve qui a pris naissance en ce pays, Et a qui le premier mary a laissé quelque bien par un testament quil fit en partant pour l'expedition contre les Iroquois, qui se trouve si informe que les deux nouveaux mariez craignent quils ne soient troublez par les parens du deffunct qui sont presentement en france, Et pour ce, ces mariez demandent l'autorité du Roy, pour le faire valider d'autant plus aisement que le bien s'est acquis dans ce pays; cette succession peut aller a dix ou douze mil livres. L'acte informe dont je parle est dans le portefeuille sous la Cotte I... Il y a lieu d'esperer que les autres officiers deffileront a leur tour (1).

Touttes les filles venues cette année sont mariées a quinze préz que j'ay fait distribuer dans des familles connues en attendant que les soldats qui les demandent ayent formé quelques establissemens et acquis de quoy les nourir (2).

Pour advancer le mariage de ces filles je leur ay fait donner ainsy que j'ay accoutumé de faire, outre quelques subsistances, La somme de Cinquante Livres monnoye de Canada en denrées propres a leur mesnage (3).

La demoiselle Estienne qui leur a esté donnée pour gouvernante par Messieurs les directeurs de Lhospital General retourne en france pour prendre la conduitte de celles qu'on envoyera cette année si sa Majesté a la bonté den faire passer, auquel cas il seroit bon de recommander fortement que celles qui seront destinées pour ce pays ne soient aucunement disgraciées de la nature, quelles n'ayent rien de rebuttant a l'exterieur, qu'elles soient saines et fortes pour le travail de Campagne, ou du moins qu'elles ayent quelque industrie pour les ouvrages de main, j'en escris dans ce sens a Mrs les directeurs. Trois ou quatre filles de naissance et distinguées par la qualité serviroient peut estre utilement a lier par le mariage des officiers qui ne tiennent au pays que par les appointemens et l'emolument de leurs terres, et qui par la disproportion des conditions ne s'engagent pas d'avantage (4).

Les filles envoyées L'an passé sont mariées, et presque touttes ou sont grosses ou ont eu des enfans, marque de la fécondité de ce pays (5).

Une legere gratification de Cent cinquante ou de deux cens escus seroit bien employée en la personne de la damoiselle Estienne.

---

(1) En marge: A examiner.
(2) En marge: Bon.
(3) En marge: Bon.
(4) En marge: Il faut donner un extrait de cet article à M. Bellinzani. Bon.
(5) En marge: Bon.

Si le Roy fait passer d'autres filles ou femmes veuves de l'ancienne en la nouvelle france, Il est bon de les faire accompagner d'un certificat de leur curé ou du juge du lieu de leur demeure qui fasse connoistre qu'elles sont libres et en estat d'estre mariées, sans quoy les Ecclésiastiques d'Icy font difficulté de leur conferer ce sacrement, a la vérité ce n'est pas sans raison, deux ou trois doubles mariages s'estant icy reconnûs, on pourroit prendre la mesme precaution, pour les hommes veufs. Et cela devroit estre du soin de ceux qui seront chargez des passagers (1).

Parlant des filles on ne doit pas oublier le secours des hommes engagez tres necessaires a ce pays, tant pour soulager dans leurs travaux les habitans qui se trouvent a leur aise, que pour faire de nouveaux Colons apres L'Expiration de leur terme ordinairement de trois ans (2).

J'ay remis entre les mains de mon secretaire des memoires estats et factures, tant des ouvriers et outils utils au Canada et aux manufactures quil y faut introduire, que des marchandises necessaires aux atteliers que j'ay establys et continue d'establir, affin que s'il plaist a sa Majesté de faire cette année quelque fonds, Il fasse remplir les factures des outils et denrées convenables et choisies par les correspondants que je luy ay indiquez a Rouen, a Bordeaux ou a la Rochelle, C'est pourquoy je vous supplie Tres humblement, Monseigneur, de faire dellivrer les fonds tout le plustost quil se pourra pour que les correspondants ayent le temps de faire les achapts avec moins de despense et plus de choix.

Sur cet article je dois faire observer que sy on transportoit icy tout l'argent que le Roy ordonne pour le Canada, et qu'on s'en servit en espece non seullement on n'accommoderoit pas ce pays, Mais on despenseroit le double. Cette pratique a convertir L'argent du Roy en denrées propres a la nourriture ou vestemens, fourniture d'ustencils et aux establissemens des soldats, des filles qui se marient et des nouvelles familles qui passent icy, n'est pas agreable aux marchands qui voudroient que tout se prit chez eux bon ou mauvais, Et a sy haut prix quil faudroit doubler la despense si on en estoit reduit a ce quils desirent (3).

Ces denrées servent encores utilement a faire des eschanges pour du bled, Et c'est a cet usage que j'en ay envoyé dans quelques costes pour y estre distribuées aux habitans esloignez de Quebec, affin que trouvant chez eux les choses qui leur font besoin, Ils ne soient pas obligez pour les venir querir aud. Quebec d'abandonner leur famille durant trois ou quatre jours, Et affin aussy que les bleds qu'on reçoit en payement se puissent transporter icy par un seul bastiment.

Je traitte et j'explique cet article parce que j'ay esté informé qu'un marchand de la Rochelle s'est plaint à Monsieur de Terron que je me meslois trop du commerce et que j'avois des magasins establis en Canada; j'adjoutte que sy je ny en avois pas eu, plusieurs des establissements ou commencez ou achevez seroient entièrement tombez, et quelques gens ne demanderoient pas mieux.

Le Clergé du Canada s'acquite tres bien de ses fonctions Ecclesiastiques, le secours quil a receu par L'arrivée des peres Recolets luy donne bien de l'aysance Et cet ordre, quoyque cy devant non désiré par Mons. L'Evesque et par les jesuistes, aydera de beaucoup a donner aux habitans les secours spirituels qui leur sont necessaires surtout dans les costes esloignées.

Le Pere Germain Allart provincial a tenu durant son séjour une conduitte

---

(1) En marge: A M. Bellinzani.

(2) En marge: A marquer dans l'extrait.

(3) En marge: Il faut envoyer des denrées sans differ. Bon.

sy judicieuse et prudente quil emporte l'estime de ceux mesme qui sembloient ne devoir souffrir sa presence qu'avec peine. L'Establissement quil a commencé prend une belle forme, Mais il a besoin des liberalitez du Roy pour le soutenir. Je le connois assez reservé pour quil souffre ses besoins sans les dire. Sa Majesté fera pour elle quand par charité elle fera quelque chose pour ces Religieux, Et leur donnera lieu d'augmenter leur nombre parce que par la elle ostera l'occasion que Monsieur l'Evesque pourroit prendre de luy demander un nouveau secours d'Ecclésiastiq. et pour les soutenir, un nouveau fond, ou par voye de fondation de cures ou par voye de gratiffication, outre que plus il y aura de ces Religieux, plus L'autorité des premiers Ecclésiastiques trop establie sera balancée. Dailleurs ils seront les premiers qui commanceront les heures Canonialles qui ne se sont pas encores dites en Cœur et regulierement par aucune communauté de celles qui sont establies en Canada. En vérité, Monseigneur, il est mal aisé de vous exprimer la joye que les peuples ont receu de l'arrivée de ces peres, Et je n'affecte rien quand je dis quelle vous a fait benir par tout de les leur avoir procuré. Je remets au Provincial a vous dire ce quil a connû de la contrainte dans laquelle les Canadiens ont cy devant esté, Et avec quelle delicatesse Il a fallu que j'agisse avec L'Eglize pour conserver L'auctorité du Roy, le repos des consciences, et ne luy donner pas sujet de murmurer contre moy. Le caractère de ce Religieux et le rang quil tient dans son ordre luy donnera aupres de vous plus de creance quil n'en peut emprunter de ma plume, Et sy vous avez a la luy refuser, ce peut estre sur ce quil advancera parlant de moy, par ce qu'il est de mes Amis, quoyque je ne sois des siens, En ce qui regarde le service et la vérité que comme Il le faut estre.

Avant de quitter le chapitre de L'Esglise, je dois dire que Monsieur L'Evesque de Petrée a receu avec beaucoup de reconnoissance la gratiffication que sa Majesté luy a faite, qu'il l'espere pareille cette année, Et qu'a la verité il a besoin de ce secours; que sachant que les peres jesuistes luy faisoient entendre que leur compagnie agissoit a Rome pour luy faire accorder son tiltre, Je luy ay fait connoistre quil le devoit attendre de sa Majesté qui seulle aussy pouvoit le luy faire accorder, Et quil estoit de ses interests de tenir tous ses establissemens d'elle par ce que d'elle seulle il en dependoit. Il ma sur cela tesmoigné bien recevoir mes advis, Et ensuite beaucoup de reconnoissance,

Je ne dois pas oublier de vous faire connoistre que Monsr L'Abbé de Queylus donne une forte application a reformer son clergé, a augmenter la Colonie de Montreal, et a fournir aux missions des sujets qui sen aquittent dignement et utilement pour le Roy par les decouvertes quils font. Il pousse son zele plus avant par le soin quil va prendre de retirer les enfants des Sauvages qui tombent en captivité dans les mains des Iroquois pour les faire eslever, les garçons dans son seminaire, et les filles chez des personnes de mesme sexe qui forment a Montreal une Espece de congregation pour enseigner a la jeunesse avec les lettres et l'escriture les petits ouvrages de main; de cette action de pieté Madame la princesse de Conty est le principal mobile, elle me fit a Paris au mois d'Avril dernier le depositaire de ses intentions, quelle accompagna d'un premier fond de douze cens livres; d'autres gens d'Inclination pareille et qui se sentent poussez de Charité m'ont fait entendre quelles prendroient volontiers part a cette œuvre de piété; si vous approuvez que je m'en mesle, je le feray, et j'ay lieu d'Esperer avec quelque succez, sans que cette application desrobe rien a celles que je dois aux affaires dont vous me chargez; quatre lignes qui marquassent a Mr de Queylus et a sa communauté avec quel agrement le Roy apprend par mes dépesches le zele quils tesmoignent pour le christia-

nisme et le service de sa Majesté feroient un bon effect. Il aura peut estre besoin de vostre autorité pour retirer ses revenus de france; Il espere que vous luy accorderez vostre protection ou la justice sera pour luy (1).

A mon retour j'ay trouvé le nombre des petits sauvages que Monsieur L'Evesque et les peres eslevoient, fort diminué, Mais je dois dire que leur chaleur pour cette charité se réveille et quils vont chercher de nouveaux sujets pour les eslever dans nos mœurs, nostre Langue et nos maximes, il seroit encore bon de soutenir ce penchant quils tesmoignent vers cette œuvre par deux ou trois lignes qui marquassent approbation.

Vous deviez, Monseigneur, m'adresser la confirmation des lettres de noblesse du S^r de haut mesnil nepveu de M^r souart prestre de S. Sulpice, connû de vous, pour les luy dellivrer au mariage de ce Nepveu qui ne trouvant pas de party qui luy convienne en ce pays passe en L'ancienne france pour sy marier et retourner icy avec sa famille, avec Esperance que vous luy ferez accorder la grace quil auroit deub attendre s'il sy estoit marie (2).

Il est inutil de rien dire de plus que ce que j'ay marqué sur les chevaux qui reussissent en ce pays et sont sy fort recherchez qu'on les met presentement en commerce. Il seroit a desirer pour L'utilité publique que les asnes y fussent de mesme, tout le monde me sollicite d'en demander; si la premiere copie du contract que j'ay passé en distribuant les cavalles estoit perdue, En voicy une seconde qui vous fera connoistre les precautions que je prends pour la conservation et l'augmentation de cette espece.

Trouvez bon s'Il vous plaist, Monseigneur, que je vous remette en memoire qu'en 1669, vous demandant une Commission pour remplir le gouvernement de Montreal, vaccant par la retraitte qua faite en france M. de Maisonneuve, qui en estoit pourveu par M. l'abbé de Bretonvilliers, comme seigneur ayant droit par le tiltre de concession d'y pourvoir, vous me fistes l'honneur de me dire de vous donner une personne du nom de laquelle vous pussiez remplir, ce que je ne fis pas alors par ce que je ne savois pas que M. Perrot (frere de M. de fercourt) qui a espouzé ma niepce voudroit bien passer en Canada, presentement il y est estably avec la commission de Mond. s^r de Bretonvilliers. Il mande ma niepce qui doit le venir joindre, Mais comme il a l'honneur de commander sa compagnie, Il seroit a mon sens plus honnorable et plus advantageux au service du Roy quil eut la commission de sa Majesté que je vous demande tres humblement (3).

Apres avoir rendu au Roy le tesmoignage que je dois sur les services de Monsieur de Courcelles qui partent a la verité d'un bon fond et sont accompagnez de zele, je dois dire que sa sensibilité sur L'autorité me fait perdre et retarde quelques fois les advantages que je voudrois bien procurer a la colonie. Il semble quil ait quelque jalousie de la creance que vous avez la bonté de me donner, et de la confiance que vous tesmoignez prendre en ma conduitte. Il semble aussy quil prenne quelque peu de chagrin quand je ne suis pas ses mouvemens; Cet endroit me fait quelque peine, je la surmonteray cependant, Et je continueray de luy donner mes advis sur sa manière d'agir avec les Ecclesiastiques et les peuples, quoy qu'avec un peu plus de circonspection que du passé. Ce nest pas une de mes moindres applications (je n'oserois dire fatigue), que de concilier les esprits et les faire tous concourir au bien.

---

(1) En marge: Il faut s'employer à cet établissement.
(2) En marge: Pourveu qu'il retourne.
(3) En marge: A examiner.

M. Talon. Colonies

A Quebec ce 10. octobre 1670.

74

Bien que les memoires et les autres expeditions qui les accompagnent enferment tout ce que je pourrois me donner l'honneur de vous dire par une assez grande depeche je ne m'expliqueray pas d'avantage et je me contenteray d'adjouter que je nose vous donner sur la marine la mine de fer et le goldron les esperances que ceux qui ont la conduitte des establissemens a faire en ces trois points me font concevoir, j'ay deja prez de mille pieces de bois pour un vaisseau, le faiseur de goldron a cing cens pieds d'arbres ainsy que j'ay marqué, et vous pourez veoir par la copie de la derniere lettre du maistre de forge ce qu'il espere de son travail. C'est a vous Monseigneur de juger si cela merite d'estre soutenu. je suis prest a bien faire, je suis persuadé que vous le serez tousjours a me donner les moyens de servir utilement le Roy plus j'en auray et plus vous aurez de retours.

Je joins icy un memoire des ouvriers qui me sont tres necessaires outre ceux qui faut a la forge et aux fourneaux. Si vous en avez a propos de me les envoyer je les feray agir le plus utilement que il me sera possible.

Vous verrez par les états cy joints cela de l'employ des denrées que vous m'avez confiez, je le feray plus exact quand je vous envoyeray un dernier état par le dernier vaisseau avec doplus

Paris Arch. Nat. Colonies C11 A 3.

LETTRE DE TALON AU MINISTRE COLBERT

(Voir page 119)

Mond. sr de Courcelle que j'ay entretenu sur ce que le Roy desire quil fasse agir les habitans, les rassemblans de temps en temps, pour les dresser au maniment et port des armes, a promis de le faire et je m'asseure quil ny manquera pas, je crois quil seroit bon de leur distribuer des drapeaux apres quils seront mis sous un chef en forme de compagnie, j'ay dit a mon secretaire d'en faire la despense, supposé que sa Majesté l'ayt agreable. De mesme que celle quil conviendra faire pour achepter quelques espées de mediocre valleur pour leur proposer po. prix affin de les exciter a s'exercer a tirer adroitement aux jours de dimanches et de festes.

En cet endroit je puis dire que sy en distribuant quelques medailles du Roy a ceux qui se porteront aux grandes entreprises ou aux decouvertes utiles, ou de pays nouveaux, ou de mines, ou de forests, on ne rendoit pas cette marque d'honneur trop familiere, Je vous en demanderois une douzaine pour servir d'esguillon et faire agir aux choses plus difficiles des personnes que L'argent ne contenteroit pas sy fortement. Cette maniere de recompense est plus espargnante et souvent plus puissante que toutte autre. Si vous confrontez le Roolle des familles auxquelles j'ay fait payer la gratification du Roy a cause du nombre de dix et douze enfans, avec le general du pays, vous en trouverez qui sur celuy cy ne l'ont pas complet, par ce que les Enfans plus aagez et mariez ont quitté la maison du pere et de la mere pour s'establir ailleurs ou ils sont recensez comme chefs de famille (1).

Pour contribuer en effect autant que par conseil a L'Establissement du Canada, Je me suis donné pour exemple par l'achapt que j'ay fait d'une terre couverte de bois hors deux arpens qui se sont trouvez abatus; je l'ay fait cultiver et augmenter, de maniere que je la puis dire une des plus considerables du pays, je suis encore dans la resolution de L'amplifier; elle a suffisamment de Terrain pour recevoir quelques bourgades, Elle est voisine de Québec et peut luy devenir utile, Elle peut recevoir un tiltre, s'il plaist au Roy de luy en donner, et pour la rendre plus susceptible d'une marque d'honneur que j'espere de la bonté de sa Majesté, elle peut y joindre les trois villages que j'ay fait faire sous tels noms quil luy plaira. Elle ne sera peut estre pas faschée de commancer par moy a mettre L'Emulation parmy les officiers et les Colons acommodez qui travailleront fortement a estendre leurs terres dans l'Esperance qu'ils auront de recevoir quelque tiltre.

Vous savez, Monseigneur, que Monsieur Berthelot ma chargé d'employer de sa part dix mil livres pour luy faire une terre, d'autres personnes de france me sollicittent de leur en faire faire, a la verité de moindre despense; ces tiltres que je propose ausquels il faudroit proportionner les terres seroient un moyen fort util à L'advancement de la Colonie (2).

Si ma Tres humble priere pouvoit aupres de vous quelque chose en faveur de Monsieur Boutroue, je l'employerois tres volontiers pour quil receut par vostre moyen quelque grace du Roy. En verité quoy qu'il n'ait pas l'action que demande le Canada, Il a pour les emplois d'un moindre d'estail beaucoup de bonnes et de belles qualitez et s'estant autant bien acquité quil a pu de celuy quil avoit icy, Il part avec l'approbation des honnestes gens.

Mon secretaire vous porte l'Estat general des familles, comme je suis arrivé fort tard, j'ay eu peu de temps pour fournir a touttes choses, ainsy, si quelques unes parroist moins exactes, il y a lieu de m'excuser.

Si vous faites, Monseigneur, quelques fonds pour le Canada, Mon dit secretaire chargé de ma procuration pourra les recevoir et donner sa promesse de fournir

(1) En marge: Bon. Il faut envoyer.
(2) En marge: Bon.

les descharges, que vous m'obligerez de rendre aisées, au moins a l'esgard du Tresorier de la Marine pour la consideration qu'on ne peut faire icy ce qu'on peut faire en france. Et comme je suis bien aise de tenir mes affaires dans quelque netteté, je vous supplie Tres humblement de me renvoyer le double de mes estats de despense arrestez de vous, Et tous les ans j'observeray de vous rendre un compte fort exact.

Lorsque j'estois en france le Roy me fit l'honneur de me dire quil voulloit qu'on fabriqua icy une monnoye qui fut propre au pays, et qui y demeurast en commerce, Et vous me tesmoignastes que c'estoit vostre sentiment; quand il vous plaira donner les ordres necessaires, on travaillera a cet ouvrage qui sera d'une tres grande utilité a cette Colonie (1).

Le Chevalier de Grandfontaine me mande quil a fait quelque legere despense a Baston y sollicitant la restitution de L'acadie, voullez vous bien, Monseigneur, que je le desinteresse de quelque chose a prendre sur les fonds que vous ferez.

J'oubliois de vous marquer que sy la mine se trouve d'assez bonne matiere pour fondre des canons, Le s^r deLapotardiere vous demandera trois fondeurs qui estoient a Mr de Mazerolles, dans le travail duquel led. s. delapotardiere avoit part.

J'oubliois pareillement de vous faire connoistre qu'on me demande des Isles des magazins tous faits cest a dire le bois tout taillé pour reparer les ruines que causerent les 8ragans (*sic*) de l'année passée, j'en auray de tout prest l'an prochain, la couverture mesme y sera comprise, Mais les vaisseaux qui ont esté faits icy ne sont pas assez grands pour les transporter. Je demande au Roy l'eschange du mien; si vous me l'obtenez, jemployeray a cet usage celuy que vous me ferez donner de la marine du Roy ou que je feray achepter en hollande si sa Majesté me donne quelque fonds.

Le memoire que je donne au Roy est remply de bien des choses qui semblent ne devoir pas aller a la connoissance de sa Majesté, Mais je n'ay pas apprehendé de les y employer par ce qu'il vous est adressé. Celuy, Monseigneur, qui est pour vous en contient beaucoup d'autres, qui me sont venues en memoire depuis le premier fait, dont je crains que la lecture ne vous desrobe bien du temps, Mais comme a le bien prendre je n'ay qu'une fois l'honneur de vous rendre compte par année et qu'une fois aussy celuy de recevoir vos ordres, vos memoires et vos instructions, que les sejours qu'on fait en ces pays éloignez nont souvent pas les suittes favorables qu'ils devroient avoir pour le bien de l'estat, par ce que Le Roy ou vous, Monseigneur, n'estes pas informé de ce quil faut que vous donniez de secours aux parties esloignées de vos veües, j'ayme mieux pescher par la prolixité que par le silence; si vous me marquez que cela vous desplaise je seray plus concis.

Je ne vous demanderois pas vos ordres sur beaucoup de choses que je ferois de moy mesme, Mais je ne dois pas meslargir sans vostre permission, sy vous me la donnez, j'en useray pour le mieux, Et j'espere tousjours bien.

Si vous avez agreable de me marquer vostre volonté sur la conduite que je dois tenir a cet esgard, Je m'y conformeray d'autant plus aisement, que ma plus forte passion est de vous plaire et de meriter vostre estime et vostre approbation.

faict a Quebec ce Dixie. Novembre 1670. TALON (2).

---

(1) En marge: A examiner.
(2) Archives Nationales, Colonies. C^11 A. 3.

ADDITION AU PRÉSENT MÉMOIRE

Depuis ma derniere depesche, J'ay reçeu deux françois et deux sauvages envoyez par le Chevallier de Grandfontaine, gouverneur de L'Acadie, avec lettres qui marquent que les Anglois luy ont remis de bonne foy la partie à la restitution de laquelle le Roy de la grande Bretagne s'estoit engagé par le traitté de Breda, qu'il a esté fort bien receu et qu'il y a lieu de croire qu'il fera aisement liaison de commerce avec Baston sy sa Majesté le juge utile à son service.

Qu'il a trouvé à Pentagouët le fort dont j'envoye le plan, dans la crainte que celuy qu'il a fait partir par *le St Sebastien* ne soit perdu; Qu'il y a du bois propre à la marine, des havres seurs et des pesches abondantes dans toutte l'estendue de l'Acadie. Que la liberté de faire les pesches ne se donnoit par les Anglois qu'en payant un droit de vingt cinq escus par chaloupe, Que ce droit se percevoit par le Colonel Temple ou par ses créanciers à l'acquit de ses debtes. Il importe de savoir si le Roy désire qu'on continue de donner en son nom les mesmes congez aux Anglois et à quelles conditions.

Que les terres du voisinage de Pentagouët ne sont pas les plus propres à la culture, mais bien celles du Port Royal et de la rivière St Jean.

Que presque tous les soldats demandent à s'habituer.

Qu'il y avoit un lieu dans le voisinage bien mieux disposé à recevoir une fortification plus regulière et de meilleure deffense que le poste qu'il occupoit, qui se trouve commandé, et que son sentiment estoit d'y travailler à quoy son inclination me paroist le porter.

Que les Anglois avoient saisy un vaisseau qui a esté apparemment enlevé de la Jamaïque par un François de St Malo, nommé La Fontaine et par luy conduit a Baston chargé de marchandises estimées plus de cent mille escus et monté de quarente pièces de canon partie de fer et partie de fonte.

Que ce La Fontaine s'est sauvé et qu'on soupçonne que ce vaisseau appartient au Roy.

A cette lettre j'ay respondu à l'advance, et soubs le bon plaisir de Sa Majesté. J'ay faict connoistre au chevallier de Grandfontaine que mon sentiment n'estoit pas de donner aucun sujet de jalousie aux Anglois par de nouvelles fortifications et de nouveaux travaux, ny lieu de croire que le Roy voulut se rendre le maistre de touttes les pesches qui sont à sa bienséance, leur donnant l'exclusion et refusant les congez, jusqu'à ce que l'authorité de sa Majesté fust bien reconnue et ses trouppes bien asseurées dans le poste de Pentagouët, à la réparation et fortification duquel il importoit de donner sa première et principalle application, et ses secours a establir les soldats et les familles des postes du Port Royal, Rivière de St Jean et autres et ses soins à faire une liaison et correspondance avec Baston pour en tirer ses besoins et pour autres raisons que je ne luy ay pas deduitte, cette correspondance pouvant estre utile dans ce commencement d'establissement et se rompre quand il plaira à sa Majesté.

Et sur l'article du vaisseau d'environ quatre ou cinq cens tonneaux, j'ay envoyé des lettres au colonel Temple, au gouverneur et au Conseil de Baston, par lesquelles je fais instance auprès de tous à ce qu'ils conservent et le corps du navire, ses agréz et apparaux et les marchandises dont il s'est trouvé chargé, les priant de m'envoyer par le lieutenant du chevalier de Grandfontaine, qui doit estre porteur

des lettres, les doubles des procès verbaux, inventaires et autres actes qui ont esté dressez sur la retention de ce navire, jusquà ce qu'estant veriffié qu'il appartient à sa Majesté j'en fasse en son nom la revendication. Et je finis par mander au chevalier de Grandfontaine que je feray partir au premier printemps une barque que j'ay du port de trente cinq tonnaux pour porter par mer des rafraichissemens à la colonie et apprendre au retour des nouvelles de son hivernement, que cependant je feray percer jusqu'à luy sur les neiges pour ouvrir le chemin et faire par le plus droit la communication necessaire entre ces deux parties, et cela sera executté de ma part. Cet article qui regarde L'Acadie me laisse quelques doutes sur lesquels je demande les ordres de sa Majesté par un mémoire cy joint cotté A.

Quatre Capitaines forment presentement avec leurs subalternes et leurs compagnies quatre bourgades nouvelles, Le Sr de Chambly cinquiesme ayant repris le poste de St Louis qu'il occupoit autrefois où sans abandonner le fort il travaille de mesme que les autres à former une grande habitation. Monsieur Colbert m'a recommandé cet officier et le sr de Saurel, à mon tour je demande pour eux quelque grace du Roy parce qu'ils travaillent fortement à faire réussir les choses que je désire d'eux pour le service de sa Majesté.

Il est bon de remarquer icy que les gratifications que le Roy a faites aux officiers pour leur donner moyen de s'establir ne suffisent pas; j'ay jugé à propos de m'intéresser en mon nom avec eux en touttes leurs habitations affin d'un costé d'affermir et estendre par ma contribution ces establissemens et donner cœur aux officiers de les bien soutenir, et de l'autre faire dès à présent un fonds de revenu dont sa Majesté disposera pour en faire un domaine utile.

Par la mesme raison que la solde de cinq sols durant une année seulement à commancer du premier juillet de la presente ne suffisoit pas pour la subsistance et entretenement des soldats qui sont icy et pour les establir à n'estre plus à charge à sa Majesté leur donnant les vivres jusqu'au premier jour de juillet prochain, Je leur ay fait l'advance de cinquante livres monnoye de Canada en couvertures de lict, en ustancils et en denrées propres à leurs establissemens, laquelle se reprendra si sa Majesté l'a agréable sur le fonds qu'elle est très humblement suppliée de faire pour une seconde et dernière année à ces compagnies.

L'arrest donné sur les mariages a esté enregistré, et faisant estendre l'Intention du Roy j'ay fait ordonner que les volontaires (qu'à mon retour j'ai trouvé en assez grand nombre faisant le véritable mestier de bandis) seroient privés de la traitte et de la chasse, outre que par l'arrest ils le sont des honneurs de l'Esglise et des communautez, si quinze jours après l'arrivée des vaisseaux de France ils ne se marioient. J'estudieray encore quelque expédient nouveau pour arrester ces vagabonds qui ruinent en partie le christianisme des Sauvages et le commerce des François qui travaillent dans leur résidence à estendre la colonie. Il seroit bon que sa Majesté m'ordonnast par une lettre de cachet de fixer ces errants en quelque lieu où ils prissent part aux ouvrages de la communauté.

Sur ce qu'on a escrit icy que le Roy gratifioit, ceux qui achetoient des vaisseaux, de quatre francs pour chaque tonneau de port, et ceux qui en fabriquent dans son royaume de six, les habitans de Canada esperent recevoir pareil benefice, outre deux qui sont desja faits et à la mer, deux autres sont encore sur l'estain. L'un est de cinquante et l'autre de trente cinq tonneaux. Ces sortes de petits bastimens seront fort utilles aux pesches, à la communication de l'Acadie et au commerce des Antilles; sa Majesté peut me faire savoir si de sa part je feray ces gratiffications

et si j'en prendray le fonds sur celuy qui sera fait pour les despenses extraordinaires.

Si le castor et les orignaux avoient en france une vente aussy favorable que lorsque j'arrivay icy en 1665, les retours de la presente année vaudroient plus d'un million. La compagnie a de son quart de l'une et du dixe de l'autre de ces pelleteries, soixante dix mil livres de droits, Le castor sur le pied de quatre et six livres qui valloit ordinairement dix et l'orignal sur celuy de quinze et vingt sols qui a presque tousjours valu vingt cinq et trente, sur ce pied le Roy peut juger de ses droits d'entrée, du bénéfice que ses sujets recoivent du Canada par la diminution du prix de la coeffure, et de l'adventage que la compagnie recevroist si on faisoit reprendre faveur aux castors, ce qui se peut par leur réunion en une seulle main ou par tant d'autres expédiens que Monsieur Colbert connoist mieux que tout autre.

Si sa Majesté juge qu'il soit util à son estat de rehausser cette marchandise, elle peut me donner ses ordres pour que j'y travaille icy, soit en formant une compagnie pour la réunion proposée, soit en deffendant l'an prochain la sortie d'aucune pelleterie du Canada.

Pour la conservation des droicts de la compagnie, j'ay fait une ordonnance par laquelle j'enjoins à touttes personnes de porter les pelleteries au bureau estably à Quebec pour y recevoir la marque de lad. compagnie à peine de confiscation et de cinq cens livres damende, donnant advis par la mesme ordonnance que la confiscation est de fait et de soy acquise à lad. compagnie pour touttes les pelleteries qui abordant en france n'auroient pas cette marque. Touttes ces precautions que j'ay prises sans un ordre du Roy pourroient à mon esgard refroidir la confiance que les peuples ont en moy qu'il est cependant bon que je me conserve pour les faire agir où le service de sa Majesté le requiert, Ce qui fait que je demande un ordre d'Elle qui m'enjoigne de veiller à la conservation de ces droits.

Si les observations que j'ay faites et fait faire se trouvent justes, les Anglois de Baston et les hollandois de Manatte et Orange qui sont sous leur domination tuent par les Iroquois et les autres nations sauvages de leur voisinage pour plus de douze cens mille livres de castor, presque tous secs et les mieux fournis, dont ils se servent pour faire partie de leur commerce avec les Moscovites ou par eux ou par les hollandois, comme tout ce castor se chasse par les iroquois sur les terres de la domination du Roy, on peut mieux expliquer sur celles dans l'estendue desquelles il peut seul donner la loy, et ou les Européens ne peuvent percer pour peu qu'on prenne de précautions a s'asseurer les postes favorables. Je trouve beaucoup de jour à faire tourner naturellement et sans violance la meilleure partie de ce commerce au bénéfice des sujets de sa Majesté, et si elle a agréable de m'accorder la compagnie de Cent soldats choisis que je demande par mes mémoires avec quinze mille livres une fois payée tant pour la levée que pour leur subsistance et establissement, ou la commission pour que je puisse à mes frais lever cinquante hommes et faire construire une espèce de galère pour asseurer le lac Ontario, non seullement il y a lieu d'espérer que les droits qu'elle recevroit de ce commerce la désintéresseroient, outre que la compagnie en seroit bénéficiée, Mais aussy que par ce moyen on assureroit à sa Majesté le lac Ontario par deux habitations que je ferois faire l'une au Nort, et l'autre au Sud du lac, que ces habitations favoriseroient le passage des 8ta8acts quand ils descendent pour aporter leurs castors gras, qui autrement pourront estre souvent dépouillez par les iroquois, qu'elles tiendroient en crainte les cinq nations supérieures a la pluspart desquelles on remonte par le lac et donneroient les premières ouvertures vers la Floride par le travers des terres. De ces deux

habitations que je prétends former et du bastiment que je propose (de la despense duquel je me charge) j'entrevois par la traitte avec les Sauvages un très grand bénéfice, que je ne demande pas pour moy, mais le faisant que je prétends employer à soulager les despenses que le Roi est obligé de faire pour le soutien de cette Colonie.

Pour que je puisse faire réussir ce dessein il est besoin que j'aye un ordre à Monsieur de Courcelles pour qu'il me donne du costé des trouppes toute l'assistance dont j'auray besoin, et un ordre général aux officiers d'agir en ces establissemens conformément à ce que je leur diray.

Je ne parle plus de Manatte et Orange puisque ces deux postes n'ont pû estre au Roy par quelque accommodement (ce qui à mon sens luy auroit été d'une très grande utilité). Il faut leur barrer le chemin vers le fleuve et asseurer à sa Majesté toutes les ouvertures des Lacs et des Rivières qui y communiquent pour faire perdre aux Européens l'envie qu'ils auroient de partager avec sa Majesté un sy beau et si vaste pays, s'ils le fréquentoient aisément.

On a continué à lever un droit de dix pour cent en mon absence, et ce droit a esté conservé par l'ordre que j'avois laissé de ny pas toucher qu'il n'y eust un arrest du conseil du Roy sur les procès verbaux de la liquidation des debtes. Monsieur Colbert m'a fait remettre ez mains tous les papiers et tiltres des créanciers de france qu'avoit Monsieur Pussort. Il importe de savoir si le Roy veut que je procede à la distribution de ces deniers pour l'extinction des debtes de la communauté pour lesquelles acquitter, le Conseil de Quebec a donné l'arrest dont la copie est cy jointe sous la cotte B., Par lequel il decharge les marchandises seches de L'Imposition de ce droit et recharge les liqueurs pour les raisons deduittes dans led. arrest qui paroist très juste et fort au soulagement du peuple moins accommodé, si d'ailleurs je peux convenir avec les créanciers de la Rochelle qui pretendent quatre vingts mil livres et plus et faire quelque composition ou accommodement par remise de moitié ou du quart en faveur de cette communauté.

Si mesme je ne puis pas favoriser de preference dans les payemens les habitans de Canada creantiers reconnus legitimes affin de leur donner plus de moyen de soutenir leurs familles et fortifier leurs establissements.

Si de plus je ne pourray pas joindre au droit imposé sur le vin l'eau de vie et le tabac la moitié de celuy qui se levoit sur les marchandises seiches afin d'esteindre de mon temps ou le tout ou la meilleure partie des debtes contractées par le pays.

L'Eglize de Quebec pretend que cette communauté luy est redevable de deux mil livres. C'est une créance à discuter, Mais elle demande que pour la reparation de son clocher, qui menace de ruine, on prenne sur les deniers que le droit de dix pour cent a produit, la somme de trois mil livres pour avec celle de deux mil livres qu'elle suppose legitimement deue, et quelqu'autre secours faire la reparation de ce clocher à laquelle la communauté semble estre obligée parce qu'il fait partie de L'Eglize cathédrale. J'attends la volonté du Roy sur cet article.

Monsieur de Courcelles est arrivé en ce pays le douze septembre 1665. Il y a apporté une lettre de cachet du Roy par laquelle sa Majesté ordonne qu'il luy soit payé mil escus à prendre sur les deniers de la communauté outre ses appointemens ordinaires. Il a esté payé des années 66, 67, 68, 69 et 70, Mais parce qu'en 1665 à son arrivée le fonds se trouva consommé et employé par les affaires du pays et pour des reparations, il n'a pas été payé de cette année qu'il demande complette sur le fonds du droit de dix pour cent ou autre, Je demande pareillement la volonté du Roy là dessus; sa Majesté peut estre invitée à accorder cette grace par les services que Monsieur de Courcelles luy a rendus et continue de luy rendre.

Par tout ce que j'ay lu et ouy dire de l'humeur des iroquois, on devroit se persuader que cette nation sauvage pour avoir esté humiliée par les armes du Roy n'a pas oublié sa fierté et si présentement elle ne fait pas la guerre à la colonie françoise, c'est qu'elle se sent encore sur les bras les Andastogués, peuples voisins de la nouvelle Suède fort propres à la guerre, il seroit à mon sentiment de la prudence de les prévenir, les allant attaquer chez eux. Si les choses pouvoient de deçà se mettre en état de soutenir cette entreprise, ou si d'ailleurs les deux postes que je propose de prendre l'un au nort et l'autre au Sud du lac Ontario avec la gallère que je projette de faire ne donnoient assez de crainte à ces barbares pour les contenir dans le debvoir et c'est ce que j'espère avec beaucoup de fondement, à quoi je penche beaucoup plus dans les commancemens des establissemens que je prétends faire, qu'a une rupture ouverte pour laquelle il faut une disposition entière à pouvoir réussir presqu'à coup seur (ce n'est pas que sa Majesté ne puisse donner tel secours que rien ne seroit impossible) la chose dépend de ce qu'elle voudra faire.

Tant pour soutenir ou faire cette guerre que pour toute autre entreprise imprévue, j'estime qu'il seroit à propos que sa Majesté fit ici passer six canons de fer de douze livres de balle, un ou deux mortiers et cinquante bombes qui soient proportionnées à leur calibre. Et à mesme temps un canonier capable de bien exploiter l'artillerie, surtout qui connût bien l'effect de la poudre du mortier et de la bombe merveilleuse à l'attaque des bourgs des Sauvages, de mesme que le feu d'artifice pour la combustion de leurs pallissades.

Deux nations Sauvages, l'une appelée les Loups et l'autre les Soquoquis, habitent les lieux voisins des Anglois et vivent en quelque manière sous leurs loix, de même que font icy sous celles de sa Majesté, les Algonquins et les Hurons. Je connois en ces deux nations naturellement errantes et ennemies déclarées des irroquois, bien du penchant a s'habituer auprès des françois. Je suis de sentiment qu'il seroit bon de nourir et fortifier cette inclination, tant pour profiter des pelleteries qu'ils portent aux Anglois que pour les opposer au besoin aux nations irroquoises si elles se portent à une rupture ouverte, d'autant plus que les Anglois pourroient prendre le party (ce qu'ils ont essayé de faire) de reconcillier ces peuples opposez pour nous les mettre tous sur les bras.

J'attendray cette année le Sr Colinet pour l'Establissement des potasses. Je serois de sentiment qu'après que l'espreuve de la cendre que j'envoye à M. Bellinzany sera faite pour peu que la lessive se trouve bonne (on dit pour peu) parceque cette cendre n'est que du bois meslé, on fit passer avec luy un moscovite ou autre homme entendu en cette manufacture. J'envoye à M. Bellinzany de l'huisle de loup marin et de l'huisle de marsoin blanc pour descruer les soyes et faire des savons. J'envoye pareillement des racines dont les Sauvages se servent pour teindre le porc espic en rouge et en viollet de la couleur qu'on fera voir à sa Majesté, affin qu'il puisse en faire des essays. S'il part il est bon qu'il soit accompagné de tout le necessaire à l'execution de ses projets hors des hommes et des matières que je pourray luy fournir icy. Cependant on fera travailler à la decouverte du bois dure qu'il marque estre propre à convertir en cendre et reduire en potasse.

Connaissant de quel adventage il est d'ouvrir le commerce entre les Antilles et le Canada, tant pour secourir la partie meridionalle de l'Amérique par la septentrionnalle que pour donner aux habitans de celle cy quelque benefice par la vente du surabondant de leurs denrées et les inviter par le gain à faire construire des vaisseaux, J'en ay fait partir trois, tous de la fabrique et du bois du pays, et parce

que la Cayenne et la Tortue sont moins fréquentées que les autres, Et que par cette raison elles peuvent souffrir de plus grands besoins, Deux de ces vaisseaux doivent aborder à ces deux isles; leur cargaison est de poisson vert et sec, de pois verts, d'anguilles, de saumon sallé, d'huille, de Madriers et de planches, touttes productions de ce pays. Outre ces denrées j'ay fait charger de la bierre faite dans la brasserie establie à Quebec, de l'orge et du houblon du mesme pays, cinq bariques de farine du Canada pour essay, outre cent de France envoyées à dessein que laissant moins de subsistance icy, le bled qui s'est trouvé à un escu à mon retour reprit un peu faveur pour inviter les vieux et les nouveaux colons à la culture de la terre, ce qui réussit par les achapts que je fais faire du surabondant des bleds que je fais consommer, qui convertis recemment en farine auroient pû souffrir de l'alteration sur la mer si je les avois envoyez aux Isles.

Par la mesme raison d'exciter les habitans à nourir des porcs affin de pouvoir fournir des viandes pour la navigation, J'ay fait charger des larts (lards) que j'avais aportés trop abondamment en quatre cens barils. J'ay pareillement fait embarquer de l'eau de vie pour donner lieu à la consommation de l'orge, par celle de la bierre qui sera d'autant plus en usage qu'il y aura moins d'autres boissons.

Pour appuyer ce commerce, J'escris à tous les gouverneurs, à M. Debas et à M. Pelissier leur faisant connoistre sous le bon plaisir du Roy, que sa Majesté aura ce commerce agréable, et je leur envoye des memoires des denrées que le Canada peut fournir à leurs besoins, en demandant respectivement le destail de celles que les isles peuvent donner en retour.

Je supplie très humblement sa Majesté d'agréer l'eschange, que je propose d'un vaisseau qui peut estre très util à faire un brulot ou porte nouvelles, estant leger et parfaitement bon voilier, mais qui estant trop pinsé et de petit fonds n'est pas d'assez grand port, si bien qu'il n'y a que le desir de plaire au Roy qui m'ait engagé à m'en servir au commerce des isles qui, par ce seul défaut, m'a coûté mil escus pour la tentative que j'ay faite l'an passé. Cependant je le fais repartir pour donner cœur aux habitants de Canada de prendre la mesme route. Si sa Majesté vouloit prendre led. vaisseau qui a esté icy estimé dix mil livres et fortifier cette somme d'autant, j'envoyerois en Hollande achepter un vaisseau du port de trois cens tonnaux avec lequel je ferois incessamment d'icy le commerce des isles.

Ce pays est disposé de manière que par le fleuve on peut remonter par tout à la faveur des lacs qui portent à la source vers l'Ouest et des rivières qui dégorgent dans luy par ses costez, ouvrant le chemin au nort et au sud, c'est par ce mesme fleuve qu'on peut esperer de trouver quelque jour l'ouverture au Mexique et c'est aux premières de ces découvertes que nous avons envoyé Monsieur de Courcelles et moy le s^r de La Salle qui a bien de la chaleur pour ces entreprises, tandis que par un autre endroit j'ay fait partir le s^r de St Lusson pour pousser vers l'ouest tant qu'il trouvera de quoy subsister, avec ordre de rechercher soigneusement s'il y a par lacs ou par rivières quelque communication avec la mer du sud qui separe ce continent de la Chine après cependant qu'il aura donné sa première application à la decouverte des mines de cuivre qui fait le principal sujet de sa mission, et qu'il aura veriffié les memoires qui luy ont esté remis à cet effect.

N'ayant pû jusqu'icy developper par quelles raisons ou quelles intrigues je n'avois pas trouvé à mon arrivée les esclaircissemens que j'attendois du s^r Peré envoyé l'an passé avec plus de cent pistolles de gratiffication; ce Peré n'est pas

revenu, et est demeuré avec les pères qui font la mission chez les 8ta8acts d'où il n'escrit que fort obscurement, ce qui donne lieu de douter qu'on n'ait retardé les connoissances qu'il devoit prendre de cette mine, et empesché qu'il ne communiquast ses lumieres dans leur pureté.

Je reviens aux nouvelles descouvertes et je dis que desjà Mrs Dolier et Galinée, prestres de St Sulpice, missionnaires à Montréal, ont parcouru le lac Ontario et visité des nations inconnues. La carte que j'ay jointe icy sous la cotte C. fera connoistre leur route et jusqu'où ils ont percé; le petit procès verbal cotté D. qu'ils ont dressé un peu à la haste et sans luy donner toute sa forme fera quelque foy qu'ils ont pris possession de toute cette estendue, je rectifieray autant qu'il se pourra cet acte informe et je feray planter partout ou les sujets du Roy se porteront, les armes de sa Majesté avec les marques de sa religion, estimant que si ces précautions ne sont présentement utiles, elles peuvent les devenir dans une autre saison. On asseure que la pratique des irroquois est d'arracher les armes et les placarts escrits qu'on attache aux arbres des lieux dont on prend possession et les portent aux Anglois ainsy cette nation peut connoistre qu'on prétend d'en demeurer le Maistre. C'est à sa Majesté de connoistre si cette pratique d'afficher est à continuer ou a interrompre, jusqu'à ce qu'elle soit parfaitement asseurée de tous les postes importants de ce pays.

En faisant route entre l'Isle de terre neuve et l'Isle du cap Bretons, je fus obligé de mouiller aux isles St Pierre pour y faire de l'eau dans un assez beau bassin capable de plus de cinquante vaisseaux. J'en trouvay treize pescheurs tous françois et quatre habitans sedentaires entre lesquels un seul Anglois parlant parfaitement nostre langue. Là je laissay quelques reglemens sur les plaintes qui me furent portées par lesd. habitans de l'oppression de quelques capitaines de ces vaisseaux favorisant autant que la justice le pouvoit permettre le pescheur sedentaire, mais d'ailleurs luy deffendant sur peine de destruire les eschafauts, les magazins et les hangards des pescheurs qui retournent en France et ne reviennent qu'au printemps, suivant ce que les sedentaires ont accoûtumé de faire, pratique à reformer partout, là particulierement où le bois ne se trouve pas et s'emprunte de l'isle de terre neuve distante de six lieues.

J'ay pris possession de ces isles qui peuvent devenir plus considérables qu'elles ne sont et peut estre fort utiles à la compagnie qu'on prétend former pour les pesches sedentaires.

La Marine faisant un capital des pretentions du Roy dans le Canada, demanderoit seul un chapitre particulier et fort estendu. Cependant je le reduit à dire qu'aux six charpentiers envoyés de France, j'ay joint tous ceux que j'ay peu rassembler dans le pays, que je les fais agir les uns à amasser du bois, et les autres à construire un vaisseau en forme de charroy pour le transport des pieces que je prétends tirer par les rivieres, que ce vaisseau est fort advancé et presque bordé. Desja on a abattu, dolé et escarié près de mil pieds de chesnes. Le gabary d'un vaisseau d'environ quatre cens tonnaux est fait, l'attelier disposé et une partie du bois destiné pour ce vaisseau rendu sur les lieux. On recherche l'autre partout, et les charpentiers qui viennent d'abattre et escarrir, prest à mettre en œuvre le nombre de pièces contenues au mémoire cy joint cotté E., ce que dix huit hommes ont fait en trois semaines, partiront dans six jours pour faire leur hivernement dans les bois vers les isles de Richelieu. Cet attelier sera de près de cinquante hommes; J'ay fait porter à l'advance tout le necessaire à leur hivernement.

Le Me conducteur que Monsieur de Terron ma donné parroist assez intelligent, ayme le travail et son mestier, et on peut espérer qu'il s'appliquera fortement, mais comme il n'a que cinq hommes avec luy il advanceroit très peu s'il n'estoit secouru par les autres charpentiers que je luy ay donné. Par un mémoire que j'envoye à mond. Sr de Terron dont le double est cy joint sous la cotte F., Il demande douze charpentiers de navire, si j'adjoutois plaine foy aux asseurances que ce Me ouvrier me donne qu'on trouvera du bois pour plusieurs vaisseaux, je demanderois au Roy cinquante charpentiers et d'autres ouvriers à proportion. Mais jusqu'à ce que le premier vaisseau soit dressé et qu'il ait une advance de bois pour un second, je me contenteray de ce secours pourveu qu'il y ait un Me assez entendu pour que, si le conducteur qui est icy venoit à manquer par quelque accident, son entreprise ne perist pas faute d'un chef capable de conduire l'attelier.

Cependant je ne dois pas cacher au Roy que si ce pays a suffisamment de bois (ce qu'on espère) que la mine de fer se veriffie aussy bonne qu'elle parroist abondante, que le faiseur de goldron ne trompe pas en ce qu'il a promis, toutte l'ancienne France ne peut donner à sa Majesté ce que Quebec a dans son voisinage, un platon d'une assez vaste estendue qui tombe sur la rivière St Charles avec vingt pieds de pente qui conduit à un chenail que j'ay fait sonder et qui s'est trouvé avoir quinze pieds d'eau de marée haute qui se reduit a trois de basse mer. Cette rivière qui contourne fait des coudes fort seurs et dans lesquels les vaisseaux peuvent estre à couvert de tous vents et de l'endroit choisy pour l'attelier n'a qu'une portée de canon jusqu'au chenail du fleuve St Laurent. J'ay fait balisser et sonder ce chenail de haute et de basse mer par six cappitaines de vaisseaux qui estoient à la rade, et ce que je dis (ce que je n'advance qu'avec peine pour ne rien faire espérer qui n'ait un succès entier) est l'advis et le sentiment de ces hommes de mer que je rends dans la pureté. Ils n'ont pas hézité de dire que l'assiette la mieux choisie de France n'a pas ces advantages. Comme je ne suis pas homme de mer, je donne pour garend les advis que j'ay pris de ces gens du mestier.

Les courbes qui font une des parties plus essentielles à la construction d'un vaisseau ne se trouvant pas aisément on a fait agir de la poudre à la racine des arbres qui piquent icy peu profondément en terre, et par cet expedient on en a tiré de belles et de bonnes et cette metode a l'advenir sera mise en usage lorsque les houppes et les chevelures de chesnes ne les fourniront pas.

Depuis l'ouverture faite à la marine, la découverte des mines de fer et l'entreprise du goldron, le Canada est sorty de l'inaction dans laquelle je l'ay trouvé à mon retour, et tous ses habitans jusques icy femmes et filles ont la porte ouverte au travail, de manière qu'avec le secours que le Roy a eu la bonté de donner aux familles et les autres gratiffications qu'il a respandues, L'argent qu'on employe à la recherche et aux façons des bois, de mesme qu'au reste des entreprises que sa Majesté fait faire, fait agir tout le monde, et personne n'ose plus tendre la main pour demander, s'il n'est enfant trop foible, ou homme trop aagé, estropié ou malade de maladie habituelle.

Le Roy a eu la bonté d'accorder quatre lettres de noblesse a quatre des principaux habitans, Et sa Majesté en a fait l'adresse pour l'enregistrement à son parlement, à sa chambre des comptes et à sa cour des aydes de Paris, posterieurement elle en a accordé au Sr Dupont et l'adresse de celle cy s'est faite au Conseil Souverain de Québec. Les quatre dont je parle demandent par grace à sa Majesté qu'elle fasse l'adresse de leurs lettres à ce conseil souverain, si l'enregistrement par luy

fait leur suffit, pour que leurs descendants puissent jouir en France des privileges de nobles, ou qu'elle ordonne à ces trois cours souveraines d'enregistrer lesd. lettres sans frais et sans qu'ils soient obligez de les présenter en personne. Je ne say si ce que je propose est faisable, mais je scay qu'il serait fort utile et fort agréable à ces nouveaux nobles.

Sans demander presentement de nouvelles lettres en faveur de quelques chefs de familles qui prennent à tasche de les mériter par leurs services, je dis qu'il seroit au moins fort utile à la colonie que ceux qui se portent au bien puissent espérer cette marque d'honneur pour les distinguer des autres, et que sy dans cette veue le Roy voulloit me faire l'honneur de m'escrire qu'il pourra se resoudre à en accorder à qui travaillera avec chaleur à l'advancement de ses desseins, sa Majesté excitera bien des gens et ne sera engagée qu'à ce qu'il luy plaira. J'ay mis cette marque de l'estime de sa Majesté au point de la veneration qu'elle doit produire dans les esprits de ses sujets.

Entre les 8ta8acts et le Montréal il y a beaucoup de rapides et de cheutes d'eau qui interrompent la navigation de ces sauvages au point qu'ils ce sont quelquefois rebutez de descendre jusqu'à nous pour nous apporter leurs pelleteries. On peut à ce qu'on m'asseure en beaucoup d'endroits corriger ce deffaut de navigation et on me sollicite de le faire, m'asseurant que les sauvages qui seront advantagez par ce travail payeront volontiers quelque droit léger sur les pelleteries qu'ils transporteront. Je demande à sa Majesté si elle trouvera bon qu'on fasse l'un et que pour soulager ses despenses on profite de l'autre.

Quant les atteliers que j'ay commencez seront bien establis et quils me laisseront le temps que jusques icy je n'ay pû trouver, Je tourneray mes soins sur la forme a donner à cet estat naissant, et à luy faire les premiers fondemens d'une police reglée, De mesme qu'a le faire vivre sous des loix d'une justice non corrompue et exempte des fascheuses suittes que cause la chicanne. S'il plaist au Roy de me faire quelque ouverture nouvelle pour donner à mon zele de nouvelle matière, sa Majesté connoistra que j'ay l'honneur d'estre à son service sans aucune reserve.

Fait à Quebec ce Dix Novembre 1670.

TALON (1).

LETTRE DE TALON AU ROI (10 NOVEMBRE 1670)

Sire,

Par ce que le memoire que je presente à vostre Majesté marque suffisamment l'assiette de sa nouvelle Colonie et fait connoistre la disposition dans laquelle on la peut mettre pour recevoir une forme plus avantageuse, je n'ay l'honneur de luy escrire ces lignes que pour l'asseurer que je feray toutte ma gloire de pouvoir contribuer à augmenter la sienne et tout mon plaisir de la bien servir en faisant réussir ses desseins et leur donnant les suittes utilles qu'elle en doit espérer. Cet estat naissant peut luy estre un objet digne de son application. Je le regarderay

(1) Paris Archives Nationales, Colonies. C^{11} A. 3.

tousjours comme celuy de toutte la mienne, puisque vostre Majesté m'a fait l'honneur de m'en commettre le soing.

Je suis avec tout le respect que je dois,

Sire,

de vostre Majesté,

Le très humble, très obéissant, très obligé et très fidel serviteur et sujet

TALON.

Quebec, ce 10e novembre 1670 (1).

LETTRE DE TALON AU MINISTRE COLBERT (11 NOVEMBRE 1670)

A Québec ce 11e novembre 1670

Monseigneur,

Je n'ay rien à adjouter aux mémoires que ce portefeuille enferme, que ce qui me peut regarder.

Vous m'avez obtenu une grace du Roy, en me faisant accorder la capitainerie de Mariemont. Je m'asseure, Monseigneur, que vous voudrez bien me la rendre utile en y faisant attacher les mesmes appointements et les mesmes émoluments dont jouissent les cappitaines des autres maisons royalles qu'on m'a dit estre de deux mil escus. Si à cette somme vous vouliez adjouter la jouissance du parc qui est sousfermé deux cens pistolles par les fermiers généraux du domaine de haynaut, cette grace me donneroit bien de l'aisance dans le service et serviroit à réparer les ruines que souffre par mon absence le peu de bien que j'ay en France.

Un autre intérest me tient plus fortement au cœur que celuy cy parce qu'il regarde l'honneur.

Monsieur Dumont, a ce que j'ay appris, ne s'est pas contenté de me balotter à La Rochelle sur les fonds que j'avois à y recevoir, et me traitter en vérité comme si vous m'aviez rendu son comptable, de négliger les ordres que Monsieur de Terron luy avoit donnez en ma faveur de prendre soing de mon embarquement après qu'il seroit party pour Paris, qui, s'estant fait sans pilote de rivière, m'a exposé par un eschouement sur une batture de roche à un danger aussy évident que celuy que j'ay couru dans la rivière de Lissebonne; jusqu'icy, Monseigneur, je vous avois caché cet endroit délicat de ma dernière navigation.

Il a poussé son aigreur plus avant et s'est fort plaint de ce qu'en 1669 Mon Secrétaire en mon absence avoit fait rembourser par les passagers de la mesme année les dix escus monnoye de France que le Roy leur avoit avancez (ce qui s'est tousjours pratiqué) comme sy Mond. Secrétaire ou moy avions pris cette somme à nostre proffit, qui ne s'est repétée que pour le service de sa Majesté et que vous trouverez employée en recepte de la somme de quatre mil cinq cens livres dans l'estat de compte que Mond. Secrétaire vous a envoyé et que vous eustes la bonté de me communiquer par M. de Lagarde.

---

(1) Archives Nationales, Colonies. C11 A. 3.

Il a fait déclamer à la Rochelle deux habitans du Canada sur la diversion prétendue que j'avois fait des deniers levez du dix pour cent pour l'acquit des debtes de la communauté de ce pays, que cependant jusques icy j'ay fait conserver avec soing ou employer à l'acquit des debtes plus pressantes. Et a tenu en différents endroits des discours qui pourroient jetter dans les esprits des gens qui ne me connoistroient pas des soupçons que je vous manquerois de fidélité. Je say qu'il a voulu persuader Monsieur de Terron que j'avois sollicité qu'on le fit ordonnateur des fonds des trouppes envoyées cette année, affin de me mettre plus aysément à couvert du compte qu'il faudroit que je rendisse de leur employ.

Quoyque ces mauvais offices ne passent pas jusqu'à vous ils pourroient néantmoins faire douter par ceux qui les reçoivent de la netteté de ma conduite si je ne travaillois à les faire cesser. Mon secrétaire est bien informé de ma douleur et sait en partie ce que j'ay souffert. Il pourra vous en dire davantage. J'ay l'honneur de vous servir et j'ose dire bien et fidèlement; pour vous plaire et pour reconnoistre les tesmoignages favorables que vous avez rendus au Roy sur mes services en 1669, dans sa chambre et en ma présence, j'ay desjà plusieurs fois exposé fortement ma vie, j'ay pris sur moy des fatigues et des peines qui ne sont pas concevables. J'ay renoncé depuis longtemps aux douceurs de la vie, j'ay mesme préféré, si j'ose le dire, l'employ du Canada à un autre, et je puis asseurer que je sacrifie tout au travail, et que j'en fais mon unique plaisir pour en faire vostre gloire, que je n'en sois pas creu, vous pourrez, Monseigneur, recevoir indifféremment le tesmoignage de tous ceux qui me voyent agir, et quand ils ne seroient pas de mes amis ils seroient forcez de vous dire que je ne suis pas trop endormy quand il s'agit du service du Roy et de faire réussir vos desseins; donnez s'il vous plaist à mon zèle quelque marque de vostre estime en réformant par vostre autorité la mauvaise conduitte envers moy de Monsieur Dumont que je n'ay jamais offensé, ou faites moy la grâce de me rappeller parce que je ne puis servir utilement tandis qu'on n'aura pas à la Rochelle de bonnes intentions pour ce qui me regarde. Je suis et seray toutte ma vie sans aucune réserve,

Monseigneur

Vostre très humble, très obéissant, très obligé et très fidel serviteur,

TALON (1).

MÉMOIRE DES EXPÉDITIONS ET DES AUTRES CHOSES QUE TALON ESTIME ESTRE NÉCESSAIRES OU UTILES AU SERVICE DU ROY EN CANADA OU DANS L'ACADIE (1671)

Deux ou trois lettres de cachet pour les capitaines de vaisseaux qui viendront l'an prochain le nom en blanc et pareilles à celle cy jointe, sa Majesté leur adjoustant une deffense de recevoir dans leurs bords aucune personne pour repasser en France qui n'ait la permission de Talon, qu'il n'accordera qu'avec connoissance du bien public et qu'en prenant les précautions nécessaires (2).

---

(1) Archives Nationales, Colonies. C^{11} A. 3

(2) En marge: Bon.

Une lettre a Talon qui luy donne ordre de ne partir pas, qu'il ne laisse les ordres nécessaires pour l'avancement des terres concédées, retranchant celles qu'il trouvera d'une trop grande estendue et les reserrant à proportion qu'on les aura négligées.

Que la mesme lettre luy ordonne de laisser les règlemens de police qu'il estimera ou nécessaires ou utiles au service de sa Majesté, soit pour le général du Canada ou pour quelque habitation particulière, mesme pour les asteliers surtout celuy de Marine s'il continue.

De régler les vaccations et taxer les esmolumens des juges.

D'en establir dans l'Acadie et les autres officiers nécessaires ou au nom de sa Majesté ou en celuy de la compagnie (1).

Qu'il remette entre les mains de son successeur les munitions de guerre qu'il laissera dans les magazins de sa Majesté dont sond. successeur se chargera (2).

Une lettre de cachet au Conseil Souverain de faire exécuter l'arrest qu'il a rendu deux fois, par lequel il ordonne que touttes les requestes seront présentées à Talon aux termes dud. arrest et conformément à Iceluy.

Les causes de cette demande faite par Talon sont expliquées dans la dépesche à Monseigneur Colbert.

Pour l'Acadie.

Pour les habitans du Port Royal que les Anglois ont laissés désarmez.

Cent mousquets.

Cent bandollières.

Cent cinquante fusils.

Cent cinquante poires à poudre.

Douze hallebardes.

Une ou deux caisses de tambour.

Et je crois qu'un drapeau ne seroit pas inutil.

Un ou deux milliers de poudre, et du plomb à proportion.

Ces choses peuvent estre envoyées à droiture ou acheptées des fonds qui seront faits pour le Canada et adressées à Québec d'ou elles seront envoyées à l'Acadie.

On peut par les mémoires du chevalier de Grandfontaine connoistre ce qui manque dans Pantagouët.

Monseigneur Colbert est très humblement supplié de faire savoir à Talon s'il ne peut pas au moins pour son successeur prendre la seconde place dans l'Esglise lorsque Monsieur de Courcelle y est et la première lorsqu'il n'y est pas, Mond. Sr de Courcelle faisant sur cela une affaire, à ce que Talon estime assez mal à propos au sentiment de tout le monde, mesme de Monsieur l'Evesque qui peut esclaircir cet article. Quoy qu'il soit réglé là dessus ou pour ou contre, je seray très content, ne regardant que le caractère que le Roy me fait l'honneur de me donner. Il dépend de sa Majesté ou de l'eslever ou de l'abaisser autant qu'il luy plaira.

TALON (3).

---

(1) En marge: Bon.

(2) En marge: Bon.

(3) Archives Nationales, Colonies. C^{11} A. 3.

ORDONNANCE POUR LES APPOINTEMENTS ET VACATIONS DE DEUX ARCHERS DE LA PREVÔTÉ SERVANT PRÈS LE SIEUR TALON (11 FÉVRIER 1671)

Garde de mon Trésor Royal Me Estienne Jehannot, sr de Bartillat, payez comptant au Trésorier general de la marine Me Olivier Subleau, la somme de seize cens trente trois livres, sept sols, quatre deniers pour employer au fait de sa charge mesmes d'icelles delivrer à... archers de la prevosté de mon hostel, et grande prevosté de france, servans prez le sr Talon, coner en mes conseils, intendant de la Justice, police et finances en Canada, celle de XVIcll. que je leur ay ordonnée, pour leurs appointemens et vaccations de la présente année 1671, et XXXIIIll VIIs. IIII d. pour les taxations dud. Trésorier, à raison de cinq deniers pour livre. Fait à Paris le onziesme febvrier mil six cens soixante onze. Signé Louis, et plus bas Colbert (1).

LETTRE DU MINISTRE COLBERT À TALON (11 FÉVRIER 1671)

Monsieur,

J'ay reçeu les dépesches et memoires qui estoient dans le portefeuille que vostre secrétaire m'a rendu. Le Roy a esté bien aise d'apprendre que les vaissx qui sont partis l'année passée tant de la Rochelle que du havre, soient heureusement arrivez en Canada et a la coste de l'Acadie, et que vous ayez trouvé la Colonie, non seulement en estat de se soustenir par elle mesme, mais aussy de fournir aux Isles françoises de l'Amérique quelque partie de ce qui leur est necessaire, pour la subsistance de ceux qui les habitent et pour leurs autres besoins. Et comme sa Mate a eu principalement en veue dans les grandes dépenses qu'elle a fait depuis plusieurs années, et qu'elle continue encore celle cy, pour le Canada, l'establissement du commerce reciproque de ces deux parties de l'Amerique, il n'y a rien a quoy vous debviez donner plus d'application qu'a fortiffier et augmenter les commencemens de la navigation que les habitans de Canada ont entrepris cette année, auxd. Isles, et a les exciter de faire construire ou acheter des vaisseaux pour y bien establir leur commerce, estant certain qu'il n'y a point de meilleur moyen pour les mettre a leur aise et pour procurer une augmentation considérable aux Colonies de ce pays là.

Je n'ay pas manqué de rendre compte au Roy des trois vaisseaux qui ont esté construits en Canada et envoyez l'année dernière aux Isles françoises de l'Amerique. Ce commencement de commerce a esté fort agreable à sa Mate; et comme Il produira asseurement des advantages considerables aux habitans du d. pays, s'ils s'appliquent fortement à le soustenir, et à l'augmenter, excitez les fortement a faire bastir de nouveaux vaisseaux et de s'en servir pour le transport de leurs bois et denrées ausd. Isles, y charger des sucres, les apporter en France, et de la reporter aud. pays les denrées et autres marchandises qui leur sont nécessaires.

(1) Archives Nationales, Colonies. B. 3.

La proposition que vous faites d'accorder quelques descharges de droicts aux habitans dud. païs qui apporteroient des sucres en France est desja exécutée, ainsy que vous le connoistrez clairement par la copie des arrests et ordonnances que vous trouverez cy joinct.

Je suis bien aise que les habitans de Canada commencent a s'appliquer a la construction des vaisseaux; et quoy que ceux que vous me marquez soient bien petits, puisque vous les estimez nécessaires pour la pesche, la communication de l'Acadie et le commerce des Isles, vous pouvez donner les gratifications accordées par l'arrest que vous trouverez cy joinct a ceux qui entreprendront de pareilles constructions: à quoy il n'y a rien de si important que d'exciter lesd. habitans, veu que, par ce moyen, ils se déchargeront des marchandises qui leur sont superflues et qu'ils rapporteront chez eux celles qui leur sont utiles, et dont ils auront un prompt débit.

A l'égard de vostre vaisseau dont vous proposez l'eschange contre quelqu'un de ceux du Roy, je vous feray sçavoir la resolution que sa Ma^{té} aura prise sur ce sujet, avant que cette depesche soit fermée.

J'ay appris avec plaisir, par ce que vous me mandez, que vous avez fait commencer quelques vaisseaux pour le Roy et que vous avez donné les ordres nécessaires pour exploicter tous les bois dont l'on aura besoin, soit pour les achever, soit pour les charger des pièces qui pourront servir aux constructions qui se font dans les ports du Royaume, et, comme sa Ma^{té} a fait un fonds cette année de 40^{m} ll. pour cette dépense, je vous prie de le mesnager avec beaucoup d'œconomie et d'envoyer promptement ces bastimens chargés de bois en France, afin que cet exemple puisse convier les habitans dud. païs à s'appliquer au commerce maritime.

J'escris a Mr Colbert de Terron de vous faire remettre le fonds des gages des charpentiers qui ont esté envoyés l'année passée en Canada, en sorte que vous serez en estat de faire tel retranchement que vous estimerez a propos a ceux qui ne s'appliqueront pas fortement au travail.

Il s'est présenté icy quelques officiers des troupes qui sont restées en Canada; et, comme il importe au service du Roy qu'ils s'establissent aud. pais et qu'ils servent d'exemple à leurs soldats, il est bien nécessaire que vous empeschiez qu'a l'advenir ces officiers ne repassent point en France, leur faisant connoistre que le véritable moyen de meriter les graces de sa Ma^{té} est de demeurer fixes aud. païs, et d'exciter fortement tous leurs soldats a travailler au défrichement et a la culture des terres.

Vous verrez, par la copie de l'estat et des ordonnances de fonds que vous trouverez cy joinct, ceux que le Roy a fait cette année, tant pour les gratifications ordinaires, passage et nourriture des filles, d'engagez et de bestiaux, que pour l'entier establissement des compag^{es} qui passèrent l'année dernière en Canada. Ainsy vous serez facilement persuadé de l'application que sa Ma^{té} continue de donner, de plus en plus, à tout ce qui peut fortiffier et augmenter cette colonie, et la mettre en estat de se passer de toute sorte de secours.

Le Roy a appris avec plaisir, par v^{re} derniere lettre, que, des 165 filles qui passerent l'année derniere aud. païs, il n'en restoit que 15 a marier, et que les soldats des dernieres compagnies ayant travaillé a leurs habitations, ils sont en estat de se marier. Sa Ma^{té}, pour cet effet, a donné les ordres necessaires pour envoyer cette année 150 filles; ainsy je m'asseure qu'aussytost qu'elles seront arrivées, vous travaillerez a les establir et les marier, avec lesdits soldats et avec les autres habitans, en sorte que la colonie en recevra une augmentation considerable.

Vous avez fort bien fait de faire ordonner que les volontaires seroient privés de la traite et de la chasse, s'ils ne se marioient quinze jours après l'arrivée des vaisseaux qui apporteront les filles. Et il est bien nécessaire non seulement que vous teniez soigneusement la main, a ce que tous ceux qui sont en Canada travaillent, mais mesmes a ce qu'ils se lient par des mariages aussytost qu'ils seront en aage, et qu'il y aura assez de filles.

Je suis bien aise que vous ayez fait donner aux filles qui n'ont pas esté mariées 50 ll. en denrées, affin de commencer leur establissement.

A l'egard de celles qui passeront cette année, j'ay donné les ordres necessaires pour les choisir saines et fortes, et de la qualité que vous les demandez, et je doibs vous dire que le Roy a accordé une gratification de 600 ll. à la dam^le^ Estienne, en consideration du soin que vous me marquez qu'elle a pris de la conduite des autres.

J'ay aussy donné ordre de vous envoyer des certifficats des lieux où lesd. filles seront prises, qui feront connoistre qu'elles seront libres et en estat de se marier sans difficulté.

J'ay écrit au chevalier de Grandfontaine en conformité de ce que vous me marquez, et comme il importe beaucoup au service du Roy de commencer à lier quelque correspondance entre les habitans de l'Acadie et ceux du Canada, affin qu'ils puissent profiter mutuellement de leur commerce, travaillez incessamment a faire la communication de l'un des païs à l'autre, et tenez pour cela une correspondance réglée avec led. chevalier de Grandfontaine, estant necessaire que vous consideriez cette communication comme le plus considerable bien que vous puissiez faire à l'un et à l'autre de ces deux païs.

J'escris aud. Chevalier que l'intention du Roy est qu'il laisse la pesche libre aux François, qu'il la permette aux Anglois aux mesmes conditions qu'ils faisoient aux François avant la restitution de l'Acadie, et surtout qu'il s'applique a l'establissement des pesches sedentaires; mais, comme vous pouvez plus facilem^t^ et plus souvent que moy luy faire entendre la conduite qu'il doit tenir pour cela, je vous prie de tenir la main a l'exécution de tout ce que vous estimerez propre a cet establissement, et de lever toutes les difficultez qu'il y pourroit rencontrer, estant certain que le meilleur moyen pour y parvenir est d'obliger non seulement tous les soldats qui sont soubz son commandement, à se marier, mais mesmes les garçons et les filles qui passeront cette année aud. païs.

Le Roy a entierement approuvé la proposition que vous faites de lier une bonne et estroite correspondance avec les Anglois de Baston, et d'entrer mesmes en quelque commerce avec eux pour les choses qui vous seront mutuellement necessaires: mais, à l'égard des pesches qu'ils feront à la veue des terres de l'obeissance du Roy, sa Ma^té^ désire qu'il leur soit fait le mesme traictement que ses sujets reçoivent d'eux en pareille occasion; et cette conduite doibt estre observée aussy bien dans la traicte qu'ils peuvent faire avec les sauvages des environs de Pentagouët que dans celle que les sujets du Roy pourront faire avec les sauvages des environs de Baston, c'est à dire qu'il est necessaire que vous establissiez un traictement reciproque entre les deux nations.

Je n'ay aucune nouvelle du vaisseau qui a esté arresté a Baston et qui estoit commandé par le nommé Fontaine. Cependant, vous avez fort bien fait de faire les instances necessaires aupres du gouverneur et du Conseil de cette ville, pour la conservation de ce vaisseau, et des marchandises de son chargement, affin que sa Ma^té^ en puisse faire demander la restitution au Roy de la Grande Bertagne,

lorsqu'elle aura esté plus particulièremt informée de tout ce qui s'est passé a l'occasion de la saisie dud. vaisseau.

Vous pouvez, sans aucune difficulté, faire rembourser led. chevalier de Grandfontaine sur le fonds des depenses extraordres du Canada, de celles qu'il a pû faire a Baston, en solicitant la restitution de l'Acadie, pourvu qu'elles soyent modiques et que vous en ayez une parfaite connoissance.

Il est inutil de penser a aucun expedient pour donner un prix plus haut aux peaux de castor et d'orignal que celuy ou il est a présent, d'autant que, le commerce estant un effect de la pure volonté des hommes, aussytost que l'on mettroit quelque restriction au debit de ces pelleteries, les marchands seroient dégoustez de le continuer; Et en un mot, il importe de laisser a un chacun la liberté entiere de vendre ou acheter a tel prix qu'il estimera a propos.

A l'egard de la proposition que vous faites de lever 100 soldats et de faire construire une espece de galere pour asseurer le lac Ontario, le Roy n'a pas estimé qu'il fust necessaire de nouvelles troupes pour cela; et sa Maté desire seulement que vous communiquiez cette pensée à M. de Courcelles et qu'il l'execute, si vous trouvez en effect qu'il en puisse revenir quelque advantage au service du Roy et aux nations sauvages ausquelles sa Maté a accordé la paix.

Il ne se peut rien de mieux que l'arrest que le Conseil Souverain de Québec a rendu pour descharger du droict de 10 pour cent les marchandises seches et pour en recharger en mesme temps les liqueurs; mais, puisqu'il y a du fonds provenant de ce droict et qu'il est destiné au payement des debtes de la communauté de Canada, vous pouvez, sans aucune difficulté, travailler a la liquidation et payement desd. debtes et mesmes accorder quelque préférence aux habitans dud. païs qui en sont creantiers. Mais surtout observez bien qu'il faut acquiter generalement toutes lesd. debtes, et, pour cet effect, il sera bon que vous vous serviez de la moitié du droict qui se levoit sur lesd. marchandises seches, ainsy que vous le proposez.

Je vous envoye cy joinct les ordres du Roy necessaires, tant pour prendre la somme de 3 mil livres sur le fonds du droict de 10 pour cent, affin de l'employer a la réparation du clocher de Quebec, que pour faire delivrer à Mr de Courcelles pareille somme, que le Roy luy accorda outre ses appointemens ordinaires de l'année 1665.

C'est asseurément un grand advantage por le service du Roy qu'il se rencontre des dispositions si heureuses dans la culture des mines de fer de Canada; peut estre qu'avec vostre application vous parviendrez a en trouver de plus riches. Le Sr de la Potardière y retournera apres avoir fait l'espreuve de la mine de fer, qu'il a apportée, et, lorsqu'il y sera arrivé, le soin que vous debvez principalement avoir est de faire en sorte qu'aussytost que cette mine sera establie, elle subsiste par ellemesme et, dans les suites, si l'on trouve qu'elle soit aussy bonne que vous l'espérez, l'on pourra y faire passer des ouvriers pour la fonte des canons.

J'ay veu avec la mesme satisfaction l'espérance que vous avez du succès de la manufacture du goldron; mais, comme dans ces sortes d'establissemens le succès ne respond pas tousjours a ce que l'on s'en est promis, il faut que l'expérience nous confirme les apparences qu'il y a de reüssir; cependant appuyez fortemt toutes ces nouvelles manufactures, dont il reviendra des advantages considerables au service du Roy et a l'augmentation de la colonie.

La resolution que vous avez prise d'envoyer le Sr de la Salle du costé du sud, et le sr de St Lusson du costé du Nord, pour decouvrir le passage de la mer du Sud, est fort bonne mais la principalle chose a laquelle vous debvez vous appliquer dans

ces sortes de decouvertes est de faire rechercher la mine de cuivre, ce qui seroit un moyen asseuré pour attirer plusieurs François de l'ancienne dans la nouvelle France, si une fois cette mine avoit esté trouvée et que l'utilité en fust sensible.

J'examineray la proposition que le capne Poulet vous a fait de tenter la decouverte de la communication de la mer du Sud et de celle du Nord par le destroit de David ou par celuy de Magellan, et, apres que j'en auray fait rapport au Roy, j'executeray ce que sa Mate me fera l'honneur de me commander sur ce sujet.

Le Roy n'a pas estimé a propos de faire un plus grand fonds que celuy de 20mll, tant pour ce qui reste a faire pour former l'entier establissement des soldats que pour les appointemens des quatre compagnies et autres officiers reformez, sa Mate ayant reglé cette depense suivant les memoires que vous me donnastes des l'année derniere.

J'ay veu le testament que feu Jean Madry fit, en 1666, en faveur de sa femme; mais, comme cet acte n'est pas dans les formes ordinaires de la justice, il est necessaire que les juges du pays le confirment, ceux du Royaume ne le pouvant en aucune manière.

Vous avez raison de dire que les depenses augmenterot considerablement si le Roy faisoit passer en especes les fonds qu'il fait pour le soustien et l'augmentation de la Colonie, et, quelque chagrin que les marchands tesmoignent des denrées, ustancilles et autres choses en quoy l'on convertit lesd. fonds, il est bien importat de continuer a envoyer des denrées et de tenir tousjours l'argent au dedans du Royaume.

J'ay esté tres aise d'apprendre que le clergé de la Nouvelle France s'aquite regulièrement de toutes ses fonctions, et je n'ay point douté que Mr l'evesque de Petrée et tous les PP. Jésuistes ne fissent un favorable accueil aux PP. Récolects, puisqu'agissant sur un mesme principe et dans la veue de porter les lumieres de la foy et de l'Evangile dans les contrées les plus esloignées de la Nouvelle France, ce sera un secours pour animer d'autant plus leur zele et concourir plus fortement a la conversion des Sauvages et à l'augmentation du christianisme.

Le Roy a accordé la somme de 1200 ll. ausd. PP. Recollets, pour leur donner moyen de fortiffier et augmenter leur establissement et sa Mate continue encore à Mr l'evesque de Petrée la mesme gratiffication de 6,000 ll. qu'elle a accoustumé de luy donner pour l'entretien de son séminaire et la subsistance des jeunes sauvages qui y sont eslevez. Je luy escris dans le sens que vous avez desiré, comme aussy à M. l'abbé de Queillus, en sorte que j'espere que mes lettres feront sur leurs espris l'effect que vous vous estes proposé.

Travaillez tousjours, par toute sorte de moyens, à exciter tous les Ecclesiastiques et Religieux qui sont aud. pays d'eslever parmy eux le plus grand nombre desdits enfans qu'il leur sera possible, affin qu'estant instruicts dans les maximes de nostre religion et dans nos mœurs, ils puissent composer avec les habitans de Canada un mesme peuple et fortiffier, par ce moyen, cette colonie là.

Quant a l'establissement de la Congrégation des femmes et filles qui se forme au Montréal, pour enseigner aux personnes de mesme sexe à lire, escrire et quelques ouvrages de main, le Roy trouve bon que vous vous appliquiez à le fortiffier, ces œuvres de piété pouvant contribuer beaucoup a l'augmentation du culte de nostre religion.

A l'egard de la confirmation de la noblesse du nepveu de Mr Souart, lorsqu'il sera retourné en Canada avec sa famille, sur l'advis que vous m'en donnerez, j'en rendray compte au Roy, qui luy pourra accorder en ce temps la les lettres patentes necessaires pour cette confirmation.

Le Roy a donné les ordres necessaires pour le passage de cent engagez, et sa Mat^té a fait un fonds de la somme de 14^m ll. pour estre employée en achapt des bestiaux. Je tiendray la main qu'il soit envoyé en Canada des cavalles et des asnesses afin de multiplier ces espèces qui sont si necessaires a la commodité des habitans de ce pays la.

Je vous envoye cy joinct la commission de gouverneur de Montréal pour le Sr Perrot, vostre nepveu, que j'ay fait expédier sur la nomination de Mr de Bretonvilliers.

J'escris a Mr de Courcelles sur la conduite qu'il doit tenir, et je ne doute pas qu'il n'entende volontiers les advis que vous luy donnerez sur ce que vous croyrez estre plus conforme aux intentions et au bien du service du Roy.

Je vous envoye cy joinct douze medailles du Roy, lesquelles vous distribuerez ainsy que vous le proposez.

Sur le compte que j'ay eu l'honneur de rendre au Roy, du deffrichement considerable que vous avez fait faire d'une terre en Canada, sa Mat^té a estimé a propos de l'eriger en baronnie, et j'en ay expedié, suivant ses ordres, les lettres patentes, que vous trouverez cy joinct. Je ne doute pas que cette marque d'honneur ne convie non seulement tous les officiers et autres habitans dud. pays qui sont riches et accommodez, mais mesmes les sujets du Roy de l'ancienne France, a entreprendre de pareils defrichemens et a pousser ceux qui sont commencez, dans la veue de recevoir de pareilles graces de sa Mat^té et c'est a quoy il est bien important que vous les excitiez fortement, en poussant encore plus avant celuy que vous avez fait.

J'ay veu l'estat général des familles que v^re secretaire m'a apporté; il n'y a rien de plus important et de plus necessaire pour le Canada que de travailler par tous moyens a en augmenter le nombre.

Auparavant que le Roy puisse prendre aucune resolution sur la fabrique d'une monnoye pour estre introduite en Canada, il est necessaire de sçavoir le tiltre, le poids et le cours qu'elle peut avoir en ce pays là, après quoy sa Mat^té vous fera connoistre ses intentions sur ce sujet.

Outre tous les fonds que le Roy a fait pour toutes les depenses a faire en Canada pendant la presente année, et dont vous serez informé par les mémoires cy joincts, vous en trouverez un autre des deniers revenans bons sur les fonds de l'année dernière, lequel se monte à 20,903 ll. suivant le calcul que vous en avez fait. Je ne doute pas qu'avec ces secours, vous ne soyez en estat d'executer tout ce que vous sçaurez estre des intentions du Roy pour le bien et l'augmentation de cette Colonie.

Sur le compte que Mr Bellinzani m'a rendu de l'espreuve qui a esté faite des cendres et de l'huille que vous luy avez adressé pour composer la potasse, je luy ay marqué ce que j'estimois a propos de faire sur ce sujet, et, comme il ne manquera pas de vous le faire sçavoir, je me remets entierement a ce que vous en apprendrez par ce canal.

Depuis cette lettre escritte, le Roy a accordé la confirmation des lettres de noblesse du s^r de Hautmesnil. Je vous envoye cy joinct les lettres patentes qui ont esté expédiées pour cet effect, affin que vous les delivriez lors qu'il sera passé et estably avec sa famille en Canada.

Je suis (1).

---

(1) Archives Nationales, Colonies. B. 3.

LETTRE DU ROI À TALON (1671)

Monsr Talon ayant esté informé que le Clocher de la principalle eglise de ma ville de Quebec, est en tres mauvais estat, et qu'il est necessaire de le restablir, affin de prevenir le desordre qui en pourroit arriver, Je vous fais cette lettre pour vous dire que mon intention est que vous employez du fonds provenant de la levée du droict de dix pour cent, qui a esté imposé sur toutes les marchandises qui sortent de mon pays de la Nouvelle France, la somme de trois mil livres, pour servir à la reparation dud. Clocher, a quoy m'asseurant que vous tiendrez soigneusement la main, Je prie Dieu qu'il vous ayt, Monsr Talon, en sa s^te^ garde (1).

LETTRE DU ROI À TALON (1671)

Monsr Talon ayant esté informé que le Sr de Courcelles gouverneur et mon lieutenant general en mon pays de la Nouvelle France, n'a point esté payé de la somme de 3^m^ ll. que je luy avois accordée sur les deniers de la communauté de Quebec, outre ses appointemens ord^res^ de l'année 1665, Je vous fais cette lettre pour vous dire que mon intention est que vous fassiez payer sans aucune difficulté aud. Sr de Courcelles ladite somme de 3000 ll. sur les deniers provenans de la levée du droict de dix pour cent, qui a esté imposé sur toutes les marchandises qui sortent de mon pays de la Nouvelle France, la somme de trois mil livres,. . . a quoy m'asseurant que vous tiendrez soigneusement la main, Je prie Dieu qu'il vous ayt, Monsr Talon, en sa s^te^ garde (2).

LETTRE DU MINISTRE COLBERT À TALON (8 JUIN 1671)

à Tournay le 8e juin 1671

J'apprends par les dernieres lettres qui mont esté escrites des Isles de l'Amerique, qui sont dattées du mois d'avril dernier, que les habitans ont un besoin pressant de barriques et de fustailles en botte avec le feüillard, cercle et clouds à barriques, comme aussy de planches, et que la consommation de ces bois est si grande et si necessaire qu'elle a empesché cette année l'expedition du retour des vaisseaux, et comme il y a de toute sorte de bois en abondance en Canada, et que vous pouvez facilement faire charger quelques bastimens de ceux qui sont necessaires pour les barriques, et pour les caises et formes a sucre, dont on pourroit prendre la valeur en marchandises des Isles pour les apporter en france et ensuite retourner en Canada, Je proffite de l'occasion du vaisseau qui est encore à la Rochelle pour vous

(1) Archives Nationales, Colonies. B. 3.

(2) Archives Nationales, Colonies. B. 3.

donner cet advis, et pour vous dire en mesme temps que ce commerce pouvant apporter beaucoup d'utilité aux sujets du Roy, tant de la nouvelle france que des Isles, il est de grande consequence que vous ne perdiez pas un moment de temps à faire charger quelques uns des vaisseaux construictz en Canada, de ces sortes de bois, et que vous excitiez fortement les habitans à proffiter de la necessité que l'on en a ausd. Isles par l'utilité et les advantages qui leur en reviendra.

Le 14e Juin 1671, Il a esté expedié un passeport pour le vaisseau *le St Esprit* du port de 600 tonneaux ou environ monté par le Capitaine Le Rond.

Un autre pour le vaisseau *l'Esperance* du port de 400 tonneaux, monté par le Capitaine de Bremont, s'en allant aux Indes Orientalles (1).

LETTRE DE TALON AU MINISTRE COLBERT (31 OCTOBRE 1671)

31 octobre 1671

Monseigneur,

Après avoir eu l'honneur de vous rendre compte de ma gestion, souffrez que j'aye celuy de vous parler de mes intérests.

Il y aura sept ans au mois de febvrier prochain que le Roy me tira du Haynaut pour m'envoyer icy, j'ay eu l'honneur d'y servir sa Maté avec le zèle qu'on doit à son Prince et la conformité que son service demande qu'on ait aux volontez de son ministre.

J'ay exécuté avec toute la ponctualité que j'ay pû les ordres de sa Maté et j'ay travaillé avec beaucoup d'estude et d'application à bien remplir vos intentions et a donner à vos entreprises tout le succez que vous en deviez attendre, de manière que sans blesser la modestie qu'on doit garder quand on parle de soy, je puis dire que sur l'un et l'autre de ces chefs, je demeure satisfait de moy-mesme; si mon obéissance à partir de l'Europe pour l'Amérique, l'exposition de ma vie dans les différends périls de mer et de maladie que j'ay courus depuis sept ans, et mes travaux dans un païs aussy rude qu'estoit celuy cy dans ses commencemens, ont mérité quelques grâces du Roy, je les renferme toutes dans la permission que je luy demande de retourner en France; si vous estimez que sa Maté ne doive ny par justice ny par faveur les estendre au delà, vous n'aurez pas de peine à me faire accorder ce retour quand vous aurez appris l'estat auquel je suis.

Vous m'avez, Monseigneur, commandé de former un homme à le rendre capable de servir utilement le Roy dans cette colonie, quoyque je connusse le peu de disposition qu'il y avoit en moy à vous bien obéir en cela, j'ay, dans le désir de le faire, communiqué à mon secrétaire toutes les veües et les connoissances que j'ay eues sur le Canada et je le trouve sur toutes choses assez bien instruit. Si vous jettez les yeux sur luy pour le faire succéder à mon employ, pourveu qu'il reçoive et suive les avis que je luy laisseray, il pourra bien vous satisfaire, et j'ay lieu de le bien espérer. A qui que ce soy que vous envoyerez à ma place, je laisseray et la terre des Isletz, et les autres establissemens que j'ay faits de mes fonds, avec ceux que j'ay formez des deniers de sa Maté afin de composer un domaine utile au Roy qui aura tel

(1) Archives Nationales, Colonies. B. 3.

esgard qu'il luy plaira à la manière désintéressée avec laquelle j'auray eu l'honneur de le servir.

Je retourneray en France avec trop de bien, si j'y retourne avec vostre estime et un peu de santé et si je m'y conserve par mes respects et ma soubmission la qualité,

Monseigneur,

de vostre très humble, très obéissant, très fidelle et très obligé serviteur

TALON.

A Québec le 31e octobre 1671 (1).

MÉMOIRE DE TALON AU MINISTRE COLBERT SUR LE CANADA (2 NOVEMBRE 1671)

2 novembre 1671

Après vous avoir, Monseigneur, très humblement remercié de touttes les graces que j'ay receues de vous tant en la personne de M. Perrot et de ma niepce qu'en la mienne particulière et vous avoir tesmoigné ma parfaite reconnoissance, j'accuse la réception des trois lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'escrire de St Germain et de Tournay avec les estats, mémoires et copies d'arrests qui les accompagnoient.

Je commence cette depesche par répondre aux articles des vostres qui demandent quelqu'esclaircissement de ma part; et puis, par un mémoire postérieur qui ne partira que par le dernier vaisseau, je feray pour le Roy et pour vous une idée et un plan du Canada qui vous feront connoistre son estat présent et ce qu'il peut recevoir d'accroissemens par la continuation de vos soins (2).

Les vaisseaux estans arrivez cette année extraordinairement tard, j'ay receu de mesme l'advis que vous me donnez que les isles manquent de bois, ainsy n'ayant pas de matière préparée de la nature de celle que vous me marquez ny de vaisseaux d'assez grand port pour la charger, je suis nécessité de remettre à l'année prochaine à leur donner le secours que vous désirez de moy pour lequel je feray travailler cet hiver.

Le Sr Faulin n'estant arrivé que le quatre du mois d'octobre, le lendemain je fis faire au conseil souverain de Québec l'enregistrement de son privilège, et le mesme jour travailler à la construction des cuves et à la recherche des matières qui lui estoient nécessaires. Il est actuellement appliqué à sa première opération; il me promet une espreuve louable. S'il respond aux espérances qu'il me fait concevoir, par le retour des derniers vaisseaux, j'envoyeray à Monsieur Bellinzany le premier fruict de son travail et du soing que vous avez pris pour le donner à ce pays, rien ne luy manque de ma part, rien ne doit manquer de la sienne si son secret ne s'est pas altéré sur la mer.

---

(1) Archives Nationales, Colonies. C11 A.3.

(2) En marge: Depuis cette lettre escrite ma santé a permis que je fisse le mémoire que je promets par cet article.

Je reconnois clairement que le commerce réciproque entre les parties méridionnalles et septentrionnalles de l'Amérique qui sont sous l'obéissance du Roy doit estre à leurs colons d'une grande et respective utilité, surtout si sa Majesté tomboit en guerre avec ses voisins. Mais pour les engager à le faire il faut la leur rendre sensible (peu voulans hazarder les premières espreuves) et c'est à quoy je travaille, faisant encore cette année passer pour mon compte à la Gaadalouppe et à la Martinique un vaisseau, quoyque celuy que j'ay envoyé l'année dernière se soit ouvert dans le havre de Dieppe sous le poids de son succre par un imprudent eschoüement qu'en fit le capitaine. Je m'expliqueray mieux sur ce commerce quand je parleray de l'Acadie dans le mémoire que je dresseray pour le Roy.

Si le vaisseau que j'ay commencé n'occupoit pas tous les charpentiers du pays, n'en ayant esté envoyé icy que six de la part du Roy, j'exciterois incessamment les habitans à en faire construire pour leur compte, plusieurs se portans naturellement aux pesches et au commerce du dehors à quoy le rabais des pelleteries les invite fortement, outre qu'ils s'apperçoivent aisément que cy après ils auront beaucoup de surabondant dont le débit se fera favorablement pour eux aux Antilles de l'Amérique. Je n'ay pas receu les gages des charpentiers du Roy qui travaillent à l'astelier de Canada, ils ont assez bien servy cette année pour que sans difficulté on les leur paye en France ou pour eux à leurs femmes.

Plusieurs officiers se déterminoient à repasser en France pour y traitter de leurs affaires et retourner ensuitte, ainsy qu'on fait les Srs de Contrecœur et de la Valterie, ce premier avec des effects pour sept ou huit mil livres provenants de la vente de son bien, et le second avec un secours de sa famille, J'ay fait ce que j'ay pû pour les en divertir par la raison que dans ces commancemens il est bon qu'ils travaillent à fortifier leurs establissemens, leur faisant espérer que le Roy n'auroit pas désagréable qu'ils allassent ensuitte donner ordre à leurs affaires, et tous ont différé à ce sentiment, un excepté qui s'est vû indispensablement engagé à faire le voyage; comme il est marié ayant femme et enfans et le gouvernement des trois rivières le retour en est seur et j'ose en respondre. Trouvez bon, Monseigneur, que par occasion je demande en sa faveur la commission du Roy pour le gouvernement des trois rivières duquel il n'est pourveu que par Monsieur de Courcelles, qui m'a tesmoigné le vouloir bien ainsy; j'estime qu'il est du service de sa Majesté de pourvoir par elle mesme aux gouvernements particuliers, pour s'asseurer d'autant plus de la fidélité de ses sujets dans des pays esloignez de sa présence; cet officier nommé Varennes a du mérite et ne manque pas de zèle.

Je dois en cet endroit vous demander, Monseigneur, ou un ordre général ou un règlement du Roy sur le retour en France de ceux qui demandent d'y repasser pour y traitter de leurs affaires; comme il y a de l'inconvénient de l'accorder à tous, il est malaisé de le refuser sans blesser les intérests de la colonie, il faut sur cela trouver un tempéramment. Mon sentiment seroit que ceux qui ont familles et une habitation formée on l'accordast sans peine au chef homme ou femme, son habitation et sa famille l'engageans suffisamment à revenir, po. les hommes qui ne tiennent au pays que pour leur héritage, rendre l'héritage garend du retour et prenant la précaution d'en déclarer les ventes nulles, si elles ne sont approuvées; et pour ceux qui n'y sont qu'engagez ou qui sortent de leur engagement de trois ans, leur donner la liberté de retourner en remboursant les frais de leurs passages pour estre remployé au passage d'un autre, affin par cette liberté généralle de ne pas rebutter ceux qui y voudroient passer s'ils n'en estoient divertis par la pensée qu'on leur inspire qu'on n'en sort jamais quand on y est une fois.

Je dois bien estre satisfait des fonds que le Roy a fait cette année pour cette colonie, je les ay receus comme des marques asseurées que vous continuez à travailler à l'agrandissement de ce pays, et si une maladie qui ma jetté durant six mois presque dans l'inaction ne m'avoit osté la meilleure partie de mes forces, j'aurois avec ces secours procuré au pays de plus grands advantages que je n'ay fait, j'employeray ce qui m'en reste avec toutte l'économie possible à fortifier les establissemens que vous désirez.

Si vous souhaittez apprendre la principalle cause de ma maladie, mon secrétaire pourra vous la dire et vous expliquer les desplaisirs sensibles que je reçois sur le service que j'ay a rendre icy.

Je joins à cette despeche les estats de recepte et dépense que j'ay fait pour continuer l'ordre que j'ay commancé de tenir; je vous supplie très humblement de les arrester et de jetter les yeux sur celuy des fonds à faire pour l'année prochaine pour laquelle je n'en demande qu'autant que vous estimerez à propos d'en faire employer pour le soustien de vos desseins.

J'ay receu les dix médailles du Roy qui serviront sans doute avantageusement à faire la récompense de ceux qui se signaleront par quelque service util à sa Majesté et à sa colonie.

Je me suis chargé, Monseigneur, de vous remercier très humblement de la part de tous ceux pour lesquels vous avez obtenu des gratiffications du Roy pour vous espargner la peine de recevoir les lettres qu'ils vouloient vous escrire, surtout les chefs de famille bénéficiez de trois et de quatre cens livres; je dois dire icy en passant que vous avez bien des suffrages auprès de Dieu pour les charitez que vous y faites.

On travaille partout à fixer les volontaires et les attacher par le mariage à quelque corps de communauté pour les nécessiter à travailler à la culture de la terre; dans cette veue et pour divertir plusieurs fainéants d'entrer dans les bois et se joindre aux sauvages (pratique que j'ay trouvée trop familière à mon arrivée) j'ay ouvert la porte au travail et j'ay formé des asteliers qui ont entretenu près de trois cens cinquante hommes durant tout l'esté, je puis dire mesme que j'ay fait une espèce de guerre à l'oisiveté qui a fait murmurer quelqu'uns à quoy je ne m'arreste pas, parce que je scay qu'on ne peut guérir un mal sans blesser celuy qui s'en chatouille et s'en fait un plaisir.

Par les gens que j'ay fait passer à l'Acadie et ceux que j'en ay receu, envoyez par le chevalier de Grandfontaine, je reconnois que je pourray vous satisfaire sur la communication que vous desirez que je rende aisée entre ces deux parties de la nouvelle France; je m'expliqueray mieux sur cet article dans le mémoire que je donne au Roy, je m'expliqueray pareillement dans le mesme mémoire sur la correspondance que vous approuvez que j'establisse entre les subjets du Roy et les Anglois qui sont aux costes de la mer. Si je fais le voyage que j'espère pouvoir entreprendre après le retour de ma santé, je travailleray à Pentagouët au Port Royal et dans toute la coste à régler touttes choses à vostre satisfaction.

Je ne proposeray rien pour rehausser le prix des pelleteries qui puisse blesser la liberté du commerce qui fait la richesse de la France. Mais je chercheray icy quelques expédiens pratiquables à l'advantage commun des principaux intéressez de ce pays dans la vente des castors et des orignaux, et je ne détermineray rien à cet esgard qu'avec Monsieur de Courcelles et les plus notables habitants ou marchands.

Le départ des vaisseaux a suivy de si près leur arrivée que je n'ay eu ny assez de temps ny assez de santé pour travailler à la liquidation des debtes de la commu-

nauté de Canada; je donneray à cet ouvrage le premier temps que j'auray après ma guérison.

On avoit fait espérer au peuple qu'il ne se leveroit aucun droict cette année sur les marchandises seiches, et les effects apportez par les premiers vaisseaux, avant la réception de vostre depesche, avoient esté vendus sans imposition; ainsy on a continué sur ce pied à l'esgard des autres. L'année prochaine, je feray lever sur les marchandises seiches la moitié des droits puisque vous l'approuvez.

Après l'enregistrement de la confirmation de lettre de noblesse du nepveu de Mr Souart, je les luy ay déllivrées parce qu'il s'est rendu icy avec une demoiselle qu'il a épouzée en France pour s'establir au Montréal. Les lettres d'errection de la terre des Islets en baronnie serviront sans doute d'un puissant esguillon à beaucoup de gens pour les faire travailler à former de nouvelles terres et agrandir celles qui sont desjà bien commancées. Souffrez, Monseigneur, que regardant après l'utilité que le service du Roy peut recevoir de cette errection la grâce spécialle que vous m'avez faite, je vous en tesmoigne toutte ma reconnoissance.

Monsieur de Lauzon part d'icy un peu mal satisfait de moy, parce que je combats la lenteur de ceux ausquels Mr son père a concédé de grandes et de vastes estendues de terre, lorsqu'il faisoit icy la charge de gouverneur, et que je menace de priver de possession les détenteurs qui se contentans de proffiter des pesches sans faire valloir les terres par la culture, gardent leurs contracts en poche; j'estime qu'il seroit à propos que je receusse un ordre du Roy sur ce sujet sur lequel il a esté par le passé donné un arrest par sa Majesté qui n'a pas esté exécutté, et que cet ordre me commandast de retirer ces terres des mains de ceux qui s'en prétendent propriétaires et qui ne les travaillent pas ou que très lentement, pour les donner à d'autres de bonne volonté qui les feront incessamment valloir.

Souvent il arrive qu'entre les filles qu'on fait passer icy, il y en a qui ont de légitimes et considérables prétentions aux successions de leurs parents, mesme entre celles qui sont tirées de l'hospital général, souvent aussy elles demandent de passer en France pour agir en leurs affaires ce qui ne se peut sans préjudicier à leurs familles, pourquoy j'estime, si la chose est faisable, qu'il seroit bon de les favoriser d'un *commitimus* aux requestes, en vertu duquel un advocat et un procureur de charité (que Messieurs les Directeurs de l'hospital général espèrent trouver aisément) agiroient pour touttes les filles habituées icy.

Je fais continuer à former la terre que j'ay fait commancer pour Monsieur Berthelot et je puis, Monseigneur, vous asseurer qu'elle est desjà fort advancée et la sera assez l'an prochain pour recevoir du Roy quelque tiltre d'honneur si vous avez la bonté de le luy procurer; il est dans le dessein de faire passer des hommes à ses frais pour la peupler.

Mr de Becancour m'en a demandé une pour Mr Fortel son frère qu'il promet faire valloir et à laquelle il va faire travailler dès cet hievr; je luy ay promise à cette condition seullement.

Deux gentils hommes Poitevins Mrs Dorfeil et la Hussodière frères, un xaintongeois M. Deschambots et deux autres normands Mrs de la Bouteillerie et Buterné sont icy passez cette année pour y faire des establissements, ce dernier est frère de Mr le chevalier Arnould sous lieutenant aux gardes qui a du bien et qui cherche une terre a achepter; si les gens de cette qualité prennent aisément cette route, bientost le Canada se remplira de personnes capables de le bien soustenir, à toutes ces personnes qui prétendent travailler, l'errection de la terre des Islets servira d'un puissant esguillon pour les faire appliquer à former de grandes terres.

Le Sr de Monteil, gentilhomme gascon, capitaine réformé de l'une des compagnies qui ont servy icy sous Monsieur de Tracy, et je crois actuellement au chasteau Trompette, me propose de venir icy pour se marier avec une veufve des principalles familles de ce pays, espérant que le Roy aura la bonté de luy accorder quelque gratiffication pour aider à son passage, au transport de ses effects et à l'establissement de sa famille future qui a desja quatre enfans. Mon secrétaire apprendra de vous vos intentions sur cet article.

Vos lettres, Monseigneur, ont eu l'effect que je me suis proposé auprès de Mr l'evesque de Pétrée et Mr l'abbé de Queylus. Ce premier ayant receu des lettres de Rome, qui l'allarment un peu sur son tiltre, passe en France pour y mesnager quelques secours de famille ou d'ailleurs qui le mettent en estat de payer l'annat qu'on luy demande, lorsque le Roy l'aura jugée raisonnable. Mais je crois que le plus puissant qu'il espère est de la libéralité de sa Majesté de la bonté de laquelle il attend l'accessoire avec le principal qu'il en a receu par la nomination à l'évesché. S'il demeure dans les sentimens qu'il m'a tesmoignés sur tout ce qui regarde le service et les intentions de sa Majesté, il pourra estre utillement reconnoissant de la grace qu'il en recevra.

Je ne trouve pas un homme plus reconnoissant des grâces que vous luy faites que Mr l'abbé de Queylus. Il va traitter de ses affaires en France, faire ses partages avec Mrs ses frères, rassembler son bien pour l'employer en Canada, au moins me l'a-il ainsy asseuré. S'il a besoin de vostre protection il fait effort pour s'en rendre digne et je le connois un sujet fort zélé pour le bien de cette colonie, je crois qu'un peu de démonstration de vostre bienveillance redoubleroit encore ce zèle dont j'ay de très bonnes marques en ce que vous souhaittez plus (l'éducation des enfans sauvages) qu'il procure de touttes ses forces.

Je ne m'estenderay pas sur la conduitte que tient icy Monsieur de Courcelles à mon esgard, mon secrétaire que j'ay fait agir auprès de luy durant son séjour, à cause de mon indisposition, l'a trop bien connue et peut vous en informer; s'il blessoit mes seuls intérests je souffrirois dans le silence. Mais il me fait naistre des incidens et des obstacles ou pour le service du Roy il devroit m'applanir les difficultés. Cependant, Monseigneur, je vous remercie très humblement de la grâce que vous m'avez faite en lui escrivant, vous aurez peine à le guérir de la jalousie qu'il a conceue de ce que vous me faites l'honneur de vous confier en moy et des establissemens que je fais dont je souffre souvent qu'il se donne tout le mérite, sans me plaindre. Par mon retour en France mes peines finiront.

Du fonds de dix mil livres fait pour cent passagers je laissay l'an dernier entre les mains du trésorier cinq mil deux cens livres parce que je ne savois pas ce qu'on en pouvoit envoyer par Dieppe. Il en fut embarqué et remis icy quarante neuf; j'en ay envoyé les certificats de Messieurs de Courcelles et Bouteroüe et le Roy a ordonné que le Trésorier dellivreroit à mon secrétaire le reste du fond. Mais parce que l'odonnance demande un certifficat du commissaire qui l'a donné pour les quarente huict qui furent embarquez à sa veüe à la Rochelle, mais qui ne l'a pû donner pour ce qu'il n'a pas vû embarquer en Normandie, on arreste tout court mon dit secrétaire. Je vous supplie très humblement, Monseigneur, de lever cette difficulté et de faire dellivrer cette somme dont j'ay compté à sa Majesté et que j'ay payée par advance à M. Guenet.

Je ne propose plus l'eschange de mon vaisseau contre un de plus grand port puisque je ne le crois plus en estat de servir. Si vous désirez, Monseigneur, que je continue le commerce commencé entre le Canada et les Antilles, pour lequel je n'ay de

penchant qu'autant que m'en fait naistre le désir que vous me tesmoignez d'ouvrir ce commerce, il me faut un vaisseau d'environ trois cens tonneaux, ceux de moindre port n'estant nullement propres pour le transport des bois qui encombrent beaucoup. Si le Roy me donne quelque moyen d'achepter un vaisseau en Hollande ou ailleurs, je l'employeray de tout mon cœur à cet usage, non par l'atrait du gain, mais par la seulle envie de vous plaire.

Le vaisseau que j'avois envoyé à l'Acadie, et duquel j'estois en peine mouilla hier à la rade de Québec. J'examineray les mémoires que le commandant de ce vaisseau a deub faire sur touttes choses et par le retour du vaisseau de Normandie j'auray l'honneur de vous informer du succès de son voyage.

Fait à Québec ce deux^e^ novembre 1671.

TALON.

Vous pouvez, Monseigneur, excuser par ma maladie ce qui est ou obmis, ou mal conceu dans ces mémoires que j'ay dressés étant fort incommodé (1) .

MÉMOIRE DE TALON AU ROI SUR LE CANADA (2 NOVEMBRE 1671)

La paix est esgalement profonde au dedans et au dehors de cette colonie, Les iroquois apres avoir un peu grondé contre les sauvages qui se sont mis sous la protection du Roy et auxquels ils faisoient la guerre se sont enfin contenus dans leur devoir et hors qu'il y ait entr'eux quelque brutal qui dans l'ivrognerie casse quelque teste, il y a lieu de croire que la communauté preferera tousjours la paix a la guerre.

Les Anglois de Baston et des autres costes de la mer sont dans un pareil repos que nous et bien loing de nous incommoder ils tesmoignent avec empressement rechercher de vivre en paix avec nous et vouloir establir quelque correspondance que nous avons desjà commencé de nostre part, et qu'il sera dautant plus aisé d'entretenir que j'ay reconnû par les gens qui ont passé a Pentagouet et qui en sont revenus qu'il ny a pas plus de soixante lieues de trajet a faire par les terres sur lequel j'espere que je pourray faire habituer une vingtaine de personnes de distance en distance, pour que de lieux en lieux on trouve des Entrepost, le couvert et des rafraichissemens.

Le Sr de Marson, lieutenant du chevalier de Grandfontaine, avec lequel il sest brouillé, est venu de Pentagouest icy du consentement de son capitaine; tous deux mont donné leurs sujets de plaintes respectives que j'examineray, cependant je n'ay pas crû quil fust du service du Roy de renvoyer led. lieutenant dans son poste avant que d'avoir ou jugé ou accommodé son different, par ce que laigreur parroist trop grande pour que les deux parties ne se portent pas a quelqu'extremité a la veüe des Anglois, et comme je connois que le service du Roy demande que je fasse un voyage a l'Acadie avant que je retourne en france j'ay gardé aupres de moy led. lieutenant qui m'accompagnera dans mon voyage que je feray, si ma santé revient, ou cet hiver sur les neiges en raquettes, ou en canot au printemps prochain.

Dans ce voyage je travailleray a la reunion de ces deux officiers, ou je feray le changement que le service du Roy demandera sous le bon plaisir de sa Majesté

(1) Archives Nationales, Colonies. C^11^ A.3.

et en attendant ses ordres, je feray faire autant qu'il me sera possible l'establissement des soldats leur accordant des concessions; je verray l'estat des deux principaux postes Pentagouet et Port royal et s'ils demandent quelques reparations j'y feray travailler. Je feray le recensement de la colonie, visiteray les armes des colons et je leur laisseray quelques reglements de police, quelque officier pour leur rendre la justice et un ou deux peres Recolects que je meneray avec moy, ayant appris qu'il ny avoit qu'un cordelier fort débauché; j'examineray l'abondance et le benefice des pesches, verifieray les mines s'il si en trouve, en un mot je rempliray tout autant qu'il me sera possible les instructions données a mon secretaire par Monsieur Colbert, de la part de sa Majesté, sur tout en ce qui regarde la marine a laquelle on m'asseure que l'Acadie peut donner de grands secours, et si je puis j'auray quelque conversation avec le colonel Temple qui me parroist fort desgouté du gouvernement de Baston plus republiquain que Monarchique; cet officier a tesmoigné au Sr de Marson, que j'avois envoyé a Baston pour y demander la restitution d'un vaisseau piraté par un anglois, quil desireroit se retirer sur les terres du Roy et y vivre sous sa protection et son obeissance, il a mesme quelques pretentions sur des domaines utiles qu'il a laissez dans les terres restituées qui luy avoient esté accordées en proprieté; j'attendray les ordres de sa Majesté sur ce que je devray faire a lesgard de ce colonel qui me promet, par son entremise, beaucoup de facilité a rappeler des familles francoises establies chez les Anglois. On me fait de plus esperer que par luy je pourray mesnager des matelots, quelques charpentiers de navire et des ouvriers capables de faire des moulins a scie dont ce païs a grand besoing, si je trouve de la facilité a y introduire ces ouvriers de cette nation jusqu'au nombre de quinze ou vingt; comme ils ne peuvent estre qu'utils au service de sa Majesté, je ne crois pas que cela luy puisse estre desagreable.

J'attends avec un peu d'inquietude le retour d'un petit vaisseau que j'ay envoié a l'acadie par ce qu'il ne parroist pas encore, quoy qu'il soit party au mois de may dernier; ce vaisseau a eu ordre de visitter toutte la coste, Mais comme le principal sujet de son envoy a esté l'advis que j'ay receu l'hiver dernier sur les neiges que les sujets du Roy souffroient de grands besoins par le manquement de vestements, il a deub porter au port royal linges et chaussures; si ce vaisseau retourne avant le depart du dernier de ceux qui sont a la rade de quebec, je pourray mieux marquer au Roy l'estat auquel on aura trouvé et laissé l'acadie, par ce que l'officier qui le commande est assez entendu et a ordre de faire des memoires sur touttes choses.

Il y a un mois et plus que j'ay fait partir en deux temps et par deux différentes canots et differentes routes les Srs de St Lusson et la Nauraye pour continuer l'ouverture du chemin d'icy a Pentagouet et au Port royal, et pour porter en mesme temps quelques instructions que le service de sa Majesté desiroit, et dresser de nouveaux memoires, en attendant que je puisse la mieux informer avant mon voyage; j'en attends pareillement le retour a toutte heure.

Le Sr de la salle n'est pas encore de retour de son voyage fait au costé du sud de ce païs, Mais le sr de St Lusson est revenu apres avoir poussé jusqu'a pres de cinq cens lieues d'icy, planté la croix et arboré les armes du Roy en presence de dix sept nations sauvages assemblées de touttes parts a ce sujet, touttes lesquelles se sont volontairement soumises a la domination de sa Majesté qu'elles regardent uniquement et comme leur souverain protecteur; cela s'est fait, au recit des peres jesuistes qui ont assisté a cette ceremonie, avec tout l'appareil et l'esclat que le païs

a pû souffrir. Je porteray avec moy les actes de prise de possession que le sr de st Lusson a dressé pour asseurer ces pays a sa Majesté.

On ne croit pas que du lieu ou led. sr de st Lusson a percé il y ait plus de trois cens lieux jusqu'aux extremitez des terres qui bordent la mer Vermeil ou du Sud, les terres qui bordent la mer de louest ne paroissent pas plus esloignées de celles que les François ont descouvertes, selon la supputation qu'on a fait sur le recit des sauvages. Et par les cartes il ne parroist pas qu'il y ait plus de quinze cens lieües de navigation a faire jusqu'a la tartarie, la chine et le japon, ces sortes de descouvertes doivent estre l'ouvrage ou du temps ou du Roy. On peut dire que les Espagnols nont gueres percé plus avant dans les terres de l'amerique Meridionnalle que les françois ont fait jusqu'icy dans les terres de la septentrionnalle.

Le Voyage que led. sr de st Lusson a fait pour la découverte de la mer du sud comme po. celle de la mine de cuivre ne coustera rien au Roy, je n'en mets riens dans mes estats par ce qu'ayant fait des presents aux sauvages des terres desquels il a pris possession, il en a reciproquement receu d'eux en castors qui peuvent remplacer sa despense.

Il y a trois mois que j'ay fait partir avec le Pere Albanel jesuiste le sr de st simon jeune gentilhomme de Canada honnoré par le Roy depuis peu de ce tiltre; ils doivent pousser jusqu'a la baye d'hudson, faire des memoires sur tout ce qu'ils descouvriront, lier commerce de peltereies avec les sauvages et surtout reconnoistre s'il y a lieu d'y faire hiverner quelques bastiments pour y faire un entrepost qui puisse un jour fournir des rafraichissements aux vaisseaux qui pourront cy apres descouvrir par cet endroit la communication des deux mers du nord et du sud;depuis leur depart j'ay receu trois fois de leurs lettres, les dernieres apportées de cent lieues d'icy par lesquelles ils me marquent que des sauvages, qu'ils ont trouvé sur leur chemin, les ont asseuré que deux vaisseaux anglois et trois barques avoient hiverné dans le voisinage de cette baye et y avoient fait grand amas de castors; si mes lettres en response sont fidellement rendues aud. pere, cet establissement sera bien examiné et sa Majesté en sera bien informée. Comme ces terres ont esté anciennement descouvertes, premierement par les françois, j'ay donné commission aud. sr de st simon de prendre possession reiterée au nom de sa Majesté avec ordre d'y arborer l'escusson de france dont il est chargé et de dresser son procez verbal en la forme que je luy ay donnée.

On me propose de faire passer d'icy a la baye d'hudson une barque de soixante tonneaux avec laquelle on pretend descouvrir quelque chose de la communication des deux mers; si les advanturiers qui forment ce dessein ne chargent le Roy d'aucune despense, je leur feray esperer quelque marque d'honneur, s'ils reusissent, outre qu'ils pourront se desinteresser par la traitte des pelleteries qu'ils feront avec les sauvages.

Je ne suis pas assez hardy pour promettre le succez de la recherche qu'on fait des mines, Mais je suis assez convaincu qu'il y en a en Canada de cuivre, de fer et de plomb; ce païs est si vaste qu'il est mal aisé de tomber juste sur l'endroit qui les couvre. Cependant je m'appercois qu'on en a tous les ans de nouvelles connoissances par l'application qu'on donne a en faire la recherche; par une espreuve faite dans un creuset d'une matiere tirée du lac champlain, j'ay reconnu que dans ses bords il a du plomb.

Le cuivre que j'envoye tiré du lac superieur et de la riviere Nantaouagan fait connoistre qu'il y a quelque mine ou quelque bord de fleuve qui produit de cette matiere la plus pure qu'on puisse desirer, dont plus de vingt françois ont vû une

pierre dans ce lac qu'ils estiment du poids de huict cens. Les peres jesuistes se servent chez les 8ta8acts d'une enclume de cette matiere d'environ cent livres pezant, il ne reste qu'a trouver la source d'ou partent ces pierres destachées.

La riviere de Nantouagan se trouve au dessous de deux grands costeaux qui quoy qu'en terrein fort eslevé nourissent des lacs et reçoivent des neiges en si grande abondance qu'a leur fonte elles forment des torrents qui lavent les bords de cette riviere composez d'un sable solide qu'elles roullent avec elles; ce sable au pied de cette riviere se congele et durcit et prend differentes formes telles que celles des galetz que jenvoye a Mr de Bellinzany. Mon sentiment est que ces galetz roulez et emportez aileurs par la rapidité de leaüe se trouvent dans la disposition prochaine de former le cuivre par la force des rayons du soleil qui les recuit et forme d'autres galetz de ce mestail, tels que sont les deux que j'envoye aud. Sr de Bellinzani trouvez par le sr de st Lusson a quatre cens lieues d'icy, a quelque distance de lendroit de la riviere ou ce débordement se fait. Il faut esperer des frequens voyages des sauvages et des françois qui commancent a prendre ces routes, la descouverte du lieu qui fait des productions si pures sans qu'il en coûte au Roy.

Je ne parle plus des mines de fer puisque l'espreuve s'en doit faire en france, je dis seullement que durant labsence du sr delapotardiere j'ay fait travailer a luy preparer de la matiere pour qu'il puisse agir s'il retourne; j'en ay fait assembler douze ou quinze cens pippes et au dire des mineurs plus qu'il nen faut pour deux fondages de trois mois chacun.

Je fis hier partir ces mineurs pour aller a vingt lieues d'icy veriffier une mine qu'on dit y estre de mesme matiere mais plus abondante; peut estre seront-ils de retour avant le départ du dernier vaisseau, je souhaitte que l'advis que j'ay receu soit fidel.

J'ay remis entre les mains de mon Secretaire un article de la lettre que j'ay receue du capitaine Poulet, que j'envoyay l'année derniere au cap breton pour y charger du charbon de terre, par lequel il marque y en avoir trouvé d'aussi bon que celuy d'Angleterre et de plus une mine de fer au dessous de celle du charbon qu'il estime abondante; si le sr delapotardiere retourne, on peut le faire passer par la baye des Espagnols pour veriffier cette mine qui s'y trouve et par occasion faire reconnoistre la qualité des chesnes qu'on m'asseure y estre en grand nombre et propres a la marine de france; a cette baye on pourroit faire deux voyages de france et deux retours par an.

Jaurois bien de la joye si le temps me descouvroit des basses mines de fer et du cuivre propres a la fonte des canons pour exempter sa Majesté d'envoyer chez ses voisins demander l'armement de ses vaisseaux et ce qui doit servir à la deffense de ses places. On men fait esperer une de cuivre dans l'Acadie, de laquelle un nommé Minville que j'y envoyay l'an passé, m'a asseuré avoir destaché un petit fragment dont mon Secretaire est chargé. Mais je luy refuse creance jusqu'a ce que le sr de st Lusson que j'y ay envoyé depuis un mois et duquel j'attends le retour m'ait fortement persuadé que cette mine se trouve par une abondance de matiere qu'il a ordre d'en rapporter.

Le goldron reussit pour la qualité; j'en envoie pour espreuve un baril a la Rochelle et un a Dieppe qui sera emploié a l'ordre qu'en recevra mon secretaire; le Me entrepreneur le dit aussi bon qu'aucun autre tiré des païs estrangers, il trouve de la disposition a faire du bré et de la rezine. Il a six mil pieds d'arbres escorchez qui meurissent en attendant le temps propre a la distilation. Peut estre que sa Majesté sera surprise d'apprendre que cet homme accompagné de beaucoup d'au-

tres que je luy ay donné n'ayent extraict que huit barils de goldron. Mais elle cessera de l'estre apprenant que pour faire de cette matiere il ne s'est servy que de vieux troncs et de souches d'arbres secs, l'arbre vert ne resserrant son humeur et son suc au dedans que, lorsque despouillé de son escorce, il ne peut plus le pousser au dehors et l'envoyer a sa chevelure pour nourir ses rameaux. Pourquoy il faut commancer par les escorcher et les laisser meurir durant un ou deux ans.

A present que par le succez de l'espreuve de cette année j'ay persuadé que le Canada pouvoit produire du goldron et du bré, je fais travailler ce Me ouvrier a instruire et enseigner les habitans et soldats establis la methode de le faire po. que sa Majesté reçoive par leur application le succez de la sienne et le fruict de ses despenses et que les colons de la nouvelle france, fournissans a ceux de l'ancienne cette matiere utile a la marine, les secourent de ce necessaire et se beneficient eux mesmes du produit par le retour d'autres denrées qu'ils auront en eschange et qu'ils puissent aussy un jour fournir les magazins de sa Majesté et la dispenser par la d'emprunter des Princes de la mer baltique ce que son royaume ne luy produit pas assez abondamment.

Tandis que je suis sur ce chapitre, je dois en passant traitter de celuy des chanvres desja devenus icy si familiers qu'on peut avec beaucoup de raison esperer que dans trois ans d'icy les habitans y auront, de leur culture et de leurs propres manufactures, la meilleure partie et peut estre le tout des toilles necessaires a leur usage, quoy qu'il s'en consomme icy pour plus de soixante mil livres par année commune, et j'adjoute que sur le pied que la culture de ce legume s'est mise cette année il y aura en ce païs avant six ans d'icy, non seullement de quoy fournir aux cordages des vaisseaux mais mesme du surabondant pour faire passer en france autant, a proportion de ses colons, qu'en puisse fournir l'une des provinces du Royaume la plus fertile en ce legume. Un seul habitant de son surabondant a fourny dans les magazins de sa Majesté huit minots de graine et cent livres de chanvre apres avoir pris la provision de sa famille.

Le pays produit de soy de l'ortie sans culture, j'ay commancé d'en faire moissonner dans sa saison et comme par espreuve et au sentiment de tous elle est plus forte et resiste mieux a l'eaue que le chanvre, j'exciteray les habitans a la receuillir pour profiter de ce benefice que la terre leur offre naturelement. Je ne desespere pas de la pouvoir faire servir utilement un jour a l'usage de la marine.

On a fait espreuve de Tabac qui se cultive et meurit comme ailleurs; si le Roy ne trouve pas d'inconvenient d'en souffrir icy la culture, a cause de ce que les antilles en fournissent, je porteray les habitans a la faire dans les terres qui seront propres a cette plante.

Je ne dis rien des autres manufactures, quoy que touttes s'introduisent a mesure que la matiere en donne les moyens; j'ay fait faire cette année de la laine qu'ont porté les brebis que sa Majesté a fait passer icy, du droguet, du bouraguan, de lestamine et de la serge de seigneur; on va travailler a du drap.

On travaille des cuirs du pays près du tiers de la chaussure, et presentement j'ay des productions du Canada de quoy me vestir du pied a la teste, rien en cela ne me paroist plus impossible, et j'espere qu'en peu de temps le pays ne desirera rien de l'ancienne france que tres peu de chose du necessaire a son usage, s'il est bien administré.

La brasserie est achevée, de maniere qu'outre le logement qu'elle peut donner aux charpentiers de l'astelier, dequels elle est proche, en attendant qu'il leur en soit basty, elle peut fournir deux mille bariques de bierre po. les antilles si elles en

peuvent consommer autant et en travailler autres deux mille pour l'usage du Canada, ce qui donnera lieu a la consommation de plus de douze mille minots de grain par chaque année, les quatre minots faisant le septier de Paris au benefice et soulagement des laboureurs. Pour accompagner cet ouvrage public de son necessaire, j'ay fait planter et cultiver dans la terre des Islets six mille perches de houblon qui produisent du fruict autant abondamment et d'aussi bonne qualité que celuy des houblonnieres de Flandre.

J'estime que sa Majesté a suffisamment fait passer de bestiaux pour peupler le Canada des especes qui luy manquoient, veu d'ailleurs que nous pouvons tirer des chevaux Anglois, et des sujets de sa Majesté qui sont a l'acadie, des brebis dont il y a chez eux assez abondamment. Les vaches et les porcs deviennent icy aussi familiers que dans l'ancienne france, de sorte que desja ce pays se passe des larts de la Rochelle d'ou j'en ay cy devant tiré pour une année jusqu'a huit cens barils, et j'ay lieu de croire que ce que cette partie pourra fournir, jointe a ce que celle de l'acadie fort remplie de vaches pourra donner, fera bien dans quelque temps l'entiere fourniture des isles en chaire sallée.

Sa Majesté poura veoir par l'abregé des extraicts des registres des baptesmes dont j'ay chargé mon Secretaire, que le nombre des enfans nais cette année est de six a sept cens, que dans les suivantes on en peut esperer une augmentation considerable, et il y a lieu de croire que sans autre secours des filles de france, ce pays produira plus ce cent mariages dans les premieres années et beaucoup au dela, a mesure qu'on avancera dans le temps. J'estime qu'il nest pas a propos d'envoyer des filles l'année prochaine, affin que les habitans donnent plus aisement en mariage les leurs aux soldats qui restent habituez et libres. Il n'est nom plus necessaire de faire passer des demoiselles en ayant receu cette année quinze ainsy qualifiées, au lieu de quatre que je demandois pour faire des alliances avec les officiers ou les principaux habitans d'icy.

Comme les marchands ne trouvent pas presentement tant d'avantage dans les retours des pelleteries, qui nont pas un cours fort favorable en france, ils recherchent avec soing l'argent et le transportent hors de ce pays, de sorte qu'il en reste peu pour le commerce ordinaire qui se fait entre les habitans, ce qui me fait proposer d'y introduire une monnoye qui luy soit particuliere par son coing, non vallable ailleurs, qui au tiltre de l'escu blanc soit moindre seulement en poids de dix sols et les sous especes a proportion, jusqu'a la piece de cinq sols; une somme de soixante mil livres compris pour deux mil livres de liards respandus dans ce pays en feroient tout le commerce, sa Majesté connoist beaucoup mieux que tout autre ce qui se peut sur cet article.

Les jeunes gens de Canada se desvoüent et se jettent dans les escholes pour les sciences, dans les arts, les mestiers, et sur tout dans la marine, de sorte que si cette inclination se nourit un peu, il y a lieu d'esperer que ce pays deviendra une pepiniere de navigateurs, de pescheurs, de matelots ou d'ouvriers, tous ayans naturellement de la disposition a ses emplois. Le s^r^ de s^t^ Martin (qui est aux peres jesuistes en qualité de frere donné) assez scavant en mathematiques a bien voulu, a ma priere, se donner le soing d'enseigner la jeunesse; je crois que sa Majesté aura bien agreable qu'on luy fasse quelque gratiffication.

Les pesches sedentaires estans icy regardées comme un benefice asseuré, le s^r^ Denis et le s^r^ Bissot habitans de quebec m'ont demandé des concessions, le premier au passage de Canceau et le second dans le fleuve de St Laurens au dessous

des sept isles, tous deux pour la pesche de morues et de loups marins pour les huisles; je leur ay accordées sous le bon plaisir du Roy, leur faisant esperer les ratifications de sa Majesté s'ils faisoient des establissemens assez considerables. Ils sont partis po. leur hivernement chacun avec sept hommes.

J'ay fait mettre sur l'estain au commancement du printemps le vaisseau pour lequel j'ay fait assembler du bois durant l'hiver, il a desja receu les baux de son premier pont, et pour le peu de charpentiers que j'ay eu on le trouve fort advancé, quoy qu'a mon gré il le soit peu; on me fait esperer qu'à la fin de l'esté prochain on poura le mettre a l'eaue sans qu'on puisse m'asseurer s'il se pourra mettre en estat de passer en france; cependant le conducteur de l'astelier a donné a mon Secretaire les mesures de la masture et des vergues pour faire en france celle de ses agréz. Tous les capitaines des vaisseaux qui sont arrivez cette année l'estiment du port d'environ quatre cens tonneaux ou plus et percé pour trente huit pieces de canon; ils le trouvent d'un fort bon gabary, mais sur tout fort de bois qui est tout de hache et non refendu, je souhaitte qu'il serve un jour utillement a sa Majesté qui poura par celuy ci connoistre qu'on en peut faire en Canada et que cy devant je n'ay rien avancé qui n'eust la verité po. fondement et pour but le service de sa Majesté.

Je fais tousjours travailler a assembler du bois, afin que, si le fer se trouve, on puisse utilement continuer icy un astelier de marine, pour lequel en ce cas il sera bon de faire passer huit ou dix charpentiers de france.

Le petit nombre de ces ouvriers m'a fait employer une bonne partie des charpentiers de maison qui se sont fait a toutte main; je leur ay donné pour aides des jeunes gens qui s'engagent pour quatre ans au service de la marine, pour la vie et l'habit seulement, en consideration du mestier qu'ils apprennent; j'ay fait entrer dans l'astelier des soldats et des habitans qui ne pouvoient manier la hache et qui se façonnent au mestier, de maniere que j'espere qu'on formera icy dans la suitte de quelques années de ces ouvriers assez habiles pour travailler en tous lieux ou sa Majesté voudra les appliquer.

Je ne crains que la mort ou la maladie du Me conducteur de l'astelier, au defaut duquel je voudrois bien en avoir un de france qui continuast l'ouvrage commancé. Si celuy qui est icy venoit a manquer, Monsieur de Terron pourroit bien nous en envoyer un s'il en recevoit l'ordre.

Le Roy peut bien connoistre que sans le secours des agréz et matieres contenues aux memoires que le Me charpentier envoye, nous ne pouvons achever ce bastiment ny le faire passer en france, n'ayant encore icy que le goldron avec le bois qui soit a l'usage de la marine.

Outre ce vaisseau, il y en a un prest a mettre a la voille pour les Antilles, du port d'environ soixante tonneaux que j'ay fait achever cette année; un autre en forme de gribanne est encore sur l'estain et doit estre bien tost achevé; ce dernier doit servir a porter les bois qu'on tire des costez du fleuve pour les asteliers de marine. Au sentiment de plusieurs charpentiers de navire on peut sans scrupule employer de touttes sortes de bois de ce pays a la construction des vaissaeux, si on excepte le pin et le cedre; cela supposé comme il y a quantité de meriziers, d'ormes, de franc fresne et bastard, d'erable et autres de pareille nature qui peuvent prendre place sur tout dans les hauts des navires, il y auroit icy de quoy faire un astelier beaucoup plus considerable que celuy qui est commencé; cependant je n'ay pas voulu souffrir qu'on employast aucun bois tendre dans la construction du navire qui est sur l'estain.

Je ne suis pas homme de cour et je ne dis pas par la seulle passion de plaire au Roy et sans un juste fondement que cette partie de la monarchie francoise deviendra quelque chose de grand, ce que j'en descouvre de préz me le fait prejuger, et ces parties des nations estrangeres, qui bordent la mer, si bien establies tremblent desja d'effroy a la veue de ce que sa Majesté a fait icy dans les terres depuis sept ans; les mesures qu'on a prises pour les resserer dans de tres estroittes limittes par les prises de possession que j'ay fait faire ne souffrent pas qu'elles s'estendent qu'en mesme temps elles ne donnent lieu de les traitter en usurpateurs et leur faire la guerre, et cest en verité ce que par touttes leurs actions elles tesmoignent beaucoup craindre; elles connoissent desja que le nom du Roy est si respandu dans touttes ces contrées parmy les sauvages que seul il y est regardé par elles comme larbitre de la paix et de la guerre, touttes se destachent insensiblement des autres Europëens, et a l'exception des irroquois, dont je ne suis pas encore asseuré, on peut presque se promettre de faire prendre les armes aux autres quand on le desirera.

Fait a Quebec ce deux^e^ Novembre 1671.

TALON (1).

LETTRE DE TALON AU MINISTRE COLBERT (11 NOVEMBRE 1671)

11 9bre 1671

Par le retour de la barque dont J'estois en peine, Je recois les memoires sur les instructions que j'avois donné au s^r^ Randin, officier qui la commandoit, Ces memoires me font connoistre que le fort de Pentagouet se soutient et qu'il est en assez bon estat.

Que la compagnie du chevalier de Grandfontaine qui le garde y subsiste, d'autant plus aisement qu'elle est fort assistée de la pesche et du coquillage que le Voisinage de la mer luy donne abondamment, que presque tous les soldats se disposent a s'habituer mesme a se marier, s'il leur vient des filles de france, que desja vingt deux, quatorze soldats et huit engagez sont establis a une lieüe du fort, Mais que la terre qu'ils cultivent ne leur produit que du bled d'Inde parce qu'ils n'en ont pas de francois pour semer (Je tascheray de pourveoir a ce besoin ou par icy ou par Baston); que les pesches sont fort frequentes et bonnes tout le long de la coste, qu'il y a des endroicts fort garnis de beaux chesnes, et qu'apparemment tous les membres et touttes les pieces qui entrent dans la construction d'un vaisseau doivent se trouver dans le voisinage de la mer ou sur les rivieres, que tous les habitans assurent qu'il y a de la mine de cuivre, mais qu'estant un peu trop enfoncée dans les terres, il na pû percer jusqu'au lieu ou on dit qu'elle est pour la descouvrir.

Que les habitans dont j'envoye le Roole a mon secretaire, qu'il remettra a vostre ordre, sont au nombre de trois cens quatre vingts neuf personnes, qu'ils ont entr'eux si grand nombre de beufs et de vaches qu'en eschange des hardes et denrées que je leur ay fait porter au printemps ils m'en ont envoyé en sel six mil livres a raison de deux sols la livre.

---

(1) Archives Nationales, Colonies. C^11^ A.3.

Je crois a present plus fortement que lors que j'ay escrit ma derniere dépesche que l'acadie et la nouvelle france seront en peu d'années en estat de fournir aux Antilles les chaires sallées necessaires a leur usage, Et pour que ce secours soit plus prompt, J'estime qu'il faudroit interrompre sans violencele commerce que font les Anglois avec les subjects du Roy habitans du Port Royal, desquels ils tirent tous les ans quantité de viande en eschange de quelques droguets et autres estoffes de la fabrique de Baston, ce qui se peut a mon sentiment assez naturellement, faisant passer de france ou d'icy au Port Royal quelque peu d'estoffe pour fournir aux besoins plus pressants, mesme quelques mestiers que les colons me demandent pour employer a leur usage les laines de leurs moutons et le chanvre que la terre leur donne aidée de la culture de leurs mains; de ma part je pourvoiray a ces besoins autant que ma santé me le poura permettre.

Par l'examen que j'ay fait faire de l'estat de cette colonie, j'ay reconnû que les armes et les outils necessaires à la culture de la terre manquoient aux habitans pour lesquels mettre en estat de se deffendre et de cultiver utilement leurs terres, il faudroit cent cinquante fusils, cent mousquets, deux quaisses de tambour, dix ou douze hallebardes, cent houes et deux cens haches, mais le tout bien choisy.

J'ay remis entre les mains de mon secretaire une lettre de cachet des quatre premieres que le Roy fit expedier qu'and je revins icy l'an dernier, par lesquelles sa Majesté commandoit aux capitaines de ses vaisseaux ou autres de faire ce que je leur dirois pour le service de sa Majesté. J'estime qu'il seroit du mesme service de les renouveler cette année et de deffendre ausd. capitaines d'embarquer aucune personne pour retourner en france qu'il n'ait une permission de moy; sur le pied que le monde repasse, cette colonie ne se fortifieroit gueres, quelque peine que vous preniez de l'augmenter, plusieurs personnes sont repassées cette année, Mais un beaucoup plus grand nombre s'attend encore a repasser la prochaine par la facilité qu'on apporte a donner des congez.

Pour esviter la contention de jurisdiction entre le conseil et le Lieutenant general, juge de la compagnie, autant que pour acomoder les parties sans procés, a quoy je me porte avec plaisir, Il fut donné un arrest par le conseil, Messieurs de Tracy, de Courcelle et Evesque de Petrée presens, Par lequel il fut dit que touttes les requestes de la premiere instance me seroient presentées pour en faire la distribution a la jurisdiction a laquelle il appartiendroit d'en connoistre, si je ne trouvois des biaïs d'acomodement, ou que la matiere m'obligeant d'en prendre connoissance, je ne la retenois pour en juger moy mesme. Cet arrest a mon retour a esté de nouveau confirmé, mais quand il la fallu signer, Monsieur de Courcelle, en presence duquel il s'est rendu, d'une voix commune, lors qu'il presidoit, me dit qu'il ne le signeroit pas et qu'il n'avoit pas signé l'autre. En effect je men apperceû et je n'en avois rien sceu qu'au temps de ce second arrest par ce que par le passé, les requestes m'avoient tousjours esté adressées sans difficulté. Je vous demande, Monseigneur, si le Roy approuvera que cet arrest ait son effect, quand a moy et pour mes interests le non m'est plus advantageux que le ouy, par ce que la discution des requestes m'est tousjours une affaire, quoy que petitte, et pour les recevoir je ne les retiens pas, pouvant dire avec verité que depuis que je suis en Canada je n'en ay pas jugé vingt en matiere civille ou criminelle ayant tousjours pris le party d'acomoder autant que je l'ay pû; ce qui me fait parler de cet arrest est que souvent pour vingt ou trente francs de principal on lie un procés, pardevant le premier juge, qui divertist les parties de la culture de leurs terres et que souvent apres, par un appel, le procés se porte au conseil ou l'on veut avoir des affaires.

Après mes premieres dépesches fermées, Monsieur l'abbé de Queylus ma proposé de fonder en partie un hospital a Montreal pour y faire nourir et traitter les sauvages invalides et de grand aage et pour cela il pretend faire un premier fond de dix mil livres. Outre la gloire qui peut revenir a Dieu de cette œuvre de pieté, on peut encore en esperer une facilité (a) atirer les enfans qui se sentans prés des chefs de leurs familles se destacheront plus aisement de leurs autres parents. Je ne me suis engagé a vous escrire de cette proposition qu'apres avoir esté prié de la faire par Monsieur L'Evesque de Petrée, de Mond. sieur l'abbé de Queylus et de la superieure des hospitallieres qui soblige de donner des Relligieuses pour la conduitte de cet establissement po. lequel on ne demande que l'agrement du Roy et les lettres necessaires dans le temps, nayant de ma part rien promis ny fait esperer que cet agrement si la proposition vous paroissoit raisonnable.

J'ay eu l'honneur de vous marquer que j'avois receu cette année des fonds considerables, Mais j'ay eu tort de ne ne vous avoir pas dit que pour n'avoir pas de vaisseaux qui transporte ce qu'on achepte de l'employ de ces fonds, on est obligé de payer cinquante francs du tonneau et soixante par Normandie, ce qui consomme une partie desd. fonds avant que de partir de france. Si le Roy avoit quelque fluste ou autre vaisseau marchand, l'employ qu'on en feroit a transporter les denrées qu'on tire pour ce païs espargneroit beaucoup.

En achevant ce memoire le s^r de s^t Lusson retourne de Pentagouet, Mais si abatu de la fatigue de son voiage et si affoibly par la faim qu'il a souffert, que je doute qu'il puisse aller en france ou je serois bien aise qu'il passast pour avoir lhonneur de vous informer luy mesme de ce quil a vû dans les rivieres de Pemcuit et Kinibiki, touttes deux couvertes de belles habitations Angloises bien basties et dans de belles plaines; les colons de ces lieux, quoyque la pluspart anglois de nation, l'ont receu en Prince, ont salué de Mousquet et de Canon et tous lont regalé a qui mieux, avec demonstration d'une joye sensible de veoir Pentagouet avec les pretentions sur les terres entre les mains du Roy; que cette joye exterieure soit un effect de la crainte quils ont du voisinage des Francois ou d'une veritable passion de passer sous la domination de sa Majesté, je n'en puis bien juger, ils ont chargé led. s^r de s^t Lusson de me faire des propositions sur ce subjet, que je luy ay deffendu de declarer a qui que ce soit. Il vous porte les memoires.

Si le project qu'un des directeurs de lhospital general, M^r Le Tourneur, ma fait et que je trouve pratiquable en quelques points pouvoit avoir lieu, Je ne say pas de partie mieux disposée que celle de ces rivieres pour le faire reussir a la descharge dud. hospital et a l'avancement de la colonie; le meslange des Francois avec les Anglois asseureroit au service du Roy ceux qui naturellement ne seroient pas a sa Majesté, sur la restitution qui luy a esté faite de cette partie.

On m'asseure que les Anglois presseront le reglement des limites entre Pentagouet et Baston; si sa Majesté m'ordonne quelque chose sur ce sujet je feray de mon mieux pour l'executer en me chargeant de ses memoires. On m'asseure pareillement que le colonel Temple repasse en l'ancienne Angleterre dans le dessein de revenir; j'aurois souhaitté une conferance avec luy avant qu'il eust entrepris ce voiage.

Je remets tout le reste aux memoires que j'envoye a mon secretaire, et a la vive voix du s^r de s^t Lusson sur ce qui regarde L'Acadie, cet officier a tant tesmoigné de zele et a tant pris de fatigues sur luy pour se rendre utile au service du Roy que je me sens obligé de vous supplier tres humblement, Monseigneur, de luy procurer quelque petit establissement icy ou dans l'Acadie ou il peut utilement travailler

a faire exploicter des bois, si vous en voulez tirer ou si vous y voulez faire bastir; il a une de ses filles icy et une autre en france avec sa femme qu'il est dans le dessein de faire passer, s'il juge y pouvoir subsister.

Jay eu lhonneur de vous marquer que j'avois receu cette année des fonds considerables, Mais j'ay eu tort de ne vous pas dire que pour n'avoir pas de vaisseaux qui transporte ce quon achepte de l'employ de ces fonds, on est obligé de payer cinquante francs du Tonneau par la Rochelle et soixante par Normandie, ce qui consomme une partie desd. fonds avant que de partir de France. Si le Roy avoit quelque fluste ou autre vaisseau marchand, l'employ qu'on en feroit a transporter les denrées qu'on tire pour ce pays espargneroit beaucoup.

J'oubliois, Monseigneur, de vous dire que la barque qui est revenue de L'Acadie est retournée chargée de charbon de terre quelle a prise au cap Breton en un lieu qu'on appelle L'Indienne qui n'est distant que de trois lieües de la baye des Espagnols ou le Capitaine Poulet prit le sien L'an passé; ce charbon se trouve excellent et poura servir a fournir les rafineries des antilles.

On me dit, mais je n'en crois rien, que Monsieur de Courcelle, qui ma traitté je puis dire en petit subalterne et presqu'en vallet, se plaint le premier; si cela est il n'est pas juste qu'apres avoir souffert avec patience de sa conduitte, Taschant mesme aupres de vous, Monseigneur, de le justiffier ainsy que je l'ay tousjours fait jusqu'a mon retour en ce païs, Je sois regardé comme un homme qui n'aime pas la paix, quoy que jaye fait icy ma principalle estude a la procurer partout et je puis dire, avec quelque succez, que j'ay payé avec de bien des deplaisirs.

Il s'est plaint, a ce que j'ay appris par mon Secretaire, qu'il ne faisoit rien icy. Il est vray, mais sa plainte tourne contre luy. Il seroit fort a desirer qu'il eust autant agy que moy, Je n'aurois pas consommé ma santé dans les veilles et dans les travaux, et les establissements de cette colonie en seroient bien mieux. Il ne faut sur son action et la mienne qu'entendre ceux qui ont vû l'une et l'autre, cependant pour qu'il n'eust pas lieu de se plaindre sur les fonctions, Je luy ay fait offrir par mon secretaire ou le tout ou la partie des miennes qui luy seroit plus agreable. Il s'est plaint aussy que je faisois des choses sans sa participation, comme l'envoy du s^r^ de s^t^ Lusson aux 8ta8acts, cet officier n'est jamais party d'icy sans prendre congé de luy et qu'auparavant je ne luy en eusse parlé, Mais il est vray que je ne luy ay pas desclaré tout ce que portoit L'Instruction dud. s^r^ de s^t^ Lusson, parce que j'estois fort asseuré qu'il traverseroit sous main le service qu'il devoit rendre au Roy, comme il luy est arrivé de faire fort souvent, quand il a connû mes veues et mes desseins avant leur execution, et sa pratique dont mon Secretaire est fort informé, m'a quelques fois (sic) ne luy dire les choses que lors qu'elles ne pouvoient plus recevoir d'oppositions; ce qui luy a plus donné de chagrin contre moy est la distribution des soldats dans des habitations et de ce que je ne luy ay pas apporté des ordres du Roy pour le licentiement des compagnies qu'on establissoit. Il m'a dix fois fait reproche la dessus comme si je luy avois fait une grande injure en executant les ordres de sa Majesté et me conformant en cela a vos intentions. Il vouloit des troupes reglées et croyoit que seul je m'opposois a son Inclination. Pardon Monseigneur, si je mestend sur ce chapitre.

Quoy que nous n'ayons pas eu les vaisseaux necessaires et proprement faits pour la premiere espreuve de la potasse, a laquelle j'ay voulu qu'on travaillast sans perdre de temps pour pouvoir vous Informer dés cette année du succéz de cette entreprise, J'apprends seullement aujourd'huy, par une barique de potasse et un baril de savon mol, que l'entreprise du s^r^ Folin a eu le succez qu'il m'avoit promis

et je juge qu'il y a lieu d'esperer qu'on fournira d'icy une partie du necessaire a la france, puisqu'en cette matiere les moscovites cessent de faire leur commerce avec nous par l'entremise des hollandois.

Je vais a present travailler à coup seur a preparer les bois pour les cuves et les autres choses necessaires po. commancer un establissement solide po. la fabrique des potasses et savons.

Je ne m'excuse plus sur le mauvais ordre de cette despesche et la confection des matieres que je traitte, parce que je n'en escris qu'a mesure qu'elles se presentent a ma memoire et que mon indisposition le permet. Fait a Quebec ce onze Novembre 1671.

TALON (1).

LETTRE DU ROI À TALON (17 MAI 1672)

Monsr Talon, les infirmitéz qui vous sont survenues depuis vostre retour en Canada ne vous permettant pas de demeurer plus long temps aud. païs, Je vous fais cette lettre pour vous dire que je trouve bon que vous repassiez dans mon Royaume pour travailler au restablissement de vostre santé, et que je seray bien aise de vous donner en toutes occasions des marques de la satisfaction que j'ay de vostre application, et des services que vous m'avez rendus dans l'employ que je vo. ay confié aud. païs. Sur ce je prie Dieu qu'il vous ayt Monsr Talon en sa Ste garde. Escrit à St Germain en Laye le 17 may mil six cens soixante douze. Signé Marie Terese, et plus bas Colbert (2).

LETTRE DU ROI À TALON (4 JUIN 1672)

Monsr Talon j'ay veu, et consideré tous les points contenus en vos depesches, et memoires qui m'ont esté apportez par le Sr Patoulet, et quoy que les grandes armées de terre et de mer que je suis obligé d'entretenir ne m'ayent pas permis d'accorder les mesmes assistances au païs ou vous estes pour cette année que j'ay fait les années passées, vous ne laisserez pas de voir par les ordres que je donne que j'ay tousjours la mesme affection pour ce païs la, et me remettant au surplus a ce que vous fera sçavoir le Sr Colbert sur tous les points contenus en vos depesches et memoires, Je me contenteray de vous dire que je desire que pendant le peu de temps que vous demeurerez encore en ce païs la, vous vous appliquiez avec le mesme soin et la mesme application que vous avez fait jusques a present, a y donner tous les ordres necessaires suivant le pouvoir que je vous ay donné pour augmenter et multiplier la colonie, et pour maintenir mes sujets en ce païs là, en union entre eux pour leur commune deffense en cas qu'ils fussent attaquez, Et m'asseu-

---

(1) Archives Nationales, Colonies. C11 A.3.
(2) Archives Nationales, Colonies. B.4.

rant que vous executerez ce qui est en cela de ma volonté, Je ne feray la presente plus longue que pour prier Dieu qu'il vous ayt Monsr Talon en sa S^te garde. Escrit a S^t germain en laye le quatriesme juin 1672. signé Marie Terese, et plus bas Colbert (1).

LETTRE DU MINISTRE COLBERT À TALON (4 JUIN 1672)

Monsieur,

Le Roy a veu avant son depart toutes les lettres et memoires qui ont esté apportez par vostre secretaire, sur lesquels sa Mat^é m'a ordonné de vous faire sçavoir ses intentions.

Vous recevrez par vostre secretaire vostre congé, et ainsy vous ne demeurerez en Canada que jusques au mois de septembre, ou Octobre, mais vous debvez observer dy demeurer le plus tard que vous pourrez, affin que vous y puissiez donner tous les ordres necessaires, et mesmes en maintenir l'execution pour quelque temps en vostre presence.

Sa Mat^é a esté bienaise de voir la resolution que vous prenez de passer par l'Acadie, et elle s'attend que vous y donnerez toutes les dispositions necessaires pour en augmenter la Colonie, et elle veut que vous fassiez bien connoistre au Chevalier de grandfontaine que si, par sa bonne conduite, Il augmente le nombre des habitans, Il obtiendra asseurem^t des graces de sa Majesté, elle desire que vo^s observiez particulierement sa conduite, que vous luy donniez vos advis sur tout ce qu'il aura a faire pour parvenir a l'augmentation de cette colonie que sa Majesté desire, et que vous luy disiez que sa Majesté vous a ordonné de luy rendre compte a vostre retour de tout ce que vous aurez reconnu de luy.

Sur la proposition faite par le Colonel Temple de se retirer sur les terres de l'obeissance du Roy, vous pouvez l'asseurer qu'en ce cas sa Majesté luy donnera non seulement des lettres de naturalité, mais mesmes luy fera d'autres graces.

Comme apres l'augmentation de la Colonie du Canada, Il n'y a rien de plus important pour ce païs la, et pour le service de sa Mat^é que la descouverte du passage dans la mer du Sud, sa Mat^é veut que vous asseuriez une bonne recompence a ceux qui feront cette descouverte, mais il semble qu'elle peut estre difficile aux habitans de ce païs la, veu qu'elle ne se peut faire qu'avec des vaisseaux et qu'il y en a un fort petit nombre.

A l'Egard des mines de cuivre, de plomb, de fer, charbon de terre, goldron, chanvre, et toute sorte de manufactures, comme vous estes bien informé des intentions de sa Mat^é sur l'advantage de ce païs la, et qu'il ny a rien qui puisse estre plus proffitable aux habitans, elle se remet entierement a vous surtout ce qui est a faire pour la descouverte des mines, et pour l'establissement de toute sorte de manufactures.

Sa Mat^é ne veut point que l'on y seme du Tabac, dautant que cela n'apporteroit aucun advantage au païs qui a beaucoup plus besoin de tout ce qui peut porter les habitans au commerce et a la navigation, aux pesches sedentaires et aux manufactures, et que la culture de cette herbe seroit prejudiciable aux Isles de l'Amerique.

---

(1) Archives Nationales, Colonies. B.4.

Sa Mat^té veut tousjours que vous travailliez a la multiplication des bestiaux, et pour cet effect jusques a ce qu'il y en ayt une quantité suffisante elle veut que le conseil souverain en empesche par ses arrests la consommation.

Elle a esté bienaise d'apprendre qu'il y ayt eu 700 enfans baptisés l'année dernière, et mesmes de l'advis que M^r l'Evesque de Petrée luy a donné qu'il y en auroit 1100 cette année, mais elle auroit desiré d'estre informée du nombre de mariages qui se sont faits pendant lad. année derniere, des garçons et filles nez dans le pays.

Il ne faut pas s'estonner si le commerce des peleteries a diminué les années dernieres, veu que tout commerce de quelque nature qu'il puisse estre a ses augmentations et ses diminutions causées par divers accidens, mais il arrive tousjours qu'apres qu'un commerce est diminué considerablement pendant quelques années, il reprend force les suivantes, et c'est ce qu'il faut laisser a l'industrie, et aux necessitez des hommes, dautant plus que si le Canada se trouvoit privé de ce commerce les habitans seroient portez à s'appliquer aux pesches sedentaires et autres, a la recherche des mines, et aux manufactures qui leur produiroient beaucoup plus d'advantages.

Sa Mat^té fera reflection particuliere sur la proposition de faire fabriquer une monnoye par^re pour led. païs de Canada, et comme elle l'estime bonne et advantageuse aud. pays, elle donnera ses ordres pour la faire fabriquer, et pour en envoyer l'année prochaine.

Sa Majesté envoye les appointemens des ouvriers de marine entretenus en Canada.

Elle desire que vous mettiez promptement le vaisseau qui a esté commencé en estat d'estre mis en mer, et elle seroit bienaise que vous vous en puissiez servir pour repasser en france avec M. de Courcelles.

Comme vous voyez clairement que rien n'est plus advantageux a ce païs la que le commerce de mer, sa Mat^té veut que vous vous serviez de tous les moyens qui sont en vostre pouvoir, et de toute vostre industrie pour porter les habitans a continuer a bastir des vaisseaux, et a porter eux mesmes leurs marchandises dans les Isles françoises de l'Amerique.

Vous trouverez cy joinct les arrests que le Roy a ordonné pour le retranchement des terres non deffrichées, pour les reglemens de Police et l'establissement des juges, lesquels sa Mat^té veut que vous executiez avant vostre depart.

A l'egard des françois qui repassent en france tous les ans, sa Majesté estime que c'est un desordre considerable auquel il faut tascher de remedier, et pour cet effect elle escrit a M^r de frontenac pour luy deffendre de permettre a aucun françois de repasser en ce Royaume, si ceux qui luy demanderont cette permission n'ont femme et enfans, et un establissement considerable en ce païs la, sa Mat^té se remettant toutes fois a sa prudence d'user de cet ordre ainsy qu'il l'estimera a propos de le faire pour le bien et l'advantage de cette colonie, estant important que les françois ne croyent pas estre retenus par force aud. païs, parce que cela empescheroit peut estre un grand nombre d'y passer, et n'estant pas a propos d'avoir recours à la force, que lors que tous les autres moyens manquent.

Sa Majesté ne peut faire cette année aucune depense pour le Canada.

Elle veut que vous acheviez la liquidation des debtes de la communauté de Canada, et pourvoyez aux moyens de les acquitter avant vostre depart.

Que vous fassiez autant qu'il vo. sera possible la communication du Canada avec l'Acadie.

Sa Mat^té ne peut accorder le *committimus* que vous proposez aux habitans du Canada.

Elle a fait donner un autre abbaye a M^r l'Evesq^e de Petrée, et 6000 ll. pour la continuation des depenses qu'il est obligé de faire pour la nourriture des prestres qui travaillent avec luy, 2000 pour l'hospital de Quebec et 1200 aux recollets.

Sa Mat^té verra ce qui se pourra faire pour envoyer des armes et munitions en l'Acadie.

A l'egard des permissions aux françois de s'embarquer, sa Mat^té estime qu'elles doibvent estre données par le gouverneur general dud. païs, et qu'elles doibvent estre visées par vous.

Pour les petites difficultez qui sont arrivées entre Mr de Courcelles et vo., comme vous revenez et l'un et l'autre, elles n'auront point de suite.

Ce seroit un grand advantage, et une grande satisfaction au Roy si a vostre retour vous apportiez a sa Mat^té les nouvelles de quelques bonnes mines descouvertes, de l'establissement des manufactures, et entre autres celle de la potasse et du savon mol, qui peut devenir fort considerable pour ce païs la.

Sa Mat^té espere que M^r l'abbé de Queilus demeurera ferme dans son dessein d'establir et fonder l'hospital de Montreal.

A l'egard de l'arrest que vous demandez pour vous faire presenter toutes les requestes, affin de les distribuer aux juges, Il a paru au Roy un peu trop contre l'ordre de la justice, qui veut que, sans s'adresser aux juges superieurs, les premiers juges connoissent de toutes les matieres de leur competence, et que l'appel de leurs jugem^s aille au conseil souverain, joint que les sujets du Roy de ce pays la seroient trop grevez, estant esloignez de Quebec comme ils sont, de venir pour sçavoir a quels juges ils doibvent s'adresser.

Apres avoir respondu a tous les points de vos depesches suivant l'ordre que le Roy m'en a donné, Il ne me reste qu'a vous asseurer que je suis (1).

LETTRE DU ROI AU CAPITAINE .....(4 JUIN 1672)

Cap^ne ... ayant fait connoistre au Sr Talon Intendant de la justice, police, et finances en Canada mes intentions sur ce qui peut estre du bien de mon service aud. païs, Je vous fais cette lettre pour vous dire que je desire que vous ayez a executer ponctuellem^t tout ce que led. Sr Talon vous ordonnera de ma part tant dans led. pais que dans tout le cours du voyage, ne voulant pas que vous reçeviez aucune personne dans vostre bord pour repasser dans mon Royaume, sans la permission expresse du s^r Comte de frontenac, gouverneur, et mon lieutenant general en Canada, visées dud. s^r Talon, sy n'y faites faute. Escrit a s^t Germain en laye le 4e juin 1672. signé Marie Terese et plus bas Colbert.

Il a esté expedié le mesme jour trois pareilles lettres en blanc (2).

---

(1) Archives Nationales, Colonies, B.4.
(2) Archives Nationales, Colonies, B.4.

LETTRE DU ROI À TALON (4 JUIN 1672)

Monsr Talon vous sçavez combien Il importe au bien de mon service, et a l'accroissement des Colonies de la nouvelle france de retrancher la licence que les volontaires qui sont aud. païs ont prise jusques a present d'aller a la chasse, et a la traite des peleteries jusques chez les nations sauvages les plus esloignées; Et comme Il est de grande consequence d'attirer lesdits sauvages dans ma ville de Quebec, et de les mettre dans la necessité de ne se pouvoir passer des françois qui y sont establis pour troquer leurs pelleteries, contre ce qui leur peut estre necessaire, Je vous fais cette lettre pour vous dire que mon intention est que de concert avec le s^r Comte de frontenac, gouverneur et mon lieutenant general aud. païs, vous abrogiez la mauvaise coustume qui s'est introduite parmy lesd. volontaires d'aller a la chasse, et a la traite desdites peleteries sans aucune permission, et sur tout que vous travailliez a les fixer par des mariages, et par des concessions que vous les obligerez de deffricher. A quoy m'asseurant que vous vous employerez avec vostre zele accoustumé, Je prie Dieu qu'il vous ayt Monsr Talon en sa sainte garde. Escrit a S^t germain en laye le 4e juin 1672. signé Marie Terese, et plus bas Colbert (1).

MEMOIRE DE TALON AU ROI SUR LES BESOINS DU CANADA (9 MARS 1673)

Le Roy après m'avoir fait l'honneur de m'entendre sur le Canada durant près d'une heure et avoir veu les gabaris de vaisseaux et quelqu'autres dispositions des établissemens commencez pour l'utilité de cette colonie ou de son ancien estat, que sa Majesté a tesmoigné avoir bien agréables, m'a commandé de vous faire, Monseigneur, d'amples et de fidels mémoires sur touttes choses afin de pouvoir mieux donner ses ordres pour soutenir ce qui conviendra le plus à son service. Je les aurois achevez sans qu'au retour de St Germain je suis tombé malade, j'espère que mon indisposition devenant plus legere, je satisferay bientost à ce qu'en cela je vous dois. Cependant comme la navigation s'approche, trouvez bon, s'il vous plaist, que je vous donne à l'avance ce mémoire sur le plus pressé.

Les S^rs la motte, Marchand de Bordeaux, Petit et Peré, Marchands de la Rochelle, Poulet, maistre d'un vaisseau et navigateur, demandent des congez pour sortir de Bordeaux, la Rochelle et Dieppe, chargez pour le Canada et permission de faire des Equipages à cet effet, le dernier expose qu'il partiroit dans le mois d'avril avec trois vaisseaux du Roy qu'il dit devoir en ce temps mettre à la voille pour les Antilles de l'Amérique et avec eux pourroit faire trois ou quatre cent lieues de routte et sortir des dangers auxquels les petits vaisseaux peuvent estre exposez, s'ils ne sont escortez contre les capres.

Il offre de porter trente passagers ou engagez au prix ordinaire.

Il offre pareillement de tenter avec son vaisseau la découverte de la communication des deux mers par la baye d'Hudson et d'entrer pour un huitième dans

(1) Archives Nationales, Colonies. B.4.

la compagnie qui sera faite pour cette découverte (que je crois aisée à former) la proposition m'en ayant esté faite.

Et sans cela asseure qu'après avoir remis ses marchandises à Québec il passera de là aux Isles chargé des productions de Canada ainsy que fait le Sr Petit.

Les besoins que la prise du vaisseau *la Plume d'or*, enlevé l'an passé par les capres, a causé dans le Canada peuvent estre un motif d'accorder plustost les congez demandés pour que plustost aussy les secours soient portez aux colons de ce pays et entre tous aux communautez religieuses et aux hospitaux qui ont plus perdu.

M. de buterné, jeune gentilhomme de bonne naissance, qui a desja fait un voyage en Canada pour en reconnoistre et l'air et la situation, désire y repasser avec tout son bien pour s'y establir pour toujours.

Il demande une concession dans la rivière de Richelieu, avec tiltre de baronnie et, par un mémoire qu'il m'a donné, quelques grâces pour le fret de ses meubles et denrées et le passage de douze hommes. J'estime qu'avec le bien qu'il paroist avoir il peut contribuer à l'avancement de la colonie.

M. l'Abbé de Queylus persiste dans le dessein de faire l'establissement de l'hospital qu'il m'a cy devant fait proposer au Roy, en faveur des enfans sauvages, vieillards et invalides qu'il recueilleroit à Montréal et pour ce m'a remis des mémoires que je juge raisonnables en la meilleure partie. Si vous voulez, Monseigneur, je les réduiray à leurs principaux chefs et je les mettray dans le portefeuille que je vous prépare et cependant j'apprendray si je l'entretiendray dans ce dessein avec espérance de succez.

Des basques m'ont fait parler par un capitaine du régiment de Carignan, qui est estably en Canada, pour scavoir si voullant s'establir à l'acadie pour y faire la pesche sédentaire on leur accorderoit des concessions et quelques privilèges; j'ay demandé leurs mémoires que j'attens. Cependant puis je, Monseigneur, faire espérer que le Roy distribuera des terres à ceux qui me feront de pareilles propositions.

Le Sr de laubia, Capitaine au régiment de carignan Salières, de l'une des six compagnies qui ont esté renvoyées en Canada en 1670, est venu sur congé de M. de Frontenac pour recevoir son bien, mais ayant trouvé son frère aisné languissant et tirant à sa fin, se voit obligé à ne le pas abandonner et demande permission de vendre sa terre de Canada à une personne qui la fera valloir ainsy qu'il feroit luy mesme. Cet officier a non seulement estably sa compagnie sur la concession qui luy a esté faite, mais il s'est formé une terre qui luy a produit à la récolte dernière trois à quatre cent minots de grain faisant cent septiers de Paris.

J'estime que cette permission de vendre ne fera qu'un fort bon effet, persuadant en France que le bien qu'on se fait en Canada n'est pas inutil et qu'il donne son fruit partout puisqu'on trouve des marchands qui en payent le fond.

Si le Roy desire faire passer dans la présente année des filles en Canada, il est temps de les préparer et de savoir si elles se prendront touttes de l'hospital général ou si l'on admettra celles qui se présenteront volontairement d'ailleurs, comme quelques unes ont desja fait. M. de bellinzani m'a parlé sur cet article pour lequel je dois voir aujourd'huy Mrs les directeurs de la pitié et Mrs de Bretonvilliers et curé de St Sulpice qui en trouvent ordinairement dans leur paroisse de bien qualifiées (1).

---

(1) En marge: Depuis ce mémoire escrit, j'ay veu deux de Mrs les directeurs qui doivent me donner samedy prochain un estat des filles de l'hospital qui seront disposées à passer en Canada et qui se trouveront propres au dessein du Roy qu'on n'a pas toujours secondé dans le choix de ces filles.

En 1670 vous eustes agréable que je fisse travailler à une terre pour M. de bertelot qui en voulloit faire la despense; j'ay en cela suivy vos intentions et secondé celles du Sr bertelot de manière que l'Isle Jésus coste à coste de celle de Montréal, qui n'en est séparée que d'un bras du fleuve St Laurens et qui est presque de 20 lieues de contour, s'habitüe; desja il y a un principal manoir pour le seigneur qui a produit plus de 600 minots de bled en deux années.

Dans cette Isle j'ay distribué soubs le bon plaisir du Roy des terres en fief pour y faire des bourgades, villages et hameaux afin de la fortiffier et par elle la teste de touttes les habitations à laquelle elle se trouve avec celle de Montréal, qui regarde particulièrement la descente des iroquois.

M. Berthelot est dans le dessein d'y faire passer des hommes de travail pour l'augmenter.

Un prestre pour y administrer les sacremens auquel il donnera pension jusques à ce qu'il y ait une cure fondée ou, par le produit des dixmes, une subsistance convenable au sacerdoce.

Et employer à l'augmentation de cette terre vint mil livres outre la première despense qu'il a faite.

Il demande que la concession qui luy en a esté faite luy soit confirmée et le titre de baronnie accordé ainsy que vous avez fait espérer de la part du Roy.

Il propose en outre d'introduire la fabrique des salpêtres et poudres pour l'usage de Canada et faire donner cette provision si essentielle à la conservation et la subsistance de la colonie à un prix bien plus modique que celuy auquel elle est aujourd'huy, si sa Majesté veut bien luy accorder pour l'un de ses enfans la commission générale des poudres et salpêtres de la nouvelle france.

J'estime que pour béneficier le Canada par la vente de son surabondant on peut traitter avec led. Sr Berthelot pour la fourniture de 5000 quintaux de pois que j'ay conneû luy estre nécessaires pour les vituailles des vaisseaux. Si vous désirez, Monseigneur, je concerteray avec luy et les laboureurs de Canada le transport de ce légume au bénéfice commun de l'une et de l'autre france et je crois que je pourray mesnager d'autres avantages respectifs à l'une et l'autre partie des deux estats et des Isles de l'Amérique en ce qui regarde la subsistance de leurs colons.

M. Patoulet, cy devant mon secrétaire, me tesmoigne grande disposition à passer en Canada avec sa famille pour s'y habituer et pour y travailler sur vos ordres à l'augmentation de la colonie; si vous luy confiez la direction des affaires du Roy, j'ay de luy un mémoire par lequel il me marque ce a quoy il s'engageroit que je juge fort util et fort convenable à vostre dessein, qui soulagera mesme les despenses du Roy, ce que je recherche en touttes choses. Je suis persuadé que s'il se sert avantageusement, ainsy qu'il y a lieu de l'espérer, de touttes ses lumières et de la connoissance qu'il a acquise des différens génies et temperamens des habitans de Canada et de la disposition du pays, il vous soulagera beaucoup et servira utilement.

Je remets, Monseigneur, le reste au retour de ma santé et à vostre première commodité.

TALON.

Paris, le 9e mars 1673 (1).

---

(1) Archives Nationales, Colonies. C11 A.4.

LETTRE DE TALON AU MINISTRE COLBERT (SANS DATE)

On a mandé de l'ancienne France en la Nouvelle que le Roy gratifioit les familles qui peuplent son Royaume. Il y a icy deux des plus apparens habitans, et des plus zélés, mais pauvres qui ont mis au monde, l'un, dix enfans, et l'autre, quinze, et tout cela s'engage insensiblement dans le mariage, Ce qu'ils feroient bien plus commodement si le Roy leur faisoit quelque grace, quoyque légère.

Les grandes et spacieuses concessions qu'on a cy devant fait en Canada font qu'on me demande des estendues de terres si démesurées que bientost j'en manquerois pour les familles que vous envoyerez cy après, si je repondois au desir d'un chacun. M. de Saurel tesmoigne n'estre pas satisfait de ce que je ne luy accorde pas un pays qui enferme plus de cinquante mille arpens de terre, et ce qui fait par la chasse l'utilité publique des colons, il travaille avec application, il est fort agissant, mais il est fort inquiet, et ayans de grands buts et de grands desseins qui me font apprehender en luy, Piedmontois, un trop grand Establissement en un pays si esloigné de l'autorité originaire. Je feray cependant à son esgard, comme de tous les autres, fort ponctuellement, ce que vous ordonnez sur le plus et le moins des concessions. Si vous leur accordez ce qu'ils desirent, en vous obeissant, je me feray bien de l'applaudissement.

TALON (1).

MÉMOIRE DE TALON SUR LE CANADA (1673)

Par touttes les instructions qui m'ont esté données de la part du Roy, et de vive voix, et par écrit, il m'a parû qu'au temps que Sa Majesté a fait passer en Canada son régiment de Carignan Salières, elle a prétendu estendre le royaume de Dieu en augmentant le sien, establir le christianisme chez des peuples payens, et soubmettre des barbares à sa domination, et par la force de ses armes ouvrir également aux missionnaires zéléz une pleine moisson pour le Ciel, et aux colons ses sujets les fleuves et les rivières pour les nouvelles descouvertes; après les avoir sauvez des incursions et des insultes journalières, qu'ils souffroient des Sauvages leurs ennemis qui par là retardoient l'establissement et les travaux de toute une colonie commencée depuis un longtemps soubz le règne précédent.

En cela touttes les intentions de sa Majesté me paroissent suffisamment remplies par les travaux de ses sujets qui ont porté dans les pays les plus inconnus et les plus enfoncez dans la partie Septentrionnale de l'amérique, de l'est à l'ouest, près de sept cens lieues et du nord au sud près de trois cens avec l'effroy de ses armes, la croix qu'ils ont plantée pour sa religion et l'escusson de france qu'ils ont arboré pour son estat, le nom de chrestien qu'ils ont donné avec le baptesme et celuy de françois que ces peuples ont receû, qu'ils craignent et qu'ils reverent, prenant présentement les loix qu'ils sembloient donner cy devant et contribuant mesme à l'avancement des travaux qu'ils avoient retardez.

(1) Archives Nationales, Colonies. C^{11} A. 2.

Il m'a paru, de plus, qu'une des intentions principalles de sa Majesté a esté de former dans la suitte de quelques années une grande et nombreuse colonie, remplie d'hommes propres à touttes professions de guerre, de marine et de pesche, et dont les corps fussent capables de touttes sortes de travaux.

Par l'envoy qu'elle a fait des filles qui y sont passées de france et par les mariages qu'elles ont contractés avec les soldats qui volontairement s'y sont habituez, le nombre des colons a si fort augmenté que dans le recensement que je fis en 1671, je trouvay par les extraits des baptistaires sept cens enfans nez dans l'année, et j'ay lieu de croire qu'à présent il se pourra faire cent mariages par an, de garçons et de filles originaires du pays.

La connoissance qu'on a d'ailleurs de la disposition qu'ont les colons à souffrir toutes les fatigues que cause l'apreté d'un pays extraordinairement froid et chaud dans ses différentes saisons, tout couvert de bois, de montagnes, de lacs et de rivières, donne lieu d'avancer qu'ils sont capables de prendre sur eux touttes les fatigues de la guerre, de la mer, et des autres emplois que puisse souffrir quelque nation que ce soit.

Sa Majesté a prétendu de plus faire jouir de la félicité de son règne, les colons de sa nouvelle france, de mesme que ses sujets de l'ancienne, elle a prétendu soustenir la partie méridionalle de l'Amérique, les Antilles, par la septentrionnalle capable des productions nécessaires à la vie et au vestement dont celle là se trouve naturellement privée par son exposition au soleil, et ses climats trop chauds, establir les pesches sédentaires par lesquelles elle puisse non seulement se passer des secours du poisson estranger que son Royaume emprunte pour de grandes sommes (et si la mémoire ne me trompe pour plus de quinze cent mil livres par an) mais encore porter au levant le poisson sec qu'il consomme abondamment, et que la colonie de baston fournit pour la meilleure partie et qu'elle emprunte et pesche dans les rades de la coste de l'acadie, que sa Majesté possède, en payant néantmoins pour reconnoissance du droit de propriété un tribut de cinquante livres par chalouppe, que perçoit ou doit percevoir le Gouverneur de Pentagouet.

Elle a encore eu en veue de soustenir sa marine par les bois que nourrit le Canada, le fer qui se pouvoit découvrir, et le goldron qu'on y pourroit fabriquer, et le chanvre cultiver pour la confection de tous agrez de vaisseaux, afin de se mettre en estat par ces quatre matières de n'emprunter plus, avec une apparence de despendance, des Princes de la mer Baltique ce qui luy estoit nécessaire pour le soustien de sa marine, partie si importante à sa gloire et au soutien de son estat.

En tout cecy le Canada semble avoir assez bien respondu aux espérances de sa Majesté; le chanvre se cultive avec succès, on manœuvre des toilles, on a commencé d'en faire des cables et d'autres menus cordages, on a fabriqué du goldron esprouvé sur les lieux et en france, et trouvé d'aussy bonne qualité que celuy qu'on tire du nort; on y a descouvert du fer que les Maistres de forge d'angoumois estiment propre à tous ouvrages; on a construit des vaisseaux qui sont à la mer depuis six ans, pour le compte des particuliers qui ont fait la première ouverture de commerce de Canada avec les Isles et présentement il y en a un sur les Teins (sic) appartenant au Roy du port de 450 tonneaux percé pour 42 pièces, qu'on doit mettre à l'eau dans l'esté prochain, de la matière dans le parc presque pour un autre, et deux atteliers formez, l'un de vint huit hommes, pour durant l'hivernement présent que j'ay fait establir et commencer d'agir avant mon despart, faire mil ou douze cent pièces de bois tors propres à la construction d'un vaisseau de 6 à 700 tonneaux, duquel Sa

Majesté a veu le gabaris, l'autre de douze, qui du travail de leur hivernement font espérer vint cinq ou trente mil pieds de bordage.

Les estats des bois restez dans le parc signez du Maistre charpentier et du commis, que j'en ay chargé avec les estats des deux attelliers, fournis des vivres, outils, et ustancils nécessaires pour tout l'hivernement et jusqu'à la fin du mois d'avril prochain, mesme du payement qui leur a esté fait pour moytié de leurs gages et du fond fait pour l'autre moytié, sont remis entre les mains de Monsieur Colbert.

Les pesches sédentaires d'une si grande utilité a toutte l'Europe, qui presque dans toutes ses parties consomme de la morue seiche, ont commencé de s'establir avant mon départ par le Sr Denis le jeune qui s'est habitué à l'Isle percée, le Sr de marson, lieutenant d'infanterie, et du chevalier de Grand fontaine party quinze jours avant mon embarquement pour s'habituer avec sa famille dans la rivière St Jean, Et le Sr Martinon, ancien habitant de l'Acadie, pour se placer sur l'un des bords de cette rivière; ces commencemens d'establissemens peuvent estre soutenus et augmentez par la Compagnie qu'on propose de faire, conformément aux mémoires donnés à Monsieur Colbert, quand naturellement ils ne recevroient pas les accroissemens que peuvent leur procurer les grands bénéfices que tirent les Anglois de leurs pesches ambulantes, A la veue et sur les bords de la coste de l'Acadie, appartenante au Roy, qui invitent desja les basques, sujets de sa Majesté, à y demander des concessions pour y transplanter leurs familles, et y faire au besoin hiverner leurs vaisseaux.

L'ouverture du commerce de Canada avec les antilles n'est plus regardée comme une chose difficille, elle fust faite par moy en 1668 par un vaisseau construit en Canada qui porta heureusement sa charge de touttes les productions du pays, et qui heureusement aussy repassa chargé de ses retours de sucre en l'ancienne france et de l'ancienne en la nouvelle, avec des denrées du Royaume propres à la colonie, et à l'exemple de celuy cy, tous les ans cette circulation s'est faite par deux ou plusieurs vaisseaux, et desja j'en connoistrois qui dans l'année présente se disposent à charger ycy pour le Canada, et en Canada pour les Isles.

Ce commerce se forme du surabondant de pois, de saumon, d'Anguilles salées, et morue verte et seiche, de planches et de merrein, et se fortiffiera par le surabondant des bleds qu'on convertira en farine, estimant que le Canada pourra se descharger chaque année de trente mil minots, les quatre faisant le septier de Paris, si par l'inclémence du ciel les récoltes ne sont pas disgraciées.

La quantité de pois peut estre de dix mil minots, les chairs sallées, bœufs et porcs, ne feront pas à l'avenir la moindre partie de ce commerce et j'estime que le débit se trouvant favorable aux Isles, le Canada pourra dans peu fournir des larts que desja il ne tire plus de france, qui cy devant en envoyoit jusques à douze cent barrils par an; l'Acadie, par les habitans du port royal, du bœuf salé, dont j'en tiray il y a deux ans soixante quintaux à vint deux deniers la livre, qui se trouve aussy bon que celuy d'Irlande.

La Bierre pourra encor utilement estre employée dans ce commerce, et j'asseure que sans altérer la provision des colons de la Nouvelle France, on pourra tous les ans en fournir deux mille barriques aux Isles, et plus, si plus elles consomment, et c'est en cela que sa Majesté aura, ce qu'elle a prétendu, ruiné ce commerce que les hollandois faisoient avec les Isles, sans jetter les insulaires ses Sujets dans le besoin des secours qu'ils en recevoient.

Par touttes ces denrées qui pourront estre fournies plus abondamment, à mesure que le Canada recevra quelque accroissement, les Isles seront pourveues

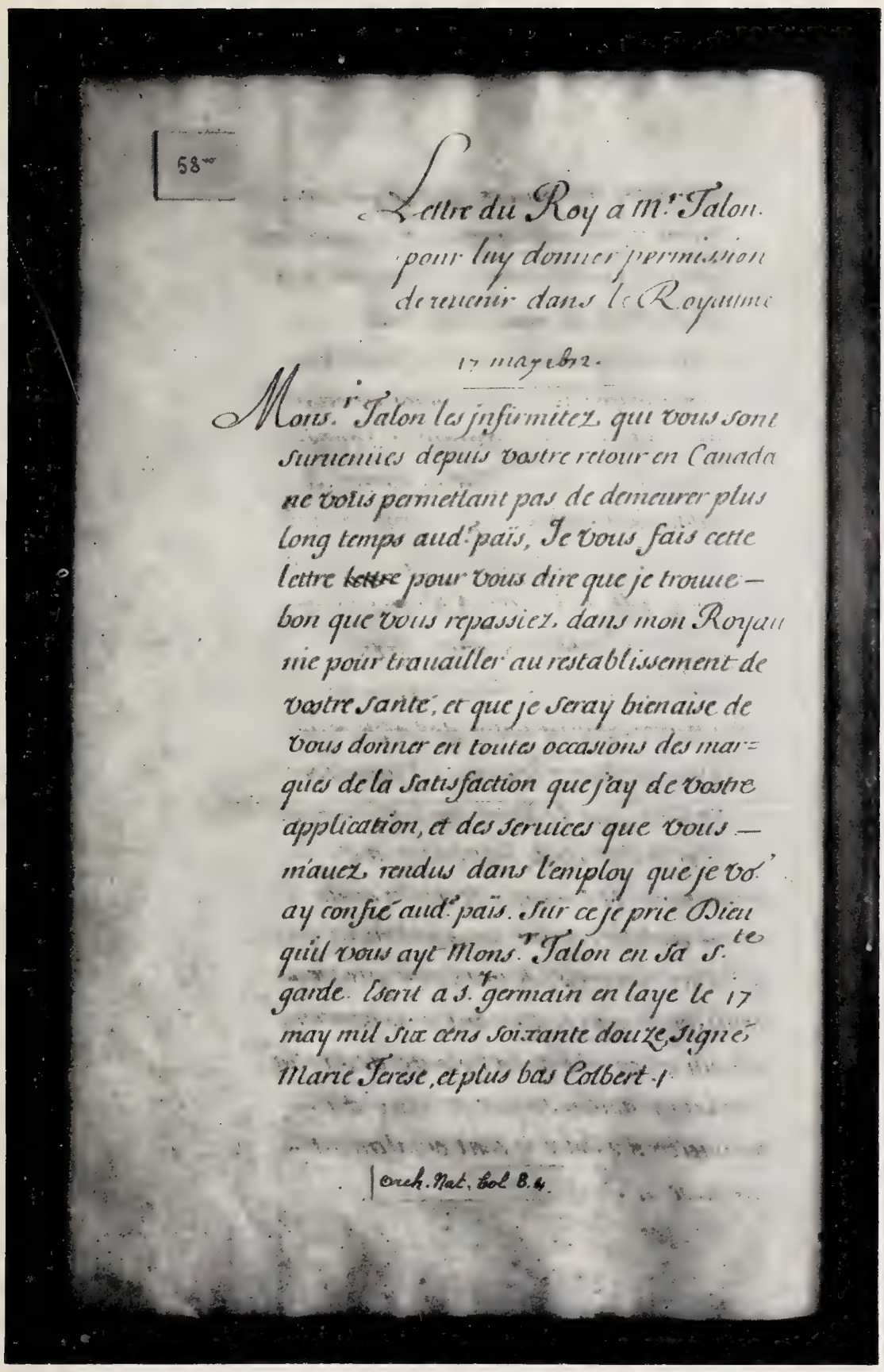

58

Lettre du Roy a Mr. Talon.
pour luy donner permission
de revenir dans le Royaume

17 may 1672.

Mons.r Talon les infirmitez qui vous sont
survenues depuis vostre retour en Canada
ne vous permettant pas de demeurer plus
long temps aud.t païs, Je vous fais cette
lettre ~~lettre~~ pour vous dire que je trouve —
bon que vous repassiez dans mon Royau
me pour travailler au restablissement de
vostre sante, et que je seray bien aise de
vous donner en toutes occasions des mar=
ques de la satisfaction que j'ay de vostre
application, et des services que vous —
m'avez rendus dans l'employ que je vo.
ay confié aud.t païs. Sur ce je prie Dieu
qu'il vous ayt Mons.r Talon en sa s.te
garde. Escrit a S.t germain en laye le 17
may mil six cens soixante douze, Signé
Marie Therese, et plus bas Colbert.

Arch. Nat. Col B.4

LETTRE DU ROI À TALON

(Voir page 167)

[illegible]

[illegible]

des vivres essentiellement nécessaires, et ne pourront manquer que de quelque accessoire à la vie, comme d'épiceries, huile d'olive, vin et sel, encore peut on espérer de faire des salines au moins dans l'Acadie, si le Roy juge qu'il ne soit pas préjudiciable à l'ancienne france de mettre cette nouvelle colonie en estat de s'en passer, et d'avoir par elle mesme tout son nécessaire. Je dis tout son nécessaire, n'exceptant pas mesme les vestemens qu'on a lieu d'espérer non seulement pour les canadiens, mais aussy dans quelques années pour les insulaires, puisque desja on a estably des mestiers pour touttes les manufactures d'estoffe de linge et de chaussure et qu'on a dès à présent des cuirs pour faire par année commune près de 8000 paires de soulliers, qu'on aura du chanvre autant qu'on en voudra cultiver, et que les brebis que Sa Majesté a fait passer multipliant fort bien fourniront de la matière pour les draps, les droguets et les autres estoffes qu'on a commencé de faire.

Et touttes ces choses ensemble faisant l'ame d'un commerce respectivement util à tous les Sujets de sa Majesté, feront ce qu'elles ont desjà commencé, la félicité de ceux de sa nouvelle france, qui, par ses soins et par les secours qu'elle leur a donnez, vivent en repos et ne souffrent plus de ces besoins pressans dans lesquels ils estoient presque de touttes choses, quand elle y fit passer ses trouppes.

Ce commerce ne sera pas sans fruit pour sa Majesté, ses fermes en recevant du bénefice par les douannes auxquelles on paye les droits de castor, d'orignaux, et de toutte autre pelleterie, et ces droits qui peuvent augmenter par la quantité de la matière qui les paye ont esté cette année de vint à vint cinq mil livres, à quoy on peut adjouster les droits que payent les denrées qu'on porte de france pour l'eschange des castors qui montent à beaucoup plus. On peut encore compter pour quelque utilité le secours de légumes que les vaisseaux du Roy peuvent recevoir du Canada, M. berthelot voulant traitter de cinq mille quintaux de pois pour partie des vituailles qu'il doit fournir aux armées de Mer.

La potasse ayant très bien réussy dans touttes ses espreuves, soit seulle et employée à lessiver le linge, soit convertie en savons mols qui servent aux blanchures, à descruer les soyes et dégraisser les draps, peut estre frabriquée en Canada en quantité si grande qu'elle pourra donner lieu à paris de se passer des soudes d'Espagne, qu'il consomme pour des sommes considérables.

Elle pourra de mesme donner lieu à Douay, Lisle, Tournay, Courtray, et autres villes de Flandre, de mesme que celles de France, qui blanchissent des toilles, de se passer des potasses de moscovie, et de la vedasse de pologne qui fortiffient le commerce des hollandois, qui font de cette matière une partie de leurs retours, lorsqu'ils portent leurs épiceries et leurs castors en ces contrées.

La potasse doit estre d'autant mieux receue à paris qu'il est fort reconnu par touttes les blanchisseuses, que la soude d'Espagne estant extremement acre et costique brusle et consomme le linge, ce que la potasse ne fait pas.

Et si l'establissement que j'ay commencé et pour lequel j'ay laissé un fond de quinze mil livres se soustient et est protégé, il sera d'une très grande utilité commune aux deux frances; à l'ancienne en la dispensant d'emprunter les soudes que l'Espagne luy donne en se bénéficiant de très grandes sommes qui tournent purement à son profit; la nouvelle en donnant lieu à ses colons, gens de peine et qui n'ont pas de mestier, de gaigner leur vie par leurs travaux, soit en couppant, soit en bruslant des bois; et ce que j'estime de plus avantageux est qu'elle donnera lieu à tous les habitans qui ont des terres de les découvrir incessamment, parce qu'ils le pourront sans despense, l'expérience que j'ay faite avec soin m'ayant fait connoistre qu'un

arpent de bois pour lequel abbatre et brusler on ne paye que quarente francs, rend vint à vint quatre barriques de cendres qui remises au magasin de la potasse, estably sur le bord du fleuve, pour en faciliter le transport, sont payées à raison de quarente sols, ce qui peut aler au dela de la despense que fait l'habitant pour découvrir sa terre; cet establissement me paroist le plus naturel et le plus convenable à l'augmentation de touttes les parties de Canada, et celuy qui peut plus universellement bénéficier ses colons.

Voilà à peu prez les fruits de la première application que Sa Majesté a bien voulu donner à faire d'un pays informe, sauvage et payen, le commencement d'une province, et peut estre d'un Royaume poly, heureux et crestien.

Je ne touche pas les autres veues que sa Majesté pourroit avoir sur les flottes d'Espagne au retour des indes, sur Cartagene et panama, ou sur la floride, par les havres favorables que l'Acadie luy ouvre, mais je ne puis m'empescher de dire sans réfléchir sur les grands desseins qu'elle pourroit former, et me resserrant en ce qui regarde le commerce, par les productions utiles du pays dont je descris l'estat, que Sa Majesté semble ne devoir rien négliger de ce qui peut luy asseurer, et la pesche du grand banc, et les principaux postes de l'isle de terre neuve, du cap breton et des costes de l'acadie; parce qu'elle peut se rendre maistre de presque tout le poisson vert et sec qui se débite, et se consomme dans la meilleure partie de l'Europe, et qu'on peut dire denrée nécessaire dont on a peine de se passer, surtout du poisson sec servant de victuailles principales aux équipages de mer, dont le produit est si considérable par la supputation que j'ay faite avec plusieurs cappitaines de vaisseaux pescheurs et marchands, qu'il peut monter par année commune à plus de dix millions, les seuls sujets du Roy des costes de biscaye, de Guienne, de Xaintonge, de bretagne et de Normandie, chargeant tous les ans près de sept à huit cens vaisseaux qui portent qui pour dix, qui pour quinze, mesme jusqu'à trente mil livres de poisson, selon leurs différentes grandeurs, et le succez de la pesche à laquelle ils s'arrêttent.

Pour cela il semble que plaisance devroit estre soustenu; le chapeau rouge, autre havre assez voisin de celuy cy, ou il y a desjà quelques establissements commencez occupez par quelques françois, et que dans la coste de terre neuve qui est à l'ouest du grand banc, et qui le regarde en face, il seroit bon d'y en conserver au moins un des plus seurs, et des plus capables.

La baye des Espagnols dans l'isle du Cap Breton offre d'elle mesme de si grandes utilitez, que pour peu qu'on en ayde l'establissement dans ses commencemens elle se rendra en peu de temps considérable; elle fournit le charbon de terre pour les forges et les rafineries de sucre, elle en peut donner aux vaisseaux de Canada pour entretenir celles qu'on dit estre aux Isles. Les anglois de Baston y vont tous les ans en prendre la charge de plusieurs vaisseaux; dans cette mesme baye ou les vaisseaux demeurent ammarez aux arbres, et presque toujours à flot, il y a au rapport de trois navigateurs que j'y ay envoyez en différentes années beaucoup de chesnes propres à la construction des vaisseaux et un lieu disposé à former un attelier et propre pour les mettre à l'eau, de sorte qu'avec le voisinage de la pesche il ne se pourroit que cet endroit ne béneficiat ses colons, qui serviroient à recevoir les vaisseaux de france comme dans un entrepost, lorsque partant tard, battus de la tempeste, ou disgraciez de quelqu'autre accident, ils ne pourroient percer jusques à Québec; et de là on pourroit faire trois demis voyage, et peut estre deux complets, ce que sa Majesté a juste raison de souhaitter.

Le poste de pentagouet se trouvant à la teste de toutte l'Acadie du costé de Baston semble devoir estre principalement fortiffié par l'envoy des hommes et des filles que sa Majesté voudroit y faire passer, afin que par les mariages cette partie de la colonie reçoive les accroissemens qui luy sont nécessaires pour se soustenir contre ses voisins.

La Rivière St Jean de l'acadie, que des vaissx peuvent remonter plus de trente lieües, est un des plus importans postes de la Coste; là doit estre estably le Sr de Marson,lieutenant du chevalier de Grandfontaine, avec sa famille et ceux que j'ay cidevant cottez, son establissement n'estant commencé qu'avec l'hiver dernier, demande d'estre soûtenu par l'envoy de douze ou quinze hommes, de quelques munitions de guerre et de bouche, deux chaloupes et une barque; par ces secours il pourra asseurer le poste et former sa pesche à servir d'exemple à tous autres.

Sa Majesté a désiré l'ouverture de commerce avec les Anglois de Baston, lorsque je suis party touttes les lettres que j'ay receues de cette colonie estrangère marquoient la souhaitter, et le major chapelay, officier des trouppes de cette nation, offroit de la commencer par touttes les estoffes des manufactures de baston, par le tabacq, et par la masture qu'il tire d'une rivière sur laquelle j'estime que sa Majesté a plus de droit que les anglois, et si la marine de france a besoin de ce secours il y a bien lieu d'espérer qu'on en pourroit tirer soit de là, soit des autres parties de l'acadie, sur tout de la rivière St Jean ou chacun asseure qu'il y en a beaucoup; ce que le Sr de Marson doit particulièrement observer, s'il suit fidèlement l'instruction qui luy a esté donnée.

En cet endroit je dois dire qu'on pourroit avec beaucoup de bénefice traitter avec les Anglois des vins et des eaues de vie de france, pour en retour avoir de la masture et du poisson sec, parce que les liqueurs fournies par les françois ne seroient pas chargées du droit de cinquante escus pour tonneau que payent les Anglois au Roy de la grande Bretaigne, quant ils en portent à Baston, et la Compagnie proposée pourroit faire ce commerce.

Les isles de St Pierre sont entre les deux de terre neuve et du cap breton et recoivent dans un grand bassin environ quinze vaisseaux qui y font leur pesche chaque année; en 1670, en y faisant de l'eau, j'y en trouvay treize, les capitaines desquels me demandèrent un règlement contre six françois qui y sont habituez et y font la pesche sédentaire, sur ce qu'ils prétendent que les echaffauts et cabannes que font les capitaines au temps de la pesche leur appartiennent quand ils la finissent, et s'en retournent en france; cette prétention quoy qu'en partie fondée sur l'usage me parust en cet endroit ou le bois manque, si préjudiciable aux navigateurs, que j'ordonnay soubs le bon plaisir du Roy, que les bois des eschauffauts et des cabannes pourroient estre mis par les propriétaires en réserve pour l'année suivante, parce qu'autrement ne retrouvant plus cette matière, ils sont obligez d'employer prez d'un mois à tirer leur bois de l'isle de terre neuve ou il en a peu, et cette perte de temps fait une notable diminution du bénefice de leur pesche. J'estime qu'il seroit bon que sa Majesté fit deffenses aux pescheurs résidens de consommer le bois des autres, et aux navigateurs de troubler les insulaires dans leur demeure, ce qu'ils sont accusez de faire. Cette ordonnance pourroit estre portée par un maloin qui demande ce règlement avec congé de passer dans ces Isles.

Comme il doit estre d'une grande utilité que les deux parties de la nouvelle france, le Canada et l'Acadie, puissent s'entresecourir au besoin, on a fait travailler, au desir de sa Majté, à la communication qui leur est nécessaire à cet effet. Et pour peu qu'au commencement de ce printemps on agisse a achever ce qu'on a

commencé, on pourra par la rivière de la chaudière passer en huit ou dix jours à Pentagouet, pourquoy on employoit autrefois un mois tout entier, ce que j'estime qu'on pourroit faire pour la communication du Port Royal par la rivière St Jean avec mesme soin, par ce que cette partie n'est pas moins considérable que l'autre et est beaucoup plus peuplée d'habitans.

TALON (1).

LETTRE DE TALON AU MINISTRE (11 JUIN 1677)

Monseigneur,

L'Interest que j'ay en ce qu'ensuitte des proces verbaux qui vous ont esté envoyez de Canada sur les avances faites pour l'establissement de la potasse,le remboursement en soit ordonné, m'est si considerable, que je ne puis assez vous supplier de me l'accorder, surtout dans cette conjoncture dans laquelle on me donne advis que le bourg de ville en Tardenois dont j'avois la principalle partie, et qui faisoit presque tout mon bien foncier est reduit en cendre, plus de quatre vingt maisons ayant esté consommées par le feu. Si vous considerés Monseigneur que l'Esperance du gain ne m'a pas fait entreprendre l'establissemt de la potasse, que je n'ay fait et soustenu que par vos ordres et sur les lettres écrittes de vôtre part par Monsieur Bellinzany, et ce que j'ose vous protester pour plaire au Roy et à vous, Monseigneur, cet establissement me paroissant alors fort louable, très utile, et se trouvant encore aujourd'huy le mieux faisant en Canada, Je m'assure que vous ne remettrez pas a un autre temps à me faire la justice que je vous demande avec touttes les instances possibles. Je suis dans un profond respect,

Monseigneur,

Votre tres humble, tres obeissant, et tres obligé serviteur.

TALON

A Marimont ce 11e Juin 1677 (2).

EXTRAIT DE CE QUE Mr TALON DEMANDE À MONSEIGNEUR POUR LE CANADA (SANS DATE)

Un ordre du Roy qui deffende la chasse et la traitte des pelleteries aux volontaires du dit païs.

Un arrest du Conseil de sa Maté qui autorise ce qu'a fait le Conl Souverain estably par Mr de Courcelle, et qui porte le restablissement du Sr de Villeray.

---

(1) Archives Nationales, Colonies. C11 A. 4.

(2) Archives Nationales, Mélanges Colbert, vol. 174 bis, fol. 377.

Des lettres de naturalité pour le colonel Temple et un ordre du Roy pour la restitution des terres qu'il a formées au Port Royal (1).

Des marques d'honneur pour ceux qui chercheront utilement le passage de la Baye d'Hudson.

Une lettre de cachet qui luy ordonne de retrancher la trop grande estendue des terres que les Gouverneurs ont cy devant accordée

Un droit de *Committimus* pour les habitants de Canada (2).

Un tiltre pour la terre de Mr Berthelot.

Des lettres de cachet aux Capitaines des vaisseaux pareilles à celles qui luy ont esté accordées, dont un est cy jointe (3).

Une lettre qui luy ordonne de laisser avant son départ tels reglemens de police qu'il estimera ou nécessaires ou utiles au services de sa Maté.

Un pouvoir de régler et taxer les vacations des juges, d'en establir comme de tous autres officiers, au nom du Roy ou de la Compagnie à l'Acadie et partout ailleurs ou il y en aura besoin.

Une lettre de cachet au Conseil Souverain de faire exécuter l'arrest qu'il a deux fois rendu, par lequel il est ordonné que toutes les requestes seront présentées à Mond. Sr Talon.

De scavoir s'il peut prendre la seconde place dans l'Eglise quand M. de Courcelle y est et la première quand il n'y est pas.

Une lettre de cachet po. son congé.

Des fusils.

Boulets de canon de plusieurs calibres.

Poudre.

Les agrez du vaisseau qu'il fait construire.

Tels fonds qu'il plaira à Monseigneur.

Des engagez dont le païs a un extreme besoin.

Si on continuera la confection du goldron po. le compte du Roy.

Une espèce de monoye particulière au païs.

Deux mil escus pour l'augmentation de l'hospital de Québec.

De réformer l'ordce de 5200 ll., estant impossible de fournir les certificats qu'elle ordonne.

Des sculpteurs po. faire les termes du vaisseau qui se bastit en Canada ou si on le fera venir sans ornemens.

Le nom qu'on luy donnera.

Si on travaillera à d'autres constructions pour le compte de sa Maté.

Monseigneur aura tel esgard qu'il luy plaira à la perte que Mr Talon a faite po. ouvrir un commerce entre le Canada et les isles Antilles.

Non signé (4).

---

(1) En marge: Bon.
(2) En marge: Non.
(3) En marge: Bon.
(4) Archives Nationales, Colonies. C11 A.3.

LETTRE DE TALON AU MINISTRE COLBERT (Sans LIEU NI DATE)

On m'escrit Monseigneur qu'en conséquence de l'ordre que vous avez envoyé de faire l'estimation du bastiment de la Brasserie que j'avois en Canada, que le Roy a destiné pour y faire tenir son Conseil Souverain de Québek, cette estimation a esté faite, et qu'elle monte à trente mil livres. Je vous supplie très humblement de faire connoistre à sa Majesté que je luy remets sans condition et avec plaisir cet establissement que j'avois fait, puisqu'il peut devenir utile à son service, et que je n'en demande rien, ayant reçeu d'ailleurs plus de bienfaits de Sa Majesté que je n'en ay mérité par mes services, et cet establissement mesme ne s'estant fait que par les graces que j'ay receues d'Elle, trop heureux si au lieu de la valleur qu'elle auroit pû m'en donner elle a agréable l'offre que je luy en fais. Je voudrois bien pouvoir luy donner des marques plus sensibles de ma parfaite reconnoissance. Je vous envoye à l'avance le titre de l'acquisition que j'ay faite de la place sur laquelle cette maison est bastie, et j'envoyeray de ma part quand il vous plaira tout autre acte que vous estimerez nécessaire pour me desaisir de ce bien.

TALON (1).

(1) Archives Nationales, Colonies. C^{11} A.2.

M^grs LOUIS-PHILIPPE MARIAUCHEAU D'ESGLY, JEAN-FRANÇOIS HUBERT ET CHARLES-FRANÇOIS BAILLY DE MESSEIN

Mgr Louis-Philippe Mariaucheau d'Esgly fut nommé coadjuteur de Mgr Briand et évêque de Dorylée, par une bulle datée du 22 janvier 1772, et fut sacré sous ce titre, le 12 juillet de la même année. Mgr Briand ayant donné sa démission, Mgr D'Esgly devint évêque de Québec, le 24 novembre 1784. Il gouverna l'Église de Québec, tout en restant curé de Saint-Pierre de l'île d'Orléans où il décéda le 4 juin 1788, âgé de 78 ans et 2 mois. Il ne reste aux archives de l'archevêché de Québec que fort peu de lettres originales de Mgr D'Esgly et encore ne sont-elles que des brouillons. Ce sont celles qui sont classées dans l'inventaire, sous le titre: *Évêques de Québec*. Les archives des paroisses renferment quelques lettres originales de Mgr D'Esgly. Des copies de quelques-unes de ces lettres ont été faites et elles sont classées sous le titre de *Copies de lettres*. Le Registre D renferme les pièces insinuées.

Mgr L.-P. D'Esgly s'était choisi, comme coadjuteur, M. Jean-François Hubert qui fut nommé évêque d'Almyre, par une bulle de Pie VI, datée du 14 juin 1785.

Mgr Hubert fut sacré sous ce titre, le 10 novembre 1786. Le 4 juin 1788, il devenait évêque de Québec, par la mort de Mgr D'Esgly. Il se démit de son siège, le 1er septembre 1797, et mourut à l'Hôpital général de Québec, le 17 octobre suivant, à l'âge de 58 ans et 8 mois.

Mgr Charles Bailly de Messein, élu coadjuteur de Mgr Hubert, le 30 juin 1788, fut nommé, par le Pape Pie VI, coadjuteur, et évêque de Capse, le 26 septembre 1788. Il fut sacré sous ce titre, le 12 juillet 1789. Il continua à résider dans sa paroisse de la Pointe-aux-Trembles, près Québec, où il était curé depuis 1777, et mourut à l'Hôpital général de Québec, le 20 mai 1794. Il fut inhumé dans le chœur de l'église de la Pointe-aux-Trembles.

N'ayant pas participé au gouvernement de l'Église de Québec, sa correspondance est peu étendue. Les lettres les plus intéressantes, que nous avons de lui, sont celles qu'il écrivit à Mgr Briand, lorsqu'il était missionnaire dans la Nouvelle-Écosse.

La correspondance de Mgr Hubert, au contraire, est très volumineuse. Elle nous fait voir en Mgr Hubert un homme de jugement, d'une grande simplicité et d'une extrême condescendance. Presque toujours malade, il ne se désintéressa pas de l'administration du diocèse; il s'en occupait jusque dans les plus petits détails. C'est lui qui inaugura la série des *Registres des lettres* qui s'est continuée jusqu'à nos jours. Nous avons vu que Mgr Briand et Mgr D'Esgly se contentaient de faire, sur des feuilles éparses, le résumé de leurs lettres les plus importantes. Mgr Hubert ordonna que les siennes fussent transcrites dans un cahier destiné uniquement à cet usage. Mgr Plessis remplit cette tâche à partir de sa nomination officielle comme secrétaire, le 13 juin 1788, jusqu'à sa nomination comme curé de Québec, en 1792. Elle fut continuée par MM. Michel Brunet, Joseph Bédard, Gabriel-Elzéar Taschereau, Thomas Maguire et Auguste Chaboillez. Toutes ces lettres sont signées dans le manuscrit même, par Mgr Hubert. On continua, cependant, d'inscrire dans le registre des insinuations (*Registre D-E* les pièces les plus importantes. Les lettres écrites de la main même de Mgr Hubert, et conservées aux archives de l'archevêché de Québec, sont fort peu nombreuses; nous n'en avons trouvé que deux, et encore datent-elles du temps où il était missionnaire à Détroit.

Nous avons fait entrer dans le présent inventaire quelques lettres venues de l'extérieur et adressées à Mgr D'Esgly et à Mgr Hubert. Ce sont celles renfermées dans les cartables inscrits sous le titre de: *Correspondance manuscrite de Rome; Vicaires généraux; Gouvernement; États-Unis;* etc., etc. Celles inventoriées sous le titre de *Copies de lettres* sont presque toutes des copies des lettres originales contenues dans le cartable qui porte le titre: *Évêques de Québec.*

IVANHOË CARON, p^tre^

INVENTAIRE DE LA CORRESPONDANCE DE Mgr LOUIS-PHILIPPE MARIAUCHEAU D'ESGLY, ÉVÊQUE DE QUÉBEC

1740 à 1791

1740

Mgr L.-P. D'Esgly à messieurs les doyens, dignités, chanoines et chapitre de Québec (Québec, 3 septembre 1740). Il demande au Chapitre la cure de Saint-Pierre, I.O., en titre. (Cartable: *Évêques de Québec*, II-2.)

1770

Mgr J.-O. Briand à l'abbé de La Corne (Québec, 27 juillet 1770). Il le charge, conjointement avec M. de Villars, de solliciter des bulles en faveur de M. D'Esgly qu'il demande au Saint-siège pour coadjuteur. (Cartable: *Évêques de Québec*, I-153; *Copies de lettres*, v. IV, f. 153.)

Mgr J.-O. Briand au nonce du Saint-Siège, à Paris (Québec, 27 juillet 1770). Le gouvernement s'opposant à ce que l'on choisisse des prêtres européens pour gouverner l'Église du Canada, Mgr Briand demande qu'on lui donne, pour coadjuteur, M. L.-P. Mariaucheau d'Esgly, prêtre canadien. Il charge MM. de La Corne et de Villars de fournir les témoignages nécessaires sur le sujet proposé et de solliciter des bulles en sa faveur. Le gouverneur aurait voulu qu'il consacrât son coadjuteur avant d'avoir reçu les bulles. (Cartable: *Évêques de Québec*, I-154; *Copies de lettres*, v. IV, f. 135.)

1772

Mgr L.-P. D'Esgly. Indult en vingt-neuf articles lui accordant des pouvoirs extraordinaires pour dix ans (Rome, 19 janvier 1772). Imprimé. (Cartable: *Rome, Indults*, I-45, 46.)

Mgr L.-P. D'Esgly. La Propagande annonce à l'abbé de La Corne l'envoi de lettres de coadjuteur de Québec, à l'abbé D'Esgly (Rome, 22 janvier 1772). Cartable: *Correspondance manuscrite de Rome*, III-17.)

Mgr L.-P. D'Esgly. Le cardinal Castelli annonce à M. de La Corne la nomination de M. D'Esgly, comme coadjuteur de Québec (Rome, 22 janvier 1772). (Cartable: *Registre du Chapitre*, f. 266 v.)

Mgr L.-P. D'Esgly. Bulle de Clément XIV, le nommant évêque de Dorylée et coadjuteur de Québec (Rome, 22 janvier 1722). (Cartable: *Bullarium*, I-71-77.)

Mgr L.-P. D'Esgly à . . . (juillet, 1772). Il annonce à Rome qu'il a été consacré le 12 juillet 1772; il espère garder son titre d'évêque de Dorylée et ne pas devenir évêque de Québec (copie). (Cartable: *Vicaires généraux*, VI-19.)

1780

Extrait du procès-verbal de l'assemblée du Clergé de France (9 septembre 1780). La pension de 3000 livres accordée à M. Briand, ancien évêque de Québec, sera reversible, après sa mort, sur la tête de M. D'Esgly, évêque actuel (signé l'abbé de Montesqieu, avec paraphe). (Cartable: *Miscellanea* 1-7.)

1784

Mgr L.-P. D'Esgly. Copie de lettre de M. le marquis de Cordon, adressée au bureau des affaires étrangères, en date du 17 février 1784. Il a vu lord Sydney au sujet de la succession éventuelle de Mgr L.-P. D'Esgly, évêque de Dorylée à l'évêché de Québec. Celui-ci l'a assuré que la chose ne souffrirait pas la moindre difficulté... Il lui a parlé très poliment des dispositions de la cour de Londres à faire toujours grand cas de la recommandation du roi (de France) pour ce qui pourra intéresser la cour de Rome dans l'exercice de la religion en Canada. (Cartable: *Vicaires généraux*, VI-23.)

Mgr L.-P. D'Esgly à M. (Antoine) Rinfret, curé à Maskinongé (Québec, 22 avril 1784). Il lui conseille de ne pas se mêler de la division qui existe entre les habitants de Carufel et ceux de Maskinongé, à propos de la construction de l'église. Ils ont voulu se servir d'ouvriers incapables pour épargner leur argent, qu'ils en subissent les conséquences. (*Copies de lettres*, v. V, f. 169.)

M. Henri Gravé, vicaire général, à M. Mathurin Bourg, à Tracadièche, Baie-des-Chaleurs (Québec, 16 juillet 1784). Mgr D'Esgly prie M. Bourg de se rendre immédiatement à Halifax et d'y faire sa résidence. Les catholiques de cet endroit désirent vivement avoir un prêtre au milieu d'eux. Il leur dira combien Mgr D'Esgly est heureux de se rendre à leur demande. P. S. Il fera son possible pour chasser de la rivière de Pentagouet, un frère lai, apostat des Récollets, nommé Berthiaume, de la paroisse de Sainte-Foy, en religion frère Juniper. (*Copies de lettres*, v. V, f. 307.)

Mgr L.-P. D'Esgly... (Québec, 30 novembre 1784). Il demande au Saint-Siège de lui donner pour coadjuteur l'abbé Jean-François Hubert. (Cartable: *Évêques de Québec*, I-188, VI-21, 22; *Registre D*, f. 33 r.)

Mgr L.-P. D'Esgly à Mgr J.-O. Briand (Québec, 2 décembre 1784). Il le nomme vicaire général du diocèse de Québec, et lui continue ses pouvoirs. (*Registre D*, f. 36 v.)

Mgr L.-P. D'Esgly. Acte de prise de possession de son évêché (Québec, 2 décembre 1784). (Cartable: *Diocèse de Québec*, I-78; *Registre D*, f. 35 v.)

Mgr L.-P. D'Esgly à l'abbé Hussey, à Londres (Québec, 2 décembre 1784). Lettre de nomination de vicaire général du diocèse de Québec et de procureur de l'évêque de Québec, auprès du gouvernement britannique. (*Registre D*, f. 37 v.)

Mgr L.-P. D'Esgly à l'abbe Hussey, à Londres (Québec, 2 décembre 1784). Il lui envoie des lettres de grand vicaire. Adresse des Canadiens au roi, aux pairs et à la Chambre basse. Il voudrait faire retrancher le mot *suprématie* si un autre acte est substitué à celui de Québec. Il n'y a plus qu'un seul chanoine dans le diocèse, et Mgr D'Esgly ne croit pas pouvoir faire revivre le Chapitre. Il travaillera à faire reconnaître l'existence légale des communautés religieuses du pays. Mission de M. Adhémar, en Angleterre. Acquisitions de seigneuries, par les communautés de femmes. Il espère que M. Hussey lui conservera les L 200 qu'il reçoit du gouvernement. (Cartable: *Évêques de Québec*, II-3.)

Mgr L.-P. D'Esgly à M. (Henri-François) Gravé (Québec, 2 décembre 1784). Lettre de nomination de vicaire général du diocèse de Québec. (*Registre D*, f. 39 v.)

Mgr L.-P. D'Esgly à M. (Pierre Maugue Garaut) Saint-Onge, curé aux Trois-Rivières (Québec, 2 décembre 1784). Lettre de nomination de vicaire général du diocèse de Québec. (*Registre D*, f. 40 v.)

Mgr L.-P. D'Esgly à M. (Étienne) Montgolfier, supérieur du séminaire de Montréal (Québec, 2 décembre 1784). Lettre de nomination de vicaire général du diocèse de Québec. (*Registre D*, f. 40 r.)

Mgr L.-P. D'Esgly à M. (François) de Villars, prêtre du séminaire des Missions Étrangères à Paris (Québec, 2 décembre 1784). Lettre de nomination de vicaire général du diocèse de Québec (*Registre D*, f. 40 r.)

Mgr L.-P. D'Esgly. Mandement d'entrée (4 décembre 1784). (Cartable: *Évêques de Québec*, II-4; *Registre D*, f. 41 v.) Publié dans *Mandements, etc., etc., des évêques de Québec*, v. II, p. 315.

Mgr L.-P. D'Esgly. Acte de prêtrise de MM. Bonaventure Alinotte, François-Joseph Deguise et Pierre Fréchette (Québec, 18 décembre 1784). (*Registre D*, f. 43 v.)

Mgr L.-P. D'Esgly à M. (Jean-François) Hubert, missionnaire au Détroit (Québec, 22 décembre 1784). Il lui annonce qu'il a été choisi comme coadjuteur. M. Hubert attendra de nouveaux avis pour revenir à Québec. (Cartable: *Évêques de Québec*, II-5; *Copies de lettres*, v. V, f. 179.)

Mgr L.-P. D'Esgly à M. (Jean-François) Hubert (Québec, 23 décembre 1784). Lettre de nomination de vicaire général du diocèse de Québec. (*Registre D*, f. 44 v.)

1785

Mgr L.-P. D'Esgly à Sa Sainteté le Pape (Québec, 2 janvier 1785.) Devenu évêque de Québec par la démission de Mgr J.-O. Briand, il s'empresse de rendre l'hommage de sa soumission parfaite et de son entier dévouement au Saint-Siège apostolique. Le nonce à la cour de France lui fera passer l'état du diocèse de Québec. Il s'est choisi un coadjuteur " avec l'applaudissement du clergé, de tout le peuple et du gouvernement anglais." Il espère que le Saint-Siège approuvera cette démarche. (*Registre D*, f. 45 v.)

Mgr L.-P. D'Esgly au nonce apostolique à la cour de France (Québec, 2 janvier 1785). Comme d'après les dispositions de la cour de Rome, les affaires du diocèse de Québec doivent être traitées auprès du Saint-Siège par le nonce apostolique à la cour de France, il s'adresse à lui pour obtenir les faveurs dont il a besoin. Il désire d'abord avoir des bulles pour procéder à la consécration de M. Jean-François Hubert qu'il a choisi comme coadjuteur, en vertu des pouvoirs accordés aux évêques de Québec, par la lettre de Son Éminence le cardinal Castelli, en date du 9 avril 1766. Comme le chapitre de Québec n'est pas encore rétabli, le pouvoir de nommer un coadjuteur est passé à l'évêque. "*La clause si le sujet nommé est agréé du gouvernement* suffit pour ne pas indisposer la cour d'Angleterre. Elle a autrefois beaucoup plu à l'ancien gouverneur: c'est parce que je l'ai employé dans l'acte de nomination qu'il a reçu l'approbation juridique des Conseillers de la Province (presque tous protestants) assemblés pour en délibérer. Après tout, si le roi veut nommer, son droit paraît incontestable; mais, j'espère que le nombre et la qualité des signatures, dont j'ai fait à dessein charger le témoignage, l'induiront, du moins pour cette fois, à n'en point nommer d'autre que M. Hubert." Il a envoyé à son

grand vicaire à Londres, M. Hussey, les pièces requises avec ordre de ne rien " acheminer (à Rome) sans l'approbation expresse ou tacite du ministre." Il lui envoie un double des pièces expédiées à M. Hussey. Il espère que la cour de Rome suppléera " aux défauts de formalités qui se trouvent dans toute la suite de cette démarche... Dans une affaire aussi pressante le plus court chemin paraît aussi le plus sûr." Nouveaux pouvoirs à solliciter du Saint-Siège. Il le prie de recommander à Dieu et aux prières du Saint-Père la santé de son illustre prédécesseur. (*Registre D*, f. 45 v.)

M. Henri Gravé, vicaire général à M. (Jean-Adrien) Leclerc, curé de L'Ile-Verte (Québec, 7 janvier 1785). Mgr D'Esgly n'en est pas absolument sûr, mais il croit qu'il a, en effet, déclaré que les habitants de Cacouna seraient désormais de la paroisse de L'Ile-Verte. (*Copies de lettres*, v. V, f. 161.)

Mgr J.-O. Plessis à M. (Jean-Baptiste) Griault, curé de Saint-Nicolas (Québec, 16 janvier 1785). Il doit considérer comme nul le mariage de cet Allemand et de sa prétendue épouse, parce que le ministre Delille " ne peut être censé le pasteur d'aucune des deux parties." (*Copies de lettres*, v. V, f. 379.)

Mgr L.-P. D'Esgly à M. Joseph Mathurin Bourg (Saint-Pierre, I.O., 21 janvier 1785.) Lettre de nomination de vicaire général pour "la baye des Chaleurs, l'île St-Jean, Halifax, toute l'Acadie et les terres y adjacentes, la rivière St-Jean, en un mot tous les établissements des catholiques romains, soit canadiens, soit anglais, acadiens ou sauvages situés vers l'embouchure du fleuve St-Laurent, soit au nord ou au sud, soit dans la province de Québec ou dans les autres dépendantes de l'Empire Britannique." (*Registre D*, f. 47 v.)

Mgr L.-P. D'Esgly à l'abbé (Joseph-Mathurin) Bourg (Saint-Pierre, I.O., 22 janvier 1785.) Il le nomme grand vicaire et le prie de prendre sa résidence à Halifax où, paraît-il, les catholiques sont nombreux. Il a prié M. Hussey, son grand vicaire à Londres, de lui envoyer des missionnaires, s'il en trouvait. (Cartable: *Évêques de Québec*, II-6; *Copies de lettres*, v. V, f. 179.)

M. J.-O. Plessis, sous-diacre, secrétaire, à M. (Bernard) Panet, curé à L'Islet (Québec, 11 février 1785). A propos de vente d'effets dans les magasins de sa paroisse le dimanche, et de la rente à payer sur un banc. (*Copies de lettres*, v. V, f. 383.)

Acte de prêtrise de MM. Joseph-Octave Plessis, François Gaillard, Esprit Chenet, Charles-Joseph Lefebvre Duchouquet et Jean-Baptiste Marchand (ordonnés dans la chapelle intérieure du séminaire de Québec, le 11 mars 1785, par Mgr D'Esgly). (*Registre D*, f. 55 r.)

Mgr L.-P. D'Esgly. Mandement aux habitants de la Baie-du-Febvre au sujet de leur église (Saint-Pierre, I.O., 11 avril 1785). Mgr D'Esgly fait l'historique des difficultés survenues à propos de la construction d'une nouvelle église. Il faut que le site en soit changé, c'est pourquoi il ordonne qu'aucune réparation ne soit faite à l'ancienne chapelle. Il ira lui-même ou enverra un député marquer le site de la nouvelle église. Il ne leur donnera pas de curé tant que les dissensions se continueront. (*Registre D.*, f. 48 v.)

Mgr L.-P. D'Esgly. Lettre circulaire au sujet de la maladie de la Baie-Saint-Paul et des registres (Saint-Pierre, I.O., 12 avril 1785). (*Registre D*, f. 50 v.) Publié dans *Mandements, etc., etc., des évêques de Québec*, v. II, p. 317.

Mgr L.-P. D'Esgly à M. J.-O. Plessis, diacre (Saint-Pierre, I.O., 28 juin 1785). Il lui donne la permission de prêcher dans toutes les églises du diocèse de Québec. (*Registre D*, f. 52 v.)

Mgr L.-P. D'Esgly à lord Sydney (Québec, 9 juillet 1785). Il est heureux d'apprendre que Sa Majesté a approuvé son élévation au siège de Québec. Il aurait bien demandé M. Montgolfier comme coadjuteur, mais celui-ci a 74 ans et s'y oppose. Il le prie d'appuyer auprès du roi le choix de M. Jean-François Hubert, sur qui il a jeté les yeux comme coadjuteur (copie). (Cartable: *Évêques de Québec*, II-7.)

Mgr L.-P. D'Esgly à M. (François) de Villars, vicaire général, à Paris (Québec, 9 juillet 1785). La cour de Londres s'oppose à la nomination de M. Jean-François Hubert, comme coadjuteur de l'évêque de Québec. On veut nommer M. Montgolfier. Celui-ci refuse et envoie sa renonciation formelle à la coadjutorerie. Il a hâte de recevoir les pouvoirs sollicités à Rome. Le cardinal Doria est peu porté pour les intérêts de Québec. (Cartable: *Évêques de Québec*, VI-24.)

Mgr L.-P. D'Esgly à M. François-Xavier Dufaux, missionnaire au Détroit et dans tous les pays adjacents (Québec, 24 juillet 1785). Il lui accorde des pouvoirs extraordinaires. (*Registre D*, f. 58 r.)

Mgr L.-P. D'Esgly à M. (Henri) Gravé, vicaire général du diocèse (Saint-Pierre, I. O., 25 juillet 1785). Il demande ce qu'il doit faire de M. Huet de la Valinière qui s'est aliéné le gouverneur par sa conduite turbulente. Il voudrait bien qu'il quittât le pays. Il a appris que François Perrault devait remplacer son frère Charles. (Cartable: *Évêques de Québec*, II-8.)

Mgr L.-P. D'Esgly à M. Jean Doucette, domicilié à l'île Saint-Jean (Québec, 6 octobre 1785). Comme il ne se trouve plus de missionnaire dans l'île, depuis le décès de M. McDonald, Mgr D'Esgly autorise M. Doucette "à l'effet de baptiser par toute l'île Saint-Jean, les enfants ou adultes qu'on vous présentera, et à recevoir le consentement de mariage des personnes qui voudront contracter, pourvu qu'il ne se trouve entre elles aucun empêchement de parenté ou d'affinité." (*Registre D*, f. 53 r.)

Mgr L.-P. D'Esgly. Acte de prêtrise de M. Étienne Girouard (Québec, 23 octobre 1785). (*Registre D*, f. 53 v.)

Mgr L.-P. D'Esgly à M. (Joseph-Mathurin) Bourg, vicaire général, à Halifax (Québec, 23 octobre 1785). Il lui envoie divers objets pour le culte. Il le prie de s'adresser à l'évêque de Cork pour avoir des prêtres irlandais pour la desserte de l'Acadie. M. Étienne Girouard, ordonné ce jour, fera son domicile à Bonaventure, puisqu'il ne peut aller à Tracadie où il n'y a pas de chapelle. (Cartable: *Évêques de Québec*, II-10; *Copies de lettres*, v. V, f. 187.)

Mgr L.-P. D'Esgly à M. (John) Jones, missionnaire à Halifax (Québec, 23 octobre 1785). Il félicite les paroissiens de Halifax de leurs bonnes dispositions et engage M. Jones, dont il loue le zèle, à suivre la discipline du diocèse. (Cartable: *Vicaires généraux*, I-12; *Copies de lettres*, v. V, f. 185.)

Mgr L.-P. D'Esgly à Mgr Butler, évêque de Cork, Irlande (Québec, 23 octobre 1785). Il le remercie de lui avoir cédé l'abbé Jones en faveur des catholiques de Halifax. Il serait très heureux s'il pouvait lui en fournir d'autres pour les missions de la Nouvelle-Écosse et pour le séminaire de Québec. (Cartable: *Évêques de Québec*, II-11; *Copies de lettres*, v. V, f. 189.)

Mgr L.-P. D'Esgly à M. l'abbé Hussey, vicaire général, à Londres (Québec, 24 octobre 1785). L'arrivée de l'abbé McDonell l'a grandement réjoui. Il le remercie d'avoir demandé les bulles pour la consécration de son coadjuteur. M. Jones est rendu à Halifax. (Cartable: *Évêques de Québec*, II-13; *Copies de lettres*, v. V, f. 191.)

Mgr L.-P. D'Esgly à M. (Claude) La Vallée (Québec, 25 octobre 1785). Il lui demande d'être son procureur à Paris. (Cartable: *Évêques de Québec*, II-12; *Copies de lettres*, v. V, f. 195.)

Mgr L.-P. D'Esgly à M. (François) de Villars, vicaire général, à Paris (Québec, 25 octobre 1785). Il le prie de voir à ce que les 3000 livres du clergé de France lui soient payées. M. Hussey a demandé à Rome des bulles additionnelles pour la consécration de M. Hubert. (Cartable: *Évêques de Québec*, II-13; *Copies de lettres*, v. V, f. 195.)

Mgr L.-P. D'Esgly à M. (Henri) Gravé, vicaire général à Québec (Saint-Pierre, I.O., 10 novembre 1785). Il a permis aux habitants du Petit-Machiche de continuer la construction de leur église; ils partageront les ornements, les vases sacrés, etc., etc., avec ceux du Grand-Machiche. Il lui envoie une lettre de M. Hussey où celui-ci se plaint que M. de Villars refuse de faire passer par lui les lettres provisoires de M. Hubert. (Cartable: *Évêques de Québec*, II-14; *Copies de lettres*, v. V, f. 197.)

Mgr L.-P. D'Esgly. Pouvoirs extraordinaires accordés à M. Étienne Girouard, missionnaire à la Baie-des-Chaleurs (Québec, 11 novembre 1785). (*Registre D*, f. 54 r.)

Mgr L.-P. D'Esgly à l'abbé Hussey, à Londres (Québec, 13 novembre 1785). Il explique à M. Hussey ce qui a pu donner lieu au malentendu qui existe entre lui et M. de Villars. Celui-ci n'est probablement pas choqué, mais il ne connaît pas les raisons qui forcent Mgr d'Esgly à faire passer ses lettres par Londres et à ne plus les envoyer à Paris comme autrefois. Il acceptera avec plaisir des prêtres irlandais, à condition qu'ils soient bien recommandés et agréés par le ministère britannique. Il en a surtout besoin pour l'éducation de la jeunesse dans les collèges et les séminaires, et pour les missions sauvages. On devrait en tout cela consulter le général Carleton qui connaît bien l'esprit du clergé du Canada et les services qu'il a déjà rendus à la couronne britannique. Il s'inquiète peu de savoir si les prêtres qu'on enverra seront des Savoyards, des Français ou des Anglais; pourvu qu'ils puissent enseigner et soient de bonne conduite, cela suffit. Il espère que M. Hussey verra de près à ces deux points. (Cartable: *Évêques de Québec*, II-15; *Copies de lettres*, v. V, f. 199.)

Mgr L.-P. D'Esgly à M. (Henri) Gravé, vicaire général, à Québec (sans indication de lieu, 29 novembre 1785). D'après l'avis que lui a donné Mgr Briand, il le prie d'écrire à M. (Louis-Pascal) Sarault qu'il suspende la construction de l'église de Saint-Gervais. (*Copies de lettres*, v. V, f. 381.)

H. Hussey, vicaire général, à Londres, à Mgr L.-P. D'Esgly (Londres, 6 décembre 1785). Il a reçu sa lettre du 24 octobre. Le gouvernement a donné son consentement à l'élection de M. Hubert à la coadjutorerie de Québec. Le bref du Pape est daté du 14 juin 1785. M. Hussey ne pourra l'envoyer à Mgr D'Esgly avant le printemps; il croit que Mgr D'Esgly pourrait consacrer M. Hubert avant l'arrivée de ce bref. Il est heureux du choix du général Carleton, comme gouverneur du Canada. Affaire du Père Glapion. Il a averti Mgr l'évêque de Cork de ne pas envoyer de prêtres à Québec sans avoir obtenu la permission de la Cour ou du gouverneur de l'endroit où ils doivent débarquer. (Cartable: *Évêques de Québec*, II-16.)

1786

M. (Henri) Gravé, vicaire général, à M. (Adrien) Leclerc, curé à L'Ile-Verte (Québec, 7 janvier 1786). Mgr D'Esgly le remercie du petit baril de sardines qu'il

lui a envoyé. Il n'est pas possible d'attacher pour toujours les habitants de Cacouna à la paroisse de L'Ile-Verte. (*Copie de lettres*, v. V, f. 161.)

Le lieutenant-gouverneur Henry Hope à Mgr D'Esgly, au sujet de la maladie de la Baie-Saint-Paul (Québec, 2 mars 1786). Publié dans *Mandements, etc., etc., des évêques de Québec*, v. II, p. 321.

Mgr L.-P. D'Esgly. Lettre circulaire au sujet de la maladie de la Baie-Saint-Paul (Saint-Pierre, I.O., 2 mars 1786). Cartable: *Gouvernement*, I-47.) Publié dans *Mandements, etc., etc., des évêques de Québec*, v. II, p. 320.

M. Jean-François Hubert, vicaire général, à M. (Adrien) Leclerc, curé de L'Ile-Verte (Québec, 15 mars 1786). Il lui donne les règles à suivre pour la construction de son église et de son presbytère. Il l'engage à faire une mission chez les sauvages amalécites. (*Copies de lettres*, v. V, f. 162.)

Mgr L.-P. D'Esgly. Mandement de Mgr L.-P. D'Esgly aux habitants de la paroisse de Saint-Antoine-de-la-Baie-du-Febvre (Saint-Pierre, I.O., 7 mai 1786). Il les exhorte à garder la paix et à réparer l'église et le presbytère. (Cartable: *Évêques de Québec*, II-31.)

M. Jean-François Hubert, vicaire général, à M. Adrien Leclerc, curé de L'Ile-Verte (Québec, 10 juillet 1786). Il l'engage à montrer beaucoup de condescendance envers les Sauvages qui sont venus s'adresser au gouverneur. (*Copies de lettres*, v. V, f. 163.)

Mgr L.-P. D'Esgly. Lettre attestant que l'abbé (D. William) Phelan, chanoine du chapitre d'Ossory, Irlande, a rempli la charge de curé dans ce diocèse pendant plusieurs années et qu'il n'est lié par aucune censure ecclésiastique. (Kilkenny, Irlande, 5 août 1786). Signée: J. Thomas Troy, évêque d'Ossory. (*Registre D*, f. 69, r.)

Mgr L.-P. D'Esgly à M. Hussey, à Londres (Québec, 19 septembre 1786). Il est bien embarrassé. M. Adhémar ne lui a remis le bref apostolique autorisant la consécration de M. Hubert qu'au commencement de juin. Le lieutenant-gouverneur Hope n'a pas voulu lui permettre de procéder à cette cérémonie, et lui a dit d'attendre pour cela le général Carleton qui n'arrive pas. Il le prie de lui envoyer la lettre officielle du secrétaire d'État par laquelle sa Majesté consent à la consécration de M. Hubert. Ni le séminaire de Québec, ni celui de Montréal ne peuvent se charger de payer les dépenses des prêtres européens qui passent en Canada comme missionnaires. Il lui faudrait pour les provinces maritimes des prêtres irlandais instruits et indépendants de fortune. M. Jones doit lui envoyer un rapport détaillé de l'état de sa mission. M. Burke et McDonell sont arrivés; le premier enseigne la philosophie au séminaire de Québec; le second s'en va à Cataracoui. Il lui donne la nomenclature de certains pouvoirs à solliciter en cour de Rome pour lui et pour M. Hubert. (Cartable: *Évêques de Québec*, II-17, *Copies de lettres*, v. V, f. 219.)

Mgr L.-P. D'Esgly à M. (Claude) La Vallée, à Paris (Québec, 21 septembre 1786). Il le remercie d'avoir accepté la gérance de ses affaires en France. Il lui envoie un certificat de vie et une procuration. (Cartable: *Évêques de Québec*, II-18; *Copies de lettres*, v. V, f. 211.)

Mgr L.-P. D'Esgly. État des recettes et dépenses faites par M. La Vallée au compte de Mgr D'Esgly, évêque de Québec, pour l'année échue au 1er juillet 1786. (Cartable: *Vicaires généraux*, VI-52.)

Mgr D'Esgly à M. (Louis) Payet (Québec, 22 septembre 1786). Il le nomme curé missionnaire de la paroisse de Saint-Antoine-de-Chambly, et assigne une pension à M. (Michel) Gervaise, ancien curé de cette paroisse. (*Registre D*, f. 59 v.)

Mgr L.-P. D'Esgly à M. (Pierre Maugue Garaut) Saint-Onge, vicaire général, aux Trois-Rivières (Québec, 29 septembre 1786). Il nomme son vicaire, M. Serrand, curé de la Pointe-du-Lac. Vu la grande disette de prêtres, il ne peut lui donner un autre vicaire (Cartable: *Évêques de Québec*, II-19; *Copies de lettres*, v. V, f. 215.)

Mgr L.-P. D'Esgly à M. (Jacques-Philippe) Serrand, aux Trois-Rivières (Québec, 29 septembre 1786). Il le nomme curé de la Pointe-du-Lac (Cartable: *Évêques de Québec*, II-19; *Copies de lettres*, v. V, f. 217.)

Mgr L.-P. D'Esgly à M. (Pierre Maugue Garaut) Saint-Onge, vicaire général, aux Trois-Rivières (Québec, octobre 1786). Il lui donne les raisons pour lesquelles il l'a déchargé de la desserte de la Pointe-du-Lac et y a nommé M. Serrand comme curé. Puisque M. Saint-Onge ne peut desservir le Cap-de-la-Madeleine, M. Pierre Huot en sera chargé. Il approuve sa décision de se retirer chez les Ursulines, et le remercie des services passés. (Cartable: *Évêques de Québec*, II-20; *Copies de lettres*, v. V, f. 237.)

Mgr L.-P. D'Esgly. Sentence d'interdiction prononcée contre le Père Dominique Pétrimoulx, Récollet (Québec, 3 octobre 1786). (*Copies de lettres*, v. V, f. 263.)

Mgr L.-P. D'Esgly. Acte de prêtrise de MM. Amable Prévost, François Brunet et Joseph Borneuf (ordonnés par Mgr Briand, dans la chapelle intérieure du séminaire de Québec, le 8 octobre 1786). (*Registre D*, f. 60 r.)

Mgr L.-P. D'Esgly aux habitants de la paroisse d'Yamachiche (Québec, 9 octobre 1786). Nomination de M. (Jean-Baptiste) Griault à la cure d'Yamachiche. (*Copies de lettres*, v. V, f. 263.)

Mgr L.-P. D'Esgly. Ordonnance à M. (Jean-Baptiste) Griault, curé d'Yamachiche (... 1786). Il pourra faire sa résidence soit au grand, soit au petit Yamachiche, et desservir alternativement l'une ou l'autre paroisse. Comment se fera la séparation de l'argent, des ornements et autres meubles appartenant aux deux églises. (*Copies de lettres*, v. V, f. 259.)

Mgr L.-P. D'Esgly. Ordonnance aux habitants du grand et du petit Yamachiche (Québec, 12 octobre 1786). Il a changé d'opinion à propos de la séparation des objets du culte entre les paroisses du grand et petit Yamachiche (un espace en blanc dans la copie ne permet pas de voir ce qu'il ordonne de nouveau). (*Copies de lettres*, v. V, f. 264.)

Mgr L.-P. D'Esgly à M. (Jean-Baptiste) Griault, curé à Yamachiche (23 octobre 1786). Il lui répète qu'il peut faire sa résidence dans celle des deux paroisses où il sera le plus commodément. Lui seul aura le pouvoir d'administrer les sacrements aux habitants des deux paroisses. Il espère qu'il pourra bientôt donner un curé à chacune de ces paroisses. (*Copies de lettres*, v. V, f. 264.)

Mgr L.-P. D'Esgly à M. (Jean-Baptiste) Griault, curé d'Yamachiche (... 1786). Il le supplie de faire tout en son pouvoir pour rétablir la paix entre les habitants du grand Yamachiche et ceux du petit. (Cartable: *Évêques de Québec*, II-29; *Copies de lettres*, v. V, f. 253.)

Mgr L.-P. D'Esgly à M. Girardin, d'Yamachiche (... 1786?). Il gémit sur les troubles qui existent à Yamachiche. Son prédécesseur, Mgr Briand, après bien des délibérations, avait décidé que l'église serait construite au petit Machiche. Il s'en tient à cette décision et l'église paroissiale d'Yamachiche sera bâtie au petit Machiche, malgré toutes les oppositions. (*Copies de lettres*, v. V, f. 261.)

Mgr L.-P. D'Esgly à M. (Laurent-Joseph) Bertrand, curé de la Rivière-du-Loup (... 1786?). Il a chargé M. Griault de desservir les deux Yamachiches

Mgr LOUIS-PHILIPPE MARIAUCHEAU D'ESGLY

D'APRÈS UNE PEINTURE CONSERVÉE À L'ARCHEVÊCHÉ DE QUÉBEC

parce qu'il a confiance en lui. En interdisant le Père Dominique, son intention n'est pas de le priver de dire la messe. (*Copies de lettres*, v. V, f. 265.)

Mgr L.-P. D'Esgly à M. (Étienne) Montgolfier, vicaire général à Montréal (... 1786). Il lui indique la conduite qu'il tiendra pour obliger M. (Jean-Marie) Fortin à solder les dettes contractées envers la fabrique. Mgr D'Esgly est bien décidé à remplacer M. Fortin; M. Esprit-Zéphirin Chenet ira probablement à sa place, au Sault-au-Récollet. (*Copies de lettres*, v. V, f. 261.)

Mgr L.-P. D'Esgly à M. (François) de Villars, à Paris (Québec, 21 septembre 1786). Il n'a en somme que 1600 livres de rente puisque les 3000 livres du Clergé de France doivent retourner à Mgr Briand. Il demande à M. de Villars de travailler à lui procurer un revenu plus considérable. Il se repose entièrement du soin de ses petites affaires sur M. (Claude) La Vallée. La patience de M. de Villars a désarmé M. Hussey qui avait pris les choses un peu trop vivement. Mgr Hubert n'est pas encore consacré. (Cartable: *Évêques de Québec*, II-18; *Copies de lettres*, v. V, f. 213.)

Mgr L.-P. D'Esgly à M. (Jean-Baptiste) Corbin, curé à Saint-Joachim (Québec, 25 septembre 1786). Il lui donne " plein pouvoir de visiter l'église de Sainte-Anne (de Beaupré), de la faire réparer ou rebâtir... " d'exécuter tout ce qu'il jugera convenable pour le bien de cette paroisse et de celle de Saint-Ferréol (*Copies de lettres*, v. V, f. 389.)

Mgr L.-P. D'Esgly au gouverneur (Carleton) (Séminaire de Québec, 30 octobre 1786). Il lui demande de permettre la consécration de Mgr Hubert. Il y a cinq mois qu'il a reçu des bulles de Rome autorisant la chose. Éloge de Mgr Hubert. (*Évêques de Québec*, II-21; *Copies de lettres*, v. V, f. 229.)

Mgr L.-P. D'Esgly à M. (François) Borel, à Québec (Québec, 3 novembre 1786). Il le charge de la desserte de Sainte-Foy. (*Registre D*, f. 60 r.)

Mgr L.-P. D'Esgly à Mgr J.-O. Briand (Québec, 3 novembre 1786). Il lui accorde les facultés nécessaires pour la consécration épiscopale de Mgr Jean-François Hubert, évêque d'Almyre. (*Registre D*, f. 60 v.)

Mgr L.-P. D'Esgly à Mgr (J.-F.) Hubert, évêque d'Almyre (Québec, 20 novembre 1786). Il lui donne les pouvoirs requis pour sa charge d'évêque coadjuteur. (*Registre D*, f. 61 r.)

Mgr L.-P. D'Esgly. Lettre pastorale aux habitants des trois villes de Québec, Montréal et Trois-Rivières (Québec, 22 novembre 1786). Il leur annonce la consécration de Mgr Jean-François Hubert, et déclare qu'il l'a revêtu de pouvoirs très amples pour l'administration du diocèse de Québec. (*Registre D*, f. 62 r.)

Mgr L.-P. D'Esgly. Règlement du Conseil Souverain de Québec: 1° pour les curés et seigneurs hauts justiciers du Canada (1709); 2° pour la distribution du pain bénit (1716); 3° pour les bancs (lettre de M. de Morville, 9 juin 1723); 4° concernant les droits honorifiques des capitaines de milice (ordonnance de M. Bégon, 7 janvier 1715); 5° concernant les élections des marguilliers. (*Registre D*, f. 62 v. et 68 r.)

Mgr L.-P. D'Esgly. Mandement aux habitants de L'Ile-Verte (Saint-Pierre, I.O., sans indication de date). Il a appris avec plaisir qu'ils avaient commencé la construction d'une église. Tous les habitants de l'île devront contribuer à cette construction, selon l'étendue de leurs terres. Quant aux habitants de Cacouna, puisqu'ils sont réunis à la paroisse de L'Ile-Verte ils " coopéreront aux frais et dépenses de la susdite église" et jouiront des mêmes privilèges et droits que les paroissiens de L'Ile-Verte. (*Copies de lettres*, v. V, f. 335.)

1787

Mgr Jean-François Hubert à M. (Adrien) Leclerc, curé de L'Ile-Verte (Québec, 26 janvier 1787). Il ne veut pas l'empêcher de bâtir son église. Cependant, il croit qu'il vaut mieux attendre, pour en commencer la construction, après la visite pastorale que Mgr Hubert se propose de faire dans le cours de l'été. (*Copies de lettres*, v. V, f. 163.)

Mgr L.-P. D'Esgly à M. (Adrien) Leclerc, curé de L'Ile-Verte (Québec, 27 janvier 1787). Il lui donne le pouvoir d'absoudre " les personnes de l'un et l'autre sexe qui avaient poussé leur scandale et leur irréligion jusqu'à faire des chansons qui tendaient à tourner en ridicule les vérités de notre sainte religion que vous annoncez dans vos prônes, et à diminuer l'estime et la bonne opinion de plusieurs personnes irréprochables dans leur conduite extérieure." Il lira cette lettre au prône. Mgr D'Esgly l'assure de l'affection très particulière qu'il a pour lui. (*Copies de lettres*, v. V, f. 164).

M. Claude La Vallée à Mgr L.-P. D'Esgly, Québec (Paris, 5 février 1787). État de compte. Il a appris que les messieurs du Clergé de France continueront à lui payer les 3000 livres de pension accordées à ses prédécesseurs. (Cartable: *Évêques de Québec*, II-22; *Vicaires généraux*, VI-53, 55.)

Mgr L.-P. D'Esgly à M. Hussey, à Londres (Québec, 15 février 1787). Il le prie de nouveau de solliciter en cour de Rome pour lui et pour Mgr Hubert les pouvoirs dont il lui a donné la liste dans sa lettre du 19 septembre 1786. (Cartable: *Évêques de Québec*, II-23; *Copies de lettres*, v. V, f. 231.)

M. J.-O. Plessis, secrétaire, à M. (Jean-Jacques) Berthiaume, curé à Saint-Joseph-de-Lévis (Québec, 6 mars 1787). Mgr Jean-François Hubert, malade à l'Hôpital général, lui permet de puiser dans le fonds de la fabrique pour solder les dépenses nécessaires à la réparation de son église, à la condition cependant qu'il fasse connaître à Mgr Hubert, la quantité d'argent qu'il y a dans le coffre de la Fabrique, à combien se montera le coût de ces réparations, et si toute la paroisse consent à ces réparations. (*Copies de lettres*, v. V, f. 385.)

Mgr L.-P. D'Esgly. Acte de prêtrise de MM. Michel Leclerc, Jean-Baptiste Marcheteau et Jean-Baptiste Gatien (ordonnés par Mgr Jean-François Hubert, le 25 mars 1787).

Mgr L.-P. D'Esgly. Indult en 29 articles renouvelant ses pouvoirs extraordinaires pour 10 ans (imprimé) (Rome, 1er avril 1787). Ces pouvoirs sont aussi accordés à son coadjuteur. (Cartable: *Rome-Indults*, I-80; *Registre D*, f. 69 r.)

Mgr L.-P. D'Esgly au lieutenant-gouverneur Hope (Québec, 21 avril 1787). Il l'assure que les registres des paroisses seront envoyés au greffe. Mgr d'Almyre commencera le 1er mai la visite pastorale, et " un des points importants de ces visites est d'examiner sérieusement les registres des baptêmes, mariages et sépultures de chaque paroisse, et d'exiger le reçu et la double minute qu'on a dû remettre au greffier du district ou à tout autre nommé par le gouvernement, pour recevoir ces sortes de dépôts." Le gouverneur peut sévir contre les curés négligents. Lors de la promulgation de l'ordonnance, il demanda à M. Hamilton " de nommer aux Trois-Rivières un quasi-officier qui, ainsi qu'il s'observait sous le gouvernement français, pût recevoir les registres depuis Maskinongé jusqu'à Sainte-Anne et Batiscan inclusivement, et depuis Saint-Pierre les Becquets jusqu'à Yamaska aussi inclusivement." C'est d'ailleurs ce que demandait le général Haldimand, en conformité à l'ordonnance de 1736 où on obligeait les curés " à porter leurs regis-

tres à la plus prochaine juridiction royale qui, en France, ne peut se trouver plus éloignée de huit à dix lieues." (Cartable: *Évêques de Québec*, II-24; *Copies de lettres*, v. V, f. 235.)

Mgr L.-P. D'Esgly. Acte de prêtrise de M. Louis-Amable Hubert (ordonné par Mgr Hubert, le 29 avril 1787). (*Registre D*, f. 91 v.)

Déclaration du 23 février 1786 de l'arrêt du Conseil du même jour et des lettres patentes sur icelui. Constitution d'une rente de 1572 livres, dix sols, sur l'Hôtel de ville de Paris, et pension de 3000 livres en faveur de Louis-Philippe Mariaucheau d'Esgly, évêque du diocèse de Québec. Ce accepté par sieur Claude La Vallée, bourgeois de Paris, y demeurant, rue Montmartre, Paris, 4 mai 1787. (Cartable: *Évêques de Québec*, VI-57.)

M. (Henri) Gravé, vicaire général, à M. (Adrien) Leclerc, curé à L'Ile-Verte (Québec, 9 mai 1787). Trois personnes du Bic sont venues le trouver pour être relevées de l'excommunication encourue pour communication avec un excommunié. Ce dernier a maintenant quitté le pays. M. Gravé lui donne des pouvoirs extraordinaires pour faire cesser ces scandales, et a permis à ces trois personnes de se confesser et de faire leurs pâques à Québec. (*Copies de lettres*, v. V, f. 166.)

Mgr L.-P. D'Esgly. Mandement aux habitants de l'Enfant-Jésus de la Pointe-aux-Trembles (Montréal, 28 mai 1787). Ordonnances concernant le coffre-fort de la fabrique, les livres de compte, les prêts d'argent faits à la fabrique, les croix de chemin. (*Copies de lettres*, v. V, f. 239.)

Mgr L.-P. D'Esgly. Mandement aux habitants de la Pointe-Claire (Montréal, 29 mai 1787). Ordonnances concernant les terrains de la fabrique, le toit de l'église, les murs du cimetière, les croix de chemin, les sépultures dans l'église, le reliquaire de Sainte-Anne, les statues placées dans les tabernacles des chapelles. (*Copies de lettres*, v. V, f. 241.)

Mgr L.-P. D'Esgly. Mandement aux habitants de Sainte-Geneviève-de-Montréal (Montréal, 30 mai 1787). Ordonnances concernant le coffre-fort de la fabrique, les livres de compte, les prêts d'argent faits à la fabrique, les terrains de l'église, les murs du cimetière, la confrérie du Saint-Esprit, les croix de chemin. (*Copies de lettres*, v. V, f. 243.)

Mgr L.-P. D'Esgly à M... (Saint-Pierre, I.O., 1er juillet 1787). Il le charge d'aller examiner certains papiers remis à M. de Léry, et concernant l'église de la Pointe-de-Lévis (signé: Hamel, ptre). (Cartable: *Évêques de Québec*, II-25.)

Mgr L.-P. D'Esgly. État des recettes et dépenses faites par M. (Claude) La Vallée pour le compte de Mgr D'Esgly, évêque de Québec, pour l'année échue au 1er juillet 1787. (Cartable: *Vicaires généraux*, VI-65.)

Mgr L.-P. D'Esgly à M. (Antoine) Robert, curé de Berthier (1787). Il l'autorise à aller demeurer au séminaire de Québec, étant persuadé qu'il y sera "très utile pour y former des sujets capables d'instruire et d'édifier ses diocésains." Les paroissiens de Berthier auront un curé résident, à la Saint-Michel. (Cartable: *Évêques de Québec*, II-29; *Copies de lettres*, v. V, f. 257.)

Mgr L.-P. D'Esgly au curé d'Yamachiche (Saint-Pierre, I.O., 1787). Il lui ordonne de faire chanter un service à Joseph Laglandri. (Cartable: *Évêques de Québec*, II-29; *Copies de lettres*, v. V, f. 249.)

Mgr L.-P. D'Esgly à M. (Benjamin-Nicolas) Mailloux, curé des Trois-Rivières (Saint-Pierre, I.O., 1787). Il a donné permission à M. Leproust de faire élargir son banc, et M. Mailloux doit se soumettre aux ordres de son évêque. (Cartable: *Évêques de Québec*, II-29; *Copies de lettres*, v. V, f. 257.)

M. Henri Gravé, vicaire général, à M. (Adrien) Leclerc, curé à L'Ile-Verte (Québec, 1er août 1787). Il le prie de préparer à la première communion Jean Ross qui veut vivre et mourir en catholique. Il ne croit pas qu'il soit nécessaire de lui faire faire abjuration car il ne paraît pas avoir " exercé le protestantisme." (*Copies de lettres*, v. V, f. 167.)

Mgr L.-P. D'Esgly. Acte de prêtrise de MM. Joseph-Claude Poulin Cressé de Courval et Louis Lelièvre (ordonnés dans la chapelle intérieure du séminaire de Québec, par Mgr J.-O. Briand, le 12 août 1787). (*Registre D*, f. 89 v.)

Mgr L.-P. D'Esgly. Adresse du clergé de Québec présentée le 21 août 1787 à Son Altesse Royale Guillaume-Henri, troisième fils de Sa Majesté britannique. (*Registre D*, f. 89 v.) Publiée dans *Mandements, etc., etc., des évêques de Québec*, v. II, p. 334.

Réponse de Son Altesse Royale au clergé de Québec. (*Registre D*, f. 91 r.) Publiée dans *Mandements, etc., etc., des évêques de Québec*, v. II, p. 335.

Mgr L.-P. D'Esgly à madame Vincelotte (1787). Il lui dit qu'elle n'a plus le droit de retraire le banc de feu son père, puisqu'elle a quitté sa paroisse. (Cartable: *Évêques de Québec*, II-29; *Copies de lettres*, v. V, f. 255.)

Mgr L.-P. D'Esgly à M. (Benjamin-Nicolas) Mailloux, curé aux Trois-Rivières (Saint-Pierre, I.O., 3 septembre 1787). Il lui ordonne d'obéir, sinon il l'enverra à Saint-Nicolas. (Cartable: *Évêques de Québec*, II-29; *Copies de lettres*, v. V, f. 255.)

Mgr L.-P. D'Esgly. Ordonnance adressée à M. (Adrien) Leclerc, curé de L'Ile-Verte (Saint-Pierre, I.O., 22 septembre 1787). M. Leclerc demeurera à L'Ile-Verte et n'ira aux Trois-Pistoles, pour les offices religieux, que quand il le jugera à propos. Les baptêmes des enfants nés aux Trois-Pistoles et à Cacouna se feront à L'Ile-Verte. De même pour les pâques. Mgr D'Esgly désapprouve l'élection des marguilliers des Trois-Pistoles. Les vendeurs d'eau-de-vie aux sauvages seront " privés des Pâques, refusés pour parrains et privés de la sépulture ecclésiastique." (*Copies de lettres*, v. V, f. 167.)

Mgr L.-P. D'Esgly. Acte de prêtrise de MM. Antoine Desforges et Jean-Baptiste Boucher (ordonnés par Mgr Hubert, le 7 octobre 1787). (*Registre D*, f. 91 r.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Adrien) Leclerc, missionnaire à L'Ile-Verte (Québec, 8 octobre 1787). Il ne doit pas admettre à la communion catholique, avant qu'il ait donné des preuves de sa sincérité, le nommé Jean Ross. Mariages célébrés devant le ministre protestant. (*Copies de lettres*, v. V, f. 331.)

Mgr L.-P. D'Esgly. Acte de prêtrise de M. Joseph Gagnon (ordonné par Mgr Hubert, le 14 octobre 1787). (*Registre D*, f. 92 v.)

Mgr L.-P. D'Esgly à M. (Mathurin) Bourg, missionnaire à la Baie-des-Chaleurs (Québec, 15 octobre 1787). Il le prie de ne donner aucun emploi à M. Ledru. Quoique M. Ledru soit religieux, régulièrement ordonné, il a outrepassé ses pouvoirs, et extorqué des sommes d'argent considérables dans les divers endroits où il a passé. M. Jones a sous sa juridiction, les prêtres qui viennent d'Irlande. M. Leroux et M. Girouard relèveront directement de l'évêque de Québec. (*Copies de lettres*, v. V, f. 299.)

Mgr L.-P. D'Esgly à Mgr l'archevêque de Toulouse (Québec, 15 octobre 1787). Il le remercie d'avoir engagé le Clergé de France à lui payer la pension de 3000 livres. (Cartable: *Évêques de Québec*, II-26); *Copies de lettres*, v. V, f. 313.)

Mgr L.-P. D'Esgly à M. (François) de Villars, à Paris (Québec, 15 octobre 1787). Il a reçu ses lettres en date du 20 décembre 1786 et du 15 janvier 1787. Il le remercie d'avoir travaillé à lui faire continuer la pension des 3000 livres accor-

dées par le Clergé de France. MM. de la Valinière et de Saint-Pierre ont été envoyés comme missionnaires aux pays des Illinois par le vicaire apostolique de la Nouvelle-Angleterre. M. de Lotbinière fait honneur à sa province et "paraît marcher sur les traces de son illustre père." (Cartable: *Évêques de Québec*, II-27; *Copies de lettres*, v. V, f. 216.)

Mgr L.-P. D'Esgly à M. (Claude) La Vallée, à Paris (15 octobre 1787). Il a tiré sur lui une lettre de change de 1298 livres et cinq deniers, datée du 14 septembre 1786 à l'ordre de M. Berthelot. Il a appris avec plaisir que le Clergé de France lui continuerait la survivance des 3000 livres accordées à ses prédécesseurs. (Cartable: *Évêques de Québec*, II-22-27; *Copies de lettres*, v. V, f. 233.)

Mgr L.-P. D'Esgly. Lettre pastorale aux catholiques de la Nouvelle-Écosse (Québec, 19 octobre 1787). (*Registre D*, f. 92 r.) Publiée dans *Mandements, etc., etc., des évêques de Québec*, v. II, p. 335.

Mgr L.-P. D'Esgly à M. (Thomas-François) Leroux, prêtre missionnaire à Memramcook (sans indication de date ni d'adresse, 1787). Il lui envoie une copie de la lettre pastorale adressée aux missionnaires de la Nouvelle-Écosse. (Cartable: *Nouveau-Brunswick*, III-6.)

Mgr L.-P. D'Esgly à M. Hussey, à Londres (Québec, 20 octobre 1787). Il croit que le gouvernement veut travailler au développement du protestantisme dans le pays en envoyant un évêque protestant à Halifax. Mgr Hubert a commencé la visite du diocèse; il a déjà confirmé 10,000 personnes. Il a nommé M. Jones, supérieur des missions de la Nouvelle-Écosse. La cour de Londres trouve mauvais que M. Hussey s'occupe des affaires de Québec. (Cartable: *Évêques de Québec*, II-28; *Copies de lettres*, v. V, f. 251.)

Mgr L.-P. D'Esgly à M. (John) Jones, missionnaire à Halifax (Québec, 20 octobre 1787). Il le nomme supérieur des missions de la Nouvelle-Écosse et lui accorde des pouvoirs extraordinaires. (*Registre D*, f. 95 v.)

Mgr L.-P. D'Esgly à M. l'abbé (William) Phelan (Québec, octobre 1787). Il envoie des catéchismes et autres livres à M. W. Phelan, et lui annonce que M. Jones a été nommé supérieur des missions de la Nouvelle-Écosse. M. Power et les autres prêtres qui viendront dans la suite seront sous sa juridiction. S'il va à Miramichi, il ne s'occupera que des Irlandais et des Écossais, M. Girouard étant chargé, depuis deux ans, de la desserte des sauvages et des Acadiens de cette place. (Cartable: *Vicaires généraux*, I-41.)

Mgr L.-P. D'Esgly. Acte de prêtrise de M. Charles Genest (ordonné par Mgr Hubert, dans l'église paroissiale de Montréal, le 25 novembre 1787). (*Registre D*, f. 97 v.)

Mgr L.-P. D'Esgly. Acte de prêtrise de M. Joseph Ducondu (ordonné dans la chapelle intérieure du séminaire de Québec, par Mgr Briand, le 9 décembre 1787). (*Registre D*, f. 97 r.)

1788

Mgr L.-P. D'Esgly à M. (Charles-Joseph) Brassard Deschenaux, curé de l'Ancienne-Lorette (23 janvier 1788). Il lui ordonne de forcer les marguilliers à rendre leurs comptes. (Cartable: *Évêques de Québec*, II-29; *Copies de lettres*, v. V, f. 323.)

Mgr L.-P. D'Esgly. Acte de prêtrise de M. René Coyteux (ordonné dans la chapelle intérieure du séminaire de Québec, par Mgr Briand, le 16 février 1788). (*Registre D*, f. 98.)

Mgr L.-P. D'Esgly. Copie de son testament passé devant "Antoine Crespin'

notaire public du gouvernement de Québec, y résident en la coste de Beaupré, paroisse du Château-Richer" (27 mars 1788). (Cartable: *Évêques de Québec*, VI-73.)

Mgr L.-P. D'Esgly à MM. (Thomas-Laurent) Bédard et (Henri) Gravé, prêtres du séminaire de Québec (24 avril 1788). Il les menace de peines graves s'ils refusent de lui obéir. (Cartable: *Séminaire de Québec*, I-9; *Copies de lettres*, v. V, f. 327.)

Mgr L.-P. D'Esgly à Mgr J.-O. Briand, ancien évêque de Québec (5 mai 1788?). Il est satisfait des services que rend au diocèse M. Hussey. Il lui envoie la copie d'une lettre qu'il a reçue de ce monsieur, en date du 8 février 1788. Un prêtre irlandais lui demande la permission de laisser circuler parmi les catholiques de langue anglaise du Canada, une édition anglaise de l'Imitation de Jésus-Christ. (Cartable: *Évêques de Québec*, VI-29; *Copies de lettres*, v. V, f. 331.)

Mgr L.-P. D'Esgly à Mgr Jean-François Hubert (Saint-Pierre, I.O., 12 mai 1788). Il consent à ce que M. Poujet l'accompagne durant la visite. M. Joseph Gagnon, vicaire à Saint-Charles, remplacera M. Poujet pendant son absence. M. Montgolfier a dû lui communiquer une lettre de M. Hussey. Il ne peut dire la messe depuis Pâques; les jambes lui manquent. (Cartable: *Évêques de Québec*, II-30; *Copies de lettres*, v. V, f. 325.)

M. (Henri) Gravé, vicaire général, à Mgr (Jean-François) Hubert, à la rivière Chambly (Québec, 2 juin 1788). Le docteur trouve Mgr D'Esgly au plus mal, d'après ce qu'écrit M. (Antoine) Hamel, son vicaire. Ce dernier demande qu'on envoie immédiatement le Père de Glapion et M. Badelard. On avertira sa famille de son état. (Cartable: *Vicaires généraux*, I-93.)

M. (Henri) Gravé à Mgr (Jean-François) Hubert, évêque d'Almyre (Québec, 4 juin 1788). Mgr L.-P. D'Esgly décédé à 5 heures, 8 minutes du soir, après avoir reçu les derniers sacrements "avec pleine connaissance, une piété très édifiante et une parfaite soumission aux ordres de Dieu." (Cartable: *Vicaires généraux*, I-95.)

Mgr L.-P. D'Esgly (Saint-Pierre, I.O., 6 juin 1788). Copie de son acte de sépulture (faite par M. L. Gingras, prêtre, curé de Saint-Pierre de l'Ile d'Orléans, et certifiée conforme à l'original 26 février 1827). (Cartable: *Évêques de Québec*, VI-69.)

Mgr L.-P. D'Esgly. Circulaire annonçant sa mort (Montréal, 13 juin 1788) signée: Montgolfier. (Cartable: *Vicaires généraux*, II-97.) Publiée dans *Mandements, etc., etc., des évêques de Québec*, v. II, p. 339.

Mgr L.-P. D'Esgly. État de ses recettes et dépenses. (Cartable: *Vicaires généraux*, VI-66.)

1789

M. (Henri) Gravé à Mgr (Jean-Francois) Hubert, évêque de Québec (Québec, 4 juin 1789). Il a préparé avec M. Deschenaux, notaire, les papiers requis pour la décharge de la succession de Mgr D'Esgly. Il a envoyé le tout à M. Boisseau. Il reste dû à M. Claude La Vallée une somme de 268 livres et 9 deniers. (Cartable: *Vicaires généraux*, I-115.)

1791

Mgr L.-P. D'Esgly. État des recettes et dépenses faites par M. La Vallée, pour le compte de Mgr D'Esgly, évêque de Québec (12 mars 1791). (Cartable: *Vicaires généraux*, VI-85.)

INVENTAIRE DE LA CORRESPONDANCE DE Mgr JEAN-FRANÇOIS HUBERT, ÉVÊQUE DE QUÉBEC ET DE Mgr CHARLES-FRANÇOIS BAILLY DE MESSEIN, SON COADJUTEUR

1768

M. Bailly de Messein à Mgr J.-O. Briand, évêque de Québec (Ekouipahang, Nouvelle-Écosse, 20 juin 1768). Il lui donne un compte rendu de l'état des missions de Ekouipahang, de Passosmkek et de Richibouctou. Situation précaire des sauvages et des Acadiens dans ces différents postes. Entêtement des Acadiens. (Cartable: *Évêques de Québec*, II-62.)

1769

M. Bailly de Messein à Mgr J.-O. Briand (Halifax, 23 mai 1769). Il est maintenant à Halifax; le gouverneur "My lord William Campbell" est plein de bonté pour lui. Il a passé l'hiver en course, et s'est bien trouvé de la raquette; la pluie durant les mois de janvier et de février l'a fait beaucoup souffrir; il a contracté une maladie grave dont il s'est parfaitement remis. La mission qu'il a à parcourir est excessivement étendue, ayant plus de 500 lieues de tour. (Cartable: *Évêques de Québec*, II-64.)

M. Bailly de Messein à Mgr J.-O. Briand (Halifax, 22 juillet 1769). Il est à Halifax depuis trois mois, toujours bien traité par le gouverneur. La mission de l'Acadie est tellement étendue qu'il est difficile pour un seul missionnaire de la desservir comme elle devrait l'être. Il propose à Mgr Briand de la diviser en trois districts, et d'envoyer un missionnaire dans chacun de ses districts. Se plaint de son peu de zèle. (Cartable: *Évêques de Québec*, II-63.)

1771

M. Bailly de Messein à Mgr J.-O. Briand (Halifax, 24 avril 1771). Il lui est impossible de se rendre à la Baie-des-Chaleurs; les Acadiens de cet endroit voudraient avoir un missionnaire,mais le gouverneur s'y oppose, parce qu'il craint de déplaire aux presbytériens. Lui-même ne peut rester que difficilement à Halifax; les catholiques y sont mal vus et les Acadiens peu en faveur. Il a endossé l'habit laïque. Il a demandé du secours à M. de Villars. Il prie Mgr Briand de lui permettre d'aller à Philadelphie dans le cours de l'été. Les Acadiens se marient entre parents sans demander de dispense. Si un missionnaire pouvait s'établir à la Baie-des-Chaleurs, il lui serait d'un grand secours; pour lui, sa position devient de plus en plus difficile dans la Nouvelle-Écosse. Les presbytériens lui font la guerre. Il espère que Dieu aura pitié des pauvres Acadiens. (Cartable: *Évêques de Québec*, II-65.)

M. Bailly de Messein à Louis Robichaud (Halifax, 17 juillet 1771). Il interdira la prière commune à ceux qui se sont mariés sans dispense. Pour ceux qui ont obéi, Mgr Briand lui permet de les marier lorsqu'il aura reçu la dispense que M. Bailly lui enverra sur demande. Il recommande à ses prières l'âme de son père, décédé le 10 mars 1771. (Copie faite par M. Placide Gaudet). (Cartable: *Évêques de Québec*, II-66.)

1779

Les directeurs du séminaire de Québec à l'abbé (Jean-François) Hubert (Québec, 2 août 1779). Ils regrettent qu'il ait jugé à propos de quitter cette institution. (Cartable: *Séminaire de Québec*, I-8.)

1781

Le gouvernement Haldimand aux officiers commandant dans les postes d'en Haut (Québec, 3 septembre 1781). Il leur donne l'ordre d'assister l'abbé (Jean-François) Hubert dans ses missions. (Cartable: *Gouvernement* I-31, 32.)

1784

L'abbé Jean-François Hubert à Mgr J.-O. Briand (Détroit, 26 septembre 1784). Il a appris avec plaisir le rétablissement de sa santé. M. Payet n'est pas encore de retour de sa mission. Il entrera bientôt dans son nouveau presbytère; l'on se propose de bâtir une nouvelle église. La profanation du dimanche est la plus grande misère au Détroit. (Cartable: *Évêques de Québec*, II-36.)

L'abbé Jean-François Hubert. Il est nommé coadjuteur par Mgr D'Esgly (Québec, 30 novembre 1784). (Cartable: *Évêques de Québec*, I-188.)

L'abbé Jean-François Hubert. Témoignages donnés en sa faveur par Mgr Briand, les membres du clergé et le Conseil législatif, etc., etc. (Québec, 1er décembre 1784). (Cartable: *Évêques de Québec*, I-188, II-1.)

Mgr L.-P. D'Esgly à M. (Jean-François) Hubert (Québec, 22 décembre 1784). Il lui annonce qu'il a été choisi comme coadjuteur. (Cartable: *Évêques de Québec*, II-5.)

1785

M. Jean-François Hubert. Bulles de Pie VI le nommant évêque d'Almyre et coadjuteur de Québec (Rome, 14 juin 1785). (Cartable: *Bullarium*, I-78; *Registre D*, f. 55 v.)

Le cardinal Antonelli à Mgr J.-O. Briand, évêque de Québec (Rome, 20 juin 1785) (en latin). M. (Jean-François) Hubert nommé coadjuteur de Mgr L.-P. D'Esgly. Les bulles sont envoyées à M. de Villars, à Paris, avec instruction de ne les mettre à effet que lorsque l'acte de renonciation à la coadjutorerie, de la part de M. Montgolfier, aura été reçu par lord Sydney, secrétaire d'État de Sa Majesté britannique. (Cartable: *Correspondance manuscrite de Rome*, III-44-48.)

M. Hussey, vicaire général, à Mgr L.-P. D'Esgly (Londres, mai-sept. 1785). Au sujet de l'expédition des bulles pour la consécration de M. Hubert. Le cardinal Antonelli les avait envoyées à M. de Villars. Il écrivit à ce dernier lui mandant de les expédier à Londres. M. de Villars a refusé, sous prétexte que c'était à lui de les envoyer en Canada. (Cartable: *Vicaires généraux*, VI-39, 40, 41.

Le cardinal Antonelli, préfet de la Propagande, à M. de Villars, à Paris (Rome, mai-juin-sept. 1785). Au sujet du bref nommant coadjuteur M. Hubert, M. de Villars a agi avec prudence en n'envoyant pas les bulles à M. Hussey, à Londres, et a bien fait d'attendre que l'on reçoive une réponse de M. Montgolfier. (Cartable: *Correspondance manuscrite de Rome*, III-47.)

M. (Mathurin) Bourg à Mgr D'Esgly, à Québec (Halifax, 22 août 1785). Il est persuadé qu'on ne pouvait faire un meilleur choix que M. Hubert pour la coadjutorerie. Il désire être informé de la date de la consécration du nouveau coadjuteur; (Cartable: *Vicaires généraux*, II-6.)

M. Jean-François Hubert. Extraits de diverses lettres au sujet de sa nomination comme coadjuteur (Rome, 1785). (Cartable: *Miscellanea*, I-5.)

1786

M. (Louis) Payet, missionnaire à Détroit, à M. (Jean-François) Hubert (Détroit, 20 février 1786). Il est inquiet de sa santé le sachant parti malade du fort Érié, le 20 octobre 1785. (Cartable: *États-Unis*, V-45.)

M. Henry Hope, lieutenant-gouverneur à M. (Jean-François) Hubert, grand vicaire, au séminaire de Québec, 31 mai 1786). Sa nomination de coadjuteur n'est pas encore parvenue au lieutenant-gouverneur. Il espère que M. Carleton apportera la confirmation de son élévation à la coadjutorerie. (Cartable: *Gouvernement*, I-48.)

M. François de Villars, vicaire général, à Paris, au cardinal Antonelli, préfet de la Propagande, à Rome (Paris, 12 décembre 1786). Cause du retard apporté à la consécration de M. Hubert. On attend la lettre officielle du ministre britannique qui doit autoriser le lieutenant-gouverneur du Canada, à permettre cette consécration. (Cartable: *Vicaires généraux*, VI-26.)

M. Jean-François Hubert. Acte de sa consécration épiscopale dans la cathédrale de Québec, par Mgr J.-O. Briand, assisté de MM. (Henri-François) Gravé et (Charles-François) Bailly (Québec, 29 novembre 1786). (*Registre D*, f. 60 v.)

1787

Le cardinal Antonelli à M. (François) de Villars, à Paris (Rome, 13 janvier 1787). A propos de la consécration de Mgr Hubert. "Nous espérons que la consécration de M. Hubert sera enfin effectuée, et qu'on aura surmonté la dernière difficulté qui était d'obtenir des lettres d'office du ministère à son *gouverneur lieutenant*, afin qu'il en donne la permission." (Cartable: *Correspondance manuscrite de Rome*, III-49.)

M. J.-O. Plessis à M. (Bernard) Panet, curé de L'Islet (Québec, 25 janvier 1787). Il le félicite d'avoir pu ramener, à de meilleurs sentiments, Frédéric-Guillaume Bergé. Index du cérémonial à accomplir pour le reconcilier avec l'Église. (*Copies de lettres*, v. V, f. 391.)

Mgr Jean-François Hubert aux religieuses de l'Hôtel-Dieu de Québec (Québec, 26 février 1787). Il leur annonce qu'il fera la visite canonique de la communauté. (*Registre D*, f. 65 v.)

Mgr Jean-François Hubert. Lettre pastorale aux habitants de la Baie-du-Febvre (Québec, 15 mars 1787). Il a ressenti une grande joie des consolantes nouvelles que M. Archambault lui a données; il loue leur bon esprit, leur charité et leur zèle. Ils ont construit un beau presbytère; qu'ils s'efforcent maintenant de le payer aussitôt que possible. (*Registre D*, f. 66 r.)

Mgr Jean-François Hubert. Lettre circulaire à messieurs les curés de campagne, au sujet des licences pour vendre des liqueurs dans les paroisses de campagne (Québec, 16 mars 1787). (*Registre D*, f. 69 r.) Publiée dans *Mandements, etc., etc., des évêques de Québec*, v. II, p. 326.

Mgr Jean-François Hubert aux religieuses de l'Hôpital général (Québec, 24 mars 1787). Lettre pastorale à la suite de la visite qu'il a faite à l'Hôpital général. (Cartable: *Hôpital général*, I-30.)

Mgr Jean-François Hubert aux religieuses de l'Hôtel-Dieu (Québec, 25 mars 1787). Lettre pastorale à la suite de la visite canonique de la communauté. (Cartable: *Hôtel-Dieu*, I-30.)

Mgr Jean-François Hubert. Mandement pour la visite du diocèse (Montréal, 19 avril 1787). (*Registre D*, f. 97 v.) Publié dans *Mandements, etc., etc., des évêques de Québec*, v. II, p. 330.

Mgr Jean-François Hubert. Ordre de la visite pastorale pendant les années 1787, 1788, 1789 et 1791. (*Registre D*, f. 99 r.)

Mgr Jean-François Hubert à M. Coffin (Montréal, 7 juin 1787) (sans signature). Il ne croit pas qu'il soit prudent de réunir dans le moment le fief Gatineau à la paroisse de la Pointe-du-Lac. Les esprits sont très aigris de ce côté. (*Copies de lettres*, v. IV, f. 178.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (François) de Villars, vicaire général, à Paris (Québec, 1787). Il le remercie de son dévouement à l'Église de Québec. Il a commencé la visite du diocèse qui n'avait pas été faite depuis 14 ans; a confirmé 9000 personnes dans le district de Montréal. Il "a remarqué beaucoup de foi et de piété dans les peuples, beaucoup de relâchement dans le clergé." (Cartable: *Vicaires généraux*, VI-55.)

Mgr Jean-François Hubert à M. John Jones, à Halifax (Québec, sans indication de date) (en latin). La pénurie de prêtres l'empêche de venir en aide aux missions de Halifax. Il lui envoie des pouvoirs de grand vicaire. Saluts à M. Phelan. (Cartable: *Nouvelle-Écosse*, I-44.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Henri) Gravé, vicaire général, à Québec (Montréal, 2 août 1787). Il le remercie de la ponctualité qu'il apporte à lui rendre compte des affaires du district de Québec. Droits de l'évêque dans la construction des édifices religieux. Il lui envoie un écrit de M. Montgolfier où celui-ci explique avec netteté "la manière de procéder dans les nouvelles bâtisses." On ne peut célébrer sur des pierres bénites. Il l'encourage à bien supporter les tracasseries qu'on lui suscite. (Cartable: *Évêques de Québec*, II-38.)

M. (Étienne) Montgolfier, vicaire général. Formalités usitées pour la bâtisse des églises dans le diocèse de Québec. Copié en 1787 d'un écrit de M. de Montgolfier: (Cartable: *Évêques de Québec*, II-33.)

Mgr Jean-François Hubert (?) à M. (John) Jones, missionnaire à Halifax (Québec, 22 octobre 1787). M. Jones a été nommé supérieur des missions de la Nouvelle-Écosse; son succès dans la construction de l'église et du presbytère de Halifax. Secours pour l'église de Halifax. Instructions sur la juridiction, le rituel, la gouverne des missions. Les Acadiens doivent se contenter de missionnaires anglais. MM. Power, Phelan et Lucy. (Cartable: *Vicaires généraux*, I-40.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (François) de Villars, vicaire général, à Paris (Québec, sans indication de date). Il recevra un mémoire concernant l'Acadie. Au sujet des revenus pour les missions de l'Acadie, des Tamarois, des Illinois. Mgr D'Esgly n'a envoyé aucun missionnaire aux Illinois et aux Tamarois depuis 1783. Ne pourrait-on pas consacrer les revenus de ces missions à celles de Michillimakinac et de Détroit? Il a prêté le serment prescrit par ses bulles. (Cartable: *Évêques de Québec*, VI-24.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Louis-Pascal) Sarault, curé de Saint-Charles (Québec, 24 octobre 1787). Ce n'est pas par favoritisme qu'il a nommé M. Alinotte, curé de Saint-Gervais. Il le croit capable de remplir cette charge. Puisque M. Sarault ne veut pas de M. Fortin comme vicaire, il lui propose, pour cette position, M. Gagnon le jeune. (*Copies de lettres*, v. V, f. 393.)

Mgr Jean-François Hubert. État de la mission de l'Acadie en 1787. En 1768, M. Bailly fut envoyé comme missionnaire dans la Nouvelle-Écosse. M. (Mathurin) Bourg le remplaça et s'établit, en 1783, à Halifax. M. Bourg se retira dans la Baie-des-Chaleurs, lorsque M. Jones vint prendre sa place à Halifax. Celui-ci, qui est supérieur des missions de la Nouvelle-Écosse, a sous ses ordres MM. Phelan et Power. M. Lucy, un jeune prêtre irlandais, ira les rejoindre bientôt. M. Bourg a pour assistant à la Baie-des-Chaleurs, M. Girouard, canadien. Deux prêtres français travaillent à la baie Française ou de Fundy: M. Leroux qui est très âgé, et M. Le Dru, sur le compte duquel on a des plaintes sérieuses. Il y a une préfet apostolique à Terre-Neuve, et cette île ne dépend pas du diocèse de Québec. Dans les circonstances actuelles, il ne faut pas envoyer de missionnaires étrangers dans l'Acadie, spécialement des prêtres français ou espagnols. Tous doivent être sous l'obédience de M. Jones. (*Copies de lettres*, v. V, f. 270.)

1788

Mgr Jean-François Hubert aux habitants de la rivière Sainte-Anne, seigneurie Hamelin (Québec, 15 février 1788). Ils sont tenus de contribuer aux réparations de l'église de Saint-Charles-des-Grondines. Le fait d'avoir été desservis jusque-là par les curés de Sainte-Anne ne signifie pas qu'ils appartiennent à cette paroisse. Si les chemins pour aller aux Grondines sont impraticables ils n'ont qu'à les réparer. (*Copies de lettres*, v. V, f. 395.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Henri) Gravé, vicaire général (Montréal, avril 1788). Il le console des déboires que lui fait essuyer Mgr D'Esgly, et le prie de continuer à entendre les confessions des religieuses ursulines. Mgr D'Esgly fait du tort à la religion. (Cartable: *Évêques de Québec*, VI-25.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Louis-Pascal) Sarault, curé de Saint-Charles (Québec, mai 1788). Puisqu'il n'est pas satisfait de son vicaire, M. Gagnon, il va l'en débarrasser. Il l'envoie vicaire à Berthier, pendant l'absence de M. Poujet qui accompagnera Mgr Hubert pendant la visite pastorale. (*Copies de lettres*, v. V, f. 397.)

Mgr Jean-François Hubert à Mgr J.-O. Briand, ancien évêque de Québec (Montréal, 8 mai 1788). Il part pour la visite épiscopale et s'annonce comme "député de Mgr l'évêque de Québec." (Cartable: *Évêques de Québec*, VI-26.)

Mgr Jean-François Hubert. Prise de possession de l'évêché de Québec par Mgr Jean-François Hubert, auparavant évêque d'Almyre et coadjuteur (Québec, 12 juin 1788). (*Registre D*, f. 100 r.)

Mgr Jean-François Hubert. Il continue à Mgr J.-O. Briand ses pouvoirs épiscopaux (Québec, 13 juin 1788). (*Registre D*, f. 100 v.)

Mgr Jean-François Hubert. Lettres de grand vicaire à M. Henri-François Gravé de la Rive " presbyterum Venetium in Aremoricâ, gradum Baccalaureatus Sorbonæ obtinentem, sagacissimum, philosophiæ et theologiæ profundissimum, successive professorem, seminarii nostri Quebecensis superiorem, annos jam septem

ejusdem Quebecensis dioceseos vicarium generalem..." (Québec 13 juin 1788). (*Registre D*, f. 101 r.)

Mgr Jean-François Hubert. Lettres de grand vicaire à M. Étienne Montgolfier, supérieur du séminaire de Montréal, et déjà grand vicaire de ce diocèse en quatre diverses époques (Québec, 13 juin 1788). Il le nomme en même temps supérieur des communautés religieuses du district de Montréal. (*Registre D*, f. 102 r.)

Mgr Jean-François Hubert. Lettres de grand vicaire à M. Charles-Marie-Madeleine Youville Dufrost, spécialement pour le district de Montréal (Québec, 13 juin 1788). (*Registre D*, f. 102 v.)

Mgr Jean-François Hubert. Lettres de grand vicaire à M. Pierre Garaut Maugue Saint-Onge, spécialement pour le district des Trois-Rivières (Québec, 13 juin 1788). (*Registre D*, f. 103 v.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Pierre Maugue Garaut) Saint-Onge, vicaire général, aux Trois-Rivières (Québec, 15 juin 1788). Il lui envoie des lettres de grand vicaire. Il lui renouvelle ses pouvoirs et lui demande de n'en user qu'avec circonspection. (*Registre des lettres*, v. I, p. 1.)

Mgr Jean-François Hubert. Lettres de secrétaire du diocèse de Québec à M. (Joseph-Octave) Plessis (Québec, 13 juin 1788). (*Registre D*, f. 104 r.)

Mgr Jean-François Hubert. Lettre circulaire à messieurs les curés (Québec, 15 juin 1788). Il leur annonce la mort de Mgr D'Esgly, et la continuation des pouvoirs extraordinaires accordés au clergé. (*Registre D*, f. 105 r.; Cartable: *Vicaires généraux*, V-97.) Publiée dans *Mandements, etc., etc., des évêques de Québec*, v. II, p. 352.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Antoine) Girouard, missionnaire à la Baie-des-Chaleurs. Il renouvelle en sa faveur les pouvoirs extraordinaires qui lui ont été conférés par M. Gravé, le 11 novembre 1785. (Québec, 17 juin 1788). (*Registre D*, f. 105 v.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Joseph-Mathurin) Bourg, missionnaire à la Baie-des-Chaleurs. (Québec, 18 juin 1788). Il lui accorde des pouvoirs extraordinaires. (*Registre D*, f. 106 r.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Mathurin) Bourg, vicaire général, à la Baie-des-Chaleurs (1788). Il a appris que M. Bourg avait quitté Halifax, après l'installation définitive de M. Jones, en cet endroit. Éloge de M. Jones qui réussit très bien à Halifax. M. Bourg sera chargé des missions de la Baie-des-Chaleurs, à l'exception de celles de Ristigouche, de Napisigui, de Caraquet et de Miramichi qui resteront à M. Girouard. Il a donné ordre à M. Girouard de choisir, pour sa résidence, Caraquet, d'y bâtir un presbytère et d'y transporter la chapelle qui est maintenant trop éloignée du centre de la mission. On lui a renouvelé ses pouvoirs, mais il restera sous la juridiction de M. Bourg. Il le prie d'aller visiter les sauvages de Madawaska. (*Copies de lettres*, v. V, f. 303.)

M. Jenkin Williams à Mgr (Jean-François) Hubert (Québec, Chambre du Conseil, 18 juin 1788). Il est prié d'aller prêter le serment de fidélité entre les mains du gouverneur Dorchester. (Cartable: *Gouvernement*, I-49.)

Mgr Jean-François Hubert au cardinal Antonelli, préfet de la Congrégation de la Propagande (Québec, 19 juin 1788). Il lui annonce la mort de Mgr D'Esgly. Il a pris la direction du diocèse dont l'état, au point de vue de la religion, est très satisfaisant. Les communautés religieuses. Il demande qu'on lui accorde, comme

coadjuteur. M. Jean-François Bailly de Messein. (*Registre D*, f. 106 r.) Publié dans *Mandements, etc., etc., des évêques de Québec*, v. II, p. 349.

Mgr Jean-François Hubert. Lettres de grand vicaire à M. Charles-François Bailly de Messein (Québec, 20 juin 1788). (*Registre D*, f. 105 r.)

M. (Charles-François) Bailly de Messein. Témoignage en sa faveur, signé par Mgr J.-O. Briand, MM. Henri Gravé, Aug.-D. Hubert, curé de Québec, Bédard, Lahaille, Edmund Burke, Robert, Plessis et Ducondu (Québec, 20 juin 1788). (*Registre D*, f. 109 r.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (John) Jones, missionnaire à la Nouvelle-Écosse (Québec, 21 juin 1788). Il lui continue les pouvoirs extraordinaires qui lui ont été concédés par Mgr L.-P. D'Esgly, le 20 octobre 1787. (*Registre D*, f. 109 r.)

Mgr Jean-François Hubert. Mandement aux habitants de la grande et de la petite rivière Yamachiche. Long historique des causes qui ont amené le trouble dans la paroisse. Ce que l'on devra observer à l'avenir. Selon les sentences rendues dans le Conseil législatif de Québec, l'une le 1er mars 1785 et l'autre le 5 novembre 1787, on reconnaîtra pour église paroissiale de Sainte-Anne-d'Yamachiche, celle dont la place a été marquée en 1784. Peines que l'on portera contre ceux qui refuseront de se soumettre à cette décision (Montréal, 25 juin 1788). (*Registre D*, f. 110 r.)

Mgr Jean-François Hubert. Acte de prêtrise de M. Michel Masse (Québec, 24 août 1788). (*Registre D*, f. 115 v.)

Mgr Bailly de Messein. Bref de Sa Sainteté le Pape Pie VI, pour la consécration de Mgr Charles-François Bailly de Messein, sous le titre d'évêque de Capse et de coadjuteur de Québec. Signé Cardinal Brasilius de Honestis (Rome, 26 septembre 1788). (*Registre D*, f. 158 r.)

M. (Henri) Gravé à M. (William) Phelan, missionnaire à Annaréchaque (Arichat) (Québec, 27 septembre 1788). Il est surpris d'apprendre que M. Jones désire retourner en Europe. L'arrivée de M. Power a réjoui Mgr Hubert; quant à M. Lucy, il est parti pour l'Irlande, après s'être comporté d'une manière scandaleuse. M. Phelan a dû recevoir les livres que Mgr l'évêque de Québec lui a expédiés. Lui et M. Power sont sous la juridiction de M. Jones. Il lui fait envoyer 14 quarts de farine. (*Registre des lettres*, v. I, p. 1.)

Le cardinal Antonelli, préfet de la Propagande à Mgr Jean-François Hubert (Rome, 27 septembre 1788) en latin). La Propagande accepte pour coadjuteur de Québec, Mgr Bailly de Messein, et lui envoie les bulles pour sa consécration. On le félicite d'avoir entrepris la visite du diocèse qui n'a pas été faite depuis 14 ans. (Cartable: *Correspondance manuscrite de Rome*, III-49; *Registre D*, f. 182 r.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (John) Carroll, préfet apostolique à Baltimore (Québec, 6 octobre 1788). A propos des abbés de la Valinière et Saint-Pierre envoyés aux Illinois avec des pouvoirs extraordinaires. Dans l'opinion de Mgr D'Esgly, prédécesseur de Mgr Hubert, le pays des Illinois et des Tamarois est resté attaché au diocèse de Québec. Mgr Hubert, tout de même, permet à M. Carroll d'y établir des missionnaires. Il ne peut cependant consentir à ce que M. Gibeau y exerce le ministère et vu les mauvais bruits qui ont couru sur son compte il ne peut lui donner d'emploi. M. Carroll pourra l'employer s'il le juge à propos. " M. de la Valinière est un homme de très bonnes mœurs, mais dont l'esprit remuant est capable de causer beaucoup de troubles à ses confrères comme nous l'avons éprouvé en Canada." (*Registre des lettres*, v. I, p. 3.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Antoine) Girouard, missionnaire à Caraquet (Québec, 6 octobre 1788). Il a appris avec chagrin que M. Girouard était malade. S'il se croit réellement incapable de continuer sa mission, il peut revenir à Québec, et on lui trouvera un autre poste. S'il consent à rester à la Baie-des-Chaleurs, il devra quitter Caraquet, endroit peu salubre. M. Girouard fera tout son possible pour retracer M. Ledru et l'empêcher d'exercer le ministère dans la Nouvelle-Écosse. De même, qu'il tâche de chasser le frère Juniper de chez les Micmacs. (*Registre des lettres*, v. I, p. 5.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Thomas-François) Le Roux, missionnaire à Memramcook (Québec, 6 octobre 1788). En nommant M. Jones supérieur des missions de la Nouvelle-Écosse, Mgr D'Esgly n'avait pas l'intention de mettre sous cette juridiction M. Le Roux qui continue à dépendre directement des évêques de Québec. De même, il pourra continuer à visiter les catholiques de l'île Saint-Jean, tout en laissant le district de Memramcook aux soins de M. Phelan. Il le prie d'avoir de la considération pour les missionnaires anglais. M. Ledru n'a aucun pouvoir pour exercer le ministère. Il fera tout son possible pour chasser du district de la rivière Saint-Jean, le nommé Berthiaume, Récollet, connu au Canada, sous le nom de frère Juniper. (*Registre des lettres*, v. I, p. 6.)

Mgr Jean-François Hubert à M. Claude La Vallée, aux Économats, rue de Richelieu, vis-à-vis la bibliothèque du roi, no 116, à Paris (Québec, 10 octobre 1788). Il connaît tous les services qu'il a rendus à Msr Briand et à Mgr D'Esgly. Il le nomme son procureur pour ses affaires temporelles, à Paris. Il a signé conjointement avec M. Boisseau la lettre de change, au montant de 1722 livres, faite à l'ordre de MM. Fraser et Young. Il remercie M. La Vallée des peines qu'il s'est données pour lui assurer la survivance de la pension des 3000 livres, sur le Clergé de France. (*Registre des lettres*, v. I, p. 12.)

Mgr Jean-François Hubert. Acte de prêtrise de MM. Jean-François Hébert et Pierre Robitaille. (Québec, 12 octobre 1788). (*Registre D*, f. 115 r.)

Mgr Jean-François Hubert à M. François de Villars, directeur du séminaire des Missions Étrangères, rue du Bac, à Paris (Québec, 20 octobre 1788). Par suite de la mort de Mgr D'Esgly, il est devenu évêque titulaire de Québec, et lord Dorchester a accepté la nomination de M. Bailly comme coadjuteur. Il a averti le Saint-Siège de ces changements, et envoyé ses dépêches au cardinal Antonelli, par la voie de Londres. Description des pièces envoyées au cardinal Antonelli; elles se rapportent pour la plupart au choix de M. Bailly, comme coadjuteur. Mgr Hubert prie M. de Villars de vouloir bien continuer ses services à l'Église du Canada. Il a dû mettre de côté l'abbé Hussey, parce que le ministère britannique a été offensé de la nomination de ce dernier comme grand vicaire de l'évêque de Québec. Affaires des missions des Illinois et des Tamarois. Il ne croit pas que le temps soit propice à l'établissement d'un préfet apostolique dans l'Acadie. A cause de la délicatesse extrême du gouvernement anglais, et pour que l'on ne soupçonne pas que ses lettres aient rapport aux affaires ecclésiastiques du diocèse il adressera celles qu'il lui enverra à M. La Vallée, et il lui prie d'adresser les siennes à M. Louis Germain fils, négociant à Québec. (*Registre des lettres*, v. I, p. 8.)

Mgr Jean-François Hubert. Lettres de grand vicaire à M. François-Louis Sorbier de Villars, directeur du séminaire des Missions Étrangères, à Paris (Québec, 28 octobre 1788). (*Registre D*, f. 116 r.)

Mgr Jean-François Hubert. Acte de prêtrise de MM. Jean-Baptiste Bruguier et Charles-Marie Bégin (Québec, 2 novembre 1788). (*Registre D*, f. 117 r.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Joseph-Marie) Vézina, curé à Saint-Henri-de-Lauzon (Québec, 29 novembre 1788). Il ne devra pas admettre au sacrement le jeune homme de sa paroisse qui refuse de donner le pain bénit. (*Registre des lettres*, v. I, p. 13.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Jean-Baptiste) Curatteau, principal du Collège, à Montréal (Québec, novembre 1788). Il regrette comme lui que M. Langlois soit dans la nécessité de quitter le collège; c'est un sujet de mérite. Changements à faire dans le personnel; M. Berthelot prendra la seconde et M. Dorval sera chargé de la classe des commençants. (*Registre des lettres*, v. I, p. 14.)

Mgr Jean-François Hubert. Mandement touchant la juridiction des prêtres de son diocèse (Québec, 10 décembre 1788) (imprimé). (Cartable: *Évêques de Québec*, II-39; *Registre D*, f. 118 r.) Publié dans *Mandements, etc., etc., des évêques de Québec*, v. II, p. 353.

Mgr Jean-François Hubert. Adresse au clergé sur le projet d'un synode à raison de l'opposition qu'y montre le gouvernement. (Cartable: *Diocèse de Québec*, II-35.)

Mgr Jean-François Hubert. Formule sous laquelle les pouvoirs extraordinaires ont été accordés. Liste des prêtres qui ont reçu ces pouvoirs et paroisses où ils peuvent les exercer (Québec, 15 décembre 1788). (*Registre D*, f. 123 v.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Charles-François) Perrault, curé à Saint-Eustache de la rivière du Chêne (Québec, 15 décembre 1788). C'est bien son intention d'ériger une paroisse à Blainville aussitôt qu'il le pourra. Il espère que M. Perrault réussira à construire le presbytère avant l'automne prochain. Précautions à prendre pour éviter la chicane et ramener les récalcitrants. (*Registre des lettres*, v. I, p. 14.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Jean-Adrien) Leclerc, curé à L'Ile-Verte (Québec, 19 décembre 1788). Il ne doit pas procéder à la réhabilitation du mariage en question, sans être positivement certain que les parties contractantes sont libres. Il ne peut chasser les étrangers d'une paroisse. (*Registre des lettres*, v. I, p. 16.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Pierre Maugue Garaut) Saint-Onge, vicaire général aux Trois-Rivières (Québec, 19 décembre 1788). Vu la modicité des ressources de M. Saint-Onge, Mgr Hubert lui permet de prendre son logement chez les Ursulines. (*Registre des lettres*, v. I, p. 17.)

Mgr Jean-François Hubert à la révérende Mère Saint-Antoine, supérieure des religieuses ursulines des Trois-Rivières (Québec, 19 décembre 1788). Il a permis à M. Saint-Onge de se retirer chez elles et de s'installer dans la chambre réservée à l'évêque. Il croit qu'elles seront heureuses de le recevoir après tant de services qu'il a rendus à leur maison depuis 23 ans. Son domestique sera en même temps son servant de messe. (*Registre des lettres*, v. I, p. 17.)

Mgr Jean-François Hubert. Pouvoirs extraordinaires donnés à M. Roderick McDonell, missionnaire à Saint-Régis, des Canadiens et des Anglais (Québec, 20 décembre 1788). (*Registre D*, f. 125 v.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Roderick) McDonell (sans indication de date ni de lieu). Il enverra avec plaisir M. (Alexander) McDonell, chez les Écossais établis à New Johnston. On lui donnera une pension de 25 louis, prise sur les aumônes du diocèse. (*Copies de lettres*, v. V, f. 321.)

Mgr Jean-François Hubert. Pouvoirs extraordinaires accordés au révérend Père Well, pour le district de Montréal (Québec, 20 décembre 1788). (*Registre D*, f. 126 v.)

Mgr Jean-François Hubert. Pouvoirs extraordinaires accordés à M. Nicolas Mailloux pour sa paroisse et pour la confession des Ursulines des Trois-Rivières (Québec, 20 décembre 1788). (*Registre D*, f. 126 v.)

Mgr Jean-François Hubert. Pouvoirs extraordinaires accordés à M. Augustin Hubert, curé de la paroisse de Québec (Québec, 27 décembre 1788). (*Registre D*, f. 128 r.)

Mgr Jean-François Hubert. Pouvoirs extraordinaires accordés aux révérends Pères Augustin-Louis de Glapion et Joseph Casot, pour les districts de Québec et des Trois-Rivières (Québec, 27 décembre 1788). (*Registre D*, f. 128 v.)

1789

Mgr Jean-François Hubert à M. (Pierre-René-Ambroise) Martel, curé à Sorel, desservant de l'Ile-du-Pas (Québec, 10 janvier 1789). On devra remettre à la veuve Courchesne le banc qu'on a mis à la criée. (*Registre des lettres*, v. I, p. 18.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Joseph-Amable) Trutaut, curé à Saint-Louis-de-Kamouraska (Québec, 23 janvier 1789). Puisque les réparations au presbytère sont assez avancées pour y prendre son logement, il devra s'y transporter et ne plus faire de fonctions ecclésiastiques dans sa maison. (*Registre des lettres*, v. I, p. 19.)

Mgr Jean-François Hubert. Lettre circulaire à messieurs les curés, les invitant à secourir les pauvres de leurs paroisses respectives (Québec, 25 janvier 1789). (Cartable: *Diocèse de Québec*, II-47; *Registre D*, f. 129 v.) Publiée dans *Mandements, etc., etc., des évêques de Québec*, v. II, p. 360.

Mgr Jean-François Hubert. Lettre pastorale aux habitants de Soulanges et de l'île Perrot (Québec, 31 janvier 1789). Interdit personnel porté contre un garçon et une fille, cousins germains, qui dans l'église, en présence de quelques témoins, se sont mutuellement donné leur foi et ne rougissent pas de se regarder comme validement mariés... (Québec, 31 janvier 1789). (*Registre D*, f. 130 r.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Pierre) Denaut, curé à Soulanges (Québec, 2 février 1789). Il gémit du crime que viennent de commettre les deux jeunes gens pour lesquels M. Denaut avait demandé une dispense du second degré de parenté. Il ne veut pas être trop sévère et les excommunier comme ils le mériteraient; il défend à M. Denaut de les absoudre tant que le scandale donné n'aura pas été réparé. Il le prie de suivre rigoureusement les instructions de la lettre pastorale qu'il lui envoie, et dont il voudra passer une copie à M. Brunet, curé de l'île Perrot; l'un et l'autre en feront lecture en chaire. (*Registre des lettres*, v. I, p. 19.)

Mgr Jean-François Hubert à M. Bailly, coadjuteur de Québec, à la Pointe-aux-Trembles (Québec, 5 février 1789). Il le prie d'enlever à M. Louis H. (Hubert) les pouvoirs qu'il lui a donnés. (*Registre des lettres*, v. I, p. 21.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Étienne) Montgolfier, vicaire général et supérieur du séminaire, à Montréal (Québec, 12 février 1789). Mgr Hubert veut bien acquiescer à sa demande et le débarrasser des tracas que lui impose sa charge de grand vicaire. Seulement, il ne sait qui choisir pour le remplacer; il pense à M. Brassier et à M. Poncin. Il lui demande son opinion. Il désire cependant que M. Montgolfier conserve son titre de grand vicaire. M. Montgolfier ne doit pas s'affliger de l'erreur qui lui a fait accorder une dispense au second degré. Mgr Hubert y verra lui-même. (*Registre des lettres*, v. I, p. 21.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (François) Brunet, curé à l'île Perrot (Quebec, 12 février 1789). Il lui demande certains éclaircissements à propos d'une dis-

Mgr JEAN-FRANÇOIS HUBERT

D'APRÈS UNE PEINTURE CONSERVÉE À L'ARCHEVÊCHÉ DE QUÉBEC

pense au second degré, accordée à deux de ses paroissiens par M. Montgolfier. (*Registre des lettres*, v. I, p. 23.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Pierre-Antoine) Gallet, curé à Sainte-Rose de l'île Jésus (Québec, 12 février 1789). Il n'a pas le droit de prendre le produit de la quête de l'Enfant-Jésus pour payer ses ouvriers. Ce produit appartient à la fabrique. A propos d'un chantre qui voudrait se faire payer une pension et dont M. Gallet doit se méfier. (*Registre des lettres*, v. I, p. 23.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Étienne) Montgolfier, vicaire général et supérieur du séminaire, à Montréal (Québec, 23 février 1789). Il le remercie de la peine qu'il a prise de lui écrire lui-même. Il est de son avis sur le sujet qu'il propose comme grand vicaire. Mgr Hubert lui annonce qu'il sera à Montréal au printemps et verra à nommer un grand vicaire pour le remplacer. En attendant, il lui dit de renvoyer à M. Dufrost toute affaire qui lui paraîtra trop fatigante. (*Registre des lettres*, v. I, p. 24.)

Mgr Jean-François Hubert. Lettre aux archiprêtres au sujet de la disette (Québec, 25 février 1789). (*Registre D*, f. 150 r.) Publiée dans *Mandements, etc., etc., des évêques de Québec*, v. II, p. 361.

Mgr Jean-François Hubert à M. (Pierre) Denaut, curé à Soulanges (Québec, 23 février 1789). C'est avec bonheur qu'il a appris que le garçon et la fille, qui avaient causé un si grand scandale en tentant de se marier, malgré le refus de dispense, veulent se réconcilier avec l'Église. Il les admettra donc à la communion de Pâques, mais pas avant que les coupables n'aient demandé publiquement pardon au peuple du scandale qu'ils ont donné. Il devra s'entendre avec M. Brunet, à propos d'une dispense au second degré accordée par M. Montgolfier à deux jeunes gens de cette paroisse, pendant que Mgr Hubert la refuse aux deux coupables de l'île Perrot. Il fera comprendre à ses paroissiens la différence qui existe entre les deux cas. (*Registre des lettres*, v. I, p. 24.)

Mgr Jean-François Hubert. Instruction pastorale aux communautés religieuses du diocèse de Québec (Séminaire de Québec, 27 février 1789). (*Registre D*, f. 132 r.) Publiée dans *Mandements, etc., etc., des évêques de Québec*, v. II, p. 361.

Mgr Jean-François Hubert à M. (Étienne) Montgolfier, grand vicaire et supérieur du séminaire, à Montréal (Québec, 2 mars 1789). Il ne peut envoyer un prêtre à Sainte-Geneviève; il n'y en a pas de disponible, et il ne croit pas qu'il soit possible d'avancer les ordinations. Que M. Montgolfier demande à MM. Conefroy et Lemaire de se charger de la desserte de cette paroisse en attendant qu'un curé y soit nommé. (*Registre des lettres*, v. I, p. 26.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Antoine) Girouard, missionnaire à Caraquet, Baie-des-Chaleurs (Québec, mars 1789). La multiplicité des affaires ne lui permet pas de préparer une lettre pastorale pour inspirer aux sauvages l'horreur de l'ivrognerie. Il le prie de ne pas se chagriner des calomnies que l'on fait sur son compte. Elles ne peuvent lui enlever la bonne opinion qu'il a de lui. Il pourra venir à Québec au printemps. (*Registre des lettres*, v. I, p. 27.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Mathurin) Bourg, missionnaire à Tracadie, Baie-des-Chaleurs (Québec, mars 1789). D'après le rapport que MM. Girouard et lui-même lui ont fait de la situation de sa paroisse, "il paraît plus à propos qu'il n'y ait qu'une seule église à la Baie-des-Chaleurs." Cas de mariage. (*Registre des lettres*, v. I, p. 28.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Joseph-Amable) Trutaut, curé à Saint-Louis-de-Kamouraska (Québec, 7 mars 1789). Il est satisfait de l'obéissance qu'il a

témoignée en faisant sa résidence au presbytère, comme il le lui a demandé. Mgr Hubert n'ajoute pas foi aux calomnies que quelques-uns de ses paroissiens débitent contre lui. Tout de même, il devra faire la reddition des comptes de la fabrique. (*Registre des lettres*, v. I, p. 29.)

Mgr Jean-François Hubert. Lettre pastorale au sujet de l'enlèvement de la cloche et des ornements de la petite rivière Yamachiche le 10 mars, par les habitants de la grande rivière (Québec, 16 mars 1789). (*Registre D*, f. 145 r.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Thomas) Kimbert, curé d'Yamachiche (Québec, 16 mars 1789). Instructions secrètes données par Mgr Hubert, à propos de la conduite qu'il devra tenir envers les habitants de la grande rivière d'Yamachiche. (*Registre D*, f. 148 r.)

Mgr Jean-François Hubert. Mandat qui défend aux curés du voisinage de confesser les rebelles d'Yamachiche et de leur administrer aucun sacrement (Québec, 16 mars 1789). (*Registre D*, f. 150 r.)

Mgr Jean-François Hubert. Lettre aux archiprêtres sur les moyens à prendre pour secourir les pauvres (Québec, 19 mars 1789). (*Registre D*, f. 150 v.) Publiée dans *Mandements, etc., etc., des évêques de Québec*, v. II, p. 376.

Mgr Jean-François Hubert à M. (Bernard) Panet, curé de la Rivière-Ouelle (Québec, 19 mars 1789). Les curés ont répondu à sa lettre du 25 février. Il lui indique la conduite à suivre pour tirer des coffres des fabriques les argents nécessaires pour soulager la misère générale. C'est son intention de demander une souscription de tous les prêtres du diocèse. Il aura recours, après cela, au gouvernement. (Cartable: *Évêques de Québec*, II-41.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Gabriel-Jean) Brassier, procureur du séminaire, à Montréal (Québec, 19 mars 1789). Il a permis de prendre l'argent des fabriques pour subvenir à la misère générale. Mais comme cela ne sera pas suffisant, il demande au clergé une souscription "en faveur des habitants qui n'ont pas de quoi semer." M. Duburon est établi receveur général dans le gouvernement de Montréal pour la partie sud, M. Saint-Germain, pour la partie nord. Il espère que le séminaire de Montréal fera sa bonne part. (*Registre des lettres*, v. I, p. 30.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Charles-Marie-Madeleine) Dufrost, vicaire général, curé à Boucherville (Québec, 23 mars 1789). Nomination d'un nouveau curé à Longueuil. La souscription du clergé marche bien dans le district de Québec. Difficultés à Saint-Constant. Il lui explique la source des déboires de M. Dumouchelle. Il ne peut accorder de pouvoirs au Frère Dominique (Pétrimoulx) tant qu'il refusera d'obéir à son supérieur, le Père Berry. Administration des affaires de la fabrique par les curés, source de plaintes de la part des marguilliers. Il a fourni sa contribution à la société d'agriculture nouvellement établie à Québec. (*Registre des lettres*, v. I, p. 31.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Antoine) Foucher, curé à Saint-Henri-de-Mascouche (Québec, 23 mars 1789). Le Rituel de Québec, page 630, défend aux curés l'administration du temporel des fabriques. On accuse M. Foucher d'agir sans le concours des marguilliers, et de disposer de l'argent de la fabrique selon ses idées. Mgr Hubert n'approuve pas les injures qu'on s'est permises contre M. Foucher, mais lui conseille, pour rétablir la paix, de laisser au marguillier en charge, le soin de percevoir l'argent qui appartient à la fabrique. (*Registre des lettres*, v. I, p. 33.)

Mgr Jean-François Hubert à son Excellence lord Dorchester, gouverneur général, au château Saint-Louis (Québec, mars 1789). Il l'assure qu'il n'a permis à qui

que ce soit de recevoir l'abjuration de M. Sterling, un mineur, en service chez le gouverneur. (*Registre des lettres*, v. I, p. 35.)

Mgr Jean-François Hubert. Acte de prêtrise de François-Joseph Cazeneuve (Québec, 28 mars 1789). (*Registre D*, f. 152 v.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Henri) Gravé, vicaire général à Québec (Montréal, 20 avril 1789). Il est arrivé sans accident à Montréal. Beaucoup de neige partout. M. Montgolfier très malade et incapable de tout travail. Il a décidé de nommer M. Brassier, grand vicaire. Il le prie d'envoyer M. Cazeneuve pour remplacer M. Poujet qui accompagnera l'évêque pendant la visite. Il enverra quelques secours à M. Noël pour ses paroissiens réduits à une grande misère. (*Registre des lettres*, v. I, p. 36.)

Mgr Jean-François Hubert. Lettres de grand vicaire à M. Gabriel Jean Brassier, prêtre du séminaire de Montréal (Montréal, 23 avril 1789). (*Registre D*, f. 154 v.)

Supplique à M. le grand vicaire Gravé, de la part des habitants de Saint-Pierre, île d'Orléans, demandant la permission de porter, en procession, une relique de saint Paul, dans le but "d'éloigner la disette qui les menace encore pour l'année prochaine, par le mauvais temps qui retarde leurs semences." Signé Hamel, ptre (Saint-Pierre, I.O., 26 avril 1789). (*Registre D*, f. 152 v.)

M. (Henri) Gravé. Mandement accordant la procession ci-dessus demandée (Québec, 28 avril 1789). (*Registre D*, f. 153 r.)

Mgr Jean-François Hubert. Lettre pastorale aux habitants de Sainte-Marguerite-de-Blairfindie (Montréal, 7 mai 1789). Il les engage à gémir devant Dieu du scandale donné par un homme et une femme auxquels il avait refusé la dispense d'un empêchement canonique de parenté au second degré, et, qui, hors de la présence d'un prêtre, mais " bien en présence de J. C. témoin de leur crime," ont attenté de contracter un mariage, et "se sont persuadés que le mutuel consentement donné et reçu dans une église suffisait pour les rendre mari et femme." Peines canoniques portées contre les coupables. (*Registre D*, f. 154 r.)

Mgr Jean-François Hubert. Le révérend Père Well, MM. Poncin, Dézéry Guillimin, Écuyer, Marchand et Borneuf, sont nommés confesseurs extraordinaires pour les religieuses de l'Hôtel-Dieu de Montréal (Québec, 11 mai 1789). (*Registre D*, f. 180 v.)

Mgr Jean-François Hubert. Le révérend Père Well, MM. Poncin, Curatteau, Dézéry, Guillimin, Marchand et Borneuf, sont nommés confesseurs extraordinaires des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, à Montréal (Montréal, 11 mai 1789). (*Registre D*, f. 191 r.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Henri) Gravé, vicaire général à Québec (Montréal, 11 mai 1789). Il a décidé de ne commencer la visite qu'au 19 mai. M. Montgolfier est toujours dans le même état. (*Registres des lettres*, v. I, p. 37.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Henri) Gravé, vicaire général à Québec (Montréal, 17 mai 1789). Il a appris l'arrivée de M. Cazeneuve, à Berthier. Il faudra profiter de la maladie de M. (Jacques-Olivier) Guichaux, pour le remplacer. Il ne peut s'expliquer pourquoi les curés des paroisses, dans la nécessité, n'ont pas encore demandé les secours qui leur étaient destinés. "Je pars demain pour commencer la visite." (*Registre des lettres*, v. I, p. 38.)

Mgr Jean-François Hubert. Mandement pour la visite pastorale (Montréal, 18 mai 1789). Publié dans *Mandements, etc., etc., des évêques de Québec*, v. II, p. 379.)

Mgr Jean-François Hubert à M. Hertel de Rouville, à Montréal (Chambly, 20 mai 1789). Il a reçu avec joie la nouvelle du rétablissement de la santé du roi. (*Registre des lettres*, v. I, p. 39.)

Mgr Jean-François Hubert à Mgr Bailly, coadjuteur élu à l'évêché de Québec, à la Pointe-aux-Trembles (Yamachiche, 8 juin 1789). Il lui envoie les bulles qui confirment son élection à la coadjutorerie de Québec sous le titre d'*Épiscopus Capsensis in partibus infedelium*. Il les a reçues à la Rivière-du-Loup. Il interrompra la visite à Saint-Augustin, pour aller le consacrer le jour de la Dédicace. Il croit qu'il serait convenable d'avertir le gouverneur de l'arrivée des bulles. (*Registre des lettres*, v. I, p. 39.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Henri) Gravé, vicaire général à Québec (Yamachiche, 8 juin 1789). Il le prie de lui envoyer une traduction en français du titre épiscopal de Mgr Bailly. Il lui a écrit qu'il le consacrerait le 12 juillet. Il termine dans le moment la visite pastorale d'Yamachiche. Difficulté de ramener Girardin, le chef de l'opposition à Yamachiche. P. S. Il a reçu avec les bulles une lettre du cardinal Antonelli. (*Registre des lettres*, v. I, p. 40.)

M. (Henri) Gravé, vicaire général, à Mgr Jean-François Hubert (Québec, 11 juin 1789). Au sujet du titre "d'évêque de Capse" donné à Mgr Bailly de Messein. Origine de ce titre. (Cartable: *Vicaires généraux*, I-119.)

Adresse du clergé de Québec au roi, à l'occasion du rétablissement de sa santé (14 juin 1789). (*Registre D*, f. 157 v.) Publiée dans *Mandements, etc., etc., des évêques de Québec*, v. II, p. 381.

M. (Henri) Gravé, vicaire général. Mandement pour des prières publiques, à l'occasion du rétablissement de la santé du roi (Québec, 14 juin 1789). (*Registre D*, f. 156 v.) Publié dans *Mandements, etc., etc., des évêques de Québec*, v. II, p. 379.

Mgr Jean-François Hubert à M. (Henri) Gravé, vicaire général à Québec (De chez Guillet, rivière de Batiscan, 16 juin 1789). Il regrette le départ de M. Jones. M. Gravé est prié d'aller rencontrer Mgr Hubert à Deschambault ou au Cap-Santé. Il l'autorise, si Mgr l'ancien est de cet avis, à envoyer une circulaire à propos du rétablissement de la santé du roi, et pourra ordonner le chant d'un *Te Deum* à cette occasion. (*Registre des lettres*, v. I, p. 41.)

M. (Henri) Gravé, vicaire général. Circulaire aux curés du diocèse de Québec, pour faire chanter un *Te Deum*, à l'occasion du rétablissement de la santé du roi (18 juin 1789). (*Registre D*, f. 157 r.) Publiée dans *Mandements, etc., etc., des évêques de Québec*, v. II, p. 382.

Mgr Jean-François Hubert. Lettre pastorale aux habitants de Blainville (Québec, 8 juillet 1789). Il a approuvé, lors de sa visite de 1787, le site choisi autrefois par Mgr D'Esgly, pour bâtir un presbytère et une chapelle, dans la seigneurie de Blainville. Il confirme le choix fait par son prédécesseur et leur annonce qu'il ne changera pas d'idée sur ce point. Il leur donnera un curé à l'automne, si le presbytère et la chapelle sont construits à l'endroit fixé. M. Perrault les desservira en attendant; il lui défend d'admettre les réfractaires à la participation des sacrements. (*Registre D*, f. 168 v.)

Mgr F. Bailly de Messein. Acte de sa consécration épiscopale, dans la cathédrale de Québec, par Mgr Jean-François Hubert, assisté de MM. Henri Gravé et Pierre-Laurent Bédard (Québec, 12 juillet 1789). (*Registre D*, f. 153 v.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Joseph) Le Roux, missionnaire à Memramcook (Québec, 16 juillet 1789). Il loue son zèle et l'engage à continuer. Il a

appris avec plaisir qu'il était en bonne amitié avec M. Phelan. (*Registre des lettres*, v. I, p. 42.)

Mgr Jean-François Hubert aux habitants de Sainte-Anne de l'île de Montréal (Québec, 19 juillet 1789). Lorsqu'il a chargé M. (François) Brunet de la desserte de leur paroisse, son intention était qu'ils le logeassent convenablement lorsqu'il irait les visiter. C'est pourquoi il les prie "ou de réparer l'ancien presbytère, si la chose est jugée possible, ou de construire, auprès de l'église, un appartement ou petite maison assez spacieuse pour loger" M. Brunet et son domestique. (*Registre D*, f. 109 v.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (François) Hébert (Québec, 8 août 1789). Il le charge de la desserte de la paroisse de Saint-François de l'île d'Orléans, pendant la maladie de M. Leguerne, curé. (*Registre D*, f. 169 r.)

Mgr Bailly de Messein à Mgr Jean-François Hubert (Québec, 10 août 1789). Il prie Mgr Hubert de lui faire savoir par écrit quels sont ses pouvoirs, quel sera le lieu de sa résidence, à Québec ou à Montréal. A propos des nouveaux offices du bréviaire que l'on ne récite pas dans le diocèse de Québec. (Cartable: *Évêques de Québec*, II-68.)

Mgr Jean-François Hubert à M. de Saint-Ours, écuyer, à Montréal (Québec, 10 août 1789). Il ne peut se prononcer sur les limites de la paroisse de Saint-Roch (de l'Achigan). Il n'a rien trouvé dans les archives de l'évêché et Mgr Briand ne se souvient pas d'avoir rendu aucune ordonnance à ce sujet. D'ailleurs, il ne croit pas que l'achat d'une cloche puisse troubler toute une paroisse. (*Registre des lettres*, v. I, p. 43.)

Mgr Jean-François Hubert à Mgr Bailly de Messein, coadjuteur de Québec (Québec, 12 août 1789). Longue lettre où il lui explique en quoi consiste ses pouvoirs de coadjuteur. Il lui a accordé, le 20 juin 1788 "des lettres de grand vicaire fort amples, par honneur pour votre nouvelle dignité, et non pour me décharger en aucune sorte du fardeau que la Providence seule m'a imposé." Il voudrait bien accorder un évêque titulaire à Montréal, "mais il faut pour cela, auprès des cours de Londres et de Rome, beaucoup de formalités qui demandent du temps." En attendant, Mgr Bailly pourra résider en sa qualité de coadjuteur partout où bon lui semblera. Mgr Hubert ne peut subvenir à ses dépenses extraordinaires. Il croit que le revenu d'une des cures du diocèse lui suffira et compte sur sa bonne volonté pour l'aider dans le gouvernement du diocèse. (*Registre des lettres*, v I, p. 43.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (François) Leguerne, curé de Saint-François, île d'Orléans (Québec, 13 août 1789). Ce n'est pas un *maître* qu'il a voulu lui imposer, en lui envoyant M. Hébert, mais plutôt donner à la paroisse de Saint-François, un prêtre qui pût remplir les fonctions que sa lenteur, ses infirmités et sa prévention contre certaines familles de la paroisse, l'empêchent de faire. Si M. Leguerne n'est pas satisfait de cet arrangement, Mgr Hubert pouvoira d'une autre manière à la desserte de la paroisse. (*Registre des lettres*, v. I, p. 48.)

Mgr Bailly de Messein à Mgr Jean-François Hubert (Pointe-aux-Trembles, 17 août 1789). Il n'a pas les ressources suffisantes pour vivre, c'est pourquoi il lui demande de réunir la cure de Saint-Ours à la coadjutorerie. Il veut bien s'effacer et ne pas laisser croire au peuple "qu'il y a de la mauvaise volonté entre deux personnes dont l'union et la réciprocité de sentiments, après la grâce du Seigneur, est si nécessaire au diocèse." La première rupture ne viendra pas de lui. (Cartable: *Évêques de Québec*, II-69.)

Mgr Bailly de Messein à Mgr Jean-François Hubert (Pointe-aux-Trembles, 17 août 1789). Il demande la cure de Lachenaie pour M. Charles Bégin qui a servi de vicaire à la Pointe-aux-Trembles avec beaucoup de zèle et d'édification. (Cartable: *Évêques de Québec*, II-69.)

Mgr Jean-François Hubert. Acte de prêtrise de MM. Joseph-Marie Boissonneau, Jean-Baptiste Dubord, Louis Lamotte et Joseph-Benjamin Keller (Québec, 26 août 1789). (*Registre D*, f. 170 v.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Jean-Baptiste) Curatteau, au séminaire de Montréal (Québec, 28 août 1789). Il regrette qu'il ait donné sa démission comme principal du Collège. Il verra à lui trouver un successeur. (Registre des lettres, v. I, p. 49.)

Mgr Jean-François Hubert. Observations faites par les religieuses ursulines de Québec, en conséquence du premier article de l'instruction pastorale, à elles adressée en date du 27 février 1789. Réponses de Mgr Hubert aux observations ci-contre (Québec, 29 août 1789). (*Registre D*, f. 171 r.)

Mgr Jean-François Hubert à Mgr Bailly, évêque de Capse et coadjuteur de Québec, à la Pointe-aux-Trembles (Québec, 1er septembre 1789). Il ne peut permettre que Mgr Bailly soit en même temps curé de la Pointe-aux-Trembles et de Saint-Ours, et jouir ainsi du bénéfice de deux cures; c'est une chose contraire aux saints canons. Il veut bien le nommer curé de Saint-Ours, mais à condition qu'il renonce à sa position de curé de la Pointe-aux-Trembles. Si Mgr Bailly ne peut accepter cette proposition, Mgr Hubert se résignera à lui accorder une pension de 500 minots de blé, prise sur le revenu de Saint-Ours, ou il nommera un curé avec obligation de rendre compte des revenus annuels de la cure à Mgr de Capse. (*Registre des lettres*, v. I, p. 50.)

Mgr Jean-François Hubert à M. Parr, lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Écosse, à Halifax (Québec, 5 septembre 1789). Il le remercie de la protection qu'il accorde au zélé missionnaire des catholiques, à Halifax, M. John Jones. (*Registre des lettres*, v. I, p. 52.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Thomas) Kimbert, curé à Yamachiche (Québec, 5 septembre 1789). Il lui permet de prendre l'argent de la fabrique pour aider à payer le maçon qui a travaillé à la construction de l'église. Il le prie d'être bien prudent et de ne pas agiter la question du terrain sur lequel on a commencé à bâtir l'église. (*Registre des lettres*, v. I, p. 52.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Jean-Baptiste) Boucher, vicaire à Saint-Ours, rivière Chambly (Québec, 7 septembre 1789). Il le nomme curé-missionnaire de Saint-Ours. A partir du 1er octobre 1789, la moitié de la dîme de la paroisse appartiendra à Mgr le coadjuteur. Il voudra bien lui en tenir compte. (*Registre des lettres*, v. I, p. 53.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (François) Cherrier, curé à Saint-Denis, rivière Chambly (Québec, 7 septembre 1789). Il a nommé M. (Jean-Baptiste) Boucher, curé à Saint-Ours, avec la charge de donner à Mgr de Capse, la moitié de la dîme. Il sait que cela n'est pas absolument régulier et provoquera des commentaires; d'ailleurs, il n'agit en cela que d'une manière provisoire, se réservant de soumettre cette démarche au jugement du Saint-Siège à la décision duquel il se soumet d'avance. (*Registre des lettres*, v. I, p. 55.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Laurent) Aubry, curé à Sainte-Geneviève, rivière de Batiscan (Québec, 7 septembre 1789). Puisqu'il se croit incapable de faire aucun bien à Sainte-Geneviève, il lui donnera Gentilly avec la desserte de Saint-

Pierre-les-Becquets et de Saint-Jean-Deschaillons, s'il veut accepter ce changement. (*Registre des lettres*, v. I, p. 55.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Gabriel-Jean) Brassier, grand vicaire et supérieur en second du séminaire, à Montréal (Québec, 10 septembre 1789). Il approuve le projet des marguilliers de la fabrique de Montréal, au sujet de l'éducation de la jeunesse. La nomination de M. (Jean-Baptiste) Marchand, comme principal, lui plaît beaucoup. Seulement, comme le collège appartient aux marguilliers, il faut agir de manière à ce qu'ils acceptent cette nomination. Il enverra un autre prêtre pour remplacer M. Besson à Sainte-Geneviève, île Jésus. Le Père Louis a été nommé supérieur de la communauté des Récollets; il se rendra immédiatement à Montréal. C'est un excellent religieux, plein d'amour et de zèle pour la religion. Mgr Hubert félicite M. Brassier d'avoir été choisi comme supérieur du séminaire. (*Registre des lettres*, v. I, p. 56.)

Mgr Jean-François Hubert à Messieurs les marguilliers de l'œuvre de la fabrique de Notre-Dame, à Montréal (Québec, 10 septembre 1789). Il approuve de tout cœur les propositions qu'ils lui font au sujet de l'éducation des enfants catholiques. Elles concordent en tout point à ce qu'il a toujours eu en vue sur ce sujet si délicat. Il verra lui-même à établir un programme des études au collège de Montréal; en attendant, il les prie de vouloir bien accepter M. (Jean-Baptiste) Marchand, comme principal. Il leur enverra un professeur de rhétorique. (*Registre des lettres*, v. I, p. 57.)

Mgr Jean-François Hubert. MM. Augustin Hébert, Bédard, Lahaille, Plessis et le révérend Père de Glapion, sont nommés confesseurs extraordinaires des religieuses de l'Hôtel-Dieu de Québec. (Québec, 13 septembre 1789). (*Registre D*, f. 180 v.)

Mgr Jean-François Hubert. MM. Augustin Hébert, Bédard, Lahaille, Plessis et le révérend Père Casot, sont nommés confesseurs extraordinaires des religieuses de l'Hôpital général de Québec (Québec, 13 septembre 1789). (*Registre D*, f. 180 v.)

Mgr Jean-François Hubert. MM. Augustin Hébert, Bédard, Lahaille, Plessis et les révérends Père de Glapion et Casot, sont nommés confesseurs extraordinaires des Ursulines de Québec (Québec, 13 septembre 1789). (*Registre D*, f. 181 r.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Charles-François) Perrault, curé à Saint-Eustache, rivière du Chêne (Québec, 17 septembre 1789). Vu ce que M. Perrault lui apprend par sa lettre du 5 septembre, il ne nommera pas de curé à Blainville, comme il était décidé de le faire. M. Perrault continuera à desservir cette partie jusqu'à nouvel ordre. (*Registre des lettres*, v. I, p. 58.)

Mgr Jean-François Hubert à Messieurs les paroissiens de Lachenaie (Québec, 17 septembre 1789). Il ne peut leur donner, comme curé, M. (Louis) Beaumont qu'ils ont demandé, par leur requête du 16 août 1789). (*Registre des lettres*, v. I, p. 59.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Pierre) Marchand, curé de Saint-François-de-Sales, île Jésus (Québec, 17 septembre 1789). Il le prie de desservir la paroisse de Lachenaie, à partir de la Saint-Michel. (*Registre des lettres*, v. I, p. 59.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Pierre) Denaut, curé à Longueuil (Québec, 20 septembre 1789). Il lui donne M. (François) Brunet, comme successeur à Soulanges. Il laisse à M. Denaut ses pouvoirs extraordinaires. (*Registre des lettres*, v. I, p. 59.)

Mgr Jean-François Hubert. Observations faites par les religieuses hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Québec, en conséquence de l'instruction pastorale à elles

adressée, en date du 27 février 1789. Réponses de Mgr Hubert aux observations ci-contre (Québec, 20 septembre 1789). (*Registre D*, f. 173 v.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Jean-Baptiste) Deguire, curé à Vaudreuil (Québec, 21 septembre 1789). Il a appris avec plaisir qu'il avait terminé la construction de son église. Il connaît les scandales qui règnent dans sa paroisse et l'encourage à les combattre par une prédication hardie contre le vice. (*Registre des lettres*, v. I, p. 60.)

Mgr Jean-François Hubert. Pouvoirs extraordinaires accordés à M. Jean-Baptiste Deguire, curé de Saint-Michel-de-Vaudreuil (Québec, 21 septembre 1789). (*Registre D*, f. 179 v.)

Mgr Jean-François Hubert. Pouvoirs accordés au révérend Père Louis Demers, supérieur des Récollets de Montréal (Québec, 21 septembre 1789). (*Registre D*, f. 180 r.)

Mgr Jean-François Hubert. Pouvoirs accordés au Père Dominique Pétrimoulx, résidant au couvent des Récollets de Montréal (Québec, 21 septembre 1789). (*Registre D*, f. 190 v.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Gabriel-Jean) Brassier, vicaire général, à Montréal (Québec, 21 septembre 1789). Il est charmé de la bonne volonté des marguilliers de Montréal. Le diacre Ignace Leclerc ira enseigner la rhétorique au collège de Montréal, pendant que MM. Hébert et Cazeneuve iront vicaires à la paroisse. Il a peu de confiance dans la science du Père Dominique. Tout de même, il lui a accordé les pouvoirs de confesseur. Nominations diverses. Il l'invite à se rendre à Québec. (*Registre des lettres*, v. I, p. 62.)

Mgr Jean-François Hubert. Instructions et permissions données à la révérende Mère Sainte-Thérèse, supérieure des Ursulines, aux Trois-Rivières (Québec, 26 septembre 1789). (*Registre des lettres*, v. I, p. 62.)

Mgr Jean-François Hubert. Observations faites par les religieuses ursulines des Trois-Rivières, en exécution de l'instruction pastorale à elles adressée par Mgr l'évêque de Québec, en date du 27 février 1789. Réponses de Mgr Hubert aux observations ci-contre (Québec, 26 septembre 1789). (*Registre D*, f. 176 v.)

Mgr Jean-François Hubert. Pouvoirs extraordinaires accordés à M. Michel Masse, curé de Saint-Pierre-les-Becquets (Québec, 26 septembre 1789). (*Registre D*, f. 179 v.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Gabriel-Jean) Brassier, vicaire général, à Montréal (Québec, 27 septembre 1789). Il indique le programme d'études qu'il désirerait voir mettre en vigueur au collège de Montréal. Réflexions sur l'enseignement de la langue anglaise, de la grammaire française, de la géographie et de l'histoire. Il faut préparer les élèves de manière à ce qu'ils puissent entrer le plus tôt possible au séminaire. (*Registre des lettres*, v. I, p. 63.)

Mgr Jean-François Hubert à Messieurs les marguilliers de l'œuvre de la fabrique de Notre-Dame, à Montréal (Québec, 27 septembre 1789). Il envoie M. Ignace Leclerc enseigner la rhétorique dans le collège de Montréal. Il est charmé de les voir si bien s'entendre avec M. Brassier dans les choses qui concernent l'éducation de la jeunesse. M. Chauveau, à qui il a offert de se mettre à la tête du collège, a refusé par deux fois de se rendre à sa demande. Il verra à procurer tous les avantages possibles à leur collège. (*Registre des lettres*, v. I, p. 66.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Joseph) Gagnon, à la Pointe-du-Lac (Québec, 27 septembre 1789). Il ne peut comprendre pourquoi M. Coffin se montre si exigeant. La Pointe-du-Lac n'étant pas érigée en paroisse, il ne se croit pas dans

l'obligation d'y laisser un prêtre si M. Coffin persiste dans ses exigences. (*Registre des lettres*, v. I, p. 67.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (François) Leguerne, curé à Saint-François-de-Sales, île d'Orléans (Québec, 3 octobre 1789). Mgr Hubert a reçu une requête signée par environ cinquante de ses paroissiens qui désirent un changement de curé. Mgr Hubert croit que dans les circonstances, M. Leguerne ferait bien de se retirer de lui-même sans obliger son évêque à agir de force. (*Registre des lettres*, v. I, p. 67.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Joseph) Gagnon, missionnaire à la Pointe-du-Lac (Québec, 5 octobre 1789). Il croit que M. Gagnon a exagéré, dans ses plaintes au sujet de M. Coffin. Mgr Hubert ne le changera pas de poste sur des rapports faits à la légère. (*Registre des lettres*, v. I, p. 70.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Louis-Marie-Ferdinand) Brassard, curé à Saint-Jean-de-Nicolet (Québec, 5 octobre 1789). Comme il ne s'est écoulé que cinq ans depuis que l'on a cessé d'enterrer dans l'ancien cimetière, Mgr Hubert croit qu'il faut attendre encore quelques années avant d'en retirer les corps. (*Registre des lettres*, v. I, p. 70.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Pierre) Marchand, curé à Saint-François-de-Sales et desservant de Lachenaie (Québec, 5 octobre 1789). Les habitants de Lachenaie veulent avoir un curé résident. Mgr Hubert ne peut se rendre à leur demande pour le moment. Seulement, M. Marchand ira les visiter souvent et fera en sorte de les bien instruire. "La foi de notre pauvre peuple reçoit tous les jours de nouveaux assauts. Les peuples ne la conserveront qu'autant qu'ils seront bien instruits." (*Registre des lettres*, v. I, p. 71.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Jean-Baptiste) Marchand, principal du collège à Montréal (Québec, 12 octobre 1789). Mgr Hubert se réjouit de le voir à l'œuvre avec autant d'entrain. Qu'il s'applique à bien diriger les enfants qui lui sont confiés et qu'il ait bien soin des commençants. Il le prie aussi d'agir en tout de concert avec les marguilliers de la paroisse qui sont les véritables propriétaires du collège. (*Registre des lettres*. v. I, p. 71.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Gabriel-Jean) Brassier, vicaire général à Montréal (Québec, 12 octobre 1789). M. Jones, supérieur des missions de la Nouvelle-Écosse, demande un missionnaire pour les Écossais de cette région. Ne pourrait-on pas décider M. Alexander McDonell, qui ne fait rien à Montréal, de passer en cet endroit. Mgr Hubert ne se croit pas obligé de faire vivre M. McDonell avec sa mère, malgré que Mgr D'Esgly se soit engagé de lui donner une rétribution annuelle de 25 louis, lorsqu'il l'envoya à New Johnston. (*Registre des lettres*, v. I, p. 72.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Roderick) McDonell, missionnaire à Saint-Régis (Québec, 12 octobre 1789). Il le prie d'aller dire la messe une ou deux fois le mois, dans une chapelle que les habitants, nouvellement établis au sud du lac Saint-François, veulent bâtir. Il bénira cette chapelle lorsqu'elle sera construite, et lui donnera, pour titulaire, Notre-Dame de Bonsecours. (*Registre des lettres*, v. I, p. 74.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Joseph) Gagnon, missionnaire à la Pointe-du-Lac (Québec, 12 octobre 1789). Il le prie de ne pas s'alarmer des rapports que font, sur son compte, M. Coffin et les paroissiens de la Pointe-du-Lac. (*Registre des lettres*, v. I, p. 75.)

Mgr Jean-François Hubert à M. André Guay, capitaine de milice, à la Pointe-du-Lac (Québec, 12 octobre 1789). M. Gagnon ne peut être blâmé de réclamer la somme qui lui est due par les paroissiens de la Pointe-du-Lac. Mgr Hubert approuve sa démarche, et si les habitants lui rendent le séjour de la Pointe-du-Lac impossible, il l'enlèvera et les laissera sans curé. (*Registre des lettres*, v. I, p. 75.)

Mgr Jean-François Hubert. Acte attestant qu'il est vivant, qu'il a droit, comme évêque de Québec, de percevoir la rente de 3000 livres accordée par le Clergé de France (passé devant Deschenaux) (Québec, 14 octobre 1789). (Cartable: *Vicaires généraux*, VI-70.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (John) Jones, missionnaire à Halifax (Québec), 16 octobre 1789). Un prêtre français, M. de la Potherie, venu de Boston à Québec, doit partir bientôt pour Halifax. Comme Mgr Hubert doute de sa conduite, il ne lui a pas donné la permission de dire la messe, ni de porter l'habit ecclésiastique. Il prie M. Jones de faire de même. (*Registre des lettres*, v. I, p. 76.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Gabriel-Jean) Brassier, vicaire général, à Montréal (Québec, 19 octobre 1789). Il l'autorise "à l'effet de terminer les difficultés qui se trouvent entre M. Michel Blondeau, comme exécuteur testamentaire de M. Proust, et M. Beaumont, curé de Terrebonne." (*Registre des lettres*, v. I, p. 76.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Michel) Blondeau à Montréal (Québec, 19 octobre 1789). Il a chargé M. Brassier de "terminer en son nom la difficulté qui se trouve entre la fabrique de Terrebonne et la succession de feu M. Proust." (*Registre des lettres*, v. I, p. 77.)

Mgr Jean-François Hubert à la révérende Mère Sainte-Thérèse, supérieure des Ursulines, aux Trois-Rivières (Québec, 19 octobre 1789). Il regrette d'apprendre que le trouble et la division existent encore dans leur maison. Il la prie d'y remédier. (*Registre des lettres*, v. I, p. 77.)

Mgr Jean-François Hubert. Lettres de grand vicaire pour M. Martin Hody, protonotaire apostolique, directeur du séminaire des Missions Étrangères, à Paris (Québec, 20 octobre 1789). (*Registre D*, f. 181 r.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Gabriel-Jean) Brassier, vicaire général, à Montréal (Québec, 22 octobre 1789). Les habitants de Sainte-Thérèse-de-Blainville lui écrivent que le presbytère et la chapelle sont terminés. Afin de tenir la promesse qu'il leur a faite, il a décidé de leur donner M. Hébert, vicaire de M. Brassier, comme curé. Puisque M. Alexander McDonell s'est décidé à partir pour New Johnson, Mgr Hubert croit qu'il vaut mieux le laisser à cet endroit que de l'envoyer à l'île Saint-Jean. M. de la Potherie a annoncé son départ pour Boston. Des personnes charitables lui ont fourni les fonds nécessaires. Il est heureux d'apprendre que M. Montgolfier est en bonne santé. (*Registre des lettres*, v. I, p. 78.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (François) Perrault, curé à Saint-Eustache, rivière du Chêne (Québec, 22 octobre 1789). Il a décidé d'envoyer un curé résident à Sainte-Thérèse-de-Blainville; ce sera ou M. Courval ou M. Hébert, l'un des deux. M. Perrault voudra bien l'aider de ses conseils. (*Registre des lettres*, v. I, p. 75.

Mgr Jean-François Hubert à M. (Jean-Baptiste-Noël) Poujet, curé à Sainte-Geneviève-de-Berthier (Québec, 22 octobre 1789). Il ne doit pas publier dans la paroisse où sont domiciliés ses père et mère ou tuteurs, une personne qui a plus de 21 ans et qui a acquis domicile ailleurs, par une résidence connue de six mois. Il pourra recevoir l'abjuration de M. Cuthbert, fils "s'il persiste à vouloir se faire catholique par amour et par respect pour notre religion, et non par le désir de se

marier." Il devra faire cette cérémonie sans éclat, par égard pour le père de M. Cuthbert. "L'affaire des Acadiens est une question difficile à résoudre." Il veut prendre le temps d'y réfléchir. (*Registre des lettres*, v. I, p. 79.)

Mgr Jean-François Hubert à M. Martin Hody, directeur du séminaire des Missions Étrangères, rue du Bac, à Paris (Québec, 24 octobre 1789). Il est grandement affligé de la mort inattendue du respectable M. de Villars. Il se console en pensant que M. Hody le remplacera. Les affaires de l'évêque de Québec, qui lui sont confiées, "ne sont pas d'une grande étendue, et se réduisent présentement à transmettre ses demandes en cour de Rome, à lui faire parvenir ses réponses." Il lui envoie des lettres de grand vicaire en même temps qu'une lettre qu'il transmettra au cardinal Antonelli. M. Hody s'occupera de lui procurer les pouvoirs qu'il avait demandés par l'entremise de M. de Villars. Dans l'envoi des papiers de l'évêque de Québec, il prendra les précautions requises pour ne causer aucun ombrage au gouvernement britannique. (*Registre des lettres*, v. I, p. 80.)

Mgr Jean-François Hubert à Son Éminence le cardinal Antonelli, préfet de la Congrégation de la Propagande, à Rome (Québec, 24 octobre 1789). Il a consacré son coadjuteur, Mgr François Bailly de Messein, dans sa cathédrale, le 12 juillet 1789. Il a administré le sacrement de Confirmation à plus de 28,000 personnes pendant sa dernière visite pastorale. Il demeure ordinairement au "séminaire de Québec dont MM. les directeurs ont toujours montré beaucoup d'affection et de bienveillance pour leurs évêques qui y ont constamment demeuré depuis 23 ans." L'éducation de la jeunesse est un objet qui l'"occupe très fréquemment et très sérieusement." Il espère faire visiter, prochainement, les missions de l'Acadie, par son coadjuteur. Il a accordé à celui-ci, d'une manière provisoire, la moitié du revenu d'une autre cure. Il espère que le Saint-Siège l'approuvera en cela, quoique le "procédé soit contraire à la discipline du diocèse où les dixmes d'une paroisse sont ordinairement perçues toutes entières par le prêtre qui y réside et qui la dessert..." Il demande qu'on accorde l'indulgence plénière des Quarante-Heures pour le dimanche de la Quinquagésime et les deux jours suivants, en faveur de la paroisse de Saint-Antoine, sur la rivière Chambly. Description du diocèse de Québec; son étendue. "Ne pourrait-on pas le diviser en deux parties et ériger, par exemple, en évêché suffragant ou indépendant du siège de Québec, la ville de Montréal dont le territoire est grand et où le nombre de fidèles augmente chaque jour. Je ne demande pas sur cette question une réponse définitive, je sais qu'elle doit être précédée de bien des formalités qui auront lieu avec le temps. Seulement, je désirerais savoir si ce projet sera goûté en cour de Rome; car si l'on y trouve des inconvénients, j'y renoncerai sans réplique. S'il est agréé, j'en poursuivrai l'exécution auprès du gouvernement britannique, auprès duquel je n'ai dessein de solliciter cette grâce que quand je serai assuré que le Saint-Siège est disposé à la confirmer. Sur cet article, comme sur bien d'autres, nous sommes astreints, en Canada, à des précautions sans nombre. Nos rapports avec la cour de Rome doivent être soumis à un certain secret, si nous voulons qu'on n'en prenne pas ombrage. De là, Votre Eminence conclura aisément, combien il serait fâcheux que la domination anglaise, qui ne reconnaît pas d'autre suprématie que celle de son roi, érigeât, à la prière des Canadiens, un nouvel évêché dans cette province, si l'approbation du Saint-Siège n'accédait pas ensuite à cette érection. Un autre motif qui engage, Monseigneur, à poursuivre l'exécution de ce projet, c'est que le gouverneur actuel de la province (Milord Dorchester) est un homme sans préjugés contre les catholiques et plein de bonté pour

les Canadiens. Probablement, il ne se refuserait pas à nos désirs. C'est une circonstance à ménager dans une circonstance aussi délicate. J'ajouterai, si Votre Eminence me le permet, que, vû le grand besoin des peuples de ce pays, je consentirais de bon cœur à ce démembrement de mon diocèse, et qu'un autre évêque, après moi, ne serait peut-être pas de cet avis. Enfin, pour jetter sur cette matière, toute la clarté possible, je dois vous observer, Monseigneur, que l'évêque de Québec n'a point de chapitre depuis 1773, et vous demander, si, en supposant cette division de mon diocèse, le consentement du coadjuteur *cum futurâ successione* devrait nécessairement y intervenir, vous priant de faire sur ce dernier article une réponse qui pût lui être communiquée sans faire voir que j'ai mis la chose en question. On dira peut-être que l'évêque de Québec, résidant dans la ville épiscopale, pourrait faire résider son coadjuteur à Montréal et pourvoir ainsi aux besoins de son diocèse. Mais, vous savez, Monseigneur, qu'un coadjuteur obtient difficilement la même autorité et le même ascendant sur les peuples qu'un évêque en titre. D'ailleurs, ce moyen ne déchargerait pas la conscience de l'évêque de Québec. Enfin, si Dieu me fait la grâce d'obtenir un évêque pour Montréal, je ne désespérerais pas de lui obtenir, par la suite, un coadjuteur; ce serait le sûr moyen de perpétuer l'épiscopat dans la Nouvelle-France." Il prie le cardinal Antonelli d'envoyer ses réponses par la voie de M. Hody, à Paris, auquel il a adressé des lettres de grand vicaire. (*Registre des lettres*, v. I, p. 81.)

Mgr Jean-François Hubert à M. Claude La Vallée, aux Économats, rue de Richelieu, vis-à-vis la Bibliothèque du roi, no 116, à Paris (Québec, 1er novembre 1789). Il lui envoie un duplicata de son certificat de vie. Il craint que la révolution en France n'enlève au diocèse de Québec, les rentes qui lui sont affectées. Extrait du testament de Mgr D'Esgly. Il ne s'est pas chargé de ce que la succession de Mgr D'Esgly pouvait redevoir à M. La Vallée, et les 328l 1s 9d d'excès de la dernière dépense de Mgr D'Esgly sur la dernière recette ne doivent pas passer à son compte. M. Boisseau s'est engagé à tenir compte de la dite somme. (*Registre des lettres*, v. I, p. 86.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (François-Xavier) Dufaux, missionnaire de la paroisse de L'Assomption, au Détroit (Québec, 2 novembre 1789). On lui a dit que les troubles qui existent parmi les sauvages de son district avaient été fomentés par des missionnaires. Il espère que ce soupçon ne tombe pas sur M. Dufaux. Mgr Jean-François Hubert en serait fort affligé, si la chose était vraie. Il lira à son peuple la lettre pastorale qu'il lui envoie. (*Registre des lettres*, v. I, p. 87.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Pierre) Fréchette, missionnaire de la paroisse de Sainte-Anne, au Détroit (Québec, 2 novembre 1789). Soulèvement des sauvages au Détroit. Il espère que M. Fréchette n'a pas occasionné ces troubles. Il lui recommande de prêcher la fidélité au roi. Il lira à son peuple la lettre pastorale qu'il lui envoie. (*Registre des lettres*, v. I, p. 88.)

Mgr Jean-François Hubert. Lettre pastorale aux habitants du Détroit (Québec, 2 novembre 1789). (*Registre D*, f. 184 v.) Publiée dans *Mandements, etc., etc., des évêques de Québec*, v. II, p. 382.

Mgr Jean-François Hubert à monsieur Maisonville, écuyer, au Détroit (Québec, 2 novembre 1789). Il a été heureux de représenter au gouverneur que M. Maisonville, depuis la mort de M. Dupiron-Baby, était, de tous les Canadiens de Détroit, le plus habile à manier les esprits des sauvages. Il leur lira la lettre qu'il envoie à ces derniers "avec trois de leurs branches de porcelaine." (*Registre des lettres*, v. I, p. 89.)

Mgr Jean-François Hubert. Lettre pastorale aux chefs hurons et à toute la nation du Détroit et environs (sans indication de date). (*Registre D*, f. 186 r.) Publiée dans *Mandements, etc., etc., des évêques de Québec*, v. II, p. 384.

Mgr Jean-François Hubert à M. (Jean-François) Hébert, missionnaire à Sainte-Thérèse-de-Blainville (Québec, 2 novembre 1789). Puisque M. Lamarque et M. Hertel ne savent pas sur laquelle des deux parties de la seigneurie est construit le presbytère, et que M. Hébert ne peut rendre les droits honorifiques à l'un sans préjudicier aux prétentions de l'autre, il ne les rendra à personne tant que le différend ne sera pas vidé. (*Registre des lettres*, v. I, p. 89.)

M. J.-O. Plessis à M. Boisseau, écuyer, à Saint-Pierre, île d'Orléans (Québec, 3 novembre 1789). Il le prie de vouloir bien envoyer à Mgr Hubert, la somme de 328l 1s 9d qu'en sa qualité d'exécuteur testamentaire de Mgr D'Esgly, il s'est engagé, auprès de M. La Vallée, à remettre à Mgr Hubert (*Registre des lettres*, v. I, p. 92.)

M. Henri Gravé, vicaire général à M. (François) Leguerne, curé à Saint-François, île d'Orléans (Québec, 3 novembre 1789). M. Gravé ne peut comprendre comment M. Leguerne s'obstine à demeurer curé dans une paroisse où tous les gens sont contre lui. On l'accuse d'avoir fait une vente frauduleuse à deux de ses paroissiens; il paraît qu'il aurait fait la même chose envers quelques autres. (*Registre des lettres*, v. I, p. 89.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Antoine) Hamel, curé à Saint-Pierre, île d'Orléans (Québec, 3 novembre 1789). Il apprend que la santé de M. Hamel est périclitante. Il l'invite à revenir à Québec, pour se reposer. Il chargera les curés voisins de desservir sa paroisse, pendant son absence. (*Registre des lettres*, v. I, p. 92.)

Mgr Jean-François Hubert au révérend Père Louis Demers, supérieur des Récollets, à Montréal (Québec, 5 novembre 1789). Il regrette le dénuement des Frères récollets, mais ce qui l'attriste davantage c'est d'apprendre qu'ils ont contracté des dettes. Le Père Demers n'est pas tenu de les payer puisque ces dettes ont été faites à son insu. Mgr Hubert verra le Père commissaire et s'entendra avec lui à ce sujet. Il le prie de tenir les portes du monastère bien closes aux laïques. (*Registre des lettres*, v. I, p. 93.)

Mgr Jean-François Hubert. Observations faites par les religieuses de l'Hôpital général de Québec en exécution de l'instruction pastorale à elles adressée par Mgr l'évêque de Québec, en date du 27 février 1789. Réponses de Mgr Hubert ci-contre. (Québec, 6 novembre 1789). (*Registre D*, f. 186 v.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Jean-Baptiste) Gatien, curé à la Sainte-Famille, île d'Orléans (Québec, 7 novembre 1789). Il le prie de remplir les fonctions du ministère sacré auprès des paroissiens de Saint-Pierre, pendant la maladie de M. Leguerne, leur curé. (*Registre des lettres*, v. I, p. 94.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Alexis) Pinet, curé à Saint-Jean, île d'Orléans (Québec, 7 novembre 1789). Il le prie de bien recevoir les paroissiens de Saint-Pierre qui s'adresseront à lui; de leur administrer les sacrements s'il en est besoin. (*Registre des lettres*, v. I, p. 95.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (François) Leguerne, curé à Saint-François, île d'Orléans (Québec, 7 novembre 1789). Il a chargé MM. Pinet et Gatien de remplir les fonctions du saint ministère auprès de ses paroissiens, tout le temps que durera sa maladie. (*Registre des lettres*, v. I, p. 95.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (John) Jones, supérieur des missions de la Nouvelle-Écosse, à Halifax (Québec, 12 novembre 1789). L'abbé de la Potherie a renoncé au voyage de Halifax, et est parti dans une autre direction. C'est M. Jones, et lui seul, qui est chargé de placer les missionnaires de la Nouvelle-Écosse, et de veiller sur leur conduite. M. Phelan doit se soumettre à ses ordres. Il ne croit pas que M. Alexander McDonell accepte la mission de l'île Saint Jean. Il est dans le moment à New Johnson. Mgr Hubert espère que son coadjuteur ira visiter la Nouvelle-Écosse dans le cours de l'été prochain. Il voudrait un compte rendu de l'état des missions de M. Jones. M. Leroux, missionnaire à Memramcook, relève directement de l'évêque de Québec, puisqu'il est français. Mgr Hubert prie M. Jones de choisir avec beaucoup de précautions, les prêtres qu'il fera venir d'Irlande. L'Europe est infestée de mauvais sujets. "Votre lettre française à M. Gravé était fort intelligible. Je serais content que vous écrivissiez toujours en cette langue, nous avons de la peine à suivre vos lettres anglaises." (*Registre des lettres*, v. I, p. 95.)

L'honorable William Smith, juge en chef, à Mgr l'évêque de Québec (Québec, 13 novembre 1789). On se propose de fonder une université dans la Province. Il lui envoie une série de questions auxquelles il voudra bien répondre. Les mêmes questions ont été également envoyées à son coadjuteur. Énoncé des questions incluses dans la lettre. (*Registre D*, f. 185 v.)

Mgr Jean-François Hubert aux révérendes Mères supérieure, assistante et discrètes du monastère des Ursulines, aux Trois-Rivières (Québec, 14 novembre 1789). Comme il apprend que des dissensions existent dans le monastère, il prie les discrètes de lui écrire en commun pour lui dire ce qui en est. (*Registre des lettres*, v. I, p. 98.)

Mgr Jean-François Hubert à la révérende Mère Sainte-Thérèse de Jésus, supérieure des Ursulines des Trois-Rivières (Québec, 14 novembre 1789). Il la prie de réunir les discrètes du couvent afin de leur faire connaître le contenu de la lettre incluse. (*Registre des lettres*, v. I, p. 99.)

Mgr Jean-François Hubert à l'honorable William Smith, juge en chef (Québec, 18 novembre 1789). Il lui fait part de ses réflexions sur le projet de fonder une université mixte en Canada. (Cartable: *Gouvernement*, A-4; *Registre D*, f. 191 r.) Publié dans *Mandements, etc., etc., des évêques de Québec*, v. II, p. 385. Inséré aussi dans l'appendice Y du Journal de la Chambre d'assemblée, pour l'année 1824.

... Réflexions sur le rapport d'un comité à l'occasion de l'établissement projeté d'une université à Québec, en date du 26 novembre 1789 (sans nom d'auteur). (Cartable: *Gouvernement*, A-8.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Jacques-Philippe) Serrand, curé de Saint-Paul-de-Lavaltrie (Québec, 22 novembre 1789). Il comprend sa détresse, mais il ne peut, dans le moment, lui donner une paroisse où le revenu soit plus élevé. (*Registre des lettres*, v. I, p. 99.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Jean-Baptiste-Antoine) Marcheteau, curé à Sainte-Marie, Nouvelle-Beauce (Québec, 23 novembre 1789). Lors de sa visite à Sainte-Marie, dans le mois de septembre, il avait cru comprendre que les gens de cette paroisse étaient décidés de construire un presbytère en bois dans la place où est le presbytère actuel. Il voit que l'unanimité n'existe pas parmi eux. Il ne les forcera pas à bâtir, mais leur enlèvera le curé qu'ils ont maintenant, et ne s'arrêtera pas à Sainte-Marie, lorsqu'il ira visiter les paroissiens de Saint-Joseph et de Saint-François, et cela tant qu'ils n'auront pas bâti un presbytère de la manière

indiquée. Il demande à M. Marcheteau de lire, au prône du dimanche, la lettre qu'il lui envoie. (*Registre des lettres*, v. I, p. 100.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Gabriel-Jean) Brassier, vicaire général du diocèse, à Montréal (Québec, 23 novembre 1789). Il a répondu à la lettre qu'il avait reçue de la part de l'honorable William Smith, concernant l'établissement d'une université dans la Province. Il lui envoie une copie de cette réponse et lui demande de la communiquer au Père Well, aux messieurs du séminaire, et à quelques laïques comme MM. Rainville, Adhémar, Delestre et Papineau. Il veut que l'on connaisse ses sentiments sur l'éducation de la jeunesse. Le Père Glapion et les prêtres de Québec sont satisfaits de cette réponse. "Je ne sais quelle impression aura fait cet écrit sur le grand juge, mais quoi qu'il en soit, je suis disposé à le soutenir de mon mieux. Il eût été également imprudent pour moi de donner tout uniment dans le projet en question et de ne rien répondre. Dans le premier cas, on se serait prévalu de mon accession pure et simple; dans le second, on m'aurait regardé avec mes compatriotes comme un homme à *préjugés* et désirant peu le bien de la province. Le biais que j'ai pris a, du moins, l'avantage de faire voir que l'on ne jette pas la pierre à notre nation, sans qu'elle s'en aperçoive." (*Registre des lettres*, v. I, p. 101.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Jean-Baptiste-Noël) Poujet, curé à Berthier (Québec, 23 novembre 1789). Il lui envoie une copie de sa lettre à l'honorable juge en chef, concernant la question de l'université, et le prie de la communiquer aux curés de la rivière Chambly. M. Poujet pourra admettre aux sacrements les deux Acadiens qui, peut-être, ne sont pas légitimement mariés. Le doute est en leur faveur jusqu'à preuve du contraire. P. S. M. James Cuthbert menace de poursuivre M. Poujet qui aurait poussé son fils à la rébellion envers son père. Mgr Hubert a décidé de ne pas répondre à la lettre de M. Cuthbert. Que M. Poujet laisse ses paroissiens poursuivre M. Cuthbert, s'ils se trouvent lésés dans leur droit. (*Registre des lettres*, v. I, p. 103.)

M. J.-O. Plessis à M. (Charles-Joseph-Lefebvre)Duchouquet, curé à l'Ile-aux-Coudres (Québec, 23 novembre 1789). Mgr Hubert est d'avis que M. Duchouquet ne doit pas se montrer trop sévère envers cet homme qui aurait causé du scandale dans la paroisse. Il lui permettra d'aller faire ailleurs sa confession pascale. (*Registre des lettres*, v. I, p. 105.)

Mgr Jean-François Hubert à la révérende Mère Sainte-Thérèse de Jésus, supérieure des Ursulines, aux Trois-Rivières (Québec, 29 novembre 1789). La lettre qu'il vient de recevoir lui fait voir qu'il ne s'était pas trompé en disant que des dissensions existaient dans la communauté. (*Registre des lettres*, v. I, p. 107.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Gabriel-Jean) Brassier, vicaire général du diocèse, à Montréal (Québec, 30 novembre 1789). Il ne faut pas attaquer un désordre au moment même où il sévit. C'est pourquoi M. Dézéry a mal fait d'invectiver contre les spectacles qui sont maintenant représentés à Montréal. Il n'aurait pas dû dire en chaire que l'on refusera l'absolution à ceux qui y assisteront. C'est le moyen d'éloigner les âmes pusillanimes du tribunal de la Pénitence. M. Brassier, tout de même, ne pouvait le désapprouver publiquement vu les circonstances. C'est à l'assemblée des marguilliers de décider le renvoi de l'organiste. (*Registre des lettres*, v. I, p. 107.)

M. J.-O. Plessis à M. Antoine Panet, avocat, à Québec (Québec 5 décembre 1789). Mgr Hubert ne s'opposera pas à ce que M. Panet fasse l'arrangement qu'il lui plaira avec les révérends Pères Jésuites, mais il ne peut apposer sa signature à l'acte de démission qu'on lui présente. (*Registre des lettres*, v. I, p. 109.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Pierre) Huot, curé à Champlain (Québec, 7 décembre 1789). Il acceptera avec plaisir les six arpents de terre que le capitaine Joseph Chartier offre pour l'emplacement de la nouvelle église de Champlain. Celui-ci devra mettre par écrit les conditions de sa donation. (*Registre des lettres*, v. I, p. 110.)

Mgr Jean-François Hubert. Lettre circulaire pour un dénombrement (Québec, 9 décembre 1789). (Cartable: *Diocèse de Québec*, II-42.; *Registre D*, f. 200 v.) Publiée dans *Mandements, etc., etc., des évêques de Québec*, v. II, p. 396.

Mgr Jean-François Hubert à M. James Cuthbert, seigneur de Berthier, en son manoir seigneurial, à Berthier (Québec, 14 décembre 1789). Il ne croit pas que M. Poujet ait tenu les propos que M. Cuthbert lui prête. M. Poujet soutient qu'il n'a jamais encouragé son fils à plaider contre lui, au contraire, il lui a toujours recommandé le respect envers son père. (*Registre des lettres*, v. I, p. 110.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Alexander) McDonell, prêtre, à Montréal (Québec, 18 décembre 1789). Mgr Hubert ne se croit pas lié par la promesse faite par Mgr D'Esgly, au commencement de 1788, de lui allouer L 25 par année, comme missionnaire à New Johnson. Cependant, par charité, il lui donnera l'allocation s'il veut faire sa résidence à New Johnson, et comme M. McDonell a déjà reçu L 50, quoiqu'il n'ait pas résidé l'espace de six mois à New Johnson, Mgr Hubert ne peut rien ajouter à cela, tant que M. McDonell n'aura pas complété sa troisième année de résidence. (*Registre des lettres*, v. I, p. 111.)

M. J.-O. Plessis, secrétaire, à M. (Bonaventure) Alinotte, curé à Saint-Joseph-de-Beauce (Québec, 18 décembre 1789). Il lui recommande de ne pas se presser pour entreprendre la construction de son église. Il faut tenir compte des dispositions de la loi et ne pas aller à l'aventure. La cour d'homologation ne sera pas établie avant la fin de l'hiver, et il faut attendre qu'elle le soit pour faire légaliser son acte d'assemblée. Il peut cependant continuer à amasser les matériaux nécessaires à cette construction. Il le prie d'être très discret et de se tenir sur ses gardes. (*Copies de lettres*, v. V, f. 403.)

Mgr Jean-François Hubert. Acte de prêtrise de M. Jean-Charles Bédard (Québec, 19 décembre 1789). (*Registre D*, f. 200 r.)

Mgr Jean-François Hubert. Lettre aux archiprêtres au sujet d'un dénombrement (Québec, 22 décembre 1789). Publiée dans *Mandements, etc., etc., des évêques de Québec*, v. II, p. 397.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Jean-Pierre) Mennard, curé à Saint-Joseph-de-Chambly (Québec, 22 décembre 1789). Il sait que c'est une besogne onéreuse pour les curés que de faire le dénombrement dont il les a chargés, mais il croit qu'il en résultera un avantage sérieux en faveur des Canadiens. D'un autre côté, il ne pouvait refuser la chose au gouverneur. (*Registre des lettres*, v. I, p. 112.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Jean-Baptiste) Dubois, curé à Bécancour (Québec, 25 décembre 1789). M. Dubois témoignera à M. Richerville et à tous ses paroissiens combien Mgr Hubert est satisfait de voir que l'on songe enfin sérieusement à la construction de la nouvelle église. " Je travaille actuellement à obtenir une loi qui fixera la manière de procéder dans ces sortes d'affaires, sur lesquelles, comme vous le savez, notre jurisprudence n'a pas toujours été uniforme." Il gardera par devers lui, les papiers que lui envoie M. Dubois. (*Registre des lettres*, v. I, p. 113.)

Mgr Jean-François Hubert à l'honorable Hugh Finlay, secrétaire de la Société d'agriculture, à Québec, (Québec, 28 décembre 1789). Il s'intéresse beaucoup à la

Société d'Agriculture de Québec, cependant, il ne peut se rendre à la demande de cette société pour ce qui regarde les fêtes d'obligation dans le diocèse. Du 1er mai au 1er novembre, il n'y a que 6 ou 7 jours qui soient fêtes d'obligation. Ces jours sont pour le cultivateur un temps précieux de repos. C'est ce que l'auteur de la motion proposée dans l'assemblée de la société, le 21 décembre, n'a pas assez considéré. Mgr Hubert sait qu'il se commet des désordres en ces jours, parce que l'on ne s'occupe pas assez de faire exécuter les ordonnances des MM. Raudot et Dupuy, au sujet des cabarets; il travaille à remédier à ces désordres, autant qu'il le peut. Mgr Hubert prie M. Finlay de faire connaître aux directeurs son opinion sur ce sujet. (*Registre des lettres*, v. I, p. 114.)

1790

Mgr Jean-François Hubert à M. (Louis-Amable) Prévost, curé à Saint-Nicolas (Québec, 6 janvier 1790). M. Noël, curé de Saint-Antoine, étant dans l'impossibilité, à cause de son âge avancé, de desservir sa paroisse, Mgr Hubert prie M. Prévost de remplir les fonctions du ministère sacré, dans les deux paroisses de Saint-Nicolas et de Saint-Antoine, jusqu'à nouvel ordre. (*Registre des lettres*, v. I, p. 116.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Jean-Baptiste) Noël, curé à Saint-Antoine-de-Tilly (Québec, 6 janvier 1790). Il ne peut lui donner un vicaire comme il le demande, cependant, afin de l'obliger, il prie M. Prévost de desservir alternativement sa paroisse avec la sienne. (*Registre des lettres*, v. I, p. 116.)

Mgr Jean-François Hubert. Mémoire, concernant la construction et la réparation des églises et presbytères, présenté par Mgr l'évêque de Québec à lord Dorchester, gouverneur, et à l'honorable Conseil législatif (sans indication de date). (Cartable: *Gouvernement*, V-50; *Registre D*, f. 200 v.)

Mgr Jean-François Hubert à Son Excellence l'honorable Guy lord Dorchester, gouverneur général, etc., etc. (Québec, 9 janvier 1790). Il a l'honneur de lui présenter un mémoire sur les usages relatifs à la construction des églises et presbytères, suivis jusque-là dans la province de Québec. Il espère qu'on aura égard à ses avis dans l'établissement d'une cour d'homologation pour cet objet. (*Registre D*, f. 206 v.)

Mgr Jean-François Hubert. Mandement aux religieuses de l'Hôtel-Dieu de Montréal, pour la visite pastorale (Séminaire de Montréal, 18 janvier 1790). (*Registre D*, f. 207 v.)

Mgr Jean-François Hubert. Indult en 29 articles lui accordant des pouvoirs extraordinaires pour 10 ans (imprimé) (Rome, 21 janvier 1790). (Cartable: *Rome-Indults*, I-88; *Registre D.*, f. 231 v.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Joseph) Racine, curé à la Pointe-aux-Trembles de Montréal, desservant la Longue-Pointe (Montréal, 21 janvier 1790). Comment il devra desservir les deux paroisses qui lui sont confiées. Il donnera la messe un dimanche à la Pointe-aux-Trembles et l'autre dimanche, à la Longue-Pointe. De plus, il ira dans le cours de chaque semaine dire une messe basse à la Longue-Pointe. (*Registre des lettres*, v. I, p. 117.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Antoine) Rinfret, curé à Maskinongé (Montréal, 27 janvier 1790). M. Rinfret devra procéder à l'élection d'un nouveau marguillier, parce que celui élu dernièrement ne l'a pas été régulièrement. (*Registre des lettres*, v. I, p. 118.)

Mgr Jean-François Hubert. Acte de prêtrise de M. Ignace Leclaire (Montréal, 31 janvier 1790). (*Registre D*, f. 207 r.)

Mgr Jean-François Hubert. Mandement aux religieuses de l'Hôtel-Dieu de Montréal, après sa visite (Montréal, 31 janvier 1790). (*Registre D*, f. 208 r.)

Le cardinal Antonelli, préfet de la Propagande, à Rome, à Mgr Jean-François Hubert (Rome, 6 février 1790) (en latin). Le Saint-Siège approuve le choix qu'il a fait du séminaire de Québec pour sa résidence, et le félicite du bien qu'il a opéré dans sa visite. Projet d'ériger un siège épiscopal à Montréal. On lui conseille d'arranger la chose avec lord Dorchester. Mgr Bailly pourrait être nommé évêque de Montréal et un coadjuteur pourrait être donné à chaque évêque. Sentiments de bienveillance du cardinal envers Mgr Hubert. (Cartable: *Correspondance manuscrite de Rome*, III-50.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Pierre) Conefroy, curé à la Pointe-Claire (Montréal, 16 février 1790). Il le prie de surveiller sa conduite et de ne pas s'exposer à ce que l'on fasse des suppositions calomnieuses sur sa personne. (*Registre des lettres*, v. I, p. 119.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Jean-François) Hébert, curé à Sainte-Thérèse-de-Blainville (Montréal, 23 février 1790). Les habitants de la Rivière-aux-Chiens se sont engagés comme les autres à fournir une subvention pour la construction du presbytère et de la chapelle; ils doivent donc la solder et cela en conscience. Tous doivent lui payer la dîme d'usage, malgré l'ordonnance de 1662 qui exempte les habitants de ce fardeau pendant les cinq premières années qu'ils ensemencent leurs terres. Toutefois, il ne devra pas l'exiger trop rigoureusement. Il le félicite de son zèle et l'encourage à supporter les difficultés qu'il rencontre. (*Registre des lettres*, v. I, p. 120.)

Mgr Jean-François Hubert. Observations faites par les religieuses hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal, en exécution de l'instruction pastorale à elles adressée par Mgr Jean-François Hubert, en date du 27 février 1789. Réponses de Mgr Hubert aux observations ci-contre. (Montréal, 26 février 1790). (*Registre D*, f. 217 v.)

Mgr Jean-François Hubert. Il approuve les règles et constitutions des demoiselles administratrices de l'Hôpital général de Montréal, connues sous le nom de sœurs Grises "lesquelles règles et constitutions écrites de la main de M. Montgolfier, sont signées et provisionnellement approuvées de lui, le 6 octobre 1783, en sa qualité de vicaire général du diocèse de Québec." (Montréal, 28 février 1790). (*Registre D*, f. 214 r.)

Mgr Jean-François Hubert à l'honorable Hugh Finlay, écuyer, à Québec (Québec, 8 mars 1790). Il a appris que M. Gravé avait fait passer à M. Williams une liste générale des paroisses et des curés. Les limites des paroisses ont été déterminées par le règlement de 1722. " Quant aux paroisses établies depuis cette époque, les limites n'en ont pas été réglées d'une manière authentique. Seulement, les évêques, de concert avec les seigneurs, se sont appliqués à réunir, autant qu'il a été possible, dans une même paroisse, les tenanciers d'une même seigneurie." Quant à la date d'érection des différentes paroisses, il lui faudra du temps pour la préparer; il prie donc M. Williams de vouloir bien avertir de la chose le comité dont il est le président. (*Registre des lettres*, v. I, p. 122.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Roderick) McDonell, missionnaire à Saint-Régis (Québec, 9 mars 1790). Il a appris que M. McDonell n'avait pas reçu la lettre qu'il lui avait adressée l'automne dernier. Il le prie de nouveau d'aller visiter les Canadiens, nouvellement établis au sud du lac Saint-François, et de leur admi-

nistrer les sacrements. Il pourra bénir leur chapelle. (*Registre des lettres*, v. I, p. 125.)

Mgr Jean-François Hubert. Lettre pastorale aux habitants catholiques des nouveaux établissements au sud du lac Saint-François (Québec, 9 mars 1790). Il admire leur esprit de foi et charge M. Roderick McDonell "de leur rendre tous les services dont il sera capable." Il l'autorise à bénir leur chapelle. (*Registre D*, f. 213 r.)

Mgr Jean-François Hubert. Pouvoirs extraordinaires accordés à M. (Laurent-Joseph) Bertrand, curé de Saint-Antoine-de-la-Rivière-du-Loup (Québec, 10 mars 1790). (*Registre D*. f. 215. r.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Jean-Baptiste) Marchand, prêtre, principal du Collège, à Montréal (Québec, 11 mars 1790). Il donnera congé à M. Demers aussitôt la présente reçue. Mgr Hubert lui enverra un autre professeur immédiatement. (*Registre des lettres*, v. I, p. 124.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Gabriel-Jean) Brassier, vicaire général, à Montréal (Québec, 11 mars 1790). La nouvelle de la mort de M. Dufrost l'afflige grandement. Il ne sait comment le remplacer. Il nommera aussitôt que possible un nouveau grand vicaire. Il a conseillé au Père Well de ne pas répondre à M. de la Valinière qui veut revenir à Québec. Il ne doit pas exclure les marguilliers de l'inspection du temporel du collège. (*Registre des lettres*, v. I, p. 124.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Laurent) Aubry, curé à Sainte-Geneviève, rivière Batiscan (Québec, 17 mars 1790). Il ne croit pas qu'il soit à propos d'ériger en paroisse la chapelle de Saint-Stanislas de Kostka, sur la rivière des Envies. Le curé de Sainte-Geneviève y donnera la messe tous les cinquièmes ou sixièmes dimanches et y administrera les sacrements aux personnes qui demeurent sur les lieux. (*Registre des lettres*, v. I, p. 125.)

Mgr Jean-François Hubert. Commission à M. Louis Lamotte, pour la desserte de Boucherville, vu la mort de M. Dufrost (Québec, 17 mars 1790). (*Registre* D, f. 216 v.)

M. J.-O. Plessis à M. (Nicolas) Mailloux, curé aux Trois-Rivières (Québec, 18 mars 1790). L'intention de Mgr Hubert est que M. Mailloux se serve de la lettre que Mgr a adressée aux marguilliers des Trois-Rivières, les obligeant à payer le supplément indiqué, à leur curé. Mgr Hubert prie M. Mailloux de prêcher plus souvent. (*Registre des lettres*, v. I, p. 126.)

Mgr Jean-François Hubert. Acte de prêtrise de Jean-François Bleury de Sabrevois (Québec, 20 mars 1790). (*Registre D*, f. 217 r.)

Mgr Jean-François Hubert à M. David-Alexander Grant, écuyer, à l'île Sainte-Hélène (Québec, 21 mars 1790). Il ne peut forcer M. Pierre Denaut à échanger sa cure de Longueuil pour celle de Boucherville. (*Registre des lettres*, v. I, p. 126.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (François Féré) Duburon, curé à Varennes (Québec, 22 mars 1790). Il ne s'attendait pas que à ce M. Duburon refusât la charge de grand vicaire. Il le félicite de sa modestie et lui annonce que M. Denaut recevra les lettres de grand vicaire que Mgr Hubert avait destinées à M. Duburon. (*Registre des lettres*, v. I, p. 127.)

Mgr Jean-François Hubert. Lettres de grand vicaire accordées à M. Pierre Denaut, pour le district de Montréal (Québec, 22 mars 1790). (*Registre D*, f. 215 v.)

Mgr Jean-François Hubert. Circulaire au sujet d'un nouveau dénombrement (Québec, 25 mars 1790). (*Registre D*, f. 217 v.) Publiée dans *Mandements, etc., etc., des évêques de Québec*, v. II, p. 398.

Mgr Jean-François Hubert à M. (Laurent) Aubry, curé à Sainte-Geneviève-de-Batiscan (Québec, 30 mars 1790). Il l'autorise à enterrer à Saint-Stanislas les personnes qui mourront en cet endroit. Une partie des frais funéraires sera remise aux syndics de la chapelle pour les indemniser des dépenses que les habitants de Saint-Stanislas ont encourues en bâtissant la chapelle et le presbytère, à son instigation et contre l'intention de son évêque. Les habitants de Saint-Stanislas resteront, tout de même, paroissiens de Sainte-Geneviève. (*Registre des lettres*, v. I, p. 128.)

Mgr Charles-François Bailly de Messein à l'honorable William Smith et aux membres du comité nommé pour examiner l'état de l'éducation en cette province, et trouver des moyens efficaces pour empêcher les progrès de l'ignorance. (Pointe-aux-Trembles, 5 avril 1790). Mémoire où il censure celui de Mgr Hubert, en réponse à certaines questions relatives à l'établissement d'une université. (Cartable: *Évêques de Québec*, II-43, 71.) Publié dans *Mandements, etc., etc., des évêques de Québec*, v. II, p. 398.

M. J.-O. Plessis à M. Jean-Baptiste Demers fils, à Saint-Nicolas (Québec, 11 avril 1790). La décision de Mgr Hubert irrévocable. M. Demers ne peut songer à embrasser la carrière sacerdotale après la faute qu'il a commise. (*Registre des lettres*, v. I, p. 128.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Jacques) Hervieux, à Montréal (Québec... avril 1790). Il permet, à contre-cœur, que l'on construise, dans la seigneurie de Lasalle, la chapelle demandée dans le testament de M. Sanguinet. A quelles conditions on pourra la construire et y célébrer la messe. Mgr Hubert n'aime pas ces chapelles bâties à la campagne, loin de l'église paroissiale. Elles sont la source de bien des désordres. "Il existe encore dans une paroisse du gouvernement de Québec (Saint-Thomas) des ruines d'une semblable chapelle qui était devenue, pour les peuples, une occasion de superstitions et de désordres si scandaleux qu'il a fallu faire murer la porte de la chapelle et en nterdire la fréquentation, sous peines de censure." (*Registre des lettres*, v. I, p. 129.)

Mgr Bailly de Messein à Mgr Jean-François Hubert (Pointe-aux-Trembles, 13 avril 1790). Il lui envoie "une copie des observations qu'il a faites sur une lettre qui a paru sous le nom de Votre Grandeur dans un rapport du comité." Il désavoue cette lettre et ne peut croire qu'elle ait été écrite par Mgr Hubert. (Cartable: *Évêques de Québec*, II-80.)

Mgr Jean-François Hubert (?) Réflexions sur l'écrit de Mgr Bailly de Messein. (Cartable: *Évêques de Québec*, II-79.)

Mgr Jean-François Hubert à l'honorable Hugh Finlay, secrétaire de la Société d'Agriculture, à Québec (Québec, 17 avril 1790). M. Bédard, prêtre du séminaire, assistera à la prochaine assemblée des directeurs de la Société d'Agriculture et y indiquera les mesures prises par Mgr Hubert, en conséquence des papiers qui lui ont été transmis. (*Registre des lettres*, v. I, p. 131.)

Mgr Jean-François Hubert. Il permet, d'après l'acte d'assemblée des anciens et nouveaux marguilliers que l'on prenne sur le trésor de la fabrique, six cents livres de l'ancien cours ou vingt-cinq livres du cours actuel, comme supplément annuel au curé de la paroisse des Trois-Rivières (Québec, 19 avril 1790). (*Registre D*, f. 222 r.)

Mgr Charles-François Bailly de Messein à Mgr Jean-François Hubert, au sujet de la juridiction des prêtres du diocèse et de la suppression de quelques fêtes (Pointe-aux-Trembles, 22 avril 1790). (Cartable: *Évêques de Québec*, II-81. Publié dans *Mandements, etc., etc., des évêques de Québec*, v. II, p. 409.

Mgr Jean-François Hubert. Lettre consultative adressée aux archiprêtres touchant la suppression des fêtes (Québec, 28 avril 1790), (*Registre D*, f. 222 v.) Publiée dans *Mandements, etc., etc., des évêques de Québec*, v. II, p. 412.

Mgr Jean-François Hubert. Mandement pour la visite pastorale chez les Montagnais (Québec, 1er mai 1790). (*Registre D*, f. 223 r.) Publié dans *Mandements, etc., etc., des évêques de Québec*, v. II, p. 413.

Mgr Jean-François Hubert. Réponse aux observations de Mgr Bailly de Messein sur un écrit adressé, le 18 novembre 1789, à l'honorable William Smith, président d'un comité appointé par Son Excellence lord Dorchester pour considérer l'état de l'éducation en cette province, et les moyens de la promouvoir (2 mai 1790). (Cartable: *Évêques de Québec*, II-45-76.) Publiée dans *Mandements, etc., etc., des évêques de Québec*, v. II, p. 414.

Mgr J.-O. Briand à lord Dorchester, au sujet de Mgr Bailly de Messein (Québec, 2 mai 1790). (Cartable: *Évêques de Québec*, I-190.) Publié dans *Mandements, etc., etc., des évêques de Québec*, v. II, p. 421.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Mathurin) Bourg, missionnaire à Tracadie, Baie-des-Chaleurs (Québec, 4 mai 1790). Il le félicite de ce qu'il a réussi à faire rebâtir l'église dans le lieu même où était l'ancienne. Il le remercie d'avoir fait, l'année précédente, la mission jusqu'à la rivière aux Renards. Mgr Hubert attend toujours des nouvelles de M. Girouard. (*Registre des lettres*, v. I, p. 131.)

Mgr Jean-François Hubert. Adresse présentée à Mgr Jean-François Hubert par les citoyens de Québec, dans laquelle ils désapprouvent l'évêque de Capse (Québec, 5 mai 1790). (Cartable: *Évêques de Québec*, II-47.)

Mgr Jean-François Hubert. Adresses du clergé du diocèse de Québec, désapprouvant les écrits de Mgr Bailly de Messein (Québec, 3, 20, 21 mai, 3 juin 1790). Les numéros 1291, 1293, 1294 et 1295 de la *Gazette de Québec*. (Cartable: *Diocèse de Québec*, II-53.) Publiées dans *Mandements, etc., etc., des évêques de Québec*, v. II, p. 423.

Mgr Chs-François Bailly de Messein. MM. Jean-Baptiste Corbin, curé de Saint-Joachim, Bernard Panet, curé de L'Islet, Joseph Verreau, curé de Saint-Thomas, François-Xavier Lefebvre, curé de Saint-Anne-de-la-Pocatière, Jacques Dérome, curé de Charlesbourg, Saint-Germain, curé de Repentigny et François Cherrier, curé de Saint-Denis, désapprouvant la conduite et les écrits de Mgr Bailly de Messein (6, 16, 18 et 29 mai 1790). (Cartable: *Diocèse de Québec*, II-49, 59, 63, 65, 66.)

M. (Louis) Payet à Mgr Jean-François Hubert (Saint-Antoine-de-Chambly, 15 mai 1790). M. l'abbé Payet déplore l'opposition publique que Mgr Bailly fait à l'évêque de Québec. (Cartable; *Vicaires généraux*, V-99.)

Mgr Jean-François Hubert. Mémoire à Son Excellence lord Dorchester concernant l'admission des prêtres européens dans le diocèse de Québec (Québec, 20 mai 1790). (*Registre D*, f. 223 v.) Publié dans *Mandements, etc., etc., des évêques de Québec*, v. II, p. 427.

Mgr Jean-François Hubert à M. P. Murray, major du 6ème régiment, à Détroit (Québec, 20 mai 1790). Il est heureux du témoignage donné par le commandant Murray, en faveur de la loyauté des missionnaires Dufaux et Fréchette. (Cartable: *États-Unis*, V-71; *Registre des lettres*, v. I, p. 132.)

Mgr Jean-François Hubert à M. Dummer Powell, juge du district de Hesse, à Détroit (Québec, 20 mai 1790). Il est heureux du témoignage de loyauté donné

à l'abbé Dufaux par le juge Powell, (Cartable: *États-Unis*, V-65; *Registre des lettres*, v. I, p. 133.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Gabriel-Jean) Brassier, vicaire général à Montréal (Québec, 24 mai 1790). Il examinera s'il est avantageux aux Sœurs de l'Hôtel-Dieu de vendre la terre de Saint-Joseph. A propos d'un mariage devant le ministre Delisle. Il s'occupera de remplacer M. Renoyer, malade. Il partira bientôt pour la visite pastorale. (*Registre des lettres*, v. I, p. 133.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Gabriel-Jean) Brassier, vicaire général à Montréal (Québec, 27 mai 1790). Il ne peut admettre à l'état ecclésiastique les jeunes messieurs nouvellement arrivés de France; on pourrait, cependant, les préparer à faire de l'enseignement. Ils ont déclaré qu'ils venaient en Canada pour se livrer au commerce. M. Brassier ne devra pas leur permettre d'entrer ni au séminaire ni au collège de Montréal. (*Registre des lettres*, v. I, p. 135.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (John) Jones, missionnaire à Halifax (Québec, 29 mai 1790). Mgr le coadjuteur ne fera pas la visite des provinces maritimes durant l'été. Mgr Hubert part ce jour pour continuer celle des paroisses du diocèse, jusqu'à Rimouski. Il ne s'attend pas à aucun secours temporel de France. M. Jones présentera au gouverneur Parr, les saluts respectueux de l'évêque de Québec. (*Registre des lettres*, v. I, p. 136.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Gabriel-Jean) Brassier, vicaire général à Montréal (Québec 29 mai 1790). Il le prie de s'opposer à l'aliénation de la terre de Saint-Joseph. Il suggérera aux religieuses "les moyens qu'elles devront employer pour en tirer parti mieux qu'elles n'ont fait jusqu'à présent." Il accordera la dispense de second degré de parenté au sieur Cavelier. (*Registre des lettres*, v. I, p. 136.)

M. Henri Gravé, vicaire général, à Mgr Jean-François Hubert (Québec, 9 juin 1790). On dit que Mgr Bailly de Messein est l'auteur de la lettre publiée dans la "Gazette" et signée "un curé de campagne." (Cartable: *Vicaires généraux*, I-151.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Bernard) Panet, curé à la Rivière-Ouelle (Québec, 4 août 1790). MM. Panet et Trutaut rendront aux sauvages de Madawaska et aux Canadiens ou Acadiens de cet endroit tous les services dont ils auront besoin, jusqu'à ce qu'il y ait un missionnaire chargé d'eux plus particulièrement. (*Registre des lettres*, v. I, p. 137.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Jean-Baptiste) Noël, curé à Saint-Antoine-de-Tilly (Québec, 6 août 1790). Mgr Hubert est heureux de lui accorder un assistant dans la personne de M. Prévost; il ne peut lui refuser ce qu'il demande "après 56 ans de prêtrise passés dans la plus exacte régularité." Cependant, il doit aussi récompenser M. Prévost, et c'est pourquoi celui-ci sera chargé de la desserte de Saint-Antoine et de Saint-Nicolas, avec les deux tiers du revenu de Saint-Antoine, l'autre restant pour M. Noël, auquel il permet de célébrer la messe dans une des pièces de M. Noël, seigneur du lieu. (*Registre des lettres*, v. I, p. 137.)

Mgr Jean-François Hubert. Circulaire à messieurs les curés leur demandant de s'unir aux officiers de milice, afin de les aider à organiser des corps de milice pour la défense de la province (Québec, 7 août 1790). (Cartable: *Diocèse de Québec*, II-51; *Registre D*, f. 226 v.) Publiée dans *Mandements, etc., etc., des évêques de Québec*, v. II, p. 432.

Mgr Jean-François Hubert à M. (Pierre-Simon) Renaud, curé à Beauport (Québec, 7 août 1790). M. Le Maistre a fait connaître à Mgr Hubert le besoin qu'il aurait pour son usage du terrain sur lequel est construite la chapelle qui touche à son emplacement; Mgr Hubert autorise M. Renaud à aliéner, en sa faveur, le dit

terrain et la chapelle, de concert avec les marguilliers de la paroisse. (*Registre des lettres*, v. I, p. 139.)

Mgr Jean-François Hubert. Informations reçues dans les visites pastorales de 1787 à 1790. (Cartable: *Diocèse de Québec*, II-37.)

Mgr Jean-François Hubert. Visite de 1790. Nombre de confirmés jusqu'au 29 mai 1790. (Cartable: *Diocèse de Québec*, II-144.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Gabriel-Jean) Brassier, vicaire général à Montréal (Québec, 9 août 1790). Monsieur (Louis-Amable) Hubert lui a annoncé qu'il avait été chargé de la desserte de Saint-Laurent; M. (Charles) Écuyer demande de l'emploi en campagne. M. Brassier ne pourrait-il pas les accommoder l'un et l'autre d'une paroisse dans l'île de Montréal, sans les détacher du séminaire. Il se trouve dans un grand embarras, vu la mort de neuf prêtres depuis un an. Il est de retour de la visite pastorale. (*Registre des lettres*, v. I, p. 139.)

Mgr Jean-François Hubert. Acte de prêtrise de MM. Jean-Marie Vidal, François-Raphaël Paquet et Joseph Paquet (Québec, 15 août 1790). (*Registre D*, f. 228 v.)

Mgr Jean-François Hubert. Acte de consécration de l'église de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, par Mgr l'évêque de Québec (18 août 1790). (*Registre D*, f. 229 r.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Joseph-Amable) Trutaut, curé à Kamouraska (Québec, 20 août 1790). Il approuve la construction des trois bâtisses suggérée par M. Trutaut, ainsi que la réunion des habitants de la rivière des Caps, à ceux de l'îlet du Portage, en une seule paroisse. Il voudrait quatre lieues de distance entre la nouvelle église de Kamouraska et celle de l'îlet du Portage. Une chapelle, dans la seigneurie de la Rivière-du-Loup, à quatre lieues plus bas, à la pointe aux Grues, serait bien placée.Il déterminera les places de ces deux églises projetées et exigera un acte authentique des donateurs des terrains. On ne devra faire d'ouvrage, pour ces deux bâtisses, que ce que l'on sera clairement assuré de pouvoir acquitter dans l'année même. Il recommandera aux habitants d'agir de concert, en esprit de paix. (*Registre des lettres*, v. I, p. 140.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Antoine) Rinfret, curé à Maskinongé (Québec, 30 août 1790). Il consent à ce que M. Rinfret administre les sacrements aux sauvages Têtes-de-Boule. Quant aux Algonquins du lac des Deux-Montagnes, il les renverra à leurs missionnaires. (*Registre des lettres*, v. I, p. 141.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Pierre) Denaut, vicaire général et curé à Longueuil (Québec, 30 août 1790). Il lui offre la cure de Boucherville. M. Conefroy le remplacera à Longueuil. Il prie M. Denaut de lui dire si cet arrangement lui plairait. (*Registre des lettres*, v. I, p. 142.)

Mgr Jean-François Hubert. Pouvoirs extraordinaires accordés à M. (Joseph) Paquet, missionnaire à Rimouski, pour L'Ile-Verte, les Trois-Pistoles, Rimouski et Madawaska (Québec, 1er septembre 1790). (*Registre D*, f. 229 v.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Pierre) Marchand, curé de Saint-François-de-Sales, île Jésus (Québec, 3 septembre 1790). D'après le règlement des paroisses de 1721, qui détermine les limites de Saint-François-de-Sales "les habitants distants de plus d'une lieue de l'extrémité inférieure de l'île, doivent être censés de la paroisse de Sainte-Rose, s'ils sont plus au nord, ou de celle de Saint-Vincent, s'ils sont plus au sud." Ces habitants ne sont donc plus ses paroissiens. Il est probable que M. Marchand restera encore chargé de la desserte de Lachenaie. (*Registre des lettres*, v. I, p. 142.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Pierre-Antoine) Gallet, curé à Sainte-Rose de l'île Jésus (Québec, 3 septembre 1790). Il croit que l'affaire touchant les limites de Saint-François-de-Sales et de Sainte-Rose sera terminée à sa satisfaction. Avec la grosse dîme qu'il reçoit annuellement, il n'a pas le droit de "crier misère." Il ne doit pas pousser trop activement la construction de son église. (*Registre des lettres*, v. I, p. 143.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Charles-François Lemaire de) Saint-Germain, curé à Repentigny (Québec, 3 septembre 1790). Les idées qu'il émet, concernant la fête de Repentigny, serviront à Mgr Hubert pour se "diriger dans la suppression des fêtes." Il lui permet de prêcher sur la nécessité d'encourager l'agriculture. "Si vous avez de l'argent, envoyez-m'en quelque peu. Je suis dans un véritable besoin. Tout mon revenu de cette année passera à acquitter une lettre de change, que Monseigneur l'ancien m'avait donnée l'automne dernier à tirer sur les Économats et sur le Clergé de France, et dont la valeur reçue et déjà dépensée, n'a pu être payée à Paris." (*Registre des lettres*, v. I, p. 143.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Nicolas) Mailloux, curé aux Trois-Rivières (Québec, 3 septembre 1790). C'est aux marguilliers qu'il doit rendre ses comptes. Mgr Hubert serait bien disposé à lui donner une autre cure, mais à la condition qu'il commence par remplir l'obligation de prêcher à ses gens. (*Registre des lettres*, v. I, p. 144.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (François) Perrault, curé à Saint-Eustache, rivière du Chêne (Québec, 6 septembre 1790). Mgr Hubert a décidé de le nommer à Saint-Laurent; il quittera donc Saint-Eustache. Il ne sait pas encore s'il laissera M. Hébert à Blainville. Son opinion sur les fêtes lui servira. (*Registre des lettres*, v. I, p. 145.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Pierre) Denaut, vicaire général, curé à Longueuil (Québec, 6 septembre 1790). Il a reçu ses observations sur les fêtes et en fera usage. Il ne croit pas que le capitaine Drinville ait droit à ce que la quêteuse aille lui présenter le plat dans l'église avant les autres habitants. L'ordonnance de 1716 ne parle pas de la chose. Cependant, si M. Denaut lui a octroyé ce privilège, on devra s'y conformer, vu qu'il s'agit d'un cas particulier. (*Registre des lettres*, v. I, p. 146.)

Mgr Jean-François Hubert à l'honorable Hugh Finlay, écuyer, à Québec (Québec, 7 septembre 1790). M. Adrien Leclaire, curé de Rimouski, n'a pu remplir le rôle de ses paroissiens par suite de maladie. Il en est de même de M. Mennard, curé de Chambly. M. Renoyer est décédé. Quant aux autres retardataires, Mgr Hubert les avertit de s'exécuter immédiatement. (*Registre des lettres*, v. I, p. 147).

Mgr Jean-François Hubert à M. (Gabriel-Jean) Brassier, vicaire général à Montréal (Québec, 13 septembre 1790). Il a examiné avec Mgr l'ancien le projet de requête que l'on se propose de présenter à lord Dorchester, concernant l'établissement du collège de Montréal. Il lui transmet les observations qu'il a cru bon d'y faire, de concert avec Mgr Briand. (*Registre des lettres*, v. I, p. 148.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Joseph) Gagnon, curé à la Pointe-du-Lac (Québec, 16 septembre 1790). Une sentence de la cour d'appel, datée du 5 novembre 1787, déclare qu'il n'appartient qu'à la Législature de changer ou de diviser les districts des paroisses en la province. L'étendue de la paroisse de Sainte-Anne-d'Yamaska a été déterminée par le règlement des paroisses en 1721, et Mgr Hubert estime qu'il vaut mieux, dans les circonstances, ne pas toucher à ce qui avait été fait alors. (*Registre des lettres*, v. I, p. 150.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Gabriel-Jean) Brassier, vicaire général à Montréal (Québec, 16 septembre 1790). Il lui donne certaines explications sur ce qu'il lui a écrit le 13 septembre, concernant l'établissement du collège de Montréal. Il faut y aller avec prudence. M. Leclerc y enseignera la philosophie et il y aura trois ecclésiastiques pour régenter les trois dernières classes. Il approuve le choix d'un second maître anglais. M. Écuyer aura une cure. Il a lu l'écrit en 15 articles dont parle M. Brassier. (*Registre des lettres*, v. I, p. 151.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Jean-Baptiste) Boucher, curé à Saint-Ours, rivière Chambly (Québec, 20 septembre 1790). Il désire savoir à combien s'est montée la dîme que M. Boucher a reçue pendant l'année et s'il en a livré la moitié à Mgr le coadjuteur, comme il était convenu. (*Registre des lettres*, v. I, p. 147.)

Mgr Jean-François Hubert. Pouvoirs extraordinaires accordés à M. Nicolas Mailloux, curé de Saint-Eustache, rivière du Chêne, pour Terrebonne, Sainte-Anne-de-Mascouche, Sainte-Thérèse, Saint-Eustache et la Rivière-du-Nord (Québec, 20 septembre 1790). (*Registre D*, f. 230 r.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Louis-Amable) Prévost, curé à Saint-Nicolas (Québec, 20 septembre 1790). Il le charge de la desserte de la Longue-Pointe, en l'île de Montréal. (*Registre des lettres* v. I, p. 152.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Jean-Baptiste) Dubois, curé à Bécancour (Québec, 20 septembre 1790). Il ne peut le nommer à une autre cure pour le moment, ses paroissiens de Bécancour murmureraient. (*Registre des lettres*, v. I, p. 152.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Pierre) Huot, curé à Champlain (Québec, 20 septembre 1790). Il n'est pas encore temps de planter une croix pour marquer l'endroit précis où doit être bâtie la nouvelle église de Champlain. Du moment que M. Huot ne pourra plus décemment célébrer les saints mystères dans l'église, il se transportera à Batiscan. Si les paroissiens veulent réparer le presbytère, c'est leur droit, mais il ne permettra pas qu'on emploie l'argent de la fabrique pour cet ouvrage. A propos d'une donation faite à l'église par un monsieur Chartier. (*Registre des lettres*, v. I, p. 161.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Antoine) Girouard, à Montréal (Québec, 20 septembre 1790). Puisqu'il ne peut plus desservir les missions de la Baie-des-Chaleurs, Mgr Hubert lui confie la desserte des paroisses du Sault-au-Récollet et de la Rivière-des-Prairies. (*Registre des lettres*, v. I, p. 153.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Esprit-Zéphirin) Chenet, curé à la Visitation, île de Montréal (Québec, 20 septembre 1790). Il le nomme curé de la paroisse de Saint-Vincent-de-Paul et le félicite de son zèle. (*Registre des lettres*, v. I, p. 154.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (François) Perrault, curé à Saint-Eustache, rivière du Chêne (Québec, 20 septembre 1790). Il le charge de la paroisse de Saint-Laurent. Il lui faudra restreindre aux bornes de cette paroisse, les pouvoirs extraordinaires qu'il a reçus en 1788. Il le prie d'aider M. (Jean-François) Hébert de ses bons conseils. (*Registre des lettres*, v. I, p. 154.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Charles) Écuyer, au séminaire de Montréal (Québec, 20 septembre 1790). Il le charge de la desserte de la Pointe-Claire, et l'engage à ne pas négliger la prédication. (*Registre des lettres*, v. I, p. 155.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Jean-François) Bleury de Sabrevois, à Boucherville (Québec, 20 septembre 1790). Il le nomme curé de la paroisse des Trois-Rivières, et le prie de " s'appliquer à prêcher fréquemment et à faire de bons

catéchismes." Sa douceur ne devra pas l'empêcher de "montrer du nerf " lorsqu'il s'agira des intérêts de Dieu. (*Registre des lettres*, v. I, p. 155.)

Mgr Jean-François Hubert à l'honorable R.-A. de Boucherville, écuyer, à Boucherville (Québec, 20 septembre 1790). Il lui annonce que monsieur Conefroy va remplacer M. Lamotte, en qualité de curé de Boucherville. (*Registre des lettres*, v. I, p. 156.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Pierre) Conefroy, curé à la Pointe-Claire, île de Montréal (Québec, 20 septembre 1790). Il le nomme curé de la paroisse de Boucherville. (*Registre des lettres*, v. I, p. 156.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Pierre) Denaut, vicaire général, curé à Longueuil (Québec, 20 septembre 1790). Il lui rend compte des dernières nominations de curés. (*Registre des lettres*, v. I, p. 156.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Jean-Baptiste) Noël, curé à Saint-Antoine-de-Tilly (Québec, 20 septembre 1790). M. (Jean-Baptiste-Antoine) Marcheteau ira comme curé à Saint-Antoine vu le refus de M. (Louis-Amable) Prévost. M. Marcheteau desservira les paroisses de Saint-Nicolas et Saint-Antoine, et résidera dans cette dernière. Il paiera à M. Noël le tiers de la dîme de la paroisse de Saint-Nicolas. (*Registre des lettres*, v. I, p. 159.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Louis) Lamotte, vicaire à Boucherville (Québec, 20 septembre 1790). Il le nomme vicaire à la paroisse de Montréal, avec résidence au séminaire de cette ville. Il remplacera M. Écuyer. (*Registre des lettres*, v. I, p. 157.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Jean-François) Hébert, curé à Blainville (Québec, 20 septembre 1790). Il ne peut l'enlever à Blainville avant que le presbytère de cette paroisse ne soit entièrement payé. (*Registre des lettres*, v. I, p. 158.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Nicolas) Mailloux, curé aux Trois-Rivières (Québec, 20 septembre 1790). Il le nomme curé de la paroisse de Saint-Eustache, rivière du Chêne. Il quittera Trois-Rivières aussitôt que M. Bleury de Sabrevois y sera rendu. (*Registre des lettres*, v. I, p. 158.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Gabriel-Jean) Brassier, vicaire général et supérieur en second du séminaire de Montréal (Québec, 20 septembre 1790). Il lui fait connaître les dernières nominations. MM. Louis Lamotte et Jean-Charles Bédard vont au séminaire de Montréal. M. Bédard vient d'enseigner la rhétorique; c'est un excellent sujet. On ne peut lui reprocher que sa timidité. Il envoie M. Prévost, ci-devant curé de Saint-Nicolas, à la Longue-Pointe; il faudra mettre le presbytère en état de le loger. On pourrait retrancher une ou deux sciences du programme des études au collège. (*Registre des lettres*, v. I, p. 158.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Jean-Baptiste-Antoine) Marcheteau, curé à Sainte-Marie, Nouvelle-Beauce (Québec, 20 septembre 1790). Il le charge de la double desserte de la paroisse de Saint-Nicolas et de celle de Saint-Antoine. Il fera sa résidence ordinaire dans cette dernière paroisse et cédera le tiers de la dîme à M. Noël, l'ancien curé, pour lequel il aura beaucoup de respect et de déférence. (*Registre des lettres*, v. I, p. 159.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Louis-Amable) Prévost, curé à Saint-Nicolas (Québec, 25 septembre 1790). Il ira comme curé dans l'île de Montréal, mais non plus à la Longue-Pointe. Un incident l'oblige à changer son premier plan. (*Registre des lettres*, v. I, p. 160.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Antoine) Girouard, prêtre, à Montréal (Québec, 27 septembre 1790). La retraite de M. Racine l'oblige à donner à M.

Girouard les deux cures de la Pointe-aux-Trembles et de la Longue-Pointe, au lieu de celles du Sault-au-Récollet et de la Rivière-des-Prairies. Il résidera pendant quelque temps à la Longue-Pointe et desservira alternativement cette paroisse et celle de la Pointe-aux-Trembles. (*Registre des lettres*, v. I, p. 160.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Gabriel-Jean) Brassier, vicaire général à Montréal (Québec, 27 septembre 1790). Il a remis à M. le secrétaire Motz le paquet que M. Brassier lui a envoyé. Les citoyens pourraient dresser dès maintenant une requête qui serait adressée au gouverneur ou à son secrétaire. Mgr Hubert dit qu'il a des raisons suffisantes pour déplacer M. Joseph Racine; il lui a ordonné de quitter la Pointe-aux-Trembles. Il vaut mieux placer M. Girouard à la Pointe-aux-Trembles qu'à la Longue-Pointe. Les habitants de cette dernière paroisse devront se résigner à n'avoir point de curé. Mgr Hubert attend la réponse de MM. Deguire et Brassier sur la question des fêtes. Les habitants de Lachenaie veulent avoir un curé résident. P. S. Un monsieur Fournier se plaint de son curé, M. Desforges. Il lui a répondu. (*Registre des lettres*, v. I, p. 161.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Pierre) Marchand, curé de Saint-François-de-Sales, île Jésus (Québec, 27 septembre 1790). Il le prie de se rendre le plus tôt possible à Lachenaie et d'y fixer sa résidence. Il a donné sa parole à M. Jordan et aux habitants de Lachenaie qu'ils auraient un curé résident. (*Registre des lettres*, v. I, p. 163.)

Mgr Jean-François Hubert à M. Jacob Jordan, écuyer, à Terrebonne (Québec, 27 septembre 1790). Il le remercie d'avoir appuyé la requête des habitants de Lachenaie qui demandent un curé résident. Mgr Hubert a demandé à M. Marchand de faire sa résidence à Lachenaie, cependant, il faudra qu'il continue à desservir, en même temps, son ancienne paroisse, Saint-François-de-Sales, vu la pénurie de prêtres dans le diocèse. (*Registre des lettres*, v. I, p. 164.)

Mgr Jean-François Hubert à M. Félix Joly, capitaine de milice, à Lachenaie (Québec, 27 septembre 1790). Il veut être fidèle à sa parole, et c'est pourquoi il charge M. Marchand d'aller résider à Lachenaie. M. Joly félicitera, au nom de Mgr Hubert, les habitants de Lachenaie "de la manière modeste et modérée dont ils se sont exprimés dans leur requête." (*Registre des lettres*, v. I, p. 164.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (John) Jones, missionnaire à Halifax (Québec, 3 octobre 1790). Mgr Hubert a reçu au mois d'août dernier une lettre d'un monsieur, nommé Angus McEachern, qui lui demande des pouvoirs pour exercer le ministère à l'île Saint-Jean. M. Jones voudra bien examiner les papiers de ce monsieur et lui donner, s'il le juge à propos, les pouvoirs qu'il trouvera convenables. (*Registre des lettres*, v. I, p. 165.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (John) Jones, missionnaire à Halifax (Québec, 3 octobre 1790). Il pourra tirer sur Mgr Hubert une traite de cinquante livres. C'est une somme qui appartient aux missions de l'Acadie et que Mgr Hubert ne croit pouvoir mieux employer qu'en faveur de M. Jones. (*Registre des lettres*, v. I, p. 166.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Angus) McEachern, prêtre, à l'île Saint-Jean (Québec, 4 octobre 1790). M. Jones a été chargé par Mgr D'Esgly de voir à l'admission des prêtres anglais, écossais et irlandais dans les missions de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et de l'île Saint-Jean. Mgr Hubert ne doute pas des motifs qui ont conduit M. McEachern à l'île Saint-Jean, seulement, avant de l'approuver, il attendra que M. Jones ait examiné la lettre de recommandation

qu'il a du vicaire apostolique de l'Écosse, et les autres papiers qu'il a pu apporter avec lui. (*Registre des lettres*, v. I, p. 166.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Jean-Baptiste) Marchand, principal du collège, à Montréal (Québec, 4 octobre 1790). Il espère que M. Marchand pourra trouver un catholique pour professeur de langue anglaise; il n'approuve pas l'emploi d'un maître protestant. Les deux ecclésiastiques de Montréal ne sont pas arrivés. MM. Chaboillez et Bédard seront à Montréal pour l'ouverture des classes. (*Registre des lettres*, v. I, p. 168.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Antoine) Rinfret, curé à Maskinongé et missionnaire des Têtes-de-Boule (Québec, 4 octobre 1790). Il ne peut l'autoriser à administrer les sacrements à aucun sauvage du lac des Deux-Montagnes, à moins qu'il ne présente une attestation par écrit de son missionnaire. (*Registre des lettres*, v. I, p. 168.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (François Féré) Duburon, curé à Varennes (Québec, 7 octobre 1790). Il le remercie des 600 livres qu'il lui a envoyées; il les a employées à payer la pension des deux prêtres malades à l'Hôpital général. M. Racine a fait une scène au séminaire de Montréal, lors de la fête du Sacerdoce; il a lancé des invectives contre le séminaire et M. Brassier; Mgr Hubert a cru devoir lui enlever sa cure de la Pointe-aux-Trembles. Comme il s'obstine à ne point la quitter, M. Duburon fera tout en son pouvoir pour le persuader d'obéir. (*Registre des lettres*, v. I, p. 169.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Antoine) Girouard, curé à la Longue-Pointe (Québec, 7 octobre 1790). Il usera de toute son influence pour faire comprendre à M. Racine qu'il doit quitter la Pointe-aux-Trembles. D'ailleurs, M. Racine n'est pas interdit; il peut le laisser célébrer la messe dominicale à la Pointe-aux-Trembles, en attendant qu'il se décide à partir. (*Registre des lettres*, v. I, p. 169.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Charles-François Lemaire de) Saint-Germain, curé à Repentigny (Québec, 7 octobre 1790). Il voudra bien se rendre à la Pointe-aux-Trembles, et engager M. Racine à quitter cette cure. Il écrit dans le même sens à M. Duburon. (*Registre des lettres*, v. I, p. 170.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Pierre) Huot, curé à Champlain (Québec, 9 octobre 1790). C'est sur le terrain donné par le nommé Joseph Chartier que doit être bâtie la nouvelle église. Comme il l'a déjà annoncé aux habitants de Champlain, il leur permettra de commencer la construction de l'église lorsqu'ils auront transporté sur place les matériaux requis, et auront en mains l'argent en quantité suffisante pour payer la main-d'œuvre. On pourra alors planter la croix et chacun sera appelé à travailler à cette construction, sans néanmoins contraindre personne. M. Huot lira cette lettre au prône de la messe paroissiale. (*Registre des lettres*, v. I, p. 170.)

M. J.-O. Plessis à M. (Jean-Baptiste) Gatien, curé à la Sainte-Famille, île d'Orléans (Québec, 9 octobre 1790). Mgr Hubert est d'avis qu'il continue à desservir la paroisse de Saint-François avec M. Pinet " en y faisant l'office dominical chacun une fois par mois et en y célébrant la basse messe chacun une fois dans quinze jours sur la semaine." A la fin de l'année Mgr Hubert est disposé à confier la cure de Saint-François à celui des deux qui se sera le mieux acquitté de sa tâche. (*Registre des lettres*, v. I, p. 172.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Jean-François) Hébert, curé à Blainville (Québec, 11 octobre 1790). Les habitants de Terrebonne qui ont des terres dans sa paroisse sont tenus de lui payer la dîme. Il peut admettre aux sacrements un

homme obligé à un payement ou à restituer, si ce dernier s'engage à le faire et est de bonne foi. Il le laisse libre de poursuivre ceux de ses paroissiens qui refusent de payer la dîme. Il le changera de paroisse lorsqu'il aura payé entièrement ce qui est encore dû pour le presbytère. (*Registre des lettres*, v. I, p. 172.)

Mgr Jean-François Hubert à M. J.-O. Plessis, secrétaire (Québec, 1790). C'est aux Canadiens et non au roi que les Jésuites veulent remettre leurs biens. (Cartable: *Pères Jésuites*, I-49.)

Mgr Jean-François Hubert. Requête à lord Dorchester demandant d'affecter une partie des biens des Jésuites au soutien des missions sauvages (Québec, 11 octobre 1790). (*Registre D*, f. 233 v; Cartable: *Pères Jésuites*, I-58-60.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Mathurin) Bourg, missionnaire à Tracadie, Baie-des-Chaleurs (Québec, 12 octobre 1790). M. Antoine Girouard ne retournera pas à la Baie-des-Chaleurs. M. Bourg sera donc chargé de desservir toutes les missions de ce district. M. Bourg commencera sa tournée au bon printemps pour la poursuivre pendant tout l'été. (*Registre des lettres*, v. I, p. 173.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (François Féré) Duburon, curé à Varennes (Québec, 18 octobre 1790). Il le remercie du zèle avec lequel il s'est acquitté de la mission dont il l'avait chargé envers M. Racine. Mgr Hubert consent à adoucir la peine portée contre M. Racine et à lui permettre de demeurer dans le presbytère de la Longue-Pointe et d'y célébrer la messe. Au reste, si M. Racine est tellement malade qu'il menace ruine, il pourra lui faire grâce au nom de l'évêque. Dans ce cas, il faudrait que M. Girouard renonçât à la cure pour quelques mois. (*Registre des lettres*, v. I, p. 174.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Joseph) Racine, prêtre, à la Pointe-aux-Trembles, île de Montréal (Québec, 18 octobre 1790). Comme M. Racine prétend n'avoir point reçu la lettre que Mgr Hubert lui a envoyée le 27 septembre dernier, il lui en envoie une copie. Il lui répète ce qu'il écrivait alors (il l'obligeait à quitter immédiatement la Pointe-aux-Trembles). (*Registre des lettres*, v, I, p. 175.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Charles-François) Perrault, curé à Saint-Laurent, île de Montréal (Québec, 21 octobre 1790). Il a pris pour règle de con-. duite de ne pas accorder de permission pour un mariage entre cousins germains. Il ne peut donc lui accorder la dispense qu'il sollicite. (*Registre des lettres*, v. I, p. 174.)

Mgr Jean-François Hubert. Acte par lequel Mgr Briand transporte à Mgr Hubert les 3000 livres de rente accordées par le Clergé de France (passé devant Deschenaux et son confrère) (Québec, 23 octobre 1790). (Cartable: *Vicaires généraux*, VI-79.)

Mgr Jean-François Hubert à M. James Cuthbert, écuyer, à Berthier (Québec, 25 octobre 1790). Il ne peut se rendre à sa demande et retirer M. Poujet de la cure de Berthier, pour le seul fait qu'il n'est pas en bonne intelligence avec le seigneur de la paroisse. Celui-ci peut s'adresser à la Cour pour régler ces différends. D'ailleurs, après tout ce que M. Poujet a fait pour la construction de l'église de Berthier, ce serait une injustice de la part de l'évêque que de le déplacer. (*Registre des lettres*, v. I, p. 176.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Jean-Baptiste-Noël) Poujet, curé à Berthier (Québec, 25 octobre 1790). Il lui envoie copie d'une lettre qu'il adresse à M. Cuthbert. M. Poujet devra se tenir sur ses gardes et ne rien faire qui pourrait envenimer l'affaire. (*Registre des lettres*, v. I, p. 178.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Gabriel-Jean) Brassier, vicaire général à Montréal (Québec, 4 novembre 1790). Il a été bien bon de recevoir M. Huet de la Valinière au séminaire. "Pour moi, je ne reconnais pas ce monsieur comme membre du clergé de ce diocèse; je ne lui donne aucun pouvoir, pas même de dire la messe, et s'il revient, je vous prie d'avertir les communautés de ne pas l'admettre à célébrer." (*Registre des lettres*, v. I, p. 178).

Mgr Jean-François Hubert à son honneur Alured Clarke, lieutenant-gouverneur de la province de Québec (Québec, 6 novembre 1790). Il lui fait le récit des événements qui ont amené la désunion qui existe entre lui et son coadjuteur, Mgr Bailly de Messein, et témoigne de sa parfaite loyauté envers le gouvernement. (Cartable: *Évêques de Québec*, II-49.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Antoine) Girouard, curé à la Pointe-aux-Trembles, île de Montréal (Québec, 8 novembre 1790). Il est satisfait d'apprendre que M. Girouard a pu prendre possession de la cure de la Pointe-aux-Trembles, sans difficulté. Il peut tenir pour valides les absolutions données par M. Racine depuis le 30 septembre dernier. Il n'a point interdit ce dernier et M. Girouard peut le regarder comme un prêtre habitué dans la paroisse, ayant permission d'y confesser et d'y dire la messe. (*Registre des lettres*, v. I, p. 178.)

Mgr Jean-François Hubert à Son Éminence le cardinal Antonelli, préfet de la Congrégation de la Propagande (Québec, 8 novembre 1790). Il lui raconte les troubles causés dans le diocèse par la conduite de Mgr Bailly, et désire savoir si le coadjuteur, en vertu de son pouvoir de grand vicaire, peut changer le droit commun du diocèse. Le coadjuteur encourage le projet d'érection d'une université *tolérante* mais il est désavoué en cela par la plus grande partie du clergé et des citoyens catholiques. Mgr Hubert, en butte à la contradiction de son coadjuteur, n'a pu donner suite au projet d'un nouveau siège épiscopal. Le gouverneur a fait faire un dénombrement général des citoyens de la province. Il y a dans le diocèse 146 prêtres et 236 religieuses professes, en y comprenant les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame et les Sœurs Grises chargées de l'administration de l'Hôpital général de Montréal. Le commissaire provincial des Récollets a admis les sujets à la profession sans le consentement de l'évêque. Mgr Hubert demande l'autorisation de séculariser ces religieux au besoin. (Cartable: *Évêques de Québec*, II-51; *Copies de lettres*, v. V, f. 275 r.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Martin) Hody, supérieur du séminaire des Missions Étrangères, rue du Bac, à Paris (Québec, 9 novembre 1790). Il a reçu ses dernières lettres ainsi qu'une lettre du cardinal Antonelli. "La lettre ci-jointe pour Son Éminence, que je vous envoie à cachet volant afin que vous puissiez en lire le contenu avant de l'acheminer, vous fera voir que les Églises de France ne sont pas les seules qui souffrent. Celle de Québec est terriblement agitée depuis le printemps. Veuille le Seigneur détourner les maux affreux qui la menacent. C'est l'objet perpétuel de mes prières." Qu'il adresse ses lettres "à M. Thomas Pécholier, négociant à Londres, pour faire tenir à M. Deschenaux, notaire à Québec." Il le remercie de sa bonne volonté et de ses bons services. (*Registre des lettres*, v. I, p. 179.)

Mgr Jean-François Hubert à M. Périneau, à Senlis, France (Québec, 9 novembre 1790). Il a appris que M. Périneau était ami de M. La Vallée. Ce monsieur chargé des affaires temporelles de Mgr Hubert en France, ne semble pas y apporter toute l'attention requise. Il prie M. Périneau de lui en faire la remarque et de lui demander de mettre un peu plus d'exactitude dans ses comptes. Mgr Hubert a

appris que M. Périneau reviendrait bientôt en Canada. Il le prie de se charger des lettres de MM. Hody et La Vallée. (*Registre des lettres*, v. I, p. 180.)

Mgr Jean-François Hubert à M. La Vallée, aux Économats, rue de Richelieu, vis-à-vis la bibliothèque du Roi, no 116, à Paris (Québec, 9 novembre 1790). Il trouve que l'on fait bien des difficultés pour lui payer les rentes des six premiers mois de 1788 dues à feu Mgr D'Esgly et qui lui reviennent en sa qualité d'évêque de Québec. On exige l'acte de sa nomination au siège. "Est-ce que l'acte de ma prise de possession et le mortuaire de mon prédécesseur ne sont pas équivalents? Ce n'est pas chose facile à un évêque catholique d'obtenir un acte de nomination à un évêché, sous le gouvernement anglais. Cette nomination de la part du gouvernement n'est que verbale. Le seul moyen de suppléer à ce que l'on désire, c'est de vous faire parvenir un extrait des registres du Conseil législatif de cette province, par lequel il paraît que j'ai prêté le serment de fidélité en ma qualité d'évêque de Québec." Il ne comprend pas pourquoi on exige aussi le consentement des héritiers de Mgr D'Esgly pour que M. Boisseau, son exécuteur testamentaire, puisse retirer ce qui revient à ces héritiers. Comme Mgr Hubert n'a rien reçu de ce qui lui revient depuis le 1er juillet 1788 il s'ensuit qu'il lui était dû au 1er juillet 1790, 2825l, 6s. Mgr Briand l'a forcé d'accepter un transport des 3000 livres qu'il a reçues, jusqu'à présent, du Clergé de France et dont la survivance a été accordée à Mgr Hubert par la délibération du 9 septembre 1786. Il ne fait pas grand fonds sur ce transport. L'acte en a été passé le 23 octobre 1790. Il n'a pas en sa possession les contrats des rentes perpétuelles sur les aides et gabelles ou sur l'Hôtel de ville de Paris, affectées à l'évêché de Québec. Il remettra à M. Hody le paquet inclus. Si M. Périneau revient en Canada, M. La Vallée le chargera des lettres adressées à Mgr Hubert. (*Registre des lettres*, v, I, p. 181.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Charles-François) Perrault, curé à Saint-Laurent, île de Montréal (Québec, 11 novembre 1790). Les Messieurs du séminaire de Montréal ont agi gracieusement en donnant 10 arpents de terrain pour le presbytère et l'église de Saint-Laurent. M. Perrault ne peut vendre, sans les consulter, les meubles laissés dans le presbytère, par M. Jean Beauzèle, l'ancien curé. (*Registre des lettres*, v. I, p. 183.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Pierre-René-Ambroise) Martel, curé à William Henry (Québec, 11 novembre 1790). "Il est certain que l'usage universel et le droit commun du diocèse n'allouent pas d'autre dîme aux curés que celle de pois, d'avoine et de froment. Quant à celle de patates, de blé-d'Inde, d'orge, etc., etc., l'usage n'est pas uniforme... Vous me direz que par le règlement de 1667 du 23 août, les habitants doivent payer la dîme, tant de ce qui nait du travail des hommes que de ce que la terre produit d'elle-même. Mais ce règlement a été infirmé par des arrêts postérieurs, notamment, par un arrêt du Conseil d'État rendu le 12 juillet 1707, qui déboute MM. Boulard, curé de Beauport, et Dufournel, curé de l'Ange-Gardien, lesquels, au nom et comme fondés des autres curés, leurs confrères, prétendaient, en vertu du règlement de 1667, lever la dîme du lin, du chanvre, des arbres fruitiers, etc.; le Conseil d'État les renvoie aux arrêts rendus par le Conseil Supérieur de Québec, le 18 novembre 1705 et le 5 février 1706." Il faut attendre un nouveau règlement pour fixer la jurisprudence sur cet article. Tout de même, il peut accepter la dîme sur les autres grains si on l'offre sans contrainte. Les curés, ses voisins, peuvent faire de même. "Prenons bien garde de porter nos prétentions trop loin en cette matière." (*Registre des lettres*, v. I, p. 194.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (John) Jones, missionnaire à Halifax (Québec, 27 novembre 1790). Il accepte la proposition de M. Jones de fixer un prêtre pour la desserte commune du Cap-Sable et de la Baie-Sainte-Marie. Il pourra y placer le prêtre que M. Jones lui a mentionné et qui doit venir de France prochainement. Il pourra approuver M. Angus McEachern et lui donner un territoire déterminé à desservir, conjointement avec M. Power. Il ne croit pas que M. Phelan puisse faire grand bien vu sa conduite qui "est plus propre à rendre la religion odieuse qu'à la faire aimer." M. Burke doit lui écrire à propos de l'établissement d'un fonds pour la mission de Halifax. (*Registre des lettres*, v. I, p. 185.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Pierre) Picard, curé à Saint-Olivier, rivière Chambly (Québec, 29 novembre 1790). Il le prie d'envoyer le résultat du dénombrement de sa paroisse à l'honorable Hugh Finlay. (*Registre des lettres*, v. I, p. 186.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Jean-Pierre) Mennard, curé à Saint-Joseph-de-Chambly (Québec, 29 novembre 1790). Il doit envoyer le plus tôt possible le résultat du dénombrement de sa paroisse à l'honorable Hugh Finlay. "Vous me direz peut-être que cette affaire n'est pas de votre métier. J'en conviens, mais souvent, les circonstances obligent à faire quelque chose de plus que ce à quoi l'on est strictement obligé." (*Registre des lettres*, v. I, p. 186.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Alexander) McDonell, missionnaire des Écossais, à New Johnston (Québec, 29 novembre 1790). Il l'invite à se rendre au désir du gouvernement et à envoyer à l'honorable M. Finlay le résultat du dénombrement de sa mission. (*Registre des lettres*, v. I, p. 187.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Thomas) Kimbert, curé à Yamachiche (Québec, 9 décembre 1790). Il peut laisser les habitants continuer la construction de leur église, mais sans s'en mêler le moins possible. (*Registre des lettres*, v. I, p. 188.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Esprit-Zéphirin) Chenet, curé à Saint-Vincent-de-Paul, île Jésus (Québec, 9 décembre 1790). Réponse à diverses questions concernant les chantres, la dîme, le terrain de l'église et du cimetière. Il a bien fait d'acquérir, pour lui personnellement, la terre léguée à la fabrique, par M. Renoyer, l'ancien curé, que les marguilliers avaient mise à la criée sans autorisation. (*Registre des lettres*, v. I, p. 188.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Étienne) Girouard, curé à la Pointe-aux-Trembles, île de Montréal (Québec, 9 décembre 1790). Il a bien fait d'avoir pris sa résidence à la Pointe-aux-Trembles. (*Registre des lettres*, v. I, p. 190.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Louis-Michel) Bériau, curé à Saint-Augustin (Québec, 11 décembre 1790). Il devra admettre au tribunal de la Pénitence, J.-B. Bussières et sa femme nouvellement établis dans sa paroisse. (*Registre des lettres*, v. I, p. 188.)

Mgr Bailly de Messein à Mgr Jean-François Hubert (Pointe-aux-Trembles, 29 décembre 1790). Il envoie à Mgr Hubert ses compliments du jour de l'an. (Cartable: *Évêques de Québec*, II-82.)

Mgr Jean-François Hubert. Résultat du dénombrement du clergé des communautés religieuses et des paroisses fait en 1790. (*Registre D*, f. 235 r.) Publié dans *Mandements, etc., etc., des évêques de Québec*, v. II, p. 435.

1791

Mgr Jean-François Hubert à Mgr Bailly de Messein, évêque de Capse, coadjuteur de Québec, à la Pointe-aux-Trembles (Québec, 10 janvier 1791.) Il remer-

cie Mgr Bailly des compliments qu'il lui envoie à l'occasion de la nouvelle année. A propos de la question concernant la suppression des fêtes, il a reçu les réponses des curés. Il inclut deux papiers qui "renferment les raisons les plus solides qui aient été alléguées pour et contre. Vous en jugerez." (Cartable: *Évêques de Québec*, II-82; *Registre des lettres*, v. I, p. 190.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Laurent) Aubry, curé à Sainte-Geneviève, rivière Batiscan (Québec, 10 janvier 1791). Les paroissiens se plaignent de sa manière d'agir envers eux. Ils prétendent être traités indignement et Mgr Hubert croit que leurs plaintes sont fondées. "Observez-vous donc davantage à l'avenir et ne donnez pas de prise à la médisance sur vous." Comment il devra agir relativement à la chapelle de Saint-Stanislas. (*Registre des lettres*, v. I, p. 191.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Pierre) Denaut, vicaire général, et curé à Longueuil (Québec, 10 janvier 1791). Mgr Hubert ne peut accorder une dispense à ce monsieur Archibald Campbell qui est allé se marier devant un ministre protestant. Ce serait encourager l'insubordination. Il le remercie de ses bons souhaits. (*Registre des lettres*, v. I, p. 192.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Joseph-Amable) Trutaut, curé à Kamouraska (Québec, 13 janvier 1791). L'ordonnance du 9 mai 1723 "veut que la rente annuelle d'un banc ne soit autre chose que l'adjudication." (*Registre des lettres*, v. I, p. 193.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Jean-Marie) Verreau, curé à Saint-Thomas, pointe à la Caille (Québec, 13 janvier 1791). On ne trouve pas facilement des auteurs qui parlent de la question du pain bénit. "Le seul règlement que je connaisse sur cette matière dans le pays dit simplement que le pain bénit sera rendu à peine d'une amende payable, etc., etc." Le Rituel de Toulon dit "que tous les chefs de famille sont tenus de rendre à leur tour le pain bénit." (*Registre des lettres*, v. I, p. 194.)

M. J.-O. Plessis, secrétaire, à M. (Jean-Baptiste-Antoine) Marcheteau, à Saint-Antoine-de-Tilly (Québec, 15 janvier 1791). Il le prie d'indiquer les degrés de parenté lorsqu'il sollicite des dispenses de mariage. (*Copies de lettres*, v. V, f. 411.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Antoine) Lamotte, curé à Saint-Joseph, Nouvelle-Beauce (Québec, 19 janvier 1791). Il permet que l'on fasse une quête dans les paroisses voisines au profit de la construction de l'église de Saint-Joseph, mais il ne peut donner de recommandation. On pourra appliquer la quête de l'Enfant-Jésus à cet objet. (*Registre des lettres*, v. I, p. 195.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (François-Xavier) Dufaux, curé-missionnaire à L'Assomption, au Détroit (Québec, 19 janvier 1791). Il ne peut approuver le dessein que forme M. Dufaux de revenir en Canada, au printemps. "La seule raison qui rendrait votre demande juste serait le défaut de santé, s'il était tel que vous ne puissiez absolument pas supporter le climat. Mais si vous êtes malade des suites des fièvres tremblantes, sachez que je le suis moi-même indépendamment du changement du climat." (*Registre des lettres*, v. I, p. 196.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Pierre) Fréchette, curé-missionnaire de Sainte-Anne, au Détroit (Québec, 19 janvier 1791). Vu les circonstances, il ne peut le rappeler en Canada; il lui permet cependant de venir en Canada au printemps, si des affaires sérieuses l'y appellent. (*Registre des lettres*, v. I, p. 196.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Jean) Boily, habitant de la Malbaie (Québec, 19 janvier 1791). Comme il y a deux ans qu'il a quitté la Baie-Saint-Paul, il n'a

pas le droit de se plaindre que son banc ait été mis à la criée. (*Registre des lettres*, v. I, p. 196.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Angus) McEachern, à l'île Saint-Jean (Québec, 21 janvier 1791). D'après les éclaircissements que M. Jones lui a fait parvenir sur le compte de M. McEachern, Mgr Hubert permet à ce dernier d'exercer les fonctions du ministère "dans l'étendue de l'île Saint-Jean, tant à l'égard des Écossais que des Acadiens qui y demeurent." (*Registre des lettres*, v. I, p. 197.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Martin) Hody, supérieur du séminaire des Missions Étrangères, rue du Bac, à Paris (Québec, 23 janvier 1791). Il le prie de faire parvenir au cardinal Antonelli la lettre incluse, en l'accompagnant de sa recommandation (*Registre des lettres*, v. I, p. 197.)

Mgr Jean-François Hubert au cardinal Antonelli, préfet de la Congrégation de la Propagande, à Rome (Québec, 23 janvier 1791). Il lui soumet ses doutes à propos de la suppression des fêtes, et des mariages contractés devant le ministre protestant par des catholiques liés au second degré de consanguinité ou d'affinité. (*Registre D*, f. 240 v.)

M. J.-O. Plessis à M. (Michel) Parent, ecclésiastique, régent au collège de Montréal (Québec, 24 janvier 1791). Il l'avertit que Mgr Hubert lui fera un mauvais parti s'il continue à recevoir de nouvelles plaintes sur son compte. (*Registre des lettres*, v. I, p. 198).

Mgr Jean-François Hubert à M. (Charles-François Lemaire de) Saint-Germain, curé à Repentigny (Québec, 24 janvier 1791). Il ira à Lavaltrie pour y prendre connaissance des griefs formulés par M. de Lavaltrie et ses tenanciers, contre M. Charles Perrault, le curé de la paroisse. (*Registre des lettres*, v. I, p. 199.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Pierre) Marganne, écuyer, seigneur, à Lavaltrie (Québec, 24 janvier 1791). Il écrit à M. Saint-Germain et à M. François Perrault, de se rendre immédiatement à Lavaltrie, afin de prendre connaissance des difficultés qui existent dans la paroisse. (*Registre des lettres*, v. I, p. 199.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Charles) Perrault, curé à Lavaltrie (Québec, 24 janvier 1791). Il a reçu une requête signée d'un certain nombre de ses paroissiens contenant des plaintes contre lui. Comme il ne veut pas agir sans preuves certaines, il a chargé son frère, le curé de Saint-Laurent, et le curé de Repentigny de se rendre à Lavaltrie pour prendre connaissance de ces plaintes et voir si elles sont réellement fondées. (*Registre des lettres*, v. I, p. 200.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (François) Perrault, curé à Saint-Laurent, île de Montréal (Québec, 24 janvier 1791). Il le prie de se rendre à Lavaltrie, pour prendre, conjointement avec M. Saint-Germain, les informations relatives aux plaintes portées contre son frère, M. Charles Perrault, et lui en faire rapport. (*Registre des lettres*, v. I, p. 200.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Joseph-Amable) Trutaut, curé à Kamouraska (Québec, 27 janvier 1791). Il faut le consentement unanime des habitants du haut et du bas de la paroisse pour démolir l'ancienne église, et tirer de l'argent du coffre-fort. "Vous direz, peut-être, ordonnez. Non. Je ne puis disposer du bien des habitants d'une paroisse. Je peux seulement permettre tel ou tel emploi d'un bien d'Église, lorsque tous les intéressés en sont d'accord." On ne doit pas mettre à la criée le banc du capitaine Grandmaison, s'il ne s'est pas absenté de la paroisse une année complète. "C'est l'usage en ce diocèse que le curé fournisse de son vin pour la messe et qu'à la fin de chaque année la fabrique lui tienne compte de 24 pots." (*Registre des lettres*, v. I, p. 201.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Jean-Baptiste) Marchand, principal du collège à Montréal (Québec, 29 janvier 1791). Il a bien fait de lui avoir fait savoir que M. Parent avait frappé un élève. "Les coups donnés aux écoliers, surtout quand on les frappe rudement, sont une chose si déplacée qu'il faut nécessairement signifier à tous vos régens que vous vous réservez exclusivement de les donner vous-même à ceux que vous en jugerez dignes, sur la plainte des régens, ce qui, sans doute, n'arrivera que très rarement." (*Registre des lettres*, v. I, p. 198.)

Mgr Jean-François Hubert à la révérende Mère Thérèse de Jésus, supérieure des Ursulines, aux Trois-Rivières (Québec, 4 février 1791). Vu l'état de dénuement de sa communauté, il ne peut permettre l'entrée au couvent de cette jeune demoiselle qui ne peut donner au monastère la dot entière. "Il faut attendre que la communauté soit en état de faire vivre ses religieuses et de leur fournir ce qu'elle est obligée de fournir selon les règles et constitutions." (*Registre des lettres*, v. I, p. 202.)

M. J.-O. Plessis à M. (Jean-Baptiste-Antoine) Marcheteau, curé à Saint-Antoine-de-Tilly (Québec, 4 février 1791). Un paroissien de Saint-Antoine est venu se plaindre à Mgr Hubert que M. Marcheteau refuse de le marier: "1° parce que la fille qu'il veut prendre est boiteuse; 2° parce qu'étant pauvres tous deux, ils seront exposés à la misère; 3° parce qu'il ne sait pas ses prières en latin, mais seulement en français; 4° parce qu'il a appris l'ancien catéchisme et non le nouveau." Monseigneur lui ordonne de le marier. S'il ne le croit pas assez savant dans sa religion, son devoir est de l'instruire du principal. (*Registre des lettres*, v. I, p. 203.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Jean-Baptiste) Marchand, principal du collège à Montréal (Québec, 7 février 1791). Il remerciera le sieur Parent de ses services. Mgr Hubert n'a pas besoin de lui dans le clergé. "La vanité et la suffisance manifestées de si bonne heure n'annoncent pas un sujet convenable au sanctuaire." Il tâchera de lui trouver un autre régent. (*Registre des lettres*, v. I, p. 204.)

Mgr Jean-François Hubert à l'honorable Thomas Dunn, écuyer, à Québec (Québec, 11 février 1791). Il lui envoie une liste des églises et presbytères rebâtis en neuf ou considérablement augmentés et réparés, depuis 1760. Il espère qu'on établira une "jurisprudence certaine sur un point aussi intéressant que la construction et réparation des églises et presbytères." (*Registre des lettres*, v. I, p. 204.)

Mgr Jean-François Hubert à la très honorée Sœur Saint-Ignace, supérieure de la Congrégation de Notre-Dame, à Montréal (Québec, 16 février 1791.) Il lui permet de recevoir comme postulante la jeune fille qui se présente, bien qu'elle ne puisse donner la dot entière. (*Registre des lettres*, v. I, p. 205.)

M. J.-O. Plessis à M. (Paul-Louis) Landriaux, curé à Bellechasse (Québec, 18 février 1791). Mgr Hubert le charge de répondre à ses questions. 1° Il peut recevoir la dîme de patates sans l'exiger. 2° "L'offrande du pain bénit n'est réellement que de dix sols." 3° "Sur les 12 livres qui se donnent pour un service sans sépulture ou pour une grand'messe votive, il doit revenir 4 livres à la fabrique, 4 au curé et non pas 7. Les 4 livres qui restent pour compléter la somme peuvent être données aux chantres." 4° La fabrique ne doit pas entretenir un trop grand nombre de clercs; 4 ou 6 suffisent. "Les autres, qui sont moins nécessaires pour le service divin, doivent s'entretenir à leurs frais." (*Registre des lettres*, v. I, p. 205.)

M. J.-O. Plessis à M. (Pierre-Victor) Archambault, curé à la Baie-Saint-Antoine (Québec, 18 février 1791). Voici la décision de Mgr Hubert touchant l'affaire du marguillier Beaubien. "Le grain appartenant à l'église a coutume de se vendre ou par délibération des fabriciens assemblés ou par le seul marguillier en charge, suivant sa prudence." Mgr Hubert est d'avis que M. Beaubien soit déchargé des

34 minots qu'il a vendus sans l'aveu de la fabrique, par un acte signé du curé et des marguilliers, parce que M. Beaubien, en agissant ainsi, n'a pas fait pire que les autres marguilliers avant lui et qu'il est honnête homme. (*Registre des lettres*, v. I, p. 206.

M. J.-O. Plessis à M. (Joseph) Paquet, curé à L'Île-Verte (Québec, 19 février 1791). Réponse à diverses questions concernant l'administration des sacrements, la dîme, les sauvages malécites, etc., etc. Tous les habitans de la mission de Rimouski doivent contribuer à la construction de la nouvelle église. Le seigneur est tenu d'y contribuer comme les autres. S'il le refuse, on ne peut enlever le banc seigneurial de l'église. D'ailleurs, le seigneur Drapeau semble avoir l'intention de donner un tableau de saint Germain. "Ce présent, au pis aller, pourrait passer pour sa contribution." (*Registre des lettres*, v. I, p. 207.)

M. J.-O. Plessis à M. (Michel) Parent, à Québec (Québec, 20 février 1791). Le motif qui a porté Mgr Hubert à renvoyer M. Parent est moins le mauvais traitement fait à un écolier que la vanité qu'il a fait paraître en tout. Mgr est bien décidé de ne pas le reprendre. Il doit donc quitter la soutane. (*Registre des lettres*, v. I, p. 210.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Jean-Baptiste) Marchand, principal du collège à Montréal (Québec, 21 février 1791). Il lui envoie M. (Alexis) Lefrançois, ecclésiastique, pour remplacer M. (Michel) Parent. (*Registre des lettres*, v. I, p. 197.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Mathurin) Bourg, missionnaire à la Baie-de-Chaleurs, à Tracadie (Québec, 21 février 1791). Il a appris avec plaisir que M. Bourg pouvait pourvoir aux besoins spirituels de tous les fidèles de la Baie-des-Chaleurs. Comme tout le territoire, qui est au-delà de Richibouctou, se trouve sous la juridiction de M. Jones, il voudra bien s'assurer, avant de se rendre en ce lieu, si M. Jones n'a pas chargé quelqu'un de la desserte de ce poste. (*Registre des lettres*, v. I, p. 211.)

Mgr Bailly de Messein à Mgr Jean-François Hubert (Pointe-aux-Trembles, 22 février 1791). Il lui dit qu'il trouve de bien pauvres arguments dans la réponse des curés sur la suppression des fêtes. (Cartable: *Évêques de Québec*, II-83.)

Mgr Jean-François Hubert à Mgr l'évêque de Capse, coadjuteur de Québec, à la Pointe-aux-Trembles (Québec, 23 février 1791). Il accuse réception de sa lettre pour le moment. Il lui répondra plus tard à propos de ses réflexions sur la suppression des fêtes. (*Registre des lettres*, v. I, p. 211.)

M. J.-O. Plessis à M. (Charles) Perrault, curé à Saint-Antoine-de-Lavaltrie (Québec, 28 février 1791). Mgr Hubert ne peut s'expliquer comment il se fait qu'il dise qu'il n'a pas eu communication des plaintes portées contre lui, quand MM. Saint-Germain et François Perrault lui ont écrit le contraire. (*Registre des lettres*, v. I, p. 212.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Gabriel-Jean) Brassier, vicaire général, à Montréal (Québec, 28 février 1791). Il ira faire une visite au Père Well, dangereusement malade, et l'engagera à mettre ordre à ses affaires. Il apprend aussi que M. Racine est à la dernière extrémité et qu'il se prépare à la mort avec les meilleurs sentiments de religion. S'il reste quelque chose sur les componendes, il le remettra aux Sœurs Grises qui sont dans un pressant besoin. (*Registre des lettres*, v. I, p. 212.)

Mgr Jean-François Hubert au Père (Bernard) Well, à Montréal (Québec, 28 février 1791). Il a appris son mauvais état de santé et l'engage à mettre ordre à ses affaires le plus tôt possible, (Cartable: *Pères Jésuites*, I-63.)

M. J.-O. Plessis à M. (Charles) Lepage, à Rimouski (Québec, 8 mars 1791). Les seigneurs ont droit à un banc double de ceux des habitants et peuvent le faire occuper par qui bon leur semble. Que le seigneur ait contribué oui ou non à la construction de l'église, cela n'a pas de rapport au banc seigneurial. "Au reste, vous avez pour seigneur (M. Drapeau) un homme dont il y a lieu de croire que la générosité se manifestera en faveur de votre église." (*Registre des lettres*, v. I, p. 212.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Augustin) Rivard, à Yamachiche (Québec, 14 mars 1791). La première fois que M. Coffin lui proposa, en 1787, de réunir le fief Gatineau à la Pointe-du-Lac, il n'y vit point d'obstacle. Mais une sentence de la cour d'appel, en date du 5 novembre 1787, ayant déclaré qu'il n'appartenait qu'à la Législature de changer ou de diviser les districts des paroisses, il ne put effectuer son premier dessein. D'ailleurs, il est bien prouvé que le fief Gatineau appartient au district d'Yamachiche. Dans tous les cas si l'autorité civile trouvait bon de le réunir en tout ou en partie à la Pointe-du-Lac, il ne s'y opposera pas. (*Registre des lettres*, V. I, p. 213.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (John) Jones, missionnaire à Halifax (Quebec, 19 mars 1791). Il consent à ce que M. Whelan remplace M. Jones à Halifax, pendant le voyage que ce dernier se propose de faire en Europe. D'après le bon témoignage donné par M. Jones en faveur de M. Whelan, Mgr Hubert n'hésitera pas à lui envoyer les pouvoirs requis. M. Jones remerciera, au nom de Mgr Hubert, MM. Whelan, Power et Grace, des services qu'ils rendent à cette partie de son diocèse. L'évêque de Québec ne peut envoyer des prêtres canadiens, vu leur petit nombre, pour desservir les Acadiens de Tracadie, de Chéticamp et d'Arichat. Il désire savoir ce qu'est devenu M. Le Roux, missionnaire à Memramcook. Il a acquitté ses traites à l'ordre de M. Grant. M. Jones félicitera M. Murphy de son généreux dessein d'établir un fonds pour le soutien de la mission de Halifax. (*Registre des lettres*, v. I, p. 214.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Pierre) Denaut, vicaire général, curé à Longueuil (Québec, 21 mars 1791). Il lui envoie une délibération de la Sorbonne, de 1763, qui l'aidera à résoudre les difficultés relativement aux "mariages où les protestants sont concernés." Chaque cas doit être traité séparément, parce que chacun a son aspect particulier. Il pourra permettre aux curés de son district, qui en feront la demande, d'avancer le temps de la communion pascale d'une semaine ou même de deux. Il ne permettra pas de la prolonger au delà de la *Quasimodo*. (*Registre des lettres*, v. I, p. 215.)

Délibérations de Sorbonne du 6 avril 1763, concernant les mariages du Canada. (*Registre D*, f. 236 r.)

M. J.-O. Plessis à M. (Jean-Baptiste-Antoine) Marcheteau, curé à Saint-Antoine-de-Tilly (Québec, 21 mars 1791). L'ancien curé de Saint-Antoine, M. Noël, jouit de tous les pouvoirs qu'il avait avant sa démission. Monseigneur lui permet de commencer la communion pascale, pour Saint-Antoine et Saint-Nicolas, dès le premier dimanche du Carême. Quant à Saint-Gilles, il tâchera d'y aller avant la fonte des neiges. Monseigneur regrette beaucoup de le voir engagé dans des procès, par suite de la mauvaise gestion de ses affaires personnelles. (*Registre des lettres*, v. I, p. 216.)

Mgr Jean-François Hubert au lieutenant-colonel John Nairne, à la Malbaie (Québec, 22 mars 1791). L'affaire dont M. Nairne parle dans sa lettre du 20 février est de haute importance. Il attendra quelque temps pour la considérer avant de lui répondre. (*Registre des lettres*, v. I, p. 217.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Joseph) Gagnon, curé à la Pointe-du-Lac (Québec, 24 mars 1791). Il pourra passer avec M. Coffin le contrat en question. Seulement, il prendra toutes les précautions convenables "pour que M. Coffin ne se prétende plus propriétaire de l'église, comme il a fait par le passé; mais qu'il reconnaisse avoir cédé, transporté, etc., etc., dès maintenant et à toujours, sans aucune réserve, au curé et aux habitants de la Pointe-du-Lac, pour leur église, leur presbytère et leur cimetière, construits au dit lieu, 6 arpents de terre en superficie (quand il n'y en aurait que 4 ou 5 il faudrait peut-être s'en contenter) pour par les dits curés et habitants jouir et disposer du dit terrain et bâtiments dessus construits comme de chose à eux appartenante en toute propriété, à la charge, par les dits curés et marguilliers ou habitants, de laisser au dit sieur T. Coffin *donateur* et à ses héritiers, la jouissance de deux bancs dans la nef, etc., etc." Il fera bien de faire inscrire que ces deux bancs ne lui sont pas accordés comme *seigneur* mais comme simple *donateur*. Il agira avec prudence en tout cela. "Il faut savoir se prêter aux circonstances, retenir ou céder, plier ou se raidir, avancer ou reculer suivant l'occasion." (*Registre des lettres*, v. I, p. 219.)

Mgr Jean-François Hubert à M. Joseph Chèvrefils, négociant, à la Baie-Saint-Paul (Québec, 25 mars 1791). Il n'y a aucun doute sur la légitimité de possession de la terre dont jouit la fabrique de la Petite-Rivière, depuis 80 ou cent ans. Après une aussi longue possession, les "héritiers des donateurs sont mal venus à proposer à l'église les conditions que rapporte votre lettre pour authentiquer une propriété sur laquelle ils n'ont plus aucun droit." (*Registre des lettres*, v. I, p. 220.)

M. J.-O. Plessis à M. (Louis) Lelièvre, curé à la Baie-Saint-Paul (Québec, 26 mars 1791). Il lui envoie une copie de la lettre que Mgr Hubert expédie à M. Chèvrefils. Il ne faut pas inquiéter les héritiers de ce Jacques Fortin, ancien donateur, s'ils possèdent un banc dans l'église de la Petite-Rivière, à cause de cette donation. (*Registre des lettres*, v. I, p. 221.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Gabriel-Jean) Brassier, vicaire général, à Montréal (Québec, 28 mars 1791). "Voilà Montréal sans Jésuites. Mais il faut tâcher de conserver à cette ville la congrégation." Il enverra un des messieurs du Séminaire célébrer la messe le dimanche et entendre les confessions dans la chapelle des congréganistes. Si on leur enlevait cette chapelle, qui est construite *in alieno fundo*, la congrégation pourrait s'assembler dans une des écoles et une messe dite à la paroisse ferait l'affaire. (*Registre des lettres*, v. I, p. 221.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Charles) Perrault, curé à Saint-Antoine-de-Lavaltrie (Québec, 31 mars 1791). Malgré les dépositions transmises contre lui, Monseigneur apprend qu'il continue à invectiver contre ses paroissiens, qu'il va jusqu'à refuser les sacrements à ceux qui ont déposé contre lui. Il lui donne un dernier avis; si M. Perrault n'en tient pas compte, Mgr emploiera les moyens extrêmes. Il a autorisé MM. Poujet et Saint-Germain à recevoir à la confession pascale, ceux de ces paroissiens qu'il a renvoyés. (*Registre des lettres*, v. I, p. 222.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Charles-François Lemaire de) Saint-Germain, curé à Repentigny, 31 mars 1791). Dans une lettre qu'il lui adresse ce même jour, il avertit M. (Charles) Perrault d'avoir à se montrer plus charitable envers ses paroissiens. Il l'avertit en même temps qu'il a autorisé MM. Saint-Germain et Poujet à "recevoir à la confession paschale ceux de ces paroissiens qui ne peuvent s'accommoder avec lui." (*Registre des lettres*, v. I, p. 223.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Nicolas) Mailloux, curé à Saint-Eustache, rivière du Chêne (Québec, 31 mars 1791). Il est heureux d'apprendre que ses parois-

siens ont décidé de lui procurer un logement convenable en réparant l'ancien presbytère. La seule chose qu'il regrette est de voir ce presbytère aussi éloigné de l'église. (*Registre des lettres*, v. I, p. 224.)

M. J.-O. Plessis à M. (Pierre) Denaut, vicaire général, et curé à Longueuil (Québec, 4 avril 1791). Longue dissertation concernant les mariages contractés devant un magistrat ou devant un ministre protestant. Si l'un ou l'autre des conjoints est catholique, le mariage est tout de même valide, parce que dans ce cas, la partie protestante n'étant pas soumise au décret du concile de Trente, et pouvant contracter hors de la présence du curé, communique son privilège à la partie catholique. Si les deux conjoints sont catholiques, le mariage est nul, cependant, si ces deux catholiques s'étaient unis devant un ministre protestant ou un magistrat, dans un endroit où le décret du concile de Trente n'est pas en vigueur, le mariage est valide. Si deux catholiques habitant des endroits éloignés du diocèse où il n'y a pas de prêtres pour recevoir leur consentement, se prennent pour mari et femme devant un magistrat ou une persone distinguée de l'endroit, avec dessein de renouveler leur mariage devant le premier prêtre qu'ils rencontreront, dans ce cas, Monseigneur accorde facilement la dispense des bans. Si, au contraire, deux personnes s'en vont ainsi contracter un mariage et s'éloignent pour cela de leur pasteur légitime, elles agissent frauduleusement, et alors Monseigneur se montre difficile pour la dispense des bans et pour la réhabilitation. Cette réhabilitation "doit se faire secrètement en présence du curé et des témoins," et doit être précédée d'une séparation plus ou moins longue au jugement du curé. (*Registre des lettres*, v. I, p. 225.)

Le cardinal Antonelli à Mgr Jean-François Hubert (Rome, 6 avril 1791) (en latin). Il envoie ce jour une lettre à Mgr Bailly de Messein et le menace de déposition s'il ne change de conduite à l'égard de Mgr Hubert. Celui-ci est loué de sa modération et approuvé d'avoir refusé son consentement à l'érection d'une université *tolérante*. Le pouvoir d'absoudre donné par Mgr Bailly est nul. Suppression des fêtes. Demande de renseignements au sujet de M. Burke, que l'archevêque de Dublin voudrait faire nommer missionnaire apostolique dans le Nord-Ouest canadien. (Cartable: *Correspondance manuscrite de Rome*, III-53.)

Le cardinal Antonelli à Mgr Bailly de Messein (Rome, 6 avril 1791) (en latin). La Propagande blâme sa conduite envers l'évêque de Québec. Il ne doit pas se mêler du gouvernement de l'Église de Québec, à moins d'une permission expresse de l'évêque titulaire. (Cartable: *Correspondance manuscrite de Rome*, III, 54-55.)

Mgr Jean-François Hubert. Acte de prêtrise de MM. Gabriel Arsenaud, Alexis Durocher et Joseph Lelièvre Duval (Québec, 9 avril 1791). (*Registre D*, f. 243 v. et 244 r.)

Mgr Jean-François Hubert (Québec, 9 avril 1791). Remarques sur le bill concernant la construction des églises et des presbytères. (Cartable: *Gouvernement*, V-54.)

Mgr Jean-François Hubert. Mandement qui permet de travailler à certains jours de fêtes (15 avril 1791) (imprimé). (Cartable: *Diocèse de Québec*, II-71; *Registre D*, f. 244 r.) Publié dans *Mandements, etc., etc., des évêques de Québec*, v. II, p. 437.)

Mgr Jean-François Hubert au lieutenant-colonel John Nairne, à la Malbaie (Québec, 21 avril 1791). "J'ai donné des ordres pour faire publier dans toutes les églises catholiques de cette province une permission générale de travailler les jours

de fête qui n'arrivent pas le dimanche." M. Duchouquet publiera ce mandement à son premier voyage à la Malbaie. (*Registre des lettres*, v. I, p. 229.)

Mgr Jean-François Hubert à Mgr l'évêque de Capse, coadjuteur de Québec, à la Pointe-aux-Trembles (Québec, 21 avril 1791). Le mandement sur les fêtes est enfin terminé. "Il vous sera aisé, Monseigneur, d'apercevoir que j'ai profité de vos observations et adopté une partie de votre plan." Par respect pour ses prédécesseurs, il n'a pas voulu "toucher aux fêtes de Saint-Joseph et de la Purification ainsi qu'à l'abstinence de Saint-Marc." (*Registre des lettres* v. I, p. 229.)

Mgr Jean-François Hubert à l'honorable Hugh Finlay, secrétaire de la Société d'Agriculture, à Québec (Québec, 25 avril 1791). "Je n'ai pas perdu de vue la proposition faite l'année dernière par MM. les directeurs de la Société d'Agriculture, de supprimer ou transférer les fêtes qui pouvaient porter quelque préjudice aux travaux des habitants de ce pays." Après avoir consulté son clergé, il a donné une permission générale de travailler en ces jours, "sans néanmoins abolir les offices publics, de crainte de trop alarmer le peuple et de causer quelque commotion dangereuse." Il a pris des mesures pour transférer également "celles des fêtes patronales de paroisses qui sont trop fréquentées et par conséquent nuisibles aux habitants." M. Finlay voudra bien informer les directeurs de la Société d'Agriculture de la chose. (*Registre des lettres*, v. I, p. 230.)

Mgr Jean-François Hubert. Il permet aux habitants de Saint-Joseph-de-la-Pointe-Lévis de faire une procession solennelle, le jour de Sainte-Anne (Québec, 29 avril 1790). (*Registre D*, f. 248 r.)

Copie de l'acte ou ordonnance, 31 George III, Chap. 6 qui concerne la construction et la réparation des églises, presbytères et cimetières (30 avril 1791). (*Registre D*, f. 248 v.)

M. Joseph-Octave Plessis à M. (Joseph) Gagnon, curé à la Pointe-du-Lac (Québec, 2 mai 1791). Mgr Hubert est très satisfait de l'acte qu'il a passé avec M. Coffin. M. Gagnon fait si bien à la Pointe-du-Lac qu'il ne peut être question pour lui de changer de poste. (*Registre des lettres*, v. I, p. 231.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Gabriel-Jean)Brassier, vicaire général, à Montréal, 2 mai 1791). "J'ai été aujourd'hui remercier Son Excellence d'avoir sanctionné, samedi, une loi touchant les constructions et réparations d'églises, etc., etc., où les intérêts de l'évêque et ceux du peuple sont très bien maintenus." Il ira certainement à Montréal, il ne peut dire en quel temps. (*Registre des lettres*, v. I, p. 231.)

Mgr Jean-François Hubert à M. Poujet, curé à Sainte-Geneviève-de-Berthier (Québec, 12 mai 1791). Les paroissiens de Lavaltrie ont dû s'adresser à M. Saint-Germain, à Repentigny, pour leur confession pascale. C'est, sans doute, la raison pour laquelle il n'en a vu aucun. Il aidera de ses bons conseils M. Charles Perrault. La jeune fille dont il parle, étant mineure, il ne peut la marier sans le consentement de ses parents. (*Registre des lettres*, v. I, p. 232.)

Mgr Jean-François Hubert à la révérende Mère Sainte-Ursule, assistante des Ursulines, aux Trois-Rivières (Québec, 15 mai 1791). "J'accorde à toutes vos sœurs en général et en particulier la permission de s'adresser pour la confession, à M. Bertrand. Il permet que ce monsieur prêche aussi au couvent à certains jours. (*Registre des lettres*, v. I, p. 233.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Laurent-Joseph) Bertrand, curé à Saint-Antoine-de-la-Rivière-du-Loup (Québec, 15 mai 1791). Bien que la distance soit un peu grande entre la Rivière-du-Loup et les Trois-Rivières, il le nomme confes-

seur extraordinaire des religieuses ursulines de cette ville. Il a besoin d'un homme prudent pour remplir cette charge. (*Registre des lettres*, v. I, p. 233.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Jean-François) Bleury de Sabrevois, curé aux Trois-Rivières (Québec), 15 mai 1791). On ne doit exposer le Saint-Sacrement que rarement, et toujours avec le consentement de l'évêque. "Il faut se conformer à ce règlement malgré les clameurs du peuple." (*Registre des lettres*, v. I, p. 233.)

Mgr Jean-François Hubert. Commission donnée à M. J.-O. Plessis pour désigner des sites d'église à l'îlet du Portage (Kamouraska) et à la Rivière-du-Loup (Québec, 17 mai 1791). (*Registre D*, f. 250 r.)

M. Joseph-Octave Plessis. Observations faites pendant son voyage du mois de mai 1791, à Kamouraska. La nouvelle paroisse de la Rivière-du-Loup comprend toutes les habitations renfermées entre l'anse au Persil, jusqu'à la montée du lac Témiscouata. Le site de la chapelle à la pointe à la Grue, se trouve à peu près au milieu de cet espace. On voudrait réunir pour la paroisse que l'on veut avoir à l'îlet du Portage (Saint-André-de-Kamouraska) tout l'espace compris entre la ligne *est* de la seigneurie de Kamouraska et le chemin ou la *montée* du lac Témiscouata. Le presbytère que l'on construit se trouve dans la seigneurie de l'îlet du Portage, à une demi-lieue de la borne *est* de la dite seigneurie. Il y a dans cette étendue 110 habitants dont 100 seulement y tiennent feu et lieu. Il y a 258 tenanciers dans la seigneurie de Kamouraska. Les opposants à la construction de l'église paraissent nombreux. La raison de leur opposition est que l'on ne saurait trouver en ce lieu d'eau qui soit potable. (*Copies de lettres*, v. V, f. 419.)

Mgr Jean-François Hubert. Mandement pour la deuxième visite du diocèse (17 mai 1791). (*Registre D*, f. 250 v.) Publié dans *Mandements, etc., etc., des évêques de Québec*, v. II, p. 444.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Pierre) Huot, curé à Champlain (Québec, 19 mai 1791). Le mariage de son paroissien qui a épousé une fille étrangère est valide, "puisque le curé de l'une ou l'autre partie suffit pour marier validement." "Le mandement sur la supression des fêtes est pour toutes les paroisses, sans exception; je n'y changerai rien; vous direz donc à messieurs vos voisins qu'ils doivent s'y conformer exactement." (*Registre des lettres*, v. I, p. 234.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Jean-Baptiste-Antoine) Marcheteau, curé de Saint-Antoine-de-Tilly (Québec, 1er juin 1791). Il a été bien surpris d'apprendre qu'il n'avait pas encore remis à M. Noël le tiers de la dîme qu'il lui doit, "excepté 30 minots de bled *noir* et gelé, comme il le dit." Il le prie de s'acquitter au plus tôt de cette charge et de payer ses dettes. (*Registre des lettres*, v. I, p. 234.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Jean-Baptiste) Noël, ancien curé de Saint-Antoine-de-Tilly (Québec, 1er juin 1791). Il regrette bien que M. Marcheteau ne lui ait pas encore remis la part de dîme qu'il lui a promis de lui livrer. Il lui écrit d'avoir à s'exécuter le plus tôt possible. Ce qui l'afflige c'est qu'il ne peut l'aider. "C'est la faute du diocèse qui n'a pas voulu se cottiser pour les prêtres usés ou malades, et non la mienne. Car, vous le savez, je n'ai presque rien. Je suis moi-même à la charité du séminaire qui, à la vérité, agit à mon égard, avec toute la charité possible. D'ailleurs, j'ai sur mes charges, depuis un an et demi, deux jeunes prêtres, MM. Leclerc et Hamel, malades à l'Hôpital général, à raison de cent pistoles par an pour chaque." M. Noël en réclamant son dû, aura tout de même égard aux dettes que M. Marcheteau a contractées, et lui fera autant de remise qu'il pourra. (*Registre des lettres*, v. I, p. 235.)

Mgr Jean-François Hubert. Circulaire à quelques archiprêtres pour expliquer deux articles du mandement concernant les fêtes (Québec, 1er juin 1791). (Cartable: *Diocèse de Québec*, II-68; *Registre D*, f. 252 v.). Publiée dans *Mandements, etc., etc., des évêques de Québec*, v. II, p. 448.

Mgr Jean-François Hubert à M. La Vallée, rue de Richelieu, vis-à-vis la bibliothèque du roi, no 116, à Paris (Québec, 5 juin 1791). Il lui envoie un mémoire relatif aux 3000 livres qui sont accordées à l'évêché de Québec. Il inclut aussi son acte de baptême et une nouvelle procuration. Si cette pension était attachée à l'évêché, il en résulterait beaucoup moins de frais. "Quoique Monsieur Briand soit passé à Paris, vers la fin de 1765, ce n'est pourtant qu'en 1766 que l'Assemblée générale du clergé lui a accordé les 3000 livres en question." Il lui semble qu'il ne serait pas difficile de retrouver à Paris l'acte de délibération. Ses comptes sont mieux tenus. (*Registre des lettres*, v. I, p. 235.)

(Inclus) Indult qui permet à Mgr l'évêque de Québec de dispenser au deuxième degré de consanguinité et d'affinité (Rome, 5 juin 1791). (*Registre E*, f. 5 v.)

M. J.-O. Plessis à M. (Pierre-Louis) Panet, écuyer, à Montréal (Montréal, 13 juin 1791). Il lui raconte les procédures suivies pour la construction de l'église de Kamouraska (Saint-André). Le site en a été désigné par Mgr Hubert, lors de sa dernière visite. Il ne voit pas en quoi l'ordonnance du 30 avril dernier pourrait rendre nul ce qui a été fait jusque-là. D'ailleurs, il croit que ce serait une bien mauvaise affaire que de recommencer en neuf. On peut s'attendre à des troubles, si l'on adopte cette règle de conduite. Mgr Hubert a tout de même donné à M. Gravé, une commission qui l'autorise à agir selon les désirs de M. Panet. (*Copies de lettres* v. V, f. 415.)

Mgr Jean-François Hubert. Ordre gardé durant la visite commencée le 14 juin 1791 et terminée le 24 juillet 1791. (*Registre D*, f. 252 r.)

Mgr Jean-François Hubert. (État de recettes et dépenses faites par M. Claude La Vallée pour le compte de Mgr Jean-François Hubert, évêque de Québec, qui a commencé à jouir du 5 juin 1788). De même pour les années 1788-89-90, jusqu'au mois de juillet 1791 (Paris.) (Cartable: *Vicaires généraux*, VI-66-85-87-88.)

Le cardinal Antonelli à Mgr Jean-François Hubert (Rome, 27 juillet 1791) (en latin). Le Saint-Père veut que l'on conserve certaines fêtes dont Mgr Hubert avait demandé la suppression. Les fidèles sont dispensés d'entendre la messe et autorisés à vaquer aux œuvres serviles au jour des fêtes de saint Etienne et de saint Jean. Ils entendront la messe les lundis et mardis de Pâques et de la Pentecôte, mais pourront se livrer aux œuvres serviles en ces jours. On célébrera les offices publics les jours de fêtes supprimées, sans obligation pour les fidèles d'y assister. (Cartable: *Correspondance manuscrite de Rome*, III, 55.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Antoine) Lamotte, curé à Saint-Joseph et desservant Saint-François, en la Nouvelle-Beauce (Québec, 9 août 1791). Il lui permet de faire la procession que demandent les habitants. Il avertira ceux-ci que Dieu n'est pas obligé de les exaucer et que, pour obtenir la cessation du fléau, ils doivent faire pénitence. (*Registre des lettres*, v. I, p. 237.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Gabriel-Jean) Brassier, vicaire général du diocèse, à Montréal (Québec, 11 août 1791). Il a décidé d'accorder à M. Desrivières et à M. Portelance, les dispenses qu'ils sollicitent. Les deux componendes seront remises à la communauté des Sœurs de la Congrégation. (*Registre des lettres*, v. I, p. 238.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Laurent) Aubry, curé à Sainte-Geneviève-de-Batiscan (Québec, 11 août 1791). Il a appris qu'il s'est absenté un dimanche de sa paroisse, pour aller aux Éboulements et que, de plus, il a confessé et prêché pendant son voyage. Il attend une explication. (*Registre des lettres*, v. I, p. 238.)

Mgr Jean-François Hubert. Acte de prêtrise de MM. Jean-Baptiste Perras et Louis-Antoine Langlois (Québec, 14 août 1791). (*Registre D*, f. 254 r.)

Mgr Jean-François Hubert à Mgr l'évêque de Capse, coadjuteur de Québec, à la Pointe-aux-Trembles (Québec, 22 août 1791). M. Laurent Aubry lui écrit que Mgr de Capse lui avait permis d'aller aux Éboulements, et lui avait même *enjoint* de prêcher et de confesser dans son voyage, lui accordant, à cet effet, tous les pouvoirs. Il désire savoir de Mgr de Capse ce qu'il en est. (*Registre des lettres*, v. I, p. 238.)

Mgr Jean-François Hubert à M. L.-S. Whelan, missionnaire à Halifax (Québec, 27 août 1791). Il se réjouit des louanges que M. Jones fait de M. Whelan. "J'ai remercié Dieu d'avoir procuré à mon diocèse, dans votre personne, un ouvrier habile, fervent, désintéressé et respectant les règles de la discipline." (*Registre des lettres*, v. I, p. 239.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (John) Jones, missionnaire à Halifax (Québec, 27 août 1791). Il a acquitté la traite du 21 mars dernier à l'ordre de M. Grant; M. Jones pourra en tirer une autre de 50 louis. C'est avec peine qu'il apprend que "M. William Phelan continue de troubler l'église de Halifax par les calomnies qu'il répand," sur le compte de M. Jones et des autres missionnaires. Il le prie de faire ses amitiés à M. Grace, à M. Power, à M. McEachern et à M. Le Roux. Il le remercie des services qu'il rend au diocèse. (*Registre des lettres*, v. I, p. 239.)

Mgr Bailly de Messein à Mgr Jean-François Hubert (Pointe-aux-Trembles, 28 août 1791). Il espère que Mgr Hubert ne le blâmera pas d'avoir permis à M. Laurent Aubry de s'absenter un dimanche pour aller aux Éboulements. (Cartable: *Évêques de Québec*, II-84.)

M. J.-O. Plessis à (François Feré) Duburon, curé à Varennes (Québec, 29 août 1791). La requête pour la réparation du presbytère n'est pas conforme à l'ordonnance du 30 avril 1791, parce qu'"elle n'est pas signée d'une majorité des habitants résidans ou ayant des terres dans la paroisse." On ne doit pas faire entrer dans cette requête la demande d'un second prêtre pour le service de la paroisse. (*Registre des lettres*, v. I, p. 237.)

M. Joseph-Octave Plessis à M. (Pierre-René-Ambroise) Martel, curé à Saint-Charles, rivière Chambly (Québec, 8 septembre 1791). Il lui envoie un modèle de requête qu'il voudra bien copier et faire signer par tous les habitants de Cournoyer. (*Registre des lettres*, v. I, p. 240.)

Mgr Jean-François Hubert à monsieur Bellefeuille, écuyer, grand voyer aux Trois-Rivières (Québec, 8 septembre 1791). Il a reçu la requête des habitants de Cournoyer "demandant la permission de bâtir chez eux une église, un presbytère et un cimetière." Il veut bien leur accorder ce qu'ils sollicitent mais il aimerait mieux qu'ils "demandassent non seulement à construire une église, etc, mais encore à ériger leur seigneurie en une paroisse distinguée de celle de Saint-Charles." Sans cela, ils pourront toujours être inquiétés pour les cotisations de l'ancienne église. (*Registre des lettres*, v. I, p. 241.)

Mgr Jean-François Hubert. Acte dressé le 9 septembre 1791, par lequel il désigne, étant sur les lieux, l'endroit où l'on bâtira l'église de Saint-Gervais. (*Copies de lettres*, v. V, f. 421.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Gabriel-Jean) Brassier, vicaire général et supérieur du Séminaire (Québec, 12 septembre 1791). Il le félicite de sa nomination comme supérieur du séminaire de Montréal. Il y a dans les archives du Séminaire deux actes relatifs à la paroisse de Montréal. Le premier de Mgr de Laval, en date du 30 octobre 1678, érige la paroisse de Montréal, celle de la Pointe-aux-Trembles et celle de Lachine, sur la juridiction de l'évêque de Québec, et les accorde *in perpetuum* aux prêtres du séminaire de Saint-Sulpice. Le second, de Mgr de Saint-Vallier, en date du 6 octobre 1685, réunit à perpétuité au séminaire de Montréal, les cures établies ou à établir dans l'île de Montréal, à condition que le séminaire prenne soin des prêtres qui y seront nommés curés. Il donnera la soutane à Delaunais. "On m'a dit que Denis Viger avait aussi envie de régenter et de remettre ses mathématiques à un autre temps. S'il en est ainsi et qu'il le demande, vous pourriez de même lui donner la soutane et lui confier une classe." On n'admettra pas Charles Cazeau. Il apprend avec plaisir que M. Bédard (Jean-Charles) restera encore cette année au séminaire. Il serait heureux de le voir agréger ainsi que M Lamotte. Il craint d'offenser M. Keller en lui proposant de venir vicaire à Québec. Les habitants de Lachenaie auront un curé. (*Registre des lettres*, v. I, p. 241.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Joseph-Marie) Morin, curé à Sainte-Anne-de-la-Pérade (Québec, 14 septembre 1791). Il n'aime pas que l'on prenne l'argent de la fabrique pour des réparations. Cependant, si les habitants de Sainte-Anne s'obstinent, il le permettra afin de ne pas créer de divisions dans la paroisse. (*Registre des lettres*, v. I, p. 243.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Joseph) Ducondu, curé à Saint-Laurent, île d'Orléans (Québec, 20 septembre 1791). Il le nomme curé de Lachenaie. Son successeur, à Saint-Laurent, sera M. Burke. (*Registre des lettres*, v. I, p. 244.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Thomas) Kimber, curé à Sainte-Anne-d'Yamachiche (Québec, 22 septembre 1791). Il a dit à ses syndics qu'il valait mieux "dépenser son argent à bâtir qu'à plaider." Il espère que M. Kimber réussira à les persuader et que l'évêque ne sera pas obligé de recourir à la force. (*Registre des lettres*, v. I, p. 244.)

Mgr Jean-François Hubert. Lettre pastorale aux habitants de Sainte-Anne-d'Yamachiche (Québec, 22 septembre 1791). Il a appris avec plaisir qu'ils s'étaient mis à la construction de leur église et qu'ils s'y employaient de leur mieux. Il regrette, cependant, que quelques-uns parmi eux refusent de contribuer à cette belle œuvre. Il les engage à oublier les anciennes dissensions et à se réunir tous ensemble pour faire l'œuvre de Dieu. (*Registre D*, f. 254 v.)

Mgr Jean-François Hubert. Procédures pour l'érection d'une paroisse à l'îlet du Portage (Saint-André-de-Kamouraska). 1° Requête des habitants du lieu, 17 mai 1791. 2° Commission donnée au bas de la dite requête à M. Bernard Panet pour faire une descente sur les lieux et y dresser un procès-verbal d'enquête, 25 août 1791. 3° Assignation ou citation des parties, 1er septembre 1791. 4° Procès-verbal de *commodo et incommodo*, 8 septembre 1791. 5° Donation d'un terrain de dix arpents en superficie pour servir d'emplacement à l'église de la dite paroisse, 30 août 1790. 6° Billet qui atteste le présent de 600 livres fait à l'église du Portage, par Mgr l'évêque de Québec, 8 septembre 1791. 7° Décret d'érection de la paroisse de l'îlet du Portage, sous l'invocation de saint André, apôtre, 26 septembre 1791. (*Registre D*, f. 256 r.)

Mgr Jean-François Hubert à M. Nicolas Mailloux, curé à Saint-Eustache de la rivière du Chêne (Québec, 22 septembre 1791). Puisque les habitants ne se

pressent pas davantage pour réparer le presbytère, M. Mailloux quittera la paroisse de Saint-Eustache et se retirera, pour quelque temps, soit au séminaire de Montréal, soit au Lac-des-Deux-Montagnes. Il ne retournera à Saint-Eustache que lorsqu'on aura préparé une maison commode, décente et à la portée de l'église. Il lira cette lettre à ses paroissiens. (*Registre des lettres*, v. I, p. 245.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Charles-Joseph) Duchouquet, curé à l'Ile-aux-Coudres (Québec, 23 septembre 1791). Il a décidé de nommer un curé aux Éboulements, lequel desservira aussi la Malbaie. Ce sera probablement M. Raphaël Paquet. M. Duchouquet sera chargé de la seule Ile-aux-Coudres, mais pas pour longtemps. (*Registre des lettres*, v. I, p. 246.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (François Feré) Duburon, curé à Varennes (Québec, 23 septembre 1791). Il lui envoie pour vicaire un de ses meilleurs sujets: M. Perras, fils de M. Jacques Perras "qui, je crois, a été votre condisciple sous le Père Glapion." (*Registre des lettres*, v. I, p. 247.)

Mgr Jean-François Hubert à M. John Jordan, écuyer, à Terrebonne (Québec, 26 septembre 1791). Il envoie M. Ducondu, curé à Lachenaie (*Registre des lettres*, v. I, p. 247.)

Mgr Bailly de Messein à Mgr Hubert (Pointe-aux-Trembles, 26 septembre 1791). Son vicaire, M. (Charles) Bégin ne lui est pas d'un grand secours et il pourrait s'en passer. Son revenu est faible et il le consacre au soutien de la mission des Sœurs. Si Mgr Hubert lui accorde un autre vicaire, il le recevra, mais il demande de lui en envoyer un qui *sache lire*. (Cartable: *Évêques de Québec*, II-85.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (François) Cherrier, curé de Saint-Denis, rivière Chambly (Québec, 26 septembre 1791). Il le charge d'aller faire l'enquête de *commodo et incommodo* pour l'érection d'une nouvelle paroisse dans le fief de Cournoyer. Il demandera au curé de Saint-Charles d'appeler les parties intéressées à se rendre au lieu fixé par M. Cherrier, pour procéder à cette enquête. Il marquera la place de l'église et exigera un acte de vente ou de donation, de 6 arpents de terre en superficie, déchargés de toute redevance envers le seigneur. (*Registre des lettres*, v. I, p. 313.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Pierre) Denaut, vicaire général et curé à Longueuil (Québec, 26 septembre 1791). Il a décidé de nommer un curé à Lachine. Il a chargé M. Cherrier de marquer le site d'une église dans la seigneurie de Cournoyer, et de procéder à l'enquête de *commodo et incommodo* pour préparer l'érection d'une paroisse dans cette seigneurie. (*Registre des lettres*, v. I, p. 248.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Joseph-Benjamin) Keller, prêtre, au séminaire de Montréal (Québec, 29 septembre 1791). Il le nomme curé à Lachine. (*Registre des lettres*, v. I, p. 248.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Gabriel-Jean) Brassier, vicaire général, supérieur du séminaire, à Montréal (Québec, 29 septembre 1791). Il lui envoie deux prêtres, MM. Duval et Durocher. Le premier est un excellent sujet, mais a peu de santé. M. Keller ira desservir Lachine. Il gardera à Québec, MM. Bédard et Lefrançois. (*Registre des lettres*, v. I, p. 248.)

Mgr Jean-François Hubert. Acte du 30 septembre 1791 par lequel il accepte pour l'église de Saint-Jean-Deschaillons, une fondation de messes faite par François Bellanger. (*Copies de lettres*, v. V, f. 423.)

M. J.-O. Plessis à M. (Joseph-Laurent) Ducharme, missionnaire des Iroquois, au Sault-Saint-Louis (Québec, 3 octobre 1791). Mgr Hubert le décharge de la desserte de Lachine où il a nommé M. Keller curé. (*Registre des lettres*, v. I, p. 249.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (François) Perrault, curé à Saint-Laurent, île de Montréal (Québec, 3 octobre 1791). Il offre à son frère Charles, la paroisse de l'Ile-aux-Coudres et le prie de déterminer celui-ci à accepter cette nomination. S'il refuse, il restera à Lavaltrie. (*Registre des lettres*, v. I, p. 250.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Charles) Perrault, curé à Saint-Antoine-de-Lavaltrie (Québec, 3 octobre 1791). Il voudrait l'éloigner d'une paroisse où les disgrâces ne lui ont pas manqué. C'est pourquoi il lui offre d'échanger Lavaltrie pour l'Ile-aux-Coudres. (*Registre des lettres*, v. I, p. 250.)

Mgr Jean-François Hubert à Mgr l'évêque de Capse, coadjuteur de Québec, à la Pointe-aux-Trembles (Québec, 3 octobre 1791). Il reprend M. Bégin, et lui offre à la place de ce dernier, M. Arsenault. "*Il sait lire* et quelque chose de plus." C'est un jeune prêtre de mérite, encore inexpérimenté. M. Boucher a dit à Mgr Hubert avoir livré à Mgr l'évêque de Capse, 400 minots de froment. Si les Sœurs de la Pointe-aux-Trembles ne trouvent pas de quoi à vivre en cet endroit, Mgr Hubert les enverra à la Rivière-Ouelle où elles seraient plus utiles qu'à la Pointe-aux-Trembles. (*Registre des lettres*, v. I, p. 250.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Jean-Baptiste) Boucher, curé à Sainte-Ours (Québec, 6 octobre 1791). Il le prie de lui faire savoir au juste combien de minots de blé il a envoyés à Mgr l'évêque de Capse. Celui -ci prétend n'en avoir reçu que 200, quand M. Boucher prétend en avoir envoyé 400. (*Registre des lettres*, v. I, p. 251.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Jean-Baptiste) Noël, ancien curé de Saint-Antoine-de-Tilly (Québec, 6 octobre 1791). Il écrit de nouveau à M. Marcheteau de livrer à M. Noël la quantité de dîme qu'il lui doit. (*Registre des lettres*, v. I, p. 252.)

M. J.-O. Plessis à M. (Jean-Baptiste-Antoine) Marcheteau, curé à Saint-Antoine-de-Tilly (Québec, 6 octobre 1791). Il est tenu en conscience de livrer à M. Noël aussitôt que possible, le tiers de la dîme qu'il perçoit dans la paroisse de Saint-Antoine. Il doit avoir à cœur de conserver la bonne réputation du clergé. Il doit s'empresser aussi de payer les dettes qu'il a contractées envers la fabrique de Sainte-Marie et celle de la chapelle Sainte-Anne. (*Registre des lettres*, v. I, p. 252.)

M. J.-O. Plessis à M. (François) Brunet, curé à Soulanges (Québec, 6 octobre 1791). Il le charge de la desserte de la chapelle de Notre-Dame de Bonsecours que les habitants, situés au sud de Saint-François, ont construite. Il ira chaque mois y passer trois ou quatre jours de suite. Trois ou quatre fois dans l'année, il ira leur donner l'office dominical. Les habitants devront élire un syndic pour recueillir les offrandes pour le soutien de la chapelle. Il pourra se retirer, pendant le temps de la mission, dans la maison de M. Decoigne. (*Registre des lettres*, v. I, p. 254.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Angus) McEachern, missionnaire à l'île Saint-Jean (Québec, 7 octobre 1791). C'est avec satisfaction qu'il a lu le certificat que lui a donné son évêque. Il l'exhorte à toujours se montrer tel qu'il y est dépeint. (*Registre des lettres*, v. I, p. 255.)

M. J.-O. Plessis à M. (Jean-Baptiste-Antoine) Marcheteau, curé à Saint-Antoine-de-Tilly (Québec, 11 octobre 1791). Mgr Hubert a nommé M. (Charles) Bégin curé à Saint-Nicolas. Il charge M. Marcheteau de la desserte de Sainte-Croix où il ira dire la messe dominicale de deux en deux dimanches, et de plus une fois dans la semaine. (*Registre des lettres*, v. I, p. 256.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Jean-François Bleury de Sabrevois, curé aux Trois-Rivières (Québec, 13 octobre 1791). Vu les représentations qui lui ont été

faites par M. Pierre Huot, curé de Champlain, il a décidé de ne pas réunir, pour le moment, le Cap-de-la-Madeleine à la paroisse des Trois-Rivières. (*Registre des lettres*, v. I, p. 256.)

Mgr Jean-François Hubert. Instructions données par Mgr Hubert à M. Ignace Leclerc, nomme curé missionnaire à Saint-André, îlet du Portage (Québec, 13 octobre 1791). Il bénira la chapelle de cette mission. Lorsque la chapelle de la Rivière-du-Loup sera bénite il y ira célébrer une messe basse tous les quinze jours ou trois semaines, un jour de semaine; il pourra enterrer dans le cimetière de la Rivière-du-Loup, lorsqu'il sera bénit, les grandes personnes, pas les enfants. Il ne tiendra pas de registre de l'état civil à la Rivière-du-Loup. La mission de Madawaska restera à la charge du curé de L'Ile-Verte. Livres des comptes et quêtes. (*Registre D*, f. 263 r.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Charles) Perrault, curé à Saint-Antoine-de-Lavaltrie (Québec, 17 octobre 1791). La saison est trop avancée maintenant pour songer à l'envoyer curé à l'Ile-aux-Coudres. Il restera donc à Lavaltrie jusqu'au printemps. (*Registre des lettres*, v. I, p. 256.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (François) Cherrier, curé à Saint-Denis (Québec, 19 février 1791). Il croit qu'il vaut mieux rebâtir l'église de Saint-Denis en neuf et sur un plan nouveau. Il faudra suivre à la lettre les dispositions de l'ordonnance du 30 avril dernier (*Registre des lettres*, v. I, p. 257.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Mathurin) Bourg, missionnaire à Tracadie, Baie-des-Chaleurs (Québec, 23 octobre 1791). Il accorde la dispense du second degré à François Daigle, qu'il pourra marier. Il lui imposera une pénitence secrète. Il est heureux d'apprendre que sa santé se soutient au milieu de ses pénibles travaux. (*Registre des lettres*, v. I, p. 257.)

Mgr Jean-François Hubert à la très honorée Sœur d'Ailleboust, supérieure de l'Hôtel-Dieu, à Montréal (Québec, 24 octobre 1791). Il approuve le bail emphytéothique qu'elle a passé. (*Registre des lettres*, v. I, p. 258.)

Mgr Jean-François Hubert à M. Pierre Marganne, écuyer, seigneur de Lavaltrie, à Lavaltrie (Québec, 24 octobre 1791). D'après les plaintes qui lui sont parvenues, il comprend que M. Charles Perrault doit quitter Lavaltrie. Il a averti ce dernier, cependant, que ce changement ne se ferait pas avant le printemps. (*Registre des lettres*, v. I, p. 258.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Martin) Hody, supérieur du séminaire des Missions Étrangères, rue du Bac, à Paris (Québec, 25 octobre 1791). Il a reçu ses trois dernières lettres. Il le remercie et le prie de "faire continuer" au cardinal Antonelli, la lettre incluse. Il ne sait si ces dépêches lui parviendront, car il présume qu'il est comme bien d'autres "dans un état de dépouillement et de destruction." Il le prie de lui faire parvenir quelques exemplaires des brochures qu'il a envoyées à M. Gravé. Il n'est pas en rapport avec l'évêque de Baltimore; il se propose néanmoins de lui écrire bientôt. Il a tiré en 1789, sur M. Hody, une lettre de change de 5000 livres sur les fonds de l'Acadie. "Sur ces 5000 livres, 3000 étaient pour moi, et 2000 pour le séminaire de Québec." Il a donné ces 3000 livres aux missionnaires de l'Acadie. "D'un autre côté, M. Lavallée vous a remis, sur les revenus de Mgr Briand, une somme de 4200 livres dont il faut soustraire 600 que vous avez remis à son neveu; il vous reste donc de Mgr Briand, 3600 livres. Or, sur ces 3600 livres, que Messieurs du séminaire disent que vous avez mis dans la caisse de l'Acadie, il me revient 3000 livres, puisque j'ai tenu compte de pareille somme aux missionnaires de l'Acadie. Observez, s'il vous plaît, que ces 3000 livres que Mgr Briand me donnait par

sa lettre de change, qui a été anéantie ici, crainte de protêt, sont les mêmes 3000 livres qu'il avait obtenues en 1766 de l'assemblée du Clergé de France, pour l'évêché de Québec, et dont il m'a fait *ad cautelam* un abandon de transport, le 23 octobre dernier." Il le prie de remettre à M. Périnault tout ce qu'il peut avoir entre les mains lui appartenant. (*Registre des lettres*, v. I, p. 259.)

Mgr Jean-François Hubert au cardinal Antonelli, préfet de la Propagande, à Rome (Québec, 25 octobre 1791). Il lui donne des explications à propos de la suppression de certaines fêtes qu'il a ordonnée sans attendre la décision de Rome. Mgr Bailly, son coadjuteur, étant plus tranquille, il ne lui a pas remis la lettre qui lui était adressée. Il lui envoie son mandement du 10 décembre 1788, touchant la juridiction des prêtres du diocèse de Québec, et le prie de lui dire si l'évêque peut faire seul et sans le concours du clergé des règlements disciplinaires. Il lui donne les renseignements demandés au sujet de l'admission de nouveaux sujets à la profession par le provincial des Récollets. M. Edmond Burke, prêtre du séminaire de Québec, auquel il vient de confier une paroisse, est "un prêtre savant, ferme dans la foi et régulier dans les mœurs." Il voudrait aller missionnaire dans le Nord-Ouest, mais Mgr Hubert croit que le temps n'est pas encore venu d'y envoyer des missionnaires. Le seul établissement qui puisse subsister de ce côté, est celui de Détroit. Le pays des Illinois est passé sous la juridiction de l'évêque de Baltimore. M. Étienne Montgolfier, vicaire général, et pendant trente ans supérieur du séminaire de Montréal, est décédé le 3 août 1791, à l'âge de 79 ans. Il envoie ses lettres par M. Hody, son grand vicaire, à Paris; il craint qu'elles ne parviennent pas à destination vu les troubles qui existent en France. (*Copies de lettres*, v. V, f. 283; Cartable: *Évêques de Québec*, II-53.)

Mgr Jean-François Hubert à M. Périnault, à Senlis (Québec, 25 octobre 1791). Il le remercie des services qu'il lui rend en s'occupant de ses affaires temporelles. Il lui envoie un paquet pour le cardinal Antonelli et le charge de le remettre à M. Hody auquel il n'ose l'adresser directement, dans la crainte qu'il ait été obligé de quitter Paris. M. La Vallée a montré plus d'exactitude cette année qu'à l'ordinaire. Il a appris par M. Hody, que l'abbé Périnault, son fils, était allé à Baltimore "grossir la troupe du respectable M. Nagot." Quant à son frère, il le verrait avec plaisir "consacrer, au diocèse de Québec, sa patrie, les restes précieux de son sacerdoce." Il le prie de lui envoyer des brochures dans le genre de celles que M. Hody a envoyées à M. Gravé. (*Registre des lettres*, v. I, p. 261.)

Mgr Jean-François Hubert à M. Claude La Vallée, rue de Richelieu, no 116, Paris (Québec, 25 octobre 1791). Il lui envoie deux certificats de vie. "Au milieu des troubles qu'excite nécessairement la révolution du royaume, je n'ose adresser directement mes paquets aux Économats, comme à l'ordinaire." Il les envoie à M. Périnault. C'est à ce monsieur qu'il remettra l'argent qu'il peut avoir en main appartenant à Mgr Hubert. (*Registre des lettres*, v. I, p. 263.)

Mgr Jean-François Hubert. Pouvoirs extraordinaires accordés à M. Edmund Burke, curé à Saint-Pierre, île d'Orléans (Québec, 27 octobre 1791). (*Registre D*, f. 266 r.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Roderick) McDonell, missionnaire des Iroquois, à Saint-Régis (Québec, 29 octobre 1791). Il désire savoir à quel titre le moulin à farine en question est en sa possession. Il lira aux sauvages la lettre pastorale incluse. (*Registre des lettres*, v. I, p. 264.)

Mgr Jean-François Hubert. Lettre pastorale aux sauvages de la mission de Saint-Régis (Québec, 28 octobre 1791). Il a appris avec chagrin qu'ils avaient

enlevé, à leur missionnaire, M. McDonell, le moulin banal construit dans le village de Saint-Régis, et dont le revenu était consacré à la subsistance du missionnaire. Il les engage à remettre à M. McDonell le moulin en question; sinon il retirera le missionnaire de Saint-Régis. (*Registre D*, f. 266 v.)

Mgr Jean-François Hubert à Mgr l'évêque de Capse, coadjuteur de Québec, à la Pointe-aux-Trembles (Québec, 29 octobre 1791). M. Boucher, curé de Saint-Ours, lui a répondu qu'il avait livré à Mgr le coadjuteur, la part de dîme qui lui était due d'après l'arrangement conclu entre l'évêque de Québec et le curé de Saint-Ours. (*Registre des lettres*, v. I, p. 265.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Antoine-Éméric) Lemaire (de Saint-Germain), curé de Saint-Martin, île Jésus (Québec, 29 octobre 1791). Il a reçu une longue requête des habitants anciennement de Saint-François-de-Sales qu'il a réunis à Sainte-Rose. Ils disent qu'on veut leur interdire l'entrée de l'église de Sainte-Rose parce qu'ils refusent de contribuer à la construction de l'église. Il prie M. Saint-Germain de faire entendre raison aux habitants de Sainte-Rose, et de leur faire comprendre que l'évêque de Québec ne peut en justice forcer les nouveaux venus à fournir leur contribution; si les paroissiens de Sainte-Rose s'adressent à la Cour, il les laissera faire, mais ils perdront son estime. (*Registre des lettres*, v. I, p. 265.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Jean-Baptiste-Noël) Poujet, curé à Sainte-Geneviève-de-Berthier (Québec, 3 novembre 1791). Il a reçu de nouvelles plaintes de la part de M. de Lavaltrie, contre M. Charles Perrault. Il prie M. Poujet de se rendre à Lavaltrie afin de faire une enquête sur ces plaintes, et de lui en faire un rapport détaillé. (*Registre des lettres*, v. I, p. 267.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Joseph) Le Roux, missionnaire à Memramcook (Québec, 4 novembre 1791). Après une interruption de deux ans, il a été heureux enfin d'avoir de ses nouvelles. Il compatit à ses fatigues, à son indigence, et l'invite à venir se retirer dans un hôpital, à Québec, si la vieillesse ou les infirmités "le réduisent au point de ne plus servir". "Tant que M. Bourg a exercé les pouvoirs de grand vicaire, vous étiez soumis à sa juridiction. Depuis qu'il n'a plus cette qualité, M. Jones est véritablement supérieur de toutes les missions de l'Acadie." (*Registre des lettres*, v. I, p. 268.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Antoine-Éméric) Lemaire (de Saint-Germain), curé à Saint-Martin, île Jésus (Québec, 21 novembre 1791). Il savait bien que les habitants qui ont signé la requête se sont laissé surprendre. Il remercie M. Lemaire de les avoir éclairés. La somme de 450 livres qu'ils ont offerte pour leur contribution n'est pas suffisante. Il vaut mieux ne rien dire pour le bien de la paix. (*Registre des lettres*, v. I, p. 269.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (François) Cherrier, curé à Saint-Denis (Québec, 21 novembre 1791). L'affaire de la nouvelle paroisse de Cournoyer marche bien. Le contrat d'acquisition du terrain *ensaisiné* par le seigneur, il n'y a plus rien à craindre. "La puissance ecclésiastique et civile doivent concourir toutes deux à la formation d'une nouvelle paroisse. Laquelle des deux doit marcher la première? Par rapport à la nouvelle paroisse de l'îlet du Portage (Saint-André-de-Kamouraska) j'ai rendu mon décret d'érection sur les procès-verbaux du prêtre que j'avais commis pour l'enquête, et sur la requête des habitants; et dans ce décret, j'ai inséré une clause qui les renvoie aux officiers du gouvernement pour obtenir une existence civile à leur paroisse. On en pourrait faire autant pour celle de Cournoyer, et je n'y vois pas d'inconvénient. Néanmoins, comme vous avez présentement à Montréal,

un bon nombre de commissaires syndics établis par Son Excellence pour représenter l'intendant en ce qui regarde les églises et paroisses, si vous étiez d'avis de faire régler le district de celle-ci, avant que je rendisse mon mandement d'érection, vous pourriez le suggérer aux habitans, et cela serait peut-être encore mieux. Sinon, je ferai pour eux comme pour l'îlet du Portage. Suivant la jurisprudence française, c'est l'official ou le député de l'évêque qui règle le district, assisté d'un juge royal, et la paroisse n'est reconnue civilement que quand son érection est revêtue des lettres patentes du roi. Mais tout cela, comme vous voyez n'est point pratiquable en ce pays. Il suffit de vous éloigner le moins possible de cette jurisprudence, et c'est tout ce que nous devons chercher." (*Registre des lettres*, v, I, p. 270.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Étienne) Girouard, curé à la Pointe-aux-Trembles, île de Montréal (Québec, 28 novembre 1791). Pour la question des saluts du S. Sacrement, les paroissiens de M. Girouard devront se soumettre aux dispositions du mandement du 15 avril 1790. "Les indulgences des confréries du St-Rosaire et du St-Scapulaire sont attachées à l'assistance aux processoins que l'on en fait les premier et second dimanches du mois, dans les églises où ces confréries sont établies. Elles le sont chez vous." (*Registre des lettres*, v. I, p. 271.)

M. J.-O. Plessis à M. (Michel) Massé, curé de Saint-Pierre-les-Becquets (Québec, 2 décembre 1791). A propos d'un scandale qui règne dans la paroisse. "Les syndics de Gentilly ne sont tenus de rendre compte qu'à la paroisse présidée par le curé et non au curé seul." Cette reddition ne se fait que quand l'ouvrage est fini. "L'évêque n'a rien à demêler avec les syndics. S'il prend quelquefois connaissances des affaires des syndics, ce n'est que comme arbitre ou comme un particulier qui donne ses avis, et il n'a cette condescendance que dans les paroisses où il a donné sa direction pour les bâtisses." (*Registre des lettres*, v. I, p. 272.)

Mgr Jean-François Hubert à Mgr l'évêque de Baltimore (Mgr John Carroll) (Québec, 5 décembre 1791). Il félicite Mgr Carroll de sa promotion à l'évêché de Baltimore. Il a appris qu'il avait l'intention d'établir un séminaire dans sa ville épiscopale, et que M. Nagot, prêtre du séminaire de Saint-Sulpice, s'était rendu à Baltimore, avec une douzaine de jeunes ecclésiastiques, pour prendre la direction de ce séminaire. Il le prie de le tenir au courant du développement de cette institution. (*Registre des lettres*, v. I, p. 273.)

Mgr Jean-François Hubert à la révérende Mère Thérèse de Jésus, supérieure des Ursulines, aux Trois-Rivières (Québec, 15 décembre 1791). Il a reçu de nouvelles plaintes contre la communauté, ou, plutôt, on a renouvelé les anciennes. On se plaint surtout du fait que deux médecins sont au service du monastère. C'est un sujet de conversations malséantes dans le public. Il se réserve de présider les prochaines élections de la communauté. (*Registre des lettres*, v. I, p. 274.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Charles-Joseph Lefebvre) Duchouquet, curé à l'Ile-aux-Coudres (Québec, 17 décembre 1791). Si d'un côté, il prend part à l'inquiétude que le tremblement de terre a causée dans sa paroisse, d'un autre côté, il se réjouit de ce que cette frayeur a excité des sentiments de repentir et de conversion; afin que ces sentiments persévèrent, il lui permet de faire avec ses paroissiens une neuvaine de pénitence. (*Registre des lettres*, v. I, p. 275.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Jean-Baptiste-Noël) Poujet, curé à Sainte-Geneviève-de-Berhier (Québec, 19 décembre 1791). Il voudra aller de temps en temps à Lavaltrie et veiller à ce que M. Charles Perrault ne fasse pas trop d'étourderies. C'est inutile, pour Mgr Hubert, de lui écrire; il ne tient pas compte de ses avis. "L'ordonnance qui a changé l'ancienne jurisprudence touchant les bancs des

particuliers, ne semble nullement affecter ceux des propriétaires de fiefs." (*Registre des lettres*, v. I, p. 276.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Joseph) Ducharme, missionnaire au Sault-Saint-Louis (Québec, 31 décembre 1791). Avant de placer un curé à Lachine, il s'est informé de l'état des revenus du curé au Sault-Saint-Louis. D'après ce qu'il a appris, il croit que M. Ducharme a un revenu suffisant pour vivre sans misère, surtout si l'on considère sa vie frugale. (*Registre des lettres*, v. I, p. 277.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Jean-Baptiste) Griault, curé à Laprairie-de-la-Madeleine (Québec, 31 décembre 1791). Il lui indique la marche à suivre pour faire approuver les réparations qu'il veut faire à l'église et au presbytère. Il doit éviter de surcharger ses paroissiens qui "ont déjà porté ces années dernières une cotisation bien fatiguante pour la construction du clocher." (*Registre des lettres*, v. I, p. 277.)

1792

Mgr Jean-François Hubert à M. (Joseph-Marie) Morin, curé à Sainte-Anne-de-la-Pérade (Québec, 4 janvier 1792). Le marguillier en question ayant été élu en bonne et due forme, il "est d'avis qu'on le fasse jouir du bénéfice de son élection, sans se mettre en peine des murmures du peuple qui ne doivent pas balancer l'autorité d'un acte de fabrique." (*Registre des lettres*, v. I, p. 279.)

Mgr Jean-François Hubert à la très honorée Sœur Saint-Ignace, supérieure de la Congrégation de Notre-Dame, à Montréal (Québec, 8 janvier 1792). Il approuve le projet des Sœurs de la Congrégation de bâtir une grange, sur l'île Saint-Paul. Il comprend son opposition à ce que leurs élections aient lieu dans l'hiver; on objecte la pauvreté des missions. "Les missions, il est vrai, ne sont pas riches, mais elles le seraient assez, ce me semble, pour le voyage d'une sœur. Celle de la Sainte-Famille a une ferme et avait, il y a quelque temps, une petite somme d'argent dont on a eu connaissance, je crois, à la communauté; celle de la Pointe-aux-Trembles a une voiture qui, depuis quelques années, a servi à mener les Sœurs à Québec et de Québec à la Pointe-aux-Trembles. Pourquoi n'irait-elle pas jusqu'à Montréal? Les Sœurs de Saint-François seraient peut-être un peu plus embarrassées, parce que, à chaque changement de sœurs, il n'y a point de missionnaires qui n'emportent au moins une douzaine de piastres de la mission, soit pour habit ou autres besoins comme on me le marque." (*Registre des lettres*, v. I, p. 279.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Jean-Baptiste-Noël) Poujet, curé à Sainte-Geneviève-de-Berthier (Québec, 12 janvier 1792). Il le charge d'aller présider l'élection des marguilliers à Lavaltrie, et lui envoie une commission spéciale à cet effet. (*Registre des lettres*, v. I, p. 280.)

Mgr Jean-François Hubert. Commission donnée à M. Jean-Baptiste Poujet, curé de Berthier, pour l'élection des marguilliers de Lavaltrie (Québec, 12 janvier 1792). (*Registre D*, f. 267 r.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Étienne) Girouard, curé à la Pointe-aux-Trembles, île de Montréal (Québec, 13 janvier 1792). Il faut, avant d'entreprendre cette réparation au portail de l'église, qu'il fasse signer, par la majorité de ses paroissiens, une requête selon les dispositions de l'ordonnance du 30 avril 1791. Il ne peut être question de syndics, car la loi ne les reconnaît pas. (*Registre des lettres*, v. I, p. 281.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (John) Jones, missionnaire à Halifax (Québec, 14 janvier 1792). Il lui demande de ne pas employer M. Rousselet, un prêtre fran-

çais, avant qu'il ait été approuvé. De même, il devra refuser des pouvoirs à M. Jacques McDonell, s'il paraît indigne de sa confiance. "J'ai déjà eu occasion d'apercevoir que les vicaires apostoliques d'Écosse ne sont pas avares d'attestations quand il s'agit d'éloigner les ecclésiastiques qui leur sont à charge." S'il est nécessaire d'étendre la mission de M. Power jusqu'à Ristigouche, il devra avertir Mgr Hubert avant le printemps, afin que celui-ci puisse signifier la chose à M. Bourg. Il ne connaît, à Québec, aucune maison où il serait possible d'établir solidement un fonds pour la mission de Halifax. "Il n'y a pas d'apparence que vous receviez de visite épiscopale, à raison des difficultés qui s'y opposent." (*Registre des lettres*, v. I, p. 282.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Charles) Perrault, curé à Saint-Antoine-de-Lavaltrie (Québec, 14 janvier 1792). Il reçoit des plaintes continuelles sur la conduite qu'il tient envers ses paroissiens. Il est évident qu'il ne peut plus faire acte d'autorité dans sa paroisse. C'est pourquoi Mgr Hubert a donné une commission à M. Poujet pour présider à l'élection des marguilliers de Lavaltrie. (*Registre des lettres*, v. I, p. 284.)

M. J.-O. Plessis à M. (Joseph-Amable) Trutaut, curé à Kamouraska (Québec, 14 janvier 1792). Vu les dommages causés à son église par le tremblement de terre, il lui permet de célébrer la messe, une fois par semaine, dans sa chapelle domestique. Mgr Hubert n'est pas d'avis que l'on démolisse la vieille église avant que l'on puisse célébrer la messe dans la nouvelle. On emploiera la pierre de la vieille à clore le cimetière. Les habitants de Saint-André n'ont plus droit aux bancs de l'église de Kamouraska. Il dira à M. Leclerc que monseigneur a reçu la requête des habitants de la Rivière-du-Loup. (*Registre des lettres*, v. I, p. 284.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Jean-Jacques) Berthiaume, curé à Saint-Joseph, Pointe-Lévis (Québec, 20 janvier 1792). Il lui permet de s'absenter pour aller rendre visite à ses parents. (*Registre des lettres*, v. I, p. 286.)

Mgr Jean-François Hubert. Requête des habitants de la Rivière-du-Loup, du Parc, demandant qu'on leur accorde un cimetière et qu'on nomme un titulaire pour leur chapelle (Rivière-du-Loup, 16 mai 1791). Mandement de Mgr Hubert sur la requête ci-dessus, donnant saint Patrice pour patron de la chapelle nouvellement construite, au lieu nommé pointe à la Grue, et permettant d'ouvrir un cimetière auprès de cette chapelle (Québec, 21 janvier 1792). (*Registre D*, f. 267 v.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Joseph) Paquet, curé au Cap-Saint-Ignace (Québec, 21 janvier 1792). Il ne peut se mêler de l'affaire des bancs de son église. Les propriétaires qui prétendent avoir été lésés dans leurs droits peuvent s'adresser à la Cour. (*Registre des lettres*, v. I, p. 287.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Laurent) Bertrand, curé à Saint-Antoine-de-la-Rivière-du-Loup (Québec, 22 janvier 1792). Il le remercie des détails qu'il lui donne sur l'état de la communauté des Ursulines des Trois-Rivières. Seulement, il ne peut lui permettre de quitter la charge de confesseur extraordinaire de cette communauté. (*Registre des lettres* v. I, p. 288.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Charles Maugue Garaut) Saint-Onge, vicaire général, aux Trois-Rivières (Québec, 22 janvier 1792). A propos de certains désordres qui, dit-on, règnent dans la communauté des Ursulines de cette ville; manque de charité et d'union; esprit de cabale et d'intrigue; ambition et jalousie, etc., etc. Il ne doit y avoir qu'un seul médecin pour la communauté. La clef de la porte conventuelle doit être entre les mains de la supérieure. M. Saint-Onge est prié d'apporter un remède à toutes ces misères. (*Registre des lettres*, v. I, p. 288.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (François-Joseph) Cazeneuve, curé à l'île Perrot (Québec, 23 janvier 1792). Si son presbytère a besoin de réparations, il devra d'abord adresser à l'évêque une requête signée de la majorité des habitants, exposant la nécessité de procéder à ces réparations. (*Registre des lettres*, v. I, p. 290.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Jean-Marie) Verreau, curé à Saint-Thomas, pointe à la Caille (Québec, 26 janvier 1792). Il dispense d'un ban, les personnes qui devaient être publiées le dimanche précédent. Vu son état de santé, il lui permet de célébrer la messe dans la sacristie. (*Registre des lettres*, v. I, p. 291.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Pierre) Denaut, vicaire général, curé à Longueuil (Québec, 30 janvier 1792). Avant de donner sa réponse à la requête des habitants de Varennes, Mgr Hubert charge M. Denaut de voir si toutes les procédures nécessaires, pour procéder à la construction du presbytère, ont été prises. Il dressera un procès-verbal de son enquête et l'enverra à Mgr Hubert. Il faut faire en sorte de placer le nouveau presbytère à l'endroit où se trouvait l'ancien. (*Registre des lettres*, v. I, p. 292.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Etienne) Girouard, curé à la Pointe-aux-Trembles, île de Montréal (Québec, 30 janvier 1792). Il lui permet de procéder à la réparation de la grande porte et du portail de l'église de la Pointe-aux-Trembles. "Et comme il paraît que la fabrique est en état de faire les frais de cette réparation, il faut annoncer au prône de la prochaine messe paroissiale, une assemblée de paroisse dont vous dresserez un acte signé de vous, des marguilliers et des habitants. Comme il y en a un grand nombre qui ne savent pas signer, il faut que leurs marques soient attestées en bas par la signature de deux ou trois. Cet acte doit faire mention que tel jour, après avoir été convoqués au prône de la messe paroissiale, la majorité des habitants de la Pointe-aux-Trembles, île de Montréal, se sont assemblés en la manière accoutumée, et qu'ayant été informés que monseigneur l'évêque, par sa lettre du 30 janvier, leur avait permis de procéder à la réparation de la grande porte et du portail de leur église, ils ont consenti unanimement à faire cette réparation aux frais de la fabrique, et ont résolu qu'il serait pris pour cet effet la somme de quinze cens livres de vingt sols au coffre-fort, laquelle somme sera remise en temps et lieu à... marguillier en charge de la présente année, que les dits habitants autorisent à présider à la dite réparation, le tout sous le bon plaisir de monseigneur l'évêque auquel cet acte sera préalablement envoyé pour être par lui approuvé." Lorsque tel acte aura été approuvé on pourra procéder sans avoir besoin de recourir à la justice civile. Les marguilliers surveilleront cette réparation. S'il fallait élire des syndics, la procédure serait beaucoup plus longue, et devrait être approuvée par le civil. Mais puisque c'est la fabrique qui se charge des frais, il ne faut pas parler de syndics ni d'homologation. (*Registre des lettres*, v. I, p. 293.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Joseph) Fillion, curé au Cap-Santé (Québec, 31 janvier 1792). Avant d'aller plus loin, il doit s'assurer si la terre dont il est question appartient au curé ou aux habitants, et si, dans le cas où elle appartiendrait à ces derniers, elle a été vendue avec leur consentement. M. Fillion enverra à Mgr Hubert une copie du contrat de vente. (*Registre des lettres*, v. I, p. 294.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Claude) Carpentier, curé à Verchères (Québec, 6 février 1792). Il a reçu sa lettre ainsi que la requête de 26 habitants de la Beauce qui s'opposent à ce qu'on les rattache à la nouvelle paroisse de Cournoyer. Il a chargé M. Cherrier de prendre connaissance des principaux points sur lesquels ils appuient leur opposition. Il le prie de lui envoyer la lettre de M. Montgolfier

concernant la réunion du fief de la Beauce à la paroisse de Verchères. (*Registre des lettres*, v. I, p. 295.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (François) Cherrier, curé à Saint-Denis, rivière Chambly (Québec, 6 février 1792). Il verra sur quoi les habitants de la Beauce basent leur opposition, et si réellement ils ont été autrefois rattachés à la paroisse de Verchères. Il est d'avis qu'il faut faire passer la construction du presbytère avant celle de l'église. Le plan du presbytère lui plaît beaucoup. Seulement, il croit qu'il vaut mieux arranger les choses de manière que le service divin se fasse en bas, et que le curé soit logé en haut jusqu'à la construction de l'église. (*Registre des lettres*, v. I, p. 296.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Laurent) Aubry, curé à Sainte-Geneviève-de-Batiscan (Québec, 6 février 1792). Il l'engage à persévérer dans les bonnes résolutions qu'il a prises. Seulement, il ne peut lui permettre d'aller à Montréal. (*Registre des lettres*, v. I, p. 297.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Frs-Xavier Latour) Dézéry, faisant les fonctions curiales à Montréal (Québec, 6 février 1792). Il lui accorde l'indulgence plénière des Quarante-Heures "soit pour les trois derniers jours gras, soit pour les trois derniers jours de la neuvaine de saint François-Xavier." Il fera cette neuvaine chaque année. "C'est une ancienne dévotion qu'on ne pourrait supprimer sans préjudicier à la *piété du peuple*. Je recommande à vos prières M. Borel, curé de Sainte-Foy, mort hier au soir." (*Registre des lettres*, v. I, p. 297.)

M. J.-O. Plessis à M. (Joseph-Marie) Morin, curé à Sainte-Anne, desservant les Grondines (Québec, 6 février 1792). Voici ce que monseigneur le charge de lui répondre: 1° Madame Hamelin et ses fils, qui ont atteint l'âge de 16 ans, peuvent prétendre aux droits honorifiques si elle est restée propriétaire de la seigneurie des Grondines, après la mort de son époux; 2° si elle a vendu ou donné sa seigneurie sans se réserver les droits honorifiques, elle ne peut y prétendre; 3° si, en vendant ou donnant sa seigneurie, elle s'est réservée les droits honorifiques, on ne peut les lui refuser; 4° si elle a vendu les droits honorifiques indépendemment de la seigneurie, on ne peut les accorder ni à elle, ni à l'acheteur, "attendu que les droits honorifiques sont une chose spirituelle qui ne peut seule faire la matière d'un contract." (*Registre des lettres*, v. I, p. 299.)

M. J.-O. Plessis à M. (François) Cherrier, curé à Saint-Denis, rivière Chambly (Québec, 21 février 1792). Mgr Hubert ne rendra pas le décret d'érection de la paroisse de Cournoyer tant que les 26 habitants de la Beauce ne se désisteront pas de leur opposition. Il faut donc s'assurer s'ils persistent dans cette opposition, et recevoir leur déposition. Mgr Hubert veut éviter les difficultés. "Faute d'avoir pris ces précautions, quelles difficultés et quels scandales n'y-a-t-il pas eu, dans l'établissement des paroisses de Saint-Constant, de Blairfindie, de Saint-Henri-de-Blainville, etc., etc. (*Registre des lettres*, v. I, p. 303.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Jean-Baptiste) Dubois, curé à Bécancour (Québec, 1er mars 1792). Il lui accorde l'indulgence des Quarante-Heures. Si les croix dont il parle sont défigurées, il doit les faire disparaître. M. Brassard a le pouvoir de faire les bénédictions épiscopales. (*Registre des lettres*, v. I, p. 306.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Gabriel-Jean) Brassier, vicaire général et supérieur du séminaire, à Montréal (Québec, 1er mars 1792). Il exigera de la Sœur Boisclair une renonciation en forme à toute prétention sur l'Hôpital général. On pourra ensuite la relever de ses vœux simples. M. Raizenne n'est pas encore assez avancé dans son séminaire pour être ordonné prêtre. "Je viens d'établir une école

anglaise gratuite en faveur des enfants canadiens. Elle me coûtera 1800ll pour l'année, sans compter les livres que je fournis. Elle est de 30 écoliers et serait de 60 ou plus, si j'avais un second maître et de quoi l'entretenir. Mais il faut aller doucement et d'ailleurs, le nombre de 30 est suffisant pour commencer." Il ne déplacera pas le curé de Saint-Jacques, seulement M. Brassier le fera venir à Montréal et le tancera d'importance. Il ne peut reprocher à M. Poujet de faire les conférences de la neuvaine à Montréal, bien qu'il soit en dehors de son terrain de juridiction. (*Registre des lettres*, v. I, p. 307.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Joseph-Marie) Morin, curé à Sainte-Anne-de-la-Pérade (Québec, 5 mars 1792). Réponses à diverses questions concernant le prêt à intérêt. (*Registre des lettres*, v. I, p. 309.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (François) Cherrier, curé à Saint-Denis, rivière Chambly (Québec, 8 mars 1792). D'après les papiers qu'il a reçus, il lui semble bien difficile de détacher les habitants de la Beauce de la paroisse de Verchères. Si donc, les habitants de Cournoyer sont en assez grand nombre pour former une paroisse, sans les gens de la Beauce, il donnera le décret d'érection de la nouvelle paroisse. (*Registre des lettres*, v. I, p. 311.)

M. J.-O. Plessis à M. (Esprit-Zéphyrin) Chenet, curé à Saint-Vincent-de-Paul, île Jésus (Québec, 12 mars 1792). "Monseigneur pense qu'une cloche de 300 livres se ferait aussi entendre de vos paroissiens qu'une de 500." D'où il conclut qu'il n'est pas nécessaire de prendre l'argent de la fabrique pour en acheter une de 500. Quant à ce mariage à la *gaumine*, il faudrait une lettre pastorale adressée à toute la paroisse, pour le dénoncer, "mais nous sommes dans un carême que Monseigneur prêche tout entier et dans lequel je suis, moi-même, accablé d'ouvrage." (*Registre des lettres*, v. I, p. 312.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (François) Cherrier, curé à Saint-Denis, rivière Chambly (Québec, 22 mars 1792). Il lui envoie l'approbation de la place que M. Cherrier a choisie pour le site de la nouvelle église de Cournoyer ainsi que la permission de procéder à la construction du presbytère. "Le décret d'érection est en chantier." Les habitants de la Beauce resteront attachés à la paroisse de Verchères. Le patron de la nouvelle paroisse sera saint Marc, évangéliste. Il le remercie des soins qu'il a apportés pour mener à bonne fin cette affaire. Il félécitera les habitants de Cournoyer de leur bon esprit. (*Registre des lettres*, v. I, p. 315.)

Mgr Jean-François Hubert. Procédures concernant l'érection d'une paroisse dans la seigneurie de Cournoyer, sous l'invocation de saint Marc. 1° Requête des habitants de Cournoyer, 15 septembre 1791. 2° Commission donnée à M. François Cherrier, curé de Saint-Denis, en conséquence de la requête ci-dessus, Québec, 26 septembre 1791. 3° Citation des parties, F. Cherrier, prêtre, Saint-Denis, 3 octobre 1791. 4° Procès-verbal de *commodo et incommodo*, 10 novembre 1791. 5° Contrat d'achat d'un terrain pour placer l'église paroissiale de Saint-Marc, 7 décembre 1791. 6° Opposition et représentation faite par les habitants du fief de la Beauce ou de Cabanac. 7° Renvoi de l'opposition ci-dessus à Mgr l'évêque de Québec, Saint-Denis, 21 janvier 1792. 8° Ordonnance de Mgr l'évêque de Québec sur le dit renvoi, Québec, 21 février 1792. 9° Réception de l'ordonnance de Mgr l'évêque de Québec, attestée par deux des habitants intéressés, la Beauce, 28 février 1792. 10° Déclaration de M. Étienne Montgolfier, vicaire général, venant à l'appui de la dite opposition, Montréal, 7 juin 1786. 11° Déclaration des anciens syndics de l'église paroissiale de Verchères, venant à l'appui de la même opposition. Verchères,

9 mars 1792. 12° Décret d'érection de la paroisse de Saint-Marc, seigneurie de Cournoyer, rivière Chambly, Québec, 22 mars 1792. (*Registre D*, f. 269 v.)

Mgr Jean-François Hubert. Acte de prêtrise de MM. Michel-Auguste Amiot, Joseph Dorval, Ignace-Prudent Vinet (Québec, 24 mars 1792). (*Registre D*, f. 279 v.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Jean-Marie) Verreau, curé à Saint-Thomas, pointe à la Caille (Québec, 26 mars 1792). Il le prie de ménager sa santé et de profiter de la libéralité de ses voisins pour se faire aider. M. Boissonneau ira à son secours durant la semaine sainte. (*Registre des lettres*, v. I, p. 316.)

M. J.-O. Plessis à M. (Jean-Jacques) Berthiaume, curé à Saint-Joseph, Pointe-Lévis, (Québec, 3 avril 1792). A propos du bail d'affermage de la terre qui lui revient de M. Boucher, bail qu'il a l'intention de passer avec le nommé Baron, Mgr Hubert prie M. Berthiaume de remarquer qu'il peut s'obliger lui-même mais non ses successeurs. (*Registre des lettres*, v. I, p. 317.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Jean-Baptiste) Noël, ancien curé de Saint-Antoine-de-Tilly (Québec, 9 avril 1792). Lors de son dernier voyage à Québec, M. Marcheteau a promis de donner à M. Noël sa part de dîme. S'il ne l'a pas encore fait, M. Noël lui remettra la lettre incluse où Mgr Hubert annonce à M. Marcheteau qu'il le retirera de la cure de Saint-Antoine. (*Registre des lettres*, v. I, p. 318.)

M. J.-O. Plessis à M. (Joseph) Paquet, curé à L'Ile-Verte (Québec, sans indication de date). Réponse à diverses questions. Les habitants de Madawaska doivent aller le chercher. "La dîme entière est due non seulement à un curé qui réside, mais encore à celui qui ne dessert que par voie de mission... On ne peut contraindre (les habitants) à donner leur dixme à la chapelle pour l'année où la mission ne s'est pas faite." Les gens de Madawaska ne doivent pas entreprendre la construction d'une chapelle sans en avoir obtenu l'autorisation de l'évêque diocésain. Ce n'est pas l'intention de monseigneur de forcer les sauvages à payer pour cette chapelle. (*Registre des lettres*, v. I, p. 319.)

M. J.-O. Plessis à M. (Raphaël) Paquet, curé aux Éboulements (Québec, 13 avril 1792). Mgr Hubert est opposé à la reconstruction de l'église des Éboulements. Il ne permet pas aussi que l'on fasse des processions extraordinaires. " Nous partons lundi pour Montréal." (*Registre des lettres*, v. I, p. 318.)

Mgr Jean-François Hubert aux religieuses ursulines des Trois-Rivières (Québec, 23 avril 1792). Mandement au sujet de certains points de leur règlement. (Cartable: *Ursulines*, II-51; *Registre D*, f. 380 v.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Charles) Perrault, curé à Saint-Antoine-de-Lavaltrie (Montréal, 26 avril 1792). Il le nomme curé de la paroisse de l'Ile-aux-Coudres. (*Registre des lettres*, v. I, p. 320.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Charles-Joseph) Duchouquet (Montréal, 26 avril 1792). Il le nomme curé de la paroisse de Lavaltrie avec desserte de la Lanoraie. Il se rendra à Lavaltrie pour le commencement de mai. (*Registre des lettres*, v. I. p. 320.)

Mgr Jean-François Hubert. Acte de prêtrise de M. Laurent Archambault (ordonné dans l'église paroissiale de Montréal, 6 mai 1792). (*Registre D*, f. 282 r.)

Mgr Jean-François Hubert aux révérendes Mères Supérieure et discrète des Ursulines des Trois-Rivières (Montréal, 6 mai 1792). Il les félicite du zèle qu'elles apportent à l'observance de leurs règles. Diverses recommandations. (*Registre des lettres*, v. I, p. 320.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Jean-Baptiste) Bruguière, curé à Châteauguay (Montréal, 12 mai 1792). Il permet que l'on retire 20 piastres du coffre de la

fabrique pour aider à soutenir le procès intenté contre la paroisse. La paroisse s'obligera à remettre cette somme à la fabrique dans l'espace d'un an. (*Registre des lettres*, v. I, p. 321.)

M. J.-O. Plessis à M. (Jean-Baptiste) Dumouchelle, curé à Sainte-Geneviève, île de Montréal (Montréal, 14 mai 1792). Formule dont on devra se servir pour demander à procéder à la reconstruction du mur du cimetière. M. Dumouchelle desservira la paroisse de la Pointe-Claire pendant l'absence de M. Écuyer qui accompagnera Mgr Hubert au cours de la visite pastorale. (*Registre des lettres*, v. I, p. 322.)

Mgr Jean-François Hubert au révérend Père Girault, Jésuite, à Québec (Montréal, mai 1792). Il ne l'a pas chargé de demeurer à la Jeune-Lorette, malgré ce qu'en disent les habitants. Son intention est bien qu'il aille de temps à autre à la Jeune-Lorette, mais il aimerait mieux le voir résider en ville "tant pour votre santé que pour la consolation du Père Casot." (*Registre des lettres*, v. I, p. 322.)

Mgr Jean-François Hubert à Mgr l'évêque de Baltimore (Montréal, 18 mai 1792). Il lui envoie un certain nombre de documents qui l'aideront à éclaircir la question de la mission des Tamarois. Il pourra prendre des arrangements pour sa desserte avec messieurs les prêtres du séminaire de Québec. (*Registre des lettres*, v. I, p. 323.)

M. J.-O. Plessis à M. (Jean-Baptiste) Griault, curé à Laprairie-de-la-Madeleine (Longueuil, 20 mai 1792). Il ne permettra pas à M. de la Valinière de célébrer la messe, ni d'exercer aucune fonction dans sa paroisse. (*Registre des lettres*, v. I, p. 324.)

M. J.-O. Plessis à M. (Pierre Huet) de la Valinière, à Laprairie-de-la-Madeleine (Boucherville, 22 mai 1792). Mgr Hubert, sachant que M. de la Valinière a été renvoyé de la province, en 1779, par ordre du gouverneur, ne lui permettra pas de célébrer la messe dans aucune église du diocèse, avant qu'il ne lui ait produit un écrit du gouverneur actuel, lui permettant de rester dans le pays. Il devra de plus fournir un *exeat* de la part de l'évêque de Baltimore. (*Registre des lettres*, v. I, p. 324.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Henri) Gravé, vicaire général et supérieur du séminaire à Québec (Contrecœur, 31 mai 1792). Il envoie M. Plessis prendre possession de la cure de Québec. "Il me promet de me venir rejoindre le plus tôt possible pour achever la mission de cette année, après quoi il cédera sa chambre à M. Brunet sans cesser de travailler pour l'évêché... Vous connaissez mieux que personne combien j'ai à cœur les droits et les intérêts du séminaire, néanmoins, comme il y a déjà deux curés d'office et deux autres en titre nommés par l'évêque sans le concours du séminaire, que les marguilliers seraient gens à tracasser si l'on voulait revenir sur ces anciennes prétentions, que le séminaire est déjà chargé d'un assez grand nombre de bonnes œuvres et que celle-ci le surchargerait, que mes successeurs se trouveraient peut-être lézés par la cession de cette nomination, enfin que je ne pourrais aller contre les arrangements de Monseigneur l'ancien, de son vivant, sans lui donner un soufflet quoiqu'il fût assez vertueux pour ne pas s'en plaindre, je me décide à laisser les choses dans l'état où je les ai trouvées. Les provisions de M. Plessis contiennent rien de plus ni de moins que celles du défunt curé et il prendra, comme lui, possession à l'autel de la Ste Famille... J'ai vu avec bien du plaisir par la lettre de M. Hody que les missions étrangères de Paris étaient favorablement traitées par l'Assemblée Nationale." (*Registre des lettres*, v. I, p. 324.)

Mgr Jean-François Hubert. Nomination de M. J.-O. Plessis à la cure de Notre-Dame de Québec (Québec, 31 mai 1792). (*Registre E*, f. 1 r.)

Mgr Jean-François Hubert. Prise de possession de la cure de Notre-Dame de Québec, par M. J.-O. Plessis (Québec, 12 juin 1792). (*Registre É*, f. 1 v.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Joseph-Maurice) Jean, curé à Contrecœur (Belœil, 18 juin 1792). Il devra quitter le presbytère de Belœil dans le courant de la semaine. (*Registre des lettres*, v. I, p. 325.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Charles-François) de Saint-Germain, curé à Repentigny (Belœil, 18 juin 1792). Il a été surpris d'apprendre que M. de la Valinière a célébré la messe dans l'église de Saint-Sulpice. M. de Saint-Germain ne lui permettra pas de célébrer dans ces deux églises paroissiales et il avertira les curés de sa juridiction de faire de même. (*Registre des lettres*, v. I, p. 326.)

M. Henri Gravé, vicaire général, à Mgr Jean-François Hubert (Québec, 21 juin 1792). Il lui annonce que Mgr Bailly de Messein est malade à l'Hôpital général. (Cartable: *Vicaires généraux*, I-181.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (John) Jones, missionnaire à Halifax (Chambly, 24 juin 1792). Il a reçu ses dernières lettres. Il gémit sur les troubles causés dans l'Eglise de Halifax, par la conduite turbulente de M. William Phelan. Il lui envoie "une déclaration juridique contre laquelle ni l'abbé Phelan ni aucun autre n'aura prétexte de résister." (*Registre des lettres*, v. I, p. 326.)

Mgr Jean-François Hubert. M. John Jones est de nouveau nommé supérieur des missions de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et de toutes les îles des environs qui font partie du diocèse de Québec (Saint-Joseph-de-Chambly, 24 juin 1792). (*Registre E*, f. 3 v.)

Mgr Jean-François Hubert à M. L. S. Whelan, missionnaire à Halifax (Chambly, 24 juin 1792). S'il ne peut supporter les contrariétés que lui suscite M. Phelan, Mgr Hubert lui permet de quitter, pour un temps, Halifax et de se retirer dans une mission de la province, en attendant des jours meilleurs. Il ne fera pas savoir à M. Jones les plaintes de M. Whelan contre M. Phelan. (*Registre des lettres*, v. I, p. 327.)

Mgr Jean-François Hubert à Mgr l'évêque de Baltimore (Chambly, 24 juin 1792). C'est avec grand plaisir qu'il a reçu la visite de M. de Lavau que Mgr de Baltimore lui avait si chaudement recommandé dans sa dernière lettre. Il est flatté des louanges que Mgr de Baltimore lui fait du jeune abbé Perinault. Quand il aura été ordonné, Mgr Hubert le verra avec satisfaction revenir dans le diocèse de Québec. M. Burke est dans le diocèse de Québec depuis six ans; c'est un homme de science et de mérite; il dessert actuellement deux paroisses. Mgr Hubert le laissera partir s'il le désire. "A juger des effets de notre nouvelle constitution, par les apparences qu'elle présente, nous avons lieu de croire qu'elle ne préjudiciera point au bien de la vraie religion, et qu'elle pourra même contribuer à la maintenir." (*Registre des lettres*, v. I, p. 327.)

Mgr Jean-François Hubert (Montréal, 11 juillet 1792). Il approuve et confirme "La nomination et élection faite de la Sœur Thérèse-Geneviève Coutlée, pour supérieure et première administratice de l'Hôpital général des Sœurs Grises de Montréal." (*Registre* E, f. 55 v.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Pierre-Antoine) Gallet, curé à Sainte-Rose, île de Montréal (Berthier, 25 juillet 1792). Il fera tout son possible pour pousser ses paroissiens à terminer le paiement des sommes dues pour la construction de leur église. (*Registre des lettres*, v. I, p. 328.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Jean-Baptiste) Noël, ancien curé de Saint-Antoine-de-Tilly (Québec, 3 août 1792). Il est surpris des tracasseries qu'il éprouve pour se faire remettre le tiers des dîmes promises par M. Marcheteau. Il mettra

un autre prêtre à Saint-Antoine, avant longtemps, si M. Marcheteau ne s'exécute pas. (*Registre des lettres*, v. I, p. 329; *Copies de lettres*, v. V, f. 413.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Jean-Baptiste) Marcheteau, curé à Saint-Antoine-de-Tilly (Québec, 3 août 1792). C'est pour la dernière fois qu'il l'avertit d'avoir à remettre à M. Noël la part de dîmes qui lui revient. Il le changera de poste s'il n'obéit pas. (*Registre des lettres*, v. I, p. 329.)

Mgr Jean-François Hubert. Réponse à une requête présentée par les habitants de la Rivière-du-Loup, du Parc (Québec, 8 août 1792). Il ne changera rien aux dispositions de son mandement du 21 janvier dernier, et ne prétend pas ériger en paroisse la chapelle construite au dit lieu, sous l'invocation de saint Patrice. Il permet cependant, que toutes les collectes faites dans la chapelle de la Rivière-du-Loup soient appliquées au profit de la dite chapelle. (*Registre des lettres*, v. I, p. 329.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Jean-André-Guillaume) Guillimin, au séminaire de Montréal (Québec, 9 août 1792). Il regrette d'apprendre qu'il a quitté le confessional des Sœurs de la Congrégation, mais il ne peut qu'approuver sa demande. (*Registre des lettres*, v. I, p. 330.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Gabriel-Jean) Brassier, vicaire général, et supérieur du séminaire de Montréal (Québec, 9 août 1792). Il a permis à M. Guillimin de quitter le confessionnal des Sœurs de la Congrégation. Il écrit à la Sœur Saint-Ignace, supérieure de cette communauté, qu'elles n'auront pas d'autre confesseur et qu'elles iront faire leur confession à l'église paroissiale de Montréal. (*Registre des lettres*, v. I, p. 330.)

Mgr Jean-François Hubert à la Sœur Saint-Ignace, supérieure de la Congrégation, à Montréal (Québec, 9 août 1792). Elle annoncera à la communauté que M. Guillimin a été relevé de ses fonctions de confesseur et que Mgr Hubert permet aux Sœurs de s'adresser, pour leur confession, à qui elles voudront à l'église paroissiale. (*Registre des lettres*, v. I, p. 330.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Pierre) Fréchette, missionnaire à Sainte-Anne de Détroit (Québec, 11 août 1792). D'après les règlements et le rituel, ceux qui ont quitté la place ne peuvent garder leur banc. C'est le cas de M. Labutte. Mais comment lui faire comprendre la chose? Il le prie de supporter patiemment les tracasseries qu'on lui suscite, et de présenter ses compliments à M. Dufault et à M. Girardin. (*Registre des lettres*, v. I, p. 331.)

Mgr Jean-François Hubert. Lettres de nomination de sous-secrétaire du dioècse de Québec, pour M. Michel Brunet (Québec 12 août 1792). (*Registre* E, f. 2 r.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Jean-François) Bleury de Sabrevois, curé aux Trois-Rivières (Québec, 15 août 1792). Il ne sera pas trop sévère envers les gens des Trois-Rivières. Si les chantres ne se présentent pas à l'office dominical, M. de Sabrevois y fera le prône et les annonces et se contentera de dire une basse messe. Quant aux vêpres, il les dira en particulier, si les chantres sont absents. (*Registre des lettres*, v. I, p. 332.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (François) Perrault, curé à Saint-Laurent, île de Montréal (Québec, 15 août 1792). Il prend part à la douleur que M. Perrault éprouve à l'occasion de la mort de sa mère. Il lui permet de venir à Québec. (*Registre des lettres*, v. I, p. 332.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Laurent-Joseph) Bertrand, curé à la Rivière-du-Loup (Québec, 16 août 1792). Il a de l'opposition dans sa paroisse à propos de la construction de l'église. Il faut que toutes les démarches nécessaires soient faites conformément à l'ordonnance de 1791, sinon, il ne répondra pas à leurs requêtes.

Il espère que M. Bertrand fera en sorte que les tracasseries de Yamachiche ne se repètent pas à la Rivière-du-Loup. (*Registre des lettres*, v. I, p. 333.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Thomas) Kimbert, curé à Yamachiche (Québec, 27 août 1792). Il lui indique la marche à suivre pour décider si l'on usera de l'argent de la fabrique pour supporter la construction de l'église. Il n'est pas prudent de dire que ceux qui ne contribueront pas à cette construction n'auront pas le droit d'entrer dans l'église, encore moins d'en venir à l'exécution. (*Registre des lettres*, v. I, p. 334.)

Mgr Jean-François Hubert. Lettre pastorale aux habitants de Laprairie-de-la-Madeleine (Québec, 30 août 1792). Comme la fête de la Nativité de la Sainte Vierge, titulaire de la paroisse, est cause de désordres graves, il défend de la célébrer à l'avenir. (*Registre* E, f. 4 r.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Pierre) Denaut, vicaire général, curé à Longueuil (Québec, 3 septembre 1792). Il est évident que M. (Charles) Genest est trop malade pour continuer à desservir sa paroisse. Sa place est à l'Hôpital général. Mgr Hubert ne peut prendre sur lui de payer ses frais d'entretien. Il trouverait convenable que les prêtres de son district se cotisassent pour lui rendre ce service. (*Registre des lettres*, v. I, p. 335.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Jean-Adrien) Leclerc, curé à Saint-André, îlet du Portage (Québec, 3 septembre 1792). Il est juste que ses paroissiens lui donnent un logement convenable et honnête et Mgr Hubert approuve tout ce qu'il fera pour arriver à ce but. (*Registre des lettres*, v. I, p. 335.)

Mgr Bailly de Messein à Mgr Jean-François Hubert (Pointe-aux-Trembles, 12 septembre 1792). Il lui recommande son vicaire M. Arsenault, " un pauvre Acadien dont les parents ont tout quitté pour sauver leur foi." (Cartable: *Évêques de Québec*, II-86.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Gabriel-Jean) Brassier, vicaire général, et supérieur du séminaire à Montréal (Québec, 13 septembre 1792). Avant de procéder aux nominations des cures vacantes, il aimerait à savoir si quelques-uns des prêtres du séminaire ont l'intention de quitter cette maison. M. de la Valinière lui a écrit qu'il allait poursuivre M. Brassier devant les cours de justice. (*Registre des lettres*, v. I, p. 336.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Nicolas) Mailloux, curé à Saint-Eustache (Québec, 14 septembre 1792). Il espère que malgré les tracasseries auxquelles il est en butte, M. Mailloux réussira, tout de même, à faire les réparations urgentes à son presbytère. Il ne peut le changer de paroisse. (*Registre des lettres*, v. I, p. 336.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Jean-Baptiste) Deguire, curé à Vaudreuil (Québec, 14 septembre 1792). D'après les règlements, le pain bénit doit être offert au seigneur, et en second lieu, au capitaine de milice, pas à d'autres. " Celui qui refuse de payer, à son tour, le pain bénit, peut y être contraint par autorité de justice. C'est au marguillier en charge à le poursuivre au nom de la fabrique..." (*Registre des lettres*, v. I, p. 337.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Jean-Baptiste) Noël, ancien curé de Saint-Antoine-de-Tilly (Québec, 14 septembre 1792). Il a décidé de mettre M. Marcheteau à Saint-Nicolas et d'envoyer M. Bégin à Saint-Antoine. " Quoique M. Marcheteau dit que vous couchiez sur l'or et l'argent, parlant de votre coffre-fort, qui est peut-être sous votre lit, il est à vous bien légitimement; je le crois ainsi. Mais la partie de dixme qui vous est assignée vous appartient encore par un titre bien plus

honorable. C'est la récompense de 50 années de travail..." (*Registre des lettres*, v. I, p. 337.)

Mgr Jean-François Hubert à Mgr l'évêque de Capse, coadjuteur de Québec, à la Pointe-aux-Trembles (Québec, 14 septembre 1792). M. (Gabriel-Léandre) Arsenault devra de la reconnaissance à Mgr de Capse pour sa nomination à une cure. Il lui enverra pour remplacer M. Arsenault, soit M. Vinet, vicaire aux Trois-Rivières, ou M. Amiot, ou M. Dorval. Si Mgr de Capse désire quelqu'un personnellement, Mgr Hubert le prie de le lui indiquer. (*Registre des lettres*, v. I, p. 337.)

Mgr Jean-François Hubert au révérend Père Louis Demers, Récollet, à Montréal (Québec, 14 septembre 1792). Il espère que sa blessure n'aura pas de mauvaises suites. Pour ce qui regarde les religieux qu'il a sous sa direction, Mgr Hubert en parlera au Père commissaire. Il ne tient pas à ce qu'il quitte Montréal. (*Registre des lettres*, v. I, p. 337.)

Mgr Jean-François Hubert à M. Gabriel-Jean) Brassier, vicaire général, et supérieur du séminaire de Montréal (Québec, 20 septembre 1792). La lettre de M. Brassier ne le renseigne pas beaucoup sur ce qu'il désirait savoir. Il apprend avec plaisir que M. Bédard désire s'agréger au séminaire. Si M. Poujet et M. Chenet vont au séminaire, MM. Courval et Durocher resteront vicaires à la paroisse. Les Sœurs de la Congrégation ne lui ont pas encore demandé un confesseur régulier. (*Registre des lettres*, v. I, p. 337.)

Mgr Jean-François Hubert à M. Thomas Aston Coffin, secrétaire de Son Excellence le major général Clarke, à Québec (Québec, 20 septembre 1792). Il a reçu sa lettre ainsi que la copie de la requête des habitants de Lorette où ceux-ci portent des plaintes contre leur curé, M. Deschenaux. Il a eu connaissance de ces plaintes et a suspendu son jugement, parce qu'une partie de la population de Lorette les contredit. Il demande à Son Excellence la permission de transmettre la copie de la requête à M. Deschenaux. Si ce monsieur ne peut se justifier, il le changera de poste. Quant à lui-même, il a toujours reçu avec bonté les plaignants. (*Registre des lettres*, v. I, p. 338.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Charles) Chauveau, curé à Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud (Québec, 21 septembre 1792). Il le nomme curé de Chambly, et lui envoie des pouvoirs d'archiprêtre pour cette paroisse et celles qui l'environnent. Il le prie de se rendre le plus tôt possible à Chambly. (*Registre des lettres*, v. I, p. 339).

Mgr Jean-François Hubert. Pouvoirs extraordinaires accordés à M. Charles Chauveau, curé de Saint-Joseph-de-Chambly, pour les paroisses de Chambly, Belœil, la Pointe-Olivier et le Lac Champlain, jusqu'à la limite du diocèse de Baltimore (Québec, sans indication de date). (*Registre E*, f. 4 r.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Charles-Joseph) Deschenaux, curé à l'Ancienne-Lorette (Québec, 22 septembre 1792). Il lui transmet la copie d'une requête présentée à Son Excellence, par quelques-uns de ses paroissiens qui se plaignent de sa conduite impérieuse. Mgr Hubert n'est pas disposé à croire à ces déclarations, mais il estime que, dans les circonstances, M. Deschenaux, ferait mieux de changer de cure. (*Registre des lettres*, v. I, p. 340.)

M. J.-O. Plessis à M. (Alexis) Pinet, curé à Saint-Jean, île d'Orléans (Québec, 22 septembre 1792). Il voudra bien avertir les parents de M. Genest, chez qui ce dernier s'est retiré, que les prêtres du district de Montréal ont commencé une collecte en sa faveur, afin de lui permettre de se rendre à l'Hôpital général où il serait mieux soigné que dans sa famille. (*Registre des lettres*, v. I, p. 340.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Jean-Baptiste) Boucher, curé à Saint-Ours, rivière Chambly (Québec, 24 septembre 1792). Il le charge de la desserte de la paroisse de Laprairie-de-la-Madeleine. M. Hébert sera son successeur à Saint-Ours. (*Registre des lettres*, v. I, p. 342.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Laurent) Aubry, curé à Sainte-Geneviève (Québec, 24 septembre 1792). Il le nomme par la présente, curé de la paroisse de Contrecœur, avec le pouvoir de prêcher et de confesser dans les paroisses de Saint-Ours, Saint-Denis, Saint-Antoine et Verchères. (*Registre des lettres*, v. I, p. 342.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Pierre) Picard, curé à Saint-Olivier, rivière Chambly (Québec, 24 septembre 1792). Il le décharge de la desserte de Saint-Joseph de-Chambly où M. Chauveau va remplacer M. Mennard. (*Registre des lettres*, v. I, p. 343.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Jean-François) Hébert, curé à Blainville (Québec, 24 septembre 1792). Il connaît son état d'indigence; afin de lui procurer un revenu plus substantiel, il le nomme curé de Saint-Ours, avec l'obligation, cependant, de livrer un tiers de la dîme de cette paroisse à Mgr l'évêque de Capse. (*Registre des lettres*, v. I, p. 343.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Gabriel-Jean) Brassier, vicaire général, à Montréal (Québec, 24 septembre 1792). Il lui donne la liste des derniers changements de cure. M. Brassier chargera M. Ducharme de la desserte de Saint-Constant, conjointement avec le Sault-Saint-Louis. M. Ducharme pourra faire sa résidence dans l'une ou l'autre de ces dessertes. (*Registre des lettres*, v. I, p. 344.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Louis) Payet, curé à Saint-Antoine, rivière Chambly (Québec, 24 septembre 1792). Il le remercie du soin qu'il a pris de la paroisse de Contrecœur depuis le mois de juin . M. Aubry est nommé curé de cette paroisse. (*Registre des lettres*, v. I, p. 344.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Jean-Baptiste) Marchand, principal du Collège, à Montréal (Québec, 24 septembre 1792). Il consent à ce que M. Alexis Dubois prenne la soutane et remplisse la fonction de régent au Collège. M. Marchand vouvra bien envoyer à Mgr Hubert un règlement dressé autrefois pour les régents, afin qu'il le corrige avant de le mettre à exécution. (*Registre des lettres*, v. I, p. 344.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Joseph-Maurice) Jean, à Contrecœur (Québec, 24 septembre 1792). Puisqu'il a amendé sa conduite, il lui confie la desserte de Sainte-Geneviève-de-Batiscan. Il ne pourra confesser et prêcher qu'à Sainte-Anne, Batiscan et Champlain. (*Registre des lettres*, v. I, p. 345.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Jean-Jacques) Berthiaume, curé à la Pointe-Lévis (Québec, 24 septembre 1792). Il a fait ses arrangements pour Chambly, et il ne croit pas que cette cure aurait convenu à M. Berthiaume, étant difficile à desservir et trop onéreuse, pour un homme de son âge. D'ailleurs, Mgr Hubert n'a aucun reproche à lui faire. (*Registre des lettres*, v. I, p. 345.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Charles-Joseph) Deschenaux, curé à l'Ancienne-Lorette (Québec, 26 septembre 1792). Il ne veut pas le forcer à changer de cure. La requête de ses habitants est bien dressée, mais il faudrait que les signatures fussent certifiées. Son mémoire est trop long; il faudra le réduire. (*Registre des lettres*, v. I, p. 345.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Jean-Baptiste) Noël, ancien curé, à Saint-Antoine-de-Tilly (Québec, 27 septembre 1792). M. Marcheteau restera à Saint-Antoine, s'il veut signer une obligation envers M. Noël, ce à quoi il vient de s'engager. (*Registre des lettres*, v. I, p. 346.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Jean-Baptiste) Marcheteau, curé à Saint-Antoine-de-Tilly (Québec, 27 septembre 1792). Il reviendra sur ses arrangements si M. Marcheteau consent à signer, sur-le-champ, les deux exemplaires de l'obligation incluse, en présence de deux témoins. Quand ces deux écrits lui seront retournés, il le chargera de nouveau de la desserte de Saint-Antoine. (*Registre des lettres*, v. I, p. 346.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Jean-Baptiste) Marchand, principal du Collège, à Montréal (Québec, 27 septembre 1792). Il le nomme confesseur ordinaire des Sœurs de la Congrégation. (*Registre des lettres*, v. I, p. 346.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Gabriel-Jean) Brassier, vicaire général, et supérieur du séminaire à Montréal (Québec, 27 septembre 1792). Pour entrer dans ses vues, il a nommé M. Marchand confesseur ordinaire des Sœurs de la Congrégation (*Registre des lettres*, v. I, p. 347.)

Mgr Jean-François Hubert à la Sœur Saint-Ignace, supérieure de la Congrégation, à Montréal (Québec, 27 septembre 1792). Afin d'éviter de plus grands désordres, il a décidé de leur donner un confesseur ordinaire. C'est M. Marchand, principal du Collège, qui remplira cet office, et défense est faite à toutes les Sœurs de la communauté de s'adresser à d'autres confesseurs, sans la permission expresse de M. le grand vicaire ou celle de M. Marchand. (*Registre des lettres*, v. I, p. 347.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Gabriel-Léandre) Arsenault, vicaire de Mgr de Capse, à la Pointe-aux-Trembles (Québec, 27 septembre 1792). A la recommandation de Mgr de Capse, il le charge de la desserte de Blainville ou Sainte-Thérèse. (*Registre des lettres*, v. I, p. 348.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Jean-François) Bleury de Sabrevois, curé aux Trois-Rivières (Québec, 27 septembre 1792). Voici l'arrangement qu'il propose pour la cure des Trois-Rivières. Le curé sera chargé du confessional des Ursulines, de la desserte du Cap-de-la-Madeleine et de celle des Forges. M. (Prudent) Vinet sera son vicaire. Il le logera dans son presbytère. Le vicaire dira la messe chez les Ursulines; le curé ou le vicaire ira célébrer la messe, tous les quinze jours, au Cap-de-la-Madeleine, et aux Forges, lorsqu'on les demandera. La dîme du Cap-de-la-Madeleine appartiendra au curé des Trois-Rivières. (*Registre des lettres*, v. I, p. 348.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Pierre) Huot, curé à Champlain (Québec. 27 septembre 1792). Il lui enlève la desserte de la paroisse du Cap-de-la-Madeleine, M. de Sabrevois la desservira par lui-même ou par M. Vinet, son vicaire. (*Registre des lettres*, v. I, p. 349.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Joseph-Marie) Morin, curé à Sainte-Anne (Québec, 27 septembre 1792). Il a nommé M. Vidal, desservant aux Grondines; M. Morin est déchargé, par la présente, de la desserte de cette paroisse. (*Registre des lettres*, v. I, p. 349.)

Mgr Jean-François Hubert à la révérende Mère Thérèse de Jésus, supérieure des religieuses ursulines des Trois-Rivières (Québec, 27 septembre 1792). M. de Sabrevois reste leur confesseur comme ci-devant. Il est chargé, en qualité de chapelain, de leur donner une messe tous les jours, soit par lui-même, soit par son vicaire M. Vinet. Ce dernier logera à l'avenir au presbytère. Elles donneront chaque année 200 livres ou shillings à M. de Sabrevois, à commencer le 1er octobre 1792. (*Registre des lettres*, v. I, p. 349.)

Mgr Jean-François Hubert à Mgr l'évêque de Capse, coadjuteur de Québec, à la Pointe-aux-Trembles (Québec, 27 septembre 1792). Il lui envoie M. Dorval, pour remplacer M. Arsenault, comme vicaire. (*Registre des lettres*, v. I, p. 350.)

Mgr Jean-François Hubert à M. Thomas Aston Coffin, secrétaire de Son Excellence le major général Clarke, à Québec (Québec, 29 septembre 1792). Il le prie de transmettre à Son Excellence les deux écrits inclus qui lui ont été envoyés de Lorette, "en l'assurant de la disposition constante où je suis de suivre ses intentions, en tout ce qui dépendra de moi, dès qu'elles lui auront été notifiées." Ces semences de division dans les paroisses l'affligent beaucoup. (*Registre des lettres*, v. I, p. 350.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Jean-Baptiste) Marcheteau, curé à Saint-Antoine-de-Tilly (Québec, 1er octobre 1792). Il continuera à desservir les deux paroisses de Saint-Antoine et de Sainte-Croix, à la charge de ne plus se faire attendre pour le paiement de la pension de M. Noël. (*Registre des lettres*, v. I, p. 350.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Jean-Baptiste) Noël, ancien curé de Saint-Antoine-de-Tilly (Québec, 1er octobre 1792). Il lui envoie une obligation signée par M. Marcheteau. Elle mettra fin à toutes ses inquiétudes et lui donne droit de poursuivre M. Marcheteau sans être obligé de recourir à l'évêque. (*Registre des lettres*, v. I, p. 351.)

Mgr Jean-François Hubert à M. Marganne, écuyer, seigneur de Lavaltrie (Québec, 1er octobre 1792). Il ne voit pas d'inconvénient à publier en chaire le mariage de mademoiselle sa fille avec M. de Lanaudière. " C'est un exemple pour bien des petits maîtres qui tous les jours voudraient se soustraire aux lois de l'Eglise." (*Registre des lettres*, v. I, p. 351.)

Mgr Jean-François Hubert à la révérende Mère Thérèse de Jésus, supérieure des religieuses ursulines, aux Trois-Rivières (Québec, 4 octobre 1792). C'est avec raison que les religieuses ursulines peuvent remercier la Providence d'avoir permis que M. de Sabrevois reste leur confesseur. Il espère que la supérieure réussira à faire revivre, dans la communauté, l'esprit de charité et de prudence. " Nous vous permettons de recevoir dans la chambre de l'évêque les visites de messieurs les juges et des autres personnes d'un rang supérieur." (*Registre des lettres*, v. I, p. 352.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Gabriel-Jean) Brassier, vicaire général du diocèse, et supérieur du séminaire, à Montréal (Québec, 4 octobre 1792). Il apprend avec plaisir l'agrégation de M. (Jean-Charles) Bédard au séminaire de Montréal. Diverses nominations. (*Registre des lettres*, v. I, p. 353.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Joseph) Paquet, curé au Cap-Saint-Ignace (Québec, 4 octobre 1792). Il le charge de la desserte de la paroisse de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud. (*Registre des lettres*, v. I, p. 353.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Jean-Baptiste) Griault, à Québec (Québec, 4 octobre 1792). Il le charge de la desserte de la paroisse du Cap-Saint-Ignace. (*Registre des lettres*, v. I, p. 353.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Pierre) Denaut, vicaire général, et curé à Longueuil (Québec, 8 octobre 1792). Il a reçu la somme de 518 livres, étant la cotisation des prêtres du district de Montréal, en faveur de M. Genest. Comme sa famille s'est engagée à pourvoir à ses besoins en le gardant chez elle, il retiendra cette somme pendant quelque temps, dans l'appréhension que la famille ou le malade ne prenne le parti de recourir à l'hôpital. (*Registre des lettres*, v. I, p. 353.)

M. J.-O. Plessis à M. (Pierre) Huot, curé à Champlain (Québec, 11 octobre 1792). Il a fait remettre à sa mère les quatre piastres qu'il lui envoyait. Il est trop tard maintenant pour songer à un changement de cure. S'il trouve le presbytère de Champlain en si mauvais état qu'il ne puisse l'habiter, qu'il se rappelle que Mgr Hubert lui a permis d'aller résider à Batiscan. (*Registre des lettres*, v. I, p. 354.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Pierre) Denaut, vicaire général, et curé à Longueuil (Québec, 11 octobre 1792). Il a décidé de demander à M. Ducharme de faire sa résidence au Sault-Saint-Louis. Il est important que ce dernier reste parmi les sauvages. Il desservira en même temps Saint-Constant. (*Registre des lettres*, v. I, p. 354.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Pierre) Denaut, vicaire général, et curé à Longueuil (Québec, 15 octobre 1792). Il n'a pas excédé ses pouvoirs en permettant de célébrer un mariage dans l'après-midi, seulement, il a agi contre la discipline du diocèse. " L'obligation, qui vous est imposée par vos lettres, de rendre compte à l'évêque de vos opérations en qualité de grand vicaire, ne doit pas s'entendre des choses dans lesquelles vous excéderiez vos pouvoirs, car vos lettres ne supposent pas, et ne peuvent supposer, que vous les excéderiez jamais. Mais cette clause doit s'appliquer généralement à tout ce que vous décidez, ou permettez, ou ordonnez, afin que s'il arrivait que les mêmes questions fussent proposées à l'évêque, soit par lettre, soit dans sa visite, il pût répondre conformément à votre décision et la soutenir, comme il s'y est obligé lui-même, en vous donnant vos lettres. Voilà en quoi, Monsieur Montgolfier a toujours excellé; et vous sentez combien cette communication et cette unité de discipline peut fortifier l'autorité ecclésiastique dans un diocèse." (*Registre des lettres*, v. I, p. 355.)

Mgr Jean-François Hubert. Réponse à une requête des habitants de Saint-Michel-de-Vaudreuil (Québec, 15 octobre 1792). Il leur donne la permission d'agrandir le cimetière de la paroisse. (*Registre E*, f. 5 r.)

Mgr Jean-François Hubert. Réponse à une requête des habitants de la paroisse de Saint-André, se plaignant de ce que M. Leclerc, leur curé, s'est emparé de la partie du presbytère qui avait été jusque-là à leur usage (Québec, 17 octobre 1792). L'usage du diocèse alloue à tous les curés un logement de 30 pieds sur 30. M. Leclerc peut donc prendre tout le presbytère pour son logement, s'il le juge à propos, et dans ce cas,les habitants verront à se construire une salle particulière. (*Registre des lettres*, v. I, p. 356.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Bernard) Panet, curé à la Rivière-Ouelle (Québec, 17 octobre 1792). Il ira à Saint-André régler la difficulté qui existe entre le curé et les paroissiens. Quoique M. Leclerc ait le droit de prendre tout le presbytère pour son logement, Mgr Hubert est d'avis qu'il vaut mieux qu'il en cède une partie encore, pour la présente année, aux habitants qui l'ont aidé à construire plusieurs autres bâtiments pour son utilité. (*Registre des lettres*, v. I, p. 356.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Jean-François) Bleury de Sabrevois, curé aux Trois-Rivières (Québec, 18 octobre 1792). Les habitants des Forges lui demandent, dans une requête, que M. de Sabrevois aille les desservir, les dimanches et fêtes. Il a fait comprendre à M. Lee, qui lui a présenté la requête, que c'était une charge bien onéreuse. Il prie M. de Sabrevois de lui dire ce qu'on pourrait faire dans les circonstances. Il attendra sa réponse pour répondre à la requête des habitants. (*Registre des lettres*, v. I, p. 356.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Jean-François) Bleury de Sabrevois, curé aux Trois-Rivières (Québec, 22 octobre 1792). Il permet l'entrée d'un médecin extraordinaire au monastère des Ursulines, vu la maladie grave de la Mère Thérèse de Jésus, supérieure. (*Registre des Lettres*, v. 2, p. 1.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Pierre-Victor) Archambault, curé à la Baie-du-Febvre (Québec, 23 octobre 1792). Il aurait dû garder le secret concernant le

désaccord qui règne entre lui et ses paroissiens. Ce sera un scandale qui se répandra par toute la province. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 1.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Jean-François) Bleury de Sabrevois (Québec, 23 octobre 1792). Il ne croit pas que ce soit trop de demander six francs par année à chaque communiant des Forges. C'est aux gens des Forges à fournir les ornements pour la célébration des saints mystères. Il arrangera comme il l'entendra, les messes dans ses différentes églises. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 1.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Joseph-Maurice) Jean, curé à Sainte-Geneviève, rivière Batiscan (Québec, 25 octobre 1792). Il lui donne un résumé des règlements faits pour la desserte de la chapelle de Saint-Stanislas de Kostka, dans sa lettre du 17 mars 1790, et qu'il devra suivre jusqu'à nouvel ordre. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 2.)

Mgr Jean-François Hubert à M. Hubert Lacroix, écuyer, à Vaudreuil (Québec, 26 octobre 1792). D'après la règle suivie dans le diocèse le pain bénit doit être offert au seigneur du lieu et au capitaine de milice, nommé par le gouvernement. Il n'y a rien qui détermine qu'on doive l'offrir aux juges de paix. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 2.)

Mgr Jean-François Hubert à Son Éminence le cardinal Antonelli, préfet de la Congrégation de la Propagande, à Rome (Québec, 26 octobre 1792). Il a reçu sa lettre en date du 27 juillet 1791, en réponse à celle qu'il lui a adressée le 23 janvier 1791. Il n'a pas encore de réponse à celle qu'il a envoyée le 25 octobre 1791. Sans doute, les maux qui affligent l'Église en Europe sont la cause de ce retard. Le Canada n'est pas tout à fait à l'abri de ces maux. "Il s'est introduit en ce pays une quantité prodigieuse de mauvais livres, avec un esprit de philosophie et d'indépendance qui ne peut avoir que de mauvaises suites." Difficultés à propos des mariages entre catholiques et protestants. "Rien n'est plus fréquent dans ce diocèse que de voir des protestans anglais épouser des filles catholiques. Ces mariages se contractent toujours devant le ministre protestant pour la raison que le prêtre catholique refuse de les faire. Le prêt à intérêt au-dessus du taux fixé par les lois du pays, c'est-à-dire, de six pour cent par an, peut-on dire qu'il est usuraire? Le tuteur peut-il prêter à intérêt, l'argent de son pupille? A propos des componendes pour les dispenses de parenté, peut-il les exiger?" Il a continué, durant la présente année, la visite du diocèse. Dans la crainte où ses lettres seraient interceptées en France, le cardinal peut les adresser à M. François Morrogh, à Barcelone, qui se charge de les expédier à Québec. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 4.)

Mgr Jean-François Hubert à M. Nicolas Mailloux, curé à Saint-Eustache, rivière du Chêne (Québec, 28 octobre 1792). Son intention n'est pas de l'obliger à résider dans une paroisse où il n'y a pas de presbytère. Il lui avait offert, dans sa lettre du 22 septembre 1791, de se retirer à Montréal. M. Jean a préféré se loger chez madame Lamarque. Puisque le presbytère n'est pas encore terminé, il lui offre de nouveau de se retirer, pendant l'hiver, chez les Sulpiciens, à Montréal. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 3.)

Mgr Jean-François Hubert aux révérendes Ursulines assistante et discrètes, aux Trois-Rivières (Québec, 29 octobre 1792). Il a appris avec plaisir le prompt rétablissement de la révérende Mère Supérieure. Il regrette beaucoup d'apprendre que l'esprit de désobéissance règne de nouveau dans la communauté. M. de Sabrevois est chargé de remédier au mal. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 3.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Martin) Hody, supérieur du séminaire des Missions Étangères, rue du Bac, à Paris (Québec, novembre 1792). Les nouvelles

qui lui arrivent de Paris ne sont guère consolantes. Il a reçu ses deux lettres du 5 janvier et du 3 avril 1792. Il a également reçu une lettre du cardinal Antonelli. Il remercie M. Hody ainsi que les messieurs Périneault, des écrits qu'ils lui ont fait parvenir. Il a rencontré en juin dernier, à Montréal, M. de Lavau, chanoine de Saint-Martin-de-Tours, réfugié auprès de l'évêque de Baltimore. Il y a déjà, paraît-il, une soixantaine de prêtres catholiques dans ce diocèse. " Dieu semble vouloir rétablir son Royaume dans cette partie de l'Amérique dont le premier évêque paraît un homme vraiment apostolique et qui "opère en grand". Les MM. du séminaire de Québec s'entendront avec le nouvel évêque de Baltimore pour régler ce qui concerne la mission des Tamarois. M. Dufaux, de Québec, lui a remis les 3183ll que M. Hody avait délivrées à M. Périnault. "Je finis en vous souhaitant un sort aussi heureux que le nôtre, en ce pays, où nous jouissons, au moins de la part du gouvernement, sans inquiétude et sans trouble, de la liberté de notre sainte religion." Inclus: lettre à Son Eminence le cardinal Antonelli; il en a envoyé une copie à M. François Morrogh, à Barcelone, en Espagne. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 10.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Claude) La Vallée, rue de Cléry, no 82, au coin de celle de Montmartre, à Paris, (Québec, novembre 1792). Il a reçu sa lettre du 24 mars 1792, ainsi que son dernier compte pour l'année 1790 entière et les six premiers mois de 1791. Il constate qu'il reste en sa faveur une balance de 2302l 9s. Il remettra cette somme à M. Périnault qui doit revenir au Canada dans le courant de l'année 1793. M. Dufaux a acquitté la lettre de change de 3183ll. Il avait prévu que le transport fait par Mgr Briand des 3000ll, du Clergé de France était inutile. Il espère toujours que M. La Vallée pourra lui conserver cette pension. Il lui retourne les certificats de vie entièrement conformes à ceux que M. La Vallée lui a envoyés. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 10.)

Mgr Jean-François Hubert à M. Périnault, à Senlis (Québec, novembre 1792). S'il revient en Canada, il voudra bien retirer tout l'argent que M. La Vallée aura alors entre les mains et l'apporter avec lui. Il emploiera la somme de 117ll pour acheter des livres français. Mgr Hubert désirerait en particulier les Annales de la religion et la suite de la collection de l'abbé Baruel dont il possède déjà dix volumes. Mgr l'évêque de Baltimore, dans une de ses lettres, lui fait de grands éloges de son fils, dont il parle comme un sujet distingué dans son séminaire. Il remerciera son frère, l'abbé Périnault, pour les brochures que Mgr Hubert a reçues de sa part. " Son zèle à ne pas quitter son poste dans ces temps malheureux est tout à fait édifiant. Nous élevons souvent nos prières pour que Dieu soutienne en France ceux qui ne craignent pas de confesser et de prêcher sa doctricne." (*Registre des lettres*, v. 2, p. 11.)

Mgr Jean-François Hubert à la Sœur Coutlée, supérieure de l'Hôpital général, à Montréal (Québec, 12 novembre 1792). Il approuve le projet de louer un terrain, ainsi que celui de vendre sa maison en ville. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 12.)

Mgr Jean-François Hubert. Réponse à une requête des habitants de Madawaska (Québec, 12 novembre 1792). Il leur donne la permission de construire une chapelle en bois, dans un endroit qui sera désigné par M. Joseph Paquet, missionnaire, et assigne, comme titulaire de ladite chapelle, saint Basile le Grand. (*Registre E*, f. 5 v.)

M. J.-O. Plessis, secrétaire du diocèse, à M. (Joseph) Gagnon, curé à la Pointe-du-Lac (Québec, 15 novembre 1792). La requête que ses paroissiens ont adressée à Mgr Hubert, dans laquelle ils demandent de faire des réparations au presbytère,

n'est pas bien rédigée. Ils devront en préparer une nouvelle. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 12.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Jean-François) Bleury de Sabrevois, curé aux Trois-Rivières (Québec, novembre 1792). Il attendra que le bourgeois des Forges soit de retour pour régler la desserte de cette mission. Il le loue de son zèle pour les paroissiens du Cap-de-la-Madeleine. Il suffit qu'il leur donne une messe de deux dimanches l'un. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 14.)

Mgr Jean-François Hubert à madame Noël, seigneuresse, à Tilly (Québec, 25 novembre 1792). M. Marcheteau lui a répondu au sujet des plaintes portées contre lui par M. et Mme Noël, que c'est avec leur permission qu'il a fait, à la chapelle, les réparations qu'ils négligeaient de faire. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 14.)

M. J.-O. Plessis à M. (Jean-Baptiste-Antoine) Marcheteau,curé à Saint-Antoine-de-Tilly (Québec, 25 novembre 1792). Mgr Hubert le charge de lui dire de remettre à M. et Mme Noël les ornements de la chapelle Sainte-Anne. Ce que Mgr pense de lui et de sa manière d'agir: trop de pédantisme et pas assez de savoir-vivre. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 15.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Frs-Joseph) Cazeneuve, curé à l'île Perrot (Québec, 26 novembre 1792). Pour les réparations au presbytère, il a consenti à ce qui est raisonnable; de même pour le cimetière, 120 pieds de long sur 80 de large font un cimetière suffisant pour une paroisse de l'étendue de l'île Perrot. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 14.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Jean-Baptiste) Marchand, principal du Collège, à Montréal (Québec, 26 novembre 1792). Il a approuvé son règlement avec quelques corrections. Il le croit assez expéditif pour trouver le temps de confesser les religieuses et accomplir sa besogne de principal. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 16.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Joseph-Laurent) Ducharme, curé au Sault-Saint-Louis (Québec, 26 novembre 1792). La requête de Saint-Constant est bien rédigée, mais les signatures ne sont pas en forme. Il faut la reprendre. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 16.)

Mgr Jean-François Hubert à M. de Saint-Ours, écuyer, à L'Assomption (Québec, 26 novembre 1792). Il n'a pas refusé le terrain que M. de Saint-Ours offre pour la construction de l'église à Saint-Roch-de-l'Achigan. Seulement, afin d'éviter tout trouble, il voudrait un titre de concession de vente ou de donation, (*Registre des lettres*, v. 2, p. 17.)

Mgr Jean-François Hubert à M. Jean-Baptiste Gatien, curé à la Sainte-Famille, île d'Orléans (Québec, 26 novembre 1792). Les habitants peuvent, s'ils le veulent, rebâtir l'ancien presbytère à leur frais. Mais, comme il ne doit leur servir que de salle, en attendant les offices divins, le curé n'a pas à y voir. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 17.)

Le cardinal Antonelli à Mgr Jean-François Hubert (Rome, 28 novembre 1792) (en latin). Il devra rétablir les fêtes de la Circoncision de Notre-Seigneur et des apôtres saint Pierre et saint Paul qu'il a supprimées. Quant à la fête de l'Assomption elle sera transférée au dimanche. Les fidèles peuvent faire leur confession pascale à n'importe quel prêtre approuvé pour les confessions. Il pourra supprimer les Récollets d'après la teneur de l'indult qu'on lui a expédié. Il s'entendra avec l'évêque de Baltimore pour déterminer les limites respectives de leurs diocèses. Vu l'esprit d'insubordination de son coadjuteur, Mgr Bailly, on ne croit pas qu'il soit prudent de diviser le diocèse de Québec et d'en confier une partie à Mgr Bailly. Il peut faire les règlements disciplinaires qu'il jugera à propos sans consulter les prêtres de son

diocèse. (Cartable: *Correspondance manuscrite de Rome*, III-56.) Inclus les deux décrets suivants:

1° Décret de la Congrégation de la Propagande réglant les limites des diocèses de Québec et de Baltimore (Rome, 29 janvier 1791). (*Registre E*, f. 9 r; Cartable: *Correspondance manuscrite de Rome*, III, f. 51.)

2° Décret de la Congrégation de la Propagande concernant les nouveaux Récollets du diocèse de Québec (Rome, 28 novembre 1792). (*Registre E*, f. 9 v.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Charles) Perrault, curé à l'Ile-aux-Coudres (Québec, 22 décembre 1792). S'il est aussi malade qu'il le dit, il pourra se ménager; M. Paquet ira l'aider de temps à autre. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 18.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Raphaël) Paquet, curé aux Éboulements (Québec, 22 décembre 1792). Il le prie d'aller aider le curé de l'Ile-aux-Coudres qui paraît assez malade. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 18.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Jean-Baptiste) Griault, curé au Cap-Saint-Ignace (Québec, 22 décembre 1792). Il devra renvoyer à l'archiprêtre ceux de ses paroissiens qui sont tombés dans la réserve. M. Griault consultera le mandement du 10 décembre 1788. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 19.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Jean-François) Bleury de Sabrevois, curé aux Trois-Rivières (Québec, 24 décembre 1792). Longue lettre concernant le ministère de M. Bleury auprès des Ursulines des Trois-Rivières. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 19.)

Règlements etc., etc., de l'assemblée constitutionnelle (26 décembre 1792). "Le but général de cette institution est d'avoir une libre et entière communication réciproque de sentiments, pour acquérir et étendre une connaissance de la Constitution britannique et de celle de cette colonie présentement établie par les deux actes du Parlement de la 14ème année C. 83 et de la 31ième année C. 31 du règne de Sa Majesté, George Trois, pour promouvoir un attachement aux deux constitutions, et une aversion à toute démarche injuste faite contre les principes de la constitution britannique, répandre parmi le peuple, autant qu'il sera en leur pouvoir ou que l'on aura occasion de le faire, l'encouragement de l'agriculture et l'esprit de commerce pour l'utilité publique et pour s'opposer à toute démarche tendante à retarder ou à prévenir l'extension des connaissances de l'industrie dans la colonie." Suit l'énoncé des règlements en 25 articles, signé Chs Voyer et M. Roxburg, secrétaires. (Cartable: *Diocèse de Québec*, I-83.)

Mgr Bailly de Messein à (M. Henri) Gravé, vicaire général, au séminaire de Québec (Pointe-aux-Trembles, 31 décembre 1792). Il lui donne les raisons d'accorder une dispense du deuxième degré de consanguinité à Michel Bordeleau, son paroissien. (Cartable: *Évêques de Québec*, II-87.)

1793

Mgr Jean-François Hubert à la révérende Mère Thérèse de Jésus, supérieure des religieuses ursulines aux Trois-Rivières (Québec, 5 janvier 1793). Il espère que durant l'année qui commence les divisions au sujet de leur confesseur cesseront et que la paix se rétablira dans la communauté. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 21.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Raphaël) Paquet, curé aux Éboulements (Québec, 7 janvier 1793). La nouvelle de la mort de M. Charles Perrault, curé de l'Ile-aux-Coudres ne l'a pas surpris. M. Paquet sera chargé de la desserte de cette

paroisse jusqu'à ce que Mgr Hubert puisse y envoyer un curé. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 22.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Charles-Joseph) Duchouquet, curé à Lavaltrie (Québec, 7 janvier 1793). Les coseigneurs dans une paroisse ont droit à un banc placé après celui du seigneur haut justicier en le payant. Il laissera à une assemblée de fabrique de décider si Mlle de Lavaltrie a réellement droit à un banc. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 22.)

M. Henri Gravé, vicaire général, à M. (William) Phelan à Annarichaque (Arichat) île Madame. Il a reçu sa lettre du 16 octobre dernier. M. Whelan ne peut s'y soustraire; il est bien sous la juridiction de M. Jones, et la suspense, portée par M. Jones contre lui, est valide et doit avoir son effet. L'évêque de Québec approuve la manière d'agir de M. Jones. Il ne doit donc exercer aucun acte du ministère. Le parti le plus sûr pour lui est de quitter le diocèse. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 23.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Jean-Marie) Vidal, curé aux Grondines (Québec, 13 janvier 1793). Il le remercie de son beau compliment. Il fera bien de visiter les gens du Rapide pour leur faire connaître qu'ils sont ses paroissiens. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 25.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Louis) Payet, curé à Saint-Antoine, rivière Chambly (Québec, 14 janvier 1793). Il le remercie de ses bons compliments. Il trouve quelque inconséquence dans la manière d'agir de M. Payet, à l'égard de M. Jean. Qu'il se garde aussi de se montrer trop intéressé dans les affaires temporelles. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 23.)

Mgr Jean-François Hubert à Mlle de Saint-Ours, à Montréal (Québec, 17 janvier 1793). Il la remercie de l'intérêt qu'elle porte aux communautés du diocèse et des bons services qu'elle leur rend. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 24.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (John) Jones, missionnaire à Halifax (Montréal, 31 janvier 1793). Il a reçu sa lettre du 3 de novembre dernier. Qu'il ne se laisse pas abattre par les difficultés que lui suscitent MM. Whelan et Phelan. Quand même ces deux messieurs viendraient à Québec, ils n'obtiendront pas plus son approbation de près que de loin. D'ailleurs, Son Excellence le lieutenant gouverneur de la Nouvelle-Écosse lui a envoyé une lettre où il fait un magnifique éloge du zèle de M. Jones. En somme, les prêtres venus d'Irlande ne lui ont donné, pour la plupart, que du chagrin. Il le prie de saluer MM. Lejamtel et Allain. Il espère qu'il est rétabli de l'indisposition dont il faisait mention dans sa lettre précédente. Il n'aime pas à l'entendre parler de retourner en Irlande, il fait beaucoup de bien dans ses missions; il faut qu'il y reste. M. McEachern a dû lui demander la solution de certains cas. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 25.)

Mgr Jean-François Hubert à Son Excellence John Wentworth, lieutenant-gouverneur et commandant en chef de la Nouvelle-Écosse, à Halifax (Montréal, 31 janvier 1793). Il le remercie des éloges qu'il lui fait à l'adresse de M. Jones, Il espère qu'il continuera sa protection à tous les ecclésiastiques que M. Jones trouvera nécessaire d'associer à ses travaux. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 27.)

M. Henri Gravé (?) à M. (William) Phelan, à Annarichaque (Arichat) (Québec 2 février 1793). Il a reçu sa lettre du 17 novembre dernier. Il est inutile de déclamer contre M. Jones. Mgr approuve sa manière d'agir. Il n'a qu'un de ces partis à prendre, ou se soumettre ou s'en aller. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 27.)

Mgr Jean-François Hubert à la révérende Mère Thérèse de Jésus, supérieure des Ursulines aux Trois-Rivières (Trois-Rivières, 16 février 1793). Il n'est pas possible que M. Huot, curé de Champlain et Batiscan, soit confesseur ordinaire de la

communauté; d'ailleurs, M. de Sabrevois a toutes les qualités requises pour remplir cette charge. Elles paieront M. Vinet sur le pied de 200ll par année. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 28.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Prudent) Vinet, vicaire aux Trois-Rivières (Québec, 16 février 1793). Les Ursulines lui donneront, en sa qualité de chapelain, des honoraires sur le pied de 200ll par année. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 28.)

Mgr Jean-François Hubert à M. André Guay, à la Pointe-du-Lac (Québec, 16 février 1793). Comme son différend avec son curé, M. Gagnon, regarde les tribunaux civils, il ne s'en mêlera pas. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 29.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Joseph) Gagnon, curé de la Pointe-du-Lac (Québec, 16 février 1793). M. André Guay veut absolument le poursuivre. Mgr Hubert lui a conseillé de s'adresser aux juges civils; le mieux serait de régler l'affaire à l'amiable. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 29.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Paul-Louis) Landriaux, curé à Berthier, Bellechasse (Québec, 16 février 1793). D'après la coutume, les fidèles, qui offrent le pain bénit, font aussi une offrande qui est ordinairement de 10 sols, dans les campagnes. Cette coutume n'est pas obligatoire. Quant au bois de chauffage, il ne doit pas être regardé comme une partie de la dîme. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 29.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Gabriel-Jean) Brassier, vicaire général et supérieur du séminaire, à Montréal (Québec, 18 février 1793). Il a remis à M. (Antoine) Bédard, du séminaire de Québec, les papiers qu'il lui a envoyés. Celui-ci est chargé de les étudier et de donner son opinion sur le cas en question. Il devrait aider M. de la Valinière qui vit misérablement à Repentigny. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 30.)

Mgr Jean-François Hubert à Mlle de Saint-Ours, à Montréal (Québec, 18 février 1793). Il a remis à M. Antoine Bédard, du séminaire, pour les étudier, les papiers qu'elle lui a fait transmettre par M. Brassier. Il attendra que M. Bédard lui donne son opinion pour répondre à Mlle de Saint-Ours. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 30.)

M. J.-O. Plessis à M. (Joseph) Paquet, curé à L'Ile-Verte (Québec, 18 février 1793). Il répond à la lettre qu'il a adressée à Mgr en date du 14 janvier. Mgr Hubert le charge de désigner le site d'une chapelle chez les *Madawaskatins*; cette nouvelle mission aura pour patron saint Basile. La construction de l'église de Rimouski a été entreprise avant que l'ordonnance, indiquant les procédures a suivre, eût été rendue. C'est à la fabrique de se charger de ce qui reste à payer sur cette construction. Elle doit aussi faire faire les bancs à ses frais. Le sieur Le Page peut rapporter, dans la nouvelle église, le banc qu'il possédait dans l'ancienne, en qualité de coseigneur. "Le banc du capitaine de milice est franc et ne paye rien à la Fabrique." Le nommé Chouinard ne peut espérer que Mgr lui permette de se marier avec la personne en question. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 31.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Raphaël) Paquet, curé aux Éboulements (Québec, 20 février 1793). Il n'approuve pas le projet de bâtir un nouveau presbytère. Ce projet est superflu. "On a assez de peine à venir à bout de faire contribuer les habitans dans les choses d'indispensable nécessité." (*Registre des lettres*, v. 2, p. 33.)

Mgr Jean-François Hubert à Mgr l'évêque de Léon, à Londres, no 10 Queen Street, Bloomsbury (Québec, 3 mars 1793). Il lui annonce que MM. Desjardins,

Raimbault et Gazel sont arrivés à Québec, le 2 mars. Il les a présentés au gouverneur qui les a gracieusement accueillis. "Il serait difficile de vous exprimer Monseigneur, la sensation agréable, que l'arrivée de ces généreux confesseurs de la foi, a excitée dans mon âme, et la joie sensible qu'en ont témoigné le peu de prêtres de mon clergé, qui ont déjà eu la consolation de les embrasser." Les émigrés français refugiés en Angleterre, qui désirent venir s'établir en Canada, recevront des étendues de terre propres à cultiver. Quant aux ecclésiastiques, on pourrait en recevoir cinquante, qu'on pourrait placer soit comme missionnaires, soit comme vicaires. Les deux séminaires de Québec et de Montréal pourraient aussi s'en adjoindre quelques-uns. D'autres pourroient habiter les maisons des Jésuites, à Québec et à Montréal, où leur ministère serait très avantageux pour les habitants des deux villes. Quelques communautés religieuses auraient besoin de chapelains et de confesseurs. Plusieurs aussi pourraient se former en communauté pour défricher les terres nouvelles. Le gouvernement paraît bien disposé envers ces émigrés. Il considérera M. Desjardins comme le chef de la communauté, et ce sera lui qui sera chargé de voir à présenter tous les ecclésiastiques qui viendront au pays. Ce qu'il dit à Mgr de Léon, il veut le dire à tous les évêques français réfugiés en Angleterre. "Tous apprendront, sans doute, avec satisfaction, combien nous sommes sensibles en Canada à la situation fâcheuse du clergé de France, combien nous le révérons et combien nous désirons qu'il puisse trouver, dans sa détresse, un lieu de repos après d'aussi violentes agitations." (*Registre des lettres*, v. 2, p. 37.)

Mgr Jean-François Hubert. Exposé fait à Son Excellence le général Clarke, lieutenant-gouverneur de Sa Majesté britannique au Bas-Canada, concernant la mission de quatre Français au Canada, aux frais du gouvernement anglais (Québec, 7 mars 1793). Publié dans *Mandements, etc., etc., des évêques de Québec*, v. II, p. 449.)

M. J.-O. Plessis à M. (Joseph) Ducondu, curé à Lachenaie (Quebec, 11 mars 1793). Mgr n'est pas de l'avis de M. Ducondu quant à l'urgence de construire un nouveau presbytère à Lachenaie. Ce serait imposer une dépense inutile aux paroissiens, d'autant plus que la paroisse de Lachenaie est une de celles qu'on laisserait dépourvue de curé dans un moment de rareté de prêtres. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 34.)

Mgr Jean-François Hubert. Mandement aux religieuses de l'Hôpital général pour les prières des Quarante-Heures (Québec, 23 mars 1793). (*Registre E*, f. 6 r.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Gabriel-Jean) Brassier, vicaire général, à Montréal, 4 avril 1793). C'est avec surprise qu'il a appris la mort inopinée de M. Saint-Germain. Il prie M. Brassier d'envoyer immédiatement M. (Louis) Lamotte, à Repentigny. Il espère pouvoir lui envoyer avant longtemps quelques prêtres français. Il lui demande de bien ménager les componendes puisqu'il les destine à l'entretien des prêtres français déjà arrivés et de ceux qui viendront dans la suite. Il enverra dans quelque temps une lettre au clergé du diocèse pour leur demander leur avis sur les moyens à prendre pour subvenir à la subsistance de ces prêtres. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 40.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (François Féré) Duburon, curé à Varennes (Québec, 4 avril 1793). Il ne peut envoyer M. Perras, à Repentigny, ne croyant pas qu'il puisse enlever à M. Duburon un aussi bon vicaire. Il le prie de lui communiquer son opinion sur les moyens à prendre pour aider les prêtres français qui arrivent d'Europe. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 40.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Louis) Lamotte, vicaire au séminaire, à Montréal (Québec, 4 avril 1793). Il le charge de la desserte des deux paroisses de Repentigny et de Saint-Sulpice. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 41.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Louis) Lamotte, curé à Repentigny (Québec, 15 avril 1793). Puisque le presbytère de Repentigny est en si mauvais état qu'il ne puisse être habité, il pourra faire sa résidence ordinaire dans le presbytère de Saint-Sulpice, sans négliger, ni diminuer la desserte de Repentigny. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 41.)

Mgr Jean-François Hubert. Lettre à l'honorable William Smith, au sujet de l'établissement des émigrés français au Canada. Opinion de l'évêque de Québec sur les moyens de subvenir à leur subsistance. (Québec, 16 avril 1793). (Cartable: *Évêques de Québec*, VI-33; *Registre E*, f. 7 r.) Publiée dans *Mandements, etc., etc., des évêques de Québec*, v. II, p. 453.

Mgr Jean-François Hubert à M. (Paul-Louis) Landriaux, curé à Berthier, Bellechasse (Québec, 18 avril 1793). L'usage du diocèse est que les veuves ayent la jouissance du banc de leur dernier mari, tant qu'elles ne convolent pas en d'autres noces. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 41.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Joseph-Amable) Trutaut, curé à Kamouraska (Québec, 18 avril 1793). Si les marguilliers y consentent, il pourra employer le revenu de la quête de l'Enfant-Jésus, à solder les frais de la construction de la nouvelle église. Il pourra de même se servir des matériaux de l'ancienne église pour achever la nouvelle. M. Trutaut devra réserver une place pour le cimetière, dans le terrain qu'il a donné pour l'église. M. Panet ira bénir ce cimetière. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 42.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Charles) Chauveau, curé à Saint-Joseph-de-Chambly (Québec, 27 avril 1793). Il lui envoie deux commissions séparées qui lui donnent les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'érection d'une paroisse dans la seigneurie de Rouville. D'après la première, il est chargé d'aller faire une enquête sur les lieux, d'interroger les habitants des paroisses de Belœil et de Saint-Olivier, qui demandent l'érection de cette paroisse, et de dresser un procès-verbal de *commodo et incommodo*. Quant à la deuxième commission, elle exige qu'il se rende compte si la place de l'église, marquée autrefois par M. de Rouville, sur la rivière des Hurons, derrière la Montagne, est convenable. Si tel est le cas, il se fera donner, par le seigneur actuel, un contrat pour la donation de la terre faite par feu M. de Rouville, l'ancien seigneur. Il est probable que les habitants situés sur la rivière Chambly, en face de Belœil, feront opposition, mais il croit que la majorité des habitants de la seigneurie de Rouville sont en faveur de la division. Il communiquera avec M. de Rouville, sur toutes ces affaires. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 45.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Jean-Baptiste) Deguire, curé à Vaudreuil (Québec, 29 avril 1793). Il faut que le docteur Hunter donne des preuves de la nullité de son premier mariage, avant de songer à un second. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 43.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (François) Cherrier, curé à Saint-Denis, rivière Chambly (Québec, 29 avril 1793). Il lui accorde les pouvoirs qu'il sollicite, et lui demande en même temps son opinion au sujet des prêtres émigrés français qui doivent venir en Canada. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 43.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (François) Noiseux, curé à Belœil, rivière Chambly (Québec, 29 avril 1793). Il a envoyé à M. Chauveau deux commissions qui le chargent de voir à l'érection d'une nouvelle paroisse dans la seigneurie de

Rouville. Il se flatte que M. Noiseux aidera M. Chauveau dans l'accomplissement de cette besogne. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 45.)

Mgr Jean-François Hubert à la révérende Mère Thérèse de Jésus, supérieure des religieuses ursulines des Trois-Rivières (Québec, 6 mai 1793). Il sera toujours heureux de lui accorder ce qu'elle demande, pourvu que rien ne soit contre la règle. Les religieuses devront attendre les Quatre-Temps pour se présenter au confesseur extraordinaire. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 46.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Alexander) McDonell, missionnaire à Glengary (Québec, 10 mai 1793). Il ne peut lui accorder la dispense d'affinité qu'il sollicite pour le nommé Archibald Grant, marié à une femme protestante. Il faut qu'il ait recours au Saint-Siège pour un pareil cas. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 46.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Jean-Baptiste) Deguire, curé à Vaudreuil (Québec, 12 mai 1793). D'après ce qu'il lui en semble, le premier mariage du docteur Hunter, contracté en Écosse, est valide et, par conséquent, il ne peut en contracter un autre, du vivant de sa première épouse. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 47.)

M. Henri Gravé (?) à M. (Edmund) Burke, curé à Saint-Laurent, île d'Orléans (Québec, 13 mai 1793). Mgr Hubert ne publiera pas de mandement pour accorder des prières publiques pour la paroisse. Il permet, cependant, qu'on célèbre une grand'messe; et si la calamité s'étend à tous les champs, qu'on fasse un jour d'abstinence non obligatoire et une procession publique. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 47.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Charles-Joseph) Deschenaux, curé à l'Ancienne-Lorette (Québec, 15 mai 1793). Il lui permet, avec le consentement des marguilliers, de prendre une somme déterminée de l'argent de la fabrique, pour faire faire une cheminée dans la sacristie de l'église. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 48.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Paul-Louis) Landriaux, curé à Berthier, Bellechasse (Québec, 24 mai 1793). Il pourra prendre, après une assemblée des marguilliers, vingt piastres pour payer les travaux à l'église. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 49.)

Mgr Jean-François Hubert. Acte de prêtrise de MM. Charles Berthelot et Charles-Denis Dénéchaux (Québec, 25 mai 1793). (*Registre E*, f. 11 r.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Charles-Joseph) Deschenaux, curé à l'Ancienne-Lorette (Québec, 3 juin 1793). Il lui permet d'ordonner un jour d'abstinence non obligatoire et de faire une procession publique. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 49.)

Mgr Jean-François Hubert à la très honorée Sœur Saint-Ignace, supérieure de la Congrégation, à Montréal (Québec, 6 juin 1793). Les Sœurs de la Congrégation pourront faire leurs élections comme à l'ordinaire. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 50.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Pierre) Huot, curé à Champlain (Québec, 6 juin 1793). Il est peiné d'apprendre le triste état de M. Jean. M. Huot se chargera d'administrer sa paroisse tant qu'il ne sera pas revenu à la santé. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 50.)

Mgr Jean-François Hubert à M. de Rouville, écuyer, à Chambly (Québec, 6 juin 1793). Il lui donne les motifs qui lui font désirer que la nouvelle église, dans sa seigneurie, soit bâtie sur la rivière des Hurons. C'était le désir de son père; il faut considérer en outre l'avantage qui en résultera pour la seigneurie, le danger qu'il y a de trop multiplier les églises en les mettant toujours sur les grandes rivières. L'intention de l'évêque n'est pas de diviser sa seigneurie, comme quelques esprits

mécontents lui ont fait entendre. Il n'est pas surpris que les habitants de la *devanture* désirent avoir l'église sur la rivière. "Je n'ai consenti à placer celle de Saint-Marc-de-Cournoyer, sur la rivière Chambly, que parce que cette paroisse, étant bornée derrière par celle de Verchères, n'était pas susceptible d'augmentation, et vous savez que ce n'est pas le cas de votre seigneurie." (*Registre des lettres*, v. 2, p. 51.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Charles) Garaut (Saint-Onge), curé à Saint-Vallier (Québec, 8 juin 1793). Puisque l'on a enlevé un morceau de terrain aux habitants pour agrandir le cimetière, la fabrique leur remettra la même étendue, prise sur la terre de l'église. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 51.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Charles) Chauveau, curé à Saint-Joseph-de-Chambly (Québec, 8 juin 1793). M. Chauveau lira, avant de l'acheminer à M. de Rouville, la lettre incluse. Il ne change pas d'idée quant au site déjà marqué de l'église; seulement, M. Chauveau voudra bien examiner de nouveau la chose. Mgr Hubert a été sensible "au sujet d'affliction" que lui a donné la mort de ses respectables parents. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 52.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Thomas) Kimbert, curé à Yamachiche (Québec, 9 juin 1793). L'église que l'on vient de construire à Yamachiche, étant la propriété de ceux qui l'ont construite, ils seront sans doute les maîtres de refuser des bancs à ceux qui n'ont pas voulu contribuer à sa construction. Il pourra les assurer que Mgr Hubert les approuve. Il n'approuve pas, cependant, le projet de les exclure tout à fait de l'église. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 53.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Charles) Faucher, curé à Saint-Jean-Port-Joli (Québec, 9 juin 1793). Il est surpris que M. Faucher ne l'ait pas averti de l'étrange superstition qui règne dans sa paroisse. Il lui envoie un mandement qu'il devra lire en chaire. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 53.)

Mgr Jean-François Hubert. Mandement aux habitants de Saint-Jean-Port-Joli et des paroisses circonvoisines, pour arrêter la superstition (Québec, 9 juin 1793). (*Registre* E, f. 11 r.) Publié dans *Mandements, etc., etc., des évêques de Québec*, v. II, p. 457.

Mgr Jean-François Hubert à M. (Jean-Marie) Verreau, curé à Saint-Thomas (Québec, 9 juin 1793). On se plaint un peu partout de la sécheresse. " La pluie de vendredi et de samedi y a mis ordre." Si elle ne s'est pas fait sentir à Saint-Thomas, il pourra faire une procession, chanter une grand'messe, et même annoncer un jour d'abstinence non obligatoire. Il fera passer immédiatement au curé de Saint-Jean, le mandement inclus, après en avoir pris une copie. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 53.)

Mgr Jean-François Hubert à la très honorée Sœur Coutlée, supérieure de l'Hôpital général de Montréal (Québec, 10 juin 1793). Il approuve le parti qu'elle a pris de louer à M. Franchère la partie du terrain de la communauté située sur le fleuve. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 54.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Joseph-Maurice) Jean, curé à Sainte-Geneviève (Québec, 12 juin 1793). Il est heureux de constater que son état de santé n'est pas aussi alarmant qu'on le disait. M. Huot ira faire la bénédiction de ces champs. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 55.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Pierre) Huot, curé à Champlain (Québec, 12 juin 1793). Il ira à Sainte-Geneviève faire une procession publique et chanter une grand'messe, afin de conjurer le fléau des sauterelles qui dévorent les moissons. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 55.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Joseph) Paquet, curé à Saint-Pierre-du-Sud (Québec, 14 juin 1793). Vu les desastres causés par les sauterelles, il pourra faire dans sa paroisse la procession demandée et indiquer un jour d'abstinence non obligatoire. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 55.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Jean-Baptiste) Griault, curé au Cap-Saint-Ignace (Québec, 15 juin 1793). Il lui est permis de faire les bénédictions indiquées au Rituel, pour conjurer le fléau des sautrelles. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 56.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Michel) Masse, curé à Saint-Pierre-les-Becquets (Québec, 17 juin 1793). Il lui permet d'annoncer un jour d'abstinence non obligatoire, et de faire une procession publique pour obtenir la cessation du fléau des sauterelles qui ravagent les champs dans sa paroisse. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 56.)

Mgr Jean-François Hubert au révérend Père (Félix) Berey, commissaire supérieur des Récollets, à Québec (Québec, 17 juin 1793). Ayant appris qu'il avait été indisposé à l'occasion de son dernier sermon, il le dispense de faire le sermon lors de la fête de la Dédicace. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 57.)

Mgr Jean-François Hubert. Réponse à une requête des habitants de Saint-Constant (Québec, 21 juin 1793). Il leur permet de construire une église en pierre. (*Registre E*, f. 12 v.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Pierre-Nicolas) Labadie, curé à Deschambault (Québec, 21 juin 1793). La seconde requête n'est pas en forme et ne peut être approuvée; il doit spécifier les différentes réparations à faire à l'église, au cimetière et au presbytère. Autres formalités à remplir. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 56.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (John) Jones, missionnaire à Halifax (Québec, 22 juin 1793). Il a reçu ses deux lettres du 20 avril et du 14 mai dernier. Il a aussi reçu copie du contrat pour la mission de la Nouvelle-Écosse. Il y a une clause dans ce contrat qui devrait être annulée. Trois prêtres français, qui sont venus aux frais du gouvernement, sont maintenant à Québec. D'après les indices, d'autres les suivront. Mgr Hubert espère qu'il pourra en envoyer quelques-uns aider M. Jones dans ses missions. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 57.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Angus) McEachern, missionnaire à l'île Saint-Jean (Québec, 22 juin 1793). Il lui envoie un missel, un rituel du diocèse de Québec et une pierre d'autel. M. Jones a été établi supérieur des missions des provinces maritimes, sous la juridiction de l'évêque de Québec. Il devra donc suivre la direction que M. Jones lui a donnée dans sa lettre du 4 novembre 1790. Mgr Hubert se réjouit du bon esprit des habitants de l'île Saint-Jean. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 58.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Pierre) Fréchette, missionnaire à Sainte-Anne du Détroit (Québec, 22 juin 1792). Réponse à diverses demandes. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 58.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Pierre-Nicolas) Labadie, curé à Deschambault (Québec, 23 juin 1793). D'après la copie de la requête que Mgr Hubert lui envoie, M. Labadie se rendra compte qu'il lui faut agir avec beaucoup de prudence dans les circonstances présentes. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 59.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Joseph-Amable) Trutaut, curé à Kamouraska (Québec, 24 juin 1793). Il apprend avec plaisir que la charpente de son église est élevée, que tous les matériaux sont rendus sur place. Qu'il ne se décourage pas, malgré l'opposition de quelques-uns de ses paroissiens, et qu'il continue à faire l'œuvre de Dieu avec zèle. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 59.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Edmund) Burke, curé à Saint-Laurent, île d'Orléans (Québec, 26 juin 1793). Puisque les sauterelles continuent à causer des dégâts dans sa paroisse, il lui permet de faire une procession publique. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 60.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Joseph) Paquet, missionnaire à Madawaska (Québec, 30 juin 1793). Il lui accorde les dispenses qu'il sollicite, et lui permet "de faire une procession sur les lieux endommagés par les vers, etc., etc." (*Registre des lettres*, v. 2, p. 60.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Joseph-Maurice) Jean, curé à Sainte-Geneviève, rivière Batiscan (Québec, 1er juillet 1793). Il pourra réitérer les prières du Rituel pour conjurer le fléau des sauterelles qui continuent à causer des dégâts dans sa paroisse. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 60.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Alexis) Pinet, curé à Saint-Jean, île d'Orléans (Québec, 2 juillet 1793). Il pourra faire une procession en chantant les litanies des saints, et chanter une grand'messe pour les biens de la terre. (*Registre des lettres* v. 2, p. 61.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Jean-François) Bleury de Sabrevois, curé aux Trois-Rivières (Québec, 3 juillet 1793). Seuls messieurs les prêtres du district des Trois-Rivières peuvent assister M. (Pierre Maugue Garaut) Saint-Onge dans sa détresse. Il écrit aux archiprêtres du district de s'occuper de la chose. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 61.)

Mgr Jean-François Hubert. Circulaire à MM. les archiprêtres du district des Trois-Rivières: Brassard, curé à Nicolet; Huot, curé à Champlain; Bertrand, curé à la Rivière-du-Loup (Québec, 4 juillet 1793). Il lui est impossible de secourir M. Saint-Onge, malade et réduit à une pauvreté extrême. Ils voudront bien s'occuper de recueillir quelques secours et les transmettre à M. le curé des Trois-Rivières. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 61.)

Le cardinal Antonelli à Mgr Jean-François Hubert (Rome, 4 juillet 1793). On lui répond à propos de certaines questions concernant les mariages mixtes et les mariages clandestins. Il paraît que le Saint-Siège avait répondu à de semblables questions faites par les vicaires capitulaires, le 29 novembre 1764. Longue dissertation à propos du prêt à intérêt que l'on condamne comme usuraire. Le cardinal loue le zèle de Mgr Hubert. Cartable: *Correspondance manuscrite de Rome*, III-59; *Registre E*, f. 17 v). Inclus: Doutes proposés par les vicaires capitulaires de Québec, et auxquels S. S. Clément XIII a répondu le 29 novembre 1764.

(Inclus) Réponse faite à Mgr J.-O. Briand, le 24 avril 1770. Déclaration concernant les mariages mixtes en Hollande et en Belgique. Réponse faite à Mgr J.-F. Hubert, suivant une déclaration de la Propagande, en date du 22 avril 1793. (*Registre E*, f. 19 v. 20 v. 23 v.) Inclus: Lettre encyclique du pape Benoît XIV, sur l'usure (copie). (*Registre E*, f. 24 v.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (François) Lejamtel, missionnaire à Arichat (Québec, 5 juillet 1793). Il lui fait certaines remarques sur la conduite qu'il doit tenir à l'égard de M. Phelan qui lui fait des misères. Diverses recommandations à propos des dispenses de parenté, de l'observance des fêtes d'obligation, des objets consacrés au culte. M. Allain, son confrère, est à Québec, depuis quelques jours. "Un prêtre *inconstitutionnel* de France, ennemi du serment civique et des principes qui l'ont produit, est toujours bien venu en Canada." (*Registre des lettres*, v. 2, p. 62.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (John) Jones, missionnaire à Halifax (Québec, 6 juillet 1793). Dans une de ses dernières lettres, Mgr Hubert écrivait à M. Jones

d'employer dans ses missions, M. Longueville, préfet apostolique de Saint-Pierre. M. Allain a appris à Mgr Hubert que ce " M. Longueville était partisan de la Révolution française et même qu'il avait prêté le serment civique." Dans ce cas, il ne doit pas songer à l'employer dans le diocèse. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 64.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Raphaël) Paquet, curé aux Éboulements (Québec, 9 juillet 1793). Il pourra bénir la goélette de Jean-Baptiste Bonneau. Il pourra absoudre les personnes de sa paroisse qui sont allées à Saint-Jean-Port-Joli, pour être guéries. Il défendra aux habitants des paroisses qu'il dessert de se transporter chez cette femme. Si quelqu'un y allait, après son avertissement, il sera traité comme étant tombé dans un cas réservé. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 64.)

Mgr Jean-François Hubert au révérend John C. Ogden, présent (Québec 11 juillet 1793). Une personne de son état est suffisamment recommandée par elle-même. S'il a besoin d'une recommandation ultérieure auprès du clergé du diocèse de Québec, il fera usage de la présente lettre. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 65.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (François) Cherrier, curé à Saint-Denis, rivière Chambly (Québec, 13 juillet 1793). "Monsieur, il n'est pas encore arrivé de nouveaux prêtres François à Québec. Seulement on (en) attend un de jour en jour, qui est directeur de St Sulpice de Paris, et destiné pour le séminaire de Montréal. Vous connoissez aussi bien que moi le besoin qu'a cette maison de sujets qui puissent remplir le grand nombre d'objets auxquels il seroit nécessaire qu'elle pourvût, et pour peu qu'on jette les yeux sur les vastes paroisses de ce Diocèse qu'un seul prêtre ne peut desservir longtemps avez zèle et ponctualité, sans y épuiser sa santé, comme vous avez fait à St Denis, sur les missions nombreuses qui ne voyent de prêtres que de temps à autre, sur les nouveaux établissements qui s'ouvrent de tout côté et qui manquent des secours les plus nécessaires, sur la privation d'entendre la Ste messe où sont la moitié des Dimanches de l'année, les fidèles de deux paroisses confiées à un seul curé, sur le peu de dispositions de nos jeunes étudians pour l'état Ecclésiastique, sur les progrès que fait parmi eux l'esprit d'indépendance et de libertinage, sur le très petit nombre et la qualité des sujets fournis par les deux dernières classes, sur le grand séminaire de Québec, réduit en ce moment à 4 ou 5 ecclésiastiques, et qui est cependant la seule ressource de plus de 150 missions; on concevra, sans peine, que ce Diocèse a un besoin pressant de secours étranger, et que la politique toute humaine, si vous le voulez, qui détermine le gouvernement à nous en faire espérer, est dirigée par une providence supérieure, qui veut miséricordieusement nous mettre en état de soûtenir le royaume de J. Ch. en canada. *Rogate ergo Dominum messis &c.* Voilà une église qui s'établit dans les états unis d'Amérique avec des succès brillans. Le congrès la protège. Est-ce par quelque autre motif que ceux de la politique? non; mais par une permission de la providence qui se sert de tout pour accomplir ses desseins éternels. *Omnia cooperantur in bonum iis qui secundum propositum vocati sunt sancti.* En supposant même que ces emigrés ne dussent être utiles à ce Diocèse ni par des établissemens propres à fonder mieux et à y perpétuer la Religion catholique, ni par leur zèle, ni par leur application au St ministère, ni par la pureté de leur doctrine, ni par les connoissances profondes d'une partie d'entr'eux si propres à exciter notre émulation; leur qualité de prêtres, d'exilés pour la cause de J. Ch., leur indigence, leur humiliation présente, l'épreuve qu'ils ont fait dans un pays protestant d'une libéralité dont on n'avoit pas encore vu d'exemple, ne seroient-ce pas là des titres suffisans pour nous les rendre recommandables? Je vous avoue donc que je désire de tout mon cœur qu'il en vienne, du moins un nombre suffisant pour

remplir nos vuides en attendant que le Diocèse puisse se suffire à lui même, ce qui ne sera pas de longtemps. Je me suis, dès le commencement, déclaré le protecteur de ces émigrés, et j'épargne tous les jours sur mes petites dépenses pour être en état de leur donner quelque secours à leur arrivée. Voilà ma manière d'agir et de penser à leur égard; il ne tiendra qu'au clergé de ce Diocèse d'entrer dans mes vûes. Je sais que, parmi nous, des gens qui ne pensent que pour eux mêmes ont pris ombrage de cette émigration, ont murmuré, se sont plaints que ces nouveaux venus seroient préférés aux canadiens, qu'il en résulteroit pour ceux ci du decouragement &c. En quelque temps et sur quelque ton que l'on ait fait entendre ces plaintes, je suis comme vous d'opinion qu'on a crié *trop tôt et trop haut*. Ces murmures m'ont affligé pour un moment; car ils ne font point d'honneur à leurs auteurs et supposent bien peu de raisonnement dans leur Evêque; au contraire dans le mémoire que j'ai fait parvenir au gouvernement concernant les prêtres émigrés, j'ai déclaré positivement que j'aurois soin de ne rien faire qui pût décourager les sujets du pays, et que je prendrois le temps nécessaire pour faire le discernement des sujets étrangers avant de leur donner mission. Qu'on raisonne donc tant qu'on voudra, mon parti est pris de faire le meilleur accueil à ces confesseurs de la foi, si Dieu permet que nous en recevions, ce n'est pas que je voulusse canoniser *in globo* tous les Ecclésiastiques qui ont quitté la France depuis un an. Mais il est certain que leur générosité mérite de la considération et doit produire en général un très bon préjugé en leur faveur, enfin que l'hospitalité aura toujours son mérite et son prix. Sans doute, on doit, *ceteris paribus*, préférer les sujets du pays aux étrangers, mais si un plus grand nombre de sujets, que nous n'en avons présentement, mettoit l'évêque plus au large dans le choix de ceux qu'il emploie, seroit-ce un malheur, à votre avis? Qu'on se défasse d'un certain préjugé national, qu'on considère les choses sur un point de vue plus étendu et plus libéral; qu'on préfère le bien général de la Religion à des vues particulières d'intérêt, et l'on n'aura plus tant d'opposition pour des étrangers qui recherchent une retraite utile et honorable. Je persiste donc à désirer que dans le cas d'une émigration de ces Ecclésiastiques en canada, vous me communiquiez vos réflexions sur les moyens les plus avantageux et pour eux et pour nous, de pourvoir à leurs pressans besoins. Vous ferez, je l'espère, usage de cette lettre auprès de ceux de vos confrères qui auroient pris quelque impression défavorable à l'objet en question." (*Registre des lettres*, v. II, p. 65.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Pierre) Denaut, vicaire général, curé à Longueuil (Québec, 15 juillet 1793). Les habitants de la Tortue doivent prendre les moyens de réparer leur cimetière. Il a remis à M. Burke, le curé de Saint-Laurent, chez qui demeure M. Genest, la lettre de change de onze cent et quelques livres que M. Denaut a envoyée pour lui. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 68.)

Mgr Jean-François Hubert à Mgr l'évêque de Baltimore (Québec, 15 juillet 1793). Il accorde volontiers l'*exeat* de M. Périnault. Seulement, M. Périnault, son père, qui arrive de Londres, pourrait le réclamer pour le diocèse de Québec lorsqu'il sera prêtre. Une lettre de Mgr l'évêque de Saint-Pol-de-Léon lui fait craindre que le projet d'établissement des ecclésiastiques en Canada ne s'en aille en fumée. Il a été enchanté de la visite de l'abbé de Lavau. Il se réjouit du succès qu'ont eu aux Tamarois, les missionnaires envoyés par Mgr de Baltimore. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 69.)

Mgr Jean-François Hubert. Copie d'une lettre du secrétaire d'État, Henry Dundas, apportée par M. Michel Le Saulnier, dans laquelle celui-ci lui permet de résider dans la province de Québec (sans indication de date). (*Registre E*, f. 13 r.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Gabriel-Jean) Brassier, vicaire général, à Montréal (Québec, 17 juillet 1793). M. Le Saulnier a pour lui les recommandations les plus favorables des évêques de Léon et de Londres. Il a reçu un accueil très gracieux de la part de Son Excellence le lieutenant-gouverneur Clarke. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 69.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Joseph-Amable) Trutaut, curé à Kamouraska, (Québec, 17 juillet 1793). Il se réjouit d'apprendre que la construction de l'église de Kamouraska avance bien et surtout qu'elle se fait dans la paix et l'union. Il lui permet de dire la messe chez lui. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 69.)

Mgr Jean-François Hubert. Réponse à une requête des habitants de Saint-Hyacinthe (Québec, 19 juillet 1793). Il leur permet de construire une église en pierre. Dimensions que l'on devra donner à cette église. (*Registre E*, f. 13 v.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Gabriel-Jean) Brassier, vicaire général, à Montréal (Québec, 22 juillet 1793). Il croit que M. Brassier désire voir M. Rinfret, curé de Maskinongé, s'agréger au séminaire de Montréal, afin qu'il puisse l'envoyer missionnaire chez les Algonquins du lac. Il ne doit pas oublier que M. Raizenne se croit agrégé pour être envoyé lui aussi au Lac-des-Deux-Montagnes. Arrivée de M. Le Saulnier. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 70.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Louis) Beaumont, curé à Terrebonne (Québec, 22 juillet 1793). Il a reçu deux requêtes où l'on se plaint des expressions impolies dont M. Beaumont use envers ses paroissiens. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 71.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Charles-Joseph) Deschenaux, curé à l'Ancienne-Lorette (Québec, 23 juillet 1793). Puisque le projet de construire une cheminée dans sa sacristie lui cause tant de tracasseries de la part de ses paroissiens, Mgr l'engage à différer cette entreprise. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 71.)

Mgr Jean-François Hubert à M. Albert Normand, à la Rivière-du-Loup (Québec, 30 juillet 1793). " Il vous est permis ainsi qu'à Joseph Lambert et Louis Saussier de vous adresser à tout prêtre approuvé pour vos pâques; le présent écrit vous servira de témoignage." (*Registre des lettres*, v. 2, p. 72.)

Mgr Jean-François Hubert à M. Taschereau, seigneur de Sainte-Marie (Québec, 30 juillet 1793). Il regrette les tracasseries que les paroissiens de Sainte-Marie suscitent à M. Taschereau à propos du presbytère. S'il a permis de prendre de l'argent de la fabrique c'est sans doute par écrit. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 72.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Nicolas) Maillou, curé à Saint-Eustache (Québec, 30 juillet 1793). On pourra prendre un morceau du terrain du cimetière pour agrandir celui du presbytère. Afin d'éviter le scandale donné par les batailles et les débauches des années précédentes, il lui défend de solenniser pour la présente année la fête de Saint-Eustache. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 73.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Gabriel-Jean) Brassier, vicaire général, à Montréal (Québec, 30 juillet 1793). M. Rinfret n'ira pas au séminaire; il gardera M. Raizenne et M. Durocher. M. Le Saulnier restera au séminaire; Mgr Hubert n'a pas l'intention de le mettre principal du Collège, il le charge plutôt de la direction d'une communauté religieuse. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 73.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Antoine) Rinfret, curé à Maskinongé (Québec, 30 juillet 1793). M. Brassier n'a pas l'intention de le demander pour cette année, à raison de certaines difficultés que M. Rinfret a avec sa famille. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 74.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Candide-Michel) Le Saulnier, au séminaire de Montréal (Québec, 30 juillet 1793). Il est heureux d'apprendre que M. Le Saulnier a été aussi bien accueilli par les Messieurs du séminaire. Il le nomme confesseur extraordinaire des communautés religieuses de Montréal. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 74.)

Mgr Jean-François Hubert à M. Donald MacLean, écuyer à la Rivière-du-Loup (Québec, 30 juillet 1793). A propos des demandes que font les habitants de la Rivière-du-Loup relativement à leur chapelle, Mgr Hubert s'entendra avec M. Leclerc, lors de son prochain voyage en ville. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 74.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Gabriel-Jean) Brassier, vicaire général, à Montréal (Québec, 5 août 1793). Il a décidé, vu le petit nombre d'ecclésiastiques au séminaire de Québec, que l'on donnerait, après les vacances, la soutane à ceux des philosophes qui se destinent à l'état ecclésiastique, lesquels commenceraient leur grand séminaire tout en continuant la physique. Si parmi les philosophes de Montréal, qui se destinent au même état, il s'en trouve quelques-uns qui fussent dans la disposition de prendre la soutane dès l'automne, il pourra la leur donner. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 75.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Jean-François) Bleury de Sabrevois, curé aux Trois-Rivières (Québec, 12 août 1793). Il lui permet de prendre un congé bien mérité. Pendant son absence, M. Vinet desservira les Trois-Rivières et le Cap-de-la-Madeleine. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 76.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Pierre-Laurent) Bédard, curé à Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud (Québec, 13 août 1793). " Le nommé Michel Arbour persistant dans ses anciens sentimens, ne voulant pas reconnaître le roi d'Angleterre pour son légitime souverain, ni lui être soumis, ne doit être admis à aucun des sacrements de l'Église qui, conformément à la loi de Dieu, nous prescrit cette soumission." (*Registre des lettres*, v. 2, p. 76.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Pierre-Laurent) Bédard, curé à Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud (Québec, 14 août 1793). Le nommé Michel Arbour prétend maintenant être un fidèle royaliste. Si c'est réellement le cas, M. Bédard peut le marier; il le laisse libre de décider la chose. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 76.)

Mgr Jean-François Hubert. Pouvoirs extraordinaires accordés à M. Pierre-Louis-Philippe Desjardins, prêtre du diocèse d'Orléans, France, nommé missionnaire à Niagara (Québec, 15 août 1793). (*Registre, E*, f. 14 r.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Pierre-Laurent) Bédard, curé à Saint-François (Québec, 19 août 1793). Michel Arbour revient à la charge. Après avoir conféré de cette affaire avec M. Bédard, le nouveau supérieur, Mgr Hubert a demandé à M. Gravé, de se rendre à Saint-François pour la régler. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 77.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Louis) Sarault, curé à Saint-Charles (Québec, 19 août 1793). Il ne peut accepter sa démission comme curé de Saint-Charles; il lui enverra plutôt un vicaire. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 77.)

Mgr Charles-François Bailly de Messein à Mgr Jean-François Hubert (Pointe-aux-Trembles, 19 août 1793). Il lui annonce le départ du curé des Écureuils, et la vente de ses effets par le chirurgien Suzor. (Cartable: *Pointe-aux-Trembles*, I-40.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Gabriel-Jean) Brassier, vicaire général, à Montréal (Québec, 21 août 1793). M. Raizenne part pour Montréal où il remplira la charge de vicaire. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 77.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (François) Lejamtel, missionnaire à Arichat (Québec, 21 août 1793). Il a reçu sa lettre du 26 juillet qui lui apprend l'accident fâcheux qui lui "a fait prendre deux béquilles." M. Alain est reparti de Québec après avoir fait beaucoup d'emplettes pour ses missions. " Il a eu de moi un calice; il a fait faire un ostensoir; il emporte des saintes huiles." Il le remercie du recensement de ses missions. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 78.)

Mgr Jean-François Hubert à Mgr l'évêque de Capse, coadjuteur de Québec, à la Pointe-aux-Trembles (Québec, 23 août 1793). Il a été peiné d'apprendre le départ du curé des Écureuils (Louis Hubert). Il espère que M. Dorval ira desservir cette paroisse en attendant qu'un curé y soit envoyé. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 79.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (John) Jones, missionnaire à Halifax (Québec, 28 août 1793). Il sait que M. Le Roux n'est plus en état de desservir sa mission. Mais, où lui trouver un remplaçant? Mgr Hubert a été bien peiné d'apprendre l'accident arrivé à M. Lejamtel. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 78.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Louis-Marie) Brassard, curé à Nicolet (Québec, 28 août 1793). Il voudrait pouvoir lui envoyer un vicaire, mais il ne sait où le prendre. M. Vinet ne peut quitter les Trois-Rivières. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 79.

Mgr Jean-François Hubert à M. (Antoine) Rinfret, curé à Maskinongé (Québec, 28 août 1793). Il admire son zèle pour la conversion des sauvages, mais il ne peut approuver son dessein d'aller les chercher. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 79.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Charles) Faucher, curé à Saint-Jean-Port-Joli (Québec, 7 septembre 1793). Il l'avertit qu'il devra quitter la paroisse de Saint-Jean à la fin du mois de septembre. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 81.)

Mgr Jean-François Hubert à la révérende Mère Thérèse de Jésus, supérieure des Ursulines aux Trois-Rivières (Québec, 8 septembre 1793). Il est bien surpris d'apprendre que sa communauté doit 8000 livres à un seul marchand des Trois-Rivières. Qu'elle fasse en sorte de retirer les 9000 livres qui lui sont dues dans leur seigneurie, afin de payer cette dette. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 81.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Candide-Michel) Le Saulnier, au séminaire de Montréal (Québec, 9 septembre 1793). Il serait heureux d'accepter M. de Lavau dans le diocèse de Québec, mais il ne sait quelle place il pourrait lui donner. S'il a de la fortune, comme on dit, et qu'il peut se soutenir par lui-même, il paraîtrait fort bien placé comme aumônier des Ursulines, aux Trois-Rivières. Autrement, il pourrait lui confier la desserte d'une paroisse. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 80.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Gabriel-Jean) Brassier, vicaire général, à Montréal (Québec, 12 septembre 1793). Il donnera une cure à M. (Jean) Raimbault. Il retirera du séminaire M. Duval, mais il ne déplacera pas M. Courval. Il lui est parvenu une plainte sur le compte de M. Desforges. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 82.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Jean-Baptiste) Marchand, principal du Collège, à Montréal (Québec, 12 septembre 1793). M. Chaboillez ira enseigner la rhétorique au Collège. Il enverra M. Vallée à Québec, pour y faire sa théologie, et gardera M. Alexis Dorval à sa place. MM. Belair et Michel-Olivier Gosselin pourront descendre à Québec. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 82.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Pierre) Denaut, vicaire général, curé à Longueuil (Québec, 14 septembre 1793). Il ira à Châteauguay pour prendre connaissance des réparations à faire au cimetière et au clocher de l'église. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 83.)

Mgr Jean-François Hubert. Commission donnée à M. Pierre Denaut, vicaire général, pour prendre connaissance de l'état du cimetière de la paroisse de Châteauguay (Québec, 14 septembre 1793). (*Registre E*, f. 15 v.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Pierre) Huot, curé de Champlain, desservant Batiscan (Québec, 14 septembre 1793). Il le charge de la desserte de Maskinongé. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 83.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Antoine) Rinfret, curé à Maskinongé (Québec, 14 septembre 1793). Il le nomme pour desservir les paroisses de Champlain et de Batiscan. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 83.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Michel) Masse, curé à Gentilly (Québec, 18 septembre 1793). Les habitants de Gentilly voudraient un curé résident. Il le prie de lui faire savoir si le presbytère de Gentilly est terminé, et dans le cas où la paroisse de Gentilly serait détachée de Saint-Pierre et de Saint-Jean, laquelle des dessertes il préférerait, celle de Gentilly seule, ou de Saint-Pierre et de Saint-Jean ensemble. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 84.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Pierre) Huot, curé à Champlain (Québec, 21 septembre 1793). Il comprend son désir de rester à Champlain. Si M. Rinfret consent à ne pas changer, il laissera M. Huot à Champlain. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 84.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Alexis) Durocher, vicaire à Montréal (Québec, 21 septembre 1793). Il le nomme vicaire à Nicolet, chez M. Brassard. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 85.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Jean-Marie) Vidal, curé aux Grondines (Québec, 21 septembre 1793). M. René Hubert, curé du Château-Richer, s'engage à lui donner une portugaise par mois, pour la pension de M. Louis Hubert, s'il veut le garder chez lui. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 85.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Louis) Lamotte, curé à Repentigny (Québec, 23 septembre 1793). Il lui confie la desserte de Lavaltrie avec celle de Lanoraie. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 85.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Charles) Écuyer, curé à la Pointe-Claire (Québec, 23 septembre 1793). Il le charge de la desserte de Repentigny. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 86.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Louis-Marie) Brassard, curé à Nicolet (Québec, 23 septembre 1793). Il lui envoie, comme vicaire, M. (Alexis) Durocher, présentement au séminaire de Montréal. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 86.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Charles-Joseph) Duchouquet, curé à Lavaltrie (Québec, 23 septembre 1793). Il le charge de la desserte de Saint-Roch, sur la rivière de l'Achigan. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 87.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Jean-Baptiste) Perras, vicaire à Varennes (Québec, 23 septembre 1793). Il le charge de la desserte de la paroisse de Saint-Jean-Port-Joli. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 87.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Joseph) Paquet, curé à L'Ile-Verte (Québec, 23 septembre 1793). La nomination de M. (Pierre) Robitaille à la desserte de Rimouski décharge M. Paquet de cette mission. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 87.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Raphaël) Paquet, curé aux Éboulements (Québec, 23 septembre 1793). Il aura pour vicaire, à l'Ile-aux-Coudres, M. (Louis-Antoine-Germain) Langlois. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 87.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (François Féré) Duburon, curé à Varennes (Québec, 23 septembre 1793). Il a nommé son vicaire à la cure de Saint-Jean-Port-

Joli. Il croit que cette cure lui convient mieux que celle de Repentigny. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 87.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Antoine) Desforges, curé à Saint-Roch-de-l'Achigan (Québec, 23 septembre 1793). Comme il est obligé de le retirer de Saint-Roch, il le nomme à la desserte de la paroisse de Saint-Sulpice. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 88.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Louis-Pascal) Sarault, curé à Saint-Charles (Québec, 23 septembre 1793). Le vicaire qu'il se propose de lui envoyer est M. Dénéchaud, recommandable par son esprit et sa piété. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 88.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Gabriel-Jean) Brassier, vicaire général, à Montréal (Québec, 23 septembre 1793). Il a décidé d'envoyer M. Desforges à Saint-Sulpice et de le remplacer, à Saint-Roch, par M. Duchouquet. Il n'y a pas encore de place pour M. Duval. Renseignements sur les dernières nominations. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 89.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Pierre) Huot, curé à Maskinongé (Québec, 26 septembre 1793). Il est heureux que M. Huot ait enfin décidé d'aller prendre possession de la cure de Maskinongé. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 90.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Jean-Baptiste) Marchand, principal du Collège, à Montréal (Québec, 26 septembre 1793). Il approuve les arrangements que M. Marchand a faits pour la conduite des études. Ceux qui ont pris la soutane seront tonsurés dès la première visite, à Montréal, de Mgr Hubert. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 88.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Michel) Masse, curé à Saint-Pierre-les-Becquets (Québec, 26 septembre 1793). Il est décidé de ne point mettre de curé à Gentilly cette année. Si plus tard, cette nomination se fait, M. Masse conservera ses pouvoirs d'archiprêtre pour Gentilly, quand même il ne serait chargé que de la desserte de Saint-Jean et de Saint-Pierre. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 90.)

Mgr Jean-François Hubert à M. de Lavaltrie, écuyer, seigneur de Lavaltrie (Québec, 30 septembre 1793). Il voudrait bien lui faire plaisir et laisser, à Lavaltrie, M. Duchouquet. Mais ce monsieur a demandé un changement; il le mérite, et ne peut le lui refuser. "La société de M. Lamotte, qui a également de l'esprit, de la politesse et du mérite, vous dédommagera de celle que vous perdez." (*Registre des lettres*, v. 2, p. 91.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Gabriel-Jean) Brassier, vicaire, à Montréal (Québec, 30 septembre 1793). Il proposera à M. Le Saulnier la charge de confesseur ordinaire des religieuses de l'Hôtel-Dieu, à la place de M. Courval. Il destine M. Raimbault à la cure de la Pointe-Claire; ce monsieur se rendra à Montréal aussitôt que lord Dorchester le lui aura permis. "Ce brave homme de prêtre ne portera en cure que sa personne et ses talents. Du reste, il est dans une indigence parfaite. Je lui ai fait espérer que vous lui feriez quelques avances pour son établissement." (*Registre des lettres*, v. 2, p. 92.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Pierre) Denaut, vicaire général, et curé à Longueuil (Québec, 30 septembre 1793). Il a donné ordre à M. Brassier de choisir un confesseur ordinaire pour les religieuses de l'Hôtel-Dieu. Il lui envoie la liste des changements de cures. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 92.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Louis-Pascal) Sarault (Québec, 1er octobre 1793). Il ne doit pas craindre d'accepter M. Dénéchaud, comme vicaire. Ce dernier lui donnera certainememt satisfaction. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 93.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Joseph-Amable) Trutaut, curé de Kamouraska (Québec, 2 octobre 1793). Il lui permet de faire, dans la nouvelle église de Kamouraska, les fonctions ecclésiastiques qu'il jugera convenables. (*Registre E*, f. 14 r.)

Mgr Jean-François Hubert. Copie d'une lettre du capitaine de Saint-Ours à M. (Jean-André) Raimbault, où il lui annonce que lord Dorchester permet à M. Raimbault de se fixer dans la province (Québec, 2 octobre 1793). (*Registre E*, f. 14 r.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (François Féré) Duburon, curé à Varennes (Québec, 3 octobre 1793). Le vicaire qu'il a nommé, M. (Joseph) Dorval, partira bientôt pour Varennes. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 94.)

M. J.-O. Plessis à M. (Jean-Marie) Vidal, curé aux Grondines (Québec, 7 octobre 1793). Il répond au nom de Mgr Hubert. Si M. (Louis) Hubert consent à rester chez lui, il peut compter sur les deux louis de pension qui lui ont été promis pour chaque mois. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 94.)

Mgr Jean-François Hubert à M. Taschereau, écuyer, seigneur de Sainte-Marie (Québec, 10 octobre 1793). Il écrit à M. Dubord, curé de Sainte-Marie, à propos de la succession de M. Dufaux. M. Dubord a peut-être agi un peu brusquement, mais il ne croit pas que ce soit une raison suffisante pour le déplacer. Il a donné dernièrement la tonsure à son fils qui "s'annonce comme un bon sujet." (*Registre des lettres*, v. 2, p. 96.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Jean-Baptiste) Dubord, curé à Sainte-Marie, Nouvelle-Beauce (Québec, 10 octobre 1793). Il est dû par la paroisse de Sainte-Marie un petit compte à la succession de M. Dufaux. On lui a appris qu'il n'avait pas voulu convoquer une assemblée de fabrique pour régler cette affaire. Il le prie de se montrer plus bienveillant et surtout de ne pas le choquer par des paroles blessantes. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 95.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Gabriel-Jean) Brassier, vicaire général, à Montréal (Québec, 14 octobre 1793). Il comprend les raisons de M. Le Saulnier et ne renonce pas, cependant, à "son premier projet." Si les religieuses de l'Hôtel-Dieu ne veulent plus absolument de M. Courval, il choisira entre M. Guillimin et M. (Jean-Charles) Bédard. Lord Dorchester désire que les prêtres français émigrés prêtent le serment de fidélité. MM. Desjardins et Gazel le prêteront à Québec; MM. Raimbault et Le Saulnier le feront à Montréal, lorsque le gouverneur s'y rendra. "Le serment dont il s'agit doit être celui du Bill de Québec de 1774; ils le prêteront en portant la main à la poitrine. Cette manière, ayant été admise au Conseil législatif et dans les cours du Banc du Roi, ne doit point trouver d'obstacle." (*Registre des lettres*, v. 2, p. 97.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Jean-François) Bleury de Sabrevois, curé aux Trois-Rivières (Québec, 14 octobre 1793). Il ne peut le remplacer comme confesseur des Ursulines; il lui permet d'aller à Montréal afin de se rétablir parfaitement. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 97.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Pierre) Denaut, vicaire général, curé à Longueuil (Québec, 14 octobre 1793). Les arrangements de cures sont trop avancés maintenant pour revenir sur sa décision et laisser M. Perras, vicaire à Varennes. D'ailleurs, M. Perras, lui-même, avait demandé une cure. M. Le Saulnier ne veut pas accepter la direction des communautés religieuses de Montréal. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 99.)

Mgr Jean-François Hubert à Mgr l'évêque de Capse, curé à la Pointe-aux-Trembles (Québec, 14 octobre 1793). M. Tétreau se rendra à la Pointe-aux-

Trembles, en qualité de vicaire, lorsqu'il plaira à Mgr l'évêque de Capse. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 99.)

Mgr Jean-François Hubert à la très honorée Sœur d'Ailleboust, supérieure de l'Hôtel-Dieu, à Montréal (Québec, 14 octobre 1793). M. Brassier s'occupe de trouver un confesseur pour sa communauté. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 99.)

Mgr Jean-François Hubert. Pouvoirs extraordinaires accordés à M. (Pierre) Robitaille, pour la paroisse de Saint-Germain-de-Rimouski et les environs, jusqu'aux limites du district de Gaspé (Québec, 22 octobre 1793). (*Registre E*, f. 15 r.)

Mgr Jean-François Hubert. Permission accordée aux habitants de la paroisse de Châteauguay, de procéder aux réparations énoncées dans leur requête (Québec, 24 octobre 1793). (*Registre E*, f. 15 v.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Gabriel-Jean) Brassier, vicaire général, à Montréal (Québec, 24 octobre 1793). Par rapport à la situation de M. Le Saulnier, il croit qu'il doit être regardé comme un Sulpicien faisant partie de la maison de Montréal. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 99.)

Mgr Jean-François Hubert. Pouvoirs extraordinaires accordés à M. (Jean-André) Raimbault, curé de la Pointe-Claire, pour la Pointe-Claire, Lachine et Sainte-Geneviève (Québec, 25 octobre 1793). (*Registre E*, f. 27 v.)

Mgr Jean-François Hubert. Pouvoirs extraordinaires accordés à M. (Charles-Joseph) Écuyer, curé de Repentigny, pour Saint-Paul, Saint-Sulpice, Repentigny, Lachenaie et Saint-Henri-de-Mascouche (Québec, 25 octobre 1793). (*Registre E*, f. 28 r.)

Mgr Jean-François Hubert. Pouvoirs extraordinaires accordés à M. (Charles-François) Perrault, curé de Saint-Laurent, île de Montréal pour Saint-Laurent, la Pointe-aux-Trembles, la Longue-Pointe, le Sault-au-Récollet et la Rivière-des-Prairies (Québec, 25 octobre 1793). (*Registre E*, f. 27 v.)

Mgr Jean-François Hubert. Pouvoirs extraordinaires accordés à M. (Antoine) Rinfret, curé de Champlain, pour les Grondines, Sainte-Anne-de-la-Pérade, Batiscan, Sainte-Geneviève, Saint-Stanislas, Champlain et le Cap-de-la-Madeleine (Québec, 25 octobre 1793). (*Registre E*, f. 28 v.)

Mgr Jean-François Hubert à Mgr l'évêque de Léon, no 10, Queen Street, Bloomsbury, London (Québec, 25 octobre 1793). Il a reçu sa lettre du 4 juillet. Il espère toujours que Mgr de Léon continuera à lui envoyer des prêtres français émigrés en Angleterre. Le diocèse est dans un besoin pressant de prêtres. M. Desjardins, qui arrive du Haut-Canada, lui dira tout le désir qu'ont les fidèles de ce district d'avoir des missionnaires au milieu d'eux. Lord Dorchester est disposé à en recevoir une cinquantaine. Il est important que chacun d'eux ait l'approbation expresse du secrétaire d'État de Sa Majesté. Quant aux frais pour le transport de ces prêtres, il pourrait lui-même répondre du passage d'une douzaine; il croit que le séminaire de Montréal serait disposé à faire de même. Peut-être que le gouvernement britannique pourrait voir aux frais des autres. M. Raimbault a été nommé curé d'une paroisse de campagne; M. Gazel est chapelain de l'Hôpital général de Québec; M. Le Saulnier est au séminaire de Montréal. Quant à M. Desjardins, il l'a retenu auprès de lui. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 100.)

M. J.-O. Plessis à M. (Michel) Masse, curé à Saint-Pierre-les-Becquets (Québec, 28 octobre 1793). Il y a un malentendu entre Mgr Hubert et M. Masse. Mgr n'a aucun mécontentement contre lui; il veut simplement savoir si le presbytère de Gentilly est en état de loger le curé qu'il se dispose à envoyer dans cette paroisse. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 103.)

Mgr Jean-François Hubert. Mandement de Mgr l'évêque de Québec qui révoque certaines dispositions de deux mandements précédents, et pourvoit à quelques autres objets (Québec, 28 octobre 1793). (Cartable: *Diocèse de Québec*, II-74; *Registre E*, f. 32 v.) Publié dans *Mandements, etc., etc., des évêques de Québec*, v. II, p. 459.

Mgr Jean-François Hubert à M. Decoigne, écuyer, demeurant au sud du lac Saint-François (Québec, 31 octobre 1793). Il ne croit pas que M. François Brunet ait parlé d'une manière aussi irréfléchie. C'est pourquoi il désire le voir avant de le juger. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 104.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Gabriel-Jean)Brassier, vicaire général, à Montréal (Québec, 31 octobre 1793). C'est avec peine qu'il apprend la grave maladie de M. Dézéry, surtout dans le moment où il se prépare à lui enlever M. Duval. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 104.)

Mgr Jean-François Hubert à M. Duval, vicaire à Montréal (Québec, 31 octobre 1793). Il le charge de la desserte de la nouvelle paroisse de Gentilly, au-dessous de Bécancour. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 105.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Michel) Masse, curé à Saint-Pierre-les-Becquets (Québec, 31 octobre 1793). Puisque, d'après son témoignage, le presbytère de Gentilly est terminé, il envoie M. Duval comme curé de cette nouvelle paroisse. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 105.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Pierre) Huot, curé à Maskinongé (Québec, 4 novembre 1793). Il est heureux d'apprendre que ses nouveaux paroissiens témoignent de la bonne volonté. Il pourra absoudre des cas réservés les personnes qui se présenteront à son confessionnal. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 106.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Joseph-Mathurin) Bourg, missionnaire à la Baie-des-Chaleurs (Québec, 4 novembre 1793). D'après les nouvelles que M. Bourg donne de l'état de santé de M. Le Roux, il croit que le meilleur parti à prendre est d'envoyer ce dernier à Québec où il lui assurera une retraite paisible. Son envoyé Bouchard a fait une bonne quête avec le secours de laquelle il pourra terminer la construction de l'église de Tracadie. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 106.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Jean-Baptiste) Allain, missionnaire aux Iles-de-la-Madeleine (Québec, 4 novembre 1793). Il a été charmé de la lettre que M. Allain lui a envoyée depuis son retour aux Iles-de-la-Madeleine. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 107.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Francois) Lejamtel, missionnaire à Arichat (Québec, 4 novembre 1793). Il a été heureux d'apprendre par sa lettre du 23 août qu'il se rétablissait. Il lui donne la liste des choses les plus essentielles contenues dans le mandement du 1er novembre 1767. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 107.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Joseph) Le Roux, curé à Memramcook (Québec, 5 novembre 1793). Il a reçu sa lettre écrite de la main de M. Bourg, et comprend que ses infirmités sont telles qu'il ne peut plus remplir son ministère. Qu'il se rende chez M. Bourg et de là à Québec où il sera placé à l'Hôpital général pour y vivre et mourir en paix. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 109.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Pascal-Amable) Trutaut, curé à Kamouraska (Québec, 5 novembre 1793). Il voit par sa lettre du 29 octobre que son église est assez avancée pour être bénite. M. Panet ira faire cette cérémonie. Comme quelques-uns de ses paroissiens s'opposent à ce que l'on transporte les ornements de l'ancienne église dans la nouvelle, il laissera les syndics et les marguilliers s'arran-

ger entre eux. Pour lui, il se servira des ornements de sa chapelle. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 110.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Bernard) Panet, curé à la Rivière-Ouelle (Québec, 5 novembre 1793). Il l'autorise à aller bénir la nouvelle église de Kamouraska. Il aidera M. Trutaut à régler le différend qui existe à propos de transport des meubles et des ornements de l'ancienne église dans la nouvelle. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 110.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Pierre-René-Ambroise) Martel, curé à Saint-Charles, rivière Chambly (Québec, 7 novembre 1793). Aussitôt que la chapelle de Saint-Marc sera terminée, il priera M. le grand vicaire d'aller la bénir. Il y exercera les fonctions curiales, comme dans sa paroisse. S'il aime mieux se transporter à Saint-Marc, il pourra le faire. Si les marguilliers de Saint-Charles désirent donner quelques ornements à la nouvelle chapelle, il devra dresser un acte de leur résolution. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 111.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Michel) Masse, curé à Saint-Pierre-les-Becquets (Québec, 7 novembre 1793). Comme la mort de M. Dézéry l'empêche d'envoyer M. Duval à Gentilly, M. Masse continuera à desservir cette paroisse jusqu'à nouvel ordre. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 112.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Gabriel-Jean) Brassier, vicaire général, à Montréal (Québec, 7 novembre 1793). Il lui propose de remplacer M. Dézéry par M. Borneuf, et de mettre M. Le Saulnier comme procureur du Séminaire, à la place de M. Borneuf. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 112.)

Mgr Jean-François Hubert. Circulaire à messieurs les curés à l'occasion des rumeurs de guerre (Québec, 9 novembre 1793). (Cartable: *Évêques de Québec*, II-56; *Registre É*, f. 16 v.) Publiée dans *Mandements, etc., etc., des évêques de Québec*, v. II, p. 471.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Jean-Marie) Vidal, curé aux Grondines (Québec, 12 novembre 1793). A propos de M. Louis Hubert. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 114.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Bernard) Panet, curé à la Rivière-Ouelle (Québec, 13 novembre 1793). Il le prie de continuer à aider M. Trutaut. Il ne peut envoyer de vicaire à M. Lefebvre; s'il est tellement malade qu'il ne puisse remplir son ministère, M. Panet voudra bien pourvoir à la desserte de sa paroisse. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 114.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (John) Jones, missionnaire à Halifax (Québec, 14 novembre 1793). Il a manqué les bateaux de Halifax pour lui envoyer les quelques milliers de bardeaux qu'il désirait pour "aider à perfectionner son église." Il a écrit à M. Le Roux et l'a engagé à se rendre à Québec pour se retirer à l'Hôpital général. Il ne sait comment le remplacer. Il espère que de nouveaux prêtres chassés de France arriveront bientôt. M. Jones pourra s'adresser, comme lui, à l'évêque de Saint-Pol-de-Léon pour en avoir pour ses missions. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 113.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Candide-Michel) Le Saulnier, faisant les offices curiales, à Montréal (Québec, 14 novembre 1793). Il lui demande de se soumettre à la Providence, et d'accepter courageusement sa position. Il espère pouvoir aller à Montréal dans le courant de janvier prochain. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 114.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (François) Cherrier, curé à Saint-Denis, rivière Chambly (Québec, 21 novembre 1793). Il lui envoie un résumé de la réponse

qu'il a faite aux habitants de Saint-Marc. Il espère que sa santé lui permettra de descendre bientôt à Québec. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 115.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Bernard) Panet, curé à la Rivière-Ouelle (Québec, 22 novembre 1793). Il le prie d'aller régler le différend qui existe entre les habitants de Saint-André et leur curé. Il leur dira que s'ils ne donnent pas un logement convenable à leur curé, il le retirera de la paroisse. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 115.)

Mgr Jean-François Hubert. Réponse donnée à une requête des habitants de l'île Perrot concernant les réparations du presbytère (Québec, 24 novembre 1792). Opinion de Mgr l'évêque de Québec touchant les différends qui se sont élevés dans l'île Perrot à l'occasion des réparations faites au presbytères de la paroisse (Québec, 7 novembre 1793). (*Registre E*, f. 15 v.)

Mgr Jean-François Hubert. Circulaire aux archiprêtres au sujet de certaines fêtes de l'Église (Québec, 4 décembre 1793). (*Registre E*, f. 29 v.) Publiée dans *Mandements, etc., etc., des évêques de Québec*, v. II, p. 473.

Mgr Jean-François Hubert à M. (Jean-Baptiste) Griault, curé au Cap-Saint-Ignace (Québec, 13 décembre 1793). Il consent à l'échange des deux arpents de terre dont il est fait mention dans sa lettre du 9 du courant, à condition qu'il en soit passé un acte en forme devant notaire. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 117.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Pierre) Robitaille, curé à Rimouski (Québec, 26 décembre 1793). Il regrette l'accident qui lui est arrivé durant son voyage. Il a appris avec peine le peu de zèle que ses paroissiens ont montré pour son logement. Il l'encourage à persévérer. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 117.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Bernard) Panet, curé à la Rivière-Ouelle (Québec, 30 décembre 1793). Il le félicite d'avoir si bien rempli les missions qu'il lui a confiées, soit à Saint-André, soit à Komouraska. Il continuera d'aider, de ses conseils, MM. Trutaut et Leclerc. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 117.)

1794

M. Henri Gravé, vicaire général à M. (Jean-Baptiste) Noël, ancien curé de Saint-Antoine-de-Tilly (Québec, 8 janvier 1794). Il lui répond en l'absence de Mgr Hubert. Il le dispense de la récitation du saint office. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 118.)

M. Henri Gravé à M. (Pascal-Amable) Trutaut, curé de Kamouraska (Québec, 18 janvier 1794). D'après le témoignage de personnes dignes de foi et le certificat du coroner Wolsey, il paraît que madame Cureux Saint-Germain s'est pendue dans un moment de délire. Il pourra l'enterrer en terre sainte dans le cimetière de la paroisse. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 118.)

Mgr Jean-François Hubert à M. P. Marganne de Lavaltrie, écuyer, à Lavaltrie (Québec, 20 janvier 1794). Il manque absolument de prêtres et s'il retire M. Serrand de Lavaltrie, cette paroisse sera privée des secours religieux. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 119.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Jacques-Philippe) Serrand, curé à Saint-Paul-de-Lavaltrie (Québec, 20 février 1794). Ses paroissiens se plaignent de son peu de zèle à s'acquitter des fonctions du ministère. S'il n'y a pas de changement, il sera obligé de le retirer de cette paroisse avant longtemps. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 120.)

Mgr Jean-François Hubert. Pouvoirs extraordinaires accordés à M. (Joseph) Morin, curé de Sainte-Anne-de-la-Pérade, pour les Grondines, Sainte-Anne-de-la-Pérade, Batiscan, Sainte-Geneviève, Saint-Stanislas, Champlain et le Cap-de-la-Madeleine (Québec, 25 février 1794). (*Registre E*, f. 30 r.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Jean-François) Bleury de Sabrevois, curé aux Trois-Rivières (Québec, 27 février 1794). Un grand vicaire peut, sans la permission du curé, célébrer un mariage dans son district. M. Saint-Onge n'a pas excédé ses pouvoirs en mariant une des paroissiennes de M. de Sabrevois, dans la chapelle des Ursulines. Bien qu'il ne soit plus chapelain des Ursulines, il garde toujours ses pouvoirs de grand vicaire. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 120.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Pierre Maugue Garaut) Saint-Onge, vicaire général du diocèse, aux Trois-Rivières (Québec, 27 février 1794). Le curé des Trois-Rivières paraît mortifié de ce que M. Saint-Onge ait célébré, le 17 du courant, le mariage de M. Campion avec une de ses paroissiennes, sans lui en donner connaissance. Il ne lui conteste pas le droit d'avoir agi ainsi, seulement, il le prie, si le cas se présentait de nouveau, de vouloir bien avertir le curé. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 121.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Candide-Michel) Le Saulnier, curé à Montréal (Québec, 12 mars 1794). Il pourra célébrer le mariage de M. Hertel et de mademoiselle Robertson, sans la publication des bans; il exigera le consentement par écrit des parents de l'un et l'autre partis. Il lui envoie, par M. Périnault, les décisions de Rome touchant les mariages mixtes et l'usure. Il le prie de les communiquer à M. Denaut. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 122.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Jean-Alexis) Leclerc, curé à Saint-André, îlet du Portage (Québec, 13 mars 1794). Il fera à Saint-Patrice les sépultues des enfants qui viendront à décéder lorsqu'il sera en cet endroit. Lorsqu'il sera à Saint-André, il continuera de les y faire apporter. Mgr Hubert trouve mauvais que le bedeau ou les particuliers inhument des corps, sans les cérémonies de l'Église. Il refusera l'absolution à ceux qui agiront de la sorte. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 123.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Louis-Antoine-Germain) Langlois, curé à l'Ile-aux-Coudres (Québec, 21 mars 1794). Il doit prendre "pour règle générale que toute dépense qui n'a pas pour objet l'arrangement ou l'ornement intérieur de l'Église ou de la sacristie, doit être fait aux frais de la communauté des habitans d'une paroisse, et non aux frais de la Fabrique. Cela posé, vous voyez que l'augmentation d'une rangée de bancs doit être aux frais de la fabrique... et qu'au contraire, le renouvellement de la couverture de l'Église doit être fait à la charge des paroissiens tant pour le bois que pour le clou et la main d'œuvre." Pour la rangée des bancs, il s'entendra avec les marguilliers; quant à la couverture de l'église, il faudra qu'il suive "la marche très longue, mais très sure et légale qui est suggérée par l'ordonnance du 30 avril 1791." (*Registre des lettres*, v. 2, p. 124.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (John) Jones, missionnaire à Halifax (Québec, 29 mars 1794). Lord Dorchester lui a communiqué une lettre par laquelle il paraît que le gouverneur du Cap-Breton est mécontent de l'interdit que M. Jones a porté contre M. William Phelan. Il a fait voir à lord Dorchester les lettres du gouverneur Parr et du gouverneur Wentworth qui témoignent en faveur de M. Jones. Il lui reste à s'expliquer avec Son Excellence le gouverneur du Cap-Berton, et "je suis persuadé que vous le ferez le plus promptement possible et de la manière la plus décente. Le respect que nous devons aux représentants de Sa Majesté ne saurait être porté trop loin, puisqu'ils sont assez réservés pour ne rien exiger de contraire

à notre conscience. Ajoutez à cela que les agitations surprenantes dans lesquelles la révolution de France jette les esprits des peuples, rendent le concert entre l'empire et le sacerdoce plus nécessaire." (*Registre des lettres*, v. 2, p. 125.)

Mgr Jean-François Hubert. Raisons pour lesquelles l'évêque de Québec ne croit pas devoir acquiescer à la requête d'une partie des habitants paroissiens de Charlesbourg, du mois de mars 1794, demandant l'érection d'une paroisse à la Jeune-Lorette (Québec, 4 avril 1794). (*Registre E*, f. 30 v.)

Mgr Bailly de Messein. Copie de son testament passé par devant François-Xavier Larue, notaire à Neuville, le 11 avril 1794. Codicille du 14 avril 1794 (Pointe-aux-Trembles, 11 avril 1794). (Cartable: *Évêques de Québec*, VI-97.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Gabriel-Léandre) Arsenault, curé à Blainville (Québec, 21 avril 1794). Il lui permet de prendre dans le coffre-fort de la fabrique de Sainte-Rose, la somme de huit cents livres ou chelins "pour le parfait paiement des ouvriers... pourvu toutefois que ce soit délibéré en assemblée de fabrique à la pluralité des voix." (*Registre des lettres*, v. 2, p. 126.)

Mgr Jean-François Hubert. Acte de prêtrise de MM. Michel Brunet, Louis Bédard et Pierre Toupin (Québec, 11 mai 1794). (*Registre E*, f. 32 r.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Joseph) Ducondu, curé à Lachenaie (Québec, 14 mai 1794). Il lui permet de faire les réparations nécessaires à la croix du clocher de l'église. A propos d'un nommé Malouin qui a causé du scandale dans la paroisse. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 128.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Jean-Marie) Morin, curé à Sainte-Anne-de-la-Pérade) Québec, 17 mai 1794). Il le prie de continuer d'exercer son zèle envers les religieuses des Trois-Rivières, toutefois, sans altérer sa santé, ni manquer au service de sa paroisse. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 127.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Jean-Baptiste-Guillaume) Durouvray, curé à Saint-Hyacinthe (Québec, 17 mai 1794). Il est charmé d'apprendre qu'il y a une parfaite entente entre les paroissiens touchant la construction de la nouvelle bâtisse. Il espère que M. Cherrier l'aidera à remplir les conditions exigées pour la nouvelle érection. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 127.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Pierre-Antoine) Gallet, curé à Champlain (Québec, 17 mai 1794). C'est aux marguilliers et aux paroissiens à poursuivre le marguillier qui n'a point rendu ses comptes. Il ne permettra pas que l'on touche à l'église tant que l'on ne voudra pas suivre les formalités prescrites par l'ordonnance du 30 avril 1791. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 127.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Pierre) Robitaille, curé à Rimouski (Québec, 17 mai 1794). Il l'encourage à supporter les ennuis de sa position. "Soyez constant dans le travail. Le maître de la vigne ne vous sçaurait peut-être pas bon gré de vous la voir abandonner tandis qu'elle a tant besoin de votre ministère dans les endroits où vous êtes." (*Registre des lettres*, v. 2, p. 129.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Jean-François) Bleury de Sabrevois, curé aux Trois-Rivières (Québec, 22 mai 1794). M. de Sabrevois ne doit pas craindre d'être importun en écrivant à son évêque; il ne voulait pas le blesser en lui adressant sa lettre à propos de l'affaire de M. Saint-Onge. Certes, il peut admettre aux sacrements les pécheurs repentants, "néanmoins, on observe à Québec de différer la communion à ces sortes de personnes, pendant six mois, afin de leur laisser le temps de réparer leur scandale par une vie exemplaire." (*Registre des lettres*, v. 2, p. 129.)

Mgr Bailly de Messein. Copie de son acte de sépulture (Pointe-aux-Trembles, 22 mai 1794). Décédé le 20 mai à l'Hôpital général, âgé de 53 ans, 6 mois et 16 jours;

inhumé dans l'église de Neuville, sous l'autel du côté de l'Évangile. (Cartable: *Évêques de Québec*, VI-99.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Pierre) Denaut, vicaire général, curé à Longueuil (Québec, 26 mai 1794). Dieu a voulu que le choix tombât sur lui, comme successeur de Mgr Bailly de Messein, à la coadjutorerie. Lord Dorchester approuve ce choix. Il ne reste plus qu'à le faire approuver à la cour de Rome et, d'avance, il sait qu'on n'y fera pas objection. Il serait convenable qu'il écrivît au gouverneur pour le remercier d'avoir pensé à lui. Comme lord Dorchester doit passer l'été à Chambly, et Mgr Hubert étant décidé d'aller à Montréal, après la Pentecôte, il peut arriver qu'il présente lui-même au gouverneur, le nouveau coadjuteur. M. Chicoineau, directeur au séminaire de Baltimore, et M. de Lavau viendront probablement en Canada, dans le courant de l'été. Mgr l'ancien (Briand) décline beaucoup. On lui a donné l'Extrême-Onction. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 131.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Gabriel-Jean) Brassier, vicaire général, à Montréal (Québec, 26 mai 1794). Son coadjuteur est déjà nommé, c'est M. Denaut, son collègue dans le grand vicariat. "Ce choix me plaît beaucoup et j'espère que Dieu en tirera sa gloire. Notre cher ancien évêque est bien malade. Je lui ai donné, hier, le Saint-Viatique et l'Extrême-Onction." (*Registre des lettres*, v. 2, p. 131.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Joseph-Claude) de Courval, vicaire à Montréal (Québec, 29 mai 1794). Il le charge de la desserte de la paroisse de la Pointe-aux-Trembles pour y remplacer Mgr Bailly de Messein qui vient de mourir. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 132.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Gabriel-Jean) Brassier, vicaire général du diocèse, à Montréal (Québec, 29 mai 1794). Il a nommé M. de Courval, son plus ancien vicaire, pour remplacer Mgr Bailly de Messein, à la Pointe-aux-Trembles. Mgr Hubert nommera un nouveau confesseur des religieuses lorsqu'il ira à Montréal. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 132.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Antoine) Foucher, curé à Saint-Henri-de-Mascouche (Québec, 29 mai 1794). Il fait mieux d'accepter l'arbitrage proposé par M. Papineau pour régler le différend qu'il a avec son marguillier en charge. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 133.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Pascal-Amable) Trutaut, curé à Kamouraska (Québec, 29 mai 1794). On peut démolir l'ancienne église et en employer les matériaux pour entourer la nouvelle et son cimetière. Quant au terrain de l'ancienne église, il ne doit être ni vendu, ni employé à aucun usage profane d'ici à quelques années. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 133.)

..... à M. (Joseph) Paquet, curé à L'Ile-Verte (Québec, 29 mai 1794). Il a à lui dire de la part de Monseigneur qu'il peut aller donner la mission à ce petit village de catholiques dont il fait mention dans sa lettre du 25. S'il se rend près du lieu où habite le général Carleton, il est convenable qu'il aille saluer ce dernier. Comme les provinces maritimes sont sous la juridiction de M. Jones, il aura soin d'avertir ce dernier s'il pénètre dans le territoire qui est censé dépendre de lui. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 133.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Pierre) Denaut, nommé coadjuteur de Québec, curé à Longueuil (Québec, 31 mai 1794). "Monsieur, votre nomination à la coadjutorerie de Québec n'est pas l'affaire de Milord Dorchester seul, c'est également et même d'avantage la mienne; car je vais vous écrire ce que je voulois me contenter de vous dire de vive voix, lorsque nous nous verrions; c'est qu'il m'a laissé dans ce choix une liberté entière sur ceux qu'il m'avoit nommés. J'ai pris

depuis le 21 du mois jusqu'au 26 pour réfléchir sur la chose, et consulter, et c'est après ces 4 ou 5 jours de réflexion, d'examen, de prière et de consultation, que le 26 j'ai eu l'honneur de déclarer à Sa Seigneurie que je me déterminois pour vous. C'est donc une affaire faite et publiée, et reçue avec applaudissement dans le public. Ainsi tenez-là pour certaine, et comme je vous en ai fait prier jeudi dernier par Mr Plessis, croyez-moi, descendez au plustot. Je vous attends avant la Pentecôte. Vous aurez le temps de faire ici vos affaires en 4 ou 5 jours, et nous remonterons ensemble. J'ai l'honneur d'être avec respect et attachement, etc." (*Registre des lettres*, v. 2, p. 133.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Auguste-Pascal) Tétreau, vicaire à la Pointe-aux-Trembles (Québec, 4 juin 1794). Comme il y a un curé, M. Courval, nommé à la Pointe-aux-Trembles, il le charge de la desserte de la paroisse des Écureuils jusqu'à la fête de Saint-Michel prochaine. Il se rendra aux Écureuils après la Pentecôte. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 134.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Gabriel-Jean) Brassier, vicaire général, à Montréal (Québec, 4 juin 1794). Il a été flatté de la promptitude avec laquelle M. Courval a accepté ses ordres touchant la desserte de la Pointe-aux-Trembles. Il comprend qu'il ne pourra pas s'y rendre avant la Trinité. "Monseigneur l'Ancien va toujours de mal en pis; il a les mains, les pieds, le ventre considérablement enflés; nous craignons qu'il ne voie pas la Pentecôté." (*Registre des lettres*, v. 2, p. 135.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Bernard) Panet, curé à la Rivière-Ouelle (Québec, 9 juin 1794). M. Genest étant revenu à la santé, il se propose de le lui envoyer comme vicaire jusqu'à la Saint-Michel. "Monseigneur l'Ancien a reçu les derniers sacrements." (*Registre des lettres*, v. 2, p. 135.)

Mgr Jean-François Hubert. Ordre de la visite pastorale de 1794. (Cartable : *Diocèse de Québec*, II-79.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (John) Jones, missionnaire à Halifax (Québec, 12 juin 1794). Il lui envoie quelques exemplaires de son mandement du 28 octobre dernier. Il voudra bien s'y conformer, lui et les prêtres de sa juridiction, pour la célébration des fêtes. Il n'a pas l'intention de nommer un autre supérieur pour la mission de la Nouvelle-Écosse et ses dépendances. "Vous avez mis cette partie du diocèse de Québec sur un si bon pied que je ne vois personne qui jamais l'administrera mieux que vous; et où trouverais-je un homme plus digne de toute ma confiance?" Il ne doit pas se décourager si les ressources lui manquent. Feu Mgr l'évêque de Capse vient de laisser une rente de L 30 pour la mission de Halifax. Il est heureux d'apprendre que Mgr de Léon a promis de lui envoyer trois prêtres. Il voudra bien en mettre un à Memramcook qui, depuis la mort de M. Le Roux, n'a aucun secours. Il a autorisé M. Bourg à y aller. Il a fait mettre à bord du bateau du capitaine Kelly 3500 bardeaux de cèdre pour son église. M. Jones a bien arrangé son affaire avec le gouverneur du Cap-Breton. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 136.)

Mgr Jean-François Hubert à MM. Chas. Herries & Co. Merchants, No 4, Jefferys Square, St. Mary, London (Québec, 12 juin 1794). Il lui demande de vouloir bien assurer le prompt acheminement à Rome, des papiers de conséquence qu'il envoie sous pli. Il paiera les frais de transport à la personne que les messieurs Herries lui désigneront. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 137.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Jean-Baptiste) Poujet, curé à Sainte-Geneviève-de-Berthier (Québec, 12 juin 1794). La grave maladie de Mgr Briand le retient à Québec. Il ne pourra pas partir immédiatement, comme il le désirait. M. Poujet avertira ses voisins de ce retard. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 138.)

Mgr Jean-François Hubert au cardinal Antonelli, préfet de la Propagande (Québec, 13 juin 1794). Il a reçu ses deux réponses: celle du 28 novembre 1792 et celle du 4 juillet 1793. Décès de Mgr Bailly de Messein. "Dieu a retiré du monde Mgr l'évêque de Capse, mon premier coadjuteur, après l'avoir éprouvé par une maladie de plusieurs mois, dans laquelle j'ai eu la consolation de l'entendre désavouer, plusieurs fois, les démarches irrégulières auxquelles il s'était porté en 1790, et qu'il n'avait pas bien clairement retractées jusqu'à cette dernière maladie." Mgr Hubert demande qu'on lui accorde comme coadjuteur, M. "Pierre Denaut, prêtre canadien, âgé de 51 ans." Témoignage en faveur de M. Denaut. On voudra bien lui expédier les bulles aussitôt que possible. (*Registre E*, f. 36 r.)

Mgr Jean-François Hubert. Pouvoirs extraordinaires accordés à M. François Ciquard, missionnaire à Madawaska, pour le Nouveau-Brunswick (Québec, 24 juin 1794). (*Registre E*, f. 36 v.)

Mgr Jean-François Hubert. Pouvoirs extraordinaires accordés à M. (Jean-Baptiste) Allain, missionnaire aux Iles-de-la-Madeleine (Québec, 25 juin 1794). (*Registre E*, f. 37 v.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Jean-Baptiste) Allain, missionnaire aux Iles-de-la-Madeleine (Québec, 29 juin 1794). Il lui envoie des pouvoirs extraordinaires ainsi que le tarif des componendes. Il tiendra un registre des dispenses de mariage qu'il accorde. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 138.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Pierre) Denaut, coadjuteur, à Longueuil (Québec, 30 juin 1794). Il a reçu les trente louis. Quatre prêtres français viennent d'arriver à Québec. Juste "à propos pour dissiper un peu la peine et le chagrin où nous avait plongés la mort de notre respectable évêque... Le plus âgé des quatre n'a que 31 ans, le plus jeune 27. Le frère de M. Desjardins a été accueilli par M. Plessis; M. Castanet est chez le Père Casot jusqu'à ce qu'il soit placé; M. Daulé se remet de la traversée à l'Hôpital général; M. Le Courtois reste au séminaire. Tous paraissent remplis de zèle et de science." M. Berthiaume lui a donné 30 piastres pour l'aider à payer les 130 louis que lui coûte leur passage. Tout le reste est à son compte; ce qui probablement l'empêchera de monter à Montréal, car il ne lui reste plus rien pour payer les frais de la poste. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 139.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Gabriel-Jean) Brassier, vicaire général, à Montréal (Québec, 30 juin 1794). Il lui offre un des quatre prêtres arrivés dernièrement. "M. Daulé, prêtre parisien, âgé de 28 ans. Il a paru à tous ceux qui l'ont vu, doué d'un excellent caractère, et surtout d'une douceur charmante. On ne peut que le plaindre sur sa vue extrêmement basse qui l'oblige à porter lunettes." Il ne restera au séminaire de Montréal qu'en autant que Mgr Hubert ne sera pas obligé de l'employer ailleurs. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 139.)

Mgr Jean-François Hubert à l'honorable Thomas Dunn, président du comité d'association (Québec, 1er juillet 1794). Il est flatté de la confiance que le comité d'association a dans le clergé. Il nommera immédiatement deux ecclésiastiques pour assister aux délibérations du comité. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 140.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Angus) McEachern, missionnaire à l'île Saint-Jean (Québec, 2 juillet 1794.) Il demandera des saintes huiles à M. Jones. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 140.)

Mgr Jean-François Hubert à l'honorable Thomas Dunn, écuyer, président du comité d'association (Québec, 3 juillet 1794). Il a choisi M. Thomas Bédard, supérieur du séminaire, et M. Plessis, curé de Québec, pour représenter le clergé

aux délibérations du comité d'association. Ils assisteront ponctuellement aux assemblées. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 140.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Edmund) Burke, curé à Saint-Pierre, île d'Orléans (Québec, 4 juillet 1794). Il ne permettra rien d'extraordinaire "en faveur de gens rebels à leur roi, comme sont, selon vous, la plus grande partie de vos paroissiens... Vous verrez, par les papiers qui vous sont adressés, que le clergé de Québec s'emploie avec zèle à éteindre le commencement de l'incendie des démocrates." (*Registre des lettres*, v. 2, p. 141.)

Mgr Jean-François Hubert à Mgr l'évêque de Léon, no 10 Queen Street, Bloomsbury, London (Québec, 5 juillet 1794). Il lui annonce l'arrivée de MM. Desjardins, Castanet, Le Courtois et Daulé; il espère toujours que Mgr de Léon lui en enverra d'autres. "J'ai compté à M. Lester, à Québec, ce que M. Morrogh a eu la bonté d'avancer à ces Messieurs, de plus j'ai payé les frais du voyage et leur ai fait faire des soutanes etc., etc." L'arrivée de ces quatre messieurs le réjouit grandement. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 141.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Pierre) Robitaille, curé à Rimouski (Québec, 6 juillet 1794). Il est heureux que sa mère aille le trouver. Il est bien mortifié de le voir dans une aussi grande indigence; il espère que ses paroissiens lui donneront un logement convenable. Paroles d'encouragement. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 142.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Pierre) Denaut, coadjuteur, curé à Longueuil (Québec, 7 juillet 1794). Il a reçu les huit cents francs; il le remercie et le charge de remercier tous ceux qui lui font cette aumône. Il ira à Montréal, seulement il attendra que M. Desjardins, qui doit l'accompagner, soit remis des fièvres tremblantes contractées lors de son voyage à Niagara. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 142.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Alexis) Lejamtel, missionnaire à Arichat (Montréal, 22 juillet 1794). Réponse à propos d'une dispense d'empêchement de mariage. M. Lejamtel fera son possible pour faire disparaître les abus dont il parle dans sa dernière lettre. Mgr Hubert n'est pas d'avis qu'il signe la requête où les habitants de l'île du Cap-Breton portent des plaintes contre leur gouverneur. Il regrette que son départ de Québec ait précédé l'arrivée de M. Lejamtel. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 142.)

Mgr Jean-François Hubert. Acte de prêtrise de MM. Pierre-Joseph Périnault et Michel Vallée (ordonnés dans l'église paroissiale de Montréal, le 17 août 1794). (*Registre E*, f. 38 r.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Jean-Baptiste) Deguire, curé à Vaudreuil (Québec, 1er septembre 1794). Il le remercie pour les 30 guinées qu'il a eu la bonté de lui envoyer, et regrette que les prêtres du diocèse ne comprennent pas, comme M. Deguire, la nécessité d'avoir un plus grand nombre de prêtres. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 144.)

Mgr Jean-François Hubert à M. le chevalier de Saint-Ours, écuyer (Québec, 1er septembre 1794). Il est flatté des louanges que M. de Saint-Ours fait de M. Hébert, curé de la paroisse de Saint-Ours. Son intention est bien de laisser M. Hébert en cet endroit, puisqu'il fait si bien. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 144.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Gabriel-Jean) Brassier, vicaire général, à Montréal (Québec, 4 septembre 1794). MM. Molin et Roux, qui partent immédiatement pour Montréal, sont les plus anciens des onze prêtres, de Saint-Sulpice, arrivés à Québec le 1er septembre. "Ces onze messieurs sont très particulièrement recommandés au lord Dorchester par le ministère d'État. Je les ai présentés moi-même à Son Excellence, aujourd'hui, et je ne puis douter de sa bienveillance pour

eux. Ils sont reconnus par le gouvernement, ainsi que l'a été M. le Saulnier, comme membres de votre Congrégation, et se rendent, en cette qualité, au séminaire de Montréal, pour y exercer leurs fonctions. Ainsi, leur état est authentique et incontestable; ce sont donc, non seulement de glorieux confesseurs de la foi, mais encore des confrères que le ciel accorde aux désirs de votre communauté." Il partage bien sensiblement la joie que leur arrivée à Montréal causera à M. Brassier. Il s'entendra avec lui sur la manière dont ils pourront être employés pour le bien du diocèse. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 144.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Pierre) Denaut, coadjuteur, curé à Longueuil (Québec, sans indication de date). Cas d'empêchement de mariage. M. Rodrigue McDonell a reçu en 1788 des pouvoirs extraordinaires. Quant à M. Alexander McDonell il n'a reçu que les pouvoirs ordinaires des missionnaires. S'il prétend avoir des pouvoirs extraordinaires, il se trompe. Mgr Hubert lui a déjà demandé de porter l'habit ecclésiastique. Il a vu M. Conefroy. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 145.)

Mgr Jean-François Hubert. Pouvoirs de grand vicaire pour M. Jean-Louis-Philippe Desjardins, prêtre du diocèse d'Orléans, France (Québec, 8 septembre 1794). (*Registre E*, f. 38 v.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Joseph) Paquet, curé à L'Ile-Verte (Québec, 8 septembre 1794). Il le charge de se rendre à la Jeune-Lorette, pour y travailler à la formation d'une nouvelle paroisse. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 153.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Gabriel-Jean) Brassier vicaire général, à Montréal (Québec, 11 septembre 1794). "Il lui a toujours été agréable de voir de bons sujets se présenter pour être agrégés au séminaire de Montréal. Mais, MM. Raizenne, Archambault et Périnault, choisissent mal leur temps pour demander leur agrégation. S'il a refusé de se rendre à leur demande, c'est qu'il voit le séminaire de Montréal rempli de prêtres, tandis que le diocèse n'a jamais été en de si pressants besoins. Il ne peut mettre des Sulpiciens français dans les cures immédiatement, et leur donner, dès leur arrivée, la préférence sur des sujets du diocèse. Il ne doit pas craindre que l'on dise, dans le public, que M. Brassier ferme sa maison aux ecclésiastiques du pays. Il a maintenant un nombre suffisant de prêtres, et tous comprendront que si Mgr Hubert refuse à ces messieurs la permission d'entrer au séminaire de Montréal, c'est parce qu'il a besoin d'eux ailleurs. M. Marchand, principal du Collège, aura besoin de trois professeurs; il faudra deux prêtres au Lac-des-Deux-Montagnes, pour les sauvages. Ces prêtres pourront desservir, en même temps, les quartiers du Grand-Brûlé et d'Argenteuil, en attendant qu'on y bâtisse des logements pour les prêtres qui y seront fixés." (*Registre des lettres*, v. 2, p. 146.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (François) Brunet, curé de Soulanges (Québec, 13 septembre 1794). Il le charge de la desserte de la paroisse de Sainte-Rose, en l'île de Montréal. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 147.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Pierre-Nicolas) Labadie, curé à Deschambault (Québec, 13 septembre 1794). Il le destine à la desserte de la paroisse de Saint-Vallier "vacante par la mort de M. Garaut. Cette cure fait envie à beaucoup de monde. Elle est avantageuse par sa situation, par son excellent revenu, par la paix qui y règne, et par le peu d'étendue de son territoire quoiqu'assez peuplée." (*Registre des lettres*, v. 2, p. 148.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Jacques) Derôme, curé à Charlesbourg (Québec, 15 septembre 1794). Il a décidé d'envoyer un prêtre à la Jeune-Lorette qui "en desservant les Sauvages, se chargerait aussi des habitans d'alentour qu'il

Nous soussignés certifions que la nouvelle de l'élection à la Coadjutorerie de Rennes faite par Monseigneur l'illustrissime et révérendissime père en Dieu Louis Philippe Marie Hyacinthe Desolé, de la personne de Mr Jean François Hubert prêtre, né à Rennes du mariage du Sr Jacques François Hubert et de Dlle Marie Louise Marania, nous a causé la plus sensible joie, connoissans comme nous faisons, et comme nous l'attestons par ces présentes les qualités du dit Sr Jean-François Hubert. Sa foi parfaitement conforme à celle de l'église Romaine nous est connue pour l'avoir souvent entendu la développer en chaire de la manière la plus touchante : il a été élevé dès sa jeunesse dans le Séminaire de cette ville dont il a été directeur douze ans, et supérieur cinq ans ; il n'a que qu'à suivre les principes des bonnes mœurs qui ont toujours régnés brillé en lui sans aucun nuage. La science ecclésiastique et de la théologie qu'il a enseigné, et le bons sujets qu'il a formés prouvent sa capacité, par ses talens ont autant d'expérience que lui dans les affaires du Diocèse, ayant été Secrétaire de Monseigneur

l'ancien évêque pendant maintes années, et s'y est toujours accompagné d'une ardeur pastorale sans zèle pour la propagation de la foi a paru avec éclat il y a trois ans en s'éloignant S. Sulpice, notre Séminaire de deux ans seuls pour travailler en apôtre à la conversion et sanctification des sauvages Iroquois et Hurons qui il demeure encore à présent enfin nous commettons aussi le peuple de Dieu pour pouvoir gérer les biens publics sera complette lorsqu'il aura plu au Gouvernement Britannique agréer la dite nomination et à notre S. Père le Pape dépêcher ses Bulles pour cette consommation de cette heureuse affaire.

en foi de tout ce que dessus nous avons signé à Québec

le 1er 8bre 1784.

Gravé [illegible] Vicaire Général
Bédard [illegible]
Lahaille [illegible] du Séminaire
Robert nommé pour le Collège
Aug. Louis de Glandon ancien Supérieur des Jésuites en Canada.

Aug. L. Hubert Ptre
Curé de Québec

J. Gravé Ptre Séminaire Supérieur de Vicaire de Canada

J. B. Générale
Rec. de Québec

J. G. Chauvigny de St Ange

Duchesnay Notaire Royal

Bouchereau

Jerindac

L. Germain pt

L. Lévis

Berthelot

J. Panet

L. Lessurgeon

Perrault l'aîné

f. Filion

Ch. Auguet

Rocheblave

f. Pajus

Berthelot Dartigny

Dubois

Joseph Dumas

Pommereau

Massieau

We the Undersigned Members of His Majesty's Council Certify to all to whom it may Concern That during Our Residence in the Province we have known Mr Hubert the Vicar General at present Residing and have his present Conduct in his Attachment and Zeal for his Majesty's Government of which he gave many proofs in the years 1775 and 1776. And we therefore render testimony of his Good Character and Moral Conduct

Hugh Finlay

Thom. Dunn

Edwd. Harrison

John Fox

R. Mabane

Thos. Coffin

F. Desrosque

J. G. Chaussegros de Lery

Samuel Holland

F. Maseres

TÉMOIGNAGES EN FAVEUR DE Mgr JEAN-FRANÇOIS HUBERT, DONNÉS PAR LES MEMBRES DU CLERGÉ, DU CONSEIL LÉGISLATIF ET LES PRINCIPAUX CITOYENS DE QUÉBEC, LORS DE SA NOMINATION COMME COADJUTEUR DE Mgr L.-P. D'ESGLY (1er DÉCEMBRE 1784)

Nous soussignés certifions que la nouvelle de L'élection à la Coadjutorerie de Quebec, faite par Monseigneur L'illustrissime et Révérendissime pere en Dieu Loüis Philippe Mariocheau Desgly, de la personne de Mr Jean françois hubert prêtre, né à Quebec du légitime mariage du sr Jacques françois hubert et de Dme Marie Loüise Maranda, nous a causée la plus sensible joie, connoissans comme nous faisons, et comme nous L'attestons par ces présentes les qualités du dit sr Jean françois hubert. Sa foi parfaitement conforme à celle de L'église Romaine nous est connue pour L'avoir souvent entendu La développer en chaire de la maniere la plus touchante: élevé dès sa jeunesse dans Le seminaire de cette ville dont il a été directeur douze ans, et superieur cinq ans, il n a pu qu'y succer les principes des bonnes mœurs qui ont toujours depuis brillé en lui sans aucun nuage. La science de la philosophie et de la théologie qu'il a enseigné, et les bons sujets qu'il a formés prouvent sa capacité, peu de Personnes ont autant d'expérience que lui dans les affaires du Diocèse, ayant été secrétaire de Monseigneur L'ancien Evêque pendant maintes années, et L'ayant presque toujours accompagné dans ses visites pastorales. Son zele pour la propagation de la foi a paru avec éclat il y a trois ans en s'éloignant de son lieu natal de plus de deux cens lieues pour travailler en apôtre à la conversion et sanctification des sauvages hurons chés qui il demeure encore à présent, enfin nous connoissons assés le peuple de ce diocèse pour pouvoir assurer que la joie publique sera complette Lorsqu'il aura plu au Gouvernement Britannique d'agréer la dite nomination, et à nôtre st Pere le Pape d'expédier ses Bulles pour la consommation de cette heureuse affaire.

en foi de tout ce que dessus nous avons signé à Quebec Le 1er xbre 1784.

GRAVÉ *Ptre Vicaire Géral*
BEDARD *ptre Supur du Semre*
LAHAILLE *ptre directeur du Semre*
ROBERT, *principal Du Collège*
AUG: D: HUBERT *ptre curé de Quebec*
AUGn LOÜIS DE GLAPION *ancien Supr Génl des jésuites en Canada.*
F. FELIX BEREY *commissaire provincial des Recolets de Canada*
J f. x. Lefebvre ptre 1er vic de quebec
Le Cte DUPRÉ *Col.*
J. G. CHAUSSEGROS DE LÉRY
DESCHENAUX *notaire et avocat*
JH. PAPINEAU DESCHENAUX *pere*
Ls GERMAIN FILS
Jas PERRAS
SERINDAC
BERTHELOT
A. PANET
Fs FILLION
Ls TURGEON
PERRAULT L'AINÉ
P. PANET
CH: PINGUET
ROCHEBLAVE
BERTHELOT DARTIGNY
F. LAJUS
DUFAU
JOSEPH DUVAL
POMMEREAU
MARTINEAU

We the Underwritten Members of His Majestys Council certify To all whom it may Concern That during Our residence in the Province we have known Mr Hubert the Vicar General at present Missionary and have the firmest Confidence in his attatchment and Zeal for His Majestys Government of which he gave many proofs in the years 1775 and 1776. And we likewise render testimony of His good Character and Moral Conduct

HUGH FINLAY
THOMS DUNN
EDWd HARRISON
JOHN COLLINS
A. MABANE
HENRY CALDWELL
F. LÉVESQUE
J. G. CHAUSSEGROS DE LÉRY
SAMUEL HOLLAND
F: BABY

s'agirait, en ce cas, de détacher de Charlesbourg, non comme ils l'entendent par leur requête de l'hyver dernier, à laquelle je n'ai pas voulu répondre, mais comme nous l'avons projeté d'abord, afin de ne pas affaiblir votre paroisse." Il croit que M. Masse, qui désire changer de cure, "serait plus propre qu'aucun autre à préparer les voies à la construction d'une église et à l'érection d'une paroisse dans cette partie." (*Registre des lettres*, v. 2, p. 147.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Laurent) Archambault, à Montréal (Québec, 15 septembre 1794). Il ne doit pas songer, pour le moment, au séminaire de Montréal. Mgr Hubert lui confie la desserte de la paroisse de Soulanges. Il aura aussi à desservir les habitants établis au sud du lac Saint-François où il ira trois ou quatre fois par année. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 148.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Gabriel-Léandre) Arsenault, curé à Blainville (Québec, 15 septembre 1794). Il le charge de la desserte de Sainte-Rose et lui recommande d'éviter les légèretés. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 149.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (François-Xavier) Dufaux, missionnaire à Détroit (Québec, 15 septembre 1794). A la demande de lord Dorchester, il envoie M. Burke à la rivière aux Raisins, avec une commission de grand vicaire. Il le reconnaîtra comme son supérieur dans les missions du Haut-Canada. M. Burke "est d'ailleurs un homme sociable, d'une conversation édifiante et, surtout, très recommandable, par sa science profonde." M. Ledru, qui a passé quelques mois à Michillimakinac, est un prêtre interdit dans le diocèse et ne mérite aucun emploi. Il lui envoie un exemplaire du mandement du 28 octobre dernier. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 150.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Pierre) Fréchette, missionnaire à Sainte-Anne du Détroit (Québec, 15 septembre 1794). M. Edmund Burke, qui s'en va à la rivière aux Raisins, avec le titre de grand vicaire, lui remettra cette lettre. Il lui envoie également un exemplaire du mandement du 28 octobre dernier. Le bruit a couru, à Québec, qu'il était mort, mais Mgr Hubert a des preuves positives qu'il était encore vivant au mois d'août dernier. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 150.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Pierre) Denaut, coadjuteur de Québec, curé à Longueuil (Québec, 15 septembre 1794). Il a nommé M. (François) Brunet, curé à Sainte-Rose, et M. (Laurent) Archambault, à Soulanges. Il destine M. Chauveau, à Sainte-Anne de la Grande-Anse, et M. Berthiaume, à Chambly. M. Molin ou M. Roux pourrait être nommé confesseur des religieuses de l'Hôtel-Dieu. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 150.)

Mgr Jean-François Hubert à Son Excellence John Graves Simcoe, lieutenant-gouverneur du Haut-Canada (Québec, 15 septembre 1794). Lord Dorchester lui a fait part de son désir de voir un prêtre parmi les catholiques de la rivière aux Raisins. Il y envoie "M. Edmund Burke, prêtre irlandais qui, depuis huit ans qu'il demeure en ce pays, a donné des preuves non équivoques de sa loyauté et de son attachement au gouvernement sous lequel nous avons le bonheur de vivre." Il le recommande à la protection de Son Excellence ainsi que les autres prêtres catholiques établis dans le Haut-Canada. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 151.)

Mgr Jean-François Hubert au colonel England du 24e régiment de Sa Majesté, au Détroit (Québec, 15 septembre 1794). Il recommande M. Edmund Burke qui s'en va missionnaire à la rivière aux Raisins. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 151.)

Mgr Jean-François Hubert. Pouvoirs de grand vicaire pour M. Edmund Burke, missionnaire, à la rivière aux Raisins, Haut-Canada. (Québec, 15 septembre 1794). (*Registre Ξ*, f. 39 v.)

Mgr Jean-François Hubert à M. Gazaniol, supérieur du séminaire de Lyon (Québec, 17 septembre 1794). Les onze ecclésiastiques qu'il a dirigés vers le Canada sont arrivés à Québec, le 1er de ce mois, et à Montréal le 13; "ils ont causé dans ces deux villes la sensation de joie la plus vive." Il les a présentés lui-même au gouverneur général. A Montréal, "ils ont trouvé M. Brassier dans un état d'infirmité qui ne lui assure pas 24 heures de vie, et le séminaire de Montréal dans un pressant besoin de sujets." (*Registre des lettres*, v. 2, p. 151.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Jean-Jacques) Berthiaume, curé à la Pointe-Lévis (Québec, 17 septembre 1794). Il le charge de la desserte de la paroisse de Saint-Joseph-de-Chambly et lui envoie des pouvoirs d'archiprêtre. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 152.)

Mgr Jean-François Hubert à Mgr l'évêque de Léon, no 10 Queen Street, Bloomsbury, London (Québec, 17 septembre 1794). Il le remercie de l'envoi des onze Sulpiciens arrivés dernièrement. Il pourrait défrayer le passage de huit autres. Il comprend que les prélats français tiennent à garder leurs prêtres dans l'espérance qu'ils retourneront bientôt en France, mais qu'ils n'oublient pas qu'ils rendraient un grand service au diocèse de Québec, en en laissant passer quelques-uns en Canada. (*Registres des lettres*, v. 2, p. 152.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Jacques) Dérôme, curé à Charlesbourg (Québec, 18 septembre 1794). "Ce ne sera pas M. Masse qui ira à la Jeune-Lorette; ce sera M. Joseph Paquet." (*Registre des lettres*, v. 2, p. 153.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Charles) Genest (Québec, 18 septembre 1794). Sa santé paraissant bien rétablie, il le charge de la desserte des paroisses de L'Ile-Verte et des Trois-Pistoles. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 153.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Bernard) Panet, curé à la Rivière-Ouelle (Québec, 18 septembre 1794). Il le remercie d'avoir si bien desservi la paroisse de Sainte-Anne, depuis la mort de M. Lefebvre. Il vient de nommer M. Chauveau curé de cette paroisse. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 153.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Charles) Chauveau, curé à Chambly (Québec, 18 septembre 1794). Il regrette qu'il ne se soit pas rendu immédiatement à sa demande. Le petit reproche qu'il lui a adressé n'altère en rien l'amitié qu'il a pour lui. Il le prie donc de venir aussitôt à Québec. La paroisse qu'il lui destine est celle de Sainte-Anne de la Grande-Anse. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 153.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (François-Gabriel) Le Courtois, desservant à Saint-Vallier (Québec, 18 septembre 1794). Il le charge de la desserte de Saint-Nicolas, sur le fleuve, au sud de Québec. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 154.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Joseph-Marie) Vézina, curé à Saint-Henri-de-Lauzon (Québec, 18 septembre 1794). Il le charge de la desserte de la paroisse de Saint-Vallier, vacante par la mort de M. Garaut. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 154.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Ignace-Raphaël Leclerc, curé à Saint-André (Québec, 18 septembre 1794). Il le charge de la desserte de la paroisse de Saint-Henri-de-Lauzon. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 155.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Pierre) Masse, curé à Saint-Pierre-les-Becquets (Québec, 18 septembre 1794). Il le charge de la desserte de la Pointe-Lévis. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 155.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Antoine) Rinfret, missionnaire au Sault-Saint-Louis (Québec, 18 septembre 1794). Lord Dorchester lui ayant témoigné le désir que M. Rinfret ne fût chargé que du seul ministère des sauvages, il lui a nommé un successeur à Saint-Constant. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 155.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Charles) Bégin, curé à Saint-Nicolas (Québec, 18 septembre 1794). Il le charge de la desserte de la paroisse de Saint-Constant. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 155.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Pierre-René-Ambroise) Martel, curé à Saint-Marc, rivière Chambly (Québec, 18 septembre 1794). Comme il a nommé M. (Michel) Brunet, à la cure de Saint-Charles, M. Martel est déchargé de la desserte de cette paroisse. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 155.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Michel) Brunet, à Montréal (Québec, 18 septembre 1794). Le temps qu'il a passé au secrétariat de l'évêché, équivalant à un vicariat, il le charge de la desserte de Saint-Charles, rivière Chambly. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 156.)

Mgr Jean-François Hubert. Pouvoirs extraordinaires accordés à M. (Jean-Jacques) Berthiaume, curé de Saint-Joseph-de-Chambly, pour les paroisses de Chambly, Belœil, la pointe Olivier et le lac Champlain, jusqu'aux limites du diocèse de Baltimore. (Québec, 19 septembre 1794). (*Registre E*, f. 40 v.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Joseph-Marie) Boissonnault, au séminaire de Québec (Québec, 20 septembre 1794). Il le charge de la desserte des deux paroisses de Saint-Pierre et de Saint-Laurent, en l'île d'Orléans. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 156.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Pierre-Joseph) Périnault, au séminaire de Montréal (Québec, 22 septembre 1794). Il approuve son dessein de se faire Sulpicien, mais il ne peut lui permettre de l'exécuter dans le moment. Il le nomme vicaire à Longueuil. "Le bon papa n'étant pas fort éloigné de Longueuil, vous pourrez lui donner souvent la consolation de vous embrasser." (*Registre des lettres*, v. 2, p. 156.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Pierre) Denaut, coadjuteur de Québec, curé à Longueuil (Québec, 22 septembre 1794). Il lui donne la liste des dernières nominations. M. Castanet reste professeur de philosophie au séminaire de Québec; M. Desjardins le jeune, est nommé vicaire à Québec; M. Daulé, chapelain des Ursulines. M. Sarault, curé de Saint-Charles, menace ruine. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 156.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Joseph-Jérôme) Raizenne, vicaire au séminaire de Montréal (Québec, 22 septembre 1794). Il le charge de la desserte des deux paroisses de Saint-Pierre-les-Becquets et de Saint-Jean-Deschaillons. Il ne peut lui permettre de s'agréger au séminaire de Montréal, pour le moment. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 157.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Gabriel-Jean) Brassier, vicaire général du diocèse, à Montréal (Québec, 22 septembre 1794). Il a nommé M. Duval à la desserte de Gentilly. Autres nominations. M. Raizenne quitte le séminaire à regret. Il a écrit à M. Gazaniol pour le remercier de l'envoi des onze Sulpiciens, et à Mgr l'évêque de Léon, pour lui demander huit autres prêtres. M. Vallée continuera ses études théologiques. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 157.)

M. Joseph Bédard, secrétaire, à M. L.-B. Proulx, à Montréal (Québec, 23 septembre 1794). Mgr Hubert lui fait dire qu'il peut revenir au séminaire continuer ses études de théologie. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 159.)

Le cardinal Antonelli à Mgr Jean-François Hubert (Rome, 27 septembre 1794). Il lui annonce la nomination de M. Pierre Denaut comme coadjuteur. Pouvoirs qui lui sont communiqués. (Cartable: *Correspondance manuscrite de Rome*, III-63; *Registre E*, f. 51 r.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Pierre) Robitaille, curé à Rimouski (Québec, 6 octobre 1794). Il ne doit pas marier le nommé Laurent Chouinard, sans la permission de Mgr Hubert. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 159.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Gabriel-Jean) Brassier, vicaire général, à Montréal (Québec, 6 octobre 1794). Il a retenu M. Perrault à Québec vu qu'il était trop malade pour se mettre en route. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 159.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Joseph-Michel) Paquet, curé de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud (Québec, 8 octobre 1794). Il consent à ce que l'on transporte le corps de Michel Blais dans la nouvelle église de Saint-Pierre. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 159.)

Mgr Jean-François Hubert à M. P. Marganne de Lavaltrie, écuyer, à Lavaltrie (Québec, 11 octobre 1794). Il voudrait bien le satisfaire ainsi que les habitants de Lavaltrie, mais il n'a personne pour remplacer M. Serrand, s'il l'enlève de cette paroisse. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 159.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Claude) Carpentier, curé à Verchères (Québec, 12 octobre 1794). Il lui envoie M. Toupin, comme vicaire. Il a beaucoup de ferveur mais peu de santé. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 160.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Pierre) Denaut, coadjuteur de Québec, et curé à Longueuil (Québec, 12 octobre 1794). Il envoie M. Toupin à Verchères, en qualité de vicaire. " M. Perrault remonte à Saint-Laurent avec une aussi faible santé que lorsqu'il est descendu... Je suis charmé que vous soyez content de M. Périnault." (*Registre des lettres*, v. 2, p. 160.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Jacques-Philippe) Serrand, curé à Saint-Paul-de-Lavaltrie (Québec, 13 octobre 1794). Il a reçu des plaintes si graves contre lui qu'il se croit obligé de le retirer de sa paroisse. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 161.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Jean-Baptiste) Poujet, curé à Berthier (Québec, 13 octobre 1794). Il le charge de faire enquête sur les plaintes portées contre M. Serrand, curé de Lavaltrie. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 161.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Jean-Marie) Boissonnault, curé à Saint-Pierre, île d'Orléans (Québec, 15 octobre 1794). Il a appris qu'il désirait la cure de Sainte-Marie-de-Beauce. Il la lui offre. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 161.)

M. Joseph Bédard, secrétaire, à M. Vallée, prêtre, à Montréal (Québec, 16 octobre 1794). Mgr Hébert ne lui permettra pas d'exercer le ministère sans qu'il ait passé un examen. Qu'il se rende chez un des curés du district de Montréal, afin de continuer ses études et s'y exercer à faire quelques actes du ministère, comme les baptêmes et les enterrements. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 165.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Pierre) Denaut, coadjuteur de Québec, curé à Longueuil (Québec, 16 octobre 1794). Il le prie de régler la difficulté entre M. Foucher, curé de Mascouche, et le nommé Truchon, d'une part, et M. Alexis Caron, de l'autre. Il a appris que M. Molin était confesseur des Sœurs de l'Hôpital général, et M. Roux, de celles de la Congrégation. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 161.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Jean-Marie) Boissonnault, curé à Saint-Pierre, île d'Orléans (Québec, 16 octobre 1794). Mgr Hubert a été mal renseigné sur son compte. Il restera à Saint-Pierre, comme il le demande. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 162.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Charles-Denis) Dénéchaud (Québec, 17 octobre 1794). Il le charge de la desserte de la paroisse de Saint-Charles, rivière Boyer. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 162.)

M. J.-O. Plessis à M. (Joseph-Maurice) Jean, curé de Sainte-Geneviève (Québed, 23 octobre 1794). "La réponse de Monseigneur à votre question est que les chantres exercent, dans le chœur, une fonction qui fait partie du service divin; ils sont sous l'inspection immédiate du curé, et il n'appartient qu'à lui d'en admettre de nouveaux, de déplacer les anciens et de régler le rang que tous doivent tenir entre eux. Mais aussi, c'est à lui d'enseigner ou faire enseigner le plain-chant, à autant de jeunes gens qu'il est nécessaire pour entretenir le chœur, en sorte que la mort, la maladie ou la mauvaise humeur de quelques chantres, ne laisse pas le lutrin dégarni." (*Registre des lettres*, v. 2, p. 162.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Joseph) Gagnon, curé de la Pointe-du-Lac (Québec, 23 octobre 1794.) "Je n'ai d'autre réponse à vous faire, sinon que l'usure est défendue et que les tuteurs ne peuvent, en conséquence, prêter les deniers de leurs pupilles à intérêt, et que les pupilles qui exigent cet intérêt sont tenus à restitution. Vous trouverez cette décision dans le Rituel de Toulon, tome II, page 421." (*Registre des lettres*, v. 2, p. 163.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Jean-Baptiste) Poujet, curé à Berthier (Québec, 23 octobre 1794). Malgré la répugnance qu'il éprouve à remplir cette mission, M. Poujet est prié de nouveau de se rendre à Lavaltrie, afin de s'enquérir des plaintes portées contre M. Serrand. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 163.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Pierre) Denaut, coadjuteur de Québec, curé à Longueuil (Québec, 27 octobre 1794). Il lui apprend une bonne nouvelle. C'est que lord Dorchester a envoyé son secrétaire, M. Coffin, pour lui dire que la pension de Mgr Briand lui était continuée. "Ainsi, je puis donc espérer deux cens livres sterlings *per annum* outre 150 pour le loyer de l'évêché; avec cela, je suis riche et j'espère que vous le serez aussi à votre tour." (*Registre des lettres*, v. 2, p. 163.)

M. J.-O. Plessis à M. (Joseph-Claude) de Courval, curé à la Pointe-aux-Trembles (Québec, 6 novembre 1794). Longue réponse à propos du cas du capitaine Jacques Garneau, qui avait clôturé, à ses frais, le cimetière de la paroisse et que les habitants refusaient de rembourser, parce qu'il avait fait cet ouvrage sans leur consentement. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 163.)

M. J.-O. Plessis à M. (Pierre) Denaut, coadjuteur de Québec, curé à Longueuil (Québec, 13 novembre 1794). Mgr Hubert est à l'Hôpital général, sous les soins du docteur Badelard qui le condamne à y rester quelque temps. Mgr lui accorde la dispense qu'il sollicite; il lui envoie une copie des pouvoirs accordés à M. Alexander McDonell "auquel il a reproché d'avoir porté l'habit séculier, et d'avoir exercé mission. Celui-ci s'est humilié et a promis de mieux faire." A propos de l'état de santé de M. Perrault, curé de Saint-Laurent. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 166.)

Mgr Jean-François Hubert. Pouvoirs extraordinaires accordés à M. Alexander McDonell, missionnaire à New Johnston, pour le comté appelé Glengary, dans le Haut-Canada. (Québec, 7 novembre 1794). (*Registre E*, f. 41 r.)

M. Henri Gravé, vicaire général, aux habitants de Saint-Nicolas (Québec, 18 novembre 1794). Il leur ordonne de réparer le presbytère et de fournir le bois de chauffage au curé. (*Registre E*, f. 41 v.)

Mgr Jean-François Hubert à Son Eminence le cardinal Antonelli, préfet de la S. Congrégation de la Propagande, à Rome (Québec, 21 novembre 1794). Il lui envoie une copie de son mandement du 28 octobre dernier, et dans lequel il a corrigé les deux autres du 10 décembre 1788 et du 15 avril 1791, à propos de la suppression des fêtes. Il a supprimé, dans le premier des deux, la partie du premier article qui défen-

dait à certains prêtres de célébrer la messe hors de certaines églises. A propos des bénédictions accordées aux archiprêtres. Ce ne sont pas celles qui requièrent le caractère épiscopal. Il a retranché aussi la partie qui concernait la confession des fidèles au temps pascal. Il a été satisfait des réponses concernant l'usure et les componendes des dispenses et la question des limites du diocèse de Québec et de celui de Baltimore. Il regrette que la Congrégation ait été obligée de réitérer, sur les mariages entre catholiques et protestants, des décisions déjà données pour le Canada. Aucune de ces pièces n'avait été enregistrée dans les archives de l'évêché. Il lui envoie un mémoire assez étendu sur l'état actuel de la religion en Canada. C'est vrai qu'il a chargé M. Burke, missionnaire dans le Haut-Canada, d'une commission de grand vicaire, mais sans lui laisser espérer rien de plus. "Car d'après une certaine inconséquence de caractère qu'il a montré ces années dernières, je ne le crois pas propre à être un préfet apostolique, ni à préparer les voies à l'érection d'un nouvel évêché dans la dite province, ni même à s'accommoder longtemps de la place qu'il y occupe, quoiqu'il l'ait acceptée avec alacrité et qu'il soit en état de la remplir avec succès." Décès de Mgr l'évêque de Capse et de Mgr Briand. Il a envoyé, par trois voies différentes, les papiers relatifs à l'élection du nouveau coadjuteur, M. Pierre Denaut. Doute proposé à la Congrégation des Rites. Assurance de son dévouement au Saint-Siège. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 166.)

Mgr Jean-François Hubert. Mémoire sur le diocèse de Québec. Compte que l'évêque de Québec rend au Saint-Siège, de l'état actuel de la religion dans son diocèse, conformément aux désirs exprimés dans les lettres reçues de la Sacrée Congrégation de la Propagande, en date du 28 novembre 1792 et 4 juillet 1793 (Québec, novembre 1794). (*Registre E*, f. 41 v.) Publié dans *Mandements, etc., etc., des évêques de Québec*, v. II, p. 474.

Mgr Jean-François Hubert à M. (Jean-Baptiste) Deguire, curé à Vaudreuil (Québec, 27 novembre 1794). Il le félicite du zèle qu'il apporte à desservir ses paroissiens du haut de Vaudreuil. Il consent à ce qu'il dise la messe dans une "maison décente de ces cantons, une fois par mois ordinairement, laissant à votre prudence de la dire plus souvent." (*Registre des lettres*, v. 2, p. 168.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Joseph-Michel) Paquet, curé à Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud (Québec, 1er décembre 1794). Il ne peut lui permettre de faire à son église les réparations demandées, si l'on ne lui envoie une requête en due forme, requérant ces réparations. "Priez pour votre prédécesseur à Saint-Pierre (M. Charles Chauveau) qui est mort le deux du courant, à Sainte Anne de la Grande-Anse." (*Registre des lettres*, v. 2, p. 171.)

Mgr Jean-François Hubert al señor Dr Germain Dudevant, Sdte y cigo de la Sta Igia de Burdos, calle San Matteo, prento de las Guardias Espagnoles, Madrid (Québec, 6 décembre 1794). Il a reçu sa lettre du 25 juillet dernier où il exprime le désir de revenir en Canada. Il serait heureux de le recevoir, mais comme il a déjà fait venir à ses frais, quatre prêtres, et qu'il paiera le passage de huit autres, qui viendront au printemps, il ne peut s'engager à payer le sien. S'il se décide à venir, il devra se présenter à l'évêque de Léon, à Londres, et obtenir un passeport du gouvernement britannique. "Ne comptez pas sur le gouvernement britannique pour obtenir un passage gratuit. Il n'en a pas accordé à ceux qui vous ont précédé ici, et il ne serait pas raisonnable de l'exiger." (*Registre des lettres*, v. 2, p. 169.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (François) Ciquard, missionnaire à Madawaska (Québec, 6 décembre 1794). Il répond à ses lettres du 6 septembre. M. Ciquard se bornera à donner la mission aux sauvages, à Madawaska et à la rivière

Tobie; il s'emploiera surtout à la desserte des habitations françaises. Il fera payer la dîme aux Français et aux sauvages. Il ne se montrera pas trop sévère pour l'observance des jours maigres. Il éloignera, autant que possible, les fidèles des écoles qui ne conviennent pas aux catholiques. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 169.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Paul-Loup) Archambault, curé aux Cèdres (Québec, 24 décembre 1794). Il peut indifféremment publier les bans des habitants du lac, ou dans leur chapelle ou dans l'église des Cèdres. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 171.)

1795

Mgr Jean-François Hubert à M. (Bernard) Panet, curé à la Rivière-Ouelle (Québec, 4 janvier 1795). Il a très bien réglé le cas de Jean-Baptiste Paradis; il le remercie. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 172.)

M. J.-O. Plessis à M. (Pascal-Amable) Trutaut, curé à Kamouraska (Québec, 4 janvier 1795). Mgr Hubert est parfaitement renseigné sur le cas de Jean-Baptiste Paradis. Son avis est que celui-ci ait, dans la nouvelle église, un banc situé au même endroit que celui qu'il avait dans l'ancienne. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 172.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Raphaël) Paquet, curé aux Éboulements (Québec, 5 janvier 1795). Avant de lui envoyer les deux personnes accusées d'adultère, il devra attendre que le juge civil donne sa sentence. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 173.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Gabriel-Jean) Brassier, vicaire général, à Montréal (Québec, 8 janvier 1795). "Quelques semaines de mauvaise santé m'ont privé, jusqu'à ce jour, du plaisir de répondre à vos dernières lettres. Je ne suis pas encore parfaitement rétabli et mes infirmités particulières, jointes au danger de mort prochaine où se trouve ma mère, me privent vraisemblablement du voyage de Montréal que j'avais projeté pour l'hiver." Il a été bien peiné de la mort de M. Perrault, curé de Saint-Laurent. M. Chauveau est également décédé le 3 décembre, après environ sept jours de maladie. M. Tétreau, le curé des Écureuils, est à la dernière extrémité, et M. Bédard, supérieur du séminaire, est dans un état très inquiétant. Il est très satisfait des travaux de MM. de Saint-Sulpice. M. J.-O. Plessis ira bientôt à Montréal. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 173.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Pierre-Antoine) Gallet, curé à Batiscan (Québec, 8 janvier 1795). Il a agi sagement en ne prenant pas parti dans la dispute des habitants de Champlain, au sujet du nombre de leurs marguilliers. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 174.)

M. J.-O. Plessis (?) à M. (Jean-Baptiste) Dubord, curé à Sainte-Marie-de-Beauce (Québec, 8 janvier 1795). En réponse à sa demande, Mgr Hubert lui fait dire "que le propriétaire d'un banc avait droit de le garder un an après sa sortie de la paroisse quand même il ne projetterait pas d'y revenir demeurer." (*Registre des lettres*, v. 2, p. 174.)

Mgr Jean-François Hubert à la Sœur d'Ailleboust, supérieure à l'Hôtel-Dieu de Montréal (Québec, 10 janvier 1795). Il approuve entièrement le bail emphythéotique qu'elle a passé de la terre des pauvres. Les biens de la communauté ont plus besoin que jamais d'être administrés avec économie et prudence. (*Registre des lettres* v. 2, p. 176.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Jean-Jacques) Berthiaume, curé à Chambly (Québec, 11 janvier 1795). Il ne doit pas songer à quitter Chambly, pour la seule raison qu'il s'y ennuie. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 175.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Joseph-Jérôme) Raizenne, curé à Saint-Pierre-les-Becquets (Québec, 11 janvier 1795). Il lui permet de faire le voyage à Montréal, à condition que ses deux voisins se chargent de le suppléer en son absence. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 175.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Esprit-Zéphyrin) Chenet, curé à Saint-Vincent-de-Paul, île Jésus (Québec, 11 janvier 1795). Il ne répondra pas à la requête de ses paroissiens demandant la permission de construire une *allonge* au presbytère. Il vaut mieux les laisser se demêler seuls. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 175.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Pascal-Amable) Trutaut, curé à Kamouraska (Québec, 11 janvier 1795). Il a été peiné d'apprendre que Jean-Baptiste Paradis avait été dépouillé de la place qu'occupait son banc "quoiqu'elle lui eût été assignée par M. Panet, en exécution de la commission que je lui en avais donnée." A propos de son maître chantre. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 176.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Pierre) Robitaille, curé à Rimouski (Québec, 11 janvier 1795). Si Laurent Chouinard est encore excommunié "tous ceux qui communiquent avec lui encourent l'excommunication mineure, excepté que la nécessité y oblige." Il a peut-être été relevé de l'excommunication par M. Paquet; Mgr Hubert ne se rappelle pas lui en avoir donné le pouvoir. Il comprend sa misère, mais il ne peut lui donner un autre poste pour le moment. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 177.)

Mgr Jean-François Hubert à la Sœur Coutlée, supérieure de l'Hôpital général, à Montréal (Québec, 31 janvier 1795). Il approuve la permission qu'elle a donné de bâtir des quais sur le terrain qu'elle a loué. Elle a agi prudemment dans le règlement de la petite affaire que M. Plessis lui a fait connaître. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 178.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (John) Jones, supérieur des missions, à Halifax (Québec, 31 janvier 1795). Il s'excuse d'avoir aussi retardé à lui répondre. Il désirerait savoir le nom des trois prêtres français qui doivent arriver dans la Nouvelle-Écosse. L'un d'eux pourrait être envoyé à Memramcook, pour remplacer M. Power. Il sait qu'il a un grand besoin de missionnaires, il ne peut lui en envoyer pour le moment. Il espère qu'il ne quittera pas sa mission de Halifax pour retourner en Europe, comme il semble en manifester le désir. Il n'a pu s'acquitter du service que lui demandait le docteur Brown. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 179.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Candide-Michel) Le Saulnier, faisant les fonctions curiales à Montréal (Québec, 31 janvier 1795). Il lui permet de faire les prières des Quarante-Heures les 10, 11 et 12 du mois prochain. "M. Plessis m'a grandement réjoui en me rendant compte du bon état de votre maison, du respect signalé de tous vos messieurs pour leur vénérable supérieur, et de la concorde et de l'harmonie qui règnent entre les anciens et les nouveaux membres de la communauté." Comme l'Hôtel-Dieu de Montréal est dans un pressant besoin d'argent, il a résolu de lui donner en aumône, la somme des componendes qui se trouvera entre les mains de M. Brassier, au premier jour du carême. Il en informera M. Brassier qu'il remercie d'avoir envoyé dix louis à M. Saint-Onge. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 180.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Pierre) Denaut, coadjuteur de Québec, et curé à Longueuil (Québec, 31 janvier 1795). Il l'autorise à accorder une dispense du second degré d'affinité. Il partagera entre les religieuses de l'Hôtel-Dieu de Montréal et les Sœurs Grises, ce qu'il recevra pour componende. "Ma santé est

meilleure, sans être très solide. Les crachats n'ont plus qu'une teinture de sang; le carême achèvera, j'espère, de me rétablir." (*Registre des lettres*, v. 2, p. 181.)

Mgr Jean-François Hubert à la Sœur d'Ailleboust, supérieure de l'Hôtel-Dieu de Montréal (Québec, 1er février 1795). Il a été touché de la description que lui a faite M. Plessis de la disette de sujets et d'argent où se trouve sa maison. Afin de l'aider, "outre les vingt louis que lui a remis M. le coadjuteur, M. Brassier lui fera toucher une somme de 700ll ou plus, le tout à déduire sur la dot ou le trousseau de la première novice qui vous sera présentée de la part de M. Le Saulnier." (*Registre des lettres*, v. 2, p. 182.)

M. (Jean-Louis-Philippe) Desjardins, vicaire général, à Québec à M. (Charles-Joseph) Deschenaux, curé à l'Ancienne-Lorette (Québec, 7 février 1795). A propos d'un mariage dont il est nécessaire d'avoir le consentement des parents. (*Registre des lettres*, v. 2 p. 183.)

Mgr Jean-François Hubert à M. James Cuthbert fils, chez le colonel Romer, commandant le 60e régiment (Québec, 11 février 1795). Il ne peut autoriser l'établissement d'une nouvelle paroisse au Saint-Esprit tant qu'il ne sera pas allé sur les lieux, pour prendre connaissance par lui-même "de la position des lieux et des moyens de pourvoir à cette nouvelle desserte." (*Registre des lettres*, v. 2, p. 184.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Bernard) Panet, curé à la Rivière-Ouelle (Québec, 28 février 1795). Les habitants de Sainte- Anne demandent avec instance un curé. Il ne peut leur en envoyer. Il le prie d'aller avec MM. Perras, Verreau, Trutaut et Amiot y passer une semaine pendant le carême, afin de faire faire la communion pascale aux paroissiens de Sainte-Anne. Il lui offre M. Faucher, comme vicaire, si M. Perras témoigne de sa bonne conduite. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 184.)

Mgr Jean-François Hubert aux habitants de Sainte-Marguerite-de-Blairfindie (Québec, 5 mars 1795). En réponse à leur requête du 1er février dernier, il a délégué M. Pierre Denaut, vicaire général "à l'effet de se transporter au dit lieu de Sainte-Marguerite-de-Blairfindie, de visiter l'endroit et de planter une croix avec les cérémonies ordinaires pour désigner la place de la future église et se prononcer sur les principales dimensions de l'église..." (*Registre des lettres*, v. 2, p. 189.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Raphaël) Paquet, curé aux Éboulements (Québec, 5 mars 1795). Il relira la lettre que Mgr Hubert lui a adressée le 5 janvier 1795. Comme les coupables ont été condamnés par le juge, il les recevra avec douceur et charité, puisqu'ils se repentent. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 195.)

M. J.-O. Plessis à M. (Pierre-Victor) Archambault, curé à Soulanges (Québec, 8 mars 1795). A propos de deux de ses paroissiens qui vivent en concubinage. Si les habitants du sud du lac Saint-François désirent bâtir une chapelle, ils présenteront une requête où ils exposeront à Mgr Hubert la nécessité d'avoir un local pour la commodité de leur desserte. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 186.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Joseph-Jérôme) Raizenne, curé à Saint-Pierre-les-Becquets (Québec, 9 mars 1795). Comme depuis 5 ans l'argent de la fabrique n'a pas été compté, il ne doit pas forcer Jean Dumas, le marguillier en charge, à rendre compte de la somme de 186ll 17d qui manque dans le coffre-fort. Il laissera aussi de côté la question de la couverture de l'église et du clocher. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 187.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Pierre) Denaut, coadjuteur de Québec, et curé à Longueuil (Québec, 12 mars 1795). M. Peter Pangman, seigneur de Mascouche, a porté plainte contre M. Foucher, curé de cet endroit, à propos de la der-

nière élection des marguilliers. La paroisse est mutinée. Mgr Hubert a dessein de lui confier la desserte de Sainte-Anne de la Grande-Anse, vacante depuis la mort de M. Chauveau, et de le remplacer, à Mascouche, par M. Raizenne. M. Denaut avertira M. Foucher de la chose. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 187.)

Mgr Jean-François Hubert à la Sœur Thérèse de Jésus, supérieure des Ursulines, aux Trois-Rivières (Québec, 5 mars 1795). Il a appris avec bonheur que la communauté avait payé 4000ll depuis 6 mois sur les 6000ll qu'elle devait. Cela démontre que l'on n'observait pas assez l'économie auparavant. Elle n'admettra pas de nouvelles novices avant qu'il soit allé aux Trois-Rivières. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 187.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Charles-Denis) Dénéchaud, curé à Saint-Charles de la rivière Boyer (Québec, 12 mars 1795). Comme il se voit dans l'obligation de changer de paroisse, M. Labadie, curé de Deschambault, à cause de l'opposition qui règne contre lui, il lui annonce qu'au premier mai prochain, ils échangeront l'un et l'autre de paroisse. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 187.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Pierre-Nicolas) Labadie, curé à Deschambault (Québec, 12 mars 1795). Il le charge de la desserte de Saint-Charles de la rivière Boyer. Il prendra possession de cette nouvelle cure le 1er mai prochain. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 188.)

Mgr Jean-François Hubert à M. J.-O. Plessis, curé de Québec (Québec, 14 mars 1795). S'il était de notoriété publique que la personne en question ait affiché une impiété scandaleuse, il pourrait lui refuser la sépulture ecclésiastique. " Le cas de mort subite rend de sa nature la preuve plus difficile et la règle moins applicable, et comme vous supposez la personne dans ce cas, je crois que l'Église ne peut que l'abandonner au jugement de Dieu, et gémir sans sévir." (*Registre des lettres*, v. 2, p. 188.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Michel-Auguste) Amiot, curé à Saint-André (Québec, 20 mars 1795). Si c'est bien vrai qu'il y a à la Rivière-du-Loup, 55 habitants tenant feu et lieu, il lui enjoint d'y célébrer la messe un dimanche, dans chaque mois, et d'y faire les petits enterrements. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 191.)

Mgr Jean-François Hubert. Acte de prêtrise de M. Antoine Bédard (Québec, 21 mars 1795). (*Registre E*, f. 48 v.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Pierre) Denaut, coadjuteur de Québec, et curé à Longueuil (Québec, 25 mars 1795). Il le charge d'aller désigner le site d'une église dans la desserte de Sainte-Marguerite-de-Blairfindie. Il avait, en 1791 ou en 1792, chargé M. Chauveau, alors à Chambly, d'aller marquer le site d'une église sur la rivière des Hurons. M. de Rouville, qui voulait avoir l'église sur la devanture de sa seigneurie, s'opposa à ce qu'elle fût placée sur la rivière des Hurons. La chose en resta là. Il fera faire une nouvelle requête à ses tenanciers, et Mgr Hubert lui donnera une nouvelle commission. Il répondra à M. Duchouquet à propos de la requête des habitants de Mascouche. Quant à la requête des habitants du Saint-Esprit, lors de sa visite dans l'été précédent, il n'a pas jugé à propos d'y marquer un site d'église. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 190.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Jean-Baptiste) Marchand, principal du Collège, à Montréal (Québec, 30 mars 1795). Il regrette d'être obligé de lui enlever M. Létang. Il en a besoin à Québec. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 192.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Jean-Baptiste-Noël) Poujet, curé à Berthier (Québec, 30 mars 1795). M. Poujet a agi prudemment envers M. Serrand, en ne le réprimandant pas trop sévèrement de ce qu'il avait laissé M. de la Valinière

prêcher dans son église. Le pauvre garçon est faible d'esprit. Il a répondu à la requête des habitants du Saint-Esprit et à M. Cuthbert qu'il irait lui-même visiter les profondeurs de Berthier, dans le cours de l'été prochain. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 193.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Pierre-Nicolas) Labadie, curé à Deschambault (Québec, 14 avril 1795). Il lui permet de rester à Deschambault jusqu'au 1er septembre prochain. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 193.)

Mgr Jean-François Hubert aux fidèles de Carleton (Québec, 21 avril 1795). Il a appris avec peine la maladie de M. Bourg. Il voudrait pouvoir leur envoyer un prêtre pour l'aider, mais il lui paraît impossible de leur en donner un dans le moment. Qu'ils redoublent leurs prières pour que la disette de prêtres, dans le diocèse, diminue. Cette lettre sera lue à la première assemblée pour les prières dans la chapelle. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 194.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Jean-Joseph) Roy, directeur du séminaire (Québec, 24 avril 1795). A propos d'un cas de mariage chez les sauvages. Il ne peut l'approuver dans le dessein qu'il a d'aller faire la mission à Tadoussac. Le séminaire pourrait être embarrassé s'il partait dans un temps où l'on a besoin de lui. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 196.)

Mgr Jean-François Hubert à l'honorable William Osgoode, juge en chef, Québec (Québec, 25 avril 1795). Les habitants du fief Gatineau se sont adressés à lui à propos du démembrement qui fait l'objet du bill que la Chambre vient de passer. Il leur a répondu qu'il concourait de tout cœur avec l'autorité civile à cet égard. Il remercie le juge en chef de ses bons procédés. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 196.)

Mgr Jean-François Hubert. Réponse à une requête des habitants de Saint-Charles de la rivière Boyer, touchant le testament de M. Sarault (Québec, 29 avril 1795). On doit suivre la volonté du testateur touchant le legs qu'il a fait pour l'instruction des petites filles de la paroisse de Saint-Charles, et celui pour l'entretien de la lampe à perpétuité. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 196.)

M. (Jean-Louis-Philippe) Desjardins, à M. (Joseph-Marie) Morin, curé à Sainte-Anne-de-la-Pérade (Québec, 1er mai 1795). Il répond au nom de Mgr Hubert touchant le cas de ces personnes qui désirent se marier. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 197.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Bernard) Panet, curé à la Rivière-Ouelle (Québec, 16 mai 1795). Il peut enfin le soulager de la desserte de Sainte-Anne. Il y envoie comme nouveau desservant M. Foucher, ancien curé de Mascouche. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 198.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Jean-François) de Sabrevois, curé aux Trois-Rivières (Québec, 18 mai 1795). Il espère comme lui, que la nouvelle supérieure des Ursulines ramènera la paix et la ferveur dans la communauté. Il donnera de temps à autre des conférences spirituelles aux religieuses. Il lui perme t d'aller à Boucherville, (*Registre des lettres*, v. 2, p. 198.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Gabriel-Jean) Brassier, vicaire général, à Montréal (Québec, 21 mai 1795). Il se propose de partir le 30 du courant pour la visite épiscopale. Il la commencera aux Trois-Rivières pour la continuer jusqu'à Montréal où il passera dix jours. Il emmène avec lui un prêtre; il en a choisi un autre dans la personne de M. Lemaire, curé de Saint-Martin. M. Brassier enverra un prêtre pour remplacer M. Lemaire pendant son absence. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 199.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Antoine-Émeric) Lemaire (de Saint-Germain), curé de Saint-Martin, île Jésus (Québec, 21 mai 1795). Il reprendra bientôt la visite du diocèse; il a choisi M. Lemaire pour l'accompagner. Il sera aux Trois-Rivières le 1er juin. Il le charge de venir le rejoindre en ce lieu. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 200.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (John) Jones, missionnaire à Halifax (Québec, 24 mai 1795). Avant de partir pour la visite pastorale, il répond à sa lettre du 1er mars dernier. Il lui conseille de faire son possible pour faire venir d'Angleterre ou des États-Unis, quelques prêtres français. S'il parvient à avoir un prêtre pour Memramcook, il le mettra à la place de M. Power. Quant à la pension des missionnaires chargés des sauvages, il vaut mieux s'adresser au général Thomas Carleton, gouverneur du Nouveau-Brunswick, qu'à lord Dorchester. Cette lettre lui sera probablement remise "par un jeune séminariste d'ici, nommé Thomas Maguire, natif de Halifax, où il va voir sa famille dont il est éloigné depuis 7 ou 8 ans. Ce jeune homme approche de la fin de ses études; il s'est toujours comporté dans ce séminaire comme un sujet d'un mérite distingué et paraît se destiner à l'état ecclésiastique." (*Registre des lettres*, v. 2, p. 200.)

Mgr Jean-François Hubert. Copie de son testament (Québec, 27 mai 1795). Testament olographe. Déposé en l'étude du notaire Joseph Planté, par M. Joseph-Octave Plessis, curé de Québec, et M. Antoine Robert, supérieur du séminaire de Québec, le 17 octobre 1797. (Cartable: (*Évêques de Québec*, VI-101-104.)

M. (Pierre) Denaut. Procès-verbal fait par M. Denaut, vicaire général, au sujet de l'église de Blairfindie (Sainte-Marguerite, 28 mai 1795). Il a fixé, dans la desserte de Sainte-Marguerite-de-Blairfindie, le site "d'une église dont les principales dimensions de cinquante pieds de largeur, cent vingt de longueur, vingt-deux de hauteur à compter de la chaussée, avec deux chapelles proportionnées au tout." Copie signée, Taschereau, s.-secrét. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 205.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Edmund) Burke, vicaire général, missionnaire dans le Haut-Canada (Québec, mai 1795). Il a reçu ses deux lettres du 14 octobre et du 2 février. Il le félicite de son zèle. Qu'il travaille à conserver la bonne amitié du lieutenant-gouverneur Simcoe qui a eu la bonté de lui assigner une pension de 50 livres sterling. C'est bien son intention de mettre un missionnaire à Kingston. Il regrette beaucoup d'apprendre que M. Dufaux soit un peu contrarié de ce que Mgr Hubert a donné des pouvoirs de grand vicaire à M. Burke. M. Burke se montrera plein de condescendance pour M. Dufaux. Mgr Hubert ne peut le faire revenir ni le remplacer. Le traité qui vient d'être conclu entre la Grande-Bretagne et les États-Unis va changer l'état des choses. Les paroisses de M. Fréchette et de M. Burke cesseront bientôt d'appartenir au diocèse de Québec. M. Burke aura deux prêtres de plus, et le pays qu'ils auront à desservir sera beaucoup moins étendu. Chicane à propos du banc d'honneur dans son église. Il espère qu'avec l'aide du lieutenant-gouverneur, il parviendra à faire disparaître le commerce des liqueurs. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 209.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (François-Xavier) Dufaux, missionnaire dans le Haut-Canada (Québec, mai 1795). Ce n'est pas sans raison qu'il a donné des pouvoirs de grand vicaire à M. Burke. Cela n'enlève pas à M. Dufaux, les pouvoirs extraordinaires qu'il exerce depuis 1786. Seulement, il doit user de ces pouvoirs avec beaucoup de circonspection. Aussi, Mgr Hubert a été extrêmement surpris d'apprendre qu'il avait accordé des dispenses de parenté de deux ou trois; il n'en avait pas la faculté et ces mariages sont nuls. Il soumettra ces cas à M. Burke.

Une autre chose dont il veut lui parler, c'est qu'il est obligé de rendre compte à l'évêque des componendes qu'il retire des dispenses; ce qu'il n'a jamais fait. " Il est de l'essence de la dispense d'être gratuite; la componende n'est qu'une amende, ou pour parler plus juste, n'est qu'une aumône qui appartient essentiellement à l'Église, et ni vous ni moi n'en pouvons faire notre patrimoine, sans devenir simoniaque. . . " Il lui fait ces observations parce qu'il est responsable de tout ce qui se fait en son nom; "or mes années s'accumulent, ma carrière s'avance et je sens de plus en plus le besoin de reporter mon examen sur toutes les parties de mon pénible ministère, afin de prévenir le compte que Dieu m'en demandera." (*Registre des lettres*, v. 2, p. 211.)

M. Henri Gravé, vicaire général, aux habitants de Saint-Pierre et de Saint-Laurent, île d'Orléans (Québec, 14 juin 1795). Il leur accorde la permission de faire deux processions publiques dans l'espace de deux semaines, pour obtenir la destruction des sauterelles. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 201.)

Mgr Jean-François Hubert à lord Dorchester (Montréal, 24 juin 1795). Il lui annonce qu'il a crû pouvoir présumer son approbation, et qu'il consacrera M. Denaut, à Montréal, le 29 du présent mois. (Cartable: *Évêques de Québec*, II-57.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Edmund) Burke, vicaire général, et missionnaire dans le Haut-Canada (Montréal, 27 juin 1795). Sa lettre du 24 avril lui arrive à Montréal où il séjourne depuis quelques jours. Il le félicite d'avoir échappé au danger qu'il mentionne. Il ne peut retirer M. Dufaux du Haut-Canada, et envoyer à M. Burke de l'aide. Les calices et les ciboires que Mgr Hubert a donnés à la paroisse de L'Assomption de Détroit lui seront bientôt remis. Il suppose qu'il est dans le moment à Michillimakinac où sur la rivière de la Tranche. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 213.)

Mgr Jean-François Hubert aux habitants de Saint-Pierre et de Saint-Laurent (Québec, 10 juillet 1795). Il renouvelle la permission que M. Gravé leur a donnée, de faire des processions publiques et des prières pour obtenir la cessation du fléau des sauterelles.. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 203.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (François Féré) Duburon, curé à Varennes (Québec, 10 juillet 1795). Il lui défend de solenniser la fête de Sainte-Anne, patronne de sa paroisse, vu les désordres auxquels se livrent ses paroissiens en ce jour. Il lui envoie à ce sujet un mandement qu'il leur lira. Il regrette de n'avoir pu arrêter le voir à Varennes, lorsqu'il passa en cette paroisse, le 1er juillet dernier. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 204.)

Mgr Jean-François Hubert au révérend Père Augustin, abbé de l'abbaye de la Maison de Dieu, de la Val-Sainte, de Notre-Dame de la Trappe, au canton de Fribourg, en Suisse (Québec, 11 juillet 1795). Il a reçu sa lettre du 24 mars dernier. Rien ne lui apporterait autant de plaisir que de voir un monastère de la Trappe s'établir en Canada. Les religieux, s'ils viennent, seront bien reçus. Il ne leur peut promettre que des bois, et "quant à l'espérance de former des novices, elle ne peut être que très faible. Une telle austérité épouvante des hommes qui ne sont pas accoutumés au joug et à la gêne; tel est le peuple de cette contrée." Avant tout, il lui faudra obtenir, de Sa Majesté britannique, la permission de former cet établissement, de se perpétuer et de recruter des novices. Il faudra que tous ceux qui viendront soient munis d'un passeport du ministre britannique. Mgr l'évêque de Léon, qui a toute la confiance du gouvernement, l'aidera à obtenir toutes ces permissions. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 206.)

Mgr Jean-François Hubert à M. Gazaniol, supérieur du séminaire, et vicaire général du diocèse de Lyon, à Viège, en Suisse (Québec, 11 juillet 1795). Il a reçu sa lettre du 20 novembre dernier, mais l'ecclésiastique dont il faisait mention, M. Bussevent, n'est pas encore débarqué à Québec. Il arrive de Montréal où il a eu le plaisir de passer quelques jours au séminaire et de voir l'esprit de charité qui existe entre tous les membres de la société de Saint-Sulpice. Il apprécie beaucoup MM. Le Saulnier et Roux. "Je m'intéresse, comme vous, au sort de M. Émery. J'ai rendu grâces à Dieu de son élargissement." (*Registre des lettres*, v. 2, p. 207.)

Mgr Jean-François Hubert à Mgr l'évêque de Léon, no 10, Queen Street, Bloomsbury Square, London (Quebec, 11 juillet 1795). Les quatre ecclésiastiques annoncés par sa lettre du 10 mai sont arrivés, à savoir: MM. Malavergne, Courtin, Delavaivre et Raimbault. " Ce dernier sera immédiatement ordonné." Il comprend le désintéressement des évêques français qui consentent à laisser venir leurs prêtres en Canada; c'est pourquoi il ne veut pas être trop exigeant; tous les prêtres qui viendront seront toujours reçus avec une vive reconnaissance. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 208.)

Mgr Jean-François Hubert. Pouvoirs extraordinaires donnés à MM. Jean Castanet et Joseph Desjardins, nommés missionnaires à la Baie-des-Chaleurs (Québec, 16 juillet 1795). (*Registre E*, f. 54 r.)

M. J.-O. Plessis (?) à M. (Jean-Baptiste) Griault, curé du Cap-Saint-Ignace (Québec, 17 juillet 1795). Les honneurs honorifiques ne doivent être accordés qu'au seigneur primitif. Quoique M. Vincelotte ait donné le terrain pour la construction de l'église, il n'est pas patron, et ne peut rien exiger de plus que les autres seigneurs du pays. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 213.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Gabriel-Jean) Brassier, vicaire général, à Montréal (Québec, 18 juillet 1795). Il songe depuis longtemps à envoyer un prêtre à Kingston; il voudrait confier cette mission aux messieurs de Saint-Sulpice. Le prêtre qui y sera envoyé rencontrera beaucoup de difficultés, car les catholiques de cette place sont plongés dans une grande apathie pour les choses de leur religion. Le prêtre qui en sera chargé devra pouvoir " parler, confesser et prêcher en anglais." Il croit que M. (Jean-Charles) Bédard, remplirait bien cette charge. On pourra préparer au séminaire un autre prêtre pour aller l'aider dans la suite. Il part pour la Baie-des-Chaleurs, et sera absent deux mois; il conduit avec lui M M. Castanet et Desjardins qui remplaceront M. Bourg, malade, " Mgr de Canathe se porte assez bien. Il veut bien prolonger son séjour à Québec à raison de mon absence." Il attend avec impatience MM. de Lavau et Chicoineau. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 216.)

Mgr Jean-François Hubert à Son Excellence le général Thomas Carleton (Québec, 18 juillet 1795). Il part pour la Baie-des-Chaleurs avec deux prêtres, MM. Jean Castanet et Louis-Joseph Desjardins (Desplantes). "Ces deux prêtres nés français et venus d'Angleterre en juin 1784, se sont rendu recommandables en Canada par leur excellente éducation et la pureté de leurs principes politiques et moraux." Il les croit très propres à remplir l'office de missionnaires dans la Baie-des-Chaleurs. Il veut aller lui-même les établir dans cette charge et espère que le lieutenant-gouverneur ne sera pas offensé s'il visite les catholiques de la Baie-des-Chaleurs. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 214.)

Mgr Jean-François Hubert (lettre sans indication de date ni de lieu, mais probablement adressée au vicaire apostolique de Londres, Angleterre). Il le remercie de l'intérêt qu'il porte au passage des prêtres français, en Canada. "Je vous

prie de croire, Monseigneur, que j'userai librement de vos bontés et que je m'adresserai désormais à vous avec beaucoup de confiance." Il a eu le plaisir de rencontrer son neveu, M. Douglass, qui a été accueilli avec bonté par M. Lester. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 215.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Jean-Joseph) Roy, missionnaire, à Québec (Québec, 19 juillet 1795). Il part le vingt pour la mission de la Baie-des-Chaleurs. Il le nomme à la desserte de la paroisse de Saint-Charles où il se rendra à la Saint-Michel. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 215.)

Mgr Pierre Denaut. Acte de prêtrise de M. Jean Raimbault (Québec, 26 juillet 1795). (*Registre E*, f. 55 r.)

Mgr Pierre Denaut, évêque de Canathe, et coadjuteur de Québec, à M. (Joseph) Fillion, curé du Cap-Santé (Québec, 27 juillet 1795). Avant son départ, Mgr Hubert l'a chargé d'écrire à M. Fillion, pour l'avertir qu'on enverrait un prêtre l'aider dans l'état d'infirmité où il se trouve. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 218.)

Mgr Pierre Denaut à M. (Jean-Denis) Daulé, à Québec (Québec, 4 août 1795). Il le charge de la desserte de la paroisse de Saint-Jean-Baptiste-des-Écureuils. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 218.)

Mgr Pierre Denaut. Certificat donné à M. Philibert Nantetz, Sulpicien, prêtre du diocèse de Lyon, qui retourne en France (Québec, 8 août 1795). (*Registre E*, f. 55 r.)

M. Philippe-Jean-Louis Desjardins, vicaire général, aux habitants de Percé, Baie-des-Chaleurs (Québec, 11 août 1795). Il leur communique les intentions de Mgr Hubert; celui-ci désire qu'ils préparent les matériaux pour la construction d'une église de 30 pieds sur 30, et d'un presbytère de 24 pieds sur 28. Ils s'adresseront au lieutenant-gouverneur pour avoir un terrain pour ces bâtisses. Le cimetière sera changé de place. Ils attendront que le missionnaire soit rendu à Percé pour commencer ces constructions. Ils devront aussi s'occuper de trouver un maître ou une maîtresse d'école. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 226.)

M. Henri Gravé, vicaire général, à Mgr J.-F. Hubert, Baie-des-Chaleurs (Québec, 7 septembre 1795). Craintes que son voyage à la Baie-des-Chaleurs a inspirées à ses amis. (Cartable: *Vicaires généraux*, I-194.)

Mgr Pierre Denaut à M. J.-O. Plessis, curé de Québec (Longueuil, 10 septembre 1795). M. (Pierre-Nicolas) Labadie désire avoir une cure dans le gouvernement de Montréal. On pourrait lui donner la Longue-Pointe. Mgr Denaut a enfin trouvé un curé pour Mascouche. Il ne croit pas que M. (Pierre) Robitaille ait assez de santé pour aller dans les Postes. Il voudrait bien laisser M. (Jean-Joseph) Roy à Saint-Charles. La difficulté est qu'il y a plus de prêtres que de paroisses; il placera des vicaires en certains endroits. Il s'en va à la rivière des Hurons pour terminer l'affaire en suspens. Ordination de M. Desgarets. (Cartable: *Évêques de Québec*, II-93; *Copies de lettres*, v. V, f. 427.)

Mgr Pierre Denaut à M. J.-O. Plessis, curé de Québec (Longueuil, 14 septembre 1795). Il a reçu la visite de M. Compain et de M. Keller; il est décidé de ne pas les changer de cure ni l'un ni l'autre, malgré leurs plaintes. Le docteur Selby ne veut pas lui permettre de descendre à Québec. Il espère que l'affaire du séminaire de Québec s'arrangera pour le mieux. (Cartable: *Évêques de Québec*, II-95; *Copies de lettres*, v. V, f. 431.)

Mgr Jean-François Hubert à Son Excellence le général Thomas Carleton, lieutenant-gouverneur de la province du Nouveau-Brunswick, à Fredericton (Madawaska, 19 septembre 1795). Il vient de parcourir la Baie-des-Chaleurs. Il

a ramené M. Bourg et laissé à sa place "deux jeunes prêtres qui desserviront alternativement le nord et le sud de la Baie. J'ai (le mot manque) la rivière Ristigouche dans le désir d'aller vous rendre mes devoirs. Je m'en flattais mais la saison était si avancée, et j'ai éprouvé tant de difficultés depuis Ristigouche jusqu'ici, par les basses eaux et par la multiplicité des portages occasionnée par les embarras des rivières, j'ai essuyé tant de fatigues, et les pluits abondantes, qui viennent de tomber, rendent si mauvais le grand portage, que je me vois hors d'état de me rendre jusqu'à Fredericton." Il s'est arrêté pour trois jours chez M. Ciquard. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 220.)

Mgr Pierre Denaut à M. J.-O. Plessis, curé de Québec (Longueuil, 20 septembre 1795). Les troubles ont recommencé à Mascouche; une nouvelle délégation doit venir le rencontrer. Il n'est pas disposé à envoyer immédiatement du secours à M. Fillion. Rien de décidé quant au changement de cures. Il ne déplacera pas ni M. Vinet, ni M. Courtin; M. Plessis lui enverra son futur vicaire qu'il ordonnera prêtre à Montréal. Sa santé ne lui permet pas d'aller à Québec. Il a souvent des hémorragies nasales. (Cartable: *Évêques de Québec*, II-96; *Copies de lettres*, v. V, f. 433.)

Mgr Pierre Denaut à M. J.-O. Plessis, curé à Québec (Longueuil, 28 septembre 1795). M. Labadie va curé à la Longue-Pointe; M. Dénéchaud, à Deschambault; M. Roy, à Saint-Charles. Il envoie M. Bédard, à Saint-François-de-la-Beauce; M. Faucher, au Cap-Santé; M. Courtin, au Château-Richer. La délégation de Mascouche est retournée satisfaite et M. Berthelot y restera curé. Compliments aux prêtres du Séminaire. Il a appris la mort de M. Saint-Onge, aux Trois-Rivières. (Cartable: *Évêques de Québec*, II-97; *Copies de lettres*, v. V, f. 435.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Joseph Lelièvre) Duval, curé à Gentilly (Québec, 3 octobre 1795). Il le charge de la desserte de la paroisse de Sainte-Marie de la Nouvelle-Beauce. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 219.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Jean-Baptiste) Dubord, curé à Sainte-Marie-de-Beauce (Québec, 3 octobre 1795). M. Fillion, curé du Cap-Santé, étant mort, il le charge de la desserte de cette paroisse. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 220.)

Mgr Jean-François Hubert à la révérende Mère Sainte-Ursule, supérieure des Ursulines, aux Trois-Rivières (Québec, 5 octobre 1795). Il la remercie de ce qu'elle a fait "pour le cher défunt grand vicaire. Je loue surtout la simplicité et le peu de dépenses du service qui a été richement orné par votre ferveur." Elle pourra admettre la novice dont elle lui parle. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 221.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Jean-François) Sabrevois, curé aux Trois-Rivières (Québec, 5 octobre 1795). Il a reçu la copie du testament de M. Saint-Onge; il recevra avec plaisir le calice que celui-ci lui lègue, en autant que M. Saint-Onge laisse assez pour payer ses dettes. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 221.)

Mgr Jean-François Hubert à M. Taschereau, écuyer, seigneur de la Beauce, à la Beauce (Québec, 6 octobre 1795). A son retour de la Baie-des-Chaleurs, il a appris que son fils était malade. Comme il se propose de l'ordonner diacre à l'automne, et prêtre l'année suivante, afin de lui donner plus de temps pour se préparer, il s'est choisi un autre secrétaire. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 221.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Gabriel-Jean) Brassier, vicaire général, à Montréal (Québec, 6 octobre 1795). Son voyage à la Baie-des-Chaleurs lui a été très pénible. Il est heureux d'apprendre que M. Bédard accepte d'aller à Kingston. Il aura une besogne ardue à accomplir; construire une chapelle, un presbytère, rassembler son troupeau. Il espère que M. Brassier l'aidera de ses conseils. En 1793,

MM. Desjardins et de la Corne, lors de leur voyage dans le Haut-Canada, avaient obtenu quatre lots de ville, pour y bâtir la chapelle; M. Bédard les réclamera auprès du commandant de la place. Il serait préférable qu'il se rendît avant l'hiver à Kingston. La paix est rétablie au Collège de Montréal; M. Brassier verra à ce qu'elle ne soit plus troublée. Il veillera aussi à la mission du Lac-des-Deux-Montagnes où M. (Michel-Félicien) Leclerc fait si bien. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 222.)

Mgr Jean-François Hubert à Son Altesse Royale le Prince Édouard, maréchal de camp, à Halifax (Québec, 7 octobre 1795). " Monseigneur, la lettre dont votre Altesse Royale m'a honoré en date du 13 Juillet, ne m'a été connue que le 26 7bre à mon arrivée d'un voyage que j'ai fait à la Baye des Chaleurs. J'ai été privé du plaisir de voir Monsr Jones & de l'honneur de répondre à temps à votre Altesse. J'ai appris que mon Coadjuteur s'étoit acquitté de ce devoir en mon absence. Je me hâte d'y satisfaire moi-même & d'assurer votre Altesse que je ne laisserai point échapper l'occasion de faire valoir auprès de My Lord Dorchester les bons services de Monsr Jones & la bienveillance dont votre Altesse l'honore. Je suis moi-même plus flatté que je ne le puis dire du souvenir qu'elle daigne m'accorder & je vous supplie d'être persuadé des vœux que je forme pour la solide gloire & la longue prosperité d'un jeune prince qui se distingue également par sa bienfaisance & par son amabilité. Messrs Desjardins & Gazal ont été extrêmement sensibles à l'attention gracieuse de votre Altesse & ils ne savent comment lui en témoigner leur profonde reconnoissance. J'ai été accompagné par le premier à la Baye des Chaleurs & si le ciel m'accorde la santé je me propose d'aller l'an prochain jusqu'à Halifax. J'y suis porté par le désir de visiter cette partie de mon Diocèse & aussi, je l'avoue Monseigneur, par le desir de voir encore une fois votre Altesse Royale & de lui rendre mes hommages si la gloire & les ordres de notre Auguste Souverain votre Père, d'ici à ce temps là, ne vous appellent ailleurs." (*Registre des lettres*, v. 2, p. 223.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Pierre) Robitaille, curé à Rimouski (Québec, 7 octobre 1795). Il regrette de n'avoir pu arrêter le voir en revenant de la Baie-des-Chaleurs. Il approuve qu'on bâtisse une petite chapelle à Matane et ne saurait trop louer le zèle du seigneur Fraser. Il lui faut un missionnaire pour les postes du Roi; il l'en chargera peut-être. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 253.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (John) Jones, à Halifax (Québec, 7 octobre 1795). Il regrette bien de n'avoir pu rencontrer M. Jones, à Québec. Il ne peut que se réjouir de la grande bienveillance que lui témoigne le prince Édouard. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 224.)

Mgr Jean-François Hubert à Mgr l'évêque de Canathe, coadjuteur de Québec, à Longueuil (Québec, 8 octobre 1795). Il apprend avec plaisir que son état de santé est meilleur. Il a été parfaitement satisfait de l'arrangement des cures. M. Louis Bédard ira à Saint-François-de-Beauce. Son frère (le curé du Château-Richer) a répondu à M. Plessis qu'il pouvait se passer de vicaire. M. Duval remplace au Cap-Santé, M. Fillion, décédé. M. Duval ira à Sainte-Marie et laissera Gentilly à M. Courtin. Prochaines ordinations de MM. Jean-Baptiste Bédard et Lefrançois. Il laissera M. Vallée vicaire chez M. Deguire. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 224.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Joseph) Borneuf, procureur du Séminaire de Montréal (Québec, 8 octobre 1795). Comment on pourra partager la part de dîme laissée par M. Foucher, à Saint-Henri-de-Mascouche. Il ne s'oppose pas à ce que les personnes appelées à l'état religieux y entrent; mais il faut qu'elles apportent une dot suffisante. "Aucune communauté de Québec n'est en état de recevoir des filles sans dot." (*Registre des lettres*, v. 2, p. 225.)

Mgr Jean-François Hubert au révérend Père Louis, Supérieur des Récollets, à Montréal (Québec, 8 octobre 1795). Il ne peut empêcher la vente de ses livres à Québec. Mgr Hubert écrira au Père Dominique, à Montréal, pour l'avertir d'avoir à se soumettre. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 225.)

Mgr Jean-François Hubert. Acte de prêtrise de M. Jean-Baptiste Bédard (Québec, 11 octobre 1795). (*Registre E*, f. 56 v.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (René) Hubert, curé au Château-Richer (Québec, 14 octobre 1795). Il lui envoie M. Foucher, soit en qualité de vicaire, pour les deux paroisses du Château-Richer et de L'Ange-Gardien, soit en qualité de curé de L'Ange-Gardien. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 227.)

Mgr Jean-François Hubert. Commission donnée à M. Henri Gravé, vicaire général, pour visiter la paroisse de Lotbinière (Québec, 16 octobre 1795).

Mgr Jean-François Hubert. Acte de prêtrise de M. Alexis Lefrançois (Québec, 18 octobre 1795). (*Registre E*, f. 57 r.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Jean-Marie) Fortin, curé à Lotbinière (Québec, 25 octobre 1795). Il lui faut quitter Lotbinière; M. Vidal est nommé pour le remplacer. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 228.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Jean-Marie) Vidal, curé aux Grondines (Québec, 25 octobre 1795). Il le charge de la desserte de la paroisse de Lotbinière. Il devra s'y rendre immédiatement. M. Lefrançois sera son successeur aux Grondines. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 228.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Michel-Candide) Le Saulnier, curé de Montréal (Québec, 25 octobre 1795). Il lui envoie la dispense qu'il a demandée. La componende sera partagée également entre les religieuses de l'Hôtel-Dieu et les Sœurs Grises. Il est obligé de se retirer à l'Hôpital général pour quelques jours à raison d'un saignement de nez qui persiste. M. Le Saulnier avertira M. Brassier qu'il n'est plus possible de songer à la mission de Kingston pour le moment. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 229.)

Mgr Jean-François Hubert à MM. Desjardins et Castanet, missionnaires à la Baie-des-Chaleurs (Québec, 7 novembre 1795). Il a reçu leur lettre du 30 septembre, et les félicite de leur zèle. Il encourage fortement les habitants de Bonaventure à rétablir leur nouvelle église sur l'emplacement de l'ancienne. Ils pourront s'entendre avec Joseph Arsenault pour la donation absolue du terrain. Quant à la terre de l'église, il faudra tâcher de la reprendre, et en consacrer les revenus à l'entretien des missionnaires. Ils diront aux habitants qu'il leur enverra un prêtre résident aussitôt qu'il en aura un à sa disposition. P. S. Ils devront toujours s'entendre avec les marguilliers pour tout ce qui regarde l'intérêt de leurs églises; ne jamais rien entreprendre sans que la chose n'ait été décidée à l'unanimité des voix ou à peu près. Il envoie des présents aux sauvages de Ristigouche qui l'ont conduit. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 230.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Charles-Joseph) Deschenaux, curé à l'Ancienne-Lorette (Québec, 9 novembre 1795). Comme M. Deschenaux trouve onéreux la desserte de Sainte-Foy, il nomme un curé à cet endroit, M. Fortin, qui s'y rendra le plus tôt possible ((*Registre des lettres*, v. 2, p. 232.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Antoine-Éméric) Lemaire (de Saint-Germain), curé de Saint-Martin, île Jésus (Québec, 9 novembre 1795). Il lui offre le grand vicariat des Trois-Rivières, vacant depuis un mois. "Le séjour de plusieurs années que vous avez fait auprès de Monseigneur Briand, en qualité de secrétaire, joint aux qualités que j'ai personnellement remarquées en vous, me persuadent que

vous êtes l'homme destiné par la Providence à remplir ce nouvel emploi." Il espère qu'il ne refusera pas. Il lui faudra quitter sa paroisse de Saint-Martin. En attendant qu'il puisse se trouver un logement aux Trois-Rivières, il prendra sa pension chez les Ursulines où il occupera la chambre destinée à l'évêque. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 232.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Jean-François) Bleury de Sabrevois, curé aux Trois-Rivières (Québec, 9 novembre 1795). Il lui accorde des pouvoirs d'archiprêtre pour jusqu'au 1er janvier 1796. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 233.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Joseph-Laurent) Bertrand, curé à la Rivière-du-Loup (Québec, 9 novembre 1795). Il a tenu la conduite qu'il devait tenir à propos de cette opposition à un mariage dont il lui parle dans sa lettre. Il ne doit pas procéder au mariage en question tant que cette opposition n'aura pas été levée. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 234.)

Mgr Jean-François Hubert aux habitants de la Jeune-Lorette (Québec, 11 novembre 1795). Il a appris avec plaisir qu'ils avaient construit un "édifice assez spacieux pour le logement de leur missionnaire et pour la célébration du service divin." Il leur donne pour patron, saint Ambroise, évêque et docteur de l'église. Les limites de la nouvelle paroisse seront fixées plus tard. Les frais considérables qu'il a faits pour les missions de la Baie-des-Chaleurs ne lui permettent pas d'offrir quelque chose pour la décoration de leur chapelle. (*Registre E*, f. 57 r.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Joseph) Paquet, curé à Saint-Ambroise-de-l'Ancienne-Lorette (Québec, 12 novembre 1795). Il lira à ses paroissiens le mandement inclus. Il réservera un espace pour le cimetière sur le terrain de l'église, à proximité de cette dernière, autant que possible. Il croit qu'il est mieux de desservir les habitants et les sauvages chacun chez eux. "C'est pourquoi, je permets qu'à datter du jour de la bénédiction de votre chapelle, vous célébriez deux messes tous les dimanches et fêtes d'obligation, l'une à Saint-Ambroise et l'autre au village, ce que la proximité du lieu rendra très practicable. Outre cela, vous pourrez chaque semaine, célébrer une autre messe au village à un jour indiqué." Pour les autres fonctions, il se comportera comme un curé chargé de deux paroisses. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 234.)

Mgr Jean-François Hubert. Commission donnée à Mgr Pierre Denaut, pour désigner la place d'une nouvelle église en la seigneurie de Rouville (Québec, 15 novembre 1795). (*Registre E*, f. 58 r.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Laurent-Joseph) Bertrand, curé à la Rivière-du-Loup (Québec, 16 novembre 1795). Il le loue du zèle qu'il déploie pour assister dans sa maladie, M. Huot, curé de Maskinongé. Il invitera les curés voisins de Maskinongé à imiter son exemple. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 236.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Jean-Baptiste) Poujet, curé à Berthier (Québec, 16 novembre 1795). Il a pensé a lui confier le "soin d'arranger l'affaire des Récollets de Montréal." Il avertira Mgr de Canathe que M. Poujet sera bien en mesure de terminer leur différend. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 236.)

Mgr Jean-François Hubert aux habitants de la seigneurie de Rouville (Québec, 16 novembre 1795). Il a chargé Mgr Pierre Denaut de se rendre en la seigneurie de Rouville et " de désigner, par la plantation d'une croix dans la concession qui est la plus voisine de la rivière Richelieu, la place d'une future église paroissiale." (*Registre E*, f. 58 r.)

Mgr Jean-François Hubert à M. Hertel de Rouville, écuyer, Chambly (Québec, 16 novembre 1795). Il se rend à son désir, et charge Mgr le coadjuteur d'aller

marquer le site d'une nouvelle église sur la rivière Richelieu, dans sa seigneurie. La nouvelle église, dont le site a été fixé sur la rivière des Hurons, aura pour titulaire saint Jean-Baptiste, comme il en a exprimé le désir. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 236.)

Mgr Jean-François Hubert à Mgr l'évêque de Canathe, coadjuteur de Québec, à Longueuil (Québec, 16 novembre 1795). Il lui renvoie avec approbation, l'ordonnance qu'il a rendue à la rivière des Hurons, le 15 septembre dernier. Les habitants pourront commencer immédiatement la construction de leur église. Cette nouvelle paroisse aura pour titulaire saint Jean-Baptiste. Il a décidé de permettre la construction d'une nouvelle église dans la seigneurie de Rouville, sur la rivière Chambly "laquelle sera seulement pour les habitants des trois premières concessions." Il désire que l'on donne pour titulaire, à cette nouvelle église, saint Hilaire, évêque de Poitiers. Il a écrit à M. Poujet à propos de l'affaire des Récollets. Il désire que Mgr Denaut aille les voir, afin de se rendre compte, par lui-même, de la cause des troubles. Si c'est le Père Dominique qui paraît fomenter la division, il pourrait peut-être l'envoyer vicaire à L'Assomption, chez son frère. Si c'est le frère Alexis, il pourrait l'engager à revenir à Québec, avec le Père Berey "qui n'est pas fort endurant comme vous le savez et qui a déjà commencé à vendre la bibliothèque du Couvent sans le consentement et malgré les représentations des autres religieux." (*Registre des lettres*, v. 2, p. 237.)

Mgr Jean-François Hubert au révérend Père (Louis) Demers, supérieur des Récollets, à Montréal (Québec, 16 novembre 1795). Il regrette amèrement la désunion qui règne chez les Récollets. Il ne peut, à distance, se prononcer sur la cause de cette division, mais il croit qu'on a laissé prendre trop d'autorité au frère Alexis. Il a prié Mgr l'évêque de Canathe de se rendre au monastère et de faire une enquête et "d'ordonner sommairement sur ce qu'il y aura de plus urgent." (*Registre des lettres*, v. 2, p. 239.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Joseph-Michel) Paquet, curé à Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud (Québec, 18 novembre 1795). Il lui permet d'exhumer les corps de l'ancienne église et de les transporter dans la nouvelle. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 239.)

Mgr Jean-François Hubert. Pouvoirs extraordinaires accordés à M. Joseph Lelièvre Duval, curé de Sainte-Marie (in Novâ Belsiâ) (Québec, 20 novembre 1795). (*Registre E*, f. 58 v.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Joseph Lelièvre) Duval, curé à Sainte-Marie, Nouvelle-Beauce (Québec, 21 novembre 1795). Il ne veut pas se mêler du différend qui règne dans sa paroisse. Il pourra à la rigueur "prendre quelque somme du coffre-fort, après une demande de la majorité de la paroisse, bien en forme." (*Registre des lettres*, v. 2, p. 240.)

M. (Philippe-Jean-Louis) Desjardins, vicaire général, à Québec, à M. (Gabriel-Jean) Brassier, vicaire général, à Montréal (Québec, 30 novembre 1795). Il lui répond au nom de Mgr Hubert. "Nulle communauté ne peut recevoir le produit des représentations théatrales offert comme tel, quoiqu'il semble très certain que recevoir cet argent au profit des pauvres, ce n'est nullement consentir ni coopérer à l'action dont il est le fruit... Mgr a prescrit aux confesseurs de la ville de Québec de refuser l'absolution à tous ceux qui jouent, assistent ou contribuent à ces sortes de spectacles." Il ne faut parler en chaire des spectacles qu'avec beaucoup de précautions; c'est surtout au confessionnal qu'il faut agir. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 240.)

Mgr Jean-François Hubert. Lettre pastorale aux habitants de Sainte-Anne-de-la-Pérade. (Québec, 3 décembre 1795). Il leur ordonne de cesser leurs dissensions et de faire les réparations nécessaires à la clôture de leur cimetière. (*Registre E*, f. 59 r.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Jean-Marie) Morin, curé à Sainte-Anne-de-la-Pérade (Québec, 3 décembre 1795). Il répond à sa lettre du 9 novembre et lui envoie une lettre pastorale qu'il fera valoir de son mieux. Si ces gens paraissent bien disposés, il pourra les engager "pour faire tirer le bois et le transporter aussitôt sur la place," sinon, il lui faudra suivre la marche prescrite par l'ordonnance du 30 avril 1791. Il faudra y indiquer dans la requête, d'une manière claire, ce que l'on désire: clore le cimetière d'une manière convenable. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 241.)

Mgr Jean-François Hubert à Mgr l'évêque de Canathe, coadjuteur de Québec, à Longueuil (Québec, 3 décembre 1795). Il lui envoie le protocole d'une lettre circulaire qu'il se propose d'adresser aux archiprêtres du diocèse. Mgr de Canathe lui dira ce qu'il en pense. Il n'a pas encore trouvé un grand vicaire pour le district des Trois-Rivières. Il comptait sur M. de Lavau, son voyage a été remis. Il a offert ce poste à M. Lemaire qui l'a refusé avec de bonnes raisons. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 242.)

Mgr Jean-François Hubert à Mgr l'évêque de Canathe, coadjuteur de Québec, à Longueuil (Québec, 14 décembre 1795). Il ne peut blâmer tout à fait sa délicatesse à l'égard de ce qui le concerne dans son projet de lettre circulaire. Il adoptera un autre plan; il proposera tout simplement l'établissement d'une caisse ecclésiastique, sans en fixer les articles. Les archiprêtres en conféreront avec les prêtres de leurs districts. Le grand vicariat des Trois-Rivières est toujours vacant. Est-ce que M. Conefroy accepterait cet honneur? Il pense à M. Brassard, mais il ne pourrait s'occuper que de son district. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 243.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Bernard) Panet, curé à la Rivière-Ouelle (Québec, 15 décembre 1795). Les habitants de Sainte-Anne de la Grande-Anse demandent à construire une nouvelle église. Il lui donne, au bas de leur requête, une commission pour en marquer la place. Il ne croit pas que M. Foucher puisse la bâtir, c'est pourquoi il le charge d'en diriger lui-même la construction. Le changement de place de l'église ne se fera pas sans difficulté. Il lui faudra faire l'acquisition de six arpents de terre à l'endroit où il trouvera convenable de placer l'église; il en fera l'acquisition par un contrat en due forme. Il devra poursuivre en même temps la construction de l'église et du presbytère. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 243.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Antoine) Foucher, curé à Sainte-Anne de la Grande-Anse (Québec, 15 décembre 1795). Il doit se rappeler le peu de succès qu'il a eu à Saint-Henri-de-Mascouche. Il a peu de confiance en lui pour diriger la construction de l'église de Sainte-Anne, c'est pourquoi il charge M. Panet de s'en occuper. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 244.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Pierre) Fréchette, missionnaire à Sainte-Anne du Détroit (Québec, 22 décembre 1795). Les récits que M. Fréchette lui fait ne l'alarment pas. Il connaît le fond du caractère de M. Burke qui est excellent. Celui-ci ne lui dit que du bien de M. Fréchette dans ses lettres. Du moment que les Américains seront en possession de Détroit, sa paroisse passera sous la juridiction de l'évêque de Baltimore qui y pourvoira. Quant à M. Fréchette, il reviendra à Québec. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 246.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (François-Xavier) Dufaux, missionnaire à L'Assomption du Détroit (Québec, 22 décembre 1795). Il a reçu ses deux lettres du

26 octobre. Mgr Hubert n'a pas voulu lui causer de chagrin par sa lettre du 27 juin dernier. Il lui reprochait certaines dépenses superflues et le priait de s'entendre avec M. Burke. Quant a la question des componendes, il trouve sa justification suffisante. Ce qu'il désire avant tout, c'est qu'il soit d'accord avec M. Burke. "Chaque homme a son caractère à soi. M. Burke a de grands talents, un zèle actif, un très bon cœur. Il a demeuré huit ans dans le Bas-Canada. Personne ne s'y est plaint qu'il fût d'une société difficile, etc., etc., finalement il faut vous accoutumer à voir en lui un supérieur qu'il ne conviendrait pas de traiter en rival." P. S. Il reçoit à l'instant sa lettre du 9 novembre. Il insiste de nouveau sur la nécessité qu'il y a pour lui de s'entendre avec M. Burke. Quant à cette question de banc qui semble le tracasser outre mesure, qu'il laisse aux marguilliers le soin de la régler. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 246.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Edmund) Burke, vicaire général du Haut-Canada (Québec, 22 décembre 1795). Il a reçu ses lettres du 5 octobre et du 5 novembre. Il connaît toutes les difficultés qu'il éprouve auprès de tous ces coureurs de bois, ces traiteurs et ces suppôts du vice. "Cette classe gangrénée est le vrai fardeau de la mission." Il ne voit pas, cependant, la nécessité de lui envoyer une instruction pastorale pour ses fidèles; il peut arriver par lui-même à surmonter toutes les difficultés. Il se montrera plein de bonté pour les sauvages; il lui recommande en particulier les Hurons. Qu'il ne se mêle pas des rivalités qui s'élèvent entre les gens en place. Il lui recommande d'avoir des ménagements pour ses coopérateurs. M. Dufaux "n'est ni insensible ni de mauvaise volonté." Mgr Hubert n'a pas l'intention de le rappeler. Si M. Burke aime mieux aller se fixer à Kingston plutôt qu'à Sainte-Anne du Détroit, il peut y aller. Le supérieur du séminaire de Saint-Sulpice avait accepté d'y envoyer un missionnaire; des complications sont survenues, et l'affaire a été abandonnée. M. Fréchette reviendra à Québec, dès que les postes seront livrés aux Américains; si M. Burke accepte Sainte-Anne, il lui faudra passer sous la juridiction de l'évêque de Baltimore. Il le laisse libre de faire comme il le jugera à propos. Il ne doit pas faire d'innovation et renverser des usages établis depuis longtemps. Qu'il laisse les gens débattre entre eux les questions de banc et de préséances. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 248.)

1796

Mgr Jean-François Hubert à M. (Louis) Beaumont, curé à Terrebonne (Québec, 7 janvier 1796). Ses paroissiens continuent de crier contre lui. Il lui envoie une série de questions auxquelles il voudra bien répondre. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 251.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Bernard) Panet, curé à la Rivière-Ouelle (Québec, 11 janvier 1796). Il lui renvoie son procès-verbal approuvé. M. Panet déterminera les dimensions du presbytère et de l'église. "Dans un terrain pierreux comme celui-là, je suis d'avis que le presbytère soit construit en pierre." (*Registre des lettres*, v. 2, p. 251.)

Mgr Jean-François Hubert. Circulaire à MM. les archiprêtres du diocèse de Québec, pour l'établissement d'une caisse ecclésiastique (Québec, 12 janvier 1796). Il leur demande de répondre aux trois questions suivantes: "1° Une caisse du clergé est-elle à propos; 2° Quel pourrait en être l'objet et l'étendue; 3° Quelle forme d'administration conviendrait?" (*Registre E*, f. 60 v.)

Mgr Jean-François Hubert. Pouvoirs extraordinaires accordés à M. (Jean-Joseph) Roy, curé de Saint-Charles, rivière Boyer, pour les paroisses de Saint-Charles, Saint-Gervais, Saint-Henri-de-Lauzon, Saint-Étienne-de-Beaumont et la Pointe-Lévis (Québec, 12 janvier 1796). (*Registre E*, f. 61, r.)

Mgr Jean-François Hubert. Pouvoirs extraordinaires accordés à M. (Jean-Marie) Vidal, curé de Lotbinière, pour les paroisses de Lotbinière, Saint-Jean-Deschaillons, Sainte-Croix, Saint-Antoine et Saint-Nicolas (Québec, 12 janvier 1796). (*Registre E*, f. 61 v.)

Mgr Jean-François Hubert. Pouvoirs extraordinaires accordés à M. (Joseph-Claude Poulin Cressé de) Courval, curé de Saint-François-de-Neuville, pour les paroisses de Saint-Augustin, la Pointe-aux-Trembles, Les Écureuils, le Cap-Santé et Deschambault (Québec, 12 janvier 1796). (*Registre E*, f. 61 v.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Jean-Joseph) Roy, curé à Saint-Charles (Québec, 13 janvier 1796). Il lui envoie une lettre circulaire à laquelle il voudra répondre après avoir consulté les curés de son arrondissement. Il lui adresse aussi des pouvoirs d'archiprêtre. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 251.)

Mgr Jean-François Hubert à Mgr Carroll, évêque de Baltimore (Québec, 14 janvier 1796). Les postes du Haut-Canada vont être remis aux États-Unis. La ville de Détroit, desservie par M. Fréchette depuis dix ans, va passer sous sa juridiction; de même, la rivière aux Raisins, desservie par M. Burke. Il laisse ce dernier libre de changer de diocèse et de se donner à Mgr Carroll pour travailler sous ses ordres. Les Ursulines de Québec ne peuvent accepter, dans leur monastère, la Sœur de Saint-François de Paul dont il parle dans sa lettre. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 254.)

Le cardinal Gerdil à Mgr Jean-François Hubert (Rome, 16 janvier 1796) (en latin). Son mémoire sur l'état du diocèse de Québec, du mois de novembre 1794, a été reçu avec plaisir. On approuve que Mgr Denaut, son coadjuteur, se fixe à Montréal. Mode d'élection du coadjuteur. On croit qu'il n'est pas opportun de rétablir le Chapitre. On l'exhorte à faire venir de France des prêtres en addition aux vingt-deux déjà arrivés à Québec. Le Saint-Siège s'emploiera auprès de la cour de Londres, pour que les biens des Jésuites soient consacrés à des bonnes œuvres, après la mort du dernier des Jésuites. Il désire que la riche communauté des Sulpiciens de Montréal vienne en aide au séminaire de Québec. Mgr Hubert est autorisé à séculariser les Récollets. Les communautés religieuses de femmes. Le cardinal Gerdil se réjouit de l'établissement, à Montréal, d'un collège où la langue anglaise est enseignée. Conseils au sujet des mariages mixtes, des mauvais livres et des désordres qui règnent dans le diocèse. On lui recommande la visite pastorale. L'abbé Burke, missionnaire dans la Nouvelle-Écosse, est entièrement soumis à sa juridiction et ne doit recevoir ses pouvoirs que de l'évêque de Québec. (Cartable: *Correspondance manuscrite de Rome*, III-74.)

Mgr Jean-François Hubert à Mgr l'évêque de Canathe, coadjuteur de Québec, à Longueuil (Québec, 17 janvier 1796). M. Lahaille, procureur du séminaire de Québec, est parti pour Montréal, avec la lettre circulaire pour les archiprêtres de ce district. "Ayant entrepris de prêcher une grande partie du carême, il m'est impossible d'aller à Montréal cet hyver." Il invite Mgr Denaut à descendre à Québec. P. S. Il reçoit sa lettre du 11 du courant. Il est flatté d'apprendre qu'il ira administrer le sacrement de Confirmation à Montréal. L'affaire des Récollets l'embarrasse sérieusement. Il demande à Mgr Denaut de les voir de nouveau et de travailler à ramener la paix parmi eux. Le supérieur lui paraît peu excusable. "Tant qu'il

y aura dans le diocèse des monastères de leur ordre, il ne m'est pas permis de les séculariser. Qu'ils temporisent donc, jusqu'à ce qu'il me vienne une nouvelle réponse du Saint-Siège." (*Registre des lettres*, v. 2, p. 252.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Gabriel-Jean) Brassier, vicaire général, à Montréal (Québec, 28 janvier 1796). M. Houdet a été accueilli avec bienveillance par lord Dorchester. Mgr Hubert est heureux de le voir agréger au séminaire de Saint-Sulpice, à Montréal. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 254.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Mathurin) Bourg, curé à Saint-Laurent, île de Montréal (Québec, 28 janvier 1796). Il lui envoie M. Orfroy, prêtre du diocèse d'Angers, nouvellement arrivé d'Europe, pour l'aider, vu ses infirmités et son état de faiblesse. M. Bourg donnera à M. Orfroy la nourriture, le logement, ses messes et 200 ll. d'honoraires. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 255.)

Mgr Jean-François Hubert à Mgr l'évêque de Canathe, à Longueuil (Québec, 28 janvier 1796). Il envoie M. Orfroy, en qualité de vicaire sous M. Bourg, à Saint-Laurent. Il a acquitté ce que M. Orfroy devait pour ses frais, et lui a avancé 8 louis, à tirer sur M. Bourg, pour lui permettre de s'habiller. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 255.)

Mgr Jean-François Hubert au révérend Père Louis, supérieur des Récollets, à Montréal (Québec, 29 janvier 1796). Il a reçu ses plaintes et celles de ses religieux. D'après ce que lui a écrit Mgr l'évêque de Canathe, il règne un grand désordre dans sa communauté. La discipline y est nulle; la prière abandonnée; l'indépendance des jeunes frères est portée à son comble. C'est le Père Louis qui est la cause première de tous ces désordres. Il a chargé Mgr l'évêque de Canathe d'instituer une nouvelle enquête et de faire le changement qu'ils jugera à propos. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 255.)

Mgr Jean-François Hubert à Mgr l'évêque de Canathe, à Longueuil (Québec, 4 février 1796). Il lui envoie une lettre pastorale pour les habitants de Blairfindie et une lettre particulière pour M. Lanctôt. Quant à la lettre pastorale, il en fera usage au meilleur de sa connaissance. Il la corrigera et même la supprimera s'il le juge à propos. Il serait peut-être mieux de la faire lire par un autre prêtre que M. Lanctôt. Si, dans tous les cas, il la fait publier, il en enverra une copie à Mgr Hubert pour qu'elle soit enregistrée. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 256.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (René-Pascal) Lanctôt, curé à Sainte-Marguerite-de-Blairfindie (Québec, 4 février 1796). Mgr l'évêque de Canathe lui remettra une lettre pastorale à l'occasion des troubles qui se sont élevés dans sa paroisse. Il observera les instructions qui y sont données. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 257.)

Mgr Jean-François Hubert à Mgr l'évêque de Canathe, coadjuteur de Québec, à Longueuil (Québec, 15 février 1796). Il accepte les motifs que Mgr Denaut donne pour ne pas faire le voyage de Québec. Il le prie de se charger de l'affaire de Blairfindie. Le Père Louis s'est excusé de sa conduite et de celle du frère Alexis à l'égard des autres frères. Il le félicite d'avoir aboli la messe de onze heures chez les Récollets. Il n'aurait jamais permis à Mlle de Saint-Ours d'aller demeurer chez les religieuses de l'Hôtel-Dieu s'il avait prévu que cette demoiselle fût une cause de dissipation pour la communauté. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 257.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Pierre) Robitaille, curé à Rimouski (Québec, 15 février 1796). Il croit pouvoir lui accorder une mission qui lui donnera un meilleur revenu que celle de Rimouski. Il songe à le nommer desservant des postes du Roi, à la place de M. Roy. M. Stuart lui donnera 50 guinnées, à condition qu'il passe chez les sauvages tout le temps qu'ils passent eux-mêmes dans les postes , c'est-à-dire depuis le 1er mai jusqu'à la fin de juillet. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 258.)

M. Louis-Philippe Desjardins, vicaire général, aux habitants du canton de Sainte-Marguerite, paroisse de Nicolet (Québec, 18 février 1796). Mgr Hubert le charge de leur faire savoir qu'il consent à ce qu'ils préparent les matériaux requis pour la construction d'une église ou d'un presbytère, mais qu'il ne peut s'engager à leur donner un desservant pour le moment. (*Registre E*, f. 62 r.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Gabriel-Jean) Brassier, vicaire général, à Montréal (Québec, 22 février 1796). Il pourra disposer des componendes en bonnes œuvres selon sa sagesse, " ayant principalement égard aux besoins des communautés religieuses et sans oublier les pauvres de la paroisse." (*Registre des lettres*, v. 2, p. 259.)

Mgr Jean-François Hubert à la révérende Mère Sainte-Ursule, supérieure des Ursulines, aux Trois-Rivières (Québec, 22 février 1796). Elle ne doit pas se laisser effrayer par la dépense que la communauté est obligée de faire pour les réparations au monastère. Il connaît leur indigence; si, cependant, elles savent faire valoir leurs biens, cette indigence ne sera que passagère. M. Deschenaux les aidera de ses conseils. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 259.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Joseph-Marie) Boissonnault, curé à Saint-Pierre, île d'Orléans (Québec, 22 février 1796). Il s'entendra avec les autres curés de l'île pour procurer des secours à ceux des habitants de Saint-Laurent qui ont souffert de la disette. Il n'aime pas à ce qu'ils donnent des billets à ces derniers pour quêter dans les autres paroisses. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 259.)

Mgr Jean-François Hubert à M. Thomas Coffin, écuyer, à Québec (Québec, 24 février 1796). Il trouvera sur le papier inclus ce que Mgr Hubert pense de la requête des habitants de la rivière aux Loutres. Il le remercie de lui avoir fait part officiellement de cette requête, procédé omis l'année précédente.(*Registre des lettres*, v. 2, p. 260.)

Mgr Jean-François Hubert. Opinion de Mgr l'évêque de Québec adressée à M. Thomas Coffin, président d'un comité spécial de la Chambre d'assemblée, sur le projet de la réunion du fief Gatineau à la paroisse de la Pointe-du-Lac (Québec, 24 février 1796). Il ne s'objecte pas à ce que la rivière aux Loutres, faisant partie de la paroisse de Sainte-Anne-d'Yamachiche, soit réunie à celle de la Pointe-du-Lac. Il croit, cependant, que la Législature s'arroge un pouvoir qui ne lui appartient pas, en décrétant elle-même cette réunion, tel qu'il appert par l'ordre de la Chambre d'assemblée du 10 février 1796. Sa manière de voir là-dessus est fondée sur la jurisprudence française qui, à cet égard, n'a point souffert d'altération en cette province. L'union ou le démembrement des cures est, en effet, du ressort de l'autorité épiscopale, et la Législature n'a pas à y intervenir, malgré qu'elle pourrait croire que la chose est de son ressort, d'après une sentence rendue dans la cour d'appel de la province de Québec, le 5 novembre 1787. Au reste, dans le cas particulier dont il est maintenant question, si la Législature passe une ordonnance, il est prêt à y concourir en autorisant le curé de la Pointe-du-Lac à administrer les sacrements à ses nouveaux paroissiens. (*Registre E*, f. 62 r.)

Mgr Jean-François Hubert à Mgr l'évêque de Canathe, coadjuteur de Québec, à Longueuil (Québec, 3 mars 1796). Il sera heureux de voir la Sœur Campeau retirée de son office. Les habitants de Saint-Jean-Baptiste et de Saint-Hilaire peuvent se contenter pour le moment d'avoir des presbytères. Le plus difficile sera de trouver un prêtre pour la desserte de ces deux nouvelles paroisses. " M. Coffin est encore venu à la charge pour engager la Chambre d'assemblée à détacher le fief Gatineau de la paroisse de Machiche, et le réunir à la Pointe-du-Lac. Cette affaire m'a été

communiquée officiellement. J'ai donné un mémoire dont vous recevrez une copie à la première occasion. J'ai tâché d'y établir le droit exclusif de l'évêque sur les unions et divisions des cures. Il a été bien accueilli. La proposition de M. C. (Coffin) a été négativée par une majorité de 14 contre 4. M. Grant et M. Taschereau se sont très bien montrés dans la discussion de cette affaire." (*Registre des lettres*, v. 2, p. 260.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Laurent-Joseph) Bertrand, curé à la Rivière-du-Loup (Québec, 10 mars 1796). Il est heureux d'apprendre que M. Gagnon est disposé à aller aider M. Huot. Il l'autorise à se rendre à Maskinongé et à y commencer les pâques dès la semaine suivante. M. Bertrand invitera les curés voisins à faire de même. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 261.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Louis) Bédard, curé à Saint-François, Nouvelle-Beauce (Québec, 10 mars 1796). Vu la modicité de ses revenus, il l'autorise à demander la dîme du blé d'Inde et des patates. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 261.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Pierre) Robitaille, curé à Rimouski (Québec, 10 mars 1796). Il attendra que les sauvages aillent le chercher pour quitter Rimouski. M. Stuart ne refusera pas de l'envoyer chercher. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 261.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Joseph-Marie) Morin, curé à Sainte-Anne-de-la-Pérade (Québec, 13 mars 1796). Avant toute autre procédure, il faut retrouver le titre de la terre appartenant à l'église. Si la chose est impossible, il faudra un nouveau bornage et une attestation en due forme de la part des habitants voisins de la terre de l'église que leurs terres ne s'étendent que jusqu'à cette terre bornée de nouveau. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 262.)

Mgr Jean-François Hubert à la très honorée Sœur Coutlée, supérieure de l'Hôpital général, à Montréal (Québec, 13 mars 1796). Il ne peut permettre à la communauté de louer ses terres à un prix aussi modique. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 262.)

Mgr Jean-François Hubert à Mgr l'évêque de Canathe, coadjuteur de Québec, à Longueuil (Québec, 16 mars 1796). Il lui envoie tous les papiers concernant la dispute scandaleuse de M. Beaumont et du sieur Turgeon. M. Beaumont se défend avec trop de chaleur. Il prétend remplir ses devoirs de curé. Il voudra bien consacrer les saintes huiles pour le district de Montréal. Le Prince Édouard l'invite à aller à Halifax dans le cours de l'été. Il y ira probablement, et Mgr Denaut sera, dans ce cas, chargé de faire la visite pastorale depuis Sorel inclusivement, jusqu'à Gentilly inclusivement. Il se rendra ensuite à Québec pour y rester jusqu'au retour de Mgr Hubert. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 263.)

Mgr Jean-François Hubert. Mandement aux habitants de la paroisse de Saint-Antoine-de-la-Rivière-du-Loup (Québec, 16 mars 1796). Son "avis est que l'église de Saint-Antoine-de-la-Rivière-du-Loup soit réparée ou augmentée, au lieu où elle est actuellement, et que dans le cas de réparation ou augmentation, l'on observe toutes les formalités de droit." (*Registre E*, f. 63 r.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Thomas) Kimbert, curé à Yamachiche (Québec, 16 mars 1796). Il n'y a rien à craindre du côté du fief Gatineau. "Le bill a été négativé." Il lui faut s'en tenir à la décision de Mgr Briand, touchant le terrain de l'ancienne église. Il lui permettra volontiers de suppléer les cérémonies de l'Église aux corps inhumés dans le cimetière du Grand-Machiche, si M. Kimbert "pense que ce soit un nouveau nœud de réconciliation." (*Registre des lettres*, v. 2, p. 263.)

Mgr Jean-François Hubert à Mgr l'évêque de Canathe, coadjuteur de Québec, à Longueuil (Québec, 16 mars 1796). Il profite de l'occasion de M. Chaboillez pour lui répondre. Il consent à ce que l'on attende aux prochaines élections pour retirer la Sœur Campeau de son office. Il croit comme lui que M. Lanctôt a agi avec maladresse dans l'affaire de Blairfindie. Sa dernière indisposition n'a pas été grave; il a prêché les deux derniers dimanches. Il regrette la mort de M. Ducondu. Il chargera M. Berthelot de la desserte de la paroisse, jusqu'à ce qu'on y envoie un curé résident. Il lui envoie le mémoire qu'il a présenté au sujet du démembrement du fief Gatineau, aussi une commission pour aller marquer la place d'un presbytère au Grand-Brûlé. Il désire que saint Benoît soit donné pour patron à cette nouvelle paroisse. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 264.)

Mgr Jean-François Hubert. Commission donnée à Mgr Pierre Denaut, sur une requête des habitants du Grand-Brûlé, seigneurie du Lac-des-Deux-Montagnes, pour désigner la place d'un presbytère au dit lieu, (Québec, 16 mars 1796). (*Registre E*, f. 63 v.)

Mgr Jean-François Hubert à Son Altesse Royale le Prince Édouard, à Halifax (Québec, 19 mars 1796). Il ne peut refuser l'aimable invitation que lui fait le Prince Édouard dans sa lettre du 17 janvier dernier. Il ira à Halifax dans le courant de l'été, à moins que l'état de sa santé ne lui rende le voyage impossible. MM. Gazel et Desjardins sont très touchés du bon souvenir que le Prince Édouard a gardé d'eux. M. Desjardins accompagnera Mgr Hubert dans son voyage à Halifax. Quant à M. Gazel, il est retenu par les leçons de français qu'il donne à la famille de lord Dorchester. Mgr Hubert remercie le Prince de la protection qu'il accorde à M. Jones (*Registre des lettres*, v. 2, p. 265.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (François-Bernard) Gaillard, curé à Sainte-Anne (de Beaupré) (Québec, 21 mars 1796). Il accorde la dispense de parenté que M. Gaillard sollicite pour ses deux paroissiens. Afin de réparer le scandale qu'ils ont donné "pendant la publication des bans, ils se tiendront à genoux l'un et l'autre dans un lieu de l'église que vous leur marquerez; c'est la pénitence qui leur est enjointe. S'ils ne l'acceptent pas, vous ne les marierez pas." (*Registre des lettres*, v. 2, p. 265.)

M. L.-P. Desjardins, vicaire général, aux habitants de Sainte-Marguerite, paroisse de Nicolet (Québec, mars 1796). Il leur demande de se rappeler que Mgr Hubert leur a dit qu'il ne pouvait leur accorder un desservant pour le moment, et que leur requête, demandant que le vicaire de Nicolet et le curé de Bécancour viennent alternativement célébrer les saint mystères, à Sainte-Marguerite, est prématurée. (*Registre E*, f. 63 v.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Jean-François) Bleury de Sabrevois, curé aux Trois-Rivières (Québec, 14 avril 1796). Il ne peut permettre la reconstruction du clocher des églises des Trois-Rivières et du Cap-de-la-Madeleine, que sur réception d'une requête signée par la majorité des habitants de chacune des paroisses. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 266.)

Mgr Jean-François Hubert à l'honorable François Baby, écuyer, Montréal (Québec, 18 avril 1796). Il a recommandé à M. Dufaux et à M. Burke de ne point se mêler de l'affaire du banc que le frère de M. Baby réclame dans l'église de L'Assomption de Détroit. Il a écrit à M. Dufaux qu'il était dû une place d'honneur dans l'église à celui que le gouvernement désigne. Ce banc doit être de même forme que les autres. Le curé et la fabrique n'ont rien à faire dans cette affaire; c'est au représentant de Sa Majesté à se prononcer. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 264.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Pierre) Robitaille, prêtre à Rimouski (Québec, 19 avril 1796). Qu'il se prépare à partir: M. Stuart l'enverra chercher à Rimouski; qu'il fasse en sorte d'être à Tadoussac pour le 3 mai, fête du lieu. M. Sauvageau lui a laissé quelques papiers qui lui seront utiles pour ses missions. M. Roy a aussi laissé quelque argent pour les chapelles. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 267.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Laurent-Joseph) Bertrand, curé à la Rivière-du-Loup (Québec, 28 avril 1796). Son écrit du 16 mars dernier n'était pas une ordonnance. Il est bien prêt à permettre que l'on fasse les réparations nécessaires à l'église, à condition que les habitants veuillent suivre son conseil et lui présentent une requête où l'on donnera la description des réparations que l'on veut faire. Les actes d'assemblée du 3 novembre 1793 et du 23 août 1794 ne sont pas assez précis pour lui permettre d'agir. Il a reçu une espèce de déclaration de dix de ses paroissiens où ceux-ci se plaignent amèrement de leur curé. Il y a quelque chose qui ne va pas dans sa maison et il lui demande d'y mettre ordre. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 267.)

Mgr Jean-François Hubert aux habitants du Cap-de-la-Madeleine (Québec, 2 mai 1796). Il leur permet de rétablir le clocher de leur église. (*Registre E*, f. 64 r.)

Mgr Jean-François Hubert aux habitants des Trois-Rivières (Québec, 2 mai 1796). Il leur permet de rétablir le clocher de leur église. (*Registre E*, f. 64 r.)

Mgr Jean-François Hubert. Lettre circulaire à Messieurs les archiprêtres au sujet de l'établissement d'une caisse ecclésiastique (Québec, 4 mai 1796). (Cartable: *Diocèse de Québec*, II-84; *Registre E*, f. 64 v.) Publiée dans *Mandements, etc., etc., des évêques de Québec*, v. II, p. 490.)

Mgr Jean-François Hubert à Mgr l'évêque de Canathe, coadjuteur de Québec, Longueuil (Québec, 2 mai 1796). Qu'il parte oui ou non pour la Nouvelle-Écosse il est bien décidé à laisser Mgr Denaut faire la prochaine visite des paroisses, durant le cours de l'été. Celui-ci se fera accompagner de deux ou trois prêtres afin que l'on puisse donner quelques exercices religieux sous forme de mission, dans chacune des paroisses. Mgr Denaut préparera lui-même un mandement qu'il enverra dans chacune des paroisses qu'il doit visiter; s'il se sent assez bien, il pourra continuer cette visite jusqu'à Saint-Nicolas. Il n'a aucune instruction particulière à lui donner, si ce n'est que les habitants de Sainte-Marguerite-de-Blairfindie le pressent beaucoup de leur permettre de construire un presbytère chez eux. Il lui transmet leurs requêtes, et il verra où il en est resté avec eux. Quant à M. Beaumont, il demande à Mgr Denaut de le faire venir chez lui et de le réprimander sur l'esprit de vengeance qui l'anime et de le prier d'en finir avec son procès scandaleux. Il vaudra mieux que M. Chaboillez revienne au séminaire pour continuer ses études, et se préparer à l'ordination. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 269.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Gabriel-Jean) Brassier, vicaire général, à Montréal (Québec, 3 mai 1796). Il remercie Dieu des bénédictions qu'il répand sur les travaux de la communauté de Saint-Sulpice. La présence d'un homme du mérite de M. Chicoineau sera pour les messieurs du séminaire, un encouragement à soutenir leur zèle. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 268.)

Mgr Jean-François Hubert à Mgr l'évêque de Canathe, coadjuteur de Québec, à Longueuil (Québec, 5 mai 1796). Il y a encore sept archiprêtres dont il n'a pas reçu de réponse à sa lettre du 12 janvier, concernant l'établissement d'une caisse ecclésiastique. Il adresse une nouvelle lettre aux archiprêtres où il développe au long son plan. Le soutien du coadjuteur y est mis en tête des bonnes œuvres qui doivent faire l'objet de la caisse. Il s'agit maintenant de mettre son plan à exécution. Il espère que tous les prêtres du diocèse entreront dans ses vues. Seulement, plu-

sieurs curés doivent être plus empressés à répondre. La contribution au 50ème sera peut-être jugée trop modique par quelques-uns. S'il faut la mettre au 26ème il sera toujours temps d'en venir là. Dans quelques jours, des copies de la lettre circulaire seront envoyées à tous les archiprêtres au nombre de 23. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 270.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Michel-Candide) Le Saulnier, curé à Montréal (Québec, 6 mai 1796). Il communiquera la lettre circulaire incluse à M. Brassier, ainsi qu'à tous les curés de l'île de Montréal. Il leur délivrera en même temps une copie de la formule contenue dans ladite lettre, les priant de la renvoyer aussitôt qu'ils l'auront signée. "Je ne propose pas aux séminaires de Montréal ni de Québec d'entrer dans la caisse." (*Registre des lettres*, v. 2, p. 271.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Médard) Pétrimoulx, curé à Saint-Pierre-du-Portage (Québec, 9 mai 1796). Il le prie de répondre à sa circulaire du 12 janvier dernier. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 271.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (François Féré) Duburon, curé à Varennes (Québec, 9 mai 1796). Il n'a pas reçu de réponse à la circulaire qu'il lui a envoyée le 12 janvier; il lui adresse son plan de caisse ecclésiastique. (Note: une lettre conçue dans les mêmes termes a été adressée à la même date à M. Marchand, curé à Saint-François-de-Sales, île Jésus; à M. Dérome, curé à Charlesbourg; à M. Raimbault, curé à la Pointe-Claire; à M. Bernard Panet, curé à la Rivière-Ouelle; à M. Vidal, curé à Lotbinière.) (*Registre des lettres*, v. 2, pp. 272 et 273.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Joseph) Gagnon, curé à la Pointe-du-Lac (Québec, 12 mai 1796). Vu les désordres qui en résultent, il lui ordonne de ne plus célébrer solennellement la fête de la Visitation, fête annuelle de sa paroisse. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 273.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Charles-Joseph) Duchouquet, curé à Saint-Roch-de-l'Achigan (Québec, 19 mai 1796). Il est bien prêt à le retirer de Saint-Roch. Seulement, il aimerait le voir avant de prendre une décision. Il le prie de descendre à Québec. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 274.)

Mgr Jean-François à M. Paul Roch de Saint-Ours, écuyer, à L'Assomption (Québec, 19 mai 1796). La lettre de M. de Saint-Ours l'attriste grandement. Il le prie d'user de son influence auprès des habitants afin de ne pas donner de l'éclat à cette malheureuse affaire. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 274.)

Mgr Jean-François Hubert à Mgr l'évêque de Canathe, coadjuteur de Québec, à Longueuil (Québec, 19 mai 1796). Il a reçu de la part de M. de Saint-Ours et de M. Pétrimoulx des plaintes fort sérieuses contre M. Duchouquet. Il charge M. Pétrimoulx de s'occuper de la desserte de Saint-Roch, et prie M. Duchouquet de descendre immédiatement à Québec pour s'expliquer. Jusqu'ici aucune plainte n'avait été formulée contre lui. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 275.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Médard) Pétrimoulx, curé à Saint-Pierre-du-Portage (Québec, 19 mai 1796). Il a rempli son devoir d'archiprêtre en l'avertissant de ce qui se passait à Saint-Roch-de-l'Achigan. Il le prie de transmettre à M. Duchouquet la lettre incluse. Celui-ci a demandé dernièrement un changement de cure. Il prie M. Pétrimoulx de se charger de la desserte de la chapelle de Saint-Roch. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 275.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Charles-Denis) Dénéchaud, curé à Deschambault (Québec, 23 mai 1796). Il ne doit pas priver les marguilliers de l'honneur de porter le dais aux processions. Le public n'a pas d'autre droit d'entrer dans

la sacristie que pour l'administration des sacrements. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 276.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Médard) Pétrimoulx, curé à L'Assomption (Québec, 5 juin 1796). M. Duchouquet a répondu d'une manière si satisfaisante aux plaintes contre lui, qu'il ne croit pas devoir lui enlever sa cure. "Ce serait donner pied aux paroissiens de faire sortir leur curé à leur fantaisie." Celui-ci veut néanmoins quitter Saint-Roch. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 276.)

Mgr Jean-François Hubert à l'honorable Paul Roch de Saint-Ours, écuyer, à L'Assomption (Québec, 5 juin 1796). M. Duchouquet a répondu d'une manière satisfaisante sur les plaintes portées contre lui. Il ne l'enlèvera pas de Saint-Roch dans le seul but de plaire à quelques mécontents de sa paroisse qui désireraient avoir un nouveau curé, seulement, comme M. Duchouquet a manifesté le désir de laisser Saint-Roch, il l'en retirera au mois de septembre prochain. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 276.)

Mgr Jean-François Hubert à messieurs Desjardins et Castanet, missionnaires à la Baie-des-Chaleurs (Québec, 6 juin 1796). Il apprend avec plaisir que les secours qu'il leur a envoyés leur ont été bien utiles. Il désire ardemment aller visiter la mission de Memramcook et celles qui l'environnent; il voudrait voir les constructions qui se font dans le moment. Il ne sait si son état de santé lui permettra d'y aller dans la présente année. Vu l'état d'infirmité de M. Power, il leur permet d'exercer le ministère dans tous les postes jusque et même compris Memramcook. Il les félicite de leur zèle et les prie de ménager leur santé. M. Desplantes (Desjardins) tâchera d'inspirer l'esprit de prévoyance aux sauvages. "Il faut presser les habitants de Carleton de consolider leur église, de finir le presbytère et de payer la terre qu'ils ont achetée." Il apprécie beaucoup le bon vouloir que les habitants de Bonaventure apportent à la construction de leur église. Il leur donnera un prêtre résident, aussitôt qu'il le pourra. Puisque les habitants le demendent, MM. Desjardins et Castanet resteront dans les endroits où ils sont maintenant. "Plus les habitants de Percée sont loin de leur salut, plus il faut avoir pitié d'eux et les poursuivre." Il ne peut se prononcer sur le cas du nommé Gueguen qui demande l'annulation de son mariage. Réponse au sujet du mariage d'un Allemand avec une fille de douze ans, dont le consentement a été forcé. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 277.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Charles-Joseph) Deschenaux, curé à l'Ancienne-Lorette (Québec, 11 juin 1796). Il consent à "l'exhumation qui sera trouvée nécessaire pour faire place aux fondations de sa sacristie." Il devra obtenir la permission d'un juge à paix avant d'y procéder. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 280.)

Mgr Jean-François Hubert à Mgr l'évêque de Canathe, coadjuteur de Québec, à Montréal (Québec, 27 juin 1796). Il se réjouit des consolations que Mgr Denaut a de la visite d'une partie du diocèse. Il continuera cette visite jusqu'à Saint-Nicolas. "Pour des raisons, je remets cette année, la visite d'Halifax à une autre année." Il vient de recevoir deux prêtres français qu'il n'avait pas demandés: MM. Saint-Marc et Villade; un monsieur Fournier, qui n'est pas prêtre mais qui désire l'être, les accompagne. Un de ces prêtres pourrait être envoyé pour fonder la mission de Sainte-Marguerite. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 280.)

Mgr Jean-François Hubert. Lettres de grand vicaire à M. Jean-Henri-Auguste Roux, prêtre du diocèse de Marseille, directeur du séminaire de Saint-Sulpice, à Montréal, étant sur le point de partir pour l'Angleterre (Québec, 27 juin 1796). (*Registre E*, f. 67 r.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Jean-François) de Sabrevois, curé aux

Trois-Rivières (Québec, 30 juin 1796). Il lui envoie pour l'aider, un prêtre français, nouvellement arrivé, M. Saint-Marc. Celui-ci logera au monastère des Ursulines, et est approuvé comme confesseur extraordinaire du monastère. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 281.)

Mgr Jean-François Hubert à la très révérende Mère Ste-Ursule, supérieure des Ursulines, aux Trois-Rivières (Québec, 30 juin 1796). Il lui envoie pour quelque temps un prêtre français, M. Saint-Marc. Il logera dans la chambre de l'évêque ou du chapelain. La communauté lui fournira sa nourriture. "Il est approuvé pour entendre la confession des religieuses qui auront eu de vous permission particulière à ce sujet, ou pour suppléer à M. de Sabrevois en cas d'absence. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 281.)

Mgr Jean-François Hubert à Mgr l'évêque de Canathe, coadjuteur de Québec, à Montréal (Québec, 30 juin 1796). Il envoie M. Villade, aumônier à l'Hôpital général pour remplacer M. Gazel qui retourne en Europe, et M. Saint-Marc, chez les Ursulines des Trois-Rivières, "en attendant peut-être, d'autres arrangements." M. Fournier, qui n'est pas prêtre, ira probablement au séminaire de Québec. "On juge si bien à Londres de ma bonne volonté, que deux de ces messieurs sont arrivés à mon compte, qui va à 100 louis, que je paye aujourd'hui." P. S. Il a donné des lettres de grand vicaire à M. Roux qui devait passer en Europe. Son voyage paraît manqué. Il ne changera pas, tout de même, son intention de le laisser grand vicaire. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 282.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Gabriel-Jean) Brassier, vicaire général, à Montréal (Québec, 30 juin 1796). Il a nommé M. Roux, vicaire général du diocèse de Québec, avant son départ pour Londres "ayant dessein surtout de lui confier quelque affaire intéressante pour le bien du diocèse." M. Roux abandonne maintenant son projet de passer en Europe. Persuadé qu'il fera un excellent grand vicaire, Mgr Hubert ne changera rien à ce qu'il a fait. Cette nomination doit rester secrète pour le moment. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 282.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Jean-Marie) Verreau, curé à Saint-Roch (Québec, 3 juillet 1796). M. Verreau fera entendre à ses paroissiens que cette invasion d'insectes est un fléau envoyé par Dieu pour les punir de leurs péchés. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 283.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Michel) Masse, curé à Pointe-Lévis (Québec, 11 juillet 1796). Il lui permet de faire les prières du Rituel, et d'y ajouter les litanies des saints. Il fera entendre à ses paroissiens que ce fléau est envoyé par Dieu, en punition de leurs péchés. Il lui permet de bénir la croix nouvelle, à une demi-lieu en bas de l'église. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 283.)

Mgr Jean-François Hubert à la révérende Mère Sainte-Ursule, Supérieure des Ursulines, aux Trois-Rivières (Québec, 18 juillet 1796). Son intention, en envoyant M. Saint-Marc chez les Ursulines, n'a pas été de leur donner deux confesseurs ordinaires. Il ne l'a approuvé que comme confesseur extraordinaire. Il regrette que cela produise des divisions dans la communauté. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 283.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Jean-François) de Sabrevois, curé aux Trois-Rivières (Québec, 18 juillet 1796). M. Saint-Marc est chargé de l'aider dans la desserte de ses deux paroisses, parce qu'il est approuvé pour trois lieues, et "même pour les religieuses en cas de maladie ou d'absence" de la part du curé. Afin d'éviter les troubles, il retirera M. Saint-Marc des Trois-Rivières. Le fait que M. Saint-Marc demeure au monastère des Ursulines n'enlève rien des honoraires du curé. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 284.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Joseph-Jean-Baptiste) Saint-Marc, aux Trois-Rivières (Québec, 18 juillet 1796). Ce n'est qu'en qualité de confesseur extraordinaire qu'il peut entendre les confessions des religieuses. Il le prie d'aider autant qu'il le pourra M. de Sabrevois dans toutes les fonctions du saint ministère. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 284.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Laurent-Joseph) Bertrand, curé à la Rivière-du-Loup (Québec, 18 juillet 1796). Il a reçu la dernière requête de ses paroissiens. Il ne peut y répondre avant que ne soit levé l'obstacle que peut apporter la déclaration jointe à sa lettre. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 285.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Pierre-Simon) Renaud, curé à Beauport (Québec, 21 juillet 1796). Il a reçu une requête signée par une soixantaine de ses paroissiens qui se plaignent de sa conduite à leur égard. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 285.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Jean-François) de Sabrevois, curé aux Trois-Rivières (Québec, 21 juillet 1796). Il ne peut excuser les habitants du Cap-de-la-Madeleine d'avoir commencé les réparations au clocher de leur église avant d'avoir eu recours aux commissaires du district. Il ne peut lui permettre sur sa demande particulière de prendre l'argent de la fabrique. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 285.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Jean-Marie) Morin, curé de Sainte-Anne-de-la-Pérade (Québec, 28 juillet 1796). Il est vrai que l'évêque doit veiller à la décence des temples du Seigneur, mais il ne peut permettre les réparations que le curé demande à faire, car elles exigent toute une procédure qui n'a pas été faite. C'est pourquoi, il ne peut acquiescer à sa demande. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 286.)

Mgr Jean-François Hubert au curé et aux habitants de la paroisse de Saint-Antoine-de-la-Rivière-du-Loup (presbytère paroissial de Saint-Antoine, 7 août 1796). Après avoir appelé par devant lui trois personnes de chacun des partis opposés, Mgr Hubert a décidé avec elles que trois experts seraient chargés de faire un examen de l'état de l'église paroissiale et d'en dresser un procès-verbal. Mgr Hubert décidera, d'après la teneur du procès-verbal, si l'on doit se contenter de faire des réparations à l'église actuelle ou en construire une nouvelle. Les habitants ne seront pas tenus de contribuer soit aux réparations soit à la construction. (*Registre E*, f. 74 r.)

Mgr Jean-François Hubert. Acte de prêtrise de MM. Michel Gosselin, Alexis Duval et Jean-Baptiste-Janvier Leclerc (Québec, 14 août 1796). (*Registre E*, f. 68 v.)

Mgr Jean-François Hubert. Acte de prêtrise de Guillume-Marie Desgarnier Desgarets, diacre du diocèse de Metz (ordonné dans l'église paroissiale de Montréal, le 28 août 1796) (Québec, 6 septembre 1796). (*Registre E*, f. 69 r.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Charles) Berthelot, curé à Saint-Henri-de-Mascouche (Québec, 5 septembre 1796). M. de Sabrevois ayant été chargé de la desserte de Lachenaie, Mgr Hubert avertit M. Berthelot qu'il n'aura plus à s'occuper de cette paroisse. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 287.)

Mgr Jean-François Hubert aux habitants de Sainte-Anne-de-la-Pérade (Québec, 8 septembre 1796). Il leur permet de procéder à la réparation de leur cimetière et de leur église selon la manière exprimée dans leur requête. (*Registre E*, f. 70 r.)

Mgr Jean-François Hubert à M. Desmarets, capitaine de milice, à la Rivière-du-Loup (Québec, 12 septembre 1796). Il est surpris d'apprendre que M. Desmarets ait l'intention d'intenter un procès à la fabrique de la paroisse de la Rivière-du-Loup, à propos de la terre de l'église. Cette question est très compliquée et s'il s'adresse

aux tribunaux pour la régler, on peut s'attendre à une suite de procès coûteux. Mgr Hubert croyait avoir prévenu tous les troubles par son ordonnance du 9 août dernier. Il l'exhorte à ne pas intenter d'action avant que le commissaire, qu'il se propose d'envoyer sur les lieux, ait fait rapport. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 288.)

Mgr Jean-François Hubert. Ordonnance réglant la sécularisation de certains Frères Récollets, en conformité d'un décret de la Propagande du 1er septembre 1792 (14 septembre 1796). (*Registre E*, f. 70 v.) Publiée dans *Mandements, etc., etc., des évêques de Québec*, v. II, p. 499.

Mgr Jean-François Hubert. Lettres de grand vicaire à M. François Noiseux, pour le district des Trois-Rivières (Québec, 15 septembre 1796). (*Registre E*, f. 70 r.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Louis) Lamotte, curé à Lavaltrie (Québec, 19 septembre 1796). Il le charge de la desserte de la paroisse de Saint-Roch-de-l'Achigan. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 289.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Joseph-Jérôme) Raizenne, curé à Saint-Pierre-les-Becquets (Québec, 19 septembre 1796). Il le charge de la desserte des paroisses de Lavaltrie et de Lanoraie. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 289.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Joseph) Dorval, vicaire à Varennes (Québec, 19 septembre 1796). Il lui confie la desserte des paroisses de Saint-Pierre-les-Becquets et de Saint-Jean-Deschaillons. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 289.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (François Féré) Duburon, curé à Varennes (Québec, 19 septembre 1796). Il lui enlève son vicaire, M. Joseph Dorval, et lui envoie M. Janvier Leclerc pour le remplacer. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 290.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Prudent) Vinet, curé à Maskinongé (Québec, 19 septembre 1796). Puisqu'il a plu à Dieu de retirer de ce monde M. Huot, et que M. Vinet se trouve tout rendu à Maskinongé, il charge ce dernier de la desserte de cette paroisse. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 290.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Charles-Joseph) Duchouquet, curé à Saint-Roch-de-l'Achigan (Québec, 20 septembre 1796). La paroisse de Saint-Hyacinthe se trouvant vacante par la mort de M. Durouvray, il lui en confie la desserte. Il espère qu'il se conduira à Saint-Hyacinthe, de manière à ce que les calomniateurs n'aient rien à dire contre lui. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 288.)

Mgr Jean-François Hubert à Mgr l'évêque de Canathe, à Longueuil (Québec, 20 septembre 1796). Il lui donne la liste des dernières nominations aux cures. Mgr l'évêque de Canathe écrira à M. Prévost pour le décharger de la desserte de la Rivière-des-Prairies, et à M. Périnault, pour lui apprendre qu'il est chargé de cette desserte. M. Beaumont demande une enquête; il ira donc lui-même ou enverra M. Roux faire cette enquête et juger des accusations portées contre M. Beaumont. "Mgr l'évêque de Thyatine sera consacré demain au matin, pour repartir à la fin de la semaine; j'aurais désiré votre présence à cette cérémonie, mais il n'a pu différer à cause de la saison et d'une occasion favorable qui se présente pour Terreneuve où il est attendu avec impatience." (*Registre des lettres*, v. 2, p. 291.)

Bulles de Sa Sainteté Pie VI, nommant M. Jacques-Louis O'Donnell, évêque titulaire de Thyatine (Rome, 5 janvier 1796). (*Registre E*, f. 71 r.)

Mgr Jean-François Hubert. Acte de consécration épiscopale de Mgr l'évêque de Thyatine, dans la cathédrale de Québec, par Mgr J.-F. Hubert, assisté de MM. Henri Gravé et Philippe-Jean-Louis Desjardins (Québec, 21 septembre 1796). (*Registre E*, f. 72 v.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (François) Noiseux, vicaire général, curé à Belœil (Québec, 20 septembre 1796). Il a nommé M. Fréchette, curé de Belœil,

"espérant qu'il continuera d'y bien faire, comme il a commencé au Détroit." M. Noiseux voudra bien se mettre en route aussitôt que possible pour les Trois-Rivières. Liste des dernières nominations aux cures: M. Toupin nommé chapelain à l'Hôpital général; M. Saint-Marc restera aux Ursulines des Trois-Rivières. "Il éprouvera vraisemblablement quelques résistances de la part d'un certain nombre de religieuses, mais la chose n'aura pas de suite." M. Noiseux voudra bien donner des renseignements sur l'état de cette communauté, aussitôt qu'il sera rendu aux Trois-Rivières. Il lui enverra un vicaire dans le courant d'octobre. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 292.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Pierre) Toupin, vicaire à Verchères (Québec, 20 septembre 1796). Afin de lui permettre de rétablir sa santé, il le nomme chapelain de l'Hôpital général. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 293.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Ignace) Gamelin, curé à Saint-Philippe (Québec, 20 septembre 1796). Il lui envoie M. (Michel) Gosselin, comme vicaire. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 293.)

Mgr Jean-François Hubert à M. de Saint-Martin, à la Rivière-du-Loup (Québec, 24 septembre 1796). Mgr Hubert ignorait que M. de Saint-Martin fût personnellement inculpé dans les reproches qu'il a adressés aux habitants de la Rivière-du-Loup. Il persiste à croire que l'on a été trop vite en acquérant cette terre et il espère que M. de Saint-Martin, en sa qualité de magistrat, contribuera à rétablir la paix dans la paroisse de la Rivière-du-Loup. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 294.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Gabriel-Jean) Brassier, vicaire général, à Montréal (Québec, 26 septembre 1796). Il apprend avec plaisir que M. Chicoineau a été nommé principal du collège de Montréal. M. Marchand restera au séminaire où il sera utile. Liste des dernières nominations. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 294.)

Mgr Jean-François Hubert aux habitants de la paroisse de Saint-Marc-de-Cournoyer (Québec, 27 septembre 1796). Il leur permet de construire, auprès du presbytère, une église en pierre avec deux chapelles et une sacristie. (*Registre E*, f. 72 v.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Angus) McEachern, missionnaire à l'île Saint-Jean (Québec, 28 septembre 1796) (en latin). Il le félicite de son zèle pour la conversion des protestants. Il ne pourra faire cette année, comme il se l'était proposé, la visite des provinces maritimes. Il lui envoie des saintes huiles. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 295.)

M. J.-O. Plessis à M. Mondelet, notaire à Saint-Marc-de-Cournoyer, rivière Chambly (Québec, 28 septembre 1796). Mgr Hubert le charge de lui transmettre sa réponse à la requête des habitants de Cournoyer, en date du 2 mai dernier. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 295.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Joseph) Lelièvre-Duval (Québec, 29 septembre 1796). Il le nomme aumônier du régiment Royal-Canadien-Volontaire. (*Registre E*, f. 73 r.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Joseph) Lelièvre-Duval (Québec, 30 septembre 1796). Instructions qu'il lui donne en sa qualité d'aumônier du Royal- Canadien-Volontaire. La chapelle des Ursulines à Québec sera censée être l'église paroissiale du Régiment. M. Duval y célébrera la messe chaque dimanche, y entendra les confessions et célébrera les mariages des soldats du Régiment. Leur lieu de sépulture sera le cimetière de l'Hôtel-Dieu. M. Duval tiendra un registre spécial des baptêmes, mariages, sépultures, pour les soldats et les membres de leur famille. (*Registre E*, f. 73 r.)

Mgr Jean-François Hubert à M. Desmarets, capitaine, à la Rivière-du-Loup (Québec, 4 octobre 1796). M. Desmarets a bien fait de ne rien entamer avant d'avoir vu le commissaire que Mgr Hubert se propose d'envoyer à la Rivière-du-Loup. Ce commissaire sera M. Noiseux, son grand vicaire, aux Trois-Rivières. Mgr Hubert prie les habitants de la Rivière-du-Loup de ne pas se laisser entraîner à des procès ruineux. Pour lui, il ne faut pas lui supposer des préférences qu'il n'a pas. Il n'a, en tout cela, d'autre intérêt ni d'autre désir que la gloire de Dieu. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 296.)

M. Thomas Maguire, assistant-secrétaire, au très honoré Père Félix, Récollet, Montréal (Québec, 6 octobre 1796). Mgr Hubert lui fait mander qu'il n'a aucune objection à l'admettre au séminaire et à la réception des saints ordres, pourvu qu'il prenne l'habit ecclésiastique. Quant au Frère Bonaventure, il n'a rien à attendre. Il pourra rester au couvent de Montréal ou se trouver une place de maître d'école. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 296.)

Mgr Jean-François Hubert à la révérende Mère Sainte-Ursule, supérieure des Ursulines, aux Trois-Rivières (Québec, 6 octobre 1796). Il lui envoie une lettre qu'elle lira aux religieuses à qui elle s'adresse. Il voudrait néanmoins savoir si la présence de M. Saint-Marc, dans le monastère, est la cause d'un tel trouble. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 297.)

Mgr Jean-François Hubert à plusieurs religieuses du monastère des Ursulines, aux Trois-Rivières (Québec, 6 octobre 1796). Dieu est offensé de leurs dissensions, et lui-même en est très peiné. Il ne sait pourquoi elles refusent le confesseur qu'il leur a donné. Il les prie de revenir à de meilleurs sentiments. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 297.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (François) Noiseux, vicaire général, aux Trois-Rivières (Québec, 6 octobre 1796). La communauté des Ursulines des Trois-Rivières a une excellente supérieure à sa tête, mais il règne un certain désordre dans la maison. Il a donné aux religieuses, pour confesseur ordinaire, M. Saint-Marc. Six religieuses ne veulent pas s'adresser à lui parce qu'il est Français. Il devra les engager à rentrer dans l'obéissance. Un incendie s'allume dans la paroisse de la Rivière-du-Loup. Le curé n'y est pas goûté. Il y a des dissensions à propos du site de l'église, de la propriété du terrain, etc., etc. Il le chargera de se rendre sur les lieux et d'y faire enquête. Il lui recommande le temporel du monastère des Ursulines qui est dans un grand désordre par suite d'un vice d'administration. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 298.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Joseph) Paquet, curé à Sant-Ambroise (Québec, 6 octobre 1796). Il l'autorise à desservir et à regarder comme ses paroissiens, les habitants de Charlesbourg qui sont au sud-ouest du pont qui est sur la rivière des Dames "en sorte que les deux paroisses de Charlesbourg et de Saint-Ambroise soient désormais bornées, au-dessous du dit pont sur la rivière des Dames, et au-dessus du pont, par le chemin du lac Saint-Charles, et que les habitans établis au lieu du dit Saint-Charles soient également" de sa desserte. Il desservira également les habitants qui sont au bas de la côte de l'Ormière qu'il considérera aussi comme ses paroissiens. Il avertira les curés de l'Ancienne-Lorette et de Charlesbourg de cet arrangement. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 299.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (François) Noiseux, vicaire général, aux Trois-Rivières (Québec, 10 octobre 1796). Il lui envoie tous les papiers concernant l'affaire de la Rivière-du-Loup. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 299.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (François) Noiseux, grand vicaire, aux Trois-Rivières (Québec, 10 octobre 1796). Il le nomme commissaire spécial pour examiner et confronter toutes pièces, plaintes, requêtes relatives à la construction ou à la réparation de l'église de Saint-Antoine-de-la-Rivière-du-Loup. (*Registre E*, f. 76 r.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Pierre) Toupin, à Verchères (Québec, 10 octobre 1796). Il espère qu'il ne différera pas davantage à se rendre à son poste de chapelain de l'Hôpital général. En le nommant à ce poste, il a surtout en vue le rétablissement de sa santé. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 300.)

M. (Louis-Philippe) Desjardins, vicaire général, à M. (Jean-Henri-Auguste) Roux, Vicaire général, à Montréal (Québec, 11 octobre 1796). La mort de M. Dufaux permet à Mgr Hubert d'offrir, à Saint-Sulpice, la mission de L'Assomption, Haut-Canada "pour y former un établissement solide et perpétuel, selon ses constitutions et usages, à la charge de desservir cette importante mission." En attendant que la chose se décide, Mgr Hubert prie M. Roux de lui fournir provisoirement un curé pour cette mission, parmi les prêtres du Séminaire. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 300.)

Mgr Jean-François Hubert à M. Levadoux, vicaire général de Baltimore, curé à Sainte-Anne du Détroit (Québec, 11 octobre 1796). Il a appris avec une grande consolation que M. Levadoux avait assisté M. Dufaux dans ses derniers moments. Il le remercie de s'offrir pour desservir ce poste en attendant qu'un curé y soit nommé. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 300.)

Mgr Jean-François Hubert à Mgr de Canathe, coadjuteur de Québec, à Longueuil (Québec, 11 octobre 1796). Il a offert la desserte de L'Assomption aux Messieurs du séminaire de Saint-Sulpice, et leur a demandé d'y envoyer provisoirement un curé. Il lui donnera une lettre de mission et pressera son départ. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 301.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Edmund) Burke, vicaire général, au Détroit (Québec, 11 octobre 1796). Il apprend la mort édifiante de M. Dufaux, et offre la mission de L'Assomption au séminaire de Saint-Sulpice, arrangement conforme aux idées de M. Burke. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 301.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Gabriel-Jean) Brassier, vicaire général, à Montréal (Québec, 11 octobre 1796). Il offre au séminaire de Saint-Sulpice la paroisse et mission de L'Assomption, et désire y voir s'y former un établissement stable "où se transportera et se conservera le véritable esprit de Saint-Sulpice." Il lui fait cette proposition, persuadé que M. Brassier trouvera, parmi ses prêtres, quelqu'un pour la remplir dignement. Il lui demande une réponse immédiate. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 301.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Edmund) Burke, vicaire général du Haut-Canada (Québec, 13 octobre 1796). Il approuve le plan que M. Burke propose, de fonder un établissement de Sulpiciens à L'Assomption, mais il n'approuve pas qu'il aille demeurer lui-même en communauté avec ces Messieurs. Il se trouverait beaucoup trop loin du centre de ses missions. Il aimerait mieux le voir se placer soit à Niagara, soit à Kingston, soit au chef-lieu de la province. Il espère que celui qui sera nommé curé à L'Assomption pourra s'y rendre aussitôt avant l'hiver. Il n'a rien décidé quant à la question du banc d'honneur dans l'église de L'Assomption, et n'a rien accordé de plus à M. Baby que ce que le gouvernement était censé lui accorder. Il prie M. Burke de considérer toutes choses à *tête reposée* et de ne pas montrer trop de vivacité dans ses démarches. Il devra tenir un compte exact des compo-

nendes. Quant aux pouvoirs spéciaux que M. Burke a reçus de Rome, il devra les communiquer à Québec avant d'en faire usage. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 302.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (François) Noiseux, vicaire général aux Trois-Rivières (Québec, 13 octobre 1796). Il apprend, par sa lettre du 11 du courant, qu'il est rendu à destination. Il augure beaucoup de bien du ministère de M. Noiseux, aux Trois-Rivières. M. Saint-Marc a de bonnes qualités. Il espère qu'il s'entendra parfaitement avec lui. Du reste, s'il le jugeait peu convenable pour le poste qu'il occupe, Mgr Hubert le retirerait sur-le-champ. Il aura un vicaire dans le cours du mois de novembre. Qu'il étudie à tête reposée l'affaire de la Rivière-du-Loup. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 304.)

Mgr Jean-François Hubert. Pouvoirs extraordinaires accordés à M. Jacques Delavaivre, missionnaire à la Baie-des-Chaleurs (Québec, 17 octobre 1796). (*Registre E*, f. 76 v.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Jean-Baptiste-Marie) Castanet, missionnaire à la Baie-des-Chaleurs (Québec, 18 octobre 1796). Il envoie M. Delavaivre, comme troisième missionnaire à la Baie-des-Chaleurs; il est probable qu'il se fixera à Bonaventure. Il écrit au lieutenant-gouverneur Carleton pour appuyer sa requête. Il approuve sa conduite à l'égard de M. Power. Réponse à diverses questions: baptême des enfants protestants, mariages mixtes, dîme, affaire Gueguen. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 304.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Louis-Joseph) Desjardins (Desplantes), missionnaire à la Baie-des-Chaleurs (Québec, 18 octobre 1796). Il envoie M. Delavaivre pour l'aider lui et M. Castanet. Il espère qu'ils travailleront ensemble dans une parfaite unanimité. Puisqu'il est assez familiarisé avec le langage des Micmacs, il ne faut pas qu'il les abandonne. Il verra la réponse qu'il a faite aux difficultés proposées par M. Castanet. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 306.)

Mgr Jean-François Hubert à M. Gueguen, à Cocagne (Québec, 18 octobre 1796). Il a reçu sa lettre avec les différents papiers qu'elle contenait. Il ne peut déclarer la nullité de son mariage, par défaut de consentement de son épouse, surtout lorsque M. Gueguen a demeuré aussi longtemps avec elle. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 306.)

Mgr Jean-François Hubert à Son Excellence le lieutenant-gouverneur Thomas Carleton, à Fredericton (Québec, 18 octobre 1796). Il appuie avec plaisir la requête que M. Castanet, missionnaire de Miramichi, doit lui présenter, et dans laquelle il lui demande de lui donner le traitement accordé aux missionnaires des sauvages du Haut et Bas-Canada. Sa mission est très étendue et très laborieuse. "J'ai été fort affligé des désagrémens que My lord Dorchester a essuyés dans sa navigation. Je désire qu'il ait été plus heureux dans la seconde partie de la traversée que dans la première." (*Registre des lettres*, v. 2, p. 307.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Laurent-Joseph) Bertrand, curé à la Rivière-du-Loup (Québec, 20 octobre 1796). Il a reçu la lettre de M. Duparc, retiré à Edimbourg. Si ce monsieur vient en Canada, il sera bien reçu. Il a remis à M. Noiseux tous les papiers concernant l'affaire de l'église de la Rivière-du-Loup. Il l'a nommé en même temps commissaire pour la régler. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 307.)

Mgr Jean-François Hubert à Mgr l'évêque de Canathe, coadjuteur de Québec, curé à Longueuil (Québec, 20 octobre 1796). Il est heureux que l'on ait choisi M. (Jean-Baptiste) Marchand pour la mission de L'Assomption du Détroit. Il lui accordera des pouvoirs extraordinaires. Mgr Denaut fera tout en son pouvoir pour ramener les obstinées de l'Hôtel-Dieu. Il ne veut pas employer les moyens de

rigueur envers elles. Il ne peut admettre le Frère Didace, récollet, à partager la succession de son père. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 308.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Gabriel-Jean) Brassier, vicaire général, à Montréal (Québec, 20 octobre 1796). Il le remercie de s'être aussi empressé à donner un prêtre pour remplacer M. Dufaux. Il est content que le choix de M. Brassier soit tombé sur M. Marchand. Il n'a pas encore reçu la lettre de M. Roux à propos du Grand-Brûlé. Il l'attendra pour prendre une décision. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 308.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Jean-Baptiste) Marchand, au séminaire de Montréal (Québec, 20 octobre 1796). Il ne sait comment remercier M. Brassier d'avoir choisi M. Marchand pour la mission du Détroit. Il ne lui donne pas de pouvoirs extraordinaires, mais il usera de tous ceux que Mgr de Canathe lui a accordés, toutes les fois que M. Burke sera éloigné de lui de plus de six lieues. "Il est bon que vous sachiez que j'ai laissé à la mission ma bibliothèque, consistante en 280 volumes à peu près. Vous les y trouverez, je suppose, et aviserez à ce qu'ils ne soient pas confondus avec ceux de M. Dufaux." Il lui recommande la bonne intelligence avec M. Burke. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 309.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Pierre-Simon) Renaud, curé à Beauport (Québec, 21 octobre 1796). Quelques-uns des paroissiens de Beauport reviennent à la charge contre lui, et profèrent des plaintes graves dans une requête dont il lui envoie une copie. Il le prie de répondre aussitôt à ces plaintes et de produire une justification complète. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 310.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Charles-Joseph) Deschenaux, curé à l'Ancienne-Lorette (Québec, 24 octobre 1796). Il lui permet de bénir sa sacristie et d'y dire la messe "les jours qui ne sont pas chômés seulement, et encore dans les froids où votre santé pourrait en être diminuée." (*Registre des lettres*, v. 2, p. 310.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Pierre-Simon) Renaud, curé à Beauport (Québec, 24 octobre 1796). La lettre qu'il lui a envoyée ne le justifie pas des plaintes portées contre lui par une partie de ses paroissiens. C'est pourquoi Mgr Hubert a pris le parti de faire "une information sur les lieux, par laquelle on recevra les dépositions d'une et d'autre part, sous la religion du serment." (*Registre des lettres*, v. 2, p. 310.)

Mgr Jean-François Hubert à la révérende Mère Sainte-Ursule, supérieure des Ursulines des Trois-Rivières (Québec, 24 octobre 1796). C'est avec grande joie qu'il apprend que, sur les onze religieuses qui s'étaient " écartées essentiellement de leur devoir, il s'en trouve dix qui aient senti leur tort, et qui s'en soient humiliées." Il espère que la onzième suivra l'exemple de ses compagnes. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 311.)

Mgr Jean-François Hubert à M. le chevalier de Tonnancour, aux Trois-Rivières (Québec, 24 octobre 1796). Il le remercie de l'intérêt qu'il porte aux habitants de Sainte-Marguerite. Il est dans l'impossibilité de leur accorder un prêtre, ni même une desserte régulière. Mais, puisqu'ils désirent si ardemment avoir une chapelle, il charge M. Noiseux d'aller en fixer le site. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 312.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (François) Noiseux, vicaire général, aux Trois-Rivières (Québec, 24 octobre 1796). Il consent à ce que les habitants de Sainte-Marguerite construisent un presbytère à l'endroit qu'il leur désignera " sans leur promettre de prêtre résident, ni plus de quatre fois la messe, par an, jusqu'à nouvel ordre." Il ne prétend pas davantage "faire une paroisse de leur village" parce

qu'aucune des formalités prescrites n'a été suivie dans cette affaire. Qu'ils n'oublient pas les instructions que leur a données Mgr l'évêque de Canathe. "En ce moment, trois prêtres français, dont deux sont Sulpiciens, viennent de débarquer à Québec." (*Registre des lettres*, v. 2, p. 312.)

Mgr Jean-François Hubert à Mgr l'évêque de Canathe, coadjuteur de Québec, à Longueuil (Québec, 27 octobre 1796). Il lui annonce l'arrivée de trois prêtres français, MM. Jahouin, Roch et Joyer. "Les deux premiers sont Sulpiciens et viennent d'Espagne... le troisième est le vicaire de M. Deschenaux qui paye son passage." Il ordonnera, le 28 octobre, M. Taschereau qui lui sera envoyé comme vicaire. Il ne sait pourquoi on lui a envoyé la requête des habitants du Grand-Brûlé. Il la lui retournera puisqu'il y a déjà au bas de cette requête une commission qui charge Mgr Denaut de désigner la place de l'église, ce dont il voudra bien s'occuper. Le plan de caisse ecclésiastique, que Mgr Denaut lui a proposé, n'est pas tout à fait de son goût, cependant, afin de donner des preuves de sa bonne volonté, il l'approuve. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 313.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Bonaventure) Alinotte, curé à Saint-Gervais (Québec, 27 octobre 1796). Il ne peut permettre qu'ils privent des sacrements de l'église, les paroissiens de Saint-Michel, annexés à sa paroisse, pour le seul fait qu'ils n'ont pas contribué à la construction de son église. La répartition faite par les syndics de Saint-Gervais n'a pas été homologuée en cour, et de ce fait, elle n'a aucune valeur légale. Si, d'un autre côté, ils ne veulent pas payer la dîme, ils doivent être exclus des sacrements. Il le prie de ne pas se montrer trop sévère. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 314.)

Mgr Jean-François Hubert. Acte de prêtrise de M. Gabriel-Elzéar Taschereau (ordonné dans la chapelle des Ursulines, le 28 octobre 1796). (Québec, 28 octobre 1796). (*Registre E*, f. 76 v.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Louis) Beaumont, curé à Terrebonne (Québec, 31 octobre 1796). D'après le résultat de l'enquête faite sur les plaintes portées contre M. Beaumont, Mgr Hubert voit que la plus grande partie de ses paroissiens paraissent satisfaits de lui. Cependant, il ne s'est pas parfaitement disculpé. Il a apporté des preuves, mais elles ne sont pas absolument convaincantes. Il a été constaté qu'il parle trop, qu'il se mêle trop des affaires d'autrui. Les dépositions faites contre lui ne sont pas absolument dénuées de fondement. Il espère que cette affaire le rendra plus circonspect. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 315.)

Mgr Jean-François Hubert à Mgr l'évêque de Canathe, coadjuteur de Québec, à Longueuil (Québec, 31 octobre 1796). Il le félicite d'avoir aussi bien arrangé l'affaire du curé de Terrebonne. "Je vois en lui, ce que j'ai toujours cru y voir, un esprit tracassier, intriguant dans des affaires qui ne sont pas de sa compétence, et une langue dorée qui vient à bout d'en imposer au plus grand nombre, sans en remplir pour cela mieux son devoir. Je n'oublierai jamais qu'il est sorti de Québec après avoir été 18 mois curé d'office, sans avoir prêché une fois, et sans avoir écrit la moitié des actes nécessaires sur les registres de la paroisse. Nonobstant cela, allant et venant, et se mêlant de tout ce qui ne le regardait pas. Vous savez mieux que moi combien il a soutenu ce caractère à Quinchien. Dans sa desserte de Lachenaie, il se montra plus paisible; le besoin m'a déterminé à lui donner Terrebonne, et je m'ens repens encore." Dans tous les cas, Mgr Hubert est décidé à ne pas l'inquiéter puisqu'il a su triompher de ses accusateurs. Afin, cependant, qu'il ne se prévale pas trop de ce succès, Mgr Denaut lui fera parvenir la lettre incluse. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 316.)

Mgr Jean-François Hubert. Circulaire recommandant aux curés de prêcher la fidélité au gouvernement (Québec, 5 novembre 1796). (Cartable: *Diocèse de Québec*, II-81; *Registre E*, f. 77 r.). Publiée dans *Mandements etc., etc., des évêques de Québec*, v. II, p. 501.

Mgr Jean-François Hubert à M. (Louis) Bédard, curé à Saint-François, Nouvelle-Beauce (Québec, 9 novembre 1796). "Il est d'usage que l'on paie cinquante francs pour les enterremens dans les églises de campagne." (*Registre des lettres*, v. 2, p. 317.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (François) Noiseux, vicaire général, aux Trois-Rivières (Québec, 9 novembre 1796). Il lui envoie M. Taschereau, en qualité de vicaire. Outre ses honoraires de messes, il lui donnera deux cents francs par an, selon l'usage établi dans le diocèse. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 317.)

Mgr Jean-François Hubert aux habitants du Cap-Santé (Québec, 16 novembre 1796). Il approuve leur requête demandant la permission de réparer une partie de la charpente et de la couverture de l'église paroissiale. (*Registre E*, f. 77 v.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Antoine) Villade, curé à Sainte-Marie, Nouvelle-Beauce (Québec, 21 novembre 1796). Il lui permet d'absoudre des cas réservés. Quant à la chapelle Sainte-Anne, il le prie de ne rien innover. "Vous devez refuser ordinairement ceux de vos paroissiens qui demandent à travailler ou à faire un voyage le dimanche." (*Registre des lettres*, v. 2, p. 317.)

Mgr Jean-François Hubert à Mgr l'évêque de Canathe, coadjuteur de Québec, à Longueuil (Québec, 24 novembre 1796). Il connaît les excellentes qualités de M. Thayer, néanmoins, il ne croit pas qu'on puisse le garder dans le pays sans le consentement du gouvernement. Il est également regrettable que ce monsieur ne soit pas muni d'un écrit de son évêque, Mgr Carroll. Mgr Denaut le surveillera afin de voir s'il n'a pas de principes contraires au gouvernement britannique. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 318.)

Mgr Jean-François Hubert à M. Thayer, prêtre, à Longueuil (Québec, 24 novembre 1796). Mgr Hubert le connaît depuis longtemps par ses écrits. Il le prie de ne pas trop prolonger son séjour au Canada, car il y trouve des inconvénients. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 318.)

Mgr Jean-François Hubert à Mgr Carroll, évêque de Baltimore (Québec, 26 novembre 1796). Deux choses s'opposent à ce que M. Thayer reste au Canada. "La première est la stricte surveillance que le gouvernement exerce en ce temps-ci sur les étrangers, à l'occasion de quelque soulèvement du peuple, et de sa tendance aux principes républicains." La seconde, c'est que M. Thayer n'est pas muni d'une recommandation de son évêque. C'est pourquoi il ne l'a pas encouragé à rester au pays. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 319.)

Mgr Jean-François Hubert à Mgr l'évêque de Canathe, coadjuteur de Québec, à Longueuil (Québec, 12 décembre 1796). La lettre qu'il lui envoie l'éclaire parfaitement sur le compte de M. Thayer. Il applaudit à l'accueil que Mgr Denaut lui a fait. Qu'il lui permette donc de demeurer au Canada l'espace de temps qu'il désirera. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 320.)

Mgr Jean-François Hubert à la très honorée Sœur Dézéry, supérieure de l'Hôtel-Dieu, à Montréal (Québec, 12 décembre 1796). Il la prie de suspendre tout arrangement avec M. McKinlay, à propos de leur ferme de Saint-Augustin. Il veut avant de se prononcer sur le sujet, prendre toutes les informations nécessaires. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 320.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Jean-Henri-Auguste) Roux, vicaire général, au séminaire de Montréal (Québec, 12 décembre 1796). Il ne sait pourquoi il lui a envoyé la requête des habitants du Grand-Brûlé. Il est plus convenable que ce soit Mgr l'évêque de Canathe qui signe l'ordonnance rendue sur la dite requête. Il enverra à Mgr Denaut le contrat d'acquisition du terrain afin qu'il puisse désigner plus facilement le site de l'église. Il le prie d'examiner les titres de la ferme Saint-Augustin, appartenant à l'Hôtel-Dieu, et d'y voir si l'offre qu'on fait aux religieuses est réellement avantageuse. Il lui donnera son opinion. " Tout bien examiné, j'aurais pu, ce me semble, mieux accueillir M. Thayer." Il dira à M. Brassier qu'il ne voit pas d'inconvénient à ce que ce monsieur séjourne de temps à autre au séminaire de Montréal. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 320.)

M. J.-O. Plessis à M. (Pierre-Antoine) Gallet, curé à Batiscan (Québec, 12 décembre 1796). Il a reçu sa lettre au sujet de l'église de Champlain. Voici ce que Mgr Hubert lui fait dire: c'est que pour cette question, il chargera M. Noiseux "de faire un tour à Champlain dans le cours de l'hyver, pour préparer les voies à un accommodement qui aura, sans doute, lieu au printemps prochain." (*Registre des lettres*, v. 2, p. 321.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Pierre) Robitaille, curé à Rimouski (Québec, 14 décembre 1796). Réponse à diverses questions à propos du pain bénit. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 324.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Charles-Denis) Dénéchaud, curé à Deschambault (Québec, 14 décembre 1796). Il est plus légal de faire l'élection du marguillier dans une assemblée de paroisse que dans une assemblée de fabrique. " Cette règle est confirmée par l'exception qui en a été faite en faveur de la paroisse de Québec par une ordonnance spéciale qui permet que dans cette paroisse les anciens marguilliers élisent le nouveau." Quel que soit l'élu, il faut l'accepter. Il doit continuer à faire par lui-même la quête de l'Enfant-Jésus. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 324.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (François) Noiseux, vicaire général, aux Trois-Rivières (Québec, 15 décembre 1796). Il le félicite du succès qu'il a dans ses travaux. Il est sensible au contentement que lui donnent MM. Taschereau et Saint-Marc, et la communauté des Ursulines. " Félicitez, de ma part, ces filles chéries, sur leur union qui a si longtemps et si inutilement été l'objet de mes vœux." Longue exposition de tout ce qui a été fait jusqu'à ce jour pour arriver à fixer le site d'une nouvelle église dans la paroisse de Champlain. Il lui demande de se rendre à Champlain aussitôt qu'il pourra, afin de rencontrer les habitants de ce lieu, et de leur faire comprendre qu'il faut en arriver à une conclusion dans cette affaire. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 322.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (François) Noiseux, vicaire général, aux Trois-Rivières (Québec, 22 décembre 1796). En apprenant la mort de M. (Pierre-Victor) Archambault, curé de la Baie-du-Febvre, il s'est occupé immédiatement de lui trouver un successeur. Il a choisi, pour lui succéder, M. (Louis) Bédard, chargé de la desserte de Saint-François-de-Beauce. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 325.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Antoine) Lamotte, curé à Saint-Joseph, Nouvelle-Beauce (Québec, 22 décembre 1796.) Il le charge de nouveau de la desserte de Saint-François-de-Beauce. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 325.)

1797

Mgr Jean-François Hubert à M. (Jean-Henri-Auguste) Roux, vicaire général, à Montréal (Québec 11 janvier 1797). Il le charge de se rendre à L'Achigan, au

Grand-Coteau et à la Cabane-Ronde, pour vérifier les motifs énoncés dans une requête des habitants de ces lieux, demandant l'établissement d'une nouvelle paroisse. (*Registre E*, f. 78 r.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Bernard) Panet, curé à la Rivière-Ouelle (Québec, 12 janvier 1797). Il est heureux d'apprendre que les deux seuls protestants, qui restaient dans sa paroisse, soient devenus catholiques.Il a reçu leur acte d'abjuration. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 326.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Jean-Henri-Auguste) Roux, vicaire général, à L'Achigan (Québec, 12 janvier 1797). L'abbé Berthelot, retourne à Mascouche avec "une requête des habitants de L'Achigan, Cabane Ronde, etc., etc., demandant l'établissement d'une nouvelle paroisse pour la formation de laquelle il s'agirait de démembrer Saint-Pierre-du-Portage, Saint-Henri et Saint-Roch." Il lui envoie une commission qui l'autorise à prendre connaissance de la chose. M. Roux observera qu'il n'est plus possible de différer cette division, qu'elle doit se faire de manière à ce que les tenanciers d'une même seigneurie soient renfermés dans une même paroisse, qu'elle n'exige pas de formalités rigoureuses, puisque les paroisses ci-dessus nommées n'ont jamais été érigées en titre. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 326.)

Mgr Jean-François Hubert à la très honorée Sœur Dézéry, supérieure de l'Hôtel-Dieu de Montréal (Québec, 12 janvier 1797). Il croit qu'il vaut mieux laisser la ferme de Saint-Augustin sur le pied où elle est dans le moment, sauf à prendre d'autres arrangements si les circonstances deviennent plus avantageuses. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 327.)

Mgr Jean-François Hubert à M. Chartier de Lotbinière, seigneur de Quinchien, Vaudreuil (Québec, 12 janvier 1797). Il remercie M. de Lotbinière des vœux qu'il forme pour lui au commencement de la nouvelle année. Il n'en forme pas de moins ardents ni de moins sincères pour sa prospérité et celle de sa respectable famille. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 327.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Jean-Baptiste) Deguire, curé à Vaudreuil (Québec, 12 janvier 1797). Il est flatté d'apprendre que son fils va mieux depuis qu'il est retourné à Vaudreuil. Il sera ordonné par Mgr Hubert ou par Mgr Denaut, lorsque M. Deguire le jugera suffisamment préparé et capable de lui servir de vicaire. " Il est juste que vous en ayez la préférence, puisqu'il vous appartient à tant de titres, et qu'il sera toujours mieux sous votre inspection que sous celle des autres." M. Vallée sera placé ailleurs. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 328.)

Mgr Jean-François Hubert à M. Jean Vienne, écuyer, à Varennes (Québec, 12 janvier 1797). Il a reçu la requête relative à l'établissement d'une nouvelle paroisse au Grand-Coteau. M. Roux, actuellement à L'Achigan, a été chargé de s'occuper de la chose. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 328.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Alexis) Lefrançois, curé aux Grondines (Québec, 21 janvier 1797). Réponse à diverses questions concernant la vente des bancs dans son église. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 328.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (François) Noiseux, vicaire général, aux Trois-Rivières (Québec, 23 janvier 1797). Il ne pourra pas aller à Montréal dans le courant de l'hiver. Il l'invite à venir passer une semaine à Québec. On devra se conformer au règlement de la Chambre à propos des actes de baptêmes et de mariages de la paroisse de la Baie-du-Febvre. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 329.)

Mgr Jean-François Hubert à Mgr l'évêque de Canathe, coadjuteur de Québec, à Longueuil (Québec, 13 février 1797). Il ne peut dispenser d'aucun degré de parenté ou d'affinité lorsqu'il est question du premier degré. Il le prie de conférer les

ordres sacrés à M. (Joseph) Deguire et à M. (Théodore) Létang. Il pourra aussi les conférer à M. Fournier si les supérieurs du séminaire de Montréal l'en prient. Il lui envoie une requête des habitants de la Longue-Pointe contre M. Labadie. Il le prie de terminer l'affaire de Chambly. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 329.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Jean-Marie) Vidal, curé à Lotbinière (Québec, 16 février 1797). Il ne peut lui permettre de faire les réparations à son église avant que les formalités, prévues par la loi, n'aient été remplies. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 330.)

M. J.-O. Plessis, secrétaire, à la très honorée Sœur Saint-Augustin, supérieure de la Congrégation de Notre-Dame, à Montréal (Québec, 23 février 1797). Mgr Hubert, étant indisposé, lui fait dire qu'elle peut se montrer moins exigeante pour la dot de la novice dont elle parle, si c'est un bon sujet. Il approuve aussi que l'on augmente le prix de la pension dans les missions nombreuses en enfants. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 330.)

Mgr Jean-François Hubert à la très honorée Sœur Dézéry, supérieure de l'Hôtel-Dieu de Montréal (Québec, 26 février 1797). Il est d'avis qu'elle n'appelle pas du jugement rendu contre les pauvres de la communauté. Il y a danger qu'elle ne perde ce procès une seconde fois. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 330.)

Mgr Jean-François Hubert à Mgr l'évêque de Canathe, coadjuteur de Québec, à Longueuil (Québec, 27 février 1797). Il apprend que les pauvres de l'Hôtel-Dieu de Montréal viennent de perdre un procès de 2400ll avec l'intérêt d'un an et les frais de justice. Il est d'avis qu'elles n'aillent pas en appel. Il lui demande de leur fournir cette somme en se servant des componendes, et en sollicitant la contribution de quelques curés du district. Dès que M. Joseph Deguire sera ordonné, il restera, comme vicaire, chez son père. M. Vallée ira aider M. Carpentier. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 330.)

Mgr Jean-François Hubert à M. Couillard, écuyer, à Saint-Thomas (Québec, 4 mars 1797). Il apprend avec regret la maladie de M. Verreau. Il a permis à M. Paquet, curé de Saint-Pierre, de biner afin de donner la messe, au moins le dimanche, aux habitants de Saint-Thomas. Il remercie M. Couillard de sa sollicitude envers son curé. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 331.)

Mgr Jean-François Hubert. Circulaire autorisant une quête pour une église d'Albany (Québec, 4 mars 1797). (*Registre E*, f. 78 r.) Publiée dans *Mandements, etc., etc., des évêques de Québec*, v. II, p. 502.

Mgr Jean-François Hubert à Mgr l'évêque de Canathe, coadjuteur de Québec, à Longueuil (Québec, 8 mars 1797). "M. (Jean-Baptiste) Deguire est un prêtre dont j'ai tant à me louer que vous ne pouviez mieux entrer dans mes vues qu'en ordonnant chez lui son jeune abbé. Puisse-t-il marcher toujours sur les traces de son digne père !" Il est heureux que le séminaire de Montréal ait envoyé un prêtre pour aider M. Cherrier, car il aurait été incapable de lui en fournir, n'ayant encore pu remplacer son frère au Château-Richer. M. Verreau, curé de Saint-Thomas, est aussi malade au lit. MM. Foucher et Panet persistent à vouloir appeler de la sentence rendue contre les pauvres de l'Hôtel-Dieu, et s'offrent à défendre leur cause sans exiger de salaire. Il s'est rendu à leur opinion. Mgr Denaut gardera par devers lui la somme qu'il aura recueillie jusqu'à l'issue du procès. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 331.)

Mgr Jean-François Hubert à la très honorée Sœur Dézéry, supérieure de l'Hôtel-Dieu de Montréal (Québec, 8 mars 1797). MM. Foucher et Panet s'offrant

à défendre gratuitement la cause des Pauvres de l'Hôtel-Dieu, en cour d'appel, il a consenti à ce que le dit appel fût interjeté. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 332.)

Mgr Jean-François Hubert aux habitants de la paroisse de Saint-Joseph, seigneurie de Deschambault (Québec, 13 mars 1797). Ce n'est pas à eux à décider s'ils doivent payer la dîme à leur curé. Tous y sont tenus par les canons de l'Église, et c'est un cas réservé dans le diocèse de Québec, de ne pas payer la dîme. Il ordonne donc à tous ceux qui n'ont pas encore rempli ce devoir de le faire au plus tôt. Autres désordres sur lesquels il attire leur attention. (*Registre E*, f. 78 v.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Charles-Joseph) Deschenaux, curé à Deschambault (Québec, 28 mars 1797). A propos de la sépulture en terre sainte d'un de ses paroissiens qui s'était suicidé. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 332.)

M. J.-O. Plessis (?) à M. (François) Noiseux, vicaire général, aux Trois-Rivières (Québec, 5 avril 1797). Il répond au nom de Mgr Hubert malade à l'Hôpital général, depuis quelques jours. Mgr est d'avis que l'on mette, sous l'invocation de saint Grégoire, pape (12 mars), la paroisse que l'on veut former du village Sainte-Marguerite et du lac Saint-Paul. Il se réjouit du succès de M. Noiseux dans l'affaire du clocher de son église, et de celle de la Rivière-du-Loup, et le prie de témoigner combien il applaudit à la conduite noble et généreuse que M. Bertrand a gardée. Il lui demande de s'occuper maintenant de l'église de Champlain. Il est inquiet de la santé de M. Taschereau. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 333.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (François) Noiseux,vicaire général du district des Trois-Rivières (Québec, 1er mai 1797). Il le charge de se transporter au lieu dit Chacoura pour vérifier les énoncés d'une requête des habitants de ce lieu, tendante à ce qu'une nouvelle paroisse, distincte de celle de Saint-Antoine-de-la-Rivière-du-Loup, soit établie. Si la formation d'une paroisse nouvelle lui paraît nécessaire, il fixera le site de l'église qui sera sous le vocable de saint Léon le Grand. Il fixera ensuite les limites de cette nouvelle paroisse. (*Registre E*, f. 79 v.)

M. (Philippe-Jean-Louis) Desjardins, vicaire général à M. (Jean-Baptiste) Poujet, curé à Berthier (Québec, 1er mai 1797). Il ne peut accorder une dispense pour un empêchement d'affinité au premier degré. Il faut recourir à Rome. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 333.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Alexis) Lefrançois, curé aux Grondines (Québec, 4 mai 1797). Il lui accorde les pouvoirs requis pour réhabiliter un mariage. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 333.)

M. J.-O. Plessis (?) à M. (Jacques) Panet, curé à L'Islet (Québec, 16 mai 1797). Mgr Hubert, malade à l'Hôpital général, lui demande de répondre à ses dernières lettres. On ne peut trouver les titres relatifs au banc seigneurial de L'Islet. Puisque le nouveau seigneur est protestant, la question des droits honorifiques ne se présente pas "attendu qu'il n'est pas permis de les accorder à ceux de cette religion." On ne doit donc pas l'inquiéter sur la possession de ce banc. Mgr Hubert lui permet de prendre, avec le consentement des marguilliers, la somme de vingt louis, au coffre de la fabrique, pour aider à bâtir la sacristie de l'église. Il lui permet d'absoudre des cas réservés cinq de ses paroissiens. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 334.)

M. J.-O. Plessis (?) à M. (Charles) Genest, curé à L'Ile-Verte (Québec, 15 juin 1797). Mgr Hubert lui accorde les dispenses requises, et l'autorise à réhabiliter les mariages des huit personnes qu'il mentionne dans sa lettre. Il lui permet de s'absenter un dimanche pour venir en ville. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 335.)

M. (Philippe-Jean-Louis) Desjardins, vicaire général, à M. (Joseph) Delavaivre, missionnaire à la Baie-des-Chaleurs (Québec, 28 juin 1797). Mgr Hubert,

connaissant l'état délabré de sa santé, a décidé de le rappeler à Québec. Il profitera, pour revenir, "de la prochaine occasion du capitaine Charlemagne Arbou dont la goëlette est commode." (*Registre des lettres*, v. 2, p. 336.)

M. (Philippe-Jean-Louis) Desjardins, vicaire général, à MM. Desjardins et Castanet, missionnaires à la Baie-des-Chaleurs (Québec, 28 juin 1797). Mgr Hubert le charge de les avertir qu'il rappelle M. Delavaivre, de la Baie-des-Chaleurs, à raison du dépérissement de sa santé. Il les engage à remplir, de leur mieux, le vide que va laisser, à Bonaventure et aux lieux voisins, le rappel de M. Delavaivre. "Monseigneur est convalescent d'une maladie qui nous a donné beaucoup d'inquiétude." *Registre des lettres*, v. 2, p. 336.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Jean-Baptiste) Castanet, missionnaire à la Baie-des-Chaleurs (Québec, 29 juin 1797). Il l'encourage à continuer ses travaux mais aussi à ménager sa santé. "Je sais ce qu'il en revient de l'avoir prodiguée. J'échappe d'une maladie qu'on a traitée de grave." Qu'il fasse son possible pour aller à Fredericton présenter ses hommages au lieutenant-gouverneur. Il espère que M. Carleton lui accordera le traitement accordé aux autres missionnaires. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 335.)

M. (Philippe-Jean-Louis) Desjardins, à M. (Joseph) Gagnon, curé à la Pointe-du-Lac (Québec, 10 juillet 1797). Mgr Hubert le prie de lui faire savoir qu'il le nomme curé à Saint-François, île d'Orléans. Il pourra se rendre à sa nouvelle paroisse pour le mois d'août. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 336.)

Mgr Jean-François Hubert à Mgr l'évêque de Canathe, coadjuteur de Québec, à Longueuil (Québec, 18 juillet 1797). Il se sent de plus en plus incapable de faire la prochaine ordination de prêtres. Il le prie de descendre à Québec le plus tôt possible pour la présider. "Quand vous serez une fois ici, j'aurai quelque chose d'ultérieur à vous proposer." (*Registre des lettres*, v. 2, p. 337.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (Charles-Denis) Dénéchaud, curé à Deschambault (Québec, 19 juillet 1797). Il lui permet de prendre, au coffre de la fabrique, l'argent requis pour réparer les murs de son église. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 337.)

Mgr Jean-François Hubert à M. (François) Noiseux, vicaire général, aux Trois-Rivières (Québec, 27 juillet 1797). Il apprend avec regret que M. Taschereau est malade. Il le remplacera par un homme en bonne santé, aussitôt après les prochaines ordinations. Il consent à ce que les habitants de la Pointe-du-Lac et ceux du Cap-de-la-Madeleine n'aient la messe que tous les quinze jours. Puisque M. Gallet ne veut pas mieux se conduire, il le remerciera de ses services. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 337.)

M. J.-O. Plessis à l'honorable William Osgoode, écuyer, juge en chef, à Québec (Québec, 27 juillet 1797). Mgr Hubert a reçu sa lettre, mais il est dans un tel état d'indisposition qu'il ne peut y répondre. Il chargera M. le coadjuteur de l'affaire mentionnée. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 338.)

Mgr Jean-François Hubert. Acte de prêtrise de MM. François Bélair, François Ranvoysé, Clément-Amable Labroquerie et Maurice Lemedèque (ordonnés dans la cathédrale de Québec, par Mgr Pierre Denaut, le 13 août 1797) (Québec, 13 août 1797). (*Registre E*, f. 79 v.)

M. (François) Noiseux, vicaire général, aux Trois-Rivières, à M. (Jacques) Delavaivre, missionnaire à la Baie-des-Chaleurs (Québec, 14 août 1797). Mgr Hubert lui permet de passer un deuxième hiver à Bonaventure. (Cartable: *Vicaires généraux*, IX-15.)

M. J.-O. Plessis (?) à M. (Joseph) Delavaivre, missionnaire à la Baie-des-Chaleurs (Québec, 14 août 1797). Puisque sa santé est dans un tel état de faiblesse qu'il craint de s'embarquer pour revenir à Québec, et puisque ses paroissiens témoignent un si grand désir de bâtir immédiatement une église et un presbytère, Mgr Hubert lui permet de différer son retour, si sa santé lui permet de tenter un second hiver à Bonaventure. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 338.)

M. (Philippe-Jean-Louis) Desjardins, à la révérende Mère Sainte-Ursule, supérieure des Ursulines, aux Trois-Rivières (Québec, 15 août 1797). Mgr Hubert approuve la profession de la Sœur Geneviève Robert, dite des Saints-Anges. "Monseigneur désire vivement que votre communauté s'enrichisse de sujets fervens et propres à y maintenir le bon esprit qui y règne en ce moment et qui est un des fruits d'un sage gouvernement." "La santé de Mgr est fort délabrée." (*Registre des lettres*, v. 2, p. 338.)

M. (Philippe-Jean-Louis) Desjardins, vicaire général, à M. (François) Noiseux, vicaire général, aux Trois-Rivières (Québec, 17 août 1797). Mgr Hubert le charge de lui répondre qu'il réfléchira sur la demande des habitants de la Pointe-du-Lac, mais que pour le présent, il ne trouve rien à changer aux derniers arrangements. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 338.)

Mgr Jean-François Hubert. Acte de prêtrise de M. Pierre Bossu (ordonné dans la cathédrale de Québec, le 20 août 1797, par Mgr Pierre Denaut) (Québec, 20 août 1797). (*Registre E*, f. 80 v.)

M. (Philippe-Jean-Louis) Desjardins, à M. (Jean-Henri-Auguste) Roux, vicaire général, à Montréal (Québec, 23 août 1797). Il répond au nom de Mgrs Hubert et Denaut. Mgr Denaut accepte la proposition du Séminaire relativement à Sainte-Anne qui sera démembrée de l'île Perrot. Il désire aussi que le Séminaire reprenne la desserte de Lachine. Il autorise M. Orfroy à rester à Saint-Laurent. "Nous croyons nous apercevoir que l'infirmité de Mgr de Québec fait des progrès sensibles." (*Registre des lettres*, v. 2, p. 339.)

Mgr Pierre Denaut, évêque de Canathe, à M. (Thomas) Kimbert, curé à Lachine (Québec, 28 août 1797). Mgr Hubert est bien peiné de sa conduite, surtout de sa dernière affaire avec M. de Lorimier. Toute "la province en est instruite." Il est disposé à le remercier de ses services; cependant, Mgr de Canathe prend sur lui de lui offrir un poste avantageux, dans le district de Québec, où il pourra refaire sa réputation avariée. Il devra laisser le presbytère de Lachine avant le 30 septembre. (*Registre des lettres*, v. 2, p. 360.)

Mgr Jean-François Hubert. Acte de démission en faveur de Mgr Denaut fait devant Jh Planté et F. Têtu notaires (Québec, 1er septembre 1797). (Cartable: *Diocèse de Québec*, I-86; *Registre E*, f. 80 v.)

Mgr Jean-François Hubert à Son Excellence, Robert Prescott, gouverneur général (sans indication de lieu ni de date). Il lui annonce qu'il a résigné sa charge d'évêque de Québec, en faveur de son coadjuteur, Mgr Pierre Denaut. "Je ne saurais témoigner trop de reconnaissance à Votre Excellence pour le choix qu'elle a fait du futur coadjuteur (M. Joseph-Octave Plessis). Ce choix est selon mon cœur, et il aura, je n'en doute point, l'approbation unanime des fidèles sujets de sa Majesté." Il lui recommande le clergé catholique du Canada. (*Registre E*, f. 81 v.)

M. Jones, grand vicaire, à Halifax, à Mgr Jean-François Hubert et à Mgr Pierre Denaut (Halifax, 1797, 1799). Renseignements concernant la succession de Mgr Bailly de Messein. (Cartable: *Nouvelle-Écosse*, I-62, 63, 64, 66, 67, 68.)

Mgr J.-O. Plessis à Mgr Pierre Denaut (Québec, 4 septembre 1800). Concernant la rente que Mgr Bailly de Messein a léguée à la mission de Halifax. (Cartable: *Évêques de Québec*, III-73.)

Mgr Bailly de Messein (Halifax, 29 novembre 1802). Pétition des marguilliers de Halifax demandant que les fonds qu'il a laissés pour cette mission soient investis à Halifax. (Cartable: *Nouvelle-Écosse*, II-55.)

M. (Edmund) Burke, grand vicaire, à Halifax, à Mgr J.-O. Plessis, évêque de Québec (Halifax septembre, octobre 1813). Il ne peut renoncer à la succession que Mgr Bailly a laissée à l'église de Halifax. (Cartable: *Nouvelle-Écosse*, IV-77-79.)

M. (Edmund) Burke, vicaire général, à Halifax, à Mgr J.-O. Plessis, Québec (Halifax, mars, avril 1814). Affaires concernant la succession de Mgr Bailly de Messein. (Cartable: *Nouvelle-Écosse*, IV, 81, 85, 87, 93, 97.)

M. (Edmund) Burke à Mgr J.-O. Plessis (Halifax, 6 novembre 1814). C'est à l'exécuteur testamentaire de régler les affaires de la succession de Mgr Bailly de Messein. (Cartable: *Nouvelle-Écosse*, IV-97.)

Mgr Bailly de Messein. Au sujet de certaines clauses de son testament (Londres, décembre 1834). (Cartable: *Angleterre*, III-31, 33, 34, 35.)

ARCHIVES DE LA PROVINCE : SALLE DES MANUSCRITS

RÉPERTOIRE DES ENGAGEMENTS POUR L'OUEST CONSERVÉS DANS LES ARCHIVES JUDICIAIRES DE MONTRÉAL (1670-1778)

(*Suite*)

1746, 3 mai.—Engagement de Joseph Gautier à Charle Héry pour aller à Témiskamingue—Étude Simonnet.

1746, 3 mai.—Engagement de Joseph Brault dit Pomminville à Charle Héry pour aller à Témiskamingue—Étude Simonnet.

1746, 7 mai.—Engagement de Noël Deniau au sr St-Ange pour aller à la pointe de Chagouamigon—Étude Simonnet.

1746, 7 mai.—Engagement de François Colleret dit Bourguignon au sr St-Ange pour aller au poste de Lapointe—Étude Simonnet.

1746, 8 mai.—Engagement de Jean Baptiste Fauteux au sr St-Ange pour aller à la pointe de Chagouamigon—Étude Simonnet.

1746, 9 mai.—Engagement de François Lécuyer au sr St-Ange pour aller à la pointe de Chagouamigon—Étude Simonnet.

1746, 9 mai.—Engagement de Jacques Reguindeau dit Joachim au sr St-Ange pour aller à la pointe de Chagouamigon—Étude Simonnet.

1746, 9 mai.—Engagement de François Laframboise à Louis Charly St-Ange pour aller à la pointe de Chouamigon—Étude Simonnet.

1746, 9 mai.—Engagement de Charle LaRivière au sr Louis St-Ange Charly pour aller à la Pointe de Chouamigon—Étude Simonnet.

1746, 9 mai.—Engagement de Joseph Ranger dit Laviolette et de François Dicaire à Louis Charly St-Ange pour aller à la pointe de Chouamigon—Étude Simonnet.

1746, 10 mai.—Engagement de Joseph Patenotte à Louis St-Ange Charly pour aller au poste de la Pointe de Chagouamigon—Étude Simonnet.

1746, 10 mai.—Engagement de Jean Marie St-Maurice à Louis St-Ange Charly pour aller à la Pointe de Chaouamigon—Étude Simonnet.

1746, 10 mai.—Engagement de Jean Bapte Pépin dit Decardonnet et Augustin Lemire à Louis Charly St-Ange pour aller au poste de la pointe de Chouamigon—Étude Simonnet.

1746, 11 mai.—Engagement de Estienne Roy et Adrien Boismenu à Louis St-Ange Charly pour aller à la Pointe de Chaouamigon—Étude Simonnet.

1746, 12 mai.—Engagement de Charle Valade à Louis St-Ange pour aller à la pointe de Chagouamigon—Étude Simonnet.

1746, 12 mai.—Engagement de Olivier Garahaut à Louis St-Ange Charly pour aller à la Pointe de Chagouamigon—Étude Simonnet.

1746, 23 mai.—Engagement de Pierre Derocher au sr Jean Bte Benard Carignan pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1746, 23 mai.—Engagement de Nicolas Lefeve dit St-Eustache à Louis D'ailliboust, sr De Colonge, et Compagnie pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1746, 24 mai.—Engagement de Antoine Latraverse à Louis D'ailliboust, sieur de Colonge, et compagnie pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1746, 27 mai.—Engagement de Gabriel Gibault à Jean Bap^te^ Benard Carignan pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1746, 27 mai.—Engagement de Gabriel St-Michel et de Nicolas Lefevre dit St-Eustache à Jean Baptiste Besnard Carignan pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1746, 27 mai.—Engagement de Joseph de Noyon et Michel Lafrance à Jean Bap^te^ Besnard Carignan pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1746, 30 mai.—Engagement de Robert Jeaune au sieur Dominique Godé pour aller jusques au poste du Détroit—Étude Blanzy.

1746, 30 mai.—Engagement de Pierre Bombardier dit La Bombarde au s^r^ Dominique Godé pour aller au fort Pontchartrain, du Détroit—Étude Blanzy.

1746, 30 mai.—Engagement de Toussaint Pilon à Louis D'ailliboust et compagnie pour aller jusqu'au poste de Michilimakinac—Étude Blanzy.

1746, 30 mai.—Engagement de Jean Chartran au s^r^ Dominique Godé pour aller au fort Pontchartrain, du Détroit—Étude Blanzy.

1746, 30 mai.—Engagement de Thomas Pilon à Louis D'aillibout, s^r^ de Coulonge, et compagnie pour aller à Michilimakina—Étude Blanzy.

1746, 30 mai.—Engagement de Nicolas Donnay à Jean Poupart Lafleur pour aller au Détroit et au lac Erié—Étude Adhémar.

1746, 30 mai.—Engagement de Michel Charbonneau à Jean Poupart Lafleur pour aller au Détroit et au lac Erié—Étude Adhémar.

1746, 30 mai.—Engagement de François Brunet La Sablonnière à Jean Poupart Lafleur pour aller au Détroit, du lac Erié—Étude Adhémar.

1746, 30 mai.—Engagement de Pierre Ride à Joseph Douaire Bondy pour aller au Détroit, du lac Érié—Étude Adhémar.

1746, 30 mai.—Engagement de Pierre Viau Lespérance à Joseph Douaire Bondy pour aller au Détroit, du lac Érié—Étude Adhémar.

1746, 31 mai.—Engagement de Jean Boyer au sieur Dominique Godé pour aller au fort Pontchartrain, du Détroit—Étude Blanzy.

1746, 31 mai.—Engagement de Jacques Roy à Jean Poupart Lafleur pour aller au Détroit, du lac Érié—Étude Adhémar.

1746, 31 mai.—Engagement de Jérémie Dupuy à Jean Poupart Lafleur pour aller au Détroit—Étude Adhémar.

1746, 31 mai.—Engagement de Louis Deroche à Joseph Douaire Bondy pour aller au Détroit, du lac Érié—Étude Adhémar.

1746, 3 juin.—Engagement de Louis Gervais à Charles Courtois pour aller au Détroit, du lac Érié—Étude Adhémar.

1746, 4 juin.—Engagement de François Baucham à Claude Lamargue, s^r^ De Laperrière Marin, et compagnie pour aller à Michilimakinac—Étude Adhémar.

1746, 4 juin.—Engagement de Joseph Mesnard au s^r^ Jean Bap^te^ Benard Carignan pour aller au poste du Détroit, du lac Érié—Étude Simonnet.

1746, 5 juin.—Engagement de Joseph Patenoste à Joseph Douaire Bondy pour aller au Détroit, du lac Érié—Étude Adhémar.

1746, 5 juin.—Engagement de Jean Bap^te^ Jusiaume dit St-Pierre au s^r^ Jacques Charly pour aller au poste des Mis—Étude Simonnet.

1746, 10 juin.—Engagement de Laurent Roy à Louis D'ailliboust, s^r^ de Colonge, (Coulonge) et compagnie pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1746, 10 juin.—Engagement de Michel Dufresne à Louis D'aillibout, sieur de Coulonge, et compagnie pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1746, 10 juin.—Engagement de Julien Piedaleu dit Laprairie à Louis D'ailliboust, sr de Colonge, et compagnie pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1746, 10 juin.—Engagement de Jean Bte Meunier dit Lafleur à Louis D'ailliboust, sieur de Colonge, et compagnie pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1746, 10 juin.—Engagement de Joseph Charbonneau au sieur Philippe Leduc pour aller au lac Bourbon—Étude Blanzy.

1746, 14 juin.—Engagement de Joseph Lecler à Jacques Deno Detailly pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1746, 17 juin.—Engagement de Gabriel Bechet à Ignace D'ailliboust, sr de Périgny, et compagnie pour aller au poste des Michipicoton—Étude Adhémar.

1746, 17 juin.—Engagement de Louis Gervaise à Ignace D'ailliboust pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1746, 17 juin.—Engagement de Louis LaCombe à Mr La Pérade pour aller au poste du Détroit—Étude Simonnet.

1746, 17 juin.—Engagement de Antoine Boyer à Mr La Pérade pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1746, 17 juin.—Engagement de Jean Bapte Texier à Mr La Pérade pour aller au Détroit, du lac Érié—Étude Simonnet.

1746, 17 juin.—Engagement de Jean Guignolet à Mr La Pérade pour aller au Détroit, du lac Érié—Étude Simonnet.

1746, 17 juin.—Engagement de Jean Bapte Desève et André LaPerle à Mr La Pérade pour aller au fort Ponchartrin, du Détroit—Étude Simonnet.

1746, 17 juin.—Engagement de Pierre Gagnié à Mr La Pérade pour aller au Détroit, du lac Érié—Étude Simonnet.

1746, 19 juin.—Engagement de Jacques Charlebois à Louis D'aillibout, sieur de Colonge, et Compagnie pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1746, 19 juin.—Engagement de Augustin Brabant à Louis D'ailliboust, sieur de Colonge, et Compagnie pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1746, 19 juin.—Engagement de Nicolas Ledoux dit Latreille à Mr La Pérade pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1746, 19 juin.—Engagement de Antoine Montreuil à Mr La Pérade pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1746, 19 juin.—Engagement de Jean Bapte Derousel à Mr La Pérade pour aller au Détroit, du lac Érié—Étude Simonnet.

1746, 20 juin.—Engagement de Jean Baptiste Villeneuve au sieur Philippe Leduc pour aller au lac Bourbon—Étude Blanzy.

1746, 20 juin.—Engagement de Nicolas Valade dit Lajeunesse à Louis D'ailliboust, sr de Colonge, et compagnie pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1746, 20 juin.—Engagement de François Legault dit Deloriers à Louis D'ailliboust, sr De Colonge, et Compagnie pour aller au poste de Michilimakinac—Étude Blanzy.

1746, 20 juin.—Engagement de Michel Reguindeau à Louis D'ailliboust, sr de Colonge, et Compagnie pour aller au poste de la Baye—Étude Blanzy.

1746, 20 juin.—Engagement de Jean Baptiste Aymond aux sieurs Louis D'ailliboust, sr De Colonge, et compagnie pour aller au poste de la Baye—Étude Blanzy.

1746, 20 juin.—Engagement de Joseph Brabant à Louis D'ailliboust, sr De Colonge, et compagnie pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1746, 20 juin.—Engagement de Vital Lamagdelaine dit LaDouceur à Joseph Durocher pour aller à Michilimakinac—Étude Simonnet.

1746, 20 juin.—Engagement de Jean Baptiste Rapin à Joseph Durocher pour aller au poste de Michilimakinac—Étude Simonnet.

1746, 21 juin.—Engagement de François Mousseaux dit Desilets au sieur Philippes Leduc pour aller au lac Bourbon—Étude Blanzy.

1746, 21 juin.—Engagement de Michel Leduc au sr D'ailliboust Perigny pour aller à Michilimakinac—Étude Simonnet.

1746, 22 juin.—Engagement de Joseph Magdeleine dit Ladouceur à Louis D'ailliboust, sr de Colonge, et Compagnie pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1746, 22 juin.—Engagement de Louis Magdeleine dit Ladouceur à Louis D'aillibout, sr de Colonge, et compagnie pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1746, 26 juin.—Engagement de Jacques Desormeaux au sieur Nicolas Joseph Denoyelle pour aller au poste de la Reine—Étude Blanzy.

1746, 28 juin.—Engagement de François Lantier à Pierre Julien Trotier Derivière et Compagnie pour aller au poste du Nepigon—Étude Blanzy.

1746, 30 juin.—Engagement de Pierre Lebert Yvon à Claude de Lamarque, sr Marin de Laperrière, et Compagnie pour aller à la rivière St-Joseph—Étude Adhémar.

1746, 30 juin.—Engagement de Augustin Valiquet à Claude de Lamarque pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1746, 30 juin.—Engagement de Bernard Laviolette à Claude de Lamarque pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1746, 30 juin.—Engagement de Joachim Primot à Claude de Lamarque pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1746, 30 juin.—Engagement de Louis LeGau Délauriés à Claude de Lamarque pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1746, 1er juillet.—Engagement de Joseph Guertin dit Monplaisir au sr Souligny Leduc pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1746, 1er juillet.—Engagement de Pierre Giroux à Claude de Lamarque, sr Marin de Laperrière, et compagnie pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1746, 1er juillet.—Engagement de Joseph Biscornet à Claude de Lamarque, sr Marin de Laperrière, et compagnie pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1746, 1er juillet.—Engagement de François Lefebvre à Claude de LaMarque, sr Marin de Laperrière, et Compagnie pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1746, 5 juillet.—Engagement de Louis Rangeard au sr Nicolas Denoyelle pour aller au poste du fort La Reine—Étude Blanzy.

1746, 5 juillet.—Engagement de Claude Merlot au sieur Nicolas Denoyelle pour aller au fort La Reine.—Étude Blanzy.

1746, 5 juillet.—Engagement de Gabriel Alard à Louis D'ailliboust, sr de Colonge, et compagnie pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1746, 5 juillet.—Engagement de Antoine Gignac au sr Souligny Leduc pour aller à Michillimakinac—Étude Blanzy.

1746, 7 juillet.—Engagement de Antoine Pilon à Louis D'ailliboust, sr de Colonge, et compagnie pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1746, 8 juillet.—Engagement de Jean Baptiste Dejardin à Louis St-Ange Charly pour aller au poste de Lapointe de Cha8amigon—Étude Simonnet.

1746, 8 juillet.—Engagement de Joseph Lefebvre aux srs Paul Leduc et Garau St-Onge pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1746, 8 juillet.—Engagement de Jean B^te^ Texier à Louis D'ailliboust, s^r^ de Colonge, et compagnie pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1746, 8 juillet.—Engagement de Michel Joachim Reguindeau au s^r^ Nicolas Denoyelle pour aller au fort La Reine—Étude Blanzy.

1746, 9 juillet.—Engagement de Félix Denis aux s^rs^ Paul Leduc et Garau St-Onge pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1746, 9 juillet.—Engagement de Reno Maurice aux s^rs^ Paul Leduc et Garau St-Onge pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1746, 13 juillet.—Engagement de Michel La Lumière au sieur St-Ange Charly pour aller à la Pointe—Étude Simonnet.

1747, 9 avril.—Engagement de Charles Chapeu à Mathurin Laroche, pour faire le voyage dans les pays d'en haut—Étude Sanguinet.

1747, 11 avril.—Engagement de Joseph Bouin dit Dufresne à Charles Teyssier pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1747, 11 avril.—Engagement de Jean Baptiste Jerosme dit Latour à Charles Teyssier pour aller à Missilimakinac—Étude Adhémar.

1747, 13 avril.—Engagement de Constant Villeneuve au s^r^ Mathurin LaRoche et Compagnie pour aller jusqu'au poste du lac Bourbon—Étude Blanzy.

1747, 14 avril.—Engagement de Joseph Lamoureux dit St-Germain au s^r^ Mathurin LaRoche et compagnie pour aller au lac Bourbon—Étude Blanzy.

1747, 15 avril.—Engagement de Joseph Godin dit Tourangeau au s^r^ Mathurin LaRoche et Compagnie pour aller au lac Bourbon—Étude Blanzy.

1747, 15 avril.—Engagement de Toussaint Bertrand au s^r^ Mathurin LaRoche et Compagnie pour aller au poste du lac Bourbon.—Étude Blanzy.

1747, 19 avril.—Engagement de Claude Troye Lafranchise à Paul Leduc et compagnie pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1747, 19 avril.—Engagement de Pierre Bourdet à Jean Garreau et compagnie pour aller au poste de la Baye des Puants—Étude Adhémar.

1747, 19 avril.—Engagement de Antoine Soyé dit L'enfant au sieur Charles Teyssier pour aller au poste de Missillimakinac—Étude Adhémar.

1747, 19 avril.—Engagement de Joseph Bissonnet à Jean Giasson pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1747, 19 avril.—Engagement de Louis Beauvais au s^r^ Carignan pour aller au fort Ponchartrin, du Détroit.—Étude Simonnet.

1747, 21 avril.—Engagement de Pierre Derocher à Jean B^te^ Benard Carignan pour aller au fort Ponchartrin, du Détroit—Étude Simonnet.

1747, 21 avril.—Engagement de Paul Derocher à Jean Baptiste Besnard Carignan pour aller au fort Ponchartrin, du Détroit—Étude Simonnet.

1747, 23 avril.—Engagement de Charles Boutin dit Dubord à Jean Garreau et compagnie pour aller à la Baye des Puants—Étude Adhémar.

1747, 23 avril.—Engagement de Nicolas Ledoux fils dit Latreille à Jean Garreau St-Onge et compagnie pour aller à la Baye des Puants—Étude Adhémar.

1747, 23 avril.—Engagement de Jean Chalifoux à Jean Garreau et compagnie pour aller à Missillimakinac.—Étude Adhémar.

1747, 23 avril.—Engagement de Charles Archambault à Jean Garreau et compagnie pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1747, 23 avril.—Engagement de Joseph Forant à Jean Garreau et compagnie pour aller à Missilimakinac—Étude Adhémar.

1747, 23 avril.—Engagement de Joseph Cire dit Les Trois Pouces à Jean Baptiste sieur de Guoddefroy pour aller à la Rivière Blanche—Étude Simonnet.

1747, 23 avril.—Engagement de Joseph Coulon au s^r^ Mathurin LaRoche et compagnie pour aller au lac Bourbon—Étude Blanzy.

1747, 23 avril.—Engagement de Joseph Patenoste à Jean Baptiste Lefebvre et compagnie pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1747, 24 avril.—Engagement de Pierre Pitallier dit Lamarine au s^r^ Mathurin LaRoche et compagnie pour aller au lac Bourbon—Étude Blanzy.

1747, 24 avril.—Engagement de Laurent Baudin à Charles L'archevesque et compagnie pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1747, 25 avril.—Engagement de Joseph Giguière à Ignace Hubert et compagnie pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1747, 25 avril.—Engagement de Laurent Roy à Jean Giasson pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1747, 26 avril.—Engagement de Joseph Lavalée au s^r^ Dominique Godé pour aller au fort Pontchartrin, du Détroit—Étude Blanzy.

1747, 26 avril.—Engagement de Joseph Lavalée au s^r^ Dominique Godé pour aller au fort Pontchartrain, du Détroit—Étude Blanzy.

1747, 26 avril.—Engagement de Louis Menard fils à Pierre Hubert et compagnie pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1747, 26 avril.—Engagement de Louis Mesnard père à Pierre Hubert et compagnie pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1747, 27 avril.—Engagement de Joseph Nober à Pierre Julien Trottier Desrivière et compagnie pour aller au poste du Ounepigon—Étude Blanzy.

1747, 1er mai.—Engagement de Joseph Diel à Pierre Julien Trottier Desrivière et compagnie pour aller au poste du Ounepigon—Étude Blanzy.

1747, 2 mai.—Engagement de Pierre Bombardier dit Labombarde au s^r^ Dominique Godé pour aller au fort Pontchartrain, du Détroit—Étude Blanzy.

1747, 2 mai.—Engagement de Jean B^te^ Cusson au s^r^ Dominique Godé pour aller au fort Pontchartrain, du Détroit—Étude Blanzy.

1747, 2 mai.—Engagement de Alexandre Boisson dit St-Onge au s^r^ Dominique Godé pour aller au fort Pontchartrain, du Détroit—Étude Blanzy.

1747, 3 mai.—Engagement de J. Marie Charpantier au s^r^ St-Ange pour aller au fort Ponchartrin, du Détroit—Étude Simonnet.

1747, 3 mai.—Engagement de Louis Diker au s^r^ Mathurin LaRoche et compagnie pour aller au poste du lac Bourbon—Étude Blanzy.

1747, 3 mai.—Engagement de Pierre LeComte au sieur Mathurin LaRoche et compagnie pour aller au lac Bourbon—Étude Blanzy.

1747, 4 mai.—Engagement de François Bissonnet au s^r^ Mathurin LaRoche et compagnie pour aller au poste du lac Bourbon—Étude Blanzy.

1747, 4 mai.—Engagement de Joseph Dufresne au s^r^ Mathurin LaRoche et compagnie pour aller au poste du lac Bourbon—Étude Blanzy.

1747, 4 mai.—Engagement de Pierre (Nom de famille omis) au s^r^ Mathurin LaRoche et compagnie pour aller au poste du lac Bourbon—Étude Blanzy.

1747, 4 mai.—Engagement de Jean B^te^ Marcot au sieur Mathurin LaRoche et Compagnie pour aller au poste du lac Bourbon—Étude Blanzy.

1747, 4 mai.—Engagement de Pierre Bergé à Jean Giasson pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1747, 5 mai.—Engagement de Louis LeClair à Jean Giasson pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1747, 5 mai.—Engagement de Joseph Longtain à Charles L'archesvesque et compagnie pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1747, 5 mai.—Engagement de Jean Baptiste Olivier à Charles L'archevesque et compagnie pour aller au poste de Missilimakinac—Étude Adhémar.

1747, 5 mai.—Engagement de Ustache Dielle à Paul Leduc et compagnie pour aller au poste de la Baye des Puants—Étude Adhémar.

1747, 5 mai.—Engagement de François et Augustain Bazinet au s^r^ Jean Bap^te^ de Guodefroy pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1747, 6 mai.—Engagement de Joseph Brossard au s^r^ Mathurin LaRoche et compagnie pour aller au poste du lac Bourbon—Étude Blanzy.

1747, 6 mai.—Engagement de Jean Bap^te^ Charretier au s^r^ J. Noel Desrivierre pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1747, 7 mai.—Engagement de Jean Baptiste Basinet à Charles Larchevesque et compagnie pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1747, 8 mai.—Engagement de Charle Charron au s^r^ Jean Noël Desrivière pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1747, 9 mai.—Engagement de Joseph Marie Demers au s^r^ Raimont Quenel pour faire le voyage de Michilimakinac—Étude Dufresne.

1747, 12 mai.—Engagement de Pierre Poupart dit Lafleur au s^r^ Pierre Leduc dit Souligny et compagnie pour aller à Kamanistigouya—Étude Blanzy.

1747, 12 mai.—Engagement de Joseph Péra au s^r^ Pierre Leduc dit Souligny et compagnie pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1747, 12 mai.—Engagement de Jean Baptiste Gaudin à Louis Chapeau et compagnie pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1747, 12 mai.—Engagement de Joseph Latraverse à Paul Leduc et compagnie pour aller à la Baye des Puants—Étude Adhémar.

1747, 12 mai.—Engagement de Louis Troye à Paul Leduc et compagnie pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1747, 12 mai.—Engagement de Nicolas Vadenet à Ignace Hubert et Compagnie pour aller au poste de Missilimakinac—Étude Adhémar.

1747, 12 mai.—Engagement de Antoine Heu dit Paul à Raimon Quesnel pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1747, 14 mai.—Engagement de Marin Leduc, fils de Joseph Leduc, à Paul Leduc et compagnie pour aller au poste de la Baye des Puants—Étude Adhémar.

1747, 16 mai.—Engagement de André Bertrand au s^r^ Pierre Julien Trottier Derivière et compagnie pour aller au poste du Ounepigon—Étude Blanzy.

1747, 19 mai.—Engagement de Michel Petit dit Lalumière au s^r^ Henry Catin pour aller au fort Pontchartrain, du Détroit—Étude Blanzy.

1747, 22 mai.—Engagement de Étienne Beaulieu à Pierre Julien Trottier Derivière et Compagnie pour aller au poste du Ounepigon—Étude Blanzy.

1747, 8 juin.—Engagement de André French dit Laframboise à Joseph Lemaire St-Germain pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1747, 11 juin.—Engagement de Jacques Quintin dit Dubois à Pierre Julien Trottier Derivière et compagnie pour aller au poste du Ounepigon—Étude Blanzy.

1747, 13 juin.—Engagement de Laurent Baudin à Charles Rupalais Gonneville et compagnie pour aller au poste du lac à la Pluye et lac des Bois—Étude Adhémar.

1747, 15 juin.—Engagement de Jean Louis Pepin dit Decardonnet à Jean Baptiste Guodefroy pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1747, 15 juin.—Engagement de François Pepin dit La Verdure à Jean Baptiste Guodefroy pour aller au poste des Miamis—Étude Simonnet.

1747, 23 juin.—Engagement de Basyle Riel dit Lirlande à Louis Mathieu Damour pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1747, 23 juin.—Engagement de Antoine Casty au sr Jean Noël Desrivière de la Morandière pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1747, 26 juin.—Engagement de François Gautier à Jean Garrau St-Onge et compagnie pour aller à la Baye des Puants—Étude Adhémar.

1747, 26 juin.—Engagement de Robert Robert Jeanne à César Dagneau, sr Dequindre, et compagnie pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1747, 26 juin.—Engagement de Nicolas Richard à Charles Larchevesque et compagnie pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1747, 27 juin.—Engagement de Joseph Charlebois à François Dailliboust et compagnie pour aller au poste de Michipicoton—Étude Adhémar.

1747, 27 juin.—Engagement de François Reboust dit Léveillé à Jean Garrau dit St-Onge et Compagnie pour aller à la Baye des Puants—Étude Adhémar.

1747, 28 juin.—Engagement de Jean Baptiste Brisebois à François D'ailliboust et compagnie pour aller à Michipicoton—Étude Adhémar.

1747, 28 juin.—Engagement de Nicolas Rivet à Louis Mathieu Damour pour aller au Sault Ste-Marie—Étude Blanzy.

1747, 29 juin.—Engagement de François Balan dit Lacombe à Alexis Lepellé Mésière pour aller au poste du Détroit, du lac Érié—Étude Adhémar.

1747, 29 juin.—Engagement de Joseph Raimon au sr Jean Noël Desrivière pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1747, 30 juin.—Engagement de Pierre Courcambec au sr François Godé pour aller au fort Pontchartrain, du Détroit—Étude Blanzy.

1747, 30 juin.—Engagement de Michel Philipe au sr Dominique Godé pour aller au fort Pontchartrain—Étude Blanzy.

1747, 30 juin.—Engagement de Alexis LaRichardière à Louis Mathieu Damour pour aller au poste de la Baye—Étude Blanzy.

1747, 30 juin.—Engagement de Jean Claude Raimbault au sieur Pierre Julien Trottier Desrivière et compagnie pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1747, 30 juin.—Engagement de Nicolas Vadenay au sr Pierre Julien Trottier Derivière et compagnie pour aller au poste du Ounepigon—Étude Blanzy.

1747, 30 juin.—Engagement de Joseph Bardel dit Lapierre à Monsieur Delapérade et compagnie pour aller au Détroit et au lac Érié—Étude Adhémar.

1747, 30 juin.—Engagement de Jean Baptiste Charlebois à François D'ailliboust et compagnie pour aller à Michipicoton—Étude Adhémar

1747, 30 juin.—Engagement de Louis Morisseaux à Jacques Giasson et compagnie pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1747, 30 juin.—Engagement de Jean Gautier Landreville à Jacques Giasson et compagnie pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1747, 30 juin.—Engagement de François Mauriceau à Jean Giasson pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1747, 30 juin.—Engagement de Noël Desniau à Louis Saint-Ange Charly pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1747, 30 juin.—Engagement de Jacques La Croix au sr St-Ange Charly pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1747, 1er juillet.—Engagement de Michel Gagnon au sr Pierre Julien Trottier Derivierre et Compagnie pour aller au poste du Ounepigon—Étude Blanzy.

1747, 1er juillet.—Engagement de Jean Chartran au sr Dominique Godé pour aller au Détroit—Étude Blanzy.

1747, 1er juillet.—Engagement de Toussaint Força à Pierre Ritchot et compagnie pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1747, 1er juillet.—Engagement de André Força à Pierre Ritchot et compagnie pour aller à Missilimakinac—Étude Adhémar.

1747, 1er juillet.—Engagement de Jean Gautier Landreville à Pierre Trottier Derivière et compagnie pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1747, 1er juillet.—Engagement de Jacques Chaput à Pierre Trottier Derivière et compagnie pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1747, 1er juillet.—Engagement de Louis Cullerier à Pierre Ritchot et compagnie pour aller au poste des Lacs des Bois et de la Pluye—Étude Adhémar.

1747, 1er juillet.—Engagement de Louis Brien Derochers à Jean Giasson pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1747, 1er juillet.—Engagement de Jean Bapte Mador au sr Godefroy pour aller au poste des Miamis—Étude Simonnet.

1747, 1er juillet.—Engagement de Joseph LeClerc à Louis Saint-Ange Charly pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1747, 1er juillet.—Engagement de Charle Daoust dit Dau à Louis St-Ange Charly pour aller à Missillimakinac—Étude Simonnet.

1747, 2 juillet.—Engagement de Paul Massia à Dominique Godé pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1747, 2 juillet.—Engagement de Jean Baptiste Mesnard à Jean Garrau et compagnie pour aller à la Baye des Puants—Étude Adhémar.

1747, 2 juillet.—Engagement de Joseph Marie, Pany de nation, à Charles Larchevesque pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1747, 2 juillet.—Engagement de Philippe Daragon dit Lafrance à Charles Larchevesque et compagnie pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1747, 2 juillet.—Engagement de Alexis Deblé à Louis Chapeaux et compagnie pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1747, 2 juillet.—Engagement de Jean Baptiste Derousset à Mr Delaperade et compagnie pour aller au Détroit, du lac Érié—Étude Adhémar.

1747, 2 juillet.—Engagement de Jean Bte et René LeBeau père et fils et Laurent Caillé au sr Jean Baptiste Godefroy pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1747, 3 juillet.—Engagement de Michel Remond au sr Dominique Godé pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1747, 3 juillet.—Engagement de Nicolas Monplaisir au sr Dominique Godé pour aller au poste de Michilimakinac—Étude Blanzy.

1747, 3 juillet.—Engagement de François Saint-Amour à Claude Marin, sr Delapérière, et compagnie pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1747, 3 juillet.—Engagement de Jean Baptiste Dubaut au sr Henry Catin pour aller au Détroit—Étude Blanzy.

1747, 3 juillet.—Engagement de Michel Henault à Jacques Giasson et compagnie pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1747, 3 juillet.—Engagement de Joseph Henault à Jacques Giasson et compagnie pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1747, 3 juillet.—Engagement de Jean Baptiste Bourhis à Jean Baptiste Lefebvre pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1747, 3 juillet.—Engagement de Joseph Lafleur à François D'ailliboust et compagnie pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1747, 3 juillet.—Engagement de Antoine Charron au sr Louis St-Ange Charly pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1747, 4 juillet.—Engagement de Antoine Prou au sr Dominique Godé pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1747, 4 juillet.—Engagement de Nicolas Loysel au sr Pierre Julien Trotier Derivière et compagnie pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1747, 4 juillet.—Engagement de Gabriel Gibault à César Dagneau, sr Dequindre, et compagnie pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1747, 4 juillet.—Engagement de Joseph Gaspart à Pierre Richote et compagnie pour aller au poste des lacs des Bois et de la Pluye—Étude Adhémar.

1747, 4 juillet.—Engagement de Jean Baptiste Lefebvre Lasiseray à François D'ailliboust pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1747, 4 juillet.—Engagement de Antoine Pilon à François D'ailliboust pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1747, 4 juillet.—Engagement de Paul Guyot à Charles Rupallais Gonneville et Compagnie pour aller au poste des lacs des Bois et de la Pluye—Étude Adhémar.

1747, 4 juillet.—Engagement de André Jannot dit Lachapelle à Jean Giasson pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1747, 5 juillet.—Engagement de Pierre Boileau à Louis Mathieu Damour, sr de Clignancour, pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1747, 5 juillet.—Engagement de François Drousson dit Robert à Louis Mathieu Damour, sr de Clignancourt, pour aller au Sault Ste-Marie—Étude Blanzy.

1747, 5 juillet.—Engagement de Louis Baudry à Pierre Gaultier, sr Delaveranderie, pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1747, 5 juillet.—Engagement de Jean Moran à Pierre Leduc et compagnie pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1747, 5 juillet.—Engagement de Pierre Mandeville à Pierre Gaultier, sr Delaveranderie, pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1747, 5 juillet.—Engagement de François Colin dit Laliberté à Pierre Gaultier, sr DelaVeranderie, pour aller à Michilimakinc—Étude Blanzy.

1747, 5 juillet.—Engagement de François Savignac à Pierre Gaultier, sr Delaveranderie, pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1747, 5 juillet.—Engagement de François Jourdain dit Laliberté à Pierre Gaultier, sr DelaVeranderie, pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1747, 6 juillet.—Engagement de Louis Morné dit Léveillé à Pierre Trottier Derivière et compagnie pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1747, 6 juillet.—Engagement de Pierre Ouimet à Louis St-Ange Charly pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1747, 7 juillet.—Engagement de Charle Robillard au sr Louis St-Ange Charly pour aller à Missillimakinac—Étude Simonnet.

1747, 7 juillet.—Engagement de François Reguindeau au sr Godefroy dit Joachim pour aller au poste des Miamis—Étude Simonnet.

1747, 7 juillet.—Engagement de Joseph Bonneau au sr Pierre Forville pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1747, 7 juillet.—Engagement de Joseph Ducharme au sr Pierre Forville pour aller au poste du Détroit—Étude Simonnet.

1747, 7 juillet.—Engagement de François Houilem dit Thomas au sr François Daguilhe pour faire le voyage à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1747, 7 juillet.—Engagement de Léonard La Pierre au sr Raimon Quesnel pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1747, 7 juillet.—Engagement de Antoine Estu dit Lafleur au sr René Lemoine Despin pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1747, 7 juillet.—Engagement de Jean Bapte Vallois au sr René Lemoine Despins pour aller au poste de Missilimakinac—Étude Simonnet.

1747, 7 juillet.—Engagement de Paul Léger dit Parisien au sieur René Lemoine Despain pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1747, 7 juillet,—Engagement de Pierre La Magdelaine dit Ladouceur au sr René Le Moine Despin pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1747, 7 juillet.—Engagement de François Deschamp dit Marion à Pierre Leduc Souligny et compagnie pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1747, 7 juillet.—Engagement de Michel Baudin à Henry Catin pour aller au fort Pontchartrain, du Détroit—Étude Blanzy.

1747, 7 juillet.—Engagement de Nicolas Brossau à Jean Giasson pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1747, 7 juillet.—Engagement de Ambroise Grignon à Jean Defon pour aller au Détroit, du lac Érié—Étude Adhémar.

1747, 7 juillet.—Engagement de Joseph Réaume à Antoine Marié pour aller au Détroit, du lac Érié—Étude Adhémar.

1747, 7 juillet.—Engagement de Jean Baptiste Boidoré à Antoine Marié pour aller au Détroit, du lac Érié—Étude Adhémar.

1747, 7 juillet.—Engagement de Laurent Dagenest à Charles L'archevesque et compagnie pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1747, 7 juillet.—Engagement de Charles Legé dit Parisien à Pierre Trottier Derivière et Compagnie pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1747, 7 juillet.—Engagement de Pierre Gautier Landreville à Pierre Trottier Derivière et compagnie pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1747, 8 juillet.—Engagement de François Mousseaux à Pierre Gaultier, sr DelaVeranderie, pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1747, 8 juillet.—Engagement de Joseph Regnault à César Dagneau, sr de-Quindre, pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1747, 8 juillet.—Engagement de Julien Delinel à François Godé pour aller au Détroit—Étude Blanzy.

1747, 8 juillet.—Engagement de François Baucham à Pierre Trottier Derivière et compagnie pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1747, 8 juillet.—Engagement de Jean Baptiste Vincent à Joseph Lemaire St-Germain pour aller au poste de Missillimakinac—Étude Adhémar.

1747, 8 juillet.—Engagement de Claude Bourbonnois et de Charle Lajeunesse au sr St-Ange pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1747, 8 juillet.—Engagement de Joseph Monet dit Boismenu au sr St-Ange pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1747, 8 juillet.—Engagement de Charles Sauvé dit La Plante et de Pierre Ranger au sr St-Ange pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1747, 9 juillet.—Engagement de Joseph Hamelin, à Mr Dela Pérade et compagnie pour aller au Détroit, du lac Érié—Étude Adhémar.

1747, 9 juillet.—Engagement de Joseph Delinelle à François L'Huillier Chevalier pour aller au fort le pont Chartrain, du Détroit—Étude Adhémar.

1747, 9 juillet.—Engagement de Charle Marly à François L'Huillier Chevalier pour aller au fort Le pont Chartrain, du Détroit—Étude Adhémar.

1747, 9 juillet.—Engagement de Paul La Violette au sr René Lemoine Despin pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1747, 9 juillet.—Engagement de Étienne Roy à Jacques François Daguilhe pour aller à Missillimakinac—Étude Simonnet.

1747, 9 juillet.—Engagement de Charle La Rivierre au sr St-Ange pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1747, 9 juillet.—Engagement de Joseph Ranger dit Laviolette à Louis St-Ange Charly pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1747, 9 juillet.—Engagement de Jean Baptiste Cardinal à Pierre Leduc et Compagnie pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1747, 9 juillet.—Engagement de Pierre Langlois dit LaChapelle à Pierre Gaultier, sr DelaVeranderie, pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1747, 9 juillet.—Engagement de Charles Boutin dit Dubord à César Dagneau, sr Dequindre, pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1747, 9 juillet.—Engagement de François Roy à César Dagneau, sr Dequindre, et compagnie pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1747, 9 juillet.—Engagement de Jean Beauvais à César Dagneau, sr Dequindre, et compagnie pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1747, 9 juillet.—Engagement de François Gérard à Pierre Gaultier, sr DelaVeranderie, pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1747, 9 juillet.—Engagement de Jean Bte Regnaud au sr Pierre Leduc et compagnie pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1747, 9 juillet.—Engagement de Pierre Lépine à César Dagneau, sr Dequindre, et compagnie pour aller à la rivière St-Joseph—Étude Blanzy.

1747, 9 juillet.—Engagement de Étienne Merlot à Jean Garrau et compagnie pour aller à la Baye des Puants—Étude Adhémar.

1747, 9 juillet.—Engagement de Francis Merlot à Jean Garrau et compagnie pour aller à la Baye des Puants—Étude Adhémar.

1747, 9 juillet.—Engagement de Pierre Roberge à Jean Garreau et compagnie pour aller à la Baye des Puants—Étude Adhémar.

1747, 9 juillet.—Engagement de Joseph Rivard Loranger à Mr DelaPérade et compagnie pour aller au Détroit, du lac Érié—Étude Adhémar.

1747, 10 juillet.—Engagement de Ignace Prud'homme au sr Dominique Godé pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1747, 10 juillet.—Engagement de Thomas Pilon à Pierre Leduc Souligny et Compagnie pour aller à Michilimakimac—Étude Blanzy.

1747, 10 juillet—Engagement de Antoine Potvin à César Dagneau, sr Dequindre, et compagnie pour aller au poste de la rivière St-Joseph—Étude Blanzy.

1747, 10 juillet.—Engagement de Pierre LaPorte dit St-Georges au sr Henry Catin pour aller au poste du Détroit.—Étude Blanzy.

1747, 10 juillet.—Engagement de Léonard Janot dit Belhumeur à Pierre Gaultier, sr DelaVeranderie, pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1747, 10 juillet.—Engagement de Nicolas Légaré à Pierre Gaultier, sr Delaverandrye, pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1747, 10 juillet.—Engagement de Joseph Urbain à Pierre Gaultier, sr Delaverandrye, pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1747, 10 juillet.—Engagement de Jean Baptiste Forville à Charles Rupallais, sr de Gonneville, et compagnie pour aller au poste des Lacs à la Pluye et des Bois—Étude Adhémar.

1747, 10 juillet.—Engagement de Jean Baptiste Dejardin à Jacques Giasson et compagnie pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1747, 10 juillet.—Engagement de Jean Baptiste Bouchard Lavallée à Louis Chappeau et compagnie pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1747, 11 juillet.—Engagement de Michel Deschamps à César Dagneau, sr Dequindre, pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1747, 11 juillet.—Engagement de Joseph Monpetit dit Poitevin à César Dagneau, sr Dequindre, pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1747, 12 juillet.—Engagement de Joseph Salvaye à Pierre Trottier Derivière et compagnie pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1747, 12 juillet.—Engagement de Paul Chevalier à Joseph Daguilhe pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1747, 13 juillet.—Engagement de Joseph Fossant à César Dagneau pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1747, 13 juillet.—Engagement de Pierre Metot à Mr de la Pérade et compagnie pour aller au Détroit, du lac Érié—Étude Adhémar.

1747, 13 juillet.—Engagement de Antoine Boyé à Mr De la Pérade et compagnie pour aller au Détroit, du lac Érié—Étude Adhémar.

1747, 14 juillet.—Engagement de Charles Cusson à François Godé pour aller au Détroit—Étude Blanzy.

1747, 14 juillet.—Engagement de Joseph Miville à Pierre Jorian et Compagnie pour aller au Détroit—Étude Blanzy.

1747, 14 juillet.—Engagement de Honoré Dany fils à Mr Dela Pérade et compagnie pour aller au Détroit, du lac Érié—Étude Adhémar.

1747, 14 juillet—Engagement de Joseph Lausierre à Jean Baptiste Godefroy pour aller au Détroit, du lac Érié—Étude Simonnet.

1747, 16 juillet.—Engagement de François Bourbonois à César Dagneau, sr Dequindre, et compagnie pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1747, 16 juillet.—Engagement de Henry Carpentier à César Dagneau, sr Dequindre, et Compagnie pour aller à la rivière Saint-Joseph—Étude Blanzy.

1747, 16 juillet.—Engagement de Joseph Cauder à César Dagneau, sieur Dequindre, et compagnie pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1747, 16 juillet.—Engagement de Julien Saillant à Pierre Jorian et compagnie pour aller au Détroit—Étude Blanzy.

1747, 16 juillet.—Engagement de Jacques LaSelle à César Dagneau, sieur Dequindre, et compagnie pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1747, 16 juillet.—Engagement de Louis Morache au sr François Godé pour aller au Détroit—Étude Blanzy.

1747, 16 juillet.—Engagement de Jean Baptiste Sarazin au sr Barthelemy Métivier pour aller au poste du Détroit—Étude Simonnet.

1747, 16 juillet.—Engagement de Nicolas LeNoir au s^r^ Pierre Forville pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1747, 16 juillet.—Engagement de Louis Dubeau au s^r^ Jean B^te^ Godefroy pour aller au poste du Détroit, du lac Érié—Étude Simonnet.

1747, 16 juillet.—Engagement de Joseph Raimon dit Toulouse au s^r^ Jean Baptiste Godefroy pour aller au poste du Détroit, du lac Érié—Étude Simonnet.

1747, 17 juillet.—Engagement de Antoine Gignac au s^r^ Pierre Jorian et compagnie pour aller au poste du Détroit—Étude Blanzy.

1747, 17 juillet.—Engagement de Joseph Paré à Pierre Jorian et compagnie pour aller au poste du Détroit—Étude Blanzy.

1747, 17 juillet.—Engagement de Sulpice Blanchevière dit St-Georges au s^r^ Pierre Jorian et compagnie pour aller au poste du Détroit—Étude Blanzy.

1747, 17 juillet.—Engagement de Jean Baptiste Charlan à César Dagneau, s^r^ Dequindre, et compagnie pour aller à la rivière St-Joseph—Étude Blanzy.

1747, 17 juillet.—Engagement de François Binet à César Dagneau, s^r^ Dequindre, et compagnie pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1747, 17 juillet.—Engagement de Louis Truchon dit Léveillé à Mr de la Pérade et compagnie pour aller au Détroit, du lac Érié—Étude Adhémar.

1747, 17 juillet.—Engagement de Alexis Moran à Mr de la Pérade et compagnie pour aller au Détroit, du lac Érié—Étude Adhémar.

1747, 17 juillet.—Engagement de Pierre Gabory dit St-Pierre à Jean-Baptiste Godefroy pour aller au Détroit, du lac Érié—Étude Simonnet.

1747, 17 juillet.—Engagement de Antoine Forget dit Depatye au s^r^ Jean B^te^ Godefroy pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1747, 18 juillet.—Engagement de Jean Charbonneau au s^r^ Henry Catin pour aller au Détroit—Étude Blanzy.

1747, 18 juillet.—Engagement de Joseph Dikier au s^r^ Henry Catin pour aller au poste du Détroit—Étude Blanzy.

1747, 18 juillet.—Engagement de Joseph Le Cire et François Giard au s^r^ Godefroy pour aller au poste des Miamis—Étude Simonnet.

1747, 19 juillet.—Engagement de Jean B^te^ Fourville au s^r^ Pierre Jorian et compagnie pour aller au Détroit—Étude Blanzy.

1747, 19 juillet.—Engagement de Antoine Vaudray au s^r^ Pierre Jorian et compagnie pour aller au Détroit—Étude Blanzy.

1747, 19 juillet.—Engagement de Julien Maisonneuve au s^r^ Pierre Jorian et compagnie pour aller au Détroit—Étude Blanzy.

1747, 19 juillet.—Engagement de Michel Tetro à Mr de la Pérade et compagnie pour aller au Détroit, du lac Érié—Étude Adhémar.

1747, 19 juillet.—Engagement de Claude Foisy à Mr de la Pérade et compagnie pour aller au Détroit, du lac Érié—Étude Adhémar.

1747, 19 juillet.—Engagement de Louis Bernier à Mr de la Pérade et compagnie pour aller au Détroit, du lac Érié—Étude Adhémar.

1747, 19 juillet.—Engagement de Lambert Richard à Mr de la Pérade et compagnie pour aller au Détroit, du lac Érié—Étude Adhémar.

1747, 19 juillet.—Engagement de Christophe Mongeau au s^r^ Godefroy pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1747, 19 juillet.—Engagement de Charle Chaput à Jean Bap^te^ Godefroy pour aller au poste du Détroit, du lac Érié—Étude Simonnet.

1747, 20 juillet.—Engagement de Jean Goulet au s^r Henry Catin pour aller au Détroit—Étude Blanzy.

1747, 20 juillet.—Engagement de Isidore Bernier à Mr de la Pérade et compagnie pour aller au Détroit, du lac Érié—Étude Adhémar.

1747, 20 juillet.—Engagement de Joseph Gautier à Mr de la Pérade pour aller au Détroit, du lac Érié—Étude Adhémar.

1747, 20 juillet.—Engagement de François Grégoire au s^r Jean Bap^te Godefroy pour aller au Détroit, du lac Érié—Étude Simonnet.

1747, 21 juillet.—Engagement de Joseph Lombard au s^r Pierre Jorian et compagnie pour aller au Détroit—Étude Blanzy.

1747, 22 juillet.—Engagement de Louis Arsenault au s^r Godefroy pour aller au poste du Détroit, du lac Érié—Étude Simonnet.

1747, 22 juillet.—Engagement de Estienne Petit Boismorel à Jean Bap^te Godefroy pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1747, 23 juillet.—Engagement de Joseph Ducharme au s^r Henry Catin pour aller au Détroit—Étude Blanzy.

1747, 23 juillet.—Engagement de Louis L'Écuyer à Pierre Jorian et compagnie pour aller au Détroit—Étude Blanzy.

1747, 23 juillet.—Engagement de Joseph Asselin à Mr de la Pérade et compagnie pour aller au Détroit, du lac Érié—Étude Adhémar.

1747, 24 juillet.—Engagement de François Gadois au s^r Henry Catin pour aller au Détroit—Étude Blanzy.

1747, 24 juillet.—Engagement de François Lepage dit St-Antoine à François L'huillier pour aller au Détroit, du lac Érié—Étude Adhémar.

1747, 24 juillet.—Engagement de Jean Defoy au s^r Barthelemy Métivier pour aller au fort Pontchartrin, du Détroit—Étude Simonnet.

1747, 25 juillet.—Engagement de Pierre St-Martin à Mr de la Pérade et compagnie pour aller au Détroit, du lac Érié—Étude Adhémar.

1747, 25 juillet.—Engagement de Jean Baptiste De Couagne à François L'huillier pour aller au Détroit, du lac Érié—Étude Adhémar.

1747, 25 juillet.—Engagement de Pierre Budemon au s^r Barthelemy Métivier pour aller au Détroit, du lac Érié—Étude Simonnet.

1747, 25 juillet.—Engagement de Jean B^te Olivier au s^r Antoine Moison pour aller au Détroit, du Lac Érié—Étude Simonnet.

1747, 25 juillet.—Engagement de Joseph Estu dit La Jeunesse au s^r Antoine Moison pour aller au poste du Détroit—Étude Simonnet.

1747, 24 août.—Engagement de Joseph Barrabée au s^r D'ailliboust pour aller à Michilimakinac—Étude Simonnet.

1747, 1er septembre.—Engagement de Dominique Brunet dit L'Étang à César Dagneau pour aller à la rivière St-Joseph—Étude Blanzy.

1747, 3 septembre.—Engagement de Pierre Giguère à César Dagneau pour aller à la rivière St-Joseph—Étude Blanzy.

1747, 3 septembre.—Engagement de Antoine Giguère à César Dagneau pour aller à la rivière St-Joseph—Étude Blanzy.

1747, 31 décembre.—Engagement de Pierre Comte à René Decouagne et compagnie pour aller à Thémiskamingue—Étude Blanzy.

1748, 10 janvier.—Engagement de Louis Diquier au s^r René de Couagne et compagnie pour aller à Thémiskamingue—Étude Blanzy.

1748, 11 janvier.—Engagement de Joseph Desloges au sr René Decouagne pour aller à Thémiskamingue—Étude Blanzy.

1748, 11 janvier.—Engagement de Augustin Merlo au sr René Decouagne et compagnie pour aller à Thémiskamingue—Étude Blanzy.

1748, 14 janvier.—Engagement de Joseph Merlot au sr René Decouagne et compagnie pour aller à Thémiskamingue—Étude Blanzy.

1748, 28 janvier.—Engagement de François Daragon dit Lafrance à René Decouagne et compagnie pour aller à Thémiskamingue—Étude Blanzy.

1748, 6 février.—Engagement de Louis Lalande au sr René Decouagne pour aller à Thémiskamingue—Étude Blanzy.

1748, 22 mars.—Engagement de Pierre Morin à Charles Rupallais de Gonneville et compagnie pour aller dans les pays d'en haut—Étude Adhémar.

1748, 23 mars.—Engagement de Jacques Deloge au sr René de Couagne et compagnie pour aller à Thémiskamingue—Étude Blanzy.

1748, 23 mars—Engagement de Thomas Prou au sr René Decouagne et compagnie pour aller à Thémiskamingue—Étude Blanzy.

1748, 1er avril.—Engagement de Antoine Charron au sr St-Ange pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1748, 3 avril.—Engagement de Louis Croquelois dit Laviolette à René Decouagne pour aller à Thémiskamingue—Étude Blanzy.

1748, 6 avril.—Engagement de Jean Baptiste dit Lereynard à René Decouagne et compagnie pour aller à Thémiskamingue—Étude Blanzy.

1748, 8 avril.—Engagement de Louis L'écuyer à Louis Mathieu Damour, sr Declignancourt, et compagnie pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1748, 10 avril.—Engagement de Nicolas Lefebvre dit St-Ustache à Charles Rupallait, sr de Gonneville, et Compagnie pour aller au poste des Lacs des Bois et du lac à la Pluye, dans les pays d'en haut—Étude Adhémar.

1748, 10 avril.—Engagement de Jean Parant à Louis Mathieu Damour, sr Declingnancourt, et compagnie pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1748, 15 avril.—Engagement de Antoine Boyé à Charles Rupallais de Gonneville et compagnie pour aller au poste des Lacs des Bois et de la Pluye dans les pays d'en haut—Étude Adhémar.

1748, 15 avril.—Engagement de Joseph LeClaire à Charles Rupallais, sr de Gonneville, pour aller au poste des lacs des Bois et de la Pluye dans les pays d'en haut—Étude Adhémar.

1748, 16 avril.—Engagement de Louis Maurice Lafantaisie à Charles Rupallais de Gonneville et compagnie pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1748, 16 avril.—Engagement de Charles Dubord à Charles Rupallais Gonneville et compagnie pour aller au poste de Missillimiakinac—Étude Adhémar.

1748, 16 avril.—Engagement de Jean Bapte Boyer dit Laderoutte à Louis Saint-Ange Charly pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1748, 16 avril.—Engagement de Pierre Lauson au sr St-Ange Charly pour aller au poste des Miamis—Étude Simonnet.

1748, 16 avril.—Engagement de Michel Laplante dit Champagne à Pierre Gaultier pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1748, 16 avril.—Engagement de François Bonnier à Pierre Gaultier pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1748, 16 avril.—Engagement de Charles LeBlan à Pierre Gaultier et Pierre Trottier pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1748, 17 avril.—Engagement de Charles Chevaudier dit Lespine à Charles Rupallais, s^r de Gonneville, et compagnie pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1748, 17 avril.—Engagement de François Roy à Charles Rupallais Gonneville pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1748, 18 avril.—Engagement de Hyacinthe Behic dit Lafleur à Louis Mathieu Damour, s^r Declignancourt, pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1748, 19 avril.—Engagement de Jean B^te Charle dit La Jeunesse à Jean Giasson pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1748, 19 avril.—Engagement de Gabriel Blaye à Pierre Gaultier pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1748, 19 avril.—Engagement de Jacques Poiriau dit Bellefeuille au s^r René DeCouagne et compagnie pour aller à Thémiscamingue—Étude Blanzy.

1748, 19 avril.—Engagement de Thimothée LeBlan à Louis Mathieu Damour, s^r De Clignancourt, et comp^e pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1748, 19 avril.—Engagement de Antoine Caty à Pierre Gaultier et Julien Trottier pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1748, 19 avril.—Engagement de Louis Beauvais au s^r Jean Giasson pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1748, 19 avril.—Engagement de Jean Baptiste Chartier à Pierre Gaultier pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1748, 20 avril.—Engagement de François Colleret dit Bourguignon au s^r St-Ange pour aller au poste de Missilimakinac—Étude Simonnet.

1748, 20 avril.—Engagement de Jacques Jasmin au s^r Pierre Hubert La Croix pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1748, 21 avril.—Engagement de Jean B^te Bazinet au s^r Jean Giasson pour aller au poste de Missilimakinac—Étude Simonnet.

1748, 21 avril.—Engagement de Charles Cardinal à Charles Rupallais Gonneville pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1748, 21 avril.—Engagement de Gabriel St-Michel à Charles Rupallais Gonneville pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1748, 21 avril.—Engagement de Joseph Defond à Charles Rupallais Gonneville et compagnie pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1748, 21 avril.—Engagement de Joseph Monet dit Boismenu au s^r St-Ange pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1748, 21 avril.—Engagement de Ignace Thibault à Pierre Boumois et Pierre Julien Trotier Derivière pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1748, 21 avril.—Engagement de Louis Rose à Louis Mathieu Damour, s^r De Clignancourt, et Compagnie pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1748, 22 avril.—Engagement de Gabriel Bienvenu au s^r Pierre Hubert La Croix pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1748, 22 avril.—Engagement de Joseph Barrabée au s^r Pierre Hubert LaCroix pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1748, 22 avril.—Engagement de Joseph Label au s^r Henry Catin pour aller au fort pont Chartrain, du Détroit—Étude Blanzy.

1748, 23 avril.—Engagement de Jean Baptiste La Brèche au s^r Pierre Hubert La Croix pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1748, 23 avril.—Engagement de Joseph Marie Caron à Charles Rupallait Gonneville et compagnie pour aller dans les pays d'En hault—Étude Adhémar.

1748, 23 avril.—Engagement de Toussaints Brissebois à César Dagneau, sr Dequindre, et compe pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1748, 23 avril.—Engagement de Pierre Choret à Jean Bte LeGras et compagnie pour aller au poste de l'ouest—Étude Blanzy.

1748, 23 avril.—Engagement de Pierre Gagné à Pierre Gaultier pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1748, 23 avril.—Engagement de Jean Baptiste Belhumeur à Louis Mathieu Damour, sr de Clignancourt, pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1748, 23 avril.—Engagement de Joseph Urbain à Louis Mathieu Damour, sr de Clignancourt, pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1748, 23 avril.—Engagement de Nicolas L'Egaré à Louis Mathieu Damour, sr Declignancourt, pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1748, 23 avril.—Engagement de François Morisseaux à Pierre Gaultier pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1748, 24 avril.—Engagement de Paul Jourdain La Brosse fils, à Jean Baptiste Lefebvre et compagnie pour aller dans les pays d'en hault—Étude Adhémar.

1748, 24 avril.—Engagement de Jacques Chevrefils dit Belisle à François Lhuillier pour aller au Détroit, du lac Érié—Étude Adhémar.

1748, 24 avril.—Engagement de Antoine Beauregard au sr Antoine Moison pour aller au Détroit—Étude Hodiesne.

1748, 24 avril.—Engagement de Louis Goguet au sr Antoine Moison pour aller au Détroit—Étude Hodiesne.

1748, 24 avril.—Engagement de Jean Baptiste LaBonté au sr Antoine Moison pour aller au Détroit—Étude Hodiesne.

1748, 24 avril.—Engagement de Jean Baptiste Moison au sr Antoine Moison pour aller au poste du Détroit—Étude Hodiesne.

1748, 24 avril.—Engagement de Ignace Crevier dit StJean au sr Louis St-Ange Charly pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1748, 25 Avril.—Engagement de Pierre Hubert Lacroix à Charles Rupallais Gonneville pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1748, 25 avril.—Engagement de Vital Magdeleine dit Ladouceur à Charles Rupallait Gonneville et compagnie pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1748, 25 avril.—Engagement de Jean Baptiste Magdeleine Ladouceur à Étienne Nivard St-Dizier pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1748, 25 avril.—Engagement de Joseph Godu et Pierre Petit au sr Pierre Hubert La Croix pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1748, 25 avril.—Engagement de Pierre Guertin au sr Louis St-Ange Charly pour aller au poste des Miamis—Étude Simonnet.

1748, 25 avril.—Engagement de Louis Crevier au sr Louis St-Ange Charly pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1748, 26 avril.—Engagement de Jean Morin à Charles Rupallaist Gonneville et compagnie pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1748, 26 avril.—Engagement de Joseph Lombard fils à Charles Rupallais Gonneville et compagnie pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1748, 26 avril.—Engagement de Joseph Brunet LaSablonière à François L'huillier pour aller au Détroit, du lac Érié—Étude Adhémar.

1748, 26 avril.—Engagement de Amable Augé à Nicolas Lefebvre et compagnie pour aller dans les pays d'En hault—Étude Adhémar.

1748, 26 avril.—Engagement de François Augé à Nicolas Lefebvre et compagnie pour aller dans les pays d'En hault—Étude Adhémar.

1748, 26 avril.—Engagement de Jean Baptiste Ste-Foy à François L'huillier pour aller au Détroit, du lac Érié—Étude Adhémar.

1748, 26 avril.—Engagement de Joseph Gour au sr Henry Catin pour aller au fort Pontchartrain, du Détroit—Étude Blanzy.

1748, 26 avril.—Engagement de Jean Baptiste Gour à Henry Catin pour aller au fort Pontchartrain, du Détroit—Étude Blanzy.

1748, 26 avril.—Engagement de Jean Baptiste Tabau à Pierre Hubert LaCroix pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1748, 27 avril.—Engagement de Joseph Dardenne à Étienne Nivard St-Dizier pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1748, 27 avril.—Engagement de Jacques Denis au sr Jean Giasson pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1748, 28 avril.—Engagement de Jean Baptiste Robin dit Lapointe à François L'huillier pour aller au Détroit, du lac Érié—Étude Adhémar.

1748, 28 avril.—Engagement de Antoine Mesnard fils à François Lhuillier pour aller au Détroit, du lac Érié—Étude Adhémar.

1748, 28 avril.—Engagement de Charles Charlu dit Chanteloup à Louis Mathieu Damour, sr de Clignancour, pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1748, 28 avril.—Engagement de Louis LeCler à Louis Mathieu Damour, sr de Clignancourt, et compagnie pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1748, 28 avril.—Engagement de Joseph Brault dit Pominville au sr Jean Giasson pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1748, 29 avril.—Engagement de Jean Baptiste Savaria au sr Hubert Lacroix pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1748, 29 avril.—Engagement de Basyle Janot à Claude Marin pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1748, 29 avril.—Engagement de Toussaint Raimon au sr St-Ange pour aller au fort Ponchartrin, du Détroit—Étude Simonnet.

1748, 29 avril.—Engagement de Pierre Bertrand au sr St-Ange pour aller au poste des Mis à Mis—Étude Simonnet.

1748, 29 avril.—Engagement de Pierre Raimon au sr St-Ange pour aller au fort Ponchartrin, du Détroit—Étude Simonnet.

1748, 29 avril.—Engagement de Claude Troye au sr Hubert pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1748, 29 avril.—Engagement de Pierre Juseaume dit St-Pierre à Louis St-Ange Charly pour aller au fort Ponchartrin, du Détroit—Étude Simonnet.

1748, 29 avril.—Engagement de Joseph Lehoux dit Laliberté à Claude Marin, sr DelaPérière, et compagnie pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1748, 29 avril.—Engagement de François Mousseaux à Pierre Gaultier pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1748, 1er mai.—Engagement de François Fournel au sr Jean Giasson pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1748, 1er mai.—Engagement de Antoine Cuire à Claude Cuire son frère pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1748, 2 mai.—Engagement de Adrien Monet dit Boismenu au sr St-Ange pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1748, 2 mai.—Engagement de François Dicaire au sr St-Ange pour aller au poste de Missilimakinac—Étude Simonnet.

1748, 2 mai.—Engagement de Charle La Rivière au sr St-Ange pour aller au poste des Miamis—Étude Simonnet.

1748, 2 mai.—Engagement de André Bertrand à Louis Saint-Ange Charly pour aller au poste des Miamis—Étude Simonnet.

1748, 2 mai.—Engagement de Jean Baptiste Mallet à Pierre Hubert pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1748, 3 mai.—Engagement de Jean Bapte La Joye dit Jasmain au sr St-Ange pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1748, 3 mai.—Engagement de Antoine Soyer à Louis Saint-Ange Charly pour aller au fort Pontchartrin, du Détroit, du lac Érié—Étude Simonnet.

1748, 3 mai.—Engagement de Joseph Raimon au sr Carrignan pour aller au fort Ponchartrin, du Détroit—Étude Simonnet.

1748, 3 mai.—Engagement de Pierre Hébert au sr Joseph François Le Page pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1748, 3 mai.—Engagement de Jean Bapte Pepin dit Decardonets à Louis St-Ange Charly pour aller au fort Ponchartrin, du Détroit—Étude Simonnet.

1748, 3 mai.—Engagement de Jacques Reguindeau dit Joachim au sr Louis St-Ange Charly pour aller au fort Ponchartrin, du Détroit—Étude Simonnet.

1748, 3 mai.—Engagement de Pierre Perillard dit Bourguignon à Jean Baptiste Besnard Carrignan pour aller au fort Ponchartrin, du Détroit—Étude Simonnet.

1748, 3 mai.—Engagement de André Traversy au sr Carignan pour aller au fort Ponchartrin, du Détroit—Étude Simonnet.

1748, 3 mai.—Engagement de Bazile Rielle à Pierre Hubert pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1748, 3 mai.—Engagement de Jean Baptiste Choquet à Nicolas Dufresne pour aller à Missilimakinac—Étude Adhémar.

1748, 3 mai.—Engagement de François Drousson à Charles Rupallais Gonneville et compagnie pour aller dans les pays d'En haut—Étude Adhémar.

1748, 3 mai.—Engagement de Jean Baptiste Meunier dit Lafleur à Jean Giasson pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1748, 3 mai.—Engagement de René Lafleur à Jean Giasson pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1748, 3 mai.—Engagement de Jean Baptiste Roy Lapancée à Laurent Bertrand pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1748, 3 mai.—Engagement de Pierre Cusson Désormiés à Laurent Bertrand pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1748, 3 mai.—Engagement de Jean Bte Duclos à Louis Mathieu Damour, sr de Clignancour, et Compagnie pour aller à Michilimakinac.—Étude Blanzy.

1748, 3 mai.—Engagement de Joseph Biscornet à César Dagneau, sr Dequindre, pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1748, 3 mai.—Engagement de Pierre Baritau dit Lamarche à César Dagneau pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1748, 4 mai.—Engagement de Joseph Dugué dit Duplessis au sr Louis St-Ange Charly pour aller au poste des Miamis—Étude Simonnet.

1748, 4 mai.—Engagement de Olivier Perain dit Garahault à Louis St-Ange Charly pour aller à Missillimakinac—Étude Simonnet.

1748, 4 mai.—Engagement de Honoré Dany à Charles L'huillier et compagnie pour aller dans les pays d'En haut—Étude Adhémar.

1748, 4 mai.—Engagement de Charles St-Denys fils à Charles L'huillier et compagnie pour aller dans les pays d'En hault—Étude Adhémar.

1748, 4 mai.—Engagement de André Lalonde à César Dagneau pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1748, 4 mai.—Engagement de Michel Hunaut à César Dagneau, sr Dequindre, et compagnie pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1748, 4 mai.—Engagement de Antoine Hunault dit Deschamps à César Dagneau, sr Dequindre, et compagnie pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1748, 4 mai.—Engagement de Jean Baptiste Poirier dit Desloges à César Dagneau, sr Dequindre, pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1748, 5 mai.—Engagement de Jean Baptiste Garreau dit Xaintonge au sr Antoine Moison pour aller au Détroit—Étude Hodiesne.

1748, 5 mai.—Engagement de Joseph Garreau dit Xaintonge à Antoine Moison pour aller au Détroit—Étude Hodiesne.

1748, 5 mai.—Engagement de Jean Sarrazin au sr St-Ange pour aller au fort Ponchartrin, du Détroit. Étude Simonnet.

1748, 5 mai.—Engagement de Jacques Parré à Estienne St-Disier pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1748, 5 mai.—Engagement de Pierre Deshotels à Dominique Godé pour aller au fort Pontchartrain, du Détroit—Étude Blanzy.

1748, 5 mai.—Engagement de Joseph Bazinet à Louis Ducharme pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1748, 5 mai.—Engagement de Antoine Charles Boucher à Louis Mathieu Damour, sr Declignancourt, pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1748, 5 mai.—Engagement de Joseph Bluteau dit Larabel à César Dagneau pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1748, 5 mai.—Engagement de Jean Roy au sr Henry Catin pour aller au fort Pontchartrain, du Détroit—Étude Blanzy.

1748, 6 mai.—Engagement de Joseph Asselin à Pierre Gaultier pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1748, 6 mai.—Engagement de André Languedoc au sr Jean Bte Besnard Carignan pour aller au fort Ponchartrin, du Détroit—Étude Simonnet.

1748, 6 mai.—Engagement de Louis Mornai dit Léveillé à Louis St-Ange Charly pour aller au fort Pontchartrin, du Détroit—Étude Simonnet.

1748, 6 mai.—Engagement de Pierre Mornay dit Léveillé au sr Louis St-Ange Charly pour aller au fort Pontchartrin, du Détroit—Étude Simonnet.

1748, 6 mai.—Engagement de Marien Leduc au sr St-Ange pour aller au poste des Miamis—Étude Simonnet.

1748, 7 mai.—Engagement de Michel Lalumier au sr Louis du Charme pour monter un canot de marchandises à Michel Maquina (Michilimakinac)—Étude Comparet.

1748, 7 mai.—Engagement de André Fossan à Louis Mathieu Damour, sr De Clignancourt, et Compagnie pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1748, 7 mai.—Engagement de Toussaint Truteau à Louis Mathieu Damour, sr Declignancourt, pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1748, 8 mai.—Engagement de Joseph Charbonneau au sr Hubert La Croix pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1748, 9 mai.—Engagement de Jean Boursier dit Lavigne à Mathurin LaRoche et compagnie pour aller au poste de l'ouest—Étude Blanzy.

1748, 9 mai.—Engagement de Charles Dumaine à Antoine Moison pour aller au Détroit—Étude Hodiesne.

1748, 9 mai.—Engagement de Paul LaChasse au s^r^ St-Ange Charly pour aller au fort Ponchartrin, du Détroit—Étude Simonnet.

1748, 10 mai.—Engagement de François Boudria à Joseph François Lepage et compagnie pour aller au poste du Nepignon—Étude Blanzy.

1748, 10 mai.—Engagement de François Lemire à César Dagneau, s^r^ Dequindre, et compagnie pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1748, 10 mai.—Engagement de Pierre Janvenne au s^r^ Charle L'huislier chevalier pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1748, 10 mai.—Engagement de Louis et Gabriel Gibault frères au s^r^ Jean B^te^ Besnard Carrignan pour aller au fort Pontchartrin, du Détroit—Étude Simonnet.

1748, 10 mai.—Engagement de Jean B^te^ Daunay au s^r^ Louis St-Ange Charly pour aller au fort Pontchartrin, du Détroit—Étude Simonnet.

1748, 10 mai.—Engagement de Antoine Lalande dit Latreille au s^r^ Lamagdelaine pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1748, 10 mai.—Engagement de François Janvene au s^r^ Charle L'huislier pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1748, 10 mai.—Engagement de Philippes Sarazin dit Despelteaux aux s^rs^ François Godé et Pierre Despelteaux pour aller au fort Pontchartrain, du Détroit—Étude Blanzy.

1748, 10 mai.—Engagement de Gabriel Sarazin dit Despelteaux aux s^rs^ François Godé et Pierre Despelteaux pour aller au fort Pontchartrain, du Détroit—Étude Blanzy.

1748, 10 mai.—Engagement de André Janot dit LaChapelle au s^r^ Henry Catin pour aller au fort Pontchartrain, du Détroit—Étude Blanzy.

1748, 10 mai.—Engagement de Nicolas Sarazin aux s^rs^ François Godé et Pierre Despelteaux pour aller au fort Pontchartrain, du Détroit—Étude Blanzy.

1748, 10 mai.—Engagement de Paul Jetté aux s^rs^ Jean B^te^ Legras et François Lepage pour aller au poste du Nepigon—Étude Blanzy.

1748, 11 mai.—Engagement de Jean Bap^te^ Derousel à M^r^ De la Pérade pour aller au fort Ponchartrin, du Détroit—Étude Simonnet.

1748, 11 mai.—Engagement de Jean B^te^ Lefevre dit La Serizaye à Jean B^te^ Le Gras et Compagnie pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1748, 12 mai.—Engagement de Joseph Léonard à Antoine Moison pour aller au Détroit—Étude Hodiesne.

1748, 12 mai.—Engagement de Pierre Blanchard au s^r^ Antoine Moison pour aller au poste du Détroit—Étude Hodiesne.

1748, 12 mai.—Engagement de Jean B^te^ Quenelle à Charles Rupalais Gonneville et compagnie pour aller dans les pays d'En hault—Étude Adhémar.

1748, 12 mai.—Engagement de Pierre Lamagdelaine dit Ladouceur au s^r^ Louis Saint-Ange Charly pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1748, 12 mai.—Engagement de Jacques LeComte à Amable Hubert Lacroix pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1748, 12 mai.—Engagement de Jacques Marcot au s^r^ Carignan pour aller au fort Ponchartrin, du Détroit—Étude Simonnet.

1748, 12 mai.—Engagement de Louis Delinel à François Sauvage et compagnie pour aller au poste du ouest—Étude Blanzy.

1748, 12 mai.—Engagement de Pierre Roze à Louis Mathieu Damour, sr de Clignancourt, et compagnie pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1748, 12 mai.—Engagement de François Deno à Jean Bte Garau dit St-Onge pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1748, 12 mai.—Engagement de Charles Denis dit St-Denis à Louis Ducharme pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1748, 13 mai.—Engagement de Jean Bte Brazeau au sr St-Ange Charly pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1748, 13 mai.—Engagement de Antoine Diel à Jean Bte Roy dit La Pensée pour aller au poste des Islinois—Étude Simonnet.

1748, 13 mai.—Engagement de Jean Brunet dit l'Etang au sr Pierre Gaultier pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1748, 13 mai.—Engagement de Michel LaRoque à Daniel François D'ailliboust pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1748, 13 mai.—Engagement de Noël Langlois dit Traversy à Daniel François D'ailliboust pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1748, 13 mai.—Engagement de Jean Bte Lamagdeleine dit Ladouceur à César Dagneau pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1748, 13 mai.—Engagement de Charles Duto à Jean Bte Garau dit St-Onge pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1748, 14 mai.—Engagement de Augustin Foucher à Mr La Pérade pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1748, 14 mai.—Engagement de Jean Roy au sr Nicolas Volant pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1748, 14 mai.—Engagement de François Pérusse à François Lapérade pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1748, 14 mai.—Engagement de Joseph Prou à Mr La Pérade pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1748, 14 mai.—Engagement de François Gouen à François De la Pérade pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1748, 14 mai.—Engagement de François Grenon à Mr La Pérade pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1748, 14 mai.—Engagement de François Germain à François Lapérade, sr De la Nodière, pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1748, 14 mai.—Engagement de Maturin Tousignan à François La Pérade, sr De La Nodière, pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1748, 14 mai.—Engagement de François Toussignan à François La Pérade pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1748, 14 mai.—Engagement de Joseph Petit à François de la Pérade pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1748, 14 mai.—Engagement de Pierre Ranger dit La Violette au sr St-Ange pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1748, 15 mai.—Engagement de Pierre Robert au sr St-Ange Charly pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1748, 15 mai.—Engagement de Jean Bte Denoyers au sr Henry Catin pour aller au fort Pontchartrin, du Détroit—Étude Blanzy.

1748, 15 mai.—Engagement de Frédéric Lermont au s^r François Sauvage et compagnie pour aller au poste de L'ouest—Étude Blanzy.

1748, 16 mai.—Engagement de Jacques Chaput au s^r Pierre Hubert pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1748, 16 mai.—Engagement de Gabriel Lepinne au s^r Jean Giasson pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1748, 16 mai.—Engagement de Joseph Dau à Jean Giasson pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1748, 16 mai.—Engagement de Joseph Maurisseau à St-Ange Charly pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1748, 16 mai.—Engagement de André Franche dit Laframboise à Daniel François D'aillibouſt pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1748, 16 mai.—Engagement de François Cardinal à François Godé et Pierre Dépelteaux pour aller au fort pontchartrin, du Détroit—Étude Blanzy.

1748, 16 mai.—Engagement de Pierre Biron au s^r Henry Catin pour aller au fort Pontchartrain, du Détroit—Étude Blanzy.

1748, 16 mai.—Engagement de Jean Baptiste Roman dit SansCrainte à François Sauvage et comp^e pour aller au poste de l'ouest—Étude Blanzy.

1748, 16 mai.—Engagement de Joseph Charlan dit Francœur à Jean B^te Garau dit St-Onge pour aller au poste de la Baye—Étude Blanzy.

1748, 17 mai.—Engagement de Louis Beauregard au s^r Antoine Moison pour aller au Détroit—Étude Hodiesne.

1748, 17 mai.—Engagement de Augustin Bourdon au s^r Antoine Moison pour aller au poste du Détroit—Étude Hodiesne.

1748, 17 mai.—Engagement de André Préseau à Pierre Hubert LaCroix pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1748, 17 mai.—Engagement de Joseph Parant au s^r Moison pour aller au fort Ponchartrin, du Détroit—Étude Simonnet.

1748, 17 mai.—Engagement de Pierre Laroche à Jean Giasson pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1748, 17 mai.—Engagement de Jean B^te Reguindeau dit Joachim au s^r St-Ange pour aller au fort Ponchartrin du Détroit—Étude Simonnet.

1748, 17 mai.—Engagement de Joseph Pillet au s^r François L'huislier Chevallier pour aller au fort Ponchartrin, du Détroit—Étude Simonnet.

1748, 17 mai.—Engagement de Joseph Letant au s^r Jean Baptiste Besnard pour aller au fort Ponchartrin, du Détroit—Étude Simonnet.

1748, 17 mai.—Engagement de Jacques La Selle au s^r François L'huislier Chevalier pour aller au fort Ponchartrin, du Détroit—Étude Simonnet.

1748, 17 mai.—Engagement de Joseph Mesnard au s^r Carignan pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1748, 17 mai.—Engagement de Ignace Boyer au s^r Carignan pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1748, 17 mai.—Engagement de Paul Bertrand dit Desrocher au s^r Carignan pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1748, 17 mai.—Engagement de Jacques Roy au s^r Carignan pour aller au fort Ponchartrin, du Détroit—Étude Simonnet.

1748, 17 mai.—Engagement de Augustin Jérôme au s^r Carignan pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1748, 17 mai.—Engagement de Pierre Janson à François Sauvage et compe pour aller au poste de l'ouest—Étude Blanzy.

1748, 17 mai.—Engagement de Pierre Ride au sr Dominique Godé pour aller au fort Pontchartrain, du Détroit—Étude Blanzy.

1748, 17 mai.—Engagement de Joseph Laprairie à Jean Baptiste Le Gras et compagnie pour aller à Nepigon—Étude Blanzy.

1748, 17 mai.—Engagement de Joseph Lefevre dit Lacerisaye à César Dagneau pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1748, 17 mai.—Engagement de François Bourbonois à César Dagneau pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1748, 17 mai.—Engagement de Charles Lalande dit Latreille à Daniel François D'aillibouste pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1748, 18 mai.—Engagement de François Aubuchon au sr St-Ange pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1748, 18 mai.—Engagement de Jean Bapte Delier dit Bonvouloir au sr François L'huislier Chevalier pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1748, 18 mai.—Engagement de Joseph Brunet dit LaSablonnière à Louis Mathieu Damour, sr de Clignancourt, pour aller au poste de la Baye—Étude Blanzy.

1748, 19 mai.—Engagement de Joseph Nicolas Monplaisir au sr Dominique Godé pour aller au fort Pontchartrain, du Détroit.—Étude Blanzy.

1748, 19 mai.—Engagement de François Périllard au sr Antoine Moison pour aller au Détroit—Étude Hodiesne.

1748, 19 mai.—Engagement de Jean Barbary dit Grandmaison au sr Jean Bte Lefebvre pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1748, 19 mai.—Engagement de François Criquier à Jean Bte Garau St-Onge pour aller à la Baye—Étude Blanzy.

1748, 19 mai.—Engagement de Pierre Romas à Louis Mathieu Damour, sr DeClignancourt, pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1748, 20 mai.—Engagement de Joseph La Magdelaine dit Ladouceur à St-Ange pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1748, 20 mai.—Engagement de Robert Jean Jeanne à François L'huislier pour aller au fort Ponchartrin, du Détroit—Étude Simonnet.

1748, 20 mai.—Engagement de Joseph Ranger dit Laviolette au sr St-Ange pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1748, 20 mai.—Engagement de Alexandre Boisson au sr Antoine Moison pour aller au Détroit—Étude Hodiesne.

1748, 20 mai.—Engagement de Jean Baptiste Lemire Marsolet à Charles Rupalais Gonnevile et compagnie pour aller dans les lacs des Bois et de la Pluye—Étude Adhémar.

1748, 20 mai.—Engagement de Antoine Pilon à Nicolas Dufresne pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1748, 20 mai.—Engagement de Augustin Goulet à Louis Mathieu Damour, sr de Clignancour, et Compagnie pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1748, 20 mai.—Engagement de Paul Masia à Jacques La Combe et compagnie pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1748, 20 mai.—Engagement de Nicolas Lefevre au sr Dominique Godé pour aller au fort Pontchartrain, du Détroit—Étude Blanzy.

1748, 20 mai.—Engagement de François LeGault dit Desloriers aux srs Boumois et Derivière pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1748, 21 mai.—Engagement de Paul Boyer à Charle L'huislier Chevallier pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1748, 21 mai.—Engagement de Hubert Ranger dit Laviolette au sr St-Ange pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1748, 21 mai.—Engagement de Joseph Ranger dit Laviolette au sr St-Ange pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1748, 21 mai.—Engagement de Michel Roy au sr St-Ange pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1748, 21 mai.—Engagement de Étienne Roy au sr St-Ange pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1748, 21 mai.—Engagement de Michel Joutras au sr Dominique Godé pour aller au fort Pontchartrain, du Détroit—Étude Blanzy.

1748, 21 mai.—Engagement de Jean Bte Desilets au sr Dominique Godé pour aller au fort Pontchartrain, du Détroit—Étude Blanzy.

1748, 22 mai.—Engagement de Nicolas Millet à Jean Giasson pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1748, 22 mai.—Engagement de Denis Viger au sr St-Ange pour aller au fort Pontchartrain, du Détroit—Étude Simonnet.

1748, 22 mai.—Engagement de Charle Valade dit La Jeunesse au sr St-Ange pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1748, 22 mai.—Engagement de Charle Lefebvre à Jean Bte Lefebvre pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1748, 22 mai.—Engagement de Jean Grouillon dit Guignolet au sr Dominique Godé pour aller au poste du Détroit—Étude Blanzy.

1748, 23 mai.—Engagement de Augustin Meilleur à Jean Giasson pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1748, 23 mai.—Engagement de Joseph Brouillet à Jean Bte LeGras et compagnie pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1748, 24 mai.—Engagement de Bernard Laviolette à Michel Laviolette pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1748, 24 mai.—Engagement de Vincent Chamaillard à Louis Ducharme et Compagnie pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1748, 24 mai.—Engagement de Pierre Maurisseau à Louis Saint-Ange pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1748, 24 mai.—Engagement de Pierre Magnan dit Champagne à Laurent Bertrand pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1748, 25 mai.—Engagement de Louis Louval à Louis St-Ange Charly pour aller au poste des Miamis—Étude Simonnet.

1748, 25 mai.—Engagement de Joseph Couillard à Louis Mathieu Damour, sr Declignancourt, et compagnie pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1748, 27 mai.—Engagement de Jean Baptiste Gagnier dit Potdevin à Jean Bte Garau dit St-Onge pour aller à la Baye—Étude Blanzy.

1748, 27 mai.—Engagement de Pierre Duverger à Jean Bte Garau St Onge pour aller à la Baye—Étude Blanzy.

1748, 28 mai.—Engagement de Pierre LeBer au sr Jean Décary pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1748, 28 mai.—Engagement de Jean Bte Ruffiange dit Laviolette à Louis Mathieu Damour, sr de Clignancour, pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1748, 29 mai.—Engagement de Pierre Doucet à Jean B^te^ Lefebvre pour aller à la Rivière St-Joseph—Étude Simonnet.

1748, 29 mai.—Engagement de François Lavergne au s^r^ François LePage et compagnie pour aller au poste du Nepigon—Étude Blanzy.

1748, 29 mai.—Engagement de Pierre Lepine à Jean B^te^ LeGras et compagnie pour aller au poste du Ounepigon—Étude Blanzy.

1748, 30 mai.—Engagement de Charles Robillard au s^r^ Claude Cecyre et compagnie pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1748, 31 mai.—Engagement de Louis Ste-Marie pour le s^r^ Amable Hubert Lacroix pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1748, 31 mai.—Engagement de Joseph Alain dit La Liberté à Pierre Hubert Lacroix pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1748, 31 mai.—Engagement de Louis Chaput à Pierre Hubert LaCroix pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1748, 31 mai.—Engagement de Jean Brunet à Louis Ducharme fils et compagnie pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1748, 31 mai.—Engagement de Gabriel Merlot à Étienne Nivard S^t^Dizier-pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1748, 31 mai.—Engagement de Pierre Giroux à Jean Giasson pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1748, 2 juin.—Engagement de Pierre Primot à César Dagneau pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1748, 4 juin.—Engagement de Thomas Pilon au s^r^ Pierre Hubert pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1748, 4 juin.—Engagement de Jean Baptiste Périer au s^r^ Pierre Hubert La Croix pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1748, 5 juin.—Engagement de Jean B^te^ Dubord à Louis Mathieu Damour, s^r^ DeClignancourt, pour aller à Michilimakinac—Etude Blanzy.

1748, 5 juin.—Engagement de Jean Bap^te^ Giboulou à Pierre Hubert pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1748, 6 juin.—Engagement de François Chagnon à Charles Rupalais Gonneville et compagnie pour aller au poste des Lacs de la Pluye et des Bois—Étude Adhémar.

1748, 6 juin.—Engagement de Jean Baptiste Bailly à Charles Rupallais Gonneville et compagnie pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1748, 6 juin.—Engagement de Joseph Delinel au s^r^ François Sauvage et compagnie pour aller au poste de l'ouest—Étude Blanzy.

1748, 6 juin.—Engagement de Bonaventure Choret au s^r^ François Sauvage et Compagnie pour aller au poste de l'ouest—Étude Blanzy.

1748, 6 juin.—Engagement de François Baqueville à Louis Mathieu Damour, s^r^ de Clignancourt, et compagnie pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1748, 7 juin.—Engagement de Jean Baptiste Alexandre Raust à Charles Rupallais Gonneville et compagnie pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1748, 7 juin.—Engagement de Pierre Rivard à Charles Rupallais Gonneville et compagnie pour aller au poste des lacs Des Bois et de la Pluye—Étude Adhémar.

1748, 7 juin.—Engagement de Michel Lemire à Jean B^te^ Roy dit Lapensée pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1748, 7 juin.—Engagement de Dominique Destrées au s^r^ Jean B^te^ Larcheveque pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1748, 7 juin.—Engagement de Antoine Dutremble au sr Jean Bte LeGras et compagnie pour aller au poste du Nepigon—Étude Blanzy.

1748, 7 juin.—Engagement de Eustache Lambert au sr François Sauvage et compe pour aller au poste de l'ouest—Étude Blanzy.

1748, 8 juin.—Engagement de Joseph Lavallée au sieur Sanschagrin pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1748, 9 juin.—Engagement de Pierre Mandeville à Jean Giasson pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1748, 10 juin.—Engagement de André Banlier dit Laperle à Louis Mathieu Damour, sr Declignancourt, et compe pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1748, 10 juin.—Engagement de Joseph Aymon à César Dagneau pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1748, 11 juin.—Engagement de Pierre Ruffiange dit Laviolette à Louis Mathieu Damour, sr de Clignancour, pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1748, 11 juin.—Engagement de Pierre Dagenest à François Sauvage et compagnie pour aller au poste de l'ouest—Étude Blanzy.

1748, 11 juin.—Engagement de Jacques Brugnon dit Lapierre à François Sauvage pour aller au poste de l'ouest—Étude Blanzy.

1748, 11 juin.—Engagement de Gabriel Gervais à Louis Damour, sr de Clignancourt, pour aller au poste de la Baye—Étude Blanzy.

1748, 11 juin.—Engagement de Étienne Jetté à Laurent Bertrand pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1748, 11 juin.—Engagement de Jean Baptiste Pepin à Madame Chevalier pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1748, 11 juin.—Engagement de Claude Cartier à François Hamelin pour aller au poste de Missilimakinac—Étude Simonnet.

1748, 14 juin.—Engagement de Antoine Préjean dit Sans Quartier à Louis Mathieu Damour, sr DeClignancour, et Compagnie pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1748, 14 juin.—Engagement de Joseph Deniau à Louis Damour, sr de Clignancour, et compagnie pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1748, 14 juin.—Engagement de Jean Baptiste Bro dit Pomainville à Louis Mathieu Damour, sr de Clignancour, pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1748, 15 juin.—Engagement de Barthélémy, Sauvage de nation, à Claude Marin, sr de la Périère, et compagnie pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1748, 15 juin.—Engagement de Augustin Cadot à Louis Frigon et compagnie pour aller au poste des Ilinois—Étude Adhémar.

1748, 16 juin.—Engagement de Barthélémy, sauvage de nation, à Louis Mathieu Damour, sr de Clignancour, et compagnie pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1748, 13 septembre.—Engagement de Jean Bte Hémon à Louis Mathieu Damour, sr de Clignancour, et compagnie pour aller au poste de la Baye—Étude Blanzy.

1748, 13 septembre.—Engagement de Jean Baptiste Parisien au sr Louis Mathieu Damour, sr de Clignancour, et compagnie pour aller à la Baye—Étude Blanzy.

1748, 14 septembre.—Engagement de Joseph Godin dit Tourangeau à Louis Mathieu Damour, sr Declignancourt, et compe pour aller au poste de la Baye—Étude Blanzy.

1748, 26 novembre.—Engagement de Antoine Poignot à Jean B^te^ Garau dit St-Onge pour aller au poste de Michilimakinac—Étude Blanzy.

1749, 31 janvier.—Engagement de François Mousseau dit Des Islets à Jean Giasson pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1749, 9 mars.—Engagement de Ignace Prud'homme à Jean Giasson pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1749, 21 mars.—Engagement de Gabriel Alard au s^r^ Jean Noël Trotier Desrivierre Lamoinodière pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1749, 13 avril.—Engagement de Michel Chauret à Monsieur Jumonville et à Pierre Raimbault St-Blin pour aller au poste du Nepigon—Étude Adhémar.

1749, 20 avril.—Engagement de Joseph Bourguignon à Louis Préjan pour aller au Détroit—Étude Adhémar.

1749, 24 avril.—Engagement de Joseph Monplaisir au s^r^ Dominique Godé pour aller au fort Pontchartrain, du Détroit—Étude Blanzy.

1749, 27 avril.—Engagement de Jean Roy à Charles Rupallais Gonneville et compagnie pour aller au poste des Lacs des Bois et de La Pluye—Étude Adhémar.

1749, 27 avril.—Engagement de François Gour à Michel Gamelin Gauché pour aller au poste du Détroit—Étude Adhémar.

1749, 27 avril.—Engagement de André Jannot dit Lachapelle à Michel Gamelin Gauché pour aller au poste du Détroit—Étude Adhémar.

1749, 27 avril.—Engagement de Jean Baptiste Gour à Michel Gamelin Gauché pour aller au Détroit—Étude Adhémar.

1749, 27 avril.—Engagement de Jacques Vaudry à Michel Gamelin Gauché pour aller au poste du Détroit—Étude Adhémar.

1749, 28 avril.—Engagement de Louis Croquelois dit Laviolette à Jean B^te^ Godefroy pour aller au fort Pontchartrain, du Détroit—Étude Blanzy.

1749, 29 avril.—Engagement de Louis Paul dit Lemoine à Jean B^te^ Godefroy pour aller jusqu'au fort Pontchartrain, du Détroit—Étude Blanzy.

1749, 29 avril.—Engagement de Pierre Dumas à Jean B^te^ Godefroy pour aller au fort Pontchartrain, du Détroit—Étude Blanzy.

1749, 30 avril.—Engagement de Dominique Détroy dit Sanssoucy à Jean Giasson pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1749, 30 avril.—Engagement de Joseph Vanié à Charles Larchevesque et compagnie pour aller au poste de Missillimakinac—Étude Adhémar.

1749, 2 mai.—Engagement de Louis Morné dit Leveillé à Jean Giasson pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1749, 2 mai.—Engagement de Pierre Morné dit Léveillé à Claude Marin, s^r^ DelaPerrière, pour aller au poste de Missillimakinac—Étude Adhémar.

1749, 3 mai.—Engagement de Joseph Arceneau à Michel Gamelin Gauché pour aller au poste du Détroit—Étude Adhémar.

1749, 4 mai.—Engagement de Antoine Lalande dit Latreille au s^r^ Jean B^te^ Garau dit St-Onge et compagnie pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1749, 4 mai.—Engagement de Jean B^te^ Denoyer à Barthelémy Métivier pour aller au fort Ponchartrin, du Détroit—Étude Simonnet.

1749, 4 mai.—Engagement de Jean Vincent Laisné à Charles Rupalais Gonneville et compagnie pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1749, 5 mai.—Engagement de Nicolas Lefebvre dit St-Ustache à Michel Gamelin Gauché pour aller au poste du Détroit—Étude Adhémar.

1749, 6 mai.—Engagement de Nicolas Venet à Michel Gamelin Gauché pour aller au poste du Détroit—Étude Adhémar.

1749, 7 mai.—Engagement de Paul Jourdain LaBrosse à Jean Baptiste Lefebvre et compagnie pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1749, 9 mai.—Engagement de Jacques Benard au s^r Pierre La Butte dit Chesne pour aller au Détroit—Étude Hodiesne.

1749, 9 mai.—Engagement de Jean Bapt. St-Pierre au s^r Pierre La Butte dit Chesne pour aller au Détroit—Étude Hodiesne.

1749, 9 mai.—Engagement de Amable Guoguet au s^r Lamotte Douville pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1749, 9 mai.—Engagement de François Séguin Laderoutte à Barthélémy Métivier pour aller au fort Pontchartrin, du Détroit—Étude Simonnet.

1749, 9 mai.—Engagement de Antoine Etu dit Lafleur au s^r Louis St-Ange Charly pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1749, 9 mai.—Engagement de Jacques Rousseau dit Jassemin au s^r Louis St-Ange Charly pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1749, 9 mai.—Engagement de Joseph Calvé à Charles L'archevesque et compagnie pour aller aux Illinois—Étude Adhémar.

1749, 9 mai.—Engagement de Louis Tessier à Charles L'archevesque et compagnie pour aller aux Illinois—Étude Adhémar.

1749, 9 mai.—Engagement de Jean Baptiste Meusnier dit Lafleur à Ignace D'ailliboust, s^r de Périgny, pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1749, 9 mai.—Engagement de Ustache Dielle à Ignace D'ailliboust, s^r de Périgny, pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1749, 9 mai.—Engagement de Jean Bisaillon à Jean Giasson pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1749, 9 mai.—Engagement de Joseph Brau dit Pommainville à Charles Larchevesque et compagnie pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1749, 9 mai.—Engagement de Joseph Brau dit Pommainville au s^r L'archevesque et compagnie pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1749, 9 mai.—Engagement de Antoine Beauregard à Charles Larchevesque et compagnie pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1749, 9 mai.—Engagement de Jean B^te Goguet à Charles Larchevesque et compagnie pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1749, 9 mai.—Engagement de André Langdeau à Charles Courtois pour aller au poste du Détroit—Étude Adhémar.

1749, 9 mai.—Engagement de Paul Bertrand dit Derocher à Michel Gamelin Gauché pour aller au poste du Détroit—Étude Adhémar.

1749, 10 mai.—Engagement de Noël Mousseau au s^r Antoine Moison pour aller au Détroit—Étude Hodiesne.

1749, 10 mai.—Engagement de Jean Bapt. Picot au s^r Antoine Moison pour aller au Détroit—Étude Hodiesne.

1749, 10 mai.—Engagement de Michel Rivet au s^r Antoine Moison pour aller au Détroit—Étude Hodiesne.

1749, 10 mai.—Engagement de Gabriel Malet au s^r Antoine Moison pour aller au Détroit—Étude Hodiesne.

1749, 10 mai.—Engagement de François Mousseau au s^r Antoine Moison pour aller au Détroit—Étude Hodiesne.

1749, 10 mai.—Engagement de Berthelemy Picard à Michel Gamelin Gauché pour aller au poste du Détroit—Étude Adhémar.

1749, 11 mai.—Engagement de Alexandre Boisson au sr Antoine Moison pour aller au Détroit—Étude Hodiesne.

1749, 11 mai.—Engagement de Joseph Barré au sr Pierre LaButte dit Chesne pour aller au Détroit—Étude Hodiesne.

1749, 11 mai.—Engagement de Jean Baptiste DeCouagne à Charles Rupalaist Gonneville et compagnie pour aller au lac de la Pluye et des Bois—Étude Adhémar.

1749, 11 mai.—Engagement de François Lapointe à Charles Courtois pour aller au poste du Détroit—Étude Adhémar.

1749, 11 mai.—Engagement de Louis Dumouchel à Charles Rupallais Gonneville et compagnie pour aller au poste des lacs de la Pluye et des Bois—Étude Adhémar.

1749, 11 mai.—Engagement de Pierre Morin à Charles Courtois pour aller au poste du Détroit—Etude Adhémar.

1749, 11 mai.—Engagement de Louis Cullerier à Michel Gamelin Gauché pour aller au poste du Détroit—Étude Adhémar.

1749, 11 mai.—Engagement de Louis Beauvais à Jean Giasson pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1749, 11 mai.—Engagement de Laurent Trutteau à Nicolas Lefebvre et compagnie pour aller à la Rivière St-Joseph—Étude Adhémar.

1749, 11 mai.—Engagement de Antoine Pilon à Ignace D'ailliboust pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1749, 11 mai.—Engagement de Jean Marie Cardinal à Michel Gamelin Gauché pour aller au poste du Détroit—Étude Adhémar.

1749, 12 mai.—Engagement de Nicolas L'égaré au sr Dominique Godé pour aller au fort Pontchartrin, du Détroit—Étude Blanzy.

1749, 12 mai.—Engagement de Pierre St-Pierre à Charles Rupalais Gonneville et compagnie pour aller au lac des Bois et de la Pluye—Étude Adhémar.

1749, 13 mai.—Engagement de Vital Magdeleine dit LaDouceur à Louis Mathieu Damour, sr de Clignancour, et compagnie pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1749, 13 mai.—Engagement de Louis Métayer au sr Charle Courtois pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1749, 13 mai.—Engagement de Jean Baptiste Mercereau à Charles Rupallais Gonneville et compagnie pour aller au lac de la Pluye et des Bois—Étude Adhémar.

1749, 14 mai.—Engagement de François Aubuchon dit Desaliers au sr Louis St-Ange Charly pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1749, 14 mai.—Engagement de Joseph Fresnière dit Trempe au sr Louis St-Ange Charly pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1749, 14 mai.—Engagement de Pierre Laderoute à Louis St-Ange Charly pour aller à la pointe Cha8amigon—Étude Blanzy.

1749, 14 mai.—Engagement de Joseph Boucher à Louis St-Ange Charly pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1749, 14 mai.—Engagement de Jean Baptiste Laporte au sr Dominique Godé pour aller au fort Pontchartrain, du Détroit—Étude Blanzy.

1749, 14 mai.—Engagement de Pierre Blanchard au sr Dominique Godé pour aller au fort Pontchartrain, du Détroit—Étude Blanzy.

1749, 14 mai.—Engagement de Claude Troye Lafranchise à Alexis Lepellé pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1749, 14 mai.—Engagement de Louis Troye dit Lafranchise au sr Alexis Lepellé pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1749, 14 mai.—Engagement de Joseph Brisset à Jean Baptiste Lefebvre et compagnie pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1749, 15 mai.—Engagement de Charles Durant au sr Jean Garau dit St-Onge et compagnie pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1749, 15 mai.—Engagement de Vital Bro dit Pominville à Louis Mathieu Damour, sr de Clignancourt, et compagnie pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1749, 15 mai.—Engagement de François Gaultier à Louis Mathieu Damour, sr de Clignancourt, et compagnie pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1749, 15 mai.—Engagement de Jean Bapt. Garreau au sr Pierre La Butte dit Chesne pour aller au Détroit—Étude Hodiesne.

1749, 15 mai.—Engagement de Henry Carpentier au sr Michel Beaulieu pour aller au poste des Islinois—Étude Simonnet.

1749, 15 mai.—Engagement de Charles Quenel à Jean Baptiste Lefebvre et compagnie pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1749, 16 mai.—Engagement de Louis Sulière au sr Dominique Godé pour aller au Détroit—Étude Blanzy.

1749, 16 mai.—Engagement de François Sulière au sr Dominique Godé pour aller au poste du Détroit—Étude Blanzy.

1749, 16 mai.—Engagement de Antoine Pottevin à César Dagneau, sr de Quindre, pour aller au fort Pontchartrin, du Détroit—Étude Blanzy.

1749, 16 mai.—Engagement de Julien Bonvouloir à César Dagneau, sieur de Quindre, pour aller au fort Pontchartrain, du Détroit—Étude Blanzy.

1749, 16 mai.—Engagement de Joseph Poupart à César Dagneau pour aller au fort Pontchartrain, du Détroit—Étude Blanzy.

1749, 16 mai.—Engagement de Antoine Robert à Louis St-Ange Charly pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1749, 16 mai.—Engagement de Michel Lafrance au sr Louis Saint-Ange Charly pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1749, 16 mai.—Engagement de Jean Baptiste Provost à Louis Saint-Ange Charly pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1749, 16 mai.—Engagement de Joseph Provost au sr Louis St-Ange Charly pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1749, 16 mai.—Engagement de Louis Ridde au sieur Michel Beaulieu pour aller aux Islinois—Étude Simonnet.

1749, 16 mai.—Engagement de François Janvenne au sieur Michel Beaulieu pour aller aux Islinois—Étude Simonnet.

1749, 16 mai.—Engagement de Joseph LaRabelle à Jean Baptiste Lefebvre et compagnie pour aller au poste de Missillimakinac—Étude Adhémar.

1749, 16 mai.—Engagement de Louis Bertrand dit Derocher à Michel Gamelin Gauché pour aller au Détroit—Étude Adhémar.

1749, 16 mai.—Engagement de Jean Cusson à Jean Poupart Lafleur pour aller au Détroit—Étude Adhémar.

1749, 16 mai.—Engagement de Nicolas Varnay à Jean Poupart Lafleur pour aller au poste du Détroit—Étude Adhémar.

1749, 17 mai.—Engagement de Michel Laforest au s^r^ Desrivière de la Moinodière pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1749, 17 mai.—Engagement de Louis Giroux à Philippe Leduc pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1749, 17 mai.—Engagement de Pierre Botquin dit St-André à Jacques Deno Detailly pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1749, 17 mai.—Engagement de Charles St-François à Charles Rupallais Gonneville et compagnie pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1749, 18 mai.—Engagement de Pierre Mandeville aux s^rs^ Boumois et Derivierre pour aller au poste de Michilimakinac—Étude Blanzy.

1749, 18 mai.—Engagement de François Mandeville aux s^rs^ DeBeaumois et Pierre Trottier pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1749, 18 mai.—Engagement de Antoine Henaud dit Canada au sieur Louis Saint-Ange Charly pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1749, 18 mai.—Engagement de Antoine Piet au s^r^ Louis St-Ange Charly pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1749, 18 mai.—Engagement de Joseph Morisseaux à Louis St-Ange Charly pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1749, 18 mai.—Engagement de Jean Bte Archambault à César Dagneau pour aller au fort Pontchartrain, du Détroit—Étude Blanzy.

1749, 18 mai.—Engagement de Pierre Magnan dit Champagne au s^r^ Desrivierre Lamoinaudière pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1749, 18 mai.—Engagement de Joseph Laroche à Jumonville et Pierre Raimbault pour aller au poste du Nepigon—Étude Adhémar.

1749, 18 mai.—Engagement de Joseph Potvin à Ignace D'ailliboust pour aller à Missilimakinac—Étude Adhémar.

1749, 18 mai.—Engagement de Antoine Caty à Jacques Deno Detailly pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1749, 19 mai.—Engagement de Alexis Buet au s^r^ Dominique Godé pour aller au fort Pontchartrain, du Détroit—Étude Blanzy.

1749, 19 mai.—Engagement de François Merlot au s^r^ Dominique Godé pour aller au fort Pontchartrain, du Détroit—Étude Blanzy.

1749, 19 mai.—Engagement de François Lantier aux s^rs^ Derivierre et Boumois pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1749, 19 mai.—Engagement de Antoine Lantier aux s^rs^ Derivierre et Boumois pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1749, 19 mai.—Engagement de René Buet à Michel Beaulieu pour aller aux Islinois—Étude Simonnet.

1749, 19 mai.—Engagement de Louis Robert à Nicolas Lefebvre et compagnie pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1749, 19 mai.—Engagement de Joseph Labelle fils à Charles Larchevesque pour aller aux Illinois—Étude Adhémar.

1749, 19 mai.—Engagement de Pierre Derochés à Jacques Deno Detailly pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1749, 19 mai.—Engagement de Pierre Courcambec à Michel Gamelin Gauché pour aller au Détroit—Étude Adhémar.

1749, 19 mai.—Engagement de Joseph Rivé à Jean Poupart Lafleur pour aller au Détroit—Étude Adhémar.

1749, 19 mai.—Engagement de Michel Cusson à Jean Poupart Lafleur pour aller au Détroit—Étude Adhémar.

1749, 19 mai.—Engagement de Jean Chartrand à Charles Rupallais Gonneville et compagnie pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1749, 20 mai.—Engagement de Louis Morisseaux au sr Louis St-Ange Charly pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1749, 20 mai.—Engagement de François Morisseaux à Louis St-Ange Charly pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1749, 20 mai.—Engagement de Jean Bte Fauteux au sr Alexis Lemoine Monière pour aller au poste du Détroit ou Michilimakinac—Étude Blanzy.

1749, 20 mai.—Engagement de Joseph Pilon au sr Dominique Godé pour aller au Détroit—Étude Blanzy.

1749, 20 mai.—Engagement de Jean Baptiste Rousseau au sr Nicolas Dufresne pour aller au poste de Michilimakinac—Étude Hodiesne.

1749, 20 mai.—Engagement de Jean Bte Deroussel au sr Barthelemy Métivier pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1749, 20 mai.—Engagement de François Janvenne au sr Lamotte Douville pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1749, 20 mai.—Engagement de Jean Bte La Jeunesse au sr Guillaume Lamotte Douville pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1749, 20 mai.—Engagement de François LeBeau au sr Lamotte Douville pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1749, 20 mai.—Engagement de Jean Baptiste Braseau à Jean Poupart Lafleur pour aller au Détroit—Étude Adhémar.

1749, 20 mai.—Engagement de Louis Primot à Mrs de Jumonville et Pierre Raimbault pour aller au Nepigon—Étude Adhémar.

1749, 20 mai.—Engagement de Joseph Dubois à Monsieur de Jumonville et Pierre Raimbault pour aller au Nepigon—Étude Adhémar.

1749, 20 mai.—Engagement de Joseph Arceneau à Charles L'archevesque et compagnie pour aller aux Islinois—Étude Adhémar.

1749, 21 mai.—Engagement de Jean Bte Desforges dit St-Morice à César Dagneau pour aller au fort Pontchartrain, du Détroit—Étude Blanzy.

1749, 21 mai.—Engagement de René Bourgi à César Dagneau pour aller au Détroit—Étude Blanzy.

1749, 21 mai.—Engagement de Basyle Riel dit L'irlande au sr Jean Garau St-Onge et compagnie pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1749, 21 mai.—Engagement de Pierre Marion au sr Dominique Godé pour aller au Détroit—Étude Blanzy.

1749, 21 mai.—Engagement de Charles LeBœuf à Alexis Lepellé pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1749, 21 mai.—Engagement de Prudent Baudry à Charles Larchevesque et compagnie pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1749, 22 mai.—Engagement de Paul Jusseaume à Pierre La Butte pour aller au Détroit—Étude Hodiesne.

1749, 22 mai.—Engagement de Bazille Amable Huneault dit Dechant au sr Barthelemy Métivier pour aller au Détroit, lac Érié—Étude Simonnet.

1749, 22 mai.—Engagement de Jean Charlebois à Ignace D'ailliboust pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1749, 22 mai.—Engagement de Jean LeBrodeur dit Lavigne à Jean Giasson pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1749, 23 mai.—Engagement de Bazyle Jérome au sieur Remond Quenel pour aller jusqu'au poste des Illinois—Étude Blanzy.

1749, 23 mai.—Engagement de Jean B^te^ Dejardins aux s^rs^ Boumois et Derivierre pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1749, 23 mai.—Engagement de Pierre Gagnier aux s^rs^ Boumois et Derivierre pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1749, 23 mai.—Engagement d'Étienne Daniel à César Dagneau, s^r^ de Quindre, pour aller au poste du Détroit—Étude Blanzy.

1749, 23 mai.—Engagement de Louis Gervais au s^r^ Remond Quesnel pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1749, 23 mai.—Engagement de Antoine Bouteillet à Jean Noël Desrivierre La Moinaudière pour aller au poste de Missilimakinac—Étude Simonnet.

1749, 23 mai.—Engagement de Joseph Peras dit Lafontaine au s^r^ Michel Beaulieu pour aller au poste des Islinois—Étude Simonnet.

1749, 23 mai.—Engagement de Julien La Prairie au s^r^ Beaulieu pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1749, 23 mai.—Engagement de Antoine Basinet à Alexis Lepellé Mésière, pour le s^r^ Cuire et Lahaye, pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1749, 23 mai.—Engagement de Jean Izoir à Charles Rupallais Gonneville et Compagnie pour aller au lac des Bois et de la Pluye—Étude Adhémar.

1749, 23 mai.—Engagement de Ignace Longtain dit Jerosme à Michel Gamelin Gauché pour aller au Détroit—Étude Adhémar.

1749, 23 mai.—Engagement de Augustin Basinet à Jacques Deno Detailly pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1749, 23 mai.—Engagement de Jean Baptiste Senet à Jacques Deno Detailly pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1749, 23 mai.—Engagement de Antoine Paysant dit Sanscartier à Charles Larchevesque et compagnie pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1749, 23 mai.—Engagement de Dominique Bourdaux à François Baribau pour aller au poste de Missillimakinac—Étude Adhémar.

1749, 24 mai.—Engagement de Joseph Hurbain au s^r^ Métivier pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1749, 24 mai.—Engagement de Charle Couque à Barthélémy Métivier pour aller au Détroit, lac Érié—Étude Simonnet.

1749, 24 mai.—Engagement de Michel Huet dit Dulude au s^r^ Lamotte Douville pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1749, 24 mai.—Engagement de Jean Baptiste St-Maurice à Michel Gamelin Gauché pour aller au Détroit—Étude Adhémar.

1749, 24 mai.—Engagement de Jullien Saillant à Michel Gamelin Gauché pour aller au Détroit—Étude Adhémar.

1749, 24 mai.—Engagement de François Monnet à Nicolas Lefebvre et compagnie pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1749, 24 mai.—Engagement de Michel Raymond à Claude Marin pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1749, 24 mai.—Engagement de Pierre Migneron à François Baribau pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1749, 24 mai.—Engagement de Antoine Léonnard à François Baribaux pour aller au poste de Missillimakinac—Étude Adhémar.

1749, 25 mai.—Engagement de Alexandre Hunaut au sr Jean Garau St-Onge et compagnie pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1749, 26 mai.—Engagement de Joseph Laberge à César Dagneau, sr Dequindre, pour aller au Détroit—Étude Blanzy.

1749, 26 mai.—Engagement de Antoine St-Germain à César Dagneau pour aller au Détroit—Étude Blanzy.

1749, 26 mai.—Engagement de Pierre Jean Bouleau dit Boileau au sieur Jean Garau dit St-Onge et compagnie pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1749, 26 mai.—Engagement de Adrien Monet dit Boismenu au sr Louis St-Ange Charly pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1749, 26 mai.—Engagement de Augustin Baré aux srs Boumois et Derivierre pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1749, 26 mai.—Engagement de Pierre Biscornet aux srs Boumois et Derivierre pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1749, 26 mai.—Engagement de Charles Laplante à Louis Mathieu Damour, sr Declignancour, et compagnie pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1749, 26 mai.—Engagement de Paul Léger dit Parisien à Louis Mathieu Damour, sr de Clignancourt, et compagnie pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1749, 26 mai.—Engagement de Antoine Paysan dit Sans Quartier au sr Jean Gareau et compagnie pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1749, 26 mai.—Engagement de François Dagenest au sr Jean Garau St-Onge et compagnie pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1749, 26 mai.—Engagement de Zacarie Boyé à Charles Rupallais Gonneville et compagnie pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1749, 26 mai.—Engagement de Pierre Hachin à Jean Baptiste Lefebvre et compagnie pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1749, 26 mai.—Engagement de Paul Mathias à Nicolas Lefebvre et compagnie pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1749, 26 mai.—Engagement de Louis Bissonnet au sr Lamotte Douville pour aller au fort Ponchartrin, du Détroit.—Étude Simonnet.

1749, 26 mai—Engagement de Charle Fissiau dit LaRamée à Guillaume Douville Lamotte pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1749, 26 mai.—Engagement de Joseph Le Gaud dit Deslorier au sieur Michel Beaulieu pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1749, 26 mai.—Engagement de Joseph Lombard à Charles Lachevesque et compagnie pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1749, 26 mai.—Engagement de Joseph Lauzon à Charles Larchevesque et compagnie pour aller aux Ilinois—Étude Adhémar.

1749, 26 mai.—Engagement de Antoine Huneau à Claude Marin, sr De Laperrière, pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1749, 26 mai.—Engagement de Étienne Lebeau à Jacques Deno Detailly pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1749, 26 mai.—Engagement de Jean Baptiste Perrier à Ignace Hubert pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1749, 26 mai.—Engagement de Thomas Pilon à Ignace Hubert pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1749, 26 mai.—Engagement de Joseph Perrier à Ignace Hubert pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1749, 26 mai.—Engagement de Jacques Perrier à Ignace Hubert pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1749, 26 mai.—Engagement de Jacques Pilon à Ignace D'ailliboust pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1749, 26 mai.—Engagement de François Sabourin à Ignace D'ailliboust pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1749, 27 mai.—Engagement de Joseph Cauder à Jean Marie Kerigou, s^r^ Dephily, pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1749, 27 mai.—Engagement de Jean B^te^ Forville dit Papineau à Jean Marie Kerigou, s^r^ Dephily, pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1749, 27 mai.—Engagement de Pierre Gaultier dit Landreville à Jean Marie Kerigou, s^r^ Dephily, pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1749, 27 mai.—Engagement de Jean B^te^ Jarry au s^r^ Desrivierre La Moinaudière pour aller à Missillimakinac—Étude Simonnet.

1749, 27 mai.—Engagement de Jean Baptiste Caillé dit Jassemin à Claude Marin, s^r^ de la Perrière, pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1749, 27 mai.—Engagement de Louis Mesnard à Claude Marin, s^r^ DelaPerrière, pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1749, 27 mai.—Engagement de Joseph Papineau à Charles Larchevesque et compagnie pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1749, 27 mai.—Engagement de Ignace Fortin dit Paris à Jacques Giasson pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1749, 27 mai.—Engagement de Michel Petit dit Lalumière à Jean Giasson pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1749, 27 mai.—Engagement de Jean Lavallée à François Baribau pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1749, 27 mai.—Engagement de François Canada à François Baribau pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1749, 28 mai.—Engagement de Antoine Proux à Jean Giasson pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1749, 28 mai.—Engagement de François Roy à Ignace Hubert pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1749, 28 mai.—Engagement de François Pepin Laforce à Michel Gamelin Gauché pour aller au poste du Détroit—Étude Adhémar.

1749, 28 mai.—Engagement de Alexis Grignon au s^r^ Dominique Godé pour aller au Détroit—Étude Blanzy.

1749, 28 mai.—Engagement de François LeGault dit Deloriers à Louis Mathieu Damour, s^r^ DeClignancourt, et compagnie pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1749, 28 mai.—Engagement de Jean B^te^ Cardinal à Louis Mathieu Damour, s^r^ DeClignancour, et compagnie pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1749, 28 mai.—Engagement de Toussaint Raimon à Mr Lamotte Douville pour aller au Détroit, lac Érié—Étude Simonnet.

1749, 28 mai.—Engagement de Dominique Brunet dit Létant au s^r^ François Maurice Lafantaisie pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1749, 28 mai.—Engagement de François Perrier à Jean Giasson pour aller au poste de Missillimakinac—Étude Adhémar.

1749, 28 mai.—Engagement de Joseph Morice dit Lafantaisie au sr Jean Garau et compagnie pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1749, 29 mai.—Engagement de Antoine Charon au sr Louis St-Ange Charly pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1749, 29 mai.—Engagement de Gabriel Blaye aux srs Boumois et Derivierre pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1749, 29 mai.—Engagement de René Morice Lafantaisie à Jean Garau St-Onge et compagnie pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1749, 29 mai.—Engagement de Antoine Vadenet à Jean Giasson pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1749, 29 mai.—Engagement de Louis Léveillé à Mrs de Jumonville et Pierre Raimbault pour aller au Nepigon—Étude Adhémar.

1749, 29 mai.—Engagement de Joseph Lafleur à Claude Marin, sr de Laperrière, pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1749, 29 mai.—Engagement de Michel Parent à Charles Rupallais Gonneville et compagnie pour aller au poste des lacs des Bois et de la Pluye—Étude Adhémar.

1749, 29 mai.—Engagement de Pierre Parent à Claude Marin, sr de la Perrière, pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1749, 29 mai.—Engagement de Mathurin Bro Pomminville à Claude Marin, sr Delaperrière, pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1749, 29 mai.—Engagement de Louis LeCler à Louis Mathieu Damour, sr Declignancourt, pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1749, 29 mai.—Engagement de Charles Cardinal à Louis Mathieu Damour, sr De Clignancour, et compagnie pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1749, 29 mai.—Engagement de François Laplaine à Claude Marin de Laperrière pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1749, 30 mai.—Engagement de Vital Sarazin dit Depeltaux à Pierre Gaultier pour aller au fort Bourbon—Étude Blanzy.

1749, 30 mai.—Engagement de Louis Dejarlais au sr Remond Quesnel pour aller au poste des Illinois—Étude Blanzy.

1749, 30 mai.—Engagement de Joseph Monnet dit Boismenu à Louis St-Ange Charly pour aller à Michilimakinc—Étude Blanzy.

1749, 30 mai.—Engagement de Joseph Amable Deliers dit Bonvouloir à César Dagneau pour aller au Détroit—Étude Blanzy.

1749, 30 mai.—Engagement de Simon Favereau à Louis St-Ange Charly pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1749, 30 mai.—Engagement de Jacques Joachim à Louis Saint-Ange Charly pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1749, 30 mai.—Engagement de Jean Bte Pepin dit Descardonets au sieur Louis Saint-Ange Charly pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1749, 30 mai.—Engagement de Jean Baptiste Daunay au sieur Louis St-Ange Charly pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1749, 30 mai.—Engagement de François Beauchamp à Jean Marie Kerigou, sr Dephily, pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1749, 30 mai.—Engagement de Pierre Desloges à Jean Marie Kerigou, sr Dephily, pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1749, 30 mai.—Engagement de Jean Bte Janot dit Belhumeur à Jean Marie Kerigou, sr Dephily, pour aller à Kamanistigouya—Étude Blanzy.

1749, 30 mai.—Engagement de François Bourbonière à César Dagneau, sr Dequindre, pour aller au poste du Détroit—Étude Blanzy.

1749, 30 mai.—Engagement de Charles Gagnier à Louis Mathieu Damour, Sr Declignancour, et compe pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1749, 30 mai.—Engagement de Jean Lapointe à Jean Marie Kerigou Dephily pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1749, 30 mai.—Engagement de Robert Robert Jeanne à Jean Marie Kerigou, sieur Dephily, pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1749, 30 mai.—Engagement de Pierre Avarre à Jean Noël Desrivierre Lamoinaudière pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1749, 30 mai.—Engagement de Jacques Chaput au sr J. Noël Desrivierre pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1749, 30 mai.—Engagement de François Quintal à Monsieur de Jumonville et à Pierre Raimbault pour aller à Missillimakinc—Étude Adhémar.

1749, 30 mai.—Engagement de François Bro Pommainville dit Fresnière à Jean Baptiste Lefebvre et compagnie pour aller à Missilimakinac—Étude Adhémar.

1749, 30 mai.—Engagement de Jean Baptiste Dubau à Nicolas Lefebvre et compagnie pour aller à la Rivière St-Joseph—Étude Adhémar.

1749, 30 mai.—Engagement de Pierre Roy dit Lapancée à Charles L'archevesque pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1749, 31 mai.—Engagement de Jean Bte Brunet dit L'Etang aux srs Boumois et Derivierre pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1749, 31 mai.—Engagement de Pierre Robert à Louis St-Ange Charly pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1749, 31 mai.—Engagement de Pierre Romur dit St-Pierre à Louis Mathieu Damour, sr Declingnancourt, et compagnie pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1749, 31 mai.—Engagement de Pierre La Fontaine au sr Nicolas Dufresne pour aller au poste de Michilimakinac—Étude Hodiesne.

1749, 31 mai.—Engagement de Louis Beaudry au sr Lamotte Douville pour aller au Détroit, du lac Érié—Étude Simonnet.

1749, 31 mai.—Engagement de Simon Meloche à Jean Giasson pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1749, 31 mai.—Engagement de François Drousson à Charles Rupallais Gonneville et compagnie pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1749, 1er juin.—Engagement de Louis Habel à Louis Mathieu Damour, sr De Clignancour, et compagnie pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1749, 1er juin.—Engagement de Pierre Boisseau dit Saint-Pierre à Jean Marie Phily, sr de Kerigou, pour aller à Kamanistigouya—Étude Blanzy.

1749, 1er juin.—Engagement de Jean Baptiste Laniel dit Derosiers à Louis Mathieu Damour, sr Declignancour, et compe pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1749, 1er juin.—Engagement de Jean Barbary dit Grandmaison au srJean Garau St-Onge et compe pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1749, 1er juin.—Engagement de François Provost au sr Louis Saint-Ange Charly pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1749, 1er juin.—Engagement de Jean Brouillet dit Bernard à Louis Mathieu Damour, sr De Clignancour, et compagnie pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1749, 1er juin.—Engagement de Jean Marie Lefevre au sr Jean Garau St-Onge et compagnie pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1749, 1er juin.—Engagement de Louis Bouchard à Jean Garau et compe pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1749, 1er juin.—Engagement de Joseph Picard à Nicolas Dufresne pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1749, 1er juin.—Engagement de Jean Baptiste Larché à Charles Rupallaits Gonneville et compagnie pour aller au lac des Bois et de la Pluye—Étude Adhémar.

1749, 2 juin.—Engagement de Jean Bte Valois à Louis Mathieu Damours, sr De Clignancourt, et compagnie pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1749, 2 juin.—Engagement de François l'Epine à Louis Mathieu Damour, sr DeClignancourt, et compagnie pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1749, 2 juin.—Engagement de François Charpentier à Louis Saint-Ange Charly pour aller à la pointe de Cha8amigon—Étude Blanzy.

1749, 2 juin.—Engagement de Jacques Poupart à Louis Mathieu Damour, sr DeClignancourt, et compagnie pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1749, 2 juin.—Engagement de Hyacinthe Behic dit Lafleur à Louis Mathieu Damour, sr DeClignancourt, et compagnie pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1749, 2 juin.—Engagement de Louis Langlois dit Traversy à Jean Garau St-Onge et compagnie pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1749, 2 juin.—Engagement de Dominique Charlebois à Jean Noël Desrivierre pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1749, 2 juin.—Engagement de Jean Baptiste Duchesne à Philippe Leduc pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1749, 2 juin.—Engagement de François Roman dit Sans Crainte à Charles Rupallais Gonneville et Compagnie pour aller au lac des Bois et de la Pluye—Étude Adhémar.

1749, 2 juin.—Engagement de Joseph Chrétien à Nicolas Lefebvre et compagnie pour aller à la Rivière St-Joseph—Étude Adhémar.

1749, 2 juin.—Engagement de Charle Charlu à Charles Larchevesque pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1749, 2 juin.—Engagement de Luc Marly à Louis Bienvenu Delisle pour aller au poste des Ilinois—Étude Adhémar.

1749, 2 juin.—Engagement de Antoine Potvin à Louis Bienvenu Delisle pour aller au poste des Ilinois—Étude Adhémar.

1749, 3 juin.—Engagement de Jean Baptiste Malet au sr Louis Saint-Ange Charly pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1749, 3 juin.—Engagement de Paul Picard aux sieurs Boumois et Derivière pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1749, 3 juin.—Engagement de Joseph Emond à Louis St-Ange Charly pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1749, 3 juin.—Engagement de Jean Baptiste Crequi à Guillaume Douville Lamotte pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1749, 3 juin.—Engagement de Charles Boutin dit Dubord à Louis Bienvenu Delisle pour aller au Détroit—Étude Adhémar.

1749, 4 juin.—Engagement de Jacques Viau dit L'Espérance à Jean Marie Kerigou, sr Dephily, pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1749, 4 juin.—Engagement de Pierre Dufour au s^r Remond Quenel pour aller au poste des Illinois—Étude Blanzy.

1749, 4 juin.—Engagement de Jean Baptiste Senet aux s^rs Boumois et Derivière pour aller au pays de l'ouest—Étude Blanzy.

1749, 4 juin.—Engagement de Jean Bap^te Monière au s^r Lamotte Douville pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1749, 4 juin.—Engagement de Pascal Pilon à Ignace Hubert pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1749, 4 juin.—Engagement de Michel Leduc à Charles Rupallais Gonneville et compagnie pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1749, 4 juin.—Engagement de Louis Lalande dit Latreille à François Baribaux pour aller au poste de Missillimakinac—Étude Adhémar.

1749, 5 juin.—Engagement de Jean Valade dit Lajeunesse à Pierre Gaultier pour aller au fort Bourbon—Étude Blanzy.

1749, 5 juin.—Engagement de Joseph Dubreuil à Pierre Gaultier pour aller au fort Bourbon—Étude Blanzy.

1749, 5 juin.—Engagement de Jean Baptiste Madgeleine dit Ladouceur aux s^rs Boumois et Derivière pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1749, 5 juin.—Engagement de Nicolas Loisel à Charles L'archevesque pour aller aux Ilinois—Étude Adhémar.

1749, 5 juin.—Engagement de Jacques Boyé à Mr de Jumonville et à Pierre Raimbault pour aller au Nepigon—Étude Adhémar.

1749, 6 juin.—Engagement de Pierre Bro dit Pominville à Louis Mathieu Damour, sieur de Clignancourt, et compagnie pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1749, 6 juin.—Engagement de Gabriel Parisot à Jean Marie Kerigou pour aller à Kamanistigouia—Étude Blanzy.

1749, 6 juin.—Engagement de Pierre Moreau à Louis St-Ange Charly pour aller à la pointe de Cha8amigon—Étude Blanzy.

1749, 6 juin.—Engagement de Louis Lorion à Louis Mathieu Damour, s^r De Clignancourt, et compagnie pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1749, 6 juin.—Engagement de Alexandre Bissonet à François Marie Picoté, s^r de Beletre, pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1749, 6 juin.—Engagement de Alexis Ratel à César Dagneau pour aller au Détroit—Étude Blanzy.

1749, 6 juin.—Engagement de Jean B^te Végia dit La Bonté au s^r Guillaume Douville pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1749, 6 juin.—Engagement de André Mercille au s^r François Maurice Lafantaisie pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1749, 6 juin.—Engagement de Guillaume Lompré à Philippe Leduc pour aller au poste de Missillimakinac—Étude Adhémar.

1749, 6 juin.—Engagement de Joseph St-Onge dit Chotard à Nicolas Lefebvre et compagnie pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1749, 7 juin.—Engagement de Robert Brouillet à Louis Mathieu Damour, s^r De Clignancour, et compagnie pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1749, 7 juin.—Engagement de Nicolas Valade dit Lajeunesse à Louis Mathieu Damour, s^r de Clignancour, et Compagnie pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1749, 7 juin.—Engagement de Olive Garahau au sr Louis St-Ange Charly pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1749, 7 juin.—Engagement de Joseph Lebel à Pierre Leduc dit Souligny pour aller jusqu'au poste de la rivière Saint-Joseph—Étude Blanzy.

1749, 7 juin.—Engagement de Philippe St-Germain Lamoureux à Jean No ! Desrivière pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1749, 7 juin.—Engagement de Joseph Durant à Philippe Leduc pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1749, 8 juin.—Engagement de Joseph Valade dit Lajeunesse à Louis Mathieu Damour,sr Declingancour,et compagnie pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1749, 8 juin.—Engagement de Bazyle Janot dit Lachapelle à Louis Mathieu Damour,sr DeClignancour et compagnie pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1749, 8 juin.—Engagement de Etienne Merlot à François Maurice Lafantaisie pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1749, 8 juin.—Engagement de Ignace Robineau dit Dumoulin à Charles Rupallaist Gonneville et compagnie pour aller au lac des Bois et de la Pluye—Étude Adhémar.

1749, 9 juin.—Engagement de Pierre Roquan dit Laville au sr Jacques Detailly pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1749, 9 juin.—Engagement de Charles ? (nom de famille omis) à Louis Saint-Ange Charly pour aller à la pointe de Cha8amigon—Étude Blanzy.

1749, 9 juin.—Engagement de Noël Deniau à Louis Mathieu Damour, sr DeClignancourt, et compagnie pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1749, 9 juin.—Engagement de André Marcil au sr Jean Garau St-Onge et compagnie pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1749, 9 juin.—Engagement de Jean Baptiste David au sr Pierre Leduc dit Souligny pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1749, 9 juin.—Engagement de Louis Joseph Dusault à François Baribau pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1749, 10 juin.—Engagement de Joseph Denis à Jean Marie Kerigou, sr Dephily, pour aller à Kamanistigouia.—Étude Blanzy.

1749, 11 juin.—Engagement de Pierre Giguière à Charles Rupallais Gonneville et compagnie pour aller au lac des Bois et de la Pluye—Étude Adhémar.

1749, 11 juin.—Engagement de Laurent Trutteau à Nicolas Lefebvre et compagnie pour aller au poste de la rivière St-Joseph—Étude Adhémar.

1749, 12 juin.—Engagement de Jacques Boucher dit Sanschargrin à Pierre Gaultier pour aller au poste de l'ouest—Étude Blanzy.

1749, 12 juin.—Engagement de Louis Emery dit Beauvais à César Dagneau, sr Dequindre, pour aller au fort Pontchartrain, du Détroit—Étude Blanzy.

1749, 13 juin.—Engagement de Michel Roy à César Dagneau pour aller au poste du Détroit—Étude Blanzy.

1749, 13 juin.—Engagement de Étienne Roy à César Dagneau pour aller au Détroit—Étude Blanzy.

1749, 13 juin.—Engagement de Jean Baptiste Alexandre à Louis Claude Dandoneau Dusable pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1749, 13 juin.—Engagement de Michel Ricard aux srs Boumois et Derivière pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1749, 13 juin.—Engagement de Joseph Godin dit Tourangeau à Pierre Gaultier pour aller jusqu'au poste de l'ouest—Étude Blanzy.

1749, 13 juin.—Engagement de Joseph Ossant à Louis Claude Dandoneau Dusable pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1749, 14 juin.—Engagement de Joseph Rau à Jean Marie Kerigou, sr Dephily, et compagnie pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1749, 14 juin.—Engagement de Jean Baptiste Pepin à Jean Marie Kerigou, sr Dephily, et compagnie pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1749, 15 juin.—Engagement de Pierre Pepin à Jean Marie Kerigou, sr Dephily, et compagnie pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1749, 16 juin.—Engagement de François Lacomble au sr Louis St-Ange Charly pour aller à Cha8amigon—Étude Blanzy.

1749, 16 juin.—Engagement de François Lepage dit Saint-Antoine à César Dagneau pour aller au Détroit—Étude Blanzy.

1749, 17 juin.—Engagement de Ignace Texier dit Lavigne au sieur Louis St-Ange Charly pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1749, 30 juin.—Engagement de Jacques Sauvage au sieur François Henry dit Laforge pour aller jusqu'au village des Sonontouen—Étude Hodiesne.

1749, 28 juillet.—Engagement de Joseph St-Aubin au sr Pierre Deno Detailly pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1749, 25 septembre.—Engagement de Jacques LePage à Joseph Douaire Bondy pour aller au Détroit—Étude Adhémar.

1749, 26 septembre.—Engagement de Pierre Denoyers à Mr Lemoine pour aller au poste du Détroit—Étude Blanzy.

1749, 30 septembre.—Engagement de Étienne Roy à Joseph Douaire Bondy pour aller au Détroit—Étude Adhémar.

1749, 27 novembre.—Engagement de Bernard Roufiange Laviolette à Paul De Lamargue pour aller au poste des Scioux—Étude Adhémar.

1750, 16 février.—Engagement de François Aubuchon dit Desalié à Jean Marie Kerigoust, sieur de Filis, et Joseph Caron associés pour aller à Michilimakinac—Étude Bouron.

1750, 3 mars.—Engagement de François Lalonde au sieur François Chevalier pour aller au Détroit—Étude Bouron.

1750, 12 mars.—Engagement de André Lalonde à Antoine Moison pour aller au Détroit—Étude Hodiesne.

1750, 23 mars.—Engagement de François Mandeville à Dominique Guodet pour aller au fort Ponchartrin, du Détroit—Étude Simonnet.

1750, 23 mars.—Engagement de Pierre Mandeville au sr Dominique Guodet pour aller au fort Ponchartrin, du Détroit—Étude Simonnet.

1750, 27 mars.—Engagement de Alexandre Bissonet à Mre Jacques Le Gardeur de St-Pierre stipulant pour le Sieur Charles Laurent La Marque pour aller à la mer du ouest—Étude Bouron.

1750, 2 avril.—Engagement de Mathurin Laroche à Monsieur Marin pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1750, 4 avril.—Engagement de Joseph Rivé au sieur Dominique Godet pour aller au fort Ponchartrin, du Détroit—Étude Simonnet.

1750, 10 avril.—Engagement de Joseph Monnet dit Boismenu à Louis Charly St-Ange pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1750, 11 avril.—Engagement de Adrien Boismenu au sieur Saint-Ange Charly pour aller à Missilimakinac—Étude Bouron.

1750, 12 avril.—Engagement de François Brunet dit Bourbonnois à Jacques Giasson pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1750, 13 avril.—Engagement de André Préseau à Paul DelaMarque pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1750, 16 avril.—Engagement de Joseph Bourguignon à Paul Lamargue pour aller au poste des Scioux—Étude Adhémar.

1750, 17 avril.—Engagement de Joseph Pinaud Dechatelet à Monsieur Marin pour aller au poste de Missillimakinac—Étude Adhémar.

1750, 17 avril.—Engagement de Joseph Pinault dit Duchatelet à Monsieur Marin pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1750, 17 avril.—Engagement de François Sullière à Monsieur Marin pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1750, 17 avril.—Engagement de Joseph Paul Bissonet à Jacques Le Gardeur de Saint-Pierre pour aller à la mer du ouest—Étude Bouron.

1750, 17 avril.—Engagement de Augustin Charboneau à Mr Jacques Le Gardeur de St-Pierre, stipulant pour le s^r^ Jean Lechelle, pour aller à la mer du ouest—Étude Bouron.

1750, 18 avril.—Engagement de Joseph Badeau à Jacques Le Gardeur de Saint-Pierre pour aller à la mer du ouest—Étude Bouron.

1750, 19 avril.—Engagement de Jean B^te^ Maguiron dit La Jeunesse au s^r^ Dominique Guodet pour aller au fort Ponchartrin, du Détroit—Étude Simonnet.

1750, 20 avril.—Engagement de Joseph Mercille et Joseph Monplésy au s^r^ Dominique Guodet pour aller au Ponchartrin, du Détroit—Étude Simonnet.

1750, 20 avril.—Engagement de Michel Brosseau su s^r^ Dominique Guodet pour aller au fort Ponchartrin, du Détroit—Étude Simonnet.

1750, 20 avril.—Engagement d'Antoine Guoguet à Dominique Guodet pour aller au fort Ponchartrin, du Détroit—Étude Simonnet.

1750, 20 avril.—Engagement de Joseph Racicot au s^r^ St-Ange Charly pour aller au Détroit—Étude Bouron.

1750, 20 avril.—Engagement de Paul Laverdure au s^r^ St-Ange Charly pour aller au poste du Détroit—Étude Bouron.

1750, 20 avril.—Engagement de François LaVerdure à Sr St-Ange Charly pour aller au poste du Détroit—Étude Bouron.

1750, 21 avril.—Engagement de Dominique Briez au s^r^ François Chevalier pour aller au Détroit—Étude Bouron.

1750, 21 avril.—Engagement de Pierre Deslauriers à Louis Damour, s^r^ de Clignancour, pour aller à Michilimakinac—Étude Bouron.

1750, 21 avril.—Engagement de Joseph Beausseron au s^r^ Jacques Le Gardeur de Saint-Pierre pour aller à la mer du ouest—Étude Bouron.

1750, 22 avril.—Engagement de Jean Baptiste Beleque à Monsieur Marin pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1750, 23 avril.—Engagement de François Gadoua au s^r^ Dominique Guodet pour aller au fort Ponchartrin, du Détroit—Étude Simonnet.

1750, 24 avril.—Engagement de Baptiste Daunay au s^r^ Saint-Ange Charly pour aller au Détroit—Étude Bouron.

1750, 24 avril.—Engagement de Michel Charbonneau au s^r^ Dominique Guodet pour aller au fort Ponchartrin, du Détroit—Étude Simonnet.

1750, 24 avril.—Engagement de Jean B^te^ Payet dit St-Amour fils à Monsieur Marin pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1750, 24 avril.—Engagement de Nicolas Vadenay à Mr Marin pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1750, 25 avril.—Engagement de Joseph Frappier à Mr Marin pour aller au poste des Scioux et de la Baye—Étude Adhémar.

1750, 25 avril.—Engagement de Joseph Dejarlets à Monsieur Marin pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1750, 25 avril.—Engagement de Joseph Piet dit Frénière au sr Porlier de La Groizardière et compagnie pour aller au poste de Missilimakinac—Étude Simonnet.

1750, 26 avril.—Engagement de Antoine Chaudillon à Louis Damour, sr de Clignancour, stipulant pour le sieur Charles Laurent Lamarque, pour aller à Michilimakinac—Étude Bouron.

1750, 27 avril.—Engagement de Pierre Chevery à Paul Dela Margue pour aller au poste des Scioux et de la Baye—Étude Adhémar.

1750, 27 avril.—Engagement de Joseph Migneron au sr Guodet pour aller au fort Ponchartrin, du Détroit—Étude Simonnet.

1750, 29 avril.—Engagement de Joseph Paillé à Monsieur Marin pour aller au poste de la Baye et des Scioux—Étude Adhémar.

1750, 29 avril.—Engagement de Jean Bapte Peltier au sr Porlier La Groizardière pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1750, 29 avril.—Engagement de Charle LeBœuf au sr La Groizardière pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1750, 29 avril.—Engagement de Louis Paul Heu à Jacques Porlier de la Groizardière pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1750, 30 avril.—Engagement de Pierre Landreville à Mr Marin pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1750, 30 avril.—Engagement de Claude Troy à Mr Marin pour aller à Missilimakinac—Étude Adhémar.

1750, 1er mai.—Engagement de Antoine Brunet dit Bourbonnois à Paul Lamarque pour aller à Missilimakinac—Étude Adhémar.

1750, 1er mai.—Engagement de Jean Vanier à Mr Marin pour aller au poste des Scioux et de la Baye—Étude Adhémar.

1750, 1er mai.—Engagement de Louis Pepin au sr Antoine Moison pour aller au Détroit—Étude Hodiesne.

1750, 1er mai.—Engagement de François Bourbonnière au sr Antoine Moison pour aller au Détroit—Étude Hodiesne.

1750, 1er mai.—Engagement de Charles Bauregard au sr Antoine Moison pour aller au Détroit—Étude Hodiesne.

1750, 1er mai.—Engagement de Louis Reguindeau au sr Antoine Moison pour aller au Détroit—Étude Hodiesne.

1750, 1er mai.—Engagement de Charle Guillaume au sr Dominique Gaudet pour aller au fort Ponchartrin, du Détroit—Étude Simonnet.

1750, 1er mai.—Engagement de Antoine Jarret dit Beauregard au sr Guodet pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1750, 1er mai.—Engagement de Louis Mornay dit Léveiller au sr Dominique Guodet pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1750, 1er mai.—Engagement de Jacques La Pierre à Mr La Vérandrie et compagnie pour aller au Lac Supérieur—Étude Simonnet.

1750, 1er mai.—Engagement de Jean Bte Mainguy et Pierre Chauret à Mr Le Chevallier Delavérandrie et compagnie pour aller au lac Supérieur—Étude Simonnet.

1750, 1er mai.—Engagement de Joseph Patenotte à Mr de Laverandrie pour aller au Lieu du Grand Portage—Étude Simonnet.

1750, 2 mai.—Engagement de Louis Baudouin à Monsieur Marin pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1750, 2 mai.—Engagement de François Savignac à Mr Marin pour aller à Michilimakinac—Étude Adhémar.

1750, 3 mai.—Engagement de Charles Laflame à Nicolas Lefebvre et compagnie pour aller à la rivière St-Joseph—Étude Adhémar.

1750, 3 mai.—Engagement de François Sabourin à Mr Marin pour aller au poste de Missillimakinac—Étude Adhémar.

1750, 3 mai.—Engagement de Joachim Raymond à Mr Marin pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1750, 3 mai.—Engagement de Jacques Perier à Mr Marin pour aller au poste de Michilimakinac—Étude Adhémar.

1750, 3 mai.—Engagement de Joseph Charlebois à Mr Marin pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1750, 3 mai.—Engagement de Jacques Pilon à Monsieur Marin pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1750, 3 mai.—Engagement de Jacques Pilon à Mr Marin pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1750, 3 mai.—Engagement de André Pilon à Mr Marin pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1750, 3 mai.—Engagement de Thomas Pilon à Mr Marin pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1750, 3 mai.—Engagement de Antoine Proux à Monsieur Marin pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1750, 3 mai.—Engagement de Julien de Linelle au sr François Chenever pour aller au poste de Michilimakinac—Étude Souste.

1750, 3 mai.—Engagement de Alexandre Boisson au sr Antoine Moison pour aller au Détroit—Étude Hodiesne.

1750, 5 mai.—Engagement de Pierre Bourcier au sr Laverandrie pour aller au fond du lac Supérieur—Étude Simonnet.

1750, 5 mai.—Engagement de Louis Maurice Lafantaisie au sr Gaudet pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1750, 5 mai.—Engagement de Claude Bourbonnois à Mr Marin pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1750, 6 mai.—Engagement de Louis Perthuis au sr Guodet pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1750, 7 mai.—Engagement de André Bosne à Monsieur Marin pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1750, 7 mai.—Engagement de Jean LaRivière à Monsieur Marin pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1750, 7 mai.—Engagement de Joseph Prou à Monsieur Marin pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1750, 7 mai.—Engagement de François Binet à Monsieur Marin pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1750, 7 mai.—Engagement de Jean Bapte Delorme au sr Antoine Moison pour aller au Détroit—Étude Hodiesne.

1750, 7 mai.—Engagement de Antoine La Rivierre au s^r Porlier La Groizardière pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1750, 7 mai.—Engagement de Antoine LaRivierre au s^r Porlier LaGroizardière pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1750, 7 mai.—Engagement de Joseph Clément La Rivierre à Jacques Porlier La Groizardière pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1750, 7 mai.—Engagement de Nicolas Lacour au s^r Vallé pour aller au Détroit—Étude Souste.

1750, 7 mai.—Engagement de François Ledoux à Pierre Vallé pour aller au Détroit—Étude Souste.

1750, 8 mai.—Engagement de Louis Gervais au s^r Jacques Porlier La Groizardière pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1750, 8 mai.—Engagement de Joseph Boyer et Pierre Magnan dit Champagne à Jacques Porlier La Groizardière pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1750, 8 mai.—Engagement de Jean Baptiste Pepin dit Decardonets au s^r Dominique Guodet pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1750, 8 mai.—Engagement de François La Pointe au s^r Guodet pour aller au fort Ponchartrin, du Détroit—Étude Simonnet.

1750, 8 mai.—Engagement de Joseph Racicot au s^r Guodet pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1750, 8 mai.—Engagement de Michel Dulude au s^r Guodet pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1750, 8 mai.—Engagement de Louis Brisebois au s^r Antoine Moison pour aller au Détroit—Étude Hodiesne.

1750, 8 mai.—Engagement de Joseph Urbain au s^r Antoine Moison pour aller au Détroit—Étude Hodiesne.

1750, 8 mai.—Engagement de Jean Venne à Monsieur Marin pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1750, 9 mai.—Engagement de Louis Frapié au s^r Prisque Payet pour aller au poste des Peanquichia—Étude Souste.

1750, 9 mai.—Engagement de Baptiste Vadenet au s^r Prisque Payet pour aller au poste des Peanquichia—Étude Souste.

1750, 10 mai.—Engagement de Louis Laberge à Monsieur Marin pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1750, 10 mai.—Engagement de Pierre Perrot à Monsieur Marin pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1750, 10 mai.—Engagement de Nicolas Leduc à Nicolas Lefebvre et compagnie pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1750, 10 mai.—Engagement de George Migny à Nicolas Lefebvre et compagnie pour aller au poste de la rivière St-Joseph—Étude Adhémar.

1750, 10 mai.—Engagement de Jacques Poirier dit Delage à Monsieur Marin pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1750, 10 mai.—Engagement de Michel Brunet à Monsieur Marin pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1750, 10 mai.—Engagement de Noël Mousseaux au s^r Antoine Moison pour aller au Détroit—Étude Hodiesne.

1750, 11 mai.—Engagement de Joseph Dalcourt à Mr Marin pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1750, 11 mai.—Engagement de Gabriel Boisbrillant à Mr Marin pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1750, 11 mai.—Engagement de Pierre Gendron à Mr Marin pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1750, 11 mai.—Engagement de Marie Desnoyer et Michel Charle Rivé au sr Jean Bte Besnard Carrignan pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1750, 11 mai.—Engagement de François Mousseau à Jean Baptiste Besnard Carrignan pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1750, 11 mai.—Engagement de Jean Baptiste Canada au sr François Chenever pour aller au poste de Michilimaquinac—Étude Souste.

1750, 11 mai.—Engagement de Pierre Joseph Oulle au sieur François Chenever pour aller au poste de Missillimakinac—Étude Souste.

1750, 12 mai.—Engagement de Charles Maddox à Mr Marin pour aller au poste de la Baye—Étude Adhémar.

1750, 12 mai.—Engagement de Louis Petit dit Rosignol à Louis Petit pour aller à la Rivierre St-Joseph—Étude Simonnet.

1750, 12 mai.—Engagement de Joseph Salvail à Jean Baptiste Besnard Carrignan pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1750, 13 mai.—Engagement de François Donnaye à Jean Baptiste Besnard Carrignan pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1750, 13 mai.—Engagement de Joseph Lesueur au sr Jean Baptiste Besnard Carignan pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1750, 15 mai.—Engagement de Pierre Dalcour à François D'ailliboust, sr De la Magdelaine, pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1750, 15 mai.—Engagement de Jean Bte La Durantaye à Jean Baptiste Besnard Carrignan pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1750, 15 mai.—Engagement de François Lemieux et Joseph Denoyon au sr Jean Baptiste Besnard Carrignan pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1750, 16 mai.—Engagement de Michel Brousseau à Monsieur Marin pour aller au poste de la Baye et des Scioux—Étude Adhémar.

1750, 16 mai.—Engagement de François Hébert à Monsieur Marin pour aller au poste de la Baye—Étude Adhémar.

1750, 17 mai.—Engagement de Pierre LaCroix à Nicolas Lefebvre et Compagnie pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1750, 17 mai.—Engagement de Denys Irlandois à Nicolas Lefebvre et compagnie pour aller à la rivière St-Joseph—Étude Adhémar.

1750, 18 mai.—Engagement de Jean Baptiste Sansquartier à Monsieur Marin pour aller au poste des Scioux—Étude Adhémar.

1750, 18 mai.—Engagement de Louis Amable Robillard à Monsieur Marin pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1750, 18 mai—Engagement de Augustin Pilon à Monsieur Marin pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1750, 18 mai.—Engagement de Pierre Biron à Baptiste Chevrier pour aller aux Ilinois—Étude Foucher.

1750, 18 mai.—Engagement de Louis Bissonnet à François et Ignace Chevrier pour aller aux Ilinois—Étude Foucher.

1750, 18 mai.—Engagement de Joseph Dufresne à Michel Plessis pour aller à Michilimakinac—Étude Hodiesne.

1750, 18 mai.—Engagement de Louis Habel à Jean Baptiste Besnard Carignan pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1750, 19 mai.—Engagement de Thomas Halé à Nicolas Lefebvre et compagnie pour aller à la rivière Saint-Joseph—Étude Adhémar.

1750, 19 mai.—Engagement de François Forcier à Monsieur Marin pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1750, 19 mai.—Engagement de Joseph Barré au sr Antoine Moison pour aller au Détroit—Étude Hodiesne.

1750, 19 mai.—Engagement de Robert Jeanne à Jean Baptiste Besnard Carrignan pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1750, 19 mai.—Engagement de François Mire à Jacques Porlier de la Groizardière pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1750, 19 mai.—Engagement de Jean Bte Dany au sr Jacques Porlier La Groizardière pour aller à Missillimakinac—Étude Simonnet.

1750, 19 mai.—Engagement de Michel Raimon et Jean Baptiste Foisy au sieur Louis Boucher de Niverville, sr de Montizambert, pour aller au poste de Datchimanikaz—Étude Simonnet.

1750, 19 mai.—Engagement de Pierre Couillard au sr François D'ailliboust, sieur de Lamagdelaine, pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1750, 19 mai.—Engagement de Guillaume Lonpré à François D'ailliboust, sieur de Lamagdelaine, pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1750, 19 mai.—Engagement de Antoine Gignac au sr Jean Baptiste Besnard Carrignan pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1750, 19 mai.—Engagement de Jean Baptiste Brazeau au sr Jean Baptiste Besnard Carrignan pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1750, 19 mai.—Engagement de Louis Lafleur à Monsieur Marin pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1750, 19 mai.—Engagement de Joseph LaVallée à Monsieur Marin pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1750, 20 mai.—Engagement de Simon Réaume au sr Dominique Guodet pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1750, 20 mai.—Engagement de Joseph Garau dit Saintonge à Jean Baptiste Malet pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1750, 20 mai.—Engagement de Jean Baptiste Masson au sr Antoine Moison pour aller au Détroit—Étude Hodiesne.

1750, 20 mai.—Engagement de Charles Robillard à Monsieur Marin pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1750, 20 mai.—Engagement de Louis Payement dit Larivierre à Monsieur Marin pour aller à Michilimakinac—Étude Adhémar.

1750, 21 mai.—Engagement de Nicolas Vadenet au sr Jacques Porlier La Groizardière pour aller à la Rivière Saint-Joseph—Étude Simonnet.

1750, 21 mai.—Engagement de Augustin Picot à Monsieur Marin pour aller au poste de la Baye—Étude Adhémar.

1750, 21 mai.—Engagement de Joseph Jannot à Joseph Carrière pour aller au poste des Ilinois—Étude Adhémar.

1750, 22 mai.—Engagement de Pierre Poutret à Monsieur Marin pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1750, 22 mai.—Engagement de Jacques Carvée au sr Louis Préjean pour aller au poste du Détroit—Étude Souste.

1750, 22 mai.—Engagement de Dominique Bourdeaux à François D'ailliboust pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1750, 23 mai.—Engagement de Joseph Brunet dit L'étant à François D'ailliboust pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1750, 25 mai.—Engagement de Jean Baptiste Sarrau au sr Jacques Porlier de la Groizardière pour aller à la Rivière St-Joseph—Étude Simonnet.

1750, 25 mai.—Engagement de Pascal Reguindeau dit Joachim à Jean Baptiste Besnard Carrignan pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1750, 25 mai.—Engagement de Simon Favreau à Jean Baptiste Besnard Carrignan pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1750, 26 mai.—Engagement de Louis LeComte à Monsieur Marin pour aller au poste de la Baye et des Scioux—Étude Adhémar.

1750, 26 mai.—Engagement de Nicolas Vadenay à Monsieur Marin pour aller au poste de la Baye et des Scioux—Étude Adhémar.

1750, 28 mai.—Engagement de Joseph Forcier dit Gauché à Monsieur Marin pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1750, 28 mai.—Engagement de Pierre Lafeuillade à Monsieur Marin pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1750, 29 mai.—Engagement de François Gautier à Joseph Lepage pour aller au poste des Ilinois—Étude Adhémar.

1750, 29 mai.—Engagement de François Gautier à Joseph Lepage pour aller au poste des Ilinois—Étude Adhémar.

1750, 31 mai.—Engagement de Pierre Lacroix à Louis Boucher pour aller au poste de Lechinaké—Étude Simonnet.

1750, 4 juin.—Engagement de Joseph Malet à Jean Baptiste Malet pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1750, 5 juin.—Engagement de Jean Baptiste Prud'homme au sr Dominique Guaudet pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1750, 5 juin.—Engagement de Charles Archambault à Nicolas Lefebvre et compagnie pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1750, 6 juin.—Engagement de Charle Charlu à François D'ailliboust, sr De la Magdelaine, pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1750, 6 juin.—Engagement de Pierre Martin dit Ladouceur à Jean Giasson pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1750, 8 juin.—Engagement de Jean Baptiste Augé à Nicolas Lefebvre et compagnie pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1750, 9 juin.—Engagement de Pierre Bottequin dit St-André à Dominique Guodet pour aller au poste du Détroit—Étude Simonnet.

1750, 10 juin.—Engagement de Claude Cartier à Monsieur Marin pour aller à Michilimakinac—Étude Adhémar.

1750, 10 juin.—Engagement de Regis Brisebois à Monsieur Marin pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1750, 10 juin.—Engagement de Jacques Cartier à Monsieur Marin pour aller à Michilimakinac—Étude Adhémar.

1750, 13 juin.—Engagement de Noël Desniau à Louis Frigon pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1750, 14 juin.—Engagement de Pierre Dumets à Joseph Lepage pour aller aux Ilinois—Étude Adhémar.

1750, 16 juin.—Engagement de Jean Baptiste Tessier à Michel Plessis Bélair pour aller à Michilimakinac—Étude Hodiesne.

1750, 16 juin.—Engagement de François Roy au sr Michel Plessis Bélair pour aller à Michilimakinac—Étude Hodiesne.

1750, 16 juin.—Engagement de Jean Baptiste Tessier au sieur Michel Plessis pour aller au poste de Michilimakinak—Étude Hodiesne.

1750, 16 juin.—Engagement de Joseph Etier dit La Malice au sr Michel Plessis Bélair pour aller à Michilimakinac—Étude Hodiesne.

1750, 18 juin.—Engagement de François Beauchamp à Monsieur Marin pour aller à Missilimakinac—Étude Adhémar.

1750, 19 juin.—Engagement de Léonnard Lapierre à Monsieur Marin pour aller au poste de Missillimakinac—Étude Adhémar.

1750, 20 juin.—Engagement de René Trullier Lacombe au sr St-Ange Charly pour aller à Cha8amigon—Étude Bouron.

1751, 15 janvier.—Engagement de François Jeanvenne au sr Michel Palmier Beaulieu pour aller aux Islinois—Étude Simonnet.

1751, 15 janvier.—Engagement de Jean Baptiste Legé dit Parisien à Charles Lefebvre Landeville pour aller aux Ilinois—Étude Adhémar.

1751, 9 février.—Engagement de Joseph Lefebvre à Charles Lefebvre Handeville pour aller aux Ilinois.—Étude Adhémar.

1751, 9 février.—Engagement de Nicolas Mongrain à Charles Lefebvre Handeville pour aller aux Ilinois—Étude Adhémar.

1751, 18 février.—Engagement de Joseph Lesueur à Paul Lamargue, sr Marin, pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1751, 20 février.—Engagement de Bazille Riel Lirlande à Jean Baptiste Lechelle pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1751, 25 février.—Engagement de Joseph Aymond au sr Jean L'Echelle pour aller au Grand Portage—Étude Blanzy.

1751, 25 février.—Engagement de Paul Léger dit Parisien à Jean L'Echelle pour aller au Grand Portage—Étude Blanzy.

1751, 25 février.—Engagement de Jean Bte Aymond au sr Jean L'Echelle pour aller au Grand Portage—Étude Blanzy.

1751, 25 février.—Engagement de Joseph Lajeunesse au sr Jean L'Echelle pour aller au Grand Portage—Étude Blanzy.

1751, 26 février.—Engagement de Gabriel Mabriant à Jean l'Echelle pour aller au Grand Portage—Étude Blanzy.

1751, 2 mars.—Engagement de Jean Veine au sieur Jean l'Echelle pour aller au Grand Portage—Étude Blanzy.

1751, 2 mars.—Engagement de François Donnay à Paul De la Margue pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1751, 3 mars.—Engagement de Antoine Emond à Jean l'Echelle pour aller au Grand Portage—Étude Blanzy.

1751, 3 mars.—Engagement de Antoine LaRivierre à Jean l'Echelle pour aller au Grand Portage—Étude Blanzy.

1751, 4 mars.—Engagement de François Mousseau dit DesIslets à Paul De la Margue pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1751, 5 mars.—Engagement de Joseph LeClerc à Jean L'Echelle pour aller au Grand Portage—Étude Blanzy.

1751, 7 mars.—Engagement de Jean Bap^te Cardinal à Paul De la Margue pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1751, 7 mars.—Engagement de Louis LeClaire à Paul De la Margue pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1751, 10 mars.—Engagement de Joseph Monplaisir à Paul De la Margue pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1751, 11 mars.—Engagement de Ambroise Dupuy à Pierre Marie Raimbault de Simblain et Compagnie pour aller au Nepigon—Étude Simonnet.

1751, 12 mars.—Engagement de Jacques Vaudry à Jean l'Echelle pour aller au Grand Portage—Étude Blanzy.

1751, 12 mars.—Engagement de Pierre Magdeleine Ladouceur à Jean l'Echelle pour aller au Grand Portage—Étude Blanzy.

1751, 17 mars.—Engagement de François Perrier à Paul De la Margue pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1751, 18 mars.—Engagement de Joseph Morisseaux au s^r Louis Saint-Ange Charly pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1751, 18 mars.—Engagement de Pierre Morisseaux à Louis Saint-Ange Charly pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1751, 18 mars.—Engagement de François Dicaire à Paul La Marque pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1751, 18 mars.—Engagement de Bernard Janot dit LaChapelle à Louis Saint-Ange Charly pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1751, 21 mars.—Engagement de Noël Langlois dit Traversy à Monsieur Marin pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1751, 24 mars.—Engagement de Louis Lalande à Paul De la Margue pour aller au poste de la Baye et des Scioux—Étude Adhémar.

1751, 24 mars.—Engagement de Nicolas Moineau au s^r Jean l'Echelle pour aller jusqu'au poste de l'ouest—Étude Blanzy.

1751, 25 mars.—Engagement de Antoine Chodillon à Jean L'Echelle pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1751, 26 mars.—Engagement de Bazyle Daunay au s^r Jean l'Echelle pour aller au poste de l'ouest—Étude Blanzy.

1751, 26 mars.—Engagement de Antoine Deno à Monsieur Paul De la Margue pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1751, 26 mars.—Engagement de André Banlier dit Laperle à Paul De la Margue pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1751, 27 mars.—Engagement de Jean Baptiste Carcy au sieur Pierre Marie Joseph Raimbault pour aller au Nepigon—Étude Simonnet.

1751, 27 mars.—Engagement de Charle Dutaut au sieur Pierre Marie Joseph Raimbault de Simblain pour aller au Nepigon—Étude Simonnet.

1751, 27 mars.—Engagement de Charles Dutaut au sieur Jean l'Echelle pour aller au poste de l'ouest—Étude Blanzy.

1751, 28 mars.—Engagement de Joseph Gaultier au sieur Michel Parmier dit Beaulieu pour aller aux Islinois—Étude Hodiesne.

1751, 29 mars.—Engagement de Pierre Romur à Jean l'Echelle pour aller au Grand Portage—Étude Blanzy.

1751, 30 mars.—Engagement de Vital Magdeleine dit Ladouceur à Jean l'Echelle pour aller au Grand Portage—Étude Blanzy.

1751, 31 mars.—Engagement de Antoine Troye dit Lafranchise à Louis Chapaux pour aller aux Ilinois—Étude Adhémar.

1751, 31 mars.—Engagement de Louis Troye dit Lafranchise à Louis Chapaux pour aller aux Ilinois—Étude Adhémar.

1751, 2 avril.—Engagement de Joseph Monplaisy au sieur Dominique Guodet pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1751, 2 avril.—Engagement de Joseph LaRivierre au sieur Jean l'Echelle pour aller au Grand Portage—Étude Blanzy.

1751, 2 avril.—Engagement de Charles Beaupré au sieur Jean l'Echelle pour aller au Grand Portage—Étude Blanzy.

1751, 2 avril.—Engagement de Louis Donnay à Paul de la Margue pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1751, 4 avril.—Engagement de Louis Beaudoin au sieur Dominique Guodet pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1751, 5 avril.—Engagement de Jean Baptiste Behic dit Lafleur au sieur Jean l'Echelle pour aller au Grand Portage—Étude Blanzy.

1751, 6 avril.—Engagement de Joseph Monnet dit Boismenu à Louis Saint-Ange Charly pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1751, 7 avril.—Engagement de Pierre Bro dit Pommainville à Paul de la Margue pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1751, 9 avril.—Engagement de François Joachim dit Laverdure au sieur Louis Saint-Ange Charly pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1751, 10 avril.—Engagement de Louis Mesnard à Charles Henry de Rupalais, sieur de Gonneville, pour aller à Michilimakina—Étude Blanzy.

1751, 10 avril.—Engagement de François Deno au sieur Jean l'Echelle pour aller au Grand Portage—Étude Blanzy.

1751, 10 avril.—Engagement de Joseph Lami dit Desfonds à Charles Henry de Rupalais pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1751, 10 avril.—Engagement de Paul Deno au s^r Jean l'Echelle pour aller au Grand Portage—Étude Blanzy.

1751, 12 avril.—Engagement de Pierre Bertrand au sieur Jean l'Echelle pour aller au poste de l'ouest—Étude Blanzy.

1751, 12 avril.—Engagement de Pierre Ouymet au sieur Louis Saint-Ange Charly pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1751, 12 avril.—Engagement de Jean Baptiste Poirier dit Delâge à Jean Giasson pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1751, 13 avril.—Engagement de Joseph Chicouenne au s^r Jean l'Echelle pour aller au poste de l'ouest—Étude Blanzy.

1751, 13 avril.—Engagement de Louis Legau dit Delaurier à Paul de la Margue pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1751, 13 avril.—Engagement de Michel Petit dit Lalumière fils à Charles Larchevesque pour aller au poste des Ilinois—Étude Adhémar.

1751, 13 avril.—Engagement de Bazille Chicoinne au sieur Pierre Trottier Desrivierre pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1751, 13 avril.—Engagement de Thomas Saint-Amant au sieur Michel Parmier dit Beaulieu pour aller aux Islinois—Étude Hodiesne.

1751, 14 avril.—Engagement de Jean Baptiste Texier au sieur Jean l'Echelle pour aller au Grand Portage—Étude Blanzy.

1751, 14 avril.—Engagement de François Roy à Jean l'Echelle pour aller au Grand Portage—Étude Blanzy.

1751, 14 avril.—Engagement de Jean Bapt. La Haize au sr Nicolas Dufresne pour aller à Michilimakinak—Étude Hodiesne.

1751, 14 avril.—Engagement de Joseph Ducharme au sr Jean l'Echelle pour aller au Grand Portage—Étude Blanzy.

1751, 15 avril.—Engagement de Jean Baptiste Texier à Jean l'Echelle pour aller au Grand Portage—Étude Blanzy.

1751, 15 avril.—Engagement de François Merlot au sr Remond Quesnel pour aller au poste des Illinois—Étude Blanzy.

1751, 15 avril.—Engagemet de Joachim Bissonet au sr Remond Quesnel pour aller au poste des Illinois—Étude Blanzy.

1751, 15 avril.—Engagement de Louis LaBerge au sr Remond Quesnel pour aller au poste des Illinois—Étude Blanzy.

1751, 15 avril.—Engagement de Joseph Bélanger à Charles Larchevesque pour aller aux Ilinois—Étude Adhémar.

1751, 15 avril.—Engagement de Louis Robert à Jacques Giasson pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1751, 15 avril.—Engagement de Jean Vincent Laisné à Paul de la Margue pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1751, 15 avril.—Engagement de Jean Favereau à Jacques Giasson pour aller à Missilimakinac—Étude Adhémar.

1751, 15 avril.—Engagement de Joseph Lapointe à Jacques Giasson pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1751, 16 avril.—Engagement de Jean Baptiste Raymond au sieur Jean l'Echelle pour aller au Grand Portage—Étude Blanzy.

1751, 16 avril.—Engagement de Charles Boutin dit Dubord au sieur Jean l'Echelle pour aller au Grand Portage—Étude Blanzy.

1751, 17 avril.—Engagement de Charles Chevaudier dit l'Epine à Louis Saint-Ange Charly pour aller au Détroit—Étude Blanzy.

1751, 17 avril.—Engagement de Louis Morisseaux au sr Louis Saint-Ange Charly pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1751, 18 avril.—Engagement de Pierre Chalifoux à Pierre Marie Joseph Raimbault, sr de Simblin, pour aller au Nepigon—Étude Foucher.

1751, 18 avril.—Engagement de Pierre Daunay à Jean l'Echelle pour aller au Grand Portage—Étude Blanzy.

1751, 18 avril.—Engagement de Louis Demarest au sr Louis Saint-Ange Charly pour aller à Cha8amigon—Étude Blanzy.

1751, 18 avril.—Engagement de François Beaucham à Paul de la Margue pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1751, 18 avril.—Engagement de Jean Baptiste Bellefeuille à Jean Baptiste Lefebvre pour aller à la Rivière St-Joseph—Étude Adhémar.

1751, 19 avril.—Engagment de Jean Baptiste Desormeaux à Michel Gamelin Gaucher pour aller au Détroit—Étude Adhémar.

1751, 19 avril.—Engagement de Joseph Mignon à Paul de la Margue pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1751, 20 avril.—Engagement de Jean Baptiste Mingui dit Lachaussée à Jean l'Echelle pour aller au poste de l'ouest—Étude Blanzy.

1751, 21 avril.—Engagement de Ignace Bonhomme au s^r Raymond Quesnel pour aller au poste des Illinois—Étude Blanzy.

1751, 21 avril.—Engagement de Michel Brunet à Paul De la Margue pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1751, 21 avril.—Engagement de François Calvé à Paul De la Margue pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1751, 21 avril.—Engagement de Louis Paymant dit La Rivière à Paul De la Margue pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1751, 22 avril.—Engagement de Joseph Favereau à Claude Leblond pour aller au Détroit—Étude Adhémar.

1751, 22 avril.—Engagement de Charles Malbœuf dit Bausoleil à Michel Gamelin pour aller au Détroit—Étude Adhémar.

1751, 22 avril.—Engagement de Pierre Daragon dit Lafrance à Jean Giasson pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1751, 22 avril.—Engagement de Joseph LeComte à Michel Gamelin Gaugé (Gaucher) pour aller au Détroit—Étude Adhémar.

1751, 23 avril.—Engagement de Louis Charlebois au s^r Jean l'Echelle pour aller au poste de l'ouest—Étude Blanzy.

1751, 23 avril.—Engagement de Jean Baptiste Daunay au s^r Jean l'Echelle pour aller au Grand Portage—Étude Blanzy.

1751, 23 avril.—Engagement de Augustin La Charretté à Jean Baptiste Lechelle pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1751, 23 avril.—Engagement de Nicolas Jannot dit Lachapelle à Jean B^te Lechelle pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1751, 23 avril.—Engagement de Pierre Berger à Monsieur Pierre Desrivière et compagnie pour aller à Michilimakinac—Étude Foucher.

1751, 23 avril.—Engagement de Pierre Demers à Jean l'Echelle pour aller au Grand Portage—Étude Blanzy.

1751, 23 avril.—Engagement de Joseph Merlot à Paul de la Margue pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1751, 24 avril.—Engagement de Joseph Landreville au s^r Michel Parmier dit Beaulieu pour aller aux Islinois—Étude Hodiesne.

1751, 24 avril.—Engagement de Joseph Barrabée au sieur Dominique Guodet pour aller au poste du Détroit—Étude Simonnet.

1751, 24 avril.—Engagement de Mathurin Laroche au s^r Jean l'Echelle pour aller au Grand Portage—Étude Blanzy.

1751, 24 avril.—Engagement de Jacques Faye à Jean l'Echelle pour aller au Grand Portage—Étude Blanzy.

1751, 24 avril.—Engagement de Adrien Monnet dit Boismenu au s^r Louis St-Ange Charly pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1751, 24 avril.—Engagement de Charles Blaye à Jean l'Echelle pour aller au Grand Portage—Étude Blanzy.

1751, 24 avril.—Engagement de François Bigras au sieur Jean l'Echelle pour aller au Grand Portage—Étude Blanzy.

1751, 24 avril.—Engagement de Jean Baptiste Charlebois à Jean l'Echelle pour aller au Grand Portage—Étude Blanzy.

1751, 24 avril.—Engagement de Louis Ratel à Paul de Lamargue pour aller au poste de la Baye et des Scioux—Étude Adhémar.

1751, 25 avril.—Engagement de Jacques Charpentier à Jean l'Echelle pour aller au Grand Portage—Étude Blanzy.

1751, 25 avril.—Engagement de Louis Rivet à Jean l'Échelle pour aller au Grand Portage—Étude Blanzy.

1751, 25 avril.—Engagement de Paul Jetté à Jean l'Echelle pour aller au Grand Portage—Étude Blanzy.

1751, 25 avril.—Engagement de Thomas Rondeau au sieur Dominique Guodet pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1751, 25 avril.—Engagement de Louis Raintault dit Sansregret au s^r Dominique Guodet pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1751, 25 avril.—Engagement de Jacques Gadois à François L'huillier pour aller au Détroit—Étude Adhémar.

1751, 25 avril.—Engagement de Jacques Charlebois à Paul De la Margue pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1751, 25 avril.—Engagement de Nicolas Taumereau dit St-Sauveur à François L'huillier pour aller au Détroit—Étude Adhémar.

1751, 25 avril.—Engagement de Paul Mathias à Jean Baptiste Lefebvre pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1751, 25 avril.—Engagement de Jacques Clément à Pierre Leduc Souligny pour aller au poste des Ilinois—Étude Adhémar.

1751, 26 avril.—Engagement de Jean Dany à Paul De la Margue pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1751, 26 avril.—Engagement de Pierre Teyssier à François L'huillier pour aller au Détroit—Étude Adhémar.

1751, 26 avril.—Engagement de Joseph Favereau à François L'huillier pour aller au Détroit—Étude Adhémar.

1751, 27 avril.—Engagement de François Morisseaux au s^r Louis St-Ange Charly pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1751, 27 avril.—Engagement de Ignace Bouin au s^r Charly pour aller au poste de la pointe de Cha8amigon—Étude Blanzy.

1751, 27 avril.—Engagement de Joseph Goulet à Louis Saint-Ange Charly pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1751, 27 avril.—Engagement de Pierre Heneau Decham à Ignace D'ailliboust pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1751, 27 avril.—Engagement de François Lalonde à Ignace D'ailliboust pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1751, 27 avril.—Engagement de Louis Lamontagne à Pierre Trottier Desrivière pour aller à Missillimakinac—Étude Simonnet.

1751, 27 avril.—Engagement de Pierre Monpetit à Ignace D'ailliboust, s^r de Périgny, pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1751, 27 avril.—Engagement de Jean Boursier dit Lavigne à Pierre Leduc Souligny pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1751, 27 avril.—Engagement de Paul Boyé à Ignace D'ailliboust, s^r de Périgny, pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1751, 27 avril.—Engagement de Pierre Boursier à Pierre Leduc pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1751, 28 avril.—Engagement de Pierre Dufour à Michel Gamelin Gauché pour aller au Détroit—Étude Adhémar.

1751, 28 avril.—Engagement de François LeComte à Pierre Lapointe pour aller au Détroit—Étude Adhémar.

1751, 28 avril.—Engagement de Pierre Fournet à Pierre Lapointe pour aller au Détroit—Étude Adhémar.

1751, 28 avril.—Engagement de François Aubuchon Desalliés à Jean Giasson pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1751, 28 avril.—Engagement de Michel Henault Deschams à Jean Giasson pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1751, 28 avril.—Engagement de Joseph Canada à Jean Giasson pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1751, 28 avril.—Engagement de Pierre Henault Decham à Jean Giasson pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1751, 28 avril.—Engagement de Jean Baptiste Lafleur à Ignace Bourassa pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1751, 28 avril.—Engagement de Basille Deroche à Charles Henry de Rupalais, s^r de Gonneville, pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1751, 29 avril.—Engagement de Joseph Ducrois à Pierre Antoine DeChap, s^r De la Colombière, pour aller à la rivière St-Joseph—Étude Blanzy.

1751, 29 avril.—Engagement de Pierre Bottequin dit St-André au sieur Dominique Guodet pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1751, 29 avril.—Engagement de Thomas Leduc à Jean Baptiste Lefebvre pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1751, 29 avril.—Engagement de Joseph Poirier dit Lafleur à Paul De la Margue pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1751, 29 avril.—Engagement de Pierre Poirier dit Lafleur à Jean Baptiste Lefebvre pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1751, 29 avril.—Engagement de Joseph Latraverse à Pierre Leduc Souligny pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1751, 29 avril.—Engagement de Joseph Proux à Paul La Margue pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1751, 29 avril.—Engagement de Jean Baptiste Dumontet à Paul de la Margue pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1751, 30 avril.—Engagement de Jean Baptiste Payet dit Saint-Amour à Jean Lachelle pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1751, 30 avril.—Engagement de François Sulière à Jean l'Echelle pour aller au Grand Portage—Étude Blanzy.

1751, 30 avril.—Engagement de Thimoté Le Blanc à Pierre Leduc pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1751, 30 avril.—Engagement de Antoine Robert à Jacques Giasson pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1751, 30 avril.—Engagement de Jean Baptiste Dany à Paul de la Margue pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1751, 30 avril.—Engagement de François Mire à Paul De la Margue pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1751, 30 avril.—Engagement de Charles Ficiau LaRamée à Paul De la Margue pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1751, 3 mai.—Engagement de Alexis Morant au s^r Pierre Vallé pour aller au Détroit—Étude Souste.

1751, 3 mai.—Engagement de Claude Blondin au sr Michel Parmier dit Beaulieu pour aller aux Islinois—Étude Hodiesne.

1751, 3 mai.—Engagement de Charles Parisien à Pierre Leduc Souligny pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1751, 3 mai.—Engagement de Antoine Hébert à Paul De la Margue pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1751, 3 mai.—Engagement de François Meloche à Paul De la Margue pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1751, 3 mai.—Engagement de Louis Montabert dit St-Louis à Charles Larchevesque pour aller au poste des Islinois—Étude Adhémar.

1751, 3 mai.—Engagement de Joseph Brunet à Ignace D'ailliboust pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1751, 3 mai.—Engagement de Antoine Charon à Michel Gamelin Gauché pour aller au Détroit—Étude Adhémar.

1751, 4 mai.—Engagement de François Savignac à Jean l'Echelle pour aller au Grand Portage—Étude Blanzy.

1751, 5 mai.—Engagement de François Texier à Louis Saint-Ange Charly pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1751, 5 mai.—Engagement de Augustin Cottancineau à Pierre Antoine De Chap, sr De la Colombière, pour aller à la rivière Saint-Joseph—Étude Blanzy.

1751, 5 mai.—Engagement de Alexis Vallée à St-Ange Charly pour aller au poste de Michipicoton—Étude Blanzy.

1751, 5 mai.—Engagement de Jean Bte Choquet à Jean l'Echelle pour aller au Grand Portage—Étude Blanzy.

1751, 5 mai.—Engagement de Jean Guillet à Jean l'Echelle pour aller au Grand Portage—Étude Blanzy.

1751, 5 mai.—Engagement de Thomas Pilon à Louis Chapeau pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1751, 5 mai.—Engagement de Jacques Thomas à Claude Le Blond pour aller au Détroit—Étude Adhémar.

1751, 5 mai.—Engagement de Jacques Pilon à Paul De la Margue pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1751, 5 mai.—Engagement de Jacques Pilon à Paul De la Margue pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1751, 6 mai.—Engagement de Louis Belecq à Claude Leblond pour aller au Détroit—Étude Adhémar.

1751, 6 mai.—Engagement de Charles Lalonde à Paul Delamargue pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1751, 7 mai.—Engagement de Louis Vermet à Michel Gamelin Gauché pour aller au Détroit—Étude Adhémar.

1751, 7 mai.—Engagement de Pierre Pombert à Charles Lefebvre Landeville pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1751, 7 mai.—Engagement de Claude Troye Lafranchise à Paul De la Margue pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1751, 7 mai.—Engagement de François Fournaise au sr Nicolas Dufresne pour aller à Michilimakinak—Étude Hodiesne.

1751, 7 mai.—Engagement de Louis Gervais au sr Remond Quesnel pour aller à Michilimakina—Étude Blanzy.

1751, 7 mai.—Engagement de Pierre Perault au sr Dominique Guodet pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1751, 7 mai.—Engagement de Antoine Léonnard au sieur Jean Léchelle pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1751, 7 mai.—Engagement de Antoine Léonnard au sieur Jean Léchelle pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1751, 7 mai.—Engagement de François Binet à Paul De la Margue pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1751, 7 mai.—Engagement de Jean Baptiste Perrier à Paul De la Margue pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1751, 7 mai.—Engagement de Joseph Daunays à Jean Baptiste Lefebvre pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1751, 7 mai.—Engagement de Joseph Daunays à Jean Baptiste Lefebvre pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1751, 8 mai.—Engagement de Michel Lemire et Jean Baptiste Hubert au sr Jean Léchelle pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1751, 8 mai.—Engagement de Paul Primot au sr Jean Léchelle pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1751, 8 mai.—Engagement de Jean Charbonnau au sr Dominique Guodet pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1751, 8 mai.—Engagement de Jean Baptiste Michelet à Paul De la Margue pour aller aux postes de la Baye et des Scioux—Étude Adhémar.

1751, 8 mai.—Engagement de Jean Baptiste Menard à Charles Henry Gonneville, sr de Rupalais, pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1751, 9 mai.—Engagement de Joseph Etier dit Lamalice à Jean l'Echelle pour aller au Grand Portage—Étude Blanzy.

1751, 9 mai.—Engagement de Jacques Bibault au sr Jean Léchelle pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1751, 9 mai.—Engagement de Joseph Bovin dit Dufresne à Jean Léchelle pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1751, 9 mai.—Engagement de Jean Bte Blanchard à Joseph St-Cernie pour aller au Détroit—Étude Comparet.

1751, 9 mai.—Engagement de Pierre Desroche au sr Joseph St-Cernie pour aller dans les pays d'en haut—Étude Comparet.

1751, 9 mai.—Engagement de Jacques Lafleure à Monsieur Pierre Desrivière pour aller à Michilimakinac—Étude Foucher.

1751, 9 mai.—Engagement de Noël Deniau à Remond Quesnel pour aller au poste des Illinois—Étude Blanzy.

1751, 9 mai.—Engagement de Jean Baptiste Michelet à Paul De la Margue pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1751, 10 mai.—Engagement de Joseph Perrier à Paul Lamargue pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1751, 10 mai.—Engagement de Nicolas Sarasin Depelteau à Pierre Leduc Souligny pour aller aux Ilinois—Étude Adhémar.

1751, 10 mai.—Engagement de André Pilon à Paul De la Margue pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1751, 11 mai.—Engagement de Joseph Lehoux dit Laliberté à Jean l'Echelle pour aller au Grand Portage—Étude Blanzy.

1751, 11 mai.—Engagement de Joseph Mercier à Jean l'Echelle pour aller au Grand Portage—Étude Blanzy.

1751, 11 mai.—Engagement de Jean Baptiste Grégoire à Jean l'Echelle pour aller au Grand Portage—Étude Blanzy.

1751, 12 mai.—Engagement de François Bourbonière au s^r^ Jean l'Echelle pour aller au Grand Portage—Étude Blanzy.

1751, 12 mai.—Engagement de Joseph Jucelin au s^r^ Dominique Guodet pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1751, 13 mai.—Engagement de Ambroise Goguet dit Sanssoucy aux s^rs^ Philippe et Toussaint Pothier et compagnie pour aller au poste de Michilipicoton et Kamanistigouia—Étude Blanzy.

1751, 13 mai.—Engagement de Olivier Garahau à Paul De la Margue pour aller à Missillimakinac.—Étude Adhemar,

1751, 14 mai.—Engagement de Joseph Bonvouloir à Michel Parmier dit Beaulieu pour aller aux Islinois—Étude Hodiesne.

1751, 14 mai.—Engagement de Jean B^te^ Daunay dit Fresnière au s^r^ Louis Saint-Ange Charly pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1751, 14 mai.—Engagement de Antoine LaRivière à Jean Bap^te^ Lefebvre pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1751, 14 mai.—Engagement de Paschal Beauchand à Charles Lefebvre Landeville pour aller au poste des Ilinois—Étude Adhémar.

1751, 14 mai.—Engagement de Jacques LaBrosse à Jean Baptiste Lefebvre pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1751, 14 mai.—Engagement de Michel Raymond à Monsieur Marin pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1751, 14 mai.—Engagement de François Quintal à Louis Bienvenue Deslysle pour aller jusqu'au poste Vinssenne—Étude Adhémar.

1751, 14 mai.—Engagment de Charles Senet à Jean Baptiste Lefebvre pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1751, 15 mai.—Engagement de Louis Belloux au s^r^ Michel Hamelin pour aller à Michilimakinac—Étude Foucher.

1751, 15 mai.—Engagement de André France dit Laframboise au sieur Dominique Guodet pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1751, 15 mai.—Engagement de François Migneron dit Lajeunesse à Louis St-Ange Charly pour aller à Cha8amigon—Étude Blanzy.

1751, 15 mai.—Engagement de Antoine Parisot au sieur Louis St-Ange Charly pour aller à Cha8amigon—Étude Blanzy.

1751, 15 mai.—Engagement de Antoine Lantier à Ignace D'ailleboust pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1751, 15 mai.—Engagement de Louis Dicaire à Jean Baptiste Lefebvre pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1751, 15 mai.—Engagement de Paschal Pilon à Paul Delamarque pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1751, 15 mai.—Engagement de Vincent Chamaillard à Paul de la Margue pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1751, 15 mai.—Engagement de Joseph Daoust à Paul De la Margue pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1751, 15 mai.—Engagement de Alexis Bigras à Paul De la Margue pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1751, 16 mai.—Engagement de Joseph Truchon dit Alard à Jean l'Echelle pour aller au Grand Portage—Étude Blanzy.

1751, 16 mai.—Engagement de Jacques Pilon à Paul Delamargue pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1751, 16 mai.—Engagement de Alexandre St-Onge à Louis Bienvenue Delysle pour aller au Détroit—Étude Adhémar.

1751, 16 mai.—Engagement de Pierre Mandeville au sr Dominique Guodet pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1751, 16 mai.—Engagement de André Bosne à Paul De la Margue pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1751, 17 mai.—Engagement de Bernard Sarau dit Lajoye au sr Jean l'Echelle pour aller jusqu'au poste de l'ouest—Étude Blanzy.

1751, 18 mai.—Engagement de François Drinville au sr Pierre Vallé pour aller au Détroit—Étude Souste.

1751, 19 mai.—Engagement de Pierre Bouléveau dit Antoine à Claude Leblond pour aller au Détroit—Étude Adhémar.

1751, 20 mai.—Engagement de Thomas Collet au sr Jean l'Echelle pour aller au Grand Portage—Étude Blanzy.

1751, 20 mai.—Engagement de Joseph Denis dit St-Denis au sr Pierre Trottier Desrivierre pour aller à Missillimakinac—Étude Simonnet.

1751, 20 mai.—Engagement de Antoine Paysan dit Sansquartier au sr Phily et compagnie pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1751, 20 mai.—Engagement de François Labelle au sieur Louis Mathieu Damour, sieur de Clignancourt, pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1751, 20 mai.—Engagement de Laurent Dagenest au sr Phily et Compagnie pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1751, 20 mai.—Engagement de Joseph Lefebvre à Jean l'Echelle pour aller au Grand Portage—Étude Blanzy.

1751, 20 mai.—Engagement de Pierre Gagnier au sieur Jean l'Echelle pour aller au Grand Portage—Étude Blanzy.

1751, 20 mai.—Engagement de Charles Boutin dit Dubord au sr Jean l'Echelle pour aller au poste de l'ouest—Étude Blanzy.

1751, 20 mai.—Engagement de François Aupry dit Laramée au sieur Jean l'Echelle pour aller au Grand Portage—Étude Blanzy.

1751, 20 mai.—Engagement de Antoine Caty au sr Louis Ducharme pour aller à Michel Maquina dans les pays d'en haut—Étude Comparet.

1751, 20 mai.—Engagement de Joseph Galipaux au sr Louis Ducharme pour aller à Michel Maquina dans les pays d'en haut—Étude Comparet.

1751, 20 mai.—Engagement de Philibert Sicard à Louis Ducharme pour faire le voyage aux Islinois—Étude Comparet.

1751, 20 mai.—Engagement de Laurand Roy au sr Louis Ducharme pour aller à Michel Maquina dans les pays d'en haut—Étude Comparet.

1751, 20 mai.—Engagement de Joseph Jannot dit Lachapel au sr Louis Ducharme pour aller à Michel Maquina dans les pays d'en haut—Étude Comparet.

1751, 20 mai.—Engagement de Jean Bte Tourengot au sr Louis Ducharme pour aller à Michel Maquina dans les pays d'en haut—Étude Comparet

1751, 20 mai.—Engagement de Jean Baptiste Fontaine dit Bienvenue à Michel Hamelin pour aller au poste de Michilimakinac—Étude Foucher.

1751, 20 mai.—Engagement de Jacques Brunet, fils de Joseph Brunet, à Jean-Baptiste Lefebvre pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1751, 20 mai.—Engagement de Antoine Bastien à Ignace Bourassa et compagnie pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1751, 20 mai.—Engagement de Paul Guillot à Jean Baptiste Lefebvre pour aller au poste de la Rivière St-Joseph—Étude Adhémar.

1751, 20 mai.—Engagement de Joseph Réaume à Ignace Bourassa pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1751, 21 mai.—Engagement de François Fontaine dit Bienvenu à Michel Hamelin pour aller à Michilimakinac—Étude Foucher.

1751, 21 mai.—Engagement de Louis Petit à Michel Hamelin pour aller à Michilimakinac—Étude Foucher.

1751, 21 mai.—Engagement de François Dumay au sieur Étienne Auger pour aller à Michilimakina—Étude Foucher.

1751, 21 mai.—Engagement de François Dumay au sieur Étienne Auger pour aller à Michilimakinac—Étude Foucher.

1751, 21 mai.—Engagement de François Lemieux au sr Nicolas Dufresne pour aller à Michilimakinac—Étude Hodiesne.

1751, 21 mai.—Engagement de Joseph Patenotte et Dominique Bordeau à Louis Mathieu Damour, sr de Clignancourt, pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1751, 21 mai.—Engagement de Jacques Poupart et Pierre Baritteau à Louis Mathieu Damour, sr de Clignancour, pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1751, 21 mai.—Engagement de Joseph Beauvais à Louis Mathieu Damour, sr de Clignancourt, pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1751, 21 mai.—Engagement de Pierre Demers dit Dumay à Louis Mathieu Damour, sr de Clignancour, pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1751, 21 mai.—Engagement de Charle Mercille au sieur Louis Mathieu Damour, sr de Clignancourt, pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1751, 21 mai.—Engagement de Charle Lalouette au sr Dominique Guodet pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1751, 21 mai.—Engagement de François MartinBeau au sr Dominique Guodet pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1751, 21 mai.—Engagement de Raphaël Beauvais à Louis Mathieu Damour, sr de Clignancour, pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1751, 21 mai.—Engagement de Paul Lamare au sr Barthélémy Métivier pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1751, 21 mai.—Engagement de Pierre Gamelain à Louis Mathieu Damour, sr de Clignancour, pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1751, 21 mai.—Engagement de Joseph Patenaute au sieur Louis Mathieu Damour, sr de Clignancour, pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1751, 21 mai.—Engagement de François Lonctain dit Gerosme à Louis Mathieu Damour, sr de Clignancour, pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1751, 21 mai.—Engagement de Joseph Patenotte à Louis Mathieu Damour, sr de Clignancour, pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1751, 21 mai.—Engagement de Paul Deneau à Ignace Gamelin pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1751, 21 mai.—Engagement de René Lamarque au sr Ignace Gamelin pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1751, 21 mai.—Engagement de François Lemieux au sr Jean l'Echelle pour aller au Grand Portage—Étude Blanzy.

1751, 21 mai.—Engagement de François Achim dit Saint-André à Ignace Gamelin pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1751, 21 mai.—Engagement de Antoine Biscornet à Ignace Gamelin pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1751, 21 mai.—Engagement de Jean Bte Roussel dit SansSoucy au sr Remond Quesnel pour aller au poste des Illinois—Étude Blanzy.

1751, 21 mai.—Engagement de Ambroise Grignon à Charles Henry de Rupalais, sr de Gonneville, pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1751, 21 mai.—Engagement de Pierre Magnan dit Champagne à Ignace Gamelin pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1751, 21 mai.—Engagement de Jean Baptiste Moran à Claude LeBlond pour aller au Détroit—Étude Adhémar.

1751, 21 mai.—Engagement de Jean Baptiste Dubuc à Claude Leblond pour aller au Détroit—Étude Adhémar.

1751, 21 mai.—Engagement de Joseph Mailhou à Louis Bienvenue Delysle pour aller au poste des Ilinois—Étude Adhémar.

1751, 21 mai—Engagement de Jacques Manchon à Charles Larchevesque pour aller au poste des Ilinois—Étude Adhémar.

1751, 21 mai.—Engagement de Basile Favereau à François L'Huillier pour aller au Détroit—Étude Adhémar.

1751, 21 mai.—Engagement de Jean Baptiste Bissonnet à Paul de la Margue pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1751, 21 mai.—Engagement de Jacques Chaput à Claude de la Margue pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1751, 21 mai.—Engagement de Joseph Légaré à Jean Defond pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1751, 21 mai.—Engagement de Jean Baptiste Veronneau à Jacques Giasson pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1751, 21 mai.—Engagement de Joseph Baudry à Jean Defond pour aller au Détroit—Étude Adhémar.

1751, 21 mai.—Engagement de Jean Baptiste LeBeau à Ignace D'ailleboust pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1751, 22 mai.—Engagement de Joseph Longtain dit Jérome à Charles Henry DeRupalais pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1751, 22 mai.—Engagement de Julien Maisonneuve au sr Barthélémy Métivier pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1751, 22 mai.—Engagement de Pierre Ridde à Louis Mathieu Damour, sieur de Clignancour, pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1751, 22 mai.—Engagement de François Barau à Charles Henry DeRupalais pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy

1751, 22 mai.—Engagement de Étienne Bissonet à Jean l'Echelle pour aller au Grand Portage—Étude Blanzy.

1751, 22 mai.—Engagement de Jean Charlebois à Jean l'Echelle pour aller au Grand Portage—Étude Blanzy.

1751, 22 mai.—Engagement de Louis Omier à Michel Gamelin Gauché pour aller au Détroit—Étude Adhémar.

1751, 22 mai.—Engagement de Pierre Teyssier à Claude LeBlond pour aller au Détroit—Étude Adhémar.

1751, 23 mai.—Engagement de Louis Duquet au sr Michel Parmier dit Beaulieu pour aller à Michilimakinak—Étude Hodiesne.

1751, 23 mai.—Engagement de Laurent Dicaire à Charles Lefebvre Landeville pour aller au poste des Ilinois—Étude Adhémar.

1751, 23 mai.—Engagement de Jean Marie Deforge dit Ste-Marie à Noël Langlois pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1751, 23 mai.—Engagement de Estienne Roy à Louis Saint-Ange Charly pour aller au Détroit—Étude Blanzy.

1751, 23 mai.—Engagement de Louis Crevier au sr Louis Saint-Ange Charly pour aller à Missilimakinac—Étude Blanzy.

1751, 23 mai.—Engagement de Jean Baptiste Valois au sr Louis St-Ange Charly pour aller à Missilimakinac—Étude Blanzy.

1751, 23 mai.—Engagement de Pierre Legault dit Deloriers à Louis Saint-Ange Charly pour aller à Missilimakinac—Étude Blanzy.

1751, 23 mai.—Engagement de Jean Réaume au sieur Phily et compagnie pour aller au poste de Michipicoton—Étude Blanzy.

1751, 23 mai.—Engagement de Charles Marsil au sr Louis Saint-Ange Charly pour aller à Cha8amigon—Étude Blanzy.

1751, 23 mai.—Engagement de André Bouteiller au sr Louis Saint-Ange Charly pour aller à Missillimakinac—Étude Blanzy.

1751, 23 mai.—Engagement de Augustin Goulet au sr Louis St-Ange Charly pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1751, 23 mai.—Engagement de Ambroise Plante au sr Louis St-Ange Charly pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1751, 23 mai.—Engagement de Jean Baptiste Beauregard à Jean Baptiste Lefebvre pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1751, 23 mai.—Engagement de Pierre St-André à Claude Le Blond pour aller au Détroit—Étude Adhémar.

1751, 23 mai.—Engagement de Louis Sullière à Claude Le Blond pour aller au Détroit—Étude Adhémar.

1751, 24 mai.—Engagement de Jean Bapt. Brazeau à Delle Susanne Hubert, épouse du sieur Pierre Réaume, pour aller au Détroit—Étude Hodiesne.

1751, 24 mai.—Engagement de Bazile Janot à Michel Hamelin pour aller à Michilimakinac—Étude Foucher.

1751, 24 mai.—Engagement de Charles Chevaudier dit l'Epine à Louis Saint-Ange Charly pour aller jusqu'au poste de Cha8amigon—Étude Blanzy.

1751, 24 mai.—Engagement de François Sulière au sr Phily et compagnie pour aller à Kamanistigouia—Étude Blanzy.

1751, 24 mai.—Engagement de Maurice Hery au sr Louis Saint-Ange Charly pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1751, 24 mai.—Engagement de Paul Braseau à Louis Saint-Ange Charly pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1751, 24 mai.—Engagement de Charles Laplante à Louis Saint-Ange Charly pour aller à Missilimakinac—Étude Blanzy.

1751, 24 mai.—Engagement de François Laverdure à Claude Leblond pour aller au Détroit—Étude Adhémar.

ARCHIVES DE LA PROVINCE : BIBLIOTHÈQUE

1751, 24 mai.—Engagement de Nicolas Venet à Jean Baptiste Lefebvre pour aller au poste de la Rivière St-Joseph—Étude Adhémar.

1751, 25 mai.—Engagement de Joseph La Perche à Michel Parmier dit Beaulieu pour aller aux Islinois—Étude Hodiesne.

1751, 25 mai.—Engagement de Charles Dutaux au sr Jean Baptiste Foucher pour aller au Détroit—Étude Souste.

1751, 25 mai.—Engagement de Michel Vaudry au sr Phily et compagnie pour aller à Michipicoton—Étude Blanzy.

1751, 25 mai.—Engagement de Louis Bour au sr Phily et compagnie pour aller à Kamanistigouia—Étude Blanzy.

1751, 25 mai.—Engagement de Nicolas Loisel à Louis Chapaux pour aller au poste des Ilinois—Étude Adhémar.

1751, 25 mai.—Engagement de Jacques Lepage à Louis Chapeau pour aller au poste des Ilinois—Étude Adhémar.

1751, 25 mai.—Engagement de Jean Baptiste Augé à Louis Chapeaux pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1751, 25 mai.—Engagement de Jean Baptiste Morant à Paul De la Margue pour aller au poste de la Baye des Scioux—Étude Adhémar.

1751, 25 mai.—Engagement de Pierre Lalande dit Latreille à Paul Lamargue pour aller au poste de la Baye et des Scioux—Étude Adhémar.

1751, 26 mai.—Engagement de Joseph Pomminville à Jean Baptiste Fouchet pour aller au poste de Ouyatanon—Étude Souste.

1751, 26 mai.—Engagement de Jean Boyé au sr Jean Baptiste Fouchet pour aller au Détroit—Étude Souste.

1751, 26 mai.—Engagement de Charles Marion au sr Phily et Compagnie pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1751, 26 mai.—Engagement de Joseph LeBrodeur dit Lavigne à Claude Leblond pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1751, 27 mai.—Engagement de Joseph Baudry à Nicolas Dufresne pour aller à Michilimakinac—Étude Hodiesne.

1751, 27 mai.—Engagement de Amable Laviolette à Louis Saint-Ange Charly pour aller à Cha8amigon—Étude Blanzy.

1751, 27 mai.—Engagement de Louis Laplante à Louis Saint-Ange Charly pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1751, 27 mai.—Engagement de Joseph Robillard à Louis Saint-Ange Charly pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1751, 27 mai.—Engagement de Joseph Ladouceur à Louis Saint-Ange Charly pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1751, 27 mai.—Engagement de Joseph Laviolette à Louis St-Ange Charly pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1751, 27 mai.—Engagement de Jurbert Laviolette à Louis Saint-Ange Charly pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1751, 27 mai.—Engagement de Joseph Laviolette à Louis Saint-Ange Charly pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1751, 27 mai.—Engagement de Joseph Lombard au sr Phily et compagnie pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1751, 27 mai.—Engagement de François Joyelle à Paul de Lamargue pour aller au poste de la Baye et des Scioux—Étude Adhémar.

1751, 27 mai.—Engagement de Pierre Chevery à Charles L'Archevesque pour aller aux Ilinois—Étude Adhémar.

1751, 28 mai.—Engagement de François Girard à Pierre Joseph Marie Raimbault, sr de Simblim, pour aller au poste du Nepigon—Étude Foucher.

1751, 28 mai.—Engagement de Joseph Lamare au sr Barthélémy Métivier pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1751, 28 mai.—Engagement de Antoine Soyé dit L'enfant au sr Jean Baptiste Fouchet pour aller au Détroit—Étude Souste.

1751, 28 mai.—Engagement de Jasmin au sr Louis Saint-Ange Charly pour aller à . . .—Étude Blanzy.

1751, 28 mai.—Engagement de Joseph Biscornet à Ignace Gamelin pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1751, 28 mai.—Engagement de Pierre Biscornet au sr Ignace Gamelin pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1751, 28 mai.—Engagement de Louis Martinbeau au sr Dominique Guodet pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1751, 28 mai.—Engagement de Philippe Amable Brunet à Paul De la Margue pour aller au poste de la Baye des Scioux—Étude Adhémar.

1751, 28 mai.—Engagement de Simon Favereau à Jacques Giasson pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1751, 28 mai.—Engagement de Pierre Hubert Lacroix à Jacques Giasson pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1751, 29 mai.—Engagement de Sulpisse Blanchetière dit St-George au sr Jean Bte Fouchet pour aller au Détroit—Étude Souste.

1751, 29 mai.—Engagement de Antoine Laplante à Louis Saint-Ange Charly pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1751, 30 mai.—Engagement de Pierre Lebert dit Yvon à Ignace Bourassa et compagnie pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1751, 31 mai.—Engagement de François Gautier à Pierre Vallé pour aller au Détroit—Étude Souste.

1751, 31 mai.—Engagement de Flavien Marie à Louis St-Ange Charly pour aller au Détroit—Étude Blanzy.

1751, 31 mai.—Engagement de Antoine Piet à Pierre Antoine de Chap, sr De la Colombière, pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1751, 31 mai.—Engagement de Philippe St-Germain à Louis St-Ange Charly pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1751, 31 mai.—Engagement de Pierre Paris à Pierre Antoine DeChap pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1751, 31 mai.—Engagement de Joseph Parisot au sr Phily et Compagnie pour aller au poste de Kamanis—Étude Blanzy.

1751, 31 mai.—Engagement de Joseph Miville à Michel Gamelin pour aider à mener un canot chargé de marchandises et pelteries—Étude Adhémar.

1751, 31 mai.—Engagement de Prisque Maisonneuve à Michel Gamelin Gauché pour aller au Détroit—Étude Adhémar.

1751, 31 mai.—Engagement de Jean Baptiste Bazinet à Charles L'archevesque pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1751, 31 mai.—Engagement de Jean Rolain à Paul De la Margue pour aller au poste de la Baye—Étude Adhémar.

1751, 31 mai.—Engagement de Nicolas Lajeunesse à Jean Baptiste Lefebvre pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1751, 1er juin.—Engagement de Joseph Béique Lafleur au sr Dominique Guodet pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1751, 1er juin.—Engagement de Joseph Burel au sr Louis Ducharme pour aller à Michilimakinac—Étude Comparet.

1751, 1er juin.—Engagement de Augustin Robidou au sr Nicolas Dufresne pour aller à Michilimakinak—Étude Hodiesne.

1751, 1er juin.—Engagement de Louis Menard au sr Michel Hamelin pour aller à Michilimakina—Étude Foucher.

1751, 1er juin.—Engagement de Jean Bte Pastelle dit Lafontaine au sr Jean Bte Fouchet pour aller au Détroit—Étude Souste.

1751, 1er juin.—Engagement de Augustin Thibaut au sr Phily et compagnie pour aller à Michipicoton—Étude Blanzy.

1751, 1er juin.—Engagement de Jacques Brunet à Pierre Antoine De Chap DelaCorne pour aller à la rivière St-Joseph—Étude Blanzy.

1751, 1er juin.—Engagement de Louis LeCler à Louis Saint-Ange Charly pour aller au Détroit—Étude Blanzy.

1751, 1er juin.—Engagement de Ignace Texier à Pierre Antoine DeChap, sr De la Colombière, pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1751, 1er juin.—Engagement de Charles Diel à Louis St-Ange Charly pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1751, 1er juin.—Engagement de Pierre Girard au sr Phily et compagnie pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1751, 1er juin.—Engagement de Jean Baptiste Allard à Paul De la Margue pour aller aux poste de la Baye et des Scioux—Étude Adhémar.

1751, 1er juin.—Engagement de Joseph Toulouse à Paul De la Margue pour aller aux postes de la Baye et des Scioux—Étude Adhémar.

1751, 1er juin.—Engagement de Jacques Brouillard à Paul De la Margue pour aller au poste de la Baye et des Scioux—Étude Adhémar.

1751, 1er juin.—Engagement de Nicolas Moineau à Paul De la Margue pour aller au poste de la Baye et des Scioux—Étude Adhémar.

1751, 1er juin.—Engagement de Pierre Charbonneau à Claude LeBlond pour aller au Détroit—Étude Adhémar.

1751, 1er juin.—Engagement de Michel Demoulin Lagiroflé à Paul Delamargue pour aller au poste de la Baye et des Scioux—Étude Adhémar.

1751, 2 juin.—Engagement de Dominique Grotton St-Ange à Claude LeBlond pour aller au Détroit—Étude Adhémar.

1751, 3 juin.—Engagement de Jean Marie Laperle à Luc De la Corne, sr de Chaps, pour aller au Détroit—Étude Foucher.

1751, 3 juin.—Engagement de Joseph Laprairie à Luc De la Corne, sieur De Chaps, pour aller au Détroit—Étude Foucher.

1751, 3 juin.—Engagement de Pierre L'Estage à Luc De La Corne, sieur Dechaps, pour aller au Détroit—Étude Foucher.

1751, 3 juin.—Engagement de Jean Baptiste Bourdor dit Lile Ronde au sieur Jean Baptiste Fouchet pour aller au poste de Ouyatanon—Étude Souste.

1751, 3 juin.—Engagement de Charle Lefebvre au sr Jean Baptiste Fouchet pour aller au poste de Ouyatanon—Étude Souste.

1751, 3 juin.—Engagement de Jacque Gagnié au sr Jean Baptiste Fouchet pour aller au poste du Détroit—Étude Souste.

1751, 3 juin.—Engagement de Bazile Janot dit Lachapelle à Pierre Desaulets (Desautels) pour aller au Détroit—Étude Adhémar.

1751, 3 juin.—Engagement de Joseph Bazinet à Louis Chapaux pour aller au poste des Ilinois—Étude Adhémar.

1751, 3 juin.—Engagement de Claude Foisy à Claude LeBlond pour aller au Détroit—Étude Adhémar.

1751, 3 juin.—Engagement de Joseph Lafleur dit Béique à Pierre Desaulets (Desautels) pour aller au Détroit—Étude Adhémar.

1751, 3 juin.—Engagement de Gabriel Coulon à François Lefebvre Duchouquet pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1751, 4 juin.—Engagement de Joseph Raimond au sr Nicolas Dufresne pour aller au poste de Michilimakinac—Étude Hodiesne.

1751, 4 juin.—Engagement de Amable Goguet à Pierre Antoine DeChap, sr De la Colombière, pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1751, 4 juin.—Engagement de Jean Landreville à Claude LeBlond pour aller au Détroit—Étude Adhémar.

1751, 4 juin—Engagement de Étienne Duquet à Ignace Bourrassa et compagnie pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1751, 5 juin.—Engagement de Maximilien Demers Monfort à Pierre Leduc Souligny pour aller au poste des Ilinois—Étude Adhémar.

1751, 5 juin.—Engagement de Jean Baptiste La Durantaye à Jean Baptiste Benard pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1751, 6 juin.—Engagement de Joseph Le Brodeur au sieur Dominique Guodet pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1751, 6 juin.—Engagement de Gabriel Blé au sr De la Margue pour aller à Michilimakinac—Étude Hodiesne.

1751, 6 juin.—Engagement de Bernard Gillot à Charles Larchevesque pour aller au poste des Ilinois—Étude Adhémar.

1751, 6 juin.—Engagement de Joseph Lefebvre Lasiseray à Paul De la Margue pour aller aux postes de la Baye et des Scioux—Étude Adhémar.

1751, 6 juin.—Engagement de Joseph Bro dit Pomainville à Ignace Bourassa pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1751, 7 juin.—Engagement de René Lamarche à Pierre Trottier Desrivierre pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1751, 7 juin.—Engagement de Antoine Bazinet à Claude De La Margue pour aller à Missilimakinac—Étude Adhémar.

1751, 7 juin.—Engagement de Antoine Brezas dit Lafleur à Paul de la Margue pour aller au poste de la Baye—Étude Adhémar.

1751, 8 juin.—Engagement de... Gauderaut à Jean Baptiste Fouchet pour aller au poste du Détroit—Étude Souste.

1751, 8 juin.—Engagement de Charles Lajeunesse à Joseph Marie Raimbault, sieur de Simblin, pour aller au poste de Nepigon—Étude Foucher.

1751, 8 juin.—Engagement de François Quay à Monsieur Joseph Marie Raimbault, sr de Simblin, pour aller au Nepigon—Étude Foucher.

1751, 8 juin.—Engagement de Charles Fortin au sr Louis Saint-Ange Charly pour aller au Détroit—Étude Blanzy.

1751, 8 juin.—Engagement de Pierre Goujon à François Lefebvre Duchouquet pour aller au poste des Illinois—Étude Adhémar.

1751, 9 juin.—Engagement de René Maillot à Charles Lefebvre Landeville pour aller au poste des Ilinois—Étude Adhémar.

1751, 9 juin.—Engagement de Charles Cadot à Charles Lefebvre Landeville pour aller au poste des Ilinois—Étude Adhémar.

1751, 11 juin.—Engagement de Denis Liberge et Pierre Deleutre à Joseph Marie Raimbault, s^r de Simblin, pour aller au Nepigon—Étude Foucher.

1751, 11 juin. Engagement de François Bouteiller à François Josué De la Corne, sieur Dubreuil, pour aller au Détroit—Étude Foucher.

1751, 11 juin.—Engagement de Pierre Brosseau au s^r Pierre Trottier pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1751, 11 juin.—Engagement de Joseph Larivierre à Pierre Antoine De Chap De la Corne pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1751, 11 juin.—Engagement de Michel Denis dit St-Denis à Pierre Antoine DeChap Delacorne pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1751, 11 juin.—Engagement de Jean Baptiste Labonté à Noël Langlois pour aller au poste des Ilinois—Étude Adhémar.

1751, 11 juin.—Engagement de Joseph Dicaire à Charle Lefebvre Landeville pour aller au poste des Ilinois—Étude Adhémar.

1751, 11 juin.—Engagement de François Cadieu à Jean Baptiste Lefebvre pour aller dans les pays d'En hault—Étude Adhémar.

1751, 11 juin.—Engagement de Louis Major à Louis Chapeau pour aller au poste des Ilinois—Étude Adhémar.

1751, 11 juin.—Engagement de Michel Brouillet à François L'Huillier pour aller au Détroit—Étude Adhémar.

1751, 13 juin.—Engagement de Antoine Boucher à Pierre Antoine DeChap DelaCorne pour aller à la rivière Saint-Joseph—Étude Blanzy.

1751, 14 juin.—Engagement de Bernard Brouillet à Pierre Antoine Dechap DelaCorne pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1751, 14 juin.—Engagement de Joseph Poirier dit Deloge à Noël Langlois pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1751, 14 juin.—Engagement de Joseph Godin à Pierre Antoine Dechap Dela-Corne pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1751, 14 juin.—Engagement de Augustin Barette aux s^rs Lemoine Despins frères pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1751, 15 juin.—Engagement de Jean Baptiste Laporte à Dame Magdeleine Devillier pour aller à Michilimakinac—Étude Foucher.

1751, 15 juin.—Engagement de Jean Baptiste Pépin à Madame Magdeleine Devilliers, épouse de Marin, s^r De Laperrière, pour aller à Michilimakinac—Étude Foucher.

1751, 16 juin.—Engagement de Jacques Philippe Dolphin à Marie Joseph Raimbault, s^r de Simblin, pour aller au poste des Nepigon—Étude Foucher.

1751, 16 juin.—Engagement de François Bissonnet aux sieurs Despins frères pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1751, 16 juin.—Engagement de Pierre Bigué aux s^rs Despin frères pour aller dans les païs d'En haut—Étude Adhémar.

1751, 16 juin.—Engagement de Joseph Laliberté à Louis Chapaux pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1751, 18 juin.—Engagement de Michel Gaudinière à Pierre Antoine de Chap DelaColombière pour aller au poste de la rivière St-Joseph—Étude Blanzy.

1751, 18 juin.—Engagement de Charles Chartran au sr Louis Blondeau pour aller au poste du Détroit—Étude Blanzy.

1751, 18 juin.—Engagement de Jean Baptiste Augé aux srs Phily et Compagnie pour aller à Michilimakina—Étude Blanzy.

1751, 18 juin.—Engagement de Joseph Julien au sr Phily et compagnie pour aller à Kamanistigouia—Étude Blanzy.

1751, 18 juin.—Engagement de Dominique Meloche au sr Louis Blondeau pour aller au Détroit—Étude Blanzy.

1751, 18 juin.—Engagement de Charles Chaput au sr Louis Blondeau pour aller au Détroit—Étude Blanzy.

1751, 18 juin.—Engagement de Joseph Larivière à Noël Langlois pour aller au poste des Illinois—Étude Adhémar.

1751, 20 juin.—Engagement de Pierre Lavigne à François Josué De la Corne, sieur Dubreuil, pour aller au Détroit—Étude Foucher.

1751, 20 juin.—Engagement de Michel Petit dit Lalumière à Louis Blondeau pour aller au Détroit—Étude Blanzy.

1751, 20 juin.—Engagement de Dominique L'Etourneau à Pierre Antoine DeChap de la Corne pour aller à Missilimakinac—Étude Blanzy.

1751, 20 juin.—Engagement de Pierre Plombe à Pierre Antoine de Chap De la Corne pour aller à Missilimakinac—Étude Blanzy.

1751, 21 juin.—Engagement de Berthelemy Huron à Jacques Quenel Fonblanche pour aller au poste des Ilinois—Étude Adhémar.

1751, 21 juin.—Engagement de Charles Huron à Jacques Quenel Fonblanche pour aller au poste des Ilinois—Étude Adhémar.

1751, 22 juin.—Engagement de Michel LaCerisaye à Pierre Antoine Dechap DelaCorne pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1751, 23 juin.—Engagement de Charles Pottier à Jacques Quenel Fonblanche pour aller au poste des Ilinois—Étude Adhémar.

1751, 23 juin.—Engagement de Étienne Robert à Louis Bienvenue Delysle pour aller au poste des Ilinois—Étude Adhémar.

1751, 23 juin.—Engagement de Joseph Bro dit Pommainville à Louis Bienvenue pour aller au poste des Ilinois—Étude Adhémar.

1751, 25 juin.—Engagement de Jean Baptiste Olivier à François Josué De la Corne, sr Dubreuil, pour aller au Détroit—Étude Foucher.

1751, 25 juin.—Engagement de Jean Baptiste Paneton à Louis Bienvenue dit Delysle pour aller au poste des Ilinois—Étude Adhémar.

1751, 25 juin.—Engagement de Michel Montigny à Jacques Quenel Fonblanche pour aller au poste des Ilinois—Étude Adhémar.

1751, 27 juin.—Engagement de Louis Menard dit Bellerose à Jacques Quenel Fonblanche pour aller au Détroit—Étude Adhémar.

1751, 27 juin.—Engagement de Joseph Colin Laliberté à Jacques Quenel Fonblanche pour aller au Détroit—Étude Adhémar.

1751, 28 juin.—Engagement de Antoine Boyé à Jacques Quenel Fonblanche pour aller au poste des Ilinois—Étude Adhémar.

1751, 1er juillet.—Engagement de François Jobin à Jacques Quenel Fonblanche pour aller au poste des Ilinois—Étude Adhémar.

1751, 2 juillet.—Engagement de André Jannot dit Lachapelle à Jacques Quenel Fonblanche pour aller au poste des Ilinois—Étude Adhémar.

1751, 2 juillet.—Engagement de François Drousson dit Robert à Jacques Quenel Fonblanche pour aller au poste des Ilinois—Étude Adhémar.

1751, 2 juillet.—Engagement de Etienne Robert à Louis Bienvenue pour aller au poste des Ilinois—Étude Adhémar.

1751, 2 juillet.—Engagement de François Fournaise à Louis Bienvenue Delysle pour aller au poste des Ilinois—Étude Adhémar.

1751, 2 juillet.—Engagement de Joseph Poupart à Jacques Quenel Fonblanche pour aller au poste des Ilinois—Étude Adhémar.

1751, 7 juillet.—Engagement de Louis St-Jean à Jacques Quenel Fonblanche pour aller au poste des Ilinois—Étude Adhémar.

1751, 13 août.—Engagement de Basyle Riel dit L'Irlande à Louis Saint-Ange Charly pour aller à Cha8amigon—Étude Blanzy.

1751, 15 août.—Engagement de Joseph Lapierre au sieur Nicolas Amiot pour aller à Missillimakinac—Étude Simonnet.

1751, 22 août.—Engagement de Claude Le Gris à Louis Boucher de Niverville, sieur de Montisanber, pour aller à Chinainguay—Étude Simonnet.

1751, 22 août.—Engagement de François Seizeville et Louis Dubois au s^r^ Louis Niverville, s^r^ de Montizamber, pour aller au poste de Chinaguay—Étude Simonnet.

1751, 23 août.—Engagement de François Petit Clair à Philippe Dagneau, s^r^ De la Saussay, pour aller en la Belle Rivière—Étude Foucher.

1751, 24 août.—Engagement de Nicolas Réaume à Philippe Dagneau, s^r^ De La Saussay, pour aller en la Belle Rivière—Étude Foucher.

1751, 24 août.—Engagement de Charles Réaume à Philippe Dagneau pour aller en la Belle Rivière—Étude Foucher.

1751, 27 août.—Engagement de François Brosseau au s^r^ Louis Boucher de Niverville pour aller au poste de Chininguy—Étude Simonnet.

1751, 29 et 30 août.—Engagement de François Leber et Joseph Lapierre à Louis Boucher de Niverville pour aller au poste de Chiningué—Étude Simonnet.

1751, 31 août.—Engagement de Ignace Thibault à Philippe Dagneau pour aller en La Belle Rivière.—Étude Foucher.

1751, 3 septembre.—Engagement de Jean Baptiste Bareau à Philippe Dagneau, s^r^ De la Sausay, pour aller à la Belle Rivière—Étude Foucher.

1751, 6 septembre.—Engagement de Joseph Label à Louis Boucher de Niverville pour aller au poste de Chiningué—Étude Simonnet.

1751, 1er octobre.—Engagement de Louis Léveillé à Louis Prud'homme pour aller à Michilimakinac—Étude Foucher.

1751, 17 novembre.—Engagement de Louis Diquier à Jean L'Echelle pour aller au Grand Portage—Étude Blanzy.

1751, 10 décembre.—Engagement de Jean B^te^ Denoyers au s^r^ Jean L'Echelle pour aller au Grand Portage—Étude Blanzy.

1751, 17 décembre.—Engagement de Jacques Primo au sieur Jean Noël Desrivierre La Moinaudière pour aller à Missillimakinac—Étude Simonnet.

1751, 17 décembre.—Engagement de Jean Baptiste Hubert à Jean Noël Desrivière pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1751, 18 décembre.—Engagement de Augustin Lemire au sieur Jean Noël Desrivierres La Moinaudière pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1751, 23 décembre—Engagement de Jean Baptiste Poirier dit Deloge à Jean Giasson pour aller à Missillimaknac—Étude Adhémar.

1751, 24 décembre.—Engagement de Jean B^te^ Léger dit Parisien au s^r^ Jean L'Echelle pour aller au Grand Portage—Étude Blanzy.

1751, 30 décembre.—Engagement de François Primot au sieur Jean Noël Desrivierre pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1751, 30 décembre.—Engagement de Antoine Poinot au sieur Jean Noël Desrivierre pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1752, 5 janvier.—Engagement de Jean Parant à Jean Noël Desrivierre Lamoinaudière pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1752, 7 janvier.—Engagement de Dominique Sanssoucy au s^r^ Jean l'Echelle pour aller au Grand Portage—Étude Blanzy.

1752, 12 janvier.—Engagement de Pierre Daunay au s^r^ Jean l'Echelle pour aller au Grand Portage—Étude Blanzy.

1752, 13 janvier.—Engagement de Paul Jetté à Jean l'Echelle pour aller au Grand Portage—Étude Blanzy.

1752, 14 janvier.—Engagement de Jean Baptiste Cardinal au s^r^ Jean l'Echelle pour aller au Grand Portage—Étude Blanzy.

1752, 20 janvier.—Engagement de Jean Marie Charpentier au s^r^ Luc de la Corne de Chaps pour aller à la Pointe—Étude Foucher.

1752, 25 janvier.—Engagement de Jacques Faye au s^r^ Jean l'Echelle pour aller au Grand Portage—Étude Blanzy.

1752, 26 janvier.—Engagement de Joseph Chartran à Jean l'Echelle pour aller au Grand Portage—Étude Blanzy.

1752, 27 janvier.—Engagement de François Mousseaux dit Des Islets à Paul De la Margue pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1752, 31 janvier.—Engagement de Louis Baudoin au s^r^ Luc De La Corne, s^r^ De Chaps, pour aller à Michilimakinac—Étude Foucher.

1752, 1er février.—Engagement de Jean Deno dit Detailly au sieur Jean l'Echelle pour aller au Grand Portage—Étude Blanzy.

1752, 3 février.—Engagement de Jean B^te^ Remond à Jean l'Echelle pour aller au Grand Portage—Étude Blanzy.

1752, 4 février.—Engagement de François Roze au s^r^ Jean l'Echelle pour aller au Grand Portage—Étude Blanzy.

1752, 5 février.—Engagement de Joseph Donnay à François L'huislier Chevallier pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1752, 7 février.—Engagement de Joseph Monplaisy à François L'huislier Chevallier pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1752, 8 février.—Engagement de Joseph La Brosse à Louis Frigon et compagnie pour aller aux Ilinois—Étude Foucher.

1752, 10 février.—Engagement de Donay à Jean l'Echelle pour aller au Grand Portage—Étude Blanzy.

1752, 10 février.—Engagement de François Demers à Jean l'Echelle pour aller au Grand Portage—Étude Blanzy.

1752, 11 février.—Engagement de Adrien Monnet dit Boismenu au sieur Jean l'Echelle pour aller au Grand Portage—Étude Blanzy.

1752, 11 février.—Engagement de Louis Leclaire à Paul De la Margue pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1752, 11 février.—Engagement de François Cardinal à Paul De la Margue pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1752, 11 février.—Engagement de Jacques Foye au sr Jean l'Echelle pour aller au poste de la mer du ouest—Étude Blanzy.

1752, 11 février.—Engagement de Joseph Hémond et Pierre Coquillard à Paschal Pillet pour aller au poste de Kataracouy—Étude Foucher.

1752, 12 février.—Engagement de Louis Daunay au sr Jean l'Echelle pour aller au Grand Portage—Étude Blanzy.

1752, 18 février.—Engagement de Joseph Prou à Paul De la Margue pour aller à Missilimakinac—Étude Adhémar.

1752, 18 février.—Engagement de Pierre Lefebvre à Joseph Emond pour aller au fort Frontenac—Étude Foucher.

1752, 19 février.—Engagement de Joseph LeSueur à Jean l'Echelle pour aller au Grand Portage—Étude Blanzy.

1752, 20 février.—Engagement de Luc Marly à Monsieur De La Verandry pour aller à la Pointe—Étude Foucher.

1752, 22 février.—Engagement de Jacques Hamelin au sieur François L'huislier Chevallier pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1752, 22 février.—Engagement de Antoine Chaudillon au sr Jean l'Echelle pour aller au Grand Portage—Étude Blanzy.

1752, 23 février.—Engagement de François Bigras à Paul De la Margue pour aller à Missilimakinac—Étude Adhémar.

1752, 23 février.—Engagement des nommés Charles Corbeil et Joseph Chartrant au sieur Jean Noël Desrivierre pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1752, 24 février.—Engagement de Jean Baptiste Gautier à Paul De la Margue pour aller à Missilimakinac—Étude Adhémar.

1752, 24 février.—Engagement de Jean Baptiste Ruffiange dit Laviolette à Jean l'Echelle pour aller au Grand Portage—Étude Blanzy.

1752, 24 février.—Engagement de Pierre Romur à Jean l'Echelle pour aller au Grand Portage—Étude Blanzy.

1752, 24 février.—Engagement de Jacques Renaud à Jean l'Echelle pour aller au Grand Portage—Étude Blanzy.

1752, 25 février.—Engagement de Joseph Durant au sr Jean Noël Desriviere pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1752, 25 février.—Engagement de Antoine Charon à Jean l'Echelle pour aller au Grand Portage—Étude Blanzy.

1752, 25 février.—Engagement de Joseph Leclerc à Jean l'Echelle pour aller au Grand Portage—Étude Blanzy.

1752, 25 février.—Engagement de Michel Lemire au sr Jean l'Echelle pour aller au Grand Portage—Étude Blanzy.

1752, 25 février.—Engagement de Étienne Denoyers dit Demarais au sr Jean l'Echelle pour aller au Grand Portage—Étude Blanzy.

1752, 25 février.—Engagement de Joseph Lehoux dit Laliberté à Jean l'Echelle pour aller au Grand Portage—Étude Blanzy.

1752, 27 février.—Engagement de Pierre Choret à Joseph La Verandry pour aller au poste de Chagouamigons—Étude Foucher.

1752, 28 février.—Engagement de Louis Duquet à René de Couagne pour aller à Missilimakinac—Étude Adhémar.

1752, 29 février.—Engagement de Paul Léger dit Parisien au sieur Paul Guillet pour aller au poste de Tesmiscamingue—Étude Simonnet.

1752, 2 mars.—Engagement de Pierre St-André à Michel Gamelin Gauché pour aller au Détroit—Étude Adhémar.

1752, 2 mars.—Engagement de Louis Sulière à Michel Gamelin Gauché pour aller au Détroit—Étude Adhémar.

1752, 2 mars.—Engagement de François Dicaire à Paul De la Margue pour aller à Missilimakinac—Étude Adhémar.

1752, 2 mars.—Engagement de Michel Charpentier à Joseph De la Verandry pour aller au poste de Chagouamigon—Étude Foucher.

1752, 2 mars.—Engagement de Michel Le Sueur à François L'huislier Chevallier pour aller au poste du Détroit—Etude Simonnet.

1752, 3 mars.—Engagement de Pierre Dechatelet au sieur L'huislier Chevalier pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1752, 3 mars.—Engagement de Joseph Dechatelet au sieur François L'huislier Chevallier pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1752, 3 mars.—Engagement de Jean Baptiste Dastara dit Lavigne à Jean l'Echelle pour aller au Grand Portage—Étude Blanzy.

1752, 3 mars.—Engagement de Joseph Mercier au sr Jean l'Echelle pour aller au Grand Portage—Étude Blanzy.

1752, 4 mars.—Engagement de Louis Tétreau au sieur Louis L'huislier Chevallier pour aller au poste de Missillimakinac—Étude Simonnet.

1752, 4 mars.—Engagement de Joseph Dechatelet à Louis L'huislier Chevallier pour aller au poste de Missilimakinac—Étude Simonnet.

1752, 6 mars.—Engagement de Antoine Prou à Paul De la Margue pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1752, 7 mars.—Engagement de Jacque Le Conte au sr Pierre Vallé pour aller au Détroit—Étude Souste.

1752, 7 mars.—Engagement de Joseph Sire au sr Pierre Vallée pour aller au Détroit—Étude Souste.

1752, 9 mars.—Engagement de Louis Roussin à Jacques Lemoyne pour aller au Détroit—Étude Adhémar.

1752, 9 mars.—Engagement de Pierre Gautier Landreville à Paul De la Margue pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1752, 9 mars.—Engagement de Joseph Boucher à René de Couagne pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1752, 9 mars.—Engagement de François Dagenets à René de Couagne pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1752, 10 mars.—Engagement de François Binet à Paul Lamargue pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1752, 10 mars.—Engagement de Joseph Courchesne à Joseph De La Verandry pour aller au poste de Chagouamigons—Étude Foucher.

1752, 10 mars.—Engagement de François Charpentier à Joseph De La Verandry pour aller au poste de Chagouamigon—Étude Foucher.

1752, 10 mars.—Engagement de Jean Marie Charpentier à Joseph De La Verandry pour aller au poste de Chagouamigons—Étude Foucher.

1752, 11 mars.—Engagement de Joseph Racicot à Paschal Pillet et compagnie pour aller au fort Frontenac—Étude Foucher.

1752, 11 mars.—Engagement de Joseph Gagnié au sieur Jacques Porlier de La Groizardière pour aller au poste de Missilimakinac—Étude Simonnet.

1752, 11 mars.—Engagement de Jacques Gagné au sieur Jacques Porlier de Lagroizardière pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1752, 14 mars.—Engagement de Augustin Brébant à Louis L'huislier Chevallier pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1752, 14 mars.—Engagement de Antoine Lalonde au sr Louis L'huislier Chevallier pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1752, 15 mars.—Engagement de Louis Maheu au sr François L'huislier Chevallier pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1752, 15 mars.—Engagement de Joseph Landry au sr François L'huislier Chevallier pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1752, 15 mars.—Engagement de Charle LeComte dit Lafleur au sr François L'huislier Chevallier pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1752, 15 mars.—Engagement de Jean Baptiste Cusson dit L'ange à François L'huislier Chevallier pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1752, 15 mars.—Engagement de Joseph Saint-Pierre à Jean l'Echelle pour aller au Grand Portage—Étude Blanzy.

1752, 15 mars.—Engagement de Jean Baptiste Lallemand au sr Jean l'Echelle pour aller au Grand Portage—Étude Blanzy.

1752, 15 mars.—Engagement de Antoine Soyer à François L'huislier Chevallier pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1752, 16 mars.—Engagement de Jean Baptiste Simon Léonard à Louis Prudhomme pour aller au poste des Nepigons—Étude Foucher.

1752, 16 mars.—Engagement de Pierre Senecal à Jean Marie Phily pour aller à Kamanistigouia—Étude Blanzy.

1752, 16 mars.—Engagement de Pierre Senecal à François Senecal pour aller à Kamanistigouia—Étude Blanzy.

1752, 17 mars.—Engagement de Louis André St-Amant à François L'huislier Chevallier pour aller au poste du Détroit—Étude Simonnet.

1752, 17 mars.—Engagement de Antoine Goguet à Louis Prud'homme pour aller au poste des Nepigons—Étude Foucher.

1752, 19 mars.—Engagement de Julien Saillant au sr François L'huislier Chevallier pour aller au poste du Détroit—Étude Simonnet.

1752, 20 mars.—Engagement de Jean Baptiste St-Yves au sr François L'huislier Chevalier pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1752, 20 mars.—Engagement de Michel LaRoche au sr François L'huislier Chevalier pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1752, 21 mars.—Engagement de Charles Roy dit Dejardins à Pierre Chartrant et compagnie pour aller à Missilimakinac—Étude Adhémar.

1752, 23 mars.—Engagement de Noël Mousseaux à Pierre Joriant pour aller à Michilimakina—Étude Foucher.

1752, 23 mars.—Engagement de Louis Le Cler au sr François L'huislier Chevallier pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1752, 23 mars.—Engagement de Louis Baudouin au sr François L'huislier Chevallier pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1752, 24 mars.—Engagement de Pierre Saurel dit Marly à Jacques Deno Détaillis pour aller au poste des Islinois—Étude Adhémar.

1752, 24 mars.—Engagement de Joseph Beaudin à Louis Prud'homme pour aller au poste des Nepigons—Étude Foucher.

1752, 26 mars.—Engagement de Louis Baptiste Foisy à Antoine Lemers St-Germaint pour aller à Michilimakinac—Étude Foucher.

1752, 27 mars.—Engagement de Pierre Petit au sr Jacques Porlier pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1752, 27 mars.—Engagement de Joseph Coulon à Antoine Lemers St-Germaint pour aller à Michilimakinac—Étude Foucher.

1752, 28 mars.—Engagement de Louis Paul dit Lemoine à Paul Delamargue pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1752, 28 mars.—Engagement de Jean Baptiste Deslauriers à Charles Hamelin pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1752, 28 mars.—Engagement de Jean Baptiste Choquet à Charles Hamelin pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1752, 28 mars.—Engagement de Antoine Dutramble à Jean l'Echelle pour aller au Grand Portage—Étude Blanzy.

1752, 28 mars.—Engagement de Charle Montreuil au sr Pierre Vallé pour aller au Détroit—Étude Souste.

1752, 29 mars.—Engagement de Joseph Thibault à François Baribau pour aller à Missilimakinac—Étude Adhémar.

1752, 29 mars.—Engagement de Alexis Cadoc à François Baribau pour aller à Missilimakinac—Étude Adhémar.

1752, 29 mars.—Engagement de François Houilem à Jacques Porlier La Groizardière pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1752, 29 mars.—Engagement de Jacques Lemay au sr Louis L'huislier Chevalier pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1752, 29 mars.—Engagement de Jean Baptiste Monsiau à Louis L'huislier Chevalier pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1752, 29 mars.—Engagement de Jean Baptiste Fidy dit Lavigne au sr Jacques Porlier La Groizardière pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1752, 30 mars.—Engagement de Gabriel Bienvenu au sr François L'huislier Chevallier pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1752, 30 mars.—Engagement de Claude Junau dit Latulippe au sr Jean Baptiste Blondeau pour aller au poste des Islinois—Étude Simonnet.

1752, 30 mars.—Engagement de Jean Baptiste Bienvenu à François L'huislier Chevallier pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1752, 30 mars.—Engagement de Paul Belie dit Laverdure à Jean l'Echelle pour aller à la mer du ouest—Étude Blanzy.

1752, 30 mars.—Engagement de Joseph Lapointe à Jean l'Echelle pour aller à la mer du ouest—Étude Blanzy.

1752, 30 mars.—Engagement de Ignace Prud'homme à René Provanché pour aller à Missilimakinac—Étude Adhémar.

1752, 31 mars.—Engagement de François Renauldon dit St-Louis à Paschal Pillet et Cie pour aller au fort Frontenac—Étude Foucher.

1752, 31 mars.—Engagement de Jacques La Rose au sr François L'huislier Chevalier pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1752, 31 mars.—Engagement de Augustin Roy au sr Jean Baptiste Blondeau pour aller au poste des Islinois—Étude Simonnet.

1752, 3 avril.—Engagement de Joseph Demers à Louis Chapeau et compagnie pour aller au poste des Illinois—Étude Blanzy.

1752, 4 avril.—Engagement de Pierre Courcambec à François L'huislier Chevallier pour aller au poste du Détroit—Étude Simonnet.

1752, 4 avril.—Engagement de André France dit Laframboise au sr Fr. L'Huislier Chevallier pour aller au poste du Détroit—Étude Simonnet.

1752, 5 avril.—Engagement de François Sezeville à Jacques Lemoyne pour aller au Détroit—Étude Adhémar.

1752, 5 avril—Engagement de Jean Baptiste Jerosme Longtain à Pierre Chartrant et compagnie pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1752, 5 avril.—Engagement de Jacques Lapierre à Joseph De La Verandry pour aller au poste de Chagouamigon—Étude Foucher.

1752, 6 avril.—Engagement de Jacques Blaud à Jacques Porlier de La Groizardière pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1752, 6 avril.—Engagement de Jean Baptiste Renault à François L'huislier Chevallier pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1752, 10 avril.—Engagement de François Duclos au sr François L'huislier Chevalier pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1752, 10 avril.—Engagement de Joseph Duclos au sr François L'huislier Chevallier pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1752, 11 avril.—Engagement de Pierre Deschams à Pierre Leduc Souligny pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1752, 12 avril.—Engagement de Jean Baptiste Lafargue dit Ste-Foye à Joseph De La Verandry pour aller au poste de Chagouamigon—Étude Foucher.

1752, 12 avril.—Engagement de Augustain Desrocher au sr Jacques Porlier pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1752, 12 avril.—Engagement de Sulpice Blanchetier dit St-George à François L'huislier Chevalier pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1752, 12 avril.—Engagement de Pierre Desrocher au sr Jacques Porlier La Groizardière pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1752, 14 avril.—Engagement de Joseph Lachapelle et Louis Labelle au sr François L'huislier Chevalier pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1752, 14 avril.—Engagement de Antoine Faisant dit Sanscartier à Louis L'huislier Chevallier pour aller au poste de Missilimakinac—Étude Simonnet.

1752, 14 avril.—Engagement de Jean Bapte Faisant dit Sanscartier et Jean Gravelle à François L'huislier Chevalier pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1752, 14 avril.—Engagement de Alexis Greffard au sr François L'huislier Chevallier pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1752, 14 avril.—Engagement de Joseph Varin et Joseph Lafontaine dit Peras au sr François L'huislier Chevalier pour aller au poste du Détroit—Étude Simonnet.

1752, 14 avril.—Engagement de Antoine Bechette à François L'huislier Chevallier pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1752, 15 avril.—Engagement de Berthélémy Chanteloup à François L'huillier pour aller au Détroit—Étude Adhémar.

1752, 15 avril.—Engagement de Gabriel Babrillant à Michel Gamelin Gauché pour aller au Détroit—Étude Adhémar.

1752, 15 avril.—Engagement de Joseph Rivet et Joseph Gautier dit Landreville à François L'huislier Chevalier pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1752, 16 avril.—Engagement de Charles Chartrant à François L'huislier pour aller au Détroit—Étude Adhémar.

1752, 17 avril.—Engagement de Pierre Gagner à Joseph De La Verandry pour aller à Michilimakinac—Étude Foucher.

1752, 17 avril.—Engagement de Etienne Goguet à Joseph De La Verandrie pour aller au poste de Chagouamigon—Etude Foucher.

1752, 17 avril.—Engagement de Jean Baptiste Teyssier à Pierre Chartrant pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1752, 17 avril.—Engagement de Jean Vincent à Paul De la Margue pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1752, 17 avril.—Engagement de Louis Martin Brindamour dit Arlequin au sr François L'huislier Chevalier pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1752, 18 avril.—Engagement de François Ficiau à Paul Delamargue pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1752, 18 avril.—Engagement de Michel Descham à Jacques Deno Detailly pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1752, 18 avril.—Engagement de Etienne Guoguet au sr François L'huislier Chevallier pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1752, 18 avril.—Engagement de François Drinville à François L'huislier Chevalier pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1752, 18 avril.—Engagement de Joseph Texier à François L'huislier Chevalier pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1752, 18 avril.—Engagement de Jean Gipoulou dit Lafleur au sieur Louis L'huislier Chevallier pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1752, 18 avril.—Engagement de Joseph Sarrazin à Louis L'huislier Chevallier pour aller au poste de Missilimakinac—Étude Simonnet.

1752, 19 avril.—Engagement de François Rainville à Michel Gamelin Gauché pour aller au Détroit—Étude Adhémar.

1752, 19 avril.—Engagement de Guillaume Bourquin dit Versaille au sieur François L'huislier Chevallier pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1752, 19 avril.—Engagement de Jean Baptiste Lauson à François L'huislier Chevallier pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1752, 19 avril.—Engagement de Augustin Hébert au sr Dominique Godet pour aller au poste du Détroit—Étude Blanzy.

1752, 19 avril.—Engagement de Joseph Charpentier dit Sansfaçon au sr Dominique Godé pour aller au Détroit—Étude Blanzy.

1752, 19 avril.—Engagement de Jacques Charpentier dit Façon au sr Dominique Godé pour aller au Détroit—Étude Blanzy.

1752, 20 avril.—Engagement de Joseph Rivé à Paul Delamargue pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1752, 20 avril.—Engagement de Pierre Gautier Landreville à Paul Delamargue pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1752, 20 avril.—Engagement de François Pepin dit Laverdure au sieur François L'huislier Chevalier pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1752, 20 avril.—Engagement de Pierre Dragon dit Lafrance au sr François L'huislier Chevallier pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1752, 20 avril.—Engagement de Joseph Guoguet au sr François L'huislier Chevalier pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1752, 20 avril.—Engagement de Jean Baptiste Lemire Marsolet au sr Jean L'Echelle pour aller au poste de l'ouest—Étude Blanzy.

1752, 21 avril.—Engagement de Antoine Guyon à Claude Lepellé Lahaye pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1752, 21 avril.—Engagement de Charles Senet à Jacques Deno Detailly pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1752, 21 avril.—Engagement de Antoine Caty à Jacques Deno pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1752, 21 avril.—Engagement de Joseph Larose à Jean Giasson pour aller au poste de Missillimakinac—Étude Adhémar.

1752, 21 avril.—Engagement de Jean Baptiste Frappier à Jean Marie Phily pour aller à Kamanistigouia—Étude Blanzy.

1752, 21 avril.—Engagement de Joseph St-Cerny au sr François L'huislier Chevallier pour aller au poste du Détroit—Étude Simonnet.

1752, 21 avril.—Engagement de Thomas Rondeaux au sr François L'huislier Chevallier pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1752, 21 avril.—Engagement de Pierre Dagenay au sr François L'huislier Chevalier pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1752, 21 avril.—Engagement de Pierre Joseph Avarre au sieur François L'huislier Chevalier pour aller au poste du Détroit—Étude Simonnet.

1752, 21 avril.—Engagement de Jean Guillet au sr François L'huislier Chevalier pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1752, 21 avril.—Engagement de Augustin Brosseaux au sr François L'huislier Chevalier pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1752, 21 avril.—Engagement de Pierre Barbier dit Lafredenne au sr François L'huislier Chevalier pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1752, 21 avril.—Engagement de François Gour à François L'huislier Chevalier pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1752, 21 avril.—Engagement de Joseph Arnaux au sr François L'huislier Chevallier pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1752, 21 avril.—Engagement de Joachim Laframboise au sieur François L'huislier Chevalier pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1752, 21 avril.—Engagement de Antoine Beauregard à François L'huislier Chevalier pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1752, 21 avril.—Engagement de Joseph Legaré au sr François L'huislier Chevalier pour aller au poste du Détroit—Étude Simonnet.

1752, 22 avril.—Engagement de Jacques Canu dit Laviolette au sr François L'huislier Chevallier pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1752, 22 avril.—Engagement de Joseph Guodere au sr François L'huislier Chevalier pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1752, 22 avril.—Engagement de François Morisseau au sr Louis Saint-Ange Charly pour aller à Missilimakinac—Étude Blanzy.

1752, 22 avril.—Engagement de Jean Baptiste Reynault dit Blanchard au sr Dominique Godet pour aller au poste du Détroit—Étude Blanzy.

1752, 22 avril.—Engagement de Pierre Regnault dit Blanchard à Dominique Godé pour aller au poste du Détroit—Étude Blanzy.

1752, 23 avril.—Engagement de François Gadois à Dominique Godet pour aller au poste du Détroit—Étude Blanzy.

1752, 23 avril.—Engagement de Louis Lemay dit de Lorme au sr François L'Huislier Chevalier pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1752, 23 avril.—Engagement de Joseph Miville au sr Dominique Godet pour aller au poste du Détroit—Étude Blanzy.

1752, 23 avril.—Engagement de Pierre Fournelle au sr Dominique Godet pour aller au Détroit—Étude Blanzy.

1752, 23 avril.—Engagement de Pierre Dufour au sr Dominique Godé pour aller au poste du Détroit—Étude Blanzy.

1752, 23 avril.—Engagement de Noël Langlois dit Traversy au sr Chevalier de Repentigny pour aller au poste du Sault-Ste-Marie—Étude Blanzy.

1752, 23 avril.—Engagement de Joseph Girard à Louis Prud'homme pour aller à Michilimakinac—Étude Foucher.

1752, 24 avril.—Engagement de Joseph Laroche à François Baribau pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1752, 24 avril.—Engagement de Pierre Duclos à François Daguilhe et Compagnie pour aller au poste des Illinois—Étude Blanzy.

1752, 24 avril.—Engagement de Joseph Lamy dit Desfonds au sr Jean l'Echelle pour aller au Grand Portage—Étude Blanzy.

1752, 24 avril.—Engagement de François Provançal dit Chrisostome au sr François L'huislier Chevalier pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1752, 24 avril.—Engagement de Etienne Begué (Biguet) au sr Jean Baptiste Blondeau pour aller au poste des Islinois—Étude Simonnet.

1752, 25 avril.—Engagement de Michel Delysle à François L'huillier pour aller au Détroit—Étude Adhémar.

1752, 25 avril.—Engagement de Michel Hasure à François L'huillier pour aller au Détroit—Étude Adhémar.

1752, 25 avril.—Engagement de Pierre Bibaux à François L'huillier pour aller au Détroit—Étude Adhémar.

1752, 25 avril.—Engagement de François Fournaise dit La Boucanne à François Joliet pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1752, 25 avril.—Engagement de Joseph Fournaise dit La Boucanne pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1752, 25 avril.—Engagement de Joseph Lamoureux à François L'huillier pour aller au Détroit—Étude Adhémar.

1752, 25 avril.—Engagement de Joseph Masson à François L'huillier pour aller au Détroit—Étude Adhémar.

1752, 25 avril.—Engagement de Louis Masson à François L'huillier pour aller au Détroit—Étude Adhémar.

1752, 25 avril.—Engagement de Nicolas Boucher au sr François L'huislier Chevalier pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1752, 25 avril.—Engagement de Antoine Lepinne au sieur François L'huislier Chevalier pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1752, 25 avril.—Engagement de Nicolas DuCorps dit St-Médard au sr François L'huislier Chevalier pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1752, 26 avril.—Engagement de Jean Varenne à Laurent Bertrant pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1752, 26 avril.—Engagement de Michel Varenne à Laurent Bertrant pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1752, 26 avril.—Engagement de Thimoté LeBlanc à Étienne Nivard St-Disier pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1752, 26 avril.—Engagement de Pierre Morin à Jean Marie Phily pour aller à Kamanistigouia—Étude Blanzy.

1752, 26 avril.—Engagement de Michel Boucher au sr Jean L'Echelle pour aller au Grand Portage—Étude Blanzy.

1752, 26 avril.—Engagement de François Langlois dit Traversy au sieur Dominique Godet pour aller au Détroit—Étude Blanzy.

1752, 26 avril.—Engagement de Jean Baptiste Masson au sr Dominique Godet pour aller au Détroit—Étude Blanzy.

1752, 27 avril.—Engagement de Jean Saint-Germain au sr Dominique Godet pour aller au Détroit—Étude Blanzy.

1752, 27 avril.—Engagement de Joseph Fleury au sr Chevalier de Repentigny pour aller au Sault Ste-Marie—Étude Blanzy.

1752, 28 avril.—Engagement de Pierre Champagne à Jean Giasson pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1752, 28 avril.—Engagement de Théodore Brugnon dit Lapierre à Pierre Chartrant pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1752, 28 avril.—Engagement de Jean Baptiste Senet à François Joliette pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1752, 28 avril.—Engagement de Louis Albert Dupuis à Etienne Nivard St-Dizier pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1752, 28 avril.—Engagement de Pierre Giroux à Paul De la Margue pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1752, 28 avril.—Engagement de Jean Baptiste Payet St-Amour à Estienne Augé pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1752, 28 avril.—Engagement de Basile Jerosme à Pierre Chartrant pour aller au poste des Illinois—Étude Adhémar.

1752, 28 avril.—Engagement de Joseph Bisson au sieur Jean l'Echelle pour aller au Grand Portage—Étude Blanzy.

1752, 28 avril.—Engagement de Bernard Janot dit LaChapelle à Louis Saint-Ange Charly pour aller à Missillimakinac—Étude Blanzy.

1752, 28 avril.—Engagement de Laurent Dagenest au sr Jean Marie Phily pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1752, 28 avril.—Engagement de François Jourdain à Dominique Godet pour aller au Détroit—Étude Blanzy.

1752, 28 avril.—Engagement de Jean Miny au sr François L'huislier Chevallier pour aller au poste du Détroit—Étude Simonnet.

1752, 28 avril.—Engagement de André Babeux au sr François L'huislier Chevalier pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1752, 28 avril.—Engagement de Jean Baptiste Gour au sr François L'Huislier Chevalier pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1752, 28 avril.—Engagement de Pierre Lespérance au sr François L'huislier Chevalier pour aller au poste du Détroit—Étude Simonnet.

1752, 28 avril.—Engagement de Estienne Daniel et François Bouteillet au sr Michel Gamelin Gaucher pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1752, 28 avril.—Engagement de Joseph La Pointe au sr François L'huislier Chevalier pour aller au poste du Détroit—Étude Simonnet.

1752, 28 avril.—Engagement de Jean Baptiste Lonctain dit Jérome au sieur François L'huislier Chevalier pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1752, 28 avril.—Engagement de Louis Lompré et Louis Giroux au s^r François L'huislier Chevalier pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1752, 28 avril.—Engagement de François Tallon et Jean Baptiste Hunault Dechand au sieur François L'huislier Chevalier pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1752, 28 avril.—Engagement de Pierre Landry à Louis Frigon pour aller au poste des Ilinois—Étude Foucher.

1752, 28 avril.—Engagement de Bonnaventure Marsollet à Antoine Lemers St-Germaint pour aller au poste de Michilimakina—Étude Foucher.

1752, 28 avril.—Engagement de Joseph Grand Pierre à Louis Prud'homme pour aller au poste du Nepigon—Étude Foucher.

1752, 28 avril.—Engagement de Jean Boyer et Eustache Diel au s^r François L'huislier Chevalier pour aller au poste du Détroit—Étude Simonnet.

1752, 28 avril.—Engagement de Jean Baptiste Béique dit Lafleur à François L'huislier Chevalier pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1752, 29 avril.—Engagement de François Lemieux à Lucien Bertrant pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1752, 29 avril.—Engagement de Louis Bétourné à François Joliette pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1752, 29 avril.—Engagement de Pierre Joachim dit Laverdure au sieur François L'huislier Chevalier pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1752, 29 avril.—Engagement de Jean Charbonneau à François L'huislier Chevalier pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1752, 29 avril.—Engagement de François Laverdure au s^r François L'huislier Chevalier pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1752, 29 avril.—Engagement de Pierre Viaux dit L'espérance à M^rs de St-Blin et Desrivière et compagnie pour aller à Michilimakinac—Étude Foucher.

1752, 29 avril—Engagement de Jacques Heber au sieur Jean l'Echelle pour aller au Grand Portage—Étude Blanzy.

1752, 29 avril.—Engagement de André Jaret dit Beauregard au sieur Jean l'Echelle pour aller au Grand Portage—Étude Blanzy.

1752, 29 avril.—Engagement de Jean Baptiste Chartran au s^r Jean Baptiste Blondeau pour aller au poste des Islinois—Étude Simonnet.

1752, 29 avril.—Engagement de Joseph Longuetin à Messieurs de St-Blin et Desrivière et Compagnie pour aller au poste de Michilimakinac—Étude Foucher.

1752, 30 avril.—Engagement de Charles Marian à Pierre Leduc Souligny pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1752, 30 avril.—Engagement de Jean Baptiste Salvaye au s^r Jean l'Echelle pour aller au Grand Portage—Étude Blanzy.

1752, 30 avril.—Engagement de Pierre Dumas au s^r Jean l'Echelle pour aller au Grand Portage—Étude Blanzy.

1752, 30 avril.—Engagement de Joseph Dutremble à Jean l'Echelle pour aller au Grand Portage—Étude Blanzy.

1752, 30 avril.—Engagement de Jean Baptiste Pelletier au s^r Jean l'Echelle pour aller au Grand Portage—Étude Blanzy.

1752, 30 avril.—Engagement de Louis Latraverse à Jean l'Echelle pour aller au Grand Portage—Étude Blanzy.

1752, 30 avril.—Engagement de Nicolas Thibault à Louis Lamy Desfonds pour aller au poste du Détroit—Étude Blanzy.

1752, 30 avril.—Engagement de André Derochers au sr Louis Lamy Desfonds pour aller au poste du Détroit—Étude Blanzy.

1752, 1er mai.—Engagement de Basille Amable Descham à Pierre Leduc Souligny pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1752, 1er mai.—Engagement de Pierre Bourdon à Paul De la Margue pour aller à Missilimakinac—Étude Adhémar.

1752, 1er mai.—Engagement de François Gautier Landreville à Claude LePellé Lahaye pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1752, 1er mai.—Engagement de Louis Baudoin à Jean l'Echelle pour aller au Grand Portage.—Étude Blanzy.

1752, 1er mai.—Engagement de Jean Robain dit Lapointe au sr Louis L'huislier Chevalier pour aller au poste de Missilimakinac—Étude Simonnet.

1752, 1er mai.—Engagement de Robert Jeanne à Louis L'huislier Chevalier pour aller au poste de Missilimakinac—Étude Simonnet.

1752, 1er mai.—Engagement de Jean Baptiste Mesnard dit Bellerose à Louis L'huislier Chevalier pour aller au poste de Missilimakinac—Étude Simonnet.

1752, 1er mai.—Engagement de Jean François Boisdoré aux srs Raimbault Saimblain et Desrivierre pour aller au poste du Nepigon—Étude Simonnet.

1752, 1er mai.—Engagement de Thomas Pillon à Monsieur Chevalier de Repentigny pour aller au Sault Ste-Marie—Étude Simonnet.

1752, 1er mai.—Engagement de Jean Morin au sr Jean l'Echelle pour aller au Grand Portage—Étude Blanzy.

1752, 1er mai.—Engagement de Jean Baptiste Boisdoré à Jean Marie Phily pour aller à Missilimakinac—Étude Blanzy.

1752, 2 mai.—Engagement de Michel Lafleur à Michel Gamelin Gauché pour aller au Détroit—Étude Adhémar.

1752, 2 mai.—Engagement de Louis Gervais à François Baribau pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1752, 2 mai.—Engagement de Philippe Sarasin Depelteau à Pierre Leduc pour aller au poste des Illinois—Étude Adhémar.

1752, 2 mai.—Engagement de Paul Bertrant dit Derocher à Laurent Bertrand pour aller à Missilimakinac—Étude Adhémar.

1752, 2 mai.—Engagement de André Pilon à Paul DelaMargue pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1752, 2 mai.—Engagement de Pierre Lestage à Monsieur De Lignery et Fauché pour aller au Détroit—Étude Adhémar.

1752, 2 mai.—Engagement de Louis Benoist à Michel Gamelin pour aller au Détroit—Étude Adhémar.

1752, 2 mai.—Engagement de Joseph Vallois à Michel Gauché pour aller au Détroit—Étude Adhémar.

1752, 2 mai.—Engagement de Charles LeBœuf à Pierre Leduc Souligny pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1752, 2 mai.—Engagement de Pierre Deniau au sr Jean l'Echelle pour aller jusqu'au poste de l'ouest—Étude Blanzy.

1752, 2 mai.—Engagement de François Lefebvre dit La Cerizaye pour aller au poste du Sault Ste-Marie—Étude Blanzy.

1752, 2 mai.—Engagement de Jean Baptiste Lefevre dit Lacerizaye pour aller jusqu'au poste du Sault Ste-Marie—Étude Blanzy.

1752, 2 mai.—Engagement de Joseph Petit Jean dit Francœur au sieur François L'huislier Chevalier pour aller au poste du Détroit—Étude Simonnet.

1752, 2 mai.—Engagement de Jacques Vaudry à Jean l'Echelle pour aller au poste de l'ouest—Étude Blanzy.

1752, 2 mai.—Engagement de Jean Baptiste Roussont à François L'huislier Chevalier pour aller au poste du Détroit—Étude Simonnet.

1752, 3 mai.—Engagement de Noël Frontigny à Monsr de Lignerie et Gauché pour aller au Détroit—Étude Adhémar.

1752, 3 mai.—Engagement de Louis Taillon à Dominique Godet pour aller au Détroit—Étude Blanzy.

1752, 3 mai.—Engagement de Claude Colin dit Laliberté à Jean Marie Phily pour aller à Kamanistigouia—Étude Blanzy.

1752, 3 mai.—Engagement de François Savignac à François Daguilhe et Compagnie pour aller à Missilimakinac—Étude Blanzy.

1752, 3 mai.—Engagement de Louis Mornay dit l'Eveillé au sieur François Daguilhe pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1752, 3 mai.—Engagement de Charle Lafontaine au sr François L'huislier Chevalier pour aller au poste du Détroit—Étude Simonnet.

1752, 3 mai.—Engagement de Louis Bellair au sieur François L'huislier Chevalier pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1752, 3 mai.—Engagement de Pierre Simon Mercier au sieur François L'huislier Chevalier pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1752, 4 mai.—Engagement de Pierre Gamelain au sieur Louis L'huislier Chevalier pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1752, 4 mai.—Engagement de Pierre Ridde au sr Chevalier de Repentigny pour aller au Sault Ste-Marie—Étude Blanzy.

1752, 4 mai.—Engagement de Joseph LaBel à Claude Marin pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1752, 5 mai.—Engagement de René Guay à René de Couagne pour aller aux Ilinois—Étude Adhémar.

1752, 5 mai.—Engagement de Jean Baptiste Précourt à René de Couagne pour aller au poste des Ilinois—Étude Adhémar.

1752, 5 mai.—Engagement de Antoine Piet dit Fresnière à Mr Paul De la Margue pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1752, 5 mai.—Engagement de Jean Robida à René De Couagne pour aller aux Ilinois—Étude Adhémar.

1752, 5 mai.—Engagement de Louis Baupré à Nicolas Catin pour aller au Détroit—Étude Adhémar.

1752, 5 mai.—Engagement de Charles Baupré à Nicolas Catin pour aller au Détroit—Étude Adhémar.

1752, 5 mai.—Engagement de Dominique Bourdeau à François Baribau pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1752, 5 mai.—Engagement de Paul Primot à Etienne Augé pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1752, 5 mai.—Engagement de François Quintal à François Joliette pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1752, 5 mai.—Engagement de Joseph Laglanderie à Louis Saint-Ange Charly pour aller à Kamanistigouia—Étude Blanzy.

1752, 5 mai.—Engagement de André Duquet à Louis Lamy Desfonds pour aller au poste du Détroit—Étude Blanzy.

1752, 5 mai.—Engagement de Jean Maurau à Claude Marin, s^r de Laperierre, pour aller dans les pays d'en haut—Étude Blanzy.

1752, 5 mai.—Engagement de Joseph Lamy dit Desfonds à Louis Saint-Ange Charly pour aller à Missilimakinac—Étude Blanzy.

1752, 5 mai.—Engagement de Antoine Boyer au s^r François L'huislier Chevalier pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1752, 5 mai.—Engagement de Antoine Surprenant dit Sansoucy au sieur François L'huislier Chevalier pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1752, 5 mai.—Engagement de Jacques Charron au sieur Michel Gamelin pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1752, 5 mai.—Engagement de Pierre Frontigny dit St-Jean au s^r François L'huislier Chevalier pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1752, 5 mai.—Engagement de Jean Marie Gourdeaux au s^r François L'huislier Chevalier pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1752, 5 mai.—Engagement de Joseph Bisson à Mrs de Simblin et DesRivière Compagnie pour aller au poste de Michilimakina—Étude Foucher.

1752, 5 mai.—Engagement de Alexis Dubord à Joseph De La Verandry pour aller au poste de Chagouamigons—Étude Foucher.

1752, 5 mai.—Engagement de Pierre Imbault à Joseph De La Verandry pour aller au poste de Chagouamigon—Étude Foucher.

1752, 5 mai.—Engagement de Claude Rite à Antoine Lemers pour aller à Michilimakina—Étude Foucher.

1752, 5 mai.—Engagement de Louis Pepin à Antoine Lemers St-Germaint pour aller à Michilimakina—Étude Foucher.

1752, 5 mai.—Engagement de Joseph Raymond au s^r Ignace Gamelin pour aller à Michilimakina—Étude Blanzy.

1752, 5 mai.—Engagement de Joseph Piedaleu dit Laprairie au s^r Jean l'Echelle pour aller au Grand Portage—Étude Blanzy.

1752, 5 mai.—Engagement de Louis Hervé au s^r François L'huislier Chevallier pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1752, 6 mai.—Engagement de Jean B^te Dupuy à Louis Lamy Desfonds pour aller au poste du Détroit—Étude Blanzy.

1752, 6 mai.—Engagement de François Reguindeau à Claude Marin, s^r de la Perrière, pour aller au poste des pays d'En haut—Étude Blanzy.

1752, 6 mai.—Engagement de Baptiste Tessié à M^rs de St-Blin et DesRivières Compagnie pour aller à Michilimakinac—Étude Foucher.

1752, 6 mai.—Engagement de Jacques Le Comte à Mrs de Simblin et Desrivière Compagnie pour aller à Michilimakina—Étude Foucher.

1752, 6 mai.—Engagement de François St-Germaint dit Lamoureux à Mrs de Simblin et DesRivière pour aller à Michilimakinac—Étude Foucher.

1752, 6 mai.—Engagement de Jean Baptiste Lafontaine au sieur François L'huislier Chevalier pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1752, 6 mai.—Engagement de Joseph Joachim au s^r François L'huislier Chevalier pour aller au poste de Niagara—Étude Simonnet.

1752, 6 mai.—Engagement de Charle Languedoc au sieur François L'huislier Chevalier pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1752, 6 mai.—Engagement de Joseph Lefebvre dit LaCerisaye au sr Chevalier de Repentigny pour aller au Sault Ste-Marie—Étude Blanzy.

1752, 6 mai.—Engagement de Charles Fortin au sr Ignace Gamelin pour aller à Michillimakinac—Étude Blanzy.

1752, 7 mai.—Engagement de Alexandre Boisson dit St-Onge au sr François Chevalier pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1752, 7 mai.—Engagement de Pierre Ouimette à Mrs de Simblin et DesRivière Compagnie pour aller à Michilimakinac—Étude Foucher.

1752, 7 mai.—Engagement de Ignace Ouimette à Mrs de Simblin et DesRivière pour aller au Nepigon—Étude Foucher.

1752, 8 mai.—Engagement de Laurent Lefebvre à François L'huislier Chevalier pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1752, 8 mai.—Engagement de Charle Migneron et Joseph Locca au sieur François L'Huislier Chevalier pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1752, 8 mai.—Engagement de André Lacoste dit Languedoc à François L'Huislier Chevalier pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1752, 8 mai.—Engagement de Joseph Ouimet à Michel Gamelin Gauché pour aller au Détroit—Étude Adhémar.

1752, 8 mai.—Engagement de Pierre Hubert dit LaCroix au sr Chevalier de Repentigny pour aller au Sault Ste-Marie—Étude Blanzy.

1752, 8 mai.—Engagement de Jacques Laframboise à Jean l'Echelle pour aller au poste de l'Ouest—Étude Blanzy.

1752, 8 mai.—Engagement de François Donay à Jean l'Echelle pour aller au Grand Portage—Étude Blanzy.

1752, 9 mai.—Engagement de Jean Baptiste Daunay dit Fresnière à Louis L'huislier Chevalier pour aller au poste de Missilimakinac—Étude Simonnet.

1752, 9 mai.—Engagement de Jean Bourssier dit Lavigne à Etienne Augé pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1752, 9 mai.—Engagement de Joseph Couillard à Etienne Augé pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1752, 9 mai.—Engagement de Jean Baptiste Grégoire à Pierre Leduc Souligny pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1752, 9 mai.—Engagement de Charle Langevin dit La Croix au sieur François L'huislier Chevalier pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1752, 11 mai.—Engagement de Etienne Trutteau à René Provanché pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1752, 11 mai.—Engagement de Antoine Hébert à Etienne Nivard St-Disier pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1752, 11 mai.—Engagement de Louis Robert à Etienne Nivard St-Disier pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1752, 11 mai.—Engagement de François Langlois dit La Chapelle à Monsieur Claude Marin, sieur De La Perrière, pour aller à Michilimakinac—Étude Foucher.

1752, 11 mai.—Engagement de Jean Landreville dit Gaultier à Monsieur Claude Marin, sr de La Perrière, pour aller au poste de Michilimakinac—Étude Foucher.

1752, 11 mai.—Engagement de Louis Girard au sr François L'huislier Chevalier pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1752, 12 mai.—Engagement de Pierre Venne à Michel Gamelin Gauché pour aller au Détroit—Étude Adhémar.

1752, 12 mai.—Engagement de Joseph Vaudry à Michel Gamelin Gauché pour aller au Détroit—Étude Adhémar.

1752, 12 mai.—Engagement de Jean Baptiste Rielle à René Provanché pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1752, 12 mai.—Engagement de Antoine Colin dit Laliberté à René Provanché et Jean Baptiste Chevalier pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1752, 12 mai.—Engagement de Antoine Estu à René Provanché pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1752, 12 mai.—Engagement de Louis Normand et Joseph Charron à François L'huislier Chevalier pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1752, 12 mai.—Engagement de François Terrien et Joseph Burelle à François L'huislier Chevalier pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1752, 12 mai.—Engagement de Amable Guoguet au sieur François L'huislier Chevalier pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1752, 12 mai.—Engagement de Jean Baptiste Champagne au sieur François L'huislier Chevalier pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1752, 12 mai.—Engagement de Charles Chaput au sieur François L'huislier Chevalier pour aller au poste du Détroit—Étude Simonnet.

1752, 12 mai.—Engagement de Joseph Guoguet au sieur François L'huislier Chevalier pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1752, 12 mai.—Engagement de Pierre Richaume à Monsieur de Repentigny pour aller à Michilimakinac—Étude Foucher.

1752, 12 mai.—Engagement de Louis Frappier au s^r Jean Marie Phily pour aller à Kamanistigouia—Étude Blanzy.

1752, 12 mai.—Engagement de Jean Baptiste Morel De la Durantaye au s^r Jean l'Echelle pour aller au Grand Portage—Étude Blanzy.

1752, 12 mai.—Engagement de Pierre Jolivet à François Daguilhe et compagnie pour aller au poste des Illinois—Étude Blanzy.

1752, 13 mai.—Engagement de Jean Baptiste Donnay à Jean Ducharme pour aller au poste des Ilinois—Étude Adhémar.

1752, 13 mai.—Engagement de Charles Fauteux au s^r Jean Marie Phily pour aller à Michipicoton—Étude Blanzy.

1752, 13 mai.—Engagement de Joseph Laurion à François L'huislier Chevalier pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1752, 13 mai.—Engagement de Louis Dutremble à Jean Marie Phily pour aller à Michipicoton—Étude Blanzy.

1752, 13 mai.—Engagement de Pascal Moineau à Jean l'Echelle pour aller au poste de l'ouest—Étude Blanzy.

1752, 14 mai.—Engagement de Michel Raymond à Paul De la Margue pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1752, 14 mai.—Engagement de Jean Baptiste Perrier à Paul DelaMargue pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1752, 14 mai.—Engagement de Jacques Pilon à Paul DelaMargue pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1752, 15 mai.—Engagement de Joseph Payment dit Larivière à Paul DelaMargue pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1752, 15 mai.—Engagement de Joseph Prud'homme à Jacques Deno Detailly pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1752, 15 mai.—Engagement de Louis Tué dit Dragon au sr Pierre Vallé pour aller au Détroit—Étude Souste.

1752, 15 mai.—Engagement de Joseph Boyer à Jean l'Echelle pour aller au Grand Portage—Étude Blanzy.

1752, 16 mai.—Engagement de Guillaume Lalonde à François L'huislier Chevalier pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1752, 16 mai.—Engagement de Charles Lorain au sr Jean l'Echelle pour aller au Grand Portage—Étude Blanzy.

1752, 16 mai.—Engagement de Jean Baptiste Menard à François Menard pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1752, 16 mai.—Engagement de Louis Mesnard à François Menard pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1752, 17 mai.—Engagement de Michel Lefebvre Lasiseray à Paul De La Margue pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1752, 17 mai.—Engagement de Pascal Bro Pommainville à François Joliet pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1752, 17 mai.—Engagement de Joseph Bro Pommainville à François Joliette pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1752, 18 mai.—Engagement de Antoine Petit à Jean Baptiste Huberdau pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1752, 18 mai.—Engagement de François Fin dit L'Espérance à Joseph Chevallier, sr De La Verandry, pour aller au poste de Chagouamigon—Étude Foucher.

1752, 18 mai.—Engagement de Jean Pierre St-Paul dit Montauban à Joseph écuyer Chevallier de La Verandry pour aller à Chagouamigon—Etude Foucher.

1752, 18 mai.—Engagement de Jean Baptiste Toulouse à Mrs De St-Blin et DesRivière pour aller au poste des Nepigons—Étude Foucher.

1752, 18 mai.—Engagement de Jean Dupuis à Monsieur De Repentigny pour aller à Michilimakinac—Étude Foucher.

1752, 18 mai.—Engagement de Louis Brissebois à Ignace Gamelin pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1752, 18 mai.—Engagement de Antoine Lantier à Ignace Gamelin pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1752, 19 mai.—Engagement de Jean Baptiste Jamme dit Carrier à Monsieur Paul De la Margue pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1752, 19 mai.—Engagement de Joseph Larivière à Paul De la Margue pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1752, 19 mai.—Engagement de Jacques LaBrosse à Paul De la Margue pour aller à Misilimakinac—Étude Adhémar.

1752, 19 mai.—Engagement de Bonnaventure Baudin à Mr Paul DelaMargue pour aller au poste de la Baye—Étude Adhémar.

1752, 19 mai.—Engagement de Jean Réaume à Paul DelaMargue pour aller au poste de la Baye—Étude Adhémar.

1752, 19 mai.—Engagement de Pierre Daudelin à Paul DelaMargue pour aller au poste de la Baye—Étude Adhémar.

1752, 19 mai.—Engagement de François Fournaise à Paul De la Margue pour aller au poste de la Baye—Étude Adhémar.

1752, 19 mai.—Engagement de Jacques Charbonneau à Paul De la Margue pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1752, 19 mai.—Engagement de Paul Deno à Paul De la Margue pour aller à Missilimakinac—Étude Adhémar.

1752, 19 mai.—Engagement de Joseph Denoyon à Mr de Lignerie et Fauché pour aller au Détroit—Étude Adhémar.

1752, 19 mai.—Engagement de Jacques Roy à Mr De Lignerie et Fauché pour aller au Détroit—Étude Adhémar.

1752, 19 mai.—Engagement de Michel Baudin à Mr de Lignerie et Fauché pour aller au Détroit—Étude Adhémar.

1752, 19 mai.—Engagement de Louis LaChambre à Jean l'Echelle pour aller au poste de l'ouest—Étude Blanzy.

1752, 19 mai.—Engagement de Jean Baptiste Rougeau au sr Jean l'Echelle pour aller au poste de l'Ouest—Étude Blanzy.

1752, 19 mai.—Engagement de Jean Baptiste Pinard à Louis L'huislier Chevalier pour aller au poste de Missilimakinac—Étude Simonnet.

1752, 19 mai.—Engagement de Antoine Charron au sr Louis L'huislier Chevalier pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1752, 19 mai.—Engagement de Joseph Lefebvre au sr François L'huislier Chevalier pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1752, 19 mai.—Engagement de Jean Baptiste Vadenay au sr François L'huislier Chevalier pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1752, 19 mai.—Engagement de François LeClerc à Jean l'Echelle pour aller au Grand Portage—Étude Blanzy.

1752, 19 mai.—Engagement de François Amable Meunier dit Lafleur au sr Jean l'Echelle pour aller au Grand Portage—Étude Blanzy.

1752, 19 mai.—Engagement de Jean Baptiste Lafleur au sieur François L'huislier Chevalier pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1752, 19 mai.—Engagement de Ignace Lonquetain dit Jérôme à François L'huislier Chevalier pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1752, 19 mai.—Engagement de François Beauchamps à Mr Le Chevallier de Repentigny pour aller à Michilimakinac—Étude Foucher.

1752, 20 mai.—Engagement de Jacques Chaput à Paul De la Margue pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1752, 20 mai.—Engagement de Louis Venet à Jean l'Echelle pour aller au poste de l'ouest—Étude Blanzy.

1752, 20 mai.—Engagement de Jean Lavallée à Monsieur Le Chevallier De Repentigny pour aller au poste de Michilimakinac—Étude Foucher

1752, 20 mai.—Engagement de Antoine Poitevin au sr François L'huislier Chevalier pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1752, 20 mai.—Engagement de Jean Baptiste Lauzon à Jean l'Echelle pour aller au poste de l'ouest—Étude Blanzy.

1752, 21 mai.—Engagement de Ignace Tessié et Pierre Tessié à Mr de St-Blin et Desrivières pour aller à Michilimakinac—Étude Foucher.

1752, 21 mai.—Engagement de Michel Paris dit Lamagdeleine à Louis Saint-Ange Charly pour aller à Missilimakinac—Étude Blanzy.

1752, 22 mai.—Engagement de Jean Baptiste Forget dit Depaty à Paul DelaMargue pour aller au poste de la Baye—Étude Adhémar.

1752, 22 mai.—Engagement de Joseph Serré à Paul De la Margue pour aller au poste de la Baye—Étude Adhémar.

1752, 22 mai.—Engagement de Jean Baptiste Tourangeau à Paul De la Margue pour aller au poste de la Baye—Étude Adhémar.

1752, 22 mai.—Engagement de Joseph Daoust à Paul De la Margue pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1752, 22 mai.—Engagement de Jean Baptiste Marel à Paul De la Margue pour aller au poste de la Baye—Étude Adhémar.

1752, 22 mai.—Engagement de Jean Baptiste Debien à Paul De la Margue pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1752, 22 mai.—Engagement de Joseph Tourangeau à Paul De la Margue pour aller au poste de la Baye—Étude Adhémar.

1752, 22 mai.—Engagement de Joseph Toulouse à Paul De la Margue pour aller au poste de la Baye—Étude Adhémar.

1752, 22 mai.—Engagement de Jean Marie Denoyé à Nicolas Catin pour aller au Détroit—Étude Adhémar.

1752, 22 mai.—Engagement de Jacques Amable Pilon à Paul De la Margue pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1752, 22 mai.—Engagement de François Mousson au s^r^ Jacques Porlier de la Groizardière pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1752, 22 mai.—Engagement de Laurent Jannot dit Lachapelle au sieur François L'huislier Chevalier pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1752, 22 mai.—Engagement de Joseph Mersan dit Lapierre au sieur François L'huislier Chevalier pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1752, 22 mai.—Engagement de François Foran au sieur François L'huislier Chevalier pour aller au poste du Détroit—Étude Simonnet.

1752, 22 mai.—Engagement de Pierre Mandeville à Dominique Godet pour aller au Détroit—Étude Blanzy.

1752, 22 mai.—Engagement de Jean Baptiste L'Evêque à Louis Saint-Ange Charly pour aller au Détroit—Étude Blanzy.

1752, 22 mai.—Engagement de François Mandeville à Dominique Godet pour aller au Détroit—Étude Blanzy.

1752, 22 mai.—Engagement de Jean Baptiste Tarrascon à Jean l'Echelle pour aller au poste de l'ouest—Étude Blanzy.

1752, 22 mai.—Engagement de François LeGault dit Desloriers à Ignace Gamelin pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1752, 22 mai.—Engagement de Jean Baptiste Laporte à Louis Saint-Ange Charly pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1752, 22 mai.—Engagement de François Texier à Louis Saint-Ange Charly pour aller à Michilimakinac—Étude Simonnet.

1752, 22 mai.—Engagement de Charle Deroche à François L'huislier Chevalier pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1752, 22 mai.—Engagement de Marin Donnery dit Malentrée au sieur François L'huislier Chevalier pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1752, 23 mai.—Engagement de Bazile Jannot à François Hamelin pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1752, 23 mai.—Engagement de Michel Hunau à François Hamelin pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1752, 23 mai.—Engagement de Joseph Mercille au s^r Louis L'huislier Chevallier pour aller au poste de Missilimakinac—Étude Simonnet.

1752, 23 mai.—Engagement de Jacques Paret au sieur Nicolas Dufresne pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1752, 23 mai.—Engagement de Paul Larche à Messieurs de Simblin et Des-Rivières pour aller au poste des Nepigons—Étude Foucher.

1752, 23 mai.—Engagement de Jacques Cardinal au s^r Jean B^te Blondeau pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1752, 23 mai.—Engagement de Ignace Moreau à Louis Lamy Desfonds pour aller au Détroit—Étude Blanzy.

1752, 24 mai.—Engagement de Joseph Harel à Pierre Chartrant pour aller au poste des Ilinois—Étude Adhémar.

1752, 24 mai.—Engagement de Joseph Faulquin à Jacques Lemoyne Despin pour aller au Détroit—Étude Adhémar.

1752, 24 mai.—Engagement de René Lacavé à François Hamelin pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1752, 24 mai.—Engagement de Joseph Poirier dit Deloge à Pierre Chartrant et compagnie pour aller à Missilimakinac—Étude Adhémar.

1752, 24 mai.—Engagement de Pierre Crête à François Hamelin pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1752, 24 mai.—Engagement de Gabriel Alard à Monsieur De La Corne De La Colombière et compagnie pour aller au poste de Michilimakinac—Étude Foucher.

1752, 24 mai.—Engagement de Paul Montanbault à Monsieur De La Corne De La Colombière et compagnie pour aller à Michilimakinac—Étude Foucher.

1752, 24 mai.—Engagement de Denis Naud à M^r Le Chevallier De La Verandry pour aller au poste de Chagouamigon—Étude Foucher.

1752, 24 mai.—Engagement de Jean Baptiste Rollet à Monsieur De La Corne De La Colombière et compagnie pour aller à Michilimakinac—Étude Foucher.

1752, 24 mai.—Engagement de Joseph La Bécasse à M^r Le Chevallier de La Verandry pour aller au poste de Chagouamigons—Étude Foucher.

1752, 24 mai.—Engagement de Joseph Richard à M^r Le Chevallier De La Verandry pour aller au poste de Chagouamigons—Étude Foucher.

1752, 24 mai.—Engagement de André, huron de nation, à Mr Joseph De La Verandry pour aller au poste de Chagouamigon—Étude Foucher.

1752, 24 mai.—Engagement de Pierre Masson à Dominique Godet pour aller au Détroit—Étude Blanzy.

1752, 24 mai.—Engagement de Joseph Ansselin à Jean l'Echelle pour aller au Grand Portage—Étude Blanzy.

1752, 24 mai.—Engagement de Pierre Rougeau au s^r François L'huislier Chevallier pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1752, 25 mai.—Engagement de Joseph Racicot à Jean Giasson pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1752, 25 mai.—Engagement de Ignace Grondines à François Hamelin pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1752, 25 mai.—Engagement de Pascal LaRogue à Mr de Lignery et Fauché pour aller au Détroit—Étude Adhémar.

1752, 25 mai.—Engagement de Jean François Lefebvre à Paul De la Margue pour aller au poste de la Baye—Étude Adhémar.

1752, 25 mai.—Engagement de Joseph Lombard à Jean l'Echelle pour aller au Grand Portage—Étude Blanzy.

1752, 25 mai.—Engagement de Jacques Reguindeau à Jean l'Echelle pour aller au Grand Portage—Étude Blanzy.

1752, 25 mai.—Engagement de François Ledoux dit Latreille au sr Louis L'huislier Chevalier pour aller à la Rivière St-Joseph—Étude Simonnet.

1752, 25 mai.—Engagement de Pierre Ponbert à Mr De La Colombière La Corne pour aller à Michilimakina—Étude Foucher.

1752, 25 mai.—Engagement de Julien Bonvouloir à Jean Noël Desrivierre pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1752, 25 mai.—Engagement de Pierre Bergeron à Mr de La Corne La Colombière pour aller à Michilimakinac—Étude Foucher.

1752, 25 mai.—Engagement de Charles Boucher à Monsieur Le Chevallier De Repentigny pour aller à Michilimakinac—Étude Foucher.

1752, 25 mai.—Engagement de François Bonvouloir au sr Jean Noël Desrivierre pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1752, 25 mai.—Engagement de Michel Reguindeau à Jean l'Echelle pour aller au Grand Portage—Étude Blanzy.

1752, 25 mai.—Engagement de Jean Bte Bazinet à Claude Marin, sr DelaPerrière, pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1752, 26 mai.—Engagement de Louis Paul Hue à Mr de Lignerie et Fauché pour aller au Détroit—Étude Adhémar.

1752, 26 mai.—Engagement de Pierre Peltier à Mr de Lignerie et Fauché pour aller au Détroit—Étude Adhémar.

1752, 26 mai.—Engagement de Guillaume Baudin à Paul De La Margue pour aller à la Baye—Étude Adhémar.

1752, 26 mai.—Engagement de Charles Augé à Paul De la Margue pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1752, 26 mai.—Engagement de Joseph Baudin à Paul De la Margue pour aller au poste de la Baye—Étude Adhémar.

1752, 26 mai.—Engagement de François Bergeron à Paul De La Margue pour aller au poste de la Baye—Étude Adhémar.

1752, 26 mai.—Engagement de Vincent Robert à Nicolas Catin pour aller au Détroit—Étude Adhémar.

1752, 26 mai.—Engagement de Jean Baptiste Roy à Nicolas Catin pour aller au Détroit—Étude Adhémar.

1752, 26 mai.—Engagement de Antoine Simon à François Hamelin pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1752, 26 mai.—Engagement de François Gaudry dit Bourbonnière à René Provanché pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1752, 26 mai.—Engagement de Maurice Basinet à Laurent Bertrant pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1752, 26 mai.—Engagement de Michel Colin dit Laliberté à Jean Giasson pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1752, 26 mai.—Engagement de François Bouché à Claude Le Blond pour aller au Détroit—Étude Adhémar.

1752, 26 mai.—Engagement de Etienne Laframboise à Antoine Lemers St-Germaint pour aller à Michilimakinac—Étude Foucher.

1752, 26 mai.—Engagement de Etienne Bissonet à Louis Lamy Desfonds pour aller au Détroit—Étude Blanzy.

1752, 26 mai.—Engagement de Joseph Biscornet à Ignace Gamelin pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1752, 26 mai.—Engagement de François Biscornet à Ignace Gamelin pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1752, 26 mai.—Engagement de Louis Baudry à Louis Lamy Desfonds pour aller au Détroit—Étude Blanzy.

1752, 27 mai.—Engagement de François Aubuchon dit Decalliers au s^r^ Chevalier de Repentigny pour aller au Sault Sainte-Marie—Étude Blanzy.

1752, 27 mai.—Engagement de André Traversy à Monsieur de Lignery et Fauché pour aller au Détroit—Étude Adhémar.

1752, 27 mai.—Engagement de Jean Baptiste Dubreuil à Jean B^te^ Huberdeau pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1752, 27 mai.—Engagement de Joseph Jannot à François Hamelin pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1752, 29 mai.—Engagement de Pierre Biron à Paul De la Margue pour aller au poste de la Baye—Étude Adhémar.

1752, 29 mai.—Engagement de Jean Baptiste Pepin à Jean Baptiste Huberdeau pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1752, 29 mai.—Engagement de Joseph Lachapelle à François Hamelin pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1752, 29 mai.—Engagement de Louis Biguet à François Chennevert pour aller au poste des Illinois—Étude Blanzy.

1752, 29 mai.—Engagement de Joseph Barabbé à Dominique Godé pour aller au Détroit—Étude Blanzy.

1752, 29 mai.—Engagement de Louis Martinbault au s^r^ Dominique Godet pour aller au Détroit—Étude Blanzy.

1752, 29 mai.—Engagement de Joseph Mandeville à François Daguilhe et compagnie pour aller au poste des Illinois—Étude Blanzy.

1752, 29 mai.—Engagement de Joseph Le Sueur à Antoine Lemers Saint-Germaint pour aller à Michilimakinac—Étude Foucher.

1752, 30 mai.—Engagement de Henry Larche à François Baribaut pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1752, 30 mai.—Engagement de Jean Baptiste Desforges dit St-Maurice à Louis Saint-Ange Charly pour aller au Détroit—Étude Blanzy.

1752, 30 mai.—Engagement de Jean Baptiste Brazeau à Louis Saint-Ange Charly pour aller au Détroit—Étude Blanzy.

1752, 30 mai.—Engagement de Joseph Lesueur et François La Durantaye au sieur François L'huislier Chevalier pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1752, 30 mai.—Engagement de Jacques Sauvage au s^r^ Pierre Ranger pour aller aux Cinq Nations—Étude Simonnet.

1752, 30 mai.—Engagement de Jean Baptiste Saint Romain à François Mesnard pour aller au poste des Illinois—Étude Blanzy.

1752, 31 mai.—Engagement de François LaDurantaye à Paul De la Margue pour aller au poste de la Baye—Étude Adhémar.

1752, 1er juin.—Engagement de Augustin Carpentier à François L'huillié pour aller au Détroit—Étude Adhémar.

1752, 1er juin.—Engagement de Ustache Lembert à François L'huillier pour aller au Détroit—Étude Adhémar.

1752, 1er juin.—Engagement de Jean Baptiste Belergarde à François L'huillier pour aller au Détroit—Étude Adhémar.

1752, 1er juin.—Engagement de Antoine LaRivière à Claude Lepellé Lahaye pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1752, 1er juin.—Engagement de Claude Troye à Paul De la Margue pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1752, 1er juin.—Engagement de Laurent Roy à François Hamelin pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1752, 1er juin.—Engagement de Joseph Gour à Louis Saint-Ange Charly pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1752, 2 juin.—Engagement de André Banlier dit Laperle à Etienne Augé pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1752, 2 juin.—Engagement de Michel Moyse à Paul De la Margue pour aller au poste de la Baye—Étude Adhémar.

1752, 2 juin.—Engagement de François Calvé à Paul De la Margue pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1752, 2 juin.—Engagement de Joseph Gautier Landreville à Paul De la Margue pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1752, 2 juin.—Engagement de François Moyse Dupuy à Nicolas Volant pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1752, 2 juin.—Engagement de Pierre Hachin à Nicolas Volant pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1752, 2 juin.—Engagement de François Hachin à Nicolas Volant pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1752, 2 juin.—Engagement de Michel Vaudry à Etienne Nivard St-Dizier pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1752, 2 juin.—Engagement de Jean Baptiste Châtelereau à Jean Baptiste Huberdeau pour aller à Missillimakiac—Étude Adhémar.

1752, 2 juin.—Engagement de Jean Baptiste Foisy à François L'huillier pour aller au Détroit—Étude Adhémar.

1752, 2 juin.—Engagement de Joseph LeBrodeur dit Lavigne à François L'huislier pour aller au Détroit—Étude Adhémar.

1752, 2 juin.—Engagement de René Pinau au sr François L'huislier Chevalier pour aller au poste du Détroit—Étude Simonnet.

1752, 2 juin.—Engagement de Pierre Charron au sieur Charle Courtois pour aller au Détroit—Étude Simonnet.

1752, 2 juin.—Engagement de François Cardinal à Ignace Gamelin pour aller à Missilimakinac—Étude Blanzy.

1752, 2 juin.—Engagement de Pierre Denio au sr Louis Saint-Ange Charly pour aller au Détroit—Étude Blanzy.

1752, 2 juin.—Engagement de Louis Dagneau à Louis St-Ange Charly pour aller au Détroit—Étude Blanzy.

1752, 2 juin.—Engagement de Louis Devoyon à Louis Saint-Ange Charly pour aller au Détroit—Étude Blanzy.

1752, 2 juin.—Engagement de François Patenote à Louis Saint-Ange Charly pour aller au Détroit—Étude Blanzy.

1752, 2 juin.—Engagement de Charles LeComte à François Ménard pour aller au poste des Illinois—Étude Blanzy.

1752, 3 juin.—Engagement de Pierre Guérin Lafontaine à François Hamelin pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1752, 3 juin.—Engagement de Louis Amable Robillard à Paul De la Margue pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1752, 3 juin.—Engagement de Pierre Deniau à Paul De la Margue pour aller au poste de La Baye—Étude Adhémar.

1752, 3 juin.—Engagement de Louis Latreille à Louis Mathieu Damour de Clignancour pour aller au poste de Missilimakinac—Étude Simonnet.

1752, 3 juin.—Engagement de Ambroise Grignon à Louis Mathieu Damour, sr de Clignancour, pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1752, 3 juin.—Engagement de Antoine Pillon à Louis Mathieu Damour, sr de Clignancour, pour aller au poste de Missilimakinac—Étude Simonnet.

1752, 3 juin.—Engagement de Louis Pillon à Louis Mathieu Damour pour aller au poste de Missilimakinac—Étude Simonnet.

1752, 4 juin.—Engagement de Louis Christophe Janson dit Lapalme au sr Louis Saint-Ange Charly pour aller à Missilimakinac—Étude Blanzy.

1752, 4 juin.—Engagement de Joseph Morisseau au sr Louis Saint-Ange Charly pour aller à Missilimakinac—Étude Blanzy.

1752, 4 juin.—Engagement de Augustain Goulet et André Bouteillet au sieur Louis Mathieu Damour, sr de Clignancour, pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1752, 4 juin.—Engagement de Jean Baptiste Lafontaine et François Lonctain dit Jérôme au sr Louis Mathieu Damour, sieur de Clignancour, pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1752, 4 juin.—Engagement de Joseph Patenotte père et fils à Louis Mathieu Damour, sr de Clignancour, pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1752, 4 juin.—Engagement de Louis Barritteau dit Lamarche au sr Louis Mathieu Damour, sr de Clignancour, pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1752, 4 juin.—Engagement de Antoine Lalonde à Mr De la Corne La Colombière pour aller à Michilimakinac—Étude Foucher.

1752, 4 juin.—Engagement de Louis Morisseau au sr Louis Saint-Ange Charly pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1752, 4 juin.—Engagement de Joseph Lefebvre Lasizeray à Paul DelaMargue pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1752, 5 juin.—Engagement de Pierre Giguière à Charles Hamelin pour aller au poste des Ilinois—Étude Adhémar.

1752, 5 juin.—Engagement de Jean Baptiste Lesage à Charles Hamelin pour aller au poste des Ilinois—Étude Adhémar.

1752, 5 juin.—Engagement de Jean Baptiste Choquet à Paul DelaMargue pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1752, 5 juin.—Engagement de François Caillé à René Provanché pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1752, 5 juin.—Engagement de Joseph Labelle à François Joliette pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1752, 5 juin.—Engagement de Jean Baptiste Letang à Mr le Chevallier De Repentigny pour aller à Michilimakinac—Étude Foucher.

1752, 6 juin.—Engagement de Jacques Brouillard à Charles Hamelin pour aller au poste des Ilinois—Étude Adhémar.

1752, 6 juin.—Engagement de Jean Baptiste Charlebois à Louis St-Ange Charly pour aller à Michilimakina—Étude Blanzy.

1752, 6 juin.—Engagement de Laurent Lefebvre au sr Chevalier de Repentigny pour aller au Sault Ste-Marie—Étude Blanzy.

1752, 6 juin.—Engagement de Michel Gingras à Joseph De La Verandry pour aller au poste de Chagouamigon—Étude Foucher.

1752, 7 juin.—Engagement de François Lenoir au sr Jean Marie Phily pour aller à Kamanistigouia—Étude Blanzy.

1752, 8 juin.—Engagement de Jacques Charlebois au sr Phily pour aller à Michilimakina—Étude Blanzy.

1752, 9 juin.—Engagement de Louis Ouimet à Nicolas Catin pour aller au Détroit—Étude Adhémar.

1752, 9 juin.—Engagement de Louis Rivet à Jean Giasson pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1752, 9 juin.—Engagement de Louis Laurent Lorty à Jacques Deno pour aller au poste des Ilinois—Étude Adhémar.

1752, 9 juin.—Engagement de Pierre Bourdeau à Monsieur de Lignerie pour aller au Détroit—Étude Adhémar.

1752, 9 juin.—Engagement de Gabriel Braye à François Hamelin pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1752, 9 juin.—Engagement de Charles Deno à Jean Baptiste Huberdeau pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1752, 9 juin.—Engagement de Jean Bte Gaultier dit Saint-Germain à Louis St-Ange Charly pour aller au Détroit—Étude Blanzy.

1752, 9 juin.—Engagement de Antoine Bouteiller au sr François Menard pour aller à Missilimakinac—Étude Blanzy.

1752, 9 juin.—Engagement de Jean Baptiste Texier au sr Jean Marie Phily pour aller à Missilimakinac—Étude Blanzy.

1752, 9 juin.—Engagement de Jean Baptiste Gaillard au sr Jean Marie Phily pour aller à Kamanistigouia—Étude Blanzy.

1752, 9 juin.—Engagement de Louis Gagner à Joseph De La Verandry pour aller au poste de Chagouamigons—Étude Foucher.

1752, 9 juin.—Engagement de Jacques Tessier à Monsieur De Repentigny pour aller à Michilimakinac—Étude Foucher.

1752, 9 juin.—Engagement de Etienne Duquet à François Daguilhe et compagnie pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1752, 10 juin.—Engagement de Jean Baptiste François Biron au sr Jean Marie Phily pour aller à Kamanistigouia—Étude Blanzy.

1752, 10 juin.—Engagement de François Barthe à Louis Saint-Ange Charly pour aller au Détroit—Étude Blanzy.

1752, 10 juin.—Engagement de Pierre Trottier dit Labissonière au sr Phily pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1752, 10 juin.—Engagement de François Chevalier au sr Jean Noël Desrivierre pour aller au poste de Missilimakinac—Étude Simonnet.

1752, 10 juin.—Engagement de Michel Petit dit Lalumière à Louis Saint-Ange Charly pour aller au Détroit—Étude Blanzy.

1752, 11 juin.—Engagement de Louis Peyet à Louis Saint-Ange Charly pour aller à Missilimakinac—Étude Blanzy.

1752, 11 juin.—Engagement de Jean Baptiste Laporte à Louis St-Ange Charly pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1752, 12 juin.—Engagement de Basile Brien Deroché à Paul DelaMargue pour aller à Missilimakinac—Étude Adhémar.

1752, 12 juin.—Engagement de Pierre Rivé à Jean Baptiste L'archevesque pour aller au poste des Ilinois—Étude Adhémar.

1752, 12 juin.—Engagement de Pierre Henault à Claude Marin, sr DelaPerierre, pour aller à Missilimakinac—Étude Blanzy.

1752, 13 juin.—Engagement de Antoine Lefebvre Decoteau à Claude Lepellé Lahaye pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1752, 13 juin.—Engagement de Pierre Duval à Monsieur De La Colombière La Corne pour aller à Michilimakinac—Étude Foucher.

1752, 13 juin.—Engagement de Pierre Daunay à François Daguilhe et compagnie pour aller à Missilimakinac—Étude Blanzy.

1752, 14 juin.—Engagement de Basile Duquet à François Joliette pour aller à Missilimakinac—Étude Adhémar.

1752, 14 juin.—Engagement de Joseph Bourdeaux à François Joliette pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1752, 14 juin.—Engagement de Joseph Dutremble à Jean Baptiste L'archevesque pour aller au poste des Ilinois—Étude Adhémar.

1752, 14 juin.—Engagement de Jean Bte Demarest dit Courville au sr Dominique Godet pour aller à Missilimakinac—Étude Blanzy.

1752, 14 juin.—Engagement de René Olivier au sr Ignace Gamelin pour aller au poste des Illinois—Étude Blanzy.

1752, 15 juin.—Engagement de Julien Tavernier dit SansPitié au sr Louis Saint-Ange Charly pour aller au Détroit—Étude Blanzy.

1752, 15 juin.—Engagement de Thomas Pinçonneau dit Lafleur à Claude Marin, sr DelaPerière, pour aller dans les pays d'en haut—Étude Blanzy.

1752, 16 juin.—Engagement de Joseph Giguière à Pierre Monbrun pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1752, 16 juin.—Engagement de Jean Cottenoir à Pierre Monbrun pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1752, 16 juin.—Engagement de Nicolas Millet à Pierre Monbrun pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1752, 16 juin.—Engagement de Louis Costé à Nicolas Catin pour aller au Détroit—Étude Adhémar.

1752, 16 juin.—Engagement de Joseph Lamarre à Monsieur de Lignery et Gauché pour aller au Détroit—Étude Adhémar.

1752, 16 juin.—Engagement de Jacques Genus dit Joachim au sr Jean Baptiste Chatellereau pour aller au poste des Islinois—Étude Simonnet.

1752, 16 juin.—Engagement de Antoine Gaultier dit St-Germain au sr Louis St-Ange Charly pour aller au Détroit—Étude Blanzy.

1752, 17 juin.—Engagement de Pierre Martin à Ignace Gamelin pour aller au poste des Illinois—Étude Blanzy.

1752, 18 juin.—Engagement de Jean Baptiste Poulain au sr Louis Saint-Ange Charly pour aller au Détroit—Étude Blanzy.

1752, 19 juin.—Engagement de Joseph Bérard dit Lespine à Jean Baptiste Lapromenade pour aller au poste des Islinois—Etude Adhémar.

1752, 19 juin.—Engagement de Pierre Peyet à Claude Marin, sr De la Perrière, pour aller à Missilimakinac—Étude Blanzy.

1752, 21 juin.—Engagement de Jean Baptiste Letang à René Provanché pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1752, 22 juin.—Engagement de Jean Baptiste LeBlanc à René DeCouagne pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1752, 23 juin.—Engagement de Jean Baptiste Chartier à Jean Baptiste L'archevesque pour aller au poste des Islinois—Étude Adhémar.

1752, 25 juin.—Engagement de Joseph Etier dit Lamahu au sr Dominique Godet pour aller au Détroit—Étude Blanzy.

1752, 26 juin.—Engagement de Gilles Quintain à Monsieur Duplessy Faber pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1752, 30 juin.—Engagement de Pierre Coquillard à René Provanché et François Chevalier pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1752, 30 juin.—Engagement de Nicolas Amiot et François Racinne au sr Duplessy Faber pour aller au poste de Missilimakinac—Étude Simonnet.

1752, 10 juillet.—Engagement de Louis Neveu à Jacques Farly pour aller à Missilimakinac—Étude Adhémar.

1752, 12 juillet.—Engagement de Pierre Gailloux à Gaspard Normand pour aller à la Belle Rivière—Étude Foucher.

1752, 12 juillet.—Engagement de Simon Cuillerier à Gaspard Normand pour aller à la Belle Rivière—Étude Foucher.

1752, 17 juilllet.—Engagement de Jean Joussard dit Médard à Gaspard Normand pour aller à la Belle Rivière—Étude Foucher.

1752, 17 juillet.—Engagement de Joseph Bondy à Joseph Provenché pour aller au poste de La Belle Rivière—Étude Foucher.

1752, 17 juillet.—Engagement de J. Baptiste Merserault à Gaspard Normand pour aller à la Belle Rivière—Étude Foucher.

1752, 17 juillet.—Engagement de Jacques Gaultier à Gaspard Normand pour aller à la Belle Rivière—Étude Foucher.

1752, 19 juillet.—Engagement de Jean Baptiste Laframboise au sieur Duplessy Faber pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1752, 19 juillet.—Engagement de Pierre Gabory à Gaspard Normand pour aller à la Belle Rivière—Étude Foucher.

1752, 19 juillet.—Engagement de Baptiste Lanouville à Gaspard Normand pour aller à la Belle Rivière—Étude Foucher.

1752, 25 juillet.—Engagement de Pierre Gabory au sr Duplessy Faber pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1752, 3 août.—Engagement de Jean Dany au sr Joseph de Lestre pour aller au poste de Tibitiby—Étude Simonnet.

1752, 8 août.—Engagement de Laurent Lefebvre au sr Louis Boucher de Niverville pour aller au poste de Chiningué—Étude Simonnet.

1752, 11 août.—Engagement de Claude Thieblé à Louis Boucher de Niverville pour aller au poste de Chiningué dans la Belle Rivière—Étude Simonnet.

1752, 15 août.—Engagement de Jean Baptiste Roy à Louis Boucher de Niverville pour aller au poste de Chiningué dans la Belle Rivière—Étude Simonnet.

1752, 21 août.—Engagement de Charle Sanscrainte et Nicolas Sauvage à Louis Boucher de Niverville, sr de Montizamber, et compagnie pour aller au poste de Chiningué dans La Belle Rivière—Étude Simonnet.

1752, 21 août.—Engagement de Gille Sauvage à Louis Boucher de Niverville pour aller au poste de Chiningué dans La Belle Rivière—Étude Simonnet.

1752, 26 août.—Engagement de Louis Cotteux à Jacques Marie Nolan Lamarque pour aller au poste de Chiningué en La Belle Rivière—Étude Simonnet.

1752, 26 août.—Engagement de Louis Incelin Condé à Louis Boucher de Niverville, sr de Montizamber, pour aller au poste de Chiningué en la Belle Rivière—Étude Simonnet.

1752, 1er septembre.—Engagement de Michel Lemire à Philippe Dagneau, sr de Lasaussay, pour aller au poste de Chiningué à la Belle Rivière—Étude Simonnet.

1752, 2 septembre.—Engagement de Michel Brousseaux à Dame Marie Magdeleine Raimbault, veuve de feu Philippe Dagneaux De la Saussaye, pour aller à la Belle Rivière—Étude Foucher.

1752, 4 septembre.—Engagement de Bernard Laviolette à Philippe Dagneau, sieur Delasaussay, pour aller au poste de Chiningué en La Belle Rivière—Étude Simonnet.

1752, 6 septembre.—Engagement de François Lantier au sr Charle Héry pour aller au poste de Témiskamingue—Étude Simonnet.

1752, 8 septembre.—Engagement de Joseph Buisson à Pierre Marie Joseph St-Blain pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1752, 11 septembre.—Engagement de Jean Baptiste Sarault à Philippe Dagneau pour aller à La Belle Rivière—Étude Foucher.

1752, 15 septembre.—Engagement de François Mousseaux dit Desilais à Luc De La Corne, sr De Chaps, pour aller à Chagouamigons—Étude Foucher.

1752, 18 novembre.—Engagement de Augustin Picot à Monsieur Rigault de Vaudreuil pour aller au poste de la Baye—Étude Adhémar.

1752, 27 novembre.—Engagement de Jean Baptiste Denoyers à Jean l'Echelle pour aller au Grand Portage—Étude Blanzy.

1752, 1er décembre.—Engagement de Jean Baptiste Vadenet au sr Remond Quesnel pour aller au poste des Illinois—Étude Blanzy.

1752, 2 décembre.—Engagement de Jean Morin à Charle Héry pour aller au poste de Témiskamingue—Étude Simonnet.

1752, 2 décembre.—Engagement de Guillaume Roy au sieur Charle Héry pour aller au poste de Témiskamingue—Étude Simonnet.

1752, 2 décembre.—Engagement de Antoine Boyer au sr Charles Héry pour aller au poste de Témiskamingue—Étude Simonnet.

1752, 4 décembre.—Engagement de François Texier à Louis St-Ange Charly pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1752, 5 décembre.—Engagement de Joseph Gauthier au sr Charle Héry pour aller au poste de Témiskamingue—Étude Simonnet.

1752, 6 décembre.—Engagement de Joseph Moriceaux à Louis Saint-Ange Charly pour aller au poste de Michilimakinac—Étude Blanzy.

1752, 6 décembre.—Engagement de Louis Latreille à Luc De La Corne, sr De Chaps, pour aller à Chagouamigons—Étude Foucher.

1752, 6 décembre.—Engagement de Jean Baptiste Brisebois au sr Charle Héry pour aller à Témiskamingue—Étude Simonnet.

1752, 6 décembre.—Engagement de Pierre Viau dit Lespérance au sr Pierre Marie Joseph Raimbault de Saimblain pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1752, 7 décembre.—Engagement de Antoine Vallière à Thomas Desauniés pour aller à la Rivière St-Joseph—Étude Adhémar.

1752, 7 décembre.—Engagement de Jean Baptiste Sanscartier à Thomas Desauniés pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1752, 7 décembre.—Engagement de Charles Hardouin au sr Louis Saint-Ange Charly pour aller à Michipicoton—Étude Blanzy.

1752, 7 décembre.—Engagement de Pierre Pillon et François Dau au sr Charle Héry pour aller à Témiskamingue—Étude Simonnet.

1752, 7 décembre.—Engagement de Pierre Magnan dit Champagne à Pierre Marie Joseph Raimbault Saimblain pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1752, 7 décembre.—Engagement de Paul Léger dit Parisien au sr Charle Héry pour aller au poste des Nepissingle—Étude Simonnet.

1752, 7 décembre.—Engagement de Joseph Cadieu au sr Charle Héry pour aller au poste de Témiskamingue—Étude Simonnet.

1752, 7 décembre.—Engagement de Joseph Amable Lalonde au sr Charle Héry pour aller au poste de Nepissingles—Étude Simonnet.

1752, 8 décembre.—Engagement de Louis Belecq à Thomas Desauniés Dufy et Nicolas Lefebvre pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1752, 8 décembre.—Engagement de François Roy au sr Charle Héry pour aller au Témiskamingue—Étude Simonnet.

1752, 9 décembre.—Engagement de Jean Baptiste St-Maurice au sr Charle Héry pour aller au Témiskamingue—Étude Simonnet.

1752, 11 décembre.—Engagement de Joseph Merlaut au sr Charle Héry pour aller à Témiskamingue—Étude Simonnet.

1752, 12 décembre.—Engagement de Ignace Prud'homme et Louis Morné dit Léveillé au sr Pierre Marie Joseph Raimbault dit Saimblain pour aller à Missilimakinac—Étude Simonnet.

1752, 12 décembre.—Engagement de Antoine Prou au sr Charle Héry pour aller au Nepisingue—Étude Simonnet.

1752, 12 décembre.—Engagement de Bazyle Riel dit L'irlande au sr Toussaints Pothier pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1752, 13 décembre.—Engagement de René Joachim Darragon dit Lafrance au sr Charle Hery pour aller au poste de Nepissingue—Étude Simonnet.

1752, 14 décembre.—Engagement de Louis Brisebois au sr Charle Héry pour aller au Nepissingue—Étude Simonnet.

1752, 14 décembre.—Engagement de Louis Payet à Jean Baptiste Lefebvre pour aller à Missillimakinac—Étude Adhémar.

1752, 15 décembre.—Engagement de Jean Baptiste Fauteux à Jean Baptiste Pommainville pour aller jusqu'au fort Frontenac—Étude Foucher.

1752, 15 décembre.—Engagement de Joseph Emond à Jean Baptiste Pommainville pour aller au fort Frontenac—Étude Foucher.

1752, 15 décembre.—Engagement de Jean Bte Magneron dit Lajeunesse au sr Louis St-Ange Charly pour aller à Missilimakinac—Étude Blanzy.

1752, 16 décembre.—Engagement de Jean Nicolas Bricaud dit Lamarche à Toussaints Pothier pour aller à Michilimakinac—Étude Blanzy.

1752, 16 décembre.—Engagement de Antoine Primeau à Jean Noël Desrivière Lamoinaudière pour aller à Michilimakinac—Étude Simonnet.

1752, 16 décembre.—Engagement de Joseph Lamy Desfonds au s^r^ Jean l'Echelle pour aller au Grand Portage—Étude Blanzy.

1752, 17 décembre.—Engagement de Joseph Lemeilleur au s^r^ Charle Héry pour aller au poste du Sault Ste-Marie—Étude Simonnet.

1752, 17 décembre.—Engagement de Augustain Lemeilleur au s^r^ Charle Héry pour aller au Sault Ste-Marie—Étude Simonnet.

1752, 17 décembre.—Engagement de François Taillefer à M^r^ Le Chevallier de Repentigny pour aller au poste du Sault Sainte-Marie—Étude Simonnet.

1752, 17 décembre.—Engagement de Jean Baptiste Laviolette à Jean Noël Desrivière Lamoinaudière pour aller à Michilimakinac—Étude Simonnet.

1752, 19 décembre.—Engagement de Louis Bodoin au s^r^ Jean l'Échelle pour aller au Grand Portage—Étude Blanzy.

1752, 20 décembre.—Engagement de Pierre Basinet à Jean Baptiste Lefebvre pour aller au poste de la Rivière St-Joseph.

1752, 22 décembre.—Engagement de Michel Coste au s^r^ Jean Noël Desrivière Lamoinaudière pour aller à Michilimakinac—Étude Simonnet.

1752, 22 décembre.—Engagement de Julien Delinel à J. Baptiste Pommainville pour aller au fort Frontenac—Étude Foucher.

1752, 22 décembre.—Engagement de Jean Grouyoux à Jean Baptiste Pommainville pour aller au fort Frontenac—Étude Foucher.

1752, 24 décembre.—Engagement de Philippe Bazinet à Michel Gamelain Gaucher pour aller au poste du Détroit—Étude Simonnet.

1752, 27 décembre.—Engagement de Maurice Germain au s^r^ Charle Héry pour aller à Témiskamingue—Étude Simonnet.

1752, 27 décembre.—Engagement de Augustin Brabant à Monsieur de Repentigny pour aller au Sault Ste-Marie—Étude Adhémar.

1752, 27 décembre.—Engagement de Adrien Monnet dit Boismenu à Louis Saint-Ange Charly pour aller à Missilimakinac—Étude Blanzy.

1752, 29 décembre.—Engagement de François Dubord à Louis St-Ange Charly pour aller à Missilimakinac—Étude Blanzy.

1752, 29 décembre.—Engagement de Nicolas Boucher à J. Baptiste Pommainville pour aller au fort Frontenac—Étude Foucher.

1752, 29 décembre.—Engagement de François Jobin et Charles Lépine à Jean Baptiste Pommainville pour aller au poste du fort Frontenac—Étude Foucher.

1752, 29 décembre.—Engagement de Jacques Primo à Remond Quenel pour aller à Missilimakinac—Étude Blanzy.

1752, 30 décembre.—Engagement de François Mousseaux à Luc de la Corne, sieur de Chaps, pour aller au poste de Michilimakinac—Étude Foucher.

(A suivre dans le *Rapport de l'archiviste* pour 1931-32).

E.-Z. MASSICOTTE.

SOURCES

CORRESPONDANCE ENTRE LA COUR DE FRANCE ET TALON

Ces différentes lettres sont publiées d'après des copies au photostat prises sur les originaux mêmes aux Archives Nationales de Paris (ministère des Colonies, et ministère de la Guerre) et à la Bibliothèque Nationale de Paris (Mélanges Colbert).

CORRESPONDANCE DE Mgr MARIAUCHEAU D'ESGLY

La correspondance de Mgr Louis-Philippe Mariaucheau d'Esgly inventoriée par M. l'abbé Caron se trouve aux Archives de l'Archevêché de Québec. On possède une très petite partie de cette correspondance aux Archives de la province de Québec.

CORRESPONDANCE DE Mgr JEAN-FRANÇOIS HUBERT

La correspondance de Mgr Jean-François Hubert est également conservée aux Archives de l'Archevêché de Québec.

CORRESPONDANCE DE Mgr BAILLY DE MESSEIN

Les quelques lettres de Mgr Charles-François Bailly de Messein, coadjuteur de Québec, inventoriées ici se trouvent aux Archives de l'Archevêché de Québec.

LES ENGAGEMENTS POUR L'OUEST

Les "engagements" pour l'Ouest relevés par M. E.-Z. Massicotte sont conservés dans les greffes des notaires mentionnés dans le Répertoire déposé aux Archives Judiciaires de Montréal (palais de Justice).

TABLE DES MATIÈRES

Pages

Lettre de l'honorable M. Athanase David à l'honorable M. Henry-Georges Carroll, lieutenant-gouverneur de la province de Québec..... III
Lettre de l'archiviste de la province de Québec à l'honorable M. Athanase David..... V
L'intendant Jean Talon..... 1
Correspondance échangée entre la cour de France et l'intendant Talon pendant ses deux administrations dans la Nouvelle-France..... 3
Pouvoir d'intendant pour le Sr Talon (23 mars 1665)..... 3
Pouvoir aux Srs de Tracy, Courcelles et Talon pour les changements à faire au Conseil Souverain de Canada (23 mars 1665)..... 4
Mémoire du Roi pour servir d'instruction à Talon (27 mars 1665)..... 5
Mémoire du Roi pour servir d'instruction à Talon (27 mars 1665) avec notes de Talon..... 11
Lettre de Talon au Ministre Colbert (22 avril 1665)..... 20
Lettre de Talon au Ministre Colbert (27 avril 1665)..... 21
Lettre de Talon au Ministre Colbert (4 mai 1665)..... 22
Lettre de Talon au Ministre Colbert (14 mai 1665)..... 24
Lettre de Talon au Ministre Colbert (15 mai 1665)..... 24
Lettre de Talon au Ministre Colbert (21 mai 1665)..... 26
Lettre de Talon au Ministre Colbert (24 mai 1665)..... 27
Lettre de Talon au Ministre Colbert (18 septembre 1665)..... 29
Observations que Talon a faites sur la navigation de la Rochelle en Canada (4 octobre 1665)..... 30
Lettre de Talon au Ministre Colbert (4 octobre 1665)..... 32
Lettre de Talon au Ministre Colbert (7 octobre 1665)..... 39
Lettre de Talon au Ministre Colbert (10 octobre 1665)..... 39
Lettre du Ministre Colbert à Talon (5 janvier et 5 avril 1666)..... 41
M. Talon, intendant de Justice, police et finances à MM. de Tracy et de Courcelles, 1666..... 46
Lettre de Talon au Ministre Colbert (3 novembre 1666)..... 50
Lettre de Talon au Ministre Colbert (10 novembre 1666)..... 51
Lettre de Talon au Ministre Colbert (11 novembre 1666)..... 52
Lettre de Talon au Ministre Colbert (13 novembre 1666)..... 53
Lettre de Talon au Ministre Colbert (13 novembre 1666)..... 54
Lettre de M. de Lionne à Talon (7 janvier 1667)..... 62
Mémoire de Talon sur l'état présent du Canada (1667)..... 63
Lettre du Ministre Colbert à Talon (5 avril 1667)..... 67
Lettre du Roi à Talon (9 avril 1667)..... 73
Lettre de Talon au Ministre Colbert (25 août 1667)..... 74
Lettre de Talon au Ministre Colbert (26 août 1667)..... 76
Lettre de Talon au Ministre Colbert (27 octobre 1667)..... 77

Pages
Lettre de Talon au Ministre Colbert (29 octobre 1667) 87
Lettre de Talon au Ministre Louvois (19 octobre et 19 décembre 1667) 88
Lettre du Ministre Louvois à Talon (27 janvier 1668) 90
Lettre du Ministre Colbert à Talon (20 février 1668) 91
Mémoire de Talon sur le Canada (1669) 98
Lettre du Roi à Talon (15 mai 1669) 101
Lettre du Roi à Talon (15 mai 1669) 102
Note du Ministre Colbert à Talon (sans date) 102
Observations faites par Talon sur l'estat présenté à Monseigneur Colbert par la compagnie des Indes Occidentales, portant l'employ des deniers fournis par le Roy pour faire passer en Canada (1669) 103
Estat abrégé des fonds faits pour le Canada, et de l'employ qui en a esté ordonné. 106
L'état du Canada en général 108
Mémoire succinct des principaux poincts des intentions du Roy sur le pays de Canada, que sa Ma^té^ veut estre mis ez mains du s^r^ Talon s'en allant servir d'Intendant de la Justice, police et finances dud. pays (18 mai 1669) 110
Lettre du Ministre Colbert à Talon (14 juin 1669) 113
Lettre du Ministre Colbert à Talon (3 juillet 1669) 114
Lettre de Talon au Ministre Colbert (4 juillet 1669) 114
Lettre de Talon au Ministre Colbert (15 juillet 1669) 115
Lettre de Talon au Ministre Colbert (16 juillet 1669) 116
Lettre de Talon au Ministre Colbert (29 août 1670) 116
Lettre de Talon au Ministre Colbert (20 septembre 1670) 118
Lettre de Talon au Ministre Colbert (10 octobre 1670) 119
Mémoire de Talon sur le Canada (10 octobre 1670) 119
Mémoire de Talon sur le Canada au Ministre Colbert (10 novembre 1670) 122
Addition au présent Mémoire 131
Lettre de Talon au Roi (10 novembre 1670) 139
Lettre de Talon au Ministre Colbert (11 novembre 1670) 140
Mémoire des expéditions et des autres choses que Talon estime estre nécessaires ou utiles au service du Roy en Canada ou dans l'Acadie (1671). 141
Ordonnance pour les appointements et vacations de deux archers de la Prévôté servant près le sieur Talon (11 février 1671) 143
Lettre du Ministre Colbert à Talon (11 février 1671) 143
Lettre du Roi à Talon (1671) 149
Lettre du Roi à Talon (1671) 149
Lettre du Ministre Colbert à Talon (8 juin 1671) 149
Lettre de Talon au Ministre Colbert (31 octobre 1671) 150
Mémoire de Talon au Ministre Colbert sur le Canada (2 novembre 1671) 151
Mémoire de Talon au Roi sur le Canada (2 novembre 1671) 156
Lettre de Talon au Ministre Colbert (11 novembre 1671) 163
Lettre du Roi à Talon (17 mai 1672) 167
Lettre du Roi à Talon (4 juin 1672) 167
Lettre du Ministre Colbert à Talon (4 juin 1672) 168
Lettre du Roi au Capitaine. . . (4 juin 1672) 170
Lettre du Roi à Talon (4 juin 1672) 171
Mémoire de Talon au Roi sur les besoins du Canada (9 mars 1673) 171
Lettre de Talon au Ministre Colbert (sans date) 174

Pages
Mémoire de Talon sur le Canada (1673) 174
Lettre de Talon au Ministre (11 juin 1677) 180
Extrait de ce que Mr Talon demande à Monseigneur pour le Canada (sans date) 180
Lettre de Talon au Ministre Colbert (sans lieu ni date) 182
Mgrs Louis-Philippe Mariaucheau d'Esgly, Jean-François Hubert et Charles-François Bailly de Messein 183
1740 185
1770 185
1772 185
1780 186
1784 186
1785 187
1786 190
1787 194
1788 197
1789 198
1791 198
Inventaire de la correspondance de Mgrs Jean-François Hubert et Charles-François Bailly de Messein 199
1768 199
1769 199
1771 199
1779 200
1781 200
1784 200
1785 200
1786 201
1787 201
1788 203
1789 208
1790 225
1791 240
1792 259
1793 277
1794 297
1795 311
1796 326
1797 345
Répertoire des engagements pour l'Ouest conservés dans les Archives Judiciaires de Montréal (1670-1778) (*Suite*) 353

TABLE DES PORTRAITS ET FAC-SIMILÉS

Pages

Édifice du Musée et des Archives I
Jean Talon, intendant de la Nouvelle-France (portrait) 1
Lettre de Talon au ministre Colbert (22 avril 1665) 16
Lettre de Talon au ministre Colbert (14 mai 1665) 32
Lettre de Talon au ministre Colbert (18 septembre 1665) 48
Lettre de Talon au ministre Colbert (7 octobre 1665) 64
Lettre de Talon au ministre Colbert (13 novembre 1666) 80
Lettre de M. de Lionne à Talon (7 janvier 1667) 112
Lettre de Talon au ministre Colbert (10 octobre 1670) 128
Lettre du Roi à Talon (17 mai 1672) 176
Mgr Louis-Philippe Mariaucheau d'Esgly (portrait) 192
Mgr Jean-François Hubert (portrait) 208
Témoignages en faveur de Mgr Jean-François Hubert (1er décembre 1784) 304
Archives de la Province: Salle des manuscrits 352
Archives de la Province: Bibliothèque 416

INDEX

A

Abel, Louis, 391, 401.
Acadiens, Les, 199, 202, 219, 223, 230, 242, 245, 268.
Achin, François, 446.
Achin, Pierre, 388.
Achin dit Saint-André, François, 415.
Adhémar, Étude, 354 à 453.
Adhémar, M. 186, 191, 223.
Agneronnons—Voir Agniehronnons.
Agnez—Voir Agniers.
Agniehronnons, Les, 49.
Agniers, Les, 49, 70, 74, 75, 89.
Aigle d'Or, L', 30.
Ailleboust, Daniel-François d', 375, 376, 377.
Ailleboust, La Sœur d', 255, 294, 311, 313.
Ailleboust de Coulonge, Louis d', 353, 354, 355, 356, 357.
Ailleboust de la Madeleine, François d', 360, 362, 367, 374, 400, 401, 402.
Ailleboust de Périgny, Ignace d', 355, 356, 382, 383, 385, 386, 389, 408, 410, 412, 415.
Alain dit Laliberté, 379.
Albanel, Le Père, 158.
Alexandre, Jean-Baptiste, 394.
Alexis, Le Frère, 324, 328.
Algonkins—Voir Algonquins.
Algonquins, Les, 49, 58, 60, 72, 231.
Alinotte, L'abbé Bonaventure, 187, 203, 343.
Alix, Arnolf, 123.
Allain, L'abbé Jean-Baptiste, 278, 286, 290, 302.
Allard, Gabriel, 356, 381, 443.
Allard, Le Père Germain, 126.
Allard, Jean-Baptiste, 419.
Amiot, L'abbé Michel-Auguste, 264, 269, 313, 314.
Amiot, Le sieur, 88.
Amiot, Nicolas, 423, 450.
Ancelin, Joseph, 443.
André, Le Huron, 443.
Ansselin—Voir Ancelin.
Antonelli, Le cardinal, 200, 201, 204, 205, 206, 212, 219, 220, 226, 238, 242, 246, 250, 255, 256, 274, 275, 276, 285, 302, 307, 309.
Arbou, Le capt. Charlemagne, 349.
Arbour, Michel, 289.
Arceneau—Voir Arsenault.
Archambault, Charles, 357, 402.
Archambault, Jean-Baptiste, 385.
Archambault, L'abbé Laurent, 264, 304, 305.
Archambault, L'abbé Paul-Loup, 311.
Archambault, L'abbé Pierre-Victor, 201, 243, 273, 313, 345.
Archives de la guerre, 90, 91.
Archives Nationales, 4, 5, 10, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 27, 29, 30, 32, 38, 39, 40, 46, 50, 51, 53, 54, 62, 66, 73, 76, 77, 86, 88, 90, 91, 98, 101, 102, 103, 110, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 121, 122, 130, 139, 140, 141, 142, 143, 148, 149, 150, 151, 156, 163, 167, 168, 170, 171, 173, 174, 180, 181, 182.
Arel, Joseph, 443.
Arnaud, Joseph, 431.
Arnould, M. le chevalier, 154.
Arsenault, L'abbé Gabriel-Léandre, 247, 254, 268, 269, 271, 299, 305.
Arsenault, Joseph, 322, 381, 386.
Arsenault, Louis, 367.
Arseneau—Voir Arsenault.
Asselin, Joseph, 367, 373.
Aubry, L'abbé Laurent, 214, 227, 228, 241, 251, 262, 270.
Aubuchon dit Desalliers, François, 377, 383, 395, 408, 445.

Augé—Voir Auger.
Auger, Amable, 370.
Auger, Charles, 444.
Auger, Étienne, 414, 433, 436, 438, 446.
Auger, François, 371.
Auger, Jean-Baptiste, 402, 417, 422.
Augustin, Le Père, 317.
Aupry dit Laramée, François, 413.
Avaugour, Le baron du Bois d', 6, 13.
Avarre—Voir Havard.
Aymond—Voir Émond.

B

Babeu, André, 433.
Babrillant—Voir Boisbrilland.
Baby, L'hon. François, 331, 340.
Baby, Dupéron, 220.
Bacqueville, François, 379.
Badeaux, Joseph, 396.
Badelard, Le docteur, 198, 309.
Bailly, Jean-Baptiste, 379.
Bailly de Messein, Mgr Charles-François, 183, 199, 201, 203, 205, 206, 208, 212, 213, 214, 219, 226, 228, 229, 230, 238, 240, 241, 244, 247, 251, 253, 254, 255, 257, 266, 269, 270, 271, 276, 277, 287, 289, 290, 293, 299, 300, 301, 302, 310, 350, 351.
Balan dit Lacombe, François, 360.
Baltimore, L'évêque de—Voir Mgr Carroll.
Banlier dit Laperle, André, 380, 404, 446.
Baqueville—Voir Bacqueville.
Barabé, Joseph, 367, 369, 407, 445.
Barau—Voir Bareau.
Barbary dit Grandmaison, Jean, 377, 391.
Barbier dit Lafredenne, Pierre, 431.
Bardel dit Lapierre, Joseph, 360.
Bareau, François, 415.
Bareau, Jean-Baptiste, 423.
Baré—Voir Barré.
Barette, Augustin, 421.
Baribaut—Voir Baribeau.
Baribeau, François, 387, 388, 389, 393, 394, 428, 432, 435, 436, 445.
Bariteau dit Lamarche, Louis, 447.
Bariteau dit Lamarche, Pierre, 372, 444.
Baritteau—Voir Barieteau.
Baron, Le nommé, 264.
Barrabée—Voir Barabé.
Barré, Augustin, 388.
Barré, Joseph, 383, 401.
Barthe, François, 448.
Barthélemy, Le sauvage, 380.
Baruel, L'abbé, 275.
Basinet—Voir Bazinet.
Bastien, Antoine, 414.
Baucham—Voir Beauchamp.
Baudin—Voir Beaudin.
Baudry—Voir Beaudry.
Baudoin—Voir Beaudoin.
Baudouin—Voir Beaudoin.
Bazinet, Antoine, 387, 420.
Bazinet, Augustin, 359, 387.
Bazinet, François, 359.
Bazinet, Jean-Baptiste, 369, 418, 444.
Bazinet, Joseph, 373, 420.
Bazinet, Maurice, 444.
Bazinet, Philippe, 453.
Bazinet, Pierre, 453.
Beaubien, Le marguillier, 243, 244.
Beauceron, Joseph, 396.
Beauchamp, François, 354, 363, 390, 403, 406, 441.
Beauchamp, Pascal, 412.
Beaudin, Bonaventure, 440.
Beaudin, Guillaume, 444.
Beaudin, Joseph, 428, 444.
Beaudin, Laurent, 358, 359.
Beaudin, Michel, 363.
Beaudoin, Louis, 398, 405, 424, 427, 435, 453.
Beaudry, Joseph, 415, 417.
Beaudry, Louis, 362, 391, 445.
Beaudry, Prudent, 386.
Beaulieu, Michel, 384, 385, 387, 388.
Beaumont, L'abbé Louis, 215, 218, 288, 326, 330, 332, 337, 343.
Beaune, André, 398, 413.
Beaupré, Charles, 405, 436.
Beaupré, Louis, 436.
Beauregard, Antoine, 370, 382, 431.
Beauregard, Charles, 397.
Beauregard, Jean-Baptiste, 416.
Beauregard, Louis, 376.

Beausseron—Voir Beauceron.
Beauvais, Jean, 364.
Beauvais, Joseph, 414.
Beauvais, Louis, 357, 369, 383.
Beauvais, Raphaël, 414.
Beauzèle, L'abbé Jean, 239.
Bécancour, M. de, 154.
Bechamel, M. de, 82.
Bechet, Antoine, 429.
Bechet, Gabriel, 355.
Bechette—Voir Bechet.
Bédard, L'abbé Antoine, 279, 314.
Bédard, L'abbé Jean-Baptiste, 321, 322.
Bédard, L'abbé Jean-Charles, 224, 228, 234, 236, 252, 253, 269, 272, 293, 318, 320.
Bédard, L'abbé Joseph, 307, 308.
Bédard, L'abbé Louis, 299, 321, 330, 344, 345.
Bédard, L'abbé Pierre-Laurent, 212, 289.
Bédard, L'abbé Thomas-Laurent, 198, 205, 215, 302, 311.
Bégin, L'abbé Charles-Marie, 206, 214, 253, 254, 307.
Bégon, L'intendant, 1, 193.
Begué (Biguet), Étienne, 432.
Behic—Voir Béique.
Béique dit Lafleur, Hyacinthe, 369, 392.
Béique dit Lafleur, Jean-Baptiste, 405, 434.
Béique dit Lafleur, Joseph, 419, 420.
Belair, L'abbé François, 290, 349.
Belair, Louis, 436.
Bélanger, François, 253.
Bélanger, Joseph, 406.
Belèque—Voir Bellec.
Belegarde—Voir Bellegarde.
Belhumeur, Jean-Baptiste, 370.
Belie dit Laverdure—Voir Gély.
Bellair—Voir Belair.
Bellanger—Voir Belanger.
Bellec, Jean-Baptiste, 396.
Bellec, Louis, 410, 452.
Bellegarde, Jean-Baptiste, 446.
Bellefeuille, Le grand voyer, 251.
Bellefeuille, Jean-Baptiste, 406.
Bellinzani, M., 112, 120, 135, 148, 151, 158, 172, 180.
Bellou, Louis, 412.
Bénard, Jacques, 382.
Bénard—Voir Bénard dit Carignan.
Bénard dit Carignan, Jean-Baptiste, 353, 354, 357, 372, 373, 374, 376, 400, 401, 402, 420.
Benoit XIV, 285,
Benoist, Louis, 435.
Bérard dit Lépine, Joseph, 450.
Berey, Le Père Félix, 210, 284, 324.
Berger, Frédéric-Guillaume, 201.
Berger, Pierre, 358, 407.
Bergeron, François, 444.
Bériau, L'abbé Louis-Michel, 240.
Bernier, Isidore, 367.
Bernier, Louis, 366.
Berry—Voir Berey.
Berthelot, L'abbé Charles, 207, 282, 320, 331, 336, 346.
Berthelot, Le sieur, 129, 154, 173, 177, 181, 197.
Berthiaume, L'abbé Jean-Jacques, 194, 260, 264, 270, 305, 306, 307, 311.
Berthier, Le capt., 61.
Berthier, M., 39, 45.
Bertier—Voir Berthier.
Bertrand, André, 359, 372.
Bertrand, Laurent, 372, 378, 380, 432, 435, 444.
Bertrand, L'abbé Laurent-Joseph, 192, 227, 248, 260, 267, 285, 323, 330, 332, 336, 341, 348.
Bertrand, Lucien, 434.
Bertrand, Pierre, 405.
Bertrand, Toussaint, 357, 371.
Bertrand dit Desrochers, Louis, 384.
Bertrand dit Desrochers, Paul, 376, 382, 435.
Bertrant—Voir Bertrand.
Besson, L'abbé Jean-Pierre Davaux, 215.
Bétourné, Louis, 434.
Bibaud, Jacques, 411.
Bibaud, Pierre, 432.
Bibault—Voir Bibaud.
Bibaux—Voir Bibaud.
Bienvenu, Gabriel, 369, 428.
Bienvenu, Jean-Baptiste, 428.
Bienvenu dit Delisle, Louis, 392, 412. 413, 415, 422, 423.

Bigras, Alexis, 412.
Bigras, François, 407, 425.
Biguet, Étienne, 432.
Biguet, Louis, 445.
Biguet, Pierre, 421.
Binet, François, 366, 398, 411, 426.
Biron, Jean-Baptiste-François, 448.
Biron, Pierre, 376, 400, 445.
Bisaillon, Jean, 382.
Biscornet, Antoine, 415.
Biscornet, François, 445.
Biscornet, Joseph, 356, 372, 418.
Biscornet, Pierre, 388, 418.
Bisson, Joseph, 433, 437.
Bissonnette, Alexandre, 393, 395.
Bissonnette, Étienne, 415, 445.
Bissonnette, François, 358, 421.
Bissonnette, Jean-Baptiste, 415.
Bissonnette, Joachim, 406.
Bissonnette, Joseph, 357.
Bissonnette, Joseph-Paul, 396.
Bissonnette, Louis, 388, 400.
Bissot, Le sieur, 161.
Blais, Charles, 407.
Blais, Gabriel, 369, 390, 420.
Blais, Michel, 308.
Blanchard, Jean-Baptiste, 411.
Blanchard, Pierre, 374, 383.
Blanchetière dit Saint-Georges, Sulpice, 366, 418, 429.
Blanchevière—Voir Blanchetière.
Blanzy—Voir Danré.
Blaud—Voir Bleau.
Blaye—Voir Blais.
Blé—Voir Blais.
Bleau, Jacques, 429.
Blondeau, Jean-Baptiste, 428, 432, 434, 443.
Blondeau, Louis, 422.
Blondeau, Michel, 218.
Blondin, Claude, 410.
Bluteau dit Larabel, Joseph, 373.
Bodoin—Voir Beaudoin.
Boileau, Pierre, 362.
Boily, Jean, 241.
Boisbrilland, Gabriel, 400, 429.
Boisclair, La Sœur, 262.
Boisdoré, Jean-Baptiste, 363, 435.
Boisdoré, Jean-François, 435.
Boismenu, Adrien, 353, 395.
Boisseau, M., 198, 206, 220, 221, 239.
Boisseau dit Saint-Pierre, Pierre, 391.
Boisson—Voir Boisson dit Saint-Onge.
Boisson dit Saint-Onge, Alexandre, 358, 377, 383, 398, 438.
Boissonnault, L'abbé Joseph-Marie, 214, 264, 307, 308, 329.
Boissonneau—Voir Boissonnault.
Bombardier dit Labombarde, Pierre, 354, 358.
Bonaventure, Le Frère, 339.
Bonhomme, Ignace, 407.
Bonnault, Claude de, 1.
Bonneau, Jean-Baptiste, 286.
Bonneau, Joseph, 363.
Bonnier, François, 368.
Bonvouloir, Joseph, 412.
Bonvouloir, Julien, 384, 444.
Bordeau, Dominique, 414.
Bordeleau, Michel, 277.
Borel, L'abbé François, 193, 262.
Borneuf, L'abbé Joseph, 192, 211, 296, 321.
Bosne—Voir Beaune.
Bossu, L'abbé Pierre, 350.
Bottequin—Voir Botquin.
Botquin dit Saint-André, Pierre, 385, 402, 409.
Bouchard, Louis, 392.
Bouchard, M., 295.
Boucher, Antoine-Charles, 373.
Boucher, François, 444.
Boucher, L'abbé Jean-Baptiste, 196, 214, 233, 254, 257, 270.
Boucher, Joseph, 383, 426.
Boucher, Michel, 433.
Boucher, M., 264.
Boucher, Nicolas, 432, 453.
Boucher de Niverville, Louis, 401, 402, 423, 450, 451.
Boucher dit Sanschagrin, Jacques, 394.
Boucherville, L'hon. R.-A. de, 234.
Boudria, François, 374.
Bouin, Ignace, 408.
Bouin dit Dufresne, Joseph, 357, 411.
Boulard, L'abbé, 239.
Bouleau dit Boileau, Pierre-Jean, 388.
Bouléveau dit Antoine, Pierre, 413.

Boumois, Le sieur, 377, 385, 387, 388, 390, 391, 392, 393, 394.
Boumois, Pierre, 369.
Bourassa, Ignace, 408, 414, 418, 420.
Bourbonnais, Claude, 363, 398.
Bourbonnais, François, 365, 377.
Bourbonnière, François, 391, 397, 412.
Bourcier—Voir Boursier.
Bourdaux—Voir Bourdeau.
Bourdeau, Dominique, 387, 402, 436.
Bourdeau, Joseph, 449.
Bourdeau, Pierre, 448.
Bourdeau dit L'Ileronde, Jean-Baptiste, 419.
Bourdet, Pierre, 357.
Bourdon, Augustin, 376.
Bourdon, Le sieur, 6, 13, 109.
Bourdon, Pierre, 435.
Bourdor—Voir Bourdeau.
Bourg, Louis, 417.
Bourg, L'abbé Mathurin, 187, 188, 189, 196, 200, 203, 204, 209, 229, 244 255, 257, 260, 295, 301, 315, 318 320, 328.
Bourgery, René, 386.
Bourgi—Voir Bourgery.
Bourguignon, Joseph, 381, 396.
Bourhis, Jean-Baptiste, 362.
Bouron, Étude, 395, 396, 397, 403.
Bourquin dit Versailles, Guillaume, 430.
Boursier, Pierre, 398, 408.
Boursier dit Lavigne, Jean, 374, 408, 438.
Bouteiller, André, 416, 447.
Bouteiller, Antoine, 387, 448.
Bouteiller, François, 421, 433.
Bouteillerie, M. de la, 154.
Bouteroue, M. de, 1, 106, 109, 117, 129, 155.
Boutin dit Dubord, Charles, 357, 364, 392, 406, 413.
Boyé—Voir Boyer.
Boyer, Antoine, 355, 365, 368, 422, 437, 451.
Boyer, Ignace, 376.
Boyer, Jacques, 393.
Boyer, Jean, 354, 434, 417.
Boyer, Joseph, 399, 440.
Boyer, Paul, 378, 408.
Boyer, Zacharie, 388.
Boyer dit Ladéroute, Jean-Baptiste, 368.
Brabant, Augustin, 355, 453.
Brabant, Joseph, 355.
Braseau—Voir Brazeau.
Brassard, L'abbé Louis - Marie - Ferdinand, 217, 262, 285, 290, 291, 325.
Brassier, L'abbé Gabriel-Jean, 208, 210, 211, 215, 216, 218, 223, 227, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 238, 244, 246, 248, 250, 252, 253, 262, 263, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 279, 280, 288, 289, 290, 292, 293, 294, 295, 296, 300, 301, 302, 303, 304, 306, 307, 308, 311, 312, 313, 315, 318, 320, 321, 322, 324, 328, 329, 332, 335, 338, 340, 342, 345.
Brault dit Pominville, Joseph, 353, 371, 380, 382, 420, 422, 440, 452.
Brault dit Pominville, Mathurin, 390.
Brault dit Pominville, Pascal, 440.
Brault dit Pominville, Pierre, 393, 405.
Brault dit Pominville, Vital, 384.
Brault Pominville dit Fresnière, François, 391.
Braye—Voir Bray.
Bray, Gabriel, 448.
Brazeau, Jean-Baptiste, 375, 386, 401, 416, 445.
Breda, Le traité de, 131.
Brébant, Augustin, 427.
Brehaut de Galinée, L'abbé François, 137.
Brémont, le capt. de, 150.
Bretonvilliers, L'abbé de, 61, 64, 65, 101, 128, 148, 172.
Breza dit Lafleur, Antoine, 420.
Briand, Mgr, 183, 184, 185, 186, 187, 190, 192, 193, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 203, 205, 206, 213, 237, 239, 250, 255, 275, 285, 300, 301, 309, 310, 322, 330.
Bricaud—Voir Bricault.
Bricault dit Lamarche, Jean-Nicolas, 452.
Brien dit Desrochers, Basile, 449.
Brien dit Desrochers, Louis, 361.
Briez, Dominique, 396.

Brindamour dit Arlequin, Louis-Martin, 430.
Brisebois, Jean-Baptiste, 360, 451.
Brisebois, Louis, 399, 440, 452.
Brisebois, Régis, 402.
Brisebois, Toussaint, 370.
Brisset, Joseph, 384.
Bro—Voir Brault.
Brossard, Joseph, 359.
Brosseau, Augustin, 431.
Brosseau, François, 423.
Brosseau, Michel, 396, 400, 451.
Brosseau, Nicolas, 363.
Brosseau, Pierre, 421.
Brouillard, Jacques, 419, 448.
Brouillet, Bernard, 421.
Brouillet, Joseph, 378.
Brouillet, Michel, 421.
Brouillet, Robert, 393.
Brouillet dit Bernard, Jean, 391.
Brown, Le docteur, 312.
Brugnon dit Lapierre, Jacques, 380.
Brugnon dit Lapierre, Théodore, 433.
Bruguier, L'abbé Jean-Baptiste, 206, 264.
Brunet, L'abbé François, 192, 208, 209, 213, 215, 254, 304, 305.
Brunet, Jacques, 414, 419.
Brunet, Jean, 379.
Brunet, Joseph, 410, 414.
Brunet, Michel, 399, 407.
Brunet, L'abbé Michel, 184, 265, 267, 299, 307.
Brunet, Philippe-Amable, 418.
Brunet dit Bourbonnais, Antoine, 397.
Brunet dit Bourbonnais, François, 396.
Brunet dit Lestang, Dominique, 367, 389.
Brunet dit Lestang, Jean, 375.
Brunet dit Lestang, Jean-Baptiste, 391.
Brunet dit Lestang, Joseph, 402.
Brunet dit La Sablonnière, François, 354.
Brunet dit La Sablonnière, Joseph, 370, 377.
Budemon, Pierre, 367.
Buet, Alexis, 385.
Buet, René, 385.
Buisson, Joseph, 451.
Burel, Joseph, 419, 439.
Burelle—Voir Burel.
Burke, L'abbé Edmund, 191, 205, 240, 247, 252, 256, 266, 282, 285, 287, 303, 305, 310, 316, 317, 327, 331, 340, 341, 351.
Bussevent, L'abbé, 318.
Bussières, Jean-Baptiste, 240.
Buterné, M., 154, 172.
Butler, Mgr, 189, 190.

C

Cadieux, François, 421.
Cadieux, Joseph, 452.
Cadoc, Alexis, 428.
Cadot, Augustin, 380.
Cadot, Charles, 421.
Caillé, François, 447.
Caillé, Laurent, 361.
Caillé dit Jasmin, Jean-Baptiste, 389.
Calvé, François, 407, 446.
Calvé, Jacques, 401.
Calvé, Joseph, 382.
Campbell, Archibald, 241.
Campbell, William, 199.
Campeau, La Sœur, 329, 331.
Campion, M., 298.
Canada, François, 389.
Canada, Jean-Baptiste, 400.
Canada, Joseph, 409.
Canathe, L'évêque de — Voir Mgr Denaut.
Canut dit Laviolette, Jacques, 431.
Capse, L'évêque de — Voir Mgr Bailly de Messein.
Carcy, Jean-Baptiste, 404.
Cardinal, Charles, 369, 390.
Cardinal, François, 376, 425, 446.
Cardinal, Jacques, 443.
Cardinal, Jean-Baptiste, 364, 389, 404, 424.
Cardinal, Jean-Marie, 383.
Carignan, Le régiment de, 9, 18, 21, 22, 24, 26, 27, 35, 36, 39, 45, 50, 52, 56, 58, 60, 61, 64, 68, 72, 77, 85, 87, 89, 91, 92, 172, 174.
Carignan, Le sieur, 374, 376.
Carleton—Voir Dorchester.
Carleton, Le général Thomas, 316, 318, 319, 341, 349.

Caron, Alexis, 308.
Caron, L'abbé Ivanhoë, 184.
Caron, Joseph, 395.
Caron, Joseph-Marie, 369.
Carpentier, Augustin, 445.
Carpentier, Le Père Claude, 261, 308, 347.
Carpentier, Henri, 365, 384.
Carrière, Joseph, 401.
Carroll, Mgr John, 205, 258, 265, 266, 275, 327, 344.
Cartier, Claude, 380, 402.
Cartier, Jacques, 402.
Carvée—Voir Calvé.
Casot, Le Père Joseph, 215, 265, 302.
Castanet, L'abbé J.-B.-M., 302, 303, 307, 318, 322, 331, 334, 348, 349.
Castelli, Le cardinal, 184, 187.
Catin, Henri, 359, 361, 363, 364, 366, 367, 369, 371, 373, 374, 375, 376.
Catin, Nicolas, 436, 442, 444, 449.
Caty, Antoine, 360, 369, 385, 413, 431.
Cauder—Voir Coderre.
Cavelier, Le sieur, 230.
Cazeau, Charles, 252.
Cazeneuve, L'abbé François-Joseph, 211, 216, 261, 276.
Cecyre—Voir Césire.
Césire, Claude, 379.
Chaboillez, L'abbé Auguste, 184, 236, 290, 331, 332.
Chagnon, François, 379.
Chalifoux, Pierre, 406.
Chamaillard, Vincent, 378, 412.
Chambly, Le sieur de, 72, 76, 78, 132.
Chamot, Le sieur, 47.
Champagne, Jean-Baptiste, 439.
Champagne, Pierre, 433.
Chanteloup, Barthélemy, 429.
Chapais, L'hon. Thomas, 1, 2.
Chapaux—Voir Chapeau.
Chapeau, Louis, 359, 361, 405, 410, 417, 420, 421, 429.
Chapt—Voir La Corne.
Chaput, Charles, 357, 366, 422, 439.
Chaput, Jacques, 361, 376, 391, 415, 441.
Chaput, Louis, 379.
Charbonneau, Augustin, 396.
Charbonneau, Jacques, 441.
Charbonneau, Jean, 366, 411, 434.
Charbonneau, Joseph, 355, 373.
Charbonneau, Michel, 354, 396.
Charbonneau, Pierre, 419.
Charland, Jean-Baptiste, 366.
Charland dit Francœur, Joseph, 376.
Charlebois, Dominique, 392.
Charlebois, Jacques, 355, 408, 448.
Charlebois, Jean, 386, 415.
Charlebois, Jean-Baptiste, 360, 407, 448.
Charlebois, Joseph, 360, 398.
Charlebois, Louis, 407.
Charles dit Lajeunesse, Jean-Baptiste, 369.
Charlu, Charles, 392, 402.
Charlu dit Chanteloup, Charles, 371.
Charlut—Voir Charlu.
Charly Saint-Ange, Jacques, 354.
Charly Saint-Ange, Louis, 353, 356, 357, 358, 360, 361, 362, 363, 364, 368, 369, 370, 371, 372, 373, 374, 375, 376, 377, 378, 382, 383, 384, 385, 386, 388, 390, 391, 392, 393, 394, 395, 396, 403, 404, 405, 406, 407. 408, 410, 412, 416, 417, 418, 419, 420, 423, 431, 433, 437, 441, 442, 446, 447, 448, 449, 451, 452, 453,
Charon, Antoine, 362, 368, 410, 425, 441, 446.
Charon, Charles, 359.
Charon, Jacques, 437.
Charon, Joseph, 439.
Charon, Pierre, 446.
Charpentier, François, 392, 426.
Charpentier, Jacques, 408.
Charpentier, Jean-Marie, 358, 424, 426.
Charpentier, Michel, 426.
Charpentier dit Sansfaçon, Jacques, 430.
Charpentier dit Sansfaçon, Joseph, 430.
Charretier—Voir Chartier.
Charron—Voir Charon.
Chartier, Jean-Baptiste, 359, 369, 450.
Chartier, Le capt. Joseph, 224.
Chartier de Lotbinière, Louis-Théandre, 103, 109, 110.
Chartier de Lotbinière, M., 197, 346.
Chartrand, Charles, 422, 430.
Chartrand, Jean, 354, 361, 386.
Chartrand, Jean-Baptiste, 434.

Chartrand, Joseph, 424, 425.
Chartrand, Pierre, 427, 429, 430, 433, 443.
Chartrant—Voir Chartrand.
Chatelereau—Voir Chatellereau.
Chat, Le, 30.
Chatelet, Joseph de, 426.
Chatelet, Pierre de, 426.
Chatellereau, Jean-Baptiste, 446, 449.
Chaudillon, Antoine, 397, 404, 425.
Chaumont, Le chevalier de, 38, 45, 52, 56, 61.
Chauret—Voir Choret.
Chaussegros de Léry, M., 195.
Chauveau, L'abbé Charles, 216, 269, 270, 281, 282, 283, 305, 306, 310, 311, 314.
Chazy, M. de, 47.
Chenêt, L'abbé Esprit-Zéphirin, 312.
Chenevert, François, 398, 400, 445.
Cherrier, L'abbé François, 214, 229, 253, 255, 261, 262, 263, 286, 296, 299, 347.
Chesnaye, Le sieur de la, 97, 103, 109, 115.
Chesne dit La Butte, Pierre, 382, 384, 386.
Chevalier, François, 448.
Chevalier, Jean-Baptiste, 439.
Chevalier, Madame, 380.
Chevalier, Paul, 365.
Chevalier—Voir L'Huillier Chevalier.
Chevaudier dit Lépine, Charles, 369, 406, 416.
Chevery, Pierre, 397, 418.
Chèvrefils, Joseph, 246.
Chèvrefils dit Belisle, Jacques, 370.
Chevrier, Baptiste, 400.
Chevrier, François, 400.
Chevrier, Ignace, 400.
Chicoine, Basile, 405.
Chicoine, Joseph, 405.
Chicoineau, L'abbé Jean-Baptiste, 300, 318, 332.
Chicoinne—Voir Chicoine.
Chodillon—Voir Chaudillon.
Choquette, Jean-Baptiste, 372, 410, 428, 447.
Choret, Bonaventure, 379.
Choret, Michel, 381.
Choret, Pierre, 370, 397, 425.
Chouinard, Laurent, 308, 312.
Chouinard, Le nommé, 279.
Chrétien, Joseph, 392.
Cinq-Nations, Les, 445.
Ciquard, L'abbé François, 303, 310, 320.
Cire—Voir Cyr.
Clarke, Sir Alured, 238, 269, 280, 288.
Clément, Jacques, 408.
Clergé de France, Le, 196, 197, 206, 232, 237, 239, 275, 280.
Coderre, Joseph, 365, 389, 431.
Coffin, Thomas, 202, 216, 217, 245, 246, 248, 269, 272, 309, 329, 330.
Coiteux, Louis, 451.
Coiteux—Voir Coyteux.
Colbert, 1, 12, 15, 19, 20, 21, 22, 24, 26, 27, 29, 32, 39, 41, 46, 50, 51, 52, 53, 54, 67, 73, 74, 76, 77, 87, 88, 91, 99, 101, 102, 105, 106, 110, 113, 114, 115, 116, 118, 119, 120, 122, 132, 133, 134, 140, 142, 143, 150, 151, 163, 167, 168, 170, 171, 174, 176, 182.
Colbert de Terron, M., 25, 26, 35, 38, 44, 45, 54, 55, 56, 57, 58, 60, 68, 71, 79, 83, 101, 112, 113, 114, 115, 116, 120, 122, 124, 126, 138, 141, 144, 162.
Colin dit Laliberté, Antoine, 439.
Colin dit Laliberté, Claude, 436.
Colin dit Laliberté, François, 362.
Colin dit Laliberté, Joseph, 422.
Colin dit Laliberté, Michel, 444.
Colinet, Le sieur, 121, 135.
Colleret dit Bourguignon, François, 353, 369.
Collet, Thomas, 413.
Compain, L'abbé Pierre-Joseph, 319.
Comparet, Étude, 373, 411, 413, 419.
Comte, Pierre, 367.
Conefroy, L'abbé Pierre, 209, 226, 234, 304, 325.
Congrégation de Notre-Dame, 211, 238, 259, 267, 269, 271, 282, 308, 347.
Conseil législatif, Le, 239.
Conseil Souverain, Le, 66, 84, 193, 239,
Contrecœur—Voir Pécaudy.
Cook, Charles, 387.
Coquillard, Pierre, 425, 450.

Corbeil, Charles, 425.
Corbin, L'abbé Jean-Baptiste, 193, 229.
Cordon, Le marquis de, 186.
Coste, Michel, 453.
Costé—Voir Côté.
Côté, Louis, 449.
Cottancineau—Voir Coutancineau.
Cottenoire, Jean, 449.
Cotteux—Voir Coiteux.
Couagne, Jean-Baptiste de, 367, 383.
Couagne, René de, 367, 368, 369, 425, 426, 436, 450.
Couillard, Joseph, 378, 438.
Couillard, Pierre, 401.
Couillard, M., 347.
Coulon, Gabriel, 420.
Coulon, Joseph, 358, 428.
Couque—Voir Cook.
Courcambec, Pierre, 360, 385, 429.
Courcelles, Le gouverneur de, 4, 6, 7, 8, 10, 12, 13, 14, 16, 19, 21, 22, 24, 26, 35, 36, 38, 39, 40, 45, 46, 47, 50, 51, 53, 55, 60, 61, 66, 68, 70, 74, 75, 76, 79, 81, 82, 85, 89, 92, 93, 96, 105, 106, 107, 109, 111, 117, 121, 123, 128, 129, 130, 136, 142, 146, 148, 149, 152, 153, 155, 164, 166, 169, 170, 180.
Courchêne, Joseph, 426.
Courtin, L'abbé Claude-Gabriel, 318, 320, 321.
Courtois, Charles, 354, 382, 383, 446.
Courval, L'abbé Joseph-Claude Poulin Cressé de, 196, 218, 269, 290, 292, 293, 300, 301, 309, 327.
Coutancineau, Augustin, 410.
Coutlée, La Soeur Thérèse-Geneviève, 266, 275, 283, 312, 330.
Coyteux, L'abbé René, 197.
Coyteux—Voir Coiteux.
Créqui, Jean-Baptiste, 392.
Crespin, Le notaire Antoine, 197.
Crête, Pierre, 443.
Crevier, Louis, 370, 416.
Crevier dit Saint-Jean, Ignace, 370.
Criquier, François, 377.
Croquelois dit Laviolette, Louis, 368, 381.
Cuillerier, Louis, 361, 383.
Cuillerier, Simon, 450.
Cuire, Antoine, 371.
Cuire, Claude, 371.
Cuire, Le sieur, 387.
Cullerier—Voir Cuillerier.
Curatteau, L'abbé Jean-Baptiste, 207, 211, 214.
Cureux Saint-Germain, Madame, 297.
Cusson, Charles, 365.
Cusson, Jean-Baptiste, 358.
Cusson, Michel, 386.
Cusson dit Desormiers, Pierre, 372.
Cusson dit L'Ange, Jean-Baptiste, 427.
Cuthbert, James, 218, 223, 224, 237, 313, 315.
Cyr, Joseph, 358, 366, 426.

D

Dagenais, François, 388, 426.
Dagenais, Laurent, 363, 413, 433.
Dagenais, Pierre, 380, 431.
Dagenay—Voir Dagenais.
Dagenest—Voir Dagenais.
Dagneau, Louis, 446.
Dagneau de la Saussaye, Philippe, 423, 451.
Dagneau de Quindre, César, 360, 362, 363, 364, 365, 366, 367, 370, 372, 373, 374, 375, 377, 379, 380, 384, 385, 386, 387, 388, 390, 391, 393, 394, 395.
Daguilhe, Joseph, 365, 432, 436, 439, 445, 448, 449.
Daguire, Jean-Baptiste, 310.
Daigle, François, 255.
Dalcour, Joseph, 399.
Dalcour, Pierre, 400.
Damours de Clignancour, Louis-Mathieu, 360, 362, 368, 369, 370, 371, 372, 373, 374, 375, 377, 378, 379, 380, 383, 384, 388, 389, 390, 392, 393, 394, 396, 397, 413, 414, 415, 447.
Damours des Chauffours, Mathieu, 109.
Dandonneau du Sablé, Louis-Claude, 394, 395.

Daniel, Étienne, 387, 433.
Danré de Blanzy, Étude, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 372, 373, 374, 375, 376, 377, 378, 379, 380, 381, 382, 383, 384, 385, 386, 387, 388, 389, 390, 391, 392, 393, 394, 395, 403, 404, 405, 406, 407, 408, 409, 410, 411, 412, 413, 414, 415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 423, 424, 425, 426, 427, 428, 429, 430, 431, 432, 433, 434, 435, 436, 437, 438, 439, 440, 441, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448, 449, 450, 451, 452, 453.
Dany, Honoré, 365, 373.
Dany, Jean, 408, 450.
Dany, Jean-Baptiste, 401, 409.
Daoust, Joseph, 412, 442.
Daoust dit Daut, Charles, 361.
Daragon dit Lafrance, François, 368.
Daragon dit Lafrance, Philippe, 361.
Daragon dit Lafrance, Pierre, 407, 430.
Daragon dit Lafrance, René-Joachim, 452.
Dardenne, Joseph, 371.
Dastara dit Lavigne, Jean-Baptiste, 426.
Dau, François, 452.
Dau, Joseph, 376.
Daudelin, Pierre, 440.
Daulé, L'abbé Jean-Denis, 302, 303, 307, 319.
Daunais, Basile, 404.
Daunais, François, 400, 403, 438.
Daunais, Jean-Baptiste, 374, 390, 396, 407, 439.
Daunais, Joseph, 411, 424.
Daunais, Louis, 405, 425.
Daunais, Nicolas, 354.
Daunais, Pierre, 406, 424, 449.
Daunais dit Fresnière, Jean-Baptiste, 412, 438.
Daunais—Voir Donnais.
Daunay—Voir Daunais.
Dauversière, M. de la, 109.
David, Jean-Baptiste, 394.
Debas, M., 136.
De Beaumois—Voir Boumois.
Debien, Jean-Baptiste, 442.
De Bled, Alexis, 361.
Décary, Jean, 378.
Decoigne, M., 254.
Decouagne—Voir Couagne.
Defond, Jean, 363, 415.
Defond, Joseph, 369.
Deforge—Voir Desforges.
Defoy, Jean, 367.
Degerlais, Joseph, 397.
Deguire, L'abbé Jean-Baptiste, 216, 235, 268, 281, 303, 310, 321, 346, 347.
Deguire, L'abbé Joseph, 346, 347.
Deguise, L'abbé François-Joseph, 187.
Dejarlès, Louis, 390.
Dejarlets—Voir Degerlais.
Delaunay, L'abbé Louis, 252.
Delavaivre, L'abbé Jacques, 318, 341, 348, 349, 350.
Delestre, Joseph, 450.
Delestre, M., 223.
Deleutre, Pierre, 421.
Delières dit Bonvouloir, Jean-Baptiste, 377.
Delières dit Bonvouloir, Joseph-Amable, 390.
Deliers—Voir Delières.
Delille—Voir Delisle.
Delinel, Joseph, 364, 379.
Delinel, Julien, 363, 398, 453.
Delinel, Louis, 375.
Delisle, Michel, 432.
Delisle, Le ministre, 188, 230.
Delorme, Jean-Baptiste, 398.
Demarest—Voir Desmarets.
Demers, François, 424.
Demers, Jean-Baptiste, 227, 228.
Demers, Le Père Jean-Louis, 215, 216, 221, 269, 322, 324, 328.
Demers, Joseph, 429.
Demers, Joseph-Marie, 359.
Demers, Pierre, 407.
Demers dit Dumay, Pierre, 414.
Demers Monfort, Maximilien, 420.
Demoulin—Voir Desmoulins.
Denaut, Mgr Pierre, 208, 209, 215, 227, 231, 232, 234, 241, 245, 247, 253, 261, 268, 272, 273, 287, 290, 291, 292, 293, 300, 302, 303, 304, 305, 307, 308, 309, 310, 312, 313, 314,

316, 317, 318, 319, 320, 321, 323, 324, 325, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 337, 340, 341, 342, 343, 344, 345, 346, 347, 349, 350, 351.
Deneau, Antoine, 404.
Deneau, Charles, 448.
Deneau, François, 375, 405.
Deneau, Paul, 405, 414, 441.
Deneau dit Destaillis, Jacques, 355, 385, 387, 388, 394, 427, 430, 440, 448.
Deneau dit Destaillis, Jean, 424.
Deneau dit Destaillis, Pierre, 395.
Dénéchaud, L'abbé Charles-Denis, 282, 292, 308, 314, 320, 333, 345, 349.
Deniau, Joseph, 380.
Deniau, Noël, 353, 360, 394, 402, 411.
Deniau, Pierre, 435, 446, 447.
Denis—Voir Denys.
Denis, Félix, 357.
Denis, Jacques, 371.
Denis, Joseph, 394.
Denis dit Saint-Denis, Charles, 375.
Denis dit Saint-Denis, Joseph, 413.
Denis dit Saint-Denis, Michel, 421.
Deno—Voir Deneau.
Deno Detailly—Voir Deneau dit Destaillis.
Denoyé—Voir Desnoyers.
Denoyelle—Voir Fleurimont de Noyelles.
Denys, Le sieur, 20, 21, 22, 29, 30, 88, 108, 161, 176.
Denys, L'Irlandais, 400.
Denys—Voir Denis.
De Pelteau—Voir Despelteaux.
Derocher—Voir Desrochers.
Derôme, L'abbé Jacques, 304, 306, 333.
Deroussel, Jean-Baptiste, 355, 361, 374, 386.
Desaunier—Voir Dufy Desaunier.
Desaulets—Voir Desautels.
Desautels, Pierre, 373, 420.
Deschambault, M., 154.
Deschambots—Voir Deschambault.
Deschamps, Basile-Amable, 435.
Deschamps, Michel, 365, 430.
Deschamps, Pierre, 429.
Deschamps dit Marion, François, 363.
Deschenaux, L'abbé Charles-Joseph Brassard, 197, 269, 282, 313, 322, 329, 334, 342, 343, 348.
Deschenaux, Le notaire, 198, 218, 238, 270, 288.
Desève, Jean-Baptiste, 355.
Desforges, L'abbé Antoine, 196, 235, 290, 292.
Desforges dit Sainte-Marie, Jean-Marie, 416.
Desforges dit Saint-Maurice, Jean-Baptiste, 386, 445.
Desgarets, L'abbé Guillaume-Marie de Garnier, 319, 336.
Desgarniers—Voir Desgarets.
D'Esgly, Mgr Louis-Philippe Mariaucheau, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 212, 217, 220, 221, 224, 234, 239.
Desgroseillers, M., 124.
Desgrozeliers—Voir Desgroseillers.
Deshotels—Voir Desautels.
Désilets, Jean-Baptiste, 378.
Desjardins, Jean-Baptiste, 356, 365, 387.
Desjardins, L'abbé Louis-Joseph Desplantes, 302, 303, 307, 318, 321, 322, 334, 341, 349.
Desjardins, L'abbé Philippe-Jean-Louis, 279, 289, 293, 302, 304, 313, 315, 319, 324, 329, 331, 337, 340, 348, 349, 350.
Deslauriers, Jean-Baptiste, 428.
Deslauriers, Pierre, 396.
Desloges, Jacques, 368.
Desloges, Joseph, 368.
Desmarets, Le capitaine, 336, 339.
Desmarets, Louis, 406.
Desmarets dit Courville, Jean-Baptiste, 449.
Desmoulins Lagiroflée, Michel, 419.
Desniau—Voir Deniau.
Desnoyers, Jean-Baptiste, 375, 381, 395, 423, 451.
Desnoyers, Jean-Marie, 442.
Desnoyers, Marie, 400.
Desnoyers dit Desmarais, Étienne, 425.

Desormeaux, Jacques, 356.
Desormeaux, Jean-Baptiste, 406.
Despelteaux, Pierre, 374, 375.
Desplantes—Voir Desjardins.
Desportes, M., 88, 89, 90, 91.
Des Rivières, M., 250.
Desrivières—Voir Trottier Des Rivières.
Desrochers, André, 435.
Desrochers, Augustin, 429.
Desrochers, Paul, 357.
Desrochers, Pierre, 353, 357, 385, 429.
Desroches, Basile, 408.
Desroches, Charles, 442.
Desroches, Louis, 354.
Desroches, Pierre, 411.
Destival, M., 114.
Destrées, Dominique, 379.
Detailly—Voir Deneau dit Destaillis.
Detroy dit Sansoucy, Dominique, 381
Devoyon, Louis, 446.
Dézéry, L'abbé François-Xavier Latour, 211, 262, 295, 296.
Dézéry, La Mère, 344, 346, 347.
Dicaire, François, 353, 372, 404, 426.
Dicaire, Joseph, 366, 421.
Dicaire, Laurent, 416.
Dicaire, Louis, 358, 367, 412, 423.
Didace, Le Frère, 342.
Diel, Antoine, 375.
Diel, Charles, 419.
Diel, Eustache, 359, 382, 434.
Diel, Joseph, 358.
Dikier—Voir Dicaire.
Diker—Voir Dicaire.
Diquier—Voir Dicaire.
Dollier de Cassin, L'abbé François, 137.
Dolphin, Jacques-Philippe, 421.
Dominique, Le Père, 216, 322, 324.
Donay—Voir Daunais.
Donnais—Voir Daunais.
Donnay—Voir Daunais.
Donnery dit Malentrée, Marin, 442.
Dorchester, Lord, 191, 193, 201, 210, 219, 225, 226, 229, 232, 292, 293, 298, 300, 305, 306, 308, 316, 317, 321, 328, 331, 341, 349.
Dorfeil, M., 154.
Doria, Le cardinal, 189.
Dorval, L'abbé Alexis, 336.
Dorval, L'abbé Joseph, 207, 264, 269, 290, 292, 293, 337.
Douaire de Bondy, Joseph, 354, 395, 450.
Doublet, Le sieur, 22.
Doucet, Pierre, 379.
Doucette, M., 189.
Douglass, M., 319.
Douville-Lamothe—Voir Dagneau.
Dragon—Voir Daragon.
Drapeau, Le seigneur, 244, 245.
Drinville, Le capt., 232.
Drinville, François, 413, 430.
Drousson, François, 372, 391.
Drousson dit Robert, François, 362, 423.
Dubaut—Voir Dubeau.
Dubeau, Jean-Baptiste, 361, 391.
Dubeau, Louis, 366.
Dubois, L'abbé Alexis, 270.
Dubois, L'abbé Jean-Baptiste, 224, 233, 262.
Dubois, Le sieur, 53, 64, 72, 76.
Dubois, Joseph, 386.
Dubois, Louis, 423.
Dubord, Alexis, 437.
Dubord, Charles, 368.
Dubord, François, 453.
Dubord, Jean-Baptiste, 379.
Dubord, L'abbé Jean-Baptiste, 214, 293, 311, 320.
Dubord—Voir Boutin dit Dubord.
Dubreuil, Jean-Baptiste, 445.
Dubuc, Jean-Baptiste, 415.
Duburon—Voir Féré.
Ducharme, Jean, 439.
Ducharme, Joseph, 363, 367, 406.
Ducharme, Louis, 373, 375, 378, 379, 413, 419.
Ducharme, L'abbé Joseph-Laurent, 253, 259, 270, 273, 276.
Duchêne, Jean-Baptiste, 392.
Duchouquet, L'abbé Charles-Joseph Lefebvre, 188, 223, 248, 252, 258, 264, 278, 291, 314, 333, 334, 337.
Duclos, François, 429.
Duclos, Jean-Baptiste, 372.
Duclos, Pierre, 432.
Ducondu, L'abbé Joseph, 197, 205, 252, 253, 280, 299, 331.

Ducorps dit Saint-Médard, Nicolas, 432.
Ducrois, Joseph, 409.
Dudevant, Le docteur Germain, 310.
Dufault, M., 267.
Dufaux, L'abbé François-Xavier, 189, 220, 229, 241, 267, 275, 293, 305, 316, 317, 325, 326, 331, 340, 342.
Dufour, Pierre, 393, 408, 432.
Dufournel, L'abbé Louis-Gaspard, 239.
Dufresne, Joseph, 358, 400.
Dufresne, Michel, 354.
Dufresne, Nicolas, 372, 377, 386, 391, 392, 406, 410, 414, 417, 419, 420, 443.
Dufresne, Le notaire, 359.
Dufrost, L'abbé C.-M.-M. d'Youville, 204, 209, 210, 227.
Dufy Desaunier, Thomas, 452.
Duguay dit Duplessis, Joseph, 372.
Du Gué, M., 88, 90.
Dugué—Voir Duguay.
Dulude, Michel, 399.
Dumaine, Charles, 374.
Dumais, Pierre, 402.
Dumas, Jean, 313.
Dumas, Pierre, 381, 434.
Dumay, François, 414.
Dumenu—Voir Peuvret de Mesnu.
Dumets—Voir Dumais.
Dumont, M., 140, 141.
Dumontel, Jean-Baptiste, 409.
Dumouchel, L'abbé Jean-Baptiste, 210, 265.
Dumouchel, Louis, 383.
Dundas, Henry, 287.
Dunn, L'hon. Thomas, 243, 302.
Duparc, M., 341.
Dupiron-Baby—Voir Baby.
Duplessis-Faber, M., 450.
Dupont de Neuville, Antoine, 138.
Dupont Gaudais, Le sieur, 70.
Duprat, M., 89, 90.
Dupuis, Jean, 440.
Dupuis, Louis-Albert, 433.
Dupuy, Ambroise, 404.
Dupuy, Jean-Baptiste, 437.
Dupuy, Jérémie, 354.
Dupuy, L'intendant, 225.
Duquet, André, 437.
Duquet, Basile, 449.
Duquet, Étienne, 420, 448.
Duquet, Louis, 416, 425.
Durand, Charles, 384.
Durand, Joseph, 394, 425.
Durantaye—Voir Morel de la Durantaye.
Durocher, L'abbé Alexis, 247, 253, 269, 288, 291.
Durocher, Joseph, 355, 356.
Durouvray, L'abbé Jean-Baptiste-Guillaume, 299, 337.
Dussault, Louis-Joseph, 394.
Dutaut, Charles, 275, 404, 417.
Duto—Voir Dutault.
Dutramble—Voir Dutremble.
Dutremble, Antoine, 380, 428.
Dutremble, Joseph, 434, 449.
Dutremble, Louis, 439.
Duval, Pierre, 449.
Duval—Voir Lelièvre.
Duverger, Pierre, 378.

E

Écossais, Les, 197, 240, 242.
Écuyer, L'abbé Charles, 231, 233, 265, 291.
Édouard, Le prince, 321, 330, 331.
Émery, M., 318.
Émery dit Beauvais, Louis, 394.
Émond, Antoine, 403.
Émond, Jean-Baptiste, 355, 380, 403.
Émond, Joseph, 380, 392, 403, 425, 452.
England, Le colonel, 305.
Espérance, L', 150.
Estène dit Lajeunesse, Joseph, 367.
Esteu—Voir Estène.
Estienne, La demoiselle, 125, 145.
Estrée, Le régiment d', 53.
Estu—Voir Hétu.
Éthier dit Lamalice, Joseph, 403, 411, 450.
Étier—Voir Éthier.
Étu—Voir Hétu.

F

Faisant dit Sanscartier—Voir Paysan.
Farly, Jacques, 450.
Farville—Voir Forville.
Faucher, L'abbé Charles, 283, 290, 313, 314, 315, 320.
Faucher, Le sieur, 441, 443.
Faucher, M., 435.
Faulin—Voir Follin.
Faulquin, Joseph, 443.
Fauteux, Charles, 439.
Fauteux, Jean-Baptiste, 353, 386, 452.
Favereau—Voir Favreau.
Favreau, Basile, 415.
Favreau, Jean, 406.
Favreau, Joseph, 407, 408.
Favreau, Simon, 390, 402, 418.
Faye, Jacques, 407, 424.
Félix, Le Père, 339.
Fénelon-Salignac, L'abbé de, 117.
Fercourt, M. de, 128.
Féré Duburon, L'abbé François, 210, 227, 236, 251, 253, 280, 291, 293, 317, 333, 337.
Ficiau—Voir Fissiau.
Fidy dit Lavigne, Jean-Baptiste, 428.
Filion, M., 109.
Fillion, L'abbé Joseph, 261, 319, 320, 321.
Fily de Kerrigou, Jean-Marie, 389, 390, 391, 392, 393, 394, 395, 433, 435, 436, 439, 448.
Fily et Compagnie, Les sieurs, 413, 416, 417, 418, 419, 422.
Fin dit L'Espérance, François, 440.
Finlay, L'hon. Hugh, 224, 225, 226, 228, 232, 240, 248.
Fissiau, François, 430.
Fissiau dit Laramée, Charles, 388, 409.
Fleurimont de Noyelles, Nicolas-Jacques, 356, 357.
Fleury, Joseph, 433.
Foisy, Claude, 366, 420.
Foisy, Jean-Baptiste, 401, 428, 446.
Follin, Le sieur, 151, 166.
Fontaine, Le nommé, 145.
Fontaine dit Bienvenu, François, 414.
Fontaine dit Bienvenu, Jean-Baptiste, 413.
Foran, François, 442.
Foran, Joseph, 357.
Forçat, André, 361.
Forçat, Toussaint, 361.
Forcier—Voir Fortier.
Forget dit Despaty, Antoine, 366.
Forget dit Despaty, Jean-Baptiste, 441.
Forsan, André, 373.
Forsan, Joseph, 365.
Fortel, M., 154.
Fortier, François, 401.
Fortier dit Gaucher, Joseph, 402.
Fortin, Charles, 420, 438.
Fortin, Jacques, 246.
Fortin, L'abbé Jean-Marie, 193, 203, 322.
Fortin dit Paris, Ignace, 389.
Forville, Pierre, 363, 366.
Forville dit Papineau, Jean-Baptiste, 365, 366, 389.
Fossant—Voir Forsan.
Foucher, L'abbé Antoine, 210, 300, 308, 321, 322, 325, 347.
Foucher, Augustin, 375.
Foucher, Étude, 400, 406, 407, 411, 412, 413, 414, 416, 418, 419, 420, 421, 422, 423, 424, 425, 426, 427, 428, 429, 430, 432, 434, 437, 438, 439, 440, 441, 443, 444, 445, 447, 448, 449, 450, 451, 452, 453.
Foucher, Jean-Baptiste, 417, 418, 419, 420.
Fournaise, François, 410, 423, 432, 440.
Fournaise dit la Boucane, Joseph, 432.
Fournel, François, 371.
Fournel, Pierre, 409, 432.
Fournelle—Voir Fournel.
Fournet—Voir Fournel.
Fournier, L'abbé Charles-Vincent, 334, 335, 347.
Fournier, M., 235.
Fourville—Voir Forville.
Foy, Jacques, 425.
France—Voir Franche.
Franche dit Laframboise, André, 376, 412, 429.
Franchère, M., 283.

Frappier, Jean-Baptiste, 431.
Frappier, Joseph, 397.
Frappier, Louis, 399, 439.
Fraser, M., 206.
Fraser, Le seigneur, 321.
Fréchette, L'abbé Pierre, 187, 220, 229, 241, 267, 284, 305, 316, 325, 326, 327, 337.
French dit Laframboise, André, 359.
Fresnière dit Trempe, Joseph, 383.
Frigon, Louis, 380, 402, 424, 434.
Frontenac, Le comte de, 170.
Frontigny, Noël, 436.
Frontigny dit Saint-Jean, Pierre, 437.

G

Gabory—Voir Gaboury.
Gaboury, Pierre, 450.
Gaboury dit Saint-Pierre, Pierre, 366.
Gadois, François, 367, 396, 431.
Gadois, Jacques, 408.
Gadouas—Voir Gadois.
Gagné, Jacques, 420, 427.
Gagné, Joseph, 427.
Gagné, Louis, 448.
Gagné, Pierre, 355, 370, 387, 413, 430.
Gagné dit Potvin, Jean-Baptiste, 378.
Gagné—Voir Gagnier.
Gagnié—Voir Gagné.
Gagnier, Charles, 391.
Gagnier—Voir Gagné.
Gagnon, L'abbé Joseph, 196, 198, 203, 216, 217, 218, 232, 246, 248, 275, 279, 309, 330, 333, 349.
Gagnon, Michel, 361.
Gaillard, L'abbé François-Bernard, 188, 331.
Gaillard, Jean-Baptiste, 448.
Gaillou, Pierre, 450.
Galinée—Voir Bréhaut de Galinée.
Galipaux—Voir Galipeault.
Galipeault, Joseph, 413.
Gallet, L'abbé Pierre-Antoine, 209, 232, 266, 299, 311, 345, 349.
Gamache, M. de, 108.
Gamelain—Voir Gamelin.
Gamelin, Ignace, 414, 415, 418, 437, 438, 440, 442, 445, 446, 449.
Gamelin, L'abbé Ignace, 338.
Gamelin, Pierre, 414, 436.
Gamelin Gaucher, Michel, 381, 382, 383, 385, 387, 389, 406, 407, 408, 410, 415, 418, 426, 433, 435, 436, 437, 438, 439, 449, 453.
Garahau, Olive, 394.
Garahau, Olivier, 353.
Garau—Voir Garreau.
Garaut—Voir Maugue Garaut de Saint-Onge.
Garneau, Le capt. Jacques, 309.
Garrau—Voir Garreau.
Garreau, Olivier, 412.
Garreau dit Saint-Onge, Jean, 356, 357, 360, 361, 364, 384, 386, 388, 390, 391, 392, 394.
Garreau dit Saint-Onge, Jean-Baptiste, 373, 375, 376, 377, 378, 381, 384.
Garreau dit Saint-Onge, Joseph, 373, 401.
Gaspard, Joseph, 362.
Gatien, L'abbé Jean-Baptiste, 194, 221, 276.
Gauché—Voir Gamelin Gaucher.
Gauderau, M., 420.
Gaudet, Dominique, 354, 358, 360, 361, 362, 364, 373, 374, 377, 378, 381, 383, 384, 385, 386, 389, 395, 396, 397, 398, 399, 401, 402, 405, 407, 408, 409, 410, 411, 412, 413, 414, 418, 419, 420, 430, 433, 436, 442, 443, 445, 449, 450.
Gaudet, François, 360, 363, 365, 374, 376.
Gaudet, Placide, 199.
Gaudin—Voir Godin.
Gaudinière, Michel, 422.
Gaudry dit Bourbonnière, François, 444.
Gaultier—Voir Gautier.
Gauthier, François, 360, 384, 402, 418.
Gauthier, Jacques, 450.
Gauthier, Joseph, 353, 367, 404, 425, 451.
Gautier—Voir Gauthier.
Gautier de la Vérendrye, Joseph, 397, 398, 425, 440, 443, 448.
Gautier de la Vérendrye, Pierre, 362, 364, 365, 368, 369, 370, 371, 373, 375, 393, 394.

Gautier de Varennes, Le lieutenant, 90.
Gautier dit Landreville, François, 435.
Gautier dit Landreville, Jean, 360, 361, 438.
Gautier dit Landreville, Joseph, 429, 446.
Gautier dit Landreville, Pierre, 363, 389, 426, 430.
Gautier dit Saint-Germain, Antoine, 449.
Gautier dit Saint-Germain, Jean-Baptiste, 448.
Gazaniol, L'abbé, 306, 307, 318.
Gazal—Voir Gazel.
Gazel, L'abbé Pierre, 280, 293, 321, 331, 335.
Gély dit Laverdure, Paul, 428.
Gendron, Pierre, 400.
Genest, L'abbé Charles, 197, 268, 269, 272, 287, 301, 306, 348.
Genus dit Joachim, Jacques, 449.
George III, 277.
Gérard, François, 364.
Gerdil, Le cardinal, 327.
Germain, François, 375.
Germain, Louis, 206.
Germain, Maurice, 453.
Gervais, Gabriel, 380.
Gervais, Louis, 354, 387, 399, 410, 435.
Gervaise, Louis, 355.
Gervaise, L'abbé Michel, 191.
Giard, François, 366.
Giasson, Jacques, 360, 361, 362, 365, 389, 396, 406, 409, 415, 418.
Giasson, Jean, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 369, 371, 372, 376, 378, 379, 380, 381, 382, 383, 387, 389, 390, 391, 402, 405, 407, 409, 424, 431, 433, 444, 448.
Gibault, L'abbé Pierre, 205.
Gibault, Gabriel, 354, 362, 374.
Gibault, Louis, 374.
Gibeau—Voir Gibault.
Giboulou, Jean-Baptiste, 379.
Gignac, Antoine, 356, 366, 401.
Giguère, Antoine, 367.
Giguère, Joseph, 358, 449.
Giguère, Pierre, 367, 394, 447.
Giguière—Voir Giguère.
Gillot, Bernard, 420.
Gingras, L'abbé L., 198.
Gingras, Michel, 448.
Gipoulon dit Lafleur, Jean, 430.
Gipoulou—Voir Gipoulon.
Girard, François, 418.
Girard, Joseph, 432.
Girard, Louis, 438.
Girard, Pierre, 419.
Girardin, M., 192, 267.
Girault, Le Père E.-P.-T., 265.
Girouard, L'abbé Antoine, 189, 190, 196, 197, 204, 206, 209, 233, 234, 235, 238, 240, 258, 259, 261.
Giroux, Louis, 385, 434.
Giroux, Pierre, 356, 379, 433.
Glapion, Le Père Augustin-Louis de, 190, 198, 208, 215, 223, 253.
Godé—Voir Gaudet.
Godefroy, Jean-Baptiste, 358, 359, 360, 361, 365, 366, 367, 381.
Godefroy, Le sieur, 88.
Godefroy de Tonnancour, Le chevalier, 342.
Godefroy dit Joachim, Le sieur, 362.
Godin, Jean-Baptiste, 359.
Godin, Joseph, 421.
Godin dit Tourangeau, Joseph, 357, 380, 394.
Godu, Joseph, 370.
Goguet—Voir Goyette.
Goribon, M., 109.
Gosselin, L'abbé Michel-Olivier, 290, 336, 338.
Gouen, François, 375.
Goujon, Pierre, 421.
Goulet, Augustin, 377, 416, 447.
Goulet, Jean, 367.
Goulet, Joseph, 408.
Gour, François, 381, 431.
Gour, Jean-Baptiste, 371, 433.
Gour, Joseph, 446.
Gourdeau, Jean-Marie, 437.
Gouriau dit Guignolet, Jean, 378.
Goyette, Amable, 382, 420, 439.
Goyette, Antoine, 396, 427.
Goyette, Étienne, 430.
Goyette, Jean-Baptiste, 382.
Goyette, Joseph, 430, 439.

Goyette dit Sansoucy, Ambroise, 412.
Grace, L'abbé Thomas, 245, 251.
Grandfontaine, Le sieur de, 119, 130, 131, 132, 142, 145, 146, 153, 156, 163, 168, 176.
Grandpierre, Joseph, 434.
Grant, Archibald, 282.
Grant, L'abbé David-Alexander, 227, 245, 251.
Grant, M., 330.
Gravé, L'abbé Henri-François, 186, 187, 188, 189, 190, 195, 196, 198, 201, 202, 203, 205, 211, 212, 221, 222, 226, 230, 250, 255, 256, 265, 266, 277, 278, 282, 289, 297, 309, 317, 319, 322, 337.
Gravel, Jean, 429.
Greffard, Alexis, 429.
Grégoire, François, 367.
Grégoire, Jean-Baptiste, 412, 438.
Grenon, François, 375.
Griault, L'abbé Jean-Baptiste, 188, 192, 259, 265, 272, 277, 284, 297, 318.
Grignon, Alexis, 389.
Grignon, Ambroise, 363, 415, 447.
Grondines, Ignace, 443.
Grotton Saint-Ange, Dominique, 419.
Grouyoux, Jean, 453.
Guay, Le capt. André, 218, 279.
Guay, René, 436.
Gueguen, Le nommé, 334, 341.
Guenet, Le sieur, 117, 155.
Guérin dit Lafontaine, Pierre, 447.
Guertin, Pierre, 370.
Guertin dit Monplaisir, Joseph, 356.
Guignolet, Jean, 355.
Guillaume, Charles, 397.
Guillaume-Henri, S. A. R., 196.
Guillet, Jean, 410, 431.
Guillet, M., 212.
Guillimin, L'abbé J.-A.-G., 211, 267, 293.
Guillon, M., 29.
Guillot, Paul, 414, 426.
Guodere—Voir Coderre.
Guodet—Voir Gaudet.
Guoguet—Voir Goyette.
Guyon, Antoine, 431.
Guyot, Paul, 362.

H

Habel—Voir Abel.
Hachim—Voir Achin.
Haldimand, Le gouverneur, 194, 200.
Halé—Voir Hallé.
Hallé, Thomas, 401.
Hamel, L'abbé Antoine, 195, 198, 221, 249.
Hamelin, Charles, 447.
Hamelin, François, 380, 442, 445.
Hamelin, Jacques, 425.
Hamelin, Joseph, 364.
Hamelin, Michel, 412, 413, 416, 419.
Hamelin, Mme, 262.
Hamilton, M., 194.
Hardouin, Charles, 452.
Harel—Voir Arel.
Hasure, Michel, 432.
Hautmesnil, Le sieur de, 128, 148.
Havard, Pierre, 391.
Havard, Pierre-Joseph, 431.
Heber—Voir Hébert.
Hébert, Antoine, 410, 438.
Hébert, Augustin, 430.
Hébert, François, 400.
Hébert, Jacques, 434.
Hébert, L'abbé Jean-François, 206, 213, 216, 218, 221, 226, 234, 270.
Hébert, Pierre, 372.
Hémon—Voir Émond.
Hémond—Voir Émond.
Hénaud—Voir Hénault.
Hénault, Joseph, 362.
Hénault, Michel, 361.
Hénault, Pierre, 449.
Hénault—Voir Hunault.
Hénault dit Canada, Antoine, 385.
Héneau—Voir Hénault.
Héneau Decham—Voir Hunault dit Deschamps.
Henry dit Laforge, François, 395.
Herries, Charles, 301.
Hertel, M., 298.
Hertel de Rouville, M., 212, 221, 281, 282, 314, 323.
Hervé, Louis, 437.
Hervieux, Jacques, 228.
Héry, Charles, 353, 451.

Héry, Maurice, 416.
Hétu, Antoine, 439.
Hétu dit Lafleur, Antoine, 363, 382.
Heu, Antoine, 359.
Heu—Voir Hus.
Hocquart, L'intendant, 1.
Hodiesne, Étude, 370, 373, 374, 376, 377, 382, 383, 384, 386, 391, 395, 397, 398, 399, 400, 401, 403, 404, 406, 407, 410, 412, 414, 416, 417, 419, 420.
Hody, L'abbé Martin, 218, 219, 220, 238, 239, 242, 255, 256, 265, 274, 275.
Hollandais, Les, 49, 51, 52, 63.
Hope, Sir Henry, 191, 194, 201.
Hôpital général de Montréal, L', 65, 226, 236, 262, 266, 268, 283, 308, 312, 330, 335, 338, 340.
Hôpital général de Québec, L', 65, 86, 202, 215, 236, 249, 266, 280, 294, 295, 296, 299, 302, 322, 348.
Hôtel-Dieu de Montréal, L', 211, 225, 226, 230, 292, 293, 294, 305, 311, 312, 313, 322, 328, 341, 344, 346, 347, 348.
Hôtel-Dieu de Québec, L', 201, 202, 215, 322, 338, 345.
Houdet, L'abbé Antoine, 328.
Houilem—Voir Ouilem.
Houle, Pierre-Joseph, 400.
Huberdeau, Jean-Baptiste, 440, 445.
Hubert, L'abbé Aug.-D., 205, 208, 215.
Hubert, Ignace, 358, 359, 388, 389, 393.
Hubert, Jean-Baptiste, 411, 423.
Hubert, Mgr Jean-François, 183 à 350.
Hubert, L'abbé Louis-Amable, 195, 208, 231, 290, 291, 293, 296.
Hubert, M., 30.
Hubert, L'abbé René, 291, 322.
Hubert, Suzanne, 416.
Hubert dit Lacroix, Pierre, 358, 369, 370, 371, 372, 376, 379, 438.
Huet de la Valinière, L'abbé Pierre, 189, 197, 205, 227, 238, 265, 266, 268, 279, 314.
Huet dit Dulude, Michel, 387.
Hunault, Alexandre, 388.
Hunault, Michel, 373, 442.
Hunault dit Deschamps, Antoine, 373, 388.
Hunault dit Deschamps, Basile-Amable, 386.
Hunault dit Deschamps, Jean-Baptiste, 434.
Hunault dit Deschamps, Michel, 409.
Hunault dit Deschamps, Pierre, 409.
Hunault—Voir Hénault.
Huneau—Voir Hunault.
Huot, L'abbé Pierre, 192, 224, 233, 249, 255, 271, 272, 278, 282, 283, 285, 291, 292, 295, 323, 337.
Hurbain—Voir Urbain.
Huron, Barthélémy, 422.
Huron, Charles, 422.
Hurons, Les, 58, 60, 72, 281, 326.
Hus dit Paul, Louis, 397, 444.
Hussey, L'abbé, 186, 188, 189, 190, 191, 193, 194, 197, 198, 200, 206.
Hussodière, M. la, 154.

I

Imbault, Pierre, 437.
Incelin—Voir Jusselin.
Indes Occidentales, La compagnie des, 6, 12, 20, 21, 22, 24, 26, 27, 28, 39, 41, 42, 91, 98.
Iroquois, Les, 49, 50, 51, 52, 53, 60, 61, 66, 67, 70, 74, 77, 89, 92.
Isoir, Jean, 387.
Izoir—Voir Isoir.

J

Jahouin, L'abbé N., 343.
Jamme dit Carrières, Jean-Baptiste, 440.
Jannot—Voir Janot.
Janot dit Belhumeur, Jean-Baptiste, 390.
Janot dit Belhumeur, Léonard, 365.
Janot dit Lachapelle, André, 362, 374, 423.
Janot dit Lachapelle, Basile, 371, 394, 416, 420, 442.
Janot dit Lachapelle, Bernard, 404, 433.
Janot dit Lachapelle, Joseph, 401, 413, 445.

Janot dit Lachapelle, Laurent, 442.
Janot dit Lachapelle, Nicolas, 407.
Janson, Pierre, 377.
Janson dit Lapalme, Louis-Christophe, 447.
Janvenne, François, 374, 384, 386, 403.
Janvenne, Pierre, 374.
Jardin d'Hollande, Le, 27, 29.
Jaret—Voir Jarret.
Jarret de Beauregard, André, 434.
Jarret de Beauregard, Antoine, 397.
Jarry, Jean-Baptiste, 389.
Jasmin, Jacques, 369.
Jasmin, M., 418.
Jean, L'abbé Joseph-Maurice, 266, 270, 274, 278, 282, 283, 285, 309.
Jean-Baptiste dit Lereynard, 368.
Jean dit Vincent, Jean, 381, 406, 430.
Jeanne, Robert, 354, 360, 377, 391, 401, 435.
Jeanvenne—Voir Janvenne.
Jehannot de Bartillet, Étienne, 143.
Jérôme, Augustin, 376.
Jérôme, Basile, 387, 433.
Jérôme dit Latour, Jean-Baptiste, 357.
Jésuites, Les, 5, 9, 11, 13, 18, 32, 46, 56, 64, 65, 68, 79, 84, 92, 94, 96, 102, 108, 110, 126, 146, 223, 237, 280, 327.
Jetté, Étienne, 380.
Jetté, Paul, 374, 408, 424.
Joachim, Jacques, 390.
Joachim, Joseph, 437.
Joachim dit Laverdure, François, 405.
Joachim dit Laverdure, Pierre, 434.
Jobin, François, 422, 453.
Joliette, François, 432, 433, 434, 436, 440, 447, 449.
Jolivet, Pierre, 439.
Joly, Félix, 235.
Jones, L'abbé John, 189, 191, 196, 197, 202, 203, 204, 205, 206, 212, 214, 217, 218, 222, 230, 235, 240, 244, 245, 251, 257, 259, 266, 278, 284, 285, 290, 296, 298, 301, 312. 316, 321.
Jordan, Jacob, 235.
Jordan, John, 253.
Jorian, Pierre, 365, 366, 367, 427.
Joseph-Marie, Le Panis, 361.
Jourdain dit Labrosse, Paul, 370, 382.
Jourdain dit Laliberté, François, 362, 433.
Joussard dit Saint-Médard, Jean, 450.
Joutras—Voir Jutras.
Joyelle, François, 417.
Joyer, L'abbé René-Pierre, 343.
Jucelin—Voir Jusselin.
Julien, Joseph, 422.
Jumonville, M. de, 381, 385, 386, 390, 391, 393.
Juneau dit Latulippe, Claude, 428.
Juniper, Le Frère, 187, 206.
Jussaume—Voir Jusseaume.
Jusseaume, Paul, 386.
Jusseaume dit Saint-Pierre, Jean-Baptiste, 354.
Jusseaume dit Saint-Pierre, Pierre, 371.
Jusselin, Joseph, 412.
Jusselin dit Condé, Louis, 451.
Jutras, Michel, 378.

K

Keller, L'abbé Joseph-Benjamin, 214, 252, 253, 319.
Kerigou Dephily—Voir Fily de Kerrigou.
Kimbert, L'abbé Thomas, 210, 214, 240, 252, 268, 283, 330, 350.

L

Labadie, L'abbé Pierre-Nicolas, 284, 304, 314, 315, 319, 320, 347.
La Bécasse, Joseph, 443.
Labelle, François, 413.
Labelle, Joseph, 369, 385, 423, 447.
Labelle, Louis, 429.
Laberge, Joseph, 388.
Laberge, Louis, 399, 406.
Labonté, Jean-Baptiste, 370, 421.
Labrèche, Jean-Baptiste, 369.
Labroquerie, L'abbé Clément-Amable, 349.
Labrosse, Jacques, 412, 440.
Labrosse, Joseph, 424.
Labutte, M., 267.

LaButte—Voir Chesne.
Lacavée, René, 443.
Lacelle, Jacques, 365, 376.
La Cerisaye—Voir Lefebvre.
Lachambre, Louis, 441.
Lachapelle, Joseph, 429, 445.
Lacharité, Augustin, 407.
La Charreté—Voir Lacharité.
Lachasse, Paul, 374.
Lacombe, François, 395.
Lacombe, Jacques, 377.
Lacombe, Louis, 355.
Lacomble—Voir Lacombe.
La Corne, M. de, 321.
La Corne, L'abbé Jean-Marie de, 185.
La Corne de Chapt, Luc, 419, 424, 451.
La Corne de Chapt de la Colombière, Pierre-Antoine, 409, 410, 418, 419, 420, 421, 422, 449.
La Corne de la Colombière, M., 443.
La Corne Dubreuil, Josué de, 421, 422.
Lacoste dit Languedoc, André, 438.
Lacour, Nicolas, 399.
Lacroix, Amable-Hubert, 374.
Lacroix, Hubert, 274, 373.
Lacroix, Jacques, 361.
Lacroix, Pierre, 400, 402.
Lacroix, Pierre-Hubert, 376, 418.
Ladéroutte, Pierre, 383.
Ladouceur, Joseph, 417.
Ladouceur, Pierre-Madeleine, 404.
La Durantaye, Jean-Baptiste, 400.
La Durantaye—Voir Morel de la Durantaye.
Lafargue dit Ste-Foye, Jean-Baptiste, 429.
Lafeuillade, Pierre, 402.
Laflame—Voir Laflamme.
Laflamme, Charles, 398.
Lafleur, Jacques, 411.
Lafleur, Jean-Baptiste, 409, 441.
Lafleur, Joseph, 362, 390.
Lafleur, Louis, 401.
Lafleur, Michel, 435.
Lafleur, René, 372.
Lafontaine, Charles, 436.
Lafontaine, Jean-Baptiste, 437, 447.
Lafontaine, Pierre, 391.
Lafontaine, Le nommé, 131.
Lafontaine dit Peiras, Joseph, 429.
Laforest, Michel, 385.
Laframboise, Étienne, 444.
Laframboise, François, 353.
Laframboise, Jacques, 438.
Laframboise, Jean-Baptiste, 450.
Laframboise, Joachim, 431.
Lafrance, Michel, 354, 384.
La Fredière, M. de, 85, 89.
Lagarde, M. de, 140.
Laglanderie, Joseph, 195, 437.
Laglandri—Voir Laglanderie.
Lahaille, L'abbé Jean-Baptiste, 215, 327.
La Haize—Voir Lehays.
Lahaye, Le sieur, 387.
Lajeunesse, Charles, 363, 420.
Lajeunesse, Jean-Baptiste, 386.
Lajeunesse, Joseph, 403.
Lajeunesse, Nicolas, 419.
Lajoie dit Jasmin, Jean-Baptiste, 372.
Lalande, Louis, 368, 404.
Lalande dit Latreille, Antoine, 374, 381.
Lalande dit Latreille, Charles, 377.
Lalande dit Latreille, Louis, 393.
Lalande dit Latreille, Pierre, 417.
Laliberté, Joseph, 421.
Lallemand, Jean-Baptiste, 427.
Lalonde, André, 373, 395.
Lalonde, Antoine, 427, 447.
Lalonde, Charles, 410.
Lalonde, François, 395, 408.
Lalonde, Guillaume, 440.
Lalonde, Joseph-Amable, 452.
Lalouette, Charles, 414.
Lalumière—Voir Petit.
Lamarche, René, 420.
Lamare—Voir Lamarre.
La Margue—Voir Marin.
Lamarque—Voir Marin.
Lamarque, Charles-Laurent, 395, 397.
Lamarque, René, 414.
Lamarque, M., 221.
Lamarque, Mme, 274.
Lamarre, Joseph, 418, 449.
Lamarre, Paul, 414.
Lambert, Eustache, 380, 446.
Lambert, Joseph, 288.
Lami—Voir Lamy.
Lamontagne, Louis, 408.

Lamothe, L'abbé Antoine, 241, 250, 292, 345.
Lamothe, L'abbé Louis, 214, 227, 234, 280, 281, 291, 337.
Lamothe, Le capt. de, 45, 78, 92, 171.
Lamothe Douville, Guillaume, 382, 386, 387, 388, 389, 391, 392, 393.
Lamotte—Voir Lamothe.
Lamoureux, Joseph, 432.
Lamy dit Desfonds, Joseph, 405, 432, 453.
Lamy dit Desfonds, Louis, 435, 437, 443, 445.
Lanaudière, M. de, 272.
La Nauraye—Voir Lanoraie.
Lanctôt, L'abbé René-Pascal, 328, 331.
Landais, M., 108.
Landreville, Jean, 420.
Landreville, Joseph, 407.
Landreville, Pierre, 397.
Landreville—Voir Gautier.
Landriaux, L'abbé Paul-Louis, 279, 281, 282.
Landry, Joseph, 427.
Landry, Pierre, 434.
Langdeau—Voir Languedoc.
Langevin dit Lacroix, Charles, 438.
Langlois, L'abbé L.-A. Germain, 207, 251, 291, 298.
Langlois, Noël, 416, 421, 422.
Langlois dit Lachapelle, François, 438.
Langlois dit Lachapelle, Pierre, 364.
Langlois dit Traversy, François, 433.
Langlois dit Traversy, Louis, 392.
Langlois dit Traversy, Noël, 375, 404, 432.
Languedoc, André, 373, 382.
Languedoc, Charles, 438.
Laniel dit Desrosiers, Jean-Baptiste, 391.
Lanoraie, Le sieur de, 157.
Lanouville, Baptiste, 450.
Lantier, Antoine, 385, 412, 440.
Lantier, François, 356, 385, 451.
Laperle, Joseph, 417.
Laperle, André, 355.
Laperle, Jean-Marie, 419.
Lapierre, Jacques, 397, 429.
Lapierre, Joseph, 423.
Lapierre, Léonard, 363, 403.
Laplaine, François, 390.
Laplante, Antoine, 418.
Laplante, Charles, 388, 416.
Laplante, Louis, 417.
Laplante dit Champagne, Michel, 368.
Lapointe, François, 383, 399.
Lapointe, Joseph, 406, 428, 433.
Lapointe, Pierre, 409.
Laporte, Jean-Baptiste, 383, 421, 442, 449.
Laporte dit Saint-Georges, Pierre, 364.
Lapotardière—Voir Potardière.
Laprairie, Joseph, 377, 419.
Laprairie, Julien, 387.
Lapromenade, Jean-Baptiste, 450.
Larabelle, Joseph, 384.
Larche, Henri, 445.
Larche, Paul, 443.
Larché—Voir Larcher.
Larcher, Jean-Baptiste, 392.
Larchevêque, Charles, 358, 359, 360, 361, 363, 381, 382, 385, 386, 387, 388, 389, 391, 392, 393, 405, 406, 410, 415, 418, 420.
Larchevêque, Jean-Baptiste, 379, 449.
La Richardière, Alexis, 360.
Larivière, Antoine, 399, 403, 446.
Larivière, Charles, 353, 364, 372.
Larivière, Jean, 398.
Larivière, Joseph, 405, 421, 422, 440.
Larivière, Joseph-Clément, 399.
Laroche, Joseph, 385, 432.
Laroche, Mathurin, 357, 358, 359, 374, 395, 407.
Laroche, Michel, 427.
Laroche, Pierre, 376.
Larocque, Michel, 375.
Larocque, Pascal, 443.
Larogue—Voir Larocque.
Larose, Jacques, 428.
Larose, Joseph, 431.
Larue, Le notaire François-Xavier, 299.
La Salle, Le sieur de, 136, 146, 157.
Laselle—Voir Lacelle.
Latour, M. de, 25.
Latraverse, Antoine, 353.
Latraverse, Joseph, 359, 409.
Latraverse, Louis, 434.

Latreille, Louis, 447, 451.
Laubia, Le sieur de, 172.
Laurion—Voir Lorion.
Lausierre—Voir Lauzière.
Lauzière, Joseph, 365.
Lauzon, Jean-Baptiste, 441.
Lauzon, Joseph, 388.
Lauzon, Pierre, 368.
Lauzon, M. de, 154.
Laval, Mgr de, 4, 5, 6, 9, 10, 11, 12, 18, 19, 39, 46, 61, 64, 72, 75, 76, 84, 88, 92, 94, 100, 103, 109, 110, 127, 142, 147, 155, 164, 165, 170, 252.
La Vallée, L'abbé Claude, 190, 191, 193, 194, 195, 197, 198, 206, 220, 221, 238, 239, 250, 255, 256, 275.
Lavallée, Jean, 389, 441.
Lavallée, Joseph, 358, 380, 401.
Lavaltrie—Voir Margane.
Lavau, Le chanoine de, 266, 275, 290, 300, 318, 325.
La Vérandrye—Voir Gautier.
Laverdure, François, 396, 416, 434.
Laverdure, Paul, 396.
Lavergne, François, 379.
Lavigne, Pierre, 422.
Laviolette, Amable, 417.
Laviolette, Bernard, 356, 378, 451.
Laviolette, Jean-Baptiste, 453.
Laviolette, Joseph, 417.
Laviolette, Jurbert, 417.
Laviolette, Michel, 378.
Laviolette, Paul, 364.
Laviolette—Voir Ranger.
Laviolette—Voir Ruffiange.
Le Baroyt—Voir Le Barrois.
Le Barrois, Le sieur, 109.
Lebeau, Étienne, 388.
Lebeau, François, 386.
Lebeau, Jean-Baptiste, 361, 415.
Lebeau, René, 361.
Lebel, Joseph, 394, 436.
Leber, Pierre, 378.
Leber dit Yvon, Pierre, 356, 418.
Leblanc, Charles, 368.
Leblanc, Jean-Baptiste, 450.
Leblanc, Timothée, 369, 409, 433.
Leblond, Claude, 407, 410, 413, 415, 416, 417, 419, 420, 444.
Lebœuf, Charles, 386, 397, 435.
Le Brodeur, Joseph, 420.
Le Brodeur dit Lavigne. Jean. 387.
Le Brodeur dit Lavigne, Joseph, 417, 446.
Léchelle, Jean, 396, 403, 404, 405, 406, 407, 408, 409, 410, 411, 412, 413, 415, 423, 424, 425, 426, 433, 434, 435, 436, 437, 438, 439, 440, 441, 442, 443, 444, 451, 453.
Léchelle, Jean-Baptiste, 403, 407.
Le Cire—Voir Cyr.
Leclair, Joseph, 368.
Leclair, Louis, 359, 404, 424.
Leclair—Voir Leclerc.
Leclerc, François, 441.
Leclerc, L'abbé Ignace, 216, 226, 233, 255, 306.
Leclerc, L'abbé Jean-Adrien, 188, 190, 191, 194, 196, 207, 232, 249, 260, 268, 273, 289, 297.
Leclerc, L'abbé Jean-Alexis, 298.
Leclerc, L'abbé J.-B.-J., 336, 337.
Leclerc, Joseph, 355, 361, 403, 425.
Leclerc, Louis, 390, 419, 427.
Leclerc, L'abbé Michel-Félicien, 194, 321.
Leclerc—Voir Leclair.
Lecompte, Charles, 447.
Lecompte, François, 409.
Lecompte, Jacques, 374, 426, 437.
Lecompte, Joseph, 407.
Lecompte, Louis, 402.
Lecompte, Pierre, 358.
Lecompte dit Lafleur, Charles, 427.
Lecomte—Voir Lecompte.
Le Courtois, L'abbé François-Gabriel, 202, 203, 306.
L'Écuyer. François, 353.
L'Écuyer, Louis, 367, 368.
Ledoux, François, 399.
Ledoux dit Latreille, François, 444.
Ledoux dit Latreille, Nicolas, 355, 357.
Ledru, Le Père, 196, 202, 206, 305.
Leduc, Joseph, 359.
Leduc, Marien, 359, 373.
Leduc, Michel, 356, 393.
Leduc, Nicolas, 399.
Leduc, Paul, 356, 357, 359.

Leduc, Philippe, 355, 356, 385, 392, 393, 394.
Leduc, Pierre, 362, 364.
Leduc, Thomas, 409.
Leduc dit Souligny, Pierre, 356, 359, 363, 364, 394, 408, 409, 410, 411, 420, 429, 434, 435, 438.
Lee, M., 273.
Lefebvre, Charles, 378, 419.
Lefebvre, François, 356.
Lefebvre, L'abbé Jean-François-Xavier, 229, 296, 306.
Lefebvre, Jean-Baptiste, 358, 362, 370, 378, 379, 382, 384, 388, 391, 406, 408, 409, 411, 412, 414, 416, 417, 419, 421, 432, 452, 453.
Lefebvre, Jean-François, 443.
Lefebvre, Jean-Marie, 392.
Lefebvre, Joseph, 356, 403, 413, 441.
Lefebvre, Laurent, 438, 450.
Lefebvre, Nicolas, 370, 371, 377, 383, 385, 387, 388, 391, 392, 393, 394, 398, 399, 400, 401, 402, 452.
Lefebvre, Pierre, 425.
Lefebvre dit Descôteaux, Antoine, 449.
Lefebvre dit La Cerisaye, François, 435, 436.
Lefebvre dit La Cerisaye, Jean-Baptiste, 362, 374.
Lefebvre dit La Cerisaye, Joseph, 377, 420, 438, 447.
Lefebvre dit La Cerisaye, Michel, 422, 440.
Lefebvre dit Saint-Eustache, Nicolas, 353, 354, 368, 381.
Lefebvre Duchouquet, François, 420, 421.
Lefebvre Landreville, Charles, 403, 410, 412, 416, 421.
Lefrançois, L'abbé Alexis, 244, 253, 321, 322, 346, 348.
Le Gaigneur, Le sieur, 69.
Le Gardeur de Repentigny, Le chevalier, 433, 435, 436, 438, 453.
Le Gardeur de Saint-Pierre, Jacques, 395, 396.
Le Gardeur de Tilly, Charles, 109.
Légaré, Joseph, 415, 431.
Légaré, Nicolas, 370, 383.
Légau—Voir Legault.
Legault dit Deslauriers, François, 355, 377, 389, 442.
Legault dit Deslauriers, Joseph, 388.
Legault dit Deslauriers, Louis, 356, 405.
Legault dit Deslauriers, Pierre, 416.
Léger dit Parisien, Charles, 363, 410.
Léger dit Parisien, Jean-Baptiste, 380, 403, 424.
Léger dit Parisien, Paul, 363, 388, 403, 426, 452.
Legras, Jean-Baptiste, 370, 374, 377, 378, 379, 380.
Legris, Claude, 423.
Leguerne, L'abbé François, 213, 217, 221.
Lehays, Jean-Baptiste, 406.
Lehoux dit Laliberté, Joseph, 371, 411, 425.
Lejamtel, L'abbé François, 278, 285, 290, 303.
Lelièvre, L'abbé Louis, 196, 246.
Lelièvre-Duval, L'abbé Joseph, 247, 253, 290, 295, 296, 307, 320, 321, 324, 338.
Lemaire Saint-Germain, Antoine, 428, 434, 437, 444, 445.
Lemaire Saint-Germain, L'abbé Antoine-Éméric, 209, 257, 315, 316, 322, 325.
Lemaire Saint-Germain, L'abbé Charles-François, 232, 242, 244, 246, 248, 257.
Lemaire Saint-Germain, Joseph, 359, 363.
Le Maistre, M., 230.
Lemay, Jacques, 428.
Lemay dit Delorme, Louis, 432.
Lemedèque, L'abbé Maurice, 349.
Lemeilleur, Augustin, 453.
Lemeilleur, Joseph, 453.
Lemers—Voir Lemaire.
Lemieux, François, 400, 414, 415, 434.
Lemire, Augustin, 353, 423.
Lemire, François, 374.
Lemire, Michel, 379, 411, 425, 451.
Lemire Marsolet, Jean-Baptiste, 377, 431.

Le Moine des Pins, Jacques, 421, 426, 429, 443.
Le Moine des Pins, René, 363, 364, 395, 421.
Le Moine Monière, Alexis, 386.
Le Moine—Voir Le Moyne.
Le Moyne, Le sieur, 88.
Le Moyne—Voir Le Moine.
Lenoir, François, 448.
Lenoir, Nicolas, 366.
Léon, Mgr de, 280, 287, 288, 294, 301, 303, 306, 307. 310, 317, 318.
Léonard, Antoine, 388, 411.
Léonard, Joseph, 374.
Leonnard—Voir Léonard.
Lepage, L'abbé Charles, 245.
Lepage, François, 374, 379.
Lepage, Jacques, 395, 417.
Lepage, Joseph, 402.
Lepage, Joseph-François, 372, 374.
Lepage, Le sieur, 279.
Lepage dit Saint-Antoine, François, 367, 395.
Le Pelé de Mézières, Alexis, 360, 384, 386, 387.
Le Pelé dit Lahaie, Claude, 431, 435, 446, 449.
Le Pellé—Voir Le Pelé.
Lépine, Antoine, 432.
Lépine, Charles, 453.
Lépine, François, 392.
Lépine, Gabriel, 376.
Lépine, Pierre, 364, 379.
Le Proust, M., 195.
Lermont, Frédéric, 376.
Le Rond, Le capitaine, 150.
Leroux, L'abbé Thomas-François, 196, 197, 203, 206, 212, 222, 245, 251, 257, 290, 295, 296, 301.
Léry—Voir Chaussegros.
Lesage, Jean-Baptiste, 447.
Le Saulnier, L'abbé Candide-Michel, 287, 289, 290, 292, 293, 296, 298, 304, 312, 313, 318, 322, 333.
Lespérance, Pierre, 433.
Lestage, Pierre, 419, 435.
Lestang, Joseph, 376.
Lestang—Voir Létang.
Lester, M., 303, 319.
Lesueur, Joseph, 400, 403, 425, 445.
Lesueur, Michel, 426.
Létang, Jean-Baptiste, 447, 450.
Létang, L'abbé Théodore, 314, 347.
Létang—Voir Lestang.
Le Tellier, Mgr, 89.
Létourneau, Dominique, 422.
Létourneau, M., 165.
Levadoux, L'abbé, 340.
Léveillé, Louis, 390, 423.
Lévesque, Jean-Baptiste, 442.
L'Huillier dit Chevalier, Charles, 373, 374, 378.
L'Huillier dit Chevalier, François, 364, 367, 370, 371, 376, 377, 395, 396, 408, 415, 421, 424, 425, 433, 434, 435, 436, 437, 438, 439, 440, 441, 442, 443, 445, 446.
L'Huissier—Voir L'Huillier.
Liberge, Denis, 421.
Lignery, M. de, 435, 436, 441, 449.
Linelle—Voir Delinel.
Lionne, M. de, 4, 5, 10, 20, 62.
Locat, Joseph, 438.
Locca—Voir Locat.
Loisel—Voir Loiselle.
Loiselle, Nicolas, 362, 393, 417.
Lombard, Joseph, 367, 370, 388, 417, 444.
Lompré—Voir Longpré.
Lonctain—Voir Longtin.
Longpré, Guillaume, 393, 401.
Longpré, Louis, 434.
Longtain—Voir Longtin.
Longtin, Joseph, 359, 434.
Longtin dit Jérôme, François, 414, 447.
Longtin dit Jérôme, Ignace, 387, 441.
Longtin dit Jérôme, Jean-Baptiste, 429, 434.
Longtin dit Jérôme, Joseph, 415.
Longuetin—Voir Longtin.
Longueville, L'abbé, 286.
Lonpré—Voir Longpré.
Lonquetain—Voir Longtin.
Lorain, Charles, 440.
Lorimier, M. de, 350.
Lorion, Joseph, 439.
Lorion, Louis, 393.
Lortie, Louis-Laurent, 448.

Lotbinière—Voir Chartier de Lotbinière.
Louis, Le Père, 215, 216, 221, 269, 322, 324, 328.
Louis XIV, 1, 4, 5, 10, 20, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 102, 143.
Loups, Les sauvages, 74, 89.
Louval, Louis, 378.
Louvois, Le ministre, 88, 89, 90.
Loysel—Voir Loiselle.
Lucy, L'abbé, 202, 203, 205.

M

Mabriant, Gabriel, 403.
MacLean, Donald, 289.
Madawaskatins, Les, 277.
Maddox, Charles, 400.
Madeleine dit Ladouceur, Jean-Baptiste, 370, 374, 375, 393.
Madeleine dit Ladouceur, Joseph, 377.
Madeleine dit Ladouceur, Louis, 356.
Madeleine dit Ladouceur, Pierre, 363.
Madeleine dit Ladouceur, Vital, 355, 370, 383, 404.
Madore, Jean-Baptiste, 361.
Madry, Le chirurgien Jean, 147.
Magnan dit Champagne, Pierre, 378, 379, 385, 415, 452.
Magneron dit Lajeunesse, Jean-Baptiste, 396, 452.
Maguire, L'abbé Thomas, 184, 316, 339.
Maguiron—Voir Magneron.
Maheu, Louis, 427.
Mailhot, René, 421.
Mailhou—Voir Mailloux.
Maillot—Voir Mailhot.
Mailloux, L'abbé Benjamin-Nicolas, 195, 196, 208, 227, 232, 233, 234, 246, 252, 274, 288.
Mainguy, Jean-Baptiste, 397.
Mainguy dit Lachaussée, Jean-Baptiste. 406.
Mainville, Le nommé, 159.
Maisonneuve, Julien, 366, 415.
Maisonneuve, Prisque, 418.
Maisonneuve, M. de, 128.
Maisonville, M., 220.
Major, Louis, 421.
Malavergne, L'abbé Pierre-Joseph, 318.
Malbœuf dit Beausoleil, Charles, 407,
Malet—Voir Mallet.
Mallet, Gabriel, 382.
Mallet, Jean-Baptiste, 372, 392, 401, 402.
Mallet, Joseph, 402.
Malouin, Le nommé, 299.
Mance, Mlle, 109.
Manchon, Jacques, 415.
Mandeville, François, 442.
Mandeville, Joseph, 445.
Mandeville, Pierre, 362, 380, 385, 395, 413, 442.
Marchand, L'abbé Jean-Baptiste, 188, 227, 243, 244, 270, 271, 276, 290, 292, 314, 338, 341, 342.
Marchand, L'abbé Pierre, 211, 215, 217, 231, 235, 236, 333.
Marcheteau, L'abbé Jean-Baptiste-Antoine, 194, 222, 234, 241, 243, 245, 249, 254, 264, 266, 268, 270, 271, 272, 276.
Marcil—Voir Marsil.
Marcot, Jean-Baptiste, 358.
Marcotte, Jacques, 374.
Marel—Voir Morel.
Margane de Lavaltrie, Le sieur, 152.
Margane de Lavaltrie, Mlle, 278.
Margane de Lavaltrie, Pierre, 242, 255, 257, 272, 292, 297, 308.
Marie-Thérèse, La reine, 167, 168, 170, 171.
Marié—Voir Marier.
Marier, Antoine, 363.
Marier, Flavien, 418.
Marin de La Margue, Paul, 395, 396, 397, 398, 399, 400, 401, 402, 403, 404, 405, 406, 407, 408, 409, 410, 411, 412, 413, 415, 417, 418, 419, 420, 424, 425, 426, 430, 433, 435, 436, 439, 440, 441, 442, 443, 444, 445, 447, 449.
Marin de la Périère, Claude, 354, 356, 361, 371, 380, 381, 387, 388, 389, 390, 415, 420, 421, 436, 437, 438, 449.
Marion, Charles, 417, 434.
Marion, Pierre, 386.

Marly, Luc, 392, 425.
Marsan dit Lapierre, Joseph, 442.
Marsil, André, 393, 394.
Marsil, Charles, 414, 416.
Marsil, Joseph, 396, 443.
Marsolet, Bonaventure, 434.
Marsollet—Voir Marsolet.
Marson, Le sieur de, 156, 157, 176, 179.
Martel, L'abbé, Pierre-René-Ambroise, 208, 239, 251, 296, 307.
Martin, Pierre, 449.
Martin dit Ladouceur, Pierre, 402.
Martinbeau, François, 414.
Martinbeau, Louis, 418, 445.
Martinbault—Voir Martinbeau.
Martinon, Le sieur, 176.
Masia—Voir Massia.
Masse, L'abbé Michel, 205, 216, 258, 284, 291, 292, 295, 296, 305, 306, 335.
Massia, Paul, 361, 377.
Masson, Jean-Baptiste, 401, 433.
Masson, Joseph, 432.
Masson, Pierre, 443.
Mathias—Voir Matias.
Matias, Paul, 388, 408.
Maugue Garaut Saint-Onge, L'abbé Charles, 306.
Maugue Garaut Saint-Onge, L'abbé Pierre, 187, 192, 204, 207, 260, 283, 285, 298, 299, 304, 312, 320.
Maurau—Voir Moreau.
Maurice, René, 357.
Maurice dit Lafantaisie, François, 389, 390, 394.
Maurice dit Lafantaisie, Joseph, 390.
Maurice dit Lafantaisie, Louis, 368, 398.
Maurice dit Lafantaisie, René, 390.
Mauriceau—Voir Morisseau.
Maurisseau—Voir Morisseau.
Mazerolles, M. de, 130.
McDonald, L'abbé James, 189.
McDonell, L'abbé Alexander, 207, 217, 218, 222, 224, 240, 282, 304, 309.
McDonell, L'abbé Jacques, 260.
McDonell, L'abbé Roderick, 191, 207, 217, 226, 256, 257, 304.
McEachern, L'abbé Angus, 235, 240, 242, 251, 254, 278, 284, 302, 338.
McKinlay, M., 344.
Meilleur, Augustin, 378.
Meloche, Dominique, 422.
Meloche, François, 410.
Ménard, Antoine, 371.
Ménard, François, 440, 445, 447, 448.
Ménard, Jean-Baptiste, 361, 411, 440.
Ménard, Joseph, 354, 376.
Ménard, Louis, 358, 389, 405, 419, 440.
Ménard dit Bellerose, Jean-Baptiste, 435.
Ménard dit Bellerose, Louis, 423.
Mennard, L'abbé Jean-Pierre, 224, 232, 240, 270.
Mercereau, Jean-Baptiste, 383, 450.
Mercier, Joseph, 412, 426.
Mercier, Pierre-Simon, 436.
Mercille—Voir Marsil.
Merlaut—Voir Merlot.
Merlot, Augustin, 368.
Merlot, Claude, 356.
Merlot, Étienne, 394.
Merlot, Francis, 364, 385, 406.
Merlot, Gabriel, 379.
Merlot, Joseph, 368, 407, 452.
Mersan—Voir Marsan.
Merserault—Voir Mercereau.
Mesnard—Voir Ménard.
Métayer, Louis, 383.
Méthot, Pierre, 365.
Métivier, Barthélemy, 365, 367, 381, 382, 386, 387, 414, 415, 418.
Métot—Voir Méthot.
Meunier dit Lafleur, François-Amable, 441.
Meunier dit Lafleur, Jean-Baptiste, 355, 372, 382.
Mézy, Le gouverneur de, 6, 12, 13, 35, 46.
Michelet, Jean-Baptiste, 411.
Migneron, Charles, 438.
Migneron, Joseph, 397.
Migneron, Pierre, 387.
Migneron dit Lajeunesse, François, 412.
Mignon, Joseph, 406.
Migny, Georges, 399.
Millet, Nicolas, 378, 449.
Mingui—Voir Mainguy.
Minville—Voir Mainville.

Miny, Jean, 433.
Miré, François, 401, 409.
Missions Étrangères, Les, 206, 218, 219, 238, 242, 255, 265, 274.
Miville, Joseph, 365, 418, 432.
Moineau, Nicolas, 404, 419.
Moineau, Pascal, 439.
Moison, Antoine, 367, 370, 373, 374, 376, 377, 382, 383, 395, 397, 398, 399, 401.
Moison, Jean-Baptiste, 370.
Molin, L'abbé Antoine-Alexis, 303, 305, 308.
Monbrun, Pierre, 449.
Mondelet, Le notaire, 338.
Monet, François, 387.
Monet dit Boismenu, Adrien, 371, 388, 407, 424, 453.
Monet dit Boismenu, Joseph, 363, 369, 390, 395, 405.
Mongeau, Christophe, 366.
Mongrain, Nicolas, 403.
Monière, Jean-Baptiste, 393.
Monnet—Voir Monet.
Monpetit, Pierre, 408.
Monpetit dit Poitevin, Joseph, 365.
Monplaisir, Joseph, 381, 396, 404, 405, 424.
Monplaisir, Joseph-Nicolas, 377.
Monplaisir, Nicolas, 361.
Monplaisy—Voir Monplaisir.
Monplésy—Voir Monplaisir.
Monsiau, Jean-Baptiste, 428.
Montabert dit Saint-Louis, Louis, 410.
Montagnais, Les, 60, 229.
Montambault, Paul, 443.
Monteil, Le sieur de, 155.
Montesquieu, L'abbé, 186.
Montgolfier, L'abbé Étienne, 187, 189, 193, 198, 200, 202, 204, 208, 209, 211, 218, 226, 256, 262, 263, 273.
Montigny, Michel, 422.
Montizambert—Voir Boucher de Montizambert.
Montreuil, Antoine, 355.
Montreuil, Charles, 428.
Morache, Louis, 365.
Moran—Voir Morand.
Morand, Alexis, 366, 409.
Morand, Jean, 362.
Morand, Jean-Baptiste, 415, 417.
Morant—Voir Morand.
Moreau, Ignace, 443.
Moreau, Jean, 437.
Moreau, Pierre, 393.
Morel de la Durantaye, François, 445.
Morel de la Durantaye, Jean-Baptiste, 420, 439, 442.
Morel de la Durantaye, Le sieur, 125.
Morice—Voir Maurice.
Moriceaux—Voir Morisseau.
Morin, Jean, 370, 435, 451.
Morin, L'abbé Joseph-Marie, 252, 259, 262, 263, 271, 298, 299, 315, 325, 330, 336.
Morin, Le sieur, 47.
Morin, Pierre, 368, 383, 433.
Morisseau, François, 360, 370, 386, 408, 431.
Morisseau, Joseph, 376, 385, 404, 447, 451.
Morisseau, Louis, 360, 386, 406, 447.
Morisseau, Pierre, 378, 404.
Mornai—Voir Mornay.
Mornay dit Léveillé, Louis, 362, 373, 381, 397, 436, 452.
Mornay dit Léveillé, Pierre, 381.
Morné—Voir Mornay.
Morrogh, François, 274, 275, 303.
Morville, M. de, 193.
Motz, Le secrétaire, 235.
Mounet dit Boismenu—Voir Monet.
Mousseau, François, 363, 371, 382, 400, 453.
Mousseau, Noël, 382, 399, 427.
Mousseau dit Désilets, François, 356, 381, 403, 424, 451.
Mousson, François, 442.
Moyse, Michel, 446.
Moyse Dupuy, François, 446.
Murphy, L'abbé, 245.
Murray, Le major P., 229.

N

Nagot, L'abbé, 256, 258.
Nairne, Le lieut.-colonel John, 245, 247.
Nantetz, L'abbé Philibert, 319.

Naud, Denis, 443.
Neveu, Louis, 450.
Nivard Saint-Dizier, Étienne, 370, 371, 379, 433, 438.
Nobert, Joseph, 358.
Noël, L'abbé Jean-Baptiste, 211, 225, 230, 234, 245, 249, 254, 264, 266, 267, 268, 270, 272, 297.
Noël de Tilly, M., 276.
Noël de Tilly Mme, 276.
Noiseux, L'abbé François, 281, 337, 338, 339, 340, 341, 342, 344, 345, 346, 348, 349, 350.
Nolan de Lamarque, Jacques-Marie, 451.
Normand, Albert, 288.
Normand, Gaspard, 450.
Normand, Louis, 439.
Noyon, Joseph de, 354, 400, 441.

O

O'Donnell, Mgr Jacques-Louis, 337.
Ogden, John C., 286.
Olivier, Jean-Baptiste, 359, 367, 422.
Olivier, René, 449.
Omier, Louis, 415.
Orfroy, L'abbé Urbain, 328, 350.
Osgoode, L'hon. William, 315, 349.
Ossant, Joseph, 395.
Ouilem, François, 428.
Ouilem dit Thomas, Francis, 363.
Ouimet, Ignace, 438.
Ouimet, Joseph, 438.
Ouimet, Louis, 448.
Ouimet, Pierre, 362, 405, 438.
Oulle—Voir Houle.
Ouymet—Voir Ouimet.

P

Paillet—Voir Payet.
Paix, La, 60.
Palmier—Voir Parmier.
Panet, Antoine, 223.
Panet, Bernard, 252.
Panet, Mgr Bernard-Claude, 188, 201, 210, 229, 230, 273, 281, 296, 297, 301, 306, 311, 312, 313, 315, 325, 326, 333, 346.
Panet, L'abbé Jacques, 348.
Panet, M., 347.
Panet, Pierre-Louis, 250.
Paneton—Voir Panneton.
Pangman, Peter, 313.
Panneton, Jean-Baptiste, 422.
Papineau, Joseph, 389.
Papineau, M., 223, 300.
Paquet, L'abbé François-Raphaël, 231, 253, 264, 277, 279, 286, 291, 311, 313.
Paquet, L'abbé Joseph, 231, 244, 260, 264, 272, 275, 279, 284, 285, 291, 300, 304, 306, 323, 339.
Paquet, L'abbé Joseph-Michel, 308, 310, 312, 324, 347.
Paradis, Jean-Baptiste, 311, 312.
Parant, Jean, 368, 424.
Parant, Joseph, 376.
Parant—Voir Parent.
Paré, Jacques, 373, 443.
Paré, Joseph, 366.
Parent, L'abbé Michel, 242, 243, 244.
Parent, Michel, 390.
Parent, Pierre, 390.
Paris, Pierre, 418.
Paris dit Lamadeleine, Michel, 441.
Pariseau, Antoine, 412.
Pariseau, Gabriel, 393.
Pariseau, Pierre, 418.
Parisien, Charles, 410.
Parisien—Voir Léger.
Parisot—Voir Pariseau.
Parmier dit Beaulieu, Michel, 403, 404, 405, 407, 410, 412, 416, 417.
Parr, Le lieutenant-gouverneur, 214, 230.
Pastelle dit Lafontaine, Jean-Baptiste, 419.
Patenaute—Voir Patenôtre.
Patenoste—Voir Patenôtre.
Patenôtre, François, 446.
Patenôtre, Joseph, 353, 354, 358, 398, 414, 447.
Patenotte—Voir Patenôtre.
Patoulet, Le sieur, 87, 167, 173.
Paul dit Lemoine, Louis, 381, 438.
Payet, Joseph, 397.

Payet, L'abbé Louis, 191, 200, 201, 229, 270, 278.
Payet, Louis, 449.
Payet, Prisque, 399.
Payet dit Saint-Amour, Jean-Baptiste, 396, 409, 433.
Paymant—Voir Payment.
Payment dit Larivière, Joseph, 439.
Payment dit Larivière, Louis, 401, 407.
Paysan dit Sanscartier, Antoine, 380, 387, 388, 413, 429.
Paysan dit Sanscartier, Jean-Baptiste, 429.
Pécaudy de Contrecœur, Le sieur de, 90, 97, 152.
Pécholier, Thomas, 238.
Pelissier, M., 136.
Pelleterie—Voir Peltrie.
Pelletier, Jean-Baptiste, 397, 434.
Pelletier, Pierre, 444.
Peltier—Voir Pelletier.
Peltrie, Mme de la, 109.
Pépin, Louis, 397, 437.
Pépin, Pierre, 395.
Pépin dit Descardonnets, Jean-Baptiste, 353, 360, 372, 380, 390, 395, 399, 421, 445.
Pépin dit Laverdure, François, 360, 430.
Pépin-Laforce, François, 389.
Pérade—Voir Tarieu de la Pérade.
Perain—Voir Perrin.
Peras—Voir Perras.
Perault—Voir Perrault.
Peré, Le sieur, 136, 171.
Périer, François, 389, 404.
Périer, Jacques, 389, 398.
Périer, Jean-Baptiste, 379, 388, 411, 439.
Périer, Joseph, 389, 411.
Périllard, François, 377.
Périllard dit Bourguignon, Pierre, 372.
Périnault, M., 238, 239, 256.
Périnault, L'abbé Pierre-Joseph, 266, 275, 287, 298, 303, 304, 307, 308, 337.
Périneau—Voir Périnault.
Perras L'abbé Jean-Baptiste, 251, 253, 291, 293, 313.
Perras dit Lafontaine, Joseph, 387.
Perrault, L'abbé Charles, 189.
Perrault, L'abbé Charles-François, 189, 207, 212, 215, 218, 232, 233, 237, 239, 242, 244, 246, 248, 254, 255, 257, 258, 260, 264, 267, 277, 308, 309, 311.
Perrault, Pierre, 399, 411.
Perrier—Voir Périer.
Perrin dit Garau, Olivier, 372.
Perrot, M., 128, 148, 151.
Perrot—Voir Perrault.
Perthuis, Louis, 398.
Pérusse, François, 375.
Petit, Antoine, 440.
Petit, Joseph, 375.
Petit, Louis, 400, 414.
Petit, Pierre, 370, 428.
Petit, Le sieur, 30, 171, 172.
Petitclerc, François, 423.
Petit de Boismorel, Étienne, 367.
Petit dit Lalumière, Michel, 357, 359, 373, 389, 405, 422, 448.
Petit dit Rossignol, Louis, 400.
Petitjean dit Francœur, Joseph, 436.
Pétrée, L'évêque de—Voir Mgr de Laval.
Pétrimoulx, Le Père Dominique, 192, 193, 210, 216.
Pétrimoulx, L'abbé Médard, 333, 334.
Peuvret de Mesnu, Jean-Baptiste, 109.
Peyet—Voir Payet.
Phelan, Le chanoine D. William, 191, 197, 202, 203, 205, 206, 222, 240, 251, 266, 278, 298.
Philippe, Michel, 360.
Phily—Voir Fily.
Picard, Barthélemy, 383.
Picard, Joseph, 392.
Picard, Paul, 392.
Picard, L'abbé Pierre, 240, 270.
Picault, Augustin, 401, 451.
Picault, Jean-Baptiste, 382.
Picot—Voir Picault.
Picoté de Belestre, François-Marie, 393.
Pie VI, 183, 187, 200, 337.
Piedalu dit Laprairie, Joseph, 437.
Piedalu dit Laprairie, Julien, 354.
Piet—Voir Piette.
Piette, Antoine, 385, 418.
Piette dit Fresnière, Antoine, 436.
Piette dit Fresnière, Joseph, 397.

Pillet, Joseph, 376.
Pillet, Pascal, 425, 426, 428.
Pillon—Voir Pilon.
Pilon, André, 398, 411, 435.
Pilon, Antoine, 356, 362, 377, 383, 447.
Pilon, Augustin, 400.
Pilon, Jacques, 389, 398, 410, 413, 439.
Pilon, Jacques-Amable, 442.
Pilon, Joseph, 386.
Pilon, Louis, 447.
Pilon, Pascal, 393, 412.
Pilon, Pierre, 452.
Pilon, Thomas, 354, 379, 388, 398, 410, 435.
Pilon, Toussaint, 354.
Pinard, Jean-Baptiste, 441.
Pinault, René, 446.
Pinault—Voir Pineau.
Pinçonneau—Voir Pinsonnault.
Pineau dit Deschatelets, Joseph, 396.
Pinet, L'abbé Alexis, 221, 269, 285.
Pinsonnault dit Lafleur, Thomas, 449.
Pitalier dit Lamarine, Pierre, 358.
Plante, Ambroise, 416.
Planté, Le notaire Joseph, 316, 350.
Plessis, Mgr J.-O. 184, 188, 194, 201, 204, 205, 215, 221, 224, 228, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 253, 258, 262, 263, 264, 265, 266, 269, 275, 276, 279, 280, 293, 301, 302, 309, 311, 312, 313, 314, 316, 318, 319, 320, 321, 348, 350, 351.
Plessis Belair, Michel, 400, 403.
Plombe, Pierre, 422.
Plume d'Or, La, 172.
Poignot—Voir Poineau.
Poineau, Antoine, 381, 424.
Poinot—Voir Poineau.
Poireau dit Bellefeuille, Jacques, 369.
Poirier dit Desloges, Jacques, 399.
Poirier dit Desloges, Jean-Baptiste, 373, 405, 424.
Poirier dit Desloges, Joseph, 421, 443.
Poirier dit Lafleur, Joseph, 409.
Poirier dit Lafleur, Pierre, 409.
Poitevin—Voir Potvin.
Pombert, Pierre, 410, 444.
Pominville, Joseph, 417.
Pominville—Voir Brault dit Pominville.
Pommainville—Voir Brault dit Pominville.
Poncin, L'abbé Claude, 208, 211.
Porlier de la Groizardière, Jacques, 397, 399, 401, 402, 427, 428, 442.
Portelance, M., 250.
Potardière, M. de la, 123, 130, 146.
Potherie, L'abbé de la, 218, 222.
Potherie, Le sieur de la, 72, 76.
Pothier, Charles, 422.
Pothier, Philippe, 412.
Pothier, Toussaint, 412, 452.
Pottevin—Voir Potvin.
Pottier—Voir Pothier.
Potvin, Antoine, 364, 384, 392, 441.
Potvin, Joseph, 385.
Poujet, L'abbé Jean-Baptiste-Noël, 198, 203, 218, 223, 224, 237, 246, 248, 257, 258, 259, 260, 263, 269, 301, 308, 309, 314, 323, 324, 348.
Poulain—Voir Poulin.
Poulet, Le capt., 124, 146, 159, 166, 171.
Poulin, Jean-Baptiste, 449.
Poupart, Jacques, 392, 414.
Poupart, Joseph, 384, 423.
Poupart dit Lafleur, Jean, 354, 384, 385, 386.
Poupart dit Lafleur, Pierre, 359.
Poutré, Pierre, 401.
Poutret—Voir Poutré.
Powell, Le juge Dummer, 229.
Power, L'abbé Michael, 197, 202, 203, 205, 240, 245, 251, 260, 312, 316, 334, 341.
Précourt, Jean-Baptiste, 436.
Préjean, Louis, 381, 401.
Préjean dit Sanscartier—Voir Paysan.
Prescott, Le gouverneur Robert, 350.
Préseau—Voir Prézeau.
Prévost, L'abbé Louis-Amable, 192, 225, 230, 233, 234, 337.
Prézeau, André, 376, 396.
Primeau, Antoine, 453.
Primeau, François, 424.
Primeau, Jacques, 423, 453.
Primeau, Joachim, 356.
Primeau, Louis, 386.
Primeau, Paul, 411, 436.
Primeau, Pierre, 379.

Primot—Voir Primeau.
Proulx, Antoine, 362, 389, 398, 426, 452.
Proulx, L'abbé Antoine, 218.
Proulx, Joseph, 375, 398, 409, 425.
Proulx, L.-B., 307.
Proulx, Thomas, 368.
Proust—Voir Proulx.
Provençal dit Chrysostome, François, 432.
Provencher, Joseph, 450.
Provencher, René, 438, 439, 444, 450.
Provost, François, 391.
Provost, Jean-Baptiste, 384.
Provost, Joseph, 384.
Prudhomme, Ignace, 364, 381, 428, 452.
Prudhomme, Jean-Baptiste, 402.
Prudhomme, Joseph, 440.
Prudhomme, Louis, 423, 427, 432, 434.
Pussort, M., 57, 70, 82, 134.

Q

Quay, François, 420.
Quesnel, Charles, 384.
Quesnel, Jean-Baptiste, 374.
Quesnel, Raymond, 359, 363, 387, 390, 393, 406, 407, 410, 411, 415, 451, 453.
Quesnel Fonblanche, Jacques, 422, 423.
Queylus, L'abbé de, 109, 110, 127, 147, 155, 165, 170, 172.
Quintain—Voir Quintin.
Quintal, François, 391, 412, 436.
Quintin, Gilles, 450.
Quintin dit Dubois, Jacques, 359.

R

Racicot, Joseph, 396, 399, 426, 443.
Racine, François, 450.
Racine, L'abbé Joseph, 225, 234, 235, 237, 238, 244.
Rageot, Le greffier, 109.
Raimbault, L'abbé Jean, 280, 290, 292, 293, 318, 319, 333.
Raimbault, Jean-Claude, 360.
Raimbault, Marie-Madeleine, 451.
Raimbault de Simblin, Pierre-Marie-Joseph, 381, 385, 386, 390, 391, 393, 404, 406, 418, 420, 421, 435, 437, 438, 440, 441, 443, 451, 452.
Raimon—Voir Raymond.
Raintault dit Sansregret, Louis, 408.
Rainville, François, 430.
Rainville, M., 223.
Raizenne, L'abbé Joseph-Jérôme, 262, 288, 289, 304, 307, 312, 313, 314, 337.
Randin, Le sieur, 163.
Rangeard, Louis, 356.
Ranger, Pierre, 364, 445.
Ranger dit Laviolette, Hubert, 378.
Ranger dit Laviolette, Joseph, 353, 364, 377, 378.
Ranger dit Laviolette, Pierre, 375.
Ranvoysé, L'abbé François, 349.
Rapin, Jean-Baptiste, 356.
Ratel, Alexis, 393.
Ratel, Louis, 407.
Raudot, L'intendant, 1, 225.
Raust—Voir Raux.
Raux, Joseph, 395.
Raux, Jean-Baptiste-Alexandre, 379.
Raymond, Jean-Baptiste, 406, 424.
Raymond, Joachim, 398.
Raymond, Joseph, 360, 372, 420, 437.
Raymond, Michel, 361, 387, 401, 412, 439.
Raymond, Toussaint, 371, 389.
Raymond dit Toulouse, Joseph, 366.
Réaume—Voir Rhéaume.
Rebour dit Léveillé, François, 360.
Reboust—Voir Rebour.
Récollets, Les, 110, 126, 216, 221, 238, 269, 276, 277, 284, 322, 323, 324, 327, 328, 337, 339, 342.
Regnault—Voir Renaud.
Reguindeau, François, 362, 437.
Reguindeau, Jacques, 444.
Reguindeau, Louis, 397.
Reguindeau, Michel, 355, 444.
Reguindeau, Michel-Joachim, 357.
Reguindeau dit Joachim, Jacques, 353, 372.
Reguindeau dit Joachim, Jean-Baptiste, 376.
Reguindeau dit Joachim, Pascal, 402.
Remont—Voir Raymond.
Renaud, Jacques, 425.
Renaud, Jean-Baptiste, 364, 429.

Renaud, Joseph, 363.
Renaud, L'abbé Pierre-Simon, 230, 336, 342.
Renaud dit Blanchard, Jean-Baptiste, 431.
Renaud dit Blanchard, Pierre, 431.
Renauldon dit St-Louis, François, 428.
Renault—Voir Renaud.
Renoyer, L'abbé Ambroise, 230, 232, 240.
Repentigny—Voir Le Gardeur de Repentigny.
Ressan, Le sieur de, 53, 67, 74, 77, 92, 93, 94.
Reynault—Voir Renaud.
Rhéaume, Charles, 423.
Rhéaume, Jean, 416, 440.
Rhéaume, Joseph, 363, 414.
Rhéaume, Mme Pierre, 416.
Rhéaume, Nicolas, 423.
Rhéaume, Simon, 401.
Ricard, Michel, 394.
Richard, Joseph, 443.
Richard, Lambert, 366.
Richard, Nicolas, 360.
Richaume, Pierre, 439.
Richelieu, Le cardinal de, 5, 11.
Richerville, M. de, 224.
Richote—Voir Ritchot.
Ridde, Louis, 384.
Ridde, Pierre, 354, 377, 415, 436.
Riel, Jean-Baptiste, 439.
Riel dit l'Irlande, Basile, 360, 372, 386, 403, 423, 452.
Rielle—Voir Riel.
Rigaud de Vaudreuil, M., 451.
Rinfret, L'abbé Antoine, 186, 225, 231, 236, 288, 290, 291, 306.
Ritchot, Pierre, 361, 362.
Rite, Claude, 437.
Rivard, L'abbé Augustin, 245.
Rivard, Pierre, 379.
Rivard Loranger, Joseph, 364.
Rivé—Voir Rivet.
Rivet, Joseph, 385, 395, 429, 430.
Rivet, Louis, 408, 448.
Rivet, Michel, 382.
Rivet, Michel-Charles, 400.
Rivet, Nicolas, 360.
Rivet, Pierre, 449.
Robain—Voir Robin.
Roberge, Pierre, 364.
Robert, L'abbé Antoine, 195, 205, 316.
Robert, Antoine, 384, 409.
Robert, Étienne, 422, 423.
Robert, La Sœur Geneviève, 350.
Robert, L'intendant, 1.
Robert, Louis, 385, 406, 438.
Robert, Pierre, 375, 391.
Robert, Vincent, 444.
Robert Jeanne—Voir Jeanne.
Robertson, Mlle, 298.
Robichaud, L'abbé Louis, 199.
Robida, Jean, 436.
Robidoux, Augustin, 419.
Robillard, Charles, 362, 379, 401.
Robillard, Joseph, 417.
Robillard, Louis-Amable, 400, 447.
Robin dit Lapointe, Jean, 435.
Robin dit Lapointe, Jean-Baptiste, 371.
Robineau dit Dumoulin, Ignace, 394.
Robitaille, L'abbé Pierre, 206, 291, 294, 297, 299, 303, 308, 312, 319, 321, 328, 330, 332, 345.
Roch—Voir Roque.
Rochenière, M., 97.
Rolain, Jean, 418.
Rollet, Jean-Baptiste, 443.
Romain dit Sanscrainte, Jean-Baptiste, 376.
Roman—Voir Romain.
Romas, Pierre, 377.
Romer, Le colonel, 313.
Romur, Pierre, 404, 425.
Romur dit Saint-Pierre, Pierre, 391.
Rondeau, Thomas, 408, 431.
Roquan dit Laville, Pierre, 394.
Roque, L'abbé Jacques-Guillaume, 343.
Rose, François, 424.
Rose, Louis, 369.
Rose, Pierre, 375.
Ross, Jean, 196.
Rouer de Villeray, Le sieur, 6, 11, 13, 27, 109, 180.
Roufiange—Voir Rufiange.
Rougeau, Jean-Baptiste, 441.
Rougeau, Pierre, 443.
Rousseau, Jean-Baptiste, 386.
Rousseau dit Jasmin, Jacques, 382.

Roussel dit Sansoucy, Jean-Baptiste, 415.
Rousselet, L'abbé, 259.
Roussin, Louis, 426.
Rousson, Jean-Baptiste, 436.
Rouville—Voir Hertel de Rouville.
Roux, L'abbé Jean-H.-Auguste, 303, 305, 308, 318, 334, 335, 337, 340, 342, 345, 346, 350.
Roxburg, M., 277.
Roy, Augustin, 428.
Roy, Étienne, 353, 364, 378, 394, 395, 416.
Roy, François, 364, 369, 389, 403, 406, 452.
Roy, Guillaume, 451.
Roy, Jacques, 354, 376.
Roy, Jean, 373, 375, 381.
Roy, Jean-Baptiste, 450.
Roy, Laurent, 354, 358, 413, 446.
Roy, Michel, 378, 394.
Roy dit Desjardins, Charles, 427.
Roy dit Lapensée, Jean-Baptiste, 372, 375, 379.
Roy dit Lapensée, Pierre, 391.
Royal-Canadien-Volontaire, Le régiment, 338.
Roze—Voir Rose.
Ruffiange—Voir Rufiange.
Rufiange dit Laviolette, Jean-Baptiste, 378, 425.
Rufiange dit Laviolette, Pierre, 380.
Rupalais—Voir Rupalley.
Rupalley de Gonneville, Charles, 359, 362, 365, 368, 369, 370, 372, 374, 377, 379, 381, 383, 385, 386, 387, 388, 390, 391, 392, 393, 394, 405, 409, 411, 415.

S

Sabourin, François, 389, 398.
Sabrevois de Bleury, L'abbé Jean-François, 227, 233, 234, 249, 254, 267, 271, 272, 273, 274, 276, 277, 279, 285, 289, 293, 298, 299, 303, 315, 320.
Saillant, Julien, 365, 387, 427.
Saint-Amant, Louis-André, 427.
Saint-Amant, Thomas, 405.
Saint-Amour, François, 361.
Saint-André, Pierre, 416, 426.
Saint-Ange—Voir Charly Saint-Ange.
Saint-Antoine, La Mère, 207.
Saint-Aubin, Joseph, 395.
Saint-Augustin, La Mère, 347.
Saint-Blin—Voir Raimbault de Simblin.
Saint-Cernie—Voir Saint-Cerny.
Saint-Cerny, Joseph, 411, 431.
Saint-Denis fils, M., 373.
Saint-Disier, Étienne, 373.
Sainte-Barbe, La, 79.
Saint-Esprit, Le, 150.
Sainte-Foye, Jean-Baptiste, 371.
Sainte-Thérèse, La Mère, 216, 218, 222, 223, 243, 258, 271, 272, 273, 277, 278, 282, 290.
Sainte-Ursule, La Mère, 248, 320, 329, 335, 339, 342, 350.
Saint-François, Charles, 385.
Saint-François de Paul, La Sœur, 327.
Saint-Germain—Voir Lemaire Saint-Germain.
Saint-Germain, Antoine, 388.
Saint-Germain, Jean, 433.
Saint-Germain, Philippe, 418.
Saint-Germain dit Lamoureux, François, 437.
Saint-Germain dit Lamoureux, Philippe, 394.
Saint-Ignace, La Sœur, 243, 259, 267, 271, 282.
Saint-Jean, Louis, 423.
Saint-Lusson, Le sieur de, 136, 146, 157, 158, 159, 165, 166.
Saint-Marc, L'abbé Joseph-Jean-Baptiste, 334, 335, 336, 338, 339, 341, 345.
Saint-Martin, Le magistrat, 338.
Saint-Martin, Le sieur de, 161.
Saint-Martin, Pierre, 367.
Saint-Maurice, Jean-Baptiste, 387, 452.
Saint-Maurice, Jean-Marie, 353.
Saint-Michel, Gabriel, 354, 369.
Saint-Onge, Alexandre, 413.
Saint-Onge—Voir Maugue Garaut.
Saint-Onge dit Chotard, Joseph, 393.

Saint-Ours, Mlle de, 278, 279, 328.
Saint-Ours, Paul-Roch de, 213, 276, 303, 333, 334.
Saint-Pierre, Jean-Baptiste, 382, 345.
Saint-Pierre, Joseph, 427.
Saint-Pierre, Pierre, 383.
Saint-Pierre, Le Père Paul, 205.
Saints-Anges, La Mère des, 350.
Saint-Sébastien, Le, 30, 119, 131.
Saint-Simon, Le sieur de, 158.
Saint-Sulpice, Le séminaire de, 61, 64, 88, 204, 208, 214, 215, 239, 252, 253, 258, 267, 268, 269, 272, 279, 280, 281, 286, 288, 289, 290, 291, 294, 303, 304, 306, 328, 332, 334, 340, 343, 350.
Saint-Sulpice (Paris), Le séminaire de, 286.
Saint-Vallier, Mgr de, 252.
Saint-Yves, Jean-Baptiste, 427.
Salières, Le colonel de, 7, 13, 14, 85, 87, 89.
Salvail—Voir Salvaye.
Salvaye, Jean-Baptiste, 434.
Salvaye, Joseph, 365, 400.
Sanscartier, Jean-Baptiste, 400, 452.
Sanschagrin, Le sieur, 380.
Sanscrainte, Charles, 451.
Sanguinet, Étude, 357.
Sanguinet, M., 228.
Sansquartier—Voir Sanscartier.
Sanssoucy, Dominique, 424.
Sarasin—Voir Sarrazin.
Sarau—Voir Sarault.
Sarault, Jean-Baptiste, 402, 451.
Sarault, L'abbé Louis-Pascal, 190, 203, 289, 292, 307, 315.
Sarault dit Lajoie, Bernard, 413.
Sarran—Voir Sarault.
Sarrazin, Jean, 373.
Sarrazin, Jean-Baptiste, 365.
Sarrazin, Joseph, 430.
Sarrazin, Nicolas, 374.
Sarrazin dit Despelteaux, Gabriel, 374.
Sarrazin dit Despelteaux, Nicolas, 411.
Sarrazin dit Despelteaux, Philippe, 374, 435.
Sarrazin dit Despelteaux, Vital, 390.
Saucier, Louis, 288.
Saurel—Voir Sorel.
Saussier—Voir Saucier.
Sauvage, François, 375, 376, 377, 379, 380.
Sauvage, Gilles, 451.
Sauvage, Jacques, 395, 445.
Sauvage, Nicolas, 451.
Sauvageau, M., 332.
Sauvé dit Laplante, Charles, 364.
Savaria, Jean-Baptiste, 371.
Savignac, François, 362, 398, 410, 436.
Séguin dit Ladéroute, François, 382.
Seizeville, François, 423, 429.
Selby, Le docteur, 319.
Séminaire de Québec, Le, 209, 219, 227, 275, 280, 286, 327, 335.
Senécal, François, 427.
Senécal, Pierre, 427.
Senet, Charles, 412, 431.
Senet, Jean-Baptiste, 387, 393, 433.
Serrand, L'abbé Jacques-Philippe, 192, 222, 297, 308, 309, 314.
Serré, Joseph, 442.
Sezeville—Voir Seizeville.
Sicard, Philibert, 413.
Simcœ, Le lieutenant-gouverneur John-Graves, 305, 316.
Simon, Antoine, 444.
Simon dit Léonard, Jean-Baptiste, 427.
Simonnet, Étude, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 372, 373, 374, 375, 376, 377, 378, 379, 380, 381, 382, 383, 384, 385, 386, 387, 388, 389, 391, 392, 393, 394, 395, 396, 397, 398, 399, 400, 401, 402, 403, 404, 405, 407, 408, 409, 411, 412, 413, 414, 415, 418, 419, 420, 421, 423, 424, 425, 426, 427, 428, 429, 430, 431, 432, 433, 434, 435, 436, 437, 438, 439, 441, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448, 449, 450, 451, 452, 453.
Sire—Voir Cyr.
Smith, William, 222, 223, 228, 229, 281.
Sœurs Grises, Les RR., 226, 238, 266, 312, 320.
Sorel, M. de, 24, 47, 69, 132, 174.
Sorel dit Marly, Pierre, 427.

Souart, L'abbé Gabriel, 128, 147, 154.
Souligny—Voir Leduc Souligny.
Souste, Étude, 398, 399, 400, 401, 409, 413, 417, 418, 419, 420, 426, 440.
Soyer, Antoine, 372, 427.
Soyer dit L'Enfant, Antoine, 357, 418.
Sterling, M., 211.
Stuart, M., 328, 330, 332.
Subleau, Olivier, 143.
Sulière, François, 384, 396, 409, 416.
Sulière, Louis, 416, 426.
Sullière—Voir Sulière.
Sulpiciens, Les, 274, 307, 311, 327.
Surprenant dit Sansoucy, Antoine, 437.
Suzor, Le chirurgien, 289.
Sydney, Lord, 186, 189, 200.

T

Tabaut, Jean-Baptiste, 371.
Taillefer, François, 453.
Taillon, Louis, 436.
Tallon—Voir Talon.
Talon, François, 433.
Talon, L'intendant Jean, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 32, 38, 39, 40, 41, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 62, 63, 67, 73, 74, 76, 77, 86, 87, 88, 90, 91, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 122, 130, 139, 140, 141, 142, 143, 149, 150, 151, 156, 163, 167, 168, 170, 171, 173, 174, 180, 181, 182.
Talon de Villeneuve, Le sieur, 99.
Tarascon, Jean-Baptiste, 442.
Tarieu de La Pérade, François, 355, 360, 361, 364, 365, 366, 367, 374, 375.
Taschereau, L'abbé Gabriel-Elzéar, 184, 343, 344, 345, 348, 349.
Taschereau, M., 288, 293, 320, 330.
Tavernier dit Sanspitié, Julien, 449.
Taumereau—Voir Tomeraux.
Terrien, François, 439.
Terron—Voir Colbert de Terron.
Tesserie, M. de la, 109.
Tessier, Baptiste, 437.
Tessier, Charles, 357.
Tessier, François, 410, 442, 451.
Tessier, Ignace, 419, 441.
Tessier, Jacques, 448.
Tessier, Jean-Baptiste, 355, 357, 403, 405, 406, 430, 448.
Tessier, Joseph, 430.
Tessier, Louis, 382.
Tessier, Pierre, 408, 416, 441.
Tessier dit Lavigne, Ignace, 395.
Têtes de Boule, Les sauvages, 231, 236.
Tétreau, L'abbé Auguste-Charles, 293, 301, 311.
Tétreau, Louis, 426.
Tétreau, Michel, 366.
Tetro—Voir Tétreau.
Têtu, Le notaire F., 350.
Texier—Voir Tessier.
Teyssier—Voir Tessier.
Thayer, L'abbé, 344, 345.
Thérèse de Jésus, La Mère, 258, 271, 272, 273, 277, 278, 282, 290, 314.
Thibault, Augustin, 419.
Thibault, Ignace, 369, 423.
Thibault, Joseph, 428.
Thibault, Nicolas, 435.
Thieblé—Voir Tiéblé.
Thomas, Jacques, 410.
Tiéblé, Claude, 450.
Tilly—Voir Le Gardeur.
Tomeraux dit Saint-Sauveur, Nicolas, 408.
Tonnancour—Voir Godefroy de Tonnancour.
Toulouse, Jean-Baptiste, 440.
Toulouse, Joseph, 419, 442.
Toupin, L'abbé Pierre, 299, 308, 338, 340.
Tourangeau, Jean-Baptiste, 413, 442.
Tourangeau, Joseph, 442.
Tourengot—Voir Tourangeau.
Tousignant, François, 375.
Tousignant, Mathurin, 375.
Tracy, Le sieur de, 4, 6, 7, 9, 10, 12, 13, 14, 15, 18, 19, 26, 29, 30, 32, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 43, 45, 46, 50, 51, 52, 53, 55, 56, 58, 59, 60, 61, 67, 68, 69, 70, 73, 74, 75, 76, 77, 81, 84, 85, 88, 89, 93, 97, 107, 155, 165.

Traversy, André, 372, 445.
Traversy, M. de, 47.
Trottier Des Rivières, Jean-Noël, 359, 360, 381, 385, 387, 389, 391, 392, 394, 423, 424, 425, 444, 453.
Trottier Des Rivières, Pierre-Julien, 356, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 365, 368, 369, 377, 385, 387, 388, 390, 391, 392, 393, 394, 405, 407, 408, 411, 413, 420, 421, 434, 435, 437, 438.
Trottier dit Labissonnière, Pierre, 448.
Troy, Mgr J. Thomas, 191.
Troy dit Lafranchise, Alexis, 384.
Troy dit Lafranchise, Antoine, 405.
Troy dit Lafranchise, Claude, 357, 371, 384, 397, 410, 446.
Troy dit Lafranchise, Louis, 359, 405.
Truchon, Le nommé, 308.
Truchon dit Allard, Joseph, 413.
Truchon dit Léveillé, Louis, 366.
Trullier Lacombe, René, 403.
Trutaut, L'abbé Joseph-Amable, 208, 209, 230, 231, 241, 242, 260, 281, 284, 288, 293, 295, 297, 300, 311, 312, 313.
Truteau, Étienne, 438.
Truteau, Laurent, 383, 394.
Truteau, Toussaint, 373.
Tué dit Dragon, Louis, 440.
Turenne, 1.
Turgeon, Le sieur, 330.

U

Urbain, Joseph, 365, 370, 387, 399.
Ursulines de Québec, Les, 65, 192, 307, 327, 338, 343.
Ursulines des Trois-Rivières, Les, 192, 203, 207, 208, 216, 218, 222, 223, 243, 248, 249, 258, 260, 264, 271, 272, 273, 274, 277, 279, 282, 290, 293, 298, 299, 314, 315, 320, 323, 329, 335, 338, 339, 342, 345, 350.

V

Vadenay, Jean-Baptiste, 399, 441, 451.
Vadenay, Nicolas, 359, 360, 397, 402.
Vadenet—Voir Vadenay.
Valade dit Lajeunesse, Charles, 353, 378.
Valade dit Lajeunesse, Jean, 393.
Valade dit Lajeunesse, Joseph, 394.
Valade dit Lajeunesse, Nicolas, 355, 393.
Valinière—Voir Huet de la Valinière.
Valiquet, Augustin, 356.
Vallée, Alexis, 410.
Vallée, L'abbé Michel-Herménégilde, 303, 307, 308, 321, 346, 347.
Vallée, Pierre, 399, 409, 413, 418, 426, 428, 440.
Vallière, Antoine, 452.
Valois, Jean-Baptiste, 363, 392, 416.
Valois, Joseph, 435.
Vanier, Jean, 397.
Vanier, Joseph, 381.
Varennes, Jean, 432.
Varennes, Michel, 432.
Varin, Joseph, 429.
Varnay, Nicolas, 384.
Vaudray—Voir Vaudry.
Vaudry, Antoine, 366.
Vaudry, Jacques, 381, 404, 436.
Vaudry, Joseph, 439.
Vaudry, Michel, 417, 446.
Végeart dit Labonté, Jean-Baptiste, 393.
Vegia—Voir Végeart.
Venet, Louis, 441.
Venet, Nicolas, 382, 417.
Venne, Jean, 399, 403.
Venne, Pierre, 439.
Veine—Voir Venne.
Vérandrye—Voir Gautier de la Vérandrye.
Vermet, Louis, 410.
Véronneau, Jean-Baptiste, 415.
Verreau, L'abbé Jean-Marie, 241, 261, 264, 283, 335.
Verreau, L'abbé Joseph, 229, 313, 347.
Vézina, L'abbé Joseph-Marie, 207, 306.
Viau dit Lespérance, Jacques, 392.
Viau dit Lespérance, Pierre, 354, 434, 452.
Vidal, L'abbé Jean-Marie, 231, 271, 278, 291, 203, 296, 322, 327, 333, 347.
Vienne, Jean, 346.
Viger, Denis, 252.
Viger, Denis, 378.
Villade, L'abbé Antoine, 334, 335, 344.

Villars, L'abbé François-Louis Sorbier de, 185, 187, 189, 190, 193, 196, 199, 200, 201, 202, 206, 219.
Villeneuve, Constant, 357.
Villeneuve, Jean-Baptiste, 355.
Villepart, M. de, 29, 30.
Villeray—Voir Rouer de Villeray.
Villiers, Mme Madeleine de, 421.
Vincelotte, M. de, 318.
Vincelotte, Mme de, 196.
Vincent, Jean-Baptiste, 363.
Vincent—Voir Jean dit Vincent.
Vinet, L'abbé Ignace-Prudent, 264, 269, 271, 279, 289, 290, 320, 337.
Volant, Nicolas, 375, 446.
Voyer, Charles, 277.

W

Well, Le Père Bernard, 207, 211, 223, 227, 244.
Wentworth, John, 278.
Whelan, L'abbé, L., 245, 251, 266, 278.
Williams, L'abbé Jenkin, 204, 226.

X

Xaintonge—Voir Garreau dit Saint-Onge.

Y

Young, M., 206.

INDEX DES NOMS DE LIEUX

A

Abbitibbi, 450.
Acadie, 57, 118, 119, 188, 189, 199, 202, 203, 206, 219, 235, 255, 257.
Achigan, La rivière de l', 291.
Albany, 347.
Ancienne-Lorette, 197, 269, 270, 282, 288, 313, 323, 334, 339, 342.
Angleterre, 56, 61, 280, 289, 294, 316, 318.
Anticosti, L'île d', 31.
Antilles, Les, 13, 63, 82, 111, 112, 114, 118.
Argenteuil, 304.
Arichat, 205, 245, 278, 285, 290, 295, 303.

B

Baie, Le poste de la, 360, 376, 377, 378, 380, 397, 400, 401, 402, 404, 407, 411, 417, 418, 419, 420, 440, 441, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 451.
Baie-des-Chaleurs, 188, 190, 196, 199, 203, 204, 206, 209, 229, 233, 237, 244, 255, 295, 318, 319, 320, 321, 322, 323, 334, 341, 348, 349, 350.
Baie-des-Puants, 357, 359, 360, 361, 364.
Baie-du-Febvre, 188, 191, 201, 243, 273, 345, 346.
Baie-Saint-Antoine—Voir Baie-du-Febvre.
Baie-Sainte-Marie, 240.
Baie-Saint-Paul, 84, 188, 191, 241, 246.
Baltimore, 205, 256, 258, 265, 266, 269, 274, 276, 277, 287, 300, 307, 309, 310, 326, 327, 340, 344.
Barcelone, 274.
Batiscan, 194, 233, 270, 272, 278, 291, 294, 298, 311, 345.
Batiscan, La rivière, 212, 214, 241.
Baude, Le moulin, 31.
Beauce, 261, 262, 263.
Beaumont, 327.
Beauport, 230, 239, 336, 342.
Beaupré, 65, 198.
Bécancour, 224, 233, 262, 331.
Belgique, 285.
Belle-Rivière, 423, 450, 451.
Belleville, 25.
Belœil, 266, 269, 281, 307, 337.
Berthier-en-bas, 195, 203, 279, 281, 282.
Berthier-en-haut, 211, 218, 223, 224, 234, 241, 248, 257, 258, 259, 301, 308, 309, 314, 315, 323, 348.
Bic, La rivière du, 31.
Blainville—Voir Sainte-Thérèse.
Blairfindie, 211, 262, 313, 314, 316, 328, 329, 331, 332, 334, 342, 348.
Bois, Le lac des, 359, 361, 362, 365, 368, 377, 379, 381, 383, 387, 390, 392, 394.
Bonaventure, 189, 322, 334, 349, 350.
Boston, 218.
Boucherville, 210, 227, 231, 233, 234, 315.
Bourbon, Le fort, 390, 393.
Bourbon, Le lac, 355, 356, 357, 358, 359.
Boyer, La rivière, 308, 327.
Brion, Les îles, 31.
Bruslé, Le cap, 31.

C

Cabanac, 263.
Cabane-Ronde, 346.
Cacouna, 188, 191, 193, 196.
Caille, La pointe à la, 241, 261, 264.
Cap-Breton, 72, 80, 83, 114, 298, 301, 303.
Cap-de-la-Madeleine, 64, 80, 192, 255, 271, 276, 289, 294, 298, 331, 332, 349.

Cap-Sable, 240.
Cap-Saint-Ignace, 260, 272, 277, 284, 297, 318.
Cap-Santé, 212, 261, 319, 320, 327, 344.
Caps, La rivière des, 231.
Caraquet, 204, 206, 209.
Carleton, 315, 334.
Carufel, 186.
Cataracouy, 191, 425.
Cèdres, Les, 311.
Chacoura, 348.
Chagouamigon, 353, 356, 383, 392, 393, 395, 403, 406, 408, 412, 416, 417, 423, 426, 429, 430, 437, 440, 443, 448, 451.
Chambly, 212, 224, 232, 240, 266, 269, 270, 281, 282, 283, 305, 306, 307, 311, 314, 323, 347.
Chambly, La rivière, 198, 214, 219, 223, 233, 240, 251, 253, 262, 263, 264, 270, 278, 281, 283, 286, 296, 307, 324, 338.
Champlain, 224, 233, 236, 249, 255, 270, 271, 272, 278, 282, 283, 285, 291, 294, 298, 299, 311, 345, 348.
Champlain, Le lac, 50, 57, 269, 307.
Cha8amigon—Voir Chagouamigon.
Charlesbourg, 229, 299, 304, 305, 306, 333, 339.
Châteauguay, 264, 290, 291, 294.
Château-Richer, 291, 320, 321, 322, 347.
Chêne, La rivière du, 207, 215, 218, 232, 233, 234, 246, 252, 274,
Chéticamp, 245.
Chinaguay—Voir Chiningué.
Chinainguay—Voir Chiningué.
Chiningué, 423, 450, 451.
Chouamigon—Voir Chagouamigon.
Contrecœur, 266, 270.
Cork, 189.
Cournoyer—Voir Saint-Marc.

D

Dames, La rivière des, 339.
Datchimanikoz, Le poste de, 401.
Deschambault, 212, 284, 304, 314, 315, 320, 327, 333, 348, 349.
Détroit, 187, 189, 200, 201, 202, 220, 221, 229, 256, 305, 327, 331, 340, 342, 353, 354, 355, 357, 358, 359, 360, 361, 363, 364, 365, 366, 367, 369, 370, 371, 372, 373, 374, 375, 376, 377, 378, 381, 382, 383, 384, 385, 386, 387, 388, 389, 390, 391, 392, 394, 395, 396, 397, 398, 399, 400, 401, 402, 405, 406, 407, 408, 409, 410, 411, 412, 413, 414, 415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 424, 425, 426, 427, 428, 429, 430, 431, 432, 433, 434, 435, 436, 437, 438, 439, 440, 441, 442, 443, 444, 445, 446, 448, 449.
Dieppe, 81, 85.
Dublin, 247.

E

Éboulements, Les, 251, 253, 264, 277, 279, 286, 291, 311, 313.
Écosse, 236, 260, 282.
Écureuils, Les, 289, 290, 301, 311, 319, 327.
Edimbourg, 341.
Ekouipahang, La mission, 199.
Enfant-Jésus—Voir Pointe-aux-Trembles (Montréal).
Envies, La rivière des, 227.
Érié, Le lac, 354, 355 360, 361, 363, 364, 365, 366, 367, 370, 371, 372, 387, 389, 391.
États-Unis, Les, 316, 327.

F

Flandre, 1.
Forges, Les, 271, 273, 274, 276.
Fredericton, 319, 320, 349.
Frontenac, Le fort, 425, 426, 428, 452, 453.
Fundy, La baie de, 203.

G

Gaspé, 59, 71, 84, 294.
Gatineau, Le fief, 245, 315, 329, 330, 331.
Gentilly, 214, 258, 291, 292, 294, 295, 296, 307, 320, 321, 330.

Glengary, 282, 309.
Grand-Brûlé, 304, 331, 342, 343, 345.
Grand-Coteau, 346.
Grande-Bretagne, 316.
Grand-Portage, 398, 403, 404, 405, 406, 407, 408, 409, 410, 411, 412, 413, 415, 423, 424, 425, 427, 428, 432, 433, 434, 435, 437, 438, 439, 441, 443, 444, 451, 453.
Grondines, Les, 203, 262, 271, 278, 291, 293, 294, 296, 298, 322, 346, 348.
Grue, La pointe à la, 231, 249, 260.

H

Halifax, 186, 188, 189, 197, 199, 201, 202, 203, 204, 214, 218, 222, 230, 235, 240, 245, 251, 259, 260, 266, 278, 284, 285, 290, 296, 298, 301, 312, 316, 321, 330, 331, 334, 350, 351.
Hamelin, La seigneurie, 203.
Haut-Canada, 305, 309, 310, 316, 317, 326, 327, 341.
Hesse (Détroit), 229.
Hollande, 61, 285.
Hurons, Le lac des, 80, 97.

I

Ile-aux-Coudres, 31, 223, 253, 254, 255, 258, 264, 277, 291, 298.
Ile aux Lièvres, 31.
Iles-de-la-Madeleine, 295, 302.
Ile d'Orléans, 32, 65, 307, 308, 329.
Ile Saint-Jean, 188, 189, 208, 218, 222, 235, 242, 254, 284, 302, 338.
Ilet du Portage—Voir Saint-André-de-Kamouraska.
Illinois, Le poste des, 197, 202, 205, 206, 256, 375, 380, 382, 384, 385, 386, 387, 388, 390, 392, 393, 400, 401, 402, 403, 405, 406, 407, 408, 410, 411, 412, 415, 416, 417, 418, 420, 421, 422, 423, 424, 427, 428, 429, 432, 433, 434, 435, 436, 439, 443, 445, 447, 448, 449, 450, 451.
Irlande, 205, 222, 278.

J

Jeune-Lorette, 265, 299, 304, 306, 323.

K

Kamanistigouia—Voir Kamanistigoya.
Kamanistigoya, 390, 391, 393, 394, 412, 417, 418, 422, 427, 431, 433, 436, 437, 439, 448.
Kamouraska, 208, 209, 231, 241, 242, 249, 260, 281, 284, 288, 293, 295, 297, 300, 311, 312.
Kinibeki, La rivière, 165.
Kilkenny (Irlande), 191.
Kingston, 316, 318, 320, 321, 322, 326, 340.

L

Lac-des-Deux-Montagnes, 231, 236, 253, 288, 304, 321, 331.
L'Achigan—Voir Saint-Roch.
Lachenaie, 214, 215, 217, 231, 235, 252, 253, 280, 294, 299, 336, 343.
Lachine, 252, 253, 259, 294, 350.
L'Ange-Gardien, 239, 322.
Lanoraie, 291, 337.
La Pointe, Le poste de, 353, 424, 425.
Laprairie-de-la-Madeleine, 259, 265, 268, 270.
La Rochelle, 72, 81, 87, 89.
Lasalle, La seigneurie de, 228.
L'Assomption, 276, 324, 333, 334, 346.
L'Assomption (Détroit), 220, 241, 317, 325, 331, 340, 341.
Lavaltrie, 222, 242, 244, 246, 248, 254, 255, 257, 259, 260, 264, 272, 278, 290, 291, 292, 294, 297, 308, 309, 337.
Lechinaké, Le poste, 402.
L'Ile-Verte, 188, 190, 191, 193, 194, 195, 196, 207, 231, 244, 255, 264, 279, 291, 300, 304, 306, 348.
Lisbonne, 2.
L'Islet, 188, 201, 229, 348.
Londres, 186, 188, 189, 190, 197, 200, 206, 213, 238, 279, 287, 288, 301, 303, 306, 310, 327, 335, 351.

Longue-Pointe, 225, 233, 234, 235, 236, 237, 294, 319, 320, 347.
Longueuil, 210, 215, 231, 234, 241, 245, 247, 253, 261, 265, 268, 272, 273, 287, 290, 292, 293, 300, 302, 303, 304, 305, 307, 308, 309, 312, 313, 314, 319, 320, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 337, 341, 343, 344, 346, 347, 349.
Lorette, 272.
Lotbinière, 322, 327, 333, 347.
Loutres, La rivière aux, 329.
Lyon, 306, 318, 319.

M

Machiche—Voir Yamachiche.
Madame, L'île, 278.
Madawaska, 230, 231, 255, 264, 275, 285, 302, 310, 319,
Malbaie, 31, 241, 245, 247, 248, 253.
Manathe, Le fort de, 61, 75, 77.
Mascouche, 210, 294, 300, 308, 313, 314, 315, 319, 320, 321, 325, 336, 346.
Maskinongé, 186, 194, 225, 231, 236, 288, 290, 291, 295, 323, 330, 337.
Matane, 31, 321.
Memramcook, 197, 206, 212, 222, 245, 257, 295, 301, 312, 316, 334.
Miamis, Le poste des, 354, 360, 361, 362, 366, 370, 371, 372, 373, 378.
Michel Maquina—Voir Michillimakinac.
Michillimakinac, 202, 305, 317, 353 à 453.
Michilipicoton—Voir Missipicoton.
Michipicoten—Voir Missipicoton.
Miramichi, 204, 341.
Missilimakinac—Voir Michillimakinac.
Missipicoton, 355, 360, 410, 416, 417, 419, 439, 452.
Montréal, 55, 64, 65, 66, 79, 80, 84, 85, 88, 187, 191, 193, 195, 197, 198, 202, 203, 204, 205, 207, 209, 211, 213, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 223, 224, 225, 226, 228, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 238, 242, 243, 244, 246, 248, 250, 253, 257, 259, 262, 263, 264, 266, 269, 270, 271, 272, 274, 275, 278, 279, 280, 282, 288, 289, 291, 292, 293, 294, 295, 296, 298, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 311, 312, 313, 314, 315, 317, 318, 319, 320, 322, 327, 328, 329, 330, 333, 335, 338, 339, 340, 342, 345, 350.

N

Nantaouagan—Voir Ontouagan.
Napisigui—Voir Nipisiguit.
Nipisiguit, 204.
Nepigon—Voir Nipigon.
Nepissingle—Voir Nipissings.
Neuville—Voir Pointe-aux-Trembles.
New Johnston, 207, 222, 224, 240, 309.
Niagara, 289, 303, 340, 437.
Nicolet, 217, 285, 290, 291, 329, 331.
Nipigon, 356, 374, 377, 379, 380, 381, 385, 386, 390, 393, 404, 406, 418, 420, 421, 427, 428, 434, 435, 438, 440, 443, 448.
Nipissings, Le poste des, 452.
Nord-Ouest, Le, 247.
Notre-Dame de Québec, 265, 266.
Nouveau-Brunswick, 235, 266, 302, 316, 319.
Nouvelle-Angleterre, La, 61.
Nouvelle-Écosse, La, 189, 197, 202, 203, 205, 206, 214, 217, 222, 235, 266, 278, 284, 301, 312, 327.
Nouvelle-France, La, 63, 79.

O

Oies, L'île aux, 31.
Oiseaux, L'île aux, 31.
Ontouagan, La rivière, 158, 159.
Orange, Le fort, 61, 75, 77.
Ormière, La côte de l', 339.
Ouest, Le poste de l', 374, 375, 376, 377, 379, 380, 393, 394, 395, 396, 404, 405, 406, 413, 425, 431, 435, 436, 438, 439, 441, 442.
Ounepigon—Voir Ouinipigon.
Ouinipigon, Le poste du, 358, 359, 360, 379.
Outaouais, Le pays des, 64, 80.

Outaouak—Voir Outaouais.
8ta8aks—Voir Outaouais.
Ouyatanons, Le poste des, 417, 419.

P

Paris, 189, 190, 191, 194, 196, 200, 201, 202, 206, 219, 220, 232, 239, 242, 250, 255, 256, 274, 275.
Passosmkek, La mission, 199.
Peanquichia—Voir Pianguichias.
Pelés, Les monts, 31.
Pemquid, La rivière, 165.
Pemkuit—Voir Pemquid.
Pentagouët, 131, 142, 145, 153, 156, 163, 165, 175, 179, 180, 186.
Percé, 59, 319, 334.
Perrot, L'île, 208, 209, 261, 276, 297, 350.
Persil, L'anse au, 249.
Petite-Rivière, 246.
Philadelphie, 199.
Pianguichias, Le poste des, 399.
Pluie, Le lac de la, 359, 361, 362, 365, 368, 377, 379, 381, 383, 387, 390, 392, 394.
Pointe-aux-Tremble (Montréal), 195, 225, 235, 236, 237, 238, 240, 252, 258, 259, 260, 294.
Pointes-aux-Trembles (Québec), 208, 212, 213, 214, 228, 240, 244, 248, 251, 253, 254, 257, 268, 269, 271, 277, 289, 290, 299, 300, 301, 309, 327.
Pointe-Claire, 195, 226, 234, 265, 291, 292, 294, 333.
Pointe-du-Lac, 192, 202, 216, 217, 218, 232, 245, 246, 248, 275, 279, 309, 329, 349, 350.
Pointe-Lévis—Voir Saint - Joseph - de - Lévis.
Pointe-Olivier, 240, 269, 270, 281, 307.
Poitiers, 85, 324.
Pontchartrain, Le fort, 354, 355, 357, 358, 359, 360, 363, 364, 367, 369, 371, 372, 373, 374, 375, 376, 377, 378, 381, 382, 383, 384, 385, 386, 388, 394, 395, 396, 397, 399.

Q

Québec, 66, 86, 88, 89, 90, 185 à 350.
Quinchien, 343, 346.

R

Raisins, La rivière aux, 305, 327.
Rapide, Le, 278.
Raye, Le cap, 31.
Raz, Le cap, 31.
Ré, L'île de, 115.
Reaux, L'île aux, 32.
Reine, Le poste de la, 356, 357.
Renards, La rivière aux, 229.
Repentigny, 229, 232, 236, 242, 246, 248, 266, 279, 281, 291, 292, 294.
Richelieu, La rivière, 50, 66, 323, 324.
Richibouctou, 199, 244.
Rimouski, 230, 231, 232, 245, 279, 291, 294, 297, 299, 303, 308, 312, 321, 328, 330, 332, 345.
Ristigouche, 204, 260, 320, 322.
Rivière-aux-Chiens, 226.
Rivière-Blanche, 358.
Rivière-des-Hurons—Voir Saint - Jean-Baptiste-de-Rouville.
Rivière-des-Prairies, 233, 235, 294, 337.
Rivière-du-Loup, 192, 212, 231, 248, 249, 255, 260, 267, 268, 285, 288, 289, 314, 323, 330, 332, 336, 338, 339, 348.
Rivière-du-Nord, 233.
Rivière-Ouelle, 210, 230, 254, 273, 296, 297, 301, 306, 311, 313, 315, 325, 326, 333, 346.
Rivière-Saint-Joseph, 364, 365, 366, 367, 379, 383, 391, 392, 394, 398, 399, 400, 401, 402, 406, 409, 410, 414, 417, 419, 421, 422, 452, 453.
Rocs—Voir Reaux.
Rome, 187, 188, 189, 190, 191, 194, 201, 213, 219, 225, 226, 242, 247, 250, 256, 274, 276, 285, 301, 309.
Rouen, 85.
Rouge, L'île, 31.
Rouville—Voir Saint-Jean-Baptiste-de-Rouville.

S

Saguenay, La rivière, 31.
Saint - Ambroise - de - la Jeune - Lorette, 323, 339.
Saint-André-de-Kamouraska, 231, 249, 250, 252, 257, 258, 260, 268, 273, 297, 298, 306, 314.
Saint-Antoine—Voir Baie-du-Febvre.
Saint-Antoine-de-Chambly, 191, 219, 229, 270, 278.
Saint-Antoine-de-la-Rivière-du-Loup, 227, 248, 260, 330, 336, 340, 348.
Saint-Antoine-de-Lavaltrie — Voir Lavaltrie.
Saint-Antoine-de-Tilly, 225, 230, 234, 241, 243, 245, 249, 254, 264, 266, 267, 268, 270, 271, 272, 276, 297.
Saint-Augustin, 212, 240, 327, 344, 345, 346.
Saint-Barnabé, L'île, 31.
Saint-Charles, Le lac, 339.
Saint-Charles (Chambly), 251, 253, 296, 307.
Saint-Charles-de-Bellechasse, 198, 289, 292, 308, 314, 315, 319, 327.
Saint-Charles-des-Grondines — Voir Grondines.
Saint-Constant, 210, 262, 270, 276, 284, 306, 317.
Saint-Denis (Chambly), 214, 229, 253, 255, 257, 262, 263, 270, 281, 286, 296.
Sainte-Anne, La rivière, 203.
Sainte-Anne, Le fort, 66.
Sainte-Anne (Détroit), 220, 241, 267, 284, 305, 325, 326, 340.
Sainte-Anne (île de Montréal), 213, 350.
Sainte-Anne-de-Beaupré, 331.
Sainte-Anne-de-la-Pérade, 194, 252, 259, 262, 263, 270, 271, 294, 298, 299, 315, 325, 330, 336.
Sainte-Anne-de-la-Grande-Anse — Voir Sainte-Anne-de-la-Pocatière.
Sainte-Anne-de-la-Pocatière, 229, 305, 306, 310, 313, 314, 315, 325.
Sainte-Anne-de-Mascouche, 233.
Sainte - Anne - d'Yamachiche — Voir Yamachiche.
Sainte-Croix, 254, 272, 327.
Sainte-Famille, I.O., 221, 236, 259, 276.
Sainte-Foy, 186, 262, 322.
Sainte-Geneviève (île de Montréal), 195, 209, 215, 265.
Sainte-Geneviève-de-Batiscan, 214, 227, 228, 251, 262, 270, 274, 283, 285, 294, 298, 301, 309.
Sainte - Geneviève - de - Berthier—Voir Berthier-en-haut.
Sainte-Hélène, L'île, 227.
Sainte - Marguerite - de - Blairfindie — Voir Blairfindie.
Sainte-Marie-de-Beauce, 222, 234, 254, 288, 293, 308, 311, 320, 324, 344.
Sainte-Rose, 209, 231, 232, 257, 266, 299, 304, 305.
Saint-Esprit, 313, 314, 315.
Saint - Étienne - de - Beaumont — Voir Beaumont.
Sainte-Thérèse, Le fort, 50.
Sainte-Thérèse-de-Blainville, 207, 212, 215, 218, 221, 226, 233, 234, 236, 270, 271, 299, 305.
Saint-Eustache, 207, 215, 218, 232, 233, 234, 246, 252, 253, 268, 274, 288.
Saint-François, Le lac, 217, 226, 227, 295, 305, 313.
Saint-François, I.O., 213, 217, 221, 236, 259, 349.
Saint-François-de-Beauce, 222, 250, 320, 321, 330, 344, 345.
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, 231, 289.
Saint - François - de - Neuville — Voir Pointe-aux-Trembles.
Saint-François-de-Sales (île Jésus), 215, 217, 231, 232, 235, 254, 257, 333.
Saint-Germain-de-Rimouski—Voir Rimouski.
Saint-Gervais, 190, 203, 251, 327, 343.
Saint-Gilles, 245.
Saint-Henri-de-Blainville, 262.
Saint-Henri-de-Lauzon, 207, 306, 327.
Saint-Henri-de-Mascouche—Voir Mascouche.
Saint-Hilaire, 329.
Saint-Hyacinthe, 288, 299, 337.
Saint-Jacques, 263.

Saint-Jean, I.O., 221, 269, 285.
Saint-Jean, La rivière, 57, 188, 206.
Saint-Jean, Le fort, 66.
Saint-Jean-Baptiste-de-Rouville, 281, 282, 314, 319, 323, 324, 329, 334.
Saint - Jean - Baptiste - des - Écureuils —Voir Écureuils.
Saint-Jean-de-Nicolet—Voir Nicolet.
Saint-Jean-Deschaillons, 215, 253, 291, 292, 307, 327, 337.
Saint-Jean-Port-Joli, 283, 286, 290, 291.
Saint-Joachim, 193, 229.
Saint-Joseph-de-Beauce, 222, 224, 241, 250, 345.
Saint-Joseph-de-Chambly—Voir Chambly.
Saint-Joseph-de-Deschambault — Voir Deschambault.
Saint-Joseph-de-Lévis, 194, 195, 248, 260, 264, 270, 306, 327, 335.
Saint-Laurent, I.O., 252, 282, 285, 287, 307, 317, 329.
Saint-Laurent (Montréal), 233, 237, 239, 242, 254, 267, 294, 309, 311, 328, 350.
Saint-Laurent, Le cap, 31.
Saint-Louis, Le fort, 50, 56, 66, 72, 78, 93.
Saint-Louis-de-Kamouraska—Voir Kamouraska.
Saint-Marc-de-Cournoyer, 251, 253, 257, 261, 262, 263, 264, 283, 296, 297, 307, 338.
Saint-Martin, île Jésus, 257, 315, 316, 322, 323.
Saint-Michel-de-Bellechasse, 343.
Saint-Michel-de-Vaudreuil — Voir Vaudreuil.
Saint-Nicolas, 188, 196, 225, 230, 233, 234, 254, 268, 306, 307, 309, 327, 333, 334.
Saint-Olivier—Voir Pointe-Olivier.
Saint-Ours, 213, 214, 233, 254, 257, 270, 276, 303.
Saint-Patrice, 298.
Saint-Paul, Le lac, 348.
Saint-Paul, L'île, 259.
Saint-Paul-de-Lavaltrie — Voir Lavaltrie.
Saint-Philippe, 338.
Saint-Pierre, Les îles, 31.
Saint-Pierre, I.O., 185, 188, 189, 190, 191, 193, 195, 196, 198, 211, 221, 256, 303, 307, 308, 317, 329.
Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud, 269, 284, 308, 310, 324, 347.
Saint-Pierre-du-Portage — Voir L'Assomption.
Saint-Pierre-les-Becquets, 194, 215, 216, 258, 284, 291, 292, 294, 295, 296, 306, 307, 312, 313, 337.
Saint-Régis, 207, 217, 226, 256, 257.
Saint-Roch-de-l'Achigan, 213, 276, 291, 292, 333, 334, 337, 345, 346.
Saint-Stanislas, 228, 294, 298.
Saint-Sulpice, 266, 281, 292, 294.
Saint-Thomas, 228, 229, 241, 261, 264, 283, 347.
Saint-Vallier, 283, 304, 306.
Saint-Vincent-de-Paul, 231, 233, 240, 263, 312.
Sault-au-Récollet, 233, 235, 294.
Sault-Sainte-Marie, 360, 362, 433, 435, 436, 438, 445, 448, 453.
Sault-Saint-Louis, 253, 259, 270, 273, 276, 306.
Scioux—Voir Sioux.
Senlis, 256, 275.
Serin, Le fort, 6, 13.
Sioux, Le poste des, 395, 396, 397, 400, 402, 404, 407, 411, 417, 418, 419, 420, 426.
Sonontouans—Voir Tsonnontouans.
Sorel, 330.
Soulanges, 208, 209, 215, 254, 305, 313.
Suisse, 317, 318.
Supérieur, Le lac, 397, 398.

T

Tadoussac, 31, 55, 89, 315, 332.
Tamarois, La mission des, 202, 205, 206, 265, 275.
Témiscamingue, 353, 367, 368, 426, 451, 452, 453.
Témiscouata, 249.
Terrebonne, 218, 233, 235, 236, 253, 288, 326, 343.

Terre-Neuve, 83, 96, 203, 337.
Tibitiby—Voir Abbitibbi.
Tobie, La rivière, 311.
Tortue, La, 287.
Tourmente, Le cap, 31, 110.
Tracadie, 189, 209, 229, 237, 244, 245, 255, 295.
Tracadièche, 186.
Tranche, La rivière de la, 317.
Trois-Pistoles, 196, 231, 306.
Trois-Rivières, 60, 61, 66, 78, 80, 187, 192, 193, 194, 195, 204, 207, 208, 216, 227, 228, 232, 233, 234, 248, 249, 251, 254, 255, 260, 267, 269, 271, 273, 276, 277, 278, 279, 285, 289, 290, 293, 298, 299, 314, 315, 316, 320, 322, 323, 325, 329, 331, 332, 335, 336, 337, 338, 339, 340, 341, 342, 344, 345, 346, 348, 349, 350.

V

Varennes, 227, 236, 237, 251, 253, 280, 291, 293, 317, 333, 337, 346.
Vaudreuil, 268, 281, 282, 303, 310, 346.
Verchères, 216, 261, 262, 263, 270, 273, 283, 308, 338, 340.
Vincennes, Le poste de, 412.
Vinssenne—Voir Vincennes.
Visitation—Voir Rivière-des-Prairies.

W

William-Henry, Le fort, 239.

Y

Yamachiche, 190, 192, 205, 210, 212, 214, 232, 240, 245, 252, 268, 283, 329, 330.
Yamaska, 194.

ERRATA

Pages 189, ligne 28e; 190, ligne 16e: lire Antoine Girouard au lieu de Étienne.

Page 306, ligne 43e: lire Michel Masse au lieu de Pierre.

Pages 311, ligne 13e; 312, ligne 9e: lire Joseph-Amable Trutaut au lieu de Pascal.

Page 323, ligne 22e: lire Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette au lieu de l'Ancienne.

Pages 325, ligne 5e; 336, ligne 19e: lire Joseph-Marie Morin au lieu de Jean-Marie.

Page 336, ligne 34e: lire Alexis Dorval au lieu de Duval.